





J  
103  
H72  
1968/69  
A27  
A1  
v. 1







CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes  
et du Développement du Nord canadien**

Président: M. IAN WATSON

---

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 1

---

SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 1968

---

*Y compris*

APPENDICE A

Budget révisé des dépenses 1968-1969 des Affaires indiennes et du Nord canadien (Commission d'énergie du Nord canadien et *Northern Transportation Company Limited*).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1968

29112-1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St-Pierre

et MM.

Badanai,  
Buchanan,  
Cullen,  
Dinsdale,  
<sup>1</sup> Duquet,  
Guay (Lévis),

Howard (Skeena),  
Laprise,  
Leblanc (Laurier),  
Marchand (Kamloops-  
Cariboo),  
McKinley,

Nielsen,  
O'Connell,  
Orlikow,  
Simpson,  
Smerchanski,  
Southam,  
Yewchuk—(20)

(Quorum 11)

Secrétaire du Comité,  
Michael B. Kirby.

<sup>1</sup> Remplace M. Kaplan, le 10 octobre 1968.

## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES  
Le MARDI 8 octobre 1968

*Il est résolu*,—Que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit composé des députés dont les noms suivent:

### Messieurs

Badanai,	Laprise,	Orlikow,
Buchanan,	Leblanc ( <i>Laurier</i> ),	Simpson,
Cullen,	Marchand ( <i>Kamloops-</i>	Smerchanski,
Dinsdale,	<i>Cariboo</i> ),	Southam,
Guay ( <i>Lévis</i> ),	McKinley,	St-Pierre,
Howard ( <i>Skeena</i> ),	Nielsen,	Watson,
Kaplan,	O'Connell,	Yewchuk—(20).

Le JEUDI 10 octobre 1968

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Duquet soit substitué à celui de M. Kaplan sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le MERCREDI 16 octobre 1968

*Il est ordonné*,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal révisé de 1968-1969 concernant les Affaires indiennes et le Nord canadien, la Commission d'énergie du Nord canadien et la Northern Transportation Company Limited soient retirés du comité des subsides et déferés au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

### ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,  
ALISTAIR FRASER.



## PROCÈS-VERBAL

[Traduction]

Le MARDI 22 octobre 1968

(1)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien se réunit ce matin à 10h. 09 à des fins d'organisation.

*Présents:* MM. Badanai, Buchanan, Cullen, Dinsdale, Duquet, Guay (*Lévis*), Howard (*Skeena*), Leblanc (*Laurier*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Mc-Kinley, O'Connell, Southam, St-Pierre, Watson et Yewchuck (15).

Le secrétaire du Comité fait l'appel des motions relatives à l'élection d'un président. M. Leblanc (*Laurier*) propose, avec l'appui de M. Badanai, que M. Ian Watson soit élu président du Comité.

Sur la proposition de M. Southam, appuyé par M. Howard (*Skeena*),  
*Il est décidé*—Qu'il soit mis fin aux candidatures.

Sur la première motion, mise aux voix par le secrétaire,  
*Il est décidé*—Que M. Ian Watson soit élu président du Comité.

M. Watson prend place au fauteuil présidentiel et remercie le Comité de l'honneur qui lui est conféré.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi du Comité, daté du 16 octobre 1968.

Sur la proposition de M. Dinsdale, appuyé par M. Howard (*Skeena*),

*Il est convenu*—Que le sous-comité du programme et de la procédure, qui sera constitué plus tard aujourd'hui, étudie la façon dont le Comité devrait procéder pour donner suite à son ordre de renvoi et en fasse rapport au Comité.

Le président fait l'appel des motions relatives à l'élection d'un vice-président.

M. Marchand (*Kamloops-Cariboo*) propose, avec l'appui de M. Guay (*Lévis*), que M. Paul St-Pierre soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Badanai, appuyé par M. Southam,  
*Il est décidé*—Qu'il soit mis fin aux candidatures.

Après débat, la première motion est mise aux voix et  
*Il est décidé*—Que M. Paul St-Pierre soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Cullen, appuyé, par M. O'Connell,

*Il est convenu*—Que les postes du budget révisé des dépenses pour 1968-1969 ayant trait aux Affaires indiennes et au Développement du Nord canadien, à la Commission d'énergie du Nord canadien ainsi qu'à la *Northern Transportation Company Limited* soient reproduits en appendice au fascicule n° 1 des délibérations du Comité (Voir appendice A).

M. Yewchuk propose, avec l'appui de M. Howard (*Skeena*) que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 350 exemplaires en français de ses délibérations.

Après débat, la première motion est mise aux voix, et

*Il est convenu*—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 350 exemplaires en français de ses délibérations.

Sur la proposition de M. Southam, appuyé par M. Howard (*Skeena*),

*Il est convenu*—Que le sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et de cinq (5) autres membres nommés par le président.

Sur la proposition de M. Howard (*Skeena*), appuyé par M. Badanai,

*Il est convenu*—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

A 10 h. 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,  
Michael B. Kirby.



## AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

No du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
(S)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 196).....	17,000	17,000		
	ADMINISTRATION				
1	Administration centrale (Détail à la page 196)..	2,940,700	2,209,800	730,900	
—	Crédit non requis en 1968-1969 (Détail à la page 197).....		77,580		77,580
		2,940,700	2,287,380	653,320	
	AFFAIRES INDIENNES				
5	Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses affectées à des ouvrages situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, des subventions, contributions et paiements spéciaux, y compris ceux qui sont indiqués dans les titres des sous-crédits énumérés dans le détail des affectations les dépenses recouvrables en conformité d'accords conclus, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec les gouvernements des provinces et des territoires et les commissions scolaires locales relativement à l'assistance sociale pour les habitants non indiens des réserves indiennes et à l'instruction des enfants non indiens dans les écoles indiennes, autorisation d'accorder des subventions et contributions, en conformité d'accords conclus avec les gouvernements des provinces ou des territoires ou avec d'autres organes ou autorités et approuvés par le gouverneur en conseil, en vue d'assurer aux Indiens des services de bien-être et d'autres services, et autorisation de leur assurer, en vue de leur activité commerciale, l'instruction et la surveillance nécessaires, l'approvisionnement en matières premières, l'achat de produits finis et, nonobstant toute autre loi, la vente de ces produits finis (Détail à la page 197).....	101,201,000	87,034,700	14,166,300	
10	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas, dans l'ensemble, la quote-part des gouvernements provinciaux dans les dépenses relatives aux routes et ouvrages connexes et au matériel, et la construction ou l'acquisition d'ouvrages destinés à des bandes indiennes, dont le fonctionnement et la gestion peuvent être confiés aux bandes indiennes, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, dépenses affectées à des ouvrages situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, aide aux Indiens et aux bandes indiennes pour la construction ou l'acquisition de logements et d'autres bâtiments, ainsi que d'ouvrages, terrains et matériel connexes, et les dépenses recouvrables en vertu d'accords conclus, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec les gouvernements des provinces et des territoires et avec les commissions scolaires locales relativement				

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
<b>AFFAIRES INDIENNES (Suite)</b>					
10	(Suite)				
(S)	à l'instruction des enfants non indiens dans les écoles indiennes (Détail à la page 203)...	34,237,000	33,913,000	324,000	
	Annuités et pensions diverses aux Indiens (Détail à la page 205).....	536,000	530,420	5,580	
		135,974,000	121,478,120	14,495,880	
<b>PROGRAMME DU GRAND NORD</b>					
20	Administration, fonctionnement et entretien, y compris des subventions et des contributions selon le détail des affectations; autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de montants ne dépassant pas dans l'ensemble la quote-part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest des dépenses pour l'instruction et la formation professionnelle et à l'égard d'autres services rendus pour le compte des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon; autorisation de faire des avances et des paiements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la totalité ou une partie des programmes passés à ce gouvernement par le gouvernement fédéral pendant l'année financière en cours; autorisation de vendre de l'énergie électrique et du mazout (et de fournir les services connexes), conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs privés d'endroits éloignés lorsqu'il n'existe pas d'autres sources locales d'approvisionnement; autorisation d'assurer, en ce qui a trait à l'activité commerciale des Indiens et des Esquimaux, l'instruction et la surveillance nécessaires, l'approvisionnement en matières premières, l'achat de produits finis et, nonobstant toute autre loi, la vente de ces produits finis et l'autorisation de verser des prestations aux Indiens et aux Esquimaux en vertu des programmes d'assistance sociale, de logement et d'aide à l'enfance (Détail à la page 205).....	40,466,300	33,777,901	6,688,399	
25	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la quote-part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest des dépenses pour l'instruction et la formation professionnelle; autorisation de faire des avances et des paiements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la totalité ou une partie des programmes passés à ce gouvernement par le gouvernement fédéral pendant l'année financière en cours; autorisation de faire des avances recouvrables à l'égard de services rendus et de travaux exécutés sur des propriétés, autres que celles du gouvernement fédéral, lorsque le ministère est le seul en mesure d'exécuter lesdits travaux et de rendre lesdits services; autorisation d'un programme de construction ou d'acquisition de logements destinés aux Indiens et aux Esquimaux et de				

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
	PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)				
	vente de maisons aux Indiens et aux Esquimaux, selon les modalités et conditions et aux prix que pourra approuver le gouverneur en conseil, y compris la vente aux Esquimaux, à \$1,000 de moins que le prix coûtant, de maisons d'une pièce et d'une chambre à coucher et, à \$2,000 de moins que le prix coûtant, de maisons plus grandes; et l'autorisation, notwithstanding l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre, pour l'année financière courante, des engagements ne devant pas excéder un montant total de \$26,195,600 (Détail à la page 215).....	22,265,700	21,614,801	650,899	
(S)	Subventions d'aide à l'expansion des ressources minières du Nord (Détail à la page 218).....	1,500,000	3,000,001	.....	1,500,001
33	Paiements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, en conformité d'un accord intervenu entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, l'accord devant assurer que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'imposera, ne prélèvera ni ne percevra d'impôts sur le revenu des particuliers, sur le revenu des sociétés, sur les sociétés, ni droits successoraux, comme les définit l'accord; le paiement au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest aux termes de l'accord devant se calculer comme il suit: a) une subvention de 80c. par habitant, selon le chiffre de population des Territoires du Nord-Ouest établi au recensement de 1961; b) une subvention de \$30,000 pour venir en aide au gouvernement et au Conseil des Territoires du Nord-Ouest; et c) une subvention à l'exploitation de \$5,104,660 qui, une fois ajoutée aux paiements faits en vertu des alinéas a) et b), sera l'équivalent du déficit d'exploitation prévu pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pendant l'année financière courante; de même que des paiements à l'égard des versements destinés à amortir les prêts en cours pour des dépenses en immobilisations dans les Territoires du Nord-Ouest, comme il est prévu dans l'accord (Détail à la page 218).....	6,392,100	5,670,780	721,320	
34	Paiements au gouvernement du Territoire du Yukon, en conformité d'un accord qui sera conclu par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, au nom du gouvernement du Canada, et le commissaire du Territoire du Yukon, au nom du gouvernement du Territoire du Yukon, un tel accord devant assurer (selon les modalités et conditions qui pourront être acceptées) que le gouvernement du Territoire du Yukon n'imposera, ne prélèvera ni ne percevra les impôts dont il est question dans l'accord; le paiement au gouvernement du Yukon se calculera selon la façon prescrite dans l'accord; paiements à l'égard des versements destinés à amortir les prêts en cours pour des dépenses en immobilisations dans le Territoire du Yukon, comme il est prévu				

No du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
	<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Fin)</b>				
34	(Suite) dans l'accord; et autorisation de faire des paiements provisoires au gouvernement du Yukon avant la signature de l'accord (la somme payable aux termes de l'entente devant être réduite du total de tous les paiements provisoires) (Détail à la page 219).	5,576,300	4,100,000	1,476,300	
		76,200,400	68,163,483	8,036,917	
	<b>CONSERVATION</b>				
	Parcs nationaux, lieux et monuments histori- ques, conservation et mise en valeur des ressources fauniques y compris l'exécution de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs—				
35	Administration, fonctionnement et entretien, y compris des subventions selon le détail des affectations, un versement à la Com- mission des champs de bataille nationaux aux fins et sous réserve des dispositions de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec et autorisation de contracter des dépenses pour l'aménage- ment projeté d'un nouveau parc national dans la région du lac Kejimikujik, en Nou- velle-Écosse (Détail à la page 219).....	22,217,000	19,820,000	2,397,000	
40	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris des dépenses pour travaux exécutés sur des propriétés autres que celles du gouverne- ment fédéral et autorisation de contracter des dépenses pour l'aménagement projeté de nouveaux parcs nationaux dans la région du lac Kejimikujik, en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et à Terre- Neuve (Détail à la page 226).....	19,230,900	19,936,100	.....	705,200
		41,447,900	39,756,100	1,691,800	
	<b>RÉCAPITULATION</b>				
	A voter.....	254,527,000	228,154,662	26,372,338	
	Autorisé par la Loi.....	2,053,000	3,547,421	.....	1,494,421
		<b>256,580,000</b>	<b>231,702,083</b>	<b>24,877,917</b>	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		<b>Valeur approximative des services importants non compris dans les présents crédits</b>		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics).....	2,216,000	4,188,100
		Logement (dans les bâtiments du ministère).....	9,462,900	8,517,500
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor).....	1,676,100	1,385,900
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor).....	3,929,000	1,774,800
		Cotisations au compte du Régime de pensions du Canada et au compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor).....	711,700	408,100
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor).....	112,700	202,500
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail (ministère du Travail).....	258,400	234,900
		Transport du courrier en franchise (Postes).....	87,100	77,000
			18,453,900	16,788,800
		<b>Statutaire—Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—Traitement et indemnité d'au- tomobile</b>		
		Traitement..... (1)	15,000	15,000
		Indemnité d'automobile..... (1)	2,000	2,000
			<b>17,000</b>	<b>17,000</b>
		<b>Crédit 1<sup>er</sup>—Administration centrale</b>		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
		Sous-ministre (\$26,500)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 3 (\$20,500-\$25,750)		
3	3	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$23,500)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$21,250)		
1	1	(\$18,000-\$21,000)		
1	1	(\$16,000-\$18,000)		
1	1	(\$14,000-\$16,000)		
10	10	(\$12,000-\$14,000)		
2	2	(\$8,000-\$10,000)		
1	1	(\$6,000-\$8,000)		
		Administration et service extérieur		
2	2	(\$18,000-\$21,000)		
3	3	(\$16,000-\$18,000)		
16	14	(\$14,000-\$16,000)		
14	12	(\$12,000-\$14,000)		
32	30	(\$10,000-\$12,000)		
76	72	(\$8,000-\$10,000)		
10	10	(\$6,000-\$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
2	2	(\$6,000-\$8,000)		
5	5	(\$4,000-\$6,000)		
		Soutien administratif		
2	2	(\$8,000-\$10,000)		
16	16	(\$6,000-\$8,000)		
104	103	(\$4,000-\$6,000)		
13	13	(Moins de \$4,000)		
317	305	Effectif constant.....	2,428,000	1,897,100
(317)	(305)	Emplois intermittents et autres.....	20,100	14,900
(5)	(5)			
(322)	(310)	Traitements et salaires..... (1)	2,448,100	1,912,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>Crédit 1<sup>er</sup> (Suite)</b>				
		Surtemps.....(1)	4,700	2,600
		Indemnités.....(1)	7,300	
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	133,200	110,700
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	1,500	1,500
		Affranchissement.....(2)	6,000	6,000
		Téléphone et télégrammes.....(2)	56,900	29,700
		Publication du rapport du ministère.....(3)	21,500	4,500
		Matériel d'exposition, annonces, radiodiffusion et étalages.....(3)	2,100	3,500
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	70,100	45,600
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	168,000	85,200
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	5,500	500
		Divers.....(12)	15,800	8,000
			<b>2,940,700</b>	<b>2,209,800</b>
		Dépense		
		1965-1966..... \$	1,418,559	
		1966-1967.....	1,911,609	
		1967-1968 (estimation).....	2,330,700	
<b>Crédit non requis en 1968-1969</b>				
		Versement, à la province d'Alberta, conformément à un accord conclu par le gouvernement du Canada et celui de la province avec l'approbation du gouverneur en conseil, de sommes égales à la moitié des sommes que la province confirme avoir dépensées pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique; montant requis pour compléter le versement à la province.....(10)		77,580
AFFAIRES INDIENNES				
<b>Crédit 5—Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses relatives à des ouvrages situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, les subventions, contributions et paiements spéciaux, y compris ceux qui sont indiqués dans les titres des sous-crédits énumérés dans le détail des affectations, les dépenses recouvrables en conformité d'accords conclus, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec les gouvernements des provinces et des territoires et les commissions scolaires locales relativement à l'assistance sociale pour les habitants non indiens des réserves indiennes et à l'instruction des enfants non indiens dans les écoles indiennes, autorisation d'accorder des subventions et contributions, en conformité d'accords conclus avec les gouvernements des provinces et des territoires ou autres organes ou autorités et approuvés par le gouverneur en conseil, en vue d'assurer des services de bien-être et d'autres services aux Indiens, et autorisation d'assurer aux Indiens, en vue de leur activité commerciale, l'instruction et la surveillance nécessaires, l'approvisionnement en matières premières, l'achat de produits finis et, nonobstant toute autre loi, la vente de ces produits finis</b>				

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>AFFAIRES INDIENNES (Suite)</b>				
<b>Crédit 5 (Suite)</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
1		Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$23,500)		
2	2	Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$21,250)		
3	10	(\$14,000-\$16,000)		
4	3	(\$12,000-\$14,000)		
5	7	(\$10,000-\$12,000)		
	20	(\$8,000-\$10,000)		
		Administration et service extérieur		
7	9	(\$16,000-\$18,000)		
12	1	(\$14,000-\$16,000)		
11	9	(\$12,000-\$14,000)		
23	13	(\$10,000-\$12,000)		
60	27	(\$8,000-\$10,000)		
27	49	(\$6,000-\$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
1	4	(\$6,000-\$8,000)		
8	9	(\$4,000-\$6,000)		
		Soutien administratif		
19	4	(\$8,000-\$10,000)		
153	67	(\$6,000-\$8,000)		
324	391	(\$4,000-\$6,000)		
23	35	(Moins de \$4,000)		
		Postes à salaires régnants		
	1	(Service continu)		
		Officiers et équipages de navires		
		(Service continu)		
3	3	(Emplois saisonniers)		
2	2			
688	666	Effectif constant.....	3,742,000	3,728,000
(688)	(666)	Emplois intermittents et autres.....	23,000	26,000
(17)	(17)			
(705)	(683)	Traitements et salaires..... (1)	3,765,000	3,754,000
		Indemnités..... (1)	35,000	32,000
		Frais de voyage et de déménagement..... (2)	310,000	293,000
		Transport: chemin de fer et camion..... (2)	33,000	29,000
		Affranchissement..... (2)	60,000	50,000
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication..... (2)	213,000	208,000
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère..... (3)	59,000	52,000
		Matériel d'exposition, annonces, radio-télévision et étalages..... (3)	83,000	67,000
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	244,000	248,000
		Location de bâtiments, ouvrages et terrains..... (5)	10,000	9,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages..... (6)	160,000	154,000
		Réparation et entretien du matériel..... (6)	52,000	48,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau..... (7)	355,000	340,000
		Fournitures et approvisionnements..... (7)	183,000	146,000
		Services de ville..... (7)	108,000	101,000
		Divers, y compris la consultation avec les Indiens.... (12)	147,000	243,000
			5,817,000	5,774,000
		Dépense		
		1965-1966..... \$	3,384,496	
		1966-1967.....	4,653,049	
		1967-1968 (estimation).....	5,673,000	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>AFFAIRES INDIENNES (Suite)</b>				
<b>Crédit 5 (Suite)</b>				
AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES COLLECTIVITÉS INDIENNES, Y COMPRIS UNE SUBVENTION DE \$1,200 AUX FIDUCIAIRES DE LA SALLE COMMÉMORATIVE SKOOKUM JIM, À WHITEHORSE, UNE SOMME DE \$52,700 DESTINÉE À SUBVENTIONNER LES FOIRES ET AUTRES ENTREPRISES VISANT À STIMULER L'AGRICULTURE, L'ARTISANAT ET L'ENSEMBLE DES INITIATIVES ÉCONOMIQUES DES INDIENS, D'AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS ET L'AUTORISATION D'ACORDER DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS, EN CONFORMITÉ D'ACCORDS CONCLUS AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES OU DES TERRITOIRES OU AVEC D'AUTRES ORGANES OU AUTORITÉS ET APPROUVÉS PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, EN VUE D'ASSURER DES SERVICES DE BIEN-ÊTRE ET D'AUTRES SERVICES AUX INDIENS, DES PAIEMENTS SPÉCIAUX D'ASSISTANCE SOCIALE POUR LES HABITANTS NON INDIENS DES RÉSERVES INDIENNES, DES DÉPENSES RECOUVRABLES EN CONFORMITÉ D'ACCORDS CONCLUS, SELON LES CONDITIONS APPROUVÉES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES RELATIVEMENT À L'ASSISTANCE SOCIALE POUR LES HABITANTS NON INDIENS DES RÉSERVES INDIENNES ET AUTORISATION D'ASSURER AUX INDIENS, EN VUE DE LEUR ACTIVITÉ COMMERCIALE, L'INSTRUCTION ET LA SURVEILLANCE NÉCESSAIRES, L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES, L'ACHAT DE PRODUITS FINIS ET, NONOBTANT TOUTE AUTRE LOI, LA VENTE DE CES PRODUITS FINIS				
<b>Postes titularisés</b>				
	1	Direction, sciences et professions		
		Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$23,500)		
3	10	(\$14,000-\$16,000)		
11	26	(\$12,000-\$14,000)		
28	119	(\$10,000-\$12,000)		
14	101	(\$8,000-\$10,000)		
	160	(\$6,000-\$8,000)		
		Administration et service extérieur		
4		(\$18,000-\$21,000)		
	3	(\$16,000-\$18,000)		
10		(\$14,000-\$16,000)		
17	3	(\$12,000-\$14,000)		
108	12	(\$10,000-\$12,000)		
109		(\$8,000-\$10,000)		
172	13	(\$6,000-\$8,000)		
2	1	(\$4,000-\$6,000)		
10	10	(Emplois saisonniers)		
		Technique, exploitation et services		
4		(\$14,000-\$16,000)		
3	1	(\$12,000-\$14,000)		
17	12	(\$10,000-\$12,000)		
33	17	(\$8,000-\$10,000)		
62	56	(\$6,000-\$8,000)		
16	46	(\$4,000-\$6,000)		
	1	(Service discontinu)		
		Soutien administratif		
3	8	(\$6,000-\$8,000)		
94	77	(\$4,000-\$6,000)		
5	8	(Moins de \$4,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>AFFAIRES INDIENNES (Suite)</b>				
<b>Crédit 5 (Suite)</b>				
AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES COLLECTIVITÉS INDIENNES (Suite)				
7	12	Postes à salaires régnants (Service continu)		
2	2	Officiers et équipages de navires (Service continu)		
734 (732) (37)	699 (697) (37)	Effectif constant.....	4,889,000	4,763,000
		Emplois intermittents et autres.....	70,000	76,000
(769)	(734)	Traitements et salaires.....(1)	4,959,000	4,839,000
		Indemnités.....(1)	83,000	73,000
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	1,025,600	962,000
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	41,000	37,000
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication.....(2)	112,000	107,000
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère.....(3)	33,000	40,000
		Matériel d'exposition, annonces, radio-télévision et étalages.....(3)	66,000	57,000
		Kiosque indien à l'Exposition universelle et internationale de 1967.....(3)		223,000
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	6,543,000	5,761,000
		Location de bâtiments, ouvrages et terrains.....(5)	29,000	26,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....(6)	2,506,000	1,863,000
		Réparation et entretien du matériel.....(6)	282,000	220,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	32,000	31,000
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	2,762,000	2,289,000
		Services de ville.....(7)	72,000	51,000
		Subvention aux administrateurs de la salle commémorative Skookum Jim, à Whitehorse.....(10)	1,200	1,200
		Subventions aux foires et autres initiatives visant à stimuler l'agriculture, l'artisanat et les entreprises économiques en général, chez les Indiens.....(10)	52,700	52,700
		Subventions à des particuliers ou à des organismes afin de favoriser et améliorer la culture indienne.....(10)	44,700	24,200
		Subventions aux conseils des bandes, y compris des subventions pour l'amélioration des réserves.....(10)	1,100,000	549,000
		Subventions et contributions, conformément aux accords conclus avec les gouvernements des provinces et des territoires, en vue d'assurer aux Indiens des services de bien-être et d'autres services.....(10)	2,304,400	1,999,000
		Paiements en espèces aux Indiens pour assistance générale.....(10)	15,969,000	14,219,000
		Programme de perfectionnement—Obligations aux termes du Traité, exploitation forestière, artisanat.....(12)	766,000	754,000
		Déplacement et inhumation des Indiens indigents, frais des congrès d'Indiens, des cours de formation et de colloques et réadaptation des Indiens handicapés au point de vue physique et social.....(12)	471,000	450,000
		Divers, y compris des cours de formation d'agents d'aménagement communautaire.....(12)	467,400	648,600
			39,722,000	35,276,700
			Dépense	
1965-1966.....			\$ 26,335,774	
1966-1967.....			31,016,740	
1967-1968 (estimation).....			35,378,000	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>AFFAIRES INDIENNES (Suite)</b>				
<b>Crédit 5 (Suite)</b>				
INSTRUCTION—ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS, DES PAIEMENTS SPÉCIAUX EN VUE DE L'INSTRUCTION DANS LES ÉCOLES INDIENNES ET NON INDIENNES D'ENFANTS, AUTRES QUE DES ENFANTS INDIENS, RÉSIDANT DANS LES RÉSERVES, LES DÉPENSES RECOUVRABLES EN CONFORMITÉ D'ACCORDS CONCLUS, SELON LES CONDITIONS APPROUVÉES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES ET LES COMMISSIONS SCOLAIRES LOCALES RELATIVEMENT À L'INSTRUCTION DES ENFANTS NON INDIENS DANS LES ÉCOLES INDIENNES				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
		Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$21,250)		
1	1	(\$14,000-\$16,000)		
18		(\$12,000-\$14,000)		
63	12	(\$10,000-\$12,000)		
149	82	(\$8,000-\$10,000)		
319	256	(\$6,000-\$8,000)		
595	394	(\$4,000-\$6,000)		
351	768	(Service discontinu)		
43	43	Administration et service extérieur		
		(\$16,000-\$18,000)		
5	2	(\$14,000-\$16,000)		
6	14	(\$12,000-\$14,000)		
4	1	(\$10,000-\$12,000)		
8	34	(\$8,000-\$10,000)		
16	18	(\$6,000-\$8,000)		
17	29	Technique, exploitation et services		
		(\$10,000-\$12,000)		
3		(\$6,000-\$8,000)		
1	2	(\$4,000-\$6,000)		
274	113	(Moins de \$4,000)		
	56	(Service discontinu)		
12	12	(Emploi saisonnier)		
1	11	Soutien administratif		
		(\$6,000-\$8,000)		
2	7	(\$4,000-\$6,000)		
108	98	(Moins de \$4,000)		
2	6	(Emploi saisonnier)		
1	1	Postes à salaires régnants		
		(Service continu)		
24	24	(Emplois saisonniers)		
11	11			
2,034	1,995			
(1,998)	(1,959)	Effectif constant.....	13,263,000	11,260,000
(86)	(86)	Emplois intermittents et autres.....	141,000	121,000
(2,084)	(2,045)	Traitements et salaires.....(1)	13,404,000	11,381,000
		Indemnités.....(1)	499,000	451,000
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	618,000	572,000
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	33,000	79,000
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication.....(2)	131,000	96,000
		Publication de rapports ministériels et d'autres imprimés.....(3)	3,000	3,000
		Matériel d'exposition, annonces, radio-télévision et étalages.....(3)	33,000	33,000
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	10,634,000	10,599,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>AFFAIRES INDIENNES (Suite)</b>				
<b>Crédit 5 (Suite)</b>				
<b>INSTRUCTION (Suite)</b>				
		Location de bâtiments, ouvrages et terrains..... (5)	50,000	52,000
		Réparation et entretien des bâtiments, ouvrages et terrains..... (6)	1,548,000	1,130,000
		Réparation et entretien du matériel..... (6)	154,000	150,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau..... (7)	72,000	68,000
		Fournitures et approvisionnements..... (7)	3,181,000	2,465,000
		Services de ville..... (7)	329,000	316,000
		Versements aux Indiens pour les aider à se réinstaller. (10)	639,000	253,000
		Instruction et entretien des enfants indiens fréquentant des écoles non fédérales, transport d'élèves indiens..... (12)	23,455,000	17,421,000
		Divers, y compris l'embauchage et le placement.... (12)	779,000	815,000
			<b>55,562,000</b>	<b>45,884,000</b>
<b>(Répartition)</b>				
		Administration et surveillance.....	2,104,000	2,411,000
		Frais d'instruction dans les écoles fédérales.....	14,106,000	12,426,000
		Frais d'instruction dans les écoles non fédérales.....	14,392,000	10,163,000
		Transport et entretien des élèves.....	19,012,000	16,536,000
		Instruction des adultes.....	926,000	617,000
		Formation professionnelle et spéciale.....	3,208,000	2,553,000
		Embauchage et réinstallation.....	1,814,000	1,178,000
			<b>55,562,000</b>	<b>45,884,000</b>
			Dépense	
		1965-1966.....	\$ 34,630,982	
		1966-1967.....	41,556,885	
		1967-1968 (estimation).....	49,084,000	
<b>SUBVENTIONS EN VUE DE FOURNIR DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES AUX INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, Y COMPRIS L'AUTORISATION DE TRANSFÉRER CES FONDS AUX COMPTES DE FIDUCIE DES BANDES INDIENNES AU PRORATA DU NOMBRE DE MEMBRES DES BANDES..... (10)</b>				
			100,000	100,000
			Dépense	
		1965-1966.....	\$ 100,000	
		1966-1967.....	100,000	
		1967-1968 (estimation).....	100,000	
		<b>Total du crédit 5.....</b>	<b>102,201,000</b>	<b>87,034,700</b>
			Dépense	
		1965-1966.....	\$ 64,451,252	
		1966-1967.....	77,326,674	
		1967-1968 (estimation).....	90,235,000	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		AFFAIRES INDIENNES (Suite)		
		Crédit 10—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas, dans l'ensemble, la quote-part des gouvernements provinciaux dans les dépenses relatives aux routes et ouvrages connexes et au matériel et la construction ou l'acquisition d'ouvrages destinés aux bandes indiennes, dont le fonctionnement et la gestion peuvent être confiés aux bandes indiennes, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, dépenses affectées à des ouvrages situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, aide aux Indiens et bandes indiennes pour la construction ou l'acquisition de logements et d'autres bâtiments, ainsi que d'ouvrages, terrains et matériel connexes et les dépenses recouvrables en vertu d'accords conclus, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec les gouvernements des provinces et des territoires et avec les commissions scolaires locales relativement à l'instruction des enfants non indiens dans des écoles indiennes		
		ADMINISTRATION—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL		
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains.....(8)	254,000	353,000
		Construction ou acquisition de matériel.....(9)	77,000	68,000
			331,000	421,000
		Dépense		
		1965-1966.....	\$ 222,154	
		1966-1967.....	298,985	
		1967-1968 (estimation).....	442,000	
		AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES COLLECTIVITÉS INDIENNES—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL, Y COMPRIS L'AUTORISATION DE CONSENTIR DES AVANCES RECOUVRABLES NE DÉPASSANT PAS, DANS L'ENSEMBLE, LA QUOTE-PART DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX DANS LES DÉPENSES RELATIVES AUX ROUTES ET OUVRAGES CONNEXES ET AU MATÉRIEL ET Y COMPRIS LA CONSTRUCTION OU L'ACQUISITION D'OUVRAGES DESTINÉS À DES BANDES INDIENNES, DONT LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION PEUVENT ÊTRE CONFISÉS AUX BANDES INDIENNES, À LA DISCRÉTION DU MINISTRE, DÉPENSES AFFECTÉES À DES OUVRAGES SITUÉS SUR DES TERRAINS AUTRES QUE CEUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, ET AIDE AUX INDIENS ET AUX BANDES INDIENNES POUR LA CONSTRUCTION OU L'ACQUISITION DE LOGEMENTS ET D'AUTRES BÂTIMENTS, AINSI QUE D'OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL CONNEXES		
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains.....(8)	22,659,000	21,663,000
		Construction ou acquisition de matériel.....(9)	1,107,000	1,700,000
			23,766,000	23,363,000

Emplois (années-homme)		Montant
1968-1969	1967-1968	
Détail des affectations		
		\$
		\$
<b>AFFAIRES INDIENNES (Suite)</b>		
<b>Crédit 10 (Suite)</b>		
AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES COLLECTIVITÉS INDIENNES (Suite)		
Moins—La somme recouvrable des gouvernements provinciaux..... (13)		
		1,222,000
		<b>22,544,000</b>
		<b>23,363,000</b>
Dépense		
1965-1966.....	\$ 8,269,410	
1966-1967.....	15,063,231	
1967-1968 (estimation).....	21,602,000	
INSTRUCTION—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL, Y COMPRIS LES DÉPENSES AFFECTÉES À DES OUVRAGES SITUÉS SUR DES TERRAINS AUTRES QUE CEUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES DÉPENSES RE- COUVRABLES EN VERTU D'ACCORDS CONCLUS, SELON LES CONDITIONS APPROUVÉES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PRO- VINCES ET DES TERRITOIRES ET AVEC LES COM- MISSIONS SCOLAIRES LOCALES RELATIVEMENT À L'INSTRUCTION DES ENFANTS NON INDIENS DANS DES ÉCOLES INDIENNES		
Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains..... (8)	10,379,000	9,371,000
Construction ou acquisition de matériel..... (9)	983,000	758,000
		<b>11,362,000</b>
		<b>10,129,000</b>
(Répartition)		
Paiements pour fournir aux élèves indiens des institutions d'enseignement fédérales.....		
		5,962,000
Paiement en vertu d'un accord visant à assurer l'inté- gration des écoliers indiens dans les institutions d'en- seignement.....		
		5,400,000
		<b>11,362,000</b>
		<b>10,129,000</b>
Dépense		
1965-1966.....	\$ 7,076,345	
1966-1967.....	11,442,594	
1967-1968 (estimation).....	9,879,000	
<b>Total du crédit 10.....</b>		<b>34,237,000</b>
		<b>33,913,000</b>
Dépense		
1965-1966.....	\$ 15,567,909	
1966-1967.....	26,804,810	
1967-1968 (estimation).....	31,923,000	

Emplois (années-homme)	Détail des affectations	Montant	
		1968-1969	1967-1968
1968-1969	1967-1968	\$	\$
	<b>AFFAIRES INDIENNES (Suite)</b>		
	<b>Statutaire—Annuités et pensions diverses aux Indiens</b>		
	STATUTAIRE—ANNUITÉS AUX INDIENS (c. 149, s.r.).. (12)	535,580	530,000
	Dépense		
	1965-1966..... \$ 525,194		
	1966-1967..... 513,494		
	1967-1968 (estimation)..... 530,000		
	STATUTAIRE—PENSION DE M <sup>me</sup> DORIS RYCKMAN (c. 50, STATUT DE 1936)..... (1)	420	420
	<b>Total du poste statutaire.....</b>	<b>536,000</b>	<b>530,420</b>
	Dépense		
	1965-1966..... \$ 525,614		
	1966-1967..... 513,914		
	1967-1968 (estimation)..... 530,420		
	<b>PROGRAMME DU GRAND NORD</b>		
	<b>Crédit 20—Administration, fonctionnement et entretien, y compris des subventions et des contributions, selon le détail des affectations, autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de montants ne dépassant pas dans l'ensemble la quote-part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest des dépenses pour l'instruction et la formation professionnelle et à l'égard de services rendus pour le compte des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon; autorisation de faire des avances et des paiements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la totalité ou une partie des programmes passés à ce gouvernement par le gouvernement fédéral pendant l'année financière en cours; autorisation de vendre de l'énergie électrique et du mazout (et de fournir les services connexes) conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs privés d'endroits éloignés où il n'existe pas d'autres sources locales d'approvisionnement; autorisation d'assurer, en ce qui a trait à l'activité commerciale des Indiens et des Esquimaux, l'instruction et la surveillance nécessaires, l'approvisionnement en matières premières, l'achat de produits finis et, nonobstant toute autre loi, la vente de ces produits finis et autorisation de verser des prestations aux Indiens et aux Esquimaux en vertu des programmes d'assistance sociale, de logement pour indigents et d'aide à l'enfance.</b>		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)</b>				
<b>Crédit 20 (Suite)</b>				
ADMINISTRATION—ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES SERVICES CENTRAUX RATTACHÉS À L'ADMINISTRATION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES, Y COMPRIS DES HABITATIONS POUR FONCTIONNAIRES ET DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS, SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS				
<b>Postes titularisés</b>				
Direction, sciences et professions				
2	2	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$23,500)		
2	2	Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$21,250)		
4	3	(\$16,000-\$18,000)		
3	3	(\$14,000-\$16,000)		
13	11	(\$12,000-\$14,000)		
9	9	(\$10,000-\$12,000)		
	5	(\$8,000-\$10,000)		
Administration et service extérieur				
4		(\$18,000-\$21,000)		
1	2	(\$16,000-\$18,000)		
5		(\$14,000-\$16,000)		
11		(\$12,000-\$14,000)		
15	2	(\$10,000-\$12,000)		
75	52	(\$8,000-\$10,000)		
16	55	(\$6,000-\$8,000)		
	13	(\$4,000-\$6,000)		
Technique, exploitation et services				
1		(\$14,000-\$16,000)		
1		(\$12,000-\$14,000)		
3		(\$10,000-\$12,000)		
26	15	(\$8,000-\$10,000)		
27	42	(\$6,000-\$8,000)		
25	35	(\$4,000-\$6,000)		
	1	(Moins de \$4,000)		
Soutien administratif				
55	1	(\$6,000-\$8,000)		
199	148	(\$4,000-\$6,000)		
18	119	(Moins de \$4,000)		
Postes à salaires régnants				
221	208	(Service continu)		
1	1	(Emploi saisonnier)		
737	729			
(737)	(729)	Effectif constant.....	3,862,400	3,700,300
(17)	(17)	Emplois intermittents et autres.....	87,900	80,500
(754)	(746)	Traitements et salaires.....(1)	3,950,300	3,780,800
		Surtemps.....(1)	62,000	62,000
		Indemnités d'isolement et autres.....(1)	515,500	491,300
		Frais d'affiliation.....(1)	400	400
		Contributions d'assurance-chômage.....(1)	16,800	19,900
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	474,000	454,000
		Frais de transport—autres que les fonctionnaires fédéraux.....(2)	207,700	66,000
		Transport, chemin de fer et camion.....(2)	892,400	897,200
		Affranchissement.....(2)	20,800	18,800
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication.....(2)	215,300	172,200

Emplois (années-homme)	Détail des affectations	Montant	
		1968-1969	1967-1968
1968-1969	1967-1968	\$	\$
<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)</b>			
<b>Crédit 20 (Suite)</b>			
<b>ADMINISTRATION (Suite)</b>			
	Publications.....(3)	19,500	18,900
	Étalages et publicité.....(3)	4,500	6,500
	Services professionnels et spéciaux.....(4)	602,700	915,600
	Location de matériel.....(5)	127,100	119,600
	Location de terrains, de bâtiments et d'ouvrages... (5)	13,200	8,800
	Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages... (6)	581,600	617,400
	Réparation et entretien du matériel.....(6)	338,900	315,600
	Combustible pour les bâtiments du ministère.....(7)	475,700	434,100
	Autres fournitures et approvisionnements.....(7)	649,800	338,800
	Services de ville.....(7)	1,343,500	538,000
	Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	150,300	146,800
	Subvention au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la construction d'un réseau d'adduction d'eau à Yellowknife (T.N.-O.).....(10)	250,000	
	Subvention au gouvernement territorial du Yukon pour l'hospitalisation des Indiens.....(10)	85,000	75,000
	Subvention au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour l'hospitalisation des Indiens et des Esquimaux.....(10)	512,100	583,600
	Contributions pour la construction de salles communales.....(10)	50,000	50,000
	Contribution au gouvernement territorial du Yukon pour la construction, à Mayo et à Watson Lake (T.Y.), d'une canalisation d'eau et d'un système d'égouts.....(10)		83,000
	Subventions au commissaire des Territoires du Nord-Ouest en remboursement des frais, autres que les frais d'immobilisations, assumés pendant l'année financière en cours pour l'établissement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à Yellowknife (T.N.-O.).....(10)		263,000
	Contribution au gouvernement de Terre-Neuve au bénéfice des Esquimaux.....(10)	500,000	168,100
	Contribution d'une somme égale à la moitié des dépenses assumées par le gouvernement territorial du Yukon pour l'exploitation et l'entretien d'une institution pénale à sécurité moyenne et d'une institution pénale à sécurité minimum dans le Territoire du Yukon.....(10)	264,300	
	Subvention au commissaire des Territoires du Nord-Ouest pour amortir les emprunts contractés relativement aux frais d'établissement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à Yellowknife (T.N.-O.).....(10)	100,000	
	Subvention au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la protection de la faune et pour aider à assurer les services de tourisme.... (10)	445,400	
	Divers.....(12)	44,000	40,200
		12,912,800	10,685,600
	Moins—Sommes à recouvrer du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (\$46,500) et préemption prévue (\$464,500).....(13)	511,000	846,599
		12,401,800	9,839,001
		Dépense	Recette
	1965-1966.....	\$ 9,066,100	\$ 757,615
	1966-1967.....	10,635,000	755,000
	1967-1968 (estimation).....		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)</b>				
<b>Crédit 20 (Suite)</b>				
ÉDUCATION—ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET APPUI FINANCIER DE PROGRAMMES D'INSTRUCTION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE, Y COMPRIS L'AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES RECOURVABLES NE DÉPASSANT PAS DANS L'ENSEMBLE LA QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DES DÉPENSES RELATIVES À L'INSTRUCTION ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
	1	Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$21,250)		
1		(\$14,000-\$16,000)		
2		(\$12,000-\$14,000)		
24		(\$10,000-\$12,000)		
38	51	(\$8,000-\$10,000)		
135	14	(\$6,000-\$8,000)		
236	349	(\$4,000-\$6,000)		
37	28	Administration et service extérieur		
	7	(\$16,000-\$18,000)		
8		(\$14,000-\$16,000)		
7		(\$12,000-\$14,000)		
5	11	(\$10,000-\$12,000)		
2		(\$8,000-\$10,000)		
26	2	(\$6,000-\$8,000)		
	26	(\$4,000-\$6,000)		
3		Technique, exploitation et services		
		(\$12,000-\$14,000)		
6	12	(\$10,000-\$12,000)		
7		(\$8,000-\$10,000)		
3		(\$6,000-\$8,000)		
6	7	(\$4,000-\$6,000)		
15	8	(Moins de \$4,000)		
	8	Soutien administratif		
	1	(\$6,000-\$8,000)		
2	30	(\$4,000-\$6,000)		
42	11	(Moins de \$4,000)		
2		Postes à salaires régnants		
78	74	(Service continu)		
685	640	Effectif constant.....	5,506,400	4,619,900
(685)	(640)	Emplois intermittents et autres.....	77,900	73,600
(15)	(16)			
(700)	(656)	Traitements et salaires.....(1)	5,584,300	4,693,500
		Indemnités d'isolement et autres.....(1)	834,000	760,900
		Affiliations.....(1)	400	400
		Contributions d'assurance-chômage.....(1)	300	400
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	653,000	558,500
		Frais de voyage de personnes autres que les fonctionnaires.....(2)	469,300	299,500
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	721,100	388,800
		Imprimés du service et publications éducatives.....(3)	69,000	38,500
		Aides audio-visuels et publicité.....(3)	107,300	119,700
		Allocation pour l'instruction, l'entretien et autres paiements.....(4)	1,590,500	1,353,100
		Autres services professionnels et spéciaux.....(4)	970,200	1,203,500
		Location de matériel.....(5)	55,000	53,200
		Location de terrains et de bâtiments.....(5)	10,200	11,400
		Réparation et entretien de bâtiments et ouvrages....(6)	426,500	477,900

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969 \$	1967-1968 \$
<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)</b>				
<b>Crédit 20 (Suite)</b>				
ÉDUCATION (Suite)				
		Réparation et entretien du matériel..... (6)	274,600	269,100
		Combustible pour les bâtiments du ministère..... (7)	349,700	336,000
		Autres fournitures et approvisionnements..... (7)	1,339,800	979,500
		Services de ville..... (7)	956,800	381,500
		Divers..... (12)	90,900	53,600
			14,502,900	11,989,000
		Moins—Sommes à recouvrer du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (\$2,167,000) et péréemption prévue (\$475,700)..... (13)	2,642,700	2,513,000
			11,860,200	9,476,000
		Dépense      Recette		
		1965-1966..... \$	\$	
		1966-1967..... 8,641,150	179,700	
		1967-1968 (estimation)..... 9,721,000	179,000	
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL — ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET APPUI FINANCIER DE L'EX- PANSION DES PETITES ENTREPRISES, DE LA GESTION DES RESSOURCES DE SURFACE ET DU LOGEMENT PUBLIC DANS LE NORD, Y COMPRIS LES SUBVEN- TIONS ET CONTRIBUTIONS SELON DE DÉTAIL DES AFFECTATIONS, ET AUTORISATION D'ASSURER, EN CE QUI A TRAIT À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DES INDIENS ET DES ESQUIMAUX, L'INSTRUCTION ET LA SURVEILLANCE NÉCESSAIRES, L'APPROVISIONNE- MENT EN MATIÈRES PREMIÈRES, L'ACHAT DE PRO- DUITS FINIS, ET, NONOBTANT TOUTE AUTRE LOI, LA VENTE DE CES PRODUITS FINIS, ET AUTORISATION DE VERSER DES PRESTATIONS AUX INDIENS ET AUX ESQUIMAUX EN VERTU DES PROGRAMMES D'AS- SISTANCE SOCIALE, DE LOGEMENT POUR INDIGENTS ET D'AIDE À L'ENFANCE ET AUTORIATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNE- MENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNE- MENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS.				
<b>Postes titularisés</b>				
		<b>Direction, sciences et professions</b>		
1		(\$14,000-\$16,000)		
11	8	(\$12,000-\$14,000)		
22	4	(\$10,000-\$12,000)		
26	33	(\$8,000-\$10,000)		
	1	(\$6,000-\$8,000)		
		<b>Administration et service extérieur</b>		
2		(\$18,000-\$21,000)		
	2	(\$16,000-\$18,000)		
5		(\$14,000-\$16,000)		
11	2	(\$12,000-\$14,000)		
13	4	(\$10,000-\$12,000)		
53	19	(\$8,000-\$10,000)		
5	40	(\$6,000-\$8,000)		
		<b>Technique: exploitation et services</b>		
3		(\$8,000-\$10,000)		
13	29	(\$6,000-\$8,000)		
8	44	(\$4,000-\$6,000)		



Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)</b>				
<b>Crédit 20 (Suite)</b>				
<b>DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (Suite)</b>				
		Subvention au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour lui permettre l'octroi de subventions d'au plus \$1,000 chacune à l'égard de toute maison à prix modique pour laquelle il consent une première hypothèque..... (10)	20,000	20,000
		Subventions aux Esquimaux, de \$1,000 afin d'aider à l'achat ou à la construction de maisons à prix modique comprenant une seule chambre à coucher et de \$2,000 afin d'aider à l'achat ou la construction de maisons à prix modique comprenant deux chambres à coucher ou plus..... (10)	30,000	30,000
		Subventions aux Esquimaux pour les aider à l'achat de maisons, aucune des subventions ne devant dépasser les crédits accumulés par l'acheteur en vertu du Programme de location d'habitations aux Esquimaux..... (10)	2,000	500
		Divers..... (12)	112,500	59,000
			10,751,100	9,710,600
		Moins: Péréemption prévue..... (13)	398,200	317,600
			10,352,900	9,393,000
		Dépense      Recette		
		1965-1966..... \$.....	\$.....	\$.....
		1966-1967.....	7,641,075	2,001,139
		1967-1968 (estimation).....	9,568,000	1,993,000
GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX—ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES BUREAUX DES COMMISSAIRES DU TERRITOIRE DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX AUX INSTALLATIONS POSSÉDÉES ET EXPLOITÉES PAR L'ÉTAT ET VENTE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE MAZOUT (ET FOURNITURE DE SERVICES CONNEXES), CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS ET CONDITIONS APPROUVÉES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, AUX CONSOMMATEURS PRIVÉS D'ENDROITS ÉLOIGNÉS OÙ IL N'EXISTE PAS D'AUTRES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
1	1	Commissaire des Territoires du Nord-Ouest (\$24,000)		
1		Sous-commissaire des Territoires du Nord-Ouest (\$21,000)		
1	1	Commissaire du Territoire du Yukon (\$20,000)		
1		Administration et service extérieur (\$14,000-\$16,000)		
1	1	(\$12,000-\$14,000)		
1		(\$8,000-\$10,000)		
1	7	(\$6,000-\$8,000)		
1		Technique, exploitation et services (\$8,000-\$10,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)		
		<b>Crédit 20 (Suite)</b>		
		GOVERNEMENTS TERRITORIAUX (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Soutien administratif		
1	1	(\$6,000-\$8,000)		
1	3	(\$4,000-\$6,000)		
80	73	Postes à salaires régnants (Service continu)		
88	87			
(88)	(87)			
(1)	(1)	Effectif constant.....	111,600	159,200
		Emplois intermittents et autres.....	11,700	6,400
(89)	(88)	Traitements et salaires.....(1)	123,300	165,600
		Indemnités d'isolement et autres.....(1)	10,700	20,000
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	17,700	14,100
		Frais de transport de personnes autres que des fonctionnaires.....(2)	6,400	4,500
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	22,500	400
		Affranchissement.....(2)	2,000	1,900
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication.....(2)	5,600	5,600
		Publications du ministère.....(3)	400	100
		Aides audio-visuels, étalages et publicité.....(3)	200	200
		Autres services professionnels et spéciaux.....(4)	132,400	127,400
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages... (6)	22,500	48,800
		Réparation et entretien du matériel.....(6)	13,000	24,900
		Fournitures et approvisionnements, combustible compris.....(7)	72,700	43,100
		Services de ville.....(7)	74,200	38,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	1,500	1,500
		Divers.....(12)	1,300	2,500
			506,400	498,600
		Moins: Péréemption prévue.....(13)	18,300	
			488,100	498,600
		Dépense		
		Recette		
		1965-1966.....\$.....\$.....		
		1966-1967.....530,225.....655,545		
		1967-1968 (estimation).....499,000.....653,000		
		COORDINATION DES RECHERCHES SUR LE NORD— ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS LES SUBVENTIONS SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS		
		Postes titularisés		
		Administration et service extérieur		
1		(\$18,000-\$21,000)		
	1	(\$16,000-\$18,000)		
2	2	(\$14,000-\$16,000)		
1	1	(\$12,000-\$14,000)		
1		(\$10,000-\$12,000)		
2	2	(\$8,000-\$10,000)		
1	1	(\$6,000-\$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
2	2	(\$12,000-\$14,000)		
2	3	(\$10,000-\$12,000)		
3	2	(\$8,000-\$10,000)		
2	1	(\$6,000-\$8,000)		
1	1	(\$4,000-\$6,000)		
6	6	(Emplois saisonniers)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)</b>				
<b>Crédit 20 (Suite)</b>				
COORDINATION DES RECHERCHES SUR LE NORD (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
8	8	Soutien administratif		
1	1	(\$4,000-\$6,000)		
		(Moins de \$4,000)		
1	1	Postes à salaires régnants		
		(Service continu)		
34	32			
(31)	(29)			
		Traitements et salaires.....(1)	242,100	225,600
		Surtemps.....(1)	500	500
		Indemnités d'isolement et autres.....(1)	15,400	10,700
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	24,500	17,000
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	3,700	2,000
		Téléphone et télégrammes.....(2)	4,000	1,700
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère.....(3)	7,000	6,000
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	38,000	25,000
		Location de matériel.....(5)	1,000	
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.....(6)	500	300
		Réparation et entretien du matériel.....(6)	1,500	700
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	9,000	7,000
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	15,100	10,000
		Services de ville.....(7)	21,000	19,000
		Subvention à l'Institut Arctique d'Amérique du Nord pour la publication d'une bibliographie sur l'Arctique.....(10)	30,000	30,000
		Subvention pour recherches sur le Nord et pour des expéditions de recherches scientifiques dans les régions septentrionales.....(10)	250,000	250,000
		Divers.....(12)	2,700	1,300
			666,000	606,800
Dépense				
		1965-1966.....	\$ 420,308	
		1966-1967.....	499,682	
		1967-1968 (estimation).....	596,000	
RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE— ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET APPUI FINANCIER DE PROGRAMMES DESTINÉS À STIMULER ET À ACCÉLÉRER LA MISE EN VALEUR DES RES- SOURCES NATURELLES AU YUKON ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, Y COMPRIS LES SUBVENTIONS SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS				
Postes titularisés				
		Direction, sciences et professions		
1	1	(\$16,000-\$18,000)		
1	1	(\$14,000-\$16,000)		
5	5	(\$12,000-\$14,000)		
9	9	(\$10,000-\$12,000)		
8	7	(\$8,000-\$10,000)		
3	2	(\$6,000-\$8,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)				
<b>Crédit 20 (Suite)</b>				
RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
		Administration et service extérieur		
		(\$18,000-\$21,000)		
2	1	(\$16,000-\$18,000)		
2	1	(\$12,000-\$14,000)		
5	5	(\$8,000-\$10,000)		
7	6	(\$6,000-\$8,000)		
7	5	Technique, exploitation et services		
		(\$12,000-\$14,000)		
1	1	(\$10,000-\$12,000)		
1	1	(\$8,000-\$10,000)		
7	5	(\$6,000-\$8,000)		
4	3	(\$4,000-\$6,000)		
1		Soutien administratif		
		(\$6,000-\$8,000)		
12	12	(\$4,000-\$6,000)		
20	20	(Moins de \$4,000)		
22	21	Postes à salaires régnants		
		(Service continu)		
60	59	(Emplois saisonniers)		
16	16	(Service discontinu)		
1	1			
195	182			
(187)	(174)			
		Traitements et salaires..... (1)	1,379,000	1,177,100
		Indemnités d'isolement et autres..... (1)	120,200	121,700
		Frais de voyage et de déménagement..... (2)	132,200	77,600
		Transport: chemin de fer et camion..... (2)	6,900	2,500
		Affranchissement..... (2)	2,300	2,000
		Téléphone et télégrammes..... (2)	12,900	12,000
		Publications de rapports et autres imprimés..... (3)	22,500	10,100
		Matériel d'exposition, annonces, films, radio et éta- lages..... (4)	55,800	66,300
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	359,400	281,500
		Location de matériel..... (5)	68,900	43,800
		Réparation et entretien du matériel..... (6)	190,000	136,600
		Réparation et entretien de bâtiments et ouvrages... (6)	3,900	51,800
		Entretien des routes..... (6)	1,940,100	1,609,000
		Fournitures et approvisionnements..... (7)	118,000	108,200
		Services de ville..... (7)	268,100	141,700
		Papier, fournitures et accessoires de bureau..... (7)	46,200	37,000
		Subventions de \$7,500 à la <i>British Columbia and Yukon Chamber of Mines</i> , de \$7,500 à la <i>Yukon Chamber of Mines</i> et de \$7,500 à l' <i>Alberta and Northwest Chamber of Mines and Ressources</i> , de \$7,500 à la <i>Northwest Territories Chamber of Mines</i> pour les aider à présenter des cours de prospection et entretenir des bureaux permanents en vue de renseigner et d'aider tous ceux qui s'intéressent à la prospection minière..... (10)	30,000	20,000
		Subventions aux prospecteurs selon le règlement du gouverneur en conseil..... (10)	60,000	60,000
		Subventions à l'Association pour la prévention des accidents dans les mines des Territoires..... (10)	2,500	2,500
		Subvention égale à 50 p. 100 du coût de la construc- tion ou d'amélioration de terrains d'atterrissage pour favoriser la mise en valeur des ressources (Territoire du Yukon)..... (10)	50,000	50,000
		Subvention égale à 50 p. 100 du coût de la construc- tion ou d'amélioration de terrains d'atterrissage pour favoriser la mise en valeur des ressources (Territoires du Nord-Ouest)..... (10)	50,000	50,000
		Divers..... (12)	6,800	8,100
			4,925,700	4,069,500

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)		
		<b>Crédit 20 (Suite)</b>		
		RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (Suite)		
		Moins—Montant recouvrable du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (\$110,000) et péremption prévue (\$118,400)..... (13)	228,400	105,000
			<b>4,697,300</b>	<b>3,964,500</b>
		Dépense      Recette		
		1965-1966..... \$..... \$.....		
		1966-1967..... 3,948,975      2,930,000		
		1967-1968 (estimation)..... 4,112,000      1,975,000		
			<b>40,466,300</b>	<b>33,777,901</b>
		<b>Total du crédit 20.....</b>		
		Dépense      Recette		
		1965-1966..... \$..... \$.....		
		1966-1967..... 30,327,207      6,523,999		
		1967-1968 (estimation)..... 35,131,000      5,555,000		
		<b>Crédit 25—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la quote-part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest des dépenses pour l'instruction et la formation professionnelle; autorisation de faire des avances et des paiements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la totalité ou une partie des programmes passés à ce gouvernement par le gouvernement fédéral pendant l'année financière en cours; autorisation de faire des avances recouvrables à l'égard de services rendus et de travaux exécutés sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, lorsque le ministère est seul en mesure d'exécuter lesdits travaux et rendre lesdits services; autorisation d'un programme de construction et d'acquisition de logements destinés aux Indiens et aux Esquimaux et de vente de maisons aux Indiens et aux Esquimaux, selon les modalités et conditions et aux prix que pourra approuver le gouverneur en conseil, y compris la vente aux Esquimaux à \$1,000 de moins que le prix coûtant, de maisons d'une pièce et d'une chambre à coucher et, à \$2,000 de moins que le prix coûtant, de maisons plus grandes; et l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière en cours des engagements ne devant pas dépasser un montant total de \$26,195,600</b>		
		ADMINISTRATION—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS		
		Construction de routes et ponts..... (8)	79,600	
		Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages (8)	2,383,900	2,795,500

Emplois (années-homme)	1968-1969/1967-1968	Détail des affectations	Montant	
			1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)		
		<b>Crédit 25 (Suite)</b>		
		ADMINISTRATION (Suite)		
		Acquisition ou construction de matériel.....(9)	503,100	559,000
			2,966,600	3,354,500
		Moins—Péremption prévue.....(13)	341,600	434,000
			2,625,000	2,920,500
		Dépense		
		1965-1966.....\$.....		
		1966-1967.....	2,457,000	
		1967-1968 (estimation).....	2,520,500	
		ÉDUCATION—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL, Y COMPRIS L'AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES RECOUVRABLES, NE DÉPASSANT PAS DANS L'ENSEMBLE LA PART DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DES DÉPENSES RELATIVES À L'INSTRUCTION ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS		
		Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages (8)	4,904,800	5,618,000
		Acquisition ou construction de matériel..... (9)	347,200	314,600
			5,252,000	5,932,600
		Moins—Somme à recouvrer du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (\$903,500) et péremption prévue (\$606,500).....(13)	1,510,000	2,045,000
			3,742,000	3,887,600
		Dépense		
		1965-1966.....\$.....		
		1966-1967.....	4,306,173	
		1967-1968 (estimation).....	3,887,600	
		DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL, Y COMPRIS L'AUTORISATION DE METTRE EN OEUVRE UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION OU D'ACQUISITION DE LOGEMENTS DESTINÉS AUX INDIENS ET AUX ESQUIMAUX ET DE VENTE DE MAISONS AUX INDIENS ET AUX ESQUIMAUX, SELON LES MODALITÉS ET CONDITIONS ET AUX PRIX QUE POURRA APPROUVER LE GOUVERNEUR EN CONSEIL ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS		
		Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages (8)	4,829,700	4,198,000
		Acquisition ou construction de matériel..... (9)	577,100	532,000
			5,406,800	4,730,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)</b>				
<b>Crédit 25 (Suite)</b>				
		Moins—Péremption prévue..... (13)	622,800	496,000
			4,784,000	4,234,000
		Dépense		
		1965-1966..... \$.....		
		1966-1967.....	2,643,000	
		1967-1968 (estimation).....	4,234,000	
<p style="text-align: center;">GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL, Y COMPRIS L'AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES RECOUVRABLES À L'ÉGARD DE SERVICES RENDUS ET DE TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR DES PROPRIÉTÉS AUTRES QUE CELLES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LORSQUE LE MINISTÈRE EST SEUL EN MESURE D'EXÉCUTER LESDITS TRAVAUX ET RENDRE LESDITS SERVICES ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PROGRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS</p>				
		Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages(8)	3,065,100	1,274,500
		Acquisition ou construction de matériel..... (9)	247,900	124,200
			3,313,000	1,398,700
		Moins—Péremption prévue..... (13)	381,000	155,000
			2,932,000	1,243,700
		Dépense		
		1965-1966..... \$.....		
		1966-1967.....	1,086,000	
		1967-1968 (estimation).....	1,643,700	
<p style="text-align: center;">Credits</p> <p style="text-align: center;">COORDINATION ET RECHERCHES SUR LE NORD— CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL</p>				
		Construction ou acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages..... (8)	7,500	
		Construction ou acquisition de machines, matériel et approvisionnements..... (9)	15,500	10,000
			23,000	10,000
		Dépense		
		1965-1966..... \$.....	13,670	
		1966-1967.....	10,863	
		1967-1968 (estimation).....	10,000	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		<b>PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)</b>		
		<b>Crédit 25 (Suite)</b>		
		RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE— CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL ET AUTORISA- TION DE FAIRE DES AVANCES ET DES PAIEMENTS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD- OUEST POUR LA TOTALITÉ OU UNE PARTIE DES PRO- GRAMMES PASSÉS À CE GOUVERNEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PENDANT L'ANNÉE EN COURS		
		Construction de routes et de ponts..... (8)	8,982,200	12,094,000
		Construction ou acquisition de bâtiments et d'ou- vrages..... (8)	56,000	16,000
		Acquisition ou construction de matériel..... (9)	196,000	11,000
			9,234,200	12,121,000
		Moins—Péremption prévue..... (13)	1,074,500	2,801,999
			8,159,700	9,319,001
		Dépense		
		1965-1966..... \$.....		
		1966-1967.....	8,018,286	
		1967-1968 (estimation).....	9,320,000	
		<b>Total du crédit 25.....</b>	<b>22,265,700</b>	<b>21,614,801</b>
		Dépense		
		1965-1966..... \$.....		
		1966-1967.....	18,526,322	
		1967-1968 (estimation).....	21,615,800	
		<b>Statutaire—Subventions d'aide à l'expansion des ressources minières du Nord..... (10)</b>	<b>1,500,000</b>	<b>3,000,001</b>
		Dépense		
		1965-1966..... \$.....		
		1966-1967.....		
		1967-1968 (estimation).....	1,700,000	
		<b>Crédit 33—Paiement au gouvernement des Terri- toires du Nord-Ouest, en conformité d'un accord conclu entre le Canada et les Terri- toires du Nord-Ouest, l'accord devant assurer que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'imposera, ne prélèvera ni ne percevra d'impôts sur le revenu des par- ticuliers, sur le revenu des sociétés, sur les sociétés, ni droits successoraux, comme le définit l'accord; le paiement au gouverne- ment des Territoires du Nord-Ouest aux termes de l'accord devant se calculer comme il suit:</b>		
		a) une subvention de 80c par habitant, selon le chiffre de population des Terri- toires du Nord-Ouest établi au recense- ment de 1961;		
		b) une subvention de \$30,000 pour venir en aide au gouvernement et au Conseil des Territoires du Nord-Ouest; et		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		PROGRAMME DU GRAND NORD (Suite)		
		<b>Crédit 33 (Suite)</b>		
		c) une subvention à l'exploitation de \$5,104,660 qui, une fois ajoutée aux paiements faits en vertu des alinéas a) et b), sera l'équivalent du déficit d'exploitation prévu pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pendant l'année financière courante; de même que des paiements à l'égard des versements destinés à amortir les prêts en cours pour des dépenses en immobilisations dans les Territoires du Nord-Ouest, comme il est prévu dans l'accord..... (10)	6,392,100	5,670,780
		<b>Crédit 34—Paiements au gouvernement du Yukon, en conformité d'un accord qui sera conclu par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil, au nom du gouvernement du Canada, et le commissaire du Territoire du Yukon, au nom du gouvernement du Territoire du Yukon, un tel accord devant assurer (selon les modalités et conditions qui pourront être acceptées) que le gouvernement du Yukon n'imposera, ne prélèvera ni ne percevra les impôts dont il est question dans l'accord; le paiement au gouvernement du Yukon se calculera selon la façon prescrite dans l'accord; paiements à l'égard des versements destinés à amortir les prêts en cours pour des dépenses en immobilisations dans le Territoire du Yukon, comme il est prévu dans l'accord; et autorisation de faire le versement des paiements provisoires au gouvernement du Yukon avant la signature de l'accord (la somme payable aux termes de l'entente devant être réduite du total de tous les paiements provisoires)..... (10)</b>	5,576,300	4,100,000
		CONSERVATION		
		<b>Crédit 35—Parcs nationaux, lieux et monuments historiques, conservation et mise en valeur des ressources fauniques, y compris l'exécution de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs—Administration, fonctionnement et entretien, y compris des subventions selon le détail des affectations, un versement à la Commission des champs de bataille nationaux aux fins et sous réserve des dispositions de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec et autorisation de contracter des dépenses pour l'aménagement projeté d'un nouveau parc national dans la région du lac Kejimikujik, en Nouvelle-Écosse</b>		
		ADMINISTRATION—ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DE SERVICES CENTRAUX RATTACHÉS À LA DIRECTION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$23,500)		
2	2	Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$21,250)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
			1968-1969	1967-1968
1968-1969	1967-1968		\$	\$
		CONSERVATION (Suite)		
		<b>Crédit 35 (Suite)</b>		
		ADMINISTRATION (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Direction, sciences et professions (Suite)		
		(\$18,000-\$21,000)		
1	1	(\$16,000-\$18,000)		
2	2	(\$14,000-\$16,000)		
5	5	(\$12,000-\$14,000)		
9	10	(\$10,000-\$12,000)		
36	26	(\$8,000-\$10,000)		
5	16	Administration et service extérieur		
		(\$16,000-\$18,000)		
3	2	(\$14,000-\$16,000)		
3		(\$12,000-\$14,000)		
6		(\$10,000-\$12,000)		
9	10	(\$8,000-\$10,000)		
20	7	(\$6,000-\$8,000)		
14	14	Technique, exploitation et services		
		(\$12,000-\$14,000)		
5	5	(\$10,000-\$12,000)		
6	12	(\$8,000-\$10,000)		
20	12	(\$6,000-\$8,000)		
29	16	(\$4,000-\$6,000)		
2	8	Soutien administratif		
		(\$6,000-\$8,000)		
13	7	(\$4,000-\$6,000)		
65	64	(Moins de \$4,000)		
43	33			
299	253	Effectif constant.....	2,164,300	1,757,500
(299)	(253)	Emplois intermittents et autres.....	110,000	142,900
(34)	(34)			
(333)	(287)	Traitements et salaires.....(1)	2,274,300	1,900,400
		Surtemps.....(1)	10,500	10,000
		Contributions d'assurance-chômage.....(1)	2,900	400
		Frais de voyage.....(2)	202,100	175,600
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	3,500	1,300
		Affranchissement.....(2)	10,400	10,200
		Téléphone et télégrammes.....(2)	45,100	29,500
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère.....(3)	12,000	8,900
		Matériel d'exposition, annonces, films, radio et étalages.....(3)	900	2,600
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	24,800	10,400
		Location de matériel.....(5)	14,700	3,400
		Réparation et entretien du matériel.....(6)	12,300	12,500
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	90,200	33,000
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	64,100	38,000
		Contribution à la Société canadienne des architectes paysagistes.....(10)	12,500	
		Divers.....(12)	6,800	3,600
			2,787,100	2,239,800
		Dépense		Recette
		1965-1966..... \$ 528,217 \$.....		
		1966-1967..... 1,847,952.....		
		1967-1968 (estimation)..... 2,234,800.....		1,800

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>CONSERVATION (Suite)</b>				
<b>Crédit 35 (Suite)</b>				
PARCS NATIONAUX—ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS L'AUTORISATION DE CONTRACTER DES DÉPENSES POUR L'AMÉNAGEMENT PROJÉTÉ D'UN NOUVEAU PARC NATIONAL DANS LA RÉGION DU LAC KEJIMKUIJK, EN NOUVELLE-ÉCOSSE				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
1	1	(\$14,000-\$16,000)		
1	1	(\$12,000-\$14,000)		
3	1	(\$10,000-\$12,000)		
4	30	(\$8,000-\$10,000)		
21	1	(\$6,000-\$8,000)		
Administration et service extérieur				
2	2	(\$16,000-\$18,000)		
	5	(\$14,000-\$16,000)		
4	3	(\$12,000-\$14,000)		
7	7	(\$10,000-\$12,000)		
25	3	(\$8,000-\$10,000)		
38	49	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
2		(\$12,000-\$14,000)		
3	8	(\$10,000-\$12,000)		
32	9	(\$8,000-\$10,000)		
22	76	(\$6,000-\$8,000)		
266	222	(\$4,000-\$6,000)		
77	58	(Moins de \$4,000)		
	1	(Service discontinu)		
61	81	(Emplois saisonniers)		
Soutien administratif				
2		(\$6,000-\$8,000)		
86	82	(\$4,000-\$6,000)		
34	33	(Moins de \$4,000)		
3	2	(Emplois saisonniers)		
Postes à salaires régnants				
	370	(Service continu)		
129	1	(Service discontinu)		
1,153	1,516	(Emplois saisonniers)		
2,500	2,562		7,579,500	7,216,400
(1,593)	(1,601)	Effectif constant.....	143,700	143,100
(30)	(28)	Emplois intermittents et autres.....		
(1,623)	(1,629)	Traitements et salaires.....(1)	7,723,200	7,359,500
		Surtemps.....(1)	206,800	164,000
		Indemnités.....(1)	46,900	46,400
		Contributions d'assurance-chômage.....(1)	40,600	42,900
		Frais de voyage et de déménagement.....(2)	146,200	140,800
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	50,000	64,000
		Affranchissement.....(2)	13,300	11,100
		Téléphone et télégrammes.....(2)	79,200	67,700
		Publication de rapports et autres imprimés.....(3)	94,800	155,200
		Matériel d'exposition, annonces, films, radio et étalages.....(3)	58,300	49,700
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	591,800	623,200
		Location de terrains, bâtiments et ouvrages.....(5)	22,800	17,300
		Location de matériel.....(5)	188,400	161,500
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages... (6)	606,400	318,600
		Réparation et entretien des routes, ponts, rues, trottoirs et pistes.....(6)	331,800	570,200
		Réparation et entretien du matériel.....(6)	696,900	736,400
		Papier, fournitures et accessoires de bureau.....(7)	69,700	46,700
		Fournitures et approvisionnements.....(7)	1,039,900	991,400
		Services de ville.....(7)	357,900	295,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		CONSERVATION (Suite)		
		<b>Crédit 35 (Suite)</b>		
		PARCS NATIONAUX—ADMINISTRATION, FONCTION- NEMENT ET ENTRETIEN (Suite)		
		Bourses d'études pour la formation universitaire d'é- tudiants aux sports en plein air..... (10)	12,000	6,000
		Divers..... (12)	42,400	33,500
			12,419,300	11,901,100
		(Répartition)		
		Ottawa—Bureau central.....	861,900	845,100
		Région de l'Atlantique		
		Bureau régional.....	67,900	57,300
		Parc des Terres-Hautes du Cap-Breton.....	554,500	500,500
		Parc de Fundy.....	395,400	412,900
		Parc du lac Kejimikujik.....	186,900	170,600
		Parc de l'île du Prince-Édouard.....	358,200	331,100
		Parc de Terra Nova.....	367,300	347,400
		Région du centre		
		Parc des îles de la Baie Georgienne.....	76,600	66,900
		Parc de la Pointe-Pelée.....	241,900	215,500
		Parc des îles du Saint-Laurent.....	94,800	76,200
		Région de l'Ouest		
		Bureau régional.....	197,900	182,900
		Parc de Banff.....	2,196,900	2,256,600
		Parc Elk Island.....	405,600	389,600
		Parc de Jasper.....	1,504,200	1,426,200
		Parc de Kootenay.....	621,100	588,500
		Parcs du Mont Revelstoke et Glacier.....	899,300	783,600
		Parc du Prince Albert.....	673,000	707,200
		Parc du Mont Riding.....	841,000	808,600
		Parc Waterton.....	575,100	519,300
		Parc de Wood Buffalo.....	654,000	616,400
		Parc de Yoho.....	645,800	598,700
			12,419,300	11,901,100
		Dépense		
		Recette		
		1965-1966.....	\$ 10,502,973	\$2,946,519
		1966-1967.....	10,836,770	3,290,868
		1967-1968 (estimation).....	11,866,100	4,171,700
		LIEUX HISTORIQUES—ADMINISTRATION, FONCTION- NEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS L'AUTORISA- TION DE VERSER DES PAIEMENTS À DES PERSONNES OU À DES GROUPES EN VERTU DE LA LOI SUR LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES EN VUE DE LA CONSERVATION ET DE LA COMMÉMORATION DES LIEUX HISTORIQUES		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
		1	(\$12,000-\$14,000)	
		5	(\$10,000-\$12,000)	
		3	(\$8,000-\$10,000)	
		Administration et service extérieur		
		2	(\$16,000-\$18,000)	
		3	(\$14,000-\$16,000)	
		2	(\$12,000-\$14,000)	
		5	(\$10,000-\$12,000)	
		6	(\$8,000-\$10,000)	
		24	(\$6,000-\$8,000)	
		3	(\$4,000-\$6,000)	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
CONSERVATION (Suite)				
<b>Crédit 35 (Suite)</b>				
LIEUX HISTORIQUES—ADMINISTRATION, FONCTION- NEMENT ET ENTRETIEN (Suite)				
Postes titularisés (Suite)				
Technique, exploitation et services				
1		(\$12,000-\$14,000)		
4	6	(\$10,000-\$12,000)		
16	13	(\$8,000-\$10,000)		
23	18	(\$6,000-\$8,000)		
28	27	(\$4,000-\$6,000)		
2	8	(Moins de \$4,000)		
	4	(Emplois saisonniers)		
Soutien administratif				
18	18	(\$4,000-\$6,000)		
10	5	(Moins de \$4,000)		
Postes à salaires régénants				
	48	(Service continu)		
1		(Service discontinu)		
63	60	(Emplois saisonniers)		
269	248			
(227)	(213)			
(13)	(13)			
(240)	(226)			
		Effectif constant.....	1,355,900	1,018,400
		Emplois intermittents et autres.....	45,300	67,500
		Traitements et salaires..... (1)	1,401,200	1,085,900
		Surtemps..... (1)	18,200	21,600
		Indemnités..... (1)	12,300	9,500
		Contributions d'assurance chômage..... (1)	5,700	5,100
		Frais de voyage et de déménagement..... (2)	80,000	66,900
		Transport: chemin de fer et camion..... (2)	12,300	7,600
		Affranchissement..... (2)	8,500	5,500
		Téléphone et télégrammes..... (2)	28,000	22,900
		Publication de rapports et autres imprimés..... (3)	81,700	3,700
		Matériel d'exposition, annonces, films, radio-télé- vision et étalages..... (3)	30,400	1,700
		Services professionnels et spéciaux..... (4)	492,300	451,700
		Location de terrains, bâtiments et ouvrages..... (5)	1,600	1,400
		Location de matériel..... (5)	23,000	9,100
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages.. (6)	15,300	20,000
		Réparation et entretien des routes, ponts, rues, trottoirs et pistes..... (6)	131,400	134,400
		Réparation et entretien du matériel..... (6)	44,100	22,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau..... (7)	24,600	11,200
		Fournitures et approvisionnements..... (7)	145,400	82,700
		Services de ville..... (7)	82,900	74,800
		Paievements à des personnes ou à des groupes conformé- ment aux ententes conclues par le ministre en vertu de la Loi sur les lieux et monuments historiques en vue de la conservation et de la commémoration des lieux historiques..... (12)	162,500	259,100
		Divers..... (12)	10,200	23,300
			2,811,600	2,320,100

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		CONSERVATION (Suite)		
		<b>Crédit 35 (Suite)</b>		
		LIEUX HISTORIQUES—ADMINISTRATION, FONCTION- NEMENT ET ENTRETIEN (Suite)		
		(Répartition)		
		Ottawa—Bureau central.....	850,100	624,300
		Région de l'Atlantique (à l'exclusion de la Forteresse de Louisbourg).....	710,200	599,400
		Forteresse de Louisbourg.....	568,900	582,200
		Région du centre.....	317,800	195,000
		Région de l'Ouest.....	364,600	319,200
			2,811,600	2,320,100
			Dépense	Recette
		1965-1966.....	\$ 1,120,600	\$ 42,231
		1966-1967.....	2,066,859	43,450
		1967-1968 (estimation).....	2,310,100	76,500
		ALLOCATION EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU JARDIN INTERNATIONAL DE LA PAIX AU MANITOBA..... (10)	15,000	15,000
			Dépense	
		1965-1966.....	\$ 15,000	
		1966-1967.....	15,000	
		1967-1968 (estimation).....	15,000	
		AUTORISATION DE FAIRE DES PAIEMENTS À LA COM- MISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX AUX FINS ET SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE LA LOI CONCERNANT LES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX DE QUÉBEC (C. 57, STATUTS DE 1908, MODIFIÉ).... (12)	335,000	354,000
			Dépense	
		1965-1966.....	\$ 275,000	
		1966-1967.....	281,000	
		1967-1968 (estimation).....	354,000	
		SUBVENTION À LA JACK MINER MIGRATORY BIRD FOUNDATION..... (10)	10,000	10,000
			Dépense	
		1965-1966.....	\$ 10,000	
		1966-1967.....	10,000	
		1967-1968 (estimation).....	10,000	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
<b>CONSERVATION (Suite)</b>				
<b>Crédit 35 (Suite)</b>				
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—ADMINISTRATION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN, Y COMPRIS RECHERCHE, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES ET EXÉCUTION DE LA LOI SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS, BOURSES D'ÉTUDES POUR LA FORMATION DE BIOLOGISTES ET SUBVENTIONS SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS				
Postes titularisés				
Direction, sciences et professions				
		Fonctionnaire supérieur 1 (\$16,500-\$21,500)		
1	1			
4	4	(\$16,000-\$18,000)		
4	4	(\$14,000-\$16,000)		
18	18	(\$12,000-\$14,000)		
20	18	(\$10,000-\$12,000)		
45	41	(\$8,000-\$10,000)		
Administration et service extérieur				
		(\$16,000-\$18,000)		
1	1	(\$10,000-\$12,000)		
6	5	(\$8,000-\$10,000)		
2	2	(\$6,000-\$8,000)		
Technique, exploitation et services				
		(\$8,000-\$10,000)		
3	2	(\$6,000-\$8,000)		
19	18	(\$4,000-\$6,000)		
17	13	(Emplois saisonniers)		
2	2			
Soutien administratif				
		(\$6,000-\$8,000)		
1	1	(\$4,000-\$6,000)		
29	23	(Moins de \$4,000)		
23	18	(Service discontinu)		
2	2			
198	174	Effectif constant.....	1,405,000	1,197,600
(196)	(172)	Emplois intermittents et autres.....	128,600	103,500
(23)	(23)			
(219)	(195)	Traitements et salaires.....(1)	1,533,600	1,301,100
		Surtemps.....(1)	18,900	23,800
		Indemnités.....(1)	12,100	9,500
		Frais d'affiliation à des sociétés scientifiques.....(1)	500	600
		Contributions d'assurance-chômage.....(1)	700	300
		Frais de voyage—Enquêtes sur place.....(2)	95,200	95,200
		Autres frais de voyage et de déménagement.....(2)	92,900	92,900
		Transport: chemin de fer et camion.....(2)	28,000	22,100
		Affranchissement.....(2)	10,400	17,000
		Téléphone et télégrammes.....(2)	27,000	17,500
		Publication de rapports et autres imprimés du Ministère.....(3)	105,000	121,200
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	623,800	408,200
		Films et affiches concernant les saisons de chasse.....(4)	97,200	41,000
		Location de terrains, bâtiments et ouvrages.....(5)	564,800	366,000
		Location de matériel.....(5)	271,000	238,600
		Réparation et entretien de bâtiments et ouvrages.....(6)	18,800	10,200

Emplois (années-homme)	Détail des affectations	Montant	
		1968-1969	1967-1968
1968-1969	1967-1968	\$	\$
	CONSERVATION (Suite)		
	<b>Crédit 35 (Suite)</b>		
	SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (Suite)		
	(Répartition)		
	Réparation et entretien de matériel..... (6)	24,000	24,000
	Papier et fournitures de bureau..... (7)	64,600	44,600
	Fournitures et approvisionnements..... (7)	162,000	108,700
	Services de ville..... (7)	15,900	14,000
	Bourses d'études pour la formation universitaire de biologistes..... (10)	32,000	19,400
	Subvention à la Société canadienne Audubon..... (10)	20,000	
	Subvention à la Fédération canadienne de la faune.. (10)	20,000	
	Divers..... (12)	500	4,100
		3,839,000	2,980,000
		Dépense	Recette
	1965-1966.....	\$ 1,358,482	\$ 4,681
	1966-1967.....	2,061,661	676,389
	1967-1968 (estimation).....	2,890,000	697,000
	<b>Total du crédit 35.....</b>	<b>22,217,000</b>	<b>19,820,000</b>
		Dépense	Recette
	1965-1966.....	\$ 13,810,272	\$2,993,431
	1966-1967.....	17,119,242	4,010,707
	1967-1968 (estimation).....	19,680,000	4,947,000
	<b>Crédit 40—Parcs nationaux, lieux et monuments historiques, conservation et mise en valeur des ressources fauniques, y compris exécution de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris les dépenses pour travaux exécutés sur des propriétés autres que celles du gouver- nement fédéral et autorisation de contracter des dépenses pour l'aménagement projeté de nou- veaux parcs nationaux dans la région du lac Kejimikujik, en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve</b>		
	ADMINISTRATION—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL		
	Construction de bâtiments et autres entreprises de construction..... (8)		1,329,900
	Acquisition d'automobiles et de camions..... (9)	31,600	30,200
	Acquisition d'autre matériel..... (9)	28,400	27,200
		60,000	1,387,300

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969 \$	1967-1968 \$
CONSERVATION (Suite)				
<b>Crédit 40 (Suite)</b>				
ADMINISTRATION, CONSTRUCTION OU ACQUISITION (Suite)				
(Répartition)				
		Ottawa—Bureau principal.....	27,000	1,182,500
		Région de l'Atlantique.....	6,000	129,300
		Région du Centre.....	2,000	15,000
		Région de l'Ouest.....	25,000	60,500
			60,000	1,387,300
		Dépense		
		1965-1966..... \$ .....		
		1966-1967.....		
		1967-1968 (estimation).....	1,263,076	
PARCS NATIONAUX—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL, Y COMPRIS LES DÉPENSES POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR DES PROPRIÉTÉS AUTRES QUE CELLES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET L'AUTORISATION DE CONTRACTER DES DÉPENSES POUR L'AMÉNAGEMENT PROJETÉ DE NOUVEAUX PARCS NATIONAUX DANS LA RÉGION DU LAC KEJIMUKJIK EN NOUVELLE-ÉCOSSE, AINSI QU'AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET À TERRE-NEUVE				
		Construction de routes principales, ponts compris... (8)	4,039,000	4,155,000
		Construction d'autres routes, ponts et pistes..... (8)	1,638,100	1,395,900
		Construction de bâtiments et autres entreprises de construction..... (8)	6,668,900	6,886,500
		Acquisition d'automobiles et de camions..... (9)	583,800	505,000
		Acquisition de tracteurs et de gros outillage de voirie (9)	299,900	260,400
		Acquisition de matériel d'incendie..... (9)	44,200	58,300
		Acquisition d'autre matériel..... (9)	411,100	356,400
			13,685,000	13,597,500
		Moins—Péréemption prévue..... (13)		500,000
			13,685,000	13,097,500
(Répartition)				
		Ottawa—Bureau central.....	562,500	169,100
		Routes principales des parcs nationaux.....	4,131,000	4,155,000
Région de l'Atlantique:				
		Bureau régional principal.....	155,300	45,100
		Parc des Hautes-Terres du Cap-Breton.....	603,600	375,100
		Parc de Fundy.....	326,900	708,800
		Région du lac Kejimikujik.....	1,133,200	968,800
		Parc de l'île du Prince-Édouard.....	310,500	247,900
		Parc de Terra-Nova.....	242,500	404,400
		Terre-Neuve.....	140,000	
		Nouveau-Brunswick.....	34,000	
Région du Centre:				
		Bureau régional principal.....	8,000	
		Parc de la baie Georgienne.....	28,600	59,000
		Parc de la Pointe-Pelée.....	380,400	152,200
		Parc des îles du Saint-Laurent.....	248,700	83,900

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			\$	\$
		CONSERVATION (Suite)		
		<b>Crédit 40 (Suite)</b>		
		PARCS NATIONAUX—CONSTRUCTION OU ACQUISITION (Suite)		
		(Répartition) (Suite)		
		Région de l'Ouest:		
		Bureau régional principal.....	58,200	51,400
		Parc de Banff.....	1,705,800	2,135,000
		Parc d'Elk Island.....	88,500	163,800
		Parc de Jasper.....	1,476,000	1,358,800
		Parc de Kootenay.....	140,500	326,300
		Parcs du mont Revelstoke et de Glacier.....	527,500	792,300
		Parc de Prince Albert.....	410,400	441,500
		Parc du mont Riding.....	322,900	342,300
		Parc des lacs Waterton.....	220,700	274,000
		Parc de Wood Buffalo.....	150,900	118,000
		Parc de Yoho.....	278,400	224,800
			13,685,000	13,597,500
		Moins—Péremption prévue.....		500,000
			13,685,000	13,097,500
			Dépense	
		1965-1966.....	\$ 11,959,612	
		1966-1967.....	14,530,603	
		1967-1968 (estimation).....	12,687,596	
		LIEUX HISTORIQUES—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BÂTIMENTS, OUVRAGES, TERRAINS ET MATÉRIEL, Y COMPRIS LES DÉPENSES POUR TRA- VAUX EXÉCUTÉS SUR DES PROPRIÉTÉS AUTRES QUE CELLES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL		
		Construction d'autres routes, ponts et pistes..... (8)	196,100	170,000
		Construction de bâtiments et autres entreprises de construction..... (8)	4,038,900	3,852,800
		Acquisition d'automobiles et de camions..... (9)	28,800	16,000
		Acquisition d'autre matériel..... (9)	80,200	44,600
			4,344,000	4,083,400
		(Répartition)		
		Ottawa—Bureau central.....	725,000	549,500
		Région de l'Atlantique (à l'exclusion de la Forteresse de Louisbourg).....	935,000	790,600
		Forteresse de Louisbourg.....	1,530,000	1,523,500
		Région du Centre.....	623,000	710,400
		Région de l'Ouest.....	531,000	509,400
			4,344,000	4,083,400
			Dépense	
		1965-1966.....	\$ 2,572,607	
		1966-1967.....	3,451,145	
		1967-1968 (estimation).....	3,617,528	

Emplois (hommes-année)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1968	1967-1968
			\$	\$
<b>CONSERVATION (Suite)</b>				
<b>Crédit 40 (Suite)</b>				
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE BATIMENTS, OUVRAGES, TER- RAINS ET MATÉRIEL				
Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains.....(8)				
			1,009,300	1,187,000
Acquisition de matériel.....(9)				
			132,600	180,900
			1,141,900	1,367,900
Dépense				
		1965-1966.....	\$ 392,623	
		1966-1967.....	759,938	
		1967-1968 (estimation).....	1,067,900	
<b>Total du crédit 40.....</b>			<b>19,230,900</b>	<b>19,936,100</b>
Dépense				
		1965-1966.....	\$ 14,924,842	
		1966-1967.....	18,741,686	
		1967-1968 (estimation).....	18,636,100	

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
<b>AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN</b>					
Affaires indiennes					
L35	Pour assurer que le montant total des avances à recouvrer à l'égard des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 69 de la Loi sur les Indiens, nonobstant le paragraphe 5 dudit article ne dépassera pas \$2,400,000 à n'importe quel moment; montant additionnel requis.....	400,000	1	399,999	
L40	Pour porter à \$2,000,000 le montant autorisé des prêts consentis aux Indiens et aux Esquimaux, selon les crédits prêts, placements et avances L51a, Loi des subsides n° 9, 1966, L51g, Loi des subsides n° 2, 1967 et L51a, Loi des subsides n° 7, 1967, lesquels crédits autorisaient des prêts et avances aux Indiens et aux Esquimaux pour la construction ou l'acquisition de maisons et l'achat de terrains ailleurs que dans les réserves indiennes, y compris l'autorisation de faire remise du remboursement de ces prêts.....	999,999	1	999,998	
Programme du Nord canadien					
L45	Pour porter à \$990,000 le montant des prêts consentis au gouvernement du Territoire du Yukon selon le crédit 672, prêts, placements et avances, Loi des subsides n° 2, 1962, modifiée, lequel crédit autorisait des prêts hypothécaires aux résidents du Territoire pour l'achat ou la construction de maisons d'habitation à prix modique; montant additionnel requis....	350,000	400,000		50,000
L50	Pour autoriser des prêts au gouvernement du Territoire du Yukon, au cours de la présente année financière et des années financières subséquentes, en vertu des conditions et modalités prescrites par le gouverneur en conseil, à l'égard de l'aménagement d'un lotissement à Anvil, Territoire du Yukon.....	500,000		500,000	
L55	Pour porter à \$150,000 le montant des prêts consentis au gouvernement du Territoire du Yukon selon le crédit 762, prêts, placements et avances, Loi des subsides n° 2 de 1961, modifiée, lequel crédit autorisait des prêts en deuxième hypothèque aux résidents du territoire pour l'achat ou la construction de maisons d'habitation dans le territoire, conformément à la Loi nationale sur l'habitation; somme additionnelle requise.....	50,000		50,000	
L60	Pour porter à \$7,780,064 le montant autorisé des prêts consentis, durant l'année financière courante et les années subséquentes, au gouvernement du Territoire du Yukon, selon les crédits L45, Loi des subsides n° 5, 1967 et L45c, Loi des subsides n° 1, 1968, lesquels crédits autorisaient des prêts pour des immobilisations en vertu des modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil; montant additionnel requis.....	2,780,063	5,000,000		2,219,937
Commission d'énergie du Nord canadien					
L65	Avances à la Commission d'énergie du Nord canadien au titre de dépenses en immobilisations conformément à l'article 15 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien..	8,200,000	3,591,000	4,609,000	

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmen- tation	Dimi- nution
		\$	\$	\$	\$
	AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN (Suite)				
	<i>Northern Transportation Company Limited</i>				
L70	Prêts à la <i>Northern Transportation Company Limited</i> durant l'année financière en cours et les années subséquentes, en vertu des modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour financer l'achat de moyens de transport qui seront utilisés sur le fleuve Mackenzie et le long de la côte centrale de l'Arctique.....	6,000,000	.....	6,000,000	
	Généralités				
—	Crédits non requis en 1968-1969.....		6,084,105	.....	6,084,105
		19,280,062	15,075,107	4,204,955	

Le public peut se procurer des exemplaires ou des copies complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le format. Les exemplaires sont disponibles en français ou en anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des copies complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le format. Les exemplaires sont disponibles en français ou en anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des copies complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le format. Les exemplaires sont disponibles en français ou en anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des copies complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le format. Les exemplaires sont disponibles en français ou en anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des copies complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le format. Les exemplaires sont disponibles en français ou en anglais.

Représentant la Commission d'énergie...  
 MacDonald, président et E. W. ...  
 ingénieur en chef.

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale,  
Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*  
**ALISTAIR FRASER.**

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes  
et du Développement du Nord canadien**

*Président: M. IAN WATSON*

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 2

---

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 1968

---

La Commission d'énergie du Nord canadien  
Budget principal révisé de 1968-1969.

---

TÉMOINS:

*Représentant la Commission d'énergie du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, président et E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef.*

CHAMBRE DES COMMUNES  
Première session de la vingt-huitième législature  
1968  
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St-Pierre

et MM.

Badanai,  
<sup>1</sup> Borrie,  
Buchanan,  
Cullen,  
Dinsdale,  
<sup>2</sup> Durante,  
Duquet,

Laprise,  
Marchand (*Kamloops-  
Cariboo*),  
McKinley,  
Nielsen,  
O'Connell,

Orlikow,  
<sup>3</sup> Peters,  
Simpson,  
Smerchanski,  
Southam,  
Yewchuk—(20)

(Quorum 11)

Le secrétaire du comité,  
Michael B. Kirby.

<sup>1</sup> Remplace M. Guay (*Lévis*), le 23 octobre 1968.

<sup>2</sup> Remplace M. Leblanc (*Laurier*), le 24 octobre 1968.

<sup>3</sup> Remplace M. Howard (*Skeena*), le 23 octobre 1968.

TÉMOINS:

Représentant la Commission d'énergie du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, président et E. W. Humphreys, directeur général et directeur en chef.

(Traduction)

## PROCES-VERBAL

### ORDRES DE RENVOI

Le JEUDI 24 octobre 1968

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. Durante soit substitué à celui de M. Leblanc (*Laurier*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le MERCREDI 23 octobre 1968

*Il est ordonné*,—Que les noms de MM. Peters et Borrie soient substitués à ceux de MM. Howard (*Skeena*) et Guay (*Lévis*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,  
ALISTAIR FRASER.

Document No. 100

REPORT OF THE COMMISSION ON THE DEVELOPMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES

RECOMMENDATIONS

1. The Commission recommends that the Government of Canada should...

- 1. The Commission recommends that the Government of Canada should...
- 2. The Commission recommends that the Government of Canada should...
- 3. The Commission recommends that the Government of Canada should...

Michael H. Kirby

MEMBER

Chairman of the Commission on the Development of the Northwest Territories

APPENDIX

The Commission was established by Order in Council on October 1, 1977. Its members are listed below:

Chairman: Michael H. Kirby

Members: ...

The Commission held its first meeting on October 10, 1977. It has since held several other meetings and has conducted extensive consultations with the public and the Government of Canada.

MEMBER OF THE COMMISSION

President M. Ian Watson

COMITE PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DEVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

(Traduction)

## PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 5 novembre 1968.

(2)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin, à 11 h. 11, sous la présidence de M. Ian Watson.

*Présents:* MM. Borrie, Buchanan, Cullen, Duquet, Durante, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, O'Connell, Orlikow, Peters, Simpson, Southam, St-Pierre, Watson et Yewchuk (15).

*De même que:* MM. Barrett et Howard (*Skeena*).

*Aussi présents:* De la Commission d'énergie du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, président; E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef; C. Prevey, directeur général adjoint—administration et finance; T. Scott, trésorier; W. D. Mills, secrétaire.

Le président annonce que le sous-comité du programme et de la procédure sera composé de M. Watson, président du Comité, de M. St-Pierre, vice-président, et de MM. O'Connell, Marchand, Simpson, Peters et Laprise.

Sur la proposition de M. Duquet,

*Il est décidé*—que l'appendice A de la version anglaise des Procès-verbaux du 22 octobre 1968 (n° 1) soit modifié en y ajoutant le haut de la page 579 du Budget révisé des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, concernant la *Northern Transportation Company Ltd.*

Le président informe le Comité que le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le mardi 29 octobre 1968 et présente le premier rapport du sous-comité, lequel se lit comme il suit:

Votre sous-comité recommande que le Comité mette d'abord en délibération les crédits du Budget révisé des dépenses pour 1968-1969 déferés au Comité, concernant la Commission d'énergie du Nord canadien et la *Northern Transportation Company Ltd.*, et passe ensuite aux crédits du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord, et qu'au cours de l'étude de ces crédits, la procédure suivante soit adoptée:

- a) Que le crédit premier (administration centrale) soit mis en délibération, qu'il soit permis de tenir des discussions et de poser des questions d'ordre général, mais que les questions concernant clairement des crédits précis soient réservées jusqu'à ce que le crédit voulu ait été mis en délibération;
- b) Une fois terminée la discussion d'ordre général, que le crédit premier soit réservé et que le Comité passe à l'étude et à l'approbation des autres crédits;
- c) Que seuls les députés nommés officiellement au Comité aient le privilège de poser les premières questions au sujet de chaque crédit, mais, avant que le Comité approuve chaque crédit, que

d'autres députés aient aussi l'occasion de poser des questions aux témoins;

- d) Quand tous les crédits auront été approuvés, à l'exception du crédit premier, le Comité reprendra l'étude de ce premier crédit et, à ce moment-là, on pourra répondre à toutes les questions en suspens et terminer les affaires en cours;
- e) Le crédit premier du Budget révisé des dépenses sera ensuite approuvé ou non, et le Comité dressera le rapport qu'il présentera à la Chambre des communes.

Sur la proposition de M. St-Pierre, et après débat,

*Il est décidé*—que le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit approuvé.

Le président annonce que les responsables de la *Northern Transportation Company Ltd.* comparaitront devant le Comité le jeudi 7 novembre 1968.

Le président met en délibération le crédit L-65 du Budget révisé des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, concernant la Commission d'énergie du Nord canadien, présente les témoins et demande au président de la Commission, M. MacDonald, de prendre la parole.

M. MacDonald fait une déclaration et, appuyé par ses fonctionnaires, répond ensuite aux questions des membres du Comité.

Plus tard,

*Il est décidé*—que les fonctionnaires de la Commission d'énergie du Nord canadien comparaissent de nouveau pendant environ une demi-heure, le jeudi 7 novembre 1968, afin de permettre à certains membres de poser d'autres questions.

Sur la proposition de M. Simpson,

*Il est décidé*—que le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 7 novembre 1968.

A 1 h. 01 de l'après-midi, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 7 novembre 1968.

*Le secrétaire du Comité,*  
Michael B. Kirby.

## TÉMOIGNAGES

### (Enregistrement électronique)

• 1012

Le mardi 5 novembre 1968

**Le président:** Messieurs, nous avons le quorum. Permettez-moi de vous présenter le rapport du sous-comité du programme et de la procédure. Voici la liste des membres de ce comité: le président et le vice-président, et MM. Saint-Pierre, O'Connell, Simpson, M. Peters qui remplace temporairement M. Howard (Skeena), MM. Laprise et Marchand (Kamloops-Cariboo).

Veillez prendre note d'une correction qu'il faut apporter au texte anglais du fascicule n° 1. On a omis d'y imprimer le texte du crédit relatif à la Northern Transportation Company Limited. Quelqu'un veut-il proposer qu'on rectifie l'appendice «A» de la version anglaise du fascicule n° 1, du 22 octobre 1968, en y insérant la moitié supérieure de la page 579 du Budget révisé des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1969? Nous allons simplement l'insérer. Y a-t-il une proposition? M. Duquet propose qu'on fasse la correction. Adopté? Adopté.

J'aimerais maintenant vous donner lecture du premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure.

(Voir procès-verbal)

Quelqu'un veut-il proposer qu'on adopte ce rapport?

**M. Nielsen:** Allez-vous mettre ultérieurement ce rapport en délibération? Surtout les propositions?

**Le président:** Si quelqu'un veut en discuter tout de suite...

**M. Nielsen:** On a recommandé que la discussion porte uniquement sur ce poste précis plutôt que sur l'ensemble du crédit 1<sup>er</sup>, mais je me demande si cela est conforme aux règles et pratiques en vigueur jusqu'ici. Je ne l'ai pas vérifié moi-même, mais il semble, à première vue, que le comité directeur demande à notre Comité d'approuver quelque chose qui n'entre pas dans ses attributions depuis que

nous avons de telles règles, et cela semble être une restriction indue.

**Le président:** Monsieur Nielsen, le comité a discuté de la chose et le ministre va faire une déclaration à ce sujet mardi prochain. Je présume qu'alors l'objection que vous venez de soulever ne sera plus justifiée, car nous en serons alors au crédit 1<sup>er</sup>. Nous avons cru pouvoir en finir cette semaine avec la Commission d'énergie du Nord canadien et la Northern Transportation Company Limited. Il y a deux postes distincts, et nous croyions précisément pouvoir les étudier au début. Puis nous passerons au budget général du ministère. Ce n'est qu'une question de procédure, mais nous n'essayons pas du tout d'esquiver l'étude du crédit 1<sup>er</sup> grâce à cette procédure. Il ne s'agit que d'en finir tout d'abord avec ces deux postes, puis nous reviendrons au ministère lui-même.

**M. Nielsen:** Je vois. Mais tout cela est très pratique et raisonnable pourvu que notre étude du budget général ne se limite pas au crédit 1<sup>er</sup>. J'ai peut-être mal interprété le rapport, mais si la libre discussion du crédit 1<sup>er</sup> est toujours permise, alors je suis bien aise.

**Le président:** Voici qui répond à votre objection. Je vais tout simplement vous donner lecture des trois premières lignes de l'alinéa a).

Que le crédit 1<sup>er</sup>, Administration centrale, soit mis en délibération et qu'on permette de poser des questions d'ordre général.

Voilà, je crois, qui répond à votre objection.

**M. Nielsen:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Peut-on adopter la proposition?

**Des voix:** Adopté.

**Le président:** Jeudi, nous allons étudier le budget de la Northern Transportation Company Limited. Mardi prochain, l'honorable Jean Chrétien comparaitra devant le Comité. Je mets maintenant en délibération le crédit L65, Commission d'énergie

du Nord canadien. Le texte se trouve en page 40 du fascicule n° 1.

Le Comité a reçu un exemplaire du rapport annuel de la Commission dont les représentants sont: M. J. A. MacDonald, président de la Commission d'énergie du Nord canadien; M. E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef. Je crois que tout le monde connaît M. MacDonald, mais permettez-moi de vous présenter M. Humphrys; M. C. Prevey, directeur général adjoint; M. T. Stott, trésorier; et M. W. D. Mills, secrétaire.

• 1120

Je prie maintenant M. MacDonald de bien vouloir nous expliquer tout d'abord les fonctions et le rôle de la Commission d'énergie du Nord canadien.

**M. J. A. MacDonald (président de la Commission d'énergie du Nord canadien et sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, peut-être vous sera-t-il de quelque utilité que je fasse l'historique de la Commission.

La Commission d'énergie du Nord canadien a été établie en 1948 en vertu de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien; elle est autorisée à construire et à exploiter des entreprises de service public dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, partout au Canada. La loi exigeant que les entreprises de la Commission soient rentables, les tarifs des services fournis par celle-ci doivent assurer des recettes qui couvrent les intérêts des placements, le remboursement du principal pendant un certain nombre d'années, les frais d'exploitation et d'entretien, ainsi qu'une réserve de prévoyance. La Commission est donc un organisme du gouvernement fédéral chargé de la construction et de la gestion d'entreprises de service public sur une base commerciale. Au 31 mars de la présente année, la Commission exploitait cinq centrales hydro-électriques, dix installations diesel électriques autonomes et trois centrales thermiques, qui font partie des entreprises de service public fournissant l'électricité, le chauffage central, l'eau et le système d'égouts. Le 30 septembre 1968, la Commission comptait 306 employés. Sur ce nombre, 58 travaillent à Ottawa, 3 au Bureau d'achat régional d'Edmonton, en Alberta, et les 245 autres dans diverses installations situées un peu partout au pays. Les entreprises en exploitation sont situées à Yellowknife, Mayo, Whitehorse, Taltson River, Fort-Smith, Fort-Simpson, Inuvik,

Frobisher-Bay, Fort-Resolution, Fort-McPherson, Aklavik, Dawson, Cambridge Bay, Coppermine, Moose-Factory et Field (C.-B.).

La Commission joue un rôle très important dans l'expansion économique du Nord canadien en fournissant ainsi de l'énergie. L'expansion des industries extractives, de l'industrie minière en particulier, est attribuable en grande partie au fonctionnement sûr d'un bon service de distribution d'énergie. Fournir de l'énergie dans les conditions climatiques et économiques du Grand Nord pose des problèmes passablement différents de ceux auxquels on doit faire face dans les autres parties du pays. La Commission d'énergie du Nord canadien s'est vu confier la tâche de répondre aux besoins des deux Territoires où, selon les prévisions, la production minière, qui se chiffre actuellement à 140 millions de dollars par an, va doubler d'ici 1972.

On peut résumer ainsi les principales tâches de la Commission: construction ou acquisition de groupes générateurs et d'installations de transmission dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, en vue de fournir de l'énergie électrique aux entreprises commerciales et industrielles, à un tarif proportionné à leurs programmes d'expansion du Nord canadien; construction ou acquisition de groupes générateurs et de systèmes de distribution dans des établissements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et, dans certaines conditions exceptionnelles, partout au Canada où la consommation d'électricité justifie l'exploitation d'une centrale électrique selon les normes des services publics; construction ou acquisition d'autres services publics, tels que la distribution d'eau, de chaleur et les canalisations d'égouts dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, selon les besoins, et exploitation de ces services aux frais des résidents de ces endroits. Bien entendu, nous visons aussi à fournir les ajouts, les annexes et les améliorations nécessaires, notamment le matériel destiné à assurer le fonctionnement sûr et efficace des installations existantes.

• 1125

Bien sûr, nous devons aussi, ce qui est inhérent à notre rôle, arriver à fixer un tarif minimum qui garantit quand même la rentabilité de nos entreprises, ce qui est une exigence imposée par la Loi. En accord avec son objectif, à savoir participer activement à l'expansion économique du Nord canadien, la Commission est à mettre sur pied un Groupe de planification et de développement qui devra suivre de près l'évolution rapide du

Grand Nord et mettre au point des projets à long terme pour que l'énergie électrique et autres services répondent aux besoins du Nord canadien, à chaque stade de son évolution.

A cet égard, la Commission fait face à un redoutable et complexe problème. Elle doit prévoir, construire et exploiter les centrales d'énergie nécessaires, et autres services, dès que le besoin s'en fait sentir. En même temps, elle doit éviter de construire des groupes générateurs et des lignes de transmission trop coûteuses, pour des entreprises commerciales peut-être éphémères, ou dont la production réelle ne sera peut-être jamais continue. L'industrie minière, dans le Grand Nord, pose un problème particulier en ce que certaines mines ne fonctionnent que pendant une courte période.

Aux termes de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, la Commission peut obtenir des prêts, dans le cadre de son budget, sous réserve de l'approbation du Parlement et de l'autorisation par décret du gouverneur en conseil quand il s'agit de projets particuliers. Ces prêts portent intérêt au taux en vigueur au moment de l'emprunt dont l'amortissement est réparti sur une période proportionnée à la durée de l'avoir, soit de sa valeur d'usage. Les frais d'exploitation doivent être déboursés à même le produit de la vente d'énergie aux clients de la Commission.

La disposition de la Loi selon laquelle chaque entreprise doit être rentable signifie que le déficit d'exploitation de l'une d'elles ne peut être absorbé par l'excédent d'une autre. De fait, la Commission exploite dix-sept compagnies distributrices d'énergie, chacune d'entre elles devant être rentable. Les excédents servent à accroître les immobilisations des entreprises, ou encore à réduire les tarifs.

Du point de vue économique, l'un des plus graves problèmes de la Commission, c'est le fait que, la population étant éparpillée et la demande d'énergie inégale et discontinuée, plusieurs des installations de la Commission sont petites, mais entraînent des frais généraux assez élevés. Cinq de ces installations, soit les centrales hydro-électriques de Whitehorse, Mayo, Taltson River et les deux qui sont situées à Yellowknife, fournissent de l'énergie à un taux relativement bas. Les autres sont mues par diesels, soit parce qu'il n'existe aucune source d'énergie hydraulique, soit parce que l'installation n'est pas assez importante pour justifier la construction d'une centrale hydro-électrique. Les taux sont assez bas dans les localités où il y a de grandes installations mues par diesels; mais le contraire vaut pour les localités où il y a de petites installations mues par diesels.

Je voudrais aussi aborder quelques autres questions, notamment l'embauchage d'Indiens et d'Esquimaux, ce qui intéresse particulièrement

notre Commission et notre ministère, et aussi votre Comité. La Commission adhère à la ligne de conduite du gouvernement fédéral qui veut que les indigènes forment 75 p. 100 du personnel vers 1977. La Commission, au sein d'une industrie qui exige une compétence technique poussée, a déjà fait des progrès considérables dans ce sens. Notre personnel compte 213 employés permanents dont 83 environ sont des indigènes. Les postulants n'étant pas obligés de déclarer s'ils sont Indiens, Esquimaux ou de race blanche, les chiffres que je vais vous citer sont donc approximatifs, mais la répartition suivante vous donne une idée du nombre d'indigènes: Indiens: 27, Métis: 24, Esquimaux: 16, résidents du Grand Nord (c'est-à-dire, les gens nés dans le Grand Nord): 16, soit, au total, 83.

Il y a aussi 78 employés occasionnels qui résident dans le Grand Nord. Les Esquimaux et les Indiens qui promettent sont formés aux métiers d'électricien et de poseur de lignes, en vertu de programmes appliqués par le ministère. L'éducation scolaire donnée aux indigènes permet à la Commission d'en engager et d'en promouvoir un nombre croissant au sein de ses services de plus en plus étendus. La Commission constate qu'il y a incompatibilité entre la volonté des Indiens et des Esquimaux de conserver leur culture, et leur participation à l'expansion économique du Grand Nord. La direction a demandé à ses surveillants d'essayer de comprendre que plusieurs indigènes du Nord canadien possèdent un héritage culturel qui les pousse à chasser et à pêcher pendant certaines périodes de l'année; on a donc pris les mesures voulues pour qu'ils puissent alors s'absenter sans que le bon fonctionnement des entreprises en souffre.

La Commission espère pouvoir par la suite engager des ingénieurs électriciens et des ingénieurs civils Indiens et Esquimaux, vu les améliorations apportées aux maisons d'enseignement du Nord canadien et le nombre de diplômés qui en sort. Pour finir, une question qui dépasse un peu la compétence de la Commission mais qui l'intéresse quand même: le problème social que soulève, dans certaines parties du Grand Nord, le coût relativement élevé de l'énergie. Il y a contradiction entre le fait de fournir les commodités de la vie moderne à ces indigènes et le fait de fournir ces commodités à un prix parfois prohibitif ou presque, mais le cadre actuel de la Loi est trop rigide pour nous permettre de pallier cette situation. Seules des subventions pourraient nous permettre de le faire. Mais cela est une question de politique gouvernementale qui, encore une fois, pousse des ramifications infinies. C'est une question que j'ai cru devoir effleurer.

• 1130

Voilà, monsieur le président; j'ai brossé un tableau de la Commission et de certaines de ses installations.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur MacDonald. Y a-t-il des questions? Monsieur Saint-Pierre?

**M. Saint-Pierre:** Au cours du dernier exercice, monsieur MacDonald, le Conseil territorial du Yukon ou le Conseil territorial du Nord-Ouest se sont-ils vu refuser la construction de centrales d'énergie?

**M. MacDonald:** Non, monsieur.

**M. Saint-Pierre:** A propos de moteurs diesel, la dernière fois que je suis allé à Yellowknife, j'ai été surpris de voir que l'essence y coûtait moins cher que dans certaines régions de ma propre circonscription du sud de la Colombie-Britannique. Le gas-oil y est-il moins cher et, si oui, comment le fonctionnement de vos installations à moteurs diesel peut-il se comparer à celui d'installations analogues, disons, en Colombie-Britannique, où nous avons encore de ces installations?

**M. MacDonald:** Je vais demander à notre directeur général de répondre à cette question.

**M. E. W. Humphrys (directeur général et ingénieur en chef de la Commission d'énergie du Nord canadien):** Le prix du carburant, dans les Territoires du Nord-Ouest en particulier, ne se compare en rien, disons, à celui qui a cours au Yukon, car nous nous approvisionnons en pétrole à Norman Wells; mais même là, le prix varie de 15c ou moins le gallon, à Norman Wells, à environ 20 ou 25c le gallon dans des endroits plus éloignés et jusqu'à 50c le gallon dans des endroits comme Coppermine et Cambridge Bay, et parfois même jusqu'à 60c le gallon. Le prix d'achat du carburant nécessaire à la production d'énergie est sensiblement le même, dans nos installations, qu'en Colombie-Britannique, mais le prix, au kilowatt-heure, est plus élevé, en moyenne, dans les Territoires du Nord-Ouest qu'il ne l'est en Colombie-Britannique. Mais il faut bien préciser l'endroit dont on veut parler, car le prix varie beaucoup d'une région à l'autre.

**M. Saint-Pierre:** En général, vos frais d'exploitation sont-ils plus élevés?

**M. Humphrys:** Pas du tout.

**M. Saint-Pierre:** Pas tellement à cause du carburant, mais pour des raisons connexes?

**M. Humphrys:** Pour des raisons connexes. Les salaires sont plus élevés. L'une des principales causes du coût élevé de l'énergie, c'est que la production d'énergie est relativement réduite, ce qui entraîne une augmentation des frais généraux. En pratique, une centrale d'une puissance de 200 kilowatts exige un personnel d'exploitation et d'entretien aussi nombreux qu'une centrale de 1,000 kilowatts. Le prix unitaire de ces petites installations est donc inévitablement élevé.

**M. Saint-Pierre:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Simpson?

**M. Simpson:** J'aimerais que vous nous donniez une comparaison des tarifs exigés, disons, des consommateurs et usagers.

**M. Humphrys:** A Fort Resolution, dans les Territoires du Nord-Ouest, le tarif minimum est de \$2 par mois, ce qui comprend 10 kilowatts-heures. Les 75 premiers kilowatts-heures coûtent 15c et il s'agit là d'un tarif net, déduction faite de l'escompte au comptant. A Aklavik, le tarif est de \$2, soit un tarif net de 12c le kilowatt-heure; à Dawson, le tarif minimum est de \$2, soit 12c les 100 premiers kilowatts-heures, 10c pour les 200 kilowatts-heures suivants et 6c au-delà de 300 kilowatts-heures. Ce sont là des tarifs domestiques. A Fort-Smith, le tarif minimum est de \$2, ce qui comprend 10 kilowatts-heures; les 75 premiers kilowatts-heures coûtent 6c, les 200 kilowatts-heures suivants, 3c, les 500 kilowatts-heures suivants, 2c et, au-delà de 750 kilowatts-heures, 3c. A Mayo, au Yukon, le tarif minimum est de \$1.20, soit 7c pour les 50 premiers kilowatts-heures, 4c pour les 100 kilowatts-heures suivants et 3c pour les 100 kilowatts-heures suivants. A Fort-Simpson, le tarif minimum est de \$2 pour les 10 premiers kilowatts-heures, de 8c pour les 75 kilowatts-heures suivants et de 5c pour les kilowatts-heures au-delà. A Inuvik, les 10 premiers kilowatts-heures coûtent \$2, les 75 kilowatts-heures suivants, 6c, et les kilowatts-heures au-delà, 4½c. A Frobisher-Bay, le tarif minimum est de \$2, soit un tarif net de 7c, peu importe la consommation. A Field (C.-B.), le tarif minimum est de 9c le kilowatt-heure pour les 100 premiers kilowatts-heures, et de 4c pour les kilowatts-heures au-delà. Voilà qui vous donne une bonne idée des tarifs en vigueur.

• 1135

**M. Nielsen:** Vous auriez pu nous donner aussi les tarifs en vigueur à Whitehorse.

**M. Humphrys:** Nous n'avons pas les tarifs en vigueur à Whitehorse, car nous n'y fournissons pas l'énergie au prix de détail.

**M. Nielsen:** Combien la vend-t-on au fournisseur?

**M. Humphrys:** On la vend au fournisseur 1½ cent et le prix de détail varie à peu près entre 1.6 et 5 cents le kilowatt-heure.

**M. Simpson:** Pour mon information personnelle, pourrais-je avoir quelques renseignements sur l'installation de Field, Colombie-Britannique? A quoi sert-elle?

**M. MacDonald:** C'est là une des régions dont vous avez noté la référence—installations dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans d'autres régions du Canada autorisées par le gouverneur en conseil. Il y a un certain nombre de centrales autonomes. Moose Factory et Field sont deux exemples. Il y a là un parc national et alors que le Pacifique Canadien s'en retirait, nos besoins augmentaient et on a demandé à la Commission d'énergie du Nord canadien d'entreprendre de fournir l'énergie; et de même, à Moose Factory, la compagnie hydro-électrique de l'Ontario n'était pas intéressée à s'en occuper, mais nous avons des demandes pressantes du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nos propres besoins et ainsi de suite.

**M. Simpson:** Je me rends compte que les tarifs sont très élevés à Field, (Colombie-Britannique). Y a-t-il une raison précise à cela? Est-ce qu'on n'utilise qu'une faible quantité d'énergie?

**M. Humphrys:** C'est uniquement dû à la faible quantité d'énergie, au fait que les besoins sont relativement faibles et c'est une centrale autonome mue par diesel. Le coût du carburant est d'un peu plus de 20 cents le gallon, mais c'est surtout à cause de la faible importance de l'installation.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions, monsieur Simpson?

**M. Simpson:** J'ai quelques autres questions, mais je peux peut-être les poser plus tard.

**Le président:** M. O'Connell est le suivant sur ma liste.

**M. O'Connell:** La première question que j'aimerais poser concerne la logique de la disposition de la loi qui veut que chaque installation du système se suffise à elle-même. J'aimerais qu'on fasse des commentaires à ce sujet. Il me semble qu'il pourrait y avoir plus de souplesse dans l'échelle des tarifs et que la Commission d'énergie aurait une plus grande possibilité de se développer pour fournir de l'énergie à des usagers, particulièrement à ceux qu'il est convenu d'appeler «indigènes», si l'ensemble du système se suffisait à lui-même, mais non chaque installation.

J'aimerais que les commentaires à ce sujet fassent ressortir quelle proportion de ¼ de million de kilowatts par an est destinée à des usagers industriels, comme les mines et les compagnies de pétrole, quelle proportion est destinée aux entreprises du gouvernement,—du gouvernement fédéral par l'entremise de tous ses différents ministères ou autres entités gouvernementales—et quelle proportion est destinée au détail, à l'exclusion de ces deux autres catégories?

**M. MacDonald:** Monsieur le président, je vais traiter de la première partie de la question et je vais demander à M. Humphrys de voir s'il a les statistiques concernant la seconde partie.

Je crois qu'en tant que Commission, nous sommes d'accord pour dire que le statut actuel est rédigé d'une façon trop rigide. Il constitue, je crois, un facteur inhibiteur à plusieurs points de vue; premièrement, parce qu'il diminue l'espoir d'équilibrer les tarifs; deuxièmement, l'espoir d'une expansion future. Comme vous le savez, il appartient au gouvernement de changer ou non ce statut.

Lorsqu'il a été rédigé, il l'a été d'une façon circonspecte parce qu'il s'agissait d'une intervention assez nouvelle du gouvernement fédéral dans ce domaine. Je crois comprendre que l'idée était de s'assurer que les installations seraient exploitées sur une base commerciale solide et on a mis un peu trop d'emphase sur l'autonomie de chaque installation.

Au sein de la Commission et du ministère, nous avons des opinions à ce sujet, et je crois que le ministre étudiera la possibilité de proposer des modifications au statut.

• 1140

**M. O'Connell:** Ce serait l'article 10. Il m'intéresse de savoir si ce Comité serait disposé à faire une recommandation à ce sujet. Il me semble que c'est une disposition statutaire très inhibitrice.

**M. MacDonald:** Il n'y a aucune raison au monde. Je ne veux pas avoir l'air d'influencer celui qui pose des questions. Nous pensons à cela depuis longtemps. Je crois que nous sommes d'accord pour reconnaître que c'est un facteur inhibiteur à plusieurs points de vue.

**M. O'Connell:** Eh bien, monsieur le président plus tard au cours de la discussion, je ferai une proposition pour que la Commission fonctionne d'une façon autonome, mais pas nécessairement chacun de ses éléments.

**Le président:** Monsieur O'Connell, je crois que c'est une question que nous devrions peut-être discuter lors d'une réunion du comité directeur et revenir ensuite au Comité avec des recommandations sur la façon de procéder, si toutefois nous faisons des recommandations.

**M. O'Connell:** Je suis d'accord.

**M. MacDonald:** Je devrais peut-être ajouter qu'il y a des domaines de production d'énergie dans le Nord où, par suite de la dispersion des installations et de leur peu d'importance, même le fait de toutes les réunir en une seule exploitation ne contribuerait pas à régler le problème social auquel j'ai fait allusion et auquel vous avez aussi pensé. Je crois que la Commission, en tant qu'entreprise commerciale, devra se suffire à elle-même et il faudra probablement quelque chose en plus de cela.

**M. O'Connell:** Oui, j'aimerais que nous abordions cette question à un moment donné.

**M. MacDonald:** Je crois que cela serait fait, non pas par l'entremise de la Commission, mais au moyen de crédits.

**M. O'Connell:** Oui, je suis d'accord. Pourrions-nous avoir des commentaires sur les usagers industriels et autres, monsieur le président, les proportions d'énergie qui...

**M. MacDonald:** Monsieur Humphrys, pourriez-vous répondre à cette question?

**M. Humphrys:** Oui. Je n'ai pas la répartition exacte entre la quantité d'énergie utilisée par le gouvernement fédéral et celle utilisée par le grand public, mais sur 250 millions de kilowatts-heures par année, environ 160 millions de kilowatts-heures sont utilisées par les industries, c'est-à-dire par les mines. Le reste est destiné à l'usage commercial et domestique mais, même s'il est possible de détailler les proportions utilisées par le gouvernement fédéral et celles du grand public, je n'ai malheureusement pas ces statistiques ici. Toutefois, les besoins du gouvernement fédéral prédominent dans le secteur non-industriel et je dirais qu'il est de loin le plus important parmi les usagers.

**M. O'Connell:** J'aimerais beaucoup avoir ces statistiques.

**M. Humphrys:** Nous vous les obtiendrons.

**Le président:** Vous engagez-vous à les obtenir cette semaine?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. O'Connell:** Pourrais-je aller un peu plus loin sur ce sujet? La Commission a-t-elle réellement un monopole quant à la production de l'énergie dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et, sinon, pourriez-vous nous donner une idée de la quantité d'énergie privée qui est produite, qu'il s'agisse d'énergie industrielle ou autre?

**M. Humphrys:** La Commission n'a aucun monopole et il y a d'autres producteurs d'énergie dans le Yukon. La compagnie d'électricité du Yukon produit de l'énergie qui est vendue à Whitehorse mais elle achète la plus grande partie de son énergie de nous. Elle produit elle-même environ 1,000 kilowatts et nous lui fournissons actuellement environ 7,000 à 8,000 kilowatts. C'est la seule compagnie au Yukon.

• 1150

Bien sûr, dans des régions éloignées du Yukon, la compagnie d'électricité du Yukon a quelques petites centrales autonomes qui sont exploitées de la même façon que certaines de nos installations autonomes. Il y a aussi au Yukon une mine à laquelle je pense, la mine d'amiante de Clinton Creek, qui produit sa propre énergie, dont la quantité est d'environ 3,000 kilowatts. Il y a une ou deux autres mines dans le Yukon qui suffisent à leurs propres besoins.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous sommes les principaux fournisseurs, quoique la compagnie Consolidated Mining and Smelting, près de Yellowknife, exploite une installation hydro-électrique et fournit presque toute l'énergie nécessaire à leur mine de Yellowknife. Elle nous achète une certaine quantité d'énergie pour le chauffage à l'électricité, quelquefois hors des périodes de pointe, quelquefois d'une façon régulière. La société Consolidated Discovery Mine achète aussi de l'énergie de nous maintenant. Il y avait aussi les mines Hogan dans les Territoires du Nord-Ouest qui avaient leur propre centrale d'énergie.

Il y a un fournisseur privé dans les Territoires du Nord-Ouest, la société Northland Utilities, qui fournit de l'énergie à la ville de Hay-River et à un ou deux centres miniers; je crois qu'il s'agit de Providence et Enterprise.

Et puis, il y a un certain nombre de centrales plus petites dans les Territoires du Nord-Ouest, exploitées par le ministère des Transports et situées dans des endroits plus reculés où il n'y a pas de réels besoins commerciaux. Dans certains cas, nous sommes allés dans ces endroits et avons pris la relève. Lorsqu'il se crée un besoin commercial

d'énergie, il est généralement indiqué d'y répondre d'une façon commerciale, ce que nous sommes plus en mesure de faire que les ministères.

**M. O'Connell:** Pourriez-vous nous donner un chiffre approximatif quant au pourcentage de l'énergie produite dans les deux territoires par l'entremise de votre Commission?

**M. Humphrys:** Oh, je dirais environ 80 p. cent.

**M. O'Connell:** Merci.

**Le président:** Le suivant sur ma liste est M. Buchanan.

**M. Buchanan:** Monsieur le président, une grande partie des questions qui m'intéressaient ont déjà été posées par M. O'Connell. Il y a ce grand écart entre les tarifs d'un endroit à un autre qui dépend des diminutions de tarif accordées par suite de la quantité d'énergie employée; en conséquence, les tarifs peuvent être deux à trois fois moins élevés, ce qui évidemment semble grandement favoriser certaines régions. Ceci nous amène bien sûr à cette question: est-ce rationnel ou raisonnable? Êtes-vous au courant d'un cas précis où ce tarif plus élevé a été une entrave pour l'expansion d'une industrie particulière ou pour toute autre sorte d'expansion dans certaines régions, à cause des tarifs réellement plus élevés qu'on avait à payer pour l'énergie?

**M. MacDonald:** Je ne suis au courant d'aucun cas de ce genre, quoiqu'il ne fait aucun doute que la source d'énergie est un facteur déterminant dans l'expansion d'une industrie. Heureusement je crois—le directeur général peut ajouter quelque chose à ceci ou me corriger—la plus grande partie de l'expansion industrielle s'est produite dans des régions où nous avons été en mesure de fournir de l'énergie à des taux qui étaient économiques du point de vue des entreprises et les éléments déterminants ont été les marchés, le transport et ainsi de suite. L'énergie est un facteur mais il n'est pas le seul de l'équation.

**M. Humphrys:** Le simple fait qu'il existe une demande d'énergie est un élément important pour assurer que le coût ne sera pas élevé. En conséquence, dans tous les endroits où les tarifs sont bas, il y a une demande industrielle, par exemple dans l'industrie minière. Ceci a en effet permis une installation à meilleur marché, soit une installation hydro-électrique, soit—En fait, dans tous les cas, il s'agissait d'une installation hydro-électrique, mais même dans les cas où nous serions obligés de produire l'énergie au moyen d'un diesel, une plus grande demande aurait pour résultat de permettre d'avoir des tarifs plus rationnels ou plus raisonnables qu'il ne serait possible si la demande n'était que pour quelques centaines de kilowatts.

**M. Buchanan:** Ce qui m'inquiète, comme M. O'Connell, est de savoir ce qui passe avant, la poule ou l'œuf, vous voyez ce que je veux dire.

L'autre question, et vous y avez fait allusion monsieur MacDonald, concerne l'emploi de la population indigène. Je ne sais pas si c'était dans votre rapport ou dans un autre, mais on a souligné spécialement le fait qu'on avait découvert que les Esquimaux étaient très doués pour les travaux mécaniques et avaient beaucoup de talent dans ce domaine. Votre expérience le confirme-t-elle?

**M. MacDonald:** Oh, oui. Je crois que tous ont été en mesure de le constater dans le Nord, qu'il s'agisse d'aptitudes pour la mécanique ou autres. Il n'y a aucune différence; il s'agit seulement de leur fournir l'opportunité d'apprendre, qu'il s'agisse de formation technique ou de formation plus poussée à l'université.

**M. Buchanan:** Avez-vous des programmes spéciaux pour améliorer leur formation?

**M. MacDonald:** Nous avons au ministère de vastes programmes de formation, et pour les Esquimaux, et pour les Indiens.

**M. Buchanan:** La formation se donne-t-elle sur place ou a-t-elle lieu ailleurs que dans le Nord?

**M. MacDonald:** Une partie de la formation se donne dans les Territoires; une autre partie se donne ailleurs; une partie se donne au moyen d'accords avec les provinces; il s'agit là de formation spécialisée.

**M. Buchanan:** Quelle en est l'envergure, monsieur MacDonald?

• 1150

**Le président:** Monsieur Buchanan, comme nous aurons l'occasion d'étudier cette question en détail après que le ministre aura fait sa déclaration, et comme il sera alors question, je crois, des services d'éducation du ministère des Affaires indiennes, je me demande si nous pourrions restreindre les questions à la formation qui est disponible par l'entremise de la Commission de l'énergie du Nord canadien.

**M. Buchanan:** C'était là l'objet de ma question.

**M. MacDonald:** La Commission met à profit les moyens de formation du ministère. Monsieur Humphrys, pourriez-vous élaborer?

**M. Humphrys:** Lorsque nous pouvons trouver des gens de l'endroit, particulièrement des Esquimaux—Frobisher-Bay est un bon exemple—

et lorsque nous avons des gens qui montrent des aptitudes et un intérêt pour leur travail, ils sont alors placés dans ce qu'on appelle un «programme de formation à l'emploi». Ils apprennent les méthodes de travail et les procédés et si leur intérêt est soutenu, ils deviennent candidats à la formation donnée par l'entremise des services du ministère. Nous les recommandons alors aux gens qui s'occupent de l'éducation au ministère et, à ce moment-là, des mesures sont prises pour qu'ils suivent un vrai cours de formation. Toutefois, la plus grande partie de la formation se donne à l'emploi.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions, monsieur Buchanan?

**M. Buchanan:** C'est très bien, merci.

**Le président:** Monsieur Cullen?

**M. Cullen:** D'abord, monsieur le président, ayant passé environ un an dans les Territoires du Nord-Ouest, je dois dire qu'une chose qui m'a frappé est leur grandeur et leur immensité. Vous récitez une série de ces noms et, même si j'ai vécu là-bas, je ne sais pas exactement où sont situés ces endroits, même si j'ai entendu parler de certains d'entre eux. Je me demande si nous pourrions avoir une carte lors d'une autre réunion, pour pouvoir situer ces régions?

Autre chose—je ne suis pas certain d'avoir raison—ce qui me frappe est le fait que vous semblez concentrer l'expansion dans la partie nord-ouest des Territoires du Nord-Ouest. Y a-t-il beaucoup d'expansion dans la partie est des Territoires du Nord-Ouest?

**M. MacDonald:** Ceci nous amène hors du champ d'action de la Commission elle-même qui suit l'expansion, mais votre observation est juste, bien sûr. L'expansion jusqu'à présent s'est produite dans l'Arctique ouest, et cela inclut le Yukon et la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, nous étudions activement certaines autres possibilités intéressantes; il y a un gisement très intéressant de minerai de fer dans l'île de Baffin, à Mary-River, dont la teneur est très haute, 68 p. cent.

Nos problèmes sont de deux ordres; il y a d'abord la question de la saison du transport qui dure de deux à trois mois et, à cet égard, nous avons en cours une série d'études pour améliorer la situation dans tout l'Arctique et ailleurs. Il y a d'autres façons possibles de prolonger cette saison, mais ce qui est plus important c'est l'état actuel du marché mondial dans le domaine du minerai qui a une incidence déterminante sur la rentabilité économique. Un autre facteur déterminant pour cette expansion est que cet endroit se trouve par hasard près d'une très grande agglomération d'Esquimaux pour lesquels l'entreprise projetée deviendrait une grande source d'emploi à mesure

que leur façon traditionnelle de vivre perdrait de son attrait pour eux ou s'ils l'abandonnaient pour d'autres raisons.

**M. Cullen:** Il me semble que l'industrie minière constitue le meilleur espoir d'expansion dans le Nord. Je me souviens d'un cas, il y a quelques années, alors que la société International Nickel—et je parle de l'Est car je connais un peu mieux cette région—a apporté son propre matériel et produit sa propre énergie.

Ceci se passait il y a environ 18 ans et, par la suite, Thompson, au Manitoba, est née de cette initiative particulière, même si elle avait pris naissance dans les Territoires du Nord-Ouest. Maintenant, est-ce qu'une compagnie comme l'International Nickel, qui était dans cette région strictement pour des fins d'expansion et qui finalement n'a rien découvert qui vaille la peine économiquement d'être exploitée, recevrait de l'aide de la Commission? Par exemple, si elle faisait tout elle-même, si elle fournissait son propre matériel, produisait de l'énergie et devait tout abandonner après deux ans, recevrait-elle de l'aide de la Commission?

**M. MacDonald:** Non, elle ne recevrait aucune aide de la Commission; ce n'est pas le rôle de la Commission. Elle recevrait de l'aide du ministère d'une façon ou d'une autre, étant donné les nombreux programmes d'aide à l'expansion pour les routes d'exploration et tous les autres moyens d'encouragement que nous avons, tels que les pistes d'atterrissage et autres choses du genre. De plus, si nous voyions que le projet était économiquement rentable, alors la Commission fournirait l'énergie, car cela voudrait dire que la Commission pourrait la produire à des taux rentables.

• 1155

Ainsi, je ne pense pas qu'il y aurait un problème d'aide, dans le sens d'avoir à donner quelque chose, mais nous l'appuierions comme nous le faisons pour beaucoup d'autres entreprises qui en sont au stade d'exploration ou au début de l'expansion.

**M. Cullen:** Ceci m'amène à poser une autre question. Je pense à la région de Baker-Lake où il y a une exploitation relativement grande, en ce qui a trait au Nord. Viendriez-vous en aide à une région qui pourrait, disons, servir de centre de rayonnement pour les Esquimaux et pour les compagnies d'expansion? Cela semble être le cas pour la région de Baker-Lake où ils arrivent par la baie d'Hudson avec leurs bateaux, puis ils les déchargent à Baker et repartent. Viendriez-vous en aide à une région comme celle-là, même si elle ne produit

rien économiquement parlant mais parce qu'elle est un centre de rayonnement pour l'exploitation?

**M. MacDonald:** Je peux seulement prendre la question par le revers. C'est ce que nous faisons présentement, par exemple, à la Frobisher-Bay où il n'y a pas d'expansion économique proprement dite, mais plutôt un important centre administratif, un tremplin virtuel pour la mise en valeur de l'arrière-pays dans l'île de Baffin et dans d'autres régions. Nous travaillons à cette expansion. Le ministère et le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des gouvernements territoriaux, ont des responsabilités d'ordre général en matière d'expansion sociale et économique, de sorte que la réponse est nécessairement oui.

**M. Cullen:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Borrie?

**M. Borrie:** Monsieur le président, pour en revenir aux tarifs, particulièrement en ce qui intéresse d'autres installations, le nombre de kilowatts-heures fixé pour les établissements industriels et commerciaux est-il de nature à restreindre la consommation?

**M. Humphrys:** Non, aucune limite n'est établie.

**M. Borrie:** Il n'y a pas de limite?

**M. Humphrys:** Non. Voulez-vous parler d'une hausse de tarif proportionnelle à la consommation qui serait de nature à restreindre celle-ci?

**M. Borrie:** Oui, proportionnelle à la consommation de kilowatts, pour les industries qui voudraient, en prenant de l'expansion, augmenter leur consommation initiale, mais qui restreindraient leur consommation à cause de ce régime.

**M. Humphrys:** Par contrat nous entreprenons de fournir l'énergie à certaines sociétés minières. Nous négocions à cette occasion la quantité exigée. Si, par la suite, les besoins augmentent, les sociétés reviennent voir quel supplément nous pouvons leur assurer pour répondre à leurs besoins. Si les propositions paraissent économiquement pratiques, nous faisons le nécessaire pour nous rendre à leurs demandes.

Néanmoins, certaines limites s'imposent au tout début dans le cas, par exemple, d'une société qui s'amène et demande, disons de 5,000 à 6,000 kilowatts-heures, car nous devons connaître les quantités que nous sommes appelés à produire. Ces informations connues, nous pouvons faire l'installation nécessaire et réserver une quantité déterminée. C'est une question à régler par voie de négociation mais, en principe, nous ne cherchons pas à restreindre la consommation d'énergie.

**M. Borrie:** Avez-vous pour les usagers commerciaux ou industriels des contrats spéciaux qui passeraient, à l'instar d'autres services, comme tarifs contractuels non publiés?

**M. Humphrys:** Non. Tous les contrats de fourniture d'énergie aux sociétés minières font l'objet de négociations, en tenant compte des circonstances. Nous n'avons pas de tarifs fixes. Le tarif minier est de tant de cents le kilowatt-heure, selon la demande, l'endroit, la source, la durée probable, le mode de production, et ainsi de suite.

**Le président:** Monsieur Yewchuk?

**M. Yewchuk:** Monsieur le président, je n'ai pas reçu ceci par le courrier. J'ignore donc si j'y trouverais la réponse à ma question. A tout hasard, je me risque à la poser. Quelles normes servent à décider de l'installation d'une centrale d'énergie dans une région donnée?

**M. MacDonald:** Naturellement, l'importance de la demande détermine la capacité de l'installation exigée. En partant au pied de l'échelle, le ministère est allé dans les endroits les plus reculés et y a installé de petites centrales qui ne sont nullement rentables au sens économique du terme. De là, vous pouvez monter dans l'échelle. Ted, vous avez autre chose à ajouter?

**M. Humphrys:** Oui, nous appliquons d'autres normes. En ce qui concerne la demande de consommation industrielle, elle vient sûrement de sociétés minières ayant des besoins très considérables et qui sont à la recherche d'une source d'énergie. Mais en ce qui regarde les petites exploitations, nous appliquons depuis plusieurs années une méthode empirique. Nous ne croyons pas devoir nous aventurer aux endroits où la demande reste inférieure à 100 kilowatts. Nous suivons cette ligne de conduite empirique. Je ne dirais pas, toutefois, que nous la suivons scrupuleusement. Dans le contexte actuel, nous tendons plutôt à exiger 200 kilowatts, car à moins de cette production, il est impossible de fonctionner économiquement comme entreprise commerciale.

• 1200

**M. Yewchuk:** Quelle population cela représente-t-il?

**M. Humphrys:** La chose dépend, dans le Nord, bien moins de l'importance de la population que des installations, comme une grande école, un hôpital ou un poste infirmier. Ainsi, certains centres comptent peut-être 300 personnes au plus, mais possèdent un pensionnat, ce qui crée une demande qui dépasse alors celle d'endroits où la population s'élève parfois jusqu'à 500 personnes. J'avancerais donc le chiffre rond de 250 personnes.

**M. Yewchuk:** Ces centrales d'énergie sont-elles limitées aux seuls secteurs habités, juste au noyau central, ou desservent-elles les régions périphériques?

**M. Humphrys:** Juste la section généralement aménagée. Les réseaux ne s'étendent pas très loin. Les groupements sont si dispersés qu'il n'est pas économiquement pratique de prolonger les lignes de transmission de l'un à l'autre, comme il arrive dans les Prairies.

**M. Yewchuk:** Plusieurs régions que je connais s'étendent sur un rayon de dix à quinze milles, autour d'un semblant de village. Les installations desservent-elles d'ordinaire...

**M. Humphrys:** Non, pas une aussi grande étendue.

**M. MacDonald:** Ce genre de peuplement n'est pas caractéristique du Nord. Vous comprendrez qu'il ne se construit pas sur le modèle du peuplement agricole, mais plutôt...

**M. Yewchuk:** Non, je ne veux pas nécessairement donner à entendre un peuplement agricole, monsieur MacDonald. Les habitants vivent simplement isolés les uns des autres, dispersés dans les bois.

**M. MacDonald:** Non, nous ne les desservons pas.

**M. St-Pierre:** Permettez, monsieur le président, que je pose une question à ce sujet. Qu'en est-il d'une communauté comme celle de l'île Holman? Vous la desservez?

**M. Humphrys:** Non, elle est desservie par le ministère au moyen d'un embranchement local.

**M. St-Pierre:** Les usagers de l'île Holman obtiennent-ils le service gratuitement, ou le ministère le leur facture-t-il?

**M. Humphrys:** Je crois savoir que dans le cas où le ministère ne peut desservir les particuliers, le tarif uniforme de 12 cents le Kilowatt-heure s'applique.

**Le président:** Monsieur Humphrys, moi aussi j'ai une autre question à vous poser. Vous avez fini de répondre à M. St-Pierre?

Vous ai-je bien compris? Vous venez de dire que vous ne fournissez pas l'énergie aux communautés de moins de 200 ou 250 personnes, parce qu'il n'est pas économiquement possible d'installer une centrale dans ces conditions?

**M. Humphrys:** La demande est insuffisante dans ces endroits pour justifier l'exploitation commerciale d'une centrale. Généralement, l'exploitation dans ces conditions se fait à l'aide de subventions. Dans tous ces petits peuplements du Nord, soit un ministère ou un autre est appelé à y établir une

centrale pour répondre à ses propres besoins. Nous ne faisons pas double emploi, sauf s'il y a des besoins commerciaux.

**M. MacDonald:** N'oublions pas que la loi demande que chaque installation fasse ses frais.

**M. Yewchuk:** J'aimerais savoir quel est le montant de la subvention nécessaire pour desservir un centre de 100 à 200 personnes; le montant exprimé en dollars et en cents?

**M. Humphrys:** Le coût dans ces petits peuplements peut s'élever à 20 ou 25 cents le kilowatt-heure, mais l'importance de la subvention peut varier. Comme je viens de le dire, le tarif normal fixé par le ministère est de 12 cents dans le Nord. La subvention peut donc s'établir à 10 ou 15 cents. Comme la consommation peut être de 100,000 kilowatts-heures, le montant global de la subvention peut varier de \$10,000 à \$15,000.

**M. Yewchuk:** Par année?

**M. Humphrys:** Oui, par année pour une petite communauté.

**Le président:** Une autre question. À votre avis, monsieur Humphrys, est-ce la meilleure manière de résoudre le problème que pose le service de peuplements de moins de 200 personnes, qu'un ministère quelconque fournisse l'électricité à la population, juste parce qu'il a une installation sur les lieux? Croyez-vous que cette pratique soit justifiable, ou pensez-vous que vous seriez plus en mesure que lui de fournir l'énergie?

**M. Humphrys:** Non, dans le cas de la plupart de ces très petites communautés, c'est la meilleure façon de les desservir. Nous ne possédons pas de formule magique. Nous ne pouvons faire plus que d'acheter le carburant, d'alimenter les moteurs et de produire l'électricité. Or, si un ministère est justifié d'installer une centrale et d'y affecter le personnel nécessaire, elle peut fonctionner avec très peu de surveillance.

**M. MacDonald:** Sous surveillance même de préposés à temps partiel. C'est une forme de subvention voilée, dans ce sens que le personnel affecté à d'autres fonctions voit au fonctionnement de la centrale.

**M. O'Connell:** Puis-je vous poser une question, monsieur le président? Cette question, il me semble, se résume à ceci: est-ce une bonne façon de fournir l'énergie à la population? D'après ce que me laissent entendre les témoignages jusqu'ici, le ministère

qui fournit l'électricité voit d'abord à ses propres besoins et très peu à ceux de la population.

**M. MacDonald:** Non, non. Il arrive tout simplement que le ministère exploite la centrale et dessert la population. La Commission n'a rien à y voir.

**M. O'Connell:** Et il facture les usagers.

**M. MacDonald:** Au tarif de 12 cents le kilowatt-heure.

**Le président:** Monsieur Simpson, vous avez signifié votre désir d'interroger les témoins.

**M. Simpson:** Oui, à ce même sujet. Ai-je bien compris qu'à l'égard de tous les besoins des indigènes, le ministère achète de l'énergie de la Commission et qu'il voit à la distribuer? Voici où je veux en venir: dans les endroits où elle est installée, la Commission répond-elle directement aux besoins des particuliers?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Simpson:** Par l'intermédiaire du ministère?

**M. MacDonald:** Non, selon le premier mode, savoir directement aux usagers. Le ministère n'entre pas en cause. D'autre part, aux endroits où le ministère exploite une petite centrale, la Commission n'intervient pas. C'est une distribution directe d'énergie aux petites communautés.

**M. Simpson:** Existe-t-il plusieurs endroits dans le Nord où la plupart des indigènes bénéficient de l'électrification?

**M. Humphrys:** Oui, on peut l'affirmer de la plupart des endroits, mais je ne dis pas de tous.

**M. Simpson:** Je veux dire des endroits comme Tuktoyaktuk.

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Simpson:** Cambridge, oui, je le sais.

**M. MacDonald:** Pouvons-nous nommer des endroits qui ne sont pas électrifiés?

**M. Humphrys:** Je ne crois pas qu'il y ait de régions qui soient entièrement privées d'électricité. Toutefois, dans les endroits éloignés comme l'île Holman, le cap Dorset et Pangnirtung, j'ignore le pourcentage des locaux qui sont pourvus d'électricité.

**M. MacDonald:** Voilà, le pourcentage serait très élevé dans les endroits comme Pangnirtung.

A cet endroit, le programme de construction domiciliaire est parachevé et les maisons sont pourvues d'électricité.

**M. Humphrys:** Oui, l'endroit prend de l'expansion. Baker-Lake offre un autre bon exemple. De cinquante à soixante maisons y seront construites et elles auront toutes l'électricité. Tout ce nouveau centre est pourvu d'électricité.

**M. Simpson:** Je comprends qu'il en soit ainsi en ce qui concerne les Esquimaux, mais les autres? Sont-ils desservis uniquement dans la mesure où ils peuvent payer le service et le coût de l'installation électrique?

**M. MacDonald:** Aux endroits où le ministère a des installations, rares sont les habitants qui ne sont pas Esquimaux. Vous pensez peut-être aux métis et aux autres indigènes du Nord. Ces éléments se trouvent plutôt en gagnant l'ouest, alors que les installations gouvernementales sont plutôt situées à la périphérie est. Je ne peux me rappeler aucune situation qui réponde à...

**M. Simpson:** Je pense à des situation comme celle qui prévaut à Dawson.

**M. Humphrys:** Dawson est entièrement desservi. Il peut arriver que certaines familles d'Indiens y vivent sous la tente, privées d'électricité, mais très peu nombreux sont ceux qui n'ont pas l'électricité.

**M. Simpson:** Je sais que d'autres collègues désirent vous interroger, mais je tiens à vider une question avant de céder la parole.

Pour revenir à la question de l'emploi des indigènes, et en marge des occasions de formation qu'offre le gouvernement, la Commission a-t-elle les moyens de former sur place les Esquimaux, de manière qu'en s'appliquant et par leur travail au sein de la Commission, ils puissent éventuellement obtenir le certificat de compétence artisanale comme électricien ou un certain équivalent?

**M. Humphrys:** Nous ne pouvons leur offrir nous-mêmes les moyens ordinaires d'apprentissage et de formation; c'est le ministère qui s'en charge selon une entente conclue avec nous. Nous leur offrons une formation à l'emploi et, si un Esquimau acquiert assez de pratique pour se classer parmi les candidats sérieux, il reçoit la formation et l'instruction normales dispensées par le ministère, aux apprentis en vue de l'obtention du certificat de compétence artisanale.

**M. Simpson:** Je vous remercie. Vous avez mentionné cela précédemment, mais je me demandais s'il se présente des cas où il serait possible de compléter leur...

**M. Humphrys:** Je doute que je puisse vous citer des Esquimaux par leurs noms. Nous avons plusieurs métis et plusieurs autres indigènes, particulièrement dans la région de Port-Smith, pour lesquels les programmes ont été mis en route plus tôt. Nous n'avons pas eu le temps de recruter beaucoup d'Esquimaux mais ça viendra. Nous comptons plusieurs employés esquimaux à Forbisher-Bay. Ils font très bien. Néanmoins, en ce qui les regarde, n'oublions pas que la plupart de nos installations sont en dehors du pays esquimaü.

**M. Simpson:** Oui.

**Le président:** Monsieur Borrie?

**M. Borrie:** Monsieur MacDonald, ai-je bien compris, selon vos remarques à l'ouverture, que vous vous proposez de former un comité de planification et d'expansion?

**M. MacDonald:** Un groupe de planification et d'expansion. Nous avons réorganisé récemment la Commission dans l'intention de délimiter plus clairement plusieurs fonctions et pour insister sur ce point. Le Nord se développe au pas de course, quantitativement et technologiquement. Nous tenons à ce que la Commission progresse au même rythme.

**M. Borrie:** Qui fera partie du groupe? Qui prévoyez-vous comme membres du groupe?

**M. MacDonald:** Voici, nous avons confié à trois directeurs généraux adjoints des fonctions déterminées, sous l'autorité du directeur général, M. Humphrys. L'un, M. Prevy, ici présent, est affecté au complexe administratif, soit à la finance qui pèse lourdement sur la Commission en tant que service public; puis un deuxième adjoint, à l'exploitation, pour voir au fonctionnement du matériel; enfin le troisième, aux services techniques. Le groupe de planification est placé sous son autorité. Nous avons en plus les services du génie: l'entretien journalier, la construction des centrales et la planification à longue échéance. Ces deux services relèvent de ce même directeur général adjoint.

**M. Borrie:** Je vois. Présentement la planification et l'expansion ressortissent au ministère, n'est-ce pas?

**M. MacDonald:** Non, non. A la Commission.

**M. Borrie:** A la Commission.

**M. MacDonald:** Néanmoins, nous nous tenons en rapport étroit avec la Direction des services d'expansion du ministère, lequel est engagé à fond dans d'autres programmes auprès de l'industrie minière et d'autres usagers, de manière que nous sommes parfaitement informés de l'activité dans ce domaine. M. Humphrys et ses agents travaillent également en étroite liaison avec les directeurs de notre ministère pour assurer l'échange d'informations.

**M. Borrie:** Merci.

**M. MacDonald:** Mais cela comporte aussi l'expansion technologique qui, naturellement, ne relève que de la Commission.

**M. Borrie:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Cullen?

**M. Cullen:** Vous avez mentionné tantôt—j'aurais dû vous interroger davantage à ce moment—que certains indigènes employés dans ces installations quittent le travail pour leurs expéditions de chasse et de pêche et reviennent au travail, sans qu'il en résulte grand inconvénient. Constatez-vous que l'emploi des Esquimaux par la Commission ait pour résultat de tempérer leur naturel nomade? Acquièrent-ils plus d'esprit de communauté?

**M. MacDonald:** Oui, il me fait plaisir de relever ce point. On avance ici sur le sujet bien des choses de nature à nuire aux possibilités d'emploi des Indiens et des Esquimaux, mais elles ne tiennent guère à l'examen.

D'abord, il est possible de freiner dans une certaine mesure les excès dans ce domaine par le conseil et le dialogue, en faisant voir à l'Indien et à l'Esquimaux les options qui s'offrent à eux. Nous avons constaté—et d'autres employeurs qui se sont donné la peine de discuter avec les Indiens et les Esquimaux peuvent corroborer le fait—qu'il est possible de traiter avec ces gens. En abordant le problème en général dans un esprit de concessions de la part de l'employeur, l'exploitation n'en souffre guère. L'attitude prise par la haute direction et la direction organique le fait voir de façon saisissante. Si l'on exige toutes les concessions de la part des Indiens et des Esquimaux, les résultats sont parfois des plus désastreux. Les employeurs peuvent citer une foule d'exemples à l'appui de leurs dires.

Par ailleurs, si l'on fait quelque effort pour s'adapter, de la manière que j'ai mentionnée, au point de vue de l'Indien, il se produit vraiment un effet contraire assez étonnant. Nous en avons fait l'expérience et d'autres employeurs dans le Nord l'ont faite aussi. Il y a, par exemple, le chemin de fer de Pine-Point que les Esquimaux dirigent presque entièrement, et qui fonctionne très efficacement.

Nous avons constaté la même réussite dans d'autres domaines d'emploi—je ne les mentionne pas parce que nous travaillons avec ces sociétés—grâce au travail des cadres supérieurs qui ont reconnu l'importance de transmettre cette idée à leurs opérateurs organiques. Ils font venir quelqu'un du Sud canadien, un genre de chef suppléant qui s'occupe d'un certain travail; il a une tâche à accomplir et il possède l'habileté pour commander l'adaptation entière des gens qu'il côtoie.

• 1215

Nous sommes à persuader la direction de travailler par l'entremise de son personnel. Nous sommes disposés à offrir la formation et l'orientation aux directeurs et aux indigènes dans ce domaine. Nous commençons à obtenir quelques succès et, en général, nous inscrivons dans nos conventions sur l'exploitation des ressources des conditions relatives à l'emploi de la population indigène.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je pense qu'il est toujours bien de relier la théorie à la pratique. Je me demande si le sous-ministre pourrait dire au Comité combien d'indigènes de race indienne participent, en qualité d'employés, aux opérations de la CENC à Dawson, à Mayo et à Whitehorse, qui sont les trois seuls endroits où la Commission est établie au Yukon.

**M. MacDonald:** J'ai donné quelques chiffres. Je parle à présent de la population indienne. Je ne puis les répartir de la manière que vous avez mentionnée, mais j'ai donné plus tôt au Comité les chiffres suivants: 27 Indiens et 24 Métis.

**M. Nielsen:** J'ai eu ces chiffres, monsieur le président. Je crois pouvoir dire au sous-ministre qu'il n'y a aucun indigène de race indienne employé dans les usines du Yukon.

**M. Humphrys:** Je ne crois pas que cela soit juste. Je pense qu'il y en a un, mais il me faudrait le vérifier.

**M. Nielsen:** Depuis quand la Commission fait-elle de l'exploitation au Yukon?

**M. Humphrys:** Depuis 10 ans à Whitehorse.

**M. Nielsen:** Et à Mayo?

**M. Humphrys:** A Mayo, depuis 14... 1952, 16 ans.

**M. Nielsen:** Et seulement depuis deux ans à Dawson.

**M. Humphrys:** Seulement depuis deux ans à Dawson, en effet. L'un des facteurs est que nous avons essayé d'embaucher des travailleurs locaux lorsqu'ils étaient en disponibilité.

**M. Nielsen:** Il y a quelque chose qui ne va pas dans le programme de formation.

**Le président:** J'ai quelque chose à ajouter à la question de M. Nielsen. En s'en tenant aux trois endroits que M. Nielsen a mentionnés, combien y a-t-il d'emplois spécialisés dans ces trois villes, et combien d'emplois non spécialisés seraient disponibles dans votre Commission?

**M. Humphrys:** Il y aurait environ dix emplois à Whitehorse, sept à Mayo et peut-être sept à Dawson. Tous ces emplois, sauf deux à Whitehorse, seraient de la catégorie des emplois spécialisés. Dans la plus grande mesure, les autres seraient du travail de journalier.

**Le président:** Il n'y a donc pas de raison fondamentale pour que tous les emplois non spécialisés ne soient occupés par des Indiens.

**M. Humphrys:** Ils pourraient être occupés par des Indiens si ces derniers étaient disponibles pour faire le travail.

**M. MacDonald:** Si nous pouvons les attirer au travail. Le gouvernement fédéral a récemment adopté une politique visant à en arriver à ce que 75 p. 100 de ces emplois, spécialisés et demi-spécialisés, soient occupés en 1977; c'est ce que nous essayons de faire.

**Le président:** Votre Commission fait-elle actuellement un effort, assez différent de ceux que fait le ministère en général, pour trouver des employés qui soient Indiens ou Esquimaux, afin qu'ils puissent être assimilés à votre personnel?

**M. Humphrys:** Absolument, dans les localités où ils sont disponibles. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de faire déménager un Indien d'une localité à une autre. Au moins, si nous pouvons embaucher un indigène, un Métis à Norman Wells, par exemple, nous aimons mieux cela que d'em-

baucher un Esquimau à Coppermine et le muter à Norman-Wells, en raison du coût du déménagement, de la question du logement et le reste. Il peut y avoir un excédent d'Esquimaux en disponibilité dans une localité, mais nous ne pouvons les embaucher simplement du fait que nous avons un poste vacant à Fort-Smith ou à Yellowknife.

**M. Nielsen:** Et pourquoi pas? Il est certain que les autres ministères du gouvernement mutent des gens partout dans le Nord.

**M. Humphrys:** C'est une question de logement.

**M. Nielsen:** Si l'employé veut bien déménager.

**M. Humphrys:** S'il veut bien déménager, nous ne demandons pas mieux que de l'embaucher, s'il consent à déménager et s'il y a un logement pour lui; mais dans beaucoup de cas, il n'y a pas de logement et cela ne fait que le désorienter.

**M. Nielsen:** Le gouvernement bâtit des maisons pour ses employés dans le Nord.

**M. Humphrys:** La Commission d'énergie du Nord canadien essaie de fonctionner au plus bas coût possible, et si nous pouvons embaucher des travailleurs locaux, nous ne voulons pas nous engager dans des frais généraux de logement et le reste, si nous pouvons embaucher du personnel local.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je crois comprendre que l'un des gros problèmes dans le Nord est le déménagement constant. Les gens partent du Sud canadien, si on peut l'appeler ainsi, pour aller au Nord. Ils y restent un an ou deux, si les divers ministères sont chanceux, et ils en repartent. Cela n'a rien à voir avec vous, mais on me dit que le roulement du personnel enseignant est fantastique; c'est la chaise musicale jouée à un rythme très accéléré. Si c'est la vérité, quelqu'un trouve le logement à ces personnes. Il est certainement aussi facile de trouver le logement à un Esquimau ou un Indien qui déménage d'une ville à une autre qu'à des personnes qui viennent de Winnipeg, d'Ottawa ou de Toronto.

• 1220

**M. MacDonald:** Je dois attirer votre attention sur la loi en vertu de laquelle la Commission fonctionne, et qui stipule que cette dernière doit subvenir à ses besoins dans chacune des centrales. L'enseignement n'est pas un domaine comparable. Nous bâtissons des maisons selon les crédits budgétaires du ministère. Cela s'est révélé une pratique très coûteuse et les comptes de la Commission

établis à présent par une loi ne permettent tout simplement pas une telle souplesse.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, j'aurais peut-être dû m'expliquer plus clairement que je ne l'ai fait. Je ne blâme pas votre organisation. Il me semble tout simplement, en dehors du point de vue humanitaire, que c'est une pauvre affaire pour le gouvernement de continuer à assurer le bien-être aux gens du Nord ou d'ailleurs—aux Esquimaux, Indiens ou Métis—si, en dépensant certaines sommes pour le transport ou le logement—je ne veux pas dire par votre organisation, je ne m'inquiète pas de cela—il peut obtenir des travailleurs permanents et remplir ses engagements. Je crois que le ministère devrait examiner cette question.

**Le président:** J'ajoute encore quelque chose à cela. N'est-il pas vrai que dans ces trois endroits du Yukon, il se trouve une population indienne importante dont la plupart des adultes sont sans emploi? Ne croyez-vous pas qu'il serait raisonnable de penser que quelques Indiens adultes de sexe masculin, en âge d'emploi, soient disponibles pour ce genre de postes?

**M. Humphrys:** Il y en a toujours quelques-uns. Nous en avons eu un ou deux. Ils sont venus et sont repartis. C'est une question d'éducation. Comme je l'ai dit, il y a encore certaines classes. Je me souviens d'un jeune homme, à Whitehorse, qui avait reçu la formation scolaire et faisait partie de notre personnel. Il était à Whitehorse et il est maintenant à Mayo. Il est certain que si des travailleurs locaux sont en disponibilité, nous ne demandons qu'à les employer.

**Le président:** Mais avez-vous donné à vos gens sur place des instructions de tenir un peu compte, lorsqu'un Indien est embauché, du taux plus élevé d'absentéisme au départ que vous n'attendriez normalement dans les circonstances?

**M. Humphrys:** Ah oui! absolument.

**Le président:** Vous avez donné ces instructions?

**M. Humphrys:** Nous les avons avertis de travailler avec ces gens et de s'attendre à un problème d'absentéisme. On ne les congédie pas simplement parce qu'ils ne se présentent pas avec leur équipe. Mais c'est un facteur dont il faut tenir compte dans certaines petites localités et dans de petites exploitations où nous n'avons qu'un personnel de cinq ou quatre hommes parfois, et si un opérateur ne se montre pas, cela crée alors de véritables difficultés. C'est différent si vous employez 25 ou 30 personnes et qu'un homme ne se présente pas;

alors, vous pouvez laisser passer. Néanmoins, nous essayons d'employer ces personnes et de les couvrir quand nous le pouvons.

**Le président:** Serait-il raisonnable d'avoir un système qui permette d'embaucher ou d'avoir deux personnes disponibles pour un poste, au lieu d'une seule, à condition que l'une se présente un jour donné, sans tenir compte de la température? Cela serait-il raisonnable?

**M. Humphrys:** Je ne crois pas que cela serait très pratique, surtout si c'est une centrale d'énergie en service. A tout prendre, faire fonctionner une centrale d'énergie, surtout les centrales hydro-électriques que nous avons à Whitehorse et à Mayo, constitue une tâche très ennuyeuse; la plupart du temps, les hommes n'ont rien à faire, et c'est déjà assez difficile d'entretenir l'intérêt d'un homme, encore plus celui de deux lorsque l'un couvre l'autre. Ajoutez à cela le dédoublement du coût d'exploitation, ce que nous n'avons par l'autorisation de faire en réalité. Nous ne pouvons embaucher deux hommes lorsqu'un seul suffit.

• 1225

**M. Nielsen:** Question de privilège, monsieur le président. Je ne pense pas que M. Humphrys soit resté assez longtemps dans ces localités pour reconnaître les endroits où ça bouge.

**M. MacDonald:** Monsieur Humphrys, je pense que M. Nielsen veut parler d'une centrale d'énergie.

**M. Nielsen:** Ce manque d'activité n'existe pas dans les localités. Toutes ces centrales se trouvent dans les localités.

**M. MacDonald:** Non, je pense qu'il parle de l'activité en emploi. Il ne parle pas du tout des localités.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, une autre question. Ai-je compris que la réponse donnée à l'une des questions de M. Orlikow insinuait que la Commission a laissé tomber sa politique de construire des maisons pour les employés?

**M. Humphrys:** Je ne dirais pas qu'elle a laissé tomber sa politique. Sa politique a été de construire le moins de maisons possible.

**M. Nielsen:** Est-ce encore une politique de la Commission de construire des maisons pour ses employés, au besoin?

**M. Humphrys:** Au besoin, oui. S'il n'y a pas d'autres moyens d'avoir de logement, elle est forcée de le faire.

**Le président:** Monsieur Nielsen, avez-vous terminé?

**M. Nielsen:** Monsieur le président, j'ai encore un bon nombre d'autres questions, mais c'est à dessein que j'ai attendu jusqu'ici pour les poser. Je suis sûr que vous-même et les membres du Comité comprendrez que ma circonscription s'intéresse particulièrement aux opérations de cette Commission, plus que toute autre circonscription, et que mon interrogatoire sera nécessairement assez long. C'est pourquoi j'aimerais attendre pour qu'il ne soit pas interrompu.

**Le président:** Monsieur Nielsen, nous allons essayer d'en finir avec toutes les autres questions dans les dix prochaines minutes et nous vous accorderons alors dix ou quinze minutes. Cela vous va-t-il?

**M. Nielsen:** Je suis sûr que dix minutes ne suffiront pas.

**Le président:** Alors, nous vous accorderons tout le temps qu'il vous faudra. Monsieur O'Connell?

**M. O'Connell:** Je suis dans la même situation que M. Nielsen. J'ai un bon nombre de questions à poser et, à ce point-ci, j'examine d'abord la composition de la Commission. Il y a un président, qui est sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; il y a M. J. F. Parkinson qui, je crois, fait partie du ministère des Finances; je ne connais pas M. Patterson.

**M. MacDonald:** Il faisait partie de notre ministère en qualité de directeur des ressources hydrauliques lorsque cette direction relevait de notre ministère. Il a conservé ce poste lorsqu'il a été muté au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en raison de sa grande expérience et de ses antécédents dans ce domaine.

**M. O'Connell:** Voici donc trois membres qui font partie des cadres supérieurs de trois ministères fédéraux. Afin d'avoir l'apport de ces personnes du Nord qui ont des objectifs d'expansion, je me demande s'il ne serait pas logique que chacun des deux conseils territoriaux nomme un membre à cette Commission, afin que ceux qui se trouvent dans le milieu même puissent poser plus directement à la Commission quelques-unes des questions que nous posons actuellement.

Ensuite, et je fonde cette suggestion, car je crois que c'en est une, sur les mesures qu'a prises récemment la Commission d'énergie de la Saskatchewan lorsqu'elle a nommé un Indien à la Commission,

étant donné la politique du ministère d'étendre l'emploi aux Indiens, et le fait que la loi donne à la Commission suffisamment de pouvoir pour changer le cours des rivières, les barrer, les faire déborder, en d'autres termes, influencer sur le milieu où les indigènes puisaient traditionnellement leur nourriture, il me semble qu'il serait logique de nommer à la Commission une personne de race indienne.

Monsieur le président, j'aimerais suggérer au Comité d'examiner la composition de la Commission afin d'y proposer peut-être quelques modifications. Je ne sais si les conseils territoriaux porteraient ce genre de modifications en appel. Le fait que l'article 10 soit demeuré si longtemps inchangé reflète peut-être l'absence de voix territoriales et les difficultés qu'auraient les fonctionnaires à proposer ce genre de modifications.

**Le président:** Je crois vos suggestions excellentes, monsieur O'Connell, et je me charge de les faire discuter au comité de direction et peut-être de formuler quelques recommandations en plus de la précédente.

**M. O'Connell:** Je suis disposé à poser mes questions à tour de rôle avec M. Nielsen, s'il y consent. J'ai une très brève question technique, et elle a trait aux excédents accumulés par une centrale particulière. Ces excédents peuvent-ils être utilisés pour agrandir une centrale, seulement pour cette centrale, ou la Commission peut-elle en disposer?

**M. Humphrys:** Seulement pour cette centrale.

**M. O'Connell:** Je ne sais si vous voulez prendre part à la discussion, monsieur Nielsen, car j'ai toute une série de questions relatives à Inuvik et au système utilidor. Je crois qu'elles sont importantes, non seulement du point de vue... c'est-à-dire partiellement du point de vue social. Si d'autres personnes veulent poser des questions avant que je n'aborde ce sujet, je serai heureux de leur céder la place.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions? Monsieur Simpson?

**M. Simpson:** Pourriez-vous nous expliquer brièvement les engagements de la Commission relatifs aux réseaux d'aqueduc dans les localités qu'elle dessert? J'aimerais surtout savoir dans quelle mesure l'eau est disponible aux résidents de ces localités, à la population indienne, et dans quelles localités cela s'appliquerait.

**M. Humphrys:** La Commission n'avait pas songé à fournir l'eau. La loi lui confère maintenant le pouvoir d'exploiter des réseaux d'aqueduc. Le seul que la Commission exploite à titre d'essai, et qui n'est pas complètement autonome au point de vue financier, se trouve à Inuvik. Aux autres endroits où la Commission fournit l'eau chaude, elle le fait à forfait au nom du ministère, du ministère ou du gouvernement territorial; la responsabilité de la Commission est en réalité celle que lui prescrit un contrat d'exploitation, et elle fait cela parce qu'il est commode d'employer le personnel déjà à son service et ainsi réduire au minimum les frais de service.

**M. Simpson:** Alors, je puis demander au président s'il serait dans l'ordre de supposer que nous pourrions revenir sur la question quand nous interrogerons les fonctionnaires du ministère.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, puis-je poser une autre question?

**Le président:** Monsieur Orlikow, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je crois que M. Durand attend depuis un bon moment. Il n'a pas posé une seule question.

**M. Simpson:** J'ai une brève question et il se peut que seule l'équipe locale puisse y répondre; je ne sais pas, je ne dis pas que les fonctionnaires d'ici ne peuvent y répondre. J'aimerais bien savoir dans quelle mesure la Commission, lorsqu'elle a fourni l'énergie électrique à la population locale, et particulièrement à la population indigène, a dû interrompre ce service en raison du défaut de paiement des comptes. Le cas est-il courant ou pratiquement inexistant?

**M. Humphrys:** Je ne dirais pas qu'il est courant. C'est arrivé quelques fois, mais ce n'est pas un facteur important. La plupart du temps, ces cas sont soumis au bien-être qui paie leurs comptes d'électricité. Les difficultés ne proviennent pas de la population indigène et de son incapacité de payer; elles viennent plutôt des gens qui essaient consciemment d'éviter de payer. Peut-être direz-vous qu'il s'est agi d'immigrants, dans certains cas, qui sont venus de l'extérieur et sont repartis ailleurs, mais dans tous ces endroits, la perception est un problème. Nous devons aller chercher l'argent, mais je ne dirais pas qu'il est plus difficile de percevoir l'argent de la population indigène que de toutes autres personnes, et très rarement avons-nous dû interrompre le service pour cette raison.

**M. Durante:** Monsieur le président, j'aimerais revenir un moment, si vous me le permettez, à un de nos sujets de discussion de ce matin qui m'intéresse particulièrement; je veux parler des indigènes que la Commission emploie. Ai-je raison de croire qu'il est dans les usages de la Commission d'employer de préférence des indigènes, dans la mesure du possible, tant comme ouvriers spécialisés que comme manœuvres?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Durante:** S'il en est ainsi, d'après ce qu'on a dit ce matin, savoir que sur un total de 24 emplois existant dans les trois centres du territoire du Yukon, il y a un seul indigène d'employé actuellement, puis-je conclure qu'on a congédié plusieurs autres indigènes qui ont été, à un moment donné, à l'emploi de la Commission?

**M. Humphrys:** Il y a eu quelques congédiements, mais très peu; c'étaient des cas d'ivresse ou simplement des gens qui ne prouvaient ou ne voulaient pas faire le travail après des avertissements et des efforts répétés de notre part pour tenter de les aider. Presque tous les cas de congédiement avaient pour motif, je crois, l'ivrognerie au dernier degré ou l'incapacité de faire le travail.

**M. Durante:** Je pense que vous avez répondu à ma prochaine question. On nous a répété plusieurs fois déjà que si nous voulons que les indigènes s'adaptent, nous devons nous aussi faire des efforts dans le même sens, et je voulais savoir pour quels motifs on avait congédié ces indigènes. Vous efforcez-vous sincèrement de changer votre mentalité d'employeur et de vous sensibiliser aux façons d'agir de ces gens un peu plus que vous ne le feriez dans le cas d'autres employés?

• 1235

**M. Humphrys:** Il ne fait pas de doute que nous faisons un effort considérable pour garder ces gens à notre emploi, et ce n'est qu'après des difficultés répétées que nous prenons cette mesure extrême de congédier quelqu'un pour cette raison, du moins en ce qui concerne les activités de la Commission proprement dite.

**M. Durante:** Alors, si vous n'avez qu'un seul indigène à votre emploi actuellement au Yukon, est-ce seulement parce qu'ils ne veulent pas travailler?

**M. Humphrys:** Je ne dirais pas qu'ils ne veulent pas travailler, mais il semble qu'ils ne veulent pas travailler pour nous, ou qu'ils ne sont pas disponibles quand nous en avons besoin. Rappelez-vous que lorsque nous avons créé une centrale hydro-électrique à Whitehorse, nous nous sommes trouvés

à remplacer une centrale diesel; pour faire fonctionner cette centrale hydro-électrique, nous avons employé les ouvriers spécialisés qui avaient fait fonctionner cette grande centrale diesel de la Défense nationale, et ils ont formé le noyau du personnel de la nouvelle centrale.

Il me vient à l'esprit le cas d'un Indien qui est passé par le régime d'enseignement, qui a été engagé et intégré à notre personnel, qui est reparti pour se perfectionner et qui est revenu. Quand nous avons commencé nos activités à Mayo, en 1950, nous n'avions qu'un effectif de trois personnes, et il n'y avait pas de population indigène que nous aurions pu employer pour faire fonctionner la centrale. Il fallait donner à ces gens la formation suffisante pour qu'ils puissent manœuvrer les appareils électriques et autres. A Dawson, quand nous y avons pris la direction des travaux, nous avons engagé tous ceux qui avaient travaillé pour les anciens propriétaires à Dawson. Si nous les avons congédiés, il n'y aurait pas eu d'emplois pour eux. Il s'est agi simplement d'intégrer à nos effectifs ceux qui travaillaient déjà pour cette entreprise.

**M. Durante:** J'ai une dernière question, monsieur le président. Vous avez déclaré qu'ils ne veulent pas travailler pour la Commission. Pourquoi? Est-ce que cela pourrait être à cause de l'attitude de la Commission à leur égard?

**M. Humphrys:** Je ne crois pas. A mon avis, ils ont plus d'intérêt pour d'autres genres de travaux, comme la menuiserie, la conduite des camions, etc. Comme je l'ai dit, chaque fois que nous avons besoin de personnel, nous essayons de le recruter sur place, mais s'il n'y a personne de disponible, il faut quand même que nous engageons quelqu'un. Je ne pourrais pas dire s'ils veulent réellement travailler pour nous ou non. Tout ce que je puis dire, c'est que cela n'a pas été facile; on n'a pas pour cela refusé les gens de l'endroit.

Nous allons au Centre de main-d'œuvre pour demander du personnel, et ailleurs, comme à Frobisher-Bay, ou là où il n'y a pas de Centre de main-d'œuvre, nous nous adressons en premier lieu aux agents de placement du ministère ou aux agents de formation pour trouver des employés.

**M. Durante:** C'est tout, monsieur le président.

**M. MacDonald:** Je voudrais seulement ajouter quelque chose ici, monsieur le président. Nous essayons justement de convaincre le ministère de la Main-d'œuvre de s'installer dans le Nord pour s'occuper de trouver des gens et de les affecter aux emplois vacants.

**Le président:** Une question supplémentaire de M. Marchand.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Monsieur le président, je trouve très intéressant le

genre de questions que pose mon honorable collègue. Mais après avoir vu un seul sujet bien précis, après avoir vu la Commission d'énergie du Nord canadien, je suis un peu perplexe, car la question dans son ensemble est sûrement plus vaste que cela. Il doit y avoir d'autres entreprises qui emploient aussi des Indiens, et je me demande, monsieur MacDonald, si plus tard l'exposé du Ministre pourrait nous donner une idée assez complète de la situation de l'emploi des indigènes dans le Nord, de la main-d'œuvre disponible, et même des perspectives d'avenir de ces gens-là.

**Le président:** Avez-vous une question supplémentaire, monsieur Orlikow, ou est-ce une question différente?

**M. Orlikow:** Ce n'est pas vraiment une question supplémentaire. M. MacDonald a parlé tout à l'heure des possibilités d'une mise en valeur à grande échelle des mines, etc. Quand cela va arriver, cela va sûrement entraîner une mise en valeur de l'énergie, par des aménagements hydro-électriques et d'autres moyens. On s'est aperçu à d'autres endroits (je pense ici à l'expérience qu'on a eue à Thompson) que cela influait considérablement sur les mouvements de l'eau, et dans plusieurs cas, à Thompson, par exemple, quand on a eu presque terminé les travaux, on s'est aperçu qu'il fallait déplacer un grand nombre d'Indiens de régions qu'ils habitaient depuis probablement une centaine d'années. On ne les avait pas consultés d'avance. Je me demande quelles formules vous employez, si toutefois vous en employez, pour consulter les indigènes avant de faire ces importantes transformations?

**M. MacDonald:** Chaque fois qu'on met un cours d'eau en valeur, et particulièrement dans le cas des aménagements hydro-électriques, cela cause de très graves difficultés à la société toute entière. Je puis vous citer d'autres secteurs qui sont atteints, par exemple la faune et la flore, et mon ministère, dont je suis maintenant sous-ministre, s'est occupé de plusieurs d'entre eux. Je ne connais pas de formule bien définie par laquelle on pourrait prévoir ces situations, car elles sont très aléatoires. Nous ne savons pas quand le prochain grand aménagement hydro-électrique va se construire. Il y a une possibilité, au Yukon, qu'on est en train d'étudier. C'est plutôt un projet de longue haleine. Je crois que quand les gouvernements intéressés vont décider, si tant est qu'ils le décident jamais, que ce projet en vaut la peine, il va falloir qu'ils aient recours à des formules assez spéciales pour entendre tous les points de vue. Cela met en cause tout le problème de la mise en valeur des ressources hydrauliques; quel est au fond le meilleur usage qu'on puisse en faire? Devrait-on les laisser telles quelles? Devrait-on en tirer les avantages économiques qu'elles peuvent donner? Peut-on trouver un moyen terme?

• 1240

**M. Orlikow:** Je ne demandais pas une réponse simple. Vous avez signalé les difficultés. Je voudrais qu'on fasse le nécessaire (je ne crois pas que nous puissions décider quoi au juste) pour protéger les intérêts des gens, ou si on ne peut pas les protéger comme on l'a toujours fait, qu'on les indemnise en quelque façon.

Par exemple, pour changer un peu de sujet tout en restant dans le même domaine, il est évident que lorsque nous avons conclu avec les États-Unis un accord visant à la protection de la faune, nous n'avons pas songé au traité que nous avons conclu avec les Indiens et qui leur donnait le droit de chasser et de pêcher. Ils découvrent maintenant, avec tristesse, c'est le moins qu'on puisse dire, que l'accord prime leur traité devant la loi. C'est assez sérieux.

**M. MacDonald:** Il est certain, monsieur Orlikow, que dans l'atmosphère qui règne aujourd'hui, tous les projets d'aménagement hydro-électriques vont faire l'objet d'un examen très prudent à ce point de vue. Je ne sais pas quelle formule le gouvernement pourrait adopter pour cela, mais je suis persuadé qu'il va en adopter une.

**Le président:** J'aurais quelques questions à poser à M. Humphrys.

Combien de personnes sont privées d'électricité dans les régions desservies par vos installations? Avez-vous déjà étudié cette question?

**M. Humphrys:** Non. Il n'y en a pas beaucoup.

**Le président:** N'est-il pas normal qu'une commission détermine quel est son marché possible? N'avez-vous pas établi vous-mêmes le nombre de domiciles qui sont privés d'électricité?

**M. Humphrys:** Non, pas dans ces petites localités. Elles sont presque totalement desservies, même s'il y a peut-être quelques huttes et quelques hameaux qui n'ont jamais demandé d'avoir le service. Ils ne sont pas reliés au réseau, et ils ne veulent pas l'électricité, tout simplement. Cependant, je n'ai pas de chiffres à ce sujet.

**Le président:** Je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'il y a sûrement des secteurs dans chacune des villes et chacun des villages que vous desservez, où il y a quelques maisons qui n'ont pas l'électricité. Vos agents font-ils un effort pour demander à ces gens: «Aimeriez-vous qu'on vous installe l'électricité?»

**M. Humphrys:** Non, nous n'avons pas besoin d'aller à eux, ils viennent à nous quand ils ont besoin d'électricité. La demande n'est pas si grande. Nous n'avons pas besoin d'aller trouver le client pour vendre nos services, pas du tout.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, puis-je interrompre le débat et poser une autre question supplémentaire? Savez-vous, ou pourriez-vous découvrir avant que nous nous réunissions l'an prochain à la même époque, s'il y a des gens qui sont privés d'électricité, et dans ce cas combien sont des blancs qui habitent les localités, et combien sont des indigènes, Indiens ou Esquimaux? La question n'est pas très importante pour l'industrie, mais c'est une question sociale très importante.

**Le président:** C'est une question que le Comité va vous poser l'an prochain, je puis vous l'assurer.

**M. MacDonald:** J'ai effleuré le sujet en parlant des problèmes sociaux qui, je crois, outrepassent les attributions de la Commission, et relèvent davantage du ministre et du gouvernement. Il ne nous appartient pas, ni à moi, en ma qualité de président de la Commission, ni à M. Humphrys, de parler de l'opportunité de subventionner l'électricité.

**M. Orlikow:** Je regrette, monsieur MacDonald, mais ce n'est pas ce que nous vous demandons. Nous aimerions savoir combien il y a de clients en puissance. Je suppose que tous les habitants d'une localité où il y a une installation quelconque d'électricité sont des clients en puissance. Combien d'habitations (peu m'importe qu'elles soient bien construites ou qu'elles soient des cabanes en bois ou des tentes) n'ont pas l'électricité? Si nous savions cela, nous pourrions demander au ministre et au ministère pourquoi il en est ainsi.

• 1245

**M. MacDonald:** Nous avons peut-être des chiffres à vous donner là-dessus.

**Le président:** J'ai une autre question. On me dit que par suite des découvertes de pétrole qu'on a faites en Alaska, on va peut-être construire un oléoduc qui traverserait, soit le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à la Colombie-Britannique, soit l'Alberta jusqu'aux États-Unis. Si c'est le cas, vous et les gens de votre ministère, avez-vous actuellement des projets d'ententes spéciales qui vous permettraient d'obtenir le pétrole à meilleur compte pour vos centrales diesel? Vous intéressez-vous à la question?

**M. MacDonald:** Toute la question de savoir si la présence de pétrole dans le Nord pourrait, en apportant de nouvelles sources d'énergie et particulièrement les gaz naturels, transformer plusieurs des situations économiques actuelles, toute cette question fait actuellement l'objet d'études très intenses. Je ne peux pas confirmer, à l'heure actuelle, qu'une conduite va traverser nos territoires. C'est une possibilité que nous examinons, et diverses suggestions et divers points de vue ont été exprimés. Nous espérons, bien que nous n'ayons pas encore les renseignements qui pourraient le prouver, qu'un oléoduc longeant la vallée du Mackenzie sera le moyen le plus économique d'acheminer le pétrole brut jusqu'au grand marché du continent. D'autre part, les États-Unis pourraient faire d'autres considérations, même si on prouvait que c'est économique, ce qui n'est pas encore fait. Il est vrai, en toute objectivité, que si on disposait de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturels dans le delta, ce qui est tout à fait possible au Canada, l'économie du Nord en serait transformée encore davantage.

**Le président:** Très bien. M. O'Connell et M. Nielsen.

**M. O'Connell:** Si on me le permet, j'aimerais qu'on parle un instant des installations de chauffage, d'eau et d'égout qui arrivent à Inuvik par le système «utilidor». Je remarque dans le rapport qu'on vient d'achever un prolongement de 3,500 pieds, et je vais poser certaines questions séparément de façon qu'elles ne soient pas trop lourdes.

Pourriez-vous nous donner le coût par pied de ce prolongement, en comparaison de l'ancien...

**M. Humphrys:** Il est de l'ordre d'un million de dollars pour le prolongement qu'on a construit.

**M. O'Connell:** Comment l'avez-vous financé?

**M. Humphrys:** Cela a été financé au moyen d'une subvention du gouvernement, ou plutôt d'un prêt sans intérêt consenti à la Commission.

**M. O'Connell:** Oui. Je remarque dans l'actif de votre état financier que vous évaluez le système de chauffage central, d'eau, d'égout et d'avertisseur d'incendie à environ \$7,400,000. Cela, compte tenu de la dépréciation d'autres unités.

Vous arrivez à cela après avoir amorti d'autres unités. Amortissez-vous celle-ci, ou s'agit-il d'une affectation du Parlement?

**M. Humphrys:** Il s'est agi d'une affectation du Parlement. C'était la somme qui y a été investie, mais on ne l'a pas considérée comme un actif de la Commission.

**M. MacDonald:** Nous sommes en fait les fidéicommissaires ou gardiens de ce service—les exploitants—et non les dirigeants.

**M. Humphrys:** Exact.

**M. O'Connell:** Alors vous ne l'avez pas financé au moyen d'un prêt ou d'une avance?

**M. Humphrys:** Il y a eu une avance au début, mais elle a par la suite été supprimée par une décision du Parlement.

**M. O'Connell:** Ce que je veux dire, c'est que certains de vos services d'utilité ont été fournis sans frais pour la Commission.

**M. Humphrys:** L'investissement de capital du système utilidor d'Inuvik, qui comprend le système de chauffage, et les canalisations d'eau et d'égouts, a été fourni par le gouvernement fédéral, et on ne fait aucune tentative pour récupérer ces capitaux des usagers, le gouvernement fédéral étant presque le seul usager.

**M. O'Connell:** Oui. Ce qui fait alors qu'un de vos principaux services est fourni gratuitement à la Commission et c'est pourquoi les frais des usagers devraient, je suppose, être moins élevés.

**M. Humphrys:** Oui, ils sont moins élevés que...

• 1250

**M. O'Connell:** Que si vous aviez à rembourser capital et intérêt. Cependant, ce qu'on remarque à Inuvik, j'y suis allé il y a environ deux ans, c'est que le gouvernement s'est ménagé des services, mais ce qu'il y a de troublant au sujet de la ville, et je suis sûr que vous êtes tous au courant de cela, c'est qu'il y a un secteur non desservi où ne passe pas l'utilidor et que ce secteur coïncide avec celui où résident les gens natifs de la ville. Ce n'est peut-être pas une question qui concerne votre Commission, mais je veux attirer l'attention du Comité sur le fait que nous avons un réseau de canalisations de chauffage, d'aqueduc et d'égouts payé par le public qui va en fait desservir les installations du gouvernement et qui n'est pas à la disposition des habitants de la ville. De plus, lorsque l'extension a été construite, ces services ont-ils été mis à la disposition du secteur des gens de l'endroit, si je peux l'appeler ainsi, ou du secteur non desservi? Existe-t-il un autre rapport sur cette déclaration qui figure à la page 2:

Des études ont été faites sur une proposition de fournir des services d'aqueduc et d'égout seulement, sans le service de chauffage central compris dans l'arrangement normal de l'utilidor, jusqu'à une partie du secteur «non-desservi» susmentionné à l'intérieur de la ville...

Pourrions-nous avoir un rapport sur la prestation de services au secteur non desservi?

**M. Humphrys:** Cette extension a été construite surtout pour desservir une nouvelle école et quelques maisons du ministère des Travaux publics, propriété du gouvernement fédéral. De cette façon les services d'eau et d'égout ont été étendus à la partie nord du secteur non desservi. C'est ce qui nous a permis de considérer la possibilité de faire passer une canalisation d'eau et d'égout au milieu du secteur non desservi. L'égout a de fait un double but; il sert d'égout au secteur non desservi et sert aussi d'émissaire principal à l'extension. Cependant, on a construit, parallèlement à celui qui va de l'utilidor jusqu'au fond du secteur non desservi, un aqueduc qui fournira l'eau aux terrains qu'il peut facilement desservir. Maintenant, cela ne couvre pas tout le secteur non desservi mais il commence à pénétrer ce secteur.

**M. O'Connell:** Cette extension au secteur non desservi sera-t-elle autonome?

**M. Humphrys:** Oui, monsieur. Elle est financée par le gouvernement du Territoire. Pour ce qui est de la récupération des frais de ce service, c'est au gouvernement territorial de fixer le taux auquel il fournira les services d'eau et d'égout aux consommateurs qui pourront s'y relier.

**M. O'Connell:** J'aimerais poursuivre un moment encore. Je crois que c'est donc un principe établi à la Commission d'énergie que, lorsque cela convient au gouvernement, celui-ci met gratuitement à la disposition de la Commission un service d'énergie. Je crois que cela est loin de nous donner une raison de suggérer que, lorsqu'il y a des personnes non desservies dans une communauté, il y a possibilité d'étendre ces services jusqu'à elles sans frais pour la Commission puisque cela se produit à Inuvik? Est-ce que je saisis bien la chose?

**M. Humphrys:** Oui, c'est exact, sans frais pour la Commission. Pour prendre un exemple précis, la centrale électrique d'Inuvik est administrée de façon autonome et auto-amortissante comme une opération normale de la Commission.

**M. O'Connell:** La centrale électrique.

**M. Humphrys:** Mais pas d'eau et les canalisations d'égouts. Le capital pour ces services a été mis à la disposition de la Commission, dirons-nous, ou, comme l'a dit M. MacDonald, la Commission est en fait la gardienne de ces services et en assure

le fonctionnement. Cependant, elle n'en est pas propriétaire de droit.

**M. O'Connell:** Ce n'est donc pas la Commission qui décide vraiment où on doit implanter le service et qui doit en bénéficier.

**M. Humphrys:** C'est exact.

**M. MacDonald:** Dans ce cas, nous sommes simplement des agents.

**M. O'Connell:** Oui. C'est d'autant plus une raison pour que les conseils territoriaux soient représentés.

**M. MacDonald:** Je n'aimerais pas qu'à la suite d'un assentiment de ma part—

**M. O'Connell:** Très bien.

**M. MacDonald:** —parce qu'il y a cette petite question de celui qui fournit l'argent.

**M. O'Connell:** Je n'insisterai pas sur ce point.

**M. MacDonald:** Et il se trouve que c'est le gouvernement fédéral.

**M. O'Connell:** Pourriez-vous me dire à ce sujet s'il y a d'autres cas où la Commission vend ses services à une localité comme Whitehorse, au public ou à un gouvernement local, appelons cela ainsi, comme Inuvik, Yellowknife, etc? Vendez-vous de l'électricité à une communauté locale incorporée?

**M. Humphrys:** Non, à aucune communauté locale incorporée. Nous vendons de l'électricité à quelques compagnies privées de distribution, mais à aucun organisme municipal ou public.

**M. MacDonald:** Pour préciser, à Whitehorse, nous vendons de l'électricité à la Yukon Electric Company qui la distribue.

**M. O'Connell:** Cela lui permet de fixer le taux qui lui plaît. Y a-t-il un article dans la loi qui vous interdit de vendre de l'électricité, disons, à Inuvik?

**M. Humphrys:** La ville d'Inuvik?

**M. O'Connell:** Oui.

• 1255

**M. Humphrys:** Il n'y a rien qui nous l'interdise, non.

**M. Nielsen:** Tandis que nous y sommes, nous ferions bien de les douter qu'a peut-être mon ami à

savoir si la Yukon Electric fixe les taux qui lui plaisent. Je crois que M. Humphrys et le sous-ministre sont familiers avec le fait que la Yukon Electric détient les franchises et que les taux afférents sont fixés par le Conseil des territoires du Yukon.

**M. Humphrys:** Oui.

**Le président:** Monsieur O'Connell, cela met-il fin à vos questions?

**M. O'Connell:** Je voudrais seulement demander, au sujet de l'utilidor, si ces messieurs pourraient nous donner une idée du nombre de gens natifs d'Inuvik qui profitent du service de l'utilidor à l'heure actuelle?

**M. Humphrys:** Je ne pense pas qu'il y en ait de desservis directement par l'utilidor, si vous parlez de chauffage, d'eau et d'égoûts. Ils reçoivent l'eau parce que celle-ci a été amenée à certaines colonnes etc, ou aux maisons qui y sont reliées.

**M. O'Connell:** Il se peut alors que des gens de l'endroit occupent ce qu'on appelle des logements fédéraux.

**M. Humphrys:** Cela se peut. Je n'ai pas de chiffres à ce sujet.

**M. O'Connell:** Je ne pense pas que vous puissiez répondre à cette question, mais savez-vous si certains des logements fédéraux sont ce qu'on appelle en Ontario des logements publics, c'est-à-dire que le loyer est proportionnel au salaire ou revenu du locataire?

**M. MacDonald:** Cela, monsieur O'Connell, est une question que le gouvernement territorial est à étudier avec nous. Toute la question du logement public doit-être étudiée et je crois que nous avons des propositions à faire à ce sujet.

**Le président:** Je crois que nous nous éloignons quelque peu du sujet.

**M. Nielsen:** Je vois qu'il est une heure moins trois minutes.

**Le président:** Monsieur Nielsen, je suis prêt à demander au Comité de siéger jusqu'à 1 heure 30 afin que nous puissions en finir avec vos questions parce que je pense que vous réalisez, comme tous les autres ici, que nous avons la Commission des Transports jeudi prochain, et je pense qu'il serait souhaitable d'en terminer avec cette question aujourd'hui.

**M. Nielsen:** M. Simpson et moi-même avons une autre réunion à 12 heures 30 et nous sommes restés expressément jusqu'après une heure afin de ne pas dissoudre votre quorum. Nous avons maintenant une demi-heure de retard. J'allais simplement indiquer à M. Humphrys un secteur précis où je dirigerai mes questions lorsqu'il se présentera la prochaine fois devant le Comité afin qu'il soit bien prêt à répondre aux questions sans retard ou sans qu'il ait besoin de retourner aux renseignements. J'ai bien peur que M. Simpson et moi devions partir; nous ne pouvons nous en esquiver.

**Le président:** Nous commencerons donc jeudi matin par vos questions sur la Commission d'énergie.

**M. Nielsen:** Je vous remercie. Puis-je maintenant indiquer simplement à M. Humphrys que je vais poser des questions précises sur la situation de l'électricité à Dawson, plus spécialement sur le coût de l'acquisition de la YCPC par la CENC et sur le coût de l'électricité domestique et commerciale; le coût de l'acquisition des canalisations d'eau et d'égout ainsi que les données détaillées sur le coût de la centrale construite à Dawson par la CENC; le coût des opérations de cette centrale réparti entre les frais généraux exprimés en salaires aux employés, et les autres frais généraux, et une extrapolation de ces coûts exprimés en taux aux consommateurs pour les 2 ou 3 années à venir.

Voilà le genre de questions que je veux aussi poser au sujet des installations à Mayo et à Dawson et, sans aucune animosité de ma part, je veux poser quelques questions sur la politique que poursuit la CENC au Yukon et qui fait concurrence à l'entreprise privée en vue de s'accaparer entièrement le contrôle de la distribution de l'électricité partout au Yukon.

J'ai pensé qu'il serait juste de vous avertir à l'avance de ces questions parce que certaines d'entre elles ont trait aux divergences entre les principes du personnel de la CENC et ceux du ministère, et les miens aussi; nous aurons ainsi l'occasion de découvrir des faits précis afin de pouvoir discuter intelligemment de ce sujet.

**Le président:** Il nous faudra peut-être siéger jeudi soir si nous constatons que nous prenons trop de temps avec la Commissions des Transports, jeudi. Nous devrions pouvoir en finir avec vos questions dans une demi-heure.

• 1300

**M. Nielsen:** Je pense être assez bref; j'essaierai.

**Le président:** C'est parfait.







## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*  
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes  
et du Développement du Nord canadien**

Président: M. IAN WATSON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 3

---

SÉANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1968

---

TÉMOINS:

*De la Commission d'énergie du Nord canadien:* M. J. A. MacDonald, président; M. E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef; M. C. Prevey, directeur général adjoint (Administration et Finance); M. T. Stott, trésorier et M. W. D. Mills, secrétaire. *De la «Northern Transportation Company Limited»:* M. W. M. Gilchrist, président; M. R. C. Powell, secrétaire et M. W. B. Hunter, directeur général.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1968

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St-Pierre

et MM.

Badanai,  
Borrie,  
Buchanan,  
Cullen,  
Dinsdale,  
Durante,

Duquet,  
Howard (*Skeena*),  
Laprise,  
Marchand (*Kamloops-  
Cariboo*),  
McKinley,

Nielsen,  
O'Connell,  
Orlikow,  
Simpson,  
Smerchanski,  
Southam,  
Yewchuk—(20)

Secrétaire du Comité,  
Michael B. Kirby.

<sup>1</sup> Remplace M. Peters le 6 novembre 1968.

TÉMOINS:

De la Commission d'énergie du Nord canadien: M. J. A. MacDonald, pré-  
sident; M. E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef;  
M. C. Frevey, directeur général adjoint (Administration et Finance);  
M. T. Stott, trésorier et M. W. D. Mills, secrétaire. De la Northern  
Transportation Company Limited: M. W. M. Gilchrist, président; M.  
R. C. Powell, secrétaire et M. W. B. Hunter, directeur général.

(Traduction)

## ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le MERCREDI 6 novembre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Howard (Skeena) soit substitué à celui de M. Peters sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

**ATTESTÉ:**

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER.

De même que: MM. Grange et Peters.

Aussi présents: De la Commission d'énergie du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, président; E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef; C. Prevey, directeur général adjoint (Administration et Finances); T. Stott, trésorier; W. D. Mills, secrétaire. De la Northern Transportation Company Ltd.: MM. W. M. Gilchrist, président; R. C. Powell, secrétaire; W. B. Hunter, directeur général.

Le Comité poursuit l'interrogatoire des administrateurs de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Au cours de l'interrogatoire, sur la proposition de M. Nielsen,

Il est convenu—que les documents suivants soient annexés au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:

- (i) Comparaison des revenus et du coût du combustible pour l'année 1965-1966. (Voir l'appendice «B».)
- (ii) Comparaison des taux des petites centrales diesel à usage domestique et industriel dans quelques localités du Nord. (Voir l'appendice «C».)
- (iii) Tarifs des taux mensuels en vigueur à Fort Simpson, Fort Smith, Yellowknife et Hay River. (Voir l'appendice «D».)
- (iv) Comparaison des taux en vigueur à Hay River et de ceux d'autres localités du Nord. (Voir l'appendice «E».)
- (v) Comparaison de quelques tarifs de la Yukon Electric et de la Commission d'énergie du Nord canadien en vigueur à Dawson City. (Voir l'appendice «F».)

Par la suite, sur la proposition de M. O'Connell,

Il est convenu—Que le crédit L-65 relatif à la Commission d'énergie du Nord canadien soit réservé et que les administrateurs de celle-ci soient rappelés à une date ultérieure pour donner des réponses détaillées à certaines questions qu'on leur a posées.

Les témoins représentant la Commission d'énergie du Nord canadien prennent congé, et le président met en délibération le crédit L-70 du budget révisé ayant trait à la Northern Transportation Company Ltd. Le président présente les témoins.

Sur la proposition de M. Marchand (Kamloops-Cariboo),

Il est convenu—Que le mémoire que la Northern Transportation Company Ltd. a présenté au Comité soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. (Voir l'appendice «G».)



(Traduction)

## PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 7 novembre 1968

(3)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit aujourd'hui à 11 h. 10 du matin, sous la présidence de M. Ian Watson.

*Présents:* MM. Buchanan, Cullen, Dinsdale, Duquet, Durante, Laprise, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), McKinley, Nielsen, O'Connell, Orlikow, Simpson, Smerchanski, Southam, Saint-Pierre, Watson, Yewchuk—(17).

*De même que:* MM. Orange et Peters.

*Aussi présents:* De la Commission d'énergie du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, président; E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef; C. Prevey, directeur général adjoint (Administration et Finances); T. Stott, trésorier; W. D. Mills, secrétaire. De la Northern Transportation Company Ltd.: MM. W. M. Gilchrist, président; R. C. Powell, secrétaire; W. B. Hunter, directeur général.

Le Comité poursuit l'interrogatoire des administrateurs de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Au cours de l'interrogatoire, sur la proposition de M. Nielsen,

*Il est convenu*—que les documents suivants soient annexés au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui:

- (i) Comparaison des revenus et du coût du combustible pour l'année 1965-1966. (*Voir l'appendice «B»*).
- (ii) Comparaison des taux des petites centrales diesel à usage domestique et industriel dans quelques localités du Nord. (*Voir l'appendice «C»*).
- (iii) Tarifs des taux mensuels en vigueur à Fort Simpson, Fort Smith, Yellowknife et Hay River. (*Voir l'appendice «D»*).
- (iv) Comparaison des taux en vigueur à Hay River et de ceux d'autres localités du Nord. (*Voir l'appendice «E»*).
- (v) Comparaison de quelques taux de la Yukon Electric et de la Commission d'énergie du Nord canadien en vigueur à Dawson City. (*Voir l'appendice «F»*).

Par la suite, sur la proposition de M. O'Connell,

*Il est convenu*—Que le crédit L-65 relatif à la Commission d'énergie du Nord canadien soit réservé et que les administrateurs de celle-ci soient rappelés à une date ultérieure pour donner des réponses détaillées à certaines questions qu'on leur a posées.

Les témoins représentant la Commission d'énergie du Nord canadien prennent congé, et le président met en délibération le crédit L-70 du budget révisé ayant trait à la Northern Transportation Company Ltd. Le président présente les témoins.

Sur la proposition de M. Marchand (*Kamloops-Cariboo*),

*Il est convenu*—Que le mémoire que la Northern Transportation Company Ltd. a présenté au Comité soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. (*Voir l'appendice «G»*).

M. Gilchrist fait un court exposé résumant le mémoire présenté, et le Comité l'interroge, ainsi que les administrateurs qui l'accompagnent.

Sur la proposition de M. Simpson,

*Il est convenu*—que le crédit L-70, relatif à la Northern Transportation Company Ltd., soit réservé.

Le président remercie les témoins, qui prennent congé.

Sur la proposition de M. Marchand (Kamloops-Cariboo),

*Il est convenu* de lever la séance.

À une heure et demie de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 14 novembre 1968.

*Le secrétaire du Comité,*  
Michael B. Kirby

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 7 novembre 1968

• 1110

**Le président:** Messieurs, nous avons le quorum. A la fin de la réunion de mardi, M. Nielsen a posé un certain nombre de questions, et je crois que M. Humphrys ou M. MacDonald sont prêts à répondre à certaines d'entre elles.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je n'ai pas posé de questions, j'ai simplement fait état du genre de renseignements que je rechercherai, de manière que MM. Humphrys et MacDonald soient prêts à me les fournir.

**Le président:** Voulez-vous amorcer l'interrogatoire?

**M. Nielsen:** Je vous remercie, monsieur le président. Avant de poser mes questions, permettez-moi de vous dire qu'elles pourront parfois sembler hostiles...

[Texte]

**M. Laprise:** Monsieur le président, l'honorable député voudrait-il préciser sa pensée?

[Traduction]

**M. Nielsen:** ...mais ce n'est certes pas là mon intention. Étant donné que la Commission d'énergie du Nord canadien, sans compter ses exploitations des Territoires du Nord-Ouest, possède trois importantes installations au Yukon et en raison de l'économie naissante de ce territoire, il devient extrêmement important pour nous d'obtenir ces renseignements; en effet, à l'encontre des Territoires du Nord-Ouest, la CENC fonctionne au Yukon en concurrent, comme qui dirait, de l'industrie privée et il est évident que l'avenir de cette source d'énergie privée et de la CENC mérite d'être étudié en ce qui a trait à la juridiction de chacune d'elles sur l'avenir économique du Yukon.

Avant de poser la première question précise, je me demande s'il faut attacher quelque importance aux guillemets qui précèdent et suivent la déclaration générale sur l'autorité et les objectifs de la CENC, en page 5 du Rapport annuel. Si ces guillemets signifient quelque chose, j'aimerais le savoir.

**Le président:** De quelle page s'agit-il, s'il vous plaît?

**M. Nielsen:** Les pages ne sont pas numérotées, mais il s'agit de la cinquième. Elle débute par:

La Commission d'énergie du Nord canadien fonctionne sous l'autorité de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien...

Il ne s'agit que d'un paragraphe, qui débute et se termine par des guillemets.

**M. E. W. Humphrys (directeur général et ingénieur en chef de la Commission d'énergie du Nord canadien):** Vous tirez votre citation d'un rapport précédent?

**M. Nielsen:** D'un rapport précédent en effet. Dans ce préambule, il est dit que la Commission

...doit couvrir ses frais, par conséquent les tarifs réclamés pour les services fournis doivent apporter des revenus suffisants pour couvrir les intérêts sur les placements, le remboursement du capital au cours d'un certain nombre d'années, les dépenses d'exploitation et d'entretien et une réserve de prévoyance.

Serait-il juste d'ajouter la dépréciation à cette liste de prévisions? Serait-ce une des choses comprises dans les tarifs pour l'application de chacune de ces dispositions?

**M. Humphrys:** En ce qui a trait aux avoirs acquis hors profit. Les frais de remboursement du capital sont considérés comme équivalents à la dépréciation, sauf en ce qui a trait aux avoirs acquis hors profit.

**M. Nielsen:** C'est exact. Le bilan comporte d'ailleurs de temps en temps un poste pour la dépréciation, n'est-ce pas?

**M. Humphrys:** En effet.

**M. Nielsen:** Lorsque la Loi a été votée, il était question de fournir du courant dans les Territoires du Nord-Ouest là où l'entreprise privée ne pouvait pas ou ne voulait pas s'établir, et la Loi ne s'appliquait qu'aux Territoires du Nord-Ouest. Est-ce exact?

**M. Humphrys:** Lorsque la Loi a été votée, elle ne s'appliquait en effet qu'aux Territoires du Nord-Ouest.

**M. Nielsen:** Elle fut ensuite modifiée, en 1948 je crois, de manière à englober le Yukon et d'autres parties du Canada sur approbation du gouverneur en conseil.

• 1115

**M. Humphrys:** Il y a eu deux modifications. Je ne me souviens plus des dates exactes, mais je crois que la première a eu lieu en 1949 et englobait le Yukon, et que la seconde s'étendait aux autres parties du Canada approuvées par le gouverneur en conseil.

**M. Nielsen:** Est-il toujours dans les intentions du gouvernement et de la Commission d'exploiter la CENC dans les régions du Canada où l'entreprise privée ne peut ou ne veut pas fournir de services?

**M. J. A. MacDonald (président de la Commission d'énergie du Nord canadien):** Monsieur le président, si vous me permettez de répondre à cette question, je crois que les intentions de la Commission sont sujettes aux directives du ministre ou du gouvernement actuel à cet égard. Je ne crois pas que la Commission ait d'intentions particulières; elles sont assujetties aux décisions gouvernementales.

**M. Nielsen:** Est-ce qu'une quelconque partie jet visant à divorcer la présidence de la CENC de son siège actuel, c'est-à-dire du sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

**M. MacDonald:** On est parfois le dernier à savoir, mais je n'en connais aucun.

**M. Nielsen:** Est-ce que M. Humphrys est membre de la Commission?

**M. MacDonald:** Non.

**M. Nielsen:** Permettez-moi de me reporter maintenant à l'état des recettes et des dépenses de la CENC, inclus dans le document VI de votre rapport annuel.

En haut de l'état des recettes et des dépenses on trouve la liste de toutes les centrales exploitées par la CENC. Est-ce exact?

**M. Humphrys:** Jusqu'au 31 mars dernier.

**M. Nielsen:** Un des articles mentionnés sous la rubrique des dépenses est intitulé «Dépréciation», soit le dernier sur la liste.

**M. MacDonald:** Je m'excuse, monsieur le président, je n'ai pas saisi le numéro de la page.

**M. Nielsen:** Sur ma copie, il s'agit de la page six, en chiffres romains.

Le titre est le suivant: «État des recettes et des dépenses, pour chaque centrale, au cours de l'année budgétaire terminée le 31 mars 1968». Sous la rubrique «Dépréciation», monsieur Humphrys, on remarque une allocation de dépréciation pour chaque centrale à l'exception de trois, soit une à Dawson, qui m'intéresse particulièrement, une à Coppermine et une à Cambridge Bay. Pourriez-vous expliquer pourquoi aucune allocation de dépréciation n'a été réservée à chacune de ces trois usines?

**M. Humphrys:** Ces trois centrales ne sont entrées en service qu'au cours de l'année dernière, et on pourrait dire que leur dette n'a pas été fondée. La dette est remboursable à partir du 31 mars de l'année qui suit le parachèvement de la centrale. Cette dernière n'ayant pas été officiellement complétée durant l'année en question, les frais de la dette de ces installations ne seront pas indiqués avant l'année prochaine.

**M. Nielsen:** Quand est-ce que la CENC a acheté la centrale de Dawson?

**M. Humphrys:** La transaction est entrée en vigueur en octobre 1966, c'est-à-dire lorsque nous avons commencé à l'exploiter. Toutefois, l'usine diesel a été construite en 1967 et le réseau de répartition n'a été parachévé que l'année dernière.

**M. Nielsen:** Est-ce qu'une quelconque partie de l'actif de la vieille centrale hydro-électrique North Fork et de la centrale diesel appartenait jusqu'alors à la *Yukon Consolidated Gold Corporation*?

• 1120

**M. Humphrys:** La *Yukon Consolidated Gold Corporation* était propriétaire de la centrale hydro-électrique North Fork.

**M. Nielsen:** Est-ce que la CENC a acheté une partie de l'actif de cette centrale?

**M. Humphrys:** Non.

**M. Nielsen:** Est-ce que la CENC a acheté une partie de l'actif de la centrale diesel de Dawson?

**M. Humphrys:** La centrale diesel faisait partie du service d'eau. Il y a la *Dawson Electric Light Company* et la *Dawson Water Company*; l'usine diesel dont vous parlez appartient à la *Dawson Water Company*.

**M. Nielsen:** Est-ce que la CENC a tout de même acheté une partie de ces actifs?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Et ils furent acquis en octobre 1966?

**M. Humphrys:** C'est exact.

**M. Nielsen:** Est-ce que la dépréciation ne devrait normalement pas être indiquée, ou est-ce que ces actifs ont été entièrement amortis?

**M. Humphrys:** S'ils ne l'ont pas été, ils le seront entièrement conformément aux dispositions de la transaction.

**M. Nielsen:** Quel a été le prix payé à la YCGC pour l'acquisition de ces actifs?

**M. Humphrys:** Pour les trois sociétés achetées, le coût global s'est élevé à \$102,000.

**M. Nielsen:** Sous quelle rubrique trouvez-vous ces renseignements dans le relevé de compte du Rapport annuel?

**M. Humphrys:** Ils sont englobés dans l'actif et le passif du relevé Dawson, mais en réalité nous avons acheté les trois sociétés, et ils apparaissent dans...

**M. Nielsen:** Serait-ce le relevé inscrit en haut de la page V(A), \$213,742?

**M. Humphrys:** Non, il s'agit là du comptant. Les immobilisations sont avec le capital et portées sous la rubrique des biens réels dans le relevé de la Commission, indiquant ainsi qu'il s'agit d'un bilan conjoint des comptes et des filiales de la Commission.

**M. Nielsen:** C'est-à-dire les compagnies de téléphone, d'eau et d'électricité?

**M. Humphrys:** C'est exact.

**M. Nielsen:** On trouve sous cette rubrique la somme de \$395,671. Quel en est le montant qui représente le prix d'achat des actifs de la YCGC acquis par la CENC?

**M. Humphrys:** \$232,694.

**M. Nielsen:** Je m'excuse, pourriez-vous répéter ce chiffre s'il vous plaît?

**M. Humphrys:** \$232,694.

**M. Nielsen:** Je vous remercie. C'était en octobre 1966?

**M. Humphrys:** C'est exact.

**M. Nielsen:** Comment se fait-il que ce montant n'ait pas subi de dépréciation dans votre bilan intermédiaire entre l'année de l'achat et la présente année?

**M. Humphrys:** La valeur dépréciée est portée en-dessous, monsieur, soit \$132,000. Ce genre de disposition est exigé par l'Auditeur général.

**M. Nielsen:** Sur tout bilan ou état de compte, est-ce que cette dépréciation ne serait pas portée sur le document VI?

**M. Humphrys:** En ce qui a trait au document VI, il s'agit uniquement d'un bilan d'exploitation, et ces sociétés ont été totalement inactives depuis le mois d'octobre 1966. Il n'y a donc pas eu de frais d'exploitation.

**M. Nielsen:** Qui a fourni l'électricité à Dawson depuis 1966?

**M. Humphrys:** La Commission d'énergie du Nord canadien; elle est entrée en exploitation en octobre 1966.

**M. Nielsen:** Comment se fait-il que ces chiffres ne sont pas indiqués?

**M. Humphrys:** Depuis lors, les filiales n'étaient pas en exploitation.

**M. Nielsen:** Sans chercher à vous déplaire, ne s'agit-il pas là d'une subtilité? Il existait de fait certains actifs qui dépréciaient. Pourquoi ne sont-ils pas portés à l'état des recettes et des dépenses?

**M. T. Stott (Trésorier de la Commission d'énergie du Nord canadien):** Il n'y a pas eu de frais d'exploitation depuis le mois d'octobre 1966.

**M. Nielsen:** Convenez-vous avec moi qu'il aurait dû y en avoir?

**M. Stott:** Nous n'avons eu aucun remboursement de dette. Nous n'avons acheté aucun actif avec des profits, donc il n'y a eu aucun frais de dépréciation imputable aux profits. Je crois que dans ce cas ce bilan est exact, c'est-à-dire l'état des recettes de 1966.

**M. Nielsen:** Je ne peux pas concilier cela avec la réponse que j'ai eue il y a un instant à l'effet que la dépréciation est une des charges qui devraient être incluses dans la structure tarifaire, ce qui d'ailleurs n'a pas été suivi dans le cas présent.

**M. Stott:** Ce qui voulait dire l'amortissement du capital sur l'exploitation Dawson à partir du 31 mars 1969.

**M. Nielsen:** Donc, en d'autres mots, vous n'indiquerez la dépréciation sur cette centrale que dans votre prochain bilan financier, de fait le suivant.

• 1125

**M. Stott:** Non, il y aura des frais.

**M. Nielsen:** Est-ce que les réponses que vous avez données s'appliquent également aux centrales de Coppermine et de Cambridge Bay?

**M. Stott:** La même méthode s'applique à leur égard.

**M. Nielsen:** Étant donné que je ne suis pas trop au courant des méthodes de comptabilité, j'aimerais éclaircir un autre point. Je remarque que dans certains cas, soit par exemple dans celui de la centrale de Coppermine, les recettes brutes de \$52,643 s'équilibrent parfaitement avec les dépenses. Je trouve un peu curieux que les recettes et les dépenses s'équilibrent à un dollar près.

**M. Humphrys:** C'est parce que nous avons une entente avec le ministre du Nord canadien stipulant que ce dernier garantit les pertes d'exploitation de la centrale. Il est convenu que le courant doit être fourni à 12 cents de kilowatt-heure en fonction des besoins du public et du ministère et que si les frais dépassent les recettes à ce tarif, chose que nous avons prévue, le ministère paye la différence.

**M. Nielsen:** Est-ce que cela s'applique également au poste du bureau central d'Edmonton et au poste des travaux sous contrat?

**M. Humphrys:** Les frais du bureau d'Edmonton sont entièrement imputés à d'autres exploitations, ce qui aboutit à un poste sans frais.

**M. Nielsen:** En réalité, y avait-il des pertes imputables à la centrale de Coppermine qui ne sont pas indiquées ici?

**M. Humphrys:** Je ne dirais pas qu'il s'agissait de pertes; il existe un manque de revenus comparativement aux dépenses, en effet. Il s'agit d'une exploitation subventionnée.

**M. MacDonald:** Je crois que nous avons mentionné lors de la séance précédente que dans ces régions isolées les groupes étaient si peu puissants que le tarif ordinaire de 12 mills ne couvre tout simplement pas les frais.

**M. Nielsen:** Il fut un temps où la Commission rapportait ses ventes dans son bilan, et je vois maintenant qu'elles sont toutes réunies ensemble. Les ventes par centrale ne sont plus indiquées.

**M. MacDonald:** Non, c'est spécifié par centrale individuelle.

**M. Nielsen:** Ventes et production, oui, je vois. Non pas que j'hésite à accepter vos explications au sujet de ce bilan particulier, mais il me semble qu'il doit exister une différence quelconque. J'ai l'impression que le coût de production du courant était supérieur à ce qui est indiqué ici, et qu'une subvention a été accordée, et pourtant nous ne connaissons par le montant de cette subvention.

**M. Humphrys:** Le coût supplémentaire de production de courant s'est élevé à \$52,000 dans le cas de l'exploitation de Coppermine.

**M. Nielsen:** Les dépenses sont précisément identiques.

**M. Humphrys:** Non; les revenus s'élèvent à \$39,000.

**M. Nielsen:** Je trouve étrange que la dernière colonne horizontale à une exception près indique un revenu net pour une perte sur chaque exploitation, mais nous ne connaissons pas celui de Coppermine. Ce devait être une perte.

**M. MacDonald:** Je pense que c'est logique.

**M. Nielsen:** Oui, mais quels sont les chiffres?

**M. MacDonald:** Nous nous renseignerons et vous le laisserons savoir.

**M. Stott:** Ces chiffres peuvent être obtenus. Il ont été remplis par le ministère de votre côté de manière à équilibrer les comptes.

**M. MacDonald:** En d'autres mots, nous avons affaire ici à une anomalie dans une exploitation commerciale, mais pour donner ce renseignement nous obtiendrons la facture adressée au ministère pour combler le manque de recettes. En ce qui concerne la Commission, elle a reçu ce revenu.

**M. Nielsen:** Je vous remercie. En ce qui a trait aux centrales de Dawson, de Fort Resolution, et à toutes celles qui sont déficiaries, est-ce que la Commission a l'intention d'augmenter les tarifs puisque l'objectif déclaré consiste à atteindre l'indépendance financière dans chacune de ces centrales?

**M. MacDonald:** Il ne s'agit pas uniquement de notre objectif. On exige que nous devenions indépendants; cela pourrait se produire après un certain temps. On doit auparavant étudier les perspectives d'expansion éventuelle. Autrement dit, je ne pense que nous soyons tenus d'être indépendants à aucune période financière, ni que cela soit défini au

statut. Nous avons en fait enregistré dans beaucoup de régions des pertes inopinées qui pourraient exiger une augmentation des tarifs, mais nous avons, nous le savons, la possibilité d'attendre, car il se produira une nouvelle expansion qui permettra de recouvrer les recettes. Je ne nous estime donc pas en mesure de répondre par un oui ou par un non à cette question. Dans certains cas, il se pourrait que nous ayons à relever les tarifs.

• 1130

**M. Nielsen:** N'êtes-vous pas en train d'outrepasser les pouvoirs reconnus par la loi,— permettez-moi d'en finir avec cette question, où je vous prie de ne voir aucune mauvaise intention. Vous fondez vos activités sur la considération que vous manquez aujourd'hui d'autonomie mais que vous en prévoyez l'éventualité ou la réalité, alors qu'en fait aucune activité particulière ne peut jamais se suffire à elle-même, être autonome.

**M. MacDonald:** Cette dernière assertion a des chances d'être exacte, mais celle que j'ai émise précédemment, aussi. Le problème de l'autonomie, qui implique le remboursement des dettes en capital, le paiement des coûts, doit s'envisager, à mon sens, sur une période suffisamment longue. Dans n'importe quel service public, une seule personne au cours d'une seule année pourrait bien, pour une raison ou pour une autre, la fermeture d'une installation par exemple, subir une perte de recettes. Il se pourrait aussi, ou non, que nous ayons à relever immédiatement nos tarifs. Cela dépendrait de la connaissance qu'on aurait de l'évolution de la situation. Si l'on savait que rien ne devait se produire, on aurait à relever les tarifs en application des termes actuels du statut.

**M. Nielsen:** Je l'admets dans la mesure où cela a rapport avec l'application générale des restrictions contenues dans la loi, à savoir que, si la Commission est autonome, ces installations satisfont aux dispositions de la loi, du fait même de cette autonomie. La Commission a fait du bénéfice cette année. Est-ce exact?

**M. MacDonald:** C'est exact.

**M. Nielsen:** Est-ce que je me trompe alors en disant que, parmi les installations exploitées par la Commission, celles qui accusent des recettes nettes subventionnent en fait celles qui accusent une perte nette?

**M. MacDonald:** Non, monsieur, nous ne sommes pas autorisés à recourir à cette pratique.

**M. Nielsen:** Certes, mais n'est-ce pas le cas d'une façon générale? La Commission est autonome, mais plusieurs installations accusent une perte cette année. Prenons l'exemple de Whitehorse, dont l'exploitation se traduit par des recettes nettes de \$130,536. Dans la réalité, cette somme aide à subventionner d'autres installations qui subissent une perte.

**M. Humphrys:** Si l'on envisage les choses de cette manière, c'est vrai, pour cette année particulière. Il n'en reste pas moins qu'il faut garder la comptabilité en ordre, qu'il y aura cumul du déficit, cumul des déficits. Il n'y a subvention que dans la mesure où elle assure un fonds de roulement.

**M. Nielsen:** Si dans ces régions on n'augmente pas les tarifs dans le cas des installations exploitées par la CENC qui accusent des pertes, celles de Whitehorse, de Yellowknife et de Fort Smith par exemple vont donc continuer à fournir le capital dont a besoin la CENC pour appliquer la loi et garder son autonomie.

**M. MacDonald:** Je me permets de répéter, monsieur Nielsen, que la loi prescrit l'autonomie à chacune de nos installations. Nous en avons parlé l'autre jour. Nous ne sommes pas en fait autorisés à instaurer un système de péréquation des tarifs, même si telle ou telle année nous avons pu en donner l'impression.

**M. Nielsen:** Ce point, voyez-vous, revêt une certaine importance, car il a été soulevé hier par plusieurs membres du Comité. Ceux-ci ont émis l'idée que la Commission, pour gérer sainement son affaire, devrait peut-être établir un système global de péréquation de ses tarifs, plutôt que de restreindre celle-ci à telle ou telle de ses installations. Le point où je veux bien sûr en arriver devant le Comité, c'est que, si l'idée est adoptée, celles de vos installations qui font vraiment du bénéfice subventionneront celles qui n'en font pas. Ne serait-ce pas la conclusion logique de tout cela?

**M. MacDonald:** C'est bien là le débat qui s'ouvre habituellement lorsqu'on aborde la question de la péréquation des tarifs. Il y a beaucoup à dire pour et contre. Il arrive qu'une installation comme celle de Whitehorse fasse un joli bénéfice parce qu'il se trouve qu'elle a pour elle l'industrie, client très opulent. Les gens des régions les plus éloignées voudraient soutenir leur droit à en retirer du profit. Cela dit, c'est une question de politique du ressort du gouvernement. Nous n'avons pas actuellement la capacité légale d'appliquer la péréquation des tarifs.

• 1135

**M. Nielsen:** Si le Parlement modifiait le mandat défini par la loi de manière à permettre l'application de la péréquation à tout le système, ne serait-on pas en mesure d'en conclure à juste titre, en se fondant sur un tel état financier, que les habitants des localités desservies par celles de vos installations, notamment Yellowknife, Fort Smith et Whitehorse, qui font un bénéfice net, ne pourraient espérer aucune réduction des tarifs de la part de la CENC?

**M. Humphrys:** Votre conclusion serait exacte, monsieur Nielsen.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je ne crois pas que ce soit nécessairement vrai. Moi qui ai introduit et soutenu, à la dernière séance si ma mémoire est bonne, l'idée d'un système conçu comme un ensemble autonome, au lieu d'une pratique à appliquer, comme c'est le cas actuellement, à telle ou telle installation particulière, je me permets de dire que, de la façon dont je vois les choses, cette conclusion ne s'imposerait pas nécessairement. Il pourrait arriver que certains grands centres tirent profit, grâce à l'aménagement des ressources énergétiques, de la création d'autres centres dans le Nord, au point de croître en fait suffisamment pour voir croître leur propre consommation d'énergie. La réduction des tarifs pourrait ainsi être parfaitement compatible avec leur péréquation.

**Le président:** Je dois vous couper la parole. Nous entamons un débat.

**M. MacDonald:** Je vous demande pardon.

**M. Nielsen:** Je n'y vois pas d'objection, car c'est une question extrêmement importante.

**Le président:** Je sais, mais nous entamons un débat, monsieur Nielsen, alors que nous devons nous en tenir aux questions.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je ne suis pas d'avis de ne pas relever le point.

**M. Nielsen:** J'estime qu'il faut le relever, pour aller au cœur du problème. C'est en effet une question très importante pour nous autres du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Avant d'en venir à ma prochaine question, je veux attirer l'attention de mes amis sur le fait que nous escomptons pour le Yukon un avenir économique indépendant totalement distinct de celui du Mackenzie. Je suis sûr que les gens de là-bas espèrent eux aussi voir arriver ce jour. Si donc la péréquation se fait jamais, nous l'envisageons dans le cadre d'un ensemble politique autonome aussi bien pour le Yukon que pour le Mackenzie.

A quelle somme la Commission est-elle limitée quant à son fonds de réserve pour dépenses imprévues? Je ne saurais dire ce qu'exige la Commission des services publics de l'Ontario, mais dans l'Alberta, par exemple, cette somme se limite à 2 pour cent. Dans le cas présent, quel est le chiffre, éventuellement?

**M. Humphrys:** Il n'y a pas de limitation.

**M. Nielsen:** Vous pouvez donc aller jusqu'à 10 ou 20 pour cent, si vous le désirez?

**M. Humphrys:** La décision dépend de la Commission.

**M. Nielsen:** L'usage est-il de ne pas établir de limitation pour l'exploitation des services publics qui assurent la fourniture de l'énergie, ou cette limitation des fonds de réserve pour dépenses imprévues s'applique-t-elle à toutes les entreprises à capital privé?

**M. MacDonald:** Si l'on devait élargir le débat non seulement à l'échelle du Canada et des États-Unis mais à celui de tout le continent nord-américain, je crois bien qu'il faudrait recourir à une étude des besoins des commissions des services publics, qui seraient les organismes sans doute susceptibles d'autoriser certains maxima. Je ne pense pas que nous disposions de ces renseignements, mais nous pourrions les procurer.

**M. Nielsen:** Je ne veux pas entrer dans le détail. Ce que je veux faire ressortir, c'est que la CENC ne fonctionne pas comme un service public à capital privé, du fait qu'elle n'est pas limitée dans son fonds de réserve pour dépenses imprévues, mais que dans d'autres juridictions une pareille limitation est appliquée au fonctionnement des services publics à capital privé.

**M. MacDonald:** Eh bien, je dirai que nous n'avons jamais gonflé notre fonds de réserve au point d'en faire un poste important. La règle que nous appliquons actuellement à la Commission, c'est de nous fixer sur 6 pour cent des immobilisations.

**M. Nielsen:** C'est plus qu'à Whitehorse, n'est-ce pas?

**M. MacDonald:** Non, je ne crois pas. Tom, avez-vous les chiffres?

**M. Stott:** C'est bien le chiffre de 6 pour cent qui est l'objectif de notre fonds de réserve. Je ne suis pas sûr que celui-ci soit à ce niveau en ce moment.

**M. Nielsen:** Je pourrais vous poser la question à brûle-pourpoint. Étant donné que les recettes nettes de l'installation de Whitehorse étaient de \$130,536 l'année dernière, quand pouvons-nous y attendre une diminution des tarifs?

**M. MacDonald:** Je ne crois pas qu'on puisse y compter, du fait de l'évolution de la situation à Whitehorse. Nous faisons très bien de maintenir le tarif au taux actuel de 1.25 cent.

**M. Nielsen:** Vous n'êtes pas sans connaître le régime tarifaire de la *Yukon Electrical Company Limited*, au Yukon, n'est-ce pas, monsieur Humphrys?

**M. Humphrys:** Ma foi, j'en ai une certaine idée.

**M. Nielsen:** Seriez-vous d'accord avec moi pour dire que la *Yukon Electrical Company Limited* n'a jamais relevé ses tarifs depuis qu'elle a commencé ses activités dans le Yukon?

• 1140

**M. Humphrys:** Je ne puis l'assurer. Je n'en sais rien du tout.

**M. Nielsen:** Je ne veux pas donner de preuve, mais c'est la réalité. Pour la gouverne des membres du Comité, pourriez-vous nous dire si, depuis qu'existe la CENC, il y a jamais eu augmentation des tarifs appliqués au distributeur, la *Yukon Electrical*, au Yukon?

**M. Humphrys:** De la part de la Commission à l'égard de la *Yukon Electrical*?

**M. Nielsen:** Oui.

**M. Humphrys:** Une fois.

**M. Nielsen:** Tout juste une fois?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Je crois que ce fut pour une période provisoire de trois mois.

**M. Humphrys:** Je crois que c'est bien cela, oui.

**M. Nielsen:** N'y a-t-il pas eu également une augmentation des tarifs pour des raisons de chauffage?

**M. Humphrys:** Non. A un moment un tarif spécial a été accordé, mais il a été par la suite modifié. Il y a eu réduction du tarif de l'énergie secondaire, mais celle-ci n'est pas fournie à la *Yukon Electrical*.

**M. Nielsen:** A qui est-elle fournie?

**M. Humphrys:** Directement à l'utilisateur. En l'occurrence, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou à celui de la Citoyenneté et de l'Immigration, pour leurs chaudières électriques.

**M. Nielsen:** Pour les chaudières de l'hôpital de la région, qui en a deux électriques et une à mazout.

**M. Humphrys:** C'est exact.

**M. Nielsen:** A-t-on jamais entrepris auprès du ministère ou de la Commission des démarches en vue de supprimer les chaudières électriques et de les remplacer par des chaudières à mazout?

**M. Humphrys:** Non, cela ne s'est jamais produit. De quel ministère voulez-vous parler?

**M. Nielsen:** De celui des Affaires indiennes et du Nord canadien ou de la Commission, pour supprimer les chaudières électriques et les remplacer par des chaudières à mazout.

**M. Humphrys:** Vous parler de démarches entreprises auprès de la Commission. Il n'y en a certainement pas eu. Cela n'aurait pas pu se faire. Ces chaudières ne dépendent pas de nous.

**M. Nielsen:** Et en ce qui concerne le ministère?

**M. MacDonald:** Pas à ma connaissance. C'est tout ce que je puis répondre.

**M. Humphrys:** Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a rien à y voir.

**M. MacDonald:** Ce n'est pas une installation du ministère. Elle dépendrait plutôt du ministère de la Santé et du Bien-être social.

**M. Humphrys:** C'est exact.

**M. Nielsen:** Les membres du Comité pensent peut-être que cette question de chaudières est sans intérêt. M. Humphrys, vous pourriez nous dire quelle énergie absorbe chacune d'elles.

**M. Humphrys:** Si je me rappelle bien, la puissance totale est de 4,500 kilowatts.

**M. Nielsen:** Et quelle est la puissance installée de l'un des deux groupes actuels—il en est prévu trois—du barrage hydro-électrique de Whitehorse?

**M. Humphrys:** La puissance hydro-électrique installée actuelle est...

**M. Nielsen:** Celle d'un seul groupe.

**M. Humphrys:** Celle d'un seul groupe est de 5.6 mégawatts. Il y en a deux de cette catégorie et un de 8 mégawatts en cours d'installation.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, afin d'obtenir les éléments d'information qui nous

permettent de juger en connaissance de cause des activités de la CENC, je demande instamment au Comité de présenter à M. Humphrys un état comparatif des régimes tarifaires relatifs aux installations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, et cela va forcément demander du temps.

**Le président:** Monsieur, imaginez-vous un moyen d'aller plus vite?

**M. Nielsen:** Je n'en puis imaginer aucun. Il est bien évident qu'il apparaîtra en conclusion que dans chaque cas les tarifs de la CENC sont supérieurs, au niveau de l'utilisateur, à ceux pratiqués par les services publics à capital privé.

**Le président:** Pour votre propos, pouvons-nous considérer cette déclaration comme une argumentation?

**M. Nielsen:** Non, pas pour mon propos, monsieur le président, car lorsque les membres du Comité auront devant eux l'état comparatif des régimes tarifaires, les divergences considérables qui existent entre eux leur sauteront aux yeux. Je pense qu'il est indispensable pour mon argumentation de faire comme je le propose.

**Le président:** Gagnerions-nous du temps en acceptant de déposer ceci comme élément de...

**M. Nielsen:** Je tiens beaucoup à ce que le Comité donne son acceptation. J'ai les informations avec moi, contenues dans un document.

**Le président:** S'agit de la limite?

**M. Nielsen:** En venant ici, je n'avais pas prévu d'en arriver là. Je ne pensais pas y être autorisé, mais je peux retirer les pages qui se rapportent au sujet.

• 1145

**M. O'Connell:** S'il n'est pas raisonnable de déposer les chiffres, peut-être M. Nielsen pourrait-il résumer les points essentiels.

**Le président:** Oui. Serait-ce possible? J'aimerais seulement faire remarquer à tous les membres du Comité que malgré le très grand intérêt présenté par les questions de ce matin en elles-mêmes et aussi pour les habitants du Yukon, nous avons à étudier pendant les six prochaines semaines le budget de tout le ministère et nous désirerions en terminer ce matin avec la Commission de l'énergie aussi bien qu'avec la *Transportation Commission*. Nous reconnaissons tous, je crois, que le ministère comporte toute une série de domaines extrêmement importants que nous avons à passer en revue au cours des deux prochains mois. Nous allons aussi avoir à nous occuper en février du budget de l'année prochaine. Notre temps est donc assez limité. J'aimerais vous demander votre concours, et

s'il existe un moyen de réduire le temps nécessaire pour présenter la question au Comité, nous serons heureux de vous apporter le nôtre, monsieur Nielsen. Le Comité peut donner son accord, je crois, pour mettre vos chiffres en appendice. Vous pourriez donc nous faire part des points essentiels.

**M. Nielsen:** Je désire certainement être aussi bref que possible. Il n'en reste pas moins qu'en raison de la nature des activités en cause, qu'en raison de la nature des informations statistiques, cela prendra forcément quelque temps, monsieur le président. Je m'en excuse, mais il n'y a pas d'autre moyen de le faire. Si je suis autorisé à faire insérer ma documentation, les choses en iront plus vite. Soit dit en passant, monsieur le président, la comparaison que je veux faire ne se limite pas au Yukon, mais concerne les Territoires du Nord-Ouest.

**M. Peters:** Pendant que M. Nielsen compulse sa documentation, puis-je demander si d'une façon ou d'une autre la Commission n'est pas d'accord avec sa déclaration, à savoir qu'il y a une disparité immotivée entre les deux groupes de tarifs, ceux des services publics normaux en activité dans la région et ceux de la Commission?

**M. MacDonald:** Non, monsieur, elle n'est pas d'accord. Cela reviendrait vraiment à comparer des pommes et des oranges. La comparaison prendra du temps. M. Nielsen a dit qu'il aimerait déposer les tableaux comparatifs. Or, si nous étions autorisés à déposer notre étude analytique, le Comité pourrait également l'avoir à sa disposition.

**M. Nielsen:** Je ne veux pas en rester là, monsieur le président, parce que je désire poser une question là-dessus. J'ai remis à M. Humphrys un document, qui compare les recettes faites sur les coûts du combustible, au cours de l'année 1965-1966, pour les installations de Fort Resolution, de Fort Chipewyan, Haines Junction, dans le Yukon, de Teslin, de Destruction Bay, de Beaver Creek, également dans le Yukon, et de Wabasca, dans l'Alberta. Vous remarquerez que le prix du kilowatt-heure qui apparaît dans les tableaux comparatifs relatifs à Fort Resolution et à Fort Chipewyan est de 11.5 cents, et que, pour toutes les autres installations—exploitées en totalité par des sociétés privées—le tarif le plus élevé est de 8.9 cents et le plus bas de 7.7 cents. Sans entrer dans le détail de votre analyse, la comparaison vous semble-t-elle suffisamment précise, monsieur Humphrys?

**M. Humphrys:** Sur les autres chiffres, je ne dispose pas ici des éléments nécessaires pour donner mon avis, dans un sens ou dans l'autre. Le chiffre applicable à Fort Resolution, que je connais bien, me paraît juste. Quand aux autres, je n'en sais rien. Je dirais oui, si les calculs arithmétiques sont exacts.

**M. Nielsen:** Je vais le déposer au bureau et peut-être que, comme l'a suggéré M. MacDonald, vous pourriez anéantir cette comparaison par une analyse. J'ose espérer que vous n'y réussirez pas.

Le document suivant que je veux vous passer est une comparaison des taux résidentiels et commerciaux, impliquant les mêmes installations. Au chapitre des résidences, nous avons établi le détail d'une facture mensuelle de 25, 50, 100, 150 et 300 kilowatt-heures. Pour l'installation de Fort Résolution, sous les en-têtes précités de 25, 50, 100, 150 et 30, nous trouvons \$4.40, \$8.40, \$14.25, \$17.25 et pour 300 kilowatts-heures, le montant est de \$24.75. Pour tous les autres endroits, des services de ville appartenant à des actionnaires, vous constatez que le taux le plus élevé est de \$24.40. Quant à l'usager commercial, sur la base d'une charge de 4 kilowatts-heures—et ce sont là des factures mensuelles—sous les chefs de 200, 400 et 800 kilowatts pour les mêmes installations—nous trouvons que, par exemple, au titre des 800 kilowatts à Fort Resolution, les frais exigés par la CENC s'élèveraient à \$128.40. La plus forte facture d'un service fondé sur les investissements est de \$72 à Chipewyan et à Athabaska. A Haines Junction, le montant est de \$80.50; ces frais sont comparés aux \$128.40. Serait-ce là une comparaison suffisamment précise de ces tarifs?

• 1150

**M. MacDonald:** Avant d'accepter cela, nous devons analyser ces chiffres.

**M. Nielsen:** Je me demande, monsieur MacDonald—je ne veux pas que vous répondiez à cela, mais M. Humphrys, j'en suis sûr, est au courant du fonctionnement de la CENC. Par exemple, à Fort Résolution, la facture de 800 kilowatts serait-elle de \$128.40 pour un mois?

**M. Humphrys:** Bien, si quelqu'un a fait le calcul en utilisant correctement la structure des taux publiés, je dirais que oui. Je ne puis l'affirmer au pied levé. Tout dépend de l'ordre de grandeur des taux, je dirais, mais il faut vérifier.

**M. Nielsen:** C'est là le deuxième document que je voulais soumettre, monsieur le président. On pourrait peut-être faire une analyse et essayer d'infirmier ces chiffres.

**Le président:** Voulez-vous identifier ces documents comme documents numéros 1, 2 ou...

**M. Nielsen:** C'est le deuxième.

**Le président:** Très bien. Veuillez me les envoyer.

**M. Nielsen:** Je les ai remis tous les deux à M. Humphrys.

**M. MacDonald:** Notre but sera de réfuter, de convenir ou d'expliquer. Ce sera à nous, si les différences existent, d'expliquer leur existence, et le Comité acceptera ou non nos explications.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, sans vouloir interrompre l'exposé de M. Nielsen ni prétendre être un expert en fait de taux—d'ailleurs je me demande s'il en est ici qui le sont—qu'est-ce que M. Nielsen essaie de prouver en ce moment?

En suivant son raisonnement au début, j'ai pensé qu'il disait ceci; puisque cette société est une société de la Couronne, elle n'est pas obligée d'avoir les réserves financières des sociétés privées. Je ne veux pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, mais il m'a semblé qu'il supposait que cette compagnie jouissait d'un avantage,—j'allais dire un avantage injuste,—sur les autres sociétés. Je crois que c'est ce qu'a dit M. Nielsen.

S'il a dit cela, et il affirme maintenant que la compagnie demande des tarifs plus élevés, je me demande ce à quoi M. Nielsen veut en venir. Veut-il dire que la société est inefficace ou pas aussi efficace que les autres?

**M. Nielsen:** C'est une de mes conclusions, monsieur Orlikow. Le tout revient tout simplement à dire que la CENC à cause de ses frais plus élevés de fonctionnement,—quelle qu'en soit la raison—est tenue d'imposer des tarifs plus élevés que les services à investissements. En fait, j'ai l'intention de démontrer que c'est ce qui se produit, et si j'ai tort, je demande qu'on m'explique.

**M. Cullen:** Me permettez-vous une autre question? Je suis un peu dans le vague, moi aussi. J'ai eu en quelque sorte l'impression qu'il y avait de la concurrence ici entre une société de la Couronne et l'industrie privée, et que l'industrie privée avait des taux moins élevés. Maintenant que vous avez donné ces chiffres, allez-vous prétendre que le NCPC devrait quitter la région et s'en aller ailleurs?

**M. Nielsen:** C'est là une de mes conclusions.

**M. Cullen:** Je vois. Cette société s'en va et cède la place à l'industrie privée. Cette société ferait de la meilleure besogne ailleurs?

**M. Nielsen:** Oui, c'est un autre objectif et j'aurai d'autres solutions à proposer.

**M. Cullen:** Si le Comité n'accepte pas votre suggestion, allez-vous alors suggérer que peut-être il y aurait place à de l'amélioration ou une exploitation plus efficace que celle-ci?

**M. Nielsen:** Oui, ou l'évolution d'une politique.

• 1155

**Le président:** Monsieur Nielsen, si vous me permettez, je crois que vos arguments ont été compris, et si vous pouviez présenter vos autres documents nous pourrions alors inviter la Commission à fournir ses documents à la prochaine réunion, documents qui réfuteraient ou non vos avancés. Avez-vous d'autres questions en plus de celles-ci?

**M. Nielsen:** Certainement, monsieur le président.

**Le président:** Je crois, monsieur Nielsen, que vous devez traiter le Comité avec équité. C'est une simple question de temps. Combien de temps allons-nous consacrer à cette Commission en particulier. Nous avons énormément de sujets importants à traiter, et je ne vois pas comment nous allons traiter de tous ces sujets si nous passons deux ou trois séances à discuter de cette Commission. Je suis d'avis que rien ne le justifie; d'autres membres du Comité peuvent avoir des divergences d'opinion.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, le placement dans son installation de Whitehorse d'ici la fin de cette année ou au début de 1970 s'élèvera à 20 millions de dollars, et je pense qu'il vaut vraiment la peine d'étudier la chose pendant une couple d'heures, et je passe sous silence l'étendue des placements dans les Territoires du Nord-Ouest. Après tout, 50,000 personnes ont besoin d'électricité, sans parler des millions de dollars pour l'industrie et le développement qui se dépensent dans ces territoires. Durant mes onze années de témoignages devant votre Comité, nous n'avons jamais fait une étude en profondeur du fonctionnement de la CENC. Je vais essayer de résumer le plus possible.

**M. Dinsdale:** Si vous me permettez un commentaire, monsieur le président. C'est un argument d'importance. Le coût des services de ville dans le Nord est un des facteurs de découragement à l'effort de colonisation...

**M. Nielsen:** ...et d'expansion.

**M. Dinsdale:** ...et d'expansion, et je crois que M. Nielsen a soulevé là un point important.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, une solution serait de demander à la Commission de nous donner des chiffres comparatifs fondés sur le potentiel de l'installation en kilowatts-heure, le montant réel qui a été livré et vendu et asseoir le tout sur le coût de l'huile à chauffage au gallon contre le coût du kilowatt-heure produit, mettons, d'une installation hydraulique, en allouant un montant pour la perte de ligne et ainsi de suite. Je crois que si nous obtenions cela à propos de chaque installation d'usine, nous obtiendrions immédiatement une comparaison des prix de revient; le coût d'immobilisation, le coût d'exploitation, le prix de vente pour chaque kilowatt-heure, et je pense qu'ensuite nous aurions la réponse, à savoir s'il est vrai qu'il faut 12 cents par kilowatt-heure pour couvrir les frais dans une certaine installation, ou peut-être 7 cents le kilowatt-heure.

Pourrions-nous obtenir ce genre de comparaison à propos de chaque usine installée et peut-être aussi une explication de la façon dont le mazout est livré à cet endroit, compte tenu de l'emplacement de cette usine: Est-elle à l'intérieur des terres ou sur la côte? Le mazout vient-il par camion citerne ou par bidon, ou vient-il par avion? Ce genre de compilation, j'en suis sûr, peut nous être donnée par les membres parce qu'ils sont familiers avec ce genre de travail.

**Le président:** Je crois que vous avez là un bon argument. Je me demande si les membres du Comité accepteraient cette suggestion, soit que nous permettions simplement à M. Nielsen de présenter le reste de sa documentation qui serait imprimée en appendice à notre compte rendu.

Nous demanderions au Ministère de fournir les chiffres comparatifs demandés et aussi, s'il le peut ou s'il le veut, fournir de la documentation réfutant les arguments et les chiffres soumis par M. Nielsen. Ensuite, nous reviendrons à ceci à une autre séance et nous pourrions passer dès maintenant à la Commission des transports.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, si vous me le permettez, j'ai autre chose à dire au sujet de la demande de M. Nielsen, car son argument est de poids. L'autre point qui me préoccupe en tant que nouveau venu à la séance d'aujourd'hui, c'est l'inquiétude que j'éprouve en entendant parler de «subvention», car il semble que le ministère de la Santé et des Affaires indiennes subventionne certaines de ces exploitations. Or, si elles sont subventionnées c'est au moyen des impôts.

Par conséquent, en tant que source additionnelle de renseignement, nous devrions chercher à savoir dans quelle mesure l'électri-

citée dans cette région du Nord est subventionnée, par quels ministères et à quel montant. Ce renseignement aura aussi une portée sur le coût du kilowatt-heure livré à ce lieu en particulier. Il est entendu que cela nous aiderait à analyser la chose en principe.

• 1200

La question suivante pourrait être la dernière. En suivant l'enquête faite par M. Nielsen sur la Pièce VI, voici ce que je ne comprends pas: Le revenu découlant de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de facilités pour le Canada et d'autres révèle une dépense d'exploitation et d'entretien; comment conciliez-vous ces deux domaines? Est-ce que l'organisation fait du travail de construction pour quelqu'un d'autre, et si c'est pour quelqu'un d'autre, s'agit-il de l'entreprise privée ou de ministères du gouvernement?

**M. Humphrys:** Ce sont d'autres ministères du gouvernement.

**M. Smerchanski:** En tout et partout?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Smerchanski:** Aurais-je raison de dire qu'on pourrait considérer cela comme un mouvement intragouvernemental, le mouvement de fonds, mettons du ministère de la Santé et du Bien-être ou des Affaires indiennes?

**M. MacDonald:** Les mots employés...

**M. Smerchanski:** Cela veut-il dire que certaines des immobilisations grâce aux placements faits dans les usines électriques du Nord canadien appartiennent à d'autres ministères?

**M. Humphrys:** Non.

**M. Smerchanski:** Comment expliquez-vous que ce soit un revenu en termes d'entretien et de fonctionnement pour d'autres ministères?

**M. MacDonald:** Nous faisons allusion à Moose Factory, je pense, et à Field comme étant deux exemples d'usines que nous exploitons seulement comme agences.

**M. Humphrys:** Nous exploitons des systèmes d'aqueducs, comme à Frobisher Bay et Fort Simpson dans les Territoires du Nord-ouest, qui appartiennent au ministère du Nord canadien—Affaires indiennes et Développement septentrional—et nous les exploitons à forfait.

**M. Smerchanski:** Alors, monsieur le président, voici où je voulais en venir: je crois qu'on devrait nous fournir aussi des renseignements, à savoir quels autres ministères possèdent des usines, afin que l'enquête de M.

Nielsen acquière une certaine uniformité, et sûrement pour que je sache enfin que la Commission d'énergie du Nord canadien ne possède pas toutes ces usines, mais que celles-ci agissent comme agences dans certains cas.

**Le président:** Pourrions-nous demander à la Commission si elle ne pourrait pas nous fournir ces données, et dans l'affirmative nous...

**M. Humphrys:** Il n'y a pas de problème.

**Le président:** M. Orange a maintenant une question supplémentaire, je crois.

**M. Orange:** Je voulais seulement demander au président si la Commission a débuté en tant que réseau électrique régional ou autre dans le Nord. A-t-elle élaboré des plans à cet égard? Ou encore, des taux d'égalisation dans une ou autre région?

**M. MacDonald:** Pour commencer, comme vous le savez, monsieur Orange, nous ne pouvons pas parler de taux d'égalisation dans le contexte statutaire actuel. Les réseaux, je pense, n'existent pas à l'heure actuelle.

**M. Humphrys:** Ils sont très limités, sauf au Yukon.

**M. MacDonald:** Au Yukon, nous avons les lignes de transmission. Le problème dans le nord, vous savez, est la disparité, et les gens là-bas comptent sur la possibilité d'une très grande source de pouvoir hydroélectrique capable de subvenir à quelque demande très forte. Or, il y a quelque possibilité à moyenne échéance que cela se produise au Yukon, mais cela ne se voit pas en ce moment dans les Territoires du Nord-Ouest.

**M. Humphrys:** Dans les Territoires du Nord-Ouest, le principal problème est le coût de transmission. Il importe peu que vous ayez des sources d'énergie qui vous donnent de l'électricité presque gratuitement, mais le coût de transport de l'électricité sur les vastes distances dans les Territoires du Nord-Ouest, considérant les faibles charges transportées, n'est pas rentable.

**M. Peters:** Diriez-vous que ce taux de 12 cents le kilowatt est un facteur négligeable?

**M. MacDonald:** M. Humphrys a dit que même si vous disposiez d'une source presque gratuite de pouvoir hydraulique, il y aurait le coût de transport.

**M. Nielsen:** Je crois que M. MacDonald a dit quelque chose par inadvertance qu'il n'avait pas l'intention de dire au Comité. Il a parlé des lignes de transmission au Yukon, que la CENC possède au Yukon, mais il n'y en a pas vraiment là-bas actuellement ou, en fait, y en a-t-il?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Où?

**M. Humphrys:** A Whitehorse. De Mayo à Keno, et aussi une en construction de Whitehorse à Avro.

**M. Nielsen:** Oui, mais la majorité de ces lignes appartiennent à des investisseurs, n'est-ce pas?

**M. Humphrys:** Bien, il n'y en a qu'une seule autre à propriété privée qui va de Whitehorse jusqu'à Carcross.

**M. Nielsen:** N'y en a-t-il pas une autre qui relie Bear Creek à Dawson City?

**M. Humphrys:** Oui, elle a déjà existé.

**M. Nielsen:** Est-ce que cette ligne a été offerte en vente au NCPC?

**M. Humphrys:** Il en a fait la récupération. On l'a démantelée pour vendre le cuivre.

**M. Nielsen:** Elle a été offerte à la CENC pour la moitié du coût de la récupération?

**M. Humphrys:** Pas toute la ligne, non.

**M. Nielsen:** Pour \$11,000.

• 1205

**M. Humphrys:** Nous en avons gardé une petite portion afin d'alimenter en énergie le phare de l'aéroport.

**M. Nielsen:** Est-ce que cette ligne n'a pas été offerte à la CENC pour \$11,000?

**M. Humphrys:** Bien, je ne le nierai pas, mais je n'en sais rien, monsieur.

**M. Nielsen:** J'ai distribué, monsieur le président, le document n° 3, qui est un tableau comparatif de listes de taux mensuels à Fort Simpson et à Fort Smith, tous deux exploités par la CENC, et Yellowknife et Hay River, tous deux ayant les taux résidentiels et commerciaux. A Yellowknife, bien sûr, Plains Western est le distributeur pour la CENC, le producteur. A Hay River, Northland Utilities produit et distribue l'énergie, et à Fort Simpson et Fort Smith, NCPC produit et distribue. Encore une fois, la disparité de la structure des taux est bien évidente. Le quatrième document que j'aimerais distribuer, avec votre accord, est une comparaison des taux de Hay River et d'autres agglomérations du Nord. Le taux de Hay River, qui est un service appartenant aux investisseurs (ceci n'est qu'une brève comparaison) donne le prix de \$15.90

pour 300 kilowatts, comparativement aux taux du NCPC de \$18.45 à Fort Simpson et \$11.26 à Fort Smith. Dans les montants moins élevés, la disparité est encore plus frappante. Dans ce même tableau, il y a un détail de services généraux pour les mêmes endroits.

J'ai un dernier document que je voudrais déposer, et je n'en ai qu'un exemplaire, de sorte qu'avant de vous le passer, monsieur le président, je dirai qu'il s'agit d'une comparaison de taux entre Yukon Electrical qui proposait de fournir de l'énergie à Dawson City avant que la CENC ait commencé ce service. Yukon Electrical offrait de fournir l'électricité à raison de 40 kilowatts à Dawson pour 12 cents; à 8 cents pour les 160 kilowatts suivants et à 6 cents pour 400 autres kilowatts, et le tout en excédent de 4 cents. Les taux actuels de la CENC à Dawson sont de 20 cents pour les dix premiers kilowatts; 12 cents pour les 90 suivants et 10 cents pour les cent suivants, le tout en excédent de 6 cents. Ainsi, le plus faible taux de la CENC à Dawson City actuellement est plus élevé d'à peu près la moitié du taux proposé par la Yukon Electrical. Ce tableau que je vais vous passer contient également une comparaison des taux de Watson Lake qui sont fournis par Yukon Electrical: les premiers 40, 8 cents; les 160 suivants, 6 cents; les 400 suivants, 4 cents, et tout excédent à 3.5 cents. C'est une localité que la CENC avait eu la chance de servir et il ne l'a pas fait. Je suggérerais que vous ne reproduisiez pas les notes qui se trouvent sur cette copie, monsieur le président.

**Le président:** Nous allons déposer ces documents et les faire imprimer en appendice.

**M. Nielsen:** J'ai plusieurs autres questions au sujet de la CENC, monsieur le président.

**Le président:** Sont-elles pertinentes. Je suis sûr qu'il y aura d'autres questions lorsque nous reviendrons sur ce sujet.

**M. Nielsen:** Bien, je m'éloigne maintenant des taux. Je sais que vous désirez aborder l'aspect transport de cette question.

Le premier établissement de la CENC au Yukon se trouvait à Mayo. C'est bien cela, monsieur Humphrys?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** C'était en 1958, n'est-ce pas?

**M. Humphrys:** En 1952, je pense.

**M. Nielsen:** Depuis lors jusqu'en 1958, la CENC n'a construit aucune autre installation dans le Yukon. Est-ce juste?

• 1210

**M. Humphrys:** C'est juste.

**M. Nielsen:** Quelle a été la politique quant à la fourniture d'énergie à toutes les autres petites agglomérations, comme Dawson City, Haines Junction, Watson Lake, Carcross, Carmacks, Teslin, Destruction Bay, Beaver Creek, Old Crow, Keno City, Stewart Crossing, Ross River et Pelly River Crossing, qui aujourd'hui sont toutes pourvues d'électricité. Pourquoi la CENC ne s'est-elle pas introduite dans ces agglomérations pour leur fournir l'électricité comme on nous l'a fait entendre?

**M. Humphrys:** Je ne sais quel était l'objectif mentionné à cet égard, mais en ce temps-là, il n'était pas dans la politique de la Commission de s'installer dans les petites régions locales.

**M. Nielsen:** La Loi a été modifiée en 1948 pour permettre à la CENC de le faire et d'après les notes que j'ai prises, M. MacDonald disait hier que le minimum de la demande devait être de 100 kilowatts—je ne sais si c'était M. MacDonald ou M. Humphrys—avant que la CENC ne se soit intéressée à s'établir dans ces petites agglomérations. J'ai interprété cela comme étant le critère économique que la CENC appliquait avant de s'établir dans ces agglomérations pour y monter des centrales.

**M. Humphrys:** Un critère économique qui n'entrerait en jeu que lorsque nous aurions montré de l'intérêt, pour ainsi dire, mais alors seulement si l'on nous demandait de le faire. La modification de la Loi nous permettait seulement de construire nos centrales dans le Yukon; elle ne nous obligeait pas de le faire.

**M. Nielsen:** Monsieur Humphrys, vous n'êtes pas sans savoir qu'à plusieurs reprises, avant et après 1952, Dawson City avait demandé que quelqu'un y aille et leur fournisse de l'électricité à un prix inférieur à 25c. le kilowatt qu'ils payaient jusqu'au jour où la CENC s'y établissait; et aujourd'hui le prix est 20c.

**M. Humphrys:** Nous n'avons jamais reçu de demande à ce sujet.

**M. Macdonald:** Je ne puis l'affirmer, n'ayant été nommé président que depuis ces six derniers mois, mais M. Humphrys...

**M. Nielsen:** Mais en votre qualité de sous-ministre, je suis sûr que vous êtes au courant

des nombreuses résolutions adoptées à cet effet par le Conseil territorial du Yukon ainsi que de l'étude spéciale qu'on a effectuée là-bas voilà 3 ou 4 ans.

**M. Humphrys:** Oui monsieur. L'objet de l'étude, comme je m'en souviens, était de déterminer si l'affaire telle qu'elle se présentait alors était, pour ainsi dire, juste et équitable, mais je ne me souviens d'aucune demande à la suite de cette étude, à l'effet que la Commission d'énergie du Nord canadien s'y établisse et prenne la suite des affaires.

**M. Nielsen:** Monsieur Humphrys, n'avez-vous pas émis en 1961 l'opinion que la CENC ne pouvait justifier une dépense des fonds publics pour fournir l'électricité à Dawson City étant donné son avenir incertain?

**M. Humphrys:** Je n'ai jamais dit cela.

**M. Nielsen:** Je ne prétends pas que vous l'avez dit; je demandais simplement si c'était là votre opinion.

**M. Humphrys:** Non. Ce n'était pas la situation à cette époque. Je n'aurais pas exprimé une opinion de cette façon. Plusieurs autres facteurs entraient en ligne de compte dans la question de la fourniture d'électricité à Dawson comme c'était le cas à l'époque où la YGCG se chargeait de l'exploitation.

**M. Nielsen:** En examinant une fois de plus votre rapport financier, en ce qui concerne particulièrement Dawson City, appendice 5A, le total de l'actif courant à Dawson City se monte à \$251,955. Je crois l'avoir lu correctement. Combien d'unités servez-vous à Dawson City par rapport à cet actif?

**M. Humphrys:** Voulez-vous dire d'électricité ou d'usagers ou quoi?

**M. Nielsen:** Y aurait-il 200 usagers?

**M. Humphrys:** Oui, environ 200.

**M. Nielsen:** Ce qui voudrait dire une immobilisation de \$5,000 par usager, n'est-ce pas? Non, ce serait plus; disons environ \$12,000 pour chacun.

**M. Humphrys:** Je ne comprends pas ce que...

**M. Nielsen:** Ce que je veux dire c'est qu'à Dawson City l'immobilisation par usager est hors de toute proportion relativement au montant investi.

**M. Humphrys:** J'admets que les coûts de services fournis à un endroit comme Dawson sont certainement plus élevés à comparer à d'autres endroits.

• 1215

**M. MacDonald:** Nous n'avons pas le choix.

**M. Nielsen:** N'est-il pas vrai que la *Yukon Electrical Company* a, en 1964, proposé de fournir l'électricité aux taux que j'ai indiqués dans l'appendice V, je crois que c'est cela?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Elle a présenté ce projet au ministère...

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Et ces taux-là sont effectivement compris dans le projet qu'elle a présenté. N'est-il pas vrai qu'ils sont, en fait, actuellement, de beaucoup inférieurs aux taux que la CENC demande?

**M. MacDonald:** Ce ne sont que des projets de taux. Comment savons-nous que ces taux seraient effectivement les mêmes?

**M. Nielsen:** La *Yukon Electrical Company* n'a-t-elle pas alors avisé le Ministère qu'elle était disposée à passer un accord pour une durée de 20 ans avec Dawson City et le Gouvernement territorial et à s'en tenir à ces taux?

**M. MacDonald:** S'engageant à maintenir ces taux?

**M. Nielsen:** Oui.

**M. MacDonald:** J'aimerais bien me renseigner à ce sujet. Ça me surprendrait beaucoup de voir une compagnie s'engager à maintenir des taux pour une durée de 20 ans, et cela malgré les coûts qui sont à la hausse.

**M. Nielsen:** N'est-il pas vrai, Monsieur MacDonald, que la *Yukon Electric* s'est engagée à maintenir les taux à Whitehorse et dans toutes les autres concessions: Haines Junction—M. Humphrys est au courant de cela, j'en suis sûr—ainsi que Watson Lake, avec le gouvernement territorial, s'engageant à maintenir la structure de ces taux?

**M. MacDonald:** Vous voulez dire s'engager légalement à ne pas hausser les taux?

**M. Nielsen:** Je veux dire s'engager à maintenir les taux qu'elle a offerts et qui sont évidemment assujettis au contrôle des représentants élus du peuple.

**M. MacDonald:** A ne pas les augmenter?

**M. Nielsen:** Assujettis au contrôle du Conseil territorial.

**M. MacDonald:** Oui, mais pas un engagement à ne pas majorer les taux.

**M. Nielsen:** Ne serait-il pas juste de dire que depuis qu'ils ont assuré la fourniture de l'électricité dans toutes les agglomérations que j'ai mentionnées, elle n'a en aucun cas majoré les taux?

**M. MacDonald:** Je devrais vérifier cela.

**M. Nielsen:** Peut-être M. Humphrys pourrait-il le confirmer?

**M. MacDonald:** Nous avons convenu de discuter des comparaisons...

**Le président:** Encore une fois, monsieur Nielsen, ceci fait partie de votre exposé général voulant que l'industrie privée peut s'acquitter de la tâche mieux que la commission d'énergie du Nord canadien. Je suppose que vous allez résumer votre thèse lorsque ces documents seront déposés et présentés au Comité sous leur forme imprimée, et lorsque nous recevrons les réponses de la CENCO.

Puis-je compter sur votre collaboration, monsieur Nielsen, pour que nous puissions terminer aujourd'hui l'étude de ce sujet et passer à la *Northern Transportation Commission*. Je sais que c'est très important pour le Yukon.

**M. Nielsen:** Et les Territoires du Nord-Ouest.

**Le président:** Et les Territoires du Nord-Ouest.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, quand il s'agit d'une question de procédure, je ne cache pas le fait que je suis en général en faveur de la propriété publique, mais si en même temps il est démontré que l'entreprise privée peut faire un meilleur travail, je ne suis pas tellement attaché au principe de la propriété publique.

A mon avis, il conviendrait de demander aux représentants de la Compagnie des explications détaillées concernant son fonctionnement, mais il me semble que la question de savoir si nous devrions avoir une propriété publique ou privée en est une qui ne devrait pas être discutée avec les représentants de la Compagnie. Je ne crois pas que ce soit leur affaire. Je pense que c'est une question qui devrait être discutée avec le ministre.

**Le président:** A mon avis, c'est purement une question de politique gouvernementale.

**M. MacDonald:** Nous croyons qu'il nous incombe, qu'il est de notre devoir d'étudier ces chiffres en les analysant.

**M. Orlikow:** Oui, je n'ai pas de doute là-dessus.

**M. MacDonald:** Nous ne débattons pas la question de comparer...

**M. Nielsen:** J'essayerai d'abrégier les choses en exposant toutes les questions et les fonctionnaires pourront alors y répondre. Êtes-vous d'accord?

Quel montant la CENC a-t-elle payé à la YCGC pour le réseau de distribution à Dawson City? Quelle proportion de l'actif acquis a-t-on incorporé au réseau actuel? Combien la CENC a-t-elle versé à *Discovery Mines* pour les trois groupes électrogènes diesel de 250 kilowatts, transférés de Carmacks à Dawson? Combien a-t-on payé pour la remise en état de ces unités, une fois qu'elles ont été transférées à Dawson?

Étant donné la lenteur à obtenir les rapports du Comité, j'aimerais, si cela est possible, recevoir une explication par écrit indiquant la raison pour laquelle il n'a pas été question d'intérêt ou de dépréciation en ce qui concerne l'exploitation à Dawson. Si cela ne dérange pas trop, j'aimerais lire dans cette explication si selon vous cette omission n'est pas contraire à la Loi.

• 1220

J'aimerais obtenir quelques explications quant à la comparaison des ventes au revenu net et qui semble n'accuser aucun rapport constant. Par exemple, les ventes à Mayo se chiffraient à un peu plus de \$300,000, seulement la moitié de celles de Whitehorse, tandis que le revenu net se montait à quelque \$60,000, ce qui constitue une perte si l'on compare ce dernier chiffre au revenu à Whitehorse qui s'est monté à quelque \$130,000.

En ce qui a trait à l'occupation des foyers indiens et aux raccordements électriques qui y ont été effectués, grâce à la collaboration de M. MacDonald, étant donné l'intérêt manifesté par le Comité lors de notre dernière réunion, la Direction des affaires indiennes pourrait nous fournir le nombre total de foyers construits dans chacune des collectivités dont je citerai les noms; et M. Humphrys et ses fonctionnaires pourraient peut-être nous confirmer le nombre des usagers de l'électricité dans chacune des localités dont je citerai le nom.

A Carcross, le nombre total de raccordements électriques était de 69, et je ne me souviens pas du nombre de foyers indiens dans cette localité ni du nombre de raccordements qui y ont été effectués. A Carmacks, un nombre total de 57 usagers d'énergie électrique dont 10 foyers indiens raccordés. A Haines Junction, un nombre total de 79 usagers dont 12 foyers indiens raccordés. A Watson

Lake, un nombre total de 202 raccordements et pas d'usager indien. A Teslin, un total de 68 raccordements dont 11 foyers indiens raccordés. A Destruction Bay et à Burwash, un total de 39 raccordements dont 15 foyers indiens raccordés. A Beaver Creek, sur un total de 25, pas d'usagers indiens. A Old Crow, d'un total de 21 raccordements, 12 d'entre eux sont des usagers indiens. A Upper Liard, un total de 40 raccordements dont 28 usagers indiens. A Lower Post, un total de 14 dont 5 usagers indiens. A Stewart Crossing, un total de six et pas d'usagers indiens. A Pelly Crossing, 38 dont 18 usagers indiens. A Keno City, 45 et pas d'usagers indiens.

Monsieur Humphrys, cela vous ennuyerait-il de vérifier si l'on avait, oui ou non, offert de vendre à la Commission d'énergie du Nord canadien la ligne de transmission allant de Bear Creek à Dawson City pour la moitié de la valeur de récupération, soit \$11,000. Cette offre a-t-elle été faite à la Commission, et si elle n'a pas été acceptée, je voudrais savoir pourquoi?

J'aimerais savoir combien de foyers et d'entreprises commerciales du Yukon utilisent l'énergie électrique pour le chauffage; il y en a un certain nombre.

**M. MacDonald:** Je ne sais pas si nous avons ce renseignement.

**M. Nielsen:** Vous pourrez peut-être vérifier mes chiffres, mais il y a quatre maisons d'habitation et une entreprise commerciale dotées du chauffage par l'électricité.

**M. MacDonald:** A ce propos, monsieur Nielsen, nous ne sommes pas les distributeurs à Whitehorse, ce qui constitue le... prédominant.

**M. Nielsen:** Ce renseignement-là serait-il disponible?

**M. MacDonald:** Nous ferons notre possible, mais nous ne pourrions nécessairement l'avoir en notre possession.

**M. Nielsen:** Oui. J'aimerais savoir également ce que coûte l'énergie fournie à ces chaudières-là qui se trouvent à Whitehorse. Je crois que c'est 4.5 mills, soit moins d'un demi-cent. Pourquoi?

**M. Humphrys:** Parce que c'est de l'énergie excédentaire.

**M. Nielsen:** Énergie excédentaire?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Si tel est le cas, comment se fait-il qu'une autre unité est jugée nécessaire à Whitehorse?

**M. Humphrys:** Parce qu'il y aura une plus grande demande du fait de l'augmentation, l'année prochaine, de la charge de la *Anvil*

*Mining Corporation Limited* et cette énergie-là ne sera pas toujours excédentaire. Mais dans tout service d'utilité publique, il existe à certaines heures de la journée, un excédent d'énergie que l'on peut interrompre et remettre à profit. C'est sans garantie. Tout revenu que nous en tirons est profitable au système et aide à baisser le besoin prioritaire d'énergie.

**M. Nielsen:** Je ne pourrais jamais comprendre cette explication et peut-être pourriez-vous éprouver cette thèse quand vous ferez votre analyse. On voit la Commission d'énergie du Nord canadien installer une autre unité de 8,000 kilowatts à Whitehorse, et pourtant elle dit encore qu'elle dispose d'un excédent d'énergie à vendre à un-demi cent.

• 1225

**M. Humphrys:** Oui. A certaines heures de la journée, certainement.

**M. MacDonald:** Chaque service d'utilité publique au monde dispose, en tout temps, d'un excédent d'énergie, sinon, il se trouve en difficulté.

**M. Nielsen:** Bon, c'est possible. Quelle est la capacité de réserve normalement prévue dans des usines telles que celle de Whitehorse ou toute autre?

**M. Humphrys:** Le plus avantageux c'est d'avoir une capacité de réserve égale à celle de la plus grande unité du système. C'est la méthode classique.

**M. Nielsen:** Oui. Et cette capacité de réserve existe-t-elle sans la nouvelle installation à Whitehorse?

**M. Humphrys:** Non. Pas sans la nouvelle installation.

**M. Nielsen:** Et vous disposez encore d'énergie excédentaire?

**M. MacDonald:** Il y a toujours de l'énergie excédentaire. C'est de l'énergie que l'on peut interrompre et qui est recouvrable.

**M. Humphrys:** Vous devez considérer ceci en fonction de l'énergie et de la capacité de puissance. L'un c'est le kilowatt-heure et l'autre les kilowatts, ce qui est tout à fait différent.

**M. Nielsen:** Mais si les chaudières n'étaient pas là, il n'y aurait pas lieu de fournir cette énergie excédentaire à un-demi cent et elle pourrait être vendue ailleurs.

**M. Humphrys:** Il n'y aurait pas de revenu non plus.

**M. Nielsen:** Si elle était vendue ailleurs, n'y aurait-il pas de revenu?

**M. Humphrys:** Qui l'achèterait?

**M. MacDonald:** Qui l'achèterait sur cette base-là?

**M. Nielsen:** Ceux-là même qui achèteront la nouvelle installation de 8,000 kilowatts à ...

**M. MacDonald:** Non, ils doivent avoir de l'énergie constante. C'est de l'énergie constante, monsieur. Une grande différence.

**M. Nielsen:** Ce sont là toutes les questions que j'avais pour ce matin. Je ne veux pas nuire à mon droit de m'adresser à nouveau à la Commission d'énergie du Nord canadien. Avant de terminer, monsieur le président, pourriez-vous m'assurer qu'ils se représenteront devant le Comité pour mettre les choses en ordre?

**Le président:** Je crois que tous les membres du Comité sont d'accord pour mettre de côté cette question jusqu'à ce que nous obtenions les chiffres et nous en reparlerons d'ici à ...

**Des voix:** D'accord.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'aimerais que la Commission revienne pour réfuter la thèse de M. Nielsen.

**Le président:** A mon avis, monsieur Peters, c'est ce qu'elle a promis de faire.

**M. St. Pierre:** Monsieur le président, pourrions-nous peut-être avoir les questions de M. Nielsen et les réponses de la Commission sous forme miméographiée? Ce serait beaucoup mieux.

**Le président:** Elles feront partie de l'appendice au ...

**M. St. Pierre:** Les questions de M. Nielsen seront dans l'appendice, mais si la Commission doit apporter les réponses ...

**Le président:** Elles seront présentées sous une forme permettant de les déposer et je crois que nous pourrions leur demander en ce moment de préparer suffisamment de copies aux fins de distribution.

**M. MacDonald:** Nous tâcherons de les soumettre au secrétaire suffisamment à l'avance afin qu'elles puissent être distribuées, car, il est évident que l'analyse de cette thèse sera complexe.

**M. Nielsen:** Serait-il juste de demander à ce que les accords conclus entre la Commission d'énergie du Nord canadien et la *Yukon Electrical Company Limited* ainsi que la *Plains Western Gas and Electric Company Limited*

et tout autre accord concernant la distribution soient produits afin que nous puissions les examiner.

**M. Humphrys:** Nous n'avons pas d'entente avec la société Yukon Electrical Company Limited.

**M. Nielsen:** En avez-vous une avec Plains Western Gas and Electric Company Limited?

**M. Humphrys:** Il y en a déjà eu une, mais elle ne fait que continuer.

**M. Nielsen:** Il serait utile d'avoir des exemplaires des ententes conclues avec les fournisseurs particuliers.

**M. MacDonald:** Ce sont des documents publics. S'ils existent encore, on pourrait les obtenir.

**M. Nielsen:** Il me serait sûrement utile d'en avoir des exemplaires avant la prochaine séance; de cette façon, je pourrais poser des questions intelligentes.

**Le président:** Bien, nous vous remettons des exemplaires de leurs réponses avant la prochaine séance, monsieur Nielsen.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je propose qu'on fasse de même pour tout le monde.

**Le président:** C'est bien.

**M. Orlikow:** Il ne sert pas à grand-chose de venir à une réunion pour étudier un problème complexe lorsqu'on nous remet la documentation une heure auparavant ou même à notre arrivée.

**Le président:** Les membres conviennent-ils, alors, de remettre cette question à plus tard?

**Des voix:** Convenu.

**Le président:** Je voudrais maintenant mettre en discussion le poste L70 du budget révisé, relatif à la société Northern Transportation Company Limited. Les témoins sont: M. W. M. Gilchrist, président, M. R. C. Powell, secrétaire, M. J. C. Orr, trésorier et M. W. B. Hunter, directeur général. Monsieur Gilchrist, il nous fait plaisir de vous avoir avec nous; je suppose que vous allez faire un exposé préliminaire.

• 1230

Les membres du Comité conviennent-ils de déposer le mémoire sur la Northern Transportation Company Limited présenté ce matin? Nous en distribuerons des exemplaires. Convenu?

**Des voix:** Convenu.

**M. Yewchuk:** Monsieur le président, je me demande s'il serait possible d'obtenir la documentation deux semaines à l'avance plutôt que la veille, car il se peut que quelques-uns ne la reçoivent même pas. C'est ce qui est arrivé dans mon cas, à moins qu'on ne me l'ait envoyée par la poste. Nous ne pouvons pas vraiment faire un travail utile, et cela me contrarie grandement, lorsque nous recevons les documents nécessaires immédiatement avant d'interroger le témoin.

**Le président:** C'est juste, monsieur Yewchuk. Malheureusement, l'horaire de ce Comité n'a pas été établi assez longtemps à l'avance et il nous a été simplement impossible de prendre cette mesure; cependant, je reconnais que votre demande est raisonnable.

**M. Yewchuk:** Il me semble que notre rôle dans ce Comité n'a pas beaucoup de sens si nous ne sommes pas prêts à poser les questions qui conviennent.

**M. W. M. Gilchrist (président de la Northern Transportation Company Limited):** A ce sujet, je dois dire que ce n'est que jeudi de la semaine dernière, je crois, que nous avons appris que nous devons nous présenter devant ce Comité. En fait, nous avons eu moins d'une semaine pour nous préparer.

La question qui m'a paru la plus intéressante, dans les indications que j'ai reçues, est le prêt de 6 millions de dollars que nous avons demandé cette année pour accroître notre capital. On énonce ici les raisons pour lesquelles cette question a été comprise dans le mémoire, qui renferme aussi un bref exposé de notre histoire, de notre expansion, etc.

Il serait assez long de lire tout le mémoire qui a été présenté. Je me contenterai de vous expliquer brièvement la nature de la société, son rôle, sa sphère d'activité et de vous dire comment elle voit son avenir. Cela suffira-t-il?

**Le président:** Oui.

**M. Gilchrist:** Vous le savez peut-être, du moins les membres du Comité qui sont rattachés au Nord ou qui l'ont connu, nous exploitons le seul réseau de transport par chaland du bassin du Mackenzie et de l'Artique central. Nos deux centres d'activité sont situés à Waterways et à Hay-River. Actuellement, le réseau se divise pratiquement à Fort-Smith. Avant la construction du chemin de fer à Hay-River, les bateaux devaient traverser Waterways, descendre l'Athabaska, la rivière des Esclaves, traverser Portage à Fort-Smith,

le Lac des Esclaves et continuer sur le Mackenzie jusqu'à l'Arctique. Une fois le chemin de fer construit à Hay-River, tous les bateaux se dirigeant vers le bas Mackenzie et le Lac des Esclaves suivirent ce trajet. Quelques bateaux empruntent l'autre chemin, mais quelques-uns seulement, de sorte qu'en fait nous avons deux sections, celle de l'Athabaska et celle du bas Mackenzie.

• 1235

Avec les années, nous avons grandi. Au début, le système de transport par chaland était destiné à desservir la mine d'uranium située en bordure du Lac de l'Ours. Lorsque Gilbert Lebine fonda la société Eldorado, découvrit et exploita le gisement minier de Port-Radium sur le Lac de l'Ours, il doutait de l'efficacité du réseau existant; il décida alors d'en mettre un sur pied lui-même. C'est de ce dernier qu'est née la Northern Transportation.

En 1943 et 1944, lorsque la Couronne prit en main l'Eldorado Mining and Refining, aujourd'hui l'Eldorado Nuclear, la Northern Transportation suivit. Cette dernière appartient entièrement à l'Eldorado Nuclear. Plus tard, comme le volume des marchandises augmentait, la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui faisait aussi du transport général sur le Mackenzie, demanda à la Northern Transportation de se charger de son service, ce qui fut fait en 1958. La seconde organisation de l'époque, ou la troisième, si l'on veut, la Yellowknife Transportation Company Limited, fonctionna jusqu'en 1965 et fut ensuite absorbée, elle aussi, par la Northern Transportation. Ainsi, comme je l'ai mentionné, la Northern Transportation est actuellement la seule organisation de transport maritime dans le bassin du Mackenzie et le long de la côte de l'Arctique central.

Avec les années, le volume des marchandises a changé considérablement. Dans les années cinquante, il a accusé une augmentation très importante, alors qu'on exploitait les mines d'uranium du lac Athabaska, mais il a diminué par la suite. A l'heure actuelle, nous sommes témoins d'un nouvel essor grâce au pétrole et à l'intérêt que suscite une fois de plus l'exploitation minière dans la région de l'Athabaska, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest.

Avant d'acheter la Yellowknife et ses filiales, nous transportions environ de 120,000 à 130,000 tonnes de marchandises par année. Après l'intégration de cette société, ce chiffre s'est élevé à environ 170,000 à 180,000 en 1966, mais il est retombé à environ 164,000 en 1967. Cette année, grâce à la découverte du pétrole

en Alaska et au regain d'activité qui en est résulté pour l'exploration des gisements pétrolifères de la vallée du Mackenzie, nous avons maintenant atteint 200,000 tonnes. En fait, bien que nous ne puissions donner de chiffre précis, car l'année n'est pas terminée, ce volume sera dépassé en 1968. En 1969, nous nous attendons de transporter entre 150,000 et 175,000 tonnes. C'est la raison pour laquelle nous avons dû revenir devant le gouvernement et le ministère pour demander un crédit supplémentaire ou au moins une hausse de nos dépenses en immobilisations afin de pouvoir procéder immédiatement à la construction des bateaux nécessaires pour transporter ce surplus de marchandises. Nous nous attendons à ce que le volume soit supérieur à 300,000 tonnes l'année prochaine, ainsi qu'en 1970. En fait, nous en sommes presque sûrs à l'heure actuelle. A part cela, je ne sais vraiment pas ce qui va arriver.

C'est en gros l'histoire de la société, sa situation actuelle et ce que nous prévoyons pour l'avenir. Je pense que c'est à peu près tout. Évidemment, mon exposé a été très général et il y a un grand nombre de points que je n'ai pas touchés. A mon avis, il est préférable que je m'arrête ici et que je laisse les membres du Comité poser des questions et compléter eux-mêmes le tableau comme ils le désirent.

• 1240

**Le président:** Monsieur Orange.

**M. Orange:** Monsieur Gilchrist, lorsqu'on demeure dans la région où vous exploitez le gros de votre entreprise, au début, on devient parfois assez hostile envers la Northern Transportation. Pour ma part, en tout cas, je pense qu'elle rend de grands services en offrant aux habitants du Nord un système de transport. Nous avons remarqué l'accroissement de vos immobilisations au cours des dernières années, en particulier à Hay-River et à Tuktoyaktuk, et je pense que grâce à l'amélioration de votre réseau et aux modifications apportées à vos prix au cours des trois ou quatre dernières années, vous avez apporté une aide précieuse aux habitants du Nord qui comptent sur le fleuve pour leur subsistance. J'ai une couple de questions à vous poser. Voici la première: étant donné les problèmes causés par la débâcle du printemps au Lac des Esclaves et par celle du Mackenzie, qui peut survenir une, deux ou trois semaines plus tôt, selon la saison, avez-vous l'intention, lorsque la route menant à Fort-Simpson sera terminée, d'emprunter cette voie afin de pouvoir descendre le fleuve plus tôt?

**M. Gilchrist:** Non, à moins que le volume des marchandises n'augmente de façon imprévue. Cependant, je pense que si les gisements pétrolifères de la côte arctique, et peut-être de l'embouchure et de l'estuaire du Mackenzie, ainsi que du fleuve lui-même, donnent les résultats prévus, il nous faudra examiner cette éventualité à cause du problème que pose l'expédition du pétrole vers les marchés. La semaine dernière, je revenais de Dallas, au Texas, où j'ai parlé aux personnes intéressées dans cette exploitation de pétrole. D'après moi, on va construire un oléoduc et peut-être même deux. Le premier, toujours selon moi, rejoindra la côte sud de l'Alaska, éloignée d'environ 800 milles, mais comme la réserve dépasse la capacité d'absorption de la côte ouest, ainsi qu'on l'a mentionné, il s'en suivrait un déséquilibre dans le marché. A l'heure actuelle, tous ceux qui s'y connaissent vous le diront, les meilleurs débouchés, au point de vue volume, sont les États de l'Est et du Centre-Ouest. Or, il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'imagination pour savoir comment expédier le pétrole dans ces régions. On peut s'amuser à penser faire le tour en pétrolier ou autres choses du genre, mais, lorsqu'on considère les frais que cela représente et le volume des marchandises transportées, la seule solution raisonnable consiste à descendre le Mackenzie directement. Si cette éventualité se présente, il nous faudra trouver une façon de contourner la région Providence-Fort-Wrigley, qui représente une distance de 40 milles, pour transporter cet important volume de marchandises. Si l'on veut établir une ligne partant de Prudhoe-Bay, il faut être capable de la relier au réseau. Or, ce problème ne serait pas résolu. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de transporter un million et demi de tonnes de marchandises en l'espace de deux ans. La rapidité dont il faudra faire preuve et les méthodes que nous devons utiliser ne nous permettront malheureusement pas de prendre Hay-River comme point de départ, car cet endroit n'offre pas assez de possibilités. Il y a une autre difficulté: nous ne pouvons prolonger la saison de navigation que d'un mois à peine, en nous rendant au lac Mills ou au débarcadère de l'endroit, qui est situé légèrement en aval de Providence. Au printemps, nous atteignons le fleuve deux semaines avant l'ouverture du lac des Esclaves. Dans le lac, ça va, il n'y a pas de difficulté. Cependant, lorsque nous essayons de faire passer les chalands, qui ont un faible tirant d'eau, dans l'étroit chenal dragué de Hay-River ou dans le fleuve, il faut que l'eau soit assez calme. Donc, si on

fait le compte, cela demande presque un mois de plus et dans l'Arctique, sur la côte ou dans le fleuve, il ne faut pas penser en jours, mais en heures.

• 1245

Si les conditions ne changent pas, nous pourrions réussir en passant par Hay-River, comme nous avons fait cette année. Nous devons cependant faire de nouvelles acquisitions à cet endroit, même pour faire face à l'augmentation prévue pour les deux prochaines années. Cependant, si on construit un ou deux oléoducs, et pour moi c'est une certitude, je pense qu'il va falloir examiner tous les endroits situés sur le fleuve Mackenzie. Il y a deux oléoducs, et pour moi c'est une certitude, l'embouchure du fleuve: les rapides de Sans-Sault et ceux de Green-Island. Dans ce dernier cas, il n'y a pas beaucoup de difficulté. Pour Sans-Sault non plus d'ailleurs, mais il faudra nous y mettre. Actuellement, j'étudie justement avec le ministère des Travaux publics et quelques autres personnes la possibilité de réaliser ce projet sans tarder, car, à partir de cette île, nous devons lancer jusqu'à 12,000 tonnes sur le fleuve et il n'est pas question de s'arrêter. Il faut avancer, car on n'a que cinquante jours pour parcourir l'Arctique; dans le fleuve, cela peut aller jusqu'à quatre mois.

• 1250

**M. Orange:** Le niveau d'eau du lac et du Mackenzie a été très bas cette année. On s'est demandé si cela ne dépendait pas du fameux barrage de M. Bennett, qui retient beaucoup plus d'eau qu'on ne l'avait prévu. Pensez-vous que c'est la cause, car je sais que le bas niveau de l'eau nuit à votre travail et vous a valu de graves problèmes cette année?

**M. Gilchrist:** Il n'y a aucun doute; le niveau de l'eau s'en est ressenti. Je ne sais pas au juste quelle quantité d'eau devrait descendre la rivière de la Paix ni quelle est celle qui y coule, mais une chose est sûre, c'est qu'il n'y a que trois turbines qui fonctionnent à l'heure actuelle et je pense que ce sera la même chose l'année prochaine. J'ai assisté à l'inauguration et je peux vous dire qu'il faut une énorme quantité d'eau pour actionner les sept autres turbines.

Je n'ai pas de chiffres indiquant la quantité d'eau que la rivière de la Paix déverse dans le Mackenzie, mais je pense que cela représente au moins 25 ou 30 p. 100. Ainsi, lorsque

le débit de la rivière diminue soudainement ou est réduit à presque rien, le niveau d'eau du fleuve s'abaisse considérablement. De plus, je pense que la précipitation a diminué dans la région. Ainsi, en raison de ces deux facteurs, nous avons rencontré de grandes difficultés cette année et, comme je le vois, ce sera la même chose l'an prochain.

Le niveau du Grand lac des Esclaves a baissé de façon sensible; il en a été de même pour celui du lac Athabaska et celui du Mackenzie. Nous heurtons des dépôts erratiques et des rochers là où nous n'avions jamais eu de problèmes. Un de nos bateaux a coulé, en tout cas il aurait coulé s'il n'avait pas accosté en plein milieu du fleuve. Qu'avait-il heurté? Nous ne l'avons su que lorsqu'un des vieux employés a déclaré: «Un bateau de la Compagnie de la Baie d'Hudson a sombré à cet endroit il y a vingt ans; c'est peut-être cela», et je pense qu'il avait raison.

**M. Orange:** Je remarque que vous avez annexé une liste donnant les noms de personnes que vous avez embauchées dans la région du Mackenzie, ainsi que le temps pendant lequel ils ont travaillé. Malheureusement, vous avez compris l'année 1966. Je dis «malheureusement» parce que j'ai l'impression que cette année a été exceptionnelle pour vous. Pourtant, les chiffres de 1967 et 1968 sont encore plus intéressants.

Je pense surtout à Tuktoyaktuk, où vous avez installé votre base sur l'autre rive, ce qui évitait aux habitants de prendre chaque jour le bateau pour se rendre à leur travail. Je sais que vous suivez une ligne de conduite dans ce domaine; pouvez-vous nous dire comment elle réussit? Le ministère du Nord canadien vous aide-t-il dans vos programmes de formation des marins ou des mécaniciens de marine?

**Le président:** Vous parlez de l'emploi d'indigènes?

**M. Orange:** Oui.

**M. Gilchrist:** Voici la raison pour laquelle nous avons choisi d'étudier l'année 1966. Il faut dire que c'est M. Hunter qui a signé ce rapport. Nous n'avons pas fait la même étude, ou en tout cas nous n'avons pas compris les données de 1967 dans le même rapport, parce qu'il n'y a pas eu de changement important. Il y en a tout de même eu, et pour le mieux. Pour 1968, cependant, nous n'avons pas encore eu l'occasion d'établir un rapport de ce genre.

A mon avis, et je pense que M. Hunter peut le confirmer, les fonctionnaires du minis-

tère nous ont apporté une aide précieuse dans ce domaine. Le nombre des employés indigènes n'a peut-être pas augmenté aussi rapidement que nous l'aurions souhaité, mais il faut se rappeler que la période d'activité de notre entreprise coïncide avec la saison de l'embauche partout ailleurs. Si vous avez lu le rapport, vous aurez constaté que nous avons éprouvé de la difficulté à attirer la population indigène, en raison du niveau d'instruction ou pour d'autres raisons, vers la carrière de navigateur, d'officier en second ou de mécanicien. Je ne sais trop; M. Hunter pourrait peut-être nous dire ce qu'il en pense?

• 1255

**M. Hunter:** Comme vous l'avez affirmé, nous n'avons pas très bien réussi, en particulier le long du Mackenzie, à appliquer cette ligne de conduite. Cependant, à Tuktoyaktuk, cette année, 47 p. 100 de tous nos employés venaient de la région, du moins d'après le calcul rapide que j'ai fait avant de partir. C'est probablement une de nos meilleures régions, comme l'a mentionné M. Orange, en raison du fait que cette localité est un peu isolée. Il n'y a pas encore de magasin de boisson alcoolique, ce qui constitue un facteur important.

Cependant, les difficultés ne manquent pas. Cette année, lorsque l'Arctic, un de nos bateaux est entré au port avant son dernier voyage, le capitaine a dû descendre à terre pour essayer de ramener les matelots. Ils voyaient que la saison tirait à sa fin et l'idée de s'éloigner ne leur souriait guère. Pourtant, ils ont regagné le bateau.

Pour ce qui est de l'embauchage des équipes de débardeurs, nous avons assez bien réussi. Nous avons modifié notre façon de procéder, cette année, dans l'Arctique. Nous avons pu laisser des chalands à Coppermine, à Cambridge et à d'autres endroits comme ceux-là, et nous avons chargé l'agent itinérant de la région d'embaucher une main-d'œuvre locale pour décharger les chalands pendant l'absence du bateau. Cette méthode a donné de bons résultats et on a recommandé de la conserver l'an prochain.

Le programme consistant à envoyer des indigènes du Nord à Vancouver n'a pas très bien fonctionné, en ce qui nous concerne. Je me souviens de trois catégories: initiation au travail d'homme de pont, initiation au travail dans la chambre des machines et initiation à la construction navale. Pour la formation en construction navale, on utilisait le bois et cela ne nous convient pas car nous utilisons l'acier.

Nous avons engagé un certain nombre de ces autres personnes et je ne crois pas qu'une seule d'entre elles soit vraiment restée toute la saison. Nous avons fait débiter certaines d'entre elles; nous les ferons probablement débiter de nouveau sur la même base le printemps prochain.

**M. Orange:** Est-ce que le ministère a un programme d'après lequel il charge un de ses fonctionnaires de travailler avec vous de façon que, si un jeune homme décide de retourner à Fort-Providence ou ailleurs, on puisse le conseiller, on puisse lui parler?

**M. Hunter:** Oui, je pense qu'ils ont combiné l'opération avec le ministère de la Main-d'œuvre et je sais qu'à Hay-River, par exemple, la collaboration a été très bonne. Lorsque nous lui demandions un remplaçant, il se mettait en rapport avec Fort-Providence et Fort-Smith pour en trouver un. Nous avons constaté que nous obtenions de très bons résultats avec les étudiants de la région de Fort-Smith. Nous pensons qu'ils prennent de l'intérêt à leur travail.

**M. Orange:** En fait, il n'y a réellement personne, que ce soit de la Main-d'œuvre ou des Affaires indiennes, qui soit spécialement chargé, lorsque vous perdez un homme, au moins de lui parler et de trouver ce qui le tracasse. Je ne pense pas que vous en soyez chargé.

**M. Hunter:** Non, mais j'ai l'impression qu'ils essaient maintenant de trouver ce qui les tracasse et de le formuler pour le corriger plus tard si possible.

**M. Orlikow:** Monsieur le président, je pense que la question soulevée par M. Orange est très importante et, à ces divers endroits, il n'est évidemment pas toujours facile de savoir combien il y avait de travail.

Par exemple, je suis en train de regarder la feuille qui commence avec Hay-River et certaines personnes ont travaillé—voyons, ici il y a un homme qui a travaillé trois mois et demi et il y a d'autres gens qui ont travaillé 2 jours, 3 jours et 5 jours. Une personne qui ne travaille que pendant deux ou trois jours s'il y a encore du travail—cela ne sert vraiment pas à grand-chose, monsieur le président. Cette personne ne gagne pas assez d'argent pour n'être plus à la charge de l'assistance sociale, et il me semble, à la lumière des problèmes particuliers qui se présentent avec ces gens, qu'il ne serait pas inutile que le ministère de la Main-d'œuvre ou le nôtre, ou un autre organisme, ait des agents du développement communautaire qui puissent tra-

vailer avec ces gens pour essayer de les inciter à beaucoup plus...

• 1300

**Le président:** Monsieur Orlikow, M. MacDonald pourrait probablement répondre à cette question s'il était ici. Pouvez-vous y répondre, monsieur Hunter?

**M. Hunter:** Non, j'aimerais toutefois y ajouter un commentaire. Lorsqu'ils n'ont travaillé que deux jours, c'est peut-être de leur propre faute. Nous avons là-bas du travail pour des périodes de cinq à six mois.

**M. Orlikow:** Je ne vous critique pas. Précisément, ce que je veux souligner c'est que, très souvent, d'après ce que je comprends, il y a des gens qui n'ont pas travaillé auparavant. Ils ne connaissent pas nos habitudes de travail, ils ne connaissent pas nos coutumes de travail, ils ne savent pas qu'il faut venir travailler tous les jours.

**M. Hunter:** Vous avez parfaitement raison.

**M. Orlikow:** Je veux dire que quelqu'un—pas nécessairement quelqu'un de votre compagnie qui est chargé de transporter toute cette marchandise—mais peut-être quelqu'un du ministère de la Main-d'œuvre qui a déjà travaillé avec des indigènes devrait être sur place pour encourager les gens à travailler de façon plus soutenue.

A la dernière page, par exemple, monsieur le président, ce ne sont même plus des journées de travail—il s'agit de Fort-McPherson et il peut s'agir d'une très courte opération, par exemple un déchargement. Je ne sais pas—mais réellement, si une personne travaille pendant deux à trois heures et c'est tout, à quoi cela sert-il? Comme je le disais, il se peut que le bateau ait accosté juste une fois à cet endroit et qu'ils l'aient déchargé.

**M. Hunter:** Le tonnage déchargé à Fort-McPherson est très faible par rapport à celui de plusieurs de ces autres endroits. Cependant, il s'agit d'une analyse complète des indigènes et des résidents employés à ces divers endroits. Nous n'avions quelquefois pas de travail à leur offrir.

**M. Orlikow:** Dans ce cas, il s'agit d'une situation absolument différente de celle de Hay-River où il y avait beaucoup de travail. Il me semble, monsieur le président, que nous devrions essayer d'encourager l'emploi permanent autant que possible afin que les gens puissent en vivre sans s'adresser à l'assistance sociale.

**M. Gilchrist:** Monsieur le président, j'aimerais faire ici une déclaration. Il ne s'agit pas de la question dont vous parlez mais je pense

que cela se rattache à ce que vous dites. Ce que je veux démontrer ici, c'est que le processus qui amène ces gens à évoluer au point de pouvoir et de vouloir occuper des emplois permanents prend de l'ampleur, mais il est lent. Je pense que vous proposez même un plus grand effort et que peut-être les résultats seraient vraiment meilleurs s'il y avait, par exemple, plus de travailleurs sociaux dans la région pour faire précisément ce que vous proposez. Nous ne pouvons pas le faire parce que c'est une fonction à plein temps. Il faut apprendre à connaître ces gens, leurs habitudes, leurs points de vue et toute leur psychologie en ce qui concerne l'industrie à son stade actuel, et se rendre compte de l'évolution fantastique qui doit avoir lieu pour passer de leur existence d'il y a vingt ans à ce que leur existence va être s'ils sont employés dans un complexe industriel. A ce propos, cela m'intéresse parce que mon père a été instructeur agricole et agent des Indiens en Saskatchewan pendant vingt ans.

• 1305

**Le président:** M. O'Connell avait tout à l'heure indiqué qu'il désirait poser une question.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je remarque l'heure et j'ai environ quatre questions à poser. Je pense que les réponses à ces questions seront courtes. Si vous le permettez, je vais les poser.

**Le président:** M. Simpson a également indiqué qu'il voulait poser une question. Si M. Simpson posait sa question supplémentaire, peut-être pourriez-vous remettre les vôtres à plus tard.

**M. O'Connell:** D'accord, allez-y monsieur Simpson.

**M. Simpson:** M. Gilchrist a déjà répondu à une partie de ma question. Elle concerne le très grand nombre des employés qui n'ont travaillé que pendant très peu de temps. Vous avez fait mention de certains travaux de nettoyage au printemps et je suppose qu'il y en a également à l'automne. Je ne connais guère la question, mais je suppose qu'à l'automne il y a du travail, par exemple pour sortir les bateaux de l'eau ou s'en occuper autrement. Pourrait-on dire qu'une bonne partie des gens qui ont été employés pour quelques heures seulement ont fait ce genre de travail? Il est probablement difficile de répondre à cette question, mais...

**M. W. B. Hunter (directeur général de la NTCL, Edmonton):** Non, je peux y répondre. Il s'agit principalement de cas de déchargements de quelques tonnes à cet endroit, et ces

gens sont engagés sur place pour faire ce travail avec l'équipage. Cela représente la plupart des emplois de quelques heures.

**M. Simpson:** En général, le mémoire n'indique pas qu'un important pourcentage des indigènes que vous embauchez ne travaillent que pendant des périodes aussi courtes, qu'il y ait du travail ou non.

**M. Hunter:** Les seuls endroits où nous pouvons avoir des données complètes à ce sujet sont Waterways, Hay-River et Tuk, parce que ce sont des terminus où il y a du travail en permanence pour ceux qui veulent rester.

**M. Gilchrist:** D'après votre question, vous semblez dire que le mémoire ne montre pas bien leur instabilité. Non.

**M. Simpson:** Non. Une autre question en ce qui concerne l'emploi des habitants du Nord. Je remarque que vous dites qu'il est parfois difficile de les faire aller sur la côte ouest pour augmenter leurs heures d'apprentissage de second. Quels sont les rapports entre la Northern Transportation Company et les compagnies de navigation, par exemple, à Vancouver, ou est-ce que vous n'en avez pas? Avez-vous des endroits où vous pouvez automatiquement placer vos employés?

**M. Hunter:** Non. Comme on le mentionne également ici, ce personnel non breveté est affilié au Syndicat international des gens de mer. Ils sont membres de ce syndicat et ils pourraient donc se faire embaucher là-bas par les bureaux d'embauche. Nous n'avons pas de liaison parce que leur embauche ne dépendrait pas de nous.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, voici la première question que je voudrais poser. J'ai constaté que la Northern Transportation Company—et ceci est absolument nouveau pour moi—ne s'occupe guère que de transport par eau, et je voulais demander si, étant donné la construction des routes du Mackenzie et de Yellowknife, votre compagnie de transport, qui est un transporteur en commun, se propose ou envisage de faire des transports routiers pour mieux desservir les collectivités de cette région?

**M. Gilchrist:** Nous étudions activement cette possibilité en ce moment.

**M. O'Connell:** Je suis heureux de l'entendre parce que je constate que votre situation financière est extrêmement bonne. Je ne sais si je dois vous féliciter à ce sujet ou vous demander si cela est dû en partie à des services qui n'ont pas encore été étendus. Il est difficile de trouver des bilans qui semblent meilleurs que celui-ci.

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, un mot de plus pendant que nous parlons de ceci. Envisagez-vous de construire des routes de glace—je veux dire des routes de neige—d'une durée de six à huit semaines?

**M. Gilchrist:** Si nous entreprenions le transport de surface, je veux dire le transport par terre, par camion, je pense qu'il faudrait construire des routes de glace, selon les circonstances.

• 1310

**M. O'Connell:** Ceci était en réalité ma seconde question. Quels genres de services sont fournis en hiver? Je pose cette question pour la même raison, je pense, que M. St-Pierre. Je suppose que c'est pour offrir un service plus soutenu aux collectivités et également pour offrir une autre possibilité d'emploi aux indigènes, ce qui pourrait tendre à stabiliser leurs rapports avec la compagnie. J'aimerais beaucoup savoir si vous avez des véhicules de piste et ce genre de chose. Par exemple, sur le Grand lac des Esclaves, vous desservez sept ou huit collectivités par bateau, pendant l'été. Je me demande quels sont les genres de services de transport à la disposition de ces collectivités en hiver et si cette compagnie peut leur offrir de tels services.

J'ai également une question sur le logement. Je remarque que vous avez prévu certaines dépenses pour l'amélioration du logement. Je crois que cela concerne Tuk, ce n'est pas trop clair. Je me demande quel est votre rôle en matière de logement. Combien d'indigènes sont logés dans vos installations et est-ce que dans les installations de Tuk, où vous dites que vous avez fourni des logements, certains indigènes ont été expropriés ou ont été obligés de déménager lorsque vos installations ont été établies à cet endroit.

**M. Gilchrist:** Non. Personne n'a été obligé de déménager à Tuk lorsque nous avons établi l'installation à cet endroit.

**M. O'Connell:** Bien. J'aimerais vous questionner encore sur le logement, mais je vais m'en tenir là pour le moment. L'autre question est la même que celle que j'ai posée au sujet de la Commission d'énergie du Nord canadien. En examinant le conseil d'administration et me demandant si une composition différente de ce conseil pourrait mieux convenir, en ce sens qu'il s'agit d'un organisme public...

**Le président:** Est-ce qu'il s'agit du conseil le plus récent?

**M. O'Connell:** Oui. Je l'ai sous les yeux. Il y a huit membres du conseil. Ils sont en grande partie choisis dans le secteur industriel. Il y a la compagnie du minerai de fer d'Eldorado, ce qui se comprend parfaitement. Il y a un homme qui est retraité à Victoria, C.-B., il y a un avocat à Edmonton, ce qui, je pense, est très normal. Il y a un représentant des Territoires du Nord-Ouest et il y a un membre d'une compagnie de prospection minière. Lorsqu'on examine la source des revenus qui sont indiqués dans le mémoire que nous avons reçu ce matin, on s'aperçoit que 56 pour cent des revenus viennent du public, comme on l'indique ici, 18 pour cent de la compagnie Eldorado, 15 pour cent de la Ligne DEW et 11 pour cent des ministères de l'État. Il me semble que, premièrement, en ce qui concerne une plus grande participation du grand public à la fourniture des services qui pourraient éventuellement être assurés et, deuxièmement, du fait même que le public fournit une si large part des revenus, et étant donné qu'il s'agit d'une société de la Couronne, il conviendrait peut-être, à mon avis, d'avoir un plus grand nombre de membres du grand public et peut-être pourraient-ils être nommés par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest. J'aimerais proposer à ce sujet que l'un des administrateurs supplémentaires—si on en ajoute—soit un indigène, peut-être un Esquimau. Il existe des précédents de ce genre en ce qui concerne d'autres services d'utilité publique dans le pays et cette personne aurait certainement des avis à fournir au Conseil en ce qui concerne l'emploi des indigènes et les services à fournir aux collectivités indigènes et au public, et l'on reconnaîtrait ainsi la place qu'occupe la population indigène parmi les utilisateurs des services.

• 1315

**M. Gilchrist:** Oui, je proposerais, si vous le permettez, que le Cabinet, par l'intermédiaire du ministre—dans ce cas le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien—soit la seule autorité chargée de nommer les administrateurs. Je trouve votre proposition excellente; je pense qu'elle est très constructive. Maintenant que nous avons atteint ce stade particulier de notre expansion, je proposerais que vous en discutiez avec le ministre lorsque vous en aurez l'occasion.

**Le président:** Je demanderais au secrétaire de prendre note de cela, monsieur O'Connell, afin que nous puissions, lors d'une prochaine réunion du comité directeur, formuler une

recommandation et la soumettre ensuite au Comité. Monsieur O'Connell, je pense que vous avez encore des questions.

**M. O'Connell:** Non, j'ai fini, mais je ne sais pas si on m'a fourni toutes les réponses.

**Le président:** M. Smerchanski et M. St-Pierre sont tous les deux inscrits sur ma liste.

**M. Gilchrist:** Je ne crois pas qu'on vous ait répondu au sujet du logement.

**M. O'Connell:** Ou du transport pendant l'hiver.

**M. Gilchrist:** Le transport d'hiver, oui. Eh bien, le coût du transport d'hiver serait prohibitif pour ces petites collectivités. Il vaudrait mieux le faire, et on le fait, par avion. Je répète que cette question du transport terrestre est étudiée très activement et de très près à titre d'activité supplémentaire de la compagnie Northern Transportation.

En ce qui concerne le logement, les seuls logements que nous ayons pour les indigènes sont des logements pour hommes seuls—du genre baraque-dortoir. Nous logeons, en fait, nos agents et nos cadres en divers endroits parce que les agents, par exemple, restent là pendant des périodes de cinq à six mois. Pour conserver notre personnel, nous logeons leurs familles sur place pendant ce temps; nous fournissons donc ce genre de logement et évidemment des baraques-dortoirs où les indigènes sont logés lorsqu'ils n'habitent pas dans le voisinage.

**M. O'Connell:** Fournissez-vous le capital ou est-ce que la Société centrale d'hypothèques et de logement le fournit?

**M. Gilchrist:** Nous fournissons le capital. Nous avons constaté, en essayant de traiter avec la Société centrale d'hypothèques et de logement à ce sujet, que nous avons intérêt à le faire nous-mêmes.

**Le président:** Une autre question, monsieur Simpson?

**M. Simpson:** Monsieur le président, j'aimerais certainement continuer, mais je ne crois pas que nous puissions finir aujourd'hui. Étant donné que le docteur Yewchuk a indiqué qu'il avait d'intéressants...

**Le président:** Nous pourrions peut-être vider la question.

**M. Smerchanski:** Ma question est très courte. J'aimerais savoir quel est le pourcentage approximatif des marchandises transportées de Waterways à Hay-River par rapport aux marchandises transportées de Hay-River à l'embouchure du Mackenzie.

**M. Hunter:** Je ne comprends pas bien votre question.

**M. Smerchanski:** Autrement dit, le volume de marchandises que vous transportez de Waterways jusqu'à Hay-River, et ce qui part de Hay-River pour aller jusqu'à l'embouchure du Mackenzie.

**M. Hunter:** A vrai dire, nous ne transportons rien de Waterways à Hay-River. Waterways dessert la région du lac Athabaska vers le sud, et Hay-River dessert la région à partir du Grand lac des Esclaves vers le nord.

**M. Smerchanski:** Donc, autrement dit, les matériaux qui montent vers l'embouchure du Mackenzie partent de Hay-River.

**M. Hunter:** C'est exact.

**M. Smerchanski:** Quel est le pourcentage prévu du total de vos opérations, en tonnage—200,000 pour 1968—pour le transport de Waterways à la partie sud?

**M. Hunter:** Cinquante mille tonnes, environ 25 p. 100, et sur le reste, environ 25 à 30 p. 100 de plus sont des produits pétroliers qui partent de Norman-Wells.

**M. Smerchanski:** Je vois.

**M. Cullen:** Excusez-moi, monsieur le président. Je suis de l'avis de M. Simpson, mais si M. Yewchuk a des questions, alors évidemment M. Smerchanski—je ne sais pas si M. Peters en a—allons-nous être obligés de revenir? Je ne veux pas arrêter la discussion non plus, mais...

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je termine. Je veux simplement complimenter la compagnie Northern Transportation pour l'excellent travail qu'elle fait dans cette région. Je souhaiterais seulement que les opérations de toutes les autres sociétés de la Couronne puissent aboutir à un état financier de ce genre et avoir la réputation que la Northern Transportation s'est faite dans cette partie du pays.

• 1320

**Le président:** Puis-je maintenant demander au Comité ce qu'il en pense: accepteriez-vous de revenir demain matin à 9 heures 30 pour une réunion?

**M. St-Pierre:** Combien reste-t-il de députés qui désirent poser des questions?

**Le président:** Eh bien, votre nom figure sur la liste, monsieur St-Pierre, et M. Yewchuk a dit qu'il avait une question à poser. Non, je ne sais pas s'il a vraiment indiqué qu'il en avait une à poser.

**M. Smerchanski:** Non, il n'en a rien fait. Il s'est déclaré ennuyé parce que, vu le délai de présentation fort bref, il n'a pas eu l'occasion d'étudier le mémoire.

**M. Simpson:** Sentiment que d'autres partagent. Je croyais que nous aimerions avoir quelque temps pour l'examiner. J'estimais qu'il y aurait probablement d'autres questions et je ne prévoyais pas que nous en disposerions aujourd'hui.

**Le président:** Moi non plus, au début.

**M. Smerchanski:** En posant quelques questions, nous pourrions, je crois, en disposer aujourd'hui. Pourquoi imposer à toutes ces personnes l'ennui de revenir demain?

**Le président:** Je vais m'en remettre ici à l'opposition, MM. Simpson et Peters. Désirent-ils reprendre la question demain ou à une autre séance? A vous de choisir.

**M. Simpson:** Je me demande s'il serait possible pour ces personnes de comparaître devant nous plus tard, lors d'une autre séance du Comité. Serait-ce possible? Nous entendrons les représentants de la Commission d'énergie du Nord canadien à une date ultérieure.

**Le président:** Le problème, c'est le temps dont nous disposons.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, permettez-moi une proposition. Pourquoi ne pas trancher la question à la prochaine séance du Comité. Si les opinions sont fortement partagées, pourquoi ne pas attendre à ce moment-là pour décider si nous devons rappeler ces témoins?

**M. Simpson:** Cela me convient.

**M. St-Pierre:** Pourrais-je avoir la parole pendant quelques instants, monsieur le président?

**Le président:** Assurément.

**M. St-Pierre:** Je ne crois pas devoir prendre plus que quelques instants. Monsieur Gilchrist, au sujet de l'importance vitale qu'il y a de profiter d'autant de jours que possible dans la saison, on procède actuellement, sauf

erreur, à des expériences fort intéressantes quant à la mise au point de matériel pour briser la glace. Un dispositif, monté à l'avant d'un chaland, est parti pour l'Arctique oriental, il y a deux ou trois mois; il semble efficace. D'autres expériences sont prévues pour cet automne. Ces initiatives vous intéressent-elles? Les avez-vous suivies de près et pourriez-vous en parler au Comité?

**M. Gilchrist:** Nous nous y intéressons. Non pas financièrement, certes, mais j'ai eu nombre d'entretiens avec M. Scott-Alexander, qui dirige l'entreprise, ainsi qu'avec certains représentants de la société qui prend maintenant l'affaire en main et qui, sauf erreur, s'appelle La Panarctic. En ce qui nous concerne, le dispositif ne nous serait guère utile, vu le point où l'on en est rendu dans son perfectionnement, mais il offre des possibilités, selon moi.

Soit dit en passant, on a effectué très peu de recherches, en réalité, sur la glace. On vient à peine de commencer à s'occuper de ce domaine où pratiquement rien n'a été fait dans le passé. L'entreprise d'Alexbow est extrêmement intéressante. Sur le plan technique, elle est réalisable. De fait, il s'agit, comme vous le savez, d'une nouvelle façon de régler le problème de la glace: on la brise en la soulevant au lieu de l'écraser sous un poids. De ce point de vue, cette méthode offre beaucoup d'attraits, mais il faudrait qu'on la perfectionne, qu'on y travaille bien davantage avant que nous puissions nous en servir nous-mêmes.

**M. St-Pierre:** Merci, monsieur le président.

**M. Peters:** Pourrais-je poser une question complémentaire?

**Le président:** Je vous en prie.

**M. Peters:** Qui approvisionne le personnel affecté à la ligne DEW?

**M. Gilchrist:** Nous assurons le transport, par voie navigable, de tout ce qui est expédié par voie d'eau dans la partie centrale, depuis la frontière entre l'Alaska et le Yukon jusqu'à la péninsule, à Shepherd-Bay. Nous desservons tout le centre.

**M. Peters:** Tout le transport ne se fait pas par voie d'eau, cependant.

**M. Gilchrist:** Dans ce secteur, presque tous les postes sont à trois ou quatre milles d'une voie navigable.

**Le président:** Messieurs, j'aimerais signaler autre chose au Comité. Un ou deux de nos invités d'aujourd'hui viennent de l'Ouest, notamment M. Hunter. Si nous ne pouvons

convenir d'adopter le crédit cet après-midi, peut-être pourrions-nous entendre pour qu'un seul témoin, M. Gilchrist, soit rappelé au besoin.

• 1325

**M. Simpson:** Je ne désire sûrement pas que des témoins soient rappelés inutilement. Sauf erreur, M. Gilchrist a mentionné qu'une des grandes décisions que la société doit prendre, actuellement, concerne la fourniture de cet océanique, et j'aurais quelques questions intéressantes à lui poser à ce sujet. Je croyais qu'il en serait de même pour plusieurs autres députés, vu qu'il s'agit d'un crédit de 6 ou 8 millions de dollars.

**M. Gilchrist:** Eh bien, cela ne coûtera que 2½ millions environ. Je pourrais ajouter que cette partie de notre mémoire est en quelque sorte une reproduction du mémoire que nous avons soumis au cabinet, à l'époque. J'y signale que nous pourrions modifier notre décision quant à un océanique à cause de nouveaux événements concernant le pétrole. C'est ce qui est arrivé, et nous sommes presque sûrs que nous ne ferons pas construire l'océanique envisagé à l'époque. Nous choisirons plutôt un remorqueur qui peut prendre la mer et qui sera une réplique, ou presque, des deux bâtiments qui sont en voie de construction pour nous et qui pourront naviguer en eau profonde. En effet, le centre de l'activité sera à l'embouchure du Mackenzie et à l'est. Si nous disposions d'un navire qui assumerait une partie du service à l'est du Mackenzie et, en même temps, naviguer sur le Mackenzie ainsi que dans la région à l'ouest du fleuve, nous pourrions, il me semble, fournir un service beaucoup plus efficace que si nous avions un océanique comme celui auquel nous avions songé à l'époque. Voilà notre attitude. Le coût ne serait guère différent car nous construirons aussi des chalands.

**M. Simpson:** Ai-je raison de croire que vous desservez une mine de cuivre sur la côte?

**M. Gilchrist:** C'est exact.

**M. Simpson:** Le navire proposé serait-il d'un genre identique à celui que vous utilisez pour ce service? Les marchandises sont-elles transbordées mettons, à Tuktoyaktuk?

**M. Gilchrist:** Actuellement, une bonne partie des marchandises expédiées vers l'Est sont transbordées à Tuktoyaktuk, car le fleuve y est profond et large. Nous disposons aussi du navire de débarquement (tanks) que la marine américaine nous a prêté.

A mesure que nos opérations prennent de l'ampleur, nous constatons, comme M. Hunter l'a expliqué, qu'une flotille comprenant des chalands-remorques, des remorques et des chalands, constitue peut-être la meilleure solution puisqu'elle permet à une unité motrice qui tire deux ou trois chalands d'en laisser un à un endroit, pour qu'il y soit déchargé, et de poursuivre sa route afin de livrer les autres ou d'aller chercher un chaland vide à un autre endroit. Par ailleurs, avec un bâtiment complet, comme le *Broderrick* et le *Banks land* que nous exploitons actuellement, tout l'équipage, toute l'unité motrice sont immobilisés pendant le chargement et le déchargement.

Pouvoir laisser un chaland et poursuivre sa route pour livrer des marchandises à un autre point constitue une meilleure utilisation de l'unité motrice.

Tout cela a modifié notre façon de penser et nous voulons avoir un bâtiment comme les deux chalands que nous avons en chantier présentement et qui peuvent, dans une large mesure, naviguer aussi bien en eau profonde, en haute mer, qu'en eau peu profonde, près des rives, et dans le fleuve.

**Le président:** Devrions-nous essayer d'adopter le crédit?

**M. Simpson:** Sauf erreur, le comité directeur doit étudier l'excellente proposition de M. MacDonald au sujet de la composition du conseil. Aussi, je proposerais que si nous ne terminons pas aujourd'hui l'examen du crédit, nous nous entendions de manière que les témoins ne soient pas forcés de revenir à Ottawa. Cependant, nous aimerions entendre encore M. Gilchrist sur ce point, et nous pourrions nous laisser la faculté de le faire.

**Le président:** Fort bien. Le Comité consent-il à ce que le crédit soit réservé?

**Des voix:** Entendu.

**Le président:** Le Comité est-il saisi d'une motion tendant à ce que nous nous ajournions jusqu'à jeudi prochain, à 11 heures du matin.

**Des voix:** Entendu.

APPENDICE B

I COMPARAISON DES REVENUS ET DU COÛT DU COMBUSTIBLE POUR L'ANNÉE 1965-1966

Localité	Capacité	kWh fournis × 1000	kWh vendus × 1000	Revenu \$	Coût du combustible c./kWh fourni	Revenu c./kWh vendu
Fort-Resolution.....	325	592	537	61,658	2.0	11.5
Fort-Chipewyan.....	375	782	630	50,159	2.1	8.0
Haines-Junction.....	400	650	643	56,934	2.1	8.9
Teslin.....	450	715	585	44,816	2.1	7.7
Destruction-Bay.....	500	756	513	43,877	2.2	8.6
Beaver Creek.....	310	576	541	48,294	2.4	8.9
Wabasca.....	450	573	456	40,618	1.3	8.9

Wabasca (Nordland) (Méthode de comptabilisation) : 1965-1966  
 1967-1968 : 1.30 \$/kWh  
 1969-1970 : 1.30 \$/kWh  
 1971-1972 : 1.30 \$/kWh  
 1973-1974 : 1.30 \$/kWh  
 1975-1976 : 1.30 \$/kWh  
 1977-1978 : 1.30 \$/kWh  
 1979-1980 : 1.30 \$/kWh  
 1981-1982 : 1.30 \$/kWh  
 1983-1984 : 1.30 \$/kWh  
 1985-1986 : 1.30 \$/kWh  
 1987-1988 : 1.30 \$/kWh  
 1989-1990 : 1.30 \$/kWh  
 1991-1992 : 1.30 \$/kWh  
 1993-1994 : 1.30 \$/kWh  
 1995-1996 : 1.30 \$/kWh  
 1997-1998 : 1.30 \$/kWh  
 1999-2000 : 1.30 \$/kWh  
 2001-2002 : 1.30 \$/kWh  
 2003-2004 : 1.30 \$/kWh  
 2005-2006 : 1.30 \$/kWh  
 2007-2008 : 1.30 \$/kWh  
 2009-2010 : 1.30 \$/kWh  
 2011-2012 : 1.30 \$/kWh  
 2013-2014 : 1.30 \$/kWh  
 2015-2016 : 1.30 \$/kWh  
 2017-2018 : 1.30 \$/kWh  
 2019-2020 : 1.30 \$/kWh  
 2021-2022 : 1.30 \$/kWh  
 2023-2024 : 1.30 \$/kWh  
 2025-2026 : 1.30 \$/kWh  
 2027-2028 : 1.30 \$/kWh  
 2029-2030 : 1.30 \$/kWh

## APPENDICE C

II—COMPARAISON DES TAUX  
(Petites centrales diesel)

	Note mensuelle				
	25 kWh	50 kWh	100 kWh	150 kWh	300 kWh
	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Usage domestique</i>					
Fort-Resolution (CENC).....	4.40	8.40	14.25	17.25	24.75
Fort-Chipewyan ( <i>Canadian Utilities, Ltd.</i> ).....	3.50	6.40	10.40	14.40	24.40
Haines-Junction-Teslin—Destruction-Bay- Beaver Creek ( <i>Yukon Electrical</i> ).....	4.00	7.40	12.40	17.40	30.40
Wabasca ( <i>Northern Utilities, Ltd.</i> ).....	3.50	6.40	10.40	14.40	24.40
	Note mensuelle				
	200 kWh	400 kWh	800 kWh		
	\$	\$	\$		
<i>Usage commercial (charge de 4 kWh)</i>					
Fort-Resolution (CENC).....	32.40	64.40	128.40		
Fort-Chipewyan ( <i>Canadian Utilities, Ltd.</i> ).....	24.00	40.00	72.00		
Haines-Junction-Teslin—Destruction-Bay- Beaver-Creek ( <i>Yukon Electrical</i> ).....	28.50	48.50	80.50		
Wabaska ( <i>Northland Utilities Limited</i> ).....	24.00	40.00	72.00		

Des deux hélicoptères qui sont en vol, la distribution pour nous et qui pourrait servir en un problème. En effet, le centre de l'Arctic est à l'embouchure du Mackenzie et à l'est il nous disposons d'un service qui permettrait que nous puissions aller à l'est de Mackenzie et en même temps, naviger sur le Mackenzie, tout que dans la région à l'ouest du fleuve, nous pourrions, il me semble, fournir un service beaucoup plus efficace que si nous avions un hélicoptère comme celui auquel nous avons songé à l'époque. Voilà, j'espère, tout. Le coût ne serait guère différent de nos constructions aussi des chalands.

M. Simpson: Ai-je raison de croire que vous désirez une note de détail sur le coût?

M. Gibeault: C'est exact.

M. Simpson: Le navire proposé serait-il d'un genre spécifique à celui que vous utilisez pour le service? Les marchandises sont-elles transportées, comme à Tuktoyaktuk?

Le président: Devrions-nous essayer d'adopter le crédit?

M. Simpson: Sauf erreur, le comité directeur doit étudier l'excellente proposition de M. MacDonald au sujet de la composition du conseil. Ainsi, le président qui a peut-être terminés plus tôt aujourd'hui l'examen de crédit, nous nous attendons à ce que le conseil se réunisse à Ottawa. Cependant, nous aimerions entendre encore M. Gibeault sur ce point, et nous pourrions nous laisser la faculté de le faire.

Le président: Fort bien. Le Comité consent-il à ce que le crédit soit réservé?

Des voix: Entendu.

Le président: Le Comité est-il satisfait d'une motion maintenant, ou que nous nous ajournions jusqu'à lundi prochain, à 11 heures du matin.

Des voix: Entendu.

## APPENDICE D

## TARIFS DES TAUX MENSUELS

<b>Fort-Simpson—usage domestique:</b>		<b>Service général</b>	
1 à 10 kWh: \$2.22 (min.)		1 à 20 kWh: \$3.33 (min.)	
11 à 75 kWh: 8.88c.		Plus de 20 kWh: 8.88c.	
Plus de 75 kWh: 5.55c.		Remise de 10% pour paiement anticipé	
Remise de 10% pour paiement anticipé			
<b>Fort-Smith—usage domestique:</b>		<b>Service général:</b>	
1 à 10 kWh: \$2.22 (min.)		1 à 20 kWh: \$3.33 (min.)	
11 à 75 kWh: 6c.		21 à 100 kWh: 6c.	
76 à 200 kWh: 3.33c.		101 à 500 kWh: 4.44c.	
201 à 500 kWh: 2.22c.		Plus de 500 kWh: 3.33c.	
Plus de 500 kWh: 3.33c.		Remise de 10% pour paiement anticipé	
Remise de 10% pour paiement anticipé			
<b>Yellowknife—usage domestique:</b>		<b>Usage industriel:</b>	
25 premiers kWh: 1.25		Taxe de consommation maximale—chaque $\frac{1}{2}$ kWh:	
25 kWh suivants: 4.2c.		\$1.75	
50 kWh suivants: 2.4c.		25kWh/ $\frac{1}{2}$ kWh compris dans la taxe de c.m.	
Tout au-delà de 100: 1.7c.		50 kWh suivants/ $\frac{1}{2}$ kWh: 3c.	
Min.: \$2.00		7500 kWh suivants: 2.7c.	
Chauffe-eau (compteur séparé)		Au-delà: 2.3c.	
Tous les kWh utilisés: 1.3c/kWh		Puissance:	
Note min. \$2.00		T. de c.m. \$1.00 par kW	
		Jusqu'à 20,000 kWh: 3.75c.	
		Au delà: par kWh: 2.75c.	
<b>Hay River—usage domestique (Taux 115)</b>		<b>Service général (Taux 206)</b>	
10 premiers kWh: \$2.50 (min.)		T. de c.m. premier kW: \$2.00	
20 kWh suivants: 8c.		chaque kW en sus: 50c.	
50 kWh suivants: 6c.		50 premiers kWh/kW: 10c.	
Au-delà, chaque kWh: 4c.		50 kWh suivants/kW: 7c.	
		Au-delà: chaque kWh: 5c.	
		Min. \$3.50	
<b>Service général, plus de 20 kW (Taux 331)</b>		<b>Service général (Taux 210):</b>	
T. de c.m. chaque kW: \$2.00		T. de c.m. \$1.00/kW	
100 premiers kWh/kW: 5.25c.		30 premiers kWh/kW: 8c.	
200 kWh suivants/kW: 4.25c.		30 kWh suivants/kW: 6c.	
Au-delà, chaque kWh utilisé: 3.25 c.		40 kWh suivants/kW: 5c.	
		Au-delà, chaque kWh: 4c.	

## APPENDICE E

le 28 décembre 1967

COMPARAISON DES TAUX EN VIGUEUR À HAY RIVER ET DE CEUX D'AUTRES LOCALITÉS  
DU NORD

	10 kWh	25 kWh	55 kWh	100 kWh	150 kWh	300 kWh
<b>Usage domestique</b>						
Hay-River.....	2.50	3.70	5.60	7.90	9.90	15.90
Fort-Simpson.....	2.00	3.20	5.60	8.45	10.95	18.45
Fort-Smith.....	2.00	2.81	4.43	6.26	7.76	11.26
Yellowknife.....	2.00	2.00	3.17	4.25	5.10	7.65
Whitehorse.....	2.50	2.50	2.53	4.10	5.85	10.10

Service général		H. River	F. Simp.	F. Smith	Yell.	W.H.
Charge	kWh					
5	500 .....	46.50	41.40	23.32	25.00	24.00
	1000 .....	71.50	81.40	38.32	39.25	44.00
	1500 .....	96.50	121.40	53.32	52.75	56.50
10	1000 .....	72.00	81.40	38.32	50.00	48.00
	2000 .....	112.00	161.40	68.32	78.50	88.00
	3000 .....	152.00	241.40	98.32	105.50	113.00
25	2500 .....	181.25	201.40	83.32	118.75	120.00
	5000 .....	287.50	401.40	158.32	212.50	220.00
	7500 .....	393.75	601.40	233.32	306.25	282.50

APPENDICE F

DAWSON CITY

Taux projetés de Y.E. Co. Usage domestique	Taux actuels de la C.E.N.C. Usage domestique	Taux de Watson Lake Usage domestique
40 premiers kWh: 12c./kWh 160 kWh suivants: 8c./kWh 400 kWh suivants: 6c./kWh kWh au-delà: 4c./kWh Minimum: \$2.50	10 premiers kWh: 20c./kWh 90 kWh suivants: 12c./kWh 100 kWh suivants: 10c./kWh kWh au-delà: 6c./kWh Minimum: \$2.00	40 premiers kWh: 80c./kWh 160 kWh suivants: 60c./kWh 400 kWh suivants: 40c./kWh kWh au-delà: 3.5c./kWh Minimum: \$2.50
Service industriel et général Taxe de consommation maximale	Service industriel et général	Service industriel et général Taxe de consommation maximale
Premier kW: \$1.50 kW supplémentaire: 50c.	Néant	Premier kW: \$1.50 kW supplémentaire: 50c.
Taxe de consommation courante	Taxe de consommation courante	Taxe de consommation courante
50 premiers kWh/kW utilisé: 12c./kWh 50 kWh suivants/kW utilisé: 10c./kWh Au-delà: kWh/kW utilisé: 6c./kWh  Minimum: La taxe de cons. max., mais au moins \$2.50	20 premiers kWh: 20c./kWh 80 kWh suivants: 15c./kWh 200 kWh suivants: 12c./kWh 700 kWh suivants: 10c./kWh Au-delà: kWh: 8c./kWh  Minimum: \$4.00	50 premiers kWh/kW: 12c./kWh 200 kWh suivants/kW: 10c./kWh Au-delà: kWh: 5c./kWh  Minimum: La taxe de cons. max., mais au moins \$2.50

## APPENDICE «G»

BREF EXPOSÉ SUR LA NORTHERN  
TRANSPORTATION CO. LTD.  
FONDATION ET ORGANISATION  
DE LA SOCIÉTÉ

La *Northern Transportation Company Ltd.* n'a pas été établie par le gouvernement canadien. D'abord petite entreprise privée créée en 1931, elle fut acquise en 1936 par l'*Eldorado Gold Mines Limited* (maintenant l'*Eldorado Nuclear Limited*), afin d'assurer un service continu sur le Grand lac de l'Ours pour le compte de cette société minière. Elle s'est toujours occupée du transport ordinaire. Lorsque l'*Eldorado* fut expropriée, en 1944, les actions de la N.T.C.L. figuraient parmi l'actif acquis, et, en 1949, la Société était déclarée, à titre autonome, société de la Couronne, c'est-à-dire entreprise soumise à la Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État. Comme société propriétaire visée par la Loi sur l'administration financière, la N.T.C.L. est chargée de l'administration des opérations commerciales et industrielles reliées... au maintien de services destinés au public, et elle doit normalement le faire sans crédits gouvernementaux.

Le conseil d'administration de la Société se compose de:

- M. W. J. Bennett, président de l'*Iron Ore Company of Canada*, de Montréal (Qué.)
  - M. A. B. Caywood, retraité, de Victoria (C.-B.)
  - M. C. S. Cosulich, président de la société *Rivtow Marine Limited*, de Vancouver (C.-B.)
  - M. W. M. Gilchrist, président de l'*Eldorado*, d'Ottawa (Ontario)
  - M. W. B. Hunter, directeur général de la N.T.C.L., d'Edmonton
  - M. P. L. P. Macdonnell, membre associé de l'étude légale Milner & Steer, d'Edmonton (Alberta)
  - M. J. H. Parler, sous-commissaire des Territoires du Nord-Ouest, de Yellowknife (T.N.-O.)
- et de M. Watts, président de la société *PCE Explorations Limited*, de Toronto (Ontario).

Le conseil tient en moyenne quatre réunions par année. Le budget des dépenses en immobilisations de la Société est déposé devant le Parlement, après approbation du Conseil privé.

Le conseil de gestion se compose de:

- M. W. M. Gilchrist, président
- M. R. C. Powell, secrétaire
- M. J. C. Orr, trésorier
- M. W. B. Hunter, directeur général.

D'ordinaire, le président s'entend avec le ministre responsable de la Société, soit le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, sur les principales lignes de conduite devant être étudiées au conseil, et il est d'usage de remettre au Ministre un procès-verbal de chaque réunion dudit conseil.

L'Auditeur général exécute la vérification comptable des écritures de la Société. Un rapport est publié le 31 mars de chaque année. Toutes les actions émises par la Société appartiennent à *L'Eldorado Nuclear Limited*, les actions de cette dernière étant détenues en fidéicommiss, par un ministre de la Couronne, pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada.

NATURE ET MODE D'EXÉCUTION DES  
SERVICES ASSURÉS PAR LA N.T.C.L.

La N.T.C.L. dessert tout le réseau du fleuve Mackenzie, de Waterways (Alberta) à Tuktoyaktuk, sur la côte arctique, soit une distance de 1,700 milles, ainsi qu'environ 1,100 milles de routes secondaires, y compris le Grand lac de l'Ours, le Grand lac des Esclaves (Yellowknife) et le lac Athabasca (Uranium City). Elle dessert aussi la côte Arctique centrale, à l'est et à l'ouest de l'embouchure du fleuve Mackenzie, ainsi que les îles du Bas-Arctique.

En 1957, à la demande de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la N.T.C.L. prit en main l'exploitation de cette société. Dans des circonstances semblables, en 1963, elle assumait l'exploitation de la société *HBC Western Arctic*. En 1965, par suite de négociations avec la *Yellowknife Transportation Company Limited*, qui exploitait un service dans le cours inférieur du Mackenzie, et avec la société *Arctic Shipping Limited*, qui fait affaires dans l'ouest de l'Arctique, la N.T.C.L. s'est portée acquéreur des actions de ces sociétés, qu'elle a intégrées à son exploitation. Elle est maintenant le seul exploitant qui assure un service de quelque importance au public des régions énumérées ci-dessus. L'exploitation de la Société dans la vallée du Mackenzie est soumise aux ordonnances et règlements de la Commission des transports du Canada.

Outre son exploitation purement commerciale, la N.T.C.L. a, depuis 1955, assuré un service, au prix coûtant, dans la région arctique, entre la frontière de l'Alaska et Spence Bay, en réapprovisionnant les postes de la Ligne de réseau avancé de pré-alerte, confor-

mément à un accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis d'Amérique.

La N.T.C.L. a des installations riveraines et des bureaux à Waterways et à Fort Fitzgerald, en Alberta, à Bell Rock (Fort Smith), Hay River, Yellowknife, Bear River, Norman Wells, Inuvik et Tuktoyaktuk, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à Bushell, en Saskatchewan, afin de desservir la région d'Uranium City. La Société a ses bureaux d'administration à Edmonton et son siège social à Ottawa.

Pour la saison 1969, si l'on compte les deux remorqueurs et les douze chalands qu'elle a commandés, la Société aura un matériel de navigation qui comprendra 19 remorqueurs d'acier mus par diesel, 120 chalands d'acier et trois navires de haute mer. Des immobilisations de plus de 19 millions de dollars ont été faites au cours des 21 dernières années, toutes à partir des bénéfices qu'elle a réalisés.

La Société a eu une exploitation bénéficiaire pour 22 des 25 années pendant lesquelles elle a appartenu à la Couronne. Ses bénéfices globaux, après réserves pour l'impôt sur le revenu, ont été de 2.2 millions de dollars au cours des neuf dernières années, soit depuis 1960, c'est-à-dire en moyenne de \$244,000 par année. Les recettes brutes depuis 1960 ont été, en moyenne, de \$3,534,889 par année, compte tenu des recettes estimatives de 5.5 millions de dollars pour l'année 1968, chiffre sans précédent dans l'histoire de cette société. La répartition des recettes a été à peu près la suivante:

Fret pour l'Eldorado .....	18 p.100
Ministères gouvernementaux .....	11 p.100
Services destinés au public .....	56 p.100
Ligne de réseau avancé de préalerte	15 p.100

La N.T.C.L. doit faire face à des conditions géographiques et climatiques particulières, qui font de son exploitation une activité unique en Amérique du Nord.

En effet, elle doit avoir un équipement double pour le réseau du Mackenzie, car les rapides de Fort Smith empêchent la communication des navires des secteurs inférieur et supérieur du réseau. De plus, un navire demeure perpétuellement confiné au Grand lac de l'Ours, car il ne peut franchir les rapides de la rivière de l'Ours.

Les fortes fluctuations du niveau des eaux, de l'état des glaces, des précipitations qui s'abattent sur les lacs, ainsi que d'autres conditions particulières, obligent à utiliser des navires d'une construction spéciale. Il arrive même que le faible niveau des eaux réduise la capacité de transport des cargos dans une proportion pouvant atteindre 65 p. 100.

La N.T.C.L. doit faire face à de graves obstacles d'ordre climatique, car elle ne peut

exploiter son service qu'entre les 55° et 70° degrés de latitude. En règle générale, la navigation depuis Waterways ne commence pas avant la mi-mai et celle depuis Hay River avant la mi-juin, tandis que le lac Athabasca peut rarement être traversé avant le 1<sup>er</sup> juin, le Grand lac des Esclaves, avant la mi-juin, et le Grand lac de l'Ours, avant la mi-juillet. Dans le Grand lac de l'Ours et sur le cours inférieur du Mackenzie, le gel empêche la navigation vers la fin de septembre, tandis que sur les rivières des Esclaves et Athabasca, ceci se produit entre le 1<sup>er</sup> et le 15 octobre.

#### PRATIQUES RELATIVES À L'EMPLOI ET SALAIRES VERSÉS

Depuis déjà longtemps, la N.T.C.L. a pour principe d'employer de préférence, dans la mesure du possible, les résidents des régions qu'elle dessert. Il y a cependant plusieurs obstacles à cette façon de procéder, dont la moindre n'est pas la pénurie de personnel compétent dans le Nord au cours de la saison relativement courte de navigation. C'est pourquoi bon nombre des membres d'équipage, du personnel d'administration, des préposés à la réparation des navires et des employés spécialisés doivent être recrutés ailleurs, dans la plupart des cas.

Les données statistiques sur l'emploi, qu'on trouvera ci-après, indiquent le nombre d'employés à la période d'exploitation maximale de chaque année, avec, entre parenthèses, le nombre de ces employés qui étaient en service dans la région arctique.

	Nombre d'employés à la période d'exploitation maximale		Total des salaires versés
1960	545	(150)	\$1,670,806
1961	440	(163)	1,485,887
1962	410	(152)	1,392,484
1963	440	(149)	1,528,229
1964	450	(150)	1,693,112
1965	530	(167)	2,086,111
1966	540	(152)	2,183,912
1967	490	(150)	2,032,130

Le personnel breveté en service sur les navires de la N.T.C.L. sont représentés par la *Canadian Merchant Service Guild*.

Le personnel non breveté, à l'exception des gens en service dans la région arctique et des employés occasionnels, est représenté par le *Syndicat international des gens de mer*.

Un document distinct, joint au présent exposé, traite des pratiques de la N.T.C.L. en ce qui concerne l'embauche de la main-d'œuvre locale.

## L'AVENIR—ACCROISSEMENT DES TONNAGES, BESOINS EN MATÉRIEL ET MODE DE FINANCEMENT

(voir la circulaire distincte annexée à la présente)

### LA NÉCESSITÉ D'UN PRÊT À COURT TERME DE \$6 MILLIONS À MÊME LE FONDS DES REVENUS CONSOLIDÉS, BASÉE SUR UNE PROJECTION DE L'AUGMENTATION DU VOLUME DES MARCHANDISES À ÊTRE TRANSPORTÉES.

#### ARRIÈRE-PLAN

1. La Société des Transports du Nord Limitée est présentement la seule entreprise de transport maritime offrant un service régulier sur la rivière Mackenzie, la Côte centrale et les îles de l'Arctique, et est la seule capable de suffire au volume du transport maritime des marchandises.

2. Une augmentation graduelle et continue du volume des commodités de bases, telles que l'huile à chauffage, les matériaux de construction, etc. à être transportés annuellement, a été enregistrée, majorée en plus par l'accroissement des travaux de développement d'exploration pétrolière et de minerais, provision faite d'une certaine réserve d'expansion. Toutefois, l'élan apporté aux travaux d'exploration dans la région depuis la découverte de larges nappes d'huile sur la Côte Nord de l'Alaska a produit une augmentation des activités beaucoup plus grande que celle prévue, et les 25% de réserve marginale existant au début de 1968 furent tôt mis à profit en totalité. Une autre augmentation substantielle est prévue pour l'année 1969.

3. Comparativement au total des produits transportés au Canada par la voie des eaux, le volume affecté sur la rivière Mackenzie est relativement moyen, mais il n'en demeure pas moins un actif vital important pour le Grand Nord canadien et la Côte Nord de l'Alaska. Les mises de fonds dans la Société des Transports du Nord Limitée sont, par conséquent, proportionnellement plus importantes dans l'ensemble à l'économie canadienne que la somme des dollars investis le laisse entendre.

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. La région régulièrement desservie, tel que mentionné, couvre la rivière Mackenzie et ses tributaires, y compris l'embouchure est et ouest centrale et les îles de l'Arctique.

2. Étant donné la grande disparité dans le niveau des eaux au cours de la saison navigable, les bâtiments maritimes doivent pouvoir «opérer» tout aussi bien dans les eaux profondes qu'à faible tirant, tout particulièrement dans le delta du Mackenzie où les conditions glaciaires ne présentent que des eaux peu profondes alors qu'à l'est du delta, la condi-

tion de haute-mer existe. L'architecture de ces navires permet tout de même la navigation dans les eaux profondes ou non. Cependant, la tendance des prochaines années semblerait favoriser les besoins à faible tirant étant donné l'activité qui règne en marge des travaux d'exploration pour la découverte de gisements pétrolières dans cette région.

3. La Société des Transports du Nord Limitée projette le transport d'au moins 265,000 tonnes de marchandises par la voie des eaux en regard de 210,000 tonnes transportées en 1968. Tout porte à croire à une augmentation graduelle dans les années à venir.

4. Il est reconnu que le transport par la voie du Mackenzie est le plus économique pour le développement de la région de l'Alaska. Ce facteur revêt une importance particulière aux fournisseurs de l'Ouest canadien qui desservent les entreprises d'exploration et de développement engagées dans les provinces des Prairies, de la Colombie Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Ces fournisseurs sont incontestablement avantagés au départ par rapport aux fournisseurs compétiteurs en autant que les premiers pourront se replier sur un système de transport efficace et adéquat.

5. Afin de satisfaire aux besoins prévus pour l'année 1969, une capacité de 100,000 tonnes additionnelles à celles des quelque 200,000 tonnes déjà existantes devra venir grossir la flotte actuelle. Pour ce faire, la mise en chantier de cet équipement est devenue nécessaire immédiatement, étant donné le temps requis pour mettre à terme un tel projet d'expansion qui devra servir dans sa totalité vers la fin de la saison 1969.

6. On prévoit le besoin d'un navire de haute-mer pour desservir la partie est du delta Mackenzie pour l'année 1970, et ce dernier devra être mis en chantier en 1968.

7. L'assemblage et le lancement des remorqueurs et chalands se feront sur le Mackenzie même. Toutefois, la navire de haute-mer devra rejoindre la flotte par la mer de Bering et de Point Barrow.

#### CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

1. La Société de Transports du Nord Limitée ne compte aucune dette et possède suffisamment d'actif liquide pour rencontrer ses frais d'opération. Toutefois, afin de poursuivre son programme d'expansion, des emprunts devront être autorisés car la Société ne possède pas les réserves nécessaires à ces immobilisations.

2. Une somme de quelque \$8 millions sera requise avant le 31 juillet 1969 pour prendre soin des améliorations à apporter aux facilités de transport maritime afin de permettre la manutention des 100,000 tonnes additionnelles prévues pour l'année 1969.

3. L'excédent du revenu brut sur les dépenses d'opération fournira \$1.8 million au cours de l'année 1968, alors que \$3.3 millions sont projetés pour 1969, pouvant s'accroître en 1970 et les années suivantes. Il semblerait peu probable que le niveau soit inférieur à celui de 1969 pour les cinq années à venir. Environ \$1 million va être requis pour les immobilisations à même l'excédent de 1968.

4. Le programme d'expansion en 1968 coûtera approximativement \$1 million. Cet argent peut bien provenir du fond de roulement de la Société, mais ce faisant, de nouveaux capitaux seront exigés au début de l'année 1969. Le total des emprunts requis au mois de juillet 1969 se chiffrera à \$6 millions. Les revenus d'opérations n'affecteront en rien le montant global à emprunter mais influenceront la durée du prêt.

5. On prévoit qu'il en coûtera quelque \$2½ millions pour la construction d'un navire devant être affecté dans la mer de l'Arctique à l'est du delta Mackenzie. Il s'ensuit que des immobilisations de plus de \$10 millions devront être approuvées avant la fin de 1969 et cette somme pourrait être majorée advenant la découverte de nouveaux gisements pétrolifères.

6. Les prévisions budgétaires nous laissent sous-entendre que l'emprunt de \$6 millions ne présenterait aucune difficulté au niveau du remboursement.

COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT  
ANNEXÉ AYANT TRAIT À  
L'EMBAUCHAGE D'AUTOCHTONES  
PAR LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS  
DU NORD LIMITÉE

Ci-joint, une analyse de l'embauchage d'autochtones par la Société des Transports du Nord Limitée au cours de la saison de navigation de 1966. Il n'a pas été jugé nécessaire de produire cette même analyse en 1967, la situation ayant changé pour peu. Les statistiques pour l'année 1968 ne sont pas encore disponibles, mais tout laisse prévoir qu'aucun changement d'importance par rapport à l'année 1966 n'est à signaler. Ceci dit, la Société demeure quand même confiante qu'elle y puisera une source de manœuvres et de candidats aux postes supérieurs.

L'intégration de la population autochtone dans une entreprise commerciale moderne est un processus lent, tout particulièrement dans les positions cadres. Ce processus d'intégration des autochtones est relié directement au niveau d'éducation qui, quoique s'améliorant, demeure nettement inférieur à celui des Blancs.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1968.

NORTHERN TRANSPORTATION  
COMPANY LIMITED

(Note de service en date du 31 janvier 1967)

A: Monsieur H. E. Lake

DE: Monsieur W. B. Hunter

En marge de la lettre adressée à monsieur Gilchrist par le sous-ministre Côté du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord, nous avisons comme suit:

En annexe, vous trouverez la liste complète des employés embauchés dans les Territoires du Nord-Ouest en 1966, indiquant le nom, l'endroit, l'occupation, la durée de l'emploi, ainsi que les remarques y ayant trait.

Nous sommes conscients des efforts déployés par le Gouvernement fédéral pour entraîner plus de résidents des Territoires du Nord-Ouest à remplir les divers postes offerts dans le Grand Nord. Pour ce qui est du paragraphe n° 2, Northern Transportation a toujours recherché à embaucher le plus grand nombre possible d'autochtones qu'elle pouvait occuper. Nous aimerions souligner que cette politique s'applique à tous les genres d'occupations. Le préposé au chargement à plateau et l'homme de pont, par cet apprentissage, ont la possibilité de devenir apprenti-pilote, pilote adjoint et même premier pilote, et alternativement, officier, lieutenant et second officier de bord à capitaine de vaisseau. Permettez-nous de mentionner que cela s'est révélé une heureuse formule pour trois des quatre capitaines qui sont originaires de la région d'Athabasca et de souche indienne. Une couple d'officiers sont également dans cette catégorie. Toutefois, c'est à regret que nous devons constater le peu de succès de nos efforts dans la région du Mackenzie.

Pour un bon nombre d'années, toute notre main-d'œuvre nous venait tout au long du Mackenzie. Cependant, depuis l'expansion de Hay River, la jeune génération n'éprouve aucune satisfaction dans un travail maritime saisonnier. De fait, nous n'avons présentement aucun autochtone de calibre pouvant devenir officier de bord.

Il est à noter que là où la Société a rencontré le plus de succès fut chez les hommes de pont. Il est reconnu que la population locale possède une notion naturelle de la navigation. Peu semblent, toutefois, démontrer quelque intérêt dans la salle des machines.

Il y a quelques années, un bon nombre de recrues comme hommes de pont nous venait des régions de Fort Providence et de Good Hope. Dernièrement, cependant, ceux que nous réussissons à engager au printemps quittent leur emploi après un mois de travail ou retournent au voyage de retour à Hay River.

La région de McMurray a été plus favorable depuis quelques années, alors que nous avons réussi à entraîner sur place et des contre-maîtres adjoints d'entrepôt. Plusieurs bons employés nous ont quittés pour rejoindre la Great Canadian Oil Sands lorsque cette dernière offrait du travail à plein temps. Nous sommes loin d'avoir rencontré un tel succès dans la région du Mackenzie. Il nous faut cependant tenir compte du fait que nous sommes dans le secteur de Hay River que depuis deux ans.

Nous nous rendons compte que le travail saisonnier est peu séduisant pour quiconque désire améliorer sa situation, tout particulièrement dans le secteur maritime. Comme vous le soupçonnez, un bon nombre d'années est requis sur un bateau, en plus de l'obligation d'écrire les examens, pour devenir second officier. La jeune génération ne semble pas apprécier devoir travailler quatre à cinq mois par année dans le but d'accumuler suffisamment de temps à son crédit. Par ailleurs, peu acceptent de se déplacer sur la côte ouest pour y poursuivre leur carrière à bonne fin.

Nous sommes d'avis qu'il est extrêmement désappointant de constater le peu de jeunes résidents qui cherchent à faire carrière sur la voie maritime. Nul doute que quelques-uns possèdent suffisamment d'instruction pour

pouvoir réussir leurs examens mais ils n'ont pas su patiemment accumuler les mois d'expérience requis.

Les manœuvres préposés aux chargeurs à plateau, les pointeurs et autres manutentionnaires dans cette catégorie ne se retrouvent en grand nombre qu'à trois endroits principaux, c.-à-d. Hay River, Inuvik et Tuktoyaktuk. La saison navigable à Tuktoyaktuk est courte et comme résultat, lorsqu'un employé est embauché, nous devons faire en sorte qu'il soit aussi assidu que possible, étant donné que le va-et-vient des navires dans cette région est extrêmement important.

Particulièrement au cours des trois dernières années, nous avons consulté de temps à autre les officiers de placement et il va sans dire que nous avons rencontré la meilleure des collaborations. Toutefois, leur préoccupation première, et avec raison, est de remplir les postes offrant la permanence en autant que cela est possible. Somme toute, il est facile d'imaginer que nous héritons d'une main-d'œuvre qui pourrait difficilement être classée comme la meilleure.

Nous croyons sincèrement faire tout en notre pouvoir pour promouvoir l'embauchage sur place dans les Territoires du Nord Ouest, sachant bien cependant que nous sommes désavantagés en n'offrant que des emplois saisonniers.

Le 7 novembre 1968. 6801 6801 6801 6801  
 Haines  
 demeure habituellement à cet effet.  
 niveau d'éducation qui procure amplement  
 tion des entreprises est très diversifiée, au  
 les positions cadres. Ce processus d'inté-  
 un processus lent, tout particulièrement dans  
 dans une entreprise commerciale moderne est  
 l'augmentation de la population autochtone  
 date aux postes administratifs et de cadres  
 savoir une source de main-d'œuvre et de cadres  
 des emplois dans les communautés de la région  
 1968 n'est à l'heure actuelle qu'un rapport à l'année  
 gement d'importance par rapport à l'année  
 des, mais nous ne pouvons pas nous attendre à  
 pour l'année 1968 ne sont pas encore disponibles  
 les grands changements pour les autochtones  
 produits cette année en 1967 la situation  
 tion de 1968. Il n'est pas évident que nous  
 Nord lighting au cours de la saison de navigation  
 l'attention de la Société des transports du  
 C'est une analyse de l'importance de  
 au cours de la saison de navigation de 1968  
 de la Société des transports du Nord-Ouest  
 PAR LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS  
 EMBAUCHAGE D'AUTOCHTONES  
 TRAITÉ À  
 COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT

## EMBAUCHAGE SUR PLACE—1966

Nom	Occupation	Du	Au	Période
COPPERMINE—CASUAL				
Anaktak, A.				19 heures
Angnaluak, M.				19 heures et demie
Elgok, B.				19 heures et demie
Gibson, P.				19 heures
Hatogina, D.				9 heures et demie
Himiak, J.				19 heures et demie
Kamilak, G.				19 heures et demie
Kapayok, B.				19 heures et demie
Kilgik, T.				8 heures et demie
Kitkolok, R.				8 heures et demie
Kokok, J.				9 heures quarante-cinq
Kokok, T.				8 heures et demie
Lawrence, D.				8 heures et demie
Onipkak, J.				19 heures et demie
GJOA HAVEN AND SPENCE BAY				
Tomalik, T.				14 heures
Sikknerk, B.				14 heures
Karshoon, H.				14 heures
Aksalik, L.				14 heures
Kikoot, J.				14 heures
Krekoot, P.				14 heures
Kamikmalik, P.				14 heures
Pootogo, M.				14 heures
Aoluk, S.				14 heures
Pugatark, I.				14 heures
Koonoonak, M.				14 heures
Kigiark, P.				14 heures
Akalook, S.				14 heures
Lyll, E.				15 heures
Tomaluk, P.				6 heures et demie
BAY CHIMO				
Kuasa, W., Kumak, A., Naniruok, J.				5 heures chacun
PERRY ISLAND				
Ivetalegak, J.				5 heures et demie
Tapeleisas, P.				5 heures et demie
Kouik, D.				5 heures et demie
BAY RIVER				
Bodvarson, S.	Menuisier	Nov.	Nov.	6 jrs
Bouvier, Ernest.	Manoeuvre.	Mars 1	Juil. 9	4½ mois
		Fév.	Fév.	14 jrs
Bouvier, Gabe.	Premier Pilote.	Juin 1	Oct. 31	5 mois
Bouvier, Léonard.	Apprenti.	Août 15	Oct. 11	2 mois
Buggins, Daniel.	Homme de pont.	Sept. 5	Oct. 9	5 sem.
Buggins, Eric.	"	Sept. 5	Oct. 9	10 sem.
Bussièrès, Gilles.	"	Mai 16	Oct. 11	5 mois
Cochrane, Norman.	Soudeur.	Avr.	Mai	1 mois
Courtoreille, Ron.	Gardienn.	Mars 2	Nov. 30	9 mois
DeLancey, James.	Pointeur-vérificateur.	Juil. 2	Sept. 17	2½ mois
Dimion, Sandy.	compagnon junior.	Mai 1	Oct. 31	6 mois
Gaudot, Michelle.	second ingénieur.	Août 1	Oct. 9	2½ mois
Gill, Gordon.	Mécano.	Mars 10	Nov. 30	10 mois
Jordonoff, Spiro.	Menuisier.	Mars 1	Juil. 12	4½ mois
Kulhavy, Alder.	Examineur.	Avr. 1	Déc. 31	9 mois
Kuster, Frank.	Huilier.	Août 5	Oct. 11	2½ mois
Lambert, Donald.	Manutention.	Fév.	Juil. 9	6½ mois
Landry, Jerry.	Pilote.	Juin 1	Août 27	3 mois
Loutit, George.	Pilote.	Mai 1	Oct. 31	6 mois

## EMBAUCHAGE SUR PLACE—1966

Nom	Occupation	Du	Au	Période
HAY RIVER—suite				
Monkman, Perry.....	Manoeuvre.....	Fév.	Août 1	6½ mois
Monkman, Percy.....	Contremaître cour.....	Jan. 1	Déc. 31	12 mois
Monkman, Thomas.....	Homme de pont.....	Mai 9	Juil. 6	2 mois
Nendsa, Hans.....	Manoeuvre.....	Juil.		2 sem.
Olsen, Wm.....	Examineur.....	Avr. 18	Juin 21	2 mois
Paul, Cliff.....	Aide-électricien.....	Fév. 18	Nov. 30	9½ mois
Powder, Peter.....	Homme de pont.....	Mai 10	Mai 21	2 sem.
Simpson, Ken.....	Capitaine.....	à l'année		12 mois
Simpson, Pierre.....	Manutention.....	Fév. 15	Juil. 31	5½ mois
Smith, Frank.....	Chargeur à bateau.....	Mai 10	Oct. 12	5 mois
Todd, Tom.....	Homme de pont.....	Août 26	Oct. 11	1½ mois
HAY RIVER—CASUEL				
Austfjord, J.....	Manoeuvre.....	Avr.		2 sem.
Buggins, Frank.....	".....	Mai		3 jrs
Buggins, Herb.....	".....	Mai		1 jr
Camsell, Ernest.....	Contremaître.....			
Cassidy, Pat.....	cour.....	Juin		1 mois
Desjarlais, Melch.....	Manoeuvre.....	Mars		4 jrs
Ducharme, Don.....	".....	Avr.		4 jrs
Gargan, Eddie.....	".....	Mai 23	Sept. 3	3½ mois
Hagen, Vernon.....	".....	Mai		3 sem.
Hill, Norman.....	".....	Mars 22	Mai 28	2½ mois
Jennings, Albert.....	Chargeur à bateau.....	Mai		1 sem.
Jennings, Albert.....	Manoeuvre.....	Mars 28	Avr. 11	2 sem.
King, Patrick.....	".....	Mai		1 jr
Kirouac, R.....	".....	Mai		4 jrs
Kitigoh, Allen.....	".....	Avr.		12 jrs
Kolson, Ken.....	".....	Mars		2 jrs
Larivière, Jonas.....	".....	Mars 23	Avr. 15	3 sem.
Lemire, Ronald.....	".....	Mai		5 jrs
Lockhart, Louis.....	".....	Mai		9 jrs
Marcotte, Morris.....	".....	Juil.		4 jrs
Martel, Harry.....	".....	Avr.		12 jrs
McKay, Louis.....	".....	Juil.		4 jrs
Norn, Sarah.....	Cuisine.....	Mars 20	Mai 31	2½ mois
Roy, Ambrose.....	Manoeuvre.....	Avr. 6	Avr. 30	3½ sem.
Sadler, Lorne.....	Soudeur.....	Juin 8	Juil. 2	4 sem.
Saucier, Albert.....	Manoeuvre.....	Août 5	Sept. 3	5 sem.
Seilstad, Warren.....	".....	Mai		7 jrs
Sibbeston, Ernest.....	Chargeur à bateau.....	Mai 20	Juin 17	4 sem.
Sonfrere, William.....	Manoeuvre.....	Avr.		10 jrs
Van Dyke, Ken.....	".....	Mars		3 jrs
Cayen, Edward.....	".....			5 jrs
Cayen, Ernest.....	".....			2 jrs
Cayen, Germain.....	".....			2 jrs
Cayen, Jos.....	".....			5 jrs
Cayen, Isadore.....	".....			5 jrs
Cayen, Napoléon.....	".....			2 jrs
Michel, Henri.....	".....			5 jrs
Chief, George.....	".....			2 jrs
Back, S.....	".....			2 jrs
Tambour, A.....	".....			53 jrs
Trapper, Joe.....	".....			15 jrs
Anderson, R.....	".....			10 jrs
Buggins, Herb.....	".....			79 jrs
Larochelle, E.....	".....			8 jrs
Lafleur, W.....	".....			9 jrs
Sawyer, F.....	".....			6 jrs
Chase, K.....	".....			4 jrs
Smallgeese, George.....	".....			9 jrs
Smallgeese, John.....	".....			4 jrs
Nadli, Modest.....	".....			3 jrs
Lacorne, Alex.....	Manoeuvre.....			36 hrs
Sabourin, Peter (Pierre).....	".....			48 jrs
McKay, John.....	".....			38 jrs
McKay, Henry.....	".....			10 jrs
McKay, Angus.....	".....			24 jrs

## EMBAUCHAGE SUR PLACE—1966

Nom	Occupation	Du	Au	Période
HAY RIVER CASUEL—suite				
Fabien, Léon.....	Manceuvre.....			20 jrs
Fabien, Frank.....	".....			14 jrs
Martel, Pat.....	".....			58 jrs
Sonfrere, Dan.....	".....			20 jrs
Beaulieu, Solomon.....	".....			4 jrs
Martel, William.....	".....			4 jrs
Beaulieu, William.....	".....			2 jrs
Ducharme, Roy.....	".....			12 jrs
Liske, Rolet.....	".....			2 jrs
Loutit, Lawrence.....	".....			5 jrs
Wrigley, George.....	".....			39 jrs
Lamalice, Fred.....	".....			14 jrs
Baleourt, Julian.....	".....			3 jrs
McAllister, L.....	".....			11 jrs
Koll, Tony.....	".....			1 jr
CAMBRIDGE BAY				
Tonokahak, B.....	Manceuvre.....			4 jrs
Omelgsetok, P.....	".....			4 jrs
Taptoona, O.....	".....			5 jrs
Ekpokonolok, A.....	".....			4 jrs
Okagak, P.....	".....			4 jrs
Elatiak, A.....	".....			4 heures
YELLOWKNIFE				
Powder, Joe.....	Manceuvre.....			4 jrs
FT. RESOLUTION				
Beaulieu, Roger.....	Homme de pont.....	Sept. 5	Oct. 9	35 jrs
Norbert, Hneri.....	Huilier.....	Avr. 20	Mai 27	5 sem.
FT. PROVIDENCE				
Bouvier, Gédéon.....	Homme de pont.....	Avr. 26	Oct. 11	5½ mois
Lafferty, James.....	Pilote.....	Mai 1	Oct. 31	6 mois
Lafferty, Leon.....	".....	Mai 1	Oct. 31	6 mois
Lafferty, Victor.....	Gardien.....	Jan.-Avr.	Oct.-Déc.	7 mois
TUKTOYAKTUK				
Andreason, David.....	Manutentionnaire.....	Juil. 23	Sept. 6	1½ mois
Andreason, Henry.....	Homme de pont.....	Juin 10	Sept. 22	3½ mois
Anakina, Sam.....	".....	Juin 15	Août 18	2 mois
Carpenter, Wm.....	".....	Juil. 5	Août 18	1½ mois
Chicksi, Rolet.....	".....	Juin 9	Sept. 3	3 mois
		Août 31	Sept. 22	3 sem.
Cockney, Angus.....	Homme de pont.....	Juin		3 jrs
		Août		1 sem.
		Août		12 jrs
Gruben, Sam.....	".....	Juin 6	Sept. 23	3½ mois
Jacobson, Kim.....	Manceuvre.....	Mai 9	Juin	3 sem.
	Homme de pont.....	Juin 5	Juil. 1	1 mois
Kikoak, John.....	".....	Juin 8	Août 31	3 mois
Kimiksana, Adam.....	".....	Juin 4	Sept. 20	3½ mois
Noksana, David.....	Homme de pont.....	Août 20	Sept. 24	5 sem.
Noksana, John.....	Manceuvre.....	Juin 8	Juil. 18	6 sem.
	Homme de pont.....	Sept. 1	Sept. 20	3 sem.
Norberg, Gordon.....	aide-magasinier.....	Juin 30	Août 31	2 mois
Norberg, John.....	Gardien LCM.....	Janv. 1	Déc. 31	12 mois
Panaktoluk, Jessie.....	Homme de pont.....	Juin 6	Sept. 24	3½ mois
Pokiak, George.....	".....	Juin 5	Sept. 22	3½ mois
Raddi, David.....	Manceuvre.....			2 jrs
Raddy, John.....	Homme de pont.....	Juin 7	Juin 12	6 jrs

## EMBAUCHAGE SUR PLAGE—1966

Nom	Occupation	Du	Au	Période
TUKTOYAKTUK—Casuel—Suite				
Anakina, Peter	Manceuvre	Août		3 sem.
Avik, Andrew	"	Août		1 sem.
Avik, Joseph	"	Juil.		1 sem.
Carpenter, Joseph	"	Août		1 jr
Cockney, Ernie	"	Août		4 jrs
Cockney, Roy	"	Juin		5 jrs
Dillon, Lucky	"	Août		8 jrs
Elias, Tom	"	Août		3 jrs
Emahok, Adam	"	Janv.	Oct. 15	9½ mois
Felix, Noah	"	Juin 15	Sept. 5	3 mois
Felix, Ranley	"	Août		5 jrs
Felix, Wally	"	Juin et	Août	4 jrs
Kimihšana, Bert	"	Août		1 jr
Klengenber, David	"	Août et	Sept.	5 jrs
Kotokak, Edgar	"	Mai 17	Sept. 17	4 mois
Lennie, Fred	"	Août 3	Sept. 1	1 mois
Nasogaluak, Henry	Manceuvre	Juin 14	Juil. 18	5 sem.
Nagasah, Peter	"	Juil.		1 jr
Ovayuah, Andy	"	Août 18	Août 26	8 jrs
Ovayuah, John	"	Juil. 6	Août 6	1 mois
Ovayuah, Kelly	"	Juin 16	Sept. 9	3 mois
Panaktoluh, Frank	"	Juil. 23	Sept. 2	6 sem.
Panaktoluk, Robert	"	Juil. 2	Sept. 26	2½ mois
Panaktoluk, Bill	"	Juil. 20	Août 3	2 sem.
Pingo, Annie	Cuisine	Mai		3 jrs
Pokiak, Randle	Manceuvre	Août 2	Sept. 1	1 mois
Raddi, Allen	"	Août 2	Août 26	4 sem.
Raddi, Sarah	"	Mai		3 jrs
Raymond, Phillip	"	Sept. 1	Sept. 26	4 sem.
Raymond, Wn.	"	Août 2	Sept. 24	7 sem.
Umaok, Frank C.	"	Juil.		4 jrs
Voudras, Alph.	"	Mai 28	Sept. 16	3½ mois
FT. SMITH				
Burke, Edwin	Manceuvre	Mai 22	Oct. 12	4½ mois
Burke, Mike	"	Mai 22	Oct. 12	4½ mois
Evans, David	Opérateur (équip.)	Avr. 26	Oct. 24	6 mois
Evans, John J.	"	Avr. 14	Oct. 21	6½ mois
Grabimky, Chester	Gardien	Janv.	Déc.	12 mois
Gratix, John	Contremaître cour	Janv. 1	Déc. 31	12 mois
Lapine, Fred	Manceuvre	Mai 5	Sept. 30	5 mois
Marston, Marwin	"	Avr. 4	Juin 11	2½ mois
Marston, Terence	Chargeur à bateau			
	Aide-magasinier	Juin 23	Août 18	1½ mois
FT. SMITH—CASUEL				
Beaulieu, Jos.	Manceuvre	Mai		4 sem.
Berens, Edward	"	Mai	Sept.	5 mois
Clarke, Reg	Vérificateur	Juil.		2 sem.
Gibson, Ronald	Manceuvre	Mai 10	Juin 4	3 sem.
Kurzewski, John	Opérateur (Équip.)	Juil.		64 jrs
FT. SIMPSON				
Lafferty, Jonas	Pilote	Mai 1	Oct. 31	6 mois
Rodh, Herbert	Homme de pont	Août	Sept.	12 jrs
Lafferty, N.	Casuel	Juin		9 heures
Beaulieu, John (Jean)				9 heures
Beck, G.				3 heures
Dry, Bones, E.				13 heures
FT. GOOD HOPE				
Lafferty, Albert	Pilote	Mai 1	Oct. 31	6 mois
Lafferty, Michelle	Apprenti homme de pont	Juin 19	Août 19	2 mois

## EMBAUCHAGE SUR PLACE—1966

Nom	Occupation	Du	Au	Période
FT. NORMAN				
Bavard, John.....	Manceuvre.....	Juil. 23	Août 15	24 jrs
Hoerassie, Jos.....	Opér. FL.....	Juil. 2	Sept. 13	2½ mois
Menacho, John.....	Homme de pont.....	Juil. 16	Juil. 27	10 jrs
Menacho, Victor.....	".....	Juil. 12	Sept. 29	2½ mois
Neyally, Jonas.....	".....	Juil. 12	Juil. 27	2 sem.
Palissey, George.....	Chargeur à bateau.....	Juil. 3	Août 15	1½ mois
Doctor, Fred.....	Main-d'œuvre d'emploi.....	Juil.	Août	6 sem.
Gladue, Harriet.....	Cuisinière.....	Juil. 10	Sept. 1	2 mois
Lennie, Bertha.....	".....	Sept.		6 jrs
D. Hotte, M. Mendo, F. Widow,	Gl Yakeloya—Main-d'œuvre d'emploi			
NORMAN WELLS				
Raymond, Cécile.....	Cuisine.....	Juin 14	Août 2	6 sem.
Price, Dennis.....	Electricien.....			2 jrs
Buckingham, D.....	Cuisine.....			5 jrs
Buckingham, M.....	Cuisinière.....			1 jr
Knoll, Edna.....	Cuisinière.....			5 jrs
Clement, Sandra.....	Main-d'œuvre d'emploi.....			4 jrs
FT. FRANKLIN				
Kenny, Nap.....	Manceuvre.....	Juin 9	Sept. 2	3 mois
Naedzo, Bernard.....	Homme de pont.....	Juin 14	Oct. 1	3½ mois
Takazo, Sarah.....	Serveuse.....	Mai	Sept.	2 mois
Takazo, John.....	Manceuvre.....	Juin 9	Sept. 23	3½ mois
Yukon, Isadore.....	Pilote.....	Mai 1	Sept. 30	5 mois
Takazo, Cecila.....	Cuisinière.....	Juil.	Août	25 jrs
Yukon, E.....	Cuisine.....	Juil.		6 jrs
INUVIK				
Harris, Wm. J.....	Apprenti—homme de pont.....	Juil. 8	Août 24	1½ mois
Mackenzie, Robt.....	Homme de pont.....	Mai 5	Août 3	3 mois
Nerysoo, James.....	Homme de pont.....	Juil. 8	Août 24	1½ mois
Clarke, Mabel.....	Main-d'œuvre d'emploi.....			45 heures
Chi, L. Andrew L.....	".....			3 heures
PAULATUH				
Ruben, Garrett.....	Manceuvre.....	Août		40 heures
Ruben, Joseph.....	".....	Août		40 heures
Greene, Anthony.....	".....	Août		40 heures
HOLMAN ISLAND				
Inuktalih, Roy.....	Manceuvre.....			30 heures
Niguyoh, Morris.....	".....			30 heures
Ikpukhaak, Patsy.....	".....			30 heures
Lennie, Timothy.....	".....			11 heures
Born, Roy.....	".....			35 heures
Klingenberg, Pat.....	".....			24 heures
FT. MCPHERSON				
Alexi, Robert.....	Pilote.....	Juin	Juil.	25 jrs
Charlie, John.....	Pilote.....	Juin	Juil.	25 jrs
Koe, P.....	Main-d'œuvre d'emploi.....			18 heures
Koe, R.....	".....			19 heures
Vittrekwa, G.....	".....			19½ heures
Kendi, M.....	".....			18 heures
Teya, W.....	".....			20 heures
Blake, C.....	".....			12 heures
Venelesi, W.....	".....			11 heures
Roberts, J.....	".....			22 heures
Martin, K.....	".....			3 heures
Storr, R.....	".....			26 heures

EMBAUCHAGE SUR PLACE—1966

Nom	Occupation	Du	Au	Période
<b>Ft. McPHERSON—suite</b>				
Chinna, A.....				4 heures
Carliss, R.....				1 heure
Kay, S.....				3 heures
Kay, J.....				3 heures
Gardlund, K.....				3 heures
Kendi, W.....				2 heures
Jerome, H.....				2 heures
Snowshoe, W.....				2 heures
Hansen, R.....				2 heures
Peerrot, J.....				2 heures
Gully, C.....				2 heures
Manuel, E.....				3 heures
Tobac, D.....				3 heures
Shoe, B.....				3 heures
Lauison.....				3 heures
Edgi, W.....				3 heures
Katchilly.....				3 heures
<b>SACHS HARBOUR</b>				
Opiana, J.....				8 heures
Elias, C.....				12 heures
Haddorn, R.....				3 heures
Kayachloe, J.....				12 heures
Kadlak, F.....				12 heures
Kudlak, J.....				6 heures
Kuptana, Robert.....				12 heures
Kuptana, Roger.....				12 heures
Lucas, D.....				6 heures
Raddi, M.....				12 heures
<b>AKLAVIK</b>				
Kowana, J., Salamo, J., Irish, G., Malegana, W.....				22 heures
Archie, J.....				6 heures
Andrew, J., Blake, W., Sittichiali, L., Ball j., Stewart, J., Snowshoe, J.....				¼ jr chacun

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT  
DES

**Affaires indiennes  
et du Développement du Nord canadien**

*Président: M. IAN WATSON*

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 4

---

RÉUNION DU JEUDI 14 NOVEMBRE 1968

---

Budget principal révisé 1968-1969 concernant  
le Service canadien de la faune.

---

TÉMOINS:

*Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (Conservation); M. D. A. Munro, directeur, Direction des affaires communautaires (Affaires sociales); M. F. H. Schultz, chef, Service d'administration, Service canadien de la faune.*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1968

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

*Président:* M. Ian Watson

*Vice-président:* M. Paul St-Pierre

et MM.

Badanai,	Howard ( <i>Skeena</i> ),	Simpson,
Borrie,	Laprise,	Smerchanski,
Buchanan,	Marchand ( <i>Kamloops-</i>	Southam,
Cullen,	<i>Cariboo</i> ),	St-Pierre,
Dinsdale,	McKinley,	<sup>1</sup> Thomson ( <i>Battleford-</i>
Durante,	Nielsen,	<i>Kindersley</i> ),
Duquet,	O'Connell,	Watson,
		Yewchuk—(20).

(Quorum 11)

*Le secrétaire du Comité.*  
Michael B. Kirby,

<sup>1</sup> Remplace M. Orlikow, le 13 novembre 1968.

## ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES.

Le MERCREDI 13 novembre 1968

(Traduction)

Il est ordonné,—Que le nom de M. Thomson (*Battleford-Kindersley*) soit substitué à celui de M. Orlikow sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

### ATTESTÉ:

Le Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien se réunit ce matin à 11 h. 30, au Centre de la Chambre des communes, sous la présidence de M. Le Greffier de la Chambre des communes, ALISTAIR FRASER.

Présents: MM. Borrie, Buchanan, Dinicola, Duggan, Marchand (*Kamloops-Carleton*), McKinley, O'Connell, Simpson, Southern, St-Pierre et Watson (11).

De même que: M. Orange.

Assistants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (conservation), M. D. A. Munro, directeur des Affaires communautaires (affaires spéciales), M. W. D. Mills, secrétaire du Ministère, et M. F. H. Schults, chef des Services administratifs au Service canadien de la faune.

Le président met en délibération la partie du poste 35 du budget révisé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice 1968-1969, qui concerne le Service de la faune, puis il présente les témoins.

M. Gordon et M. Munro font leur exposé préliminaire, puis sont interrogés. Au cours de l'interrogatoire, les représentants du Ministère s'engagent à déposer lors d'une séance subséquente, pour la gouverne des membres du Comité, des renseignements détaillés sur la population de canards et d'oies, sur les règlements régissant la chasse aux canards et aux oies, et sur les conséquences générales que la chasse aux canards et aux oies pratiquée par les Indiens et les Esquimaux a sur la population de ces oiseaux.

Sur la proposition de M. Borrie,

Il est convenu—Que soit réservé le poste 35 du budget révisé (1968-1969) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant le Service canadien de la faune.

Sur la motion de M. Buchanan,

Il est convenu—Que le Comité s'ajourne.

A une heure et demie de l'après-midi, le président ajourne le Comité jusqu'au mardi 19 novembre 1968.

Le secrétaire du Comité,

Michael B. Kirby.



(Traduction)

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 14 novembre 1968

(4)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 11 h. 25, sous la présidence de M. Watson.

*Présents:* MM. Borrie, Buchanan, Dinsdale, Durante, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), McKinley, O'Connell, Simpson, Southam, St-Pierre et Watson (11).

*De même que:* M. Orange.

*Aussi présents:* du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (conservation), M. D. A. Munro, directeur des Affaires communautaires (affaires sociales), M. W. D. Mills, secrétaire du Ministère, et M. F. H. Schultz, chef des Services administratifs au Service canadien de la faune.

Le président met en délibération la partie du poste 35 du budget révisé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice 1968-1969, qui concerne le Service de la faune, puis il présente les témoins.

M. Gordon et D<sup>r</sup> Munro font leur exposé préliminaire, puis sont interrogés. Au cours de l'interrogatoire, les représentants du Ministère s'engagent à déposer lors d'une séance subséquente, pour la gouverne des membres du Comité, des renseignements détaillés sur la population de canards et d'oies, sur les règlements régissant la chasse aux canards et aux oies, et sur les conséquences générales que la chasse aux canards et aux oies pratiquée par les Indiens et les Esquimaux a sur la population de ces oiseaux.

Sur la proposition de M. Borrie,

*Il est convenu*—Que soit réservé le poste 35 du budget révisé (1968-1969) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant le Service canadien de la faune.

Sur la motion de M. Buchanan,

*Il est convenu*—Que le Comité s'ajourne.

A une heure et demie de l'après-midi, le président ajourne le Comité jusqu'au mardi 19 novembre 1968.

*Le secrétaire du Comité,*

Michael B. Kirby.



## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 14 novembre 1968

• 1122

**Le président:** Messieurs, la séance est ouverte.

Je voudrais d'abord m'excuser auprès du Comité d'avoir mis le Service canadien de la faune à l'ordre du jour d'aujourd'hui à si peu d'avis. La raison est que le Comité devait entendre le ministre mardi de cette semaine, mais la séance a été contremandée par la personne responsable de toutes les réunions des comités. Le ministre assiste aujourd'hui à une réunion avec les Indiens, dans l'Ouest du Canada, et il ne peut se joindre à nous.

Au lieu de ne pas nous réunir du tout aujourd'hui, nous avons cru préférable d'aller de l'avant et de nous occuper d'un sujet qui est important mais qui, aux fins de notre discussion d'aujourd'hui, peut se détacher du reste du budget. Le ministre sera parmi nous mardi prochain et j'espère que les membres du Comité comprendront pourquoi ils ont reçu aussi peu d'avis et qu'ils tiendront compte aussi du fait que les fonctionnaires du Service de la faune ont également été prévenus tardivement. Si ces circonstances devaient causer des difficultés, je vous prie de m'en excuser.

**M. Borrie:** Monsieur le président, avant d'aller plus loin, je me demande s'il n'y aurait pas une meilleure façon de procéder, pour commencer à l'heure fixée et avec un plus grand nombre de membres. Cela me rappelle la réunion de consultation à Prince George, où il a fallu quatre heures pour compléter l'organisation et commencer la séance. Je ne pense pas que nous puissions continuer de cette façon parce que je sais que plusieurs d'entre nous ont rendez-vous plus tard, vers 1 heure.

**Le président:** C'est pourquoi nous commençons immédiatement. Nous n'attendrons pas davantage.

**M. Simpson:** A ce sujet, je voudrais déclarer que, malheureusement, je ne vois pas d'autres de nos collègues ici, mais je sais que tous les membres de notre Comité sauf un, siègent à d'autres comités à ce moment, et ce n'est pas la première fois que la chose se produit. En réalité, nous avons un membre

qui s'est présenté ici à l'occasion, mais les deux fois, il a dû partir et se rendre directement à une séance d'un autre comité, de l'autre côté du couloir, peut-être même pour former quorum.

• 1125

**M. Borrie:** Le Comité ne fonctionne pas très bien.

**M. Simpson:** Malheureusement non, en ce qui a trait à l'assistance de nos membres et à d'autres comités qui sont également bien occupés à ce moment.

**Le président:** Je mets maintenant en discussion le crédit n° 35 du budget révisé des dépenses 1968-1969, se rapportant au Service canadien de la faune.

[Texte]

35. Service canadien de la faune—Administration, fonctionnement et entretien, y compris recherche, conservation et mise en valeur des ressources fauniques et exécution de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, bourses d'études pour la formation de biologistes et subventions selon le détail des affectations, \$3,839,000.

[Traduction]

Les témoins sont M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (conservation), M. D. A. Munro, directeur des Affaires communautaires (affaires sociales), M. F. H. Schultz, chef des services administratifs, Service canadien de la faune, et M. W. D. Mills, secrétaire du Ministère. Je cède la parole à M. Gordon.

**M. J. H. Gordon (sous-ministre adjoint senior (conservation)):** Monsieur le président messieurs, je désire m'excuser auprès du Comité. Nous aurions souhaité vous fournir des publications et de la documentation avant la séance mais, comme nous n'avons été prévenus qu'à la dernière minute, nous ferons remettre aux membres du Comité des brochures et autres documents qui devraient vous intéresser. Nous sommes désolés de n'avoir pu vous les distribuer avant la séance.

Monsieur le président, j'aimerais aussi expliquer au Comité un point qui peut lui sembler un peu déroutant. On a identifié M.

Munro comme directeur des Affaires communautaires, du secteur des affaires sociales du Ministère. Une fois encore, à cause de la convocation tardive à cette séance, le directeur suppléant, M. Tener, n'est pas en ville. M. Munro, qui jusqu'à tout récemment était directeur du Service canadien de la faune, possède probablement le meilleur ensemble de connaissances au Canada sur ce sujet et il a gracieusement fait en sorte d'être ici ce matin, même si ce domaine est un peu en dehors de sa compétence actuelle.

Monsieur le président, si vous êtes d'accord, je demanderai à monsieur Munro de résumer brièvement pour le Comité le travail du Service canadien de la faune, pour préparer la période des questions.

**M. D. A. Munro (Directeur des Affaires communautaires (affaires sociales), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, messieurs, le Service canadien de la faune participe au programme de conservation du Ministère, qui s'inspire de deux lois, la Loi sur les parcs nationaux et la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Cette dernière loi remonte à 1917 et c'est la nécessité d'appliquer cette loi, adoptée pour donner suite à la convention passée avec les États-Unis au sujet des oiseaux migrateurs, qui a suscité les premiers travaux du gouvernement fédéral dans le domaine de la protection de la faune.

• 1130

De façon plus générale, je suppose, il est exact de dire que le travail du Service de la faune, avec celui de la Direction des parcs nationaux, s'inspire de la reconnaissance de la valeur pour les Canadiens de la faune et de la flore, et du milieu naturel. Nous avons plusieurs preuves, je pense, que, au fur et à mesure que s'écoule le temps, comme nous vivons de plus en plus dans les villes et dans des conditions de plus en plus artificielles, il est de plus en plus important pour les gens, aux points de vue psychique, social et économique, d'effectuer un retour au milieu où notre espèce s'est développée, et de reprendre contact avec d'autres genres de vie. La responsabilité fédérale dans ce domaine n'est ni entière ni totale. C'est aux provinces qu'incombe la responsabilité initiale; cependant, vu l'existence d'un traité international conclu il y a quelque cinquante ans avec les États-Unis, le premier travail touchant l'application de la loi, qui a rendu ce traité possible, relève du fédéral. Notre première responsabilité con-

cerne donc la recherche et le traitement des oiseaux visés par la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Le Service canadien de la faune collabore aussi avec d'autres organismes du gouvernement fédéral lorsque surgissent des responsabilités directes ou indirectes touchant la faune. Les deux domaines les plus importants sont les parcs nationaux et les territoires. Le Service fournit également au besoin une aide technique touchant la faune dans les réserves indiennes et les domaines fédéraux. Suivant la ligne de conduite générale suivant laquelle on vient en aide aux provinces sur demande et dans de nombreux domaines, le Service de la faune apporte également son concours dans le domaine de l'aide technique et de l'information touchant la faune dans les provinces qui en font la demande. Nous pouvons dire que notre but principal est d'assurer la conservation et le bon emploi des ressources de la faune relevant de la compétence fédérale et d'appuyer les provinces et les territoires dans leurs efforts pour atteindre les mêmes buts à l'intérieur de leurs frontières.

Nous ramenons le travail du Service de la faune à huit titres principaux, et je dirai quelques mots de chacun pour amorcer la discussion. Tout d'abord, au sujet des oiseaux migrateurs, notre but est de conserver la population des oiseaux migrateurs à des niveaux compatibles avec les intérêts de l'homme. Sous ce rapport, nous devons appliquer la loi et les règlements découlant de la Convention concernant les oiseaux migrateurs. L'application de cette loi et de ces règlements incombe tout d'abord à la Gendarmerie royale du Canada. Elle est aussi le fait des services provinciaux de la faune, mais le Service canadien de la faune est responsable de la loi, et il en revise l'application et joue un rôle de coordonnateur.

Une autre fonction se rapportant aux oiseaux migrateurs porte sur les recherches et enquêtes destinées à établir chaque année l'état des oiseaux migrateurs. Les oiseaux migrateurs de chasse, dont les canards, les oies, les bécassines, les bécasses, les pigeons paons et quelques autres, sont chassés chaque année. Ils sont soumis à plusieurs conditions locales, changements d'habitats, et ainsi de suite, qui affectent leur population. Alors, pour les administrer avec efficacité et assurer que leur population ne baisse dangereusement, il est nécessaire de poursuivre plusieurs sortes d'enquêtes et d'effectuer un recensement chaque année pour s'assurer de l'état de cette population.

• 1135

Nous en sommes venus à la conclusion que l'élément le plus important de la survivance des oiseaux de chasse migrateurs, surtout les canards et les oies, est la conservation de leur habitat, les terres marécageuses, et à cette époque d'utilisation grandissante des terres, nous avons dû lancer un programme de conservation de l'habitat. C'est un programme à double effet, soit que nous nous entendions avec les propriétaires terriens pour conserver les terres marécageuses, soit en achetant certains de ces marécages.

Les oiseaux migrateurs, comme presque toutes les autres formes de vie, ne sont ni entièrement bons ni complètement mauvais pour l'homme et quelques espèces d'oiseaux qui habitent au Canada nous causent des problèmes de quelque façon. Ils peuvent endommager les récoltes, à l'occasion se trouver sur le passage d'un avion, et nombre d'autres choses peuvent se produire. Nous avons donc un programme de recherches et de développement qui se rapporte à la réduction des dommages causés aux intérêts de l'homme par les oiseaux. Nous avons également un programme important de recherches sur les oiseaux migrateurs, qui nous fournit les renseignements nécessaires aux autres travaux que je viens de souligner.

Notre deuxième champ d'activité est celui que nous appelons la recherche générale sur la faune. Sous ce titre, nous poursuivons des recherches dans les parcs nationaux et sur les territoires et, en collaboration avec le ministère des Forêts, dans certaines régions où les recherches se font sur l'écologie des forêts, avec les stations expérimentales. Sous ce rapport, je pense que le travail le plus important est celui qui touche les gros mammifères de chasse dans les parcs nationaux et les Territoires du Nord-Ouest. Dans les parcs nationaux, ce sont les gros mammifères de chasse qui ont les plus importants effets sur leur habitat, par les dommages sérieux causés aux jeunes pousses et aux arbustes et ils constituent des éléments importants des parcs en tant qu'endroits de récréation, et il importe de poursuivre des recherches sur ces animaux. Dans les territoires, les mammifères comme le caribou, l'ours polaire et le bœuf musqué représentent un facteur économique considérable, et là aussi un programme de recherches se poursuit. Je suis sûr que tous les membres du Comité sont bien au courant, et peut-être le sont-ils depuis quelque temps, des effets imprévus des pesticides. Depuis plusieurs années, le Service canadien de la faune a un petit programme dont le but est de tenter d'établir avec précision ce qui arrive aux différentes populations de la faune lorsque des pesticides sont utilisés aux fins de

programmes opérationnels. Le Service poursuit également des recherches sur l'importance et la répétition des infections parasitiques et des maladies de la faune. Un autre travail touchant l'administration des parcs nationaux porte sur l'eau fraîche des parcs et son rapport avec la pêche sportive et l'écologie générale. D'après moi, l'un des instruments les plus importants de la conservation est l'information et le Service de la faune possède un programme d'information produisant des feuillets, brochures, publications scientifiques, messages télévisés et films.

• 1140

Nous avons également un programme d'interprétation qui commence à peine à fonctionner. D'après ce programme, on choisit des endroits pour y ouvrir de petits musées et des centres d'interprétation autour desquels rayonnent des sentiers et des expositions en plein air, dont le but est de mettre les gens en contact avec la nature de notre milieu et de leur fournir une expérience dans ce domaine qui se révèle à la fois récréative et éducative.

Pour terminer, je voudrais dire un mot de l'administration du programme du Service de la faune. Aux fins d'administration, le Service se partage en deux régions, une dans l'Ouest dont le centre est à Edmonton, et l'autre embrassant l'Est et dont le centre est à Ottawa, mais distinct du bureau central.

Les cadres de notre personnel comprennent 219 employés et ils sont actuellement quelque peu limités à cause des restrictions apportées au recrutement. Ces employés se trouvent dans des bureaux régionaux, au bureau central, et dans des succursales situées à Vancouver, Whitehorse, Inuvik, Fort Smith, Saskatoon, Winnipeg, Aurora, Calgary, Québec, Sackville et Saint-Jean.

Monsieur le président, peut-être vous ai-je fourni suffisamment de renseignements généraux.

**Le président:** M. St-Pierre a des questions à poser.

**M. St-Pierre:** J'ai quelques questions, monsieur le président.

Je n'ai pas pu dénicher dans le budget les revenus rapportés par le permis de \$2. des chasseurs d'oiseaux migrateurs. Pouvez-vous nous dire où il se trouve?

**M. Munro:** Monsieur le président, il se chiffre à environ \$760,000 pour les deux premières années. Nous en sommes à la troisième année, et nous croyons bien que ce sera la même chose.

**M. St-Pierre:** Où cela se trouve-t-il dans le budget?

**M. Simpson:** Vous voulez dire les \$760,000 par année?

**M. Munro:** Oui.

**M. St-Pierre:** C'est au milieu de la page 226: \$676,000 et \$697,000?

**M. Munro:** C'est bien ça. La différence entre ces chiffres et ceux que je vous ai donnés est la différence entre les chiffres bruts et les chiffres nets. Nous transmettons au ministère des Postes, qui les vend, le coût de manutention des permis.

**M. St-Pierre:** C'est le coût de délivrance.

**M. Munro:** Oui.

**M. St-Pierre:** Ce serait la même chose que le coût d'un permis exigé d'un chasseur dans un magasin de Colombie-Britannique pour un permis dans cette province?

**M. Munro:** Oui.

**M. St-Pierre:** Et à quoi sert cet argent? Est-il simplement versé au revenu général?

**M. Munro:** Oui, monsieur.

**M. St-Pierre:** A la suite de l'imposition de ce permis, a-t-on offert des services supplémentaires aux chasseurs?

**M. Munro:** Voilà, nous avons entrepris le programme de servitude des terres à peu près en même temps que nous avons institué ce permis. Nous avons également fourni un meilleur service de renseignements aux chasseurs, en lançant cette politique, mais il n'y a ni réserves ni liens entre la perception et l'utilisation de ces fonds.

**M. St-Pierre:** Je ne doute pas que vous soyez bien au courant des nombreuses plaintes qui ont été formulées en Colombie-Britannique à cause du retard à publier les règlements fédéraux et je me demande si vous avez une explication à nous fournir? Plusieurs d'entre nous, en Colombie-Britannique, ne reçoivent les règlements qu'une fois la saison de chasse ouverte.

• 1145

**M. Munro:** Monsieur le président, il existe toute une procédure à suivre entre le moment où la décision est prise au sujet des règlements et l'approbation par décret du Conseil, la publication et la promulgation. Nous sommes au courant de ce problème depuis des années et nous avons cherché des moyens d'y remédier. La difficulté, actuellement, c'est que l'on prend les décisions à la fin de juillet.

Nous préférons prendre les décisions aussi tard que possible afin de pouvoir tenir compte des changements de conditions sur les territoires de reproduction, des changements de population de ces animaux, et ainsi de suite.

Au cours des dernières années, après avoir pris cette décision et avoir formulé une recommandation au ministre au sujet des modifications aux règlements vers le 20, 21 ou 22 juillet, nous avons constaté que la procédure d'approbation du projet de règlement par le ministère de la Justice, la préparation des plaques par l'imprimeur, la transmission pour obtenir un décret du Conseil, prennent actuellement de deux à trois semaines. Au cours des dernières années, je pense que nous avons le décret du Conseil entre le 10 et le 15 août.

Cette année, la grève postale ne nous a pas aidés. Elle a retardé la distribution des livrets, des résumés et ainsi de suite, par le courrier. Au cours des deux ou trois années précédentes, je pense que nous avions réussi à transmettre les renseignements au public au moins deux semaines avant l'ouverture de la première saison.

**M. St-Pierre:** Je sais personnellement que ce n'était pas le cas en Colombie-Britannique.

Le gouvernement fédéral s'est toujours trouvé mêlé aux règlements touchant les oiseaux migrateurs qui amènent, je crois, des négociations internationales chaque année. Jusqu'à l'inauguration du permis fédéral relatif aux oiseaux migrateurs, vous donniez les renseignements aux gouvernements provinciaux qui, à leur tour, imprimaient les règlements, tant provinciaux que fédéraux. C'est ce qui se passait en Colombie-Britannique et je me demande pourquoi les règlements provinciaux étaient toujours publiés bien à l'avance, mais depuis que cela relève du gouvernement fédéral celui-ci n'a pas été capable de les publier à temps.

**M. Munro:** Monsieur le président, il n'y a eu aucun transfert de responsabilités. Ce qui se produisait est que, quand venait le temps de préparer les règlements de la saison de chasse, les directeurs de la faune des provinces y participaient. Nous en venions généralement à une entente, à peu d'exceptions près, et les directeurs provinciaux étaient au courant de ce que seraient les règlements. Souvent, ils agissent d'eux-mêmes, à la lumière de renseignements officiels et ils impriment leurs propres livrets de règlements pour la saison à venir. Nous utilisons la procédure que j'ai décrite il y a un moment. Il n'y a eu aucun changement à cette situation.

**M. St-Pierre:** Je veux évidemment parler du changement tel que le voient les chasseurs de la Colombie-Britannique. Antérieurement, il leur était possible de recevoir le règlement à temps, mais maintenant, souvent, ils ne le peuvent pas.

A cet égard, vous parlez des responsabilités du gouvernement fédéral relatives à la réglementation des périodes où la chasse est permise—ce ne sont pas là les mots que vous avez employés, mais je présume que c'est cela que vous vouliez dire. Dans le cas d'une province comme la Colombie-Britannique, quelle est la contribution du gouvernement fédéral au service provincial des garde-chasse qui veille à l'application de la loi en votre nom dans cette région?

**M. Munro:** Le gouvernement fédéral n'accorde aucune contribution directe au service provincial d'application de la loi, mais je crois qu'il est peut-être opportun de rappeler, monsieur le président, que la province est intéressée à voir appliquer le Règlement concernant les oiseaux migrateurs puisque, en Colombie-Britannique, par exemple, une bonne portion des permis de chasse provinciaux sont surtout vendus à ceux qui désirent faire la chasse des oiseaux migrateurs. Par conséquent, la province tire une partie de son revenu de cette source et, depuis longtemps, il existe une coutume voulant qu'il y ait collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux à cet égard.

• 1150

**M. St-Pierre:** Enfin—mais j'ignore si le témoin pourra répondre à cette question, monsieur le président,—pourquoi a-t-on pris la décision d'imposer l'achat d'un permis fédéral distinct pour la chasse aux oiseaux migrateurs?

**M. Munro:** Monsieur le président, il y avait deux raisons à cela. La plus importante était d'assurer un moyen d'évaluer le nombre d'oiseaux migrateurs tués par chaque chasseur au Canada. Certaines provinces avaient mené des enquêtes sur leurs propres chasseurs, à partir de leur régime de délivrance de permis, en vue d'établir combien d'oiseaux de chaque espèce étaient tués ou pris, et de se renseigner sur certains détails concernant la chasse et qui sont importants du point de vue de l'administration.

Cela n'a pas été fait dans d'autres provinces, et il ne s'est pas trouvé deux provinces régies par des régimes semblables. Comme je l'ai dit plus tôt, autant que les oiseaux migrateurs sont en cause, nous sommes à une époque où il s'exerce certaines pressions, comme la diminution du nombre de lieux propices à l'habitat, l'accroissement du nombre des chasseurs, et une réduction de la capacité de production. Nous avons cru sage de nous procurer les renseignements les plus précis possible

sur les différentes populations, sur l'usage qu'on faisait de chacune, de sorte que l'adoption du permis canadien pour la chasse d'oiseaux migrateurs permet au Service canadien de la faune d'établir une liste exhaustive des noms et adresses de tous ceux qui ont acheté des permis, dont on peut choisir un échantillonnage devant servir à effectuer un sondage national uniforme sur la chasse et ses effets. L'autre raison était simplement qu'étant donné les services que l'on assure en vue de favoriser la chasse et autres formes de passe-temps se rapportant aux oiseaux migrateurs, il a semblé raisonnable d'imposer un droit aux usagers.

**M. St-Pierre:** J'aurais une dernière question à poser, monsieur le président. Savez-vous combien de poursuites ont été intentées au Canada à ceux qui ont négligé de se procurer un permis de chasse aux oiseaux migrateurs?

**M. Munro:** Je ne puis vous citer des chiffres, monsieur, mais je crois que le nombre n'en a pas été très élevé. On a fait des efforts très fructueux, je crois, en vue d'exercer un contrôle, efforts qui ont été aussi efficaces que n'importe quel autre dans le domaine de l'application de la loi relative à la faune, et les résultats ne nous ont pas permis de penser que l'adoption du permis est mal accueillie.

**M. St-Pierre:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** J'aurais une question supplémentaire à poser, en rapport avec celle posée par M. St-Pierre. Fait-on des efforts pour dépenser, dans les provinces mêmes, l'argent perçu par la vente de ces permis, en l'affectant directement aux entreprises relatives aux oiseaux migrateurs?

**M. Munro:** Non, monsieur.

**Le président:** Les prochains noms sur la liste de ceux qui ont des questions à poser sont celui de M. O'Connell, puis celui de M. Simpson.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, j'aurais une assez longue série de questions à poser aux témoins, tant sur les faits que sur la politique concernant l'application de la loi, en vue de me faire une idée des différends qui se sont élevés entre la Loi sur la convention relative aux oiseaux migrateurs et les traités de chasse négociés avec les Indiens. S'il y a d'autres personnes qui ont des questions plus brèves à poser, je serais disposé à leur céder la parole pour le moment.

**Le président:** A titre de représentant officiel de l'opposition, je crois que nous devrions laisser M. Simpson poser ses questions.

**M. Simpson:** Monsieur le président, je voudrais d'abord dire qu'une grande partie des questions que je vais poser porteront sur le même sujet que celles de M. O'Connell. J'ai d'autres questions à poser, alors je crois que je vais les poser maintenant. Quelques-unes

d'entre elles seront probablement des questions supplémentaires à celles que doit poser M. O'Connell. Il me fait plaisir de constater, cependant, l'intérêt que les membres du Comité portent à ce sujet.

• 1155

Monsieur Munro, vous avez mentionné le programme relatif aux marécages. Je crois comprendre que ce programme est appliqué depuis quelques années. Je me demande si ce programme n'est pas du même genre que celui que, dans les autres provinces, on appelle le programme de la conservation des mares. Le programme relatif aux marécages est-il appliqué dans toutes les provinces canadiennes, ou dans la plupart d'entre elles?

**M. Munro:** Oui, monsieur. On l'applique dans toutes les provinces du Canada. Je crois avoir mentionné dans mon exposé antérieur qu'il existe deux techniques différentes visant à la conservation des habitats des oiseaux migrateurs. L'un consiste à conclure des ententes avec les particuliers, au moyen de baux, par exemple, et l'autre au moyen d'achats.

Le programme des baux, qui est d'abord conçu en fonction de l'existence des mares des Prairies, lesquelles sont disséminées parmi les terres légalement possédées par certains particuliers, est désigné sous le nom de Programme de la conservation des mares et est concentré dans les provinces des Prairies. Dans les autres provinces, une plus grande partie de notre activité a consisté à acheter le terrain purement et simplement.

**M. Simpson:** Quelle liaison existe-t-il entre le Service de la faune et *Ducks Unlimited*?

**M. Munro:** Nous entrons souvent en contact avec *Ducks Unlimited*, monsieur. Nous tenons cet organisme au courant de nos programmes et des projets que nous avons l'intention d'entreprendre. Ils font de même avec nous. Nous tenons, devrais-je dire, au moins deux réunions par année, qui permettent à la haute direction du Service et à celle de *Ducks Unlimited*, de se rencontrer et nous avons entrepris certains projets conjoints.

Certains de ces projets se situaient dans le domaine de la recherche, et au moins un dans celui de l'entretien des habitats, en achetant une petite étendue de terrain où *Ducks Unlimited* se propose, conjointement avec nous, de construire un barrage destiné à créer un habitat d'oiseaux sauvages aquatiques, entreprise qui se répétera probablement dans l'avenir.

**M. Simpson:** Vous avez dit que vous aviez l'intention d'entreprendre un projet relatif à l'entretien des habitats, et que ces gens poursuivront probablement. Une des raisons pour lesquelles je vous demande quelle liaison existe entre eux et le Service, monsieur Munro, c'est que le maintien de la quantité d'une

espèce dépend en grande partie, non seulement de la chasse, mais aussi des conditions qui existent dans l'habitat. Sans vouloir censurer *Ducks Unlimited*, car je sais que cet organisme accomplit un bon travail, nous entendons encore dire que dans certaines régions qui sont entretenues de façon à constituer des habitats pour la faune, la réaction n'a pas été celle à laquelle nous aurions pu nous attendre.

Par exemple, je n'ai pas été témoin de la chose, mais je l'ai plusieurs fois entendu dire, dans une région en particulier—et il faudrait que je voie la chose pour la croire—des milliers d'œufs de bernacles du Canada ont été submergés, précisément dans un endroit qui relevait de *Ducks Unlimited*, qui contrôlait également un barrage.

Je ne me plains pas de cette situation car, au fait, je n'en ai pas été témoin. Mais je me demande si des rumeurs de cette nature parviennent jusqu'aux oreilles des fonctionnaires du Service de la faune, et si ledit organisme examine cette situation et en discute avec *Ducks Unlimited*.

**M. Munro:** Ce à quoi vous faites allusion me laisse perplexe. Au fait, je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu dire une telle chose, mais si nous l'entendions dire, qu'une chose semblable s'est produite, nos relations avec *Ducks Unlimited* sont telles qu'il nous serait possible de savoir ce qui s'est produit. Je suis sûr que cet organisme nous mettrait au courant, et je suis également sûr que tout ce que cet organisme peut faire, et tout ce que nous pouvons faire nous-mêmes pour corriger la situation, serait entrepris.

• 1200

**M. Simpson:** Très bien. Avant de terminer l'étude de cette question, j'aimerais qu'il soit bien compris que je ne censure pas *Ducks Unlimited*. Je vais essayer d'obtenir plus de renseignements sur ce sujet qui a fait l'objet de mes questions, car cette question a été portée à mon attention par plusieurs personnes, bien que je n'en aie pas été moi-même témoin au cours de l'automne. Maintenant, je désire poser quelques questions au sujet de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Je présume qu'il se tient des réunions internationales périodiques avec les personnes en cause. Le Mexique est-il aussi partie à cette convention?

**M. Munro:** Monsieur le président, il existe un traité entre le Canada et les États-Unis, et il en existe un autre entre les États-Unis et le Mexique. En un certain sens, les deux traités, dans leur ensemble, signifient que ces trois pays en sont venus à une entente à l'égard des oiseaux migrateurs, mais le Canada n'a pas directement négocié un traité avec le Mexique. A certaines discussions techniques qui sont tenues concernant la conservation

des oiseaux migrateurs, les autorités mexicaines sont représentées.

**M. Simpson:** Vous avez dit qu'il se tenait des discussions. Se tient-il des réunions annuelles entre notre pays et les États-Unis au sujet de la question des oiseaux migrateurs?

**M. Munro:** Monsieur le président, il se tient deux réunions où se rencontrent les fonctionnaires des deux pays, et il se tient aussi un certain nombre d'autres réunions plus ou moins spéciales, en vue d'étudier certains problèmes particuliers, auxquelles assistent des fonctionnaires des deux pays.

L'une est convoquée par le Service canadien de la faune, en vue de discuter les règlements relatifs à la prochaine saison de chasse au Canada à laquelle assiste toujours un représentant du *United States Fish and Wildlife Service*. Ce ne sont pas là des réunions de négociation. Ce sont plutôt des réunions de courtoisie auxquelles ils assistent dans notre pays, ou auxquelles nous assistons dans le leur.

Il existe aussi un organisme appelé l'*International Technical Meetings on Migratory Birds*, qui a recruté des membres au Canada, aux États-Unis et au Mexique, et qui a pour tâche de discuter certains problèmes qui pourront surgir à l'avenir au sujet de la conservation des oiseaux migrateurs. Cet organisme se réunit ici régulièrement.

**M. Simpson:** Je ne voudrais pas demander directement, ni à vous ni à aucun autre fonctionnaire de votre Ministère, si le Canada a été pleinement satisfait des règlements généraux de la chasse que les États-Unis ont édictés relativement aux oiseaux migrateurs. Une telle question ne serait probablement pas équitable, mais les fonctionnaires canadiens du Service de la faune sont-ils au courant des règlements de la plupart ou de tous les États américains?

**M. Munro:** Oui, monsieur. Comme je l'ai mentionné, des représentants du Service canadien de la faune assistent aux réunions du *United States National Waterfowl Advisory Committee*, qui se tiennent annuellement à Washington vers le 1<sup>er</sup> août, et nous assistons aux discussions qui s'y tiennent entre les fonctionnaires du gouvernement fédéral et ceux des différents États et les représentants d'organismes particuliers qui portent quelque intérêt à ce domaine. Nous prenons part dans une certaine mesure aux discussions, et je crois que nos informations sont toujours assez complètes relativement à leurs conclusions.

**M. Simpson:** Toute personne qui s'intéresse à la chasse entend souvent dire qu'on chasse les oiseaux migrateurs à tort et à travers dans certains des États du sud. Les chasseurs de ces États entendent probablement dire la

même chose de nous. Je n'en ai aucune preuve, mais je suis heureux qu'on m'assure que notre Service de la faune est au courant des différents règlements. J'ai souvent pensé qu'il serait intéressant d'obtenir un exemplaire des règlements de chasse de plusieurs des États que franchissent les oiseaux migrateurs et où il se fait une bonne partie de la chasse. Je me demande s'il serait possible de nous procurer un exemplaire des règlements de ces États, car souvent cette question m'a été posée par des chasseurs, à savoir s'il était possible d'obtenir un exemplaire des règlements des divers États, par l'entremise, par exemple, de quelque organisme gouvernemental d'Ottawa?

• 1205

**M. Munro:** Monsieur le président, nous pouvons fournir à n'importe qui un exemplaire des règlements qui régissent aux États-Unis la chasse aux oiseaux migrateurs. Je ne sais pas qu'il soit possible de fournir un guide d'interprétation, car ils sont conçus d'une telle façon qu'il est, à mon avis, difficile de les comprendre. Il y a trop de notes explicatives, et ainsi de suite, mais nous pouvons le faire.

**M. Simpson:** C'est très bien. Je ne m'attarderai pas davantage sur ce sujet, mais y a-t-il un ou plusieurs États qui édictent leurs propres règlements?

**M. Munro:** Non, la situation est exactement la même qu'au Canada; les règlements émanent du pouvoir fédéral. Il se tient une discussion entre les représentants fédéraux et ceux de chaque État avant qu'une décision soit prise relativement aux règlements. On s'efforce toujours d'en arriver à l'unanimité.

**M. Simpson:** Mais, au Canada, nous avons dans chaque province une limite différente à la prise de canards de chaque espèce permise à chaque chasseur.

**M. Munro:** C'est exact, et ces limites sont fixées par des règlements fédéraux. Dans au moins une province canadienne il existe des règlements différents pour la même espèce de canard dans différentes régions de cette province. Cette mesure répond à ce que nous appelons une exigence biologique.

**M. Simpson:** Je crois donc que c'est tout pour le moment, mais ajouterais que j'aurais probablement des questions supplémentaires à poser, à la suite de celles de M. O'Connell.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, les premières questions que j'aimerais à poser portent fondamentalement sur les faits, et je me rends compte que nous nous sommes tous présentés ici sans trop de préparation. En conséquence, il se peut que certaines réponses ne puissent être données sur-le-champ. Le deuxième groupe de questions concerne la politique et les conflits entre les traités et la Loi. Je désirerais demander s'il est possible

d'obtenir une certaine évaluation de la population totale de canards et d'oies migrateurs. Ce sont là les deux espèces auxquelles je suis fondamentalement intéressé.

**M. Munro:** Oui, monsieur le président, nous pouvons donner une évaluation de la population totale de canards et d'oies. Relativement à certaines espèces, par exemple, l'oie blanche, qui se reproduit dans l'île Southampton, ou quelque autre espèce du même genre, nous pouvons produire des chiffres assez précis. Plus est grande la région que nous tentons de recenser, moins nos estimations ont de valeur absolue, parce qu'elles s'appuient dans une large mesure sur des échantillons, de sorte que notre méthode est conçue dans le dessein de dégager les tendances plutôt que d'en arriver à des chiffres absolus. Il est possible d'estimer les nombres absolus, mais nous tenons plus à connaître les tendances; d'ailleurs, les estimations de nombres absolus n'ont pas la précision que nous aimerions pouvoir leur accorder.

**M. O'Connell:** Je vous saurais gré de nous donner quelques estimations, si approximatives soient-elles. Ma deuxième question intéresse les peuplements. Je pense qu'il existe des voies migratoires. Pouvez-vous nous en indiquer le nombre au Canada, ainsi que la proportion relative des deux espèces d'oiseaux migrateurs qui empruntent chacune d'elles ou plusieurs d'entre elles?

• 1210

**M. Munro:** Oui, monsieur le président, je le répète, nous pouvons répondre partiellement à cette question. Néanmoins, je crains que cela ne prête à confusion, car l'expression *voie migratoire* est d'invention américaine pour désigner la situation qui règne là-bas, savoir l'existence de voies ou de corridors migratoires bien définis qu'empruntent les oiseaux dans leurs migrations. Au Canada, les voies chevauchent et se confondent parfois. Par exemple, une certaine proportion des mallards originaires du centre de la Saskatchewan émigrent aux États-Unis par le corridor du Mississippi; ils se dirigent vers le sud-est. D'autres se dirigent presque franchement au sud en direction du corridor central. Enfin, un nombre relativement restreint se dirige vers la côte du Pacifique et emprunte le corridor du même nom. Ce mixage des peuplements est assez commun partout au Canada. On s'abuse en prêtant au phénomène de la migration un caractère fixe; il n'en est rien.

**M. O'Connell:** Je voudrais élucider la question de savoir s'il est possible d'établir un lien entre les agglomérations ou les communautés d'Indiens et les voies qu'empruntent généralement les oiseaux migrateurs. Voici, du moins chez moi, l'arrière pensée qui motive cette question: si la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs restreint effecti-

vement les droits que prévoient les traités, il n'est que juste, à mon sens, que nous sachions le nombre total d'oiseaux visés. Les restrictions ont pour raison de prévenir ce que les traités désignent sous l'appellation de destruction générale. Apparemment, nous ne connaissons ni le nombre d'oiseaux visés, ni où ils se trouvent, ni quel rapport existe entre eux et les communautés d'Indiens. Il me plairait de savoir combien de réserves indiennes sont situées dans les principaux corridors qu'empruntent les oiseaux migrateurs, si vous pouvez satisfaire ma curiosité.

**M. Munro:** Monsieur le président, nous pouvons fournir des informations générales à ce sujet. Par exemple, nous savons que la Réserve indienne de l'île Walpole est située sur une des principales routes migratoires des canards. Nous pourrions nommer plusieurs autres réserves favorablement situées par rapport aux corridors migratoires. Nous pouvons également en nommer qui ne le sont pas. A moins de faire une étude particulière, j'hésiterais fort à dire combien de milliers d'oiseaux en moyenne survolent annuellement une réserve quelconque. Cette demande me paraît plutôt exigeante.

**M. O'Connell:** J'en conviens. Alors...

**M. Gordon:** Monsieur le président, je sou mets une proposition à M. Munro. Si nous avions un appliqué sur une carte du Canada où est indiquée la situation des réserves, ou du moins celle des bureaux des agents—il est assez difficile de localiser chaque réserve indienne en Colombie-Britannique—un appliqué pour indiquer les routes migratoires normalement suivies, ce serait peut-être utile. La carte pourrait être codée selon les peuplements d'oiseaux, compte tenu des réserves faites à ce sujet.

**Le président:** Si je peux intervenir, monsieur Gordon, je pense que nous avons des cartes du Canada où figurent toutes les réserves indiennes. Si les corridors migratoires y étaient ajoutés, elles répondraient aux besoins, je pense.

**M. O'Connell:** Je constate que le Service canadien de la faune fait faire passablement de recherches. Maintenant qu'il relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, je propose que vous l'invitiez, monsieur le président, à entreprendre l'étude de l'importance numérique de la chasse des Indiens, ou l'établissement de prévisions à ce sujet et des rapports entre les voies migratoires et les communautés indiennes, de manière que nous ayons une certaine connaissance des faits.

**Le président:** Surtout l'importance de la chasse des Indiens exprimée en pourcentage. C'est ce que vous demandez, n'est-ce pas?

**M. O'Connell:** Non, il nous faut les nombres absolus, si l'on peut nous les fournir. Je tiens

à l'estimation en nombres absolus. Voici, par exemple: si je ne fais erreur, le permis de \$2 laisse entendre que 375,000 personnes obtiennent annuellement leur permis de chasser les oiseaux migrateurs. Ce que je cherche à savoir, c'est le nombre estimatif d'Indiens qui font cette même chasse sur le territoire de leurs réserves ou sur les terres avoisinantes, le nombre d'oiseaux tués annuellement, et le rapport entre la chasse des Indiens et la chasse en général. Même si les données sont estimatives, je trouve qu'il est important que nous les ayons. Aussi, j'espère que le Ministère fera entreprendre des recherches qui nous renseigneront à ce sujet.

• 1215

**M. Munro:** Monsieur le président, je vous dirai à ce sujet que nous étudions depuis quelque temps la proposition d'accorder aux Indiens et aux Eskimos des permis gratuits de chasser les oiseaux migrateurs dans l'espoir d'obtenir par ce moyen le genre d'informations que vous réclamez et qui, j'en conviens, sont grandement nécessaires.

Présentement nous n'avons que l'arbitraire pour établir l'estimation du nombre d'Indiens qui font la chasse et pour apprécier l'importance de leur chasse, sauf les quelques enquêtes qui ont été faites sur certains territoires. Nous reconnaissons volontiers la pénurie d'informations en ce qui a trait au nombre d'oiseaux migrateurs qu'abattent les Indiens et les Eskimos, et que cette information est de première importance.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, est-ce que le Service canadien de la faune a constaté des changements en ce qui regarde l'importance des volées de ces deux espèces d'oiseaux, disons depuis 1964, ou mieux depuis 1966? Dans l'affirmative, quels sont-ils?

**M. Munro:** Monsieur le président, nous avons constaté une diminution numérique chez les canards, particulièrement chez ceux des Prairies et dans les régions qui s'étendent au nord d'elles. Depuis 1965 il y a eu dans l'est du Canada baisse graduelle mais constante du nombre de canards noirs.

La situation est plus réjouissante en ce qui regarde la bernache du Canada. Les effectifs sont demeurés assez stables durant cette période. Nous attribuons la diminution numérique des canards aptes à la reproduction dans les provinces des Prairies à la baisse cyclique du niveau des eaux et aux sécheresses qui y ont sévi. Quant à la cause de la détermination du canard noir, nous n'en sommes pas certains.

**M. O'Connell:** Permettez, je vous prie. Serait-il juste de dire que les chasseurs indiens n'ont pas été tenus jusqu'ici à observer la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs?

**M. Munro:** Oui, monsieur le président, ce serait juste.

**Une voix:** Je pense que les poursuites judiciaires ont été très rares.

**M. O'Connell:** Oui, monsieur. Vu le résultat des causes récentes, à commencer par celle de Sikyea intentée en 1964, et en finissant par celle de Daniels au Manitoba cette année, comptez-vous adopter de nouvelles méthodes pour faire observer la loi? Puisqu'il est clairement établi que les Indiens sont assujettis à la loi, prenez-vous des mesures plus efficaces pour la faire respecter?

**M. Munro:** Non, monsieur le président, nous ne nous proposons pas à présent de recourir à d'autres méthodes d'application de la loi. Jusqu'ici nous avons demandé aux agents d'user d'indulgence à l'égard des autochtones qui vivent dans les régions où il leur faut compter sur les oiseaux migrateurs pour assurer leur subsistance; nous tenons comme souhaitable cette ligne de conduite.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, M. Munro nous dirait-il si le Service canadien de la faune est en mesure de déterminer les conséquences de la chasse que font les Indiens sur l'importance des volées d'oiseaux migrateurs? Je crois savoir que la loi que vous êtes appelés à appliquer a pour objet de protéger les volées contre le massacre. Pouvez-vous contrôler si les Indiens qui font la chasse dans leurs propres réserves ou sur les terres inoccupées de la Couronne, constituent une menace? Quels sont vos moyens de contrôle? Quels contrôles exercez-vous?

• 1220

**M. Munro:** Non, monsieur le président, nous n'exerçons aucun contrôle. Il y a lieu d'inférer de ce qui se passe depuis quelques années que l'usage accoutumé des Indiens s'harmonise maintenant avec la réglementation imposée aux Canadiens et aux Américains. Le régime établi maintenant semble vouloir donner de bons résultats.

**M. O'Connell:** Il donne de bons résultats sans imposer de contrainte aux Indiens.

**M. Munro:** C'est exact, monsieur le président. Je tiens à faire remarquer qu'en ce qui concerne plusieurs réserves situées dans la partie sud du Canada, indépendamment de toute contrainte, les Indiens, à notre avis, observent les règlements.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, le Service canadien de la faune est-il au courant que, contrairement à ce qui se passe au Canada, les États-Unis n'assujettissent pas les Indiens à la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, non seulement par politique, mais par interprétation juridique?

**M. Munro:** Oui, monsieur le président, nous le savons.

**M. O'Connell:** S'inquiète-t-on au Canada de la menace que les Indiens des États-Unis font peser impunément sur ces oiseaux, alors que nos Indiens du Canada sont tenus de respecter les règlements?

**M. Munro:** Non, monsieur le président. La raison, c'est que la situation géographique des réserves aux États-Unis est bien différente, dans l'ensemble, de celle des réserves au Canada; elles sont peu nombreuses, relativement parlant, les réserves chez nos voisins qui sont situées aussi stratégiquement que les nôtres, par rapport aux corridors migratoires.

**M. Borrie:** Mais vous n'êtes pas trop certain de la situation des réserves au Canada par rapport aux voies migratoires, n'est-ce pas? Pas au point de pouvoir en présenter une image complète.

**M. Munro:** Pas au point de pouvoir dire combien de milliers d'oiseaux empruntent d'ordinaire telle ou telle voie, non, monsieur.

**M. O'Connell:** Le Ministère ou le Service canadien de la faune a-t-il conseillé au gouvernement canadien de réaliser l'uniformité d'application de cette loi dans les deux pays? A mon regret, je n'ai pas le texte de la loi sous la main, mais l'uniformité d'application de part et d'autre y est prévue. Or, l'uniformité fait défaut dans la pratique, car chez nous il y a interdiction pour les Indiens—bien que l'interdiction ne soit généralement pas imposée—alors qu'aux États-Unis, les Indiens demeurent libres. Avons-nous pris des mesures, ou nous proposons-nous d'en prendre pour assurer l'uniformité d'application de la loi?

**M. Gordon:** Monsieur le président, permettez-moi d'intervenir et de signaler que le Ministère et le ministre étudient présentement plusieurs des questions qu'a soulevées M. O'Connell. Quant aux intentions, je crains de ne pouvoir vous renseigner.

**Le président:** Elles concernent la politique du gouvernement.

**M. O'Connell:** Les témoins ne pourraient-ils pas nous indiquer la nature de leurs recommandations relatives à l'incompatibilité entre les traités avec les Indiens et la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs?

**M. Gordon:** Monsieur le président, je dois dire que les recommandations de cette nature tombent sous le secret. Il incomberait au ministre de répondre à cette question.

**M. O'Connell:** Très bien. Je poursuis mon interrogatoire, monsieur le président. Vos recherches vous permettent-elles d'affirmer qu'il est possible d'augmenter l'importance numérique des volées par divers moyens, disons par l'établissement de refuges, par la gestion des terrains marécageux, et par divers autres moyens que feraient connaître les recherches en biologie et en d'autres domaines? Vous est-il possible de dénombrer les oiseaux migrateurs?

• 1225

**M. Munro:** Oui, d'une façon très générale, monsieur le président. Dans le cas de certaines espèces, la bernache du Canada par exemple, certaines techniques éprouvées permettent d'accroître le nombre d'oiseaux reproducteurs et d'augmenter l'importance numérique des effectifs. Il est possible aussi, je pense, d'en faire autant pour d'autres espèces. Néanmoins, le facteur limitatif pour l'ensemble se situe au niveau des habitats.

**M. O'Connell:** Voici plutôt une déclaration qu'une question. Les témoignages me portent à conclure qu'en raison des possibilités qu'offre la science de nos jours, de réglementer ou de déterminer d'une certaine façon les espèces de gibier à plumes—le régime des permis, l'établissement de refuges, la gestion des marécages et l'orientation des programmes de recherches—il n'est plus besoin de craindre la menace d'extermination de ces espèces. Si tel est le cas, on m'accordera que la reconnaissance de tous les droits de chasse des Indiens, tempérés par notre régime de permis et compte tenu des possibilités du recensement, ne menacerait pas l'ensemble du gibier à plumes. Serait-on justifié de faire cette déclaration, monsieur le président?

**M. Munro:** Monsieur le président, il serait osé, à mon sens, de faire une telle déclaration. La différence est grande entre savoir faire une chose et la faire effectivement, entre savoir faire une chose et avoir les ressources nécessaires pour la mener à bien. Il reste aussi, comme je l'ai signalé à maintes reprises, que l'importance numérique que l'on peut maintenir chez les oiseaux tient à l'état de leurs habitats. Or, le maintien des habitats exige l'affectation de ressources financières à leur conservation.

Je pense pouvoir affirmer qu'aucun danger d'extinction ne menace présentement une espèce quelconque d'oiseaux migrateurs, sauf la grue blanche d'Amérique. Néanmoins, sans aller jusqu'à l'extinction, certaines espèces pourraient diminuer en nombres au point de devenir rares et n'avoir aucune importance pratique comme gibier.

Nous avons vu que l'emploi des pesticides ces vingt dernières années a constitué une nouvelle menace pour la faune sauvage, menace que nous n'avons pas vraiment reconnue ou appréciée pendant les premières années où les pesticides ont été employés. J'imagine que des risques de ce genre, et peut-être d'autres auxquels nous n'avons pas encore songé, continueront à se présenter à l'avenir. Tout ce que je veux dire, monsieur le président, c'est que nous ne pouvons pas être optimistes à 100 p. 100.

**M. Gordon:** Monsieur Munro, je suppose que les nouvelles méthodes et les mesures visant à protéger et à conserver ces diverses espèces vont de pair, pour ainsi dire, avec les menaces que constituent pour la survivance de certains de ces oiseaux les pesticides, la pollution des eaux et l'extension continuelle de notre civilisation dans les régions où ces oiseaux vivent et se reproduisent. Nos efforts dans le domaine de la recherche et de la conservation, donc, vont de pair, si l'on veut, mais tout juste, avec les nouvelles demandes et les nouvelles menaces qui se posent pour ces oiseaux.

J'aimerais ajouter, monsieur, qu'il est très difficile, vu les facteurs variables et les diverses influences dont il faut tenir compte en ce qui concerne l'écologie et le milieu, d'identifier, comme vous voulez le faire, je crois, la façon particulière dont les Indiens utilisent nos ressources avicoles dans le cas d'une modification possible de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. A mon avis, nous pourrions certainement établir des chiffres plus précis.

• 1230

Naturellement, une des raisons pour lesquelles il est difficile d'établir des chiffres précis, c'est que les Indiens ne sont pas tenus actuellement d'avoir un permis quelconque; nous n'avons donc aucune idée précise du gibier tué.

**M. O'Connell:** Oui, je comprends. Mais si ce n'est pas l'activité des Indiens qui constitue la menace principale, et les décisions des tribunaux ces dernières années démontrent clairement que les droits accordés par les traités ont été restreints; à mon avis il incombe au gouvernement canadien d'obtenir des renseignements précis sur le nombre d'oiseaux tués par les Indiens afin de pouvoir proposer des modifications à la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Les tribunaux ont dit: «Nous avons déshonoré les traités». Si l'on a l'intention d'employer les menaces pour les oiseaux comme argument, nous devrions être en possession des faits. J'espère que nous pourrions obtenir ces renseignements.

Monsieur le président, j'aimerais poser encore une ou deux questions. Le Ministère ou le Service canadien de la faune ont-ils reçu des demandes de la part d'organisations ou de bandes d'Indiens pour des subventions pour des travaux de recherche, par exemple, en ce qui concerne les conflits qui se posent entre la conservation des oiseaux migrateurs et les droits accordés par les traités, et les mesures de conservation que les Indiens eux-mêmes pourraient prendre volontairement?

**M. Gordon:** Pas que je sache, monsieur. Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas présenté de telles demandes. Nous avons ici des représentants d'une direction du Ministère qui, normalement, ne serait peut-être pas au courant des instances présentées récemment. Je pourrais me renseigner à ce sujet, monsieur le président, et informer le Comité si une demande dans ce sens a été présentée ou non.

**M. O'Connell:** Je ne sais pas si une telle demande a été présentée, mais je vois que les crédits comportent des subventions à la Société Audubon. Il y a une subvention, qui semble nouvelle, de \$20,000 à la Fédération canadienne de la faune. J'aimerais obtenir des renseignements sur cette fédération. J'aimerais simplement savoir s'il y a des raisons de ne pas répondre aux demandes, et s'il n'y a pas de bonnes raisons pour encourager certaines organisations indiennes provinciales ou nationales à entreprendre elles-mêmes des travaux de recherche dans ce domaine et à participer ainsi aux décisions en ce qui concerne le problème dans son ensemble. Le Ministère a-t-il émis des encouragements de ce genre?

**M. Munro:** Monsieur le président, je puis certainement fournir des renseignements sur la Fédération canadienne de la faune. Je devrais peut-être signaler que les subventions accordées à la Société Audubon ainsi qu'à la Fédération canadienne de la faune s'élèvent seulement à \$10,000, par an, et non à \$20,000, qui est le chiffre inscrit.

La Fédération canadienne de la faune est une fédération de fédérations provinciales qui, à leur tour, sont des fédérations de clubs de chasse et de pêche locaux dans divers endroits au Canada. La Fédération canadienne de la faune est principalement une organisation qui s'occupe d'éducation; je crois que c'est là la meilleure façon de la décrire. Elle a un personnel très restreint et un petit budget. Elle permet aux intéressés de communiquer au moyen d'un bulletin et de réunions annuelles des représentants de chasseurs et de pêcheurs dans diverses provinces. Elle appuie et organise la semaine nationale de la faune. Elle entreprend divers programmes de dissémination de renseignements sur la conservation de la faune aux groupes de chas-

seurs et de pêcheurs qui font partie de la fédération.

La Société canadienne Audubon est une organisation assez semblable. Bien qu'elle ne soit pas vraiment une fédération, elle est composée de sociétés dans diverses parties du Canada dont les membres sont surtout des personnes qui ne s'intéressent pas à la faune du point de vue de la chasse, mais qui observent les oiseaux, les photographient, et ainsi de suite.

**M. O'Connell:** Voici ma dernière question, monsieur le président. Recevez-vous des instances de la part de la Fédération canadienne de la faune? Avez-vous reçu des mémoires?

**M. Gordon:** Oui, le gouvernement en reçoit.

**M. O'Connell:** Le Comité pourrait-il voir ces mémoires? La Fédération canadienne de la faune a-t-elle présenté des instances, par exemple, contre l'attitude adoptée par les Indiens à l'égard des droits de chasse accordés par les traités et contre la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs?

**M. Munro:** Monsieur le président, la Fédération canadienne de la faune a soumis un mémoire au Ministère sur la question des droits de chasse des Indiens. A mon avis—du moins, telle a été mon impression—le mémoire fait preuve d'une attitude sympathique à l'égard de la cause des Indiens.

• 1235

Je ne sais pas si la Fédération a publié le mémoire, mais je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait pas demander des renseignements au directeur de la Fédération.

**M. Simpson:** J'aimerais poser une question qui a trait à celle de M. O'Connell, au sujet des populations ou du nombre de ces oiseaux. Monsieur Munro, en supposant que le Service de la faune doive s'en remettre à la bonne volonté des chasseurs pour rapporter le nombre de bêtes qu'ils tuent, pourriez-vous me dire si vous essayez de calculer des pourcentages par rapport à la population de bernaches du Canada, c'est à dire le pourcentage des oies tuées au Canada en un an par les chasseurs, et si vous effectuez également ces calculs en ce qui concerne les canards malards?

**M. Munro:** Oui, nous effectuons ces calculs. Nous obtenons des renseignements pour chaque espèce de gibier tué selon l'endroit et la période de l'année dans tout le Canada. Nous avons également des renseignements sur les populations totales, comme je l'ai indiqué tantôt, je crois, en réponse à une question posée par M. O'Connell.

Je dois vous demander de comprendre que ces deux sortes de calculs peuvent comporter des erreurs. Les chasseurs aiment dire qu'ils

ont tué 10 oiseaux alors qu'en réalité ils en ont abattu 9 ou 7. Il y a divers biais qui peuvent donner lieu à des erreurs, mais nous avons des moyens de vérifier ces renseignements et de les interpréter d'une façon que nous croyons correcte.

Il y a une autre source de renseignements qui nous permet de vérifier l'exactitude des deux sortes de calculs que j'ai mentionnés; c'est le baguage des oiseaux. Nous pouvons déterminer le pourcentage de la population totale abattue d'après le nombre de bagues renvoyées par les chasseurs par rapport au nombre de bagues mises aux oiseaux.

Encore une fois, des erreurs de calcul sont possibles parce que tous les chasseurs ne renvoient pas leurs bagues. Ils se disent: «Après tout, j'en ai renvoyé une l'an dernier; pourquoi me donner la peine de le faire de nouveau?» Toutes ces sources de renseignement comportent un certain biais, mais nos calculs sont fondés sur la façon dont les diverses données sont interprétées, et elles ont tendance à corroborer les mêmes résultats. Nous arrivons finalement à un calcul estimatif de tout le gibier tué en ce qui concerne une espèce que nous considérons comme suffisamment exact pour les besoins de l'administration.

**M. Simpson:** Il serait donc possible pour le Comité d'obtenir ces chiffres du Ministère, afin de nous donner une idée du pourcentage de gibier tué par les chasseurs?

**M. Munro:** Monsieur le président, nous pourrions fournir des renseignements de ce genre pour certaines espèces seulement, et dans certains cas peut-être seulement pour certaines régions. Toutefois, à mon avis, nous pouvons fournir quelques renseignements utiles à cet égard.

**M. Simpson:** Très bien. Si nous devons obtenir des renseignements quant aux populations de ces oiseaux, comme l'a demandé M. O'Connell, j'aimerais certainement obtenir les données que vous avez recueillies.

J'ai une autre question à poser. Comme vous dites, une bonne partie de ces calculs sont fondés sur les déclarations des chasseurs, mais il y a un calcul que l'on pourrait faire jusqu'à la dernière décimale. Le Service de la faune essaie-t-il de comparer le nombre de chasseurs qui font un rapport du gibier tué et le nombre de chasseurs qui obtiennent un permis provincial, dans chaque province? Voici où je veux en venir: je sais que nous pouvons tous regarder dans la poche de notre veste de chasse en janvier et y trouver notre permis. La plupart de ces permis sont alors probablement renvoyés, mais il doit y avoir un bon nombre qui ne le sont pas; je ne demande si vous avez des chiffres à cet égard?

• 1240

**M. Munro:** Oui, nous en avons.

**M. Simpson:** Pourrait-on fournir également ces renseignements au Comité?

**M. Munro:** Pourrais-je vous demander de dire exactement quels renseignements vous voulez obtenir? S'agit-il d'une comparaison des ventes de permis fédéraux et des ventes de permis provinciaux dans chaque province?

**M. Simpson:** Oui, ainsi que le nombre de permis renvoyés par les détenteurs de permis.

**M. Munro:** Monsieur le président, je devrais peut-être expliquer que nous ne demandons pas à tous les détenteurs de permis de chasse de faire rapport. Nous choisissons divers acheteurs de permis auxquels nous demandons de faire rapport; s'ils font partie du groupe choisi, ils savent qu'ils doivent faire rapport de leur activité. S'ils ne le font pas, nous leur envoyons un rappel et nous obtenons des renseignements sur le nombre de ceux qui répondent.

**M. Simpson:** Je sais que vous faites des demandes de ce genre, ou du moins je supposais que vous aviez commencé à le faire il y a très peu de temps, mais il faudrait que j'examine à nouveau un permis du Manitoba. Je crois qu'on ne demande pas qu'il soit renvoyé, mais que le détenteur du permis rapporte le nombre de bêtes qu'il a tuées, comme toujours.

**M. Munro:** Cela serait écrit sur le permis provincial.

**M. Saint-Pierre:** Monsieur le président, je ne crois pas que cela soit toujours le cas. Je ne crois pas que cela soit écrit sur les permis de la Colombie-Britannique. Il me semble que cela varie de province en province.

**Le président:** Excusez-moi, messieurs. MM Borrie et Buchanan désirent poser des questions avant que nous ne passions aux autres questions complémentaires. Y a-t-il d'autres questions complémentaires à ce sujet, ou bien peut-on donner la parole à ces deux membres?

**M. Borrie:** Vous pouvez rayer mon nom de la liste, car mes questions avaient trait à la route migratoire, aux réserves indiennes et à l'application des règlements sur la chasse en ce qui concerne les Indiens.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, puis-je poser une question complémentaire? Elle est très courte. A mon avis, il est urgent d'obtenir ces renseignements pour les raisons que j'ai indiquées, mais il y a encore une autre raison. Lorsque la commission des réclamations sera créée, comme elle doit l'être, des Indiens réclameront sans aucun doute par l'intermédiaire de la commission une compensation pour la perte de leurs droits de

chasse. Si, à ce moment-là, il n'y a pas moyen de déterminer l'utilisation de ces ressources par les Indiens, cela donnera lieu à de nombreuses difficultés. A mon avis, il est très important—et nous soulèverons la question auprès du ministre—que les travaux de recherche portent également sur la question de l'utilisation de ces ressources par les Indiens.

**Le président:** Monsieur O'Connell, il serait utile, d'après moi, que notre comité de direction discute de cette question afin de déterminer si nous devrions peut-être présenter une recommandation plus ou moins dans le sens que vous avez indiqué au gouvernement. Vous pourriez peut-être soulever la question à une des prochaines réunions de notre comité de direction, monsieur O'Connell.

**M. O'Connell:** Très volontiers.

**M. Buchanan:** Monsieur le président, mes questions ont plutôt trait à l'administration quotidienne, et j'aimerais savoir quel est le but de notre étude, étant donné qu'à ma connaissance tous ces fonds sont déjà dépensés ou bien affectés. Cela est-ce exact? Est-ce le cas en ce qui concerne les crédits pour l'année 1968-1969, que nous étudions actuellement?

• 1245

**Le président:** Oui.

**M. Buchanan:** Cet argent est en réalité soit dépensé, soit déjà affecté?

**Le président:** Cela est exact.

**M. Buchanan:** Notre étude est donc surtout d'intérêt historique; c'est bien cela?

**Le président:** Non, monsieur Buchanan, à mon avis ce n'est pas tout à fait le cas. A mon sens, notre étude des crédits permet au Comité d'examiner l'activité du Ministère au cours de la dernière année ainsi que certains de ses projets d'avenir. D'après moi, c'est la seule façon pour les députés de connaître vraiment ce qui se passe dans chaque ministère.

Les représentants du Ministère comparaisent devant nous, et il nous appartient de rendre cette étude en comité efficace et utile. L'unique façon de le faire, à mon avis, c'est en étudiant chaque question en détail. Si nous ne sommes pas satisfaits des réponses des fonctionnaires du Ministère, le Comité peut présenter une recommandation au gouvernement. Voilà, à mon avis, le but de cette étude en comité.

**M. Buchanan:** Vous espérez donc qu'une étude détaillée peut révéler quelque chose qui pourrait influencer les dépenses futures du Ministère. C'est bien là ce que vous voulez dire, au fond?

**Le président:** Cela est exact.

**M. Buchanan:** Monsieur le président, je regarde la liste des postes rétribués. Il y a 24 employés de plus et, en les examinant catégorie par catégorie, je crois comprendre que ces 24 personnes supplémentaires entraînent une dépense d'environ \$150,000 par an. Je serais curieux de savoir—et ce serait, je pense, du ressort de M. Gordon—si la responsabilité du Service de la faune s'est accrue d'une façon importante ou s'il s'agit simplement d'une augmentation normale—d'environ 15 p. 100?

**M. Gordon:** Monsieur le président, M. Munro a indiqué certains secteurs dans lesquels l'expansion des activités a nécessité du personnel supplémentaire. Il faut y inclure l'expansion de notre programme d'acquisition des terrains marécageux ainsi que les efforts tentés pour étendre et intensifier notre programme de recherches. Les informations supplémentaires qui nous parviennent grâce aux permis qui sont maintenant délivrés, nous permettent, à mon avis, de faire un travail meilleur et plus efficace, relativement aux nombres entiers servant de base à nos programmes. Et, bien entendu, la déclaration de principe déposée à la Chambre en 1966 exposait un programme d'activités qui comporte l'expansion d'un certain nombre de secteurs, par rapport à ce qui avait été fait.

Le Ministère a un programme quinquennal—il projette ses activités sur une période de cinq ans—prévoyant une augmentation périodique du personnel. Bien entendu, les 24 postes doivent être considérés dans le contexte du blocage du personnel annoncé par le gouvernement; de sorte que le nombre de postes que nous avons est, je crois, quelque peu inférieur à l'effectif autorisé. Je pense qu'en ce qui nous concerne l'effectif autorisé est de 219; or, notre effectif actuel, compte tenu du recrutement et des limites imposées par le blocage, est d'environ 170 personnes.

**M. Buchanan:** Vous êtes donc à peu près 50 de moins. . .

**M. Gordon:** En ce moment, nous sommes à peu près 50 de moins que notre effectif sur le papier.

**M. Buchanan:** Je remarque, monsieur Gordon, qu'un poste intitulé «Services professionnels et spéciaux» a été augmenté d'à peu près 50 p. 100, soit d'environ \$215,000. Je me demandais si vous pourriez donner des explications ou faire des commentaires à ce sujet.

**M. Gordon:** Si vous le permettez, monsieur le président, je demanderai à M. Schultz ou à M. Munro de faire ces commentaires.

**M. Munro:** Monsieur le président, cela tient en grande partie à la décision relative à l'achat de certains types de services. J'ai men-

tionné le programme relatif aux pesticides qui est en cours depuis deux ans. Pour exécuter ce programme, il est nécessaire de faire effectuer des analyses de tissus d'oiseaux, de mammifères et d'autres animaux trouvés dans les régions qui ont été vaporisées avec les pesticides, pour déterminer la présence de pesticides. C'est une forme assez compliquée d'analyse chimique pour laquelle nous n'avons pas l'intention de nous équiper, car elle nécessiterait une importante immobilisation de capitaux et l'engagement à long terme de personnel. Nous traitons, pour ce genre de service, avec l'Ontario Research Foundation, l'Université de Guelph et, je crois, l'Université du Manitoba. Cet exemple est peut-être le plus marquant.

• 1250

Comme autres services, nous pouvons indiquer les études scientifiques à court terme que nous faisons faire principalement par des universitaires, parce que nous pensons que c'est la façon la plus économique et aussi parce que cela permet aux universités de former les personnes qui se destinent à ce genre d'activité. Les contrats d'analyse des données sont aussi un élément important de cette augmentation.

**M. Buchanan:** Je vois que la location a également monté de deux cent mille dollars. Elle est passée de \$366,000 à \$564,800.

**M. Munro:** La location comprend essentiellement les sommes payées aux propriétaires fonciers, en vertu des accords relatifs à l'entretien des mares.

**M. Buchanan:** Votre programme relatif aux terrains marécageux et aux mares en est le facteur le plus important et est devenu, je crois le savoir, après 1966, un nouveau secteur. Est-ce exact?

**M. Munro:** C'est exact. Il a été exécuté comme projet pilote de quelques dizaines de milliers de dollars en 1964-1965 et est devenu opérationnel en 1966.

**M. Borrie:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président. La rubrique «Publication de rapports et autres imprimés» montre une augmentation de \$78,000. J'espère que ce n'est pas la demande d'informations supplémentaires du Comité qui a causé certaines de ces augmentations. Pourquoi cela monterait-il ainsi?

**M. Munro:** Monsieur le président, cela est conforme à la déclaration relative à la politique et au programme déposée par le ministre à la Chambre en 1966; il s'agit simplement de l'accélération d'un programme existant, pour essayer de mieux informer le public sur la faune et ce que fait le Service de la faune. Je

ne puis l'attribuer à un élément particulier mais simplement à une augmentation de la diffusion des informations scientifiques et des informations sur la faune destinées au public.

**M. Borrie:** L'autre question supplémentaire que j'ai à poser a trait aux dépenses relatives au parc de Banff. Pourquoi ce montant a-t-il été réduit? Je sais que quelques toilettes ont été fermées. Quel est le programme à long terme pour les parcs du Mont Revelstoke et Glacier?

**Le président:** Monsieur Borrie, je pense que cette question devrait être discutée plus tard, lorsque nous examinerons les prévisions relatives aux parcs nationaux. Avez-vous d'autres questions à poser?

**M. Borrie:** Les prévisions que nous examinons maintenant ont trait à la conservation à l'intérieur de ces parcs, n'est-ce pas?

**M. Gordon:** Le Service canadien de la faune assure un service consultatif en ce qui concerne la faune dans les parcs, mais je pense que le poste auquel vous réferez, monsieur, fait partie du programme de conservation des parcs nationaux.

**Le président:** Il y a encore deux questions que je voudrais poser avant la fin de la séance. Que faites-vous pour protéger notre population de caribous et combien, approximativement, dépense-t-on chaque année pour aider à accroître cette population?

**M. Munro:** En ce qui concerne le caribou, nos efforts portent principalement sur la recherche. La responsabilité de la gestion des caribous incombe aux gouvernements des territoires et à ceux des provinces qu'ils traversent de temps en temps au cours de leurs migrations.

Nos activités de recherche ont eu plusieurs phases. Une de ces phases, importante à mon avis, a été la détermination des effets des incendies sur l'habitat du caribou. La majeure partie de l'habitat du caribou se trouve au-delà de la zone habituellement protégée contre le feu parce que le bois n'a pas une grande valeur commerciale. Mais les incendies ont détruit les lichens auxquels, dans ces régions, il faut 60 et quelques années pour se reproduire, pendant une certaine période, d'assez grandes étendues de pâturages d'hiver ont été perdues pour cette raison.

A la suite des constatations que nous avons faites à cet égard, une nouvelle forme de détection des incendies et de protection contre les incendies a été mise au point dans la partie sud du district de Mackenzie et, je pense, elle a donné des résultats. La recherche, en ce moment, porte principalement sur un troupeau, que nous appelons le troupeau

de Keewatin, qui se déplace entre le district de Keewatin, le nord-ouest du Manitoba et le nord-est de la Saskatchewan; elle a pour but principalement d'obtenir des informations sur l'état de santé des animaux, leur fécondité par rapport aux conditions de leur habitat, leur nourriture et autres.

• 1255

Les populations de caribous ont augmenté depuis 10 ans, passant de 270,000 ou 280,000 approximativement à environ 350,000. Le montant dépensé pour la recherche est de l'ordre de \$70,000. A peu près tous les 10 ans, dans le passé, nous avons effectué un levé aérophotogrammétrique de vaste envergure de l'habitat du caribou sur le continent, afin de déterminer les chiffres de la population. Ce levé nous revient à environ \$50,000 ou \$60,000.

**M. Simpson:** Une question supplémentaire, monsieur le président. Vous avez donné des chiffres sur le troupeau de caribous. Je crois savoir que le troupeau a beaucoup diminué au cours des 20 dernières années. Pourriez-vous me dire quel a été le nombre le plus élevé de caribous que nous ayons eu au cours des 40 dernières années et jusqu'où remontent vos données numériques.

**M. Munro:** Le troupeau de caribous a sensiblement diminué au cours des 20 dernières années. La première enquête valable a été effectuée en 1948 et, si je ne me trompe, le chiffre donné alors était un peu supérieur à un million. Avant cela, qui sait? On avait l'impression qu'il y en avait des millions mais on n'a aucun renseignement précis avant cette époque.

**Le président:** Puis-je poser une autre question supplémentaire? La dépense de fonds additionnels permettrait-elle d'obtenir une augmentation du troupeau au cours des deux prochaines années? Pensez-vous que nous devrions faire quelque chose que nous ne faisons pas parce que nous manquons de fonds?

**M. Munro:** Monsieur le président, j'hésite à répondre non à une question comme celle-là, mais honnêtement, à l'heure actuelle, je ne le pense pas.

Les recherches intensives qui sont actuellement en cours dans le Keewatin et doivent se terminer à la fin de l'été prochain nous diront peut-être que nous devrions faire quelque chose de ce genre. Je pense que le nombre de caribous est surtout contrôlé par les effets des incendies sur leur habitat naturel—peut-être quelque chose de plus pourrait-il être fait à cet égard—et, parfois, une utilisation excessive. Je ne dis pas que ce soit un facteur important permanent. Ce qu'il faut, c'est que nous utilisions au mieux les informations que nous avons sur les caribous en ce moment;

nous espérons le faire à la fin de l'été prochain.

**M. Simpson:** Sont-ce les provinces qui décident s'il y aura une saison de chasse au caribou sur les terrains arides?

• 1300

**M. Munro:** Il y a un comité permanent composé de représentants du gouvernement des territoires, du Service de la faune et des gardes-chasse en chef de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, qui sont les provinces intéressées. C'est à ce comité que sont discutés les problèmes relatifs à l'administration du caribou. Des renseignements relatifs à la recherche parviennent régulièrement à ce comité et, tous les ans, les possibilités d'administration font l'objet d'un débat approfondi. J'ai confiance que le gouvernement agira en conséquence; je pense pouvoir dire qu'il l'a fait dans le passé.

**M. Simpson:** Y a-t-il eu une saison de chasse dans les toutes dernières années, dans une des trois provinces que vous avez mentionnées? Je ne me souviens pas qu'il y en ait eu dans le Manitoba depuis bon nombre d'années.

**M. Munro:** Je ne le crois pas, monsieur le président. Je puis me renseigner et vous le faire savoir.

**M. Orange:** Monsieur le président, excusez-moi si je suis en retard mais j'assistais à une autre réunion de comité. Si mes questions ont été posées, je puis attendre.

Comme vous le savez, M. Munro, il y a eu des épidémies de charbon dans le parc de Wood Buffalo et aux alentours, au cours des deux ou trois dernières années. J'ai une certaine expérience à ce sujet. Je crois qu'il y a eu un peu de confusion au début pour savoir qui devait prendre les mesures de répression et être responsable.

Un rapport a-t-il été établi sur le coût du programme de répression, le nombre de buffles atteints du charbon qui ont été abattus, l'effet de la maladie sur le reste de la faune dans la région—originaux et oiseaux par exemple—et la réaction des gens au sud, particulièrement dans l'Alberta, à la menace éventuelle du charbon.

**M. Munro:** Monsieur le président, M. Orange a posé un certain nombre de questions.

Certes, la situation au cours des quatre dernières années a été beaucoup moins grave qu'elle ne l'était au cours des quelques années précédentes. Aucune mort n'a été positivement attribuée au charbon en 1965 et en 1966, et je pense qu'il y en a eu seulement une en 1967 et une en 1968.

Je crois qu'il est juste de dire que le programme de vaccinations et le programme de

ramassage des animaux malades ont été couronnés de succès. Nous devons toujours prévoir de nouvelles épidémies en raison de la nature tenace de l'organisme pathogène. Les spores du charbon peuvent rester en terre pendant de nombreuses années; si les conditions deviennent favorables, ils peuvent devenir viables et infecter un animal.

En ce moment, on commence à exécuter des programmes pour contenir le bison dans un certain nombre de très vastes zones de contrôle. De cette façon, tous ces troupeaux pourront être déplacés plus ou moins à volonté, et être vaccinés régulièrement. Je pense que le contrôle du charbon dans la région s'annonce sous des auspices très favorables.

Ai-je oublié de répondre à une partie de votre question, monsieur Orange?

**M. Orange:** J'aurais surtout aimé entendre parler des coûts. Le Service de la faune est-il responsable du programme de répression?

**M. Munro:** Non, le programme de répression est compris dans le budget des parcs. Bien que nous assurions les services requis aux conseillers techniques et ayons, en fait, dirigé certaines opérations, je ne puis vous donner les chiffres pour le coût du programme de répression.

• 1305

**M. Orange:** Vous avez mentionné avoir de grands troupeaux dans les régions de contrôle aux fins de vaccination. Cela signifierait-il une réduction du nombre d'animaux?

**M. Munro:** Non, cela n'est pas prévu.

**M. Orange:** Quelle est la population de buffles dans le parc et en dehors du parc?

**M. Munro:** Je crois qu'elle est de l'ordre de 10,000.

**M. Orange:** Quel pourcentage se trouve en dehors du parc?

**M. Munro:** Environ 20 p. 100, je pense.

**M. Orange:** Vous envisagez donc d'appliquer ces mesures de répression sans réduire l'importance du troupeau. Je suppose que vous avez l'intention de clôturer ces secteurs. Combien de milles de clôture seraient nécessaires?

**M. Munro:** Je suis désolé, mais je ne m'en souviens pas.

**M. Orange:** Il faudrait probablement des centaines de milles de clôture, n'est-ce pas?

**M. Munro:** Oui.

**Le président:** Monsieur Orange, avez-vous d'autres questions?

**M. Orange:** Non, monsieur le président.

**M. Buchanan:** Monsieur le président, lorsque je regarde les chiffres ici, ce qui m'inquiète un peu, c'est que le revenu net est resté relativement constant, soit à environ \$700,000.

**Le président:** A quel sujet?

**M. Buchanan:** A propos des permis. Je me reporte aux chiffres de la page 226. Comme je l'ai dit, bien que le revenu net soit resté relativement constant, les dépenses sont passées d'à peu près \$2,900,000 pour la dernière année financière à \$3,839,000 pour cette année, de sorte que, pour le chiffre net, après déduction du revenu, qui est constant, nous avons une augmentation d'à peu près 40 p. 100 en moins d'une année, ou, si nous prenons les chiffres bruts, une augmentation d'à peu près 30 p. 100. Selon le point de vue auquel on se place, il y a une augmentation de 30 ou de 40 pour 100 en moins d'un an. Cela m'intéresse principalement parce que je crois que cela dépasse de beaucoup nos capacités d'absorption par une augmentation des revenus. J'ignore si nous pouvons chercher ailleurs dans le budget des diminutions comparables qui nous permettent d'abaisser ces chiffres à un montant raisonnable. Est-ce un programme si important, comparativement aux autres programmes du Ministère, que nous croyions qu'il mérite la priorité, qu'on doive lui donner une augmentation beaucoup plus forte qu'aux autres? Est-ce là la justification?

**M. Gordon:** Je dois vérifier le pourcentage avec un peu plus d'attention. M. Schultz pourra me corriger si je me trompe, mais si je m'en souviens bien, l'expansion proportionnelle du programme du Service de la faune cadrait avec les autres augmentations au sein du Ministère. La priorité a été donnée particulièrement aux programmes intéressant les Indiens et les Esquimaux, et ici je pense à l'année prochaine alors qu'il n'y aura pas d'expansion du programme de conservation.

Avez-vous un chiffre pour le pourcentage?

**M. O'Connell:** J'ai fait les mêmes calculs que M. Buchanan.

**M. Gordon:** Vous avez obtenu les mêmes réponses?

**M. O'Connell:** Je crois qu'il ne se trompe pas beaucoup.

**M. Gordon:** Il en est peut-être ainsi.

**M. Buchanan:** En gros, c'est entre 3 millions et 3,800.000.

**Le président:** Je crois, monsieur Gordon, qu'il faut faire remarquer au Comité que ce revenu de \$700,000 n'existait même pas il y a deux ou trois ans. Il n'a même jamais été considéré comme un facteur important dans les dépenses qui ont été faites ou projetées au cours des quelques dernières années.

**M. Gordon:** C'est exact.

**Le président:** Le programme de conservation, si je comprends bien, monsieur Gordon, n'a jamais été fondé sur l'idée de recevoir en retour un revenu.

**M. Buchanan:** Cela n'a commencé qu'en 1966-1967. En laissant ce point de côté, il reste encore une augmentation de 30 p. 100, et si nous prenons les chiffres nets, il y a une augmentation nette de 40 p. 100. Mais, même 30 p. 100, je crois, est une forte augmentation en une année.

**M. Gordon:** Merci, monsieur le président. Vous avez établi le point que je tenais à établir aussi, ainsi que le fait que le Service de la faune n'avait jamais été un service qui devait faire ses frais.

• 1310

**M. Buchanan:** Ce n'est pas ce que je voulais laisser entendre.

**M. Gordon:** Je sais que ce n'était pas votre intention.

Ces pourcentages peuvent paraître gros par rapport à la base relativement humble du Service. Le chiffre est maintenant, pour 1968-1969, de \$4,900,000. Il faut, je crois, qu'on se rende bien compte de tout le travail que le Service de la faune tente d'accomplir pour la mise en œuvre de la ligne de conduite et du programme annoncés en Chambre à son sujet. On prévoyait de fortes augmentations, et évidemment, l'une des augmentations considérables s'est produite dans la réalisation du programme d'acquisition de terrain. Ce programme explique l'une des augmentations importantes des immobilisations prévues au budget.

M. Munro vient de me mentionner une comparaison qu'on pourrait faire, une comparaison qui pourrait être utile, par rapport aux États-Unis.

**M. Munro:** Je pourrais mentionner, monsieur le président, que la dépense par habitant faite au Canada pour la faune est d'environ le dixième de ce qu'elle est aux États-Unis. J'ai déjà fait, aussi, un calcul fondé sur l'étendue de terrain en cause, calcul également très significatif. Je ne me souviens plus de ces données, mais je pourrais vous fournir ces renseignements, si vous le désirez. J'ai mentionné ce point afin de montrer l'importance qu'un pays fortement industrialisé, à

population dense, attache à ce genre d'activité.

**M. Gordon:** En 1966, on a annoncé une ligne de conduite qui prévoyait une augmentation des dépenses, dans l'intention de pouvoir faire beaucoup plus dans ce domaine que nous avions pu le faire dans le passé. Il était donc à prévoir qu'il se produirait des augmentations assez fortes au cours des années à venir.

**M. Buchanan:** C'était justement ma question, monsieur le président. Je voulais savoir si, de fait nous considérons cette question comme un élément d'une priorité tellement élevée que nous étions disposés à lui accorder des augmentations bien au-dessus de la capacité d'absorption par rapport à l'augmentation d'ensemble du budget.

**Le président:** Je crois que la réponse est oui.

**M. O'Connell:** J'ai remarqué qu'à l'époque où la ligne de conduite a été adoptée au Parlement, évidemment en 1966, les revenus ont commencé à être visibles, et pour poursuivre dans le même ordre d'idées que M. Buchanan, puis-je demander si on songe à augmenter le prix des permis à mesure que les dépenses s'accroissent?

**M. Gordon:** On songera à une augmentation du prix des permis, j'en suis sûr, vu que les frais augmentent, en général. Nous croyons que le prix établi à l'heure actuelle offre, entre autres choses mentionnées par M. Munro, aux personnes qui font la chasse l'occasion de faire une contribution. J'ignore si on a l'intention d'augmenter ces prix.

**M. O'Connell:** Combien d'oiseaux... il est facile de répondre à cette question... combien d'oiseaux le permis de \$2 autorise-t-il à prendre? Est-ce que cela varie beaucoup? Pour les canards et les oies?

**M. Munro:** Il donne droit au nombre par jour fixé par la loi, si le chasseur est assez habile pour prendre ce nombre, où qu'il soit.

**M. O'Connell:** Quel est le nombre fixé par la loi, s'il vous plaît?

**M. Munro:** Ce nombre varie beaucoup avec les différentes zones à l'intérieur des provinces.

**M. O'Connell:** Pour les oies et les canards, quel est le nombre total, au Canada, accordé en vertu des permis? Monsieur le président, ce nombre est peut-être donné avec les renseignements d'ordre général, avec les autres chiffres statistiques.

• 1315

**M. Orange:** Pour appuyer le raisonnement de M. O'Connell, je mentionnerais que le

nombre de permis délivrés annuellement aux États-Unis pour les canards pourrait être compris dans ces chiffres. On peut se les procurer à la bibliothèque publique, où je les ai obtenus il y a une couple d'années. Je les ai obtenus pour 16 ou 18 États. C'était quelque chose comme 3,500,000 permis.

**M. Munro:** Ce nombre est d'environ deux millions pour ces dernières années.

**Le président:** Il y a aussi les états estimatifs du *U.S. Fish and Wildlife Service* donnant le nombre d'oies et de canards tués aux États-Unis. Je crois que ces renseignements seraient utiles.

**M. Buchanan:** Monsieur le président, pourrions-nous savoir aussi ce qu'est le prix aux États-Unis? Peut-être que M. Munro le sait.

**M. Munro:** Je crois que c'est \$5, monsieur le président.

**Le président:** Le prix d'un permis fédéral?

**Le docteur Munro:** Oui, un permis que tous ceux qui font la chasse aux oiseaux migrants sont tenus d'acheter aux États-Unis.

**M. Buchanan:** Monsieur le président, j'aimerais savoir, en termes généraux, quel serait l'effet produit si nous portions nos prix à \$5. L'avantage évident serait une augmentation de 150 p. 100 des recettes, mais quels seraient, à votre avis, les désavantages d'une telle ligne de conduite?

**M. Gordon:** L'un des buts que nous nous proposons ici, c'est d'obtenir la collaboration et l'appui des chasseurs dans la réalisation des programmes auxquels nous pensons. Les \$2 semblaient représenter un niveau raisonnable pour l'introduction du permis. Je crois qu'une augmentation trop forte présenterait un danger; elle pourrait produire une certaine résistance et peut-être réduire l'étendue de la collaboration.

**M. O'Connell:** Voulez-vous dire résistance ou évasion?

**M. Gordon:** Les résultats des réalisations constructives que nous avons espérées de ce permis sont excellents. On peut me corriger à ce sujet, ... pour le rapport et le reste, ... la réaction a été très bonne. Je crois qu'il ne serait pas sage de mettre en danger cet esprit de collaboration par ce qui pourrait être considéré comme un montant répressif.

Je ne proteste pas contre ce qu'on pourrait appeler une tarification plus réaliste, mais en ce moment, personnellement, je suis d'avis qu'une augmentation trop hâtive, ... il y a deux ans, il n'y avait pas de droit de ce genre, et nous sommes partis de zéro. Je suis d'avis ...

**M. Buchanan:** La résistance a-t-elle été forte à cette époque?

**M. Gordon:** Non, la réaction a été très bonne dans l'ensemble, en partie, je crois, parce que le dollar a toujours été considéré comme un prix assez raisonnable. C'est un jugement subjectif, qui n'a rien d'arbitraire...

**M. Buchanan:** Il me semble que le droit de \$2 est presque insignifiant par rapport à ce que l'on paie pour les cartouches et aux autres dépenses connexes de la chasse. Une boîte de cartouches coûtent aujourd'hui de \$5 à \$6, et...

**M. O'Connell:** Il s'agit, je suppose, d'un moyen de contrôle autant que d'un moyen d'obtenir un revenu. Exercez-vous un contrôle parce qu'il y a un permis? Ce contrôle fait-il partie de l'objectif? Vous savez qui fait la chasse?

**M. Gordon:** Cela intéresse plutôt la statistique et la connaissance de ce qui se passe; cela nous permet d'élaborer des programmes fondés sur un recensement exact de la population et des prises au cours d'une année donnée.

Cela se rapporte vraiment, en partie, aux questions que vous avez posées plus tôt, monsieur O'Connell, au sujet du pourcentage des prises et aux lieux où le gibier est tué; quelque chose de ce genre.

**Le président:** Je sais que M. Orange a une question à poser, mais je désire exprimer ma propre opinion sur la question du permis.

J'ai toujours eu l'impression que les \$2 devaient être dépensés pour des fins déterminées dans chaque province du Canada, par exemple, pour augmenter la population des oiseaux migrateurs. Je suis plutôt déçu d'apprendre qu'il n'en est pas ainsi.

• 1320

Si nous songeons à augmenter le prix des permis, je crois que nous devons montrer aux chasseurs de chaque région du Canada que cet argent sera dépensé pour augmenter la quantité de gibier qui sera à leur disposition, monsieur Orange.

**M. Orange:** Je n'étais pas ici plus tôt et je sais que la question a été posée mais, à titre de renseignements, M. Gordon pourrait-il me dire quand le Règlement concernant les oiseaux migrateurs doit être modifié de façon à permettre aux Indiens et aux Esquimaux de prendre des animaux sauvages en n'importe quel temps de l'année? C'est ce que le ministre précédent a indiqué il y a environ six ou huit mois dans une déclaration publique, ou dans un discours à la Société protectrice de la faune canadienne, ou devant un groupe de ce genre.

**Le président:** Cette question, monsieur Orange, a été posée en détail par M. O'Connell. D'après les réponses, je comprends que la question est actuellement à l'étude, mais on ne nous a donné aucune indication du moment auquel on peut s'attendre à une décision.

**M. Orange:** Comme je l'ai dit, un ministre précédent a fait cette déclaration publique et il me l'a également mentionnée. Il se peut que cette mention soit personnelle et confidentielle et jusqu'à ce que je constate qu'il en est autrement, elle doit rester ainsi, mais il a fait une déclaration publique et l'impression qu'on avait en lisant ce qu'il a dit était que la question était très sérieusement étudiée et qu'une modification serait bientôt effectuée.

**M. Gordon:** L'un des facteurs en jeu dans cette question, monsieur le président, est la série de consultations qui se poursuivent avec les Indiens d'un bout à l'autre du Canada aujourd'hui; et...

**M. Orange:** La question ne portait pas sur cela, cependant.

**M. Gordon:** Les Indiens ont montré beaucoup d'intérêt pour cette question particulière dans chacune des agglomérations.

**M. Orange:** Oui.

**M. O'Connell:** J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Propose-t-on des modifications, soit à la loi, soit aux règlements actuels, à l'exclusion de la question que nous avons discuté, c'est-à-dire celle du conflit avec les droits conférés aux Indiens par le traité?? Y a-t-il d'autres projets de modification? Les témoins peuvent-ils répondre à cette question? La loi est-elle remise à l'étude cette année?

**M. Gordon:** Mon ministre devrait faire une déclaration en temps et lieu à ce sujet. La loi a été étudiée. Elle n'a pas été modifiée... de puis combien de temps?

**M. Munro:** Depuis 1951.

**M. Gordon:** D'autres parties de la loi ont certainement été étudiées aussi. Je ne saurais dire quand la loi pourrait être modifiée.

**Le président:** S'il n'y a pas d'autres questions, quelqu'un voudrait-il proposer que la séance soit levée?

**M. Buchanan:** Je le propose.

**Le président:** La séance est levée.













## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*  
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes  
et du Développement du Nord canadien**

*Président: M. IAN WATSON*

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 5

RÉUNION DU MARDI 19 NOVEMBRE 1968

Budget principal révisé 1968-1969

TÉMOIN:

L'hon. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes  
et du Nord canadien.

COMITÉ PERMANENT

DES

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St-Pierre  
et MM.

Badanai,	Laprise,	Smerchanski,
Borrie,	Marchand ( <i>Kamloops-</i>	Southam,
Buchanan,	<i>Cariboo</i> ),	St-Pierre,
Cullen,	McKinley,	Thomson ( <i>Battleford-</i>
Dinsdale,	Nielsen	<i>Kindersley</i> ),
Durante,	O'Connell,	Watson,
Duquet,	Simpson,	Yewchuk—(20).
Howard ( <i>Skeena</i> ),		

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,  
Michael B. Kirby.

RÉUNION DU MARDI 19 NOVEMBRE 1968

Budget principal révisé 1968-1969

TÉMOIN:

L'hon. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes  
et du Nord canadien.

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 19 novembre 1968

(5)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du nord canadien se réunit ce matin à 11 h. 12, sous la présidence de M. Watson.

*Présents:* MM. Badanai, Borrie, Cullen, Laprise, Marchand (*Kamlops-Cariboo*), Nielsen, O'Connell, Simpson, Southam, St-Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*) et Watson (12).

*Aussi présents:* L'hon. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; *du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* MM. J. A. MacDonald, sous-ministre, J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (conservation), R. F. Battle, sous-ministre adjoint (affaires sociales), J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint (développement économique), W. D. Mills, secrétaire du Ministère, et John Rae, directeur du cabinet.

Le président présente les représentants du Ministère et met en délibération le crédit n° 1, Administration centrale, du budget révisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre, l'honorable Jean Chrétien, fait un exposé et est interrogé par le Comité.

Sur la proposition de M. Badanai,

*Il est convenu*—que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

A 13 h. 04, l'interrogatoire du témoin est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
Michael B. Kirby.



## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

**Le mardi 18 novembre 1968.**

• 1109

**Le président:** Messieurs, nous avons quorum. Nous sommes très heureux de voir parmi nous le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il y a aussi M. John Rae, chef de cabinet du ministre; M. J. A. MacDonald, sous-ministre; M. J. H. Gordon, premier sous-ministre adjoint (Conservation); M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales); M. J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint (Développement économique), récemment arrivé de Québec—bienvenue, monsieur Bergevin—et M. W. D. Mills, secrétaire du ministre.

• 1110

Je mets en délibération le poste n° 1 du budget révisé des dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1968-1969.

**L'hon. Jean Chrétien (Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, chers collègues, j'aimerais vous dire pour commencer ma joie d'avoir l'occasion de vous parler aujourd'hui. Avant d'aborder mon exposé, je tiens à assurer à tous mon entière collaboration et à offrir à chacun tous les services de mon ministère.

Je sais que les problèmes de notre ministère ont une portée très vaste et couvrent une foule de sujets et que par ailleurs, certains de ces sujets peuvent vous intéresser de façon particulière. J'ai donc pris certaines dispositions avec le ministère et j'aimerais vous offrir cette formule comme façon de procéder. Si c'est possible, peut-être une fois par mois, monsieur le président, vous pourriez organiser, aux bureaux du ministère, une réunion des membres du Comité pour leur permettre de connaître le personnel et de se renseigner sur certains de nos services. Nous avons des films que les députés trouveraient très intéressants sur certains aspects du ministère. Donc, chaque fois que vous voudrez obtenir de tels renseignements de notre ministère, je me ferai un plaisir de voir à ce que tous les services vous soient offerts.

Je veux vous parler aujourd'hui des objectifs du gouvernement dans les domaines de responsabilité impartis à mon ministère: les Indiens et les Esquimaux, le développement du Nord canadien et la Conservation. Ensuite, je vous résumerai certaines des raisons qui ont motivé une récente réorganisation du ministère afin de mieux couvrir ces champs d'action et d'augmenter notre capacité de réaliser nos objectifs. Ensuite, je voudrais vous donner un aperçu des programmes et politiques du ministère dans tous ces champs d'action.

Les Indiens et les Esquimaux ont leurs propres objectifs, leurs buts à eux. Il n'appartient pas au gouvernement de les définir. Le rôle du ministère consiste à établir ses propres politiques de façon que les Indiens et les Esquimaux puissent déterminer et réaliser leurs propres buts dans la cadre de la société canadienne.

Le gouvernement s'est donné comme mission de rendre les Indiens et les Esquimaux capables de choisir eux-mêmes leurs buts et de disposer des moyens, de la formation et du droit bien établi de travailler à leur réalisation. Il ne devrait y avoir aucune barrière sociale qui puisse empêcher nos indigènes de poursuivre leurs objectifs à l'intérieur de notre société et ils doivent avoir la chance de faire appel aux ressources de la société pour acquérir la formation nécessaire et les autres méthodes d'aide dont ils ont besoin pour atteindre ces buts. Ils doivent avoir des institutions locales aussi autonomes que les autres Canadiens. Ils doivent avoir accès aux mêmes institutions et programmes du gouvernement que les autres Canadiens. Ils doivent avoir la possibilité de réaliser eux-mêmes leurs propres aspirations.

Le Nord canadien doit être mis en valeur dans toute la mesure que permet l'économie, et le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour rendre réalisables des développements qui, sans aide, pourraient se faire attendre trop longtemps. La mise en valeur doit tenir compte des indigènes et des autres, et elle doit se faire dans le meilleur intérêt du Nord canadien et de la nation.

## • 1115

La mise en valeur du Grand Nord doit créer de l'emploi pour les habitants du Nord et elle doit enrichir le pays tout entier. Elle doit marcher au rythme de la technologie la plus moderne et elle doit rechercher de nouvelles techniques pour accélérer ce rythme.

Notre programme de conservation doit chercher à conserver et à perpétuer la richesse naturelle qu'est la faune, la flore, le passé historique et certains secteurs de notre milieu naturel menacé par l'urbanisation envahissante.

Le ministère doit chercher à améliorer le milieu naturel canadien en protégeant les éléments qui en sont menacés et en permettant aux Canadiens de retrouver la nature et le pays du temps jadis. Il a l'obligation de perpétuer certaines espèces de notre faune sauvage dont notre continent est gratifié et qui sont menacés par l'écologie changeante; et il a l'obligation de protéger les souvenirs du passé, qui ouvriront les yeux de notre postérité sur les possibilités qui lui sont offertes.

Tels sont les éléments qui composent le ministère. Comme vous le savez, la responsabilité des affaires indiennes s'est ajoutée aux autres secteurs de responsabilité en janvier 1966. Il est devenu évident, à ce moment-là, que l'organisation interne du ministère ne pourrait répondre aux besoins de tout l'ensemble si elle devait fonctionner par compartiments. Il y aurait double emploi de spécialités dans des domaines comme l'éducation et le bien-être, car ce sont des domaines qui intéressent autant les affaires indiennes que l'administration du Nord canadien. Mais sérieusement, des éléments du ministère n'auraient pas eu accès à certaines connaissances spécialisées à l'œuvre dans d'autres domaines. Je veux parler de spécialistes de domaines comme la mise en valeur minière, l'économie, etc. Il fut donc décidé de procéder à une réorganisation du ministère sur une base fonctionnelle.

La situation des Indiens et des Esquimaux est celle-ci. Ces deux peuples sont des indigènes du Canada et tous deux se réclament de certains droits de possession auprès du gouvernement canadien. Certains de ces droits ont été reconnus dans des traités signés avec des bandes indiennes. D'autres bandes indiennes et les Esquimaux n'ont aucun traité, rien du tout. Ces traités comportent certaines différences, mais elles ne sont jamais aussi marquantes que les similitudes. Il a été généralement affirmé (et vous reconnaîtrez que c'est sans doute l'opinion générale aujour-

d'hui) que les droits et avantages accordés à une bande indienne sont à peu près applicables à toutes les bandes indiennes. Les différences entre le traitement et les programmes offerts aux Indiens qui ont signé des traités et ceux qui sont offerts aux autres qui n'en ont pas signé sont minimes et insignifiantes. Les avantages accordés à un Indien sont accordés à tous les autres. Il est inacceptable de dire que parce qu'ils n'ont pas de traité, les Esquimaux ont moins de droits indigènes que les Indiens. Il serait inacceptable de dire que parce qu'une bande n'a pas signé de traité—souvent parce qu'on ne lui en avait pas offert—elle devrait être privée des programmes offerts aux autres Indiens.

Donc, il est devenu évident que d'une façon générale, les mêmes services sont nécessaires aux deux peuples, les mêmes programmes, les mêmes services spécialisés. C'est pourquoi le concept fonctionnel est devenu le concept logique à suivre, et c'est ce que nous avons fait. Je souligne que la réorganisation est une restructuration des responsabilités fonctionnelles à l'intérieur du ministère. Le seul changement qui en découlera pour les programmes et les politiques du ministère, c'est de les rendre plus efficaces, de permettre une prise de décision plus rapide et d'assurer une répartition plus équitable du volume du travail entre les fonctionnaires responsables, chacun assumant des responsabilités très claires pour des programmes étroitement rattachés à sa spécialité. Mon sous-ministre, M. MacDonald, pourra vous exposer plus à fond cet aspect du ministère.

## • 1120

Si vous voulez maintenant mettre vos écouteurs, je vais parler français pendant quelque temps et ensuite, je reviendrai à l'anglais. Comme nous sommes un pays bilingue, je veux montrer que je sais encore parler français.

[Texte]

Au sein de mon ministère, la Direction des affaires sociales est responsable du développement communautaire, du bien-être, de l'éducation ainsi que d'autres questions d'ordre social concernant les Indiens et les Esquimaux. La Direction des affaires sociales veut créer les conditions qui permettront aux Indiens et aux Esquimaux de jouir des mêmes avantages que les autres Canadiens. Nous ne devons pas leur imposer nos conceptions. C'est à eux qu'il revient de choisir le genre de vie qu'ils veulent mener. Ce choix

sera valable seulement dans la mesure où nous parviendrons à assurer à ces populations une égalité de chances réelle, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Il faut réduire les obstacles qui pendant longtemps ont retenu le progrès des Indiens et des Esquimaux, et commencer par assurer une meilleure collaboration entre les organismes gouvernementaux à divers niveaux soit fédéral, provincial et urbain. Il faut également une plus grande participation de ceux que la promotion sociale et économique des Indiens et des Esquimaux touchent de près, comme les hommes d'affaires, les syndicats et tout autre individu ou groupement qui s'intéresse aux Esquimaux et aux Indiens. Mon ministère cherche à encourager l'établissement de gouvernements locaux dans les communautés indiennes ainsi que dans le nord. A l'heure actuelle, 208 bandes indiennes administrent leurs propres fonds en vertu de l'article 68 de la Loi sur les Indiens. En outre, plus de 150 bandes administrent divers programmes grâce à des subventions qui leur sont accordées pour prendre en main certains programmes administrés autrefois par le ministère.

Cette réduction sensible du rôle du ministère dans la conduite des affaires locales m'apparaît d'une importance très grande pour l'avenir de la communauté indienne. Dans la mesure où les bandes assumeront de plus en plus de responsabilités pour l'administration de leurs affaires, mon ministère pourra se retirer des questions purement locales. Avec le temps, on peut s'attendre à ce que les programmes administrés localement augmentent et, de cette façon les bandes indiennes développeront une administration locale solide et efficace.

Notre programme d'éducation prend de plus en plus d'ampleur. Nous offrons le cours primaire dans de nombreuses réserves où les Indiens ne peuvent profiter des écoles publiques, mais nous ne croyons pas opportun d'offrir le cours secondaire et nous incitons les élèves de ce niveau à s'inscrire dans les maisons d'enseignement publiques.

• 1125

Il en résulte généralement un meilleur rendement scolaire de la part des élèves. En effet, ces derniers sont de moins en moins en retard pour leur âge.

En 1951, 85 p. 100 des élèves qui avaient commencé leurs études en 1945, étaient trop âgés par rapport à leur classe, c'est-à-dire la cinquième année. Seulement 13 p. 100 de ceux qui ont commencé leurs études en 1960, étaient en retard en 1966. Il n'est pas sûr, toutefois, que cette tendance à la baisse se poursuive. La proportion est encore trop forte; il faut faire d'autres efforts pour que les jeunes profitent du programme et puissent s'adapter plus facilement.

Il y a à ce moment-ci encore un problème grave au niveau secondaire; cependant, nous tâchons présentement de réduire le plus possible le nombre d'élèves à ce niveau qui abandonnent leurs études.

Les programmes d'éducation des adultes sont aussi d'une grande valeur pour ceux qui ont abandonné leurs études trop tôt, souvent à l'école primaire, bien avant d'avoir commencé leur cours secondaire. Toutefois, nous constatons qu'il y a progrès. Autrefois, nous nous inquiétions de ce que trop peu d'élèves entreprenaient le cours secondaire. Aujourd'hui, nous déplorons le fait que trop peu d'élèves terminent ce même cours.

L'expansion du programme des maternelles se poursuit tant dans le Nord canadien qu'au sein des communautés indiennes. Le programme d'enseignement préscolaire constitue un atout précieux pour les enfants esquimaux comme pour les enfants indiens. La différence de langue les gêne, mais avec l'aide d'assistants-professeurs et grâce aux cours préscolaires et aux autres programmes, on parvient à diminuer les obstacles.

Dans beaucoup de localités, le ministère participe aux programmes communautaires destinés à mieux faire connaître aux enfants indiens leur propre langue, leur culture, leurs légendes, leur folklore. J'espère que ce programme prendra plus d'ampleur dans le cadre de notre section des affaires culturelles, parce qu'il me paraît indispensable que les Indiens conservent le souvenir de leurs traditions et qu'ils maintiennent leur fierté comme peuple.

Le développement communautaire a contribué de façon utile à modifier les attitudes traditionnelles. Il a aussi aidé à identifier les besoins des gens. Le ministère a recruté une équipe de spécialistes qui sont postés dans différentes localités pour rencontrer les gens, travailler avec eux et les aider à créer un milieu favorable à une discussion franche et

ouverte. Ils espèrent ainsi pouvoir définir les problèmes et trouver des solutions. Les solutions exigent l'appui des gouvernements et de la population; la technique du développement communautaire a aidé aussi le ministère à comprendre la complexité de certaines situations, et je crois qu'elle a incité les Indiens et les Esquimaux à participer plus activement à la gestion de leurs propres affaires.

Dans certains cas, le ministère fait appel à des animateurs sociaux. En d'autres occasions, ils sont employés à forfait par d'autres agences ou par le gouvernement provincial. Ils participent tous au développement communautaire; bon nombre d'entre eux sont des Indiens et on s'entend pour dire que leur travail a été des plus fructueux.

La question du logement dans les communautés indiennes et esquimaudes préoccupe énormément mon ministère. Depuis 1965, plus de 5,500 maisons ont été construites pour les familles indiennes et esquimaudes. Il existe une grande variété de programmes pour les aider. Par exemple, dans les collectivités indiennes, le ministère accorde des subventions pouvant atteindre \$7,000 par maison. Quant aux Indiens qui ont quitté leurs réserves pour occuper un emploi ailleurs, le programme de logement hors des réserves accorde des subventions équivalentes sous forme de prêt remboursable. Si l'emprunteur demeure dans la maison pour une période de dix ans, la dette est entièrement remise. Depuis l'inauguration de son programme en 1965, le ministère a fait construire 915 milles de routes; il a électrifié 219 communautés et a construit plus de 5,000 maisons.

Dans le Nord, notre programme de logement assure un abri convenable aux Esquimaux, souvent pour la première fois. Dans beaucoup de centres, la maison moderne a remplacé les conditions déplorables du passé; la meilleure santé des gens témoigne de cette amélioration.

• 1130

Dans les communautés indiennes, les prestations de bien-être et les règlements qui les régissent, sont semblables à ceux en vigueur dans les provinces. Dans le Nord, les autorités ont proposé des mesures de bien-être qui tiennent compte des conditions particulières qui règnent dans ces régions.

Au printemps de 1969, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest prendra en main les programmes de bien-être pour la région

du Mackenzie et, en 1970, il assurera la responsabilité du programme de bien-être pour l'est de l'Arctique. J'ai l'intention de continuer de faire pression auprès des gouvernements provinciaux pour qu'ils acceptent de considérer les Indiens au même titre que les autres Canadiens et qu'ils soient tous éligibles aux mêmes services et au même traitement que les autres citoyens à l'intérieur de la province. Il existe maintenant, au sein du ministère, un Bureau des affaires indiennes et esquimaudes chargé d'entretenir le dialogue avec les Indiens et les Esquimaux. Ce bureau mettra au point les méthodes de consultation au sujet des programmes et des politiques de mon ministère. Nous terminerons prochainement la première étape des consultations sur les révisions de la Loi des Indiens que nous avons entreprises le 15 juillet de cette année. Même s'il est encore trop tôt pour que je puisse faire des commentaires définitifs sur les propositions que nous avons reçues jusqu'ici, je puis vous affirmer que je suis personnellement satisfait de la tournure des événements et du haut calibre des discussions que les Indiens ont fournies à ces réunions régionales. Je puis aussi vous affirmer qu'il y aura d'autres consultations au sujet de la Loi des Indiens qui sera proposée après que nous aurons rédigé cette Loi des Indiens. Je puis vous dire qu'avec le temps, il y aura toujours d'autres consultations sur les programmes et sur les politiques. J'espère que nous recueillerons de plus amples renseignements, afin que nous puissions toujours répondre aux besoins réels des Indiens.

[Traduction]

Le prochain grand secteur du ministère, c'est le programme de développement économique qui a pour objectif principal de susciter des possibilités économiques dans le Nord et d'en créer pour les Indiens et les Esquimaux dans tout le pays. Pour y arriver, divers spécialistes du ministère ont été réunis sous l'égide d'un même programme. Il y en a qui s'occupent du développement de petites industries, pour des villages indiens et pour tout le Grand Nord en général. D'autres s'occupent de la gestion des ressources naturelles y compris les minéraux, le pétrole et le gaz, l'eau, la forêt et les terres de surface; d'autres s'occupent de planification économique générale, d'analyse et d'aménagement régional.

• 1135

Le gouvernement et le ministère ont l'intention d'insister de façon particulière sur la création de chances économiques valables pour nos indigènes et pour les résidents du

Nord, et nous avons maintenant mis au point un concept d'organisation qui assurera des résultats positifs. Rien ne servirait, en somme, d'offrir aux Indiens et aux gens du Nord les avantages de nos programmes sociaux, en particulier l'éducation, si le jeune homme ou la jeune fille ou le stagiaire en formation professionnelle, se retrouvent devant rien avec leur diplôme. Ce serait vraiment bien décourageant si, ayant fait des sacrifices pour apprendre un métier utile, le diplômé devait ensuite compter sur l'assistance sociale ou s'adonner à un travail moins intéressant parce que rien d'autre ne s'offre à lui. Dans le Nord, nous avons pris des mesures audacieuses pour attirer les industries importantes, surtout dans le domaine du pétrole et des mines, et espérons-le, dans le domaine des forêts aussi, d'ici peu. A cette fin, nous avons des programmes d'encouragement comme des programmes d'aide à la construction des routes et des pistes d'atterrissage, l'aide à l'exploration, les services d'aménagement urbain, l'installation de réseaux d'énergie électrique et de communications rentables, à des taux raisonnables. En outre, dans les régions reculées du Nord, le gouvernement a favorisé la création d'une société d'exploration pétrolière dont il a souscrit des actions, et je suis certain que vous connaissez le projet Panarctic d'exploration pétrolière des îles de l'Arctique, dans lequel le Canada est en train d'investir 9 millions de dollars en retour de 45 p. 100 du capital social. Ces programmes commencent à donner des fruits, soit de nouvelles mines, de nouveaux champs de pétrole et de gaz, l'exploitation accélérée de la forêt et une augmentation de l'exploration. Toutefois, nous n'avons pas les moyens de nous arrêter. De vastes régions du nord sont encore sous-développées et privées des installations ordinairement jugées essentielles pour atteindre un niveau de vie raisonnable au Canada. Nous devons continuer à soutenir de vastes travaux de mise en valeur du Nord, mais nous devons par ailleurs voir à ce que les résidents de la région, surtout nos indigènes, profitent des travaux qui se réalisent de nos jours. Nous avons récemment appliqué de façon bien plus vigoureuse notre politique qui consiste à exiger des exploitants de ressources naturelles qui demandent et obtiennent l'appui du gouvernement, qu'ils s'engagent, en retour, à donner de l'emploi aux résidents locaux. Il nous appartient maintenant de voir à inciter ces résidents à profiter des occasions ainsi créées et à acquérir les aptitudes néces-

saires. Sans doute, insistons-nous pour que les employeurs offrent des services de formation en cours d'emploi, mais on comprendra par ailleurs que de leur côté, les employeurs sont en droit de s'attendre à ce que les résidents du Nord aient déjà un certain degré de connaissance et de formation. Et il ne sera pas facile de voir à bien coordonner les programmes de formation avec les occasions d'emplois.

Même si la création de la richesse, dans le Nord, doit venir surtout des ressources naturelles de la région, en particulier du pétrole et des mines, les avantages de cette forme d'activité ne se feront probablement sentir qu'à long terme, et nous devons continuer à insister sur la création d'occasions d'emplois industriels, pour essayer, du moins en partie, de répondre aux besoins urgents du jour, et je pense ici aux besoins non seulement des gens du Nord, mais aussi de nos Indiens dans les parties les plus reculées du sud du pays. C'est là que nos programmes d'aménagement industriel et de création de petites entreprises ont le plus d'effets. Ce travail d'organisation et d'incitation se fera en étroite consultation avec ceux qui, espérons-nous, devraient en profiter. S'il s'agit de réserves indiennes, nous chercherons à favoriser l'établissement de plus d'industries dans la réserve ou dans les environs et en outre, nous inciterons les bandes indiennes à planifier et à développer tout le potentiel économique des réserves, y compris leurs ressources naturelles. Certaines réserves sont riches en minéraux, pétroles, eaux et forêts. D'autres ont des possibilités pour le tourisme, la pêche et la chasse et d'autres encore ont des terres qui pourraient être affermées pour des fins commerciales. Nous cherchons à rendre les bandes indiennes conscientes de toutes ces possibilités et à les encourager à en profiter dans la mesure où cela leur semble approprié. L'objectif premier, outre la création d'emplois et de revenus, est l'acquisition d'une formation et d'une expérience par les Indiens, afin qu'ils puissent assumer davantage eux-mêmes la responsabilité de la gestion de leurs biens.

• 1140

La troisième approche, en vertu du programme de développement économique, est la planification à long terme de l'aménagement régional dans le Nord en association avec les réserves indiennes. Pour cela, il faut analyser des données et évaluer le potentiel de res-

sources afin d'établir des priorités. L'étude économique du Yukon a été réalisée par la société D. W. Carr and Associates, tandis que d'autres études ont été entreprises pour établir la rentabilité d'un haut fourneau dans la région de Pine Point (T.N.O.), et une étude sur le transport au Yukon, par la Travacon Research Ltd.

L'analyse de l'économie des ressources couvre une vaste gamme. Elle va de l'étude de rentabilité d'une certaine mine ou entreprise de traitement du minerai, jusqu'à l'étude de l'économie de vastes programmes quant aux effets des lois fiscales canadiennes sur le développement du Nord. Ces programmes doivent tenir compte des problèmes de l'offre de main-d'œuvre, des besoins des Indiens et Esquimaux, du confort de la vie, comme la télévision, et aussi de facteurs économiques comme les différents types d'aménagement urbain et de logement. Des études sur le potentiel des terres indiennes se font dès que notre budget le permet. Une évaluation appropriée des possibilités de mise en valeur est essentielle à une bonne planification. L'administration et le développement de terres qui représentent 40 p. 100 de toute le territoire canadien imposent des responsabilités particulières et étendent aux ressources hydrauliques du Nord la définition de droits hydrauliques appropriés et la mise en place d'un programme de lutte contre la pollution. Des études ont été entreprises sur le potentiel hydroélectrique par rapport aux besoins futurs. Pour ces études, des programmes de planification à long terme peuvent être établis. Des études se poursuivent en vue d'établir un programme des parcs du Nord assez riches en gibier.

• 1145

[Texte]

Les parcs nationaux, les parcs et les lieux historiques, ainsi que le Service canadien de la faune, constituent le programme de conservation de mon ministère. Les parcs nationaux sont aménagés à l'intention de la population canadienne pour son éducation et son plaisir; nous avons la responsabilité de protéger ces territoires et de nous en servir de manière à les transmettre intacts aux générations futures. A ce sujet, j'aimerais citer un extrait d'un discours que j'ai prononcé dernièrement à Calgary, lors d'une Conférence internationale sur nos parcs nationaux:

«L'idée de conservation et d'aménagement de nos parcs nationaux a pris nais-

sance dans l'Ouest. Le principe sur lequel cette idée repose, est simple mais très important. La beauté naturelle du Canada est un élément fondamental de notre patrimoine national. Il faut veiller consciencieusement à sa conservation afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent hériter de ces beautés naturelles et jouir des avantages que nos pères et nos grands-pères ont eu la prévoyance d'aménager pour le plaisir des générations futures.»

La demande de parcs nationaux s'accroît avec l'expansion démographique. Dès aujourd'hui, nous devons chercher à augmenter le nombre de nos parcs, en acquérant les terrains nécessaires chaque fois que l'occasion se présente. Je tiens à répéter que, même si les parcs nationaux disposent déjà d'importants services aux visiteurs, le but premier de ces parcs n'est pas de répondre à tous les besoins de récréation de notre société. D'autres réseaux de parcs ont ou auront un rôle à jouer; il nous faut aussi prévoir d'autres alternatives pour répondre aux besoins de la récréation. Par ailleurs, nous ne saurions permettre l'utilisation des parcs à des fins de construction domiciliaire. S'il est nécessaire d'établir dans les parcs des aménagements urbains, il importe d'en limiter le nombre.

L'occupation de parcs à des fins résidentielles est, en principe, inadmissible.

La valeur des parcs nationaux est démontrée aujourd'hui par le nombre des visiteurs qui s'y rendent pour jouir de leurs paysages magnifiques. Chaque année, le nombre de visiteurs s'accroît régulièrement, si bien qu'en 1967, les parcs ont accueilli, au total, 11 millions de visiteurs. L'administration des parcs comprend notamment:

1. La conservation des forêts et de la faune, ainsi que la protection des visiteurs;

2. L'aménagement de terrains pittoresques et l'installation de services d'interprétation destinés aux visiteurs;

3. La gestion des terrains, l'administration des lotissements urbains et des centres destinés aux visiteurs, la perception des loyers et l'octroi des titres relatifs aux baux de location;

4. L'émission de permis et de licences, et aussi la collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada. C'est le ministère qui four-

nit les fonds nécessaires aux principaux travaux de construction, par exemple lorsqu'il s'agit de routes et de bâtiments, mais souvent les contrats sont administrés par le ministère des Travaux publics. Toutefois, il existe un besoin d'ingénieurs spécialisés pour aider les planificateurs et les architectes-paysagistes qui participent à l'aménagement des parcs.

Là plupart des visiteurs se rendent dans les parcs nationaux durant les mois d'été. Cependant, depuis quelques années, nous encourageons l'organisation de sports d'hiver lorsque les circonstances s'y prêtent. La pratique du ski dans les parcs nationaux dépend de leur proximité des centres de population ainsi que de leur accessibilité par la route. Soulignons que l'aspect économique d'une exploitation est d'une grande importance non seulement pour l'exploitant, mais aussi pour le ministère, car il est évident que nous ne pouvons pas nous contenter d'un demi-succès et encore moins d'une opération déficitaire.

Nos parcs nationaux répondent dans une large mesure aux besoins de conservation et de récréation que nous éprouvons aujourd'hui; cependant, il est évident que ce réseau est incomplet. Il suffit de regarder la carte du Canada pour se rendre compte que nos parcs nationaux ne sont pas répartis uniformément, mais sont relativement concentrés dans l'Ouest du pays et dans les provinces Maritimes. Il existe aujourd'hui un besoin pressant d'établir de nouveaux parcs et dans d'autres régions et j'ai particulièrement à l'esprit à ce moment-ci la province d'Ontario et celle du Québec. Nous voulons que toutes les provinces puissent jouir des avantages qui résultent de l'aménagement d'un ou de plusieurs parcs nationaux sur leur territoire et d'autant plus que les parcs nationaux sont destinés pour être utilisés par tous les citoyens du Canada et souvent de nombreux citoyens qui nous viennent de notre pays voisin.

• 1150

Dans le cadre du programme de conservation de mon ministère, il y a lieu de mentionner aussi les parcs et les lieux historiques que l'on retrouve d'un océan à l'autre.

Nous possédons une histoire infiniment riche et variée; je crois que nous en sommes de plus en plus conscients. Les fêtes du Centenaire, l'an dernier, ont évidemment contribué à éveiller l'intérêt des Canadiens pour notre histoire. Il faut bien dire que l'intérêt des Canadiens à l'égard des parcs et des lieux historiques remonte bien avant 1967.

De 1963 à 1967, le nombre de visiteurs dans les parcs historiques a doublé; il s'établit actuellement à plus de deux millions et demi de visiteurs, chiffre qui ne cesse d'augmenter.

Le Service des Lieux historiques veille à la planification, à l'aménagement et à l'exploitation de nos parcs et lieux historiques à travers le pays, y compris le Nord. Comme dans le cas des parcs nationaux, il existe dans la répartition de nos parcs historiques un sérieux déséquilibre, tant sur le plan thématique que géographique.

Nos parcs actuels mettent trop d'accent sur les aspects militaires de notre histoire, aux dépens des aspects sociaux, politiques, économiques, et culturels qui revêtent une aussi grande importance, selon moi. L'Ouest du pays ne compte pas un nombre suffisant de parcs historiques; l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, par exemple n'en possèdent aucun.

Pour remédier à ce déséquilibre, le Service des Lieux historiques nationaux cherche à acheter et à aménager de nouveaux parcs et lieux historiques.

Ainsi, au cours des 18 derniers mois, nous avons entrepris d'aménager onze nouveaux parcs historiques. Parmi ces nouveaux parcs, citons celui qu'on se propose d'établir à Nootka, en Colombie-Britannique. Situé au large du littoral occidental de l'île Vancouver, il deviendra le premier parc historique national établi en territoire indien. Il commémorera, outre la riche culture de la bande indienne Nootka, la seule colonie espagnole qui ait été fondée au Canada, ainsi que les capitaines Cook, Vancouver et Quadra, les premiers Européens à explorer le nord-ouest du Pacifique.

Mon ministère négocie présentement avec divers gouvernements et avec des particuliers pour établir d'autres parcs et lieux historiques importants. Je prévois la création, d'ici deux ou trois ans, de 16 parcs répartis dans diverses régions du pays. Le nombre des parcs historiques nationaux aura donc plus que doublé de 1966 à 1971.

C'est toutefois la forteresse de Louisbourg qui demeure, évidemment, le parc historique le plus important de notre réseau. Sa restauration, qui est censée être terminée en 1972, constitue probablement la plus grande entreprise de reconstruction qui ait été tentée jusqu'à présent. L'attrait historique de ce lieu n'aura d'égal que celui du parc de Williamsburg.

• 1155

Je désire mentionner l'appui et les conseils que je reçois de la Commission des Lieux et

monuments historiques du Canada. Le rôle de cet organisme est de me faire des recommandations sur l'élaboration et l'application de notre politique de préservation des sites historiques; il compte parmi ses membres quelques-uns des historiens et des archivistes canadiens les plus distingués. J'apprécie vivement leur collaboration. Je veux parler maintenant des activités du Service canadien de la faune. La faune et son habitat constituent une partie de notre patrimoine historique et culturel. La faune est une ressource importante du point de vue de la récréation et du développement économique. Chaque année, la faune attire dans chaque province un grand nombre de Canadiens et d'étrangers intéressés à chasser le gibier et les animaux à fourrure.

Au Canada, la faune relève à la fois du gouvernement fédéral et des provinces. Les discussions aux deux niveaux ont montré la nécessité d'une étroite collaboration entre les gouvernements dans l'élaboration et l'application de mesures de protection de la faune.

A la demande des provinces, le Service canadien de la faune entreprendra des travaux de recherche, en vue d'assurer la conservation de la faune provinciale. Les services des biologistes et des autres employés du Service canadien de la faune sont utilisés non seulement par les Commissaires des Territoires, mais également par les autres services de mon ministère qui se préoccupent soit de nos populations indigènes, soit de l'administration de nos parcs nationaux. Le Service canadien de la faune entretient d'étroites relations avec les organismes semblables qui relèvent du *U.S. Bureau of Sport Fisheries and Wildlife*, notamment pour l'application de la Loi sur la conservation concernant les oiseaux migrateurs. Il existe une excellente collaboration entre les deux gouvernements à ce sujet. Au Canada comme aux États-Unis, on s'inquiète en constatant que l'expansion agricole et industrielle empiète de plus en plus sur les zones de nidification du gibier aquatique. Nous avons institué un programme au terme duquel nous achetons ou louons à bail, des cultivateurs ou d'autres propriétaires fonciers, des terres permettant de préserver ou d'agrandir l'habitat des oiseaux migrateurs et d'assurer leur reproduction. Il existe déjà 95 sanctuaires d'oiseaux établis en vertu de la Loi sur la conservation concernant les oiseaux migrateurs.

Au total, leur superficie atteint quelque 44,000 milles carrés. Les frais d'exploitation du Service canadien de la faune étaient, en 1967, de 19 cents par habitant. Calculée au mille carré, cette somme représente \$1.01 au Canada, tandis qu'aux États-Unis, y compris l'Alaska, elle représente \$11.40.

[Traduction]

Je vous ai entretenus aujourd'hui des éléments qui entrent dans la composition du ministère. Je vous ai dit un mot de ses programmes et de sa politique. Je ne me suis pas étendu sur les principes qui inspirent les décisions que je dois prendre et je ne veux pas le faire en ce moment.

• 1200

Je tiens à dire quelques mots au sujet de la situation assez spéciale des Indiens et des Esquimaux. Si nous devons réaliser des progrès de ce côté—des progrès mesurés en termes qu'ils considèrent comme acceptables—nous devons nous abstenir de formuler des jugements basés sur nos normes et valeurs à nous. Ces deux populations ont leurs propres vues quant à leurs ambitions et quant à la manière dont elles entendent vivre. Nous devons apprendre à nous accommoder des opinions d'autrui; nous devons également être aussi prêts à nous transformer nous-mêmes que nous le sommes à conseiller les autres. Il n'est pas nécessaire que les Indiens renoncent à leur identité en tant qu'Indiens pour s'établir et jouir d'un niveau de vie acceptable. Ils auront peut-être à ajuster certaines de leurs valeurs et certaines de leurs idées pour s'adapter à la société au sein de laquelle ils gagnent leur pain quotidien, mais cette société aura peut-être également certaines conceptions à modifier. Chacun doit y mettre du sien si l'on veut voir les deux sociétés se fondre harmonieusement et sans heurts. Dan George, Chef des Indiens de Burrard a dit que lorsque les Indiens de la côte ouest voulaient construire un canot, ils évidaient un rondin de cèdre long et droit puis se mettaient à la recherche d'un autre morceau du même bois susceptible, par sa forme, de servir de proue à leur embarcation. Ils joignaient les deux pièces de bois et les frottaient l'une contre l'autre jusqu'à ce qu'elles s'emboîtent au point d'être étanches. Il en va de même lorsqu'il s'agit de deux cultures, a déclaré le Chef George: elles doivent se frotter, sans que l'une abandonne plus que l'autre, jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement ajustées.

Le gouvernement ne peut pas faire cela tout seul. Cela suppose la sympathie, la compréhension et l'aide des gens. Le peuple

indien réclame la sympathie, la compréhension et l'aide du peuple canadien. Ces exigences commencent ici, dans notre salle de réunion, et s'étendent, par le truchement des mécanismes de gouvernement, jusqu'à rejoindre le courant général de la vie canadienne, pour atteindre enfin les coins les plus reculés du pays. Si nous faisons face à ces besoins, nous trouverons une solution aux problèmes, comme l'ont trouvée beaucoup d'Indiens qui réalisent leurs propres ambitions à leur manière à eux.

Et voilà, mes chers amis. Je veux vous remercier de l'attention que vous m'avez accordée et vous dire que je suis à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudriez me poser.

Je vous remercie.

**Le président:** Nous vous remercions beaucoup, monsieur Chrétien. Avez-vous des remarques à présenter, monsieur Simpson?

**M. Simpson:** Monsieur le président, je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous ceux qui sont ici en disant que nous sommes tous heureux de voir le ministre assister aujourd'hui à notre réunion. J'ai une série de questions que j'aimerais poser, mais comme elles sont assez longues, je crois préférable de les remettre à un autre moment. Si quelqu'un d'autre a quelques questions pour débiter, je le prie de les poser; les miennes peuvent attendre.

[Texte]

**Le président:** M. Laprise désire poser des questions. Monsieur Laprise.

[Traduction]

**M. Nielsen:** Pourrions-nous d'abord savoir, monsieur le président, si le ministre compte assister à certaines de nos prochaines réunions?

**M. Chrétien:** Je me libérerai. Je dois voyager passablement, vous ne l'ignorez pas. Ma juridiction s'étend assez loin et depuis que je suis ministre, j'ai tâché de visiter autant d'endroits que je le pouvais. Je m'efforcerai d'être à votre disposition quand vous le voudrez. Nous pouvons nous entendre sur ce point. Je ne sais quand vous tenez vos réunions, mais le mardi matin me conviendrait très bien. Toutefois, j'ai malheureusement accepté, il y a très longtemps, une invitation à assister à la réunion annuelle d'une des fraternités indiennes qui aura lieu mardi prochain, en Colombie-Britannique je ne serai donc pas ici. Je suis libre jeudi ou bien demain après-midi.

• 1205

**M. Nielsen:** Certains d'entre nous souhaiterions remettre nos questions jusqu'au retour

du ministre. Naturellement, et je suis sûr que les membres le comprendront, il y en a parmi nous qui ont plus de questions à poser que d'autres étant donné que...

**M. Chrétien:** Peut-être pourrions-nous décider de la procédure à suivre car nous avons beaucoup de points à discuter au sujet du ministère. Nous pourrions peut-être consacrer des séances distinctes aux programmes qui touchent les Affaires indiennes, le Nord et la conservation?

**M. Nielsen:** Bien entendu, mes questions ont surtout trait à la politique, mais je puis les remettre à jeudi.

**Le président:** Il n'y a malheureusement pas de réunion prévue pour jeudi, pour la bonne raison qu'il n'y a pas de salle disponible ce jour-là. Nous sommes en train d'essayer d'organiser un roulement, avec l'aide du coordinateur des réunions des comités. On préfère que nous ne fixions pas nos séances plus d'une semaine et demie à l'avance, ce qui rend la situation très difficile pour les fonctionnaires. Nous allons essayer d'arranger cela cette semaine. Nous espérons donc voir le ministre revenir d'ici une semaine et demie, c'est-à-dire jeudi en huit.

**M. Chrétien:** Oui, je serai ici.

**Le président:** Si nous pouvons obtenir une salle. Les membres du Comité en seront avisés en temps utile. J'ai maintenant une question de M. Laprise.

[Texte]

**M. Laprise:** Monsieur le président, je vous remercie. Monsieur le ministre, je suis un peu dans la même situation que M. Simpson, je n'ai appris que quelques minutes avant l'ouverture de la séance ce matin que vous seriez présent à notre réunion. Toutefois, pour le moment, je ne poserai que quelques questions.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier de l'important exposé que vous nous avez fait ce matin et qui est rempli d'optimisme. Je pense que nous pouvons envisager avec confiance l'avenir des Territoires du Nord-Ouest et du grand Nord québécois principalement, dont je représente une très grande partie. Je crois que nous avons encore beaucoup à faire dans cette région-là surtout, et à ce propos, pourriez-vous nous éclairer sur les projets des gouvernements fédéral et québécois pour cette partie du pays et qui peuvent intéresser les Indiens et quelques Esquimaux?

**L'hon. Jean Chrétien:** Voici, en ce qui a trait aux relations entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales depuis que je suis au ministère, je dois dire que je

n'ai pas rencontré de problèmes sérieux. Nous partons du principe qu'il appartient aux Indiens eux-mêmes de prendre les décisions. Cependant, nous appliquons au Québec, comme dans les autres provinces, une politique permettant aux Indiens, comme aux Esquimaux, d'avoir accès aux mêmes services que les autres citoyens à l'intérieur de la province. Mais tout cela doit être fait ayant en vue l'intérêt des Indiens ou des Esquimaux en tenant compte de leurs aspirations. Chaque fois que nous pouvons leur offrir une solution quelconque, nous essayons de les consulter. Toutefois, ce qui est important, c'est de nous assurer que tout se fait au moyen de consultation entre les deux gouvernements et les personnes intéressées, ce que nous avons fait depuis que je suis là, à tout le moins, et sans éprouver de trop grandes difficultés, je dois vous dire. Et il n'y a pas eu de développements majeurs de ce côté-là, depuis cinq mois que je suis en fonction. C'est à peu près tout ce que je puis dire à ce moment-ci. Nous continuons les mêmes politiques que par le passé, en nous servant des principes de base que je viens d'énoncer.

• 1210

**M. Laprise:** Maintenant, je voudrais...

**L'hon. M. Chrétien:** Je voudrais faire une autre remarque, c'est que le développement économique dans notre circonscription, qui est très importante, sachant que vous représentez le plus grand comté de la province de Québec, tout le Nouveau-Québec, le développement économique de ce secteur dis-je, n'est pas ma responsabilité, mais bien celle du gouvernement provincial.

**M. Laprise:** Je voudrais m'attarder surtout ce matin sur une région particulière qui couvre trois postes; je ne sais quelle importance votre ministère y attache, c'est celle de Rupert House. On vient de me remettre une carte, mais à ma grande surprise, je note que cette région, où il y a trois postes indiens, à savoir Rupert House, Nénaska et Eastmain, n'apparaît pas sur cette carte. Maintenant, j'ai un rapport qui indique qu'à Rupert House, il y a à peu près 90 p. 100 de la population qui souffre de chômage. J'aimerais savoir si vous avez un programme quelconque pour résoudre le problème du chômage dans ces postes indiens?

Je crois que ce serait très important si on pouvait trouver des emplois leur permettant de gagner leur vie. J'ai ici une citation du chef de Grande-Baleine, qui dit: «Comme tous dans le monde, il nous faut vivre avec les revenus que nous avons.» Alors, je crois que c'est une déclaration très juste et si nous pouvions améliorer leur sort dans le domaine de l'emploi, ce serait un grand pas de fait.

**L'hon. M. Chrétien:** Je fais grand cas de votre préoccupation, monsieur Laprise, au sujet de ces trois postes. Évidemment, dans ces régions septentrionales, l'économie est souvent assez marginale et ce n'est pas très facile de promouvoir une croissance économique de façon à donner un emploi permanent aux Indiens qui y vivent. Nous avons des programmes où nous essayons de faire les expansions nécessaires. Toutefois, vous comprendrez que nous avons beaucoup de chemin à parcourir et il s'agit généralement de communautés qui ont vécu d'une façon traditionnelle, de chasse et de pêche, et qui voudraient, aujourd'hui, jouir du même mode de vie dont nous, les gens du sud, bénéficions. C'est un rajustement qui exige quelques années. Je prends bonne note des représentations que vous me faites et je demanderai aux fonctionnaires de mon ministère de faire rapport de façon plus précise concernant la situation économique de ce coin de votre circonscription électorale.

**M. Laprise:** J'aurais une autre question à poser maintenant se rapportant à la consommation de spiritueux dans les centres indiens. J'ai remarqué que c'est un problème qui existe un peu partout dans le Nord, particulièrement au Nouveau-Québec, j'ai un rapport assez sombre sur la situation. Avez-vous autorité, dans les réserves de cette partie du Québec, pour lutter contre l'ivrognerie par des moyens...?

**L'hon. M. Chrétien:** Voici. Notre autorité en cette matière s'applique à toutes les réserves, sauf que certaines d'entre elles peuvent faire une demande pour avoir le droit de vendre ou d'acheter de la boisson à l'intérieur de la réserve même. Il est à noter que même si dans une réserve, par exemple, ils n'ont pas l'autorisation de faire le commerce de la boisson, il arrive souvent que le problème de l'ivresse se situe en dehors de la réserve. Ils vont dans des endroits censément plus civilisés et c'est là qu'ils prennent l'habitude de la boisson; ceci est définitivement un problème très sérieux dans plusieurs localités indiennes. Nous avons, à l'intérieur de notre administration, un programme nous permettant de faire des recherches afin d'en découvrir les causes et y apporter un remède efficace. Mais je crois que le meilleur moyen est certainement d'offrir aux Indiens des conditions économiques meilleures ou de stimuler leur ambition et leur orgueil. A ce moment-là, quand ils auront atteint ce degré d'évolution, ils voudront probablement avoir en public une conduite irréprochable. Il est évident que même s'ils continuent de consommer des boissons, ils pourront sans doute le faire d'une façon plus rationnelle.

• 1215

Mais vous comprendrez que ce phénomène de la boisson, dans toute région en voie de développement est un problème. Vous savez comme moi que dans vos circonscriptions électorales, tout autant que dans la mienne, là où on ouvre de nouveaux territoires, on a toujours à faire face à une situation semblable. Je me rappelle, par exemple, dans des localités de ma propre circonscription électorale en voie de développement quand j'étais jeune garçon, c'était très fréquent de voir des gens en état d'ivresse sur la rue. Vingt ans après, alors qu'elles sont devenues plus importantes, sans doute les gens prennent-ils la même quantité d'alcool, mais pas dans une même journée, c'est une question d'évolution sociale et économique. Cependant, la situation est très grave dans plusieurs milieux indiens, et nous pourrions peut-être améliorer la situation, à l'aide de travailleurs sociaux qui leur feraient voir les désavantages et les dangers d'une consommation trop grande de spiritueux. Dans notre programme social à l'intention des réserves indiennes et esquimaudes, nous essayons d'apporter des améliorations afin de permettre aux travailleurs sociaux de leur donner une éducation appropriée en cette matière.

**M. Laprise:** J'aurais une dernière question à poser ce matin, il y en aurait beaucoup d'autres, mais je pense qu'il sera possible d'obtenir ces renseignements de vos fonctionnaires. Dans votre déclaration, vous avez abordé le sujet relevant du domaine de la construction d'habitations, en ce qui concerne des régions comme Rupert House en particulier, où on m'indique qu'il n'y a qu'une demi-douzaine de maisons habitables, qu'il y a 35 cabanes et 32 tentes, n'ayant que deux pièces pour loger de 8 à 12 personnes. Avez-vous un programme aussi pour des postes de ce genre-là?

**L'hon. M. Chrétien:** Nous avons un programme d'habitations s'appliquant à toutes les réserves indiennes, il devait pourvoir toutes les familles indiennes d'un logis convenable en dedans d'une période de cinq ans. A cause de certaines restrictions monétaires, il a été reporté à sept ans et nous en sommes présentement à la quatrième année de la réalisation de ce projet.

Évidemment, j'aurais aimé que cela aille plus vite, mais la politique du ministère est que nous voulons donner une maison habitable à chacune des familles indiennes d'aujourd'hui et de demain, à savoir: celles qui existent à l'heure actuelle et les nouveaux foyers qui se fondent à tous les ans. Je pense que dans une société comme la nôtre, nous avons des obligations particulières en ce qui a

trait au rattrapage en matière d'habitations pour ces gens-là. Il y a des endroits où la situation est encore déplorable, d'autres où nous avons fait des progrès considérables, mais je dois vous dire que nous avons beaucoup à faire et que nous avons encore un grand chemin à parcourir.

Notre but ultime est de donner à chaque famille indienne une maison au moins habitable.

**M. Laprise:** Il me vient à l'esprit une autre question, monsieur le ministre. En ce qui concerne le petit poste de Nemaska, votre ministère projette-t-il de fermer ce poste et de le déménager vers Rupert House.

**L'hon. M. Chrétien:** Je ne peux pas répondre à cette question-là pour le moment, monsieur Laprise. Mais je vais m'informer et je pourrai vous donner ce renseignement à la prochaine réunion ou simplement vous écrire une note à ce sujet.

[Traduction]

**Le président:** M. Badanai?

**M. Badanai:** Monsieur le président, l'exposé détaillé du ministre m'a beaucoup impressionné. Il a suivi une politique qui ne manquera pas de soulever des questions sur les divers aspects du programme. Pour l'instant, toutefois, je me bornerai à dire au ministre à quel point j'apprécie, personnellement, sa déclaration. Elle est de nature à rassurer largement les Canadiens sur la volonté du gouvernement d'agir équitablement à l'égard des Indiens et des Esquimaux, et aussi d'intensifier le développement de nos ressources, au Nord du 60° parallèle.

J'ai plusieurs questions à poser sur les installations scolaires mises à la disposition des Indiens, surtout dans le Nord-Ouest de l'Ontario, mais je les remets à plus tard afin de permettre à tous les membres du Comité d'interroger le ministre sur la déclaration qu'il a faite ce matin au sujet de la politique qu'il compte suivre.

**Le président:** Nous vous rendrons donc la parole au deuxième tour monsieur Southam?

**M. Southam:** Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais m'associer aux paroles de M. Simpson et à celles d'autres membres du Comité pour féliciter le ministre de la déclaration très complète qu'il a faite ici ce matin pour nous faire voir les différentes facettes de son ministère.

• 1220

Remarquons en passant que cela a absorbé la plus grande partie du temps du Comité, ce matin. Ce n'est que justice, évidemment.

J'abonde dans le sens des remarques énoncées il y a quelques moments par le président, et je pense que nous devrions établir un

order du jour pour les travaux du Comité afin de permettre au ministre d'être présent à un date ultérieure ou, si cela lui est le moins du monde possible, à plusieurs dates. En effet, s'il faut en juger par ses remarques et par celles qu'on a déjà faites au Comité ce matin, nous allons être pris par toute une série de discussions sur les problèmes qui ont trait aux Esquimaux et aux Indiens, problèmes qui concernent nos populations autochtones.

J'estime que seul le ministre lui-même devrait être présent afin qu'il puisse connaître notre point de vue avant que nous prenions des décisions définitives dans ce sens. Je ne veux pas engager le Comité dans un trop grand nombre de questions, comme certains autres membres l'ont fait ce matin, mais j'aimerais obtenir certains renseignements.

Je me trouvais dans la Saskatchewan, il y a une semaine ou deux, pour une autre mission. J'étais à Saskatoon et j'ai été pressenti par une délégation de sept Indiens, dirigée par un certain M. Howard Adams, un avocat des Indiens extrêmement éloquent. Son problème avait trait à la réunion qui s'est tenue récemment dans la Saskatchewan—le 16 septembre, je crois—et à laquelle assistaient des délégués de notre ministère des Affaires indiennes, apparemment pour s'informer de l'opinion des Indiens au sujet des modifications ou des révisions qu'on veut faire subir à la Loi sur les Indiens.

Je me demandais, monsieur le ministre, si l'un ou l'autre de vos fonctionnaires présents ici ce matin et qui auraient assisté à cette réunion pourraient me faire le compte rendu de ce qui s'y est passé, car la description qu'on m'en a faite le 8 novembre ne m'a pas laissé une très heureuse impression, et j'aimerais entendre l'autre son de cloche. Je connais le point de vue des Indiens et j'aimerais entendre celui du ministère.

**M. Chrétien:** J'ignore ce à quoi vous faites allusion, monsieur Southam. Dans certains endroits, les Indiens se sont plaints parce que nous avons dû prendre la décision de désigner ceux qui devraient s'y trouver. Nous avons estimé que la meilleure manière de discuter avec les Indiens était de prier leur chef de les représenter. Dans certains cas, il y a des Indiens qui ne sont pas d'accord avec leurs représentants. Il disent qu'un tel chef n'a pas été régulièrement élu, ou qu'il ne représente pas les vues de la majorité, celle des 30 p. 100 seulement de la population qui ont voté lors des élections, et que ceux-ci ne représentent pas les vues véritables des Indiens. D'autres ont constitué des associations en marge et ils veulent se faire entendre.

Je sais qu'il y a eu un problème et je pourrai vous en donner une explication plus détaillée la prochaine fois. Je n'étais pas présent. Mon ministre sans portefeuille s'y trouvait, et ceux qui assistaient à cette réunion ne sont pas à Ottawa, car il y a une autre réunion aujourd'hui, à Chilliwack, en Colombie-Britannique. Si je ne me trompe, il y avait un individu qui voulait prendre la parole et il a fait une tempête à ce sujet. Après une longue discussion, nous lui avons permis de parler un moment, mais il ne paraissait pas trop satisfait. Je me renseignerai à ce sujet.

Le problème fondamental, qui est d'organiser ces réunions, est très difficile pour nous. J'ai trouvé que la meilleure manière de procéder était de se mettre d'accord avec les membres élus car je crois qu'il est indispensable pour les Indiens de former leurs propres organisations d'une façon démocratique. Toutefois, pour beaucoup d'entre eux, c'est quelque chose d'entièrement nouveau. Ils se battent entre eux et c'est normal. Je suis toujours surpris quand on me demande ce que veulent les Indiens car il n'y a pas d'unanimité chez eux.

C'est comme lorsque vous demandez ce que veut le Québec. Si vous me le demandez, je vous répondrai une chose et M. Laprise vous dira sans doute quelque chose dans le même sens; mais si vous le demandez à René Lévesque, il vous en donnera une tout autre version. C'est tout pareil pour les Indiens: le problème qui s'est posé dans la Saskatchewan était de cet ordre, mais je ne puis vous donner de précisions.

**M. Southam:** Monsieur le président, je tiens à souligner que j'approuve de tout cœur cette politique tendant à aller dans tout le Canada rencontrer chez eux les Indiens les plus représentatifs pour connaître leur opinion sur les révisions de la loi, et quand j'ai posé la question, c'était aux fins d'information. Malheureusement, les réunions de la Saskatchewan ont été prévues au début de l'itinéraire et la Chambre reprenait ses travaux à peu près au même moment, de sorte qu'il était difficile, voire impossible, pour certains d'entre nous d'être de retour là-bas pour assister aux réunions.

Je crois qu'un des membres du Comité, M. Thompson, y était présent, mais, je le répète, je me suis heurté à ce mécontentement lorsque j'étais à Saskatoon, il y a deux semaines, aussi j'ai cru préférable de m'informer auprès du ministre. En fait, depuis lors, on m'a soumis un mémoire et je le lui ferai parvenir à son bureau pour qu'il puisse l'examiner, car lorsque j'ai discuté à ce sujet avec M. Adams—et c'était la première fois que je le rencontrais—il m'a paru très éloquent. Il sem-

blait très bien informé et je tends à croire que ses griefs étaient fondés. D'autre part, je tenais à me renseigner auprès de votre ministère avant de tirer mes propres conclusions.

**M. Chrétien:** Nous invitons le chef à venir à ces entretiens et, à la réunion, ce sont les participants eux-mêmes qui décident des personnes qui seront entendues. Il n'était probablement pas un des chefs élus. Il représentait probablement un groupe et c'était aux Indiens eux-mêmes de décider. On m'a fait connaître un des aspects: ils prétendent qu'il n'est pas Indien. Un problème auquel nous nous heurtons souvent en traitant avec les Indiens est celui des métis. Il s'agit là d'un problème très difficile, car ma juridiction et celle du gouvernement canadien, aux termes de la Constitution, sont confinées aux Indiens inscrits, mais il y a beaucoup de gens au Canada avec du sang indien et qui, d'après la loi, ne sont pas considérés comme Indiens.

Telle est la loi aujourd'hui. Il était peut-être un métis qui voulait parler, mais les Indiens lui ont nié ce droit parce qu'il n'est pas Indien. C'est un des problèmes que nous devons étudier lorsque nous modifierons la Loi sur les Indiens. Elle est là et il y a la Constitution, et nous n'avons pas pleine liberté d'action dans ces domaines. Nous trouvons parfois que la population métis...

**M. Southam:** Je voudrais que le président et vous-même, monsieur le ministre, sachiez qu'en ma qualité de député de la Saskatchewan, je suis très intéressé à parvenir à une heureuse conclusion dans l'établissement d'autres politiques qui aideront à résoudre les problèmes de nos indigènes. Il est intéressant de noter, et là encore je parle de la Saskatchewan, que nous avons une plus forte proportion d'Indiens par rapport à la population blanche que tout autre endroit au Canada. Je crois que le rapport est d'environ  $3\frac{1}{2}$  pour 1; la question nous intéresse donc vivement, et nous aurons sans doute d'autres discussions à ce sujet. Je vous remercie, monsieur le président.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Quelques-unes de mes questions devaient porter sur les réunions qui ont eu lieu avec les Indiens au sujet des modifications à apporter à la Loi sur les Indiens. Pendant que le ministre est ici et que nous sommes dans le sujet, nous entendons souvent que c'est là la première étape des réunions pour ce qui est des entretiens, et cela me donne à penser évidemment qu'un plan définitif a été établi. J'aimerais savoir ce que le ministre entend au juste par première étape. Il a déclaré qu'il y aurait d'autres réunions. Se dérouleront-elles en présence de tous ceux qui ont déjà été entendus et, cela va de soi, nous en informerons-t-on avant de prendre quelque mesure

que ce soit pour modifier la Loi sur les Indiens?

**M. Chrétien:** Je ne peux vous dire la politique définitive que nous comptons suivre, mais j'ai assisté, je crois, à six des réunions. C'est la première série d'entretiens. Certains Indiens ont été très bien préparés, et je dois vous dire qu'à bien des réunions, même si nous avons eu 25 maires de municipalités de n'importe quelle province, nous n'aurions pas eu de discussions plus intéressantes. J'ai été très impressionné.

• 1230

Toutefois, dans certains cas, les Indiens n'étaient pas à l'aise parce que, lorsqu'ils viennent de très loin dans une grande salle avec des microphones, des sténographes et ainsi de suite, il leur est un peu difficile de s'adapter. Par conséquent, dans bien des cas, la première série de consultations n'a servi qu'à leur permettre de s'adapter à cette nouveauté. Nous n'avons pas eu le temps de considérer tous les aspects, et on a mentionné, entre autres, qu'il était très bon que nous leur posions des questions d'ordre général, nous leur posons 36 questions, mais ils aimeraient connaître les questions plus précises que nous avons en tête. Je crois que cela est juste. Si nous voulons vraiment connaître leurs vues et les associer à la nouvelle Loi sur les Indiens, nous devons leur donner l'occasion d'étudier les propositions.

Ce que je me propose de faire à l'issue de ces consultations, car il y a deux autres séries, en plus de la réunion des Chilliwack qui se déroule présentement; une au Manitoba et une en Alberta; après cette première série de consultations, nous tiendrons à Ottawa en janvier, une réunion de tous les représentants de ces réunions. Après, en ma qualité de ministre, je rédigerai la nouvelle Loi sur les Indiens. Je la soumettrai ensuite au Cabinet, puis nous passerons par l'étape des résolutions et nous présenterons le projet de loi à la Chambre des communes. J'enverrai ce projet à tous les chefs et j'aimerais que l'on tienne une deuxième série de consultations avec ces derniers, avec assez de souplesse, par l'entremise de cette deuxième série si c'est nécessaire, pour adapter la loi à leurs désirs. Il est vrai qu'ils ne seront pas d'accord, mais au moins ils auront vu les propositions et nous pourrions connaître leurs critiques. Si celles-ci sont motivées, nous changerons le projet de loi.

Ils pourraient être présents à l'étude des clauses, au Comité, pour en discuter avec vous. Je voudrais les faire participer le plus possible à la présentation qui aura lieu à la Chambre des communes. Je ne sais pas si cela sera possible alors. Cela prendra du temps,

mais je préfère passer six mois de plus en discussions pour être sûr que nous avons l'esprit que nous recherchons et connaître leurs vues plutôt que d'essayer de leur imposer quoi que ce soit.

Mon but était d'en arriver à une nouvelle Loi sur les Indiens. Quand je suis devenu ministre, j'ai dit que d'ici l'an prochain, j'aurais une nouvelle loi. Vous savez que j'aime beaucoup l'action, mais par ailleurs, je me suis rendu compte que, bien que la première série de réunions ait été utile, nous avons certainement besoin d'une seconde série qui nous permettra d'étudier les propositions que nous avons en tête. Je ferai plus tard une déclaration catégorique sur la forme de la seconde série, lorsque nous aurons établi le projet de loi.

**M. Simpson:** Le ministre peut-il nous dire maintenant si ces modifications à la Loi seront portées à l'attention du Comité permanent?

**M. Chrétien:** Certainement.

**M. Simpson:** Elles seront renvoyées au Comité permanent?

**M. Chrétien:** Oui. Je crois que s'il y a des gens à Ottawa qui s'intéressent à la question et qui en sont conscients, c'est bien vous. Vous avez votre mot à dire et je suis prêt à entendre vos vues. Si vous avez à proposer des modifications pertinentes, je les accueillerai volontiers.

**M. Simpson:** Vous avez déclaré que les représentants du peuple indien, les chefs, sont ceux qui seront invités à ces réunions. Lorsque vous tiendrez votre réunion au Manitoba, par exemple, avez-vous l'intention d'inviter tous les chefs du Manitoba?

**M. Chrétien:** Tous les chefs doivent être invités et ils devraient venir. Je ne vois pas pourquoi je devrais changer cette politique. Toutes les bandes ont été représentées partout ailleurs et je ne vois pas pourquoi des chefs ne devraient pas être invités aux discussions.

**M. Nielsen:** Mais pas à la deuxième série.

**M. Chrétien:** Dans certaines bandes, on choisit quelque autre personne parce qu'on trouve que le chef n'est pas à la hauteur ou bien parce qu'on veut une personne qui sait mieux s'exprimer.

**M. Simpson:** C'est très intéressant. Qui choisit quelqu'un d'autre?

**M. Chrétien:** Ce sont les membres de la bande eux-mêmes.

• 1235

**M. Simpson:** Y a-t-il un référendum sur la personne qui les représentera aux réunions?

**M. Chrétien:** Oui. Ou un vote quelconque. Je ne connais pas leur façon de procéder. Cela est laissé à leur discrétion. Je les laisse libres de faire leur choix. Si une bande décide de déléguer quelqu'un d'autre que le chef, je peux entrevoir des problèmes dans la collectivité, mais cela les regarde. Je ne peux prendre de décision pour eux.

**M. Simpson:** Je changerai donc de sujet. Quelles dispositions a-t-on prises pour les dépenses et le transport des gens qui participent aux réunions?

**M. Chrétien:** Nous payons toutes leurs dépenses. Nous payons leurs frais de déplacement, nous payons leurs dépenses lorsqu'ils viennent aux entretiens et nous payons leur voyage de retour. Tout est payé. Nous leur donnons aussi une indemnité de \$20 par jour de présence.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je crois qu'il pourrait y avoir un malentendu chez les membres du Comité à la suite de la question posée par mon collègue et de la réponse du ministre au sujet de l'assistance de tous les chefs du Manitoba. Cela est, bien entendu, le cas de la première réunion et sans doute de la deuxième, après la présentation du bill. Mais entre-temps, il y aura une réunion à Ottawa, sauf erreur, à laquelle assisteront des délégués qui ont participé aux premières réunions, et ces délégués ne comprendront certainement pas tous les chefs du Manitoba.

**M. Chrétien:** Non. Il y aura un ou deux délégués du Manitoba qui viendront à Ottawa, en janvier. Nous ne pouvons inviter tous les chefs de tout le Canada à cette réunion à Ottawa, en janvier.

A cette occasion, nous ne ferons que revoir la situation et nous aurons des représentants de tous les entretiens, mais pas tous.

**M. Southam:** J'ai une autre question, monsieur le président. Étant donné que les hauts représentants de nos indigènes viendront à cette réunion, en janvier, y aurait-il la possibilité qu'ils assistent à une réunion de notre Comité permanent? Les membres ne pourraient participer à beaucoup d'autres réunions pour savoir leur point de vue.

**M. Chrétien:** Oui.

**Le président:** Je crois, monsieur Southam, que ce serait là une excellente idée. Nous prendrons les mesures nécessaires au comité de direction.

**M. Chrétien:** Personnellement, je ne vois pas d'objection.

**M. Southam:** Nous allons devoir louer une grande salle.

**M. Chrétien:** Non. Il y aura 30 personnes au plus.

**Le président:** C'est le groupe de janvier.

**M. Chrétien:** En janvier, il y aura probablement 30 personnes.

**M. Southam:** Je vous remercie, monsieur le président. Je crois que cela sera très utile au Comité.

**M. Cullen:** Le problème, c'est que si nous avons 30 personnes, cela veut dire une trentaine de témoins à interroger. Ce n'est pas comme s'ils étaient volontaires. Fourniront-ils des renseignements d'eux-mêmes ou devons-nous poser des questions à chacun d'entre eux? Cela semble être assez embarrassant.

**M. Chrétien:** Je vois votre problème.

**Le président:** Nous essaierons d'établir une procédure au comité de direction.

La prochaine personne sur la liste est M. Borrie.

**M. Simpson:** Avant de terminer, comme je l'ai dit, j'ai un bon nombre de questions à poser, mais je me demande s'il serait possible à l'occasion de l'une de nos prochaines réunions d'obtenir un tableau des taux de bien-être et d'aide; le ministère pourrait sans doute disposer, pour chaque membre, d'un exemplaire des taux d'aide en matière de bien-être social fournie aux Indiens dans chaque province. Je voudrais savoir s'ils sont uniformes pour tout le Canada.

**M. Chrétien:** Non. Nous les établissons en fonction de l'aide que tout blanc recevrait dans la province. Nous adaptons nos programmes de bien-être à ceux de la province. M. Battle vous fournira les chiffres que vous voulez.

**M. Simpson:** Parfait. Je crois savoir que tel est le cas. Je ne blâme personne au ministère et il se peut que ce soit la faute de certaines provinces, mais je crois savoir qu'il y a de fortes variations entre l'aide versée en bien-être social, par exemple à Montréal, Winnipeg et Toronto, en comparaison avec le nord du Manitoba ou le nord de la Saskatchewan, ou d'autres endroits. J'aimerais connaître ces chiffres.

**M. Chrétien:** Nous verrons à ce que vous les ayez à la prochaine réunion.

**M. Simpson:** Pourrions-nous aussi avoir les taux pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest?

• 1240

**M. Chrétien:** Oui.

**M. Borrie:** Monsieur le président, j'ai aussi quelques commentaires à faire, mais je les limiterai pour le moment à un cas particulier. Je voudrais toutefois dire que j'ai assisté à la réunion de Prince George et, si elle est typique du genre de réunions qui ont eu lieu au Canada, je crois qu'elles ont connu un succès extraordinaire. Le seul problème évidemment a trait aux Indiens eux-mêmes. Ils n'étaient pas préparés à présenter tout ce qu'ils auraient voulu, car, à leur avis, ils n'ont pas été prévenus suffisamment à l'avance. Toutefois, c'était totalement de leur faute.

Dans les futures réunions de ce genre, je recommande que le ministère étudie la possibilité d'accorder aux bandes quelques jours avant toute réunion avec le ministère. Je propose cela parce que, au cours de leurs discussions, il y avait une barrière, et il était difficile d'obtenir l'unanimité parmi eux devant le Comité.

**M. Chrétien:** Vous croyez qu'ils devraient communiquer avec le ministère avant?

**M. Borrie:** Non, en parler entre eux.

**M. Chrétien:** Oui, mais ils le font à la plupart des endroits. Par exemple, j'ai rencontré David Courchène l'autre jour au Manitoba. Il est le président de la fraternité là-bas. Il a voyagé avec quelques-uns de ses assistants dans les provinces pour leur faire connaître les problèmes etc. Quand j'étais à Calgary et à Edmonton, vendredi dernier, j'ai rencontré Harold Cardinal, président de l'association de l'Alberta, et il faisait la même chose. Nous leur avons fourni les fonds pour leur permettre de se rencontrer avant les entretiens officiels.

**M. Borrie:** Je crois que la fraternité indienne a probablement négligé le Secteur du Nord, parce qu'ils estiment qu'ils n'en font pas partie.

Ma question suivante se rapporte à la politique et à la réorganisation du ministère en ce qui concerne ses représentants au près des Indiens. Pourrait-on modifier l'emploi du temps des agents et des surintendants pour leur permettre de passer un peu plus de temps parmi ceux qu'ils administrent. Il paraît que le ministère exige d'eux un tas de renseignements. Or, ils ne peuvent pas bien faire leur travail s'ils passent leur temps devant un bureau. Il semblerait qu'ils soient

devenus esclaves de la machine, alors que c'est la machine qui devrait mieux travailler pour eux. Peut-on porter remède à cette situation pour permettre à ces agents de passer un peu plus de temps avec ceux dont ils doivent s'occuper.

**M. Chrétien:** Ce serait très souhaitable. On a toujours tendance à trouver qu'on consacre trop de personnel à l'administration. C'est le sentiment de tout le monde. Cependant, pour contrôler, il faut une bonne administration. Je me rends compte que cela peut devenir décourageant, mais il faut l'administration pour contrôler les dépenses. Il faut parfois, pour encaisser \$10, une organisation qui coûte bien plus que cela. Cependant, il faut que le gouvernement exerce un contrôle et nous essayons de le faire de notre mieux.

Je conviens que les fonctionnaires du ministère devraient passer plus de temps avec la population. Nous voudrions voir ceux qui s'occupent des bandes devenir plus actifs dans les travaux de la communauté. Nous avons modifié notre façon de faire. Nous avons des Blancs qui vivaient dans les réserves mais nous voulons que cela cesse parce qu'il importe que les Indiens se chargent de leur propre avenir et produisent leurs propres chefs de file. Comme je viens de le dire, je voudrais voir plus d'Indiens prendre part au développement de leurs communautés. Vous le savez, si doux et si polis que nous soyons, nous sommes toujours des Blancs à leurs yeux. S'ils pouvaient eux-mêmes fournir leurs chefs ce serait préférable. C'est pourquoi nous enlevons quelques-uns des Blancs des réserves, et le plus souvent les Indiens sont très heureux de leur départ.

• 1245

**M. Borrie:** Oui, mais ce que je demandais c'est qu'on laisse à l'agent un peu plus de liberté pour s'occuper des problèmes auxquels il doit faire face dans une réserve donnée ou avec une bande en particulier. Obligés d'observer les règles et le règlement si rigoureusement établis, ils ne peuvent pas aider au progrès des différentes bandes—c'est cela que je voulais dire.

**M. Chrétien:** Après la réorganisation, nous aurons plus de spécialistes pour aider les surintendants. Je voudrais organiser le ministère de façon à offrir aux Indiens plusieurs possibilités entre lesquelles ils pourront choisir. Nous aurons probablement plus de spécialistes. Je voudrais les libérer des petits détails d'administration et autoriser les bandes à s'en occuper elles-mêmes. Quand elles rencontreront une difficulté, le surintendant du district pourra leur envoyer un spécialiste pour les aider. Si nous organisons la réserve de telle

sorte que les Indiens prennent eux-mêmes leurs décisions, ils finiront par produire les chefs dont ils ont besoin. Souvent, ils en sont très capables, et ils sont aussi très heureux de le faire. Au lieu d'avoir un Blanc sur place à leur dire ce qu'ils doivent faire, ils n'auront qu'à nous prévenir quand ils auront besoin de nous.

**M. Borrie:** Merci beaucoup, monsieur Chrétien.

Monsieur le président, j'ai deux autres questions, sur l'éducation, mais pour l'une en particulier, il vaut peut-être mieux que je donne un préavis, c'est-à-dire sur le déplacement des enfants indiens à de grandes distances de leur foyers, en fait jusqu'à un autre district.

**Le président:** Monsieur Borrie, nous en avons parlé brièvement au sous-comité, et nous avons l'intention d'organiser à l'avenir des réunions sur les différentes sections du ministère.

**M. Borrie:** Je suis de votre avis, mais je vous donne plus ou moins avis que c'est là une des questions que je poserai.

**Le président:** Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous essaierons de consacrer une réunion entièrement à l'éducation, et d'étudier la question à fond.

En avez-vous terminé avec vos questions?

Je donne la parole à M. St-Pierre.

**M. St-Pierre:** Merci, monsieur le président. Moi aussi, j'ai plusieurs questions à poser sur l'exposé du ministre, mais je voudrais remettre la plupart d'entre elles à plus tard. Cet exposé a été très large, et des plus intéressants. Je poserai simplement une question, assez vaste, au ministre.

Il s'agit de la politique du ministère, qui vise à faire des Indiens, autant que possible, et même entièrement, à ce que j'ai compris, des citoyens non seulement de la province qu'ils habitent, mais aussi du Canada. A ce que j'ai compris, il faudra pour cela transférer un grand nombre de responsabilités des autorités fédérales aux autorités provinciales.

Essentiellement, voici ma question: que stipule la Constitution à cet égard? Que se passe-t-il si une province décide de répondre à Ottawa, «Non, nous n'acceptons aucune responsabilité pour les Indiens», ou «Si nous acceptons des responsabilités, nous ne nous en acquitterons que si Ottawa en paie tous les frais»?

La Constitution tranche-t-elle clairement cette question. Les Indiens sont-ils nettement et exclusivement du ressort du gouvernement fédéral, ce qui impliquerait, en cas de transfert à la province, un accord du gouvernement fédéral avec cette province, ou est-il établi juridiquement que les Indiens ne sont pas, en vertu de la Constitution actuelle, exclusivement du ressort du gouvernement fédéral?

**M. Chrétien:** Vous avez soulevé là une question vaste et complexe se rapportant à un problème d'envergure, monsieur St-Pierre.

A mon avis, aux termes de la Constitution, le gouvernement fédéral est tenu de protéger les droits des Indiens. Je n'ai pas le texte exact en ce moment.

• 1250

On peut interpréter cela de deux manières. Certaines provinces déclarent n'avoir rien à voir avec les Indiens; que c'est au gouvernement fédéral de s'en occuper. Je ne suis pas de cet avis. J'estime que le gouvernement fédéral doit veiller à ce que les Indiens soient citoyens à part entière aussi bien que tous les autres citoyens.

Ce qui s'est passé jusqu'ici, c'est que chaque fois que les provinces ne fournissaient pas de programmes aux Indiens, le gouvernement fédéral intervenait pour donner aux Indiens les services qu'ils ne recevaient pas des provinces. En fait, chaque programme mis sur pied par les provinces ou le fédéral en faveur des Blancs a sa contrepartie en faveur des Indiens. C'est ainsi que nous sommes intervenus pour l'éducation et le logement, et ainsi de suite, de façon à nous occuper de tous les secteurs.

Pour atteindre nos objectifs, il faudra faire pression sur les provinces; et les Indiens peuvent aussi le faire eux-mêmes. Ils paient des impôts au gouvernement provincial. Il est vrai qu'ils ne paient pas l'impôt sur le revenu quand ils gagnent leur argent dans les réserves, mais de nos jours ils travaillent en dehors des réserves et paient alors l'impôt sur le revenu tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial. Quand ils achètent de l'essence pour leurs voitures, ils doivent aussi payer la taxe de vente. Ils ont droit d'en tirer une compensation, ce qui souvent n'est pas le cas.

Si nous voulons assurer aux Indiens les mêmes possibilités qu'à tous les autres Canadiens, il nous faut veiller à ce qu'ils puissent obtenir les mêmes services, et la même qualité de services, aux mêmes endroits. Nous ne pouvons pas faire de distinctions injustes contre un groupe quelconque de notre société sans donner naissance aux problèmes auxquels font face d'autres pays. Il faut qu'ils fréquentent les mêmes hôpitaux et les mêmes écoles, quand c'est possible; et il faut qu'ils bénéficient des mêmes programmes de bien-être social.

Les gouvernements provinciaux ont des responsabilités envers les Indiens tout comme nous. La tâche du gouvernement fédéral est de veiller à ce que les droits de l'Indien soient protégés, et l'un de ces droits est celui d'être citoyen à part entière du pays, s'il le désire. S'il choisit de vivre dans la réserve, à l'ancienne manière, c'est son droit, car le choix de sa façon de vivre fait partie de la liberté d'un homme. Mais pour ce qui est des services et des gouvernements, les Indiens doivent être, partout au pays, les égaux des Blancs.

Si les provinces ne sont pas d'accord, il se peut que le problème soit difficile à résoudre, mais certains chefs Indiens ont déjà soulevé la question. Je me souviens bien d'une déclaration qu'a faite Dave Courchesne il y a environ deux ou trois mois. Il a dit «Nous voulons que les gouvernements provinciaux s'occupent aussi de nous.» Dans de nombreuses provinces de l'Ouest, les Indiens disposent d'un grand pouvoir politique, s'ils veulent y recourir. Ils votent et, dans certaines circonscriptions, ils peuvent faire pencher la balance, que ce soit au niveau provincial ou au niveau fédéral.

**M. Nielsen:** Vous ne parlez pas de quel qu'un en particulier, n'est-ce pas?

**M. Chrétien:** J'ai terminé, monsieur le président.

**Le président:** Je donne la parole à M. O'Connell.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, comme l'on fait d'autres membres du Comité, je vais renvoyer mes questions à plus tard. Elles s'étendent à un assez grand secteur en matière de politique.

J'ai appris avec plaisir que le ministre doit se présenter encore devant le Comité, mais une des questions que je voudrais voir traiter encore est celle qu'a soulevée M. St. Pierre. Je crois qu'il serait utile au Comité que le ministre fasse un exposé passablement détaillé sur la situation constitutionnelle.

Par exemple, pour ma part, je voudrais savoir si l'on considère que la Loi sur les Indiens couvre toutes les responsabilités du gouvernement fédéral telles que les établit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je crois avoir entendu dire tout à l'heure par le ministre que le gouvernement tient à donner aux Indiens non soumis aux traités le même traitement qu'à ceux qui le sont, et pourtant la Loi sur les Indiens semble se limiter aux Indiens inscrits.

**M. Chrétien:** Oui, mais, monsieur O'Connell, certains Indiens sont inscrits et soumis aux traités alors que d'autres sont inscrits sans être soumis aux traités.

• 1255

**M. O'Connell:** C'est exact, je le sais. Mais je voudrais qu'on discute du rapport entre la Loi sur les Indiens et le paragraphe 24 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et qu'il y ait une déclaration sur l'interprétation par le ministère, du chapitre juridique publié dans le premier rapport Hawthorn-Tremblay. Il contient une thèse constitutionnelle très intéressante, et c'est peut-être à cela que faisait allusion M. St. Pierre.

Il se rapporte au rôle—aux obligations constitutionnelles et morales—des provinces en vertu d'une situation constitutionnelle qu'on n'a pas généralement comprise ou portée à l'attention des provinces dans le passé. Je voudrais beaucoup avoir l'opinion des conseillers juridiques de la Couronne auxquels, à ce que je comprends, on fait appel en pareils cas, afin que nous ayons une opinion juridique venant de l'extérieur du ministère quant à la situation constitutionnelle à l'égard des deux paliers de gouvernement.

Toujours sur la même question, il me semblerait utile, étant donné les conférences qui continuent de se tenir sur la Constitution, de discuter de la possibilité de faire figurer cette question à l'ordre du jour de l'une de ces conférences, afin que les provinces aient à la considérer au niveau approprié.

En outre, nous devrions peut-être envisager le genre de dialogue qu'il serait possible de provoquer entre les organisations indiennes, les représentants des bandes indiennes, et ceux des autorités fédérales et provinciales sur cette situation constitutionnelle. Il me semble qu'il faut un dialogue fondamental avant que les attitudes ne soient irrémédiablement fixées.

Je voudrais aussi entendre, si cela est possible actuellement, une déclaration de principe sur les relations entre le gouvernement et les

organisations indiennes. Ce secteur est en pleine évolution. Peut-être le ministre n'a-t-il pas encore mis au point sa politique, mais les organisations indiennes vont jouer manifestement un rôle considérable et des plus critiques pour la réussite des programmes qui auront besoin de soutien financier, technique et autre.

En outre, nous pourrions aussi discuter d'un autre système pour céder les organisations indiennes à jouer le rôle qui, à mon avis, sera très critique au cours de la période dans laquelle nous allons entrer.

**M. Chrétien:** En ce qui concerne l'aspect constitutionnel, j'essaierai, comme vous me le demandez, de préparer un rapport et de l'analyser. C'est assez compliqué, mais si je peux faire ce travail je reviendrai vous en parler.

Je pense comme vous, monsieur O'Connell, que les associations indiennes ont une grande importance pour l'émergence des peuples indiens au Canada. Mieux elles seront organisées, meilleurs seront les résultats.

Je sais que ces organisations amèneront les gens à réclamer davantage, ce qui est bon signe et prouve leur progrès. Quand une population manque de chefs, on n'en entend pas parler. Quand ils commencent à avoir de bons chefs, il se font entendre, et cela facilite nos décisions.

J'organiserai une réunion à ce sujet. J'ai convoqué une réunion à Ottawa de toutes les associations indiennes pour le 6 décembre et les jours suivants. Je discuterai avec elles du genre d'association qu'ils veulent réaliser et de l'aide qu'ils pourraient attendre de nous à ce sujet.

Ils tiennent—et j'y tiens aussi—à ce que nous garantissions l'indépendance de ces groupes. Certains s'opposent fortement à recevoir de nous une aide financière. «Je ne veux pas», disent certains de leurs chefs, «recevoir d'argent du gouvernement. Je veux conserver mon indépendance». D'autres désirent notre aide financière. Je voudrais discuter avec eux et trouver une formule qui permette au gouvernement de les aider à créer une organisation quelconque et, en même temps, ne pas leur faire payer d'impôt, et leur laisser toute leur liberté d'action. Je discuterai de tout cela avec eux lors de la réunion de décembre qui a précisément pour but l'organisation des Indiens, une initiative dont je suis heureux et qui est très nécessaire.

• 1300

**Le président:** Je donne la parole à M. Nielsen.

**M. Nielsen:** N'y a-t-il aujourd'hui ici aucun représentant des Services de santé du Nord?

**Le président:** Non.

**M. Nielsen:** Je voudrais proposer que la prochaine fois que nous discuterons des prévisions budgétaires de la Direction des Affaires indiennes, il y ait ici quelqu'un des Services de santé du Nord pour fournir. . . .

**M. Chrétien:** Monsieur Nielsen, ce service ne relève pas de mon ministère.

**M. Nielsen:** Mais les Services de santé du Nord s'occupent des Indiens dans ma circonscription et dans les Territoires du Nord-Ouest et, logiquement, ils relèvent. . . .

**M. Chrétien:** Oui, mais c'est le ministère de la Santé Nationale et du Bien-être social qui s'en occupe, et pas le nôtre.

**M. Nielsen:** Mais la direction en a la responsabilité financière, n'est-ce pas?

**M. Chrétien:** Ce n'est pas ma direction qui en est responsable. Nous ne nous en occupons pas du tout.

**M. Nielsen:** Sauf du point de vue financier.

**M. Chrétien:** Non, monsieur, même pas du point de vue financier. Cela relève du ministère de M. Munro. Ce sont les Services de santé des Indiens et les Services de santé du Nord.

**M. Nielsen:** Il me semblait pourtant logique de. . .

**M. Chrétien:** Logique que ce service relève de mon ministère? Je ne sais pas. J'en ai assez.

**M. Nielsen:** Il me semblait logique, puisqu'ils sont chargés du bien-être des Indiens, qu'ils soient ici.

**M. Simpson:** Cela ne serait-il pas possible, monsieur le président?

**Le président:** Nous en discuterons à une réunion du Comité de direction, pour voir si cela peut se faire—si c'est possible légalement, étant donné que ce n'est pas nous qui étudions les prévisions budgétaires à cet égard.

**M. Simpson:** Avant de lever la séance, je me demande s'il serait possible, lors d'une prochaine réunion, d'obtenir des renseignements sur le nombre d'Indiens qu'emploie le ministère tant au bureau régional qu'à l'agence, et peut-être aussi le nombre d'Indiens employés dans nos parcs nationaux. Je voudrais connaître le nombre d'Indiens et d'Esquimaux employés dans le ministère et dans nos parcs nationaux.

**Le président:** Monsieur Battle, avez-vous pris note de cela?

**M. Simpson:** Je voudrais aussi donner avis—nous soulèverons probablement la question des droits de chasse des Indiens; nous voudrions avoir une discussion à ce sujet.

**Le président:** Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

Budget principal révisé des Services de Santé

TÉMOINS

Monsieur Jean Chrétien, Ministre des Affaires

Indiennes et du Développement du Nord canadien

Monsieur J. H. Gordon, sous-ministre

Monsieur Battle, sous-ministre adjoint



CHAMBRE DES COMMUNES  
Première session de la vingt-huitième législature  
1968

---

COMITÉ PERMANENT  
DES

# Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien

Président: M. IAN WATSON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 6

---

RÉUNION DU JEUDI 28 NOVEMBRE 1968

---

Budget principal révisé des dépenses 1968-1969

---

TÉMOINS:

L'honorable Jean Chrétien, Ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien; *Du ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien*: MM. J. A. MacDonald, sous-ministre; J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (Conservation); R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales).

CHAMBRE DES COMMUNES  
Première session de la vingt-huitième législature  
1968

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St-Pierre

et MM.

Badanai,	<sup>2</sup> Gundlock,	Simpson,
Borrie,	Howard ( <i>Skeena</i> ),	Smerchanski,
Cullen,	Laprise,	Southam,
Dinsdale,	Marchand ( <i>Kamloops-</i>	Thomson ( <i>Battleford-</i>
Duquet,	<i>Cariboo</i> ),	<i>Kindersley</i> ),
<sup>1</sup> Forget,	Nielsen,	Yewchuk—(20)
<sup>2</sup> Goode,	O'Connell,	

(Quorum 11)

Secrétaire du comité,  
Michael B. Kirby.

<sup>1</sup> M. Forget remplace M. Durante, le 27 novembre 1968.

<sup>2</sup> M. Goode remplace M. Buchanan, le 27 novembre 1968.

<sup>3</sup> M. Gundlock remplace M. McKinley, le 20 novembre 1968.

TÉMOINS:

L'honorable Jean Chrétien, Ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien; Du ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, sous-ministre; J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (Conservation); R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales).

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le MERCREDI 20 novembre 1968

*Il est ordonné,*—Que les noms de MM. Gundlock et Skoberg soient substitués à ceux de MM. McKinley et Howard (*Skeena*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le VENDREDI 22 novembre 1968

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Howard (*Skeena*) soit substitué à celui de M. Skoberg sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le MERCREDI 27 novembre 1968

*Il est ordonné,*—Que les noms de MM. Goode et Forget soient substitués à ceux de MM. Buchanan et Durante sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,  
ALISTAIR FRASER.

ORDRE DE JOUR

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 novembre 1968

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIANES

Il est ordonné que les noms de MM. Gaudin et Skoberg soient substitués à ceux de MM. McKinley et Howard (Steele) sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Vice-président: M. Paul St-Pierre

Le mercredi 22 novembre 1968

Il est ordonné que le nom de M. Howard (Steele) soit substitué à celui de M. Skoberg sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il est également ordonné que les noms de MM. Gossé et Forget soient substitués à ceux de MM. Buchanan et Durante sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

ATTENTES

Le Chef de la Chambre des communes, M. J. St-Pierre

ALISTAIR FRASER

- M. Gossé, le 27 novembre 1968
- M. Buchanan, le 27 novembre 1968
- M. Gaudin, le 20 novembre 1968

(Traduction)

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 28 novembre 1968

(6)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 11h 15, sous la présidence de M. Watson, président.

*Présents:* MM. Badanai, Borrie, Cullen, Dinsdale, Duquet, Goode, Gundlock, Howard (*Skeena*), Laprise, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), O'Connell, Simpson, Southam, St. Pierre, Thompson (*Battleford-Kindersley*), Watson et Yewchuk (17).

*De même que:* M. Whelan, député.

*Aussi présents:* L'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, sous-ministre; J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (conservation); R. F. Battle, sous-ministre adjoint (affaires sociales).

Le président fait lecture du deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure:

Vu que les crédits étudiés par le Comité doivent être renvoyés à la Chambre avant Noël et que le Comité n'aura pas de salle de réunion à sa disposition après le 12 décembre 1968, à cause de la conférence fédérale-provinciale, le sous-comité émet les propositions suivantes:

1. Terminer l'interrogatoire du ministre, l'honorable Jean Chrétien, le jeudi 28 novembre 1968.
2. Convoquer le Comité le vendredi 29 novembre 1968, à 9h 30 du matin, pour discuter de «La formation à l'emploi, le recyclage et l'emploi des Indiens et des Esquimaux», et inviter de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de même que les hauts fonctionnaires appropriés du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.
3. Poursuivre le débat sur «La formation à l'emploi, le recyclage et l'emploi des Indiens et des Esquimaux» le mardi 3 décembre 1968.
4. Parce que d'autres exploitations pétrolières à bail dans les Territoires du Nord-Ouest seront mises aux enchères en janvier 1969, inviter des fonctionnaires du Bureau des ressources et du développement économique, Direction des régions septentrionales, des représentants de la Pan Arctic Development Corporation et des témoins de l'extérieur, s'il est jugé à propos de le faire, le jeudi 5 décembre 1968 et le vendredi 6 décembre 1968.
5. Réserver le mardi 10 décembre afin de poursuivre l'étude de la politique relative aux exploitations pétrolières à bail, s'il y a lieu, et au cours de cette dernière semaine, terminer l'étude des questions

déférées au Comité et rédiger le rapport à soumettre à la Chambre avec toutes les recommandations que le Comité décidera de faire.

En ce qui a trait au paragraphe 1 du rapport du sous-comité, le président ajoute qu'il souhaite inviter des témoins de la Direction du développement régional vu qu'elle a la charge de désigner les régions.

M. Badanai propose que le deuxième rapport soit approuvé avec la remarque ajoutée par le président. Après débat,

*Il est convenu*—Que le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit approuvé avec la remarque ajoutée par le président.

Le président annonce qu'après la réunion du Comité le sous-comité du programme et de la procédure se réunira, puis il présente les témoins.

Le ministre des Affaires indiennes et les fonctionnaires qui l'accompagnent sont interrogés.

Pendant l'interrogatoire, sur la proposition de M. Dinsdale,

*Il est convenu* que le document relatif à la motion numéro 20, adoptée par la Chambre des communes le 16 octobre 1968 et contenant des exemplaires des directives émises par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des services d'hygiène aux Esquimaux et aux Indiens, soit distribué aux membres du Comité.

Sur la proposition de M. St. Pierre,

*Il est convenu*—Que le document intitulé «Les Indiens et la Loi» déposé par M. Battle soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (Voir appendice H).

A 1h 15 de l'après-midi, l'interrogatoire des témoins est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi 29 novembre 1968.

*Le secrétaire du Comité,*  
Michael B. Kirby.

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

• 1110

Le jeudi 28 novembre 1968

**Le président:** Messieurs, je vois que nous avons le quorum. Je demande votre attention.

J'aimerais lire le rapport du sous-comité.

(Pour le texte du rapport, voir le Procès-verbal.)

**M. Southam:** Je suis très heureux, comme je le suis sûrement les autres membres du Comité, de voir que le ministre est ici ce matin. Peut-il nous assurer qu'il assistera également aux autres réunions pendant lesquelles nous étudierons ces crédits? A mon avis, sa présence lors de chacune de ces réunions nous permettrait d'expédier nos travaux.

**Le président:** Monsieur Southam, le sous-comité était d'avis que, pour faire travail utile, nous devrions étudier certains crédits en détail. C'est pourquoi l'on a décidé de consacrer deux réunions à l'étude des emplois, de l'éducation et du recyclage des Indiens.

En toute déférence, je dois dire au ministre que, comme nous étudierons de nombreuses questions en détail, ce sont ses fonctionnaires qui fourniront les réponses. Toutefois, si le ministre veut assister à nos réunions, et si le Comité trouve qu'il devrait y assister, j'accepte leur décision. Le sous-comité a pensé qu'étant donné que nous devions étudier ces questions par le menu, nous demanderions l'avis des experts du ministère, et que la présence du ministre ne serait pas nécessaire. Nous pourrions peut-être nous arranger comme ceci, monsieur Southam: si, à n'importe quel moment au cours des délibérations, soit sur la question des emplois, soit sur celle de la politique en matière de concession à bail des ressources pétrolières, nous décidons que nous avons besoin du ministre, nous pourrions l'en informer, et je suis sûr qu'il viendra.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Je ne serai pas loin. Je ne pense pas m'absenter d'Ottawa.

**M. Southam:** J'ai soulevé la question, monsieur le président, parce que la Chambre, comme vous le savez, étudie actuellement les

modifications proposées au Règlement, dont une tend à déléguer une bonne partie de ce travail aux comités chargés de l'examen des prévisions budgétaires. A mon avis, si nous voulons expédier nos travaux de façon efficace, il faut que le ministre assiste au plus grand nombre possible de nos réunions. Nous apprécions la compétence des fonctionnaires du ministère—they sont tous fort capables de nous fournir les renseignements dont nous avons besoin—mais, lorsqu'il s'agit de politique, seul le ministre peut parler. A mon avis, sa présence est importante, vu la nouvelle attitude adoptée à l'égard de l'activité des comités.

• 1115

**Le président:** Acceptez-vous ma proposition, monsieur Southam: si, pendant que nous étudions en détail cet aspect de l'activité du ministère, nous décidons que nous avons besoin du ministre, nous l'appellerons?

**M. Southam:** J'ai exprimé mon opinion. D'autres membres du Comité voudront peut-être prendre la parole à ce sujet.

**M. Simpson:** Monsieur le président, vous avez, je crois, mentionné deux questions précises. Il est possible que nous jugions la présence du ministre nécessaire lorsque nous étudierons d'autres questions.

**M. Chrétien:** De toute façon je ne serai pas loin. Il se peut qu'une réunion du cabinet ait lieu en même temps. Toutefois, je ne serai pas loin, et je serai heureux de venir quand vous jugerez ma présence nécessaire.

**Le président:** Les membres du Comité sont-ils satisfaits de cet arrangement?

**M. Howard (Skeena):** Malheureusement, je n'ai pu assister à la réunion du comité de direction où l'on a traité de ce sujet; sinon, j'y aurais soulevé la question que j'aimerais soulever maintenant.

Notre Comité est probablement le plus important des comités parlementaires, car il s'occupe de toute la question des droits de l'homme. Les affaires indiennes mettent en cause les droits fondamentaux des gens, depuis avant leur naissance, même, jusque

après qu'ils soient morts et enterrés. J'ai toujours été d'avis que le Comité devrait avoir l'occasion de rendre visite à ces gens chez eux, dans leurs maisons et leurs collectivités, afin de nous permettre de voir la situation également de leur point de vue, et non seulement, sauf leur respect, du point de vue des fonctionnaires du ministère. Nous avons déjà essayé de le faire, mais nous n'avons pas réussi, pour diverses raisons. Je sais que l'on fait des projets à cet égard à l'heure actuelle, mais j'aimerais simplement signaler qu'une telle visite serait extrêmement importante pour nous et que nous devrions nous occuper de cette question. Il existe peut-être une raison particulière pour laquelle cette visite est impossible en ce moment, mais cela était également le cas l'an dernier, et l'année avant, et l'année avant celle-là. Il y a toujours eu une raison particulière pour laquelle le Comité ne pouvait pas faire ces visites. A mon avis, il est un peu trop fort de continuer à les remettre à plus tard.

**Le président:** Monsieur Howard, je suis entièrement de votre avis. J'étais sur le point d'annoncer qu'une réunion du comité de direction aura lieu immédiatement après la séance pour discuter de cette question.

M. St. Pierre m'a écrit ces deux derniers jours pour proposer que le Comité visite les Territoires du Nord-Ouest, et plus précisément Yellowknife, en janvier, lorsque le Conseil des Territoires du Nord-Ouest tient ses réunions, et que nous visiterions peut-être une ou deux réserves indiennes qui se trouvent non loin de là. Nous avons l'intention de discuter de cette proposition, ainsi que d'autres, lors de la réunion du comité de direction qui aura lieu immédiatement après la séance; vous pourrez peut-être y assister.

**M. Howard (Skeena):** Nous avons toutes sortes d'itinéraires semblables; il s'agit simplement de les reprendre.

**Le président:** Le rapport du sous-comité du programme et de la procédure est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**M. Dinsdale:** Le crédit n° 1 est-il réservé pour l'instant?

**Le président:** Oui. Les témoins suivants comparaitront devant nous aujourd'hui: l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; M. J. A. MacDonald, sous-ministre; M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (conservation) et M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint (questions sociales).

Monsieur Chrétien, vous avez la parole. M. Borrie a indiqué qu'il avait une question à poser.

**M. Chrétien:** Je n'ai pas de déclaration à faire, monsieur le président. J'ai fait ma déclaration lors de la dernière réunion, et je serai heureux de répondre à toutes les questions qu'on voudra bien me poser.

**M. Borrie:** Monsieur Chrétien, ceci n'a rien à voir avec vos remarques lors de la dernière réunion, mais tout le monde sait que le premier ministre de la Colombie-Britannique n'offre pas d'accepter ou de prendre possession de quoi que ce soit à moins que l'affaire ne rapporte des bénéfices raisonnables—et par bénéfices raisonnables, je veux dire des bénéfices considérables. Je me demande si le premier ministre de la Colombie-Britannique a présenté une demande officielle d'acquisition du Yukon et d'une partie des Territoires du Nord-Ouest et, si oui, quelle est l'opinion de votre ministère à ce sujet. Êtes-vous d'avis qu'il tâte tout simplement le terrain, ou bien a-t-il réellement présenté une demande officielle?

• 1120

**M. Chrétien:** Je n'ai pas reçu de lettre du premier ministre de la Colombie-Britannique. J'ai lu cela dans les journaux. Je prends comme un compliment sur les travaux que nous avons entrepris dans le Nord—car les placements à long terme que nous avons faits là-bas rapportent enfin des bénéfices—le fait que certaines personnes veulent prendre possession de ces territoires. Si M. Bennett nous écrit à ce sujet, nous étudierons la question mais, à mon avis, nous ne devrions pas jouer au football avec le Yukon—même si le match de la coupe Grey doit avoir lieu samedi prochain.

**Une voix:** Bravo.

**M. Chrétien:** Il s'agit d'une question sérieuse. Nous travaillons dans le Nord depuis de nombreuses années. Le ministère s'est donné beaucoup de mal pour essayer de mettre en valeur les ressources naturelles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. M. Bennett veut probablement avoir le drap et l'argent: il aimerait acquérir le Yukon et le district de Mackenzie, mais il ne semble pas trop se préoccuper des habitants de ces régions. Cela me préoccupe, car les Esquimaux habitent les Territoires du Nord-Ouest et, à mon avis, nous devrions tenir compte d'eux. Ce qui me contrarie le plus, c'est qu'il ne veut pas s'occuper d'eux. D'après moi, on devrait exploiter les ressources du Nord également au profit des habitants indigènes de la région et des premiers habitants du Canada. Si M. Bennett m'écrit, je lui répondrai. Je lui ai déjà écrit, mais il ne m'a pas répondu.

**Une voix:** Cela est normal, monsieur le ministre.

**M. St. Pierre:** Je me demande si le ministre songerait à proposer à M. Bennett et à M. Manning que son ministère prenne possession de certaines parties de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui formeraient une nouvelle province dans le Nord. La partie nord de ces provinces n'a pas été mise en valeur comme il se doit par les gouvernements actuels.

**M. Chrétien:** Bien des gens du nord des provinces ne sont pas trop satisfaits de leur gouvernement. Je ne parlerai pas de l'administration interne de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une question sérieuse, et j'ai dit ce que j'avais à dire. Si vous voulez continuer à faire des suggestions à M. Bennett au sujet de l'administration de sa province, vous pouvez le faire mais, à mon avis, il ne m'appartient pas à moi de faire de telles suggestions—à moins qu'elles n'aient trait aux Indiens qui demeurent en Colombie-Britannique.

**M. Dinsdale:** Une question complémentaire, monsieur le président. Ce n'est pas la première fois que M. Bennett soulève cette question. Je me demande s'il a jamais soulevé la question en public et s'il a jamais communiqué officiellement avec le ministère à ce sujet?

**M. Chrétien:** Il ne m'a pas écrit à ce sujet depuis que j'ai été nommé ministre. On m'informe qu'il n'a jamais écrit de lettre au gouvernement fédéral à ce sujet non plus. Il en a simplement parlé aux journalistes.

**M. Thomson (Battlesford-Kindersley):** J'aimerais faire quelques remarques au sujet de M. Bennett. Il me semble qu'il fait de la fanfaronnade. Telle est mon impression. Mais ce n'est pas vraiment de cela que je voulais parler, monsieur le président.

J'ai assisté à une partie de la réunion consultative à Regina et il y a une chose qui m'a passablement inquiété. Il m'a semblé que ceux qui assistaient à la réunion, y compris les représentants des bandes, se préoccupaient surtout des Indiens de mon âge et plus vieux qui demeurent sur la réserve. Ils se préoccupaient des droits accordés par les traités et de ce qu'ils allaient faire pour les Indiens de cet âge-là.

Pour ma part, monsieur le président, j'aimerais soulever la question des Indiens plus jeunes. Leur sort me préoccupe. Je n'en ai pas vu beaucoup à la réunion et l'on n'a pas beaucoup parlé d'eux. Je pense aux Indiens qui terminent maintenant leurs études secondaires et à ceux qui font des études universitaires et qui n'ont aucun désir de retourner à la réserve, mais qui veulent avoir un emploi, une maison, une voiture et vivre comme tous les autres Canadiens. Ce qui m'inquiète dans notre attitude c'est que nous pensons à ces

gens comme s'ils devaient tous retourner aux réserves et vivre comme vivaient leurs ancêtres. Je trouve ce genre d'attitude tout à fait répréhensible.

J'ai assisté à une seule réunion et je ne sais pas exactement ce qui s'est passé lors des autres mais, si c'est là toute la préoccupation dont on a fait preuve, j'aimerais attirer là-dessus l'attention du ministre.

**M. Chrétien:** J'ai moi aussi constaté pareille attitude à certains endroits. J'ai entendu des plaintes selon lesquelles la jeune génération n'était pas bien représentée à ces réunions. Toutefois, nous avons demandé aux bandes d'envoyer des représentants aux réunions et elles ont décidé d'y déléguer des personnes plus âgées. Dans ma circonscription, par contre, elles ont choisi un jeune homme alors que dans d'autres circonscriptions elles ont choisi des personnes plus âgées. La décision a été prise par les collectivités indiennes.

• 1125

Pour ce qui est du problème des jeunes Indiens, à mon avis il faut leur offrir un choix. Je sais que beaucoup d'entre eux veulent un bon emploi, une maison, une voiture et une vie semblable à celle des autres Canadiens et je partage entièrement votre opinion là-dessus. A mon avis, nous devrions permettre aux Indiens de jouir des avantages et d'assumer les responsabilités qui reviennent à tous les citoyens canadiens. J'aimerais que tous les Indiens aient les mêmes possibilités que chacun d'entre nous. Ils devraient être des citoyens canadiens sur un pied d'égalité avec les autres citoyens canadiens. On devrait leur permettre de préserver leur culture et leurs traditions, s'ils le veulent. Il faut donner aux jeunes une bonne éducation afin de leur permettre de se déplacer, sans quoi ils n'ont aucun choix. S'ils décident de vivre à la réserve, nous avons des programmes et nous essaierons de les aider, mais s'ils décident de quitter la réserve et de vivre dans la collectivité canadienne, nous les accueillerons.

Nous avons actuellement un programme pour aider les Indiens qui quittent la réserve à s'établir en ville et à trouver une maison. Nous aimerions aider les Indiens qui décident de quitter la réserve à s'adapter à leur nouvelle vie à l'extérieur.

**M. Thomson (Battlesford-Kindersley):** Puis-je faire une seule autre remarque, monsieur le président? J'ai observé des réserves dans ma circonscription et il me semble que les Indiens qui acceptent de vivre au crochet de l'assistance sociale ne manquent pas de grand-chose. Toutefois, ceux dont je me préoccupe, qui désirent faire un peu d'exploitation agricole, n'obtiennent pas d'aide financière. Ils ne peuvent emprunter au même

titre que moi, qui suis cultivateur. Il existe fréquemment d'importantes bandes sur ces réserves et certains de leurs membres ont besoin d'un peu d'aide, même si ce n'est que pour payer l'essence du tracteur qui leur permettra de cultiver un jardin. J'en connais qui ne veulent pas se limiter à cultiver la terre mais qui voudraient bien entreprendre une modeste exploitation sur la réserve. Ces gens éprouvent des difficultés. J'en ignore les raisons, mais ils me disent qu'il leur est difficile d'obtenir une aide qui leur permette d'améliorer graduellement leur sort. Il se peut que plusieurs d'entre eux ne puissent pas brûler les étapes; je serais quand même d'avis qu'on établisse un programme d'aide provisoire en vue d'aider les personnes qui désirent lancer une exploitation agricole sur la réserve et qui ont fait preuve d'une certaine initiative. Ils peuvent disposer d'un tracteur d'occasion et d'autre matériel mais non pas du comptant nécessaire pour leur fonctionnement. Je voudrais qu'ils puissent bénéficier d'une aide supplémentaire.

**M. Chrétien:** Monsieur Thomson, nous avons mis en œuvre certains programmes d'aide à cet égard, mais je suis d'avis qu'ils sont quelque peu limités et qu'il faudrait les améliorer. Le gouvernement a convenu récemment de faire bénéficier les cultivateurs indiens des mêmes avantages offerts aux autres cultivateurs canadiens.

Vous étiez à la Chambre lors du débat sur la Loi du crédit agricole et sur l'autre loi; nous voulons aussi adopter la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Pour que les cultivateurs indiens puissent bénéficier des mêmes avantages monétaires que les autres cultivateurs, ils doivent être mis sur le même pied qu'eux. Je crois savoir que de grandes possibilités s'offrent à certains Indiens dans le domaine de l'exploitation agricole. Ils occupent des terres qu'ils peuvent exploiter avec notre aide. Afin qu'ils ne soient pas désavantagés, nous avons modifié certaines lois d'aide aux cultivateurs. Elles permettront maintenant d'aider également les cultivateurs Indiens.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur le président, bien que je voulais m'arrêter là, permettez-moi de faire une autre observation sur ce point. Je félicite le gouvernement des mesures qu'il a prises à cet égard. Toutefois, je ne crois pas qu'il y ait parmi les Indiens auxquels je songe un grand nombre qui soient en mesure d'en bénéficier. La gestion agricole ne leur est pas suffisamment connue pour qu'ils puissent se prévaloir de certaines des mesures que vous proposez. Il se peut que quelques-uns puissent le faire, et j'en suis fort aise; je songe toutefois à l'établissement d'une mesure provisoire, car il

faut marcher avant de courir. Je prétends qu'il y aurait peut-être lieu d'intensifier l'aide à ce niveau. Je l'ai vu de mes yeux; voilà pourquoi je voudrais souligner ce point.

**M. Chrétien:** Je vous remercie de votre suggestion. Nous avons établi certains programmes et je suis conscient des problèmes de ceux qui n'ont pas réalisé... Je suis d'avis comme vous qu'il faut savoir marcher avant de courir. Ces gens se trouvent parfois dans une situation précaire, étant donné qu'ils ne peuvent offrir la meilleure garantie qui soit à la banque. Il nous faut perfectionner nos programmes afin de pouvoir aider ces gens qui désirent se tailler un avenir. Votre idée me semble très bonne.

**Le président:** Je crois que M. Yewchuk désire poser une question supplémentaire.

**M. Yewchuk:** En effet, je désire poser une question se rapportant aux prêts consentis en vertu du Crédit agricole. Vous avez affirmé que les Indiens pourraient bénéficier au même titre que les autres Canadiens des disponibilités monétaires. Si je comprends bien les dispositions de la Loi sur le crédit agricole, toute réserve indienne pourra emprunter jusqu'à concurrence de \$100,000, ce qui équivaut au montant empruntable par trois cultivateurs de race blanche. Il pourrait se trouver de 100 à 200 cultivateurs sur une seule réserve, mais ils n'auraient droit qu'au montant maximum empruntable par deux ou trois cultivateurs de race blanche.

**M. Chrétien:** Il y a malentendu, je crois. Le fait est que la bande comme telle ne peut emprunter davantage, mais ses membres peuvent emprunter à titre individuel ou par groupes. Comme entité juridique, la bande ne pourra emprunter plus que ce montant. Il pourrait s'y trouver 100 cultivateurs pouvant emprunter à titre individuel, mais comme entité juridique la bande ne pourra emprunter davantage. S'il y a 100 cultivateurs, il y aura 100 possibilités d'emprunt.

**M. Yewchuk:** Je n'ai donc pas bien compris les dispositions de la loi. Pourriez-vous expliciter davantage les garanties que pourront offrir les Indiens pour obtenir les prêts? Ceux-ci seront-ils garantis par le gouvernement?

**M. Chrétien:** Étant donné qu'ils ne peuvent hypothéquer leurs terres, le prêt sera garanti par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. D'après les présentes dispositions de la Loi sur les Indiens, ils n'ont pas le droit d'hypothéquer leurs terres et je dois garantir les prêts à la Corporation. Nous appliquerons probablement les mêmes critères que dans le cas des autres cultivateurs.

**M. Gundlock:** Est-ce bien vrai? Par exemple, 20 cultivateurs au sein d'une bande ou d'une réserve pourront-ils bénéficier d'un prêt de cette nature? Le montant du prêt sera-t-il limité?

**M. Chrétien:** Aucunement. Vingt cultivateurs pourront emprunter individuellement mais la bande comme telle...

**M. Gundlock:** Sur une réserve?

**M. Chrétien:** Oui.

**M. Yewchuk:** Trois Indiens pourront donc emprunter le même montant que trois Blancs, n'est-ce pas?

**M. Chrétien:** En effet. Les mêmes critères s'appliqueront aux deux groupes.

**M. Yewchuk:** Pourriez-vous m'indiquer quand cette disposition aura force de loi?

**M. Chrétien:** Je l'ignore. Le bill n'a pas encore été édicté. Le Sénat est en train de l'étudier.

**M. Yewchuk:** Pouvez-vous me dire vers quelle date il le sera?

**M. Chrétien:** Vers Noël, je crois. Le Sénat en a été saisi et le bill devra obtenir la sanction royale.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Je dois dire que la Loi sur le crédit agricole, la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ont reçu la sanction royale.

**M. Chrétien:** Le ministre de l'Agriculture a piloté le bill en Chambre; en cette matière, nous travaillons en collaboration avec le ministère de l'Agriculture. Si le bill a reçu la sanction royale, il est présentement en vigueur.

**Le président:** Je donne la parole à M. MacDonald.

**M. J. A. MacDonald (sous-ministre des Affaires indiennes et du nord canadien):** Pour compléter l'intervention du ministre, je dois dire que nous sommes présentement à mettre au point les procédures relatives à la garantie des emprunts, un peu sur le modèle des procédures régissant les prêts à l'habitation.

**Le président:** Désirez-vous poser une question supplémentaire, monsieur Simpson?

**M. Simpson:** Comment devra-t-on procéder par rapport à cette loi? Les Indiens qui désirent obtenir un prêt pour l'agriculture devront-ils en faire la demande à la Direction des affaires indiennes ou s'adresser directement à la Corporation du crédit agricole?

**M. Chrétien:** A la Corporation. Si celle-ci juge que la demande est justifiée, elle consentira le prêt et le ministre garantira le remboursement.

**M. Yewchuk:** Que voulez-vous dire par «demande justifiée»?

• 1130

**M. Chrétien:** La même chose que pour tout autre cultivateur.

**M. Yewchuk:** Cela ne peut s'appliquer aux Indiens, car la plupart n'ont rien. Jusqu'ici ils ont dû agir comme groupe. L'individu comme tel ne peut se présenter au prêteur et lui dire: «Voilà, j'ai tant de champs labourés, tant de machines aratoires et tant d'autre équipement; suis-je admissible à un prêt?» La plupart des Indiens de ma circonscription sont très pauvres. Rien de ces choses ne leur appartient et tout ce que le groupe possède est en commun. Voilà pourquoi je voulais obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

**M. Chrétien:** Votre question est plutôt d'ordre technique. Il s'agit là d'une nouvelle mesure; j'ignore comment on procédera en vue de juger si une demande est justifiée. Nous sommes à en élaborer les modalités. J'espère que les cultivateurs Indiens seront considérés sur le même pied que les cultivateurs de race blanche, qu'ils seront en mesure de présenter une demande de prêt et qu'on jugera du bien-fondé de cette demande d'après la valeur des terres, la possibilité de rendement, etc. Je sais que des problèmes surgiront. Voilà pourquoi il nous faut établir un mécanisme qui permette aux individus d'emprunter à ce titre. Cette façon de procéder sera sans doute nouvelle pour eux; mon ministère leur facilitera l'ajustement dans toute la mesure possible. Il s'agit d'un problème d'ordre technique et il m'est impossible de vous répondre de façon complète aujourd'hui.

**Le président:** Monsieur Dinsdale, vous pouvez poser votre question supplémentaire.

**M. Dinsdale:** Voilà le problème que pose cette mesure législative. Je sais que la Corporation du crédit agricole a établi des normes très strictes régissant les prêts destinés aux exploitations agricoles ordinaires. Je me demandais si les requérants Indiens seraient assujétis aux mêmes conditions selon lesquelles ils sont présentement exclus pour la plupart en raison des biens qu'ils possèdent, ou si on établirait un conseil consultatif qui aurait pour mission de les aider à se conformer aux exigences afin qu'ils partent sur le bon pied? Sinon, aucun Indien ni aucun groupe de trois cultivateurs Indiens ne sera

admissible aux prêts. En d'autres termes, ils en seront exclus pour des raisons administratives.

**Le président:** Pouvez-vous répondre à cette question, monsieur Chrétien?

**M. Chrétien:** Il s'agit d'une nouvelle ligne de conduite, qui a été établie en vue de permettre aux cultivateurs Indiens de progresser au même titre que tous les autres. Je sais qu'il se peut fort bien que pour faciliter l'ajustement à cette ligne de conduite, le Ministère des Affaires indiennes devra aider les Indiens à établir les mécanismes nécessaires qui leur permettent d'obtenir les prêts. Notre rôle sera peut-être de nous assurer que les Indiens qui répondent aux exigences obtiennent les prêts. Comme nous garantirons les prêts, nous devons aider les cultivateurs Indiens à améliorer leur sort. Vu que le gouvernement est décidé d'adopter ces mesures en vue d'aider les Indiens, vous pouvez être certain que nous ferons en sorte que cette loi atteigne ce but. Une loi qu'il est impossible d'appliquer est inutile. Il nous faudra mettre au point les mécanismes qui permettront aux Indiens d'obtenir les prêts.

**M. MacDonald:** Vu que la modification est destinée à permettre aux Indiens de participer à un régime d'aide existant, ceux-ci seront probablement dans une situation avantageuse par suite de la garantie générale assurée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ainsi seront réglés un grand nombre des problèmes relatifs au cautionnement dont on a précédemment parlé. En ce sens, ils seront probablement dans une situation privilégiée, étant donné que la garantie du ministre est totale.

**M. Dinsdale:** Son crédit est meilleur que celui de certains cultivateurs de ma circonscription.

**M. Yewchuk:** Pouvez-vous nous dire quand vous dresserez une listes des exigences? Êtes-vous en train de l'établir?

**M. MacDonald:** Les exigences seront les mêmes que celles qui sont présentement établies pour les exploitations régies par la Loi sur le crédit agricole. L'inclusion des Indiens n'a pas nécessité de modifications aux dispositions essentielles de la loi. De par la garantie totale assurée par le ministre, je crois qu'il sera plus facile d'appliquer la loi en raison des dispositions plus clairement définies, et cela dans plus d'un domaine. Nous sommes à établir les procédures visant la garantie et nous les ferons connaître au Comité dès que possible.

**M. Yewchuk:** Il sera très difficile de changer la psychologie des gens qui ont prêté de l'argent aux Indiens dans le passé. D'après mon expérience, les Indiens emprunteurs n'ont presque jamais été considérés comme étant des gens fiables.

**M. MacDonald:** Ce n'est pas l'attitude qui se manifeste en ce qui concerne les garanties qu'assure présentement le ministre dans le domaine de l'habitation, par exemple. L'Indien peut maintenant emprunter à l'égard des habitations situées sur les réserves, où se présentent les mêmes problèmes de crédit, en raison du fait que les terres n'appartiennent pas aux particuliers. Ces garanties n'ont pas empêché que les Indiens puissent bénéficier des avantages de cette loi, et je ne crois pas qu'il en soit autrement dans le cas présent. Voilà pourquoi je continue de prétendre que l'emprunteur Indien sera avantagé par rapport aux autres emprunteurs.

**Le président:** Monsieur Simpson, désirez-vous poser une question supplémentaire?

• 1135

**M. Simpson:** Elle porte sur le même point qu'a soulevé M. Dinsdale. Je crois que plusieurs parmi nous se préoccupent de la façon qu'on juge du bien-fondé des demandes de prêts présentées par les Indiens par rapport à celles des agriculteurs non Indiens. Je crois savoir que le ministère a établi des mécanismes permettant aux Indiens d'obtenir des prêts; toutefois, je reçois constamment des plaintes de la part d'Indiens qui présentent des demandes à cet égard et qui ne réussissent pas à obtenir des prêts. Il m'a été impossible d'examiner toutes ces plaintes, mais dans certains cas il semble que quelqu'un ait jugé que les requérants étaient incapables d'assumer leurs obligations. Voilà pourquoi l'emprunt leur serait refusé.

Il serait sans doute intéressant d'apprendre combien de prêts ont été consentis par l'entremise de la Direction des affaires indiennes aux Indiens désireux de se lancer en affaires dans une ville voisine de la réserve, d'avoir leur propre exploitation agricole ou de s'installer à leur compte.

**Le président:** Monsieur MacDonald, voudriez-vous donner ces renseignements? M. Battle aimerait peut-être le faire.

**M. R. F. Battle (sous-ministre adjoint (affaires sociales), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur Simpson, divers régimes ont été mis sur pied à cet égard. Mentionnons la caisse des prêts renouvelables que connaissent sans doute la plupart des membres du Comité. Les fonds en ont été

plutôt limités dans le passé, mais nous avons pu obtenir des crédits supplémentaires ces dernières années. Cette caisse consent maintenant des prêts, pourvu que les requérants répondent à certaines conditions. S'il est bien évident qu'un type ne pourra pas rembourser le prêt, il ne l'obtient pas. Par ailleurs, il peut y avoir, en plus d'un prêt consenti par la caisse renouvelable, un montant supplémentaire octroyé sous forme de subvention ou d'assistance, chose qui se fait couramment à l'heure actuelle. On compte aujourd'hui un certain nombre de prêts de caisse comportant une subvention et une aide financière. La Loi sur le crédit agricole ne fera qu'accroître les facilités de crédit pour les Indiens, et je suppose que ceux qui s'en prévaleront le plus sont les mêmes qui se sont établis grâce aux prêts et aux subventions à leur portée. Pour agrandir leur exploitation, ils pourront avoir besoin d'un bon coup de pouce. Alors, ce sont eux qui, en toute probabilité, chercheront d'abord à contracter des prêts aux termes de la Loi sur le crédit agricole.

Entretemps, nous devons poursuivre notre programme actuel de prêts renouvelables et l'élargir de nouveau, en obtenant des fonds supplémentaires qui viennent s'ajouter aux caisses des bandes et aux subventions pour l'établissement d'autres cultivateurs. Voilà les grandes lignes du programme.

Bien entendu, certains se verront refuser un prêt justement parce qu'ils ne pourraient le rembourser. Pareil état de choses se rencontre aussi bien ailleurs que dans une réserve, je pense.

**M. Simpson:** Vous dites, monsieur Battle, qu'un nombre anormalement élevé d'Indiens visés par un traité voient leurs demandes de prêt rejetées. Vous ne connaissez pas, je suppose, le chiffre des refus dans le cas des non-Indiens, mais diriez-vous que la proportion d'Indiens à qui il est impossible de consentir les prêts pour lesquels ils ont fait des démarches ou présenté une demande, est anormalement élevée?

**M. Battle:** Non, je ne l'affirmerais pas.

**M. Simpson:** Non?

**M. Battle:** Non.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à propos de la caisse des prêts renouvelables. C'est l'un des problèmes qui se sont présentés dans ma circonscription quant à l'expansion économique des territoires indiens. Pas plus tard qu'hier, j'ai reçu un appel urgent. On a offert un cours d'artisanat à Brandon, et les réalisations des élèves ont été mises en vente. Or, ces objets

ont pris une telle vogue que bientôt l'offre ne pouvait nullement suffire à la demande.

Ce n'était au début qu'un simple cours d'artisanat pour lequel une faible somme avait été octroyée; on n'avait pas prévu l'établissement d'un comptoir de vente au détail. J'ai appris—c'était en quelque sorte un cri de détresse lancé à un député, je suppose—que les fonds destinés au programme étant épuisés, il faudrait tout cesser demain.

J'en ai parlé à des fonctionnaires de l'Ouest; alors, si la caisse des prêts renouvelables existe justement pour promouvoir de telles entreprises d'expansion économique—il s'agit en l'occurrence d'une initiative sans précédent à l'échelon local—pourquoi ne pas s'en prévaloir dans ce cas-ci? Il ne faudrait guère d'argent pour la faire subsister au moins jusque après Noël.

Un succès inattendu a couronné l'entreprise, à ce qu'il paraît. Les responsables du programme m'ont dit que les Indiens ne pouvaient façonner suffisamment d'objets d'artisanat pour satisfaire la clientèle. Sur le plan économique, il y aurait lieu, je crois, de poursuivre l'expérience jusque après Noël pour déterminer si le comptoir ne pourrait pas devenir permanent, ce qui contribuerait énormément à la stabilité économique des Sioux, du moins dans cette partie du pays.

**M. Battle:** J'ignorais ces faits que vous venez de mentionner. La caisse des prêts renouvelables existe justement à de telles fins.

**M. Dinsdale:** A qui devrais-je en parler?

**M. Battle:** Je m'empresserai d'aller aux renseignements. Voilà une question fort urgente.

**M. Dinsdale:** Allez-vous en toucher un mot à M. Connolley?

**M. Battle:** Oui, c'est bien à lui qu'il faut s'adresser.

**M. Dinsdale:** Ou à M. Meyer, qui est chargé du développement communautaire. Il se déclare très heureux du succès inattendu de l'entreprise, mais tout est bloqué. On se propose de lancer un appel public aujourd'hui, avec l'espoir que la population locale se montrera généreuse; toutefois, l'un des problèmes qui affligent nombre de programmes semblables lancés à grand renfort de publicité, c'est qu'on vise trop haut, alors on rate son coup, ce qui ne fait qu'empirer la situation.

**M. Chrétien:** C'est un cas particulier au sujet duquel M. Battle va s'informer cet après-midi pour vous en reparler par la suite.

**Le président:** M. Howard avait une question à poser tantôt.

• 1140

**M. Howard (Skeena):** Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt une série de questions. Le problème que je veux soulever est assez courant; je fais allusions à l'élection du conseil dans la réserve de Garden River.

Le mieux à faire, je pense, c'est de lire une courte pétition signée par un certain nombre d'habitants de la réserve de Garden River. D'ailleurs, ils m'ont prié de soulever la question. Cette pétition, en date du 20 novembre 1968, expose les circonstances qui ont entouré l'élection, suivant la version des pétitionnaires.

Nous, soussignés, membres de la réserve de Garden River, nous opposons avec force à l'idée qu'il nous faut reprendre la mise en candidature en vue de l'élection du conseil de notre bande.

Les raisons que nous invoquons en l'occurrence sont les suivantes:

Selon un avis affiché le 10 octobre, la mise en candidature devait avoir lieu le 17 octobre suivant en vue de l'élection d'un chef et de cinq conseillers. Toutefois, le 24 octobre, jour du scrutin, notre surintendant, M. A. R. Aquin, nous a dit à neuf heures du matin qu'il nous fallait élire six conseillers, étant donné que l'effectif de notre bande était de 604 membres.

Nous nous sommes conformés de bonne foi, élisant ce jour là un chef et six conseillers.

Chacun des six conseillers élus a reçu un message de félicitations, le 31 octobre, de la part du surintendant de l'agence de Sault-Sainte-Marie.

Le 5 novembre, les mêmes six conseillers ont reçu une seconde lettre, leur disant qu'il manquait deux membres pour avoir un effectif de 600 et partant, six conseillers. Alors, on nous a dit que les conseillers en cause ne pouvaient entrer en fonctions et que nous devions tenir une autre élection. Cette fois, nous ne pourrions élire que cinq conseillers, ainsi qu'il était stipulé dans l'avis de mise en candidature.

Nous estimons que la première élection s'est déroulée dans les règles et que les six conseillers sont légalement élus. Notre opinion se fonde sur un passage à la page

2, deuxième paragraphe, de la brochure intitulée: Guide des chefs et conseillers de bandes indiennes.

Soit dit en passant, monsieur le président, cette brochure émane du ministère. On relève ce qui suit dans une partie du deuxième paragraphe précité:

On peut, toutefois, faire exception à cette règle et augmenter ou réduire le nombre de conseillers, avec le consentement du Ministre si, pour une bonne raison, le nombre des conseillers fixé d'après la population n'est pas satisfaisant. Il faut, cependant, demander l'avis de la majorité des membres de la bande au sujet de tout changement.

Fin de la citation.

Vu ce qui précède, la chose ne pourrait-elle pas s'appliquer à la bande de Garden River?

Il y a plus de trois pages et demie de signatures, monsieur le président et une soixantaine par page, ce qui fait environ deux cents pétitionnaires.

A ce propos, le 23 novembre dernier, un article a paru dans le *Sault Daily Star*, dans lequel un dénommé Eric Boyd, que l'on dit à la tête d'une commission des Indiens et des Esquimaux, mais dont le titre officiel est chef du bureau indien-esquimau du Ministère, aurait déclaré à ce sujet que la bande serait privée d'un conseil légal pour deux ans, car toute bande indienne, à l'égal d'une municipalité, doit se conformer à des dispositions législatives, en l'occurrence la Loi sur les Indiens. Apparemment, une réunion extraordinaire a eu lieu un vendredi soir—j'ignore la date précise—pour reprendre la mise en candidature. L'article du journal dit ceci:

Au bout de deux heures, soit de six à huit, on a ajourné la réunion de mise en candidature. Tout ce temps-là, les membres de la bande se sont promenés dans l'école ou dehors, certains se tenant en groupes dans les passages à l'extérieur. Mais aucune candidature n'a été proposée.

Sauf erreur, de l'avis des pétitionnaires, qui sont à Ottawa aujourd'hui, soit dit en passant, l'élection s'est tenue dans les règles et devrait être entérinée, chose qui est de la compétence du Ministre, selon la Loi. Ce n'est pas que je veuille susciter une controverse, mais on m'a prié d'en parler, ce que j'ai fait. A prime abord, l'affaire me semble un peu ridicule.

**M. Chrétien:** Enfin, je pourrai voir le chef cet après-midi, je pense. Il m'a sollicité un entretien, auquel j'ai accédé. Pour ma part, j'estime que c'est essentiellement une question de droit. Apparemment, la Loi sur les Indiens est très rigide au sujet des formalités à suivre lors d'une élection, et je me demande si elle m'autorise à corriger un fait accompli.

J'en parlerai avec le chef cet après-midi. Si je puis prendre quelque mesure, je l'adopterai probablement, mais peut-être la loi me l'interdit-elle. Avant mon entrevue avec le chef cet après-midi, je consulterai les conseillers juridiques du Ministère à ce propos. Je ferai tout en mon possible pour éviter la controverse. S'il y a moyen, nous pourrions peut-être entériner l'élection des conseillers, sinon, je serai obligé d'appliquer la loi.

J'ignore les faits en ce moment, c'est pourquoi je veux en discuter avec lui. Je vous remercie d'avoir soulevé la question. J'examinerai l'affaire afin de prendre quelque décision dès que possible.

• 1145

**M. Howard (Skeena):** Monsieur le président, j'ai situé la question dans le cadre de l'effort actuel en vue d'instituer l'administration municipale et le gouvernement par le peuple suivant le régime démocratique.

Si je soulève la question, c'est qu'elle me semble s'apparenter à nos principes de démocratie et de gouvernement populaire, alors que les désirs des gens doivent l'emporter sur des détails techniques. Je sais combien le Ministre déteste avoir tant d'autorité et de pouvoir sur les affaires d'un peuple que lui donne la Loi sur les Indiens.

**M. Chrétien:** Oui, j'en conviens, mais la loi existe et il faut l'appliquer. Si je puis faire quelque chose, je le ferai. Sinon, il faudra tenir une autre élection. C'est par erreur qu'un fonctionnaire du Ministère a parlé de six conseillers au lieu de cinq. Cela ne me plaît guère, mais la loi est la loi.

Nous sommes en pourparlers avec les Indiens afin d'établir quelles sortes d'élections et quel genre d'administration il faudrait instituer dans les bandes, car mon plus grand désir est de voir les Indiens administrer leurs propres affaires. Lors d'une élection provinciale, les municipalités doivent se conformer aux lois en cause.

**M. Howard (Skeena):** Je suis sûr que le désagrément est deux fois plus grand chez les habitants de Garden River. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, il est une autre question extrêmement inquiétante, celle de l'habitation. Dans n'importe quelle réserve ou localité indienne, il n'est pas rare de voir deux ou

trois familles cohabiter dans des locaux très peu spacieux, même selon les normes les plus couramment acceptées.

En 1966, le jour de la fête de saint Patrick, je crois, votre prédécesseur avait annoncé un programme quinquennal de 112 millions de dollars, comprenant des maisons, des services d'eau et d'égout et des routes. Il y a environ un an ou juste avant la Noël, le ministre des Finances d'alors, M. Sharp, sous prétexte d'austérité, a réparti ce programme sur une longueur impossible d'années. J'aimerais connaître le détail du programme actuel de logements pour les Indiens, des crédits octroyés à cette fin, des conditions relatives aux premiers versements, des arrangements financiers et de la répartition selon l'agence ou la province; autrement dit, un aperçu assez détaillé du programme, à propos duquel beaucoup d'Indiens s'enquière.

**M. Chrétien:** Depuis la mise en œuvre du programme, nous avons construit 5,500 maisons. Il est vrai que le programme est réparti maintenant sur sept années au lieu de cinq. Quant aux détails que vous me demandez, M. Battle pourra sans doute...

**M. MacDonald:** Il faudra déposer ces renseignements.

**M. Chrétien:** Nous pouvons rédiger une déclaration dans laquelle vous trouverez les réponses à vos questions.

**M. Howard (Skeena):** J'ai bien pensé que vous ne teniez pas ces renseignements par devant vous, mais c'est que j'ai eu de nombreuses demandes à ce sujet. Depuis l'extension du programme quinquennal et sa fusion dans le nouveau mode de budgétisation annuelle, je ne connais aucun Indien qui soit nettement bien informé à ce propos. En fait, beaucoup d'agents ignorent les grandes lignes du programme et ne peuvent en donner une explication claire.

**M. Chrétien:** Bon, nous rédigerons alors une déclaration à ce sujet.

**Le président:** Monsieur Howard, peut-être devrais-je vous signaler que lors d'au moins une réunion du comité de direction, nous avons établi l'ordre du jour non seulement jusqu'au 12 décembre, mais jusqu'à l'année prochaine. Les membres du comité de direction ont exprimé l'espoir qu'après Noël, il serait possible d'examiner à fond la question du logement dès que nous aurions fait la tournée de certaines réserves et inspecté quelques-unes des entreprises en cours. J'espère que nous aurons ce document avant le 12 décembre. Ainsi nous aurons la chance d'y

jeter un coup d'œil; ensuite nous pourrons peut-être étudier certains de ces programmes en janvier ou au début de février.

**M. Howard (Skeena):** Nous verrons, je pense, que les statistiques ne sont souvent pas conformes à la réalité.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, une question supplémentaire sur le programme de logement hors des réserves, qui, à mon sens, est un point capital du nouveau programme de logement. Il y a quelque temps, j'ai lu une communication à ce sujet; j'y ai trouvé certaines statistiques, dont je ferai grâce au Comité. Ce programme de logement hors des réserves m'intéresse. Il est appliqué sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Apparemment, il a fait l'objet du même blocage que le programme des terres destinées aux anciens combattants, ce qui nous a fait perdre plusieurs belles occasions de doter des familles d'un logement convenable dans la ville de Brandon, par exemple. Je suppose que la même chose vaut dans d'autres coins du pays. Les fonds n'étant pas disponibles, il n'était pas question d'obtenir les propriétés. Le problème est-il général et y a-t-il une solution possible?

• 1150

**M. MacDonald:** Notre caisse d'un million de dollars, me dit-on, a été à court pendant une brève période mais elle a été regarnie depuis et il n'y a plus d'obstacle financier à la réalisation du programme de logement hors des réserves.

**M. Dinsdale:** En êtes-vous bien sûr?

**M. MacDonald:** Nous devons...

**M. Dinsdale:** Les renseignements connus en haut lieu ne semblent malheureusement pas l'être au niveau inférieur.

**M. MacDonald:** Nous sommes inondés de demandes du niveau inférieur; les renseignements doivent donc y être parvenus. C'est de là que viennent les demandes.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions, monsieur Howard?

**M. Howard (Skeena):** Oui. Pour ce qui est de ce programme de logement hors des réserves, il s'agit surtout d'une question de production de renseignements qui, je n'en doute pas, sont bien connus, mais le programme donne lieu à plus de chinoïseries administratives qu'il y en a d'ordinaire à la Direction des affaires indiennes. A mon avis, il est submergé sous la paperasserie administrative à bien des égards. Je ne dis pas cela par méchanceté; cela fait partie du système.

Je connais plusieurs Indiens qui ont demandé de l'assistance pour la construction d'habitations hors des réserves ou qui ont demandé à participer au programme. Leurs demandes vont du bureau de l'agence de Prince Rupert ou de Taurus, ou peu importe, au bureau du commissaire, qui est à Vancouver, au bureau de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, également à Vancouver, et au représentant local de l'Administration, dans le nord de la Colombie-Britannique. Il doit s'occuper de près de la moitié de la province, à part les autres fonctions que lui imposent la loi sur les terres destinées aux anciens combattants relativement au crédit agricole et ainsi de suite. Entre ces quatre bureaux ou agences du gouvernement s'établit pour ainsi dire un circuit de correspondance. J'ai suivi certaines de ces demandes: elles font la navette entre le bureau du commissaire et le bureau de l'agence, puis entre le bureau du commissaire et l'Administration des terres destinées aux anciens combattants. Ils contre-vérifient et posent des questions et tout cela donne lieu à une foule de malentendus. Par conséquent, des gens qui demandent de l'assistance de bonne foi et ont bon espoir de l'obtenir voient leur demande rester sans suite pendant des mois et des mois. Pour nombre d'entre eux, cela ne semble jamais aboutir. Je transmets ces renseignements au nom de ceux qui se sont plaints à moi. J'essaie d'exprimer en termes parlementaires les expressions qu'ils ont employées dans leurs objections à ce programme, au sujet duquel ils n'ont pas mâché leurs mots.

Vous feriez certainement œuvre utile en faisant disparaître un peu de cette confusion.

Il serait aussi très utile que vous supprimiez l'obligation—qui, si je ne m'abuse, ne se retrouve que dans ce programme—d'une caution de la part des constructeurs des maisons neuves. Cela semble une autre pierre d'achoppement. Ce n'est pas tellement un régime de caution qu'un programme d'assurances et normalement les entrepreneurs ne s'occupent pas de se faire cautionner pour le respect de leurs engagements. Ces gens sont difficiles à trouver. Cela exclut à peu près la possibilité d'une caution ou d'une assurance. Cela suffit presque pour empêcher les Indiens d'essayer de construire une maison, ce que bien d'autres peuvent faire. Si vous pouviez passer les ciseaux dans cette paperasserie administrative, vous rendriez un immense service.

**M. Chrétien:** Ce problème existe, sauf erreur, dans toutes les grandes administrations. Il y a souvent beaucoup de paperasserie. Parfois, je suis porté à croire que pour économiser \$20, il faut en dépenser 100, si

On veut éviter toute erreur. Dans une administration, il faut prendre bien soin des deniers publics. J'ai eu l'impression parfois que trop de monde participait aux décisions. Dans la nouvelle loi sur les Indiens, j'aimerais bien simplifier bon nombre de ces choses pour accélérer les décisions. Aux termes de la loi actuelle, il arrive souvent que la décision doive venir du ministre. Je me vois parfois signer des lettres d'approbation d'un prêt de \$2,000 pour quelqu'un qui désire un prêt de la Société centrale d'hypothèques, et de logement et ainsi de suite. Cela m'ennuie quelque peu, car je suis plutôt occupé et le document met du temps à arriver sur mon bureau puis à retourner dans la réserve. J'espère que nous pourrions supprimer une partie de cela de la nouvelle loi sur les Indiens pour accélérer les choses. Dans bien des cas, c'est encore plus décevant, surtout quand des documents m'arrivent sur mon bureau deux ou trois mois après la présentation de la demande. Nous tâcherons d'éliminer une partie de tout cela.

• 1155

**M. Howard (Skeena):** Monsieur le président, n'est-il pas...

**M. Chrétien:** Je pense que M. MacDonald aurait une observation à faire sur la situation à Prince Rupert.

**M. MacDonald:** Oui. Le problème qu'a soulevé M. Howard illustre bien certaines difficultés. Si nous avons recours à l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, c'est pour de très bonnes raisons. Ces gens-là s'y connaissent bien aux prêts hypothécaires et à la construction. Nous ne voulions pas mettre sur pied un organisme parallèle puisqu'il y avait déjà celui-là; mais cela fait entrer une tierce partie en ligne de compte. Cependant, la situation à Prince Rupert est particulièrement difficile à comparer à celles dont vous avez parlé. La région est très vaste et c'est de là que nous viennent les plaintes les plus fréquentes au sujet du programme. Nous avons présentement des entretiens avec les représentants de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants pour voir s'il y a moyen d'améliorer la situation. Il faut probablement plus de monde, et nous y voyons.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur le président, permettez-moi une question là-dessus. Le ministre ne veut pas avoir à appuyer des choses qu'il ne connaît pas et c'est bien naturel. Vous jetez vraiment la confusion dans toute cette affaire. Le programme de logement hors des réserves ne demande pas de modification à la loi sur les Indiens. C'est un

problème d'ordre administratif. Je suis heureux de voir qu'il est en voie de solution de toute façon. Ce n'est pas un retard de trois ou quatre mois qu'on subit, monsieur le président; c'est trois ou quatre ans, parfois.

Je connais un cas où un particulier a cédé un terrain au district scolaire pour une école fusionnée. Il lui a fallu sept ans pour toucher le prix de son terrain, quoique le conseil scolaire l'ait payé beaucoup plus tôt. La machine administrative y a mis sept ans. Il y a trois ou quatre ans, me dit-on, la bande Penelakut de l'île Cooper a adopté une résolution visant certains aménagements qu'elle désirait dans la réserve—aménagements qui devaient être payés, sauf erreur, avec les deniers de la bande. La résolution n'est pas encore approuvée. Je suis sûr que bien des choses se perdent dans l'espace et n'atteignent jamais le bureau du ministre. Il m'est inutile de citer un cas après l'autre, si ce n'est à titre d'exemples.

**M. Chrétien:** Oui, mais je suis un peu surpris de vous entendre dire que le programme de logement hors des réserves a parfois été retardé de trois ou quatre ans. Ce programme n'est en vigueur que depuis deux ans. Je suis pas mal surpris d'apprendre que cela peut prendre trois ou quatre ans.

**M. Howard (Skeena):** Pour autre chose.

**M. Chrétien:** Pour autre chose, très bien. Je ne connais vraiment pas ces cas. Vous dites qu'ils sont sur orbite; c'est peut-être vrai.

**M. Simpson:** Avec la permission de M. Howard, puis-je poser une question complémentaire? Étant donné que, selon les indications du président, nous examinerons à fond la question de logement à des séances ultérieures, il serait peut-être utile que le ministre nous indique le nombre de maisons construites en vertu du programme de logement hors des réserves, dans chaque province.

**M. Chrétien:** Nous vous donnerons une déclaration détaillée sur tous les aspects de la situation: dans les réserves, hors des réserves, le point sur le programme, le nombre de maisons construites depuis le début du programme, le nombre prévu d'ici la fin et ainsi de suite.

**M. Simpson:** Puisque nous allons avoir une déclaration sur le logement, il y aurait intérêt à ce qu'on nous donne une répartition du nombre de maisons construites qui ont déjà les services d'égouts et d'aqueduc et qu'on nous dise où elles se trouvent.

**Le président:** Et l'électricité.

**M. Simpson:** L'électrification, je crois, est bien en avance sur les égouts et l'aqueduc.

**Le président:** Vous avez noté cela, monsieur Howard?

**M. Howard (Skeena):** J'avais plusieurs autres points à traiter, mais je ne veux pas empiéter sur le temps des autres.

**Le président:** Monsieur Marchand.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** J'ai une question complémentaire rétroactive. Je demanderais à M. Battle quel est le montant maximum des prêts du fonds renouvelable et quelles en sont les conditions, l'échéance et ainsi de suite.

**M. Battle:** Le maximum actuel est de \$50,000. L'échéance varie, suivant la nature du lotissement. La période de remboursement peut aller jusqu'à dix ans. Même cela n'est pas fixe. Elle peut dépasser dix ans. C'est un fonds renouvelable et il est censé se renouveler; il s'agit donc, à vrai dire, de crédit à court terme. La période de remboursement peut aller jusqu'à dix ans.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Mais elle peut dépasser dix ans?

**M. Battle:** Dans des circonstances particulières, elle peut être plus longue.

• 1200

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Ce fonds renouvelable peut-il servir à des prêts commerciaux ou seulement à l'achat de terrains?

**M. Battle:** A la fois à des prêts commerciaux et à l'achat de terrains.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Pour des commerces dans les réserves?

**M. Battle:** Oui. Nous avons fait plusieurs prêts pour des commerces dans les réserves qui sont aujourd'hui florissants.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Merci.

**Une voix:** Et hors des réserves aussi?

**M. Battle:** Cela, nous avons cherché à l'éviter, car il y a d'autres sources de crédit en dehors des réserves. Il y a pénurie de crédit dans les réserves. Dans certains cas spéciaux, nous avons consenti des prêts hors des réserves, mais le besoin pressant des réserves nous force à limiter ces genres de prêts.

**Le président:** Monsieur Marchand.

**M. Dinsdale:** Une question supplémentaire sur ce point, si vous me le permettez. Le

problème dans tout cela, c'est peut-être que vous ne pouvez vendre aux habitants de la réserve, que vous devez vous adresser à la collectivité. La transaction commerciale même a lieu dans une ville. C'est peut-être là qu'est la paperasserie administrative.

**M. Battle:** Nous serons heureux d'examiner la situation.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** J'aimerais poser la question que voici au ministre. Peut-être a-t-il fait une déclaration à ce sujet, mais je ne l'ai pas entendue. Quand le ministre pense-t-il pouvoir présenter le projet de loi sur la Commission d'étude des revendications des Indiens.

**M. Chrétien:** Le projet de résolution est au Feuilleton. A la vitesse où vont les choses à la Chambre des communes, je ne pense pas que la mesure passe l'étape du projet de résolution avant Noël. J'espère qu'elle aura priorité après Noël. Nous déposerons la loi sur la Commission d'étude des revendications des Indiens après l'étape du projet de résolution au début de l'an prochain.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Après la présentation du projet de loi, avez-vous l'intention de le faire déférer à un comité permanent de la Chambre ou à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes? Envisagez-vous que le comité ait à voyager? Je me demandais à quelle étape vous le renverrez au comité: à la première ou à la deuxième lecture.

**M. Chrétien:** J'ignore quel sera le Règlement après Noël. Comme il y aura peut-être des changements, il est trop tôt pour dire quand le comité sera saisi de la question. J'aimerais voir la loi sur la Commission d'étude des revendications des Indiens renvoyée à un comité de la Chambre des communes.

Si le comité juge bon de se déplacer pour connaître le point de vue des Indiens et ainsi de suite, je n'y vois pas d'objections. Je dois vous dire que le gouvernement a présenté une mesure semblable en 1963, mais qu'il l'a retirée et qu'il est revenu à la charge en 1965. Le comité étudiait la mesure au moment où, heureusement ou malheureusement, nous avons eu des élections.

Le projet de loi n'a pas été présenté de nouveau depuis 1965. Il figurait parmi les priorités; j'ai donc étudié la question dès ma nomination au poste de ministre. Nous l'avons étudiée à un comité du cabinet et nous avons aujourd'hui un projet de résolution à la Chambre des communes. J'attends maintenant cette étape. Notre part de la tâche est presque terminée.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Il y a eu, je crois, quelque 300 mémoires, si je me souviens bien, venant de groupes indiens de tout le pays. Je sais que dans la province de la Colombie-Britannique, des associations indiennes ont tenu plusieurs réunions au sujet du bill C-130 et du bill C-123, et l'une des objections au bill de la part de différents groupes, si je m'en souviens bien, était qu'ils désiraient que l'un des commissaires—le bill, tel qu'il était alors rédigé, prévoyait la nomination de cinq commissaires—soit un Indien et qu'un autre soit une personne versée dans le droit.

Pour un autre des postes, ils désiraient quelqu'un des tribunaux internationaux ou quelqu'un de versé dans les questions internationales pour siéger à cette commission. Avez-vous une opinion à exprimer à ce sujet?

**M. Chrétien:** Vous verrez ce qu'est mon opinion lorsque vous verrez le bill. Vous me demandez de révéler maintenant ce que contient le bill, mais je ne puis vous le dire. Je vous ai dit que nous avons étudié la question; nous avons reçu 300 mémoires. Nous avons des gens qui les ont étudiés et j'espère que la plupart des propositions qu'ils contiennent seront insérées dans le bill. Malheureusement, je ne puis faire plus que de prendre acte de vos observations.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Je ne tente pas de sonder, mais avez-vous beaucoup modifié le bill initial?

**Le président:** Monsieur Howard?

**M. Howard (Skeena):** Monsieur le président, je ne toucherai pas la question du bien-fondé de ce bill inconnu, mais j'espère que ce n'est pas le même que celui de 1965, parce que ce qu'il renfermait était inacceptable pour la plupart des gens. Cependant, c'est une observation.

Je veux poser une question au ministre pour lui demander ce qu'il pense de l'horaire au Parlement et de la rapidité avec laquelle nous procédons. Nous, du Nouveau parti démocratique, serions bien disposés à laisser de côté la discussion de ce bill au stade de la résolution de façon que vous puissiez le présenter et le rendre public aussitôt que possible, demain si vous le désirez.

J'ignore ce que pensent le Parti conservateur ou le Ralliement des créditistes au sujet de cette proposition, mais nous désirons très fortement, maintenant que la résolution est au Feuilleton, que ce bill soit, au moins, rendu public aussitôt que possible, de façon que les Indiens puissent avoir une période aussi longue que possible pour en prendre

connaissance, l'étudier et le commenter. Si vous demandez le consentement unanime demain, immédiatement après l'ordre du jour, vous ne rencontrerez pas d'objections de notre part.

• 1205

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, si M. Howard demande des commentaires à ce sujet, je puis l'assurer que nous étions prêts à procéder en 1963 et c'est toujours notre avis.

**M. Howard (Skeena):** J'espère que nous ne sommes pas disposés à procéder de la même façon que vous l'étiez au sujet de ce même bill.

**M. Dinsdale:** Le bill n'a jamais été débattu, monsieur le président.

**M. Howard (Skeena):** Non, mais je sais ce qu'il préconisait, et c'était terrible.

**Le président:** On s'engage dans un débat, messieurs. M. O'Connell a une question à poser.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je dirai en premier lieu qu'une délégation de Garden River m'a rendu visite aussi ce matin. En fait, c'est ce qui m'a retenu, et je vous prie d'excuser mon retard.

**Une voix:** Où est Garden River?

**M. O'Connell:** Garden River est situé près du Sault. C'est une réserve d'environ 600 Indiens. Je conviens qu'ils ont de très bonnes raisons de faire valider l'élection actuelle. J'espère que le ministre pourra, lorsqu'il les rencontrera, plus tard aujourd'hui, trouver un moyen d'accepter le résultat de l'élection.

Je sais qu'ils sont disposés à composer mais pas jusqu'à tenir une nouvelle élection ce qui témoignerait, d'une certaine façon, du légalisme du gouvernement local. S'il ne manque que deux personnes pour que la population ait droit à six représentants, quelqu'un pourrait certainement fouiller les listes et trouver deux personnes de plus. Je ne crois pas que ce soit trop difficile.

Je crois qu'il y a beaucoup de gens, sur ces réserves, qui ne sont pas inscrits, du moins je me doute qu'il en est ainsi. Par conséquent, je désire simplement appuyer la thèse de M. Howard en faveur de ce groupe. Moi aussi, je suis intéressé au résultat et j'espère que nous pourrons trouver la bonne solution conformément aux désirs apparents de tout le conseil de faire valider cette élection.

La question que je désire poser, cependant, remonte, encore une fois, à la disponibilité de crédits et au développement économique. Est-ce conforme au Règlement, monsieur le

président, ou bien votre ordre du jour indique-t-il autre chose?

**Le président:** Non.

**M. Simpson:** Puis-je ajouter quelque chose aux remarques de M. O'Connell au sujet de la situation à Garden River?

Vous disiez qu'il y aurait peut-être moyen de trouver deux personnes de plus sur cette réserve. Je conviens que cela pourrait bien être possible parce que je dois admettre qu'à mon insu, dans ma propre circonscription électorale, qui est très étendue, au cours de l'année du Centenaire, 1967, une mère indienne qui relève du traité, M<sup>me</sup> Spence, de Nelson House, a donné naissance à trois jumeaux. J'ai appris cela il y a quelque temps seulement.

Je sais que ces personnes ne voudraient pas quitter Nelson House et aller à Garden River pour ajouter ces trois personnes supplémentaires. Je me demande si la naissance de ces trois jumeaux chez les Indiens au cours de l'année du Centenaire a été reconnue.

**M. Chrétien:** Je l'ignore.

**M. Simpson:** M. Battle peut-il nous dire si la chose a jamais été signalée au ministère? Je crois qu'il faudrait une reconnaissance quelconque. Nous pourrions peut-être les déménager à Garden River pour trois ou quatre semaines et porter ainsi le chiffre de la population au niveau nécessaire et résoudre ainsi le problème du ministre.

**M. Chrétien:** Il existe un grand principe en démocratie: on ne doit jamais agir de façon rétrograde. Je vais examiner cette question; elle présente deux aspects. Je sais que certains membres croient qu'il ne devrait pas y avoir d'élection. Je n'ai pas de préjugés. Je ferai ce qui sera possible, mais si la loi ne me permet pas de faire une chose, je ne la ferai pas.

• 1210

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Nous pourrions peut-être envoyer au surintendant, à cet endroit, un exemplaire de la chanson: «*One little, two little, three little Indians*»; cela pourrait être utile.

**Le président:** Monsieur O'Connell?

**M. O'Connell:** Je ne crois pas qu'on nous ait dit ce qu'était le chiffre total du fonds renouvelable. J'aimerais poser cette question avant d'aller plus loin, si vous me le permettez.

**M. Chrétien:** M. Battle répondra à cette question.

**M. Battle:** Le chiffre actuel du fonds renouvelable est de 2.4 millions de dollars. On vient

juste de demander au Conseil du Trésor une somme supplémentaire de \$400,000. Je ne saurais dire, en ce moment, si la demande a été approuvée ou non. C'est tout ce que je puis dire.

**M. O'Connell:** Merci. Sauf votre respect, je dois faire remarquer que cette somme est, je crois, un chiffre tragiquement bas étant donné que le crédit est si difficile à obtenir pour les Indiens, pour plusieurs raisons, notamment celles que j'ai entendues lorsque je suis arrivé à la réunion. Je désire demander aussi ce que la direction a eu à faire dans le cas des programmes de développement régional dans le cadre du FRED, je suppose. Il existe une vaste entreprise au Manitoba, connue sous le nom de Interlake Development Program; il y en a une dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et, à ma connaissance, les agglomérations indiennes de ces régions ne participent pas d'une façon vraiment efficace à ces programmes.

Les raisons en sont sans doute nombreuses, mais l'une d'elles est peut-être le manque de crédit. Par conséquent, c'est en partie une question de ligne de conduite. J'aimerais qu'on fasse une déclaration de principe exposant l'attitude de la direction au sujet du développement économique des agglomérations des réserves.

En outre, j'ai remarqué que le rapport Hawthorn-Tremblay, préparé à la demande du gouvernement—le volume I a été soumis il y a environ deux ans—sur les Indiens contemporains du Canada, a insisté beaucoup sur la mobilité. Ce que les commissaires voulaient vraiment dire, à mon avis, c'est que les perspectives de développement sur les réserves indiennes étaient peu nombreuses, qu'il était un peu pessimistes au sujet de ces perspectives et que, par conséquent, ils ont insisté sur la mobilité, la formation, l'émigration et le reste. Je demande qu'elle est l'attitude du ministère à ce sujet.

En second lieu, le ministre peut-il nous dire si le rapport de l'ARDA que nous n'avons pu voir—je crois que l'ARDA a fait une étude de la question—exprime la même idée que le rapport Hawthorn-Tremblay, soit celle d'insister sur la mobilité et non sur la mise en valeur des ressources locales? La réponse à cette question aurait un certain rapport avec celle de savoir si l'intention est de mettre ou non du crédit à la disposition de la mise en valeur locale.

Je ne sais pas si je me suis fait comprendre. J'aimerais savoir si les gens de l'ARDA insistent sur la mise en valeur des réserves ou sur l'amélioration de l'agglomération. L'impression que j'ai du rapport Hawthorn-Tremblay est qu'on n'agit pas ainsi.

**M. Chrétien:** Toutes ces questions d'expansion économique et de mobilité sont couramment étudiées par le ministère. Nous analysons tous les programmes que nous avons eus dans le passé et nous scrutons les possibilités d'en établir de nouveaux. Il n'y a pas de réponse unique à cela. Je crois que le principe à appliquer devrait être celui de la souplesse, parce que certaines réserves se prêtent à certains développements économiques tandis que d'autres ne se prêtent à aucun. Par conséquent, nous ne devrions pas insister sur la mobilité lorsqu'il n'existe aucune possibilité d'expansion économique. Je ne crois pas que nous devions nous en tenir à la théorie. Nous devrions scruter chaque situation et trouver le meilleur moyen d'aider les Indiens à relever le niveau de leur développement économique.

• 1215

L'un des aspects importants de la question sera d'en discuter avec les Indiens eux-mêmes au niveau de la bande parce qu'ils devraient s'intéresser à leur propre avenir. Si nous voulons leur donner plus d'autorité pour qu'ils puissent prendre des décisions par eux-mêmes, alors il nous faut les consulter. Dans certains cas, les Indiens hésitent beaucoup à s'éloigner de la réserve et nous ne pouvons les forcer à se diriger vers les grands centres s'ils ne veulent pas y aller. Nous devrions tenir compte d'un autre facteur, en plus de celui de la souplesse, celui du désir des Indiens eux-mêmes au niveau de la bande. Comme je l'ai dit, dans certains cas, nous n'aurons pas d'autre choix que d'insister sur la mobilité. Dans bien des cas, il existe une excellente possibilité de développement économique des réserves. Je ne veux pas vous donner, à ce stade, une réponse précise à ce sujet. Nous travaillons à l'étude de ces nouveaux programmes et j'espère que le moment venu nous serons en mesure de faire une déclaration générale sur la ligne de conduite future du ministère au sujet du développement économique.

Vous avez également mentionné le fonds renouvelable. Vous avez trouvé la somme un peu faible. C'est un point qui est à l'étude en ce moment. Nous espérons que le moment venu nous pourrions exposer la politique du gouvernement à ce sujet. M. Battle va ajouter quelque chose au sujet de l'ARDA.

**M. Battle:** Je veux d'abord parler tout particulièrement de l'ARDA. Ce programme s'étend aux réserves indiennes. Les accords qui ont été souscrits par les provinces et le gouvernement fédéral renferment des dispositions relatives à l'inclusion des réserves. En vertu de ces accords, un certain nombre de

projets ont déjà été mis sur pied. Par exemple, il y a le grand projet agricole de la réserve Stony, qui est financé en vertu du programme de l'ARDA. Un certain nombre d'études portant sur des réserves particulières ont été entreprises afin d'établir quel genre de développement économique devrait y être appliqué en vertu du programme de l'ARDA. Il en est déjà résulté deux ou trois aménagements de lieux de divertissement et la réserve Stony, près de Calgary, en est un exemple.

Le ministère a, en vertu de son programme de développement économique, effectué des études portant sur la possibilité, sur l'utilisation du terrain, dans un certain nombre de réserves du pays. Déjà, quarante de ces études sont en cours, qui aboutiront à des projets de développement pour les Indiens. En ce qui concerne le programme FRED, les Indiens des réserves Peguis, des réserves de la rivière Fisher au Manitoba, y participent à tous les niveaux. Ils ont des représentants au sein des différents conseils consultatifs de la région, ils prennent part aux programmes de formation qui sont en vigueur dans cette région du FRED, dont l'objet est un certain degré de mobilité vers l'extérieur. Il y a toute une variété de choses auxquelles ils participent à l'heure actuelle. J'entretiens de grands espoirs au sujet des Indiens de Peguis et de Fisher River en conséquence du programme FRED.

• 1220

Notre ministère est représenté au comité qui siège au Manitoba deux fois par année afin d'examiner le programme de l'année qui vient et celui de l'année écoulée afin d'en constater les réalisations. Je ne voudrais pas faire croire pour un seul instant que nous nous sommes tirés d'affaire dans cette région. Je crois que nous pouvons faire encore beaucoup, en vertu de ce programme, pour aider les Indiens de ces réserves. C'est un début et nous faisons des progrès. C'est tout ce que j'ai à dire sur FRED et ARDA.

**M. Simpson:** Monsieur Battle, au sujet du programme ARDA-FRED dans la région d'entre les lacs, pourriez-vous nous parler des aménagements en cours relativement aux Indiens sous l'aspect ARDA de ce programme? Je songe au défrichement des terres agricoles. Je suis sûr que vous êtes bien au courant du fait que cette région est riche en terre agricole qui ne demande qu'à être défrichée. Pourriez-vous nous dire un mot de cet aspect du programme ARDA?

**M. Battle:** Le premier projet entrepris sur ces deux réserves comportait le drainage du terrain. Ces travaux ont été financés en vertu

du programme de l'ARDA. Je ne sais pas s'il y a eu du défrichement. On était censé en faire. Je ne peux vous dire si les programmes sont en cours.

On nous a demandé d'organiser le fonds renouvelable de façon à répondre aux besoins d'argent des Indiens de Peguis et de Fisher River justement parce que les terres seraient défrichées et qu'ils auraient besoin d'instruments aratoires. C'est ce que nous avons fait. Je ne sais pas si on a fait des prêts. Je serai heureux d'examiner le cas et de voir quelle est la situation.

**M. Simpson:** J'ai récemment reçu des plaintes d'Indiens de cette région-là qui ont demandé des prêts pour faire du défrichement et qui ne les ont pas encore obtenus.

**M. Battle:** J'examinerai cela.

**Le président:** Monsieur Southam, vous avez une question?

**M. Southam:** Monsieur le président, je pense que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de même que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et plusieurs autres députés, moi inclus, ont reçu, il y a quelque temps, une lettre du secrétaire-directeur de la Saskatchewan Medical Association concernant la rémunération des services rendus aux Indiens. J'en ai parlé en Chambre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il en avait discuté lors de la récente conférence fédérale-provinciale. Voici ma question: il semble qu'on ait affecté des sommes aux services destinés aux Indiens, mais chaque mois, vers le 20, la caisse est vide. Donc, pour le reste du mois, les services aux Indiens sont plus ou moins bénévoles. Cette façon d'agir est au détriment de nos jeunes médecins qui entrent dans la profession, comme bien des jeunes qui ont tendance à venir dans le Nord pour l'exercer, et il leur devient difficile financièrement d'y rester sans recevoir leurs honoraires complets. Cela pourrait aussi blesser la susceptibilité des Indiens s'ils se croient traités en citoyens de second ordre. C'est là un important facteur psychologique.

Le ministre peut-il nous dire s'il y aura plus d'argent de disponible pour remédier à cette situation? Elle deviendra très sérieuse dans plusieurs régions qui ont attiré mon attention là-dessus, parce que les jeunes médecins songent à partir, ce qui compromettrait le bien-être et des Indiens et des blancs

qui y vivent. Je voudrais que le ministre nous renseigne sur ce sujet.

• 1225

**M. Chrétien:** Malheureusement le président, je ne peux pas répondre à la question de M. Southam parce que tout ce qui touche aux services de santé ne relève pas de ma compétence. Ces questions devraient être posées à mon collègue, M. Munro, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cela ne me concerne aucunement. Je reçois des lettres à ce sujet et je les transmets à M. Munro qui est responsable de ce domaine. L'autre jour, à la Chambre, il a fait allusion à ce problème. Il a dit que le gouvernement n'a pas élaboré de programme pour les Indiens, mais je suis sûr qu'il étudie le sujet et je lui dirai que vous m'avez posé la question. Malheureusement, je ne peux répondre en son nom.

**M. Yewchuk:** J'ai une question supplémentaire.

**Le président:** Avez-vous fini, monsieur Southam?

**M. Southam:** Non, j'ai une autre question à poser, mais je serais heureux d'entendre celle de mon collègue.

**M. Yewchuk:** J'ai parlé de ce problème à M. Munro, et il a l'impression que la Direction des affaires indiennes paie environ 75 p. 100 des honoraires des médecins, ce qui n'est pas le cas. Elle en paie actuellement environ 56 p. 100 en moyenne.

**M. Chrétien:** Nous ne payons rien. Ce n'est pas notre domaine. C'est celui du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. Yewchuk:** Je le sais, je m'excuse. Je vais poser ma question autrement. Les services aux Indiens relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Au cours de vos discussions avec lui, voudriez-vous lui souligner que son ministère ne paie pas 75 p. 100—et je le sais parce que je pratique moi-même la médecine—nous ne recevons qu'environ 56 p. 100 en moyenne.

**Le président:** Monsieur Southam. Vous avez une question supplémentaire, monsieur Dinsdale?

**M. Dinsdale:** Puis-je poser une question supplémentaire? Je réalise que ceci relève

directement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais vu que ça concerne les Indiens...

**Le président:** Monsieur Dinsdale, si ça relève exclusivement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le Comité, comme tel, n'est pas saisi de la question.

**M. Dinsdale:** Mais ça concerne les Indiens et le ministre a dit qu'il s'occupe des ressources humaines, du bien-être, etc. Si je pose la question, c'est que le 16 octobre j'ai reçu un document qui m'étonne un peu. Il fait suite à la longue discussion sur les services de santé pour les Indiens et les Esquimaux. La première directive du 6 mars annonçait une diminution des sommes affectées aux services de santé. Elle a été annulée par une lettre du 16 avril. Tout ce que j'ai comme documentation, c'est une lettre-type et, à ce que je vois, la lettre-type annulant l'annonce de la diminution n'a jamais été envoyée; ce n'était qu'une lettre-type et je n'ai pu trouver de chefs ni de conseillers qui en ont reçu un exemplaire.

Voici une autre lettre du 15 juillet annonçant la méthode du pourcentage dont M. Southam a fait mention. Ainsi sommes-nous au même point que le 6 mars, semble-t-il. Vu que le Comité n'est pas saisi de cette question, il y a peut-être des députés qui aimeraient lire ces lettres pour se rendre compte qu'il y a encore confusion et que la question n'est pas réglée. Le Comité peut utiliser ces lettres s'il le désire.

**Le président:** Je pense que c'est une bonne idée si vous voulez les distribuer à titre strictement personnel à tous les membres du Comité.

**M. Borrie:** Monsieur le président, j'invoque le règlement. Voulez-vous nous dire—ou peut-être le ministre le fera-t-il—comment nous aborderons le sujet des services médicaux aux Indiens si nous n'étudions pas la question au Comité?

**M. Chrétien:** Je ne puis que vous suggérer d'inviter M. Munro pour l'interroger. Malheureusement, je ne peux répondre pour lui. Ce n'est pas mon domaine. J'en ai bien assez déjà.

**M. Southam:** Je propose que nous invitons le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parce que, comme le Comité le sait

bien, cette question est devenue très litigieuse au cours des derniers mois.

**Le président:** Nous discuterons cela au comité directeur après notre séance, à 1 heure. Je pense que tous les députés sont d'accord pour que le Comité invite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Si vous êtes tous d'accord, nous l'inviterons.

**M. Southam:** J'en fais la proposition, monsieur le président.

La proposition est adoptée.

**M. Dinsdale:** J'ai une question supplémentaire, monsieur le président.

**Le président:** C'est le comité directeur qui en décidera. Vous avez donné votre avis là-dessus.

**M. Dinsdale:** Le ministère n'entretient-il pas de très étroites relations avec les services de santé pour s'assurer que les Indiens du Canada reçoivent tous les soins qui leur sont nécessaires?

**M. Chrétien:** Les deux ministères sont toujours en relation à ce sujet. Notre intérêt...

**M. Dinsdale:** Je dirais un intérêt vital.

**M. Chrétien:** Oui, mais c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui vous répondra. Quand on attire notre attention sur un cas, nous le lui signalons. J'ai discuté avec lui de problèmes communs. C'est facile pour moi de dialoguer avec lui, mais, malheureusement, je ne puis témoigner à sa place. C'est tout.

• 1230

**Le président:** Messieurs, je pense que nous avons convenu d'inviter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. Dinsdale:** Je voudrais mettre ce document à la disposition des députés en prévision de la visite du ministre.

**Le président:** Pouvez-vous le faire ce soir, monsieur Dinsdale? Je ne sais pas quand nous inviterons le ministre.

**M. Dinsdale:** Je n'ai pas libre entrée chez les préposés à la Xerox. Je ne peux pas leur en demander trop.

**Le président:** Si le Comité est d'accord, M. Dinsdale en donnera un exemplaire au secrétaire qui se chargera d'en distribuer une copie à chaque membre du Comité. Monsieur Southam?

**M. Southam:** J'ai une autre question, monsieur le président. Elle a trait à un sujet qui a été discuté antérieurement par le Comité concernant le développement de l'agriculture par nos Indiens. Ce n'est peut-être pas un sujet nouveau, mais il l'est pour moi, et j'aimerais que le ministre me renseigne. Il semble que, dans certaines régions, les agriculteurs de race blanche voisins des réserves indiennes obtiennent la permission de louer des terres sur ces réserves à des fins de culture, ayant évidemment deux choses en tête: améliorer leur situation financière, etc. et, en même temps, montrer aux Indiens les avantages des méthodes modernes d'agriculture.

Certaines bandes indiennes sont d'avis que les municipalités voisines des régions où vivent les agriculteurs de race blanche devraient leur verser une partie de la taxe perçue de ces derniers afin qu'elles puissent construire des routes et développer l'agriculture dans les réserves. Le ministre est-il au courant?

**M. Chrétien:** Je suis au courant et un bon nombre de provinces étudient la question. Les municipalités perçoivent des taxes des blancs qui louent des terres dans les réserves indiennes. Dans bien des cas, les municipalités gardent l'argent et ne font rien pour améliorer les routes ou fournir d'autres services dont jouissent les blancs du district.

La solution ne peut venir que des provinces. Sauf erreur, la Saskatchewan a adopté une loi qui oblige les municipalités à verser aux bandes 50 p. 100 des taxes ainsi perçues afin de leur aider à élaborer leurs propres programmes.

Voilà, à mon avis, une mesure positive.

C'est l'une des questions qui m'agacent. Le gouvernement provincial prend de l'argent dans les goussets de l'Indien sans être pressé d'en remettre même une partie. La plus grande partie des sommes actuellement affectées aux programmes des Indiens proviennent du gouvernement fédéral, mais chaque fois que l'Indien qui possède une auto va faire le plein d'essence, il paie des taxes au gouvernement provincial.

J'ai vu des routes d'accès aux réserves, même sur les terres de la Couronne, où le

gouvernement provincial ne passe même pas la niveleuse, parce que la route mène à une réserve. C'est un problème provincial et, à mon avis, c'est un genre de discrimination au détriment des Indiens de la province. La mesure prise par la Saskatchewan me semble un pas dans la bonne voie.

• 1235

**M. Southam:** Je suis heureux d'entendre cette remarque du ministre parce que à mon avis c'est une région qui se développe de façon appropriée et, avec l'appui du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et celui du gouvernement provincial, l'économie et le bien-être général des Indiens s'amélioreront. Je suis content des commentaires du ministre à ce sujet.

**M. Simpson:** A propos, je voudrais attirer l'attention du ministre sur ces routes qui mènent aux réserves indiennes—Dieu sait que nous n'en avons pas assez dans notre région. Il y a trop de réserves isolées. Leurs habitants ne cessent de nous demander des routes qui les relieraient au réseau routier de la province.

Le ministre disait que dans bien des cas les provinces n'entretiennent même pas les routes qui traversent les terres de la Couronne. Je ne suis pas de cet avis, mais je dois admettre qu'elles sont mal entretenues, peu importe qui en est chargé. Je connais une ou deux routes, dans le nord du Manitoba, qui mènent à des réserves indiennes, et on m'a dit que c'était la province qui les avait construites avec l'aide du ministère des Affaires indiennes. Je suppose que les frais ont été partagés selon la longueur que parcourent les routes sur les terres de la Couronne et peut-être selon le nombre d'habitants des réserves indiennes qu'elles desservent.

À mon avis, la Direction des affaires indiennes, en collaboration avec les provinces, devrait s'occuper sérieusement d'un programme de construction de routes menant à ces réserves, parce que dans bien des cas les Indiens qui y habitent vivent dans l'isolement. Un bon nombre de ces réserves pourraient être desservies facilement en construisant ne serait-ce qu'un chemin d'hiver qu'on pourrait transformer graduellement en route permanente.

**M. Chrétien:** Monsieur Simpson, nous avons des programmes de construction de routes, et nous signons souvent des ententes avec les

provinces pour en partager les frais. Chaque fois qu'une route passe par une réserve ou la traverse, nous en partageons le coût la plupart du temps.

Les voies routières d'une province relèvent en général de la compétence du gouvernement provincial. Chaque fois que nous affectons des sommes à la construction de routes, nous ne pouvons pas nous en servir à d'autres fins. Et ces routes, même si elles atteignent la réserve, ne sont pas à l'usage exclusif des Indiens: la population en fait un grand usage. Les «visages pâles» s'en servent à leur profit lorsqu'ils vont vendre leurs produits aux Indiens.

A mon avis, nous devrions éviter toute mesure discriminatoire, même s'il s'agit d'une route tout à fait à l'intérieur d'une province. Les routes relèvent de la compétence provinciale: elles sont au service de la population tout entière et il ne convient pas de répartir les gens en deux classes à l'intérieur d'une province. Il ne doit y avoir qu'une classe de citoyens. Les routes ne sont pas au service des Blancs, des Jaunes, des Bruns ou des Noirs: elles sont au service du peuple au sein duquel, à mon avis, appartiennent les Indiens.

**M. Simpson:** Je voudrais en outre ajouter qu'on devrait dépenser beaucoup plus d'argent pour les routes des réserves. J'ai la certitude que les hauts fonctionnaires qui ont visité les réserves après deux jours de pluie conviendront que plusieurs de ces routes sont alors impraticables. Il ne s'agit donc pas simplement de routes qui conduisent aux réserves, mais de celles de l'intérieur également.

**M. Chrétien:** Oui. Nous agissons en fonction de nos crédits et nous nous efforçons de les mettre le mieux à profit. Nous avons fait de beaux progrès au cours des quatre ou cinq dernières années et nous devons continuer dans la même veine.

• 1240

Si vous pouvez, messieurs, persuader la Chambre des Communes d'accorder un milliard en supplément à mon ministère, je serai alors très heureux de ne pas tarder à régler le problème.

**M. Simpson:** Je vous assure toutefois de mon appui à une cause entièrement motivée, celle de l'amélioration des routes à l'intérieur des réserves. A mon avis, une bonne partie des sommes affectées au bien-être social devrait pu autrement servir au versement de salaires pour travaux entrepris sur les réserves. Et les intéressés auraient été plus heu-

reux. Alors, on ne réclamerait pas les sommes supplémentaires que vous recherchez: il s'agirait simplement d'un virement du compte bien-être à celui d'améliorations locales.

Un certain nombre de personnes ne pourraient peut-être pas exécuter des travaux trop lourds, mais on pourrait leur trouver certains emplois qui leur conviennent sur les réserves même. Du bien-être, on devrait les faire passer au travail.

**Le président:** Messieurs, nous voulons nous ajourner à une heure. Un certain nombre parmi vous a manifesté le désir de prendre part à l'interrogatoire, puis s'est contenté de poser de nombreuses questions complémentaires. J'ai sous les yeux les noms de messieurs Yewchuk, Dinsdale et Gundlock. Vous, messieurs, avez-vous des questions à poser? Oui? Alors, allez-y.

**M. Chrétien:** Je dois déjeuner à treize heures avec les membres de la Commission des lieux historiques que j'ai invités à Ottawa. Je suis de la vieille école: je ne voudrais pas arriver le dernier.

**Le président:** De l'assentiment du Comité, nous vous excusons monsieur le ministre.

**M. Yewchuk:** J'ai une question à poser au sujet du parc Wood Buffalo. Une difficulté existe dans cette région. Et puisque les parcs sont du ressort de votre ministère, je veux vous demander si vous projetez de construire des routes dans ce parc. Je sais que les routes relèvent du ministère des Travaux publics.

**M. Chrétien:** Non, c'est une de nos obligations.

**M. Yewchuk:** C'est une de vos obligations?

**M. Chrétien:** Oui.

**M. Yewchuk:** Pouvez-vous me dire quelles routes vous y construisez dans les deux ou trois années à venir?

**M. Chrétien:** Non.

**M. Yewchuk:** Plusieurs réserves isolées n'ont encore aucun moyen de communications avec la société et l'on compte là, évidemment, un magnifique et grand parc qui se prêterait à de nombreux divertissements. La plupart des habitants de notre pays ne le connaissent pas encore. On y trouve 17,000 bisons.

**M. Chrétien:** Je crois très justes vos idées, mais il s'agit ici de priorités. Je voudrais bien le faire sans tarder, mais je ne sais pas comment se classe le projet dans la liste prioritaire de nos immobilisations.

**M. Yewchuk:** Pourriez-vous nous indiquer quel est votre plan d'action pour le parc Wood Buffalo, disons, au cours des prochains cinq ans?

**M. Chrétien:** Oui, nous vous procurerons ces renseignements.

**Le président:** Monsieur Dinsdale.

**M. Dinsdale:** Je m'efforcerai de poser mes questions dans quatre minutes. Mon souci, je l'ai d'ailleurs souligné à plusieurs reprises ce matin, concerne le côté humain de la vie des Indiens. Tous ceux qui ont visité une réserve l'ont saisi.

Nous avons ce matin posé plusieurs questions touchant la santé, l'habitation et le reste, mais je m'inquiète surtout de la loi et de l'ordre dans les réserves même. Un rapport à ce sujet a été préparé en 1957. Quel a été l'effet de ce rapport?

**M. Chrétien:** Je prie monsieur Battle de répondre à cette question.

**M. Battle:** En 1957?

**M. Dinsdale:** Je m'excuse; le rapport est du mois d'août 1967.

**M. Battle:** Le rapport traitant des Indiens et de la loi, en plus de définir certaines difficultés, traitait d'un certain nombre d'organismes chargés de s'occuper de semblables problèmes et parmi ceux-ci se comptent des organismes fédéraux et provinciaux. Nous avons réuni les représentants des ministères concernés pour étudier les recommandations et les problèmes définis dans le rapport.

• 1245

À la suite de cette réunion, il a été convenu que tel ou tel ministère s'occuperait de telle ou telle tâche puisque la plupart des recommandations touchaient des domaines qui ne sont pas de notre compétence. Notre intérêt est évidemment ici d'un ordre général puisque nous avons l'obligation de voir que les autres organismes concernés rendent les services dont les Indiens ont besoin, en vue de régler certaines difficultés avec lesquelles ils sont aux prises. Des réunions ont eu lieu avec les autorités provinciales afin de déterminer ce qui doit être fait pour améliorer le sort des Indiens. Des réunions ont eu lieu également avec la *John Howard Society* et d'autres organismes. Ceux-ci, nous l'espérons, pourront

mieux régler certains problèmes. Voilà le stade où nous en sommes: tous reconnaissent le besoin d'améliorer les services et les organismes concernés s'efforcent d'y arriver.

**M. Dinsdale:** À votre connaissance, le ministère a-t-il mis en œuvre les recommandations pertinentes et les autres ministères, chargés de certaines tâches, ont-ils agi de même?

**M. Battle:** Avant de trop m'aventurer dans une réponse à cet effet, il conviendrait que je prépare un rapport au sujet de ce qui a été fait. Je ne crois pas pouvoir m'engager plus à fond pour le moment.

**M. Dinsdale:** S'efforce-t-on de recourir aux centres d'amitié de façon que les libérations conditionnelles ou provisoires rendent plus service aux Indiens? C'est l'une des principales recommandations. À cette fin, il faudrait que le personnel soit de descendance indienne pour qu'il puisse traiter avec ses semblables.

**M. Battle:** Une des recommandations qui a rallié tous les suffrages convenait qu'il fallait agir ainsi. Les centres d'amitié sont à vrai dire des créations de la collectivité qui reçoivent une assistance financière de la Direction de la citoyenneté, des gouvernements provinciaux et des organismes privés. Jusqu'à aujourd'hui, ils ont servi essentiellement comme centre de consultation—centres qui dirigent les Indiens vers les organismes qui peuvent les aider. Je ne peux pas dire que les employés ont été augmentés à la suite des recommandations mais je sais que le sujet est actuellement à l'étude.

**M. Dinsdale:** Avez-vous dit que les provinces administraient les subventions de la Direction de la citoyenneté?

**M. Battle:** C'est exact.

**Le président:** Puis-je vous interrompre, monsieur Dinsdale? Monsieur Gundlock aimerait poser une question au ministre. Il pourrait peut-être le faire maintenant et, subséquemment, vous pourrez interroger les hauts fonctionnaires qui sont ici présents.

**M. Gundlock:** J'aurais aimé, monsieur le président, à poser une seule question au ministre, mais vu les circonstances et l'heure, je crois que les fonctionnaires pourront y répondre.

**Le président:** Vous avez manifesté le désir de poser une question au ministre, monsieur Howard. Est-ce au ministre ou aux fonctionnaires?

**M. Howard (Skeena):** Il est entendu que le ministre reviendra.

**Le président:** Comme je l'ai déjà annoncé, nous traiterons d'emplois et de formation professionnelle demain et la semaine prochaine.

**M. Howard (Skeena):** Alors, je trouverai d'autres moyens de m'aboucher avec lui.

• 1250

**M. Gundlock:** Ma question sera très courte parce que l'agencement du programme fait que l'on pourra répondre à des questions lors d'une séance ultérieure. Je me souviens qu'il y a quelques années, on s'était engagé à traiter du logement dans Tuktoyaktuk et à entreprendre des améliorations d'ordre général au sein de la collectivité. Pourriez-vous nous dire où ce projet en est rendu à l'heure actuelle?

**M. J. H. Gordon (Premier sous-ministre adjoint (conservation) au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Je n'ai pas de détails précis quant à Tuktoyaktuk, monsieur Gundlock, mais je me souviens que nous y sommes allés tous les deux et je me souviens très bien également de ce qui existait alors. Le programme actuel d'habitations atteint Mackenzie cette année. En conséquence, la situation a changé. Si vous m'y autorisez, monsieur le président, j'aimerais préparer un rapport distinct sur l'habitation à Tuktoyaktuk montrant où en sont les choses.

**M. Gundlock:** Pourriez-vous le faire assez rapidement?

**M. Gordon:** Je me mettrai à la tâche immédiatement.

**Le président:** A vous, monsieur Dinsdale.

**M. Dinsdale:** Je ne voudrais pas abuser du temps du Comité, mais j'aimerais bien qu'on présente un rapport sur la mise en vigueur du document important dont on a parlé portant sur la question des lois et de l'ordre parmi nos amis les Indiens. J'allais ensuite m'enquérir d'un sujet qui me touche profondément, c'est-à-dire les loisirs à l'intérieur des réserves. Je crois qu'à cet égard, nos réserves sont des *no man's land*. Elles sont un terrain fertile à la délinquance et à d'autres malaises sociaux. Les fonctionnaires savent

que, si j'en avais le temps, je les interrogerais sur la construction d'un stade et de patinoires à Oak River qu'on n'a pas autorisée. On a demandé qu'une somme d'argent soit puisée à même le fonds renouvelable, mais on n'y a pas donné suite. Je n'insiste pas pour le moment même si je crois les loisirs fort importants.

**Le président:** Merci, monsieur Dinsdale.

Messieurs, je vous rappelle que demain nous traiterons d'emploi, d'occasions d'emplois, de formation professionnelle et d'éducation rattachée à cette formation.

Je veux donc donner avis aux fonctionnaires présents sur quoi pourront porter les questions que l'on posera demain. Si nul ne vous interroge à leur sujet, je le ferai moi-même. Je vous demande donc d'apporter des statistiques sur les sujets suivants: le chômage chez les Indiens, le nombre d'enfants dans les écoles de formation professionnelle, le nombre de diplômés indiens formés en vertu du programme de formation professionnelle, le nombre d'Indiens qui suivent des cours de formation professionnelle dans l'industrie privée et quel encouragement votre ministère apporte-t-il à l'industrie en un tel cas; enfin, si possible, quelle est la proportion de chômeurs parmi les Indiens diplômés d'écoles secondaires et parmi ceux qui ont quitté ces écoles prématurément. C'est vous donner une idée de ce que nous chercherons à connaître.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, nous aurons des réponses à certaines de ces questions, mais il en est d'autres auxquelles nous ne pourrions pas répondre faute d'un délai assez prolongé.

J'ai ici une déclaration succincte touchant les Indiens et la loi que nous pourrions déposer immédiatement.

• 1255

**Le président:** Les membres du Comité viennent-ils de consigner au dossier comme appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui la déclaration succincte portant sur les Indiens et la loi?

**Des voix:** Convenu.

**M. MacDonald:** Nous vous procurerons tous les autres renseignements que nous pourrons.

**Le président:** Merci.

Quelqu'un veut-il proposer l'ajournement?

**M. Cullen:** Je le propose.

## APPENDICE «H»

*Les Indiens et la Loi*

En demandant une étude sur «Les Indiens et la Loi» le ministère visait à mieux faire connaître le problème et à en faire voir tous les aspects à tous les niveaux du gouvernement et à toutes les personnes qui ont des responsabilités dans ce domaine ou qui s'y intéressent. Il est maintenant évident qu'en plus de faire la lumière sur le sujet, l'étude a le mérite d'avoir souligné la nécessité d'un effort coordonné de la part de toute une gamme d'organismes, qu'ils soient locaux, provinciaux ou fédéraux.

En ce qui a trait à cette étude, le ministère doit s'assurer que tous les organismes en cause soient mis au courant des problèmes, et doit prendre tous les moyens possibles pour jouer le rôle de catalyseur et d'interprète dans la recherche des solutions. Ne serait-ce que pour des raisons juridictionnelles, il ne peut agir seul. Ce qui plus est, il ne doit pas tenter de remplacer les agences existantes et priver les Indiens des services spécialisés qu'elles leur fournissent. Des 17 recommandations qui découlent de l'étude, toutes, sauf une, impliquent à divers degrés, les agences provinciales et autres extérieures au ministère.

Un comité formé de représentants des ministères fédéraux en cause s'occupe activement de donner suite aux recommandations du rapport. Des ententes sont déjà interve-

nues avec la Gendarmerie royale du Canada pour accroître et améliorer la méthode de recrutement des Indiens par le corps policier, l'une des recommandations les plus importantes du rapport. De plus, d'étroites relations sont entretenues avec le ministère du Solliciteur général en vue d'améliorer les services de correction des Indiens.

Dans toutes les provinces où le problème en question est aigu, des pourparlers ont eu lieu avec les représentants des procureurs généraux provinciaux pour étudier les moyens d'en trouver des solutions efficaces. Dans un bon nombre de régions, on a donné des conférences et tenu des colloques auxquels ont participé des représentants des Indiens, des magistrats, la police, les ministères fédéraux, la John Howard Society, les services de libération conditionnelle, les Églises, les services provinciaux de correction, des éducateurs et le public intéressé. Plus de 2,000 exemplaires de «Les Indiens et la Loi» ont été distribués aux députés, gouvernements provinciaux, ministères fédéraux, magistrats, sociétés juridiques, directeurs de pénitenciers et de prisons, journaux et autres moyens de diffusion, bandes indiennes et autres groupements indiens, agences privées de correction et membres du grand public. Au cours des prochains mois, le ministère continuera d'insister pour que se resserrent les liens déjà établis entre les Indiens et les agences de correction et d'exécution de la loi.







## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*  
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT

DES

**Affaires indiennes  
et du Développement du Nord canadien**

*Président: M. IAN WATSON*

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 7

---

RÉUNION DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 1968

---

Budget principal révisé des dépenses 1968-1969

---

TÉMOINS:

*Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, sous-ministre; R. F. Davey, directeur de l'éducation (Affaires sociales); R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales); O. N. Zakreski, surintendant, Formation professionnelle et services spéciaux (Affaires sociales); et D. W. Simpson, directeur adjoint, Direction de l'éducation (Affaires sociales). Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. J. P. Francis, sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre).*

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président: M. Paul St-Pierre

et MM.

Badanai,	Gundlock,	Simpson,
Borrie,	Howard ( <i>Skeena</i> ),	Smerchanski,
<sup>1</sup> Buchanan,	Laprise,	Southam,
Cullen,	Marchand ( <i>Kamloops-</i>	Thomson ( <i>Battleford-</i>
Dinsdale,	<i>Cariboo</i> ),	<i>Kindersley</i> ),
<sup>2</sup> Durante,	Nielsen,	Yewchuk—(20).
Duquet,	O'Connell,	

(Quorum 11)

Le secrétaire du comité,  
Michael B. Kirby.

<sup>1</sup> Remplace M. Goode, le 29 novembre 1968.

<sup>2</sup> Remplace M. Forget, le 29 novembre 1968.

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, sous-ministre; R. F. Davey, directeur de l'éducation (Affaires sociales); R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales); O. N. Zakreski, surintendant, Formation professionnelle et services spéciaux (Affaires sociales); et D. W. Simpson, directeur adjoint, Direction de l'éducation (Affaires sociales). Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. J. P. Francis, sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre).

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le VENDREDI 29 novembre 1968.

*Il est ordonné.*—Que les noms de MM. Buchanan et Durante soient substitués à ceux de MM. Goode et Forget sur la liste des membres du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

**ATTESTÉ.**

*Le Greffier de la Chambre des communes,*  
**ALISTAIR FRASER.**

*De même que: M. Durante, député*

*Aussi présents: Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, sous-ministre; J. H. Gordon, sous-ministre adjoint (conservation); R. F. Battle, sous-ministre adjoint (questions sociales); R. F. Davey, directeur des services d'éducation (questions sociales); R. Steward, conseiller en matière de personnel; T. F. Wink, directeur adjoint, division du développement économique; D. W. Simpson, directeur adjoint des services d'éducation (questions sociales); O. N. Zakrevski, surintendant, formation professionnelle et services spéciaux (questions sociales). Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. J. P. Francis, sous-ministre adjoint (main-d'œuvre).*

*En vertu de l'ordre spécial du Comité donné le jeudi 28 novembre 1968, le Comité poursuit l'étude de «La formation à l'emploi, le recyclage et l'emploi des Indiens et des Esquimaux».*

*Le président met en délibération le crédit 5 du Budget revu des dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année 1968-1969.*

*Affaires indiennes—Administration, fonctionnement et dépenses. 222,261,000*

*Le président nomme les hauts fonctionnaires présents. Après une question de M. Cullen, M. MacDonald, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, donne lecture d'un exposé traitant de la question dont le Comité est saisi.*

*Aldé de MM. Davey, Battle, Zakrevski et Simpson, M. MacDonald répond aux questions. MM. Durante, Cullen et Borris demandent des renseignements complémentaires que le ministère fournira lors de la prochaine réunion.*

*Vers 10h 55 de l'avant-midi, le président pose certaines questions à M. Francis qui y répond.*

*A 11 heures de l'avant-midi, l'interrogatoire est interrompu et, sur la proposition de M. Cullen*

*Il est convenu que le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 3 décembre 1968.*

*Le secrétaire adjoint du Comité,*  
**Hugh R. Stewart.**



## PROCÈS-VERBAL

[Traduction]

Le VENDREDI 29 novembre 1968.

(7)

Le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 9 h 45, sous la présidence de M. Watson, président.

*Présents:* MM. Borrie, Cullen, Gundlock, Howard (*Skeena*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), O'Connell, Simpson, Southam, St-Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*) et Watson—(11).

*De même que:* M. Durante, député.

*Aussi présents:* Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, sous-ministre; J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (conservation); R. F. Battle, sous-ministre adjoint (questions sociales); R. F. Davey, directeur des services d'éducation (questions sociales); R. Steward, conseiller en matière de personnel; T. F. Wise, directeur adjoint, division du développement économique; D. W. Simpson, directeur adjoint des services d'éducation (questions sociales); O. N. Zakreski, surintendant, formation professionnelle et services spéciaux (questions sociales). *Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:* M. J. P. Francis, sous-ministre adjoint (main-d'œuvre).

En vertu de l'ordre spécial du Comité donné le jeudi 28 novembre 1968, le Comité poursuit l'étude de «*La formation à l'emploi, le recyclage et l'emploi des Indiens et des Esquimaux*».

Le président met en délibération le *crédit* 5 du Budget révisé des dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année 1968-1969;

Affaires indiennes—*Administration, fonctionnement et entretien*.. \$101,201,000

Le président nomme les hauts fonctionnaires présents. Après une question de M. Cullen, M. MacDonald, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, donne lecture d'un exposé traitant de la question dont le Comité est saisi.

Aidé de MM. Davey, Battle, Zakreski et Simpson, M. MacDonald répond aux questions. MM. Durante, Cullen et Borrie demandent des renseignements complémentaires que le ministère fournira lors de la prochaine réunion.

Vers 10h 55 de l'avant-midi, le président pose certaines questions à M. Francis qui y répond.

A 11 heures de l'avant-midi, l'interrogatoire est interrompu et, sur la proposition de M. Cullen

*Il est convenu que* le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 3 décembre 1968.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*  
Hugh R. Stewart.



## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 29 novembre 1968

• 0945

**Le président:** Messieurs, je vais ouvrir la séance.

Notre Comité a décidé, le jeudi 28 novembre, de procéder aujourd'hui et mardi prochain à une étude détaillée des emplois détenus par les Indiens et les Esquimaux, de leur niveau d'instruction, de leur recyclage et de leur situation sur le marché du travail.

Je mets en délibération le crédit n° 5, page 192, du Livre bleu.

Nous avons parmi nous aujourd'hui MM. J. A. MacDonald, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (Conservation), R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales), R. F. Davey, directeur, services d'éducation (Affaires sociales), R. Stewart, conseiller en matière de personnel, T. F. Wise, directeur adjoint, services du développement (Développement économique), D. W. Simpson, Directeur adjoint, services d'éducation (Affaires sociales) et O. N. Zakreski, surintendant des services de formation professionnelle et des services spéciaux (Affaires sociales). Notons aussi la présence de M. Francis, sous-ministre adjoint, Main-d'œuvre et Immigration, ainsi que de MM. Cable et Mills, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Si certains d'entre vous ont des questions à poser immédiatement, je suis prêt à les entendre, monsieur Cullen.

**M. Cullen:** Monsieur le président, à titre d'entrée en matière, je dois dire que j'ai lu des comptes rendus dans les journaux et il en est un en particulier qui a retenu mon attention. C'était un article d'une étudiante, une certaine Mary Carpenter qui, je crois, entame sa deuxième année à l'université *Western Ontario*.

Entre autres doléances, elle déplore le statut de l'Indien qui devient graduellement un citoyen de deuxième ordre, vu qu'il est réduit à accomplir des travaux peu prestigieux, comme par exemple, conducteur de tracteur à chenilles, manœuvre dans un camp minier et autre emploi du genre et qu'il se taille péniblement une place sur le marché du travail.

Je voudrais établir ce matin si, après le cours secondaire, on dénombre un grand nombre d'Indiens dans cette catégorie d'emploi.

C'est un fait que, dans ma propre région, les Indiens fréquentent l'école publique et l'école secondaire depuis plus de 20 ans et quelquefois 25 ans. J'ignore s'il s'agit du premier système auquel ils aient été intégrés, mais toujours est-il que c'est la situation qui prévaut dans la circonscription de Sarnia.

Au-delà du niveau secondaire, je n'en connais aucun qui soit allé poursuivre ses études à l'université et je tiendrais à vérifier l'exactitude des assertions de M<sup>lle</sup> Carpenter: nous limitons-nous à donner à ces étudiants une formation secondaire ou bien en faisons-nous des conducteurs de tracteurs à chenilles. Leur donne-t-on la possibilité de poursuivre leurs études?

**Le président:** Je demanderai à M. MacDonald de répondre à cette question.

**M. J. A. MacDonald (sous-ministre, Affaires indiennes et Nord canadien):** Monsieur le président, je ne puis répondre à cette question de but en blanc. Mais c'est un fait que le Ministère offre et finance des cours de formation aux Indiens et aux Esquimaux par l'entremise d'une université. Nous pouvons donner des chiffres précis.

Ne vaudrait-il pas mieux, monsieur le président, étant donné toutes les implications de notre plan d'action dans le Grand nord que je lise l'exposé qui décrit les programmes de formation en vigueur, le nombre d'étudiants qui les suivent et ce que nous savons des statistiques pertinentes, qui pourraient intéresser les membres du Comité non seulement aujourd'hui mais aussi mardi prochain. Cet exposé serait ainsi versé au procès-verbal et tous ceux qui seraient désireux de poser des questions à ce sujet n'auraient aucune difficulté à revenir sur divers points.

**Le président:** Si le Comité n'y voit pas d'objection, je me rallie à l'idée de M. MacDonald.

Convenu.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, le Ministère a pour tâche de veiller à ce que les Indiens et les Esquimaux s'intègrent à la collectivité canadienne sur un pied d'égalité avec les autres groupes ethniques.

Pour atteindre cet objectif, il faut nécessairement s'attacher à assurer aux autochtones une éducation appropriée et une santé adéquate, ainsi que des emplois qui correspondent à leurs aptitudes. Aucune barrière sociale ne devrait empêcher la population autochtone d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans le cadre de notre société, dans la mesure où nous assurerons la formation requise et d'autres services pour lui faciliter la tâche.

• 0950

Je pense que tout le monde s'accorde pour dire que les Indiens et les Esquimaux occupent une place spéciale dans notre société. Tant qu'ils se sont adonnés à la chasse et à la pêche traditionnelles, ils ont constitué des collectivités autarciques, mais du jour où ce mode de vie est devenu aléatoire, la jeune génération l'a rejeté. Des ressources locales limitées alliées à une mutation de ces populations qui sont passées de la vie nomade à l'urbanisation, sans compter les commodités de la vie moderne, écoles et hôpitaux, ont bouleversé leur régime de vie. Afin de vous exposer plus clairement la politique du Ministère, je vais faire la distinction entre, d'une part, le Grand nord où notre plan d'action est quelque peu différent et, d'autre part, les autres régions du Canada.

Le Grand nord englobe donc les deux territoires septentrionaux et la région du Québec connue sous le nom de Nouveau-Québec. Dans toutes les écoles et centres de formation de cette vaste région, quelque 90 p. 100 des enfants esquimaux d'âge scolaire sont inscrits et la proportion est de 95 p. 100 pour les enfants indiens. Il est évident que les autochtones qui ont peu de scolarité nous posent de grands problèmes d'ordre social et économique. Si l'on en juge d'après la situation actuelle, les perspectives d'emploi pour ces autochtones ne s'annoncent pas très prometteuses. La croissance démographique est l'une des plus élevées au monde, soit 4 p. 100, comparativement à la moyenne du globe qui est de 2.1 p. 100 et à celle de l'Amérique latine, 2.8 p. 100. Dans les collectivités du Grand nord, les offres d'emploi n'ont pas suivi la même courbe que la croissance démographique. Il y a un nombre toujours croissant d'autochtones qui, faute de pouvoir trouver un emploi, doivent recourir à l'assistance sociale pour se procurer le strict nécessaire.

Il ressort des premières études que nous avons effectuées que d'ici 1981, la population active des Territoires du Nord-Ouest, aussi bien indienne qu'esquimaude, excéderait 13,

000 âmes dont 9,500 âgés entre 15 et 40 ans, en supposant qu'il n'y ait pas de migration.

A l'encontre de la plupart des sociétés émergentes, les régions septentrionales du Canada n'ont pas d'agriculture viable sur laquelle bâtir une économie et encore moins une économie diversifiée. Les principaux employeurs sont le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux, cela va de soi. Pour assurer à ces populations une proportion équitable des emplois disponibles dans les Territoires d'ici 1977, le gouvernement s'est fixé pour objectif de nommer ces postes, dans une proportion de 75 p. 100, des autochtones de l'endroit.

Au réseau scolaire déjà établi viennent se greffer des programmes de formation dans l'emploi, des programmes d'apprentissage et l'institution de cours commerciaux, de cours de spécialisation industrielle et de cours d'économie domestique qui se donnent dans le cadre des programmes des écoles secondaires adaptés spécialement à cette fin.

Nous voulons absolument armer les Indiens et les Esquimaux au moyen de divers programmes de formation afin qu'ils puissent se présenter sur le marché du travail avec des chances égales à celles des autres Canadiens. Nous préférierions bien sûr leur offrir les postes disponibles dans leurs collectivités, mais il faut voir les choses en face. Bien qu'on ait tendance à notre époque à centraliser la population dans de grandes agglomérations, ça n'est pas toujours aisé d'assurer de l'emploi à tout le monde. Nous n'en sommes pas encore au stade où nous pouvons trouver tous les gens de métier dont nous avons besoin parmi les autochtones du Grand nord. Nous devons faire appel à des spécialistes des régions méridionales, en particulier pour l'exploitation des mines où il faut des chimistes, des métallurgistes et des spécialistes de tout ordre que nous ne pouvons recruter sur place.

Lorsque le gouvernement conclut un contrat avec une société minière dans le cadre de la mise en valeur du Grand nord, cette société s'engage à employer les résidents de l'endroit où elle compte exploiter la mine et plus particulièrement les Indiens et les Esquimaux.

Pour la gouverne du Comité, je vais lire la clause n° 3 de l'entente conclue entre le gouvernement et l'*Anvil Mining Corporation* en relation avec la mise en valeur d'un gisement de plomb et de zinc dans le Territoire du Yukon, ce qui représente le projet le plus important que nous ayons eu récemment:

a) Lors de la seconde phase d'exploitation, la société *Anvil* doit en vertu de

l'article 3 employer des résidents de l'endroit ayant les aptitudes voulues, en particulier des Indiens et des Esquimaux, dans une proportion d'au moins 5 p. 100 du nombre de personnes employées durant la première année, de 10 p. 100 pour la seconde année et de 25 p. 100 lors de la cinquième année d'exploitation.

b) En outre, la société doit instituer un programme de formation à l'intention des surveillants et des contremaîtres appelés à assumer les fonctions indiquées à l'alinéa a) du présent article dans les proportions voulues.

Ainsi donc, c'est le genre de terme que nous nous efforçons de négocier chaque fois que nous concluons un contrat d'assistance avec de grandes industries pour la mise en valeur du Grand nord. Par ailleurs, le gouvernement s'engage à mettre à la disposition de la société en cause les programmes de formation professionnelle qu'il a institués, ainsi que les programmes de formation et de réinstallation du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

• 0955

Je voudrais vous dire aussi un mot de l'expérience tentée par la compagnie ferroviaire *Great Slave Lake Railway* de concert avec notre Ministère. Je vais vous lire un extrait du rapport qui en est découlé

«Il fut convenu qu'on ferait venir quelques Esquimaux de la région de l'Arctique et qu'on leur ferait suivre un stage de formation pour se familiariser avec les tâches que ce genre de travaux comportent. Le premier groupe à suivre cette formation se composait de quatre hommes mariés et de deux célibataires. Les hommes mariés avaient de un à trois enfants. On les installa tous les six dans des caravanes à Hay River et on entreprit de les initier immédiatement à la conduite et à l'entretien des locomotives. Ces hommes se sont vivement intéressés à leur travail et ils sont même parvenus à accomplir certaines tâches sans qu'il fut besoin de les surveiller et ce, dans un laps de temps relativement court. Nous avons maintenant un nombre total de 75 employés esquimaux. Ils s'acquittent de diverses tâches pour assurer le fonctionnement du réseau ferroviaire.»

La société *Panarctic* qui prospecte actuellement sur une grande échelle dans les îles de l'Arctique à la recherche de gisements pétroliers, est venue de former un nombre donné d'Esquimaux pour en faire des sondeurs. Cinq Esquimaux suivent en ce moment un stage de formation à Edmonton et deux autres suivront ce même stage le mois prochain. Nous estimons que toutes les spécialités

reliées à la mise en valeur du Grand nord sont à la portée des autochtones de l'endroit dûment formés et guidés.

Le 31 mars 1968, on dénombrait 620 Indiens et Esquimaux inscrits aux cours de formation professionnelle extrêmement variés par ailleurs, puisque les élèves peuvent apprendre toutes sortes de métiers allant de la mécanique aéronautique à la soudure. Un grand nombre d'entre eux suivent ces cours en dehors des Territoires, mais dans les écoles techniques établies dans divers centres par le gouvernement fédéral, il y a 177 autochtones qui fréquentent celle de Yellowknife, 187 à Churchill et 40 à Inuvik.

Tout en étant la base de l'économie des Territoires, l'industrie minière a connu une croissance considérable ces dernières années. Deux exigences étroitement liées sont à la clé de l'expansion économique dans les régions septentrionales:

1. Tout d'abord, s'assurer que ces régions produisent leur part de la production nationale et participent à l'augmentation régulière et continue de cette production, en exploitant à fond et à bon escient le capital humain et les ressources qu'offrent ces régions.

2. En second lieu, relever la moyenne du revenu des habitants de ces régions.

La politique gouvernementale, en ce qui concerne l'exploitation minière dans les Territoires a sans conteste encouragé l'industrie à s'y installer. Dans ce but, le gouvernement s'est attaché à l'infrastructure de l'économie: construction de routes, service de transport, de télécommunications et alimentation en énergie hydroélectrique. Il reste à espérer que la croissance de l'industrie minière amènera le bien-être pour les populations de l'endroit. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits, néanmoins, des progrès réalisés pour ce qui est de l'intégration des Indiens et des Esquimaux à la population active. Les statistiques indiquent qu'en juin 1968, sur 2,002 personnes employées dans les mines du Grand nord, on ne comptait que 91 Esquimaux et Indiens, soit 4.5 p. 100 de la main-d'œuvre. Le recensement de 1961 pour les deux Territoires indiquait une population totale de 36,726 âmes dont 16,607 autochtones, soit 43.3 p. 100 de la population. Nous savons que ces autochtones connaissent de graves problèmes d'adaptation au milieu social et que, dans le passé, il y a eu de grandes difficultés d'un autre ordre. Il est des employeurs tolérants et disposés à aider ces gens à traverser le processus d'acculturation. Par contre, il en est sans doute qui n'ont pas su se montrer patients. Nous avons entrepris d'appliquer toute une gamme de programmes pour aplanir ces difficultés. Outre la multiplication des écoles, nous nous efforçons

de loger décentement les Indiens et les Esquimaux depuis déjà plusieurs années.

Je ne veux pas donner l'impression que les exploitants d'entreprises minières sont les seuls que nous incitions à embaucher un plus grand nombre d'autochtones. Il se trouve seulement que ce sont eux qui offrent le plus de possibilités d'emploi, situation qui se maintiendra. En ce qui a trait aux communications, des occasions d'emploi ont été ménagées aux Indiens et aux Esquimaux, tant pour le compte de la Société Radio-Canada que pour celui des services télégraphiques du Canadien National. Mis à part les champs d'activité comme l'industrie touristique, la pêche, l'hôtellerie, et le reste, qui, de par leur nature même, s'adressent manifestement à des résidents des localités en cause, nous cherchons à encourager la création de petites entreprises et d'industries de services, chose qu'exige, du reste, la survivance de la population actuelle. Ainsi, nous avons permis à des jeunes Indiens et Esquimaux prometteurs de s'inscrire à des cours de barbiers et de coiffeuses, ou de recevoir une formation d'infirmières, d'aides-infirmières et d'hôtesse de l'air.

• 1000

Afin que les familles indiennes et esquimaudes puissent s'adapter à leur nouveau mode de vie, nous avons mis sur pied un programme d'aide familiale conçu de manière à leur faciliter la transition. Il s'agit d'aider les familles à s'adapter à un milieu social et professionnel industrialisé. Au cours de la période d'initiation, la famille est soumise aux tensions qu'impose le régime chronométré et accéléré des régions du Sud.

Citons encore, parmi les aspects importants, le programme d'orientation qui assure notamment l'adaptation des femmes et des enfants à leur nouveau rôle et à leur nouveau milieu. Il s'agit ici d'un travail permanent, qui commence avec la sélection initiale et se termine au moment où la famille réinstallée s'est vraiment habituée à son nouveau milieu. Cette réinstallation ne saurait s'opérer sans difficulté. Il vient de paraître un compte rendu portant sur les effets du déménagement dans le cas d'Esquimaux réinstallés à Yellowknife, à Lynn Lake (Manitoba) et près du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. D'après les conclusions de cette étude, les inconvénients, qui sont indéniables, sont compensés par des avantages à long terme. La principale difficulté semble résider dans le logement à prix modique. Il convient de mentionner aussi, dans le cas des Esquimaux célibataires, la solitude qu'ils éprouvent dans ce nouveau milieu. Les Indiens et les Esquimaux ont souvent du mal à s'adapter à des choses que nous considérons comme acquises, comme

l'imposition de taxes, les régimes de prêts et d'hypothèques et les méthodes de crédit.

Nous nous efforçons de trouver des solutions à ces difficultés et même s'il n'est guère facile d'assurer des occasions d'emploi aux Indiens et aux Esquimaux, il n'y a pas là un problème insurmontable. Nous savons que le salariat est indispensable pour que l'Indien et l'Esquimau accèdent à un niveau de vie plus élevé. Nos études montrent que, en 1967, le revenu annuel moyen, par habitant, des Indiens de Fort Rae, Grand lac des Esclaves, n'atteignait que \$275, tandis qu'à Fort Simpson, il s'élevait à \$800, dont 74 p. 100 provenaient du travail. Les Territoires du Nord-Ouest posent des problèmes sans pareils sur le plan de la mise en valeur économique; toutefois, nous nous y attaquons et, si les progrès semblent lents parfois, c'est qu'en matière de perfectionnement humain, les programmes accélérés ne sont guère réalistes et posent d'énormes difficultés.

La deuxième partie du présent document est consacrée à l'essor des Indiens des autres régions du Canada, les Territoires constituant un cas très particulier de responsabilités fédérales. Les programmes d'aide ressemblent assez à ceux qui sont mis en œuvre dans les Territoires; toutefois, le Ministère joue, dans le Nord, un double rôle: il veille à la mise en valeur économique, tout en s'occupant de cultiver les ressources humaines. Certes, les difficultés prennent une importance encore plus grande dans le reste du Canada, où habitent la plupart des Indiens.

En 1967-1968, 2,081 adultes indiens ont suivi des cours de formation professionnelle, tandis que 225 autres étaient inscrits à l'université, dans les écoles normales et dans les écoles d'infirmières.

En outre, le Programme d'éducation populaire, qui comporte tous les genres de formation, prépare les adultes indiens en vue du marché du travail ou leur permet de hausser leur niveau de vie dans leur propre localité. Ce dernier programme diffère du précédent en ce qu'il s'adresse aux groupes des diverses localités, tandis que le programme de formation professionnelle vise tous ceux qui reçoivent une aide à titre individuel et doivent d'ordinaire s'éloigner de leur foyer. En 1967-1968, les programmes d'éducation populaire ont été suivis par 9,159 adultes dans leur propre localité, en comparaison de 3,815 l'année précédente. J'aimerais vous exposer brièvement les programmes d'aide que nous avons mis en œuvre.

*Programme de création d'emploi et de réinstallation*

Ce programme a pour but d'exploiter au maximum les possibilités d'emploi dont les Indiens peuvent profiter, tant dans les

milieux urbains que dans les régions rurales, suivant une vaste gamme d'occupations et de professions. Au début, le Programme comptait un conseiller en matière d'emploi et de réinstallation pour chacune de nos sept régions. Jusqu'ici, nous avons recruté 34 conseillers, compte non tenu des 14 autres que nous recruterons bientôt. Dans l'optique de l'objectif à réaliser, il nous a paru impératif de prendre en considération un certain nombre de facteurs essentiels. D'abord, il fallait obtenir la confiance des Indiens, en les amenant à constater la sincérité et l'attention apportées à l'élaboration du plan, en vue de leur permettre de hausser leur niveau de vie, sans la moindre intention de démembrer leurs collectivités, encore moins de condamner leurs congénères à mener, à la ville, une vie misérable dans quelque quartier de taudis. Deuxièmement, il fallait susciter un changement d'attitude de la part des non-Indiens, condition indispensable de leur acceptation des Indiens.

Troisièmement, il y avait lieu de convaincre les employeurs, tant à titre individuel que collectif, des possibilités de succès et des aptitudes remarquables que les Indiens peuvent afficher si, ayant reçu la formation professionnelle voulue, ils jouissent d'un accueil favorable et d'un appui raisonnable, tant dans la collectivité que dans leur milieu de travail.

• 1005

*Formation sur place*

Cet aspect du programme d'emploi et de réinstallation, dont l'importance n'est pas négligeable, fournit notamment aux travailleurs plus âgés l'occasion d'acquiescer sur place la formation dont ils ont besoin. Le Ministère est autorisé à conclure, avec des entreprises, des contrats relatifs au partage des frais de salaire pendant une période allant jusqu'à 12 mois. Ces deux dernières années, quelque 200 Indiens ont reçu une formation suivant cette méthode, dans une vaste gamme d'occupations; citons, par exemple, le travail de scierie, la tôlerie, la construction d'embarcations, la confection de bâtons de crosse, et le reste. Outre les contrats relatifs aux cas individuels de formation sur place, on a aussi assuré le placement collectif au sein de grandes sociétés canadiennes, comme la *C.I.P.* et l'*Iron Or Company of Canada*. De plus, le bureau central met actuellement en œuvre, à titre d'essai, un programme visant à former des Indiens et des Esquimaux qui deviendront éventuellement des perforateurs de cartes, au sein des Services d'enregistrement à l'ordinateur. Il est probable que ce programme prendra beaucoup d'expansion si la demande de perforateurs de cartes se maintient à un niveau élevé. Nous croyons qu'il est très

important d'associer les Indiens à un travail de cette nature, dont les exigences sont tenues pour supérieures à la moyenne.

*Formation en cours d'emploi*

Cette partie du programme vise à assurer un milieu de travail particulièrement favorable aux Indiens qui, ayant obtenu un diplôme d'une école de commerce, ont besoin d'acquiescer de l'expérience pratique, afin d'être admissibles à des postes au sein de la Fonction publique ou au service de l'entreprise privée. L'an dernier, 144 jeunes Indiens ont reçu une formation de ce genre; la plupart d'entre eux détiennent actuellement un poste permanent. Au cours de la période de formation en cours d'emploi, il est versé aux candidats une indemnité de subsistance et de logement, permettant aussi de payer les dépenses vestimentaires et le menus frais.

*Service de placement*

Au cours de l'année écoulée, plus de 3,000 Indiens ont été placés sur le marché du travail et détiennent aujourd'hui des postes très variés. En outre, quelque 8,000 Indiens ont reçu, au cours de cette même année, une aide qui leur a permis d'obtenir du travail saisonnier ou occasionnel. Citons ici le cas des Indiens de l'intérieur de la Colombie-Britannique, qu'on a installés dans la vallée d'Okanagan comme aides affectés aux récoltes de légumes et de pommes.

On a réalisé une autre initiative de ce genre au Québec, tandis qu'un nombre moins élevé de résidents des réserves de l'Ontario ont été installés dans la péninsule de Niagara pour aider à la récolte de fruits. De plus, au-delà de 2,000 Indiens ont été réinstallés dans le sud de l'Alberta, région productrice de betterave à sucre. La chose a été rendue possible grâce au concours du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et à la participation de l'*Alberta Federal-Provincial Agricultural Manpower Committee*.

Il convient de signaler ici que, pour tirer parti des occasions d'emploi, on fait appel le plus possible aux ressources du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ainsi qu'à celles des ministères provinciaux du Travail et d'autres organismes. Il en est ainsi, notamment, pour la formation de sapeurs, maintes provinces ayant mis sur pied des cours à cette fin. Dans la seule province d'Alberta, 1,912 Indiens ont obtenu un diplôme de sapeur de première classe.

Dans le cas des réserves indiennes dont la situation géographique ne permet pas la création de structures économiques viables, nous essayons de réinstaller les familles dans des régions offrant de meilleures possibilités d'emploi. Au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1967, 148 familles

comptant 596 personnes à charge ont été réinstallées. Au cours de l'année suivante, le nombre de familles ainsi assistées s'élevait, au 31 mars 1968, à 287, chiffre qui grimpe à 1,087 si l'on compte les personnes à charge.

Parmi les projets-pilotes de réinstallation organisés dans sept provinces, c'est peut-être celui d'Elliot Lake (Ontario) qui a connu la publicité la plus intense. Il s'agissait de déménager 20 familles, avec leurs personnes à charge, et de les réinstaller dans un nouveau milieu très évolué. A cette fin, il a fallu faire un choix judicieux des familles disposées à déménager, puis trouver une localité sympathique au projet, et enfin élaborer un programme approprié d'adaptation et d'acclimatation. Le projet d'Elliot Lake a fait l'objet d'une étude très poussée effectuée par un sociologue de renom, dont le rapport est maintenant publié et facile à consulter. Le projet de réinstallation d'Elliot Lake a donné lieu, soulignons-le, à un relèvement considérable des résultats scolaires. A l'époque du déménagement, le degré moyen d'instruction des élèves en cause se situait au niveau de la 4<sup>e</sup> année, alors qu'à l'heure actuelle, soit environ deux ans plus tard, il existe des classes de 10<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> années, certains élèves ayant même terminé leur formation professionnelle.

Enfin, signalons, pour la gouverne du Comité, les mesures que prend le Ministère pour attirer dans ses services des Indiens et des Esquimaux compétents, en précisant le degré de succès obtenu jusqu'ici à cet égard. Les Indiens et les Esquimaux détiennent actuellement 764 des 8,376 postes permanents qui constituent les rouages du Ministère.

• 1010

Sur les 764 employés travaillant à temps complet, 510 s'occupent de travaux intéressant directement les Indiens, 160 enseignent dans des externats indiens dans diverses régions du Canada, les autres détenant des postes de commis, de dactylos, de conseillers, et le reste, dans les bureaux des Agences ou les bureaux régionaux. On voudra bien noter que le taux des vacances qui existent actuellement au Ministère, atteint les 17 p. 100. Par conséquent, 764 postes compris dans les 83 p. 100 qui restent, équivalent à environ 11 p. 100 de nos effectifs; tel est le pourcentage que représentent les postes remplis par des Indiens ou des Esquimaux. Au surplus, 2,775 années-homme d'emploi occasionnel sont fournies par des Indiens et des Esquimaux; c'est là un fort pourcentage du chiffre global de la main-d'œuvre occasionnelle employée. Dans nos parcs nationaux, notamment dans l'Ouest canadien, où les réserves indiennes sont à peu de distance, 31 Indiens occupent des postes permanents, tandis que 49 font du travail occasionnel.

En plus d'employer des Indiens et des Esquimaux dans nos services, nous veillons à favoriser leur recrutement dans les services du gouvernement fédéral en général, ainsi que pour l'exécution de projets dont le gouvernement fédéral contribue à assurer le financement. Le Comité consultatif sur la mise en valeur du Nord canadien a commencé à publier dans son rapport annuel, sous la rubrique intitulée «L'activité du gouvernement dans le Nord», les pourcentages de résidents du Nord employés par les ministères fédéraux et par les organismes de la Couronne. Ainsi, nous pouvons décrire la courbe dont l'évolution amènera, d'ici 1977, la réalisation de notre objectif, soit l'emploi de la main-d'œuvre locale à 75 p. 100.

Somme toute, il existe, chez les Canadiens en général, une grande sympathie à l'égard des Indiens et des Esquimaux, ainsi qu'un désir sincère de les aider. Si l'on tend parfois à sous-estimer les difficultés liées à la création d'occasions d'emploi, là n'est pas le problème le plus sérieux, qui réside dans l'adaptation sociale. Celle-ci constitue, à notre avis, une de nos tâches les plus importantes, l'objectif étant de permettre aux Indiens et aux Esquimaux de prendre la place qui leur revient dans les diverses sphères de la vie canadienne. Le Ministère ne saurait leur retirer son appui ou son aide dès qu'il leur a trouvé du travail et placé les candidats. Certes, nous n'avons pas la clef de toutes les difficultés; aussi, vu les problèmes qui se posent, avon-nous institué un certain nombre de programmes de recherche, avec le concours d'organismes autonomes, d'anthropologues-sociologues et d'autres spécialistes. Nous espérons ainsi augmenter notre bagage de connaissances, tant à notre avantage qu'à celui des autres. Avant tout, nous assumons notre responsabilité particulière, tout en admettant les besoins particuliers des Indiens et des Esquimaux.

Voilà, monsieur le président, les quelques renseignements généraux et les données dont nous disposons et que le Comité voudra peut-être étudier lors d'une prochaine réunion.

**Le président:** Merci, monsieur MacDonald. Je crois que M. Howard aurait une question à poser. A vous la parole, monsieur Howard.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur le président, il me semble qu'on a passé sous silence un détail non négligeable en ce qui touche l'activité du ministère des Affaires indiennes. En effet, l'éducation est un concept qui implique une action bilatérale. Bon nombre d'autochtones détestent, par exemple, le mot «intégration», et à juste titre parce qu'à leurs yeux, il s'agit là d'une entreprise unilatérale.

En d'autres termes, les non-Indiens ont demandé aux autochtones indiens de se plier à leurs mœurs, l'intégration n'étant autre

chose que cette acceptation, de faire table rase de leur propre histoire, de leur culture et de leur langue, et le reste, et de se fondre dans la « société », chose à laquelle les Indiens se sont évidemment opposés.

Il me semble qu'il en est ainsi, également, pour ce qui est de l'éducation. Pour réaliser un programme éducatif quelconque et assurer l'essor d'une collectivité, il importe d'agir dans un esprit de respect mutuel et de dignité, tant au sein de la collectivité que sur le plan individuel. Mais nous débouchons ici sur l'aspect constitutionnel du problème: la question de compétence en matière d'éducation, domaine relevant de l'autorité provinciale.

Il y a longtemps que je le déclare et que je le déplore, les programmes d'éducation mis en œuvre par les gouvernements provinciaux ne sauraient vraiment inculquer aux élèves non-indiens la véritable histoire et les caractéristiques particulières, hautes en couleurs, des populations indigènes du Canada. Il y a là un vide à combler.

**M. MacDonald:** J'en conviens, monsieur Howard. Pour nous, soit dit en passant, nous évitons désormais d'employer le mot « intégration », quoique du point de vue sémantique il soit probablement correct; nous évitons en tout cas d'utiliser le mot « assimilation » parce que ce n'est pas là notre objectif.

Le mot le plus utile et le plus approprié que nous ayons pu trouver est « participation »; il exprime l'objectif des divers programmes dont nous nous occupons; nous espérons, en effet, amener les Indiens à participer à la vie canadienne, ce qui n'implique nullement une perte d'identité culturelle.

• 1015

Notre système d'éducation présente un véritable problème en ce qui concerne la description classique du passé des Indiens; ceux-ci ont une sensibilité très aiguë à cet égard. Notre ministre vient d'écrire à ce sujet à tous les ministres de l'Éducation des provinces pour qu'il tentent, dans le cadre du système d'éducation de chaque province, de faire quelque chose en ce qui concerne les manuels employés. Les réponses reçues par le ministre ont été très encourageantes. Elles montrent, je pense, que la société canadienne devient de plus en plus consciente de l'injustice de ce genre de description.

Nous nous efforçons, au sein de notre Ministère et dans notre propre système d'éducation, de reconnaître les valeurs culturelles. Nous avons un programme culturel, confié à un Indien, le Révérend Ahab Spence. Nous favorisons dans notre système d'éducation l'acquisition et le maintien du langage; c'est un de nos buts.

Je demande maintenant à M. Davey, directeur de la Division de l'Éducation, de bien vouloir expliquer ce que nous avons entrepris dans ce sens.

**M. Davey (directeur, Division de l'Éducation (Affaires sociales), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui. L'une des principales activités de la Division de l'Éducation est d'appuyer les nouveaux programmes présentés par les provinces.

Je pense en particulier au programme biculturel qui est offert en ce moment à l'Université de l'Alberta, ainsi qu'à celui qui concerne précisément les genres de programmes offerts dans les écoles et qui se donne à l'Université de la Saskatchewan.

L'Université de Calgary, qui est créée depuis peu, s'intéresse également à la question. Elle a entrepris, avec l'aide du ministère, des études axées plus précisément sur les problèmes auxquels l'enfant indien doit faire face lorsqu'il est admis dans les classes qui dépendent des provinces.

Le programme de la Saskatchewan dont je viens de parler traite particulièrement des problèmes que rencontre la province depuis qu'elle assure un programme d'éducation à des gens dont le contexte culturel est entièrement différent de celui de l'ensemble des élèves.

La Division de l'éducation de notre Ministère collabore avec le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, afin d'améliorer le programme offert dans le Nord de cette province.

Un autre témoignage de l'intérêt des provinces à cet égard est l'introduction—ou du moins l'autorisation d'introduire un livre de légendes écrit par un Indien et qui fait désormais partie du programme d'études de la Colombie-Britannique. Voilà le genre de choses que nous essayons de faire.

Nous estimons qu'à tout prendre, ce sont les provinces qui sont le mieux habilitées à s'occuper de ce problème, notre rôle consiste à les aider et à leur expliquer, à la lumière de notre propre expérience, la nécessité de tenir compte de l'héritage culturel du peuple indien qui tient, dans une certaine mesure, à le conserver.

**Le président:** Je me permets de vous rappeler que nous ne pouvons dépasser 11 heures et que nous avons ici des représentants du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Si le Comité le veut bien, nous leur donnerons la parole à 10 heures 40 afin d'avoir également leur point de vue. Si les membres voulaient bien s'efforcer d'être brefs, chacun aurait le temps de poser une ou deux questions. Monsieur Howard?

• 1020

**M. Howard (Skeena):** Oui; je n'avais encore posé aucune question précise lorsque

M. MacDonald et M. Davey ont cru bon de faire des remarques sur ce que je voulais dire.

C'est tout l'aspect constitutionnel de l'éducation que j'avais en vue. En ce moment, c'est peut-être sur le mode plaisant, dans un certain sens, que je vous le demande, mais j'aimerais savoir quand vous comptez fermer boutique... Quand comparez-vous tous deux disparaître en tant qu'organismes chargés de s'occuper de l'éducation?

A ce propos, j'aimerais savoir où en est la situation au sujet des négociations, ou tout au moins des discussions, en cours avec les diverses provinces. Ces négociations sont censées aboutir à un accord avec les gouvernements provinciaux et les ministères provinciaux de l'Éducation, accord qui reconnaîtra aux provinces une pleine et entière juridiction en matière d'éducation.

**M. MacDonald:** Notre politique, monsieur Howard, est parfaitement claire: c'est en effet de fermer nos portes. Nous l'avons poursuivie avec énergie à l'égard de chacune des provinces et nous avons adopté, dans la plupart des cas, une technique qui consistait à conclure des arrangements précis avec les commissions scolaires pour qu'elles acceptent les enfants indiens partout où c'était matériellement possible. Cette politique a été couronnée d'un succès entier.

Nous sommes prêts à aller aussi loin et aussi vite que les provinces et les commissions scolaires le voudront. En général, les seuls obstacles sont l'éloignement et l'absence de tout système scolaire approprié pour prendre la relève.

Compte tenu de cet état de choses, nous avons cependant, je pense, à peu près autant d'enfants indiens dans les systèmes d'écoles ordinaires ou dans les écoles provinciales que nous en avons dans les écoles qui dépendent exclusivement du Ministère et cela, en dépit du nombre accru d'enfants transférés dans les systèmes provinciaux. C'est entièrement attribuable à la croissance rapide du taux de population.

M. Battle et M. Davey pourraient l'un ou l'autre vous donner plus de détails au sujet des négociations en cours—avec certaines provinces du moins—et justifier notre espoir de voir la relève atteindre jusqu'aux régions les plus éloignées.

**M. Howard (Skeena):** L'un d'eux pourrait-il nous dire quel sera le sort, pour autant qu'on l'ait prévu, des externats indiens qui se trouvent dans les réserves ou sur les propriétés de la Couronne? Relèveront-ils des commissions scolaires et des districts scolaires?

**M. Davey:** Oui, on a déjà réalisé certains progrès dans ce sens. Je pense à la *Northland*

*School Division*, dans l'Alberta, qui a pris à son compte la direction des écoles des réserves indiennes. Des mesures similaires ont été prises cette année dans le Nord de la Saskatchewan et dans le Nord du Manitoba.

Ces mesures ne sont évidemment prises qu'avec le consentement du groupe d'Indiens qu'elles concernent. Une fois leur consentement et celui de la province obtenus, on loue les bâtiments, pour un prix purement symbolique, à la commission scolaire chargée d'appliquer le programme. Nous poursuivrons sans doute cette politique.

**M. Howard:** Il y a quelques années, c'était là un obstacle considéré comme insurmontable. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de voir que nous l'avons franchi. Je me demande si je pourrais encore poser une ou deux questions? L'une a trait à ce qu'a dit M. MacDonald au sujet de l'enseignement et du maintien de la langue et de la culture. Qu'en est-il et comment procédez-vous?

**M. Davey:** Une de nos méthodes en ce moment, dans le Nord et dans le Sud, surtout en ce qui concerne les jardins d'enfants, c'est de faire travailler des femmes indiennes dans la classe même, avec le maître. Elles ne sont pas forcément des enseignantes qualifiées mais elles ont généralement acquis une certaine formation auprès du maître au cours du programme des jardins d'enfants. Voilà une des méthodes.

Une autre consiste à faire savoir aux communautés indiennes qu'il y aura une heure au cours de la semaine où elles pourront pratiquer une activité culturelle. Il peut s'agir d'art et d'artisanat, ou d'enseignement oral de la langue, ou de danses indigènes. Je dois dire que jusqu'à présent, peu de communautés ont profité de cette latitude mais quelques-unes l'ont fait et je pense que cela prendra.

• 1025

**M. Howard:** Pourriez-vous me procurer—pas maintenant, nous n'en avons pas le temps—une liste, destinée à mon usage personnel immédiat, des communautés où ce système a eu du succès, par exemple en Colombie-Britannique?

**M. Davey:** Très franchement, je ne puis me souvenir d'aucun cas en Colombie-Britannique.

**M. Howard:** La liste sera donc très courte. Un autre aspect qui m'intéresse à ce propos, monsieur le président, est le nouveau programme qui permet aux élèves d'école secondaire de quitter leur communauté natale (et

je songe encore à la Colombie-Britannique) pour se rendre dans les régions de Vancouver, de Fraser Valley etc. Il en va probablement de même pour l'île de Vancouver en ce qui concerne, disons, la partie sud de l'île.

Les enfants qui quittent leur communauté natale pour se rendre dans cette région métropolitaine plus importante vivent à titre temporaire dans ce qui est, en fait, un foyer adoptif. Cette solution a provoqué de très nombreux mécontentements et j'aimerais savoir quel est pour employer un terme en usage, la proportion de démissionnaires parmi les étudiants qui ont participé à ce programme.

En outre, si j'en crois les gens de chez moi, bien des jeunes accueillis dans des familles que je connais se sont sentis complètement dépaysés à vivre ainsi dans un entourage familial de cette région, avec des gens qu'ils ne connaissaient pas. Il y a une brèche dans les relations de personne à personne ou bien il surgit une difficulté que nous n'avions pas prévue. Le jeune adopté se sent plus étranger encore à la société qu'il ne devrait normalement l'être, d'où une tendance à quitter non pas l'école mais le prétendu foyer d'adoption et à devenir démissionnaire. J'aimerais savoir ce qui se passe à cet égard.

**M. Davey:** Ce problème est précisément à l'étude, aussi ne puis-je vous fournir de données précises. Cette étude ne sera terminée que dans quelques mois, car elle nécessite un échantillonnage de tout le Canada. Pour la gouverne des membres du Comité, ce programme, entrepris à l'échelon national, touche environ 3,000 jeunes gens. C'est un très vaste programme.

**M. Howard (Skeena):** L'expérience limitée que j'en ai, grâce à des relations, me ferait croire que c'est bien pour cela qu'il n'a pas de succès. Il n'est pas aussi satisfaisant qu'on l'espérait au début.

**M. Davey:** Ce n'est pas mon impression, mais j'espère que l'étude en cours vous apportera une réponse.

**M. Howard:** Je pense que je ferais bien de céder la parole, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Howard. Monsieur Durante?

**M. Durante:** Merci beaucoup, monsieur Howard. Pour commencer, notre président nous signale qu'il ne reste que 15 minutes pour traiter de cette question si importante de l'éducation des Indiens; puis, M. Howard accapare les deux tiers de ce temps...

**Le président:** Nous reprendrons le sujet mardi prochain.

• 1030

**M. Durante:** Je l'espère bien car je ne crois pas possible de le traiter en 10, 15 ou même 20 minutes. J'aimerais dire un mot sur ce qu'a dit M. Davey lorsqu'il a répondu à la question de M. Howard sur la culture indienne.

Je suis heureux, monsieur, que vous ayez mentionné le fait que la Colombie-Britannique avait imposé un livre de textes dans son programme scolaire. J'aimerais vous nommer l'auteur de ce livre, M. George Clutesi. C'est un écrivain et un artiste renommé en Colombie-Britannique.

Je pense qu'il convient de féliciter le ministre de l'Éducation de cette province pour avoir imposé ce livre de textes en 4<sup>e</sup> année, pour l'étude de la langue. Cependant, il me vient une question à l'esprit, à ce propos. Saviez-vous que ce même M. Clutesi avait été employé au pensionnat indien d'Alberni en tant que peintre, non pas artiste-peintre mais peintre de clôtures?

C'est très regrettable et je voudrais savoir pourquoi le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien permet qu'on gaspille le talent de cet homme en l'employant à repeindre des clôtures alors qu'il est écrivain et artiste?

**M. R. F. Battle (sous-ministre adjoint, Affaires sociales, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** J'ignorais qu'il avait été employé comme peintre.

**M. Durante:** Saviez-vous qu'on l'employait?

**M. Davey:** Je savais que M. Clutesi était employé au pensionnat indien d'Alberni.

**M. Durante:** Comme peintre de clôtures? Comme homme de peine?

**M. Davey:** Non, j'ignorais que c'était à ce titre. Je savais qu'il prenait une part importante à certaines des activités des élèves.

**M. Durante:** A titre volontaire—il participait à des danses en effet, mais à titre purement volontaire. C'est le nœud de la question. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'ignore certainement pas que cet homme est plein de talent et d'envergure et s'il ignore qu'il était employé comme homme de peine, il aurait dû savoir qu'il ne faisait pas partie de son personnel en qualité de dirigeant des activités culturelles indiennes, non seulement dans cette communauté, ou même dans la province, mais dans tout le pays.

Je n'aime vraiment pas partir guerre au sujet d'une seule personne, mais j'aimerais savoir, si tel est le cas de M. Clutesi, combien d'autres dirigeants de la communauté indienne ne donnent pas toute la mesure de leurs talents et de leurs possibilités? La situation, à mon avis, est des plus déplorable.

Je crois que les points soulevés jusqu'ici collent à la réalité. Nous devons en effet sauvegarder cette culture non seulement pour le peuple indien mais aussi pour nous-mêmes, les blancs, les non-Indiens. Nous sommes ici devant le cas d'un homme exceptionnel dans son domaine et je crois maintenant savoir qu'il se trouve sans emploi.

J'aimerais ajouter une observation sur les paiements versés aux Indiens pour les aider à s'installer ailleurs. Je constate dans le Budget que cette somme a augmenté cette année de près de deux fois et demie, ou de plus de deux fois et demie et j'aimerais savoir exactement comment vous aidez les Indiens à se déplacer, car je n'en ai jamais eu la preuve jusqu'ici.

**M. Davey:** Monsieur Zakreski, voulez-vous répondre, s'il vous plaît?

**Le président:** M. Zakreski est le spécialiste en placement et en déplacement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**M. O. N. Zakreski (surintendant des Services de formation professionnelle et spéciale, affaires sociales du ministère des Affaires indiennes et du nord canadien):** Monsieur le président, si j'ai bien compris, on demande au juste quelle aide est mise à la disposition des Indiens qui désirent s'installer ailleurs?

**M. Durante:** Comment aidez-vous l'Indien à s'installer ailleurs?

**M. Zakreski:** Cette aide revêt deux formes. Tout d'abord, notre service d'orientation, avant le déplacement, essaie de conseiller les gens sur la signification et les conséquences du déplacement, sur les problèmes qu'ils risquent de rencontrer et, par la suite, une fois que l'Indien a pris sa décision, nous l'aidons en assurant le transport de son lieu de domicile à l'endroit qu'il désire habiter, endroit déterminé au préalable en fonction des emplois disponibles.

Nous les aidons en leur versant un secours financier jusqu'à ce qu'ils soient assurés d'un emploi. Nous nous occupons de leur logement et de leurs nécessités, jusqu'à leur installation. Voilà, en gros, en quoi consiste cette aide. Nous accordons une aide, par exemple, pour l'ameublement de la maison. Cette aide varie selon les cas individuels, la fortune individuelle et les besoins particuliers.

**M. Durante:** Permettez-moi de dire que je reviens d'une tournée du nord de Comox-Alberni, région qui embrasse l'extrémité nord de l'île de Vancouver et des îles adjacentes.

• 1035

Nous poursuivons un programme de déplacement dans cette région et à vrai dire, monsieur, je suis abasourdi devant ce qu'on y fait et j'espère que le genre de déplacement dont j'y ai été témoin, et je sais qu'il n'en est rien, ne découle pas des programmes que vous venez de décrire. D'après ce que vous dites, les Indiens ne sont pas forcés de changer de lieu.

**M. Zakreski:** C'est exact.

**M. Durante:** Je ne crois pas qu'il en soit toujours ainsi, cependant et je voudrais ici mentionner le cas de la réserve Tsulquate de Port Hardy.

Un grand nombre d'Indiens ont été amenés à la réserve Tsulquate, nombre d'entre eux contre leur gré et ont été logés dans cette réserve. Le nombre moyen d'occupants par maison est de dix. C'est-à-dire 10 Indiens par maison de 700 pieds carrés. Et qui pis est, les maisons qu'ils ont quittées ont été brûlées à ras. Comment diantre pouvez-vous, vous ou qui que ce soit, justifier pareille situation?

**M. MacDonald:** Monsieur le président, nous devons faire enquête là-dessus car je ne vois pas comment on peut ainsi mener ces gens contre leur volonté. Savez-vous comment on s'est pris pour les forcer, connaissez-vous les détails de l'histoire? Tout cela me semble incroyable.

**M. Durante:** Cela me semble incroyable aussi, d'autant plus qu'on ait brûlé au sol les maisons et forcé des gens à vivre dans les conditions qu'ils connaissent actuellement, des conditions dont j'ai été témoin il y a deux jours, car j'ai pénétré dans ces maisons.

**M. MacDonald:** Le Ministère n'a aucun pouvoir de forcer qui que ce soit à faire quoi que ce soit.

**Le président:** Monsieur Durante, nous pouvons peut-être demander que soit effectuée une enquête cette fin de semaine-ci pour que nous puissions obtenir des réponses à ces questions.

**M. Durante:** Oui, je crois que nous ferions mieux d'avoir des réponses à ce sujet. J'ai une autre question, si vous me le permettez, monsieur le président. Est-il vrai que les enfants indiens qui sont placés dans des foyers nourriciers reçoivent une allocation de jeunes?

**M. Davey:** Ils reçoivent une certaine aide.

**M. Durante:** Une aide financière?

**M. Davey:** C'est juste.

**M. Durante:** Ils reçoivent ce que vous et moi appelons une aide de tant par semaine ou par mois.

**M. Davey:** C'est juste. Pour leurs petites dépenses.

**M. Durante:** Et à combien se monte cette aide?

**M. Davey:** Elle varie selon le besoin apparent.

**M. Durante:** Et l'âge?

**M. Davey:** C'est exact. Selon l'âge aussi.

**M. Durante:** Les étudiants indiens qui pensionnent à l'école reçoivent-ils une aide semblable?

**M. Davey:** Non.

**M. Durante:** Pourquoi?

**M. Davey:** Parce que d'autres sources de fonds sont prévues à cette fin. Bien des dépenses accessoires sont défrayées par les pensionnaires eux-mêmes.

**M. Durante:** Mais vous admettez qu'il fait partie de la formation de tout enfant d'apprendre à gérer de l'argent et ces enfants doivent quitter nos pensionnats quand ils terminent leur école secondaire. Ils se retrouvent dans la rue sans jamais avoir eu l'occasion de dépenser un billet de \$10?

Ces enfants ont aussi des petites dépenses que ne peuvent défrayer les pensionnats, dépenses telles qu'une tablette de chocolat ou un Coke, quand ils peuvent aller en ville.

**Le président:** Merci, monsieur Durante. Monsieur Zakreski, pourriez-vous, en cherchant à obtenir la réponse à la question que vient de soulever M. Durante, déterminer, à

l'intention du Comité, si ce déplacement avait pour but de situer les familles indiennes en question à proximité d'une industrie ou d'occasions de travail?

**M. Zakreski:** Très bien, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Cullen.

**M. Cullen:** Oui. Il me semble, monsieur le président, et la chose ressort des observations de M. Howard et de M. Durante, que le Ministère n'entend malheureusement parler que des mauvais côtés et très peu des bons côtés.

Je veux qu'on sache que, dans ma région du moins, nous sommes parfaitement satisfaits de l'aide et de l'assistance reçues du Ministère.

Au point que la réserve indienne de Sarnia négocie elle-même maintenant avec le ministre de la Voirie en vue de la construction d'une grande-route provinciale convenable qui traverserait cette réserve.

#### • 1040

Les gens de la réserve font eux-mêmes les démarches pour obtenir les voies d'accès et ils n'auraient jamais pu le faire il y a 10 ans, je pense, (le terme «intégré» est inapproprié,) si le chef actuel n'avait pas eu l'occasion de fréquenter l'école établie dans la région de Sarnia.

Il a énormément lu et s'intéressé énormément aux membres de sa propre tribu, sans doute parce qu'il a été réélu à maintes reprises. Ces hommes négocient la construction des grandes routes et espèrent faire de cette région une région hautement industrialisée. Je voulais cependant reprendre la remarque de M. Howard. Je reconnais que la chose dépasse probablement notre domaine de juridiction, mais je persiste à croire qu'une recommandation pourrait être faite par le Ministère.

Lorsque nous parlons d'intégration et de participation, c'est toujours l'Indien qui doit fréquenter l'école des Blancs. Franchement, dans ma propre région, le Ministère ou la commission scolaire ont plutôt fait fausse route en n'instaurant pas une école élémentaire ou secondaire dans la réserve indienne même et en amenant les enfants blancs à l'école de la réserve indienne ou en laissant les autres étudiants se rendre à l'école par autobus. A mon avis, il serait plus important, plus approprié, que la réserve comprenne l'école secondaire.

J'ignore si la chose a été faite dans d'autres régions. Je ne prétends pas par là qu'on peut tout simplement le faire, tout de go. Tout d'abord, il est heureux que la réserve locale ait autant d'autonomie, en autant que j'ai pu le déterminer. Elle voudra approuver cette mesure. Mais une fois son assentiment donné, je ne vois pas pourquoi elle ne le donnerait pas; cette façon de procéder me semble indiquée.

On parle de porter la culture indienne aux étudiants, eh bien, menons les étudiants dans la région où cette culture se vit réellement.

A mon avis, vous pourriez rendre l'Indien plus fier de sa culture. L'Indien lui-même serait plus conscient du fait qu'il est le point de mire en ce moment. Quand je vivais dans cette région, les enfants sortaient de la réserve pour fréquenter nos écoles et je ne me souviens pas d'être allé une seule fois à la réserve pendant les douze ou quinze années que j'ai vécu en cet endroit, à une exception près, à l'occasion, je ne sais s'ils appellent ça un «powwow» ou non, mais, en fait, d'une fête où ont eu lieu des danses indiennes, où on a exhibé les couvre-chefs indiens et invité les Indiens des autres réserves à exposer les différences qui distinguent les Chipewa des Algonquins, et nous avons acquis ce peu de culture dans l'espace d'une heure. Tout comme la religion du dimanche matin, ce fut notre heure décennale de culture indienne.

J'aimerais que l'intégration soit quotidienne; un étudiant blanc fréquentant l'école indienne à la réserve indienne, par exemple, et si la chose n'a pas été proposée au ministère de l'Éducation en Ontario et dans les autres provinces, il conviendrait de le faire. Je fais cette recommandation au Ministère, monsieur.

**Le président:** Merci, monsieur Cullen. Monsieur Southam?

**M. Southam:** Merci, monsieur le président. Ma question sera brève. Je veux quitter le cas des Indiens pour revenir à celui des Esquimaux. J'ai fait partie du Comité permanent il y a deux ans et, sauf erreur, plusieurs autres membres du Comité pourront confirmer ce que j'avance. Dans notre tournée du grand nord, nous nous sommes penchés sur quelques problèmes que les Esquimaux ont présentés à notre Comité, car nous avons recueilli partout des témoignages, de Frobisher Bay à Inuvik, la nouvelle localité moderne du Nord.

Dans ces mémoires, une chose revenait sans cesse et n'a pas laissé de nous préoccuper. Ma question porte là-dessus. Parce que nous étions en contact avec les Esquimaux dans la mise sur pied de la ligne DEW et de notre réseau de défense et de nos autres projets là-bas, nous avons érigé des écoles à l'intention des jeunes Esquimaux qui devaient quitter leurs foyers et leurs villages pendant peut-être huit, neuf, dix mois consécutifs. Je pense ici encore au grand pensionnat d'Inuvik. On renvoyait ces enfants chez eux pour des périodes de deux mois. Un fossé ou une fissure sociologique a semblé se creuser dans les rapports familiaux, et les mémoires que nous avons entendus, notre président peut le confirmer, émanaient d'un certain nombre d'Esquimaux, dont quelques Esquimaux adultes se plaignant qu'on les avait délaissés et réclamant la formation pour adultes à l'intention des Esquimaux afin de maintenir ce fossé aussi étroit que possible pour qu'après plusieurs années d'instruction, ils ne sentent pas tant le fossé qui les sépare des jeunes Esquimaux.

La situation paraissait revêtir des proportions assez graves dans l'esprit d'un nombre assez élevé d'anciens. J'aimerais demander aux spécialistes quelle mesure a été prise à la suite de la suggestion des Esquimaux relative à la formation des adultes? Si on a pris certaines mesures, si on a mis en œuvre un certain programme, quels sont les résultats obtenus?

**M. MacDonald:** Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Simpson, le directeur adjoint de l'éducation, à ce moment-là et actuellement chargé du système scolaire, de répondre à la question.

**M. D. W. Simpson (directeur adjoint de la Direction de l'éducation, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Oui. Si je comprends bien, vous vous préoccupez avant tout de la formation des adultes et non de la question d'envoyer les élèves étudier au loin, bien que nous ayons attaqué solidement ce problème en établissant des écoles dans les petites colonies où les huit premières années d'enseignement qu'on y donnait représentaient en grande partie le groupe des six à quatorze ans.

Et nous avons aussi établi un programme de logement, complété par le programme de logement et d'éducation, qui s'étendait aux adultes et qui a donné des résultats encourageants. Cela se passait dans la période de deux ans qui a suivi votre tournée dans le Nord. Je me souviens très bien du temps où cette tournée a eu lieu.

• 1045

A tel point que nous avons eu un accroissement surprenant des inscriptions à nos écoles locales; une très grande proportion des enfants fréquentent les écoles locales et très peu de jeunes enfants les pensionnats, bien que certains doivent encore y aller en raison de l'éloignement de leur maison, où il n'est pas possible de construire des écoles à portée. Ainsi, cela va très bien et nous en sommes fort satisfaits.

Pour ce qui est du programme d'éducation des adultes des deux dernières années, c'est la première période où nous avons pu constater que nous réussissions à entamer le problème. Nous avons maintenant du personnel enseignant dans l'Arctique de l'Est, le district de l'Arctique et le district du Mackenzie, et nos bureaux régionaux et nos programmes sont mis au point pour faire face aux besoins.

Il nous reste beaucoup à faire et nous sommes loin d'avoir réglé le problème, mais je crois que nous sommes sur la bonne voie.

Le programme d'éducation sur le logement est une des meilleures choses qui soient arrivées dans le Nord depuis bien longtemps. Avant que l'on y construise les maisons, nous avions un programme d'orientation des Esquimaux pour leur apprendre les devoirs du propriétaire de maison, et une association de construction de maisons, composée d'Esquimaux, a été créée.

En outre, le programme d'éducation a permis d'envoyer des femmes dans les villages afin de guider les familles qui s'installaient dans les maisons et leur expliquer ce qu'exige le déménagement d'une tente, d'un iglou ou même d'une baraque en carton bitumé, dans une maison passablement moderne, ainsi que les travaux d'entretien, de nettoyage, d'hygiène et les méthodes sanitaires. Ces femmes habitaient parmi les Esquimaux pendant six mois à un an, faisant des démonstrations et des causeries devant des groupes d'Esquimaux et à domicile.

Nous constatons une très grande différence d'attitude à l'égard des écoles, des maisons et de leur entretien. Je crois que des groupes ont fait un tour dans le Nord l'année dernière et ont fait des commentaires favorables à ce sujet. Il est trop tôt encore pour juger des résultats du programme, mais je crois qu'il est fort prometteur.

**Le président:** Merci, monsieur Simpson. Monsieur Southam, nous manquons vraiment de temps. Je me demande si MM. Bowie et Simpson, qui ont des questions à poser, ne pourraient pas les limiter à...

**M. Southam:** Je voudrais remercier ce monsieur—Simpson, je crois—de son rapport encourageant. Je suis heureux d'entendre cela et vous dites qu'il est encore un peu tôt, mais je suis sûr, d'après vos dires, que le programme portera fruit. Nous pouvons continuer.

**Le président:** Très bien. M. Borrie a la parole.

**M. Borrie:** Monsieur le président, sans doute la réponse sera-t-elle brève. Quand les crédits du budget n'ont pas tous été utilisés, disons pour la formation professionnelle, pouvez-vous transférer des fonds disons au compte de l'éducation des adultes?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Borrie:** Oui, cela peut se faire.

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Borrie:** Dans le cadre du budget du Ministère?

**M. MacDonald:** Oui, certes. La seule restriction c'est qu'on ne peut transférer de crédit à crédit.

**M. Borrie:** Je vois. Voici ma deuxième question: Il vaudrait mieux, je crois, faire la récapitulation des fournitures mises à la disposition des enfants indiens qui fréquentent les écoles, soit les repas, les livres de classe et ainsi de suite. Nous devrions avoir cela à la prochaine séance.

J'ai un motif pour proposer cela. Peut-être avez-vous la liste. C'est tout ce que je voudrais savoir à propos de l'éducation.

**M. Simpson:** Je serai très bref. J'avais plusieurs questions à poser à ce sujet. Il y a toutefois deux choses que je voudrais qu'on précise. Dans votre exposé, monsieur MacDonald, avez-vous bien dit que 9,000 adultes des Territoires du Nord-Ouest suivent des cours pour adultes?

**M. MacDonald:** C'est au sud du 60° degré, évidemment, ce nombre-là.

**Le président:** C'est bien au Canada?

**M. MacDonald:** Oui, au Canada.

**M. Simpson:** Je croyais que vous parliez des Territoires du Nord-Ouest, et je me demande où on pourrait trouver 9,000 adultes dans ces Territoires.

**M. MacDonald:** C'est-à-dire—vous approchez de la population—

• 1050

**M. Simpson:** Vous avez dit aussi qu'à Fort Rae et à Fort Simpson, le revenu moyen est de \$275 à Fort Rae et de \$800 et quelque chose à Fort Simpson. Est-ce par habitant ou le salaire moyen des ouvriers de là, ou bien le chiffre par habitant? Ce chiffre ne...

**M. R. F. Battle (sous-ministre adjoint (Affaires sociales), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Ce serait par habitant.

**M. Simpson:** Nous avons cette population à nous occuper de...

**M. Battle:** Si la famille compte en moyenne six personnes, cela ferait à peu près \$1,500.

**M. Simpson:** Je me le demande parce que M. MacDonald a dit que 74 p. 100 de cela était gagné, à Fort Simpson; le reste doit donc être de l'assistance sociale, et j'essaye de décomposer cela.

**M. MacDonald:** Nous choisirons cette région-là et vous donnerons tous les détails.

**M. Simpson:** Autre chose. Vous avez dit, je crois, qu'il y avait 225 Esquimaux dans les universités, des étudiantes-infirmières et une autre profession. Pourrions-nous savoir combien de ces gens-là sont à l'université?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Simpson:** Voici quelque chose dont on n'a pas encore parlé; je serai bref, mais je voudrais étudier cela, et peut-être me donneriez-vous la réponse.

J'ai appris il y a quelques jours, une dizaine de jours au moins, de deux groupes de gens, que la famine règnerait parmi les Indiens de Hearst (Ontario), et j'en ai parlé au ministre. Je n'ai pas eu de réponse encore et je ne l'en blâme pas, mais je voudrais que

vous étudiez cela pour notre prochaine séance; j'ajouterai que j'ai entendu ces accusations auparavant.

Il faut toujours étudier ces choses-là, car c'est important; toutefois, je me rappelle qu'il y a des années on prétendait que des Indiens mouraient de faim à Nelson House, au Manitoba, ce qui n'était pas vrai, comme on le signalait dans les journaux, mais je voudrais savoir ce qu'il en est à Hearst (Ontario), avant notre prochaine séance.

Pour terminer, je dois dire qu'après la séance très instructive d'hier, j'ai constaté par le seul article de presse à ce sujet que le ministre avait accusé les provinces de discriminer contre les Indiens du Canada, en ne construisant pas de routes. Je crois que c'est tout ce qui a transpiré de la séance d'hier, et à mon sens on ne fait pas de bonne publicité du tout à propos de ce témoignage.

**Le président:** Merci, monsieur Simpson. Monsieur Battle m'a demandé de pouvoir faire une brève déclaration à propos du déplacement des Indiens dont a parlé M. Durante. Monsieur Battle?

**M. Battle:** Je serai bref, monsieur le président. Tout d'abord, quelque chose d'agréable, à propos des enfants d'en dehors des réserves qui fréquentent les écoles des réserves. En plusieurs endroits, on construit de nouvelles écoles, dans les réserves, et les enfants des localités non indiennes vont à l'école dans les villages indiens. On a déjà de très beaux exemples. C'est un grand pas dans la bonne direction.

Pour ce qui est du déplacement des Indiens sans leur consentement, je puis certifier que nous avons donné des ordres très stricts à notre personnel de tout le pays que personne ne soit déplacé sans son consentement.

Il faut évidemment tenir compte des facteurs économiques et sociaux qui agissent fortement là-dessus. Les pressions économiques poussent les gens à déménager. Quand cela arrive, nous nous efforçons de rendre leur déménagement plus facile, mais si quiconque fait déplacer un Indien sans son consentement, il désobéit à ces ordres. Je tiens à bien le préciser.

**Le président:** Merci, monsieur Battle.

**M. Cullen:** Excusez-moi, une question supplémentaire. Pourrais-je avoir la liste des localités où les écoles se trouvent dans les réserves et où les enfants du dehors vont à l'école dans les réserves?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Cullen:** Merci.

• 1055

**Le président:** Je convoque maintenant M. J. Francis, sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre), ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et comme nous manquons de temps, je vais poser quelques questions moi-même pour commencer, et vous aurez ainsi l'occasion peut-être de répondre à quelques-unes.

Je voudrais savoir, monsieur Francis, ce que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (main-d'œuvre) fait pour favoriser l'entrée ou l'entrée complète dans notre effectif de main-d'œuvre, des Indiens et des Esquimaux.

Je veux savoir si, aux fins de votre statistique, vous faites la distinction entre les Indiens et les Esquimaux et les autres Canadiens.

Je voudrais savoir, s'il en est ainsi, si vous pouvez nous dire combien d'Indiens et d'Esquimaux votre Ministère a placés dans tout le pays.

Je voudrais savoir quelle collaboration existe entre votre Ministère et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et aussi s'il y a consultation et collaboration entre votre Ministère et les ministères provinciaux en matière d'emplois pour les Indiens et les Esquimaux, et je voudrais savoir si vous faites quoi que ce soit pour encourager les industriels installés dans le Nord à embaucher des Indiens et des Esquimaux.

Évidemment, vous ne pourrez répondre à toutes ces questions maintenant, mais si vous pouviez commencer je suis sûr que mes questions en appelleront d'autres dans les domaines appropriés.

**M. J. P. Francis (sous-ministre adjoint (main-d'œuvre), ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur le président, je vais commencer par votre question, au sujet de notre tenue éventuelle de statistique ou de données séparées à propos des services à l'intention des Indiens et des Esquimaux et

des autres citoyens d'origine indigène; ma réponse est non, nous ne tenons pas de dossiers séparés à ce sujet. Nous surveillons toutefois les programmes et les services qui portent sur de grandes étendues ou de groupes de gens comprenant un grand nombre de personnes d'ascendance indigène, afin de nous tenir au courant de ce que nous faisons qui touche la population autochtone.

Évidemment, nous voulons faire profiter de tous nos services—orientation, orientation professionnelle, placement, formation, mobilité et renseignements sur les emplois vacants—tous les Canadiens.

Il faut bien évidemment faire cela dans les limites des ressources dont nous disposons. Cela est vrai pour tout le monde. Nous essayons d'atteindre cet objectif pour ce qui est des gens d'ascendance indigène, de plusieurs façons. Nous collaborons étroitement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nous avons des entretiens fréquents avec les hauts fonctionnaires, au niveau régional et au niveau local. Nous travaillons conjointement avec eux à un grand nombre de projets. Le sous-ministre de ce Ministère a déjà parlé de plusieurs de ces projets.

Nous essayons d'inciter les employeurs, par plusieurs moyens, à embaucher le plus possible de gens qui habitent les régions où ils exploitent. Un des moyens les plus importants consiste en nos programmes d'apprentissage, pour lesquels nous passons des contrats avec les employeurs et leur remboursent les frais qu'ils font. Nous essayons aussi d'étendre nos services d'orientation de main-d'œuvre aux employeurs en leur faisant savoir qu'il y a des ouvriers sans emploi dans la région où ils exploitent ou se proposent d'exploiter.

Le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a parlé des projets-pilotes de rétablissement, en vertu desquels nous essayons de trouver avec ce Ministère-là les meilleurs moyens d'installer les Indiens dans les localités où il y a des emplois disponibles. Nous collaborons étroitement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à ce sujet, nous plaçons dans les régions où ces gens viennent s'installer des coordonnateurs spéciaux, en plus du personnel régulier et des services existants.

Dans la région des Prairies, nous avons un haut fonctionnaire du bureau régional qui est Indien; il est chargé d'étudier, pour nous aider, les meilleurs moyens de mettre nos services à la disposition des autochtones. C'est là sa tâche précise et je crois qu'il fait des progrès remarquables.

• 1100

Je pourrais citer toutes sortes de détails, monsieur le président, sur des travaux donnés, des programmes de formation et autres. Peut-être voudrez-vous réserver cela pour la prochaine séance.

**Le président:** Oui, il faudra bien le faire, monsieur Francis. Si vous pouviez toutefois nous donner une idée du nombre des programmes de ce genre en cours, des progrès que vous comptez faire et aussi du nombre de gens que vous avez aidés, combien d'Indiens avez-vous aidés?

**M. Francis:** Je le ferai volontiers.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Francis. Qui propose l'ajournement?

La motion d'ajournement de M. Cullen ayant été adoptée, la séance du Comité est levée.



Dans le régime des Français, nous avons un leur gouverneur du bureau régional qui est indien; il est chargé d'aider, pour nous aider, les meilleurs moyens de mettre nos services à la disposition des autochtones. C'est là sa tâche précise et je crois qu'il fait des progrès remarquables.

« 1100

Je pourrais citer toutes sortes de détails, monsieur le président, sur des travaux, des programmes de formation et autres. Peut-être voudriez-vous que je revienne sur ces points lors de la prochaine séance.

Le président: Oui, il faudra bien le faire, monsieur Francis. Si vous voulez toutefois nous donner une idée du nombre des programmes de ce genre en cours, des progrès que vous comptez faire et aussi du nombre de gens que vous avez aidés, combien d'indiens avez-vous aidés?

M. Francis: Je le ferai volontiers.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Francis. Qui propose l'ajournement?

Le motet d'ajournement de M. Cullen levé. Le Comité est levé.

## RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

*Le greffier de la Chambre,*  
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES  
Première session de la vingt-huitième législature  
1968

---

COMITÉ PERMANENT  
DES

# Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien

Président: M. IAN WATSON

---

DÉLIBÉRATIONS

No 8

---

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1968

---

Budget principal révisé 1968-1969

---

TÉMOINS:

*Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J. A. MacDonald, sous-ministre; M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales); M. R. F. Davey, directeur, direction de l'éducation (Affaires sociales); M. D. W. Simpson, directeur adjoint, direction de l'éducation (Affaires sociales). *Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration:* M. J. P. Francis, sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre).

L'IMPRIMEUR DE LA REINE  
OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES  
Première session de la vingt-huitième législature  
1968

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES  
ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: Mr. Ian Watson

Vice-président:

et MM.

Badanai,  
Borrie,  
Buchanan,  
Cullen,  
Dinsdale,  
Duquet,

Forget,  
Gundlock,  
Howard (*Skeena*),  
Laprise,  
<sup>1</sup>Lessard (*Lac Saint-Jean*)  
Marchand (*Kamloops-Cariboo*),

Nielsen,  
O'Connell,  
<sup>2</sup>Orlikow,  
Simpson,  
Smerchanski,  
Southam,  
Yewchuk—(20).

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,  
Michael B. Kirby.

<sup>1</sup>Remplace M. St. Pierre le 2 décembre 1968.

<sup>2</sup>Remplace M. Thomson (*Battleford-Kindersley*), le 2 décembre 1968.

Budget principal révisé 1968-1969

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. J. A. MacDonald,  
sous-ministre; M. R. R. Balle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales);  
M. R. P. Davey, directeur, direction de l'éducation (Affaires sociales);  
M. D. W. Simpson, directeur adjoint, direction de l'éducation (Affaires  
sociales); Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration: M. J. P. Francis,  
sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre).

L'IMPRIMEUR DE LA REINE  
OTTAWA, 1968

(Traduction)

PROCÈS-VERBAL

Le lundi 3 décembre 1968

(8)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 9 h.15, sous la présidence de M. Ian Watson.

ORDRE DE RENVOI

Présents: MM. Borrie, C. Durand, Howard (Skene), Laprise, Marchand (Kamloops-Caribou), O'Connell, Simpson, Smarchanski, Scutaban, Watson et Yewchuk—(14).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 décembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Lessard (Lac-Saint-Jean) et Orlikow soient substitués à ceux de MM. St. Pierre et Thomson (Battleford-Kindersley) sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes  
ALISTAIR FRASER

Personnel: T. F. Wise, directeur adjoint du développement économique; D. W. Simpson, directeur adjoint des services d'éducation (questions sociales); O. M. Zander, chef des services d'éducation (questions sociales); G. M. Zander, chef des services professionnels et services spéciaux. Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. J. P. Francis, sous-ministre adjoint (main-d'œuvre), et M. John Mayof, directeur adjoint des programmes. De la National Indian Brotherhood: MM. Walter Deiter, président; Deliaf Opekeken; Stan Daniel; Harold Sappier; John L. George (chef); Will Belgard; Lawrence Stevenson (chef); Lawrence Wethead; Beaulieu et Charlie. De l'Université de Saskatchewan: Le rév. père André Rensault.

Le président présente la délégation de la National Indian Brotherhood, explique brièvement les fonctions du Comité et dit que ce dernier sera sans doute appelé sous peu à reviser la loi sur les Indiens.

Les députés suivants ont bien voulu, au nom de leur parti respectif, dire quelques mots de bienvenue à la délégation indienne:

Du parti progressiste-conservateur, M. Robert Simpson, député.

Du Ralliement des créditistes, M. Gérard Laprise, député.

Du parti libéral, M. Len Marchand, député.

M. Deiter, président de la National Indian Brotherhood, et M. Daniel, président de la Metis Association de l'Alberta, portent la parole devant le Comité.

M. MacDonald répond à une question posée antérieurement par M. Durand au sujet du déplacement et du regroupement des Indiens (Voir Témoignage).

Le président informe le Comité que M. MacDonald déposera les réponses aux questions posées lors de réunions antérieures.

Il est convenu de reproduire ces réponses en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (Voir l'appendice I).



(Traduction)

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 3 décembre 1968

(8)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 9 h 15, sous la présidence de M. Ian Watson.

*Présents:* MM. Borrie, Cullen, Dinsdale, Duquet, Durante, Howard (*Skeena*), Laprise, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), O'Connell, Simpson, Smerchanski, Southam, Watson et Yewchuk—(14).

*Aussi présents:* Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, sous-ministre; J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (conservation); R. F. Battle, sous-ministre adjoint (questions sociales); R. F. Davey, directeur des services d'éducation (questions sociales); G. J. Bowen, directeur adjoint, division du génie; I. S. Harlock, chef des services de formation et de perfectionnement, Bureau du conseiller en matière de personnel; T. F. Wise, directeur adjoint du développement économique; D. W. Simpson, directeur adjoint des services d'éducation (questions sociales); K. Bowles, services d'éducation (questions sociales); O. M. Zabreski, surintendant, formation professionnelle et services spéciaux. *De la National Indian Brotherhood:* MM. Walter Deiter, président; Deliat Opeken; Stan Daniel; Harold Sappier; John L. George (chef); Wilf Belgard; Lawrence Stevenson (chef); Lawrence Wethead; Beaulieu et Charlie. *De l'Université de Saskatchewan:* Le rév. père André Reneault.

Le président présente la délégation de la National Indian Brotherhood, explique brièvement les fonctions du Comité et dit que ce dernier sera sans doute appelé sous peu à reviser la loi sur les Indiens.

Les députés suivants ont bien voulu, au nom de leur parti respectif, dire quelques mots de bienvenue à la délégation indienne:

Du parti progressiste-conservateur, M. Robert Simpson, député.

Du Ralliement des créditistes, M. Gérard Laprise, député.

Du parti libéral, M. Len Marchand, député.

M. Deiter, président de la National Indian Brotherhood, et M. Daniel, président de la Metis Association de l'Alberta, portent la parole devant le Comité.

M. MacDonald répond à une question posée antérieurement par M. Durante au sujet du déplacement et du regroupement des Indiens (*Voir Témoignages*).

Le président informe le Comité que M. MacDonald déposera les réponses aux questions posées lors de réunions antérieures.

*Il est convenu* de reproduire ces réponses en appendice au compte rendu d'aujourd'hui (*Voir l'appendice I*).

Le président met en délibération le crédit 5, Administration des affaires indiennes, du budget révisé des dépenses de 1968-1969, et le Comité amorce l'interrogatoire des témoins.

M. Francis répond aux questions posées lors de la dernière réunion au sujet de la collaboration entre la direction des affaires indiennes et celle de la main-d'œuvre.

M. Beaulieu, président de la Manitoba Indian Brotherhood, et M. Charlie, de la Yukon Brotherhood, sont invités à formuler des observations.

A 1 h 10 de l'après-midi, l'interrogatoire est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*  
D. E. Lévesque.

## DÉLIBÉRATION ET TÉMOIGNAGE

(Enregistrement électronique)

Le mardi 3 décembre 1968

• 0946

Le président: Messieurs, la séance est ouverte. Avec votre autorisation nous aimerions permettre, avant d'aborder l'ordre du jour, à un groupe d'Indiens qui se trouvent actuellement à Ottawa afin d'assister à une réunion de la Fraternité nationale des Indiens du Canada, de se présenter devant nous ce matin. Du consentement unanime, nous allons présenter au Comité nos invités de ce matin qui représentent la Fraternité nationale des Indiens. Y consent-on à l'unanimité?

D'accord.

Messieurs, c'est avec un vif plaisir que je vous présente d'abord M. Walter Dieter, président de la Fraternité nationale des Indiens. M. Dieter est le principal organisateur de la Fraternité nationale des Indiens. Sauf erreur, c'est la quatrième réunion que vous tenez à Ottawa depuis la fondation de votre Fraternité et la première à comporter la participation de représentants de toutes les provinces et des Territoires du Canada. Nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous ce matin, monsieur Dieter.

La secrétaire de la Fraternité nationale des Indiens, Delia Opekokew, de la Saskatchewan, est aussi des nôtres; nous sommes très heureux de vous avoir avec nous, mademoiselle Opekokew. Nous avons également M. Stan Daniels, président de l'Association des Métis de l'Alberta. Vous êtes le bienvenu, monsieur Daniels. M. Harold Sappier, chef de l'Association des Indiens du Nouveau-Brunswick, est aussi avec nous. Le chef John L. George, de la bande indienne de Burrard, et M. Wilf Balgard, préposé à l'avancement des Indiens, sont des nôtres. Le chef Lawrence Stevenson, de la réserve de Pasqua, membre du conseil de direction de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan, est aussi présent; nous vous accueillons avec plaisir, Monsieur.

Pour la gouverne de nos invités de ce matin, peut-être devrais-je expliquer certaines mesures que prendra le Comité au cours des prochains mois. Pour le moment, nous étudions le budget des

dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le budget dont nous sommes saisis actuellement a trait à des sommes qui ont, en grande partie, été dépensées. Les membres du Comité estiment que cet examen leur fournit l'occasion d'étudier la ligne de conduite du gouvernement et de formuler des propositions pour l'avenir plutôt que d'étudier la façon dont ces sommes ont été utilisées.

Au cours des prochains mois, nous allons examiner le bill concernant la Commission des réclamations des Indiens. Ce bill nous sera renvoyé par le gouvernement lorsqu'il sera présenté à la Chambre des Communes. Par la suite, au printemps, nous espérons que les révisions qu'on proposera à la Loi sur les Indiens seront soumises au Comité; ce dernier les examinera et consultera les Indiens de tout le Canada quant aux modifications que proposera le gouvernement. Par conséquent, notre Comité a un horaire chargé pour les quelques mois qui suivront sinon pour la prochaine année.

• 0950

Je suis convaincu que tous les membres du Comité s'intéressent on ne peut plus au bien-être des Indiens du Canada et sont très favorables aux aspirations de notre population indienne et esquimaude.

J'aimerais maintenant demander à M. Simpson, représentant du groupe spécialisé dans l'étude des affaires indiennes du caucus conservateur, et qui fait partie de notre Comité, de dire quelques mots au nom de son parti. Monsieur Simpson.

M. Simpson: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, mesdames et messieurs, au nom des membres du parti progressiste-conservateur et de notre Comité, je veux signaler que nous sommes des plus heureux que vous ayez eu l'occasion de visiter notre Comité aujourd'hui et j'espère que vous pourrez assister à une bonne partie de sa séance, car, à mon avis, vous allez la trouver fort intéressante. Comme le président l'a dit, nous, les membres du parti progressiste-conservateur, avons constitué un comité du caucus pour l'étude des Affaires indiennes et du Nord canadien, lequel

comprend environ 14 de nos députés venant de toutes les parties du Canada. La région que je représente au Manitoba compte bon nombre de nos autochtones. Nous comptons 26 réserves et nous avons en outre bon nombre de Métis. Les délibérations du Comité sont très intéressantes et tous les membres conviendront avec moi, j'en suis sûr, que les travaux des comités parlementaires revêtent une très grande importance. L'une des difficultés qui se présentent toutefois, c'est que le temps que nous avons à consacrer aux travaux des comités est très limité, étant donné les autres fonctions que vos représentants au Parlement sont tenus d'accomplir au cours de la session parlementaire à Ottawa. Les membres de notre Comité se réunissent deux fois par semaine et même plus souvent lorsque cela est possible. Le facteur temps entre en jeu, et il est difficile d'aborder tous les problèmes. Toutefois, les membres du Comité cherchent à interroger les fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes sur n'importe quel sujet qui a trait aux prévisions budgétaires et que nous étudions actuellement. Si nous ne pouvons obtenir de réponse, ce n'est pas leur faute car, lorsque le temps le permet, nous avons l'occasion de les interroger soigneusement. Merci.

**Le président:** M. Laprise, du parti créditiste, va prononcer quelques paroles au nom de son parti.

(Texte)

**M. Laprise:** Monsieur le président, je vous remercie. Mon mot de bienvenue sera bref, parce que je crains de ne pas être très bien compris dans ma langue par cette délégation. De toute façon je leur souhaite la bienvenue à notre Comité. Je puis les assurer que tout ce qu'ils auront à nous communiquer sera entendu avec un esprit très ouvert. Nous étudierons avec attention leurs problèmes. Toute nouvelle affaire qu'ils voudront nous communiquer sera étudiée avec soin. De ma part, je puis assurer ces gens, de même que le Comité, de toute ma collaboration.

**Le président:** Merci monsieur Laprise.

(Traduction)

• 0955

**Le président:** Je crois qu'il conviendrait fort bien de prier notre premier député d'origine indienne, M. Len Marchand, de prononcer quelques paroles de bienvenue.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Merci beaucoup, monsieur le président. Je voudrais d'abord présenter certains des autres membres de la délégation.

M. Simone Michael, le premier Esquimaux élu membre du Conseil des Territoires du Nord-ouest, est des nôtres et il assiste également aux réunions relatives aux droits de l'homme. Je crois qu'il assistera aussi aux réunions de la Fraternité nationale des Indiens. Nous avons aussi M. Charlie, du Yukon, et l'un de mes compatriotes, M. Adam Eneas, de la tribu des Okanagans, de Penticton. Peut-être serait-il à propos qu'Adam et moi-même échangeons quelques mots en okanagan.

Je voudrais ajouter un mot de bienvenue. J'ai accueilli les membres de la délégation l'autre soir, mais j'aimerais leur souhaiter encore une fois la bienvenue au nom de mes collègues du Comité. Nous avons au Comité l'un des meilleurs groupes que j'aie jamais vus. Vous ne l'ignorez pas, jamais les députés et tous les Canadiens, d'ailleurs, ne se sont préoccupés davantage de la cause des Indiens et le Comité espère en apprendre long au sujet des difficultés auxquelles les Indiens doivent faire face dans leurs collectivités. Le Comité espère parcourir toutes les régions du pays, surtout lorsque nous serons saisis des deux projets de loi, celui qui traite des réclamations des Indiens et celui qui tendra à modifier la Loi sur les Indiens. Les membres du Comité veulent voir de leurs propres yeux les conditions qui règnent dans les collectivités indiennes afin de se rendre compte du problème que pose l'habitation et l'avancement des Indiens et d'y accorder l'attention que les Canadiens, tous les députés et tous les partis veulent que le gouvernement y consacre. Avant de prononcer un discours, j'aimerais encore une fois souhaiter la bienvenue à tous.

**Le président:** Merci, monsieur Marchand. Un autre invité que j'aimerais accueillir c'est le père André Renaud, professeur à l'Université de la Saskatchewan.

J'invite maintenant M. Walter Dieter à nous dire quelques mots.

**M. Walter Dieter (président de la Fraternité nationale des Indiens du Canada):** J'ignore comment vous désigner, mais je vais dire mesdames et messieurs. Nous ne sommes pas ici pour souscrire des engagements. Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de faire votre connaissance. Nous avons préparé d'importants programmes et nous avons d'utiles propositions à formuler. Mais il nous faut, en véritables parlementaires, discuter de ces questions. En ce qui concerne la Fraternité nationale des Indiens, nos réunions ont revêtu un caractère officieux, car nous avons beaucoup de travail à accom-

plir afin de mettre cette organisation sur pied. Nous avons tenu quatre réunions. Notre organisation a été instituée en février de l'an dernier et le mouvement a pris de l'ampleur avec chaque réunion. Nous avons une constitution écrite. Nous n'avons pas encore discuté la question sous tous ses aspects, mais nos progrès dépassent toutes les espérances.

• 1000

J'aimerais ajouter qu'il se pose à bien des gens des problèmes dont ils veulent saisir la Chambre des communes. Les petits problèmes qui ne sont pas réglés prennent de l'ampleur et cet état de choses révèle certaines lacunes sur le plan administratif.

Quoi qu'il en soit, je ne veux pas souscrire d'engagement ni en mon nom ni en celui des membres de l'organisation; nous en avons discuté et nous avons cru préférable de nous présenter ici afin de faire la connaissance des membres du Comité et de déterminer plus ou moins de quoi il retourne. Nous sommes quelque peu soupçonneux, et pour cause. Les moyens de communication font défaut partout et jusqu'au niveau de la réserve; c'est cet état de choses que nous voulons améliorer. Voilà tout ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur le président. Merci.

**Le président:** Les membres du Comité voudront peut-être se rendre aux désirs de M. Dieter qui aimerait faire leur connaissance. Chaque membre du Comité voudrait-il se lever et se nommer, en indiquant la région du pays qu'il représente. Commençons par Monsieur Marchand et faisons le tour.

Len Marchand, Kamloops-Cariboo.

Martin O'Connell, représentant Scarborough-Est, dans la banlieue de Toronto.

Robert Simpson, Churchill, Manitoba.

Gérald Laprise, Abitibi, Québec.

Paul Yewchuk, Athabaska, Alberta.

Mark Smerchanski, Provencher, Manitoba.

Jack Cullen, circonscription de Sarnia. J'ai vécu la plus grande partie de ma vie à Sudbury et je suis au courant des problèmes qui y existent. Puis j'ai étudié le droit à Churchill, dans la région que représente M. Simpson, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest; par conséquent vous avez un représentant qui connaît fort bien plusieurs régions du pays; nous voulons prendre connaissance de vos problèmes.

Richard Durante, Comox-Alberni.

Robert Borrie, Prince-Georges-Peace River, Colombie-Britannique, et je vous fais grâce de toute publicité.

Ian Watson, de Laprairie, aussi désignée Caughnawaga.

**Le président:** Monsieur Dieter, voulez-vous qu'un autre membre de votre groupe formule quelques observations ce matin? Si oui, nous l'écouterons volontiers; sinon, nous allons aborder l'ordre du jour. Monsieur Daniels.

• 1005

**M. Stan Daniels (président de l'Association des Métis de l'Alberta):** Monsieur le président, honorables membres du Comité, mesdames et messieurs, j'aimerais d'abord vous dire que je suis heureux de me retrouver parmi vous. Je me suis présenté devant le Comité il y a quelques années et j'en ai été fort aise, mais nous avons fait des progrès au cours des deux années qui se sont écoulées depuis lors, j'en suis sûr.

Notre premier ministre a exprimé récemment l'inquiétude qu'il ressent au sujet des Métis du Canada; l'Association de l'Alberta s'est inspirée de ses paroles pour prendre des mesures appropriées. Nous, ainsi que les dirigeants provinciaux, sommes venus ici afin de négocier avec les divers ministères pour que les Métis soient reconnus. Il est notoire que dans certaines régions les Métis, c'est-à-dire les Indiens non inscrits, se trouvent dans la même situation que les Indiens assujettis aux traités, en fait leur situation est peut-être encore plus précaire.

Personne ne l'ignore, 83 années se sont écoulées depuis que les Métis ont cherché, pour la dernière fois, à négocier avec le gouvernement, et le traitement qui nous a alors été infligé laissait beaucoup à désirer. Il est donc opportun, à notre avis, de rouvrir les négociations et de dialoguer avec le gouvernement afin d'en venir à une entente. Nous avons pris les mesures nécessaires pour faire la connaissance des membres du Comité et pour qu'on y ajoute quelques représentants des Métis. Par exemple, dans la province du Manitoba, il y en a peut-être 100,000, mais nous n'en sommes pas certains. Il y en a peut-être de 35,000 à 40,000 dans les régions rurales, avec le reste des déshérités. Par conséquent, le chef national des Métis, le révérend Adam Cuthand, a été désigné pour négocier avec vous, monsieur le président, avec l'espoir de trouver un terrain d'entente comme point de départ afin que vous puissiez nous venir en aide et qu'à notre tour nous puissions vous aider à mieux gouverner. Merci, messieurs, de l'occasion qui nous est ainsi offerte.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Daniels. Messieurs, j'aimerais vous présenter un autre membre de notre Comité qui vient d'arriver; il s'agit de l'honorable Walter Dinsdale, ancien ministre des Affaires indiennes. Monsieur Dinsdale.

**M. Dinsdale:** Pas tout à fait, monsieur le président; je suis l'ancien ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, avant que les affaires indiennes soient confiées à ce ministère. Je vois ici ce matin beaucoup de nos bons amis.

**Le président:** Messieurs, nous allons maintenant aborder l'ordre du jour et, encore une fois, j'aimerais à dire, au nom de tous les membres du Comité, qu'il nous tarde de collaborer avec nos invités au cours des quelques mois ou de l'année qui vont suivre, car nous allons consulter les Indiens de toutes les parties du Canada au sujet de la Loi sur la Commission des réclamations des Indiens et la Loi sur les Indiens elle-même.

Le premier article de l'ordre du jour, ce matin, a trait à une question qu'on a soulevée, lors de la dernière réunion et à laquelle le ministère a fourni une réponse. Il s'agit d'une question posée par M. Durante au sujet du déplacement de la réserve indienne Tsulquate n° 4. Je donne la parole à M. MacDonald qui va fournir la réponse du ministère à cette question.

**M. J. A. MacDonald (Sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Merci, monsieur le président. On a prétendu que le déplacement de la bande avait été effectué contre le gré de ses membres, sinon de force. Je me suis engagé à enquêter sur la situation sur-le-champ et j'ai maintenant un rapport à présenter au Comité.

En 1962, le ministère a reçu des rapports au sujet de la situation où se trouvaient les gens habitant trois réserves, c'est-à-dire les bandes Quawshelah, Nakwakto et Kwawkewlth. On se plaignait de l'isolement ainsi que de l'absence de soins médicaux et de possibilités d'emploi. La question a été soumise aux bandes en cause et elles ont voté indépendamment à ce sujet en mai 1964.

• 1010

La liste des votants de la bande Quawshelah comprenait 37 votants qualifiés. Sur ce nombre, cinq étaient absents et les 32 autres ont voté en faveur du fusionnement et du déplacement.

La liste des votants de la bande Nakwakto comprenait 17 votants qualifiés. Sur ce nombre, 2 étaient absents et les 15 autres ont voté en faveur du fusionnement et du déplacement.

La liste des votants de la bande Kwawkewlth

comprenait 29 votants qualifiés; sur ce nombre 7 étaient absents et les 22 autres ont voté en faveur.

Les membres de la bande Quawshelah et de la bande Nakwakto habitaient dans des endroits isolés où l'approvisionnement en eau était insuffisant. En outre, il ne leur était pas facile d'obtenir des soins médicaux, et les moyens d'enseignement faisaient défaut. Ces deux bandes ont consenti à se joindre à la bande Kwawkewlth afin d'aller habiter sur la réserve Tsulquate n° 4, où l'on pouvait se procurer de l'eau et des soins médicaux et où il y avait une école. Tsulquate est situé près de la localité non indienne de Port Hardy où il y a de meilleures occasions d'emploi. Le déménagement a eu lieu en 1964. Tous les Indiens intéressés ont été consultés et ont consenti à cette fusion. Aucune contrainte ni coercition n'ont été exercées à cette fin.

A Tsulquate, les habitations sont en bon état et de construction récente. Il y a actuellement sur la réserve 23 maisons dont les dimensions varient entre 600 et 960 pieds carrés, avec une moyenne de 760 pieds carrés. Il y a pénurie de logement actuellement, de même que dans les autres réserves; le programme de construction d'habitations est destiné à suppléer à ce besoin. Deux nouvelles maisons seront érigées au cours de la présente année financière et seront terminées avant le 31 mars 1969. Deux autres sont projetées pour l'année prochaine. L'installation d'un système d'égout est prévue pour 1970; la somme de \$100,000 a été inscrite à cette fin dans les prévisions budgétaires de l'année 1970-1971, la somme de \$30,000 en 1971-1972 et la somme de \$8,000 en chacune des trois années suivantes.

Voici ce qui en est, monsieur le président, en ce qui concerne cette question particulière. Je dois ajouter que, au cours des réunions du Comité tenues les 19, 28 et 29 novembre, les membres ont demandé des renseignements au sujet de certaines questions ayant trait au programme relatif aux Indiens. Une bonne partie de ces renseignements revêt la forme de tableaux et de données statistiques. Du consentement du Comité, au lieu d'en donner lecture, je vais les remettre au secrétaire afin qu'ils soient consignés au compte rendu. Les membres du Comité qui ont posé ces questions en recevront le texte. Nous n'en avons pas suffisamment d'exemplaires pour tous les membres du Comité, mais ceux qui désirent en obtenir avant l'impression du compte rendu pourront s'en procurer.

**Le président:** Les membres du Comité y consentent-ils?

D'accord.

**Le président:** Merci, monsieur MacDonald.

**M. Cullen:** Monsieur le président, est-ce que d'autres exemplaires seront mis à la disposition de tous les membres ?

**Le président:** Ces données figureront au compte rendu de notre réunion.

**M. Cullen:** Merci.

**Le président:** Ce matin, vous venez d'entendre M. J. A. MacDonald, sous-ministre. Les autres témoins ici présents sont: M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint des Affaires sociales; M. I. S. Harlock, chef du Développement et de la formation au Bureau du Conseiller en personnel; M. T. F. Wise, sous-directeur, Direction du développement; M. D. W. Simpson, sous-directeur, Direction de l'éducation; M. K. Bowles, Direction de l'éducation, et M. O. N. Zabreski, surintendant de la Formation professionnelle et des Services spéciaux, Direction de l'éducation. Nous avons également parmi nous M. Francis, qui est le sous-ministre adjoint au ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration. Il aura pour mission de nous renseigner sur le programme de la main-d'œuvre, de nous montrer comment ce programme se rapporte à l'embauche d'Indiens et de nous indiquer le genre de collaboration qui existe entre son secteur et celui des Affaires indiennes.

• 1015

Un mot seulement pour vous dire que lorsque le comité directeur s'est réuni il y a quelques jours pour établir le programme applicable au reste de la session, nous avons fixé quelques règles de base et je croyais que celles-ci avaient été expliquées au Comité. Permettez-moi de vous rappeler en bref que, selon le programme arrêté, nous étudierons aujourd'hui plus particulièrement la situation de l'embauche des Indiens au Canada, la formation professionnelle accessible aux Indiens au Canada et les autres aspects de la question qui se rapportent directement à l'embauche des Indiens au Canada. Comme ce problème est particulièrement grave, votre comité directeur estime que si le Comité veut faire une étude en profondeur il doit traiter d'un sujet et l'examiner aussi en détail que possible. Si nous avons choisi ce sujet, c'est qu'à notre avis il revêtait une importance nationale et que, par conséquent, il serait préférable que nous nous en tenions à lui seul.

A la dernière séance, vous vous souviendrez que nous avons traité de l'éducation en général et que nous nous étions écartés de l'aspect de l'éducation qui a trait à l'embauche. Monsieur Durante, vous avez une question à poser ?

**M. Durante:** Oui, monsieur le président. Monsieur MacDonald, j'approuve en principe la fusion des bandes dont vous avez fait état et leur déménagement à la Réserve de Tsulquate à Port Hardy. Cependant, il y avait un ou deux points que j'avais soulevés dans mes affirmations à la dernière réunion du Comité et auxquels vous n'avez pas répondu ce matin, sans doute par inadvertance. Est-ce la coutume, au ministère des Affaires indiennes, de brûler les habitations des Indiens qui sont placés ailleurs ?

**M. R. F. Battle (sous-ministre adjoint, Affaires sociales, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Nous n'avons pas par principe l'habitude de brûler les demeures. Lorsque de nouvelles maisons se construisent dans une localité, toutes les personnes intéressées au projet désirent améliorer quelque peu l'apparence de cette localité. Certaines des maisons qui se vident sont naturellement très pauvres, et afin de nettoyer la place et de lui donner une apparence convenable, le Conseil est saisi de la question et on établit les modalités d'application du projet. Il arrive quelquefois qu'il faille brûler des maisons ou les démolir.

**M. Durante:** Monsieur le président, je vais essayer de ne pas m'écarter du sujet. Les deux bandes que je connais, celles de Blunden Harbour et de Smith Inlet, ont été transférées à Port Hardy, où l'on prétendait que les soins médicaux et les possibilités d'emploi étaient bien supérieurs. Saviez-vous que Port Hardy ne dispose même pas d'un hôpital ?

**M. Battle:** Non, je l'ignorais.

**M. Durante:** Port Hardy n'a pas d'hôpital. Il y a là un médecin résident qui parle de quitter la place très bientôt. On y trouve une espèce de clinique qu'on me représente comme tout à fait insuffisante; il est certain que les habitants de Port Hardy trouvent ce service nettement insuffisant, et c'est pour quoi ils sont actuellement en négociations avec le gouvernement provincial. Le fait est que les services médicaux où ces bandes ont été déménagées sont loin de se comparer à ceux qu'elles auraient trouvés dans d'autres régions où on aurait pu les envoyer. Je crois comprendre en outre que la situation de l'embauche à Port Hardy n'est pas aussi favorable.

La société *Utah Construction and Mining* viendra peut-être réaliser là un vaste programme d'expansion, mais cela ne s'est pas encore fait. Quels membres de ces bandes qui ont été démenagées ont trouvé de l'emploi ?

• 1020

**M. J. A. MacDonald** (sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur Durante, je vais vous répondre dans l'ordre de vos remarques. Il faut parler ici en termes de disponibilités relatives. Le point que nous voulions mettre en lumière, c'est que l'inaccessibilité aux services médicaux et leur absence quasi totale étaient un facteur très important.

Quant à l'endroit où ils devaient déménager, ce sont les Indiens eux-mêmes qui avaient à décider. Il s'agissait dans ce cas de la fusion avec une autre bande et ce fut là, je crois, une importante considération.

On nous informe qu'il y a des possibilités d'emploi à Port Hardy. En second lieu, bien sûr, il s'agit de savoir si les gens prennent avantage des occasions d'emploi. Un grand nombre de considérations sociologiques entrent ici en ligne de compte, c'est-à-dire toute l'histoire du conditionnement. C'est naturellement dans ce domaine que nous cherchons à concilier nos programmes avec ceux du ministère de la Main-d'œuvre afin de réparer le plus possible les terribles pertes de plusieurs années de négligence. Je ne prétends pas que nous fassions souvent des miracles. Le problème est très épineux.

**M. Durante:** Monsieur le président, puis-je poser une dernière question ? Je dirai que lorsque le ministère propose ou suggère de déménager diverses bandes, les intéressés sont inquiets, car on les retire d'une place qu'ils ont appelée leur demeure pour les placer dans une situation toute nouvelle. Et comme je l'indiquais précédemment, je suis d'accord avec ce principe, lorsque le besoin s'impose et qu'il y a nécessité.

Je crois comprendre, monsieur,—et corrigez-moi si je fais erreur,—que certaines conditions ont été posées aux gens qu'on avait dû convaincre en premier lieu du fait que le déménagement serait la solution à plusieurs de leurs problèmes, comme l'isolement, les privations, et ainsi de suite. Je crois comprendre que ces conditions n'ont pas encore été remplies. A-t-on fait des promesses à ces gens avant leur déménagement ? Dans le cas de l'affirmative,

quelles sont les promesses qui ont été tenues et quelles sont celles qui ne l'ont pas été ?

**M. Battle:** Je n'ai pas connaissance qu'on ait discuté de nouvelles conditions à l'époque, sauf en ce qui concerne les services améliorés: meilleurs services médicaux, meilleurs services d'éducation et un logement amélioré. Nous reconnaissons qu'il y a beaucoup à faire encore pour améliorer les conditions de logement dans cette localité. Nous le reconnaissons et tout cela fait partie de nos projets.

**M. Durante:** Mais, monsieur, deux des améliorations que vous avez mentionnées n'ont vraiment rien à voir avec le ministère des Affaires indiennes, ou le montant qui est indiqué dans les prévisions budgétaires pour le déplacement de ces gens. Les services médicaux relèvent des provinces, l'éducation est aussi de compétence provinciale, de sorte que votre rôle se limite au logement, lequel est nettement insuffisant lorsque vous avez une moyenne de dix personnes demeurant dans chaque maison. Je ne vois pas comment on résout le problème si on ne construit que deux nouvelles maisons cette année. Si l'on compte qu'il y a 223 personnes qui habitent cette réserve en particulier, de combien réduisons-nous vraiment la moyenne ? Ensuite, on projette de construire seulement deux maisons l'année prochaine. N'y a-t-il rien que nous puissions faire pour que la situation du logement soit bien supérieure à ce qu'elle est présentement ? Elle est nettement insuffisante: il n'y a pas de canalisations, pas d'eau chaude, pas d'égout et je crains que les conditions sanitaires sur cette réserve ne soient actuellement bien inférieures aux normes que vous aimeriez établir.

**M. MacDonald:** Monsieur le président, monsieur Durante, nous sommes généralement d'accord avec vos remarques, mais je désire me reporter à mes remarques antérieures. Ce n'est pas le ministère qui a lancé cette idée de déménagement; cette initiative découle de rapports faits au ministère par les chefs indiens eux-mêmes, qui s'inquiétaient des conditions de vie dans ces régions isolées. Le logement était suffisant, mais comme dans tous les cas, il devient inadéquat en raison de l'accroissement de la population. Nous dépendons pour le logement chaque dollar qui nous est voté. Nous savons que nous pourrions y affecter de plus fortes sommes. Il y a d'autres régions où le logement est dans un état épouvantable, et c'est à cette situation d'ensemble que s'applique le programme du logement. Notre problème est presque celui des sept pains et des sept poissons de la Bible lorsque nous cherchons à ré-

pondre aux besoins. Nous savons que c'est là un des plus urgents problèmes qui se posent à nous.

• 1025

En ce qui concerne les services d'eau et d'égoût, j'ai parlé précédemment du système d'égoût que nous prévoyons pour 1970, au coût de \$100,000, alors que d'autres affectations d'argent sont prévues pour les années à venir. Nous savons que le logement est une question critique et urgente.

**M. Durante:** Monsieur le président, mon interrogatoire a duré assez longtemps. Je vous en remercie.

**M. Simpson:** Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire sur le sujet que M. Durante voulait éclaircir. Étant donné le projet de déménagement, que je suppose nécessaire, de Manitobains qui habitent les alentours du lac South Indian, en raison des inondations qui résulteront, je crois, des barrages de retenue de la rivière Churchill, qu'est-ce que le ministère se propose de faire actuellement pour déplacer ces gens? Comme je l'ai fait en d'autres occasions, je demanderais qu'on étudie la possibilité de procurer des avocats de leur choix à ces gens. A la lumière du passé,—je songe en ce moment au cas d'Easterville—, je demanderais que l'on songe à procurer à ces gens une aide technique suffisante de la part d'urbanistes, afin qu'ils sachent comment procéder. J'admets que la Direction ne se propose pas de prendre aucune de ces initiatives sans consultation, mais il faut donner tous les moyens possibles de consultation pleine et entière. Cependant, comme certaines gens à Easterville ne sont pas très contents de ce déménagement, je dirai, afin que nous évitions de tels ressentiments à l'avenir, qu'il faut tout faire pour procurer aux habitants de South Indian Lake, aux membres de la bande dite Nelson House, les services suffisants d'avocats de leur choix et l'aide suffisante d'urbanistes avant qu'ils décident où ils veulent aller.

**M. Battle:** Monsieur Simpson, je ne suis pas très au courant de la situation actuelle à South Indian Lake. Je ne sais pas que nos fonctionnaires au Manitoba, les autorités du Manitoba, les gens de l'Hydro, et aussi ceux qui s'occupent de développement communautaire au Manitoba se soient penchés sur ce problème. Ils sont au courant de certaines des difficultés très sérieuses qui ont surgi lors du déplacement des gens à Easterville. Si je comprends bien, le principal problème à l'heure actuelle est de veiller à ce que les gens qui seront touchés par ce déplacement massif soient en mesure de trouver

de l'emploi, de trouver des maisons et d'y vivre dans des conditions acceptables; il faut que la situation économique leur soit favorable. Tel est notre objectif. On a même fait participer ces gens à la planification. Je ne saurais dire en ce moment où nous en sommes. Nous profiteront sûrement de l'expérience d'Easterville, si vraiment nous en avons terminé avec cette expérience. Il y a encore beaucoup de problèmes à régler à Easterville, à ce qu'on me dit, en dépit du fait qu'à l'époque chacun ait fait tout son possible pour rendre le déménagement le moins désagréable que possible. Tout transfert d'une localité à une autre crée de sérieux problèmes pour les gens qui en sont affectés. Nous croyons en la possibilité de limiter la portée de beaucoup de ces problèmes.

• 1030

Quant à l'idée de fournir l'aide d'avocats à ces gens, je crois comprendre qu'ils se sont penchés sur le problème. J'ignore quelle a été la décision, mais je me ferai un plaisir d'examiner la chose et de vous rendre compte de la décision qui a été prise.

**M. Simpson:** Je vous en remercie.

**Le président:** Messieurs, à la dernière réunion, M. Francis, de la Direction de la main-d'œuvre, a eu à répondre à un certain nombre de questions. Je crois qu'il n'a pas répondu à toutes les questions. Monsieur Howard, aviez-vous une question à poser?

**M. Howard (Skeena):** J'aimerais me reporter brièvement à une séance précédente, où l'on a examiné la situation du logement, monsieur, le président. J'avais demandé un tableau détaillé du programme de logement relativement au genre de maisons disponibles, aux paiements, et les montants disponibles portant intérêt, les temps d'exécution du programme et toute la structure du programme de logement, surtout parce que beaucoup d'autochtones n'ont pas la moindre idée de ce qu'est un plan. Je pose la question pour savoir si ces renseignements sont disponibles.

**M. MacDonald:** Nous avons déposé plusieurs réponses ce matin, monsieur Howard; nous aurons les autres d'ici une semaine.

**M. Howard:** Je vois. Les réponses sont-elles déposées ici? Ont-elles été versées en annexe aux délibérations de ce jour, ou se propose-t-on de le faire?

**Le président:** Oui, elles l'ont été.

**M. MacDonald:** Les documents concernant le logement seront prêts d'ici une semaine.

**Le président:** Monsieur Francis, nous vous avons demandé notamment quelle sorte de collaboration existait entre votre ministère et celui des Affaires indiennes pour ce qui est de l'emploi des Indiens et du genre de stimulants que vous fournissez à l'entreprise privée pour l'encourager à employer des Indiens dans le nord du Canada et ailleurs. Pourriez-vous nous donner plus de détails puisque vous avez dû raccourcir votre exposé à cause de l'ajournement ?

**M. J. P. Francis (sous-ministre adjoint (main-d'œuvre), ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur le président, j'ai fait quelques brèves observations générales en réponse à votre question, à la fin de la dernière séance. Je pourrais peut-être vous donner maintenant de plus amples détails, au sujet de nos genres d'activité concernant nos autochtones, par l'entremise des centres de main-d'œuvre.

En guise d'introduction je pourrais dire que la politique que nous nous efforçons de suivre en matière d'embauche et d'emploi consiste à encourager les compagnies à engager les gens de la localité ou de la région dans leurs nouvelles usines ou dans leurs entreprises agrandies. Nous avons constaté que l'un des meilleurs moyens d'encourager les employeurs à embaucher dans leurs entreprises les gens qui habitent la région, c'est de les consulter aussitôt que possible et d'organiser avec eux les programmes de formations nécessaires qui pourraient aider le personnel inactif de la localité à s'acquitter convenablement d'une tâche que créera leur nouvelle entreprise. C'est pour y parvenir, que nous avons créé le service de formation, l'un des plus importants de nos services de main-d'œuvre. C'est un service grâce auquel nous ne dispensons pas la formation mais nous l'achetons pour le compte des gens. Nous achetons la formation surtout aux gouvernements provinciaux et par leur entremise, aux autorités locales de formation.

Il n'est pas possible, je le répète, de préciser le volume de formation que nous dispensons cette année à nos autochtones. Nous ne gardons pas ces renseignements dans nos dossiers. Mais nous pouvons vous en donner un tableau estimatif, susceptible de vous intéresser et de vous être utile.

Pour le moment, c'est-à-dire pendant l'année en

cours, nous dispensons six genres différents de formation qui s'appliquent directement aux autochtones et les concernent. Vient en premier lieu ce que nous appelons la formation de base pour le développement d'une aptitude. Ces cours sont destinés à élever le niveau de compétence des Indiens dans certaines disciplines élémentaires comme l'arithmétique, certaines sciences élémentaires, les langues, pour leur permettre d'acquérir une formation supplémentaire dans un emploi. A l'heure actuelle dans les Prairies, surtout dans le nord de cette région, nous dispensons cette formation à 1800 Indiens, dans les réserves ou à proximité.

• 1035

Le deuxième genre de formation, qui fait suite à celui dont je viens de parler, s'appelle la formation de développement d'aptitude. Il s'agit d'une formation dans des occupations particulières. Je vais vous citer deux exemples: nous enseignons aux indigènes du nord à se servir de certains genres de matériel lourd; ils pourront ainsi prendre des emplois dans la construction et les mines. A Terrace, en Colombie-Britannique, nous leur enseignons la pêche pour qu'ils puissent participer plus pleinement à cette forme d'activité. Je devrais signaler que je ne possède pas la liste complète de tous nos cours mais j'essaie de vous donner un tableau aussi complet que possible de certaines innovations.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, à propos du premier genre de formation, sur les 1800 Indiens qui reçoivent une formation aux termes du programme de l'ARDA, certains l'obtiennent-ils conjointement avec les provinces ?

**M. Francis:** Oui, certains d'entre eux mais pas tous.

Troisièmement, nous collaborons avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à certains genres de formation d'apprentissage. C'est le cas en particulier dans les provinces des Prairies.

Quatrièmement,—et c'est un domaine que nous considérons comme extrêmement important—nous dispensons une formation de plus en plus vaste à des emplois dans des entreprises industrielles en vertu d'ententes.

Voilà ce dont je parlais au début en disant que nous cherchions à encourager une compagnie à déterminer la formation qui permettra aux habitants

de la région où elle exerce ses activités de prendre l'emploi lorsqu'il existera. Je pourrais vous citer un certain nombre d'exemples. Dans les Prairies nous formons 100 coupeurs de bois à pâte qui seront en majeure partie des Indiens. Nous formons 60 ouvriers en construction pour qu'ils acceptent un emploi sur le chantier de barrage du Nelson; ce projet prendra plus d'ampleur et exigera plus de monde. Nous formons environ 60 métallurgistes pour travailler à la pose des tours de transmission, encore dans les Prairies. Nous formons 20 foreurs qui pourront trouver un emploi dans l'industrie d'exploration du Nord, en particulier dans les Territoires du Nord-Ouest. A la dernière séance, M. MacDonald a parlé de l'ANVIL Corporation. Nous collaborons avec les Affaires indiennes afin de mettre sur pied une formation qui se rapporte à ce projet-là. Nous espérons pouvoir y parvenir.

Le cinquième genre de service de formation que nous dispensons, nous l'appelons la formation d'auto-perfectionnement. Ces cours sont destinés à aider nos Indiens à devenir plus utiles dans leur propre milieu. Il y a donc une longue liste des genres de cours disponibles et je puis vous citer pas mal d'exemples. Nous formons des gens, 150 à l'heure actuelle dans les Prairies, pour devenir guides de groupes de chasse aux bêtes sauvages; nous dispensons aussi ce genre de formation en Colombie-Britannique. Nous formons des Indiens à devenir guides touristiques dans les Prairies et en Colombie-Britannique. Nous enseignons la pêche, l'entretien des bateaux et des moteurs, l'agriculture, la construction de logements l'élevage des animaux, la plantation mécanique des arbres, la lutte contre les incendies et le traitement des peuplements sylvicoles.

• 1040

Nous finissons seulement de mettre au point le dernier genre de formation, pour ce qui est de notre ministère; il s'agit de la formation de santé, c'est-à-dire former des gens pour qu'ils puissent occuper des emplois dans les divers services de santé; nous enseignons les soins à l'enfance et divers autres services d'hygiène. Je le répète, ce service vient juste d'être mis sur pied et nous espérons qu'il prendra plus d'ampleur.

En conclusion, monsieur le président, notre expérience avec ces divers genres de cours de formation—

et n'oublions pas que notre programme dans ce domaine remonte à peine à plus d'un an—jusqu'à ce jour, a été variée. Dans certains cas nous avons remporté un véritable succès. C'est le cas, à mon avis, lorsqu'il y a des conseils préparatoires suffisants et aussi lorsque la formation s'applique à un emploi immédiatement disponible une fois le cours terminé ou très peu de temps après, et lorsque la formation s'accompagne de conseils jusqu'à la fin du cours. Quand ces conditions sont réunies le succès est énorme; quand elles ne le sont pas, cela devient plus difficile. Nous estimons avoir beaucoup appris depuis un peu plus d'un an que nous appliquons ce programme et la collaboration du personnel des Affaires indiennes nous a été d'un grand secours. Voilà pourquoi nous estimons que la formation que nous dispensons dans ces genres de domaines prendra beaucoup plus d'ampleur à l'égard de nos indigènes et deviendra plus efficace. Merci.

**Le Président:** Merci, monsieur Francis.

Messieurs, un certain nombre d'entre vous ont manifesté le désir de poser des questions. Pour être justes envers tous, nous nous limiterons à 10 minutes au premier tour chacun après quoi nous pourrions revenir sur un sujet si quelqu'un le désire. Au premier tour, monsieur Borrie a dit vouloir poser une question.

**M. Borrie:** Oui, monsieur le président. J'ai trois questions à poser et elles seront très brèves. A propos de la formation professionnelle, monsieur Francis, quel niveau d'instruction exige-t-on des jeunes, et y a-t-il des programmes de formation professionnelle pour les adultes?

**M. Francis:** Monsieur le président, la plus grande partie de la formation dont j'ai parlé est destinée aux adultes. Nous ne sommes pas vraiment inflexibles quant au niveau d'instruction nécessaire pour être admis à suivre l'un de ces cours. Lorsqu'on s'efforce de dispenser ce genre de formation, la première en particulier, soit la formation de base pour le développement d'une aptitude, il faut être prêt à commencer à un niveau d'instruction assez bas, et c'est en fait ce qui se produit.

**M. Borrie:** Merci. Il y a certain nombre d'années, le gouvernement avait un programme d'aide pour

encourager l'emploi de personnel âgé de plus de 45 ans. Cela relève-t-il de votre ministère: encourager le gouvernement à mettre sur pied un programme analogue pour faciliter l'emploi de nos indigènes?

**M. Francis:** Si un pareil programme existait nous nous trouverions en cause d'une façon ou d'une autre, bien sûr. Le programme antérieur, celui destiné à faciliter l'emploi de travailleurs d'un certain âge, vous vous le rappelez sans doute, a été supprimé après la période expérimentale.

**M. Borrie:** Oui, mais il avait réussi à encourager un certain nombre d'employeurs à embaucher du personnel de plus de 45 ans à ce moment-là, ce qui constitue à mon avis un processus éducatif destiné à amener l'employeur à raisonner dans ce sens et voilà à quoi je pensais au sujet de l'emploi des autochtones.

• 1045

Ma dernière question, monsieur le président, se rapporte aux secteurs très syndicalisés. Avez-vous des difficultés à faire accepter aux syndicats les indigènes comme membres, surtout à l'étape de l'apprentissage? C'est toujours difficile, même pour les Blancs, de devenir membres des syndicats.

**M. Francis:** Monsieur le président, je ne suis pas au courant de problèmes du genre, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne se posent pas. Les syndicats imposent certes des conditions très précises. Je ne crois pas qu'elles seraient particulières à un groupe ethnique; elles sont particulières à d'autres égards. Je ne suis pas au courant de problèmes du genre, mais, je le répète, cela ne veut pas dire qu'ils n'existent pas.

**M. Borrie:** J'ai eu connaissance d'un cas et je me demandais s'il s'agissait d'un phénomène général. Merci.

**M. Francis:** Je serais étonné que ce soit la généralité des cas.

**Le président:** Monsieur Dinsdale?

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, avant de poser des questions issues en particulier de la déclaration de monsieur Francis, je voudrais féliciter le ministère de la diligence avec laquelle il a pris une certaine initiative. Je vais débiter par une note positive. Vous vous souvenez que jeudi dernier j'ai posé la question relative au cours d'artisanat et du programme de ventes au détail des articles exécutés par les Indiens du sud-ouest du Manitoba. J'étais chez moi en fin de semaine et j'ai constaté que le

programme avait été prolongé jusqu'à Noël. C'est vraiment un exemple parfait de l'élimination de la paperasserie dans l'intérêt de nos indigènes.

A propos de la multiplication des occasions d'emplois pour nos Indiens, l'un des problèmes auxquels nous nous sommes heurtés auparavant consistait à les doter des aptitudes fondamentales. Au Manitoba, la **Pembina House** était destinée à donner à nos citoyens Indiens une formation préparatoire à leur entrée sur le marché du travail. Il y a plus d'un an, la Direction de la main-d'œuvre a retiré son appui au projet et il était presque devenu une responsabilité exclusivement provinciale. Ce programme était destiné à réunir surtout de jeunes Indiens—et certains Métis y participaient aussi—pour leur donner ce qu'on pourrait appeler les aptitudes sociales élémentaires—on en a cité certaines ce matin—pour leur donner les coudées franches sur le marché du travail et pour leur permettre de concurrencer sur un pied d'égalité les autres membres de la collectivité. Monsieur Francis a dit ce matin que ces domaines avaient été améliorés. La **Pembina House** ne fait-elle toujours pas partie du programme du ministère de la Main-d'œuvre ou y a-t-elle repris sa place?

**M. Francis:** Monsieur le président, d'après mes renseignements, on cherchait en l'occurrence à fournir l'aide nécessaire de la façon la plus compatible avec nos divers programmes. A l'origine, l'entente portait sur notre programme de formation. A mesure que ce projet prenait de l'ampleur il est devenu évident qu'il fallait un service beaucoup plus vaste qu'un simple service de formation donné. C'était, vous l'avez d'ailleurs dit, une forme de réadaptation sociale. Nous avons donc estimé, avec les intéressés, que la meilleure façon de s'attaquer au problème serait non pas sur l'application de notre programme de formation mais du programme mixte fédéral-provincial de réadaptation professionnelles et c'est pour cette raison que le projet est passé de notre programme de formation au programme de réadaptation professionnelle, programme que nous appliquons de concert avec la province. A ma connaissance, pour le moment, le projet est toujours en cours mais sur une base différente. La différence tient non seulement à la nature même du programme mais aussi aux ententes financières entre les gouvernements fédéral et provincial.

• 1050

**M. Dinsdale:** C'était précisément l'enjeu, à savoir le transfert des charges à la province.

**M. Francis:** Nous étions d'avis que, comme il s'agissait en réalité d'un programme de recyclage professionnel, la province devait en partager les frais avec nous. C'était là la raison.

**M. Dinsdale:** Existe-il beaucoup d'autres programmes de ce genre au Canada, ou bien celui-ci est-il unique? Il me semble que tout programme de formation de la main-d'œuvre qui veut donner de bons résultats doit essentiellement permettre à nos peuples indigènes d'acquiescer ces qualifications professionnelles, ou de bénéficier de ce recyclage professionnel—je crois que c'est là la phrase que vous avez employée—afin de leur permettre de soutenir la concurrence sur le marché du travail. Cela est-il exact? Ces programmes sont-ils tous des programmes mixtes mis à exécution en vertu de l'accord fédéral-provincial?

**M. Francis:** Cela est exact. Nous avons un accord en ce qui concerne le recyclage professionnel avec toutes les provinces sauf le Québec, et des programmes assez divers ont été mis à exécution en vertu de ces accords d'un bout à l'autre du pays, là où les accords sont en vigueur. En fait, en ce qui concerne le budget ou les fonds nécessaires, nous prévoyons, pour l'an prochain, des dépenses presque doubles à l'égard de ce genre de programme.

**M. Dinsdale:** Les programmes exposés en grandes lignes ce matin excluent-ils la formation professionnelle et technique assurée par les écoles techniques et professionnelles d'un bout à l'autre du pays? Ces programmes sont-ils mis à exécution séparément, ou bien essayez-vous de les intégrer et de les associer de près à toute cet ensemble d'écoles établies au cours des dix dernières années?

**M. Francis:** Monsieur le président, lorsque nous avons entrepris le nouveau programme, il y a un peu plus d'un an, nous étions d'avis que nous devions permettre à chaque province d'offrir les cours de formation dans les établissements existants. Par conséquent, on donne actuellement ces cours de formation dans trois genres d'institutions.

Certains des cours, en nombre d'ailleurs croissant, ont lieu dans des centres de formation des adultes, c'est à dire dans des locaux construits et destinés spécialement à cette fin.

Toutefois, certains de ces cours sont donnés dans d'autres genres d'écoles techniques et professionnelles où des jeunes gens qui n'ont pas encore fini leurs études secondaires reçoivent également une formation technique ou professionnelle. Dans ce

cas, on donne, dans la même école, des cours pour les adultes que nous avons envoyés et d'autres cours pour les jeunes qui font partie du régime scolaire actuel.

Il existe également un troisième cas: les adultes et les jeunes non seulement vont à la même école, mais assistent aux mêmes cours.

A notre avis, la première solution est de loin la meilleure, car la formation d'un adulte diffère de façon importante de celle d'un jeune qui n'a pas encore terminé ses études. Nous essayons donc d'encourager les provinces à fournir un nombre croissant d'installations qui répondent aux besoins des adultes en matière de formation. Je le répète, c'est ce qui se produit actuellement.

**M. Dinsdale:** Il y a donc un accroissement de la responsabilité provinciale à l'égard de ce programme?

**M. Francis:** Cela dépend de ce que vous voulez dire par responsabilité provinciale. Nous payons le coût total de la formation et nous donnons également aux provinces des subventions d'établissement considérable pour leur permettre de construire les installations nécessaires. Nos frais, en ce qui concerne les cours de formation, comprennent les frais d'administration ainsi que les frais généraux. Si la province construit les installations nécessaires, ce qu'elle peut faire en vertu de notre programme de subventions d'établissement, elle peut donc rentrer dans tous ses frais si nous utilisons tous les locaux pour notre programme de formation. On pourrait dire que nous sommes le banquier du client et que nous payons tous les frais de formation du client. Nous ne donnons pas les cours de formation; c'est la province qui s'en charge. Nous nous acquittons simplement de tous les frais.

**M. Cullen:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Monsieur Dinsdale, si j'ai bien compris, le groupe qui est ici aujourd'hui se prépare pour la réunion qui doit commencer demain. Au nom du Comité, j'aimerais leur dire que s'ils veulent rester ici jusqu'à une heure, ils sont les bienvenus. Nous serons ici jusqu'à une heure nous-mêmes, mais ils peuvent partir n'importe quand. Je sais que vous devez arranger des réunions de comité et de divers groupes, monsieur Dieter; vous pouvez quitter la salle quand vous voulez ou bien rester ici jusqu'à une heure, si vous le désirez.

**M. Dinsdale:** J'aimerais poser une dernière question à ce sujet, monsieur le président. Il y a des places libres dans ces écoles professionnelles, malgré la

demande croissante. Quelle en est la raison, vu les besoins énormes qui se font sentir dans ce domaine ?

• 1055

**M. Francis:** Monsieur le président, je suis étonné d'entendre cela. Je ne savais pas qu'il y avait des places libres dans les institutions pour la formation des adultes. S'il y en a, nous les remplirons presque immédiatement.

**M. Dinsdale:** Il y a des installations dans les écoles professionnelles qui ne sont pas utilisées actuellement.

**M. Francis:** Il me faudrait examiner un cas précis, si vous songez à un cas précis. Si toutefois vous voulez parler des écoles professionnelles construites pour offrir des cours de formation au niveau des études secondaires en vertu du régime de formation scolaire provincial . . .

**M. Dinsdale:** Je veux parler du programme de recyclage de la main-d'œuvre.

**M. Francis:** S'il s'agit du programme de recyclage de la main-d'œuvre, je suis étonné d'apprendre qu'il y a des places libres. Si vous pouvez me donner des détails, je me renseignerai certainement là-dessus.

**M. Dinsdale:** Un des problèmes, je crois, c'est que les nombreuses modifications apportées au programme prêtent à confusion, et les gens ne connaissent pas les responsabilités respectives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans le domaine de la main-d'œuvre. Quelqu'un a déjà dit qu'un éclaircissement des modifications de la politique dans ce domaine pourrait amener une plus grande utilisation des installations, particulièrement en ce qui concerne les populations indigènes.

**M. Francis:** Monsieur le président, j'aimerais faire une simple remarque. Le programme a été modifié considérablement il y a un peu plus d'un an; toute modification entraîne des problèmes, et divers problèmes ont surgi par suite des modifications apportées aux programmes. D'après nos renseignements, le nouvel arrangement donne des résultats de plus en plus satisfaisants. De plus, nous croyons maintenant avoir établi de très bons rapports avec la plupart des autorités provinciales, surtout au niveau des fonctionnaires, et l'on devrait pouvoir maintenant mettre le programme à exécution conjointement et avec beaucoup de succès.

**M. Dinsdale:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** D'après ma liste, c'est au tour de M. Simpson de poser des questions.

**M. Simpson:** Monsieur le président, j'ai plusieurs questions à poser à ce sujet, mais je les laisserai de côté pour le moment, car j'aimerais soulever actuellement une autre question, qui a trait à celle dont nous discutons. Il s'agit d'un fait signalé à mon attention hier par des gens d'Ottawa. Apparemment, ils exploitent un magasin qui vend des articles d'artisanat fabriqués par les Indiens . . .

**Le président:** Monsieur Simpson, nous avons actuellement devant nous comme témoin M. Francis, du ministre de la Main-d'œuvre. Nous pourrions peut-être finir d'abord de lui poser des questions. Si la vôtre s'adresse à M. Francis, c'est très bien. Sinon, pourrions-nous d'abord en finir avec les questions que nous voulons lui poser, et revenir ensuite à celles qui ont trait au ministère, étant donné que nous siégeons jusqu'à une heure aujourd'hui ?

**M. Simpson:** Ma question a trait à la formation des adultes ainsi qu'à l'artisanat. Il s'agit de deux problèmes précis. Le plus important actuellement concerne la demande présentée par les personnes qui exploitent le magasin d'articles d'artisanat. J'aimerais en parler lors de la présente réunion parce qu'il s'agit d'une demande urgente à laquelle il faudrait répondre au plus tôt. Si vous voulez que je laisse cette question de côté pour permettre à d'autres de poser des questions à M. Battle . . .

• 1100

**Le président:** Nous mettrons votre nom en tête de la liste de ceux qui poseront des questions au sujet du ministère dès que nous en aurons fini avec M. Francis.

**M. Simpson:** Ce sera ce matin ?

**Le président:** Ce sera ce matin.

**M. Simpson:** Très bien.

**Le président:** Avez-vous des questions à poser à M. Francis ?

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, à mon avis le programme exposé par M. Francis est excellent. Il y aurait peut-être une autre question sur laquelle il pourrait porter, celle de la prospection. Il y a actuellement, comme toujours, une grande pénurie de prospecteurs au Canada. Beaucoup d'Indiens ont une aptitude naturelle dans ce domaine, et l'on pourrait, avec très peu d'effort, leur donner une formation dans les réserves plus importantes ou dans les régions plus vastes.

Naturellement, je suis très impressionné par le fait que vous les entraînez à la chasse au gros gibier et à la pêche, et que vous les formez comme guides touristiques.

Monsieur le président, tout cela est orienté vers la formation de l'Indien et, à mon avis, le programme ressemble à beaucoup de nos autres programmes de formation: il est condensé, bien pensé et bien arrangé mais, une fois la période de formation terminée, la question qui se pose—et je suis sûr que c'est là l'objectif du programme—est de savoir comment trouver un emploi ou un gagne-pain convenable pour ces gens. Comment leur trouver un emploi?

A mon avis, le ministère devrait avoir recours à l'industrie et à l'entreprise privée plus qu'il ne l'a fait auparavant. D'après moi, c'est là où l'on trouve les gens qui ont l'intérêt, les qualifications et la compétence nécessaires pour offrir des emplois à ces gens lorsqu'ils ont terminé leur formation. Je sais qu'on a négligé ce domaine. On s'est peut-être trop préoccupé de la formation, et pas assez de ses résultats, c'est-à-dire des mesures à prendre pour obtenir des emplois pour les personnes qui ont complété leur formation.

De plus, monsieur le président, il faudrait, à mon avis, un groupe de gens qui s'occuperaient du problème d'orientation, comme c'est le cas aux États-Unis ces quatre ou cinq dernières années. Il s'agit de la formation des adultes non seulement du point de vue professionnel, mais du point de vue social, pour ainsi dire. Certaines personnes choisies parmi les Indiens eux-mêmes pourraient travailler avec ceux qui n'observent pas les heures de travail régulières—par exemple, ceux qui pourraient faire un long voyage en fin de semaine et oublier de venir travailler à neuf heures le lundi matin.

On pourrait, je crois, charger certaines personnes du groupe qui participe au programme de formation de contacter ces gens et de leur expliquer qu'il est de leur devoir de se rendre au travail le lundi matin. A mon avis, monsieur le président, l'attitude est tout aussi importante que la formation. L'industrie veut pouvoir compter sur la présence de ses employés. Je crois que c'est là un des plus grands, sinon le plus grand problème en ce qui concerne la main-d'œuvre indienne.

Monsieur le président, ce problème existe, je crois, dans bien d'autres régions pauvres du Canada aujourd'hui. Il est important, à mon avis, d'amener l'industrie à jouer un rôle plus important dans ce

domaine, rôle qu'elle peut et veut jouer, et à participer davantage à ces programmes de formation.

• 1105

J'aimerais faire une autre remarque en ce qui concerne les programmes de formation. De nombreuses sociétés d'experts conseils préparent actuellement des renseignements et des documents pour les programmes entrepris dans le cadre de l'ARDA, ou bien effectuent des enquêtes, si vous préférez, et à mon avis, monsieur le président, une étude de la situation par les autorités compétentes révélerait que toutes ces enquêtes n'ont aucune utilité, ou bien très peu. On n'en donne pas assez aux Indiens ou aux contribuables canadiens pour leur argent.

J'ai été très impressionné par l'exposé de M. Francis, et je sais que les renseignements qu'il nous a fournis ont été préparés par des personnes très compétentes. J'aimerais simplement lui suggérer qu'à un moment donné l'on devrait examiner en détail ou étudier à fond certains de ces projets afin de s'assurer qu'ils valent vraiment les dépenses qu'ils entraînent.

Pour terminer, j'aimerais signaler qu'il y a eu une certaine mesure de désapprobation ou d'hostilité, du moins parmi les habitants de ma circonscription, provenant du fait que le programme de formation est appliqué uniquement par des experts conseils, sans la participation des gens de la région. La *United Church* l'institution pour garçons et filles qui se trouve à Toulon, au Manitoba—fait un travail excellent, et en moyenne 20 jeunes filles indiennes et 20 jeunes Indiens reçoivent des diplômes de 11<sup>ème</sup> et de 12<sup>ème</sup> année.

Je puis vous assurer qu'aucun de ces jeunes gens ne sera jamais à la charge de la société. Ils contribuent à la vie canadienne, mais seulement parce que les gens de la région y participent. Certains de ces programmes de formation ont tendance à isoler les Indiens, à leur offrir une formation isolée dans la réserve, comme s'ils étaient un peuple à part. Cela ne devrait pas être le cas, car les Indiens sont des Canadiens tout comme les autres Canadiens et ils devraient pouvoir participer de la même façon aux affaires et bénéficier de la même formation au sein de la collectivité, afin que cette dernière puisse les aider, que ce soit dans le domaine religieux ou industriel, ou bien en leur trouvant un emploi.

A mon avis, monsieur Francis, on devrait réexaminer ces programmes dans cette optique un de ces jours, car ce ne sont pas là de bons sentiments et ils ne devraient pas exister. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Smerchanski.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, pendant cette première série de questions, comme vous l'appelez, j'aimerais poser quelques questions au sujet de la formation professionnelle et, plus important encore, traiter ensuite de la politique sociale du gouvernement en ce qui concerne les possibilités d'emploi. A mon avis, la politique sociale générale dans ce domaine—c'est ainsi que je l'appellerai—a une influence directe sur le succès de certains efforts faits dans ce domaine.

Premièrement, j'aimerais dire qu'à mon avis M. Smerchanski a mis le doigt dessus lorsqu'il a parlé de la participation de l'industrie aux programmes de formation et des mesures à prendre pour exercer une certaine surveillance par la suite, afin de s'assurer que l'industrie garde ses employés et souvent pour voir ce que deviennent ces Indiens. A mon avis, on n'a pas fait assez d'efforts pour collaborer avec les employeurs importants—les sociétés pétrolières, minières ou de transport, ou même avec le gouvernement. C'est là une des questions que j'aimerais soulever lors de la deuxième série, car un bon nombre des initiatives dans ce domaine devra venir de là. J'aimerais également mettre l'accent sur cet aspect des remarques de M. Smerchanski.

Je me demande si la meilleure façon d'établir des rapports entre l'employeur et l'employé, dans ce cas, ne serait pas de s'adresser aux organisations et aux associations d'Indiens afin de voir si elles n'accepteraient pas un contrat pour conseiller le service de la main-d'œuvre, la Direction et les employeurs. Je sais que certaines organisations d'Indiens ont manifesté un assez grand intérêt à cet égard, et, à mon avis, aucun groupe ne saurait mieux faire connaître aux employeurs les besoins des Indiens en matière d'emploi, la façon dont ils envisagent le travail et la discipline dans le travail, et mettre au point avec eux des méthodes de travail qui pourraient ouvrir de nouvelles perspectives dans ce domaine.

• 1110

J'aimerais insister là-dessus et exhorter le service de la main-d'œuvre à approcher les organisations d'Indiens au niveau provincial afin de voir si elles ne pourraient pas organiser des colloques ou des conférences avec les employeurs et amorcer un vrai dialogue entre les intéressés eux-mêmes car, à mon avis, on pourrait ainsi apprendre beaucoup de choses.

Je poserais une question à cet égard, car je ne crois pas en avoir encore posé. Vos exemples avaient trait principalement aux provinces des prairies, et certains d'entre eux aux Territoires du Nord-Ouest. Que se passe-t-il en Ontario, au Québec et dans les Maritimes en ce qui concerne ces programmes? Y a-t-il des difficultés parce qu'il s'agit d'un programme fédéral-provincial?

**M. Francis:** A ma connaissance, il n'y a pas eu de difficultés du genre mentionné à l'égard des autres régions. Mes exemples avaient trait surtout à l'Ouest et au Nord du pays, car nos programmes ont surtout été mis à exécution jusqu'ici dans ces régions-là. Je parlais hier avec nos fonctionnaires en Ontario et je sais qu'ils mettent à exécution divers programmes semblables à ceux que j'ai mentionnés dans diverses parties de la province d'Ontario. Toutefois, nos services de la main-d'œuvre ont été établis et se sont développés jusqu'ici bien plus dans l'Ouest et dans le Nord que dans d'autres parties du pays. En fait, nous étudions actuellement la situation qui existe en Ontario, au Québec et dans les provinces atlantiques.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, si ces services n'existent pas dans la province, quelles pressions exerce-t-on pour assurer des services fédéraux, ou amener la province à assurer ses propres services? A votre avis, y a-t-il un problème dans certaines des provinces?

**M. Francis:** Il n'y a pas de problème actuellement que je sache, mais, comme je l'ai déjà dit, nous essayons d'exercer des pressions—et je crois que vous avez employé l'expression qui convient—pour activer le service en Ontario, par exemple, et, ce faisant, il se peut que nous rencontrions un problème. A ma connaissance, toutefois, aucun problème ne se pose pour le moment.

Je le répète, nous avons concentré nos efforts dans l'Ouest et dans le Nord, parce que là le problème est aggravé par l'éloignement de ces régions. Étant donné notre objectif, il nous a semblé bon d'accorder la priorité à ces régions. Nous nous occupons maintenant des autres parties du pays et, à ma connaissance, aucun problème du genre que vous avez mentionné ne s'est présenté jusqu'ici.

**M. O'Connell:** Monsieur Francis, vous avez souligné l'importance de l'orientation professionnelle, pendant les cours de formation ainsi que pendant la période suivant la formation. Pourriez-vous indiquer les qualifications que doivent posséder les conseil-

lers ? Quelle méthode d'évaluation employez-vous et avez-vous pu employer des Indiens dans l'orientation professionnelle pendant les cours de formation et pendant la période suivant la formation ?

**M. Francis:** Depuis la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, il y a un peu plus de deux ans, le personnel du ministère a considérablement augmenté, particulièrement chez les conseillers en placement, comme nous les appelons. En générale, ces conseillers doivent posséder un diplôme universitaire et une certaine expérience du travail dans l'industrie. Cette expérience requise et acquise en travaillant dans le secteur industriel varie selon le niveau du poste, bien entendu. Tout le recrutement, manifestement, se fait par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique. Lors de la création du ministère, nous avons constaté que le personnel de conseillers comprenait un très petit nombre de personnes possédant une formation universitaire et nous avons jugé nécessaire de hausser le niveau d'instruction de notre personnel. En effet, nous avons par la suite essayé de recruter, comme je vous le disais, des universitaires possédant quelque expérience du travail.

• 1115

Au sujet de l'embauchage de personnes d'ascendance indigène, cette année, nous avons nommé, dans la région des Prairies, une personne d'origine indienne comme premier fonctionnaire, au niveau régional, du perfectionnement et de la fourniture de nos services aux Indiens, Esquimaux et autres personnes d'ascendance indigène. Cette personne, un Indien, est actuellement chargée de tous nos services applicables à ces groupes. Le nombre de ces personnes augmente sans cesse, mais je ne veux pas donner l'impression qu'il s'agit d'un nombre élevé, parce qu'il n'en est rien, mais d'autres personnes d'origine indigène font fonction de conseillers dans nos divers centres de placement. Je suis d'accord avec le principe qu'on a déjà mentionné, celui d'essayer de faire participer ces personnes aux services qui leur sont offerts. Nous aimerions embaucher plus de gens de cette sorte et c'est notre intention de le faire. Nous faisons du progrès. Le fonctionnaire supérieur en ce moment, comme je vous le disais, est un Indien et nous espérons en intéresser d'autres à toutes les étapes de l'organisation, aussi vite que possible.

**M. O'Connell:** J'aimerais simplement faire remarquer, et je crois que M. Smerchanski l'a fait remarquer aussi, que le succès de ce programme dépend beaucoup d'autres éléments que la formation même;

vous avez les facteurs sociaux, les facteurs émotifs et autres facteurs similaires et il se peut que les qualités demandées aux conseillers comprennent la capacité d'aider à l'adaptation sociale, entre autres choses, et, par conséquent, un nombre plus élevé d'Indiens devrait prodiguer cette orientation.

**M. Francis:** Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec cette observation. Je pense, cependant, qu'il faut perfectionner ces services de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les ministères et organismes provinciaux. Nous avons avant tout besoin ici d'un degré considérable de collaboration pour assurer tous les services nécessaires. De notre part, j'admets avec d'autres que nous devons donner à nos gens la possibilité d'œuvrer dans des domaines plus étendus et c'est ce que nous essayons de faire. Toutefois, il demeure que nos programmes de placement visent avant tout des objectifs économiques et je ne pense pas que nous puissions envisager de former nous-mêmes une agence de service social. En disant cela, je veux insister sur le fait que je reconnais l'importance pour nous d'acquérir quelque aptitude, quelque compréhension et connaissance plus générale, et c'est ce que nous essayons de faire.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, une dernière question. Comment votre ministère fait-il la distinction entre un programme relatif aux Indiens tel que le définit la loi, et un programme destiné aux métis et aux personnes d'origine indienne ?

**M. Francis:** Monsieur le président, j'ai parlé de personnes d'origine indigène et il n'existe aucune distinction; le programme s'applique à tous.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je propose que nous ajournions notre réunion officielle avant le départ de tous les visiteurs indiens, qui aimeraient peut-être formuler des observations sur toute cette question. Nous aurions ainsi l'occasion de les entendre, tandis qu'ils sont ici.

• 1120

**Le président:** Sur cette proposition, monsieur O'Connell, comme nous les avons déjà reconnus comme nos invités, si l'une de ces personnes a des remarques particulières à formuler sur le problème de l'emploi des Indiens, nous serions très heureux de l'entendre comme témoin, ce matin. Comme nous vous avons déjà reconnus comme des invités officiels du Comité, ce matin, rien ne nous empêche de demander à l'un d'entre vous de témoigner. Si l'un

d'entre vous a des remarques à formuler, vous pourriez peut-être en discuter entre vous. Si vous voulez exprimer des remarques particulières sur le sujet de l'emploi des Indiens au Canada, veuillez me le faire savoir par l'entremise du secrétaire ou le dire à l'un des membres du Comité et nous veillerons à vous entendre ce matin. Nous allons siéger jusqu'à une heure de l'après-midi. Vous avez donc le temps d'y penser. Le nom suivant sur ma liste est celui de M. Cullen.

**M. Cullen:** Merci, monsieur le président. Lorsque M. O'Connell a invité les membres de la Fraternité indienne nationale du Canada à exprimer leurs vues, il amorçait en quelque sorte mes propres commentaires car je suis sûr que M. Francis admettra avec moi, que tout excellents qu'ils soient, ces programmes ne valent rien si les Indiens n'y participent pas, n'en tirent pas plein avantage et ne signalent pas les correctifs qu'il convient d'apporter. On peut établir une analogie avec l'ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale qui revient pour trouver toutes sortes de choses à sa disposition: \$60 par mois pour l'aider à terminer son éducation universitaire, des allocations d'anciens combattants et autres privilèges du genre, mais l'ancien combattant devait mériter ces choses. Personne n'a mentionné que cela suffisait pour les anciens combattants. J'étais à l'école à l'époque, et ne suis donc pas un ancien combattant. Je peux donc parler librement et féliciter ces gens pour ce qu'ils ont fait. Ils ont participé à la victoire, sont sortis de la guerre et se sont réadaptés à la société, une société devenue véritablement étrangère après cinq ou six ans d'absence. On a beaucoup regimbé, mais les programmes existaient et les anciens combattants les ont utilisés. Je voudrais ici faire ressortir le fait que je trouve irritante l'attitude de ceux qui croient que nous leur donnons du tout cuit, et les Indiens sont également irrités de cette attitude, je crois. Ces programmes servent de lignes directrices, si vous voulez, de questions déposées à l'ordre du jour lorsque les Indiens ont été invités à participer aux réunions de consultation. Ils ne devaient être que cela, une sorte de document de travail, mais j'espère que les Indiens comprendront, et je suis heureux de voir que les membres de la Fraternité indienne nationale sont ici aujourd'hui pour le comprendre, que si ces programmes doivent réussir, les Indiens devront y participer. Ils ne constituent qu'un document de base.

Des programmes ont été établis, non seulement pour les Indiens mais pour toutes sortes de gens

dans diverses circonstances et si ces programmes n'avaient pas été employés par les personnes a qui ils étaient destinés, ils n'auraient jamais été appliqués. Voici une des questions que je veux poser, j'y arrive, comme le dit M. O'Connell. Est-ce que l'emplacement,—et j'admets avec lui que la plupart de vos observations semblent viser la partie ouest du pays, région à laquelle je m'intéresse à titre de député, bien que je vive dans l'est—, est-ce que l'emplacement dicte dans une grande mesure le genre de formation qui sera donné à nos indigènes? Par exemple, le fait qu'il s'agisse d'Indiens des Territoires du Nord-Ouest influera-t-il sur le genre de formation qui sera donné? Prenons l'exemple des conducteurs de bulldozers. Il n'existe pas beaucoup de bulldozers dans les Territoires du Nord-Ouest mais on en trouve de plus en plus. Avez-vous lancé un programme destiné à déplacer les gens, mettons, pendant une période de trois mois, pour les former avant de les laisser revenir dans cette région?

**M. Francis:** Monsieur le président, oui, il existe un tel programme. Nous pouvons déplacer une personne de sa localité dans une autre localité où elle pourra suivre la formation qu'elle désire et qui l'aidera dans la vie. Nous pouvons payer ses frais de déplacement; dans la plupart des cas, cette personne reçoit ce que nous appelons une allocation de formation au cours de celle-ci; elle peut aussi, si elle déménage, recevoir une somme supplémentaire qui signifie qu'elle suit la formation en question ailleurs que dans sa localité; autrement dit, son allocation de formation sera plus élevée ainsi. De fait, nous assurons une formation à un nombre croissant de personnes, en vertu de ce genre d'accord.

• 1125

**M. Cullen:** Fournit-on quelque sorte de service d'orientation aux gens, et je pense aux gens des régions éloignées, pour leur dire qu'ils ont les aptitudes d'un mécanicien ou d'un travailleur social ou d'un médecin? Le ministère fournit-il ce genre de service dans les régions éloignées?

**M. Francis:** Ce service est une condition dans tous les cas où nous autorisons le paiement d'une formation et le paiement d'allocations de formation. Dans tous les cas, il est nécessaire que la personne en question assiste à une séance d'orientation pour que la décision à laquelle on en viendra, tout d'abord au sujet de la formation même et deuxièmement au sujet du genre de formation à suivre, soit

une décision prise en toute connaissance des intérêts et qualités de la personne en cause et compte tenu de la nature des possibilités et des lieux d'emploi. Dans tous les cas, une séance d'orientation est nécessaire.

**M. Cullen:** D'après mon expérience, il est assez difficile dans un régime de libre entreprise d'obtenir une bonne instruction ou ce qu'il y a de mieux; vous n'avez peut-être pas l'intelligence voulue, ou c'est peut-être l'argent qui vous manque. D'après ce que j'ai entendu dire, tous les membres du Comité reconnaissent que les problèmes des Indiens sont beaucoup plus graves que les problèmes avec lesquels se trouve aux prises la personne moyenne qui a l'occasion de fréquenter l'école. Nous devrions veiller à ce que le peuple Indien et les indigènes reconnaissent que nous comprenons leur situation, que nous voulons vraiment les aider et n'essayons pas de les mener par le bout du nez ou, ce mot me répugne, de leur donner du tout cuit.

Je termine en espérant, au sujet de ces gens, qu'on leur fera voir que nous sommes prêts à faire des concessions parce que l'un d'eux n'a pas appris à compter ni à épeler à la réserve. Nous ne les méprisons pas. Nous reconnaissons qu'ils n'ont pas eu les mêmes chances que nous.

Votre programme est très impressionnant et particulièrement, monsieur Francis, sa diversité. Je fais partie du gouvernement mais je ne pense pas que le gouvernement puisse vraiment en tirer crédit. Les membres de la Fraternité des Indiens qui sont ici ce matin devraient reconnaître que nous n'avons pas l'air de mauvais diables; nous sommes des êtres humains qui se respectent, désireux de faire du bon travail et ce genre de diversification me frappe, étant avant tout l'œuvre de fonctionnaires et non de gouvernements. Le gouvernement fournit l'argent et probablement le programme mais n'assume pas la mise à exécution. Ce genre de travail m'impressionne énormément. Je vous en félicite.

**M. Smerchanski:** Une question supplémentaire. Monsieur Francis, vous avez dit ne pas vouloir vous mêler des programmes de service social, au point 4, Formation et projets industrie, et point 5 Autoperfectionnement. A mon avis, c'est là que doit être établie et imposée la responsabilité de la personne compétente, sa responsabilité envers son travail et son employeur, sans pour cela faire entrer en jeu les programmes de service social. Il n'est pas nécessaire d'assurer aux Indiens ou à quelque autre

Canadien un traitement psychiatrique ou un programme d'orientation. Cette personne veut un emploi pour vivre décemment et élever fièrement ses enfants dans la société et leur permettre d'avoir accès à toutes les bonnes choses auxquelles nous avons tous droit. Voilà ce que je voulais dire, vous pouvez garder des conseillers ou des spécialistes en orientation, comme aux anciennes réserves indiennes d'il y a 20 ans, où un notable, parfois deux ou trois, assuraient ce genre d'orientation et de conseils et étaient respectés pour autant. Ces 20 ou 30 dernières années, cette formule a disparu. Les jeunes ressemblent à certains de nos propres jeunes qui ne veulent pas écouter les conseils. Par conséquent, l'industrie a mis sur pied un programme de recyclage afin de faire comprendre à ces gens qu'après avoir reçu leur formation et reçu un emploi, ils doivent assumer les responsabilités de cet emploi, leurs responsabilités envers la société, et leurs familles, et qu'ils doivent vivre ce que nous appelons normalement une bonne vie sociale, droite et décente. J'espère m'être bien fait comprendre et ne pas vous avoir mal compris lorsque vous disiez que les programmes de service social ne sont pas nécessairement votre objectif. Je dis cela simplement pour préciser les choses et je pense que tous ces programmes de formation auront pour effet matériel très direct de rendre l'Indien responsable envers son emploi, son employeur et la collectivité.

• 1130

Je voulais mentionner la chose, monsieur le président, car je juge le programme excellent et il reste simplement à préciser un peu plus cet objectif. On peut faire beaucoup et le programme promet d'être bon et de porter fruit.

**M. Francis:** Monsieur le président, permettez-moi de formuler une observation à ce sujet. Je reconnais le bien-fondé de ces remarques. Mes propos ont peut-être été ambigus. J'ai essayé de faire une distinction entre un programme dont le but premier était les services sociaux, au sens que revêt ce mot dans le domaine du bien-être, et notre programme, dont le but premier est économique. Dans les limites de cette distinction préliminaire, j'admets avec vous que nous devons tenir compte de ces qualités de comportement, par exemple, qu'une personne doit posséder pour un emploi donné, et c'est certainement le travail de nos conseillers d'aider ces gens à cet égard.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, y a-t-il un autre nom sur la liste ?

**Le président:** Non. En ce qui concerne M. Francis...

**M. Dinsdale:** J'aimerais faire une remarque supplémentaire. Nous avons tenu des discours au lieu de poser des questions, je vais donc imiter les autres orateurs de ce matin.

L'un des meilleurs points de contact entre les grandes collectivités et nos populations indigènes, qui se rapprochent de plus en plus des villes, sont les centres d'amitié, et pourtant on constate, sans exception, que les centres d'amitié ont un personnel insuffisant. M. Francis déclare que le personnel disponible dans les bureaux de placement a considérablement augmenté ces derniers mois et que de nouveaux conseillers ont été ajoutés au personnel du placement, mais j'ai pu constater que malgré cette augmentation du personnel dans les bureaux de placement, on ne remarque aucune augmentation analogue dans les contacts et les communications avec nos indigènes.

En effet, les barrières sont encore plus fermées qu'auraravant, en raison de ce que plusieurs des membres ont dit ce matin, à savoir la difficulté qu'éprouve notre peuple indigène à s'adapter aux besoins des centres urbains. A mon avis, si nous voulons vraiment offrir un service d'orientation utile aux indigènes pour les aider à s'adapter à la collectivité, ce sont des conseillers d'un type particulier qui doivent faire ce travail, et dans des endroits particuliers.

Il me semble que nos centres d'amitié, qui sont les points de contact entre la collectivité en général et les indigènes, devraient être dotés d'un personnel d'orientation suffisant. M. Francis a déclaré qu'on exigeait un diplôme universitaire. Je crois qu'on devrait exiger beaucoup plus qu'un diplôme universitaire. Quelques-unes des spécialistes en orientation sont des jeunes filles qui sortent du collège pourvues de leur baccalauréat, et ne peuvent communiquer avec les indigènes de quelque façon que ce soit.

Les contacts et les communications y gagneraient si un indigène était responsable d'un centre d'amitié où nos amis Indiens se sentent vraiment chez eux dans le milieu urbain.

**Le président:** Monsieur Simpson ?

**M. Simpson:** Monsieur le président, je vais continuer comme les autres l'ont fait, en présentant une proposition ou une déclaration qui est très importante et qui a trait à la formation de la main-d'œuvre, aux occasions d'emploi et à l'accessibilité des emplois. On a mentionné que les questions de logement sont très liées au problème, et je suis sûr que tout le monde le sait très bien. Comme les membres du ministère le savent peut-être, au centre de l'International Nickel, dans le nord du Manitoba, un certain nombre d'indigènes sont venus accepter un emploi des entrepreneurs de cette région et sans qu'il y ait eu faute de leur part, mais en raison de la pénurie de logements, ces gens on dû s'installer à une distance considérable de la ville.

• 1135

Cette situation cause un grave problème et, bien entendu, du souci aux employeurs, aux employés de la compagnie minière et, à ce moment particulièrement, au National-Canadien, parce que la seule façon pour les Indiens de parvenir chez eux est de suivre la voie ferrée.

La majorité des gens qui travaillent en cet endroit sont régulièrement employés par les entrepreneurs de Thompson et pourtant voilà qu'ils sont obligés de camper dans la brousse en raison de la pénurie de maisons à Thompson. Les exigences du logement, évidemment, sont extrêmement élevées. Elles sont strictes et ces gens qui arrivent pour prendre un emploi ne pourraient certainement pas payer le prix du logement exigé à Thompson en ce moment, même si ces maisons étaient disponibles.

Ce problème, comme je le disais, cause probablement de graves soucis aux gens. Il est directement relié à la situation du placement et à la disponibilité des emplois.

**Le président:** Merci, monsieur Simpson.

**M. Cullen:** Puis-je poser une question, monsieur le président, au sujet de ce que M. Dinsdale a dit sur les centres d'amitié ? Ces centres ne sont-ils pas exploités, et cette question s'adresse à vous, monsieur Dinsdale, par les Indiens et par les municipalités ? Veut-on que le gouvernement s'en occupe, que ce soit financièrement ou par l'intermédiaire de conseillers ? Quels sont les faits ? J'ai visité le centre de Toronto, mais je n'ai jamais pu obtenir les faits.

**M. Dinsdale:** Puis-je répondre, monsieur le président? C'est une initiative d'un groupe bénévole dirigé surtout par les indigènes, mais, comme toujours, l'insuffisance de fonds représente un problème. La direction de la Citoyenneté verse des subventions par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux et, d'habitude, l'insuffisance de personnel crée des difficultés.

Ce que je cherchais à souligner dans tous ce domaine des conseillers, c'est que malgré l'augmentation de personnel dans les Centres de la main-d'œuvre, bien peut son capables de communiquer avec notre population indigène au sujet de leurs problèmes particuliers. Ce sont des étudiants fraîchement diplômés pour un bon nombre et vous comprendrez, je crois, le problème qui s'ensuit.

Comment obtenir comme conseiller dans un centre d'amitié, quelqu'un capable de consacrer presque tout son temps aux problèmes personnels de ces gens, aux problèmes d'adaptation au milieu? C'est un problème d'argent: ces organismes recueillent leurs propres fonds, en plus des subventions dont j'ai parlé et j'imagine que la meilleure solution serait encore d'augmenter celles-ci pour permettre d'engager un conseiller.

**M. Cullen:** Vous avez soulevé la question des centres de Main-d'œuvre. Proposez-vous que le ministère de la Main-d'œuvre forme des conseillers ou qu'il en recherche pour les affecter à ces centres d'amitié? Il me semble que nous nous mêlons d'un centre d'amitié que les Indiens souhaitent administrer eux-mêmes et je me demande si on leur a demandé leur avis sur ce régime?

**M. Dinsdale:** Oui, c'est l'un des principaux problèmes des centres d'amitié et je sais qu'on fait constamment des observations à ce sujet. Les centres d'amitié sont nés spontanément pour répondre à un besoin croissant de la population indienne en voie d'urbanisation et les problèmes sont des problèmes de croissance provoqués par le manque d'argent.

• 1140

**Le président:** Messieurs, je crois que M. Dinsdale et M. Cullen ont tous les deux fait valoir leur point de vue.

**M. Smerchanski:** Si vous permettez, monsieur le président, j'ai une observation à faire sur cette question des emplois temporaires dans la construction. Il nous faut admettre...

**Le président:** Cette question relève-t-elle directement de M. Francis?

**M. Smerchanski:** Oui. Elle a rapport au programme de formation. La raison pour laquelle je veux faire cette observation, monsieur le président, c'est que parfois, certains députés ont déjà formulé une objection très énergique: les Indiens et certains autres travailleurs de la construction reçoivent des abris d'une qualité très, très inférieure. A leur avis, autant vaudrait vivre sous la tente.

On peut vivre aussi confortablement sous une tente que dans n'importe quelle maison sur un chantier temporaire de construction. Ces gens devraient faire un effort pour comprendre le problème. Souvent, on montre du doigt le **Canadian International Nickel**, qui entreprend un chantier temporaire de construction, sous prétexte qu'on n'y fournit pas d'habitations.

Parce qu'il s'agit d'un chantier temporaire, il est humainement impossible de fournir l'habitation à ces gens mais il n'y a rien de mal à dresser des tentes convenables hors du chantier et c'est cette sorte de travail que le programme de formation devrait encourager les Indiens à accepter et ainsi à recevoir leur formation et peut-être même habiter avec leurs familles.

C'est pour moi un mystère que certains députés méprisent la vie sous la tente. Les organes d'informations feront enquête, prendront des photos et publieront un article disant que c'est là un bidonville ou un genre de vie absolument intolérable. C'est bien le contraire. Cela peut se faire dans l'ordre; les indigènes, qu'ils soient Indiens ou d'autre origine ethnique, sont habitués à cette vie parce que c'est le genre d'existence qui se mène dans le Nord. Je vous le signale, monsieur Francis parce que je crois qu'il n'y a pas là de problème. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en inquiéter à la condition qu'on envisage la chose dans le climat et dans le contexte propres à ce qu'on est censé fournir et accomplir.

Des chantiers temporaires de construction? Il est impossible de fournir des habitations convenables dans les chantiers temporaires mais les camps ordinaires de construction sont tous contrôlés par les inspecteurs d'hygiène de la province où ils se trouvent. Il y a des règlements. Mais pour des raisons inconnues, certains de nos dirigeants crient

aussitôt à la discrimination envers les indigènes et prétendent qu'on ne les traite pas convenablement.

Ce n'est pas vrai. Un campement est aussi confortable que n'importe quel hôtel. J'en parle, monsieur le président, simplement parce que depuis cinq ou six ans, les journaux ont périodiquement rendu un mauvais service au programme de formation de la Main-d'œuvre et aux organismes comme l'*International Nickel Company* ou la Commission hydroélectrique du Manitoba ou les autres qui industrialisent le Nord et veillent à son aménagement en y faisant participer la population indigène, y compris les Indiens, ce qui assurera leur prospérité.

Je tenais à le dire pour le compte rendu parce qu'on fait toujours allusion à un bidonville quand on parle de campement.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Smerchanski. Si les membres du Comité n'ont pas d'autres questions, je veux en poser quelques-unes à M. Francis.

Vous nous avez donné des nouvelles encourageantes, ce matin, monsieur Francis, surtout au sujet de la formation dans les entreprises industrielles et qui, espérez-vous, produira un nombre assez important de travailleurs dans la coupe du bois, dans la construction, dans l'échafaudage de charpentes d'acier et dans le forage. J'ai pourtant l'impression que si l'on examinait les chiffres, le tableau ne serait pas aussi brillant qu'il le semble et les chiffres que j'ai toujours été porté à considérer comme raisonnablement exacts indiquent que de 40 à 50 p. 100 des effectifs ouvriers chez les Indiens du Canada sont en chômage. Avez-vous des chiffres qui confirment les miens, ou sont-ils inexacts?

• 1145

**M. Francis:** Non, monsieur le président, nous n'avons pas de données précises dans cette catégorie.

**Le président:** Vous n'avez jamais formé de secteur distinct sur l'embauche des Indiens ou des populations indigènes?

**M. Francis:** Non, pas de secteur distinct. Nos chiffres n'établissent aucune différence ethnique; en fait, la loi nous interdit formellement de le faire.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, l'un de ces messieurs a-t-il le droit de faire un exposé?

**Le président:** Oui, monsieur Smerchanski. Dès que M. Francis aura fini, je me propose de convoquer M. Beaulieu comme témoin et il a manifesté l'intention de faire un exposé.

**Une voix:** Comment vous appelez-vous?

**M. Bob F. Charlie (Yukon Native Brotherhood, Whitehorse, Yukon):** Bob Charlie.

**Une voix:** Nous voudrions voir son nom ajouté aussi, monsieur le président.

**M. Dinsdale:** Au sujet de votre question, monsieur le président, ces chiffres doivent exister quelque part parce qu'on les a publiés de temps à autre. Qui classe la statistique de l'embauche chez les Indiens?

**M. MacDonald:** Nous croyons que nos données statistiques ne sont pas très exactes. Nous cherchons à les améliorer. Mais les données vagues que nous avons recueillies de sources variées, notamment de nos bureaux et de nos services régionaux, semblent indiquer que le chiffre de 40 p. 100 mentionné par le président est assez près de la vérité si on y ajoute les mots "à une certaine époque de l'année", ce qui est une précision très importante.

**M. Southam:** Puis-je poser une question supplémentaire? Je crois que le président a soulevé un sujet très intéressant. Je regrette d'être arrivé en retard monsieur le président, mais il fallait que j'assiste à une séance d'un autre Comité et je ne saurais être à deux endroits en même temps.

Pour reprendre le fil de la discussion, ce matin, au chapitre de la formation et du recyclage, il nous faudrait, je crois, consacrer un peu plus de temps à obtenir des chiffres dans ce sens, pour indiquer si le programme que nous élaborons pour venir en aide à la population indienne donnera des résultats concrets. Nous pouvons utiliser les chiffres que nous avons cette année pour faire la comparaison avec l'an prochain lorsque nous reviendrons sur ce sujet. Je crois que nous devons approfondir ces données parce qu'elles nous fournissent d'année en année, un tableau intéressant de la situation.

**Le président:** C'est très juste, monsieur Southam. Avez-vous d'autres questions, monsieur Southam? J'en ai encore quelques-unes pour M. Francis.

Combien de fonctionnaires de votre ministère sont affectés directement à encourager l'industrie à embaucher des Indiens ou à des travaux connexes?

**M. Francis:** Monsieur le président, je ne peux pas vous donner ce chiffre qui serait extrêmement difficile à établir. Nous n'abordons pas le problème comme vous l'indiquez. Les centres de la Main-d'œuvre du Canada sont situés dans plus de 300 localités. Nombre d'entre eux peuvent faire circuler des services itinérants dans tout leur district. Nous cherchons à étendre nos services à toute la population dans tous les coins du pays grâce à ces centres et à leurs bureaux itinérants. C'est ce que nous cherchons à faire.

Lorsque nos centres de la Main-d'œuvre sont situés dans des endroits où la majeure partie de la population—ou une partie importante—de la population est indigène, tout naturellement nos services s'étendent et se prolongent, dans le mesure où nous pouvons le faire, d'une manière adaptée aux besoins et à la situation de l'endroit.

• 1150

**Le président:** Avez-vous quelqu'un à Ottawa, ou à un palier supérieur du ministère, qui ait la responsabilité de veiller à ce que les Centres s'occupent d'une façon particulière des besoins de la population indigène ?

**M. Francis:** Oui, et pas seulement à Ottawa. À Ottawa, plusieurs fonctionnaires collaborent avec le ministère des Affaires indiennes et s'occupent directement de l'efficacité de nos services à l'égard de la population indigène. Il y en a un certain nombre au palier régional à qui il incombe précisément de veiller à ce que nos services aux Indiens et aux Esquimaux soient efficaces. J'ai signalé que le principal fonctionnaire dans la région des Prairies était lui-même un Indien.

**Le président:** Vous prenez donc le soin de vous assurer qu'on tient compte de cet aspect jusqu'au palier inférieur de votre ministère et qu'on s'en préoccupe.

**M. Francis:** C'est ce que nous essayons de faire à tous les paliers.

**Le président:** M. Smerchanski a soulevé la question du programme de formation dans la prospection. Est-ce qu'on y travaille ?

**M. Francis:** Non. Je suis heureux de cette suggestion très utile. Nous cherchons actuellement à organiser un de ces cours en Colombie-Britannique, mais il n'est pas commencé. Je donnerai suite

à cette suggestion pour déterminer les possibilités de cours d'extension dans ce domaine ailleurs au Canada. Je vous remercie de la suggestion.

**Le président:** Il me semble—et j'appuie pleinement la suggestion de M. Merchanski à cet égard—que la prospection se poursuit dans toutes les provinces et semble être précisément du ressort...

**M. Smerchanski:** Franchement, monsieur le président, puisque vous l'avez mentionné, un professeur de l'Université du Manitoba—et il y a beaucoup de gens capables, au Manitoba—pourrait donner un cours de prospection et former de 50 à 100 personnes, de sorte que le coût de formation serait infime mais pourrait apporter des résultats considérables dans l'embauche.

**Le président:** Merci beaucoup. J'aimerais maintenant parler de la participation de l'industrie à ces programmes de formation. Vous avez dit qu'au cours de l'année, il y a eu une augmentation encourageante dans la participation de l'industrie. Je constate, à la lumière d'une réponse fournie par le ministère des Affaires indiennes la semaine dernière à une question que j'avais posée, que le programme de formation au travail auquel le ministère contribue au maximum pour 50 p. 100 du salaire pendant un maximum de 52 semaines à 104 élèves inscrits. Est-ce un programme différent de celui que vous avez mentionné et qui concernait 100 bucherons de bois de pâte à papier, travailleurs de la construction, dans l'échafaudage de charpentes d'acier et ainsi de suite, à la Rivière Nelson ? Je suppose que ce sont-là deux programmes différents puisque les chiffres ne concordent pas.

**M. Francis:** Les projets dont je parlais sont différents de ceux dont M. MacDonald et d'autres ont parlé.

**Le président:** Pour ce qui a trait à l'embauche d'Indiens, votre ministère peut-il donner un encouragement spécial aux employeurs sans donner le même encouragement aux autres employeurs ou bien êtes-vous empêchés de le faire par la constitution même de votre ministère ?

**M. Francis:** Nous pouvons encourager les employeurs à former des gens. Nous ne pouvons pas donner un encouragement spécial ou additionnel aux employeurs à former certaines catégories de gens. En vertu du programme de formation, nous pouvons donner beaucoup d'encouragement aux employeurs dans la formation des gens.

**Le président:** Avez-vous des projets au sujet de l'embauchage d'indigènes dans le Nord? Avez-vous d'autres idées à ce sujet?

• 1155

**M. Francis:** À ma connaissance, nous ne projetons pas pour l'instant de donner un encouragement additionnel, monsieur le président. Il me semble qu'il est un peu tôt pour le faire. Je crois que nous donnons beaucoup d'encouragement déjà... Ce qu'il nous faut faire, c'est de nous assurer que les employeurs utilisent pleinement les encouragements que nous offrons. En toute franchise, je dois avouer qu'il nous reste encore beaucoup à faire en ce sens.

**Le président:** Parmi les problèmes qui se posent, monsieur Francis, lorsqu'il s'agit de l'embauche des indigènes dans le Nord—et M. Smerchanski l'a mentionné ce matin—il y a celui des absences. Songe-t-on à accorder à l'industrie un avantage qui permettrait de combler le coût de ces absences ou est-ce plus ou moins prévu dans l'encouragement à la formation?

**M. Francis:** Les dispositions qui régissent l'encouragement aux employeurs prévoient qu'avec l'assentiment de l'employeur et le nôtre, ces absences seraient compensés automatiquement. Nous poursuivons deux ou trois expériences avec l'employeur pour combiner la formation à une méthode plus large d'intégration ou d'orientation. Dans ce procédé, il faut accepter plus d'absences, par exemple, qu'on en n'accepterait normalement. Dans le cadre de ces essais, nous devons donc accepter plus de ces absences et en les acceptant nous absorbons une partie des frais, mais pas tous.

**Le président:** Collaborez-vous aussi étroitement avec les ministères provinciaux que vous le faites avec le ministère des Affaires indiennes? Avec vous des rapports avec eux là-dessus?

**M. Francis:** Monsieur le président, nous avons des rapports très étendus avec les ministères provinciaux du Travail, surtout à l'égard de leurs programmes d'apprentissage et aussi, dans certains cas, avec leurs programmes de formation industrielle. Bon nombre de ministères provinciaux ont leurs propres programmes de formation industrielle. Il y a un troisième domaine de collaboration au sujet d'un autre programme dont je n'ai pas parlé. Il s'agit d'un programme de rajustement de main-d'œuvre. Nous prenons dans ces cas des disposi-

tions collectives qui mettent en jeu le ministère provincial du Travail, nous-mêmes et l'industrie intéressée. Nous avons des rapports très étendus avec les ministères provinciaux du Travail.

**Le président:** Monsieur Francis, ce matin, M. Smerchanski et M. O'Connell ont tous les deux mentionné un point qui, à mon sens aussi, constitue le nœud du problème de l'embauche de la population indigène dans le Nord, c'est-à-dire la participation de l'industrie qui augmente le personnel embauché. Croyez-vous que ce serait une bonne idée de convoquer une conférence des représentants des différentes populations indiennes intéressées, les ministères provinciaux du Travail à travers le pays, la direction des Affaires indiennes, votre direction et les représentants appropriés des industries du Nord? Quand je dis les représentants appropriés, je veux dire ceux qui s'occupe de l'embauchage, comme les directeurs de personnel, et le reste. Croyez-vous qu'il pourrait en résulter quelque chose? Beaucoup de nos industries dans le Nord n'ont aucun Indien à leur emploi et ne semblent pas à l'heure actuelle, vouloir les embaucher. Croyez-vous qu'on pourrait vaincre cette résistance grâce à une réunion comme celle-là? cherchez-vous à le faire vous-même pour chaque industrie ou pour chaque compagnie individuellement?

**M. Francis:** Monsieur le président, nous cherchons à le faire sur une base individuelle. Vous êtes rendu plus loin que ça. Vous me demandez, en vérité, de faire un commentaire sur une question qui pourrait vraiment prêter à une politique du gouvernement, ce que je ne saurais faire, naturellement. Mais si la décision était prise de prendre cette initiative, nous serions sûrement prêts à participer.

• 1200

**Le président:** Avez-vous d'autres questions?

**M. Smerchanski:** J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Depuis quelques années, monsieur Francis, plus de 1,000 personnes sont employées dans la région de Coppermine et je crois qu'au plus 20 ou 25 Esquimaux y sont employés. On constate une absence marquée de résidents et de natifs de l'endroit parmi les personnes employées à ces travaux, alors qu'on pourrait utilement les solliciter étant donné qu'il s'agit du genre de travail qu'ils peuvent accomplir. Que fait votre ministère? A-t-il un bureau, disons à Yellowknife, ou a-t-il pris contact avec ces compagnies minières? Que fait-il

pour inciter les divers exploitants de la région de Coppermine à utiliser les services de la main-d'œuvre locale ?

**M. Francis:** En effet, monsieur le président, je suis au courant de cette situation. Nous avons un Centre de main-d'œuvre du Canada à Yellowknife qui est presque chaque jour confronté à cet état de choses. Ainsi que j'ai essayé de le mentionner précédemment, je crois que nos services peuvent réaliser certains progrès en entrant le plus tôt possible en relation avec l'employeur, afin de prendre des mesures en vue de former un personnel habitant le district et de lui faire acquérir des connaissances et une compétence lui permettant d'occuper les postes offerts par ledit employeur. Il s'agit là du genre de ligne de conduite que nous nous sommes efforcés d'adopter à cet égard. En d'autres mots, l'employeur nous déclare souvent qu'il ne peut pas utiliser les services des gens de l'endroit étant donné qu'ils n'ont pas la compétence requise; comme je le mentionnais précédemment, notre ligne de conduite consiste à répondre: "Qu'à cela ne tienne. Nous sommes en mesure de vous fournir une aide considérable en assurant la formation nécessaire de ces gens-là, et nous sommes prêts à collaborer avec vous à la mise au point d'un programme précis à cet effet."

**M. Smerchanski:** A titre d'indication complémentaire, monsieur le président, j'ai appris personnellement qu'au cours des deux dernières années un nombre beaucoup plus grand d'indigènes aurait pu être avantageusement employé à Coppermine qu'il n'y en a à l'heure actuelle. Je suis porté à croire que si l'un des fonctionnaires de votre ministère pouvait entrer en relation avec chaque société d'exploration de la région, les résultats seraient beaucoup plus probants que ceux du programme d'éducation personnelle et de formation industrielle dont vous avez fait état.

Je pense que ces sociétés ne savent tout simplement pas qu'il existe à l'échelle locale ou régionale des personnes qui désirent obtenir un emploi et que quelqu'un a commis une erreur, peut-être un des fonctionnaires de votre ministère, en se signalant pas aux sociétés d'exploration que cette main-d'œuvre était disponible. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de conclure d'autres arrangements avec elles, si ce n'est de leur signaler qu'il existe une main-d'œuvre disponible à Yellowknife, au nord de Yellowknife, à Coppermine ou dans tout autre endroit. La lacune est énorme dans ce domaine.

Lorsque vous visitez ces régions, vous remarquez que 98 p. 100 des travailleurs sont étrangers à la région, alors que près de 50 p. 100 et peut-être davantage des postes pourraient être occupés par des gens de l'endroit.

A cet égard, monsieur Francis, je crois que quelqu'un a commis une erreur, en ne connaissant peut-être pas la situation qui se répète continuellement. Ces régions sont des lieux de mise en valeur pétrolière. De nouvelles réalisations, à l'est de Coppermine et au Yukon y ont vu le jour et je pense qu'il s'agit là du genre de travail qui plairait aux indigènes car il est adapté à la terre qu'ils habitent, sur laquelle ils tendent leurs pièges et où ils chassent; et pourtant, on note l'absence de ces gens dans ces régions. Ils pourraient obtenir d'excellents salaires, mais je pense que quelqu'un, quelque part, a commis une erreur car il n'en coûterait certainement pas davantage au ministère de signaler la présence de ces personnes aux sociétés d'exploration de cette région.

**M. Francis:** Monsieur le président, je vais certainement étudier la situation, mais je sais pertinemment que le directeur du Centre de main-d'œuvre du Canada de Yellowknife est quotidiennement en contact et en discussion avec les dirigeants de sociétés d'exploration et autres compagnies travaillant dans la région. Nous ne pouvons pas les obliger à employer de la main-d'œuvre locale. Nous avons accompli une tâche considérable par l'exhortation, la discussion et l'encouragement offerts par le programme de formation, en vue de créer une meilleure situation de l'emploi. J'étudierai cependant la question en fonction de vos remarques.

**Le président:** M. MacDonald a mentionné qu'il aimerait faire une observation à ce sujet.

**M. MacDonald:** En effet, monsieur le président, si vous me le permettez, car je crois en avoir fait état dans mes propos d'ouverture.

Comme l'a fait remarquer monsieur Francis, le ministère de la Main-d'œuvre suit l'évolution de la situation de très près. Ainsi qu'il l'a également indiqué, le ministère ne peut pas forcer un employeur à agir contre son gré. Étant donné que nous avons un rôle particulier à jouer dans le nord, à l'égard des autochtones, et que nous prêtons directement assistance aux sociétés, nous nous sentons en mesure de dialoguer avec ces dernières d'une manière plutôt différente de celle que le ministère de la Main-d'œuvre pourrait se croire obligé d'adopter.

Il y a eu, de fait, des situations analogues à celles que vous avez mentionnées et qui, selon nous, ne se justifient pas vraiment. Il y a le cas de sociétés qui s'établissent dans une nouvelle région et qui mentent de façon à organiser des équipes composées de personnes connues, ayant travaillé ensemble dans divers endroits, et connaissant les difficultés du métier. Toutefois, un grand nombre de ces emplois n'exigent pas une compétence aussi poussée que celle qui justifie l'embauche de main-d'œuvre étrangère à la région. Dans de nombreux cas, il s'est agi d'un manque de renseignements quant aux éléments disponibles.

Nous avons dialogué avec les sociétés. J'ai rencontré il y a quelques semaines à Calgary les représentants de la *Canadian Petroleum Association*, de l'*Independent Petroleum Association of Canada* et les entrepreneurs en forage de puits de pétrole. Nous avons abordé ces problèmes avec eux. Ils se sont engagés à étudier les listes de personnes de divers métiers que nous leur ferons parvenir, et, par l'entremise de leurs membres, à fournir un effort résolu en vue d'augmenter l'emploi étant donné que l'industrie du pétrole semble maintenant assez bien établie dans le nord. Ainsi que nous l'avons indiqué à la Chambre, nous avons actuellement au programme panarctique cinq Esquimaux qui suivent les cours de l'école de technologie du pétrole à Edmonton, et deux autres les y rejoindront le mois prochain. Ils seront employés en Alberta pour le reste ou le début de l'année suivante par la société *Commonwealth*, et ils participeront aux premiers travaux de forage dans les îles arctiques. Je crois que nous étendrons ce service aux autres entrepreneurs, soit par exemple dans le domaine de la géophysique, qui établissent les bases d'exploration dans le nord. Je pense donc qu'il existait là une lacune et nous nous efforçons de la combler par certains moyens précis.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je suis heureux d'entendre cela car il y a eu près de 60 p. 100 de roulement parmi les stagiaires techniques à Coppermine au cours des deux dernières années. Il me semble donc que s'il s'agissait de résidents locaux le roulement ne serait pas aussi élevé.

**M. MacDonald:** Nous avons justement fait remarquer aux employeurs que le roulement atteignait parfois 40 p. 100 dans certaines régions. Indépendamment de toute autre considération, il est dans leur propre intérêt de collaborer à ce genre de programme et je crois qu'ils ont maintenant adopté cette attitude.

**Le président:** M. Yewchuck.

**M. Yewchuck:** Monsieur le président, j'ai dû m'absenter un moment, et il est possible que la question suivante ait déjà été posée. À mon avis, un programme de formation n'est utile que dans la mesure où les diplômés peuvent éventuellement trouver un emploi rémunérateur. Je voudrais savoir si vous possédez des données à ce sujet à la suite de votre programme de formation; parmi les personnes qui suivent votre cours de formation, quel est le pourcentage de celles qui obtiennent un emploi permanent?

**M. Francis:** Monsieur le président, je n'ai aucun renseignement à ce sujet. Nous avons actuellement deux études en cours, conçues pour résoudre cette question. Il s'agit d'études destinées à suivre les personnes qui ont terminé nos cours. Ces enquêtes nous éclaireront et nous comptons établir un programme permanent d'études complémentaires de manière à obtenir en permanence des informations sur ce qu'il advient des personnes que nous formons. Nous n'avons cependant aucun renseignement de ce genre à l'heure actuelle.

**M. Yewchuck:** Connaissez-vous le nombre de stagiaires qui commencent puis abandonnent les programmes pour une raison quelconque?

• 1210

**M. Francis:** Nous possédons à ce sujet quelques données incomplètes qui seront sous peu plus précises. À l'heure actuelle, nous savons que l'abandon est de l'ordre de 25 p. 100, mais je répète qu'il s'agit de renseignements incomplets. Nous nous sommes efforcés de comparer les abandons touchant le programme actuel avec la situation qui prévalait sous l'ancien programme, c'est-à-dire le programme antérieur à frais partagés, et les renseignements que nous avons obtenus indiquent une amélioration considérable. On peut s'attendre à une amélioration car une des principales différences entre les programmes touche le secteur des subventions d'études. Étant donné que ces subventions accordées dans le cadre du nouveau programme sont beaucoup plus élevées et d'une application beaucoup plus générale, il est à prévoir que le pourcentage d'abandons sera à la baisse. Nos renseignements semblent indiquer qu'il atteignait auparavant 50 p. 100, mais qu'il s'établit actuellement aux environs de 20 ou 25 p. 100.

**M. Yewchuck:** Il s'agit certainement d'une amélioration, mais le pourcentage est encore assez élevé.

Je me demande si vous connaissez la raison d'un pourcentage d'abandons aussi élevé, et si vous pensez qu'il s'agit peut-être de la façon dont le problème est envisagé. À l'appui de cette hypothèse, je rappelle que vous avez indiqué, je crois, que vous étiez prédisposés en faveur de ces personnes en leur accordant des privilèges spéciaux, soit en versant de toute façon la différence aux sociétés lorsqu'elles ne se présentent pas au travail. Je reconnais la raison d'agir ainsi, mais je soutiens qu'en soi, le fait d'accorder à un homme plus de chances de conserver son emploi qu'à un homme blanc est véritablement un genre de privilège, et je ne sais pas si c'est à recommander ou non.

**M. Francis:** Monsieur le président, j'ai déclaré que nous poursuivions deux études expérimentales dont l'objectif consistait à trouver un moyen de traiter avec les gens, et il n'est pas seulement question dans cela de personnes d'ascendance indigène. Je m'occupe des gens qui ne sont pas orientés vers un milieu industriel et un travail salarié. Il s'agit d'un problème beaucoup plus vaste que celui qui englobe simplement les personnes d'ascendance indigène, et nous menons deux études expérimentales en vue d'établir les meilleurs moyens de localiser ces personnes dans ce genre de situation et de les aider à agir efficacement dans un milieu urbain de type industriel. Nous n'avons pas de ligne de conduite générale à cet égard en ce moment.

**M. Yewchuk:** Je voudrais savoir si les divers programmes *NewStart* mis en vigueur dans tout le pays sont dirigés par votre ministère ?

**M. Francis:** Non, ils sont administrés par le ministère des Forêts, qui deviendra celui du Développement régional. Ils ont été placés sous la direction de ce ministère.

**M. Yewchuk:** Il n'y a donc personne ici qui pourrait me renseigner quant à la façon d'aborder l'élaboration de ces programmes de formation et ainsi de suite ?

**M. Francis:** En ce qui a trait aux programmes *NewStart*, il n'y a personne; je ne pense pas.

**M. Yewchuk:** Je demande cela, monsieur le président, car je connais le programme *NewStart*. Bien qu'il soit conçu à l'intention de tout le monde, il est presque exclusivement utilisé pour les personnes d'ascendance indigène. Je voulais savoir qui élabore les lignes de conduite suivies dans la préparation des programmes de formation, le genre de consultations qui sont tenues avec les personnes intéressées, et je désirais également savoir si les lignes de conduite

sont les mêmes d'un bout à l'autre du pays ou si la façon d'aborder la chose est différente selon les provinces, et ainsi de suite.

**Le président:** Est-ce que M. MacDonald peut répondre à cette question ?

**M. MacDonald:** M. Battle pourrait probablement y répondre, mais je ne sais pas si nous devrions vraiment le faire. Nous en avons connaissance. Nous étudions la possibilité de l'appliquer dans certains cas, mais je crois qu'il serait risqué d'essayer de l'expliquer au nom de quelqu'un d'autre.

**M. Yewchuk:** Je vous remercie, monsieur le président.

**Le président:** Messieurs, nous avons terminé l'interrogatoire de M. Francis. Je vous remercie, monsieur Francis, de votre présence et d'avoir bien voulu nous donner certains renseignements au sujet de votre ministère.

Deux personnes, MM. Simpson et O'Connell, ont déclaré qu'ils désiraient poser des questions au ministère proprement dit; avant de leur céder la parole, j'ai indiqué que nous allions entendre deux témoins, MM. Beaulieu et Charlie.

Monsieur Beaulieu, désirez-vous apporter certaines précisions au sujet de l'emploi des Indiens ?

**M. Isaac Beaulieu** (Secrétaire-trésorier de la *Manitoba Indian Brotherhood*): J'espère que vous n'avez pas entassé trop de monde; je remarque ici un grand nombre de députés du Manitoba. Je ne peux vraiment pas parler au nom de la Fraternité nationale des Indiens, si ce n'est pour remercier le Comité de nous avoir invités à la réunion.

• 1215

Ce que je vais dire s'applique cependant d'une manière générale et non pas uniquement à la Main-d'œuvre, si j'ose m'exprimer ainsi étant donné qu'elle est très proche de la Direction des affaires indiennes. La chose la plus intéressante est évidemment la question de la coopération. J'ai été très heureux d'apprendre la coopération de la Main-d'œuvre avec la Direction des affaires indiennes et vice-versa au ministère du Travail, mais mon cœur a cessé de battre lorsque les choses se sont arrêtées là. Lorsque nous avons des organismes indiens, nous avons des Indiens et tout à l'avenant. Il n'y a pas eu de déclaration au sujet de collaboration, et il n'a même pas été question de consultations.

Je ne peux vraiment pas discuter de ces questions sans mes experts qui siègeraient de ce côté, je suppose. À propos, j'ai calculé sommairement que les

revenus des experts représentaient environ trois fois le budget annuel de la *Manitoba Indian Brotherhood*. Je crois que la question de la coopération est un problème auquel nous sommes véritablement engagés vis-à-vis de nos gens du Manitoba.

Je vous prie de m'excuser de mentionner constamment le Manitoba, mais il s'agit de la province que nous connaissons, et je crois que c'est un sujet qui me permettra de faire état de mes connaissances de la province. Je ne sais à combien de reprises j'ai entendu un témoin déclarer: "Nous ne sommes pas au courant de la situation". Au Manitoba, nous sommes au courant de la situation, messieurs; il n'y a qu'à nous interroger, y compris au sujet de la *NewStart Corporation*, bien qu'elle ne soit pas encore établie au Manitoba.

Nous avons également entendu parler d'un certain manque de connaissances techniques parmi nos gens. Pourquoi ne pas nous le demander? Nous avons été tellement étudiés. Je crois que nous devenons les meilleurs experts en matière d'Indiens. Il s'agit là du genre de travail que nous pouvons réaliser en tant qu'organisme. Nous avons le sentiment d'être soutenus par les Indiens du Manitoba, qui sont au nombre de 32,000. Nous avons les résolutions adoptées par le Conseil de bande pour répondre aux exigences de la bureaucratie. Sans exception, les résolutions approuvent la *Manitoba Indian Brotherhood*; 90 p. 100 des bandes ont présenté une résolution dans ce sens. Ces résolutions n'ont pour nous aucune signification, mais il semble qu'elles représentent ailleurs une certaine influence.

En écoutant ceux qui les donnent, les renseignements sont qualifiés d'imprécis, et il est dit que nous ne connaissons pas les faits à leur origine. Je ne puis que dire que la *Manitoba Indian Brotherhood*, l'*Alberta Association* et tous les autres organismes connaissent les faits. Pourquoi ne se renseigne-t-on pas auprès de nous? Nous sommes organisés de manière à faciliter la tâche des organismes de l'État, non pas pour la compliquer. Je crois qu'il s'agit là d'un des points que nous désirons tout particulièrement souligner: La sorte d'organisation que nous possédons nous permet de donner ce genre de renseignement.

• 1220

Prenez, par exemple, les programmes de déplacement, dont un a été récemment mis en œuvre au Manitoba. Avant de le mettre en vigueur, on nous a demandé ce que nous en pensions, et nous avons répondu: "Vous reprenez ce qui a déjà été fait dans

divers endroits, même dans des endroits où cela a fait l'objet d'un film"; on a cependant prétendu qu'il s'agissait là de quelque chose de différent. Aujourd'hui, six mois plus tard, il ne reste plus que deux familles sur vingt à Winnipeg, et on s'exclame: "Que s'est-il passé?" Nous n'avons pu que répondre: "Pourquoi ne pas nous consulter plus longuement et beaucoup plus clairement, et solliciter notre collaboration dès les premières étapes du programme?"

Études expérimentales. Messieurs, nous sommes ici depuis un siècle et vous entreprenez encore des études expérimentales; c'est le genre de chose qui m'étonne. Je suis sûr que certaines des initiatives que vous avez prises sont restées au stade expérimental durant les cent années passées. Il est temps que vous sachiez certaines choses au sujet des organismes indiens, c'est-à-dire que nous avons les connaissances techniques. Vous faites état de participation industrielle. Il existe au sein de la *Manitoba Indian Brotherhood* à Winnipeg un comité consultatif technique composé de trente personnes représentant l'industrie, le commerce, le gouvernement, et les Indiens eux-mêmes. Nous n'éprouvons aucune difficulté à collaborer avec l'industrie, car il ne s'agit pas d'une simple coopération à titre d'Indiens mais en tant que personnes intéressées à l'expansion du Manitoba. Comme je le disais, cela pourrait également s'appliquer à l'ensemble du Canada.

Je n'ai en vérité qu'une observation à formuler: nous sommes là, plus particulièrement au Manitoba mais également j'en suis persuadé dans d'autres organisations provinciales et dans la structure fédérale, pour faciliter la tâche du gouvernement en ce qui a trait aux affaires indiennes. Durant de nombreuses années, nous sommes restés dans l'ombre. Durant de nombreuses années, nous avons observé le déroulement de cette opération. Durant de nombreuses années, nous avons observé ces travaux expérimentaux. Durant de nombreuses années, nous avons participé à des études faites à notre sujet. J'ai l'impression que la plupart des Indiens possèdent maintenant un doctorat en sociologie, car ils semblent avoir fourni toutes les réponses aux thèses dont nous étions le sujet. Voici un certain nombre de points que je désire porter à votre attention: nous n'allons plus nous contenter d'assister à ces travaux expérimentaux, ces études et ce manque de renseignements. Nous possédons les renseignements; nous les donnerons et nous offrirons notre aide. Nous tenons à préciser que nous sommes organisés en conséquence. Nous ne sommes pas organisés en vue de combattre qui que ce soit. Un de mes amis

des États-Unis m'a dit un jour que "les Indiens étaient le seul peuple qui, vaincu par les États-Unis, n'en ait pas bénéficié". Nous ne voulons pas que ce soit le cas au Canada. Nous voudrions nous rendre compte, comme vous, que nous sommes en mesure de promouvoir de meilleures relations et une plus grande coopération de part et d'autre. Je vous demanderai, messieurs, de faire votre part. Merci beaucoup.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Beaulieu. J'espère, ou plutôt je suis sûr que M. Francis, qui représente le ministère de la Main-d'œuvre et M. MacDonald, qui représente les Affaires indiennes, se souviendront de ce que vous avez dit de la consultation. M. Charlie.

**M. Charlie :** Je vous prie d'excuser la nervosité que je pourrais manifester; c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser à un comité comme celui-ci et à des fonctionnaires aussi haut placés.

Il semble que la plupart des provinces canadiennes sont bien représentées ici. Le Yukon ne l'est pas. Je ne sais pas si vous êtes au courant de la situation qui y règne.

**M. Cullen :** Pardon, je dois dire que M. Nielson est membre de ce comité et le Yukon a un bon représentant en sa personne.

• 1225

**M. Charlie :** J'ai demandé cela parce que je ne le voyais pas. Voici quelques commentaires au sujet du rapport de M. Francis. Au Yukon, l'industrie minière a pris son essor il y a quelques années et fait participer le Yukon à l'économie canadienne. Nous avons un problème: le Yukon n'a pas signé de traité avec les Indiens relativement aux terrains où sont situées les mines. S'il y a eu des traités, ceux-là portaient sans doute sur des terrains possédés par les Indiens jusqu'alors. Les Indiens n'ont aucun avantage. Il y a eu des cas où des tribus indiennes de la région de Whitehorse en particulier, où il y a des exploitations minières, ont dû quitter les terres qu'ils aimaient sans pouvoir rien dire parce qu'ils n'avaient pas de titres de propriété.

On a fait des recommandations visant à inciter les Indiens à participer à différents programmes, comme la prospection. Je pense que vous devriez faire plus que cela étant donné que nous n'avons pas de titres de propriété sur des terrains qui ont été confisqués au profit des mines. Vous devez offrir à ces gens plus que des emplois de prospecteurs, de

manœuvres ou de conducteurs d'engins dans une entreprise.

Nous avons d'autre part à Whitehorse une école professionnelle qui est excellente; un bon nombre d'étudiants indiens y vont et obtiennent des diplômes. Nous avons eu un représentant de la région de Dawson à une conférence ayant pour but d'apporter des modifications à la Loi sur les Indiens et des mémoires ont été présentés. Le représentant de Dawson a déclaré qu'il y avait de la ségrégation en ce sens que certains étudiants qui obtenaient un diplôme de formation professionnelle ne pouvaient avoir d'emploi. Ces étudiants se sont tout d'abord débrouillés pour suivre ce cours. Je sais que beaucoup de gens pensent encore qu'il ne faut pas employer d'Indiens parce qu'ils ne sont pas dignes de confiance. De nombreux autres sont incécis. Cependant ces jeunes gens, comme je l'ai dit, ont manifesté au départ un certain intérêt en suivant le cours; ils ont pris le départ, on doit leur donner l'occasion de faire leurs preuves à l'ouvrage.

Il y a aussi le piégeage. Un grand nombre des recommandations portaient sur l'aménagement industriel. Tout cela est très bien pour les jeunes Indiens, mais pour ce qui est des vieux, une bonne partie d'entre eux ont passé leur vie à chasser au piège; ils l'ont fait pendant des années, et ne peuvent changer du jour au lendemain. C'est un changement trop radical pour eux. Je pense qu'un grand nombre d'entre eux seraient trop vieux pour se faire recycler. Je ne sais pas si cela a un rapport avec vos travaux et si ces personnes âgées pourraient recevoir des avantages quelconques qui les aident dans leur piégeage et autres occupations du même genre.

Beaucoup d'Indiens sont actuellement déplacés de régions où ils vivent depuis plusieurs années. Depuis que la route de l'Alaska est construite, de nombreux blancs sont venus au Yukon. Les enfants indiens doivent aller à l'école et généralement on les enlève à leurs parents pour les envoyer en pension à deux ou trois cent milles de chez eux; ils ne voient leurs parents que deux mois par an. On s'est rendu compte récemment que cela était mauvais. On a donc à l'heure actuelle un système permettant aux enfants de rester chez eux et d'aller à l'école au village.

Voici un exemple. A Pelly Crossing, entre Whitehorse et Dawson, il y a un grave problème d'alcoolisme et de criminalité chez les Indiens. A mon

avis, la principale raison est que ces gens ont été déplacés d'une autre localité appelée Minto, à 30 milles de là. Ces gens habitaient cette région depuis des années, chassant, piégeant et pêchant dans la rivière. Maintenant qu'ils ont déménagé dans cette autre localité, il est assez difficile pour eux de faire 30 milles pour aller chasser et piéger, car beaucoup d'entre eux n'ont pas de véhicules et doivent y aller à pied. On les a fait partir d'un milieu auquel ils étaient habitués et ils n'ont rien dans cette autre localité. Naturellement quand vous vous ennuyez, vous vous mettez à boire. Parce qu'ils n'ont rien à faire, ces gens sont portés à boire.

On a également dit qu'on projetait de construire un barrage sur la partie inférieure du Yukon, près de la frontière de l'Alaska, dans le territoire de l'Alaska même. Ceci affecterait le saumon quand il remonte la rivière Yukon. En été la plupart des Indiens assurent leur subsistance grâce à la pêche et si ce barrage est construit, il arrêtera le saumon. Ces gens seront privés d'un autre moyen de subsistance et cela vous créera d'autres problèmes.

Dans le Yukon même la pêche est une activité importante en été. Beaucoup d'Indiens se nourrissent de saumon; s'ils en prennent beaucoup, plus qu'ils n'en ont besoin, ils le donnent à leurs amis. Dans le Yukon, aucun permis de pêche commerciale n'est accordé. Je ne sais pas pourquoi, mais je pense que c'est parce que beaucoup d'Indiens prennent plus de poisson qu'il ne leur en faut et ce serait là une source de revenu pour eux.

M. Dindsdale a parlé du Centre d'accueil; s'en servir pour employer les Indiens est une bonne idée. Nous en avons un au Yukon, mais il ne marche pas très bien à l'heure actuelle parce que nous n'avons pas de fonds du ministère de la Citoyenneté, comme vous l'avez dit. Nous n'avons pas suffisamment de fonds. Nous sommes mêmes prêts à l'abandonner en raison de difficultés financières. Il a souligné que c'était là le problème de la plupart des autres centres d'accueil, mais dans cette région ce problème est plus grave qu'ailleurs. Nous avons fait une demande de subvention, mais la réponse est assez lente à venir et à moins d'obtenir quelque chose dans un avenir proche, nous serons dans l'obligation de fermer. Ce centre d'accueil de Whitehorse a été une excellente chose pour les Indiens. C'est une chose sur laquelle ils comptent et que l'on pourrait développer et je pense qu'il serait catastrophique d'avoir à le fermer. Je ne sais pas jusqu'à quel point les conseils de bande des différentes réserves et votre

ministère collaborent, mais dans le passé, le conseil de la bande de Whitehorse a tenté de lancer divers programmes ayant pour but de donner des revenus à la localité; il a pris de bonnes décisions, avancé d'excellentes idées et les a présentées au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui les a envoyées à Ottawa, je crois; après quoi on n'en a eu aucune nouvelle. Des projets ont été adoptés il y a deux ou trois ans et ne sont pas encore en vigueur. Tout ceci fait que les Indiens perdent confiance dans le ministère. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

• 1230

**Le président:** Merci beaucoup pour vos observations, monsieur Charlie. Il nous reste une demi-heure, et je demande aux membres qui poseront des questions aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de se limiter à cinq minutes, ensuite, si nous avons le temps, nous reviendrons à ceux qui auront d'autres questions. M. Simpson, avez-vous une question ?

**M. Simpson:** Non.

**Le président:** M. O'Connell ?

**M. O'Connell:** Je peux attendre.

**Le président:** Je crois que c'est votre dernière chance avant Noël, M. O'Connell. Jeudi, nous avons la *Panarctic Oils Limited*, Vendredi nous avons les concessions pétrolières. Mardi prochain nous avons également les concessions pétrolières. Il se peut que vous n'avez pas beaucoup de chance de revenir sur ce sujet.

**M. O'Connell:** Trois sessions sur le pétrole ?

**Le président:** C'est cela. Nous aurons trois et peut-être quatre heures jeudi. Nous siégerons de 9h 30 à une heure et nous pourrions traiter plus de choses que nous le pensons. Nous aurons trois témoins de Calgary et je suppose que nous devons prendre une bonne partie de la matinée de jeudi. Avez-vous une question, monsieur Simpson ? J'aimerais que les membres se limitent à cinq minutes.

**M. Simpson:** Merci, monsieur le président. Je serai aussi bref que possible. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'agit d'une affaire dont j'ai pris connaissance hier dans ses détails. On me l'a rapportée

il y a trois semaines je crois. Mais ce n'est qu'hier qu'on l'a confirmée. Ceci se rapporte aux quelques citoyens d'Ottawa—et je suis sûr que le ministère est au courant—qui possèdent des boutiques d'artisanat indien. Apparemment, il y a toute une correspondance à ce sujet, mais le problème que j'aimerais aborder est qu'à l'heure actuelle ces citoyens se rendent compte qu'ils ne peuvent plus continuer à cause d'un manque de fonds. Ils ont demandé une subvention au ministère pour continuer leur travail. Apparemment, ils reçoivent et vendent une quantité considérable d'articles d'artisanat indien et ils sont persuadés qu'à moins de recevoir une aide financière ils devront fermer, et fermer d'un jour à l'autre. Ils se demandent pourquoi ils n'ont pu obtenir de réponse. Au départ, ils ont soulevé le problème dans un échange de correspondance où ils demandaient que l'intéressé, M. R. L. Plourde, soit autorisé à continuer de s'occuper de la formation de certains adultes dans la localité du Lac Rapide. Il y a beaucoup de correspondance à ce sujet. Cette demande a finalement été refusée, et ces citoyens ont ouvert une boutique au mois de septembre et font du commerce depuis. On m'a dit que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait tous les détails sur la manière dont cette subvention serait utilisée pour continuer le commerce. Je crois comprendre qu'ils n'ont pas un capital suffisant pour acheter les marchandises aux Indiens et qu'ils ne veulent pas prendre ces marchandises en dépôt de peur de ne pouvoir les payer avant qu'elles ne soient vendues. Ils aimeraient savoir pourquoi le ministère met si longtemps à leur donner une réponse affirmative ou négative. Naturellement, ils aimeraient beaucoup avoir une réponse affirmative, mais si après enquête leur demande n'était pas approuvée, ils aimeraient savoir pourquoi. Je ne pense pas que ce soit trop demander. Y a-t-il quelqu'un ici qui sait quelque chose de ce cas particulier? Sinon, je serais très reconnaissant au sous-ministre de bien vouloir demander à ses hauts fonctionnaires d'étudier cette affaire et de voir s'il est possible d'avoir une réponse à ce sujet dans les 24 heures, car il semble que tout cela traîne depuis septembre. Je puis me tromper en disant depuis septembre, mais l'affaire a traîné depuis longtemps. La boutique a ouvert en septembre et c'est peu de temps après que les propriétaires ont demandé une subvention pour continuer.

• 1235

**Le président:** Avez-vous des commentaires, M. MacDonald?

**M. MacDonald:** Oui, monsieur le président. Cela doit être assez théorique, car je ne sais rien de ce cas particulier. Je n'ai avec moi aucun haut fonctionnaire qui connaisse ce domaine—celui de l'artisanat ou des petits commerces—mais si l'on tarde à répondre, j'imagine que c'est à cause de la nature du problème, car je suppose que nous ne sommes pas autorisés à accorder des subventions à des non-Indiens pour une entreprise commerciale normale. Comme vous en conviendrez, il doit y avoir des limites à ce que nous pouvons faire comme ministère du gouvernement et nous devons nous en tenir à cela. Je crois toutefois que nous verrions d'un bon oeil cette entreprise car elle constitue un débouché pour les articles d'artisanat indien. S'il y a des retards, j'imagine que c'est parce qu'on essaye de trouver une solution. C'est souvent la cause de certains retards. On s'efforce d'étudier plusieurs possibilités. Malgré tout, je suis d'accord avec M. Simpson et je m'efforcerais de lui donner une réponse dans un très bref délai.

**M. Simpson:** Les noms des personnes sont M. et Mme R. L. Plourde, propriétaires du centre d'artisanat indien au 318, rue Bank. Je crois savoir que Mme Plourde est d'origine indienne. Elle m'a dit que. . .

• 1240

**M. MacDonald:** Évidemment, notre autorité légale ne touche que les Indiens inscrits et nous n'avons pas le pouvoir de soutenir des entreprises commerciales ordinaires même si nous portons beaucoup d'intérêt à celle-ci en particulier. Je vais cependant voir immédiatement ce qu'il en est.

**M. Simpson:** Très bien.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions?

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, je m'aperçois que nous sommes moins que le quorum. Je vois quatre conservateurs et un libéral. Il me semble que ce sont les députés du gouvernement qui ont besoin du plus grand nombre d'éclaircissements. Le problème est de savoir si nous devons continuer ou non. J'ai une ou deux questions se rapportant à l'enseignement, et c'est un domaine très important.

Vous dites que c'est notre dernière chance d'étudier ces questions ?

**Le président:** M. Dinsdale, le comité de direction a déclaré qu'il était impossible de toucher à tous les aspects du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous en avons conclu qu'en ces conditions la meilleure solution serait d'étudier un ou deux sujets à fond dans chaque domaine. Nous avons pensé que la question de l'emploi était la plus pressante et c'est pourquoi nous l'avons abordée plus en détail qu'on ne le fait habituellement en comité. Comme il nous reste quelques minutes, nous pourrions peut-être en finir avec les questions qui se rapportent à ce domaine. Il nous faut être réalistes du point de vue du budget. On a dépensé de l'argent. Si nous voulons que notre comité soit utile, il nous faudra entrer dans les détails et peut-être faire des recommandations. Notre comité peut avoir des recommandations à formuler au sujet de la situation de l'emploi; le Comité de direction en discutera et en référera à notre comité le jour que nous avons choisi pour préparer notre rapport, le 10 ou le 12 de ce mois je crois. Si vous voulez poser des questions sur l'enseignement, allez-y. Je pense, M. Dinsdale, que vous vous rendrez compte de ce que nous essayons de faire. Nous ne tenons pas à rester à tout prix sur le plan théorique, nous voulons avoir des résultats.

**M. Dinsdale:** Oui. Dans ce cas j'énoncerai très brièvement mes questions. Il y a eu ces dernières années des progrès encourageants dans le domaine de l'éducation. Si je citais les trois questions que j'ai à l'esprit M. Davey pourrait les commenter. Ceci suffira pour ce que je veux faire et satisfera le comité, je l'espère. Je dirai que le programme d'intégration scolaire a fait des progrès assez rapides et satisfaisants, et j'aimerais que M. Davey commente cet aspect de l'éducation. Il n'y a pas, autant que je sache, de problèmes majeurs. Les enfants s'adaptent parfaitement aux écoles locales. Je ne sais pas si c'est une affaire montée de toutes pièces, mais dans ma circonscription j'ai reçu une multitude de lettres de félicitations de directeurs qui avaient ces étudiants dans leurs classes. Il y en a tant qui arrivent que je crois parfois que c'est concerté; il est intéressant de voir que ces directeurs sont favorables au programme.

La seconde question à laquelle je viens de m'intéresser est la nature des cours destinés aux écoles isolées, en particulier les écoles des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Je sais que des études sont en cours depuis plusieurs années afin de rendre la nature des cours conforme à la vie quotidienne des jeunes gens du Nord, et j'aimerais savoir quels sont les progrès en ce sens. La question finale, qui a été soulevée par M. Charlie tout à l'heure, est la vieille méthode propre au Nord qui consiste à isoler les enfants de leurs parents pendant de longs mois. Nous pensions que le problème était résolu depuis plusieurs années au moyen du système de chalets établis dans les localités. Où en sont les progrès à cet égard ?

**M. R. F. Davey, (Direction de l'Éducation (Affaires sociales), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, pour répondre à M. Dinsdale voulant que je fasse un commentaire général, je dois dire que je conviens avec lui que les progrès ont en général été assez bons. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y a pas de problèmes, car il y en a. Les jeunes gens dont des difficultés d'adaptation dès qu'ils arrivent dans un milieu urbain quand ils viennent, comme beaucoup d'entre eux, d'un milieu rural. Cela n'est pas un problème propre aux Indiens. On m'a dit que même à l'université les étudiants qui viennent de régions rurales s'adaptent beaucoup plus difficilement que ceux qui habitent la ville. On étudie certains de ces problèmes et j'ai parlé de quelques-unes de ces études à la dernière réunion à laquelle j'ai assisté. Les statistiques provisoires montrent que cette année le nombre d'enfants indiens inscrits dans l'enseignement provincial sera le plus élevé jamais atteint, ce qui prouve que les parents indiens eux aussi croient que c'est une meilleure solution que de faire instruire leurs enfants dans des écoles séparées.

En ce qui concerne la nature des cours, les écoles qui se situent au sud du 60e parallèle n'ont pas à notre avis suffisamment insisté sur la culture indienne, et nous avons pris des mesures pour améliorer la situation; j'en ai également parlé à la dernière réunion. Plutôt que de parler moi-même du Nord, région que je ne connais pas très bien, étant donné que je n'en suis responsable que depuis deux

mois, je préfère laisser à M. Simpson le soin de dire quelques mots là-dessus.

• 1245

Le troisième point qu'a soulevé monsieur Dinsdale concerne l'éloignement inconvenant que subissent les jeunes Indiens placés dans des pensions ou ailleurs. Il convient de noter toutefois que pour la première fois, autant que je souviens, les inscriptions à ce qui s'appelaient déjà les pensionnats ont diminué. Nous n'avons que des statistiques provisoires, mais elles démontrent que les inscriptions à ces institutions ont diminué d'environ 500 sur un total de 9,000. Je crois qu'à cet égard, on s'engage dans la bonne direction.

J'espère qu'en disant ce qui précède, je ne laisse pas sous-entendre que je suis satisfait de la célérité avec laquelle nous devrions agir. Tel n'est véritablement pas le cas, mais nous nous efforçons d'épargner aux jeunes le plus rapidement possible la triste expérience d'être loin d'un milieu qui leur est familier pour les placer dans un autre auquel ils sont étrangers.

L'une des méthodes que nous employons,—et monsieur Dinsdale y a fait allusion,—est un recours à un petit dortoir dans la collectivité même. Nous avons commencé à utiliser de plus en plus des foyers d'Indiens comme pensions pour les enfants dont les parents doivent travailler à l'extérieur ou qui, pour certains motifs, doivent être placés dans des maisons de convalescence. Ce sont des solutions que l'on commence à mettre en pratique.

Telles sont certaines voies dans lesquelles on s'engage. J'invite maintenant monsieur Simpson à expliquer plus en détails les dispositions envisagées pour les régions septentrionales.

**M. Dinsdale:** Monsieur Simpson pourrait-il aussi se prononcer sur un sujet qu'on soulève de temps à autre, à savoir la façon dont on parle de l'histoire et de la culture des Indiens dans les manuels et les livres de classe? Ce sujet entre peut-être dans vos attributions?

**Le président:** Si je ne m'abuse, monsieur Dinsdale, nous avons traité de ce sujet la semaine dernière.

**M. Dinsdale:** D'accord.

**M. D. W. Simpson (Directeur adjoint, Division de l'enseignement (Affaires sociales), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Au sujet des enfants qu'on éloigne durant dix mois de l'année

pour les placer dans des résidences d'élèves et les éloigner ainsi de leurs parents, je peux vous indiquer des statistiques prouvant que cette difficulté s'atténue. Lorsque vous étiez ministre, un très grand nombre d'enfants,—quelque 1,500 enfants sur les 4,500 qui y étaient inscrits,—habitaient des résidences d'élèves. Aujourd'hui, nous en comptons encore environ le même nombre, mais les élèves forment le total de 9,700. En d'autres termes, les inscriptions ont plus que doublé, mais ceux qui vivent en résidence n'ont pas augmenté. De fait, je crois que leur nombre a diminué. Une analyse des inscriptions est plutôt révélatrice. Une enquête entreprise l'an dernier a révélé que les enfants envoyés dans les grandes résidences d'élèves sont âgés de 12 ans et plus. Ainsi donc, ces résidences sont devenues des lieux où les élèves plus âgés peuvent poursuivre leurs études secondaires. Seuls ceux des camps les plus éloignés de l'école élémentaire doivent demeurer en résidence.

• 1250

La décision d'installer les écoles au sein même de la localité a eu d'assez bons résultats: non seulement a-t-elle rapproché les enfants de l'école, mais aussi en a-t-elle encouragé la fréquentation. A cet égard, les signes sont donc prometteurs. On a cru tout d'abord que les petites résidences d'élèves allaient répondre aux besoins, mais depuis le mouvement vers les centres urbains, elle sont moins nécessaires. Puisque de plus en plus on occupe sa propre maison, les petites résidences sont moins nombreuses et l'on n'en compte maintenant que 13, dans les régions septentrionales, c'est-à-dire au nord du 60<sup>e</sup> parallèle et dans le nord du Québec.

**Le président:** Je dois signaler à votre attention que le temps presse et que d'autres membres du Comité veulent peut-être participer à l'interrogatoire. Sinon, nous autoriserons monsieur Dinsdale à dépasser le temps qui lui est alloué.

**M. Dinsdale:** J'ai terminé mon interrogatoire, monsieur le président. J'allais cependant ajouter que Marie Carpenter serait heureuse d'entendre ce qui précède.

**M. D. W. Simpson:** Oui. La deuxième partie de votre question, si je ne m'abuse, concernait les progrès accomplis dans l'effort d'adapter le plus possible les ouvrages ou leurs établissements aux Indiens ou aux Esquimaux et à leur milieu. La production de ces ouvrages s'est poursuivie sans arrêt, mais non pas en aussi grand nombre qu'on l'aurait souhaité. Nous nous sommes engagés à établir des livres de lecture élémentaire. J'ai lu récemment que des éditeurs des États-Unis prétendent que la publication de tels ouvrages coûte un million, ce qui expliquerait les critiques qu'a provoquées l'usage des livres "**Dick and Jane**". Ces choses coûtent cher. Tout comme le bourdon, nous ne savions pas que nous pouvions voler de nos propres ailes, mais nous nous sommes quand même efforcés de produire ces livres qui ont coûté plus que prévu. Nous avons publié deux volumes. Et nous nous proposons de sortir une nouvelle édition en couleur. Ces ouvrages coûtent cher, mais ils se rapportent au milieu des Indiens et à la culture des Esquimaux.

Nous comptons un certain nombre de manuels qui servent à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, aux enfants qui viennent à l'école sans connaître l'anglais. Il s'agit surtout de livres du maître qui montrent la façon scientifique d'enseigner l'anglais dans ce milieu particulier.

On compte d'autres genres de livres également. Mais un domaine autre que le livre où l'on a fait de beaux progrès et qui favorise la cause de l'éducation dans ce milieu tout à fait spécial, a été l'engagement d'instituteurs assistants qui sont eux-mêmes Indiens. Nous en comptons maintenant 40 dans les classes des régions septentrionales qui aident les enseignants auprès d'élèves venus d'un milieu tout autre et qui ont une culture particulière.

**Le président:** Merci, monsieur Simpson. Avez-vous une question à poser, monsieur Simpson ?

**M. Simpson:** Le gouvernement peut-il, par extrapolation, prévoir le jour où disparaîtront les résidences d'écoles ? Une telle chose est-elle possible ?

**M. D. W. Simpson:** Pour cesser d'y recourir entièrement, je crois qu'il faudrait une révolution dans les conditions de vie et le développement des régions septentrionales du pays, du moins dans le grand Nord. A mon avis, ce genre de maisons d'enseigne-

ment convient à notre époque aux élèves du secondaire. Outre les options requises, il faut un bon nombre d'élèves dans un même milieu pour que soient motivés l'érection d'une école et l'engagement d'un personnel qualifié. Pour répondre à ces besoins, il faut la concentration d'élèves en un certain milieu. Les conditions ne sont pas les mêmes que dans le sud où des autobus transportent les élèves sur une distance de quelque 20 ou 30 milles. Dans le nord, il nous faudra toujours recourir à l'avion. Je ne devrais pas dire toujours, mais plutôt parler d'un avenir prévisible.

• 12 h 55

**M. Simpson:** J'aurais dû préciser que mes propos se rapportaient aux limites provinciales. Je sais qu'alors vous auriez connu les mêmes difficultés. Les habitants de fort petites localités, isolées, ne peuvent justifier la construction d'une école, mais a-t-on songé à les en faire sortir, à leur procurer des résidences qui seraient intégrées aux écoles publiques ?

**M. R. F. Davey (Directeur, Division de l'enseignement (Affaires sociales), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Si vous m'y autorisez, monsieur le président, je voudrais signaler que le rôle des prétendues écoles résidentielles se modifie assez rapidement. En 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, on avait communément recours à cette méthode pour instruire les jeunes Indiens. On en comptait alors, sauf erreur, quelque 9,000, le même nombre qu'aujourd'hui. Mais le nombre des écoliers Indiens est passé de 16,000 à plus de 65,000, d'où l'on voit que la grande majorité des écoliers Indiens reçoivent leur éducation tout en demeurant au foyer.

Après la guerre, les écoles servaient principalement d'institutions de bien-être. Depuis que les provinces procurent aux Indiens l'assistance sociale,—surtout dans le sud de l'Ontario où les écoles résidentielles ont presque disparu depuis l'entrée de la Société de l'aide à l'enfance dans les collectivités indiennes,—ces institutions deviennent des résidences pour les jeunes qui commencent leurs études secondaires. Tel est de plus en plus leur rôle.

Malheureusement plusieurs de ces institutions devront être abandonnées vu leur éloignement. Déjà nous en avons fermé. En 1945, on en comptait 76,

aujourd'hui elles sont 62 et nous voulons en fermer quatre autres à la fin de la présente année financière.

**Le président:** A-t-on d'autres questions à poser? Sinon, j'en poserai deux moi-même à monsieur Davey. Je note que parmi les normaliens, on compte cette année 27 élèves indiens. En qualité de directeur de la Division de l'enseignement, encouragez-vous les jeunes Indiens à se lancer en plus grand nombre dans cette profession?

**M. Davey:** Oui, monsieur le président, nous le faisons sous deux rapports. Monsieur Simpson a déjà souligné que des jeunes indiennes servaient d'aides à l'enseignement. Nous espérons que cette méthode encouragera les jeunes Indiens, surtout les femmes, à embrasser la profession d'enseignant. Je regrette que des 150 environ qui fréquentent les universités, 27 seulement soient inscrits dans les facultés d'éducation. La difficulté provient de deux facteurs: la volonté d'enseigner et, deuxièmement, le besoin de relever le niveau d'instruction de la population indienne. Qu'on me permette d'indiquer les changements survenus à cet égard depuis 1945. On comptait alors moins de 1 p. 100 des élèves Indiens à l'école secondaire; en tout quelques 100 élèves.

Pour la présente année scolaire, on en compte un peu moins de 6,000.

• 13 h 00

**Le président:** Quel serait le pourcentage par rapport à la population indienne?

**M. Davey:** Il serait d'environ 11 p. 100.

**Le président:** Quelle est la proportion des jeunes Indiens assez âgés pour fréquenter l'école secondaire qui la fréquente?

**M. Davey:** Je regrette, mais je ne peux répondre à cette question.

**Le président:** Vos statistiques de 1967-1968 montrent que des 6,000 élèves Indiens à l'école secondaire, 1,932 seraient dans ce groupe d'âge. Je présume qu'ils fréquentent tous l'école secondaire ou suivent des cours de formation professionnelle. Est-ce exact?

**M. Davey:** C'est exact.

**Le président:** Je note que, selon vos statistiques, 156 étudiants Indiens fréquentent les universités. Puisque très peu d'Indiens semblent fréquenter l'université, comment se fait-il qu'ils ne soient pas plus nombreux en formation professionnelle?

**M. Davey:** La réponse à cette question est double. En premier lieu, je doute que le chiffre de 1,932 représente véritablement le nombre d'élèves inscrits aux cours des écoles secondaires. Nous devons compter sur les données qui nous viennent des provinces et nous avons quelque difficulté à obtenir les renseignements requis de certaines écoles.

En deuxième lieu, parce que nombreux sont les Indiens qui ont dépassé l'âge de l'école secondaire, ils se hâtent d'acquérir un métier le plus tôt possible. En outre quelque 2,000 de plus,—2,081 si je ne m'abuse,—sont inscrits aux écoles professionnelles et non aux écoles secondaires.

**Le président:** En d'autres termes, avez-vous des chiffres qui indiquent combien d'Indiens quittent l'école, diplômés ou non, pour entrer dans la population active ou en prévision de pouvoir le faire et qui n'ont pas de formation professionnelle ou universitaire? Puisqu'ils ne se rendent pas à l'université, combien abandonnent leurs études ou quittent l'école pour entrer dans la population active sans avoir reçu une formation professionnelle?

**M. Davey:** Je ne peux vous donner de chiffres exacts, mais environ 5,000 abandonnent l'école chaque année. De ce nombre, environ 4,000 ont reçu une certaine formation professionnelle.

**Le président:** Des 5,000 qui quittent l'école, 4,000 ont reçu une certaine formation professionnelle?

**M. Davey:** C'est exact.

Puis-je corriger la déclaration que je viens de faire? Parmi les 4,000 qui suivent des cours de formation professionnelle, il y a ceux qui ont quitté l'école depuis un certain temps et je ne peux vous donner la proportion de ceux qui ont quitté l'école en juin pour se joindre alors à la population active.

**Le président:** Je veux ici ne faire ressortir qu'une lapalissade: trop de jeunes quittent l'école. Ces

étudiants ne sont disponibles que pour une chose: le chômage.

**M. Davey:** C'est exact.

**Le président:** Avez-vous d'autres projets qui pourraient améliorer le régime de formation professionnelle?

**M. MacDonald:** Ce problème, monsieur le président, se rattache à ceux qui abandonnent leurs études prématurément. Cela constitue pour nous une véritable difficulté qui nous cause beaucoup de soucis, au sujet de laquelle monsieur Davey poursuit des études spéciales. Le milieu dans son ensemble y est mêlé: l'habitation, la famille et l'élève lui-même. L'abandon des études se fait à un rythme excessif; malgré les fléchissements, il est encore au-delà de la moyenne, ce qui nous cause beaucoup de soucis.

**M. D. W. Simpson:** Je crois que je peux formuler quelques observations au sujet de la formation des maîtres dans les régions septentrionales. L'une des principales difficultés qu'il nous faut surmonter se rapporte à ceux qui, n'ayant passé que quelque temps à l'école, sont incapables de réussir les examens de passage dans l'enseignement supérieur, barrière que ne peuvent franchir les enfants Indiens, Esquimaux ou Métis.

• 13 h 05

Dans les Territoires du Nord-Ouest, cette année, nous avons entrepris un projet pilote de formation des maîtres, acceptant des élèves dont la formation est inférieure d'un an au niveau précité, de sorte qu'ils n'ont pas à se soumettre à cet examen. Nous en formons 17 à l'heure actuelle à Yellowknife.

Nous ne voulons pas qu'entrent dans la profession d'enseignant des incompetents qui n'auraient aucun moyen d'y réussir. Mais notre projet est quinquennal; ainsi les élèves recevront toute la formation requise en suivant des cours d'été, des cours de recyclage de façon que leur diplôme ait l'équivalence du diplôme provincial, leur permettant d'enseigner où ils le voudront.

**Le président:** Merci, monsieur Simpson. Avec l'assentiment du Comité, je poserais bien une ou deux autres questions. J'aimerais que monsieur MacDonald nous dise si les sociétés pétrolières qui exploitent des concessions du gouvernement fédéral

dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'Arctique en général s'efforcent d'employer des Indiens et des Esquimaux comme journaliers. On nous a dit que la *Panarctic Oils Limited* s'en préoccupait. Avez-vous des renseignements quant aux autres sociétés, à savoir la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et toutes les grandes sociétés américaines? Font-elles des efforts?

**M. MacDonald:** Nous ne sommes pas satisfaits des efforts entrepris à cette fin et c'est pourquoi j'ai eu des entretiens avec les dirigeants de ces sociétés à Calgary il y a deux semaines. Elles nous ont donné l'assurance qu'elles s'efforceraient d'y pourvoir. Nous allons leur soumettre les noms des personnes disponibles de façon qu'elles puissent se préparer et procurer à ces employés la formation qui leur serait utile.

**Le président:** Vous avez dit, monsieur MacDonald, que vous avez eu des entretiens avec l'*Independent Petroleum Association of Canada*, organisme qui groupe un certain nombre de sociétés canadiennes, si je ne m'abuse?

**M. MacDonald:** Ce n'est pas ce que j'ai dit, je vous prie de m'excuser. Je me suis entretenu avec les dirigeants de la *Canadian Petroleum Association*, l'*Independent Petroleum Association* et les entrepreneurs en forage appartenant à trois des entreprises qui, ensemble, constituent les principales entreprises indépendantes.

**Le président:** J'ai interrogé monsieur Francis pour savoir si l'entreprise privée allait augmenter le nombre d'Indiens qu'elle engage au Canada. Votre ministère envisage-t-il de nouvelles initiatives à ce sujet?

**M. MacDonald:** Oui. J'ai déjà saisi le Comité de ce que nous faisons et des ententes que nous avons conclues avec l'industrie. Toutefois, monsieur Battle pourrait vous parler d'un projet que nous tentons de réaliser à l'heure actuelle.

**M. Battle:** Les conversations que nous tenons à l'heure actuelle sont plutôt secrètes et je ne voudrais pas divulguer le nom des sociétés avec lesquelles nous sommes en pourparlers. Nous nous efforçons de conclure des ententes avec de puissantes sociétés qui pourraient former et déplacer les Indiens en différentes parties du pays, selon les besoins. Ces ententes, au début, seront à l'état de projets, dans une ou deux



## APPENDICE "I"

*Réponses à des questions posées au cours de réunions antérieures.***1. M. Laprise***Réinstallation des Indiens de Nemaska*

Le poste de Nemaska, situé près de la rivière Rupert à 70 milles environ à l'est de Rupert House, compte près de vingt-cinq familles indiennes, qui, à l'exception d'une ou de deux, quittent l'endroit à la même période chaque année, pour ne revenir qu'à la fin de la saison du piégeage et de la pêche. Ces familles appartenaient toutes à la bande de Waswanipi ou à la bande de Rupert House.

Le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, situé près du lac Evans, se voit dans l'obligation de fermer boutique en raison du délabrement de ses bâtiments, de la difficulté de retenir les services de personnel compétent et du coût élevé du transport aérien. De plus, l'association des pêcheurs indiens de Matagami pourvoit aux besoins des Indiens pendant la saison de la pêche, ce qui abaisse sensiblement le chiffre d'affaires du poste.

En juin 1968, certains fonctionnaires du district de l'Abitibi se sont rendus à Nemaska pour interroger les membres de la bande et du Conseil sur les possibilités de réinstallation. Une résolution du conseil de bande, adoptée le 29 mai 1968, indique que certains membres sont prêts à déménager à Rupert House ou à Mistassini, à certaines conditions, telles que le paiement des frais de transport et l'assurance d'obtenir une habitation convenable.

Les Indiens semblent ne pas s'entendre sur ce qu'ils devraient décider. Comme il a été mentionné, un certain nombre aimeraient devenir membres de la bande de Mistassini, alors que d'autres préféreraient faire partie de la bande de Rupert House. Par contre, quelques-uns n'ont pas encore fixé leur choix. Ne tenant pas à obliger le groupe à s'installer ailleurs, le Ministère estime que la décision appartient aux Indiens.

Nous continuons les pourparlers avec eux à cet égard. Le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson ne fermera pas ses portes avant le 1<sup>er</sup> juin 1969.

**2. M. Southam***Consultations au sujet de la Loi sur les Indiens—M. Howard Adams*

M. Adams est un Métis qui se dit le porte-parole de 25 Indiens vivant à Saskatoon; il avait demandé de parler au nom de ces derniers, à la réunion tenue du 16 au 20 septembre à Regina.

Les délégués indiens officiels à la réunion ont permis à M. Adams d'exprimer ses vues le mercredi après-midi, 18 septembre 1968, ce qu'il fit. Ses commentaires figureront dans le procès-verbal officiel de la réunion, qui est actuellement en voie de préparation. Une fois disponibles, des copies seront distribuées aux membres du Comité permanent, de même qu'à toute autre personne qui en fera la demande.

**3. (a) M. Simpson***Liste des taux des prestations de bien-être social*

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE DU  
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES  
ET DU NORD CANADIEN

au 1<sup>er</sup> juillet 1968

Les barèmes d'assistance sociale du Ministère indiquent les sommes maximums qui peuvent être accordées aux Indiens qui ne jouissent d'aucun revenu.

Les montants accordés à une famille indigente pour se nourrir et se vêtir peuvent être calculés à l'aide de ces barèmes lorsque l'âge des enfants est connu.

De nombreux autres renseignements précis sur la situation et les ressources de chaque famille sont indispensables pour déterminer le montant exact des prestations auxquelles chaque famille est admissible en conformité des règlements d'assistance sociale de chaque région.

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE DU  
MINISTÈRE DANS LES MARITIMES

*Nourriture*

	Par mois
Pour le premier adulte.....	\$ 26.00
Pour un deuxième adulte.....	17.00
Pour un troisième adulte.....	17.00
Pour chaque enfant âgé de moins de douze ans.....	13.00

*Diète prescrite par un médecin*

Coût réel

*Vêtements*

	Par mois
Pour le premier adulte.....	\$ 10.00
Pour chaque autre personne.....	5.00

*Logement*

	Par mois
Logement dans une région rurale.....	\$ 40.00
Logement dans un centre urbain.....	60.00

*Combustible et services publics*

Coût réel

*Dépenses personnelles et d'ordre ménager*

	Par mois
Pour le premier adulte.....	\$ 6.00
Pour le deuxième adulte.....	4.00
Pour chaque enfant âgé de moins de dix-huit ans et qui ne reçoit aucune indemnité.....	2.00
Pour chaque autre personne âgée de plus de 18 ans.....	2.00
Par famille au maximum.....	15.00

*Besoins particuliers*

Selon ce qui est indispensable.

*Chambre et pension*

Dans une maison privée:

Pour une personne	
coût réel jusqu'à concurrence de.....	\$ 80.00
Par couple	
coût réel jusqu'à concurrence de.....	120.00

A la suite d'un cas d'urgence: coût réel

Dans une institution quelconque (adultes):

Le coût réel d'entretien quotidien et \$15 pour diverses commodités.

**TAUX DE L'ASSISTANCE SOCIALE DU  
MINISTÈRE POUR LE QUÉBEC**

*Nourriture*

	Par mois
Chef de ménage.....	\$ 30.00
Conjoint(e) ou toute personne à charge de 18 ans et plus.....	20.00
Enfants de moins de 18 ans (maximum de 8 enfants).....	15.00
Tout enfant supplémentaire.....	10.00

*Vêtement*

	Par mois
Par personne.....	\$ 5.00

*Logement*

Coût total

*Combustible et services publics*

Coût total

*Gîte et couvert*

**TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE DU  
MINISTÈRE POUR L'ONTARIO**

*Frais d'entretien personnel*

(comprend la nourriture, le vêtement et les menus frais)

	Par mois
Un adulte.....	\$ 47.00
Deux adultes.....	80.00
Deux adultes et un enfant de 9 ans au plus.....	99.00
Deux adultes et un enfant de 10 à 15 ans..	107.00
Deux adultes et une personne à charge de 16 ans ou plus.....	112.00

*Ajustements*

Dans le cas des familles de plus de six enfants, pour chaque enfant supplémentaire, ajouter:

	Par mois
Par enfant de 16 ans ou plus.....	\$ 36.00
Par enfant de 10 à 15 ans.....	31.00
Par enfant de 9 ans ou moins.....	23.00

*Diètes sur ordonnance médicale*

	Par mois
De grossesse.....	\$ 5.10
Cas de gastrite.....	5.10
De diabétique.....	10.30
Autres.....	Coût total

*Logement*

	Chauffé	Non chauffé
	Par mois	Par mois
Célibataire.....	\$ 43.00	\$ 43.00
Couple.....	85.00	75.00
Un adulte avec une personne à charge.....	85.00	75.00
Toute personne à charge additionnelle.....	5.00	5.00

*Combustible et services publics**Combustible*

Prestation calculée d'après le type de maison, le nombre de pièces, la saison de l'année et le coût en combustible.

*Service publics*

	Par mois
Une seule personne.....	\$ 8.00
Toute personne à charge.....	1.00
Maximum.....	12.00

*Articles de maison*

Mensualité maximale par ménage.....	\$ 7.00
-------------------------------------	---------

*Gîte et couvert*

	Par mois
Maison unifamiliale — 1 adulte.....	\$ 85.00
— Couple.....	130.00
Maison unifamiliale — Premier enfant ...	45.00
— Deuxième enfant.....	40.00
— Tout enfant supplémentaire....	30.00
Foyer d'accueil.....	Coût total
Maison de santé..... max. de \$7.50 par jour	

*Aide supplémentaire*

Pour les bénéficiaires d'allocations gouvernementales, afin d'acquitter des frais de logement.....	\$ 20.00
--	----------

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE DU  
MINISTÈRE POUR LE MANITOBA

<i>Nourriture</i>	
	Par mois
Par adulte.....	\$ 26.00
Par personne de 15 à 19 ans.....	30.00
Par personne de 12 à 14 ans.....	27.00
Par personne de 7 à 11 ans.....	22.00
Par personne de 4 à 6 ans.....	18.00
Par personne de 3 ans ou moins.....	16.00

*Ajustements*

	Par mois
Pour célibataire (vivant seul(e)), ajouter... \$	5.00
Pour deux personnes, ajouter.....	6.00
Pour trois personnes, ajouter.....	1.00
Pour toute personne en sus de 5, déduire \$2	
Pour les bénéficiaires de régions éloignées, ajouter jusqu'à 25 p. 100.	

*Diète sur ordonnance médicale*

	Par mois
Régime de convalescence (ancien tuberculeux).....	\$ 39.18
Hyperprotéique.....	39.18
Hypervitaminique.....	39.18
Hypercalorique.....	39.18
Diète semi-liquide (ulcères).....	40.10
Diète molle (ulcères).....	38.77
Sans irritants.....	38.77
Molle.....	38.77
Hypolipidique.....	29.90
De diabétique.....	24.03 à 38.04
Autres.....	Coût total

*Vêtement*

	Par mois
Par adulte.....	\$ 5.00
Par enfant de 12 à 17 ans.....	6.00
Par enfant de 7 à 11 ans.....	5.00
Par enfant de 6 ans ou moins.....	4.00

*Logement*

	Par mois
Loyer—Célibataire vivant seul(e) jusqu'à concurrence de.....	\$ 25.00
Deux adultes vivant ensemble jusqu'à concurrence de.....	40.00
Famille jusqu'à concurrence de.....	55.00
Dans une maison autorisée pour personnes âgées.....	Coût total
Dans des circonstances spéciales, on pourra ajouter jusqu'à \$10 par mois au montant maximum.	

*Combustibles et services publics**Combustible*

	Par mois
Célibataire.....	\$ 15.75
Famille (en chambre).....	15.75
Famille (dans une maison).....	20.00
Une allocation de \$50 pourra être accordée pour l'acquittement du coût total	
Pour les bénéficiaires de régions éloignées. Coût total	

*Services publics*

	Par mois
Eau, éclairage et cuisine.....	\$ 7.50
Au besoin, une allocation supplémentaire.	7.50

*Frais imprévus, tant personnels que ménagers*

	Par mois
Une seule personne.....	\$ 10.00
Une seule personne (vivant dans une famille).....	5.00
Une seule personne (dans une institution).....	5.00
Une seule personne (en pension).....	7.00
Famille (1 adulte).....	10.00
Famille (2 adultes).....	15.00

*Ajustements*

	Par mois
Aveugle.....	\$ 5.00
Viellards et infirmes socialement actif en institution.....	7.00

*Besoins spéciaux*

Au besoin

*Chambre et repas pris au restaurant*

	Par mois
Personne seule.....	\$ 70.00

*Gîte et couvert*

Au domicile de parents, sans soins spéciaux	
Une seule personne, coût total, jusqu'à concurrence de....	\$ 50.00
Couple, coût total, jusqu'à concurrence de....	90.00
Au domicile de parents, avec soins spéciaux	
Une seule personne, coût total, jusqu'à concurrence de....	85.00
Couple (un conjoint ayant besoin de soins spéciaux), coût total, jusqu'à concurrence de....	120.00
Couple (les deux conjoints ayant besoin de soins spéciaux), coût total, jusqu'à concurrence de....	150.00

<i>Gîte et couvert (suite)</i>		Par mois
Dans une pension privée, sans soins spéciaux		
Une seule personne:		
coût total, jusqu'à concurrence de....		\$ 65.00
Couple:		
coût total, jusqu'à concurrence de....		\$110.00
Dans une pension privée, avec soins spéciaux		
Une seule personne:		
coût total, jusqu'à concurrence de....		\$100.00
Couple (un conjoint ayant besoin de soins spéciaux)		
coût total, jusqu'à concurrence de....		\$140.00
Couple (les deux conjoints ayant besoin de soins spéciaux)		
coût total, jusqu'à concurrence de....		\$175.00
Pour les institutions autorisées, le tarif est établi sur une base journalière.		

**TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE  
DU MINISTÈRE  
POUR LA SASKATCHEWAN**

<i>Nourriture</i>		Par mois
Par adulte.....		\$ 26.50
Par enfant de 4 ans ou moins.....		14.50
Par enfant de 5 à 9 ans.....		21.00
Par enfant de 10 à 14 ans.....		26.00
Par enfant de 15 à 19 ans.....		28.00

<i>Ajustements</i>		
Une seule personne, ajouter.....		\$ 2.00
Deux personnes, ajouter.....		1.00
Quatre personnes, déduire.....		5.00
Pour toute personne supplémentaire, déduire.....		3.00
Diverses réductions, calculées au pourcentage, lorsqu'il y a une récolte de produits.		

<i>Diètes sur ordonnance médicale</i>		
Coût total		

<i>Vêtement</i>		Par mois
Enfant de 4 ans ou moins.....		\$ 5.00
Enfant de 5 à 9 ans.....		6.80
Enfant de 10 à 14 ans.....		7.50
Enfant de 15 à 19 ans.....		8.00
Enfant de 20 ans ou plus.....		10.00

<i>Combustible et services publics</i>		
<i>Combustible</i>		
Le tarif varie de \$3 à \$4.50 pour le combustible à cuisson; l'allocation de chauffage varie de \$7 à \$24.50, selon la saison.		

<i>Services publics</i>		
Le tarif pour le service d'eau et l'électricité varie de \$2.20 à \$7, selon la situation géographique.		

<i>Frais imprévus, tant personnels que ménagers</i>		

<i>Personnels</i>		Par mois
Adulte.....		\$ 3.25
Adulte (en pension).....		10.00
Enfant de 4 ans ou moins.....		.45
Enfant de 5 à 9 ans.....		.60
Enfant de 10 à 14 ans.....		.85
Enfant de 15 à 19 ans.....		1.75

<i>Ménagers</i>		Par mois
1 et 2 personnes.....		\$ 1.60
3 et 4 personnes.....		2.45
5 et 6 personnes.....		3.75
7 à 9 personnes.....		4.40

<i>Besoins spéciaux</i>		
Au besoin		

<i>Logement et repas pris au restaurant</i>		Par jour
Appartement.....		\$ 3.00
Repas—Petit déjeuner.....		.85
—Déjeuner.....		1.25
—Dîner.....		1.25

<i>Gîte et couvert</i>		Par mois
Personne seule (adulte).....		\$ 60.00
Par jour		
Enfant de 9 ans ou moins.....		1.40
Enfant de 10 à 15 ans.....		1.55
Enfant de 16 à 21 ans.....		1.70

<i>Maisons de santé et de soins spéciaux munies d'une autorisation (adulte)</i>		Par mois
Soins de surveillance.....		\$180.00
Allocation de bien-être.....		15.00

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE  
DU MINISTÈRE POUR L'ALBERTA

Nourriture

Femme

Par mois

Adulte vivant en compagnie.....	\$ 24.00
Adulte vivant seul(e).....	28.70
Adulte ayant des installations de cuisson et de réfrigération insuffisantes.....	31.90
Par mois	
Couple marié.....	51.50
Par mois	
Enfant de moins d'un an.....	13.60
Enfant d'un à 3 ans.....	13.90
Enfant de 4 à 6 ans.....	14.80
Enfant de 7 à 9 ans.....	19.60
Enfant de 10 à 11 ans.....	20.80
Enfant de 12 à 15 ans.....	25.20
Enfant de 16 à 20 ans.....	26.20

Homme

Par mois

Adulte vivant en compagnie.....	\$ 27.60
Adulte vivant seul.....	33.10
Adulte ayant des installations de cuisson et de réfrigération insuffisantes.....	36.80

Par mois

Couple marié.....	\$ 51.50
-------------------	----------

Par mois

Enfant de moins d'un an.....	13.60
Enfant d'un à 3 ans.....	13.90
Enfant de 4 à 6 ans.....	14.80
Enfant de 7 à 9 ans.....	19.60
Enfant de 10 à 11 ans.....	20.80
Enfant de 12 à 15 ans.....	26.20
Enfant de 16 à 20 ans.....	32.50

Ajustements

Famille de deux—Ajouter 10 p. 100 ou 15 p. 100,  
si les installations de cuisson et de réfrigération  
sont insuffisantes.

Famille de trois—Ajouter 5 p. 100

S'il y a un enfant en bas âge, ajouter 10 p. 100

Si les installations de cuisson et de réfrigération  
sont insuffisantes, ajouter 10 p. 100.  
(S'il y a un enfant en bas âge, 15 p. 100).

Famille de 4, 5 ou 6—Aucun ajustement

Famille de 7 personnes et plus—Réduire l'allocation  
de nourriture de 5 p. 100.

Faire des déductions s'il y a récolte de produits.

Diètes sur ordonnance médicale

De diabétique.....	6.40
Diète liquide (ulcères).....	6.30
Hypocalorique.....	3.25
Hyperprotéique.....	8.00
Sans gluten.....	7.50
De suralimentation (tubercul).....	8.00*
Pour grossesse.....	6.40†
Sans sel.....	3.75

\* A l'exéat.

† Trois derniers mois seulement.

Vêtement

Homme

Par mois

Adulte.....	\$ 8.00
Enfant de moins d'un an.....	4.30
Enfant d'un à 2 ans.....	5.90
Enfant de 3 à 6 ans.....	6.80

Par mois

Couple marié.....	\$ 17.00
-------------------	----------

Femme

Par mois

Adulte.....	\$ 9.00
Enfant de moins d'un an.....	4.30
Enfant d'un à 2 ans.....	5.90
Enfant de 3 à 6 ans.....	8.30

Par mois

Couple marié.....	\$ 17.00
-------------------	----------

Garçons

Par mois

Filles

Par mois

Enfant de 7 à 12 ans.....	\$ 8.60	\$ 8.40
Enfant de 13 à 16 ans.....	10.50	10.70
Enfant de 17 à 20 ans.....	9.10	8.70

Ajustements

Dans le cas des familles de 7 personnes ou plus—  
déduire 5 p. 100.



*Diètes sur ordonnance médicale*

Diète liquide (ulcères).....	\$ 6.00
Sans irritants.....	5.00
De diabétique.....	3.50
Amaigrissante.....	2.50
Hyperprotéique.....	9.00
Hypercalorique.....	9.00
De suralimentation (tuberculose)	7.50
Pré-natale.....	5.00

*Besoins spéciaux*

au besoin	
<i>Gîte et couvert</i>	
Enfant (avec des parents)....	maximum de \$45.00
Soins donnés dans une maison de pension.....	\$ 3.95 par jour \$120.00 par mois
Soins donnés dans un hôpital privé—adultes.....	\$ 8.05 par jour \$245.00 par mois
Allocation de confort.....	\$ 16.00 par mois

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE DU MINISTÈRE AU YUKON

*Nourriture*

(y compris les frais divers de ménage)

	Région (1) Whitehorse, Carcross, Teslin, Carmacks, Haines Junction, Burwash	Région (2) Dawson City, Mayo, Pelly Crossing, Old Crow, Watson Lake, Ross River
	Mensuellement	Mensuellement
Ménage 1 .....	\$ 45.00	\$ 50.00
2 (adulte(s) avec ou sans enfant).....	70.00	80.00
3 (adulte(s) avec ou sans enfant(s)).....	85.00	96.00
4 (adulte(s) avec enfant(s)).....	100.00	115.00
5 .....	115.00	130.00
6 .....	125.00	144.00
7 .....	130.00	150.00
8 .....	135.00	156.00

- Ajustements* (1) Pour chaque enfant supplémentaire dans les ménages de plus de 8 membres, ajouter \$J5.00 par mois dans la région (1) et \$23.00 par mois dans la région (2).  
 (2) Un supplément de \$10.00 par mois pourra être versé aux personnes qui ont besoin d'une diète spéciale, ou aux tuberculeux, sur recommandation du médecin traitant.

ASSISTANCE POUR AUTRES NÉCESSITÉS (VÊTEMENT, LOGEMENT, COMBUSTIBLE, ETC.) FOURNIS AU COÛT RÉEL, SELON LES BESOINS.

TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE DU MINISTÈRE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

03.02 6. Echelle des allocations mensuelles maximales pour l'épicerie

ÉCHELLE 1

Groupe d'âge de 0 à 5 ans	Groupe d'âge de 6 à 11 ans	Groupe d'âge de 12 à 16 ans	Groupe d'âge de plus de 16 ans
\$10	\$15	\$20	\$25
Cape Dorset			Povungnituk

## ÉCHELLE 2

\$15	\$20	\$25	\$30
Eskimo Point	Fort Chimo		Churchill
Poste-de-la-Baleine	Pangnirtung		Rankin Inlet
Lake Harbour	Baker Lake		Fort Smith
Point Burwell	Chesterfield Inlet		Yellowknife
Whale Cove	Point Harrison		Hay River
Belcher Island	Frobisher Bay		Fort Simpson
			Tuktoyaktuk

## ÉCHELLE 3

\$20	\$25	\$30	\$35
Repulse Bay	Arctic Bay	Clyde River	Pond Inlet
Sugluk	Resolute Bay	Coral Harbour	Wakeham Bay
Payne Bay	Ivujivik	Fort George	Inuvik
Broughton Island	Igloolik	Grise Fiord	

## ÉCHELLE 4

\$20	\$30	\$35	\$40
Coppermine		Cambridge Bay	

ASSISTANCE POUR AUTRES NÉCESSITÉS (VÊTEMENT, LOGEMENT, COMBUSTIBLE, ETC.) FOURNIE AU COÛT RÉEL, SELON LES BESOINS.

## 3. (b) M. Simpson

*Indiens et Esquimaux employés*(i) *Indiens*

	<i>Professeurs</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Maritimes.....	3	29	32
Québec.....	12	47	59
Ontario.....	83	83	166
Manitoba.....	9	49	58
Saskatchewan.....	35	47	82
Alberta.....	6	30	36
C.-B. et Yukon.....	11	40	51
Bureau central d'Ottawa	1	25	26
	160	350	510
			510

De plus, 33 Indiens émancipés travaillent à la Direction. Il y a aussi plus de 150 concierges occasionnels employés à temps partiel dans des écoles indiennes par tout le Canada.

Un grand nombre de programmes sont mis en œuvre dans des réserves où les résidents indiens sont employés pour des périodes pouvant durer de deux à trois semaines jusqu'à plusieurs mois. Une enquête (30-9-68) a établi que cette catégorie d'emploi a comporté un nombre total de 2,500 années-

hommes et des dépenses globales de l'ordre de \$7,500,000 pour l'année financière 1968-1969.

(ii) *Esquimaux*

Le gouvernement fédéral emploie 715 Esquimaux. Ils sont répartis de la façon suivante:

Nouveau-Québec.....	110
Frobisher Bay.....	219
Keewatin.....	220
District de Mackenzie.....	166

**M. Watson**

*Le nombre d'élèves indiens et esquimaux dans les maisons d'enseignement spécialisé*

Le nombre total d'élèves inscrits dans les diverses classes d'enseignement spécialisé était, en 1967-1968, de 1,932.

Ce nombre ne comprend pas les Indiens et les Esquimaux qui reçoivent une formation professionnelle à un niveau post-scolaire, lesquels totalisent, pour 1967-1968, 2,390 personnes.

**M. Watson**—le 28 novembre 1968

*Quelle est l'apport de l'industrie privée dans les programmes de formation?*

Il existe deux catégories de formation dans l'industrie privée.

### A. La formation de particuliers

En vertu du programme de formation en cours d'emploi, un particulier entre au service d'une entreprise. Cette dernière reçoit alors du Ministère une somme équivalente à la moitié du salaire qu'elle verse au particulier pendant les premières 52 semaines. Au cours de l'année financière 1967-1968, 104 personnes ont reçu une formation en vertu de ce programme. La contribution du Ministère à cet égard s'est chiffrée par \$51,763.68, soit \$497.72 par personne. Le programme s'étendra éventuellement aux autres ministères du gouvernement fédéral.

### B. Formation en groupe

Lorsque le Ministère et une entreprise constatent qu'il existe des besoins de spécialistes dans un domaine donné et qu'il est possible d'assurer cette formation spécialisée à certaines personnes, le Ministère assure toute l'aide voulue pour faire profiter des Indiens de cette formation, ce qui comporte ordinairement le concours du ministère de la Main-d'œuvre, de celui de l'Industrie, des ministères provinciaux de l'Éducation et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

### M. Dinsdale

*Les articles d'artisanat produits à Brandon*—le 28 novembre 1968

A Brandon, les Indiens, de même que d'autres personnes d'ascendance indienne, reçoivent actuellement une formation en techniques artisanales. Ce projet est conjointement administré par le Centre d'accueil pour les indiens, la Chambre de commerce de Brandon et l'association *West Man* (cette dernière vise à stimuler l'essor industriel de la région).

La Chambre de commerce et l'association *West Man* ont demandé au Ministère de subventionner le projet. Les fonctionnaires du Ministère attachés au bureau régional estiment qu'avant d'augmenter les fonds du Ministère à cette fin, la Chambre de commerce et l'association *West Man* devraient faire une étude afin de déterminer la rentabilité du projet et d'établir les besoins financiers pertinents, de même que les exigences relatives à la planification indispensable à cet égard. Cette opinion fait actuellement l'objet de discussions dans le groupe.

Actuellement, le Ministère paie le loyer du bâtiment et la rémunération du professeur.

Entre-temps, les fonctionnaires du bureau régional examineront l'opportunité de financer l'étude.

### M. Simpson

*Nombre de prêts*—28 novembre 1968

Depuis le début, en janvier 1939, un total de 2,299 prêts ont été approuvés.

Au cours de la dernière année financière complète (1967-1968), 153 prêts ont été approuvés.

Depuis le début de l'année financière en cours, nous avons approuvé 107 prêts.

Le montant global de la caisse renouvelable s'élève à \$2,400,000. Le Ministère a demandé au Conseil du Trésor une augmentation de \$400,000 pour l'année financière en cours.

Actuellement, les seuls deniers qui peuvent être consacrés à des prêts, proviennent de remboursements de prêts déjà existants (environ \$25,000 par mois).

### M. Simpson

*Amélioration du terrain dans les réserves de Peguis et de Fisher River*—28 novembre 1968.

Le budget de 1968-1969 consacre \$81,000 à des améliorations majeures du terrain (déblaiement, défrichement, installation de clôtures et assèchement) dans les réserves de Peguis et de Fisher River. Des capitaux supplémentaires s'élevant à \$39,500 seront consacrés au matériel, à la construction et à l'achat de bétail. La somme globale des crédits destinés à ces deux réserves pendant l'année financière en cours s'élève donc à \$130,000. En outre, cette agence a fait plus de \$200,000 de prêts à des cultivateurs.

Le programme est censé être poursuivi et légèrement amplifié (\$160,000-\$182,500) au cours de chacune des cinq prochaines années.

De 1964 à 1967, nous avons consacré environ \$100,000 à des travaux d'assèchement.

En 1968-1969, on a déblayé et défriché en tout 6,000 acres qui se répartissent de la façon suivante:

Fisher River — 1,300 acres

Peguis — 4,000 acres

Lac Saint-Martin — 600 acres

Lac Manitoba — 100 acres

Le programme comportait 2,500 acres supplémentaires qui n'ont pu être déblayées à cause de la pluie. Le déblaiement aura lieu cet hiver, une fois le sol gelé. Le défrichement sera terminé en 1969.

En 1968, on a dépensé quelque \$40,000 afin d'assécher 35,000 acres de l'agence.

Il faudra faire des ajustements dans les programmes pour résoudre des problèmes qui ont surgi en 1968, à la suite de pluies très abondantes. Tout ajustement à court terme ne changera pas l'aspect général du programme quinquennal.

A la suite de l'étude FRED de la région d'Interlake, on a inauguré un certain nombre d'entreprises. Il serait sans doute possible d'obtenir une explication complète des entreprises de la FRED en s'adressant à l'honorable Jean Marchand, ministre des Forêts et du Développement rural; c'est ce ministère qui administre le programme.

Un certain nombre d'Indiens ont reçu une formation technique et autre en vertu de programmes de main-d'œuvre organisés selon les recommandations de l'enquête FRED.

L'accord de l'ARDA prévoit l'assèchement de la rivière Fisher, qui constituera un aspect majeur des travaux d'assèchement dans la région. Rien n'a été entrepris jusqu'ici.

L'ARDA ne s'est pas occupée de déblaiements de terrain et de défrichement, ni de tout autre programme majeur d'amélioration dans les réserves.

M. Simpson, le 28 novembre 1968.

#### *Programme de construction routière dans les réserves*

En établissant ses programmes de construction de routes, le Ministère vise tout d'abord à diminuer l'isolement des réserves indiennes en aménageant de meilleures routes dans les réserves, ainsi que des routes d'accès pour faciliter la circulation entre les localités indiennes et non indiennes, à favoriser l'assiduité des enfants aux écoles des réserves et leur participation aux programmes scolaires hors des réserves, à permettre aux Indiens de circuler plus facilement vers les centres d'emploi et d'exploiter aisément la commercialisation de leurs ressources naturelles.

Il existe, dans les réserves indiennes, environ 3,450 milles de routes que l'on peut classer de la manière suivante:

Routes internes pavées . . . . .	85 milles
Routes internes gravelées . . . . .	2,287 milles
Routes internes en terre . . . . .	1,078 milles
Routes de tous genres construites en 1967-1968 . . . . .	335 milles
Objectif envisagé en 1868-1969 . . . . .	342 milles
Objectif envisagé en 1969-1970 . . . . .	350 milles

Les prévisions budgétaires de construction routière dans les réserves indiennes s'élèvent à \$4,023,000 en 1968-1969. Les prévisions pour 1969-1970 s'élèvent à \$4,034,000.

M. Borrie—le 29 novembre 1968

*De quels avantages jouissent les élèves indiens qui fréquentent les écoles provinciales?*

Les avantages offerts sont:

*I Les élèves résidant dans une réserve ou sur une terre de la Couronne.*

1. les frais scolaires, au lieu de taxes
2. le transport de ceux qui demeurent à plus d'un mille de l'école
3. les livres de classe, dans les régions où ils ne sont pas fournis par la commission scolaire
4. les petites fournitures, comme les cahiers, les crayons
5. les menues dépenses, la location des cahiers, les cotisations à l'activité récréative et au conseil scolaire
6. les vêtements; si les parents sont admissibles à l'assistance sociale, cet organisme fournit des vêtements aux enfants
7. le repas du midi; dans certaines régions, la distance de la maison ou d'autres facteurs d'ordre économique nous obligent à leur fournir un repas
8. des services d'orientation, lorsqu'il n'y a pas de tel service fourni par la localité.

Le principe directeur des Affaires indiennes précise de façon générale que la présence d'enfants indiens dans les écoles provinciales ne doit pas devenir un fardeau pour les contribuables du district.

En conséquence, la Direction des affaires indiennes paie, pour l'élève indien, les déboursés qui sont normalement imputés aux contribuables.

Dans la liste susmentionnée, la seule catégorie de service qui soit généralement payée à tous les élèves, c'est l'enseignement. Selon les circonstances, les six autres genres de service sont accordés aux uns et refusés à d'autres. Toutefois, tous les services sont inscrits au compte budgétaire du Ministère, quand ils sont autorisés par le règlement.

*II Les élèves qui logent dans des auberges scolaires et fréquentent des écoles provinciales*

Environ 3,800 élèves sont compris dans ce groupe.

1. les frais scolaires, au lieu de taxes
2. le transport de son foyer à l'auberge et le retour au printemps
3. le transport quotidien, s'il y a lieu
4. l'entretien au grand complet, logement, nourriture et vêtements
5. les livres de classe, quand ils ne sont pas donnés par la commission scolaire
6. les petites fournitures, cahiers, crayons et autres
7. un service d'orientation.

### III Les élèves qui logent dans des maisons de pension et fréquentent des écoles provinciales.

Environ 2,800 élèves sont compris dans ce groupe. Les avantages comportent:

1. les frais scolaires, au lieu de taxes
2. le transport à sa maison de pension, l'automne, et le retour chez lui, le printemps;
3. le transport quotidien, s'il y a lieu
4. les livres de classe
5. les petites fournitures
6. le logement et la nourriture, si c'est nécessaire
7. l'allocation vestimentaire, si c'est nécessaire
8. argent de poche pour menues dépenses, si c'est nécessaire
9. service d'orientation

### SUJET

*L'aide aux élèves de cette catégorie est destinée à couvrir les frais suivants:*

1. les frais scolaires
2. le transport aller et retour aux écoles de formation, si c'est nécessaire
3. les livres de classe
4. un service d'orientation
5. les outils, les pièces d'équipement et les uniformes, si c'est nécessaire
6. le logement et la pension
7. le transport quotidien, si nécessaire
8. les petites fournitures
9. les frais corollaires

On rembourse ces genres de dépenses seulement si l'élève est forcé de se loger au loin pendant la période de formation

Pour couvrir les frais des services des catégories 6, 7, 8 et 9, on a établi un tarif quotidien de \$4. Ces argents sont versés directement à l'étudiant. S'il y a lieu, on verse aussi directement à l'élève ou à ses parents une somme d'argent pour les livres.

Dans le cas des élèves mariés, les allocations sont déterminées d'après l'échelle de salaires établie dans

chaque province et en conséquence, elles varient d'une région à l'autre. Le nombre de personnes à charge modifie aussi le montant à verser, mais le plafond devrait être de \$82 par semaine pour les élèves mariés.

M. Simpson, le 29 novembre

### Combien d'élèves suivent des cours universitaires ?

Cours pédagogique	27
Cours d'infirmière	42 en 1967-1968
Cours universitaire	156
	—
Total	225
	—

### Où sont situées les écoles provinciales dans les réserves ?

Il existe des écoles provinciales dans les réserves et dans les localités indiennes dont les noms suivent: Colombie-Britannique—aucune.

Alberta—Fort McKay, Fox Lake, Jean d'Or, Boyer River, Driftpile, classe maternelle seulement à la réserve Blood de Saint-Paul, Garden Creek, parc de Wood-Buffalo.

Saskatchewan—Patuanak, Beauval, Montreal Lake, Red Earth, Shoal Lake, Pelican Narrows, Southend (Reindeer) Black Lake, Fond-du-Lac, Lac-la-Ronge, Deschambault, Sturgeon Landing, Wollaston, Stanley Mission, Turnor Lake.

\*Manitoba—aucun renseignement disponible.

Ontario—Roseneath, Bear Island, Moose Factory Island.

Québec—Romaine, Winneway, Hunter's Point, Rupert House, Fort George.

\*Provinces de l'Atlantique—aucun renseignement disponible.

\*On a demandé aux agents extérieurs de nous fournir les renseignements voulus.

Manitoba—Anama Bay, Berens River, Wanipigow, Norway House, Barrows Junction, Brochet, Crane River, Gods Lake Narrows, Grand Rapids, Moose Lake, Pelican Rapids, South Indian Lake, Ebb and Flow, Fairford.

CHAMBRE DES COMMUNES  
Première session de la vingt-huitième législature  
1968

---

COMITÉ PERMANENT  
DES

**Affaires indiennes  
et du Développement du Nord canadien**

*Président:* M. IAN WATSON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 9

---

RÉUNION DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1968

---

Budget principal révisé des dépenses de 1968-1969 du ministère

---

TÉMOINS:

*Du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J. A. MacDonald, Sous-ministre; D<sup>r</sup> H. Woodward, Chef, Division du pétrole et gaz, Direction du développement (Expansion économique). *De Panarctic Oils Limited:* M. J. M. Taylor, Président; M. J. M. Godfrey, Vice-président.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE  
OTTAWA, 1969

III. Les élèves qui logent à l'école... Environ 2,800 élèves sont inscrits... Les avantages comprennent:

1. les frais scolaires, au lieu de taxes
2. le transport à la maison de l'école, l'après-midi, et le retour chez lui, le lendemain
3. le transport quotidien, s'il y a lieu
4. les livres de classe
5. les vêtements scolaires
6. la loge et la nourriture si l'élève est en pension
7. l'assurance
8. l'assurance
9. les frais scolaires

### COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-Président:

et MM.

- |           |                                       |               |
|-----------|---------------------------------------|---------------|
| Badanai,  | Howard ( <i>Skeena</i> ),             | O'Connell,    |
| Borrie,   | Laprise,                              | Orlikow,      |
| Buchanan, | Lessard ( <i>Lac Saint-Jean</i> ),    | Simpson,      |
| Cullen,   | Marchand ( <i>Kamloops-Cariboo</i> ), | Smerchanski,  |
| Dinsdale, | <sup>1</sup> McKinley,                | Southam,      |
| Duquet,   | Nielsen,                              | Yewchuk—(20). |
| Forget,   |                                       |               |

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,

Michael B. Kirby.

<sup>1</sup> Remplace M. Gundlock le 5 décembre 1968.

(Texte)

## ORDRE DE RENVOI

Le JEUDI 5 décembre 1968

*Il est ordonné*,—Que le nom de M. McKinley soit substitué à celui de M. Gundlock sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

**ATTESTÉ:**

MM. Badamaj, Borrie, Cullen,  
Howard (Skeena), Marchand (Kamloops),  
Southam, Watson, Yewchuk—(15).

*Le Greffier de la Chambre des communes,*  
**ALISTAIR FRASER.**

*Aussi présents:* Du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, Sous-ministre; J.-B. Bergeron, Sous-ministre adjoint (Expansion économique); H. Woodward, Chef, Division du pétrole et gaz, Direction du développement (Expansion économique). De *Panarctic Oils Limited*: le Président—M. J. M. Taylor, Vice-président et Directeur général, *Canadian Pacific Oil and Gas Company*, Calgary, Alberta; le Vice-président—M. J. M. Godfrey, Directeur des terres, *Down Petroleum Limited*, Calgary, Alberta.

Sur la proposition de M. Borrie, avec l'appui de M. Smerchanski.

*Il est décidé*,—Que des frais raisonnables de subsistance et de déplacement soient payés à MM. J. M. Taylor et J. M. Godfrey, appelés à témoigner devant le Comité le 7 décembre 1968, à M. A. Thompson, appelé à témoigner le 5 décembre 1968 et à toute autre personne venant de l'extérieur qui pourrait être appelée à témoigner devant le Comité les 6 et 10 décembre 1968.

Le président met en délibération le crédit suivant qui figure au budget principal voté de 1968-1969 concernant le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

### 20—PROGRAMME DU GRAND NORD—Administration,

fonctionnement et entretien, etc. . . . . 140,000,000

Le président présente les représentants du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et ceux de *Panarctic Oils Limited*.

En réponse à des questions soulevées au cours de réunions antérieures, M. MacDonald dépose les documents suivants, pour qu'ils soient distribués aux membres du Comité:

*Reinstallation à South Indian Lake (Manitoba).*

*Les élections à Garden River.*

*"Les Indiens et la Loi".*

M. MacDonald fait un exposé ayant trait au Programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord. Il mentionne les documents suivants, dont les membres ont reçu un exemplaire:

*Rapport présenté par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.*

*Codification administrative des Règlements sur les terres pétrolières et gazières au Canada—Ordonnances concernant les terres pétrolières et gazières—Loi sur les concessions de terres publiques—Loi sur les terres territoriales.*



(Texte)

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 5 décembre 1968

(9)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit aujourd'hui à 9 h. 43 du matin, sous la présidence de M. Watson, président.

*Présents:* MM. Badanai, Borrie, Cullen, Dinsdale, Durante, Duquet, Gundlock, Howard (*Skeena*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), O'Connell, Orlikow, Smerchanski, Southam, Watson, Yewchuk—(15).

*Aussi présents:* Du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: MM. J. A. MacDonald, Sous-ministre; J.-B. Bergevin, Sous-ministre adjoint (Expansion économique); H. Woodward, Chef, Division du pétrole et gaz, Direction du développement (Expansion économique). De *Panarctic Oils Limited*: le Président—M. J. M. Taylor, Vice-président et Directeur général, *Canadian Pacific Oil and Gas Company*, Calgary, Alberta; le Vice-président—M. J. M. Godfrey, Directeur des terres, *Dome Petroleum Limited*, Calgary, Alberta.

Sur la proposition de M. Borrie, avec l'appui de M. Smerchanski,

*Il est décidé,*—Que des frais raisonnables de subsistance et de déplacement soient payés à MM. J. M. Taylor et J. M. Godfrey, appelés à témoigner devant le Comité le 5 décembre 1968, à M. A. Thompson, appelé à témoigner le 6 décembre 1968 et à toute autre personne venant de l'extérieur qui pourrait être appelée à témoigner devant le Comité les 6 et 10 décembre 1968.

Le président met en délibération le crédit suivant qui figure au budget principal révisé de 1968-1969 concernant le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.:

20—PROGRAMME DU GRAND NORD—Administration,  
fonctionnement et entretien, etc.....\$40,466,300

Le président présente les représentants du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et ceux de *Panarctic Oils Limited*.

En réponse à des questions soulevées au cours de réunions antérieures, M. MacDonald dépose les documents suivants, pour qu'ils soient distribués aux membres du Comité:

*Réinstallation à South Indian Lake (Manitoba).*

*Les élections à Garden River.*

*"Les Indiens et la Loi".*

M. MacDonald fait un exposé ayant trait au Programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord. Il mentionne les documents suivants, dont les membres ont reçu un exemplaire:

*Rapport présenté par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.*

*Codification administrative des Règlements sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada—Ordonnances concernant les terres pétrolifères et gazifères—Loi sur les concessions de terres publiques—Loi sur les terres territoriales.*

*Rapport mensuel de l'activité pétrolière et gazière—octobre 1968.*

*Déclaration au sujet de la Panarctic Oils Limited à la Chambre des communes par l'honorable Arthur Laing, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le mardi 12 décembre 1967.*

*M. Taylor fait une déclaration concernant Panarctic Oils Limited.*

Au cours de l'étude qui suit, MM. MacDonald, Woodward, Taylor et Godfrey répondent aux questions.

À 11 h. 10 de l'avant-midi, le Comité convient de prendre un repos de dix minutes. Lors de la reprise de la réunion, l'étude se poursuit.

Il est convenu qu'un article publié dans le journal *Montreal Gazette* du 3 décembre 1968, ayant pour titre *Le Gouverneur de l'Alaska loue le travail du Canada* paraisse en appendice aux délibérations de ce jour. (Voir appendice "J")

Le président remercie les témoins de s'être présentés devant le Comité.

À midi 45 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire intérimaire du Comité,  
Fernand Despatie.*

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 5 décembre 1968

• 0944

**Le président:** Messieurs, à l'ordre, je vous prie.

Conformément au vœu exprimé par le comité directeur, avec l'appui de votre Comité, nous avons convoqué à la présente réunion des représentants de la *Panarctic Oils Limited*. Il faut au début préciser une certaine question de procédure. Le président et le vice-président de la *Panarctic Oils Limited* ont droit à être remboursés convenablement de leurs frais de déplacement et de logement. Quelqu'un voudrait-il proposer que ces dépenses soient remboursées à MM. Taylor, Godfrey et Thompson ainsi qu'à tous les autres témoins qui seraient convoqués aux réunions des 5 et 6 décembre, et du mardi 10 décembre, du Comité des affaires indiennes et du nord canadien ?

**M. Borrie:** J'en propose la motion.

La motion est adoptée.

**Le président:** Je vous propose l'étude du crédit 20.

### AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

#### *Programme du Grand Nord*

20 Administration, fonctionnement et entretien, y compris des subventions et des contributions selon le détail des affectations; autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de montants ne dépassant pas dans l'ensemble la quote-part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest des dépenses pour l'instruction et la formation professionnelle et à l'égard d'autres services rendus pour le compte des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon; autorisation de faire des avances et des paiements au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la totalité ou une partie des programmes passés à ce gouvernement par le gouvernement fédéral pendant l'année financière en cours; autorisation de vendre de

l'énergie électrique et du mazout (et de fournir les services connexes), conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs privés d'endroits éloignés lorsqu'il n'existe pas d'autres sources locales d'approvisionnement; autorisation d'assurer, en ce qui a trait à l'activité commerciale des Indiens et des Esquimaux, l'instruction et la surveillance nécessaires, l'approvisionnement en matières premières, l'achat de produits finis et, nonobstant toute autre loi, la vente de ces produits finis et l'autorisation de verser des prestations aux Indiens et aux Esquimaux en vertu des programmes d'assistance sociale, de logement et d'aide à l'enfance, \$40,466,300.

Sont présents ce matin les témoins suivants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. J. A. MacDonald, sous-ministre; M. J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint et M. H. W. Woodward, chef, Division du pétrole et des minéraux, Direction du développement.

• 0945

De la *Panarctic Oils Limited*, nous sommes heureux d'accueillir M. J. M. Taylor, président, vice-président et directeur général de la *Canadian Pacific Oil and Gas Company* et M. J. M. Godfrey, vice-président et gérant des terres de la *Dome Petroleum Limited*. Ces messieurs sont venus de Calgary afin de comparaître devant nous et la séance se prolongera jusqu'à 13 heures afin de nous accorder suffisamment de temps . . .

**M. Gundlock:** Qu'entendez-vous par "nous", monsieur le président ?

**Le président:** Vous aurez le premier la parole dès que débutera l'interrogatoire, monsieur Gundlock.

Je demanderais au premier témoin, M. J. A. MacDonald, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de nous donner un bref aperçu du projet *Panarctic* et de son activité jusqu'à maintenant.

**M. J. A. MacDonald:** (sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je voudrais tout d'abord demander au Comité la permission de déposer d'autres réponses à des questions formulées antérieurement.

**Des voix:** Entendu.

**M. MacDonald:** Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, c'est à double titre de sous-ministre du ministère chargé des programmes de l'État ayant trait à l'entreprise *Panarctic Oils* et de directeur nommé par le gouvernement au conseil de direction de la *Panarctic Oils* que je compare devant vous ce matin.

Je voudrais vous tracer les grandes lignes du projet *Panarctic*. On a antérieurement distribué aux membres du Comité des graphiques et des documents détaillés de ce projet; de moins, je le crois. Je ne pourrais mieux faire en ce moment que de répéter les paroles prononcées à la Chambre, en décembre 1967, par le ministre, l'honorable Arthur Laing, alors qu'il annonçait la création de cette société.

Comme point de départ, nous avons signalé que, depuis plusieurs années, les géologues sont d'avis que l'archipel de l'Arctique demeure peut-être le bassin oléifère non exploré le plus attrayant du monde. Je souligne en passant qu'on a proposé cette thèse antérieurement aux découvertes de la baie Prudhoe. Cet avancé peut maintenant sembler vieux jeu, mais on a déjà douté de cette proposition. Les géologues se sont fondés sur la présence de sédimentation considérable, de sables bitumineux et d'autres indices d'hydrocarbures.

Afin d'exploiter cette région, le gouvernement du Canada a uni ses efforts à ceux de 20 importantes sociétés pétrolières et minières canadiennes en vue de constituer une société d'exploitation nommée *Panarctic Oils Limited*. On a, au début, établi à 20 millions de dollars son financement devant s'échelonner sur une période de trois ans et l'apport financier du gouvernement s'élèvera à 9 millions. Comme gage de cette participation de 45 p. 100 au coût d'exploration, les Canadiens, par l'entremise de leur gouvernement, détiendront une part de 45 p. 100 qu'on répartira en obligations privilégiées et ordinaires. On a déterminé la part du gouvernement en fonction de son budget portant sur son programme quinquennal actuel de mise en valeur du Grand Nord.

La *Panarctic* a acquis les droits d'exploitation du pétrole et du gaz sur une superficie de plus de 44 millions d'acres englobant certaines îles, ce qui l'autorise à exploiter plus de 63 p. 100 des terres de l'Arctique où l'on soupçonne la présence de pé-

trole et de gaz. Les premiers détenteurs de permis ont déjà investi plusieurs millions de dollars en travaux géologiques et géophysiques en surface et en projets de forage, en profondeur. Sans l'appui de *Panarctic*, certains intéressés n'auraient pu en tirer parti, faute de fonds d'exploration.

Les travaux de la *Panarctic* ont été amorcés sur les lieux au moyen d'un levé séismographique au printemps et les premiers forages en profondeur commenceront cet hiver. Au cours de l'hiver 1968-1969, au moins un puits sera creusé. Le programme triennal porte sur des sondages géologiques et géophysiques comptant dix-sept puits comprenant des expertises de profondeur dans neuf cas, six forages de randonnée moyenne et deux épreuves à peu de profondeur.

• 0950

Bien que les permis octroyés à la *Panarctic* n'englobent que les droits pétroliers et de gaz naturel, on s'adonnera en outre à l'exploitation du soufre, des minéraux métallifères et d'autres ressources naturelles. A titre de propriétaire des droits miniers de l'archipel Arctique, le gouvernement percevra les honoraires convenus ainsi que les recettes de location provenant de droits d'exploration et les redevances découlant de la production.

Tous les actionnaires jouissent d'une priorité égale d'autres mises de fonds lorsqu'il y a lieu. Advenant le cas d'une expansion du programme et de la hausse à 30 millions de dollars ou plus des fonds d'exploration, l'État se réserve le choix d'accroître proportionnellement son apport financier. En outre, des dispositions particulières des accords portent que le gouvernement a droit de regard sur le transfert d'obligations et, par voie de conséquence, sur l'ampleur du droit de propriété et de contrôle du Canada.

Vu les sommes importantes qu'ils a nanties, le gouvernement m'a nommé pour le représenter au conseil de direction et l'État est revêtu du pouvoir de nommer d'autres directeurs proportionnellement à sa mise de fonds de 45 p. 100. Douze directeurs représentent actuellement les actionnaires du secteur privé. On a consenti à la nomination d'un quatorzième directeur chargé de s'occuper des détenteurs de permis octroyés à la *Panarctic*.

Des techniciens compétents et d'autres spécialistes à l'emploi des sociétés du secteur privé sont chargés de la gestion de la *Panarctic*. Cette société se livre à la concurrence avec de nombreuses autres sociétés non gérées par l'État dans ce domaine et elle ne jouit d'aucun avantage particulier découlant de ses liens avec le gouvernement.

Vu la découverte de pétrole dans cette région, le rôle d'importateur net du Canada pourrait en fin de compte se traduire en celui d'exportateur, à l'avantage, par conséquent, de notre balance des paiements et de notre bien-être économique. Ces nouvelles nappes de pétrole viendraient s'ajouter aux autres réserves des pays occidentaux alors que la demande s'accroît. Les débouchés commerciaux pour toutes les découvertes de pétrole au Canada entreraient en jeu selon l'esprit de collaboration qui s'est manifesté dans nos relations dans ce domaine et dans d'autres avec nos partenaires commerciaux les plus importants. Il faut se réjouir de ce potentiel de ressources canadiennes appartenant aux Canadiens et dont la part prépondérante reviendra aux Canadiens. Sans l'appui du gouvernement, la société projetée eût été la propriété de Canadiens dans la proportion de 56 p. 100. Grâce à la participation de l'État, elle s'élève à 76 p. 100. Si l'on parvient à réaliser le programme entier de 30 millions de dollars la part des non-résidents dans cette région se chiffrerait à moins de 20 p. 100.

Ce projet est unique en son genre. D'une part, il réunit de nombreux intéressés du domaine de l'industrie privée et, d'autre part, intervient l'apport du gouvernement seul en mesure de converger vers un seul organisme l'économie dont le Nord a tant besoin. Seule la mise en œuvre d'une nouvelle industrie apte à survivre peut assurer l'avenir des autochtones de l'Arctique et de ceux qui se sentent attirés vers le Nord pour y vivre et travailler.

Étant conscient des résultats obtenus jusqu'à maintenant, je vous affirme ma confiance dans le succès de cette entreprise, dans les relations harmonieuses dont ont fait preuve le gouvernement et l'industrie dans la mise en œuvre de ce projet, et dans l'apport de l'industrie privée. C'est tout, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur MacDonald. Les membres du Comité désirent-ils interroger M. MacDonald ou préfèrent-ils entendre les autres témoins? Monsieur Gundlock?

**M. Gundlock:** Puis-je poser une seule question? Pouvez-vous nommer les sociétés intéressées?

**M. MacDonald:** Oui, je puis en nommer une foule. Il y a, bien sûr, *Canadian Pacific Oil and Gas Limited*, *Cominco Limited*, *Bankeno Mines Limited*, *Thor Exploration Company Limited*, *Campbell Red Lake Mines Limited*, *Sigma Mines (Quebec) Limited*, *Canadian Gridoil Limited*, *Conick Petroleum Limited*, *Canadian Nickel Company Limited*, *Noranda Mines Limited*, *Bow Valley Industries Limited*,

*Bocadel Oil Corporation*, *Dome Petroleum Limited*, *Dome Mines Limited*, *Scenic Oils Limited*, *Anticline Petroleum Limited*, *Excel Petroleum Limited*, *Eagle Ridge Petroleum Limited*, *Eric Connelly et Canadian Industrial Gas and Oil Limited*.

**M. Badanai:** J'ai une question supplémentaire, monsieur le président.

Je demanderais si la *Canadian Pacific Oil and Gas Limited* est une filiale de la *Canadian Pacific Railway*.

**M. Smerchanski:** A titre de renseignement, voudrait-on nous donner un exemplaire de l'exposé de M. MacDonald? Y a-t-il des objections? C'est-à-dire, ceux qui en font partie. Ce serait. . .

• 0955

**Le président:** Des exemplaires de tous ces documents ont été distribués aux membres.

**M. Smerchanski:** Très bien, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Taylor, M. Badanai désire poser une question.

**M. J. M. Taylor (président, vice-président et gérant général, Canadian Pacific Oil and Gas Company, Calgary, (Alberta):** Monsieur le président, la *Canadian Pacific Oil and Gas Limited* est une filiale de la *Canadian Pacific Investments Company* qui, à son tour, est une filiale du Chemin de fer Pacifique-Canadien.

**Le président:** Monsieur Cullen.

**M. Cullen:** La *Canadian Nickel Company Limited*, me semble-t-il, est une filiale appartenant à part entière à l'*International Nickel Company*.

**M. Taylor:** C'est exact.

**M. Cullen:** Deuxièmement, vu ses attributions, il me semble que cette société s'adonnera pour une large part à l'exploration plutôt qu'à la mise en valeur ou s'occupe-t-elle actuellement de ces deux secteurs? Une fois terminée l'exploration, leur travail est-il fini ou s'occuperont-elles aussi de mise en valeur?

**M. Taylor:** Elles s'occuperont sans doute de mise en valeur et non uniquement d'exploration.

**M. Cullen:** A titre de *Canadian Nickel Company*?

**M. Taylor:** Je ne puis répondre à cette question. Ce semblerait le cas, en effet.

**Le président:** Monsieur Smerchanski, vous désirez poser une question à M. MacDonald? Si nous voulons nous adresser à M. Taylor et à M. Godfrey,

**M. J. A. MacDonald:** (sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je voudrais tout d'abord demander au Comité la permission de déposer d'autres réponses à des questions formulées antérieurement.

**Des voix:** Entendu.

**M. MacDonald:** Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, c'est à double titre de sous-ministre du ministère chargé des programmes de l'État ayant trait à l'entreprise *Panarctic Oils* et de directeur nommé par le gouvernement au conseil de direction de la *Panarctic Oils* que je comparais devant vous ce matin.

Je voudrais vous tracer les grandes lignes du projet *Panarctic*. On a antérieurement distribué aux membres du Comité des graphiques et des documents détaillés de ce projet; je le crois, je le crois. Je ne pourrais mieux faire en ce moment que de répéter les paroles prononcées à la Chambre, en décembre 1967, par le ministre, l'honorable Arthur Laing, alors qu'il annonçait la création de cette société.

Comme point de départ, nous avons signalé que, depuis plusieurs années, les géologues sont d'avis que l'archipel de l'Arctique demeure peut-être le bassin oléifère non exploré le plus attrayant du monde. Je souligne en passant qu'on a proposé cette thèse antérieurement aux découvertes de la baie Prudhoe. Cet avancé peut maintenant sembler vieux jeu, mais on a déjà douté de cette proposition. Les géologues se sont fondés sur la présence de sédimentation considérable, de sables bitumineux et d'autres indices d'hydrocarbures.

Afin d'exploiter cette région, le gouvernement du Canada a uni ses efforts à ceux de 20 importantes sociétés pétrolières et minières canadiennes en vue de constituer une société d'exploitation nommée *Panarctic Oils Limited*. On a, au début, établi à 20 millions de dollars son financement devant s'échelonner sur une période de trois ans et l'apport financier du gouvernement s'élèvera à 9 millions. Comme gage de cette participation de 45 p. 100 au coût d'exploration, les Canadiens, par l'entremise de leur gouvernement, détiendront une part de 45 p. 100 qu'on répartira en obligations privilégiées et ordinaires. On a déterminé la part du gouvernement en fonction de son budget portant sur son programme quinquennal actuel de mise en valeur du Grand Nord.

La *Panarctic* a acquis les droits d'exploitation du pétrole et du gaz sur une superficie de plus de 44 millions d'acres englobant certaines îles, ce qui l'autorise à exploiter plus de 63 p. 100 des terres de l'Arctique où l'on soupçonne la présence de pé-

trole et de gaz. Les premiers détenteurs de permis ont déjà investi plusieurs millions de dollars en travaux géologiques et géophysiques en surface et en projets de forage, en profondeur. Sans l'appui de *Panarctic*, certains intéressés n'auraient pu en tirer parti, faute de fonds d'exploration.

Les travaux de la *Panarctic* ont été amorcés sur les lieux au moyen d'un levé séismographique au printemps et les premiers forages en profondeur commenceront cet hiver. Au cours de l'hiver 1968-1969, au moins un puits sera creusé. Le programme triennal porte sur des sondages géologiques et géophysiques comptant dix-sept puits comprenant des expertises de profondeur dans neuf cas, six forages de randonnée moyenne et deux épreuves à peu de profondeur.

• 0950

Bien que les permis octroyés à la *Panarctic* n'englobent que les droits pétroliers et de gaz naturel, on s'adonnera en outre à l'exploitation du soufre, des minéraux métallifères et d'autres ressources naturelles. A titre de propriétaire des droits miniers de l'archipel Arctique, le gouvernement percevra les honoraires convenus ainsi que les recettes de location provenant de droits d'exploration et les redevances découlant de la production.

Tous les actionnaires jouissent d'une priorité égale d'autres mises de fonds lorsqu'il y a lieu. Advenant le cas d'une expansion du programme et de la hausse à 30 millions de dollars ou plus des fonds d'exploration, l'État se réserve le choix d'accroître proportionnellement son apport financier. En outre, des dispositions particulières des accords portent que le gouvernement a droit de regard sur le transfert d'obligations et, par voie de conséquence, sur l'ampleur du droit de propriété et de contrôle du Canada.

Vu les sommes importantes qu'ils a nanties, le gouvernement m'a nommé pour le représenter au conseil de direction et l'État est revêtu du pouvoir de nommer d'autres directeurs proportionnellement à sa mise de fonds de 45 p. 100. Douze directeurs représentent actuellement les actionnaires du secteur privé. On a consenti à la nomination d'un quatorzième directeur chargé de s'occuper des détenteurs de permis octroyés à la *Panarctic*.

Des techniciens compétents et d'autres spécialistes à l'emploi des sociétés du secteur privé sont chargés de la gestion de la *Panarctic*. Cette société se livre à la concurrence avec de nombreuses autres sociétés non gérées par l'État dans ce domaine et elle ne jouit d'aucun avantage particulier découlant de ses liens avec le gouvernement.

Vu la découverte de pétrole dans cette région, le rôle d'importateur net du Canada pourrait en fin de compte se traduire en celui d'exportateur, à l'avantage, par conséquent, de notre balance des paiements et de notre bien-être économique. Ces nouvelles nappes de pétrole viendraient s'ajouter aux autres réserves des pays occidentaux alors que la demande s'accroît. Les débouchés commerciaux pour toutes les découvertes de pétrole au Canada entreraient en jeu selon l'esprit de collaboration qui s'est manifesté dans nos relations dans ce domaine et dans d'autres avec nos partenaires commerciaux les plus importants. Il faut se réjouir de ce potentiel de ressources canadiennes appartenant aux Canadiens et dont la part prépondérante reviendra aux Canadiens. Sans l'appui du gouvernement, la société projetée eût été la propriété de Canadiens dans la proportion de 56 p. 100. Grâce à la participation de l'État, elle s'élève à 76 p. 100. Si l'on parvient à réaliser le programme entier de 30 millions de dollars la part des non-résidents dans cette région se chiffrerait à moins de 20 p. 100.

Ce projet est unique en son genre. D'une part, il réunit de nombreux intéressés du domaine de l'industrie privée et, d'autre part, intervient l'apport du gouvernement seul en mesure de converger vers un seul organisme l'économie dont le Nord a tant besoin. Seule la mise en œuvre d'une nouvelle industrie apte à survivre peut assurer l'avenir des autochtones de l'Arctique et de ceux qui se sentent attirés vers le Nord pour y vivre et travailler.

Étant conscient des résultats obtenus jusqu'à maintenant, je vous affirme ma confiance dans le succès de cette entreprise, dans les relations harmonieuses dont ont fait preuve le gouvernement et l'industrie dans la mise en œuvre de ce projet, et dans l'apport de l'industrie privée. C'est tout, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur MacDonald. Les membres du Comité désirent-ils interroger M. MacDonald ou préfèrent-ils entendre les autres témoins? Monsieur Gundlock?

**M. Gundlock:** Puis-je poser une seule question? Pouvez-vous nommer les sociétés intéressées?

**M. MacDonald:** Oui, je puis en nommer une foule. Il y a, bien sûr, *Canadian Pacific Oil and Gas Limited*, *Cominco Limited*, *Bankeno Mines Limited*, *Thor Exploration Company Limited*, *Campbell Red Lake Mines Limited*, *Sigma Mines (Quebec) Limited*, *Canadian Gridoil Limited*, *Conick Petroleum Limited*, *Canadian Nickel Company Limited*, *Noranda Mines Limited*, *Bow Valley Industries Limited*,

*Bocadel Oil Corporation*, *Dome Petroleum Limited*, *Dome Mines Limited*, *Scenic Oils Limited*, *Anticline Petroleum Limited*, *Excel Petroleum Limited*, *Eagle Ridge Petroleum Limited*, *Eric Connelly et Canadian Industrial Gas and Oil Limited*.

**M. Badanai:** J'ai une question supplémentaire, monsieur le président.

Je demanderais si la *Canadian Pacific Oil and Gas Limited* est une filiale de la *Canadian Pacific Railway*.

**M. Smerchanski:** A titre de renseignement, voudrait-on nous donner un exemplaire de l'exposé de M. MacDonald? Y a-t-il des objections? C'est-à-dire, ceux qui en font partie. Ce serait. . .

• 0955

**Le président:** Des exemplaires de tous ces documents ont été distribués aux membres.

**M. Smerchanski:** Très bien, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Taylor, M. Badanai désire poser une question.

**M. J. M. Taylor (président, vice-président et gérant général, Canadian Pacific Oil and Gas Company, Calgary, (Alberta):** Monsieur le président, la *Canadian Pacific Oil and Gas Limited* est une filiale de la *Canadian Pacific Investments Company* qui, à son tour, est une filiale du Chemin de fer Pacifique-Canadien.

**Le président:** Monsieur Cullen.

**M. Cullen:** La *Canadian Nickel Company Limited*, me semble-t-il, est une filiale appartenant à part entière à l'*International Nickel Company*.

**M. Taylor:** C'est exact.

**M. Cullen:** Deuxièmement, vu ses attributions, il me semble que cette société s'adonnera pour une large part à l'exploration plutôt qu'à la mise en valeur ou s'occupe-t-elle actuellement de ces deux secteurs? Une fois terminée l'exploration, leur travail est-il fini ou s'occuperont-elles aussi de mise en valeur?

**M. Taylor:** Elles s'occuperont sans doute de mise en valeur et non uniquement d'exploration.

**M. Cullen:** A titre de *Canadian Nickel Company*?

**M. Taylor:** Je ne puis répondre à cette question. Ce semblerait le cas, en effet.

**Le président:** Monsieur Smerchanski, vous désirez poser une question à M. MacDonald? Si nous voulons nous adresser à M. Taylor et à M. Godfrey,

nous devrions leur demander de formuler d'abord leurs exposés et nous les interrogerons ensuite.

**M. Smerchanski:** J'ai une question à poser à M. MacDonald. Je n'ai pas bien saisi. Combien de puits en 1968 ?

**M. MacDonald:** Un et peut-être deux autres.

**M. Smerchanski:** Combien en 1969 ?

**M. MacDonald:** Il s'agit de 1969.

**M. Smerchanski:** Je vois. En a-t-on creusé un déjà ?

**M. MacDonald:** Non. Les travaux débiteront vers mars de l'an prochain.

**M. Smerchanski:** Vous vous proposez de creuser trois puits en 1969, n'est-ce pas ?

**M. MacDonald:** Peut-être trois.

**M. Smerchanski:** Selon les résultats, combien en 1970 ?

**M. MacDonald:** Nous n'avons pas encore établi ce programme. On en précisera la teneur à mesure que seront évaluées les recherches sismiques et autres.

**M. Smerchanski:** Vous avez signalé aussi, monsieur MacDonald, que nous sommes actuellement des importateurs nets de pétrole. En barils, à combien s'élèvent ces chiffres par an ?

**M. H. W. Woodward (chef, Division du pétrole et des minéraux, Direction du développement, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Je sais qu'en dollars, la somme d'environ 200 millions reflète l'écart net entre nos exportations et importations. Ainsi, à raison de \$3 le baril, il s'agirait de quelque 700,000 barils.

**M. Smerchanski:** Monsieur MacDonald, s'agit-il surtout d'importation par les débouchés de l'Est ?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Smerchanski:** Merci.

**Le président:** Monsieur Howard ?

**M. Howard (Skeena):** Monsieur le président, puis-je demander à M. MacDonald, quelle est l'attitude du gouvernement canadien à l'égard du conseil de direction de la société ?

**M. MacDonald:** En ce qui a trait à . . .

**M. Howard (Skeena):** A l'endroit du conseil de direction de la *Panarctic Oils Limited*.

**M. MacDonald:** L'attitude du gouvernement canadien envers le conseil de direction se résume au droit qu'a le gouvernement de nommer 45 p. 100 des directeurs, selon la quote-part qui lui échoit. Toutefois, ayant, le moment voulu, fait part de ses intentions de maintenir ses droits de financement, il a jugé bon de ne nommer qu'un directeur au départ.

Il ressentait alors le besoin de s'adjoindre les talents et la direction de l'industrie privée dans ce domaine des travaux de sondage. Je suis présentement le seul qu'il a désigné, mais il peut en tout temps en nommer d'autres.

**M. Howard (Skeena):** A Concurrence de 45 p. 100 du total, n'est-ce pas ?

**M. MacDonald:** Oui, à part proportionnelle.

**M. Howard (Skeena):** Il y aurait substitution si le gouvernement exerce ce choix.

**M. MacDonald:** Il y aurait substitution ou expansion; je ne sais plus.

**M. Howard (Skeena):** Ou expansion.

**M. MacDonald:** Oui, mais il jouit de tous les pouvoirs de convoquer une réunion des actionnaires et de procéder à un scrutin.

• 1000

**Le président:** M. Taylor pourrait peut-être nous parler de ses antécédents parallèlement à ses fonctions dans la *Panarctic Oils Limited*. Monsieur Taylor, le Comité voudrait vous entendre évoquer comment précisément est né ce concept dans votre esprit et celui de votre compagnie, ainsi que vos extrapolations touchant l'avenir de votre société. Une fois terminé votre exposé, nous vous interrogerons.

**M. Taylor:** Monsieur le président, tous connaissent les antécédents de la *Panarctic*; comment elle a d'abord été créée grâce à l'inspiration de M. Sproule qui a conçu l'idée d'amalgamer de nombreux permis que détenaient des particuliers ou des sociétés privées. Ces quelques sociétés n'avaient alors que peu de chances de tirer parti de leurs permis. Au fil du temps, il a été en butte à certaines difficultés alors qu'il prélevait des fonds pour lancer son programme. Or, l'aide du gouvernement l'a rapproché de très près de son objectif financier.

Nos compagnies, les deux compagnies en cause, la *Cominco Limited* et la *Canadian Pacific Oil and*

*Gas Limited*, sont les deux qui ont souscrit en premier lieu à son idée. Aussi quand les difficultés financières de son entreprise l'ont assailli, nous sommes venus à son secours en garantissant l'autre partie du financement, c'est-à-dire celle que ne finançait pas le gouvernement. Cette aide a permis de lancer l'affaire.

Finalement nous avons réussi à monter l'affaire et à former la *Panarctic Oils Limited*. Néanmoins, il importe de signaler que sans l'aide du gouvernement dès le début, il est douteux que la *Panarctic* eût pu en si peu de temps prendre forme et démarrer. Très certainement une grande part du mérite revient à la clairvoyance du gouvernement.

En ce qui concerne nos compagnies, je ne peux parler au nom de toutes, mais celles qui ont participé à l'entreprise ont fait le leur l'optimisme du gouvernement quant aux possibilités qu'offrait la région. Elles consentaient volontiers à y placer leurs capitaux en vue de l'aménager à cause de ses possibilités prometteuses. Quant à savoir s'il s'y trouve des hydrocarbures, c'est à nous de le découvrir. Néanmoins, la région est prometteuse et son aménagement par des compagnies canadiennes et des capitaux canadiens est une de nos importantes réalisations, je pense.

Eussions-nous pris un autre parti, nous serions en face de rien. Tout serait resté en plan durant plusieurs années encore. La compagnie compte maintenant un an d'activité. Malgré les difficultés du début, nous avons mené notre programme à bonne fin. Nous avons pratiqué des sondages sismiques sur plus de 600 milles; nous étudions encore les relevés. Ils sont assez prometteurs pour justifier l'enthousiasme de la première heure.

Nous comptons maintenant, comme on vous l'a déjà dit, amener sur les lieux la première installation de sondage en mars et de commencer le premier forage incessamment. Nous combinons présentement les plans des travaux de forage de deux autres puits à commencer en 1969.

**Le président:** Monsieur Cullen.

**M. Cullen:** Monsieur Taylor, j'ignore si ma question est prématurée, mais j'aimerais savoir quel est le genre de formation que vous rencontrez. A Sarnia, le banc se présente en forme de pic, mais chez vous la région à explorer s'étend sur une vaste superficie. Pense-t-on que ce soit le même genre de formation ou plutôt un vaste banc sur lequel vous avez à travailler? Y a-t-on pratiqué des sondages d'exploitation?

• 1005

**M. Taylor:** Non, d'après notre programme jusqu'ici, nous sommes à la recherche de formations étendues, mais nous ignorons encore quels territoires elles couvrent. Nous nous intéressons aux vastes formations plutôt qu'aux petites, car nous avons besoin d'un grand volume.

**M. Cullen:** D'après les déclarations contenues dans la présentation faite ici, vous espérez exporter du pétrole. Néanmoins, je crois savoir que le gaz figure pour une grande partie dans votre programme. D'après mes informations, aux endroits où l'on trouve du pétrole, il y a d'ordinaire du gaz, ou du moins un bassin de gaz. Le gaz entre-t-il dans vos programmes d'exploration et d'aménagement? Recherchez-vous aussi le gaz ou simplement les formations pétrolifères dans l'espoir d'y trouver du gaz?

**M. Taylor:** Nous recherchons la formation. Nous ne savons pas ce qu'elle contient. Nous prendrons tout ce qui s'y trouvera, sauf l'eau. Que ce soit du pétrole ou du gaz, peu importe.

**M. Cullen:** C'est fondamentalement ce que je voulais savoir. Je vous remercie, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Smerchanski.

**M. Smerchanski:** Monsieur Taylor, combien de puits avez-vous forés jusqu'ici dans l'Arctique, si tant est que vous en avez forés?

**M. Taylor:** Nous en comptons trois.

**M. Smerchanski:** Ils sont tous compris dans la région que détient la compagnie *Panarctic*?

**M. Taylor:** Oui, ils sont dans cette région.

**M. Smerchanski:** Ce sont des puits d'une certaine profondeur ou simplement des sondages de peu de profondeur?

**M. Taylor:** Ce sont des puits de comparativement peu de profondeur.

**M. Smerchanski:** Merci.

**Le président:** Monsieur Gundlock.

**M. Gundlock:** Puis-je vous demander en quoi la découverte faite récemment en Alaska touchera vos plans relativement au volume auquel vous venez de faire allusion?

**M. Taylor:** Cette découverte ne nous touche en rien du tout.

**M. Gundlock:** Absolument en rien ?

**M. Taylor:** Pas notre programme d'exploration, non.

**M. Gundlock:** Les exportations canadiennes, par exemple ?

**M. Taylor:** Nous n'avons pas atteint encore le marché avec ce brut; le programme actuellement en cours ne sera donc pas touché. Peut-être le marché sera-t-il touché quand nous trouverons du pétrole.

**M. Gundlock:** Vos plans seront-ils modifiés ?

**M. Taylor:** Nos plans n'en seront pas modifiés.

**M. MacDonald:** Je pourrais ajouter que cela dépend de l'endroit où nous trouverons le pétrole dans les îles de l'Arctique et de la solution du problème du transport. Si nous réussissons avec quelque chose du genre de l'*Alexbow* ou les pétroliers géants conçus en fonction du poids et du volume, d'une capacité de l'ordre de 100,000 à 200,000 barils, nous les mettrons à l'essai. Notre pétrole se trouvera peut-être plus près de l'Europe que d'ailleurs.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, la compagnie *Panarctic* doit-elle déployer son activité uniquement dans les îles de l'Arctique ?

**Le président:** Monsieur Taylor, vous pouvez répondre à cette question ?

**M. Taylor:** Selon nos plans actuels, oui.

**M. Dinsdale:** Dans l'Arctique reculé, je présume que Winter Harbour et l'île Melville sont les régions les plus prometteuses et je présume que vous y concentrerez votre activité au début ?

**M. Taylor:** Le premier programme circonscrivait l'activité à cette île, oui.

**M. Dinsdale:** Vous comptez continuer dans cette région générale ?

**M. Taylor:** Oui, mais nous prévoyons étendre notre activité au delà dès l'an prochain.

**M. Dinsdale:** Les résultats obtenus par la *Dome* en 1961 je crois, et par les autres compagnies autonomes, lors de leurs explorations, vous justifient-ils de continuer vos propres explorations dans cette région ?

**M. Taylor:** Oui.

**M. MacDonald:** Permettez-moi d'ajouter ceci. La différence à mon sens, monsieur Dinsdale, entre la

méthode mise en pratique maintenant et celle à laquelle on a fait appel dans le temps, réside dans le fait que le programme de la *Panarctic* s'appuie sur de très importants travaux d'exploration sismiques pour déterminer l'endroit des forages. La région est très vaste. Au commencement, les promesses de richesse laissaient espérer que l'on pût se dispenser d'une partie des travaux fort onéreux de l'exploration sismique. Pour notre part, nous jugeons que notre méthode est la bonne. Notre programme de 20 millions de dollars prévoit l'affectation de 6 à 7 millions aux travaux sismiques avant d'entreprendre les forages.

**M. Dinsdale:** Mon intérêt porte sur ce point-ci: le scepticisme était grand au temps où ce groupe privé s'est aventuré et a commencé à souligner les immenses possibilités qu'offre le Nord. Le risque était très grand. Il a fait belle œuvre de pionnier aussi en allant dans l'Arctique lointain pour faire voir aux incrédules les riches possibilités pétrolières de la région. Connaissez-vous suffisamment les travaux effectués en 1961 pour affirmer que la dépense et le risque étaient justifiés, nonobstant le scepticisme manifesté à l'époque ?

• 1010

**M. J. M. Godfrey** (vice-président et directeur des terres, *Dome Petroleum Limited*, Calgary (Alberta): Puis-je répondre à cette question ?

**M. Dinsdale:** Vous représentez la *Dome Petroleum Limited*, n'est-ce pas ?

**M. Godfrey:** Oui.

**M. MacDonald:** La compagnie *Dome Petroleum Limited* gère la compagnie *Panarctic* et M. Godfrey est en cause. Il peut donc répondre à la question.

**M. Dinsdale:** Très bien. Il faisait partie des valeureux pionniers du Nord. J'aimerais l'entendre parler des premiers temps.

**M. Godfrey:** La compagnie *Dome* s'est aventurée dans l'Arctique parce que le président, M. Gallagher, s'était intéressé à la région dès le milieu de la décennie 1950. Quand, en 1960-1961, la compagnie a décidé de forer à Winter Harbour, le choix de l'emplacement à l'extrémité sud de l'île Melville a été dicté, non pas par les promesses extraordinaires de la formation géologique, mais par le fait qu'un bateau pouvait y aborder et y décharger le matériel de forage. En plus de sonder la formation géologique de cette partie de l'île Melville, l'expédition avait pour objet principal d'établir la praticabilité des travaux de forage durant tout l'hiver dans l'Arctique.

Je pense que la chose est établie. Aussi, la compagnie *Panarctic* compte pouvoir forer durant les douze mois de l'année.

**M. Dinsdale:** Vous êtes satisfait des résultats de votre tentative à Winter Harbour ?

**M. Godfrey:** Non, nous ne sommes pas satisfaits. Ce fut un puits sec.

**M. Dinsdale:** Mais comme essai ? On disait autrefois qu'il faut forer des centaines de puits secs avant d'en trouver un comme celui de Leduc et les autres.

**M. Godfrey:** C'est juste et je pense qu'il y a lieu de mettre les membres de ce Comité en garde contre une illusion. Le forage des puits de pétrole n'est pas comme la pêche dans une cuvette. On peut s'attendre à forer un grand nombre de puits secs avant de finalement trouver celui que l'on cherche.

**M. Dinsdale:** Mais avez-vous établi quelle est la formation géologique, lors de votre forage en 1961 ?

**M. Godfrey:** Les forages effectués jusqu'ici ont aidé à déterminer la formation de la région.

**M. Dinsdale:** Comptez-vous faire usage du matériel qui y a été apporté à cette époque ?

**M. Godfrey:** Non. Nous ne pouvons transporter l'installation qui a été laissée à Winter Harbour, à l'extrémité sud de l'île Melville. Nous ne pouvons pas le démonter et le transporter par la voie des airs. D'autre part, il est impossible de le transporter par terre. Nous avons une autre installation que nous pouvons démonter et transporter par avion *Hercules*.

**M. Dinsdale:** Ainsi, vous pourrez tout transporter par avions désormais ?

**M. Godfrey:** Exactement.

**M. Dinsdale:** Ce qui vaut beaucoup mieux que par le *Thora Dam*.

**M. Godfrey:** C'est juste.

**M. Dinsdale:** Amélioration à cet égard. Vous connaissez le Rapport Quirin et ses projections ?

**M. Godfrey:** Je ne l'ai pas consulté depuis plusieurs années, mais lors de sa parution, je l'ai lu, oui.

**M. Dinsdale:** Je présume que les projections demeurent valides en ce qui regarde les possibilités et la demande mondiale ?

**M. Godfrey:** Il faudrait que je le demande à M. Woodward.

**M. Woodward:** Ce rapport a été rédigé en 1961-1962. Il est basé sur des prévisions, si ma mémoire

est fidèle, sur des projections s'étendant à l'année 1970. Nous avons consulté cet ouvrage de temps à autre. Même si la conjoncture change, les prévisions à longue échéance tiennent compte des réserves immensément accrues en Amérique du Nord.

Le fait de chercher des marchés d'exportation pour le pétrole de l'Arctique, probablement par les ports océaniques de l'est du Canada et des États-Unis, et en Europe, indique, particulièrement dans le contexte de la sécurité, la volonté d'opposer cette production à celle, disons, du Moyen Orient. La concurrence est très vive dans ce domaine et le pétrole d'exportation doit pouvoir la soutenir.

• 1015

**M. Dinsdale:** Les découvertes en Alaska modifient-elles considérablement les calculs ?

**M. Woodward:** Vous faites allusion, je pense, à la découverte faite à la baie Prudhoe. Il règne encore une certaine incertitude relative au projet de 5 à 10 millions de dollars. Il est probablement justifié, mais nous serons fixés d'ici deux ans par les forages avec remplissage et les autres forages spéculatifs. Cette découverte a eu deux résultats. À l'égard de la compagnie *Panarctic*, elle a apporté une raison d'optimisme dans la mesure où l'immense réservoir de la baie Prudhoe est situé dans les sables triassiques de nature presque identique à celle des sables bitumineux du nord-ouest de l'île Melville. On peut donc s'attendre à trouver des caractéristiques analogues aux deux endroits, dont l'un aurait en réserve 5 à 10 milliards de barils de pétrole, alors que l'autre forme une cuvette qui a perdu son contenu mais qui, à en juger par les vestiges, contenait d'immenses quantités de pétrole à une certaine époque. Il s'y trouve possiblement des réserves analogues, particulièrement sur tout le pourtour sud du bassin Sverdrup, dont la *Panarctic* détient une grande partie du terrain. Aussi l'optimisme s'accroît à cet égard.

D'autre part, nous savons que les compagnies *Atlantic-Richfield* et *Humble* affectent plusieurs groupes d'experts à l'étude des moyens de transport du pétrole en provenance du versant nord de l'Alaska par oléoduc ou particulièrement par bateau. M. MacDonald a fait allusion à la possibilité que l'une de ces équipes tente l'été prochain de mettre à l'essai un pétrolier de très grande capacité, pourvu de force motrice supplémentaire et de dispositifs accessoires pour lui permettre de franchir le passage du nord-ouest. Ainsi, les progrès technologiques sont appelés à prendre un grand essor, si l'on peut dire, en raison des travaux d'expérimentation qui s'effectueront à la suite de la découverte à la

baie Prudhoe. Les résultats seront connus de la *Panarctic* dont l'aménagement, nous l'espérons, suivra dans l'intervalle de deux ou trois ans. Malgré l'accentuation de la concurrence attribuable à la découverte à la baie Prudhoe, les avantages demeurent nombreux. Ils ont déjà commencé à se faire sentir en ce que nous avons cédé environ 70 millions d'acres de terrains dans la région de l'Arctique canadien, depuis la découverte en question. Cet abandon est justifié par l'optimisme et la concurrence entre les compagnies. Il en résulte un avantage pour la *Panarctic*, vu l'accroissement de la certitude de réussir le financement au delà des 20 millions de dollars. Je suis sûr que les directions de ces compagnies entretiennent maintenant beaucoup plus de confiance dans le succès de l'entreprise qu'elles n'en avaient au début. Je présume qu'il en est de même aussi du gouvernement canadien.

**M. Dinsdale:** Je présume que tous les associés formant la compagnie *Panarctic* sont dans une large mesure des entreprises canadiennes autonomes, sauf la compagnie *Bocadel Oil* (*Barber Oil*). Y aurait-il une raison particulière pour laquelle les Américains ne manifestent pas d'intérêt à son égard, ou est-ce de propos délibéré de votre part pour conserver à l'entreprise son caractère essentiellement canadien ?

• 1020

**M. MacDonald:** Permettez-moi d'intervenir, je vous prie. Nous entrons ici dans le domaine de la spéculation. M. Taylor a rappelé l'activité déployée par M. Sproule pour organiser ce consortium. A ce moment, il était en relation avec les puissants, comme nous les désignons, mais nous ne pouvons que conjecturer quels étaient leurs plans en l'occurrence. Quant à nous, nous avons reconnu la possibilité que l'entreprise de M. Sproule finisse par un échec et que les détenteurs soient forcés d'abandonner leurs concessions, car leurs permis d'exploration comportaient des obligations qui dépassaient leurs ressources financières. Il y a lieu de penser que les puissants prévoyaient l'insuccès de l'entreprise montée selon la conception de M. Sproule, que les droits viendraient éventuellement sur le marché et qu'ils pourraient s'en porter acquéreurs. Les magnats auraient pu alors procéder à l'exploitation et à l'aménagement selon leurs légitimes intérêts qui s'étendent à l'échelle mondiale. Néanmoins, cette synchronisation ne coïncidait pas nécessairement avec les vues du gouvernement canadien quant à l'opportunité d'aménager les ressources du Nord, de fournir de l'emploi aux indigènes et de mettre à effet d'autres programmes qui ne s'harmonisent

pas nécessairement avec les plans des magnats. Quelle qu'ait été la situation, le point important c'est que M. Sproule n'a pu les gagner à son projet. Quand nous nous sommes ralliés à lui, nous nous sommes associés à la *CPOG*, à la *Cominco*, à la *Dome* et aux compagnies pétrolières autonomes, lesquelles sont canadiennes pour la plupart. Dans l'optique du gouvernement canadien, ce groupement était assez satisfaisant, vu les objectifs accessoires que nous visions, soit d'assurer à des intérêts canadiens le droit de propriété de l'entreprise et sa direction. Ainsi, tous avaient lieu de se féliciter de l'arrangement.

**M. Dinsdale:** Compte tenu du fait que la politique américaine en matière d'exportation et d'importation est étroitement subordonnée au programme des réserves de sécurité, prévoyez-vous des complications à l'égard des exportations ou du commerce en général, à moins d'une large participation des Américains ?

**M. MacDonald:** Nous n'avons pas eu jusqu'ici à nous préoccuper des problèmes du marché que M. Taylor a rappelé au sujet de la *Panarctic*, ni en ce qui nous concerne, de ceux du gouvernement canadien. Néanmoins, n'oublions pas que la découverte à la baie Prudhoe peut avoir deux conséquences diamétralement opposées. Au premier abord, elle peut aviver la concurrence et accroître l'offre; néanmoins, elle peut confirmer la source réelle d'approvisionnement de l'Amérique du Nord, indépendamment des autres sources mondiales, pour répondre aux besoins. Ainsi, en matière de stratégie, de planification défensive ou sécuritaire, le continent de l'Amérique du Nord prend une importance très réelle. A cet égard, les îles canadiennes dans l'Arctique pourraient tirer de grands avantages, vu leur situation géographique et les possibilités de transport. Voilà un puissant facteur.

Quant au marché mondial, j'ai déjà indiqué que sa conquête dépend de l'endroit où se trouve le pétrole, de la proximité des voies navigables, des moyens de transport ou par pétrolier de surface ou par oléoduc sous-marin conduisant jusqu'aux eaux dégagées, ou par d'autres moyens. Lors de sa déclaration à ce sujet, le gouvernement a précisé que la mise sur le marché s'effectuera dans les conditions de bons rapports qui caractérisent nos relations commerciales avec nos partenaires, les États-Unis compris; nous sommes raisonnablement assurés qu'en l'heureuse conjoncture que nous ayons à vendre du pétrole en abondance, nous pourrions arriver à une entente avantageuse.

**M. Dinsdale:** Y a-t-il eu autre chose qu'une étude spéculative des problèmes du transport dans le Nord? Y a-t-il en cours des projets ou des essais importants?

**M. MacDonald:** Évidemment, en divers endroits nous avons eu l'étude *Travacon*, qui a été publiée récemment et qui traite principalement du transport au Yukon. Par l'intermédiaire de la *Panarctic*, nous avons appuyé davantage l'essai *Alexbow*. La *Panarctic* a payé 51 p. 100 de l'appareil *Alexbow*, ... l'exploitant pourrait s'étendre sur ce sujet, ... et l'a utilisé l'an dernier pour remiser des barges sur l'île Melville à travers la glace et, en collaboration avec d'autres organismes de l'État, nous espérons qu'elle fera sur des navires comparables d'autres essais qui produiront une évaluation un peu plus scientifique de l'augmentation d'efficacité qui est représentée ici. Nous avons également été au courant de certains des autres travaux qui se sont poursuivis dans le reste du monde relativement aux navires-citernes sous-marins. La compagnie française Petropar, qui a été très active dans les îles de l'Arctique, a des intérêts dans cette région, de même que les chantiers maritimes japonais; toutefois, je crois qu'il y a probablement moins lieu d'être optimiste au sujet de ce mode de transport à l'heure actuelle qu'il y aura lieu de l'être dans un an ou deux. Ainsi, monsieur Dinsdale, il y a eu une diversité d'efforts de ce genre.

• 1025

**M. Dinsdale:** A-t-on entretenu un contact avec les Soviétiques au sujet de l'échange des idées sur la technologie, le transport ...

**M. MacDonald:** Oui, un certain nombre d'échanges se font depuis plusieurs années entre nos hommes de science, nos industriels et nos employés de l'État.

**M. Dinsdale:** Avons-nous quelque chose à apprendre des Russes?

**M. MacDonald:** Vous me posez une question très générale! En quel sens?

**M. Dinsdale:** En ce qui concerne la solution à apporter aux problèmes du transport dans le Nord.

**M. Woodward:** Puis-je faire une remarque? La Garde côtière des États-Unis, avec laquelle nous avons été en rapport, a entrepris au début du printemps dernier des études sur la possibilité d'ouvrir une route de transport le long des versants de l'Alaska passant par Point Barrow et la mer de Béring. L'autre point que j'ai indiqué, c'est que depuis

*Prudhoe Bay Atlantic-Richfield*, le groupe *Humble* et la *British Petroleum* se sont unis à titre de participants égaux à des études confiées à une équipe de travail ayant pour mission un examen approfondi des aspects du transport par pipelines peut-être à travers la région du MacKenzie ou plus probablement à travers l'Alaska, puis par navires-citernes le long du littoral ouest, mais le point le plus intéressant pour nous, et que j'ai déjà mentionné, est l'examen, par cette équipe, de la possibilité du transport maritime par le passage du nord-ouest. En outre, ... et M. MacDonald n'est pas au courant de ceci, ... nous songeons à faire préparer une étude préliminaire sur la possibilité d'examiner tous les moyens de transport de l'Arctique afin de déterminer sur lequel de ces moyens nous devrions concentrer nos efforts. Cette étude n'est encore qu'en préparation; nous espérons qu'elle sera en cours d'ici le mois prochain.

**M. MacDonald:** Dans ces questions, évidemment, nous travaillons également de concert avec le ministère des Transports et la Garde côtière; à qui incombe la tâche de briser la glace ainsi que d'autres tâches au printemps. J'ai mentionné précédemment que d'autres essais de l'*Alexbow* comportaient la collaboration du ministère des Transports et que l'ancien ministère de l'Industrie y apportaient aussi son concours.

En ce qui concerne ce que nous pourrions apprendre des Russes, je crois que ceux-ci nous ont démontré qu'il était possible de faire beaucoup, au moyen des brise-glace, pour tenir nos eaux de l'Arctique ouvertes à la navigation. Comme vous le savez très bien, je crois, monsieur Dinsdale, leurs conditions dans l'Arctique sont différentes des nôtres. Ils ont de plus grands réseaux fluviaux. Ils sont également beaucoup plus favorisés que nous en fait de réseaux de transport, mais il s'agit vraiment d'un don de la nature. Aujourd'hui, je crois, on ne vise plus à utiliser le brise-glace en tant qu'appareil: la tendance est d'utiliser des navires qui se frayent un passage à travers la glace et de recourir au brise-glace uniquement dans les cas d'urgence ou les situations particulièrement difficiles. Voilà où sont dirigés les efforts en ce moment.

**M. Godfrey:** Je désire ajouter une petite remarque au sujet de l'effet que *Prudhoe* pourrait exercer sur nos projets de mise en marché. Nous devons, je crois, bien comprendre que le taux annuel d'augmentation aux États-Unis seulement se situe entre 400,000 et 500,000 barils par jour. C'est le taux d'augmentation prévu pour l'usage du pétrole.

**M. Dinsdale:** Quel est ce chiffre, monsieur Godfrey ?

**M. Godfrey:** De 400,000 à 500,000 barils par jour.

**M. Smerchanski:** De 400,000 à 500,000 barils par jour ?

**M. Godfrey:** C'est bien cela.

**Le président:** Le taux d'augmentation annuelle.

**M. Godfrey:** C'est cela.

**Le président:** Pour l'Amérique du Nord ?

**M. Godfrey:** Pour le marché du pétrole brut aux États-Unis. D'ici à ce que *Prudhoe* atteigne les États-Unis, ce qui arrivera dans quelques années, l'augmentation du marché l'absorbera probablement.

**M. Smerchanski:** Quel pourcentage de tout le pétrole brut utilisé aux États-Unis ce chiffre représente-t-il ? Est-ce une augmentation annuelle de 10 p. 100, de 20 p. 100 ou de 8 p. 100 ?

**M. Godfrey:** Je ne sais pas si j'ai ces chiffres. J'ai apporté quelques données avec moi mais je ne sais pas si j'ai la consommation quotidienne...

**M. Smerchanski:** A combien estimez-vous cette consommation ?

**M. Godfrey:** La consommation courante est d'environ 12 millions par jour aux États-Unis.

• 1030

**M. Dinsdale:** Considérez-vous le transport par aéroglysseur une possibilité ?

**M. MacDonald:** Nous nous y sommes intéressés. Nous avons appuyé des essais de la première génération d'aéroglysseurs dans le Nord et nous sommes convaincus que l'aéroglysseur a des qualités, mais que celles-ci ne sont pas très importantes pour la mise en valeur des ressources. Nous croyons que la deuxième génération d'aéroglysseurs, qui, je crois, est actuellement en service sur la Manche, c'est un appareil plus lourd ayant une capacité de charge plus grande... présenterait plus d'intérêt dans le Nord. Cet aéroglysseur a des défauts à l'heure actuelle et on travaille à les corriger. Si on réussit à corriger ces défauts, nous pourrions peut-être l'appuyer de nouveau. Cependant, on semble s'accorder à croire, en général, que cet aéroglysseur a démontré plus d'aptitude à circuler sur l'eau que sur la glace et dans les conditions que nous devons rencontrer dans le Nord.

**M. Dinsdale:** Qu'en est-il de la Grande Roue et de l'endiguement du détroit de Béring ? En a-t-on parlé ?

**M. MacDonald:** Nous n'avons pas les fonds cette année, je sais cela.

**M. Dinsdale:** C'est un Soviétique qui a parlé d'endiguer le détroit de Béring.

**M. MacDonald:** Nous en avons vu un autre qui avait été réprimandé à ce sujet. Je suis d'accord plutôt avec le second. Cependant, nous nous efforçons de tenir l'œil ouvert même sur les idées extrêmes parce qu'on ne sait jamais quand elles viennent. C'est cette attitude qui nous a conduit, par exemple, à appuyer l'appareil *Alexbow* de Scott Alexander, même s'il est possible qu'il ne fonctionne pas. Les possibilités étaient si grandes et les enjeux si énormes qu'il valait la peine de risquer cet argent. Si nous pouvions tenir ouvertes à la navigation les eaux du Nord l'année durant ou pendant une grande partie de l'année, nous pourrions révolutionner toute l'économie du Nord et toute l'économie du Canada. Comme je l'ai mentionné, les îles de l'Arctique sont plus proches de l'Europe que le Moyen-Orient.

**M. Dinsdale:** Avez-vous encore des doutes au sujet de l'*Alexbow*, ou a-t-il fait ses preuves au cours des derniers essais ?

**M. MacDonald:** Non, nous n'avons pas de doute. Nous croyons qu'il a, au fur et à mesure des essais, montré un rendement satisfaisant à tous les stades, mais il nous faut maintenant faire une analyse comparative un peu plus rigoureuse. Par exemple, au départ, on appuie beaucoup l'idée générale selon laquelle un navire de 100,000 tonneaux, plus puissant et convenablement renforcé, pourrait probablement être son propre brise-glace à travers la glace vieille d'un an. Cependant, l'*Alexbow* pourrait augmenter son efficacité et la question qui se pose est la suivante: par quel pourcentage en termes de rendement économique ? Ce sont là, je crois, les essais que nous devons effectuer et nous espérons les faire l'an prochain.

**M. Dinsdale:** Une allocution prononcée par le responsable sortant de charge de la politique du pétrole aux États-Unis a attiré mon attention. Ce personnage est l'hon. J. Cordell Moore. C'était presque un chant du cygne. Il s'attendait, avec le changement d'administration, que les choses allaient changer. Il a parlé d'une politique du pétrole comportant un marché commun pour l'Amérique du Nord. Est-ce sérieux, ou bien est-ce simple spéculation de sa part ? Il a insisté sur ce point, à cause des problèmes de sécurité que comporte la production du pétrole: l'instabilité au Moyen-Orient et dans les autres parties du monde.

**M. MacDonald:** Je crois qu'on peut dire, monsieur Dinsdale, comme vous le savez bien d'après notre politique nationale du pétrole, qu'il existe, de fait, une forme de marché commun ou une façon continentale d'aborder la question du pétrole à l'heure actuelle, en ce sens que le Canada est exempté de certaines restrictions frappant l'importation du pétrole aux États-Unis, ce qui nous aide à disposer de tout notre pétrole de l'Alberta. Nous croyons que le fait, en pratique, que M. Godfrey et d'autres ont mentionné, nommément le grand accroissement de la demande aux États-Unis, les facteurs que j'ai soulignés au sujet de la *Prudhoe Bay* et de la *Panarctic* combinées donnant, pour ainsi dire, une plus grande crédibilité à l'indépendance de la région nord-américaine en fait d'approvisionnement économique de pétrole, accentue probablement la tendance dans cette direction.

**M. Dinsdale:** De sorte qu'il est fort possible qu'une politique du pétrole comportant un marché commun pour l'Amérique du Nord soit une réalité aussi bien qu'une promesse. Voilà ce que semble être la tendance.

Le présent règlement fait-il le bonheur de l'industrie ?

• 1035

**M. Taylor:** Je ne sais pas si je puis parler au nom de toute l'industrie, mais il y a certainement un secteur de l'industrie qui croit que nous avons plus de pétrole que nous n'en mettons sur le marché. Tant que nous ne pourrions pas vendre tout notre pétrole, nous ne serons pas satisfaits.

**M. Dinsdale:** Vous parlez de la politique nationale du pétrole.

**M. Taylor:** Je suppose qu'elle a quelque chose à y voir, oui.

**M. Dinsdale:** Je pensais au Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada, en particulier à son application aux Territoires du Nord-Ouest.

**M. Taylor:** Je crains de ne pas avoir suivi votre question.

**M. Dinsdale:** Est-ce que le règlement répond aux besoins de la *Panarctic* actuellement, ou croyez-vous qu'il y manque quelque chose ?

**Le président:** Approuvez-vous le Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada en ce qui concerne son application aux Territoires du Nord-Ouest ?

**M. Taylor:** Parlant simplement au nom de la *Panarctic* et non au nom de l'industrie, nous devons

dire que nous n'avons aucune critique à faire du règlement en ce qui concerne le Nord. De fait, la *Panarctic* même constitue une preuve que le règlement était de nature à nous encourager à aller mettre le Nord en valeur. Est-ce que cela répond à votre question ?

**M. Dinsdale:** En d'autres termes, les mesures prise par le Canada vous ont encouragés à aller mettre le Nord en valeur.

**M. Taylor:** Oui.

**M. Dinsdale:** Je n'ai plus d'autres questions. Je désire simplement féliciter la *Panarctic*, qui a donné l'exemple et qui incite les gouvernements à agir à ce sujet.

En ce qui concerne l'emploi des hommes pour l'exploration et la mise en valeur du Nord, croyez-vous qu'un changement de politique soit nécessaire ? Si vous trouviez du pétrole dans le Nord et que des installations permanentes y soient établies, croyez-vous que des stimulants, comme les Soviets en ont en fait d'impôt sur le revenu, de primes de salaire et ainsi de suite, soient nécessaires pour inciter les gens à aller y vivre et y travailler ? N'avez-vous pas songé du tout à ces possibilités ?

**M. Taylor:** Non, je n'ai pas étudié ces possibilités. Je doute plutôt que de tels stimulants soient nécessaires. L'État est notre partenaire là-bas, et je suis sûr qu'on s'occupera de la population et que la main-d'œuvre sera fournie par la population de l'endroit.

**M. Dinsdale:** Pensez-vous que la majeure partie de votre main-d'œuvre viendrait du fond de l'Arctique ?

**M. Taylor:** Oui, je le crois, pour la simple raison que le bon sens exige que nous employions ces gens.

**M. Dinsdale:** Avez-vous fait des plans pour la préparation des Esquimaux à ce genre de participation ?

**M. Godfrey:** A l'heure actuelle, six Esquimaux sont inscrits à une école de forage à Edmonton. Il suivent un cours qui devrait leur permettre de travailler sur le premier équipement qui sera là-bas en mars. L'entrepreneur en forage a consenti à les employer à condition qu'ils acquièrent à l'école les connaissances nécessaires. En ce qui concerne l'équipe géophysique, elle travaille aussi avec M. Woodward. Elle se propose d'obtenir des Esquimaux et de commencer à travailler avec eux en janvier dans les Territoires du Nord-Ouest, ou même dans le nord de l'Alberta, de façon à être prêts à monter dans l'Arctique en mars, lorsque le forage débutera.

De plus, avec chaque contrat que nous accordons dans ces régions-là, nous disons à l'organisme concerné que nous nous attendons à ce qu'il fournisse, là où cela est possible, la main-d'œuvre indigène compétente pour ce projet en particulier. Nous ne savons pas ce que cela donnera, mais nous allons certainement l'essayer de toute façon.

• 1040

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, la ligne de conduite du Ministère, telle que nous l'a expliquée M. Francis l'autre jour, n'est-elle pas que des Esquimaux résidant dans cette région reçoivent une formation en rapport avec le forage des puits de pétrole et les autres activités de ce genre ?

**Le président:** En effet, M. Francis a mentionné cela l'autre jour.

**M. Smerchanski:** M. Godfrey, je croirais que vous travaillez en coopération avec la Main-d'œuvre exactement selon les termes exprimés par M. Francis l'autre jour.

**M. Godfrey:** Oui. Il faut se rappeler cependant qu'il y a très peu d'Esquimaux qui soient originaires des îles de l'Arctique, à part quelques-uns à Résolute.

**M. Smerchanski:** Il vous faudrait donc les transporter d'endroits plus au sud ?

**M. Godfrey:** Cela est exact, il faut les importer du sud.

**Le président:** M. O'Connell a indiqué qu'il désire poser quelques questions. Avez-vous terminé, monsieur Dinsdale ?

**M. Dinsdale:** Oui, c'est tout.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je voudrais commencer en exprimant ma grande satisfaction de ce que cette sorte de société ait été mise sur pied. Cela a été une entreprise conjointe du gouvernement et de compagnies qui font ensemble des explorations dans une région où les risques sont très grands. Je suppose que personne d'entre nous ne s'illusionne sur le fait que cette entreprise est conjointe à cause des très grands risques encourus, mais je suis heureux d'entendre ces messieurs dire que ces risques sont contrebalancés par des possibilités très réelles de découverte. Je suppose que si jamais l'on découvre du pétrole, ce sera probablement en très grande quantité. Je commence donc par l'expression d'une grande satisfaction. Je souhaite de plus que, si l'élément de risque diminue à la suite de découvertes de pétrole, l'intérêt du gouvernement ne se refroidisse pas en même temps, se traduisant par quelque sorte de retrait de tout ce plan.

Pourrait-on nous donner une certaine idée du coût relatif du forage d'un puits profond sur les îles de l'Arctique, comparé à celui du même puits dans les régions sous-arctiques ?

**M. Godfrey:** Cela est assez difficile, puisque dans les régions sous-arctiques, le coût dépend de l'endroit où se fait le forage. En général, nous évaluerions probablement aux environs de 1.5 million le coût du premier essai en profondeur sur l'île Melville.

**M. O'Connell:** Combien coûterait un puits aux environs de Fort Smith, par exemple ?

**M. Woodward:** Je pourrais faire remarquer que les puits de Pointed Mountain, situés à peine à 25 milles au nord des frontières de la Colombie-Britannique, coûtent à peu près 1.5 million, et qu'ils atteignent de 12,000 à 14,000 pieds de profondeur. Ainsi, grâce aux techniques et au matériel disponibles présentement, le coût des puits est à peu près le même. La raison d'être du projet *Panarctic* est évidemment de ramener ce coût de mobilisation, si l'on peut dire, commun à chacun des puits creusés, en un programme continu unique; le coût peut alors en grande partie être réparti sur plusieurs puits. Le but de *Panarctic* est de réaliser un programme de forage à peu près continu. De cette façon, l'équipement une fois rendu est employé en fait durant trois ans. Dans le cas des trois puits précédents, chacun d'eux devait supporter ses propres coûts de mobilisation, sous forme de trois différentes installations, soit une par puits. C'est une sorte d'économie. A mon avis, avec ce genre d'économie dans le projet *Panarctic*, vous trouverez que les coûts sont à peu près égaux à ceux qui prévalent dans les régions du sud.

**M. O'Connell:** Merci. Pourriez-vous faire de la lumière sur ce que l'on pourrait appeler la condition de remise ? J'ai lu le mémoire émis hier par votre Ministère, M. MacDonald, et ce concept de remise y est mentionné. Pourriez-vous l'expliquer en le comparant, disons avec les conditions de remise que l'on trouve en Alberta, ou dans d'autres secteurs. Existe-t-il une clause de remise à la Couronne, en cas de découverte ?

**M. Woodward:** Fondamentalement, je crois que la principale condition de remise mentionnée dans les règlements se rapporte au permis. Ce permis est essentiellement une autorisation d'explorer qui accorde à son détenteur les droits exclusifs de location avant ou après la découverte.

• 1045

La durée du permis se divise en ce qu'on appelle la durée originale et les renouvellements, qui sont

automatiques. En d'autres mots, si pour renouveler le permis, il ne s'agit que de déposer la garantie requise, on exige qu'il accomplisse un certain travail d'exploration. Après ce travail, et sur présentation de preuves, le dépôt est remis au détenteur du permis. A la fin de n'importe quelle de ces périodes, qui ne sont subdivisés que pour faciliter les choses, s'il existe d'autres éléments de travail qui demandent des dépôts spéciaux, ils montent en valeur: au début, il s'agit de cinq cents pour la première période, 15 cents, 20 cents, puis finalement jusqu'à 50 cents l'acre; en tout, les permis sont valides pour une période allant de neuf ans dans les parties les plus méridionales des Territoires, augmentant à mesure qu'on monte vers le nord, jusqu'à 12 ans dans les îles de l'Arctique. Ceci prend en considération les difficultés accrues que l'on rencontre dans le travail à mesure que l'on monte vers le nord, ainsi que les dépenses qui en découlent. Les sommes qui doivent être dépensées sur un permis durant sa période de validité sont de \$2.90 l'acre pour toute la durée du permis, et vont en diminuant à mesure que l'on monte vers le nord. Dans les îles de l'Arctique, cette somme est de \$2.65. Cette clause reconnaît aussi les difficultés d'accès. Si, au terme de l'une de ces périodes, après avoir exploré une partie de son territoire et n'avoir trouvé rien d'intéressant, ou par suite de conditions financières, ou pour d'autres raisons, le détenteur du permis décide, alors que son permis est encore en vigueur, de ne plus renouveler son permis, il renonce simplement à ses obligations, il retourne son permis qui par conséquent retourne à la Couronne en tant que réserve de la Couronne. Ce permis est alors mis à la disposition de l'industrie, mais seulement par vente publique. Auparavant, toutes les terres de la Couronne au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris les îles de l'Arctique et les territoires sous la mer étaient disponibles sur simple enregistrement. En d'autres mots, dans le cas des terrains qui ont déjà fait l'objet d'un permis, une compagnie peut simplement venir nous payer \$250 de frais d'administration pour l'acquisition du permis, remettre son dépôt comme garantie que le travail exigé au cours de la première période de ce permis sera accompli, et la voilà en fait en possession de droits exclusifs sur les minéraux qu'elle pourrait y découvrir. Voilà donc une remise, et elle est d'importance.

La seconde remise se présente quand une compagnie se décide à louer. Le permis n'étant qu'une licence d'exploration, si une compagnie désire, lorsqu'elle découvre du pétrole, acquérir les droits sur

les minéraux, elle prend un bail. La durée du bail est évidemment de 21 ans, et cela est très semblable au bail que l'on pouvait autrefois obtenir en Alberta; mais à l'heure actuelle la durée du bail en Alberta est de dix ans, ayant été changée il y a quatre ou cinq ans. La durée de notre bail est encore de 21 ans, et il est renouvelé automatiquement pour une période de 21 ans, si l'on entreprend de la production. Le détenteur du permis ne peut cependant obtenir un bail que sur 50 p. 100 de la superficie autorisée par le permis. Le reste de la superficie est remis à la Couronne; mais dans les règlements propres au Yukon et aux Territoires du Nord-ouest, nous avons un concept qui est unique, et qui ne s'applique pas aux provinces: considérons les 50 p. 100 de la superficie accordée par le permis qui est remis à la Couronne; le détenteur de permis, ou le locataire si vous voulez, peut acquérir par bail le reste de cette superficie, mais seulement en payant des droits à un taux spécial, soit essentiellement le double, ou davantage, du taux des droits qu'il consent à payer sur la première sélection. Ce trait unique a pour but d'assurer que le terrain est loué à un seul homme, autant que possible, en se rappelant que de grandes économies peuvent être réalisées de cette façon dans le développement des ressources pétrolières. Dès qu'il existe des intérêts rivaux, il se produit réellement un surdéveloppement, un excès de forage de puits, et ainsi de suite. Ainsi, en vue d'en arriver en fin de compte aux moyens les plus efficaces de production du pétrole, ce qui, à mon avis, sera nécessaire pour contrebalancer le coût élevé du transport, de l'accès, et des services des experts requis, nous avons inclus les clauses que nous venons de mentionner.

#### • 1050

Je pourrais faire remarquer ici que cette caractéristique propre au Règlement sur les terres pétrolières et gazifères du Canada a été adoptée par le gouvernement australien dans son nouveau code civil, qu'il a rendu public il y a à peine un an; cela vous démontre que cette caractéristique, qui a pris naissance essentiellement dans le genre d'étude et de recommandations de M. Dave Quirin, est très rationnelle et excellente.

Ce que nous faisons réellement, ou ce que nous avons fait depuis plusieurs années, c'est d'essayer de fournir assez d'encouragement au moyen de politiques plus libérales ou moins strictes, selon le point de vue où vous vous placez, que celles des provinces, pour permettre aux compagnies de pénétrer le nord, pour explorer et découvrir ses ressources. L'Australie affronte les mêmes problèmes de la même

façon. Il n'y a qu'un montant limité d'argent à investir dans l'industrie des matières premières et il faut recourir à des trucs de publicité, si vous voulez, pour convaincre les gens d'explorer votre domaine plutôt que celui des voisins.

**M. O'Connell:** Merci.

**Le président:** M. O'Connell, me permettriez-vous? J'ai une question supplémentaire sur ce sujet en particulier.

**M. O'Connell:** J'en ai une aussi, mais vous pouvez y aller.

**Le président:** Au sujet de ce permis, monsieur, vous avez souligné que 50 p. 100 de la superficie accordée par le permis est retenu par la Couronne. Cela veut-il dire 50 p. 100 de la superficie totale des concessions détenues par une compagnie, ou est-ce que chaque concession est divisée en parties d'un certain nombre d'acres et que ce 50 p. 100 est retenu à même chaque unité en particulier?

**M. Woodward:** Le permis porte essentiellement sur la superficie d'une grille, et la superficie de la grille est de 10 minutes de latitude par 15 minutes de longitude au sud du 70<sup>ième</sup> parallèle. Au nord de ce parallèle, cette superficie est de 10 minutes de latitude sur 30 minutes de longitude.

**Le président:** Combien d'acres cela représente-t-il?

**M. Woodward:** Cela varie naturellement avec la convergence de la longitude, mais en général vous pouvez supposer qu'il s'agit d'une moyenne de 50,000 acres. Cette superficie varie entre 37,000 acres et près de 70,000 acres, selon sa position, mais en moyenne elle est d'environ 50,000 acres.

Le choix du terrain est clairement indiqué: ils peuvent choisir 50 p. 100 de sa superficie. On ne peut choisir moins qu'une section, et ces grilles sont divisées en 80 ou 100 sections de 70 milles carrés. C'est là en fait de quoi il s'agit. Ainsi un bail ne peut s'appliquer à moins qu'une section, et cette superficie peut mesurer quatre sections par quatre sections, ou trois par cinq. Il s'agit en fait de choix, en damier, ou en laissant des corridors. En d'autres mots, on peut choisir une concession rectangulaire, quadrangulaire, des sections isolées, séparées par des divisions de mille ou de section. En d'autres mots, les concessionnaires peuvent agencer, si l'on veut, choisir leurs lots à leur plus grand avantage, mais il existe des limitations à la grandeur, aussi bien maximale que minimale, de chaque lot, ainsi que la restriction de l'aspect de la concession à des lots isolés ou séparés par des corridors. De cette façon, la partie qui est remise à la Couronne contient une superficie presque égale à la superficie de la concession choisie par le locataire.

**Le président:** Je ne suis pas très bien votre raisonnement: d'après ce que j'ai compris de vos paroles du début, dès que ces sections isolées font partie d'une certaine concession, la compagnie en question peut choisir, d'un certain nombre des sections couvertes par son bail, celles qui lui sont les plus profitables. Supposons que mon bail couvre quatre, cinq, ou six sections et que je découvre qu'une certaine partie de cette superficie est prometteuse, et que je puis par conséquent me débarrasser très facilement des trois autres sections. Voici ma question: une compagnie peut-elle dans ce cas se débarrasser de toute l'étendue qui ne présente aucun intérêt, et garder toute celle qui promet des profits?

**M. Woodward:** Non, et c'est précisément pour cette raison que l'on limite l'étendue des concessions. En d'autres mots, vu l'étendue et l'aspect d'une nappe de pétrole de dimensions ordinaires, la plus petite concession qu'une compagnie puisse acquérir en vertu de son permis mesure en fait quatre milles par quatre milles, ou trois milles par cinq milles. La superficie minimale est d'un mille par un mille; j'arrondis mes chiffres ici, puisque, comme je l'ai déjà fait remarquer, cela dépend de la grandeur. De plus, on ne peut choisir qu'à la façon d'un damier.

• 1055

**M. MacDonald:** Pourriez-vous nous expliquer l'expression "damier"? Les sections ne peuvent pas se toucher, à moins qu'il y ait un corridor entre elles?

**M. Woodward:** Cela est exact.

**M. MacDonald:** Par conséquent, on ne peut pas s'emparer de toute une région de cette nature. On ne peut choisir ses lots que selon les lois du hasard.

**Le président:** En découle-t-il, alors en vertu de vos règlements, que cette compagnie en particulier a la première option sur l'autre portion?

**M. Woodward:** Elle remet le reste pour une période de 60 jours, puis...

**Le président:** Avec des droits aux taux spéciaux que vous avez mentionnés.

**M. Woodward:** En effet.

**Le président:** Mais elle possède encore sa priorité sur cette partie?

**M. Woodward:** Oh oui!

**Le président:** Elle peut donc s'en emparer au complet?

**M. Woodward:** Cela est exact.

**M. Godfrey:** Monsieur le président, cela ne s'applique pas seulement à *Panarctic*, mais à n'importe quelle compagnie.

**Le président :** Très bien.

**M. MacDonald :** La raison d'être de ces règlements est que, tout en voulant pour la Couronne le plus de revenus possible dans les cas de succès, il existe encore de bonnes raisons qui militent en faveur d'une réduction aussi grande que possible du nombre de puits, parce que vous en arrivez à l'évaluation des dépôts et aux façons peu économiques dont se sont développés certains gisements de pétrole.

**M. Woodward :** Il est intéressant, comme nous l'avons déjà signalé, de voir que l'Australie adopte maintenant cette politique.

**Le président :** N'est-il pas exact, monsieur Woodward, que dans certains pays, le gouvernement retient lui-même ces 50 p. 100 restants ?

**M. Woodward :** Dans la province de l'Alberta, le restant de la superficie devient une réserve de la Couronne et est ensuite vendu aux enchères publiques.

**Le président :** Je vois. Et le gouvernement du Canada a estimé que cette politique n'était pas avantageuse ?

**M. Woodward :** Si l'on compare les bénéfices résultant de la formule de la vente au comptant avec ceux des dispositions qui accordent des primes supplémentaires allant jusqu'à 40 p. 100, on constate qu'en fin de compte, l'état des recettes du gouvernement est sensiblement le même dans les deux cas. Il y a le bénéfice provenant du fait que nous nous abstenons de bloquer la prospection au départ, en quelque sorte, en prélevant notre dû par priorité, avant que rien ait été fait. Autrement dit, nous attendons au moins que le stade de la production ait été atteint. Il y a donc deux concepts. Ils semblent s'équilibrer à peu près. Cependant, il y a en même temps cet autre plan qui suscite plus d'émulation.

**M. MacDonald :** Il ne faut pas oublier qu'une redevance importante est constituée, en fait, par l'intérêt très réel que conserve la Couronne dans les résultats. C'était une chose prévue.

**M. O'Connell :** Oui, et bien entendu, dans le cas de la *Panarctic*, les 65 p. 100 d'intérêts se cumulent également au profit de la Couronne.

**M. MacDonald :** Eh bien oui, nous gagnons sur les deux tableaux.

**M. O'Connell :** En effet. Un grand nombre de questions se sont ajoutées à la question supplémentaire de M. Watson, aussi je n'insisterai pas là-dessus, mais je suis très intéressé de voir que la part du gouvernement sera maintenue. En fait, j'aimerais poser encore quelques questions d'ordre général à ce sujet.

Exige-t-on qu'il y ait une participation canadienne dans les autres sociétés gratifiées de permis

et à qui on accorderait probablement des concessions basées sur les résultats enregistrés ?

**M. MacDonald :** Eh bien, il y a les règlements concernant la participation canadienne . . .

**M. O'Connell :** Je ne demande pas de précisions, mais y a-t-il des conditions d'ordre général ?

**M. Woodward :** C'est très précis : avant qu'une société puisse prétendre à une concession, elle doit avoir satisfait aux exigences de la participation canadienne.

**M. O'Connell :** S'agit-il, en gros, du minimum de 25 p. 100 d'appartenance canadienne ?

**M. Woodward :** La société doit faire enregistrer ses titres auprès d'une Bourse canadienne agréée. Autrement dit, ses titres doivent être disponibles en vue d'une participation canadienne. En fait, une société étrangère peut obtenir une concession, à condition qu'elle ait une filiale à qui cette concession puisse être accordée et dont les titres soient négociables à une Bourse canadienne agréée.

**M. O'Connell :** Mais, pour autant que vous le sachiez, n'est-il pas exigé qu'une certaine partie de ses avoirs soit mise sur le marché ?

**M. Woodward :** Seulement dans la mesure où la Bourse elle-même l'exige, mesure qui est, je pense, de 15 p. 100. Pour maintenir la liste ouverte, il faut qu'environ 15 p. 100 des titres soient en circulation et non pas en main ferme. La *Shell Oil of Canada*, par exemple, est dans ce cas. Environ 85 p. 100 de ses titres sont en main ferme et les 15 p. cent restant sont disponibles.

**M. O'Connell :** Cela tend à contrebalancer les valeurs de revente supérieure plus élevée dans les régions à caractère aléatoire. Puis-je demander . . .

• 1100

**M. Dinsdale :** J'ai une question supplémentaire à poser au sujet de la participation canadienne. N'y a-t-il pas des conditions particulières relatives à la présentation d'états ?

**M. MacDonald :** Nous y voilà. Lorsqu'on prend une concession à l'étape de la production, on doit constituer une société dont les actions seront cotées à la Bourse canadienne.

**M. Woodward :** Une concession qui comporte le droit d'exploitation des minéraux. En attendant, il ne peut être accordé qu'une licence de prospection et le passage de l'une à l'autre doit se faire conformément à la loi sur la participation canadienne.

**M. O'Connell :** Monsieur le président, puis-je demander une fois de plus si la *Panarctic* a prêté attention ou intérêt aux permis accordés au cours

de cette période de juillet à octobre où l'on a réservé 28 p. 100 des terres dans l'Arctique ?

**M. Godfrey:** La *Panarctic* a fait enregistrer, depuis le début, environ 5 millions d'acres pour son compte. Toutes sortes de gens se sont également fait inscrire. Cependant, la *Panarctic* a fait son choix comme elle l'entendait et nous devons bien admettre, ou croire, que nous tenons le bon bout, car nous avons fait là-haut toute la prospection géologique et tout le travail.

**M. O'Connell:** Êtes-vous allés dans le Mackenzie ? Où avez-vous prélevé vos terrains ?

**M. Godfrey:** Nous avons la plus grande partie d'une quantité d'îles; aussi, lorsque nous nous sommes inscrits, avons-nous simplement fait enregistrer des permis supplémentaires là où une portion des permis couvrirait des endroits situés au large.

**M. O'Connell:** Vous vous êtes cantonnés aux îles ?

**M. Godfrey:** Nous y sommes restés, en effet. Nous ne nous sommes pas préoccupés de nous faire enregistrer au large, dans les îles.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, j'aimerais demander sur quoi se fonde la politique exclusive au sujet des îles par rapport aux découvertes de Prudhoe; celles-ci sembleraient indiquer qu'il y aura sans doute des pipelines et que le sol lui-même pourrait intéresser la *Panarctic*. Quel est le poids des îles dans la balance ?

**M. MacDonald:** Puis-je répondre à ce sujet ? Il faut s'entendre et savoir que la *Panarctic* est avant tout un syndicat, une réunion d'associés nombreux, qu'elle représente en ce moment un instrument de contrôle et qu'elle décide de la politique à appliquer. C'est arrivé à la suite des options que M. Sproules s'était assuré, or celles-ci étaient précisément localisées dans les îles arctiques. Il a présenté cette association comme un consortium destiné à prospecter les îles arctiques.

Il n'y a pas de raison légale qui empêche la *Panarctic* d'aller au delà, mais les associés actuels sont liés par des montants d'argent précis qu'ils doivent fournir conformément à des normes prescrites et consacrer à des programmes définis dans les îles arctiques. Si nous devons étendre nos activités, le Conseil d'administration, soutenu par les associés, devrait étudier la question de savoir si ceux-ci sont prêts à fournir des fonds supplémentaires et à étendre ailleurs le champ de leur programme.

**M. O'Connell:** Je le conçois fort bien, mais cela soulève une question: celle de savoir si le gouvernement canadien se satisfait d'être représenté par un seul membre au Conseil alors que l'intérêt

public pourrait commander qu'on encourage davantage l'octroi de permis dans d'autres régions que les îles arctiques, par exemple le long des côtes, dans la Baie d'Hudson, ou dans le bassin du Mackenzie, dont les cartes témoignent de possibilités très valables.

**M. MacDonald:** Je ne crois pas que cela change le moins du monde la question. Je puis le dire au Comité, bien que nous n'ayons qu'un seul administrateur au Conseil, il n'y a jamais eu, à aucun moment, le moindre désaccord entre le gouvernement et les membres de l'industrie sur la politique à suivre.

Le véritable nœud du problème sera celui-ci: qui va fournir l'argent ? Nous ne nous sommes pas crus autorisés—et, je me fais maintenant la voix du Ministère—à revenir auprès du gouvernement pour évoquer la question des capitaux supplémentaires, compte tenu de ce climat financier en particulier et avant que l'entreprise de la *Panarctic* ait commencé à faire ses preuves. Si j'en crois nos associés de l'industrie, ils ont exactement la même attitude.

**M. Taylor:** Oui. Ce programme a été conçu en vue de travaux précis. Il a été limité aux îles en raison même de sa conception.

Nous devons mettre les choses en train, trouver l'argent nécessaire, le consacrer entièrement à la prospection de ce territoire et assurer son développement jusqu'au bout, si possible. On n'a pas envisagé du tout, jusqu'ici, d'étendre ce programme à d'autres régions car dans ce cas, il faudrait songer à un tout autre financement; il faudrait plus d'argent, sans compter tout le reste.

Au départ, l'optimisme n'était pas à son zénith—d'une façon générale, veux-je dire—parmi les participants. Nous étions optimistes, cela va sans dire, mais la découverte de la baie Prudhoe a certainement renforcé cet optimisme. Pas au point, cependant, de songer follement à englober tout le Nord du pays dans la *Panarctic*. Il faudrait pour cela repenser toute la question et trouver de l'argent, ce qui est encore plus important.

**M. MacDonald:** Puis-je ajouter quelques faits que j'aurais dû inclure dans mon exposé ? Le volume des dépôts sédimentaires dans les îles arctiques est approximativement égal à celui des trois provinces des Prairies ensemble. L'argent dépensé chaque année en prospection, dans la seule province de l'Alberta, s'élève à 5 millions de dollars. Cela vous donne une idée relative des proportions de ce qui arriverait si nous étendions ici notre exploration.

Notre programme actuel se chiffre déjà à 20 millions de dollars pour une région équivalente aux

trois provinces des Prairies. Nous envisageons de devoir en dépenser 30 millions et bien davantage pour la *Panarctic Oils*. Je le répète, au cours des échanges de vues entre le gouvernement et les membres de l'industrie, nous n'avons cru à aucun moment que même 30 millions de dollars suffiraient à trancher la question au sujet du pétrole des îles arctiques. Le problème s'est donc limité à éviter de disperser nos efforts. Nous travaillons déjà en ce moment à un projet qui équivaut aux trois provinces des Prairies prises ensemble.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je comprends fort bien ces réponses ainsi que la logique qui les commande. La réponse est convaincante. Cependant, je dois le dire, j'ai peine à croire, étant donné la découverte de Prudhoe, que la politique adoptée ne doive pas être maintenant réexaminée. Je comprends que votre Ministère n'estime pas devoir réclamer un surcroît de fonds, et pourtant c'est précisément là le point névralgique. Il n'y a qu'un seul représentant du gouvernement, peut-être en faudrait-il plusieurs et peut-être aussi pourrait-on découvrir d'autres arrangements financiers si la *Panarctic* pouvait, en fait, devenir le véhicule d'un élargissement du foyer auquel on s'est limité dans l'île.

**M. MacDonald:** Eh bien, j'aimerais préciser que ce qu'il faut, ce n'est pas d'être représentés au Conseil d'administration de la *Panarctic*, mais de l'être au Conseil du Trésor.

**M. O'Connell:** Mais est-on en train de plaider la cause ?

**M. MacDonald:** Je ne puis tout révéler des discussions qui ont eu lieu entre le ministre, d'autres collègues et moi-même. Vous n'êtes pas sans ignorer que le climat actuel est très sévère en ce qui concerne les priorités; or, ce que nous demandons maintenant, c'est de savoir dans quelle mesure le secteur public remplacerait le secteur public pour assurer les fonds d'investissement. Je ne pense pas que le nombre de membres du gouvernement siégeant au Conseil d'administration de la *Panarctic* fasse quoi que ce soit à l'affaire. C'est une question qui devrait être envisagée comme un tout par le ministre des Finances et par le gouvernement. L'argument est légitime, je n'en disconviens pas. C'est du domaine des débats publics.

**M. O'Connell:** Certainement, c'est une question qui relève de la politique de l'État en ce qui concerne...

**M. MacDonald:** Je suis en train d'essayer de vous convaincre que c'est une question qui ne sera pas résolue au sein de la *Panarctic*.

**M. O'Connell:** Non, mais la *Panarctic* est en ce moment une organisation à caractère mixte. Je ne veux pas m'embarquer dans une discussion à ce sujet car...

**Le président:** Monsieur O'Connell, ne pensez-vous pas que nous pourrions suspendre la séance pendant cinq à dix minutes pour prendre le café et la reprendre ensuite ?

**Des voix:** D'accord.

• 1115

Reprise de la séance.

• 1123

**Le président:** Monsieur O'Connell, vous étiez en train de poser des questions à certains témoins.

**M. O'Connell:** Comme le moment me paraît opportun, j'aimerais dire combien cette entreprise me semble attrayante. Je pense que le Canada se souviendra un jour avec gratitude du ministre d'alors, l'hon. M. Laing, pour la réponse pleine d'énergie et de réalisme qu'il a donnée au possibilités qui s'ouvraient en liant son sort à celui des sociétés canadiennes privées dans le Nord. Je pense que c'était là une réponse marquée au coin de l'imaginaire; c'était la réponse qui convenait et...

**Une voix:** Monsieur le président, sommes-nous sensés ou non faire preuve d'impartialité ?

**Le président:** Nous devons être impartiaux.

**M. O'Connell:** Je ne crois pas me montrer partial. Ma déclaration est basée sur des faits. Ce genre de développement retient tout mon intérêt.

Je ne crois pas devoir poursuivre la discussion qui tend peut-être à devenir un débat sur le Conseil d'administration et sur la participation du gouvernement à celui-ci. Tout simplement, je n'estime pas que nous y ayons suffisamment voix au chapitre. A l'étape de l'enregistrement des permis, les exigences de la participation canadienne sont-elles applicables ou bien ne le sont-elles qu'au stade des concessions ?

• 1125

**Le président:** M. Woodward.

**M. Woodward:** Non. En d'autres termes, un candidat qui souhaite obtenir un permis est acceptable s'il a 21 ans ou, dans le cas d'une société, lorsque celle-ci est constituée en société au Canada ou détient une licence lui permettant d'exercer ses activités au Canada ou dans nos provinces.

**M. O'Connell:** Alors comment peuvent-elles prétendre satisfaire aux exigences de la participation canadienne en matière de concession ?

**M. Woodward:** C'est leur problème et il est d'ordre juridique. Elles doivent remplir les conditions et si elles ne les remplissent pas au moment de retirer le permis, elles doivent s'arranger pour s'y conformer

d'une manière ou d'une autre, entre cette étape et le temps choisi pour demander une concession. Autrement dit, il suffit aux sociétés étrangères d'établir une filiale qui a des actions en circulation, sur le marché.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, il y a une question que j'aimerais tirer au clair. En décembre 1967, le ministre de l'époque a déclaré que *Panarctic* contrôlerait un peu plus de 63 p. 100 des terres arctiques considérées comme d'éventuels terrains pétrolifères et gazifères. Devrions-nous modifier cette évaluation à la lumière de la déclaration plus récente qui n'est pas datée mais qui aurait été faite au mois d'octobre ou il y a quelques semaines, voulant qu'il y ait 270 millions d'acres déjà attribués; il me semble que *Panarctic* en aurait environ 20 p. 100?

**M. Woodward:** Notez que les 60 ou 63 p. 100 ne s'appliquent qu'à la région sédimentaire des îles de l'Arctique: les 270 millions d'acres dont vous avez parlé représentent la surface initialement attribuée dans l'ensemble du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, y compris les îles de l'Arctique. Actuellement, dans les îles de l'Arctique—et là encore la disposition des permis exclut la possibilité d'une définition—les permis pour les îles vont jusqu'à la limite de ceux qui sont accordés pour le continent et nous ne pouvons classer qu'arbitrairement les détroits des îles de la reine Elizabeth, par exemple, dans les îles de l'Arctique. Cent millions d'acres sont probablement attribués dans les îles de l'Arctique à l'heure actuelle, et *Panarctic* possède, en plus des 44 millions d'acres qu'elle avait au début du programme, 6 millions d'acres supplémentaires qu'il s'est adjoint par la suite. Elle possède environ 51 millions d'acres sur 100 millions. Autrement dit, elle a environ 50 p. 100 de la superficie. Dans les 63 p. 100, on a considéré du point de vue géologique ce qui se prête à la prospection et ce qui ne s'y prête pas. Une bonne partie de la superficie attribuée au cours des trois derniers mois l'a été sous une espèce de précipitation momentanée, une ruée vers les terres.

**M. MacDonald:** Une ruée vers les eaux, plutôt.

**M. Woodward:** Oui. Je crois qu'au prochain renouvellement de ces permis, quand il s'agira d'investir 15 cents de plus dans de nouveaux travaux, il y aura là matière à réflexion, et vous verrez qu'une bonne partie de ces terres seront rendues. La plupart de celles qui ont été attribuées récemment sont à 600, 1,000 et 1,500 pieds sous l'eau et sous la glace et posent d'énormes problèmes technologiques. La plus grande partie a été attribuée à de petites socié-

tés, dont les intérêts dans l'exploration sont souvent plus spéculatifs que réels. Je crois que par conséquent, quand l'engouement pour la baie de Prudhoe sera passé et qu'il s'agira de dépenser rationnellement en faisant le compte de ce qui aura été acquis, vous vous apercevrez qu'une bonne partie des terres reviendront à la Couronne. Ainsi, ces 63 p. 100 de surface à prospector sont sans doute encore une bonne évaluation.

**M. O'Connell:** Merci. Dans les documents que nous avons, on parle des droits qu'aurait *Panarctic* sur les minéraux, autres que le pétrole, que la société pourrait découvrir; je pense qu'il y a une période de quinze jours pendant laquelle *Panarctic* peut revendiquer son droit sur les minéraux ou jalonner le terrain. Peut-on savoir si *Panarctic* a une ligne de conduite à cet égard? Je constate que plusieurs sociétés minières importantes sont membres de *Panarctic-Noranda-Cominco*, pour n'en mentionner qu'une—j'ai oublié les autres; il y en a deux ou trois autres qui sont importantes. L'intérêt public, représenté par les actions du gouvernement chez *Panarctic* serait-il suffisamment préservé, si l'on veut, avec un représentant du gouvernement—oh, je ne reviendrai pas là-dessus.

• 1130

S'il n'y a qu'une période de 15 jours pendant laquelle la société peut jalonner ou non, sans vraiment savoir ce qu'il y a, en admettant qu'on vienne de découvrir quelque chose, est-ce une bonne façon de procéder? J'aimerais qu'on me dise s'il y a des politiques précises à cet égard, car il me semble qu'il serait préférable de changer cette disposition immédiatement pour éviter quelques petites difficultés plus tard.

**M. Taylor:** Nous avons une politique chez *Panarctic* pour ce qui est des autres minéraux, et la voici. Le principal objectif de *Panarctic* est de chercher du pétrole et du gaz. L'on admet toutefois que lors de nos explorations dans les îles, nous pouvons trouver d'autres minéraux. *Panarctic* considère cette possibilité et son rôle est de jalonner les terrains où peuvent se trouver ces autres minéraux. Nous n'employons pas pour le moment nos fonds à la recherche systématique d'autres minéraux. Le programme porte sur le pétrole et le gaz, mais il est certain que d'autres minéraux sont susceptibles d'intéresser certaines des grosses entreprises qui se trouvent là-bas et nous ne nous en détournons pas.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, ceci ne fait qu'ajouter à mon insatisfaction, si je puis dire, en ce qui concerne cette période de 15 jours. Étant donné

l'importance des sociétés minières intéressées, leurs grandes ressources financières et le fait qu'elles préféreraient sans doute entreprendre elles-mêmes l'exploitation minière pour la bonne raison que *Panarctic* se concentre spécialement sur le pétrole et le gaz, je me demande si nous ne devrions pas changer la situation de façon à ce que *Panarctic* et, par voie de conséquence, la participation gouvernementale et publique à l'exploitation minière, entrent davantage en ligne de compte.

**M. MacDonald:** Le conseil d'administration a pris une décision précise qui est une directive à son comité exécutif, en vertu de laquelle *Panarctic* relèvera les découvertes de minéraux que nous pourrions faire dans nos travaux de prospection. Nous sommes en fait la seule entreprise de prospection pour la plupart de ces régions, c'est pourquoi le conseil d'administration a pris cette décision.

**M. O'Connell:** A l'effet qu'ils feront un relevé ?

**M. MacDonald:** Oui, absolument. Tous les membres, y compris les sociétés minières, sont unanimes à dire qu'il s'agit d'une association, et que les avantages acquis doivent profiter à l'association.

**M. O'Connell:** Ce relevé suppose-t-il que l'exploitation sera conjointe ?

**M. MacDonald:** Très certainement.

**M. O'Connell:** Merci.

**M. Godfrey:** Il y a également le fait que, *Panarctic* étant une société distincte, les entreprises particulières n'ont évidemment pas accès aux données techniques recueillies par *Panarctic*, sauf à certaines réunions, mais non de façon générale.

**M. MacDonald:** En plus de cela, le conseil d'administration a adopté une résolution selon laquelle ces données ne seront pas communiquées aux particuliers mais qu'on se constituera en consortium par l'intermédiaire de son administrateur.

**M. O'Connell:** Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'avoir 15 jours ? Je suppose qu'il s'agit d'une nécessité.

**M. MacDonald:** Nous avons parlé de temps à autre du bien fondé de cette limite. Nous pensons qu'avec les méthodes actuelles, cette période nous suffit pour procéder. Sans doute serait-il souhaitable d'avoir une période plus longue et nous pourrions en arriver là un jour.

**M. O'Connell:** Je n'arrive pas à comprendre pourquoi la période est si courte, compte tenu des conditions du nord.

• 1135

**M. Woodward:** Peut-être est-ce pertinent. Ce qui explique la courte durée, c'est que—si *Panarctic* n'avait pas décidé de relever ces gisements, de les montrer, etc.—les autres sociétés minières directement intéressées veulent être assurées que ce seront elles, et non des sociétés de l'extérieur, qui auront la préférence. Autrement dit, s'il s'écoule trop de temps entre le moment où *Panarctic* décide de renoncer à ce gisement et le moment où on les autorise à faire leur propre relevé, il y en a beaucoup d'autres qui s'intéressent aux minéraux et qui pourraient jalonner le gisement avant eux.

Il faut qu'il y ait le moins de temps possible entre le moment où *Panarctic* annonce qu'elle ne veut pas des gisements et le moment où les sociétés intéressées peuvent tirer quelque avantage de leur participation à *Panarctic* en ayant la priorité quand il s'agit d'en faire le relevé.

**M. O'Connell:** Dois-je comprendre que les sociétés associées ne sont pas au courant des découvertes de minéraux avant 15 jours ?

**M. Godfrey:** Ce peut-être plus long que cela.

**M. Taylor:** Non, c'est 15 jours après que *Panarctic* a dit qu'elle ne les veut pas.

**M. O'Connell:** Je l'ai compris différemment.

**M. MacDonald:** C'est en fait un premier refus. *Panarctic* a le premier choix, puis les autres membres disposent de cette période, mais il ne faut pas oublier que tout le monde peut faire le relevé, tout le monde. Par conséquent, comme l'a bien montré M. Woodward, il y a une certaine urgence, car on n'est jamais sûr qu'il n'y aura pas de fuite. Tout le monde doit faire assez vite ici, mais *Panarctic* a le droit de prendre en premier une décision. Comme je l'ai dit, nous avons déjà adopté une résolution à l'effet qu'il y ait automatiquement un relevé. Quant à l'administration, elle peut toujours changer la formule, et par conséquent nous avons décidé de faire le relevé.

**M. O'Connell:** Pensez-vous que les récentes modifications au budget, relatives à l'épuisement, auront une influence néfaste sur les opérations financières en cas de découverte ?

**M. MacDonald:** J'aimerais que quelqu'un de l'industrie réponde.

**M. Taylor:** Je ne sais si je puis donner une réponse à cette question, car elle variera évidemment d'une société à l'autre, selon qu'elles obtiennent effectivement cette subvention d'épuisement. Je dirai que la réponse à votre question est non; elles n'ont pas exercé d'influence néfaste sur l'industrie.

**M. O'Connell:** Vous ne ressentez pas de mauvaise influence de cette disposition budgétaire ?

**M. Taylor:** Je ne puis répondre à cette question.

**M. O'Connell:** Parce qu'il n'y a aucun résultat, est-ce la raison ?

**M. Taylor:** Non, la raison pour laquelle je ne puis répondre est que je ne sais pas ce que pensent les sociétés particulières. Il s'agit d'une industrie. Il vaudrait mieux l'adresser au CPA, qui représente cette industrie, car il faudrait une opinion unanime.

**M. O'Connell:** Je veux dire la position de *Panarctic*.

**M. Taylor:** Ne s'agit-il que de *Panarctic*? Cela n'a pas affecté notre budget parce que notre budget date d'un an. Nous avons contracté un engagement et nous devons nous y conformer.

**M. Woodward:** A mon avis, le changement récent dans l'allocation d'épuisement n'a rien changé si ce n'est que les sociétés doivent maintenant se consolider. Autrement dit, l'épuisement est déduit du revenu de la production avant le calcul des taxes. Un parfait exemple est *Imperial Oil*, qui s'est divisée essentiellement en une société de production et une société de prospection pour profiter au maximum des allocations d'épuisement. Pour cette raison, ils ont fait appel à la nécessité pour une société de consolider ses prospections et ses revenus pour calculer l'épuisement.

Donc, en ce qui concerne *Panarctic*, rien n'est changé, parce qu'elle est de toute manière une société consolidée, et les dispositions d'épuisement telles qu'elles étaient auparavant et telles qu'elles existent maintenant ne changent rien. Elle ne pouvait y gagner avant et ce que quelques rares sociétés pouvaient y gagner, elles l'ont perdu. Ainsi les récents changements dans les allocations d'épuisement n'ont eu aucun effet sur la structure de *Panarctic*.

**M. O'Connell:** Merci, monsieur le président. J'ai une autre question tout à fait différente et peut-être n'est-il pas possible d'y répondre entièrement. L'une des difficultés que nous n'avons pas eue mais que nous pourrions ressentir fortement d'ici peu est la question des droits de propriété des aborigènes du Nord, et au-delà de la zone arborifère on pense aux Esquimaux.

• 1140

Il est intéressant d'entendre dire à M. Taylor qu'il n'y a pas d'Esquimaux sur les terres où travaille *Panarctic*. Ceci pourrait changer le caractère de ma question, mais j'aimerais cependant savoir si l'on a consulté des juristes ou si un ministère, le gouvernement ou *Panarctic* ont envisagé la question des droits de propriété des aborigènes relativement aux travaux que cette société y dirige.

Le problème se posera de toute façon, mais il se posera plus vite et différemment si l'on découvre du pétrole et j'aimerais savoir ce qu'on a prévu à cet égard.

**M. MacDonald:** Je ne pense pas que *Panarctic* puisse faire des commentaires à ce sujet parce qu'à titre de société, elle fonctionne en vertu des lois canadiennes et elle est une détentrice dûment autorisée d'un permis.

En ce qui concerne la question des droits de propriété des Esquimaux, je ne pense pas qu'on ait décidé quoi que ce soit à ce sujet. Les modes d'occupation des terres des Esquimaux ne sont pas ceux des Indiens, par exemple, du point de vue territoires. Les Esquimaux sont des nomades. Enfin, en ce qui concerne *Panarctic*, ils ne sont pas originaires des îles. Il n'y avait jamais eu là trace d'habitations ou de vie.

**M. Dinsdale:** J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Cela signifierait que les traités 8 et 11 ne s'appliquent qu'au continent ?

**M. MacDonald:** Les traités 8 et 11 s'appliquent à un secteur défini.

**M. Dinsdale:** Sur le continent.

**M. MacDonald:** Sur le continent.

**M. Dinsdale:** Ils ne vont pas au-delà du continent.

**M. Woodward:** C'est-à-dire également la partie la plus au sud des territoires. Ils ne vont pas très loin au Nord.

**M. MacDonald:** Non; jusqu'aux limites habitables des territoires, telles que reconnues depuis toujours par les indigènes.

**M. Woodward:** La région du Grand Lac de l'Esclave, essentiellement.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, *Panarctic* est-il sur l'île de Banks ?

**M. Godfrey:** Oui, en partie.

**M. O'Connell:** Mais l'île de Banks est habitée par des Esquimaux. Il se peut qu'ils ne soient pas là où vous vous trouvez, mais il y a des mouvements...

**M. Woodward:** En disant les îles Arctiques, M. Godfrey pensait plutôt aux îles de la Reine Elizabeth, qui forment un grand triangle au nord du long détroit qui les traverse d'est en ouest. Historiquement, il n'y a pas eu d'Esquimaux dans ce segment. On dit qu'il y a trois ou quatre cent ans il y avait là une civilisation, tout au moins des chasseurs, mais il n'y a pas eu de population en permanence pendant 300 ou 400 ans.

En fait, les Esquimaux qui se trouvent à Resolute et dans d'autres secteurs tels que Grise Fiord et dans d'autres établissements s'y trouvent à cause de la quantité du gibier et du poisson dans la région; il s'agit donc pour ainsi dire d'un mouvement artificiel d'Esquimaux vers les îles de la Reine Elizabeth. Il y a des Esquimaux à Sachs Harbour, comme vous l'avez dit.

**Le président:** Monsieur O'Connell, avez-vous terminé ?

**M. O'Connell:** Oui, pour le moment.

**M. Smerchanski:** J'ai quelques questions, monsieur le président. La baie de Prudhoe est-elle située dans le bassin sédimentaire où se trouve *Panarctic Oil* ou existe-il une rupture entre le bassin sédimentaire de la baie de Prudhoe et la partie la plus occidentale du bassin sédimentaire de *Panarctic Oil* ?

**M. Taylor:** C'est difficile à dire. Il s'agit de géologie et de différentes ères; celle qui nous intéresse ici date du trias et du début du mississipien. Évidemment, le fait que nous ayons du trias aux deux endroits et dans les régions situées entre les deux sec-

teurs qui ont été complètement érodés, prouve qu'il y a en quelque sorte un prolongement et l'on peut supposer d'après les nombreux dossiers que nous possédons que les deux bassins sont reliés.

J'ai dit que dans la baie de Prudhoe il y avait une sédimentation deltaïque, des strates très épaisses dans un dépôt marginal de type côtier. La même chose se retrouve au nord-ouest de l'île de Melville, et nous avons bien la côte sud d'une ancienne mer triassique, car dans la baie de Prudhoe et au nord des îles de Wales et de Melville nous avons le même genre de dépôts. L'on peut donc supposer qu'à cette époque il y avait un certain prolongement entre les deux; il y a des caractéristiques sédimentaires identiques dans les deux et il est possible qu'il existe d'autres milieux semblables en sous-sol.

• 1145

**M. Smerchanski:** Avez-vous jeté un coup d'œil sur les premiers résultats de la prospection sismique dans le secteur de la baie de Prudhoe et comparé ces résultats à ceux des travaux sismiques de *Panarctic* ?

**M. Godfrey:** En ce qui concerne les renseignements sur la baie de Prudhoe, c'est premièrement en Alaska et deuxièmement c'est fait par des sociétés concurrentes qui gardent leurs résultats dans le plus grand secret. Nous n'avons pas accès aux renseignements fournis par leurs sondages, ni aux données sismiques...

**M. Smerchanski:** Auriez-vous des renseignements sur les sols où se sont initialement fixées les sociétés pétrolières dans le secteur de la baie de Prudhoe ? Autrement dit, ont-elles procédé selon le même mode de prospection que *Panarctic*, ou ont-elles procédé selon certaines notions et idées qu'elles auraient pu acquérir avant, lors de l'étude historique de la région ?

**M. Woodward:** Peut-être pourrais-je répondre à cette question. Les versants nord de l'Alaska font l'objet d'études depuis de nombreuses années. L'étude initiale a été faite à la réserve naval pétrolière américaine n° 4, et l'on a trouvé un certain nombre de petits gisements de pétrole et de gaz. A cause de la distance, on ne les a jamais exploités.

La géologie et la sédimentation ont été connues en partie d'après des roches exposées dans la chaîne Brooks, immédiatement au sud des pentes arctiques de l'Alaska, et c'est ainsi qu'on a appris qu'une bonne

partie des caractéristiques d'accumulation de pétrole étaient répandues. Il avait en fait des traces de pétrole et de gaz dans ces roches. Ceci fait l'objet de baux et de permis de prospection depuis de nombreuses années, et le programme qui s'est soldé par cette découverte dure depuis quelque temps. La *British Petroleum Co. of Canada Ltd.* a fait au moins trois forages, si je me souviens bien, dans le secteur voisin, sans succès malheureusement.

**Le président :** A quelle distance ?

**M. Woodward :** Je puis l'évaluer. Je dirais à moins de 15 milles de l'endroit où l'on a situé la baie de Prudhoe. En fait, ces sociétés, en raison de l'engouement récent, y retournent et feront deux ou trois forages sur leurs concessions, qui les avaient découvrées dans leurs recherches.

**M. Smerchanski :** Peut-on supposer qu'ils ont eu beaucoup de chance, en ce sens qu'ils cherchaient du pétrole dans un secteur propice et qu'ils ont eu la chance de faire cette découverte ?

**M. Woodward :** Je dirais qu'ils ont eu beaucoup de chance.

**M. Smerchanski :** Bien.

**M. Woodward :** Si tout se passe comme prévu en ce qui concerne ces cinq à dix milliards de barils, ce serait le plus gros gisement de pétrole de l'Amérique du Nord. La probabilité d'en découvrir un de 100 millions de barils—beaucoup moindre que vous ne le penseriez pour l'Ouest du Canada—est d'environ une sur 167 puits, puits non susceptibles de produire. Les chances de découverte sont assez minces. Dans la baie de Prudhoe, les probabilités sont plus grandes. Combien de puits y a-t-il en Amérique du Nord ? Peut-être 100,000 ? Ce qui fait qu'une découverte de cette nature constitue une chance sur 100,000.

**M. Smerchanski :** Monsieur le président, j'ai une autre question qui est purement hypothétique. Selon le programme de prospection que vous avez établi pour *Panarctic*, la possibilité de succès ne serait que de dix ou vingt pour cent de ce qu'elle était à la baie de Prudhoe. Ceci justifierait la dépense de 20 millions de dollars par *Panarctic*. Qu'en pensez-vous ?

**M. Godfrey :** A titre de participant, je dirais qu'elle serait certainement justifiée parce qu'au moins nous

avons dans l'Arctique quelque chose qui ressemble à des structures. Nous possédons une bonne partie des terres, et si l'on y trouve quelque chose, il y a de bonnes chances que ce soit nous qui le trouvions; l'autre raison est évidemment que l'Arctique n'a pratiquement jamais été touché. Il faudra bien qu'on y trouve un jour quelque chose.

**M. Smerchanski :** Les permis d'un an coûtent-ils 15 cents l'acre si l'on ne fait aucun travail ?

• 1150

**M. Woodward :** Restons-en à l'Arctique et au cas qui nous occupe. La durée du permis est de 12 ans. Elle est d'abord divisée en six parties, puis en six renouvellements annuels. La première période est divisée en trois, une période de 18 mois, une période de 30 mois et une période de 24 mois. Au cours de la première période, quand vous faites le relevé du terrain, vous versez cinq cents par acre pour garantir que vous ferez pour cinq cents de travail par acre pendant les 18 premiers mois. Au moment du renouvellement, vous versez 15 cents, indiquant par là que vous ferez 15 cents de travail supplémentaire par acre pendant les 30 mois qui suivent, et au prochain renouvellement, vous versez 20 cents l'acre pour assurer que vous ferez 20 cents de travail au cours des 24 mois suivants. Puis, à chaque renouvellement annuel, le prix augmente à 25, 35 et finalement à 50 cents. Au total, pendant la durée du permis, vous avez essentiellement garanti que vous ferez pour un minimum de \$2.70 de travail.

**M. Smerchanski :** Si une société prend un permis et s'aperçoit qu'elle ne peut faire les travaux voulus sur sa concession, elle peut, en payant ces droits pendant 18 mois ou 24 mois, garder son permis.

**M. Woodward :** Comme je l'ai dit, le dépôt est uniquement une garantie que la société fera les travaux. Si elle n'arrive pas à terminer les travaux, elle obtiendra, en donnant les raisons valables pour lesquelles elles en est incapable, qu'on reporte son dépôt.

Autrement dit, si au cours des 18 premiers mois, elle est incapable de faire les travaux nécessaires, elle versera 15 cents pour garantir qu'elle fera pour 15 cents de travaux dans la période qui suivra, en plus du travail qui restait à faire. Elle devrait donc faire pour 20 cents de travail, 15 plus 5; nous leur donnons le privilège de reporter les travaux. Autant que je sache, nous n'avons jamais exercé notre droit d'an-

nuler un permis parce qu'on n'avait pas rempli les conditions imposées à la demande. Dans la plupart des cas, nous acceptons de reporter le travail parce que la société, plutôt que de perdre de l'argent de son revenu général, préfère effectuer les travaux. Ou elle perd de l'argent comptant, ou elle montre qu'elle a fait les travaux et en ce cas elle reprend son dépôt.

Le but est de fixer une garantie. La Couronne peut toujours avoir soit le dépôt, soit le travail qui a été fait.

**M. Smerchanski:** Si la société donne ses raisons. Des accidents physiques pourraient les empêcher d'explorer un secteur. Le gouvernement, à cause du permis, leur donne le droit de continuer et ne leur annule pas leur permis.

**M. Woodward:** A cause de cela, je ne connais aucun cas d'annulation, parce que, comme je l'ai dit, telle société peut devenir active et faire les travaux.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je pense que *Panarctic*, comme l'ont dit tous les témoins, est certainement un programme extraordinaire et passionnant, particulièrement si l'on pense à ce qui est arrivé dans la baie de Prudhoe. Je crois que cela est de bon augure pour les pionniers et les initiateurs du projet. Je leur fais tous mes compliments et leur souhaite beaucoup de chance.

**Le président:** Merci, monsieur Smerchanski. Monsieur Borrie.

**M. Borrie:** Monsieur le président, je crois que vous avez en main un article de la *Gazette* de Montréal avec les commentaires du gouverneur de l'Alaska, M. Hickel. Pouvez-vous le lire au Comité à titre d'information.

**Le président:** M. Hickel, gouverneur de l'Alaska, aurait fait un commentaire il y a quelques jours. Il a dit entre autres choses que le Canada faisait "plus en un an pour leur Arctique que les États-Unis n'ont fait en 25 ans dans l'Arctique alaskai."

L'article est très court. Si le Comité le veut bien, nous pourrions peut-être l'annexer au compte-rendu.

**Des voix:** D'accord.

**M. Dinsdale:** Je vois que pendant que j'étais sorti la question du Règlement sur les terres pétrolifères

et gazifères du Canada a été traitée. Malheureusement on m'a appelé au téléphone, et j'aimerais souligner que ce règlement est le résultat d'une longue période de consultation avec l'industrie et a pour but d'encourager la prospection, la mise en valeur et l'exploitation finale, tout en préservant le domaine public, car le Nord a un riche potentiel minier.

• 1155

Quand le règlement a été approuvé en 1961, l'industrie a manifesté son accord immédiat parce qu'elle avait été consultée, comme elle l'avait été lors de l'aménagement du port. Même s'il y a eu depuis un certain ralentissement, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'industrie doit être félicitée pour avoir persévéré et finalement acquis un chantier de cette importance. Je suis très heureux de constater que le règlement est encore compatible avec les besoins du Nord.

**Le président:** Merci, monsieur Dinsdale. J'ai un certain nombre de questions à poser à messieurs MacDonald, Taylor et Godfrey. J'aimerais dire tout d'abord une chose que nous reconnaissons tous ici, mais dont bien peu de Canadiens se rendent compte malheureusement: c'est que les ressources naturelles des territoires du Nord-Ouest et du Yukon appartiennent à tous les Canadiens et sont distinctes des ressources naturelles de chacune des provinces, et que nous avons tous un intérêt commun en cet héritage naturel. Tous les citoyens canadiens, qu'ils soient québécois ou colombiens, ont un égal intérêt pour ces ressources. Par conséquent *Panarctic*, à mon avis, contribue non seulement à l'aménagement du Nord, mais encore à l'unité canadienne, et peut réellement contribuer à l'avenir à l'unité canadienne, étant donné que nous avons tous un intérêt commun à cette réalisation. J'exprime mon point de vue en tant que député. J'aimerais que cette formule se répande et je voudrais qu'il y ait d'autres entreprises comme *Panarctic* dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Yukon.

J'approuve entièrement le fait que le gouvernement participe à titre minoritaire à l'industrie privée, mais à l'industrie privée canadienne, et bien qu'il me semble qu'à l'avenir nous pourrions avoir d'autres entreprises où il y aurait des intérêts étrangers, je crois que l'encouragement que *Panarctic* a donné à la participation dans l'industrie canadienne est une bonne chose et devrait servir à orienter notre action future si nous décidons d'entreprendre autre chose dans le même sens.

Ma première question s'adresse tant à M. Taylor qu'à M. Godfrey. N'est-il pas vrai, messieurs, que, si la découverte de la baie Prudhoe avait eu lieu avant la création de la *Panarctic*, celle-ci n'aurait jamais été constituée? Vous ne tenez peut-être pas à engager vos sociétés sur ce point; mais pourriez-vous nous dire si, au cas où l'attention portée au Nord canadien avait été plus marquée, vos entreprises auraient trouvé une association avec le gouvernement du Canada tout aussi intéressante?

**M. Taylor:** La question me paraît plutôt hypothétique, monsieur le président. Je ne sais si je puis y répondre.

**Le président:** M. Godfrey?

**M. Godfrey:** Je crois pouvoir logiquement répondre que nous ne nous serions pas associés au Gouvernement. Nous aurions exploré la région comme toute autre qui présentait des possibilités, c'est-à-dire comme les Territoires du Nord-Ouest, l'Alberta ou l'une ou l'autre des provinces.

**M. MacDonald:** Je crois pouvoir ajouter une chose pour dépanner le témoin. Si les découvertes de la baie Prudhoe avaient déjà eu lieu, ce qui aurait établi un climat propice, M. Sproule aurait réussi dès le début et la question d'une participation de l'État ne se serait pas posée. Notre participation était due aux circonstances. L'entreprise allait échouer et il fallait trouver quelque chose, lorsque nous avons reconnu ces autres possibilités. Après un moment de surprise, l'industrie a réservé au projet un accueil favorable; je puis dire, comme j'ai participé autant que qui que ce soit à l'entreprise dès le début, qu'après le premier étonnement, l'industrie a commencé à en approuver l'idée et qu'à toutes ses étapes, nous l'avons considérée de la même façon, pour ce qu'elle valait alors et ce qu'elle signifie depuis.

• 1200

**Le président:** Croyez-vous qu'à cause d'un aspect que je considère comme un élément principal en l'occurrence, soit l'apport à l'unité du Canada que représente la conscience d'une participation à la mise en valeur des régions septentrionales, vos sociétés accueilleront dorénavant plus volontiers le concept d'une collaboration de l'État à cette sorte d'entreprise?

**M. Godfrey:** Les conditions devraient être à peu près les mêmes. Je ne crois pas que toutes les industries soient prêtes à se joindre à l'État dans des régions d'accès facile ou dans des endroits où l'aide

fournie par le gouvernement est déjà très marquée, comme dans l'Arctique. Nous sommes des sociétés particulières.

**Le président:** Toute société a, cependant, un intérêt à diminuer le risque d'une entreprise et, une fois la glace brisée, la réduction du risque serait peut-être, ailleurs au Canada, un élément qui rendrait une association avec le Gouvernement intéressante pour toute industrie privée qui songerait à entreprendre des explorations et des prospections.

**M. Godfrey:** C'est tout à fait possible mais, en réduisant le risque, on réduit le prix. C'est la difficulté qu'il s'agit de résoudre.

**M. MacDonald:** Je dirais à ce sujet, monsieur le président, que le Ministère voit une possibilité d'appliquer ce principe ailleurs. Je pense même à un cas déterminé que nous mettrons au point en temps voulu. Il ne s'agit pas d'absolument la même chose, mais il y a une analogie avec le concept de la *Panarctic*. L'accueil favorable qui lui a été réservé semble, en effet, avoir créé un climat. Les conséquences pour le gouvernement dans ses relations publiques ont été très tangibles. Les représentants de l'industrie conviendront, je crois, que la participation a très bien fonctionné et que nous entendons faire de même dans un secteur que je ne puis mentionner dès maintenant, car il faudra mener des négociations préalables.

**Le président:** La participation de votre société dans cette entreprise a-t-elle donné lieu, dans les milieux industriels, à des critiques sérieuses de la part d'autres sociétés pétrolières qui n'y ont pas contribué? A-t-on considéré votre association avec le gouvernement en l'occurrence comme un vilain tour de votre part?

**M. Taylor:** Non.

**Le président:** On ne vous l'a pas reproché?

**M. Godfrey:** Non. J'ajouterai simplement qu'en fait, un plus grand nombre d'entreprises qui ne sont pas dans la *Panarctic* souhaitent maintenant en avoir fait partie, y compris toutes les grandes entreprises pétrolières.

**M. Dinsdale:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président? Ce genre de collaboration dans les régions septentrionales me semble inévitable au début. M. MacDonald pourrait peut-être le vérifier. Le Ministère a, depuis longtemps pour devise: "Malheur à ceux qui s'endorment sur leurs biens inactifs". Je crois qu'en ce qui concerne le Nord canadien, nous en étions arrivé au point où le gou-

vernement devait prendre l'initiative en raison des difficultés évidentes du début, et je suppose que le Ministère s'en tient toujours à cette maxime. Je m'attends, de plus, que, dès que le premier "Leduc" du grand Nord arrivera, aucun problème ne se posera plus quant à la participation de l'industrie privée.

**M. MacDonald:** J'ai employé cette expression dans mon dernier discours à Los Angeles. Elle y a fait beaucoup d'effet.

• 1205

**Le président:** En ce qui concerne la prise à bail de terres de l'État, soit, d'abord, l'obtention d'un permis, puis d'une location, estimez-vous acceptable, en tant que représentants de l'entreprise privée au Canada, de voir le Règlement de 1961 interprété de façon à ce qu'une société non cotée en bourse au Canada puisse obtenir des autorisations et ne soit obligée de s'inscrire à une bourse des valeurs que lorsqu'elle est sur le point d'acquérir des terres en vue d'un bail, cette inscription ayant pour condition que l'entreprise en cause soit propriété canadienne dans une proportion de 15 p. 100? Estimez-vous que pareille souplesse du règlement est une bonne chose ou que la règle devrait s'appliquer aux permis autant qu'aux bails eux-mêmes, lesquels stipuleraient que toute société obtenant un bail du gouvernement remplisse au moins la condition minimale que représente la détention d'un permis?

**M. Taylor:** Non. J'estime que les dispositions actuelles valent mieux que votre proposition. En effet, l'application de celle-ci éliminerait bien des sociétés pétrolières, à moins qu'elles ne procèdent à des changements qui ne leur plaisent peut-être pas. Plus il y aura d'entreprises qui s'occuperont d'exploration, plus on fera de besogne, et il me semble que ce que nous devons faire, c'est encourager les explorations de quiconque veut bien y consacrer ses fonds.

**Le président:** M. O'Connell, avant de nous quitter, avez-vous d'autres questions à poser?

**M. O'Connell:** Non, je vous remercie beaucoup, monsieur le président, mais je crois avoir disposé de tout le temps qu'il faut. Je regrette de devoir partir.

**Le président:** En ce qui concerne les permis, ne croyez-vous pas que, si une société était obligée de devenir canadienne dans une proportion d'au moins 15 p. 100, elle le deviendrait? N'estimez-vous pas que la plupart des sociétés agiraient ainsi si elles y étaient forcées et que les avantages en seraient tels que les entreprises se conformeraient à ce minimum de conditions?

**M. Taylor:** J'ignore combien de sociétés seraient éliminées de ce fait. Mais, à mon avis, quand on essaye d'appliquer pareille chose à des entreprises, qu'elles soient américaines, françaises, ou autres, on leur impose quelque chose qu'elles ne prennent pas. En ce moment, le climat est propice à leur activité au Canada et des sociétés américaines et européennes s'y adonnent à des explorations. Je crois que, si on leur impose des conditions qui leur répugnent, on perdra celles auxquelles cette disposition déplaît.

**Le président:** Mais, à la longue, monsieur Taylor, le fait qu'une société a obtenu un permis pour un nombre déterminé d'acres lui confère, à condition qu'elle y donne suite et dépense l'argent voulu, pour 5 cents, une option absolue, c'est-à-dire que, si elle continue à dépenser de l'argent, elle pourra acquérir, à toute fins, les titres de propriété des terres en question, ce qui donne effectivement à l'Aquitaine, par exemple, ou à toute autre grande entreprise américaine, moyennant 5 cents, une option absolue sur 1 acre de notre terre arctique, sans que la société en cause ait besoin d'avoir un seul actionnaire canadien.

Il me semble que ce n'est pas ce qu'il faudrait. En effet, même si l'on admet qu'il y a du pétrole dans les régions arctiques et qu'on le découvre en fin de compte, y a-t-il des raisons si pressantes, un besoin aussi urgent, d'exploration à l'heure actuelle qu'il nous faille encourager dès maintenant l'entrée de ces entreprises dans nos territoires sans qu'il s'ensuive la possibilité d'une participation canadienne? Je voudrais simplement savoir pourquoi vous estimez que l'exploration et la prospection pétrolière dans cette région sont urgentes au point de justifier un règlement qui permettrait à une société de s'y installer sans qu'elle présente la moindre trace de propriété canadienne.

**M. Woodward:** Le détenteur du permis a l'option de choisir ses terrains à bail, mais l'option ne peut s'exercer que s'il répond aux termes de l'article dont il s'agit. Autrement dit, il ne peut acquérir de droits sur les richesses minérales qu'aux conditions prévues par l'article 55 qui exige une participation canadienne. Le permis d'exploration ne confère, en réalité, que la possibilité d'explorer. Il s'agit, d'ailleurs d'obtenir des capitaux à l'étape de l'exploration. On ne trouve, en effet, rien sans explorer. Et c'est le désavantage de la proposition à l'étude, car un examen des industries manufacturières, de celles des matières premières et autres, a permis de conclure que l'entreprise canadienne ne dispose pas de capitaux suffisants pour explorer dans la mesure requise au

Canada et qu'il nous faut, en réalité, nous adresser à des sociétés étrangères pour les obtenir. Elles doivent être admissibles; le procédé oblige, si l'on veut, les sociétés à établir des filiales canadiennes, à les faire inscrire en bourse et à les amener ainsi dans l'orbite du régime canadien. En fait, c'est un moyen qui contribue, dans un certain sens, à la politique générale du gouvernement tendant à rendre aux Canadiens la haute-main sur les richesses du pays.

**Le président:** Avez-vous l'impression que la condition relative à l'enregistrement suffit? Je ne me rendais pas compte que diverses bourses canadiennes exigent que les sociétés appartiennent, dans une mesure de 15 p. 100 à des Canadiens pour figurer à la cote.

• 1210

**M. Woodward:** Les bourses exigent qu'un certain nombre d'actions fassent l'objet de ventes et d'achats; autrement dit, elles ne permettent pas à une société de coter ses propres actions; en réalité, si les actions sont détenues d'une façon aussi rigide, il n'y a plus de commerce.

**Le président:** En conséquence, les bourses canadiennes sur lesquelles nous comptons pour appliquer le principe de la participation canadienne dans ces sociétés n'exigent même pas que celles-ci appartiennent pour au moins 15 p. 100 à des Canadiens, et il ne s'agit que de 15 p. 100 du commerce des valeurs et de 15 p. 100 des actions?

**M. Woodward:** C'est exact.

**M. MacDonald:** Nous ne prétendons pas, monsieur le président, que l'article relatif à la participation ait eu pour résultat d'établir, dans une forte mesure, la propriété canadienne des entreprises. Il s'agit seulement d'un essai législatif dans ce sens. Nous avons examiné toutes sortes d'autres moyens législatifs, mais nous n'avons pu en imaginer de meilleur. C'est franchement la raison pour laquelle nous trouvons la *Panarctic* à notre goût. C'est la seule façon que nous ayons trouvée de garantir le principe de la propriété canadienne; nous ne pouvons, en effet, pas établir un deuxième, troisième ou quatrième degré de possession dans le genre d'entreprises que nous avons là. Il aurait été impossible d'instituer un régime de surveillance, de sorte que l'un des principaux avantages du système *Panarctic*, ou des 45 p. 100, consiste à garantir, de façon permanente et non ambiguë, au Canada, l'influence prépondérante à cet égard. Je tiens à préciser que nous n'avons aucune prétention en l'occurrence. Il s'agit d'un règlement, de ce que nous souhaitons

obtenir, sans, toutefois, nous faire trop d'illusions à ce sujet.

**Le président:** Monsieur Dinsdale.

**M. Dinsdale:** J'estime que c'était, et que c'est encore, une façon de procéder unique en ce qui concerne nos ressources. Je ne crois pas qu'une autre province prévoie les mêmes conditions.

**M. Woodward:** On pourrait dire, à cet égard que, faute de cette stipulation, les investissements dans les richesses exploitables des régions septentrionales ne présentent pas grand avantage par rapport aux provinces. Bien des entreprises préféreraient donc, comme l'a signalé M. Taylor, limiter leurs placements à celles-ci, où la situation leur convient mieux, au lieu de s'aventurer dans les régions arctiques. En fait, au moment où la disposition dont il s'agit a été insérée, de nombreuses sociétés ont quitté les régions du Nord parce qu'elles n'avaient jamais pu faire accepter le principe de jamais s'y plier.

**M. MacDonald:** C'est un des problèmes, monsieur le président, et messieurs les membres du Comité, qui nous obligeait à être prudents quand nous avons fait du grand Nord un champ d'expériences en vue de la réalisation de nos désirs. Le principe n'est, d'ailleurs, pas appliqué dans tout le Canada. Notre pays est, en effet, le plus grand importateur net de capitaux au monde, et nous qui avons pour tâche de mettre les régions septentrionales en valeur, sommes, dans un certain sens, les concurrents du reste du Canada sur notre propre territoire.

Il y a de nombreuses autres possibilités d'investissement et il faut manœuvrer avec beaucoup de délicatesse si nous ne voulons pas échouer dans notre tâche qui consiste à mettre notre Grand Nord en exploitation.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, les spécialistes qui déposent leurs témoignages au Comité peuvent-ils nous dire si le régime des réserves de la Couronne qu'on a institué offre assez de protection à l'intérêt public dans les cas dont il s'agit, où la Couronne domine encore de vastes étendues?

• 1215

**Le président:** Je ne sais au juste, monsieur Dinsdale, si vous étiez ici quand on a posé la question ce matin, mais je crois qu'on y a touché dans une réponse...

**M. Woodward:** Il y a deux réserves de la Couronne.

**M. Dinsdale:** Le fait est important par rapport aux questions qu'on pose maintenant.

**M. Woodward:** Oui. D'abord dans le cas des permis dont on se démet intégralement et qu'il est possible de se procurer à nouveau, également sous forme de permis, lors d'une vente; le même genre d'entreprise, ou même toute personne âgée d'au moins 21 ans qui en fait la demande, peut être autorisée à entrer en affaires . . .

**M. Dinsdale:** Mais la Couronne peut déterminer ceux qui recevront . . .

**M. Woodward:** Oui; mais dans le cas des baux, le reste de la superficie désignée dans un permis, sur lequel on en a déjà pris, revient à la Couronne à titre de réserve. Pour le moment, il n'est possible que de le prendre à bail; par conséquent, l'article 55 vise tous ceux qui participent aux ventes publiques et qui sont seuls admissibles. Pour obtenir les droits miniers, ces personnes doivent être admissibles en vertu de l'article 55, que ce soit par le dépôt d'une première demande, par vente ou tout autre moyen.

**Le président:** Vous pourriez peut-être, monsieur MacDonald, nous expliquer ce qu'est la procédure à l'égard des redevances quand on découvre du pétrole.

**M. MacDonald:** J'en laisse le soin à M. Woodward.

**M. Woodward:** Il y a deux choses: D'abord, une société peut, à tout moment, conclure un bail en vertu du permis. A cause de l'escalade marquée du loyer et des autres frais qui découlent du bail et que n'entraîne pas le permis, la façon la plus rationnelle de procéder, pour la société en question, c'est de remettre la conclusion du bail jusqu'au moment d'une découverte, puis de choisir la superficie qui lui convient.

Cela fait, il y a le loyer relatif au bail, qui est à présent de \$1 l'acre par an, sauf la première année, où il est de 50 cents; en principe, il est de \$1 par an.

On voit que c'est tout différent des \$2.90 ou \$2.70 qu'il faut dépenser pour les travaux d'exploration durant une période de 10 à 12 ans. Le loyer constitue donc une recette pour la Couronne.

En outre, il faut déduire une redevance de 10 p. 100 de toute la production. Autrement dit, la Couronne a, en principe, un droit de propriété sur 10 p. 100 du pétrole brut produit, qui lui est, évidemment, remis en espèces.

Voilà les conditions habituelles . . .

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Comment ce taux se compare-t-il à celui que les provinces demandent sur leurs terres de la Couronne?

**M. Woodward:** Il est à peu près comparable. Dans les provinces, le taux maximum sur le pétrole

est de 16 2/3 p. 100, soit de 1/6. Mais il s'agit d'une échelle mobile selon les circonstances et le taux de production. Elle commence assez bas et à mesure que le rendement des puits, etc., augmente, on arrive au taux maximum. Le nôtre est un taux uniforme de 10 p. 100. Il a été établi à la suite d'une étude approfondie dans l'idée d'encourager l'entreprise à s'aventurer dans les régions septentrionales. C'est, si l'on veut, un prélèvement rationnel du Gouvernement, établi en fonction et compte tenu du coût des fonds employés, ainsi que des frais de transport et de production, mais qui ne décourage pas l'exploration par les sociétés privées.

Le bail à redevance spéciale, qui est le premier droit du détenteur d'un permis à l'extraction qui fait l'objet des autres baux relatifs aux 50 p. 100 de la superficie qu'il doit rendre, augmente selon une échelle fixée en fonction du rendement. Elle commence à 5 p. 100 au-delà du taux traditionnel de 10 p. 100 pour monter à 40 p. 100, là encore en proportion du nombre des barils extraits des puits.

**Le président:** Je n'ai pas bien compris, monsieur Woodward. A quoi se rapportent les 5 et les 40 p. 100?

**M. Woodward:** Aux baux pris sur l'autre moitié des terres.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je dois assister à une autre réunion à midi et il faut que je parte. Il me semble que la salle de séance se vide.

**M. Dinsdale:** M. Smerchanski et moi-même devons accueillir une délégation très importante du Manitoba; je dois donc également m'excuser.

Je regrette qu'il me faille quitter la séance au point où nous en sommes; les dépositions des témoins nous fournissent, en effet, beaucoup d'éclaircissements; elles sont très importantes et de nature à nous encourager. Je suis sûr qu'il n'y a aucune dissension sur ce que vous faites, au sein du Comité. Vous avez toute notre approbation.

• 1220

**M. Southam:** Monsieur le président, je regrette d'arriver si tard. J'ai dû assister à une séance très importante du comité permanent de l'agriculture. Elle vient de finir.

**Le président:** Messieurs, il y a un certain nombre de questions dont nous devrions, à mon avis, faire figurer les réponses au compte rendu.

**M. Borris:** Peut-être n'est-il pas nécessaire de nous réunir demain matin?

**Le président:** Demain matin, nous aurons un autre témoin. M. Thompson, de l'Université de l'Alberta.

**M. Borris:** A propos de la *Panarctic* ?

**Le président:** Au sujet de la politique des baux pétroliers. Il a fait des études comparatives sur les diverses lignes de conduite suivies à cet égard. Il ne s'agira pas de la *Panarctic*, mais des baux pétroliers en général.

Nous débattons maintenant la question des redevances. Vous avez expliqué que, sur les autres 50 p. 100, à l'égard desquels chaque société a un droit d'option absolu, les redevances varient de 5 à 40 p. 100. Cela dépend-il du volume extrait ?

**M. Woodward:** Oui. En fait, on a établi, ici encore, diverses zones. Les redevances les plus fortes s'appliquent aux zones situées le plus au sud, c'est-à-dire où le transport est moins coûteux, et ainsi de suite. A mesure que l'on avance vers le nord et, en dernier lieu, dans l'Arctique, les dispositions sont moins rigoureuses et dépendent de la production. Si, par exemple, le taux quotidien d'extraction d'un puit se situe entre 0 et 16 barils, les redevances sont de 5 p. 100. Tout cela, d'ailleurs...

**M. MacDonald:** Les 5 p. 100 s'ajoutent-ils aux 10 p. 100, ce qui ferait 15 p. 100 ?

**M. Woodward:** Parfaitement. De même, quand l'extraction se situe entre 16 et 32, les 15 p. 100 s'appliquent à l'accroissement; entre 32 et 64, le pourcentage est de 20 sur l'accroissement, et ainsi de suite. Vous constaterez que l'échelle de ces redevances spéciales est essentiellement de 5 à 40 p. 100.

Ces renseignements se trouvent dans la documentation que nous vous avons soumise. Il s'agit de l'ordonnance n° 1 de 1961, qui figure aux pages de 43 à 53 du recueil des règlements.

**Le président:** Monsieur Woodward, compte tenu de cette redevance de 10 p. 100, à laquelle viennent d'ajouter, je crois, les 51 p. 100 d'impôt sur le revenu que le gouvernement fédéral prélève sur le bénéfice net...

**M. Woodward:** Il s'agit de 50 p. 100, je crois.

**Le président:** ... tiendra-t-on compte de l'amortissement par épuisement, à moins...

**M. Woodward:** Cet amortissement a trait au revenu de la société auquel s'appliqueraient les 50 p. 100.

**Le président:** Les choses étant ainsi, comment la part revenant au peuple canadien se compare-t-elle à ce qu'elle est au Vénézuéla, par exemple, ou dans

les divers pays du Moyen-Orient, qui possèdent des champs pétroliers ?

Les citoyens canadiens tirent-ils autant de profit de notre pétrole, ou en ont-ils au moins la perspective ?

**M. Woodward:** D'une façon générale, les personnes qui s'occupent de l'industrie pétrolière et qui l'ont étudiée à fond (je vous propose d'ailleurs de poser demain la question à M. Thompson) signalent que le revenu tiré des richesses naturelles du Canada, et surtout du pétrole et du gaz, dépasse celui des pays du Moyen-Orient, bien que ceux-ci affirment toujours qu'ils imposent des conditions très rigoureuses. Lorsqu'on fait le calcul des impôts et de toutes les autres choses que nous en retiront, y compris les ventes de la Couronne et le reste, on constate que les conditions posées quant à l'extraction du pétrole et du gaz au Canada favorisent le gouvernement beaucoup plus qu'au Moyen-Orient.

**Le président:** Il en a été ainsi en ce qui concerne les provinces. Est-ce que ce sera aussi le cas dans les conditions établies pour les Territoires du Nord-Ouest ?

• 1225

**M. Woodward:** Essentiellement, il en est de même chez nous. Comme je l'ai déjà dit, les dispositions spéciales au sujet des redevances devaient, plus particulièrement, encourager un bon rendement dans l'idée de diminuer le prix par baril, surtout au niveau du consommateur, si l'on veut, mais aussi pour nous assurer des débouchés et veiller à ne pas avoir sur les bras du pétrole au coût de revient élevé, qui ne serait pas concurrentiel.

**Le président:** Comment la situation se compare-t-elle avec celle du Vénézuéla, où le taux de la redevance est très élevé, soit d'environ 70 à 80 p. 100 ?

**M. Woodward:** Je ne puis répondre à cette question, n'ayant pas de renseignements précis à ce sujet.

D'une façon générale, je crois comprendre que, dans l'ensemble, on trouve les conditions au Canada tout aussi rigoureuses qu'au Vénézuéla et au Moyen-Orient.

**Le président:** En ce qui concerne la France, le gouvernement participe peut-être aux deux principales entreprises pétrolières (*Aquitaine* et, bien que je n'en sois pas certain, *Petropar*). Est-ce que la méthode française, qui consiste à combiner les impôts, les redevances et la participation directe, rapporte davantage à l'État que notre méthode ? Êtes-vous en mesure de répondre à cette question ?

**M. Woodward:** Non; là encore, je n'ai aucun renseignement autre que des observations d'ordre général, et j'estime que, sur ce point aussi, M. Thompson pourra...

**M. MacDonald:** Si je puis me permettre une observation à ce sujet, je ne crois pas que les conditions soient les mêmes. La *Petropar* et l'*Aquitaine* s'occupent surtout de pétrole non indigène et l'on ne peut donc parler de revenu tiré de son pétrole.

J'ajouterai, toutefois, qu'avec la *Panarctic* dont, je le répète, le volume des dépôts sédimentaires égale celui des trois provinces des Prairies, nous aurons la même chose, ou mieux. Autrement dit, nous n'avons probablement que la moitié de notre potentiel. Le gouvernement du Canada possède 45 p. 100 du principal et recevra, en outre, les redevances. C'est pourquoi cet investissement de 9 millions de dollars se révélera certainement excellent.

**M. Woodward:** Nous recevons, évidemment la redevance sur la part de 55 p. 100 qui appartient aux participants, de sorte qu'étant donné nos 44 p. 100 de participation nette, auxquels s'ajoutent les redevances, nous aurons plus de la moitié du pétrole produit dans cette entreprise, une fois que la production aura commencé.

**Le président:** Pour les 70 millions d'acres qui ont fait l'objet de baux depuis la baie Prudhoe, c'est-à-dire les quelques dernières années, y a-t-il, dans l'un ou l'autre permis, une disposition écrite qui obligerait les sociétés à engager, dans la mesure du possible, des ouvriers qui sont indigènes à la région, ou y résident?

**M. MacDonald:** Non, nous n'avons jamais prévu ce genre de conditions dans la législation pertinente. Mais nous avons essayé, comme je l'ai déjà indiqué récemment au Comité, de signaler directement à l'industrie que, si elle n'agit pas ainsi, l'opinion publique réclamera peut-être une mesure dans ce sens et qu'il vaudrait mieux prendre elle-même l'initiative.

**Le président:** A part la *Panarctic*, monsieur MacDonald, savez-vous quels sont les trois autres principaux détenteurs de bails dans l'Arctique?

**M. Woodward:** Dans les îles Arctiques?

**Le président:** Non; dans la région comprenant les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et les îles Arctiques.

**M. Woodward:** Les trois sociétés de première importance sont évidemment la *Pan-American*, l'*Imperial Oil* et la *Petropar*, ou l'*Elf Oil Exploration and Production (Canada) Ltd.* Ce dernier nom est nouveau. Il y a trois détenteurs de très grandes étendues, mais d'autres les suivent de près.

**Le président:** Pour autant que vous sachiez, ces trois entreprises ont-elles essayé d'engager du personnel indigène dans les régions septentrionales, autrement que sans intention manifeste et de façon occasionnelle? Il se peut qu'elles aient agi ainsi, mais croyez-vous savoir qu'elles ont établi une ligne de conduite prévoyant l'embauche indigène pour toute activité qu'elles mènent dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon ou les îles Arctiques?

• 1230

**M. Woodward:** Je dirai que, jusqu'ici, ces entreprises n'ont établi aucune ligne de conduite dans ce sens; j'ajouterai, toutefois, puisque vous avez employé le terme "occasionnel", que les étapes exploratoires dans les régions septentrionales du Canada ont toujours plus ou moins ce caractère. Il ne s'agit pas d'un travail continu s'étendant sur les douze mois de l'année. Les conditions mêmes de pergélisol, de débâcle, et les moyens de transport, obligent pour ainsi dire à faire tout le travail d'exploration, de géophysique et de forage pendant les mois d'hiver. Seules, certaines explorations en surface ont lieu en été.

Dans l'Arctique, c'est à peu près l'inverse. Les travaux sismiques se font l'été parce que c'est la seule saison où nous avons la lumière du jour. En hiver, l'obscurité empêche toute activité utile. Il n'y a pas eu de production, et le seul champ pétrolifère qui ait eu un rendement dans le Nord Canadien est celui de *Norman Wells*, où *Imperial Oil* emploie, dans ce cas particulier, de la main-d'œuvre résidente; en fait, tout le personnel se compose d'habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Dans ces tentatives sporadiques, les entreprises ont, incidemment, employé des Indiens et des Esquimaux. L'entreprise de M. Godfrey, au puit de *Winter Harbour*, a fait venir, lors des travaux préliminaires, six Esquimaux pour les réadapter à l'école industrielle, afin de pouvoir les employer à la manœuvre du bateau *Peter Bawden*, utilisée lors du forage du puits en question.

C'était en 1961-1962, de sorte que, même à cette époque, la société en question a eu la prévoyance d'agir dans ce sens. Pendant l'année dernière, plus particulièrement, nous avons considéré cette pratique comme une obligation morale, si l'on veut, pour bon nombre d'entreprises, et bien des sociétés ont...

**Le président:** Depuis quand?

**M. Woodward:** Au cours des 18 derniers mois, la nécessité effective en a été signalée aux sociétés dont il s'agit. C'est un des objectifs de la mise en valeur des richesses naturelles dans le Nord canadien. (Traduction)

**Le président :** Si le Comité demandait aux représentants de *Pan American Petroleum Corporation*, *Imperial Oil Limited* et *Petropar Canada Limited* de venir lui expliquer ce qu'ils font, ils bénéficieraient d'un préavis d'un an et demi à ce sujet.

**M. Woodward :** *Pan American*, par exemple dans le territoire de *Pointed Mountain*, a employé des Indiens pour le défrichage des emprises de lignes, le déchargement des marchandises et ainsi de suite. Ceux-ci forment la main-d'œuvre locale et en conséquence on les a embauchés. *Mobil Oil Canada* est un autre exemple d'une entreprise qui, dans l'exécution d'un projet de 10 millions de dollars dans le territoire de *Eagle Plains* du Yukon central septentrional, a employé des Indiens de la localité (les Indiens de la nation du Vieux Corbeau) dans une large proportion pour la coupe d'emprise et pour le genre de travail qui exige très peu de spécialisation et auquel ils s'adaptent facilement.

*Western Minerals* a exploité la même région et a agi de la même façon. Autrement dit, chaque fois qu'on disposait de main-d'œuvre locale qu'on pouvait l'utiliser pour ce genre de travail, les diverses entreprises n'ont pas manqué de le faire, à leur propre avantage, plutôt que d'importer de la main-d'œuvre pour exécuter ce que les gens de la place pouvaient faire eux-mêmes.

Le seul obstacle qui a empêché les entreprises pétrolières de suivre cette ligne de conduite d'embauche jusqu'à son extrême limite provient du fait qu'il s'agit ici d'emploi à temps partiel. Ces compagnies n'œuvrent dans ces endroits que durant trois mois de l'année, alors que leur personnel est embauché à l'année longue et est normalement réparti dans les provinces de l'Ouest et se compose généralement de gens spécialisés. On les envoie dans le nord pour une période de trois mois seulement. On n'a pas besoin de personnel additionnel.

Presque tout le travail est hautement spécialisé et exige des connaissances techniques et il ne serait vraiment pas raisonnable de donner cette formation technique aux Esquimaux et aux Indiens pour l'amour de trois mois de travail. Nous arrivons donc au point où les besoins de l'industrie du pétrole commencent à s'échelonner sur toute l'année. La *Panarctic* confirme ce point. Son programme d'action s'étend maintenant aux douze mois de l'année et par conséquent elle fournit de l'emploi permanent aux indigènes tout au cours de l'année. Au fait, le processus est déjà amorcé.

**M. MacDonald :** Au niveau de la spécialisation, également.

**M. Woodward :** En effet.

**Le président :** Le Comité a-t-il d'autres questions à poser ?

Monsieur Godfrey ou monsieur Woodward, seriez-vous en mesure de comparer les champs pétrolières de l'Arctique à ceux du Moyen-Orient du point de vue géologique ? Y a-t-il des analogies entre les deux ? Si je ne me trompe, j'ai déjà entendu dire qu'il y avait des similitudes entre les deux dans quelques-unes des formations. Est-ce exact ?

• 1235

**M. Godfrey :** Je dois m'en remettre à M. Woodward à cet effet, mais je sais que l'industrie en général estime que cette région offre de grandes possibilités et les structures découvertes à ce jour ressemblent assez bien aux grandes structures du Moyen-Orient.

**M. Woodward :** Il existe deux similitudes avec le Moyen-Orient. La première est la nature des affleurements, le Moyen-Orient formant un vrai désert et les îles arctiques étant, si vous voulez, un désert arctique. Comme conséquence, il s'y trouve très peu de terre, la roche affleurant la surface. On peut vraiment voir la structure géologique. Elle ne disparaît pas sous une couche de moraine glaciaire comme c'est le cas dans la plupart des provinces, où il faut la déceler par forage ou prospection sismique, méthodes indirectes d'exploration.

Ici vous voyez vraiment les structures. La plupart des structures superficielles ont été cartographiées à l'aide de la photographie aérienne. Beaucoup de ces structures sont parallèles et larges. Elles ont de trois à cinq milles de largeur. Quelques-unes d'entre elles s'étendent sur une longueur de 100 à 120 milles. Ce sont ces caractéristiques qui rapprochent ces champs pétrolières de ceux du Moyen-Orient. Ce sont ces similitudes, vastes structures et vastes réservoirs naturels propres à emmagasiner l'huile, qui ont donné naissance à cette comparaison qui a été maintes fois mise en évidence. Il va de soi que l'enthousiasme y est pour une bonne part, mais il est également vrai que la comparaison physique est fondée et se prête à démonstration.

**Le président :** Touchant la question d'amodiation, vous avez souligné, monsieur Taylor, qu'il fut loisible à la société *Panarctic* d'acquiescer à peu près tous les baux qu'elle désirait. Je confonds le mot bail avec le mot permis, mais elle s'est procuré tous les permis supplémentaires qu'elle jugeait nécessaires depuis la création de votre consortium. Ma question se formule donc comme suit : estimez-vous que, par suite des autres territoires que la découverte *Prudhoe* a permis d'ouvrir et pour lesquels vous auriez désiré

détenir des baux, ce dont toutefois vous avez été empêché, faute peut-être de fonds ou pour d'autres raisons, vous auriez aimé vous porter acquéreur d'une autre quantité de baux en sus des 6 millions additionnels que vous avez acquis? Estimez-vous que vous avez obtenu tout ce que vous vouliez? M. Sproules est-il satisfait des baux additionnels qu'il s'est procurés? Êtes-vous tous satisfaits des baux additionnels que vous avez achetés?

**M. Taylor:** Oui. Nos gens ont analysé tout le territoire des îles et nous confinons notre exploitation aux îles à l'exclusion de la terre ferme. Nous estimons que les îles constituent le champ d'action le plus prometteur.

**Le président:** Vos gens ne se sont pas du tout occupés du territoire de la baie d'Hudson, n'est-ce pas?

**M. Taylor:** Pas du tout, en effet.

**Le président:** A mon avis, il est donc établi que *Prudhoe* a indirectement stimulé l'intérêt pour le territoire de la baie d'Hudson. Il arrive tout simplement que vous n'aviez élaboré aucun projet touchant ce territoire et que vous n'en avez pas davantage à l'heure actuelle?

**M. Taylor:** C'est exact.

**Le président:** Et vous ne comptez pas vous en occuper.

**M. Taylor:** Non, pas pour l'instant, monsieur le président.

**M. Godfrey:** D'autant plus que plusieurs des participants de *Panarctic* exploitent leurs propres compagnies pétrolières. Ainsi, ma compagnie possède des terrains dans...

**Le président:** A l'aide des nouvelles techniques actuellement en usage, y compris les techniques à base d'ordinateurs, n'est-il pas vrai de dire que même si la découverte de *Prudhoe* put être un cas entre cent mille on peut, en combinant les relevés sismiques et les techniques à base d'ordinateurs, rétrécir le choix de terrains pétrolifères de façon beaucoup plus exacte qu'on ne le pouvait auparavant?

**M. Godfrey:** Vous pouvez sûrement déterminer ce que l'on appelle les chances d'avenir de façon plus exacte, parce que les instruments dont nous nous servons actuellement ont été bien améliorés. Ceci toutefois ne peut pas vous assurer que l'endroit recèle du pétrole et du gaz.

• 1240

**Le président:** Ils n'ont pas encore atteint ce degré de perfection qui vous permettrait de prospecter avec quasi certitude.

**M. Godfrey:** Hélas! non.

**M. Woodward:** C'est là que gîte le lièvre. Même dans le passé, il fallait chercher à connaître les structures superficielles et les structures du sous-sol, et nous possédons aujourd'hui des méthodes beaucoup plus précises d'arriver à ce résultat. Nous ne savons pas toutefois si cette structure qui semble répondre aux critères que nous exigeons recelle en ses flancs le produit recherché. On peut comparer ceci à un buisson dans un champ qui semble être l'endroit rêvé où pourraient se cacher quelques gelinottes, mais vous n'êtes pas sûr qu'il y en a. Éventuellement, il faut forer.

Naturellement, et M. MacDonald l'a déjà souligné, il s'agit de choisir le mieux possible. Il faut donc procéder à des essais sismiques, évaluer le terrain, choisir les endroits offrant le plus de promesse et alors confiner le dispendieux forage aux lieux les plus prometteurs que vous avez trouvés.

**M. MacDonald:** Vous cherchez à réduire vos risques mais vous ne pouvez pas les éliminer.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs? Monsieur Southam, avez-vous des questions à poser?

**M. Southam:** Je ne pense pas. Tel que je l'ai dit, monsieur le président, je suis arrivé sur le tard, et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les questions que vous avez adressées aux témoins. J'estime, et tous les membres du Comité je crois partagent ce sentiment, que nous avons exploré avec soin le développement du Nord en ce qui concerne le travail d'exploitation pétrolière de *Panarctic* et d'autres entreprises pétrolières.

**Le président:** Il me reste une autre question à laquelle vous pourrez peut-être répondre. Serait-il opportun que le Comité se transporte vers le Nord l'été prochain afin de constater ce qui s'y fait?

**M. MacDonald:** Je crois que c'est une bonne idée.

**Le président:** L'ampleur de l'exploitation justifierait-elle...

**M. MacDonald:** Nous essaierons de faire jaillir un puits pour vous.

**Le président:** Tant mieux.

**M. Godfrey:** L'été prochain, mettons au plus fort de l'été au cours des deux premières semaines d'août, il devrait y avoir au moins deux installations et une équipe de relevés sismiques à l'œuvre.

**M. MacDonald:** Nous avons conduit là-bas un groupe des administrateurs et de la presse lors d'un vol de fin de semaine et, même à défaut d'activité à la surface, ce fut une merveilleuse expérience pour

tous et chacun. Je compte que l'an prochain il y aura un peu plus à voir et je crois que le Comité aimera le grand Arctique.

**Le président:** Quelle serait l'époque idéale pour ce voyage? Fin de juillet ou début d'août?

**M. Godfrey:** Voulez-vous choisir le temps le plus clément ou désirez-vous vraiment connaître les éléments?

**M. MacDonald:** Il se peut que le Comité soit absent durant une ou deux semaines.

**M. Yewchuk:** Monsieur le président, qu'il me soit permis de proposer que le Comité aille au complet l'été prochain observer les travaux de première main.

**Le président:** Le comité directeur étudiera la question. Il me semble percevoir une certaine approbation du Comité envers ce projet, et s'il y a la moindre possibilité de le faire, je crois que le Comité aimerait aller là-bas.

**M. Marchand (Kamloops-Caribou):** Monsieur le président, serait-il possible d'intégrer ce voyage dans la tournée du Nord du ministre. Va-t-il continuer à effectuer ce qui a été appelé une tournée du Nord?

**M. MacDonald:** Oui; nous en organisons tellement que je ne sais pas à laquelle vous faites allusion, monsieur Marchand, mais il y a quelques années nous avons décidé d'amener vers le Nord le plus de monde

possible, chefs d'industrie et journalistes, afin de faire connaître ses possibilités et je crois que cette ligne de conduite a porté fruit. Nul doute que le fait de conduire un comité parlementaire là-bas formerait une partie essentielle de notre programme de communication.

**M. Southam:** Monsieur le président, je pense que votre désir de visiter le Nord est peut-être dû au fait que vous et moi, ainsi que plusieurs autres membres du Comité, avons parcouru un vaste secteur du Nord en 1966 et avons trouvé ce voyage très éducatif et instructif. J'appuie le projet. Je suis en faveur que nous l'entreprenions, monsieur le président, si c'est possible.

• 1245

**Le président:** Bien. Je vous remercie beaucoup, monsieur Taylor et monsieur Godfrey, d'être venus ici aujourd'hui. Il nous a fait plaisir d'entendre le point de vue de l'industrie au sujet de *Panarctic* et j'estime que vos réponses aux questions qui vous ont été posées ont satisfait les membres du Comité. Advenant que nous ayons besoin de réponses à des questions supplémentaires, nous communiquerons de nouveau avec vous l'an prochain.

Messieurs, demain nous aurons parmi nous M. Thompson de l'*Alberta Law School* qui a effectué des études comparatives des méthodes d'amodiation pétrolière.

## APPENDICE J

(Article publié dans la  
Gazette de Montréal  
le 3 décembre 1968)

Le gouverneur de l'Alaska

loue le travail du Canada

WASHINGTON—(CP) Le gouverneur Walter Hickel de l'Alaska a déclaré que le Canada a fait plus en un an dans les régions arctiques du Canada que les États-Unis n'en ont fait en 25 ans dans les leurs.

“Dans les régions du Nord plus qu'ailleurs, le progrès dépend de l'action du gouvernement, affirme le gouverneur républicain. Comment les Canadiens ont-ils mis en valeur les régions canadiennes de l'Arctique? Grâce à une action déterminée et ferme du Gouvernement, appuyée par l'industrie et le capital privés.”

Les louanges adressées par le gouverneur au Canada se doublent de critiques à l'égard des réalisations des États-Unis dans leur territoire Arctique: ce témoignage du gouverneur paraît dans une édition du périodique *U.S. News and World Report*.

Le Canada et l'Union Soviétique ont réalisé tout le potentiel en marchés du bassin du Pacifique, mais les États-Unis ne l'ont pas fait, déclare celui même que l'on dit promis au poste de secrétaire de l'intérieur dans le Cabinet Nixon. Le gouverneur a instamment réclamé l'achèvement dans l'Alaska, d'un réseau ferroviaire fédéral, s'étendant jusqu'à l'océan Atlantique.

M. Hickel désire aussi voir ériger sur la côte nord les collectivités complètes munies de tous les services nécessaires auxquels aspirent actuellement les villages de l'Arctique.

Au cours des deux dernières années, le Canada a construit plus de chemins de fer dans ses régions arctiques que les États-Unis ne l'ont fait en 50 ans dans leur partie.

Selon le gouverneur Hickel, c'est là le seul moyen d'avoir accès aux richesses en pétrole, bois et territoires de pêche de l'Alaska.



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

---

COMITÉ PERMANENT  
DES

**Affaires indiennes  
et du Développement du Nord canadien**

*Président:* M. IAN WATSON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 10

---

RÉUNION DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1968

---

Budget principal révisé des dépenses 1968-1969

---

*Y compris*

- a) Liste des témoins,
  - b) Appendices imprimés,
  - c) Pièce déposée.
- 

TÉMOINS:

D<sup>r</sup> A. Thompson, professeur de droit, Université d'Alberta (Edmonton). *Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint (Expansion économique); D<sup>r</sup> H. Woodward, chef, division du pétrole et gaz, direction du développement (Expansion économique).

L'IMPRIMEUR DE LA REINE  
OTTAWA, 1969

COMITÉ PERMANENT  
DES

Affaires indiennes

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES INDIENNES ET DU  
DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Président: M. Ian Watson

Vice-président:

et MM.

Badanai,	Forget,	O'Connell,
Borrie,	Howard ( <i>Skeena</i> ),	Orlikow,
Buchanan,	Laprise,	Simpson,
Cullen,	Lessard ( <i>Lac Saint-Jean</i> ),	Smerchanski,
Dinsdale,	Marchand ( <i>Kamloops-Cariboo</i> ),	Southam,
Duquet,	McKinley,	Yewchuk—(20).
	Nielsen,	

(Quorum 11)

Le secrétaire du Comité,  
Michael B. Kirby.

Y compris

- a) Liste des témoins,
- b) Appendices imprimés,
- c) Pièce déposée.

TEMOINS:

Dr. A. Thompson, professeur de droit, Université d'Alberta (Edmonton); Dr. M. J. B. Bergeron, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; M. J. B. Bergeron, sous-ministre adjoint (Expansion économique); Dr. H. Woodward, chef, division du pétrole et gaz, direction du développement (Expansion économique).

Le vendredi 6 décembre 1968

[Texte]

## PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 6 décembre 1968

(10)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit aujourd'hui à 9 h. 45 du matin, sous la présidence de M. Watson, président.

*Présents:* MM. Badanai, Borrie, Buchanan, Durante, Duquet, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Marchand (*Kamloops-Cariboo*), McKinley, O'Connell, Simpson, Watson, Yewchuk—(12).

*Aussi présent:* M. Howe, député.

*Egalement présents:* M. A. Thompson, Professeur de droit, Université d'Alberta. *Du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J.-B. Bergevin, Sous-ministre adjoint (Expansion économique); M. H. Woodward, Chef, Division du pétrole et gaz, Direction du développement (Expansion économique).

M. Bergevin dépose, pour qu'ils soient distribués aux membres du Comité, des documents concernant des questions soulevées au cours de la réunion du 14 novembre 1968, ainsi que des documentaires concernant le Service canadien de la faune.

Le Comité *accepte* le document suivant comme pièce à l'appui: carte accompagnée de transparents montrant les voies de migration qui passent au-dessus des réserves indiennes. (*Pièce 1*)

Le Comité reprend l'étude du crédit suivant qui figure au budget principal révisé de 1968-1969 concernant le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

20—PROGRAMME DU GRAND NORD—Administration,  
fonctionnement et entretien, etc.....\$40,466,300

Le président présente M. Thompson, qui fait un exposé concernant le Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada.

M. Thompson répond aux questions. M. Woodward fait une observation, au cours de l'étude de la question.

Le président remercie M. Thompson de s'être présenté devant le Comité.

A 11 h. 10 de l'avant-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire intérimaire du Comité,*  
Fernand Despatie.



## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 6 décembre 1968

• 0946

**Le président:** Messieurs, la séance est ouverte. Le ministère m'a fait savoir qu'il désire répondre à certaines questions posées lors de séances précédentes.

**M. J.-B. Bergevin (sous-ministre adjoint, Développement économique) ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien:** Le sous-ministre ne peut être présent ce matin, car il a dû conduire son épouse à l'hôpital.

Monsieur le président, lors de l'étude des crédits du Service canadien de la faune, les membres du Comité ont posé plusieurs questions et je suis heureux de pouvoir déposer ce matin la documentation demandée à cette séance. M. O'Connell a demandé qu'on le renseigne sur les circuits aériens relativement aux réserves indiennes. J'ai remis au secrétaire, à titre de document, une carte avec des hausses indiquant les circuits aériens qui passent au-dessus des réserves indiennes.

J'ai aussi expédié au bureau du secrétaire de la documentation sur le Service canadien de la faune, qu'il pourra distribuer.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Bergevin. Le Comité accepte-t-il que ces réponses soient déposées ?

**Des voix:** D'accord!

**Le président:** Nous allons maintenant poursuivre l'étude du crédit n° 20, Programme du Grand Nord, compris dans le budget révisé des dépenses de 1968-1969, concernant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Administration, fonctionnement et entretien, etc.

Messieurs, j'ai maintenant le plaisir d'inviter M. A. Thompson, professeur de droit à l'université de l'Alberta, à Edmonton, qui est une des autorités, au Canada, dans le domaine de la location des terrains pétrolières, et nous lui sommes particulièrement reconnaissants ce matin d'avoir bien voulu accepter de nous adresser la parole à si bref délai, et de se montrer aussi généreux en consacrant à cette séance une partie de son temps précieux.

Monsieur Thompson, je vous prierais d'adresser la parole au Comité et nous vous interrogerons plus tard.

**M. A. Thompson (professeur de droit, Université de l'Alberta, Edmonton, Alberta):** Je vous remercie, monsieur le président. Je vais commencer par vous décliner mes titres de compétence en la matière. J'ai commencé l'étude de la législation concernant le pétrole et le gaz en 1950, lorsque j'ai reçu de mon université une subvention pour faire des recherches afin de recueillir tous les renseignements disponibles alors au Canada sur le sujet. De cette

recherche initiale est sorti en 1955 l'ouvrage en trois volumes intitulé *Canadian Oil and Gas*, et c'est grâce à cet ouvrage que David Lewis, Q.C., de Calgary, et moi-même, à titre de coauteurs, avons été reconnus comme des autorités dans ce domaine.

Depuis 1950, j'ai surtout travaillé comme professeur de droit à l'Université de l'Alberta. C'est là que j'enseigne le droit dans les domaines du pétrole et du gaz aux étudiants et que j'enseigne également le droit dans les mêmes domaines aux diplômés d'universités, dont la plupart viennent de pays étrangers. Le mois prochain, trois Australiens et un Néo-Zélandais viendront à Edmonton pour suivre un cours de perfectionnement sur les questions pétrolières.

• 0950

J'ai fait publier de nombreux articles dans les périodiques juridiques, et depuis quelques années ils ont porté sur les politiques des gouvernements en matière de location de terrains pétrolières. J'ai écrit au sujet du code des gisements pétrolières sous-marins de l'Australie. J'ai comparé les lois pétrolières de l'Alaska avec celles du Nord canadien. J'ai écrit au sujet de la souveraineté en matière de ressources naturelles, et ce sujet a particulièrement fait l'objet de mon intérêt et de ma préoccupation personnels. En plus de mon enseignement et de mes recherches, je suis expert-conseil, et je donne des opinions juridiques sur des questions se rapportant au pétrole et au gaz.

Je n'ai eu aucune expérience directe du domaine pétrolier. Je n'ai jamais administré le versement de milliers de dollars pour des explorations pétrolières, je n'ai jamais eu à rendre compte à des actionnaires ou à une société mère, et je suis au courant du danger de comparaisons superficielles entre une région géographique et économique et une autre, mais je crois que l'étude comparée des lois pétrolières de différents pays peut s'avérer instructive, si l'on examine d'anciennes politiques et que l'on en formule de nouvelles. J'espère pouvoir être objectif, et je vous préviens, et vous vous en rendrez compte, que le sujet est compliqué et que, sur bien des points, je n'en suis pas encore arrivé à de très fermes conclusions.

Mes vues doivent tenir compte de certains paramètres. Je sais que l'industrie fonctionne sur une base mondiale. Je sais que le système actuel au Canada est fondé sur les investissements privés et que le capital étranger fait partie intégrante du système. Je sais qu'une mise de fonds privée requiert des stimulants proportionnés aux risques et je sais également que le public exige qu'il n'y ait pas d'exploitation indue des ressources qui sont la propriété du public.

Je désire vous faire connaître, en quelques mots, mes vues sur quelques-unes des questions d'importance majeure que soulève le Règlement sur les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada.

Dans un article publié dans la *Melbourne University Law Review*, j'ai dit que, dans des pays comme l'Australie et le Canada, la mesure dans laquelle l'intérêt du public est stimulé par la législation régissant l'industrie pétrolière peut être vérifiée en posant trois questions principales: La législation encourage-t-elle l'équilibre voulu entre les intérêts de la présente génération, en favorisant une exploitation maximum à l'heure actuelle, et l'intérêt des générations futures, par la conservation et la préservation des ressources; est-ce que la législation assure le maximum de revenus qui tiennent compte d'une allure désirable de l'exploration; la législation a-t-elle servi à équilibrer, d'un côté le besoin d'investissements étrangers pour maintenir l'industrie pétrolière florissante, et d'un autre côté le besoin de maintenir et de favoriser les valeurs d'une souveraineté nationale.

Je voudrais commencer par traiter de la deuxième et de la troisième de ces questions, la souveraineté sur les ressources. L'article 55(2) du Règlement vise à canadieniser le développement du Grand Nord. Que je sois d'accord ou non avec cette politique, je doute fort de l'efficacité de l'article 55. Il est une invitation à de bons avocats à exercer leur ingéniosité pour trouver des moyens permettant à leurs clients, les compagnies de pétrole étrangères, habituellement à grands frais, de réorganiser leurs exploitations au Canada de façon à se conformer formellement à la loi, sans augmentation appréciable de leur contenu canadien.

En ce qui a trait aux questions concernant la politique de base, il me semble que le Règlement sur l'aide à l'exploration minière du Grand Nord aborde le problème d'une manière plus constructive que l'article 55, mais la rédaction de règlements, à l'esprit desquels on ne peut se soustraire, continue d'être un défi pour les conseillers juridiques des ministères du gouvernement. Je ne suis pas tellement certain que le Règlement sur l'aide soit tellement imperméable qu'il empêche l'aide d'être accordée à des compagnies en dehors du groupe de celles qu'on cherche à favoriser.

Les restrictions imposées aux étrangers, particulièrement dans le domaine des investissements, ont une longue histoire aussi bien en notre pays qu'en d'autres pays. Il vous intéresserait peut-être de savoir que la première restriction canadienne sur la location de terrains pétrolières a été imposée en 1914 en vertu du Règlement du ministère de l'Intérieur de cette époque. Autant que je sache, on n'a publié les résultats d'aucune recherche concernant les nom-

breux essais législatifs visant à restreindre les investissements étrangers et leur succès ou insuccès, et je crois que c'est un sujet de recherche qu'il faudrait entreprendre.

A l'heure actuelle, je suis d'avis qu'au lieu de restreindre l'entrée d'entreprises étrangères dans les territoires pétrolières du Nord, nous devrions concentrer nos efforts pour nous assurer que les conditions d'exploration offertes aux exploitants, qu'ils soient canadiens ou étrangers, sont favorables à l'intérêt public, non seulement maintenant, mais dans les années à venir. Je vais m'expliquer davantage sur ce sujet dans un moment.

La deuxième en-tête, Revenus et stimulants, comprend le fait d'équilibrer les revenus les plus élevés pour l'État et les stimulants les plus puissants pour encourager l'exploration et le développement, en supposant évidemment que vous cherchez à explorer et à développer rapidement. C'est une question fort complexe, parce qu'elle touche non seulement les règlements concernant la location, mais aussi la loi de l'impôt sur le revenu, d'autres lois de taxation, et les règlements généraux sur les questions fiscales et monétaires.

Il faut se rendre compte du fait que les dispositions des règlements sur la location du pétrole et du gaz pour les bonis, les loyers et les redevances peuvent offrir des moyens bien plus directs, simples et flexibles de prélever des revenus pour l'État que toute disposition d'une loi sur la taxation. Par conséquent, du point de vue des revenus publics, il vaut la peine de se concentrer sur la législation concernant le pétrole et le gaz.

Les règlements contiennent bien des aspects stimulants, et je suis sûr que vous les connaissez. Je crois que je pourrais les résumer en disant qu'à tout prendre, les stimulants que contient le Règlement sur les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada sont beaucoup plus généreux que ceux qui sont offerts dans toute autre législation canadienne, et plus généreux que ceux qui sont offerts dans bien d'autres régions du monde.

#### • 0955

J'approuve avec enthousiasme les dispositions qui fournissent ces stimulants, mais avec quelque réserve. D'abord, je ne suis pas convaincu que ces stimulants sont la raison principale qui attire le capital d'exploration qui justifierait le fait qu'on les offre, même si, à la longue, ils sont reconnus comme étant au détriment de l'intérêt public.

La découverte de pétrole à *Prudhoe Bay*, en Alaska, a été un stimulant bien plus efficace en faveur des territoires du Nord que tout stimulant contenu dans

la législation. Il se peut que ce soit parce que ces derniers stimulants n'ont qu'un effet marginal sur le taux des explorations, du moment qu'ils ne s'éloignent pas trop de ceux qui sont offerts dans d'autres régions pétrolifères. Je veux juste vous prévenir contre les effets à long terme d'une trop grande générosité en fait de stimulants.

J'ai mes doutes quant à la sagesse de l'Ordonnance n° 1 (1961) concernant les gisements de pétrole et de gaz naturel. En plus de fournir un stimulant pour l'exploration en laissant la compagnie autorisée prendre du terrain supplémentaire qui autrement retournerait à la Couronne, cela veut dire que la compagnie autorisée peut ordinairement voiler la découverte au moyen de baux, ce qui signifie qu'il n'y aura qu'une seule compagnie de pétrole possédant et exploitant un champ pétrolifère. La réduction à une unité et les fonctions régulatrices complexes qui sont requises dans le cas de plusieurs propriétaires d'un seul champ pétrolifère sont évitées. De plus, l'argent que la compagnie autorisée aurait autrement à dépenser en offres de bonis à une mise aux enchères publiques pour se porter acquéreur de ces terrains peut être dépensé pour de l'exploration. En fin de compte, la Couronne devrait obtenir ses revenus, grâce aux taux additionnels des redevances.

Voilà les avantages qu'on fait valoir, mais ces avantages sont obtenus à perte, et je mets ce système en doute parce que je me demande si les avantages sont supérieurs au coût qu'il faut payer. Le coût est constitué par la perte, subie par la Couronne, de l'occasion d'offrir en vente des portions d'un permis qui autrement serait cédé à la Couronne, lorsque la compagnie autorisée fait le choix de son bail. Ces portions peuvent être une superficie en acres semi-évaluée, si elles sont situées le long des baux de découverte, et elles pourraient attirer des offres de bonis importantes, de millions de dollars en Alberta et dans l'Ouest, mais à part ce facteur monétaire, la mise aux enchères compétitive attire les puissances du marché et fournit quelque assurance que l'on paie des prix courants équitables. Il en résulte une confiance publique, parce qu'on a l'impression que les ressources pétrolières sont exploitées en assurant au public un revenu équitable. De nouvelles entreprises ont l'occasion de mettre le pied dans des régions intéressantes et l'avantage de la concurrence entre les compagnies de pétrole peut contrebalancer l'inconvénient d'avoir plusieurs propriétaires d'un seul champ pétrolifère. Je prends de votre temps pour vous exposer mes réticences, parce que j'espère ainsi pouvoir faire une observation importante. La question est que, bien que ces règlements soient les meilleurs que nous puissions maintenant concevoir aux fins de stimuler l'exploration, le sujet est excessivement compliqué, et ce qui est avantageux actuelle-

ment peut devenir un inconvénient sérieux à l'avenir, et cet avenir peut changer si rapidement.

#### • 1000

Il y a un an, l'exploration pétrolière dans le Nord était presque au point mort. Maintenant, *Prudhoe Bay* a établi un essor d'exploration qui ne peut guère être plus vigoureux. Les Australiens avaient à peine terminé leur nouveau code des gisements pétrolifères sous-marins, avec des dispositions très attrayantes pour stimuler, que le consortium Esso-BHP a fait des découvertes en 1967 et en 1968 avec ses premiers puits au large des côtes, qui produiront 300,000 barils par jour pour les marchés de l'Australie, en 1970.

Je suis fermement convaincu que les dispositions les plus importantes des lois sur le pétrole, du point de vue de l'intérêt du public, sont celles qui traitent de la durée des permis et des baux et le retranchement des taux de redevance. Si ces dispositions permettent une trop longue durée, le public deviendra hostile et il y aura des accusations de monopole, d'exploitation indue et de vente jusqu'à épuisement des ressources. Mais si elles ne doivent durer qu'un temps raisonnable, le public jugera que les ressources pétrolières sont bien administrées, car les excès peuvent alors être corrigés.

L'OPEC, Organisation des pays exportateurs de pétrole, soit le Venezuela, l'Indonésie et les pays du Moyen Orient, a publié une déclaration sur la politique du pétrole chez ses pays membres, lors de sa conférence de Bagdad, le mois dernier. Je ne possède qu'une ébauche de cette déclaration comme documentation dans le moment, mais il est intéressant de voir comment l'on y traite de la durée et des redevances. On y lit ceci :

Les contrats entre le gouvernement et un exploitant pour la mise en valeur de ressources hydrocarboniques ne devront pas dépasser 20 ans, à compter du début de la production commerciale.

En ce qui a trait aux redevances :

Le gouvernement peut, à sa discrétion, donner une garantie de stabilité fiscale à de nouveaux exploitants jusqu'à un maximum de 10 ans, à compter du début de la production, et des quantités commerciales en vertu des contrats.

Et dans ces pays, parce que les redevances et les taux de l'impôt sur le revenu sont indissolublement liés, on parle de stabilité fiscale.

Une autre disposition prévoit ce qui suit :

Nonobstant toute garantie de stabilité fiscale qui a pu être accordée à l'exploitant, celui-ci n'aura pas le droit d'obtenir des revenus nets

excessivement élevés après perception des taxes. Les dispositions financières des contrats qui engendrent de fait des revenus nets excessivement élevés seront susceptibles d'être l'objet de nouvelles négociations.

Ce sont là simplement des objectifs, mais je désire faire remarquer que le public exige que les taux des redevances en particulier ne soient pas fixés pour une trop longue période.

En Alberta et en Colombie-Britannique, les permis et les baux eux-mêmes prévoient qu'ils sont susceptibles, en ce qui a trait aux exigences et conditions ainsi qu'aux taux des redevances, de changements qui peuvent de temps à autre être faits dans les lois ou les règlements. Le gouvernement de l'Alberta s'est engagé à ne pas réviser les taux des redevances plus qu'à tous les dix ans et même alors la révision a lieu en vertu d'un plafonnement statutaire, dans ce cas de 16 $\frac{2}{3}$  p. 100 pour le pétrole.

Il me semble que le Règlement sur les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada prévoit des permis d'une durée excessive, avec des taux de redevance garantis pour une trop longue période. Dans une région au sud du 65° de latitude, un permis peut durer neuf ans sans réduction relative à la région, et alors il peut être entièrement pris en vertu de baux pour une durée de 20 ans, ce qui fait un total de 30 ans sans découverte et sans abandon de superficie de terrain (sous réserve, remarquez, d'un dépôt et de versements de loyers qui peuvent, à leur tour, être contrebalancés par des crédits pour du travail sur une base de groupement). Dans le Grand Nord, la période est de 35 ans. Lorsque le terrain s'est révélé productif et que des redevances doivent être payées, le locataire a droit de faire renouveler son bail au même taux pour une période de 21 ans, à compter du moment où commence l'exploitation commerciale. En théorie, ce renouvellement du bail peut avoir lieu au cours de la trentième année de la possession, de façon que les taux de redevance actuels de 5 p. 100 pour trois ans, de 10 p. 100 ensuite, établis dans les règlements, actuellement, pourraient demeurer en vigueur jusqu'en 2019.

• 1005

Je conclus donc en disant que le droit de réviser les taux des redevances à des intervalles raisonnables peut contribuer à établir un climat de confiance dans le fait que les ressources pétrolières sont exploitées avec justice. Il peut également contribuer à créer un climat dans lequel le public sera prêt à accepter des capitaux d'investissement sans nationalisme économique indu. Ce genre de climat contribue autant à assurer les intérêts des exploitants, il me semble, qu'à garantir ceux de l'État.

J'ai terminé les observations générales que j'avais à faire. Je serais très heureux de répondre à des questions. Je vous remercie, monsieur le président.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur Thompson. Messieurs, avons-nous des questions à poser? Dans ce cas, je vais commencer par poser moi-même quelques questions.

Vous avez commencé par mentionner l'article 55 du Règlement sur les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada et vous avez exprimé quelque doute quant à son efficacité. Pourriez-vous nous expliquer cela davantage?

**M. Thompson:** Oui. Je me suis enquis, à l'époque où j'étudiais à l'Université Columbia de New York, en 1962, au siège social d'une des plus importantes compagnies internationales de pétrole. Ses représentants m'ont expliqué les difficultés que l'article 55 leur avait causées. Il leur avait fallu beaucoup d'efforts et d'argent pour pouvoir réorganiser leur activité au Canada de façon à se qualifier. Il leur a fallu obtenir une cote officielle à la Bourse pour leurs actions, mais je ne sais pas, et prenez bonne note du fait que mon expérience est limitée et que je suis hésitant, si le ministère possède quelque mécanisme par lequel, par exemple, il peut savoir jusqu'à quel point les actions, une fois cotées en Bourse, sont en fait mises sur le marché. Alors, si la cote signifie tout simplement que la compagnie est maintenant publique et que les actions sont maintenant cotées, mais qu'il est peu probable que ces actions soient achetées ou vendues parce qu'elles sont gardées si étroitement entre les mains de la compagnie mère, je ne vois pas quelle suite on peut donner à cette façon de procéder. Je crois que vous avez là une situation où les règlements sont observés selon la lettre, mais peut-être pas selon l'esprit.

**Le président:** Que pensez-vous de l'application de cet article aux permis aussi bien qu'aux baux? Si nous étions en mesure de corriger le défaut que vous venez de mentionner, croyez-vous que nous devrions insister pour que cet article s'applique aussi bien aux permis qu'aux baux dans la cote canadienne?

**M. Thompson:** Je vais essayer d'être clair. Lorsque je critique l'article 55, je me place à un point de vue technique. Je ne suis pas bien en faveur de restrictions pour commencer. Il s'ensuit que je ne suis pas favorable, en principe, à ce genre de restrictions en ce qui a trait aux permis.

Voici ce que j'essayais de dire: Si l'on juge que de telles restrictions sont nécessaires, alors je suis d'avis qu'il faudrait, d'un point de vue technique, trouver une solution bien meilleure que celle que nous fournit le Règlement en vigueur actuellement.

• 1010

J'ai eu l'occasion de voir plusieurs de ces tentatives. Vous vous souviendrez peut-être que le gouvernement Pearson a introduit une différence sur la taxe de retenue si une compagnie détenait 25 p. 100 des actions. Cela crée toutes sortes d'obstacles. Je me rappelle le cas d'une filiale américaine qui fut réorganisée de façon à ce qu'il y ait quatre actions égales, dont l'une était détenue par l'avocat de la compagnie au Canada. Par le fait même, il y avait participation à 25 p. cent dans les actions et la compagnie pouvait avoir droit au profit de différence. Je suis d'avis que nous n'avons pas encore vu, moi du moins, un système pratique pour exclure de façon efficace les placements étrangers.

**Le président:** Monsieur Badanai?

**M. Badanai:** Le témoin pourrait-il nous donner un peu plus de détails sur sa déclaration selon laquelle nos règlements sont trop généreux envers les investisseurs, surtout les investisseurs étrangers qui viennent explorer nos ressources au Canada? Que voulez-vous dire au juste lorsque vous dites que nos règlements sont trop généreux?

**M. Thompson:** Je dis qu'ils sont trop généreux en tenant compte du fait que les droits accordés jouissent depuis longtemps d'une solide position. Je ne suis pas opposé aux stimulants, car je les crois nécessaires si l'on veut favoriser l'exploration et la mise en valeur, mais j'estime que si l'on veut accorder de généreux stimulants, il faut aussi pouvoir les restreindre si les circonstances ne sont plus les mêmes, et, d'après ma propre expérience, il est bien possible que les circonstances ne soient pas les mêmes.

**M. Badanai:** Pourriez-vous en donner un exemple précis?

**M. Thompson:** Je pense que les Australiens ont mis un terme à la disposition qu'ils avaient prise en vertu du Code du pétrole sous-marin, du moins en ce qui a trait au détroit de Bass.

**Le président:** Pourquoi? Pouvez-vous en donner les raisons?

**M. Thompson:** Tout simplement parce que, et je crois avoir entendu cette opinion, ils estiment que les conditions sont trop généreuses par rapport à la quantité de pétrole qui a été découverte dans un ou deux puits. Nous devons nous rendre compte qu'il s'agit là de vues rétrospectives. Je ne veux pas dire qu'un tel stimulant n'aurait pas dû être offert mais plutôt qu'il faut avoir une attitude souple qui puisse permettre, si les événements engendrent dans le public un sentiment d'exploitation injustifiée, de modifier les règles du jeu surtout en ce qui touche aux revenus.

**M. Badanai:** Quelles modifications proposeriez-vous?

**M. Thompson:** Une modification que je proposerais en particulier au sujet du Règlement sur les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada c'est qu'on y insère une clause relative à un taux variable de redevances, comme il s'en trouve dans les lois de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les licences qui sont délivrées dans ces provinces mentionnent tout simplement que les taux de redevances seront tels que les précisera, de temps à autre, le lieutenant-gouverneur en conseil. Le gouvernement provincial s'est tout simplement engagé, mais de façon non officielle, c'est-à-dire par loi, à réexaminer le taux seulement à tous les dix ans, mais cela veut dire que le gouvernement, tous les dix ans, examine la situation avec des représentants de l'industrie et que les taux sont rehaussés s'il estime qu'ils ne sont pas assez élevés.

La dernière révision a eu lieu en 1962. La prochaine se fera en 1972. Cette façon de procéder permet d'établir une sorte de contrôle sur les éléments de base, c'est-à-dire les revenus, pour éviter l'absence de revenus durant de très longues années.

Je vous remercie, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Simpson.

**M. Simpson:** Monsieur Thompson, j'aimerais vous demander si vous pourriez nous donner un peu plus de détails sur l'un des points que vous avez mentionnés et qui ne m'est pas familier. Un champ est découvert, et, si je comprends bien, il est exposé à devenir le champ d'un seul exploitant. Êtes-vous d'avis qu'il serait préférable d'y avoir plusieurs exploitants lorsque le champ commence à produire, et, si tel est le cas, quelles modifications faudrait-il apporter aux règlements à cette fin?

• 1015

**M. Thompson:** En vertu des règlements actuels, il est encore possible qu'il y ait plus qu'un propriétaire d'un champ de pétrole car il peut bien arriver que les limites relatives à une licence traversent un champ de pétrole. Mais si la découverte est tout à fait à l'intérieur des limites de la licence, elle peut être délimitée par le détenteur de la licence en prenant 50 p. 100 de ses baux ordinaires et en acquérant ensuite les baux supplémentaires. Je voulais dire que l'avantage est réel en ce sens que s'il n'y a qu'un seul exploitant, il n'est pas nécessaire d'avoir une administration aussi compliquée que lorsqu'il y en a plus qu'un. Mais je faisais alors une réserve. Je crois que la concurrence entre compagnies de pétrole a du bon. L'une des difficultés auxquelles les législateurs australiens ont à faire face, à l'heure actuelle, c'est qu'une seule compagnie contrôle le pétrole qui

a été découvert dans le détroit de Bass. Parce que c'est la principale source de pétrole qui a été découverte en Australie, à l'heure actuelle, chaque fois qu'une proposition d'ordre législatif est faite, cela ressemble à une attaque de front contre cette compagnie, et s'il arrive qu'une amélioration puisse être apportée par une mesure législative, cela ressemble à un avantage conféré directement à ladite compagnie. L'un des inconvénients que comporte la présence d'un seul exploitant c'est que cet état de choses attire trop d'attention sur les relations entre l'État et la compagnie en question. Mais les autres raisons, d'après moi, militent toutes en faveur de la concurrence. S'il y a plus d'un exploitant à l'œuvre dans un champ, cela encourage différentes méthodes de production et les avantages de la concurrence entrent alors en jeu.

**M. Simpson:** Cet avantage pourrait-il être obtenu en diminuant les dimensions des terrains compris dans les baux? Est-ce que ce serait avantageux d'agir ainsi, d'après vous?

**M. Thompson:** Comme exemple de la sorte de clause qui provoque plus de concurrence, la diminution du territoire ou les clauses de remise tendent à diviser les superficies avec les années et à attirer plus d'exploitants, de sorte que lorsqu'une découverte a lieu, il est peu vraisemblable qu'elle soit comprise dans un territoire compris dans une seule licence. En vertu de la loi australienne touchant le nouveau Code commun, les licences ont trait à des territoires très vastes, soit 10,000 milles carrés, mais il y a une remise de 50 p. 100 après la sixième année et tous les cinq ans par la suite. La sixième année, la superficie diminue de moitié, la onzième année, d'un quart, et, la seizième année, la superficie ne serait plus que la huitième de ce qu'elle était au début, lorsque la licence a été accordée. Aucune clause de ce genre n'existe dans le Règlement sur les gisements du Canada. Il n'y a que la clause qui a trait au temps de la remise, c'est-à-dire au temps où le bail doit être passé, et même alors, on peut surmonter cette clause de remise en acceptant les baux additionnels sur une base de redevances supplémentaires. Ce sujet se rattache tout d'abord aux dimensions des licences et il est parfois difficile de faire des comparaisons.

• 1020

**Le président:** J'ai une autre question à poser. Monsieur Thompson, cela serait-il considéré comme un désavantage si une compagnie délimitait un champ de pétrole et en acquérait le contrôle au complet? Cela serait-il un désavantage, dans le cas de minerai de fer, si une compagnie possédait un

territoire qui renferme des nappes de pétrole et si elle décidait de son propre chef qu'il vaudrait mieux ne pas l'extraire du sol mais le laisser là durant un certain nombre d'années? Je compare cette situation à celle où il peut se trouver deux ou trois compagnies et alors, par le fait même, il pourrait y avoir plus de raisons d'extraire le pétrole car l'une ou l'autre de ces compagnies pourrait désirer agir de la sorte.

**M. Thompson:** C'est là le facteur qui entre en ligne de compte lorsque j'étudie les avantages de la concurrence. La politique de l'Alberta en matière de sables pétrolifères sollicite des demandes de la part de différentes compagnies. L'une des conditions c'est que ces compagnies doivent, plus ou moins, établir un marché qui ne nuira pas aux débouchés du pétrole ordinaire et il existe alors, pour ainsi dire, une sorte de concurrence encouragée par les compagnies en vue de trouver des débouchés qui ne seraient pas disponibles autrement. Le Nord est si vaste et il y a tellement de différences entre la région située à environ deux cent milles au nord des limites des Prairies, où les conditions sont les mêmes que dans les régions de Rainbow ou du lac Zama, dans le nord de l'Alberta, d'une part, et, d'autre part, les conditions qui existent à l'autre extrémité, dans les îles de l'Arctique, et l'une de mes réserves a trait à la sagesse de ne pas faire de distinctions plus prononcées, pour ainsi dire, en termes de licences et de baux, entre ces régions qui ne sont qu'un prolongement des champs pétrolifères de l'Alberta et celles, d'autre part, qui sont situées dans le Grand Nord. Ce que je veux faire ressortir c'est que l'exploitant unique est peut-être la seule solution pratique dans le Grand Nord, à cause des problèmes inhérents à la production, au transport et aux débouchés, alors qu'une politique de ce genre ne convient peut-être pas à la vallée du fleuve Mackenzie.

**Le président:** Le secret entre-t-il ici en ligne de compte? Le fait qu'une compagnie, en vertu des règlements actuels, a le droit d'acquérir l'autre 50 p. 100 des baux d'un territoire donné autorise-t-il cette compagnie à ne pas révéler au public certains détails relatifs à une nappe de pétrole en particulier qui serait autrement connue du public, ou bien si toutes les compagnies de pétrole sont obligées, tôt ou tard, de révéler au gouvernement ce qu'elles ont trouvé?

**M. Thompson:** Dans presque toutes les compétences, des clauses autorisent à cacher certains renseignements, non pas au gouvernement, mais aux autres compagnies et le Règlement sur les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada renferme des clauses qui précisent le droit de garder les renseignements secrets durant les deux ans qui suivent la découverte.

Je crois que la réponse à votre question c'est que si un exploitant de pétrole est au courant que le détenteur d'une licence a le droit de faire l'acquisition d'une superficie supplémentaire, les renseignements sur cette région l'intéresseront beaucoup moins que s'il savait que cette région pourrait faire l'objet d'appels d'offres. Toute la prospection repose sur le principe que les compagnies doivent connaître ce que les autres compagnies trouvent en explorant et en forant, car il viendra un temps où ces renseignements seront nécessaires pour faire une offre intelligente. Si la situation est telle qu'il est peu vraisemblable que l'on profitera des découvertes, à l'exception de celui même qui l'a faite, la concurrence ne peut alors exister dans ce cas-là.

• 1025

**Le président:** Monsieur O'Connell, avez-vous une question à poser ?

**M. O'Connell:** Je vous remercie, monsieur le président. Les discussions qui ont eu lieu ont répondu très bien à certaines de mes questions.

Le témoin a mentionné deux ou trois secteurs au sujet desquels il a de sérieuses réserves en ce qui a trait aux façons de procéder en vigueur dans le Nord, et l'un de ces secteurs se rapportait au droit de propriété. Si je l'ai bien compris, le témoin est sceptique quant à la valeur des règlements pertinents puisqu'on peut si facilement passer outre. Il passa ensuite à un autre secteur, celui de régime de réservations et de remises de terrains et il était d'avis, et j'espère le citer correctement car ces questions-là ne me sont pas très familières, que la politique actuelle n'est peut-être pas la meilleure que l'on puisse choisir. Il a ensuite insisté fortement sur le taux variable de redevances qui est peut-être le secteur le plus susceptible d'être modifié pour le bien commun. Étant donné ces trois secteurs, j'aimerais demander si le système appelé Panarctic est de nature à vous faire changer d'idée (1) à l'endroit du droit de propriété, (2), à l'endroit du régime de réservations et (3) à l'endroit du taux variable de redevances? Cette technique est-elle de nature à apporter des modifications à vos opinions ?

**M. Thompson:** Laissez-moi réfléchir un instant avant de répondre à cette difficile question. Je suis heureux qu'on ait pu réussir à trouver un système qui fait participer tant de Canadiens à l'exploitation du Nord et je crois comprendre que cela n'aurait pas été possible sans la participation du gouvernement fédéral à l'achat d'actions, ce dont il faut le féliciter.

Sur la question de la durée et de l'extension des régions qui relèvent de la Panarctic, je suis d'avis qu'ils ont là un empire qui représente le tiers et le quart de toutes les terres qui peuvent être louées à bail dans la province de l'Alberta. Cela correspond

à environ 12 p. 100 des terres de l'Alaska. C'est immense comme superficie. Mais, d'autre part, j'estime que c'est très éloigné et qu'il n'y a pas d'autres perspectives d'exploration dont j'aie entendu parler. Ces gens ont mis ensemble toutes leurs superficies et se lancent dans une aventure qu'aucun autre personne n'est prête à affronter. Je n'ai donc aucune objection à cela.

Ce qui me préoccupe, c'est que, dans dix ans, nous jetterons un regard en arrière et penserons peut-être que nous avons donné nos ressources et les moyens qui auraient rendu possible de modifier les stimulants que nous avons accordés. C'est une chose très importante et c'est pourquoi j'ai insisté sur la question des redevances. Même si l'on est d'avis qu'un nouvel empire a été créé, si l'on peut au moins rédiger de nouveaux taux de revenus, on peut croire que la situation est bien en mains. Sinon, il en résulte une situation analogue à celle du Moyen Orient où les gens sont d'avis que les potentats d'il y a une vingtaine d'années ont cédé leurs droits d'aînesse sous le couvert d'ententes et de concessions qui sont valides jusqu'aux années 80. Je ne peux vraiment faire mieux que répondre de cette façon très superficielle.

• 1030

**M. O'Connell:** Je vous remercie, monsieur le président. Le témoin est-il d'avis que la géologie du Nord est telle qu'advenant une découverte de pétrole il sera en nappes très considérables et de haute qualité ?

**M. Thompson:** Naturellement, je n'ai pas la compétence technique pour répondre à votre question mais j'ai certainement entendu des géologues exprimer des opinions qui confirmer l'exactitude de vos paroles.

**M. O'Connell:** J'aimerais un peu plus de détails. M. Thompson a fait des commentaires très intéressants sur les différentes façons d'aborder la question des remises de licences à l'époque des baux dans la région subarctique, si je puis me permettre d'employer ce mot au sens large, en ce qui a trait à cette région et à l'Arctique elle-même, puisque la région subarctique n'est peut-être que le prolongement des champs pétrolifères du sud. Pourriez-vous donner un peu plus de détails et indiquer quelles pourraient être ces différences en ce qui touche aux façons de réserver et de faire les remises ?

**M. Thompson:** Des comparaisons pourraient peut-être rendre service. Dans cette région-là, le détenteur d'une licence peut l'avoir pour une période de neuf ans, en vertu du Règlement sur les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada.

**M. O'Connell:** Dans quelle région ?

**M. Thompson:** Dans la région de la vallée du fleuve Mackenzie, dans la région subarctique, le détenteur d'une licence peut l'avoir durant une période de neuf ans en tout, avant de passer un bail, et il peut passer un bail visant la superficie totale pour une période additionnelle de 21 ans.

En Alberta, à l'heure actuelle, le détenteur d'une licence peut l'avoir pendant cinq ans, et, la sixième année, il doit faire des forages. Il passe alors un bail de 10 ans qui n'est renouvelable que par rapport à la superficie productrice, et il ne peut louer à bail que 50 p. 100, ce qui veut dire qu'en fait, dans la province de l'Alberta, la moitié reviendra à la province au bout de six ans. Le reste ne peut être détenu que pour une période de dix ans, et tout ce qui n'est pas productif reviendra alors à la province.

J'admets qu'il devrait y avoir plus de stimulants dans les Territoires, mais je me demande si cet écart a sa raison d'être.

**M. O'Connell:** Par rapport à la question des redevances, également, les deux choses semblent...

**M. Thompson:** Les deux marchent ensemble.

**M. O'Connell:** Oui.

**M. Thompson:** Il existe un livre qui donne les tableaux de ces divers taux de redevances dans les régions du Canada, et le taux relatif aux gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada est certainement le plus bas.

**M. O'Connell:** Vous avez mentionné une très longue période, dont j'ai pris note mais que je ne peux retrouver en ce moment, période par laquelle, dans le Nord, les renouvellements pourraient donner à quelqu'un beaucoup de latitude. Pourriez-vous donner plus de détails s'il vous plaît ?

**M. Thompson:** Il s'agit peut-être d'une situation bizarre. Elle suppose que le détenteur d'une licence l'a pour une période de neuf ans, soit le temps maximum, avant de procéder au choix d'un bail. Il passe alors un bail et il peut prendre toute la superficie en acceptant de payer la redevance supplémentaire et les baux qu'il acquiert auront des clauses de 21 ans, ce qui fait 30 ans en tout. Si, la trentième année, il commence à faire produire un puits, il a droit à un nouveau bail de 21 ans, à compter de la date où commence la production commerciale, et cela, aux mêmes taux de redevance.

• 1035

**M. O'Connell:** Pourriez-vous donner plus de détails sur les mots "il doit avoir un puits cette année-là" ? D'une certaine façon, tout le champ lui appartient. Le puits peut-il commencer à produire n'importe quelle année autre que l'année qui sert au renouvellement ?

**M. Thompson:** Oui, le Règlement dit que le concessionnaire peut demander un renouvellement de son bail pour une période supplémentaire de vingt ans dès le moment que commence l'exploitation commerciale.

**M. O'Connell:** Merci.

**M. Thompson:** Il s'agit ici d'un cas extrême en ce sens que l'on suppose que l'exploitation commerciale ne commence que la dernière année du bail.

**M. O'Connell:** L'exploitation du dernier puits.

**M. Simpson:** J'aurais une autre question à poser pour ma propre gouverne et qui fera certainement ressortir combien cet aspect m'est peu familier.

Vous disiez, monsieur Thompson, qu'ils pourraient demander un bail relatif à la région productive exclusivement, si je comprends bien, ou relatif à toute la région de production ?

**M. Thompson:** Non, le choix des baux n'exige pas de découverte en vertu du Règlement sur les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada.

**M. Simpson:** Non, mais je veux dire dans la province. Je voulais savoir comment, mise à part la Loi sur l'arpentage des terres du Canada, est déterminée la région de production. M. O'Connell vient de mentionner le champ, etc. Qui est-ce qui détermine la région relative au bail dans un territoire de production, ou qui est-ce qui détermine la région relative au bail en vue de la production ?

**M. Thompson:** Lorsqu'un puits est découvert et foré, les experts de la compagnie se préparent à choisir un bail en vertu du Décret n° 1 de 1961 visant les gisements de pétrole et de gaz naturel du Canada. Ils peuvent prendre toute la superficie en s'engageant à payer les redevances supplémentaires, et ils choisissent certainement toute la superficie qui recouvre les champs en perspective.

A ce stade-là, ils ne peuvent compter que sur la géologie souterraine et sur leur puits. Il faut deviner quelles sont exactement les délimitations de la nappe découverte, mais, dans les limites de leur licence, et de leurs licences contiguës, ils vont certainement choisir les baux qui ne laissent aucun doute quant à leur acquisition de la formation au complet.

Là où des options n'existent pas à l'égard de ces baux, mais où, à leur place, le Règlement exige, comme en Alberta, que 50 p. 100 de quelque comté que ce soit doivent retourner à la Couronne, et que le choix doit suivre un modèle en damier ou de corridors entre les baux, cela devient alors un art très avancé chez les spécialistes des terrains, en consultation avec les géologues de la compagnie afin de choisir les baux les plus avantageux en tenant compte de ce qu'ils savent de la géologie et de

l'emplacement du champ, et ils passent beaucoup de temps à étudier les diverses possibilités qui leur permettraient d'obtenir la superficie maximum de la formation. Et alors, le reste retourne à la Couronne.

**M. Simpson:** Merci.

**M. O'Connell:** J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Me reportant aux propos déjà tenus par M. Thompson, puis-je conclure qu'il a soutenu que les stimulants à l'exploration et à l'exploitation dans l'industrie pétrolière ne procurent pas tous les effets désirés? A mon avis, il importe de prétendre qu'une trop forte générosité dans un régime de bail et une inflexibilité dans un régime de redevances reposent sur l'idée que les stimulants n'ont qu'une importance aléatoire. Je voudrais qu'il précise sa pensée à ce sujet.

• 1040

Présumons que la découverte de Prudhoe n'a pas eu lieu puisqu'elle est fort récente et postérieure à la rédaction des présents règlements.

**M. Thompson:** Je me hasarde beaucoup quand je formule pareille déclaration. Je me trouve passablement seul lorsque, comme un étranger dans cette industrie, je deviens critique et me fais, je suppose, l'avocat du diable.

Je remarque que le communiqué émis par la société Panarctic conclut à l'importance des stimulants et insiste pour que les gouvernements n'y apportent aucune entrave: il ne fait donc pas de doute que l'industrie pétrolière les considère importants. Je m'explique ainsi parce que, par expérience, j'ai appris que, très souvent, des découvertes comme celle de Prudhoe ou d'autres facteurs du même acabit ont provoqué d'importantes explorations, choses qui ont peut-être plus d'utilité que certaines lois. Mais loin de moi l'idée de prétendre que la loi ne doit pas présider à une telle action. Et loin de moi aussi la pensée qu'il faille instituer un régime plus rigoureux qu'un autre établi ailleurs.

**M. O'Connell:** Une question supplémentaire, monsieur le président. Le témoin peut-il nous indiquer les stimulants dont pouvaient disposer ceux qui ont fait la découverte de Prudhoe en les comparant à ce qui s'offre au Canada?

**M. Thompson:** Dans la mesure où je peux le savoir,—et je n'en sais pas trop à ce sujet,—les concessions à bail de la baie de Prudhoe ont été obtenues en vertu de la *U.S. Mineral Leasing Act*. C'est un régime assez distinct. Les baux moyens accordés en

vertu de la loi précitée sont de dix ans et je crois qu'ils sont ainsi mis en œuvre, mais leur prolongement sont de nature à rendre fautive une telle assertion. En toute justice, je ne peux répondre à votre question n'ayant pas eu l'occasion d'approfondir la loi à ce sujet.

**M. O'Connell:** Le témoin a-t-il prétendu,—et à cet égard ma mémoire ne ferait pas défaut,—que les règlements canadiens et les modalités des stimulants canadiens sont les plus avantageux du monde?

**M. Thompson:** Je ne ferais pas de déclaration dans un sens aussi large.

**M. O'Connell:** Excusez-moi. Mais jusqu'où pourriez-vous aller?

**M. Thompson:** Les règlements et stimulants sont les plus généreux du Canada et, à mon avis, ils sont supérieurs à ceux de plusieurs autres parties du monde.

**M. O'Connell:** Même si vous ne voulez pas être trop précis au sujet des règlements de l'Alaska et de bien d'autres, en parlant des autres parties du monde, comprenez-vous l'Amérique du Nord?

• 1045

**M. Thompson:** J'hésite à vous répondre parce que les dispositions de la *Mineral Leasing Act* prévoient une exploitation unifiée soumise à l'arbitraire de l'organisme administratif. Je ne saurais dire jusqu'à quel point l'exploitation de Prudhoe est soumise à ces dispositions et jusqu'à quel point les termes et conditions qui la régissent diffèrent des dispositions consignées dans la *Mineral Leasing Act*. D'où mon imprécision à cet égard.

**M. O'Connell:** Que devrait faire celui qui veut en connaître plus long à ce sujet?

**M. Thompson:** S'adresser directement, si je ne m'abuse, à l'Administration fédérale de la *Mineral Leasing Act*, à Anchorage ou à Washington.

**Le président:** Monsieur Yewchuk?

**M. Yewchuk:** Je veux poser une question assez ordinaire. Ce champ d'exploitation m'est tellement nouveau que j'aimerais connaître la distinction faite entre un permis et une concession. Si je ne m'abuse, on commence par l'attribution d'un permis qui autorise une certaine action pour ensuite accorder une concession en vertu de laquelle on peut faire autres choses. Quelles sont ces choses?

**M. Thompson:** La terminologie importe guère: dans certains milieux, on les désigne réserves ou permis d'exploration. L'action se fait en deux étapes. La première concerne de vastes terrains détenus à peu de frais où s'entreprennent l'exploration primaire. Après un certain temps arrive la deuxième étape qui devient celle de la concession.

**M. Yewchuk:** Qu'entendez-vous par exploration primaire? Une activité sismique ou autre?

**M. Thompson:** Tout ce qui sert à préparer et à pourvoir au forage d'un puits.

**M. Yewchuk:** Un permis vous autorise à le faire?

**M. Thompson:** Oui.

**M. Yewchuk:** Qu'est-ce à dire de la concession? Quand l'exploitez-vous?

**M. Thompson:** Viennent ensuite deux opérations. La loi australienne n'autorise aucune concession à bail sans découverte. Le premier stade en est donc un d'exploration et le deuxième de mise en valeur. On vient de découvrir un puits d'huile, il faut l'exploiter et le mettre en valeur. Toutefois, au Canada, dans les provinces et Territoires, le droit à concession constitue en quelque sorte une compensation attachée à l'exploration, qu'une découverte ait eu lieu ou non. On prétend alors que vous possédez un bien-fonds en vertu d'un permis d'une durée de neuf ans. Durant ce temps, vous en faites l'expertise et vous pouvez même forer un puits d'essai. Ce puits d'essai pourra se révéler une fausse couche, mais vous êtes quand même admissible à prendre bail. Mais dès lors, les droits que vous devez verser pour la possession du bien-fonds augmentent. Ces droits sont plus élevés pour les concessions que pour les permis.

**M. Yewchuk:** Mais dans un tel système, l'étendue de terrain est restreinte.

**M. Thompson:** D'ordinaire, cela est juste car on vous force à vous départir de la moitié du terrain défini dans le permis.

**M. Yewchuk:** En conséquence, point n'est besoin qu'un puits soit en production constante durant trente ans, à compter de l'émission du premier permis? Est-ce exact?

**M. Thompson:** C'est exact. Pour protéger vos droits,—lorsque vous n'avez pas trouvé d'huile,—tout ce qu'il vous faut faire c'est de continuer votre exploration jusqu'à concurrence de votre dépôt et payer le loyer requis. Toutefois, les règlements prévoient que le gouvernement peut forcer un concessionnaire à forer un puits après trois ans. Tels sont les règlements de l'Alberta, mais la disposition précitée n'a jamais été mise en vigueur.

**M. Yewchuk:** J'ai pris acte que les représentants de Panarctic, comparaisant hier, nous ont dit que le gouvernement fédéral était en partie propriétaire de l'entreprise, mais je ne me souviens pas dans quelle proportion. Quelle serait cette proportion?

**Le président:** Elle est de 45 p. 100.

**M. Yewchuk:** Cela joue donc sur les redevances que la population en retire parce qu'elle est propriétaire de l'entreprise pour moitié presque.

**M. Thompson:** Oui, c'est un élément dont il faut tenir compte dans le cas de Panarctic.

• 1050

**M. Yewchuk:** Les règlements concernant le gaz et l'huile régissent-ils surtout Panarctic ou sont-ils d'application générale?

**M. Thompson:** Ces règlements doivent s'appliquer sur tout le territoire, y compris le Nord et le littoral des côtes occidentales et orientales.

**M. Yewchuk:** Si j'ai bien compris les éléments de la carte géographique, hier, il semble que Panarctic ait obtenu des concessions sur la presque totalité des îles de l'Arctique? Il semble qu'aucune autre ne puisse se prêter à concession.

**M. Thompson:** Elle en a obtenu la majeure partie. Mais je ne saurais dire dans quelle proportion.

**M. Woodward:** Je veux tout simplement apporter une précision. A l'heure actuelle, Panarctic ne détient que des permis. Elle n'a aucune concession.

**M. Yewchuk:** Oui, je regrette de m'être fourvoyé. Avez-vous déjà établi le montant des redevances versées aux entrepreneurs privés de Panarctic, les comparant avec celles que verse l'Alberta?

**M. Thompson:** Les concessions qui font l'objet de leur choix de *jure* comportent une redevance uniforme de 10 p. 100. Si les mêmes terres faisaient partie de l'Alberta, où la redevance varie selon la productivité des puits, elle pourrait atteindre 16 2/3 p. 100. Cette proportion toutefois ne s'appliquerait qu'aux puits à production maximale. Seraient-ils par contre au niveau des petits producteurs de l'Alberta que la redevance serait de 8 p. 100. Les comparaisons ne sont donc pas faciles à faire puisque nous traitons de probabilités.

**M. Yewchuk:** Je voulais surtout mettre en relief le fait qu'en Alberta toutes les sociétés de l'entreprise privée versent une redevance de 16 2/3 p. 100, ou quel qu'en soit le montant, alors que dans le cas de Panarctic le gouvernement détient 45 p. 100 des actions. Cela veut donc dire que les sociétés de l'entreprise privée versent en redevances plus de 10 p. 100, si l'on se limite à leur mise en valeur uniquement dans le calcul des proportions. Or, le gouvernement fédéral étant associé à l'exploitation y va également d'un investissement.

**M. Thompson:** Je ne saurais dire si votre assertion est tout à fait juste: le gouvernement fédéral paye ses titres d'exploitation et retire la moitié des gains. Or, en vérité, le taux qui frappe l'investisseur de l'entreprise privée dans ce consortium est donc de 10 p. 100.

**M. Yewchuk:** Oui, je comprends, merci.

**M. Simpson:** Je crois ma question fort à propos. Croyez-vous que les sommes versées pour obtenir un permis sont raisonnables ou devraient-elles plutôt être majorées lorsqu'on les place en regard des autres importantes découvertes qui se font dans le monde?

**M. Thompson:** Je crois qu'elles se comparent favorablement. En Australie, par exemple, elles reviennent à 20 cents par mille carré par an, taux qui soutient bien la comparaison.

**M. Simpson:** Je présume que vous avez l'intention de proposer que le Parlement ou le Comité étudie la réévaluation des ententes qu'on est à conclure avec les concessionnaires au sujet de l'échelle des redevances?

• 1055

**M. Thompson:** Oui. Je crois que la formulation des permis ou des ententes actuels ne peut se modi-

fier. Autrement, les concessionnaires pourraient invoquer la rupture de l'entente originale. Je m'attache particulièrement aux modifications des règlements concernant l'attribution des nouveaux permis et des nouvelles concessions.

**M. Simpson:** Fort bien. Une dernière question pour ne pas trop accaparer le temps du Comité. Ma question se rattache à la dernière qu'a posée monsieur Yewchuk.

Puisque, apparemment, la société Panarctic détient de vastes étendues dans les îles de l'Arctique, que l'industrie pétrolière juge avantageuses, et que, comme actionnaire, elle est fort soumise aux règlements qui régissent l'exploitation du pétrole et du gaz, croyez-vous que toutes les ententes que nous avons avec cette société ne peuvent être modifiées? Les permis qu'elle détient sont-ils automatiquement assujettis aux règlements précités? Pour le cas où elle ferait des découvertes, serait-elle soumise aux règlements qui s'appliquent à l'ensemble de ce territoire?

**M. Thompson:** Les permis qu'elle détient sont assujettis aux règlements pertinents. A mon avis, les modifications devraient se confiner à ce que contiennent les règlements actuels. Autrement, ce serait une sorte de confiscation.

**M. Simpson:** Je souscris à ce que vous dites qu'on ne peut guère commencer à modifier les ententes déjà conclues, mais je cherche simplement à déterminer si les ententes interviennent au moment des découvertes, pour ensuite obtenir une concession, ou si toute l'affaire commence au moment de l'attribution du permis.

**M. Thompson:** L'affaire commence avec l'attribution du permis, sous réserve que les règlements accordent le droit à la concession.

**M. Simpson:** D'accord. Merci.

**M. Thompson:** Cela relève de la formulation des règlements.

**Le président:** Pouvez-vous brièvement nous tracer une comparaison de l'effet qu'ont les redevances et les taxes canadiennes sur le revenu qu'en retire la population, par rapport au revenu, disons, que retire la population du Venezuela d'une concession faite à une société étrangère ou celle d'un pays du Moyen-Orient qui ferait la même chose? Prenons la France et le cas d'une compagnie pétrolière du gouvernement qui y ferait affaire. Pouvez-vous faire de telles comparaisons?

**M. Thompson:** Je peux tout simplement dire que j'ai consulté des statistiques préparées aux fins même de l'industrie, démontrant les versements faits aux gouvernements dans différentes parties du monde. Il s'agissait alors d'environ 50 p. 100. A noter que le chiffre concernant l'Alberta était le plus élevé de tous, étant de l'ordre d'environ 60 p. 100. J'oublie le chiffre exact. Prenant en ligne de compte ce que l'industrie verse aux gouvernements dans les différentes parties du monde, y compris les taxes, redevances, bonis et loyers, l'Alberta se classe la première.

**Le président:** Où se situe alors la moyenne canadienne, inférieure à celle de l'Alberta ou supérieure à celle du monde ?

**M. Thompson:** Notre production pétrolière, — notre histoire en fait état, — est tellement peu importante que nous ne pouvons à cet égard que nous perdre en conjecture. Mais j'imagine que notre moyenne se situerait en général dans les 50 p. 100.

• 1100

**Le président:** L'impôt normal sur le revenu d'une société est de 50 p. 100 n'est-ce pas, plus une redevance de 10 p. 100, moins, j'imagine, un certain amortissement ? Est-ce ainsi que vous établissez vos chiffres ?

**M. Thompson:** Oui, on établit d'abord la valeur du pétrole, on défalque plus ou moins la moitié pour frais d'exploitation et on cherche ensuite à déterminer où va l'autre moitié. Elle est affectée aux taxes, aux amortissements, à je-ne-sais-trop-quoi et ensuite aux redevances. Ce ne sont là que des probabilités vu la complexité des structures de l'impôt.

**M. O'Connell:** J'aurais une autre question à poser. Je crois que M. Thompson, faisant état de son érudition dans le domaine qui nous préoccupe, a fait allusion à quelques études concernant la souveraineté. Est-ce bien vrai ? Je me demande si ces études l'ont poussé à étudier les droits des indigènes dans les cas d'exploration ou de mise en valeur du pétrole, qu'il s'agisse de l'Australie, où vous avez accompli un travail d'érudition, ou du Canada. Quelle serait la réponse à cette question par rapport à nos régions septentrionales ?

**M. Thompson:** Je n'ai pas fait de telles études, bien que ce soit là un sujet auquel j'aimerais me consacrer. Les réclamations foncières de l'Alaska soulèvent beaucoup d'intérêt de ce temps-ci. En

conséquence, je me servirai de ma bourse pour étudier comment en Alaska et dans le Grand Nord canadien on traite des réclamations foncières que font les gens de l'Alaska. Une étude analogue dans le Grand Nord comporterait également beaucoup d'intérêt, mais je regrette de ne pouvoir maintenant répondre à votre question.

**M. O'Connell:** Savez-vous si de telles études sur ce sujet existent au Canada, quelles soient ou non une initiative du gouvernement ?

**M. Thompson:** Je n'en sais rien.

**M. O'Connell:** Vos études se font-elles en fonction d'une université, dans votre propre intérêt ou ont-elles été commanditées ?

**M. Thompson:** Dans mon propre intérêt. Je reçois l'aide du nouvel *Institute of Law Research and Reform* qu'a institué l'an dernier notre université, qui accorde des bourses de recherche sur demande.

**M. O'Connell:** Je présume que vous allez étudier les droits fonciers des aborigènes dans la mise en valeur du pétrole et des autres ressources ?

**M. Thompson:** C'est un sujet qui m'intéresse et je me propose de passer un mois en Alaska le printemps prochain.

**M. O'Connell:** Merci.

**Le président:** Pouvez-vous nous parler, monsieur Thompson, des avantages que comportent les stimulants aux fins d'impôts ? Croyez-vous, par exemple ...

Avez-vous une proposition à faire monsieur O'Connell ?

**M. O'Connell:** A quel sujet ?

**Le président:** Concernant l'ajournement.

**M. O'Connell:** Je regrette, monsieur le président, mais je dois m'absenter.

**M. Simpson:** Je dois aussi m'absenter, mais je ne voudrais pas qu'une motion d'ajournement soit présentée maintenant.

**Le président:** D'accord. Comme vous, j'ai une question à poser. Je veux ...

**M. Simpson:** Je n'ai qu'une chose à exposer devant le Comité.

**Le président:** Alors, voudriez-vous attendre?

**M. O'Connell:** Très bien, j'attendrai.

**Le président:** Je veux savoir si vous pouvez vous prononcer sur la suggestion déjà formulée qui permettrait aux compagnies non engagées dans le pétrole ou le gaz d'amortir les sommes dépensées à l'exploration des ressources en gaz ou en pétrole du Grand Nord? Un dégrèvement d'impôt de cette nature serait-il avantageux? Qu'en dites-vous?

• 1105

**M. Thompson:** Une telle décision attirerait beaucoup de capital à risque, précieux stimulant pour l'exploration pétrolière.

**Le président:** A votre avis, les Canadiens participeraient-ils davantage à une telle exploitation au Canada?

**M. Thompson:** Je le croirais. C'est ce qui s'est produit aux États-unis. Un tel encouragement apporte de belles sommes d'argent qui proviennent d'entreprises autres que les pétroles.

**Le président:** Merci, Monsieur Simpson?

**M. Simpson:** Mes propos ne concerneront pas les questions à l'étude. Je fais mon intervention puisque nous allons bientôt nous ajourner pour retourner en Chambre et c'est dommage que je doive le faire alors que d'autres membres se sont déjà rendus à la Chambre. Je me suis engagé à dire ce qui suit et, le faisant, je ne veux marcher sur les brisées de personne, encore moins sur celles du président.

Des Indiens de Caughnawaga m'ont demandé s'ils pouvaient comparaître devant le Comité quel que temps après Noël. Je voudrais que le Comité puisse décider si nous pourrions les accueillir après Noël. La même requête vous a peut-être été présentée, monsieur le président, alors je ne voudrais pas agir en fat, mais je précise, que je me suis engagé à la présenter moi-même.

**Le président:** La requête ne m'a pas été présentée, mais nous l'étudierons assurément en comité directeur, ainsi que nous l'avons déjà fait à l'égard de requêtes analogues.

En toute justice, toutefois, il conviendrait de prévenir toutes les délégations qui veulent comparaître devant le Comité que nous étudierons bientôt le bill établissant la Commission des revendications des Indiens, peut-être très tôt après Noël, de même que les modifications à apporter à la Loi sur les Indiens, probablement tard au printemps. A ces égards, nous consulterons les Indiens du Canada. Alors, je présume que nous pourrions recevoir tous les Indiens qui voudront bien comparaître devant nous, de quelque partie du Canada qu'ils soient.

Nous devrions toutefois exiger que les délégations qui comparaitront représentent leurs propres réserves, ou qu'elles aient un mémoire spécial à nous présenter.

Le Comité voudrait-il m'autoriser à préparer notre voyage dans les Territoires du Nord-Ouest à la fin de janvier? Ai-je l'assentiment de tous?

**Des voix:** Convenu.

**Le président:** Nous prendrons les mesures nécessaires pour nous rendre à Yellowknife vers la fin de janvier, à condition que nous ayons reçu le rapport annuel du ministre. J'ai reçu l'assurance officielle du ministre qu'il en serait ainsi. Rendu là-bas, le Comité aura donc un sujet d'études, si chacun de nous en convient.

**Des voix:** Entendu.

**M. Simpson:** Avant que nous nous ajournions, je sais que notre président meurt d'envie de remercier monsieur Thompson, mais en mon nom, et me faisant l'interprète de tous les membres du Comité, je peux assurer le témoin que nous avons bien profité de la discussion avec lui d'un sujet qui revêt autant d'importance. Nous sommes peinés de ne pouvoir poursuivre notre étude et profiter encore de vos conseils. Merci beaucoup.

**Des voix:** Bien dit!

**Le président:** De nouveau merci, monsieur Thompson.

## LISTE DES TÉMOINS

Témoins	Fascicule n°
L'hon. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	5 et 6
<i>Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:</i>	
M. J. A. MacDonald, sous-ministre.....	6, 7, 8, 9 et 10
M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (Conservation).....	4, 6 et 7
M. J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint (Expansion économique).....	5, 9 et 10
Dr H. Woodward, Chef, Division du pétrole et du gaz, Direction du développement (Expansion économique).....	9 et 10
M. R. F. Battle, sous-ministre adjoint (Affaires sociales).....	5, 6, 7 et 8
Dr D. A. Munro, directeur, Direction des affaires communautaires (Affaires sociales).....	4
M. O. N. Zabreski, surintendant, Formation professionnelle et services spéciaux (Affaires sociales).....	6 et 7
M. D. W. Simpson, directeur adjoint, Direction de l'éducation (Affaires sociales).....	7
<i>Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:</i>	
M. J. P. Francis, sous-ministre adjoint (Main-d'œuvre).....	7 et 8
<i>De la Commission d'énergie du Nord canadien:</i>	
M. J. A. MacDonald, président.....	2 et 3
M. E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef.....	2 et 3
M. C. Prevey, directeur général adjoint.....	2 et 3
M. T. Stott, trésorier.....	2 et 3
<i>De la "Northern Transportation Company Limited":</i>	
M. W. M. Gilchrist, président.....	3
M. R. C. Powell, secrétaire.....	3
M. W. B. Hunter, directeur général.....	3
<i>De la Fraternité des Indiens du Canada:</i>	
M. Walter Deiter, président.....	8
M. Stan Daniel, président de l'Association des Métis de l'Alberta.....	8
<i>De la "Panarctic Oils Limited":</i>	
M. J. M. Taylor, président.....	9
M. J. M. Godfrey, vice-président.....	9
<i>De l'Université de l'Alberta (Edmonton):</i>	
Dr A. Thompson, professeur de droit.....	10

## APPENDICES IMPRIMÉS

Appendice	Titre	Fascicule n°
A	Budget principal révisé de 1968-1969 concernant les Affaires indiennes et le Nord canadien, la Commission d'énergie du Nord canadien et la <i>Northern Transportation Company Limited</i> .....	1
B	Comparaison des revenus et du coût du combustible pour l'année 1965-1966.....	3
C	Comparaison des taux des petites centrales diesel à usage domestique et industriel dans quelques localités du Nord.....	3
D	Tarifs des taux mensuels en vigueur à Fort Simpson, Fort Smith, Yellowknife et Hay River.....	3
E	Comparaison des taux en vigueur à Hay River et de ceux d'autres localités du Nord.....	3
F	Comparaison de quelques taux de la <i>Yukon Electric</i> et de la Commission d'énergie du Nord canadien en vigueur à Dawson City.....	3
G	Mémoire de la <i>Northern Transportation Company Ltd.</i> .....	3
H	Les Indiens et la Loi—par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	6
I	Réponses à quelques questions posées par des membres du Comité lors de séances antérieures.....	8
J	Le Gouverneur de l'Alaska loue le travail du Canada.—Article publié dans le journal <i>Montreal Gazette</i> .....	9

## PIÈCE DÉPOSÉE

N°	Description	Déposée Fascicule n°
1	Une carte du Canada (échelle 100 milles au pouce) accompagnée de transparents montrant les voies de migration qui passent au-dessus des Réserves indiennes.....	10



OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

First Session

Première session de la

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

vingt-huitième législature, 1968-1969

STANDING COMMITTEE

COMITÉ PERMANENT

ON

DES

**INDIAN AFFAIRS  
and  
NORTHERN DEVELOPMENT**

**AFFAIRES INDIENNES  
et du DÉVELOPPEMENT  
du NORD CANADIEN**

*Chairman*

IAN WATSON

*Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS  
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET  
TÉMOIGNAGES

**No. 11**

THURSDAY, JANUARY 23, 1969

LE JEUDI 23 JANVIER 1969

MONDAY, MARCH 10, 1969

LE LUNDI 10 MARS 1969

*Respecting*

*Concernant*

BILL C-153,

Le BILL C-153,

An Act to amend the Historic Sites and  
Monuments Act.

Loi modifiant la Loi sur les lieux et  
monuments historiques.

*And including:*

*Y compris:*

First Report to the House.

Premier Rapport à la Chambre.

WITNESSES—TÉMOINS

*(See Minutes of Proceedings)*

*(Voir Procès-verbaux)*

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES  
STANDING COMMITTEE ON  
INDIAN AFFAIRS AND  
NORTHERN DEVELOPMENT

HOUSE OF COMMONS  
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT  
DU NORD CANADIEN

Chairman  
Vice-Chairman

Mr. Ian Watson  
Mr. Paul St-Pierre

Président  
Vice-Président

and Messrs.  
et Messieurs

Borrie  
Buchanan  
Cullen  
Deakon  
Dinsdale  
Duquet

Givens  
Gundlock  
Laprise  
Kaplan  
Marchand (*Kamloops-  
Cariboo*)  
<sup>1</sup>Nielsen

O'Connell  
Orlikow  
Simpson  
Southam  
<sup>2</sup>Thomson (*Battleford-  
Kindersley*)  
Yewchuk

*Le secrétaire du Comité,  
Michael B. Kirby,  
Clerk of the Committee.*

Pursuant to S.O. 65(4) (b)

Conformément à l'article 65(4) (b) du  
Règlement

<sup>1</sup> Replaced Mr. McKinley on March 4,  
1969.

<sup>1</sup> Remplace M. McKinley le 4 mars 1969.

<sup>2</sup> Replaced Mr. Burton on March 7, 1969.

<sup>2</sup> Remplace M. Burton le 7 mars 1969.

WEDNESDAY, March 12, 1969

Le MERCREDI 12 mars 1969.

The Standing Committee on Indian Af-  
fairs and Northern Development has the  
honour to present its

Le Comité permanent des affaires indi-  
ennes et du développement du nord-cana-  
dien a l'honneur de présenter son

FIRST REPORT

PREMIER RAPPORT

Your Committee has considered Bill C-  
153, An Act to amend the Historic Sites  
and Monuments Act, and has agreed to  
report it without amendment.

Le Comité a étudié le Bill C-153, Loi  
modifiant la Loi sur les lieux et monu-  
ments historiques et est convenu d'en  
faire rapport sans modification.

A copy of the Minutes of Proceedings  
and Evidence relating to this bill (*Issue  
No. 11*) is tabled.

Un exemplaire des procès-verbaux et  
témoignages relatifs à ce bill (*fascicule n°  
11*) est déposé.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

IAN WATSON,  
*Chairman.*

*Le président,*  
IAN WATSON.

(Text)

ORDERS OF REFERENCE

FRIDAY, December 20, 1968.

*Ordered*,—That the Annual Report of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year ended March 31, 1968, tabled in the House on Thursday, December 5, 1968, be referred to the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development; that the Committee be empowered to adjourn from place to place and that the Clerk of the Committee and the necessary supporting staff accompany the Committee.

Also present: Mr. Frank McKenna, Minister of Indian Affairs and Northern Development.

MONDAY, January 20, 1969.

*Ordered*,—That Bill C-153, An Act to amend the Historic Sites and Monuments Act be referred to the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development.

Miss Marina Robillard, Parliamentary Secretary

ATTEST:

*The Clerk of the Committee circulated the itinerary for the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development to the West Arctic from January 20 to February 1, 1969.*

*The Chairman outlined the itinerary briefly as follows:*

Sunday, January 26, 1969, Ottawa/Calgary.

Monday, January 27, 1969, Calgary/Yellowknife.

Tuesday, January 28, 1969, Half of the Committee, Yellowknife/Coppermine/Yellowknife; Half of the Committee, Yellowknife/Fort Rae/Yellowknife.

Wednesday, January 29, 1969, Yellowknife/Norman Wells/Dawson City/Whitehorse.

Friday, January 31, 1969, Whitehorse/Watson Lake/Calgary.

Saturday, February 1, 1969, Calgary/Ottawa.

*Le Greffier de la Chambre des communes,*

ALISTAIR FRASER,

*The Clerk of the House of Commons.*

(Translation)

ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI 20 décembre 1968.

*Il est ordonné*,—Que le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année terminée le 31 mars 1968, déposé à la Chambre des communes le jeudi 5 décembre 1968, soit renvoyé devant le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien; que le comité soit autorisé à se réunir à divers endroits; que le secrétaire du comité et le personnel de soutien accompagnent le comité.

Le LUNDI 20 janvier 1969.

*Il est ordonné*,—Que le Bill C-153, Loi modifiant la Loi sur les lieux et monuments historiques, soit déferé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

ATTESTÉ:

*Le secrétaire distribue l'itinéraire du Comité effectuant dans le Nord-Ouest du Canada, du 20 janvier au 1<sup>er</sup> février 1969, l'itinéraire qui suit:*

Le dimanche 26 janvier 1969, Ottawa-Calgary.

Le lundi 27 janvier 1969, Calgary-Yellowknife.

Le mardi 28 janvier 1969, le Comité se subdivise en deux groupes. Le premier groupe va à Yellowknife-Coppermine-Yellowknife.

Le deuxième groupe va à Yellowknife-Fort Rae-Yellowknife.

A compter du mercredi 29 janvier 1969 le Comité au complet va à Yellowknife-Norman Wells-Dawson City-Whitehorse.

Le vendredi 31 janvier 1969, Whitehorse-Watson Lake-Calgary.

Le samedi 1<sup>er</sup> février 1969, Calgary-Ottawa.

ORDERS OF REFERENCE  
LORDS OF THE PARLIAMENT  
FRIDAY, December 20, 1968.

ORDERS OF REFERENCE  
LORDS OF THE PARLIAMENT  
FRIDAY, December 20, 1968.

Ordered, That the Annual Report of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year ended March 31, 1968, tabled in the House on Thursday, December 5, 1968, be referred to the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development; that the Committee be empowered to adjourn from place to place and that the Clerk of the Committee and the necessary supporting staff accompany the Committee.

Ordered, That the Annual Report of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year ended March 31, 1968, tabled in the House on Thursday, December 5, 1968, be referred to the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development; that the Committee be empowered to adjourn from place to place and that the Clerk of the Committee and the necessary supporting staff accompany the Committee.

Monday, January 20, 1969.

Le lundi 20 janvier 1969.

Ordered, That Bill C-153, An Act to amend the Historic Sites and Monuments Act be referred to the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development.

Ordered, That Bill C-153, An Act to amend the Historic Sites and Monuments Act be referred to the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development.

ATTEST  
The Clerk of the House of Commons

ATTEST  
The Clerk of the House of Commons

1969, 1st session, 21st day, January 21, 1969.

1969, 1st session, 21st day, January 21, 1969.

indicated certain amendments to the Bill and the amendments were adopted.

indicated certain amendments to the Bill and the amendments were adopted.

PREMIER RAPPORT

Le Comité a étudié le Bill C-153, Loi sur les lieux et les monuments historiques. Le Comité a convenu d'aprouver le projet de loi tel qu'il est présenté à l'honorable le ministre.

Le Comité a étudié le Bill C-153, Loi sur les lieux et les monuments historiques. Le Comité a convenu d'aprouver le projet de loi tel qu'il est présenté à l'honorable le ministre.

Le président,  
IAN WATSON.

Le président,  
IAN WATSON.

(Text)

## MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, January 23, 1969.

(11)

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 5:15 p.m. The Chairman, Mr. Watson, presided.

*Members present:* Messrs. Borrie, Buchanan, Burton, Cadieu, Cullen, Dinsdale, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orlikow, Simpson, Smerchanski, Southam, Watson, Yewchuk—(14).

*Also present:* Mr. Erik Nielsen, M.P.

*In attendance: From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Mr. J. B. Bergevin, Assistant Deputy Minister (Development); Mr. A. B. Yates, Assistant Director, Territorial Relations Branch; Miss Marina Robillard, Parliamentary Returns Officer.

The Clerk of the Committee circulated the itinerary for the Committee's visit to the West Arctic from January 26 to February 1, 1969.

The Chairman outlined the itinerary briefly as follows:

Sunday, January 26, 1969, Ottawa/Calgary.

Monday, January 27, 1969, Calgary/Yellowknife.

Tuesday, January 28, 1969, Half of the Committee; Yellowknife/Coppermine/Yellowknife; Half of the Committee, Yellowknife/Fort Rae/Yellowknife.

Wednesday, January 29, 1969, Yellowknife/Norman Wells/Dawson City/Whitehorse.

Friday, January 31, 1969, Whitehorse/Watson Lake/Calgary.

Saturday, February 1, 1969, Calgary/Ottawa.

(Traduction)

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 23 janvier 1969

(11)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit aujourd'hui à 17 h 15. Le président, M. Watson, occupe le fauteuil.

*Présents:* MM. Borrie, Buchanan, Burton, Cadieu, Cullen, Dinsdale, Gundlock, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Orlikow, Simpson, Smerchanski, Southam, Watson et Yewchuk—(14).

*De même que:* M. Erik Nielsen, député.

*Aussi présents: du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint (développement), M. A. B. Yates, directeur adjoint aux Relations territoriales, et M<sup>lle</sup> Marina Robillard, agent des Rapports parlementaires.

Le secrétaire distribue l'itinéraire du voyage que le Comité effectuera dans l'Ouest arctique du 26 janvier au 1<sup>er</sup> février 1969.

Le président expose brièvement l'itinéraire ainsi qu'il suit:

Le dimanche 26 janvier 1969, Ottawa-Calgary.

Le lundi 27 janvier 1969, Calgary-Yellowknife.

Le mardi 28 janvier 1969, le Comité se subdivise en deux groupes. Le premier groupe va à Yellowknife-Coppermine-Yellowknife.

Le deuxième groupe va à Yellowknife-Fort Rae-Yellowknife.

A compter du mercredi 29 janvier 1969 le Comité au complet va à Yellowknife-Norman Wells-Dawson City-Whitehorse.

Le vendredi 31 janvier 1969, Whitehorse-Watson Lake-Calgary.

Le samedi 1<sup>er</sup> février 1969, Calgary-Ottawa.

The Chairman announced that the Committee would be meeting with both Territorial Councils and made several other announcements concerning the Committee's tour.

Mr. Gundlock drew the attention of the Committee to the presence of Mr. Manychief and Mr. Peters from the Blood Reserve in Western Canada. The Chairman and members of the Committee welcomed the visitors.

On motion of Mr. Borrie, seconded by Mr. Buchanan, it was

*Resolved*,—That Mr. Paul St. Pierre be elected Vice-Chairman of this Committee.

The Chairman invited Mr. Nielsen to address the Committee on the question of clothing to be worn in the far north. Mr. Yates was also questioned on this matter.

At 5:45 p.m., on motion of Mr. Gundlock, it was

*Agreed*,—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

At 5:45 p.m. the Committee adjourned at the call of the Chair.

MONDAY, March 10, 1969.

(12)

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 3.50 p.m. The Chairman, Mr. Watson, presided.

*Members present*: Messrs. Borrie, Cullen, Dinsdale, Givens, Gundlock, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, O'Connell, Simpson, Southam, St-Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson (14).

*Also present*: Messrs. Corbin and Burton.

*Witnesses*: From the Department of Indian Affairs and Northern Development; Mr. J. H. Gordon, Senior Assistant Deputy Minister, (Conservation); Mr. J. I. Nicol.

Le président annonce que le Comité rencontrera les deux Conseils territoriaux et communique certains autres détails afférents au voyage du Comité.

M. Gundlock attire l'attention du Comité sur la présence de M. Manychiefs et de M. Peters, tous deux de la réserve *Blood*, dans l'Ouest canadien. Le président et les membres du Comité souhaitent la bienvenue à ces visiteurs.

Sur une motion de M. Borrie, appuyé par M. Buchanan,

*Il est décidé*—que M. Paul Saint-Pierre soit élu vice-président du Comité.

Le président prie M. Nielsen de dire quelques mots au Comité sur la question des vêtements à porter dans le grand Nord. On pose également quelques questions à M. Yates, à ce sujet.

A 17 h 45, sur une motion de M. Gundlock,

*Il est convenu*—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LUNDI 10 mars 1969.

(12)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit cet après-midi à 3 h. 50, sous la présidence de M. Watson.

*Présents*: MM. Borrie, Cullen, Dinsdale, Givens, Gundlock, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, O'Connell, Simpson, Southam, Saint-Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson—(14).

*De même que*: MM. Corbin et Burton.

*Témoins*: Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (Conservation); M. J. I. Nicol, directeur,

Director, National and Historic Parks Branch; Mr. P. H. Bennett, Assistant Director (Historic Parks), National and Historic Parks Branch; Mr. P. B. Lesaux, Chief, Operations Division, National Historic Sites Services, National and Historic Parks Branch; Mr. L. H. Robinson, Regional Director, Atlantic Region, National and Historic Parks Branch.

The Chairman tabled answers supplied by the Department of Indian Affairs and Northern Development which had been prepared in reply to questions asked by Members of the Committee at an earlier meeting and it was *agreed*—that they be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (*See Appendix "K"*).

The Chairman read the Second Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure which is as follows:

Your Subcommittee met on Friday, March 7, 1969, to discuss a possible agenda for your Committee up to the Easter holidays.

Your Subcommittee recommends that the Committee hold the following meetings:

*On Monday, March 10, 1969* to discuss and examine the following subjects:

1. Bill C-153, An Act to amend the Historic Sites and Monuments Act.
2. Historic Sites, Vote 35.
3. National Battlefields Commission—Vote 45.

*On Tuesday, March 11, 1969*, to discuss Handicrafts.

*On Thursday, March 13, 1969* to discuss the question of Hydro Electric Power in the Yukon.

*On Tuesday, March 19, 1969* it is your Subcommittee's hope that Dr. D. W. Carr, the Chairman of the Carr Commission and Professor Anderson of the Carr Commission Staff could appear and be questioned about Power in the Yukon.

As a result of these two meetings on power, the Subcommittee could meet

Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. P. H. Bennett, directeur adjoint (Lieux historiques), Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. P. B. Lesaux, chef de la Division de l'exploitation, Service des lieux historiques nationaux, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. L. H. Robinson, directeur régional, région de l'Atlantique, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques.

Le président dépose les réponses fournies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et préparées en réponse aux questions posées par les membres du Comité lors d'une séance précédente, et il est *convenu* de les faire imprimer en appendice au procès-verbaux et témoignages de ce jour (*Voir Appendice «K»*).

Le président lit le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, à savoir:

Le sous-comité s'est réuni le vendredi 7 mars 1969 pour établir un programme possible pour le Comité jusqu'aux vacances de Pâques.

Le sous-comité recommande que le Comité organise ses séances de la façon suivante:

*Le lundi 10 mars 1969*, pour examiner les questions suivantes:

1. Bill C-153, Loi modifiant la Loi sur les lieux et monuments historiques.
2. Lieux historiques—crédit 35.
3. Commission des champs de bataille nationaux crédit 45.

*Le mardi 11 mars 1969*, pour examiner la question de l'artisanat.

*Le jeudi 13 mars 1969*, pour examiner la question de l'énergie hydroélectrique dans le Yukon.

*Le mardi 19 mars 1969*, le sous-comité espère que M. D. W. Carr, président de la Commission Carr, et le professeur Anderson, membre de cette Commission, pourront comparaître devant le Comité et répondre à des questions au sujet de l'énergie dans le Yukon.

A la suite de ces deux réunions sur l'énergie, le sous-comité pourrait

to discuss the possibility of a report or further hearings.

Some Members of the Committee have expressed the desire to hear further witnesses on the question of oil leasing in the Northwest and Yukon Territories and experts will be called to appear before your Committee on Thursday, March 20, 1969. The names of the experts will be announced at a later date.

On motion of Mr. St. Pierre it was—  
*Agreed*—That the Second report of the Subcommittee on Agenda and Procedure be concurred in.

The Chairman then read the Third Report of the Subcommittee which is as follows:

For some time many Members of the Committee have expressed the hope that the Committee could visit the reserves about the country.

Your Subcommittee feels that it is impossible and that it would be undesirable for the full Committee to visit each reserve and feels that a few Members visiting different parts of the country would be much more effective.

It is recommended therefore, that the Committee be divided into four Subcommittees, each to be made up of five Members. It is envisaged by your Subcommittee on Agenda and Procedure that each Subcommittee would visit a different part of the country.

Accordingly, your Subcommittee recommends that Subcommittee No. 1 be headed by the Chairman of the Committee and that it visit reserves in Quebec and the Maritimes. That Subcommittee No. 2 be headed by Mr. O'Connell and visit Ontario. That Subcommittee No. 3 be headed by Mr. St-Pierre and visit Manitoba, Saskatchewan and Alberta. That Subcommittee No. 4 be headed by Mr. Marchand (*Kamloops-Cariboo*), and visit British Columbia.

se réunir pour étudier la possibilité de faire un rapport ou d'organiser d'autres audiences.

Des membres du Comité ayant exprimé le désir d'entendre d'autres témoins sur la question des concessions pétrolières des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, on demandera à des experts de comparaître devant le Comité le jeudi 20 mars 1969. Les noms de ces experts seront annoncés ultérieurement.

Sur la proposition de M. Saint-Pierre, *Il est convenu*—Que l'on accepte le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Le président lit ensuite le troisième rapport du sous-comité, à savoir:

Depuis quelque temps, bien des membres du Comité ont exprimé le désir que le Comité visite les réserves du pays.

Le sous-comité estime qu'il serait impossible et peu souhaitable que le Comité entier visitât chaque réserve, et estime qu'il serait beaucoup plus efficace que quelques membres seulement du Comité visitassent chaque partie du pays.

Il est donc recommandé que le Comité soit divisé en quatre sous-comités, composés chacun de cinq membres. Le sous-comité du programme et de la procédure envisage que chaque sous-comité visite une partie différente du pays.

En conséquence, le sous-comité recommande que le sous-comité n° 1 soit présidé par le président du Comité et visite les réserves du Québec et des Maritimes. Que le sous-comité n° 2 soit présidé par M. O'Connell et visite l'Ontario. Que le sous-comité n° 3 soit présidé par M. Saint-Pierre et visité le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Que le sous-comité n° 4 soit présidé par M. Marchand (*Kamloops-Cariboo*) et visite la Colombie-Britannique.

Your Subcommittee further recommends that each of the four Subcommittees decide on their own itinerary and that since each part of the country cannot be visited equally well at the same time of the year, that each Subcommittee arrange its own departure date.

It is your Subcommittee's view that staff will not be needed and need not accompany the Subcommittees unless the Subcommittee required it.

On motion of Mr. St-Pierre, it was

*Agreed*—That the Third Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure be concurred in.

On motion of Mr. O'Connell, it was

*Agreed*—That the Clerk of the Committee be instructed to circularize the Members of the Committee to ascertain which Subcommittee it was they wished to be on and that the Clerk prepare lists of such Subcommittee by March 14, 1969.

Mr. Nielsen enquired if he might be allowed to vary the Third Report so as to allow the Yukon Electric Company to appear at a later meeting and after discussion it was *agreed* that the Subcommittee could settle the matter.

The Committee proceeded to consider Bill C-153 an Act to amend the Historic Sites and Monuments Act.

*On Clause 1*

Mr. J. H. Gordon made a short statement and was questioned. He was assisted by Messrs. Nicol and Bennett.

Later, clauses 1, 2, the Title and the Bill were *carried*.

*Ordered*,—That the Chairman report the Bill to the House without amendment.

The Committee then proceeded to examine the estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Develop-

Le sous-comité recommande en outre que chacun des quatre sous-comités décide de son propre itinéraire, et que, étant donné que toutes les parties du pays ne peuvent pas être visitées aussi bien au même moment de l'année, chaque sous-comité décide de sa propre date de départ.

Le sous-comité estime que le personnel de soutien n'aura pas besoin d'accompagner les sous-comités, à moins que ceux-ci n'en fassent la demande.

Sur la proposition de M. Saint-Pierre,

*Il est convenu*—Que l'on accepte le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Sur la proposition de M. O'Connell,

*Il est convenu*—Que le secrétaire du Comité remette aux membres du Comité des formules à remplir pour qu'ils puissent y indiquer de quel sous-comité ils veulent faire partie, et que le secrétaire prépare une liste de la composition des sous-comités avant le 14 mars 1969.

M. Nielsen demande s'il peut modifier le troisième rapport afin que l'on permette à la *Yukon Electric Company* de comparaître à une séance ultérieure, et, après débat, il est *convenu* que le sous-comité pourra décider de cette question.

Le Comité passe à l'examen du Bill C-153, Loi modifiant la Loi sur les lieux et monuments historiques.

*Sur l'article 1*

M. J. H. Gordon fait une brève déclaration et répond à des questions, aidé de MM. Nicol et Bennett.

Par la suite, les articles 1 et 2, le titre et le Bill sont *adoptés*.

*Il est ordonné*—Que le président fasse rapport du Bill à la Chambre sans modification.

Le Comité entreprend l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour

ment for the fiscal year 1969-70. (See Issue No. 12)

On motion of Mr. Givens at 5:50 p.m. it was—

Agreed—That the Committee adjourn until Tuesday, March 11, 1969.

l'année financière 1969-1970. (Voir le fascicule n° 12)

Sur la proposition de M. Givens, à 5 h. 50 de l'après-midi.

Il est convenu—Que le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 11 mars 1969.

*Le secrétaire du Comité,*  
Michael B. Kirby  
*Clerk of the Committee.*

[Text]

## EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Monday, March 10, 1969

• 1547

**The Chairman:** Gentlemen, I see a quorum. I would like, first, to ask permission to table the answers which we have received from the Department relating to the questions which Mr. Nielsen asked concerning electric power rates in the Yukon, primarily the rates of the N.C.P.C. and the basis for their rates. Do I have that permission?

**Some hon. Members:** Agreed.

**The Chairman:** Do we have your permission to have these printed as an appendix to the minutes of this meeting?

**Some hon. Members:** Agreed.

(See appendix attached)

**The Chairman:** I would now like to deal with the second report of the steering committee. The steering committee reports as follows: (See *Minutes of Proceedings*) Could I have a motion for concurrence in the second report of your Subcommittee on Agenda and Procedure?

**Mr. St. Pierre:** I so move.

**Mr. Dinsdale:** Mr. Chairman, there is no mention of the possible trips in that report?

**The Chairman:** No. That is in the third report which I am going to read.

The Subcommittee on Agenda and Procedure has the honour to present its third report: (See *Minutes of Proceedings*) May I have a motion for concurrence in this report?

• 1550

**Mr. Gundlock:** You mentioned Western Alberta under the chairmanship of Mr. Marchand.

**The Chairman:** No, Mr. St. Pierre.

**Mr. Gundlock:** Western Alberta?

[Interpretation]

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le lundi 10 mars 1969

[Interprétation]

**Le président:** Messieurs, nous avons quorum. En premier lieu, je vous demanderais la permission de déposer les réponses que nous avons reçues du Ministère au sujet des questions posées par M. Nielsen ayant trait au taux de l'énergie électrique dans le Yukon, les taux de la N.C.P.C. et sur quoi reposent ces taux. Ai-je votre permission?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Est-ce que vous m'autorisez, de même, à le faire imprimer en annexe au compte rendu de cette séance?

**Des voix:** D'accord.

(Voir appendice.)

**Le président:** Maintenant, passons au deuxième rapport du comité directeur, qui présente ce rapport comme il suit: (*voir le compte rendu*).

Est-ce que l'on peut déposer une motion d'approbation de ce rapport, c'est-à-dire du deuxième rapport de votre sous-comité sur l'ordre du jour et la procédure?

**M. St. Pierre:** Je propose.

**M. Dinsdale:** On ne parle pas des possibilités de voyage dans ce rapport?

**Le président:** Non, absolument pas. Cela se trouve dans le Troisième rapport que je vais vous lire.

Le sous-comité sur l'ordre du jour et la procédure a l'honneur de présenter son Troisième rapport: (*voir le compte rendu*). Quelqu'un peut-il déposer une motion d'approbation?

**M. Gundlock:** Vous avez parlé de l'ouest de l'Alberta, sous la présidence de M. Marchand?

**Le président:** Non, de M. St-Pierre.

**M. Gundlock:** Vous avez dit l'ouest de l'Alberta?

[Text]

**The Chairman:** Manitoba and the Prairies, which includes Saskatchewan. I should have just said Manitoba, Saskatchewan and Alberta.

**Mr. Gundlock:** I understood you to say Western Alberta.

**The Chairman:** At the steering committee meeting, Mr. Gundlock, I understood that there would be one committee visiting reserves in British Columbia only. This was my understanding at the steering committee and I think that the report should be amended accordingly. I did not notice this Western Alberta section in here. I think that the

• 1555

Alberta visit should be part of the Prairie visit, not the British Columbia visit.

**Mr. Gundlock:** Well, not necessarily, but I understood you to say Alberta.

**Mr. Simpson:** Before you get concurrence in that, Mr. Chairman, do you wish to have any discussion on that further to what took place in the steering committee meeting?

**The Chairman:** If you would like to raise anything, Mr. Simpson, go ahead. First, could we just clear this one item up? I would like to amend this report, where applicable, to read as follows:

That subcommittee number 3 be headed by Mr. St. Pierre and visit Manitoba, Saskatchewan and Alberta, and that subcommittee number 4 be headed by Mr. Marchand and visit British Columbia.

We will leave this up to the discretion of the members of each of these committees. If they decide to vary it, there is no problem.

**Mr. Gundlock:** That is all I was referring to. In Alberta we do not use the terms Western and Eastern Alberta.

**Mr. Simpson:** It would seem to me, Mr. Chairman, that the committee visiting reserves on the prairies, particularly the three Prairie Provinces, would of necessity require a bit more time than possibly those visiting one single province—if they are going to make any kind of significant contribution to our committee work.

**The Chairman:** We will leave this up to the people who will be members of that committee. If the Committee here have any suggestions how we should divide ourselves up for purposes of these visits we will hear those suggestions now, otherwise you could perhaps

[Interpretation]

**Le président:** Le Manitoba et les Prairies. J'aurais dû dire en fait le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

**M. Gundlock:** Moi, j'ai compris l'ouest de l'Alberta. C'est cela que vous avez dit.

**Le président:** Lors de la réunion du sous-comité directeur, monsieur Gundlock, j'ai compris qu'il y aurait un comité qui visiterait les réserves de la Colombie-Britannique seulement. Voilà ce que j'ai compris au comité directeur et je crois que le rapport devrait être modifié en conséquence. J'y ai remarqué ce paragraphe au sujet de l'est de l'Alberta. Je crois que la visite de l'Alberta devrait faire partie de la visite des Prairies, mais non de celle de la Colombie-Britannique.

**M. Gundlock:** Pas nécessairement, mais de toute façon, j'ai cru vous entendre dire l'Alberta.

**M. Simpson:** Avant que vous ayez l'accord du Comité à ce sujet, monsieur le président, est-ce que vous voulez que l'on discute de ce qui s'est passé au comité directeur?

**Le président:** Si vous voulez soulever quelque chose, M. Simpson, allez-y. Pourrions-nous d'abord disposer de cette question. Je voudrais modifier ce rapport où il y a lieu de le faire pour qu'il se lise comme suit: Que le troisième sous-comité soit dirigé par M. St-Pierre et visite le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Que le quatrième sous-comité soit dirigé par M. Marchand et visite la Colombie-Britannique. C'est absolument aux membres du Comité de décider où ils vont, eh bien! s'il veulent aller dans une autre région, peu importe.

**M. Gundlock:** C'est tout ce que j'avais à dire. En Alberta on ne se sert pas des expressions: l'Ouest et l'Est de l'Alberta.

**M. Simpson:** Il me semble, monsieur le président, que le comité qui visitera les réserves des Prairies devrait nécessairement disposer de plus de temps que le comité qui visitera une seule province pour que leur contribution soit utile aux travaux de notre comité.

**Le président:** Eh bien! ce sera aux membres de ce Comité de décider et, si le Comité, ici, a des suggestions à faire quant à la manière dont nous devrions nous répartir pour ces visites, je serais très heureux de les entendre; autrement, eh bien! vous pouvez

[Texte]

leave it to the steering committee to simply divide members up pretty well on the basis of where they live. I think though it was the concensus in the steering committee meeting that members should be allowed to go wherever they want to go. It is just a matter of dividing us up into four groups of a certain size. We are completely flexible on this issue. If members do not want to visit their own area I think there is no reason that we cannot send them into another section of the country.

**Mr. Borrie:** Mr. Chairman, I doubt the advisability of making a tour of the reservations prior to the consultation meetings that are to be held in Ottawa. I feel that we would probably gain much more from the consultation meeting prior to making a trip to the reservations. If it is the concensus that it be left up to the individual committees as to when they would go, I would recommend that it not be until after the consultation meeting is held in Ottawa with the Indians.

**The Chairman:** We will leave that up to the individual area groups to decide. One of the reasons, for example, of visiting Northern Quebec and Northern Ontario at this time is that the spring breakup starts in April and runs almost all the way through May. So if we do not go now we would not have much opportunity of going this spring to those parts of the country. Now, as this is probably not the case in British Columbia we will leave it up to the individual subcommittees to decide when to go—if this meets with the Committee's approval.

**Mr. Gundlock:** I have a supplementary to Mr. Borrie's question. I feel the same way but not for the same reason that you mentioned, Mr. Chairman.

These meetings were very, very useful and very fruitful. As we said last week in the House, and I think I can mention that here, these meetings were all set up without the concurrence of the Indians, and this is the cause of most of our trouble. It is the old, old story: the department wants to wait until they get everything all lined up and then have them come. Why not let them come and be a part of this? Do you understand me?

**The Chairman:** What are you suggesting?

• 1600

**Mr. Gundlock:** I am referring particularly to the meeting held in Edmonton, Alberta, which by the way was the only one I attended. However I thought it was a very fruitful

[Interpretation]

[Interpretation]

laisser le soin d'en décider au comité directeur qui répartira les membres, en fonction de leur lieu de résidence surtout. Je pense que, au comité directeur, l'avis général était que les gens pourraient aller où ils voudraient aller. On avait pensé à 4 groupes à peu près égaux, mais, nous sommes très souples à cet égard et si certains membres ne veulent pas visiter leur propre région, eh bien! je pense qu'il n'y a aucune raison pour qu'on ne les fasse pas aller dans un autre endroit du pays.

**M. Borrie:** Monsieur le président, je doute de l'utilité de faire une visite des réserves actuellement, avant les consultations qui doivent avoir lieu à Ottawa. Je pense, pour ma part, qu'il nous serait beaucoup plus utile d'avoir des consultations avant de visiter les réserves. Et, si on estime de façon unanime que c'est au sous-comité de décider de la question des dates, eh bien! je voudrais déposer une recommandation pour que cela ne se fasse pas avant que l'on ait une réunion de consultation avec les Indiens, à Ottawa.

**Le président:** Eh bien! je pense que c'est à chaque groupe régional de décider. L'une des raisons, par exemple, pour que l'on aille dans le Nord du Québec et dans le Nord de l'Ontario en ce moment, c'est parce que la fonte des neiges arrive en avril et va durer jusqu'en mai; par conséquent, si on n'y va pas maintenant, on n'aura pas beaucoup d'occasions d'y aller ce printemps. Ce n'est probablement pas le même cas en Colombie-Britannique, ce sera aux membres du sous-comité de décider quand partir si cela reçoit, bien sûr, l'approbation du Comité. Monsieur Gundlock?

**M. Gundlock:** Question complémentaire à la question de M. Borrie. Je pense comme lui, mais pas pour les mêmes raisons que vous avez citées, monsieur le président. Ces réunions ont été très utiles et, comme nous l'avons dit la semaine dernière d'ailleurs à la Chambre, et je crois que je puis mentionner ici que toutes ces réunions organisées sans le concours des Indiens et c'est en grande partie la raison de nos difficultés. C'est toujours la même vieille histoire, le ministère veut attendre jusqu'à ce que tout soit préparé, puis, ensuite, on les fait venir. Et pourquoi ne les fait-on pas participer? Est-ce que vous me comprenez?

**Le président:** Est-ce que vous voulez dire...?

**M. Gundlock:** Non, je fais d'abord allusion à la réunion de l'Alberta, qui s'est tenue à Edmonton, c'est la seule où je sois allé, mais j'ai pensé pour ma part que c'était une réu-

[Text]

meeting. As a result of that meeting delegates were chosen to come and visit with the department. This has been put off now two or three times. This is the old, old story, and this is the very thing that is leading to the unrest with the native people.

**The Chairman:** You are suggesting, Mr. Gundlock, that we should not delay our visits any longer.

**Mr. Gundlock:** No, I am suggesting we should not delay the visits that were promised at those times. It has nothing to do with our visits, but I am urging, if possible, that these meetings be held very early, maybe preliminary.

**The Chairman:** As far as our visits are concerned, which is the subject under discussion, we will leave it up to your Prairie group, Mr. Gundlock, when you will visit your Prairie reserves. It will be up to you and the other members of that group to decide.

**Mr. Borrie:** There is one other thing that I would like to add, seeing that this is likely to be concurred in. Do we have a right under our terms of reference to visit Métis villages and Métis communities? If we do I would like to see this included, and if we do not, we should.

**The Chairman:** The sub-committees are being left with fairly flexible terms of reference so that if you happen to be visiting an Indian reserve and there happens to be a Métis village close by, I think that there is no reason in the world why you could not visit it and I would expect you would. You are going to have a fair amount of flexibility and it is up to you to exercise your own discretion once you are out there.

**Mr. Borrie:** I think that makes the point clear. Thank you, Mr. Chairman.

**Mr. Cullen:** Mr. Chairman, with the greatest respect, surely we are operating at the present time under the Indian Act and have authority to deal only with our native peoples. I do not think that the Métis are covered. I agree that they certainly have a cause and that something should be done but I do not think this Committee's jurisdiction covers the Métis. We are surely operating under the Act and the Act does not apply to the Métis people.

**The Chairman:** Mr. Cullen, I think we must remember that we are making this visit

[Interpretation]

nion très utile et, à partir de là, on a choisi des délégués pour qu'ils viennent rencontrer les fonctionnaires du ministère et cette réunion a été décommandée déjà deux ou trois fois, je pense, et c'est toujours la même chose.

**Le président:** C'est la vieille rengaine, et le genre de choses qui a entraîné des difficultés avec les indigènes. Autrement dit, vous ne voulez pas qu'on retarde davantage nos visites.

**M. Gundlock:** Non. Je veux dire qu'il ne faudrait pas qu'on retarde les visites prévues. Cela n'a rien à voir avec nos visites, mais je souhaite ardemment que les réunions aient lieu très tôt, peut-être à titre préliminaire.

**Le président:** En ce qui concerne ces visites, ce sera à votre groupe des Prairies de décider, monsieur, lorsque vous visiterez les réserves des Prairies. Ce sera à vous et aux membres de votre groupe de décider.

**M. Borrie:** Je voudrais ajouter une chose. En vertu de notre mandat, est-ce que nous pouvons visiter les villages et les collectivités métis? Si nous pouvons le faire, je voudrais qu'on l'inclue, et si on ne le fait pas, on devrait le faire.

**Le président:** Les sous-comités ont un cadre de travail très souple, de sorte que si vous visitiez les réserves indiennes et qu'il y a un village métis tout près, j'imagine qu'il n'y a rien qui vous empêche de vous rendre dans ce village métis et je crois qu'il y aurait lieu de le faire. Il y aura beaucoup de souplesse, c'est donc à vous d'exercer votre propre discrétion lorsque vous serez sur place.

**M. Borrie:** Ceci explique tout. Merci, monsieur le président.

**M. Cullen:** Sauf votre respect, en vertu de la Loi sur les Indiens nous sommes autorisés seulement à traiter avec les indigènes. Je ne crois pas qu'elle s'étende aux Métis. Je suis d'accord qu'il faudrait faire quelque chose, mais que notre mandat ne s'étend pas aux Métis. Nous sommes constitués en comité aux termes de la Loi et la Loi ne s'étend pas aux Métis.

**Le président:** Monsieur Cullen, je pense qu'il ne faut pas oublier que nous faisons ce

[Texte]

under the terms of the annual report of the Department of Indian Affairs and Northern Development and that Department does expend certain moneys, at least indirectly, on projects which relate to the Métis people; therefore, since we have such broad terms of reference in the report itself, I do not think we are excluded necessarily from taking an interest in the Métis people.

**Mr. Cullen:** Has your Committee proposed the make-up of the sub-committees? Has this been given any thought at all? For example, will the people from Ontario cover the Ontario visit?

**The Chairman:** This was generally the idea but if you wish to visit another area of Canada you might indicate your wishes to the Committee.

**Mr. Cullen:** I do not have any preference but I just wondered if this was the basis.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, I am sorry I am late. With your permission, with the permission of the Committee, I just have one question to ask on the agenda, which I understand you have already discussed. It concerns Thursday, March 13, where there is a list of witnesses to be called. I assume that the day will be taken up with hearing Mr. MacDonald and people from NCPC, but that Mr. R. H. Choate, Yukon Electric Company or whoever has been invited from there has merely been invited to attend that day.

**The Chairman:** I understand, Mr. Nielsen, that we will be expecting Mr. Choate's representation on that day if it is possible. If it is not possible ...

• 1605

**Mr. Nielsen:** I came away with a completely different understanding from listening in on the Steering Committee's proceedings the other day. It was my understanding that the following Monday had been set aside to hear the brief of Yukon Electric.

**The Chairman:** The problem, Mr. Nielsen, was this. Mr. MacDonald, who is the President of NCPC, will be away from March 15 until the end of the month. Since Mr. Carr, of the Carr Commission, could have appeared either the Thursday or the Tuesday we felt it would be preferable to put him on the Tuesday, the 19th, when Mr. MacDonald cannot be here, and that it would be preferable to have Mr. MacDonald here when the Yukon Electric brief is presented.

[Interprétation]

voyage en vertu du rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et que ce ministère dispose de certains crédits, au moins de façon indirecte, pour des projets qui touchent les Métis. Par conséquent, nous ne sommes pas exclus, vu que notre mandat est si souple, de nous intéresser aux Métis.

**M. Cullen:** Une autre question. Est-ce que votre comité a étudié la possibilité de constituer des sous-comités? Est-ce que vous y avez songé? Par exemple, est-ce que les gens de l'Ontario feront la visite en Ontario?

**Le président:** C'est l'idée générale, mais seulement si vous désirez vous rendre dans une autre partie du Canada, vous pouvez indiquer vos préférences au Comité.

**M. Cullen:** Je n'ai pas de préférences; je voulais simplement savoir comment vous faisiez ce partage.

**M. Nielsen:** Je m'excuse d'être en retard. J'aurais simplement une question à poser à l'égard de l'ordre du jour que vous avez déjà étudié, je crois. Il s'agit du jeudi 13 mars; il y a une liste de témoins à entendre ce jour-là. J'imagine que la journée sera consacrée à entendre M. MacDonald et les représentants de la Commission d'énergie du nord canadien, et que M. R. H. Choate de la *Yukon Electric Company* ou son délégué, n'ont été invités que pour ce jour.

**Le président:** Si je comprends bien, monsieur Nielsen, on prévoit entendre M. R. H. Choate ce jour-là si possible. Si ce n'est pas possible de le faire...

**M. Nielsen:** J'ai interprété de toute autre façon les délibérations du comité directeur l'autre jour. J'en avais conclu que le lundi suivant avait été prévu pour entendre le mémoire de la *Yukon Electric*.

**Le président:** Le problème était le suivant: M. MacDonald, le président de la CENC sera absent du 15 mars jusqu'à la fin du mois de mars. Vu que M. Carr, de la Commission Carr, pouvait comparaître soit le mardi ou jeudi, nous avons pensé qu'il serait préférable de l'inscrire pour mardi le 19 mars, lorsque M. MacDonald ne pourra pas y être. Peut-être qu'il serait préférable d'avoir M. MacDonald lorsque le mémoire de la *Yukon Electric* nous sera présenté.

[Text]

This is why we felt Thursday would be preferable, but if it is not possible or not reasonable to expect Mr. Choate to come with his presentation then we will change it.

**Mr. Nielsen:** That is very kind of you, Mr. Chairman. I got a panic call from Yukon Electric after our Clerk had contacted Yukon Electric. They said that it was just not possible to produce a brief between the time of the call last Friday and next Thursday, but they said that they could do so by the 17th. It would not be as much time as they would have liked but they would certainly prefer the 17th if they could possibly make it. And I do have it noted in my diary that that was the date that was set to hear them.

**Mr. Borrie:** Three of us are going to be off the Committee on the 13th and I would like to ...

**Mr. Nielsen:** That is even worse.

**Mr. Kaplan:** On a point of order, Mr. Chairman, had not the agenda committee report already been approved by the Committee before Mr. Nielsen came in?

**The Chairman:** I am afraid it had, yes.

**Mr. Kaplan:** Is this discussion in order, then?

**The Chairman:** We had approved the agenda but Mr. Nielsen has brought up what appears to be a physical impossibility on the part of one of the people who has made a point of raising this question before the Committee. Mr. Nielsen, would you mind leaving this with the Steering Committee for us to discuss tomorrow after the meeting? We will have a steering committee meeting immediately following the meeting tomorrow.

**Mr. Nielsen:** Thank you, Mr. Chairman. That is fine.

**The Chairman:** Could we have a motion for concurrence in the third report which we discussed a minute ago concerning dividing the Committee into sub-committees for purposes of travelling? Do I have a motion for concurrence in this report?

**Mr. Simpson:** I do not know how binding this is going to be. I do not think it is going to be that binding to bring this question up but I do think we should mention it. You were mentioning that it would not be necessary to take any staff on these. It will be necessary and expenditures will have to be available for interpreters and things of that nature on the site, possibly.

[Interpretation]

C'est la raison pour laquelle nous avons pensé qu'il serait préférable que ce soit jeudi, mais si ce n'est pas possible pour M. Choate de se rendre, nous changerons.

**M. Nielsen:** C'est très gentil de votre part. Mais j'ai reçu un message de détresse de la Yukon Electrical lorsque notre secrétaire les a contactés. Ils m'ont dit que ce n'était pas possible de préparer ce mémoire en vertu du temps qui était à leur disposition soit de vendredi dernier à jeudi prochain. Mais ils nous ont dit qu'ils pourraient le faire pour le 17. Ils auraient aimé avoir plus de temps, mais enfin ils pourront sûrement se préparer pour cette date. J'ai noté cette date à mon calendrier pour l'audience.

**M. Borrie:** Trois d'entre nous seront absents le 13 mars et je voudrais ...

**M. Nielsen:** C'est encore pire.

**M. Kaplan:** Un point d'ordre. Est-ce que cet ordre du jour a été approuvé avant que M. Nielsen arrive?

**Le président:** Je crois que oui.

**M. Kaplan:** Est-ce que cette discussion est recevable alors?

**Le président:** Nous avons approuvé l'ordre du jour mais M. Nielsen nous a signalé une impossibilité matérielle de la part d'un des représentants. Monsieur Nielsen, êtes-vous d'accord pour qu'on laisse cette question au comité directeur et nous en reparlerons demain? Nous avons une réunion du comité directeur après la réunion du comité demain.

**M. Nielsen:** Merci beaucoup. Je suis d'accord.

**Le président:** Est-ce que nous pourrions être saisi d'une motion pour approuver ce troisième rapport dont nous venons de parler il y a un instant, pour ce qui est du partage du Comité en sous-comité aux fins des placements? Donc est-ce que vous présentez une motion pour l'adoption de ce rapport?

**M. Simpson:** Monsieur le président, je ne sais pas comment cela nous lie à ce point de parler de la question, mais je pense qu'il serait bon de la mentionner. Vous avez dit qu'il ne serait pas nécessaire d'avoir de personnel. Mais il faudra prévoir les frais d'interprète et autres frais connexes sur place, ne croyez-vous pas.

[Texte]

**The Chairman:** We have cleared this with the authorities of the House of Commons and the persons named here who will head each of the sub-committees will be responsible for obtaining receipts and paying all these necessary items.

**Mr. Simpson:** Very good.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, what arrangements will be reasonable if we concur in this? How are we to know in very fast order who is going where? It could be quite a confused situation if, for example, the western group decided not to travel for a while. They might like to go to Quebec and so forth and we will all be scrambling as four or five leaders of small delegations to know who is who and make the arrangements.

**The Chairman:** I suggest that this would be a good topic for discussion at our steering committee after tomorrow's meeting.

**Mr. O'Connell:** Well, it is getting later and later and I am very much concerned lest in the end we drop in unannounced on Indian communities. I think we should make our selection and ask permission to drop in and I

• 1610

think we should accelerate that.

**The Chairman:** If members present will indicate their intentions to the four persons mentioned between now and the meeting of the steering committee tomorrow, we will be in a position to decide as to where members wish to go. Mr. O'Connell, does it meet with your approval that between now and tomorrow the members of the Committee who are here will indicate their intentions to the four individuals mentioned and that we will make the final division tomorrow at this steering committee meeting?

**Mr. O'Connell:** May I suggest that if it would not be burdening the Clerk of the Committee unduly, he actually circularize people in a formal way so that we do not just drift down.

**The Chairman:** Excellent suggestion. The Clerk has informed me he will try to do this tonight.

**Mr. O'Connell:** Thank you.

**Mr. Dinsdale:** Mr. Chairman, the point has already been raised about the suitability of the timing. I suggest that if there is any nega-

[Interprétation]

**Le président:** Nous avons pris ses dispositions auprès des autorités de la Chambre des communes et la personne qui dirigera chacun des sous-comités sera responsable d'obtenir des reçus et de défrayer ces dépenses.

**M. Simpson:** Très bien.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, quelles seraient les dispositions raisonnables si nous l'adoptons? Comment pouvons-nous savoir rapidement qui va à quel endroit? Il pourrait y avoir beaucoup de confusion si, par exemple, le groupe de l'ouest se décidait de ne pas se déplacer pour un certain temps. Ils décideraient peut-être de se rendre à Québec et il y aura beaucoup de confusion entre les quatre ou cinq délégations pour savoir qui est qui, et qui doit prendre les dispositions voulues.

**Le président:** Nous pourrions en parler au Comité directeur après la séance de demain.

**M. O'Connell:** Le temps file et à la fin nous allons nous rendre là-bas sans crier gare. Il nous faut donc faire le choix et demander l'autorisation pour se rendre dans les réserves au plus vite.

**Le président:** Je pense que si les membres veulent bien indiquer leurs intentions aux quatre personnes mentionnées d'ici la réunion du comité directeur demain, nous serons alors en mesure de décider où les députés désirent aller. M. O'Connell, est-ce que vous êtes d'accord que d'ici demain, les membres du comité ici présents indiquent leur préférence aux quatre personnes désignées et nous ferons la répartition définitive demain à la réunion du comité directeur?

**M. O'Connell:** Messieurs les députés, si ce n'est pas trop demander au secrétaire du Comité, peut-être pourrions-nous lui demander de faire circuler les listes aux gens de façon à ce qu'on ne parte pas à gauche et à droite.

**Le président:** Excellente suggestion. Le greffier me dit qu'il essaiera de le faire ce soir.

**M. O'Connell:** Merci.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, on a déjà soulevé la question de l'opportunité des visites. Je vous proposerais que s'il y a une

[Text]

tive reaction when approaches are made to the reservations, or the Métis community, we would like to visit, that should be the deciding factor. I do not think we should impose ourselves upon these people if it is the wrong time and the wrong occasion. I hope that information can be obtained as quickly as possible.

**The Chairman:** I think we all generally agree with that, Mr. Dinsdale.

Mr. Nielsen, you were not here when the answers to your questions were tabled.

**Mr. Nielsen:** The Clerk was kind enough to give me a copy.

**The Chairman:** I presume you will be commenting on these when we get to the power question?

**Mr. Nielsen:** Yes, if you please, Mr. Chairman; but that will not be today.

**The Chairman:** No.

Gentlemen, the next item on the agenda is Bill C-153, An act to amend the Historic Sites and Monuments Act.

We have before us today from the Department of Indian Affairs and Northern Development Mr. J. H. Gordon, Senior Assistant Deputy Minister (Conservation) on my right; Mr. J. I. Nicol, Director, National and Historic Parks Branch; Mr. P. H. Bennett, Assistant Director (Historic Parks), National and Historic Parks Branch; Mr. P. B. Lesaux, Chief, Operations Division, National Historic Sites Services, National and Historic Parks Branch; Mr. H. A. Johnson, Head, Operations Policy Section, Operations Division, National Historic Sites Services, National and Historic Parks Branch; and Mr. L. H. Robinson, Regional Director, Atlantic Region, National and Historic Parks Branch.

I understand Mr. Gordon is going to start with a short explanation of this Bill.

**Mr. J. H. Gordon (Senior Assistant Deputy Minister (Conservation) Department of Indian Affairs and Northern Development):** Thank you, Mr. Chairman. I understand it is your wish to deal with the Bill first. I have an additional very general statement to make at what you consider to be the appropriate time, but the Bill itself appears to be largely self-explanatory.

The amendments are designed primarily to restore to the Historic Sites and Monuments Board of Canada a representative of the National Museum.

Membership of the Historic Sites and Monuments Board is governed by Section 4 (1) of

[Interpretation]

réaction négative lorsqu'on s'adresse aux réserves ou aux collectivités de Métis que nous aimerions à visiter, alors ce devrait être le facteur décisif; je ne crois pas qu'on doive s'imposer; ce n'est pas le moment de le faire, surtout pas en ce moment. J'espère que nous pourrions trouver ces renseignements le plus vite possible.

**Le président:** Nous sommes d'accord avec cela, monsieur Dinsdale.

M. Nielsen, vous n'étiez pas ici lorsqu'on a déposé réponses à vos questions.

**M. Nielsen:** Le secrétaire a été assez bon pour m'en donner un exemplaire.

**Le président:** Je suppose que vous ferez des observations là-dessus lorsque nous en serons à la période des questions sur l'énergie électrique?

**M. Nielsen:** Oui, s'il vous plaît, monsieur le président, mais ce ne sera pas aujourd'hui?

**Le président:** Non.

Nous passons maintenant, messieurs, au point suivant, soit le Bill C-153, Loi modifiant la Loi sur les lieux et les monuments historiques. Nos témoins, cet après-midi, sont M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior à la conservation; M. J. I. Nicol, Directeur, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. P. H. Bennett, directeur adjoint des lieux historiques. Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. P. B. Lesaux, chef de la Division de l'Exploitation, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. H. A. Johnson, directeur de la section de l'exploitation politique, Division de l'exploitation, Division des parcs nationaux et des lieux historique; est M. L. H. Robinson, directeur régional, région de l'Atlantique, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques.

Je pense que M. Gordon vous donnera une brève explication de ce projet de Loi.

**M. J. H. Gordon (Sous-ministre adjoint senior (conservation), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Merci, monsieur le président, si je comprends bien, vous désirez tout d'abord étudier ce Bill. J'aurai une déclaration d'ensemble à faire, au moment que vous jugerez approprié, mais le bill lui-même ne semble pas avoir besoin d'explications.

Les amendements sont conçus essentiellement en vue de restaurer à la Commission des lieux et monuments historiques, d'y nommer un représentant des musées nationaux. La désignation de membres à la Commission des lieux et monuments historiques est régie

[Texte]

the present Act. There is provision for representation from each of the provinces, plus the Dominion Archivist and one representative of the Department of Indian Affairs and Northern Development. In addition, the provinces of Ontario and Quebec are entitled to one additional member each.

Prior to the Government Organization, Act of 1966, the National Museum of Canada was represented on the Board. The present amendment is intended to provide a place for this former connection, the representative of the National Museum to be designated by the Secretary of State.

## • 1615

An amendment consequential to this is that the quorum, which is now set at seven, be raised to eight for the purposes of the meetings of the Board.

The third amendment is to make it possible to pay honoraria to members of the Board, consistent with modern day practice.

The present Act stipulates that members of the Board may be paid \$20 a day for each day they are necessarily absent from their ordinary place of residence. I might say in parentheses that this is over and above out-of-pocket travel expenses. This allowance was set many years ago and the value of the dollar has depreciated, of course. It is seriously out of line by comparison with other national bodies. Considering the high professional qualifications of the Board members and the importance of the work they have to do a larger payment is obviously appropriate.

The amendment also provides that the remuneration may be fixed by the Governor in Council. This will enable adjustments to be made from time to time without the necessity for an amendment to the Act.

I think this is all I can say at this time, Mr. Chairman.

On Clause 1—Board established.

**The Chairman:** Gentlemen, we are on Clause 1. Do you have some general questions? Mr. Gundlock?

**Mr. Gundlock:** I have one, Mr. Chairman. I have learned within the last day or two that there is a valuable property in Moncton, New Brunswick, that is available free of charge to this Department. The name of the man involved is Macdonald and he would like to have it named "Macdonald". It is a very valuable property. It is available if the Department would like to take possession of it.

[Interprétation]

par l'article 4(1) de la présente Loi. La Loi prévoit des représentants venant de chaque province, plus l'Archiviste du Dominion et un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En plus, les provinces de l'Ontario et du Québec ont droit à un représentant chacune.

Avant la Loi sur l'organisation du gouvernement de 1966, le Musée national du Canada y était représenté. Le présent amendement rétablit maintenant cette ancienne correction: le représentant du Musée national sera désigné par le Secrétaire d'État. Un amendement conséquent prévoit que le quorum qui est maintenant de 7, soit porté à 8.

Le troisième amendement permettra de payer des honoraires aux membres de la Commission, comme on le fait de nos jours. La présente Loi stipule que les membres de la Commission recevront vingt dollars par jour tous les jours où ils sont absents de leur résidence habituelle. Je dois dire que c'est là, en plus, bien sûr, des dépenses de déplacement, étant donné qu'il y a eu une dévaluation depuis que ce chiffre a été fixé, et ce chiffre, par conséquent, est très dépassé par rapport aux autres organismes semblables. Il est donc nécessaire d'avoir une meilleure redevance. Il est également prévu que la rémunération sera fixée par le gouverneur en conseil. Cela pourra être fait, de temps en temps, sans que la Loi soit nécessairement modifiée à cet effet, monsieur le président.

Sur l'article 1—Établissement d'une commission.

**Le président:** Eh bien, messieurs, nous étudions l'article 1. Est-ce que vous avez des questions d'ordre général? Monsieur Gundlock?

**M. Gundlock:** Oui, monsieur le président. J'ai appris, au cours des derniers jours, qu'une propriété de valeur à Moncton, dans le Nouveau Brunswick, est disponible sans frais par l'entremise du ministre; et le propriétaire est MacDonald et il voudrait que ce soit appelé «MacDonald». Si le ministère veut en prendre possession, il peut le faire. Disons, d'une manière non partisane, que nous espé-

[Text]

I mention it in a non-partisan way to the Department, with the hope—and I say hope—that it would be named Macdonald—perhaps Sir John A. Would the officials here accept such a thing?

**Mr. Gordon:** Mr. Chairman, on this the Minister is advised by the Board that is the subject of the amendment to this Act that we now have before us.

Certainly we would welcome hearing any proposal involving a site of national significance and would be glad to do the necessary research and put it before the Board for consideration.

**Mr. Gundlock:** Mr. Chairman, I am sorry I do not have the details of it here. There are maps and everything else. Frankly, I do not know any of the details whatsoever, but the site is available free of charge.

Perhaps tomorrow, at a special occasion, I could present it, and one of the officials of the Department could be here and could examine it.

**The Chairman:** Mr. Gundlock, it was the hope of the steering committee that as this Bill simply concerns the membership of the Historic Sites and Monuments Board of Canada it would be completed today.

**Mr. Gundlock:** Mr. Chairman, I take no exception whatsoever to the Bill. I merely wanted to raise this matter.

**Mr. Gordon:** Mr. Chairman, to be helpful to Mr. Gundlock, we would be delighted to get in touch with him by telephone, or have somebody see him . . .

**Mr. Gundlock:** Perhaps a meeting in your office?

• 1620

**Mr. Gordon:** Yes, indeed; we can undertake to get in touch with you tomorrow and get the particulars of this property.

**The Chairman:** Is that satisfactory, Mr. Gundlock?

**Mr. Gundlock:** That is fine.

[Interpretation]

rons qu'elle soit appelée MacDonald, peut-être Sir John A. Je ne sais pas si les fonctionnaires ici présents accepteraient une chose semblable?

**M. Gordon:** Monsieur le président, à ce sujet, le ministre est avisé par la Commission qui fait l'objet de l'amendement à la présente Loi que nous étudions. Nous serions tout à fait heureux d'entendre parler d'un lieu d'intérêt national et d'entreprendre les enquêtes nécessaires pour les soumettre à l'attention de la Commission.

**M. Gundlock:** Monsieur le président, je m'excuse de ne pas avoir des détails avec moi. Disons, qu'il y a des cartes, et autres documents semblables. Mais disons qu'il s'agit de quelque chose qui est libre; je n'en connais pas les détails, voilà tout! Mais le lieu est libre; il est gratuit.

Demain peut-être, j'aimerais vous apporter certains documents; peut-être, on pourrait faire venir un membre du ministère, qui pourrait les étudier.

**Le président:** Monsieur Gundlock, le Comité de direction espérait, qu'étant donné que ce projet de Loi est simplement un projet portant sur la composition de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Que le tout soit réglé aujourd'hui.

**M. Gundlock:** Je ne m'y oppose pas, monsieur le président. Je voulais tout simplement soulever cette question pour le moment.

**M. Gordon:** Monsieur le président, il serait peut-être bon de dire à M. Gundlock que nous serions très heureux de nous mettre en rapport avec lui, par téléphone, ou de lui envoyer quelqu'un . . .

**M. Gundlock:** Peut-être un rendez-vous dans votre bureau?

**M. Gordon:** Certainement; et nous pourrions chercher à vous rencontrer dès demain, et puis, nous aurions plus de renseignements à ce sujet.

**Le président:** Cela vous satisfait-il, monsieur Gundlock?

**M. Gundlock:** C'est excellent.

[Texte]

**The Chairman:** Mr. Dinsdale?

**Mr. Dinsdale:** Mr. Chairman, relative to the Bill, as we indicated when it was under discussion in the House of Commons, it is a housekeeping bill only, to make possible the addition of a representative from the National Museums and, as Mr. Gordon has indicated, to increase the quorum and to deal with inflationary problems.

Would it be fair to ask if any of the witnesses have any strong feelings on the recent reorganization of the national Historic Sites and Monuments Board of Canada? It was formerly under the Department of Northern Affairs and National Resources.

The museums have now moved into the Secretary of State Department, and there was this former fairly close relationship between the work of the museums and the Historic Sites and Monuments Board of Canada. Do you feel the addition of one representative on the Historic Sites and Monuments Board of Canada representing the museums is a close enough liaison in this very important work of preserving and commemorating Canada's historic past?

**Mr. Gordon:** Mr. Chairman, the purpose of this amendment, of course, is to make it possible for the museum to be represented on the Board, but beyond that there is very close liaison with the museum at the official level with respect to matters that are of joint concern to the museum and to the historic sites activity. I feel this relationship is very effective. Mr. Bennett might speak to this at greater length, if this is your wish, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Would you like Mr. Bennett to comment further, Mr. Dinsdale?

**Mr. Dinsdale:** If he would care to expand on it. I do not want to go into policy areas, but I am just curious.

**Mr. P. H. Bennett (Assistant Director, Historic Parks, National Historic Parks Branch, Department of Indian Affairs and Northern Development):** Mr. Chairman, there is really very little I can add at this stage.

[Interprétation]

**Le président:** Monsieur Dinsdale?

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, en ce qui concerne le projet de Loi, comme on l'a dit lorsqu'il a été discuté à la Chambre des communes, il s'agit d'un projet de Loi, disons, d'entretien des choses qui devrait permettre d'ajouter un représentant des Musées nationaux, et, comme M. Gordon l'a indiqué, d'augmenter le quorum et de régler les problèmes d'inflation?

Je me demande s'il serait juste de demander à votre témoin ou à l'un quelconque des témoins, s'ils ont des vues bien arrêtées en ce qui concerne la réorganisation récente de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada qui dépendait autrefois du ministère des affaires du Nord et des ressources naturelles.

Les musées sont maintenant rattachés au secrétariat d'État, et il y avait autrefois des rapports assez étroits entre les travaux des musées et ceux de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Pensez-vous que l'ajout d'un représentant des musées à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada soit une liaison suffisamment étroite pour cette tâche si importante qui consiste à préserver et à commémorer le passé historique du Canada?

**M. Gordon:** Monsieur le président, le but de cette modification, bien sûr, est de permettre que les musées soient représentés officiellement à la Commission, mais, en dehors de cela, il y a une liaison très étroite avec le musée au niveau officiel en ce qui concerne les problèmes qui intéressent conjointement les musées et la Commission des lieux historiques. Je pense que ces rapports sont très efficaces. M. Bennett pourrait donner des précisions à ce sujet, si vous le voulez, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Dinsdale, voudriez-vous que M. Bennett fasse d'autres observations?

**M. Dinsdale:** S'il veut bien ajouter quelques précisions. Je ne veux pas aborder les questions de politique, mais la chose m'intéresse.

**M. P. H. Bennett (directeur adjoint, Lieux historiques, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, il n'y a vraiment pas grand-chose

[Text]

However, I can assure you that on the research side, which of course is the side most closely involved, both myself and Dr. Taylor, with other members of our research staff work very closely indeed with their appropriate opposite numbers and we have found that in every respect this relationship seems to be working out well and to our mutual satisfaction.

**Mr. Dinsdale:** Mr. Gordon made the statement, Mr. Chairman, that the members of the Board are all highly qualified professionally; hence the necessity for adequate remuneration. Certainly you will have a professional representative from the National Museums. Who are the other professional members of the Board?

**Mr. Gordon:** I would like to say, sir, that we have a list—and this relates to the more general statement that I promised later—and it is with some papers which, with the permission of the Chairman and the Committee, we will be tabling and it includes a detailed list of each of the members of the Board. I would be glad to read this list if this is your wish.

**Mr. Dinsdale:** Mr. Chairman, are we going to consider the estimates of the Historic Sites and Monuments Board immediately following the bill?

**The Chairman:** Yes.

**Mr. Dinsdale:** Perhaps that would be a tidier way of doing it because I think it will bring forward most of the information that I am seeking at this time. Actually, there is nothing controversial in the bill; it is merely a housekeeping measure but it provided an

• 1625

opportunity to go further than merely housekeeping to strengthen the efforts of the Canadian Government in commemorating our past.

**The Chairman:** Mr. Simpson.

**Mr. Simpson:** Mr. Chairman, I have a few questions I would like to ask, but I think possibly they could more conveniently be asked during the consideration of the estimates.

[Interpretation]

que je puisse ajouter à ce stade. Mais je peux certainement vous assurer qu'au niveau de la recherche, qui est, bien sûr, le domaine le plus intéressé à la question, M. Taylor et moi-même, ainsi que nos autres chercheurs, travaillons en collaboration très étroite avec nos homologues, et il semble que ces rapports soient très efficaces à tous points de vue et nous satisfassent tous.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, M. Gordon a fait remarquer que tous les membres de la Commission sont des personnes de haute compétence professionnelle, et devraient donc être rémunérées en conséquence. Il y a certainement un représentant professionnel des Musées nationaux. Qui sont les autres membres spécialistes de la Commission?

**M. Gordon:** Je voudrais vous dire, monsieur, que nous avons une liste des membres de la Commission—et cela se rattache à la déclaration générale que j'ai promis de faire plus tard; elle se trouve au milieu de certains documents que, si le président et le Comité le permettent, nous allons déposer; il s'agit d'une liste détaillée qui indique le nom de chacun des membres de la Commission. Je peux vous lire cette liste, si vous le voulez.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, est-ce que nous allons étudier les prévisions budgétaires de la Commission des lieux et monuments historiques immédiatement après avoir examiné le Bill?

**Le président:** Oui.

**M. Dinsdale:** Ce sera peut-être alors une meilleure occasion, car je pense que cela nous permettra d'obtenir la plupart des renseignements dont j'ai besoin. En fait, il n'y a rien de litigieux dans ce projet de loi; il s'agit simplement d'une mesure courante, mais, en outre, elle donne l'occasion de faire plus que cela pour renforcer les efforts du gouvernement canadien en vue de commémorer notre passé.

**Le président:** Monsieur Simpson.

**M. Simpson:** Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser, mais je pense que peut-être il vaudrait mieux les poser au moment de l'étude des prévisions budgétaires.



## APPENDIX K

ANSWERS TO QUESTIONS BEFORE THE  
STANDING COMMITTEE ON INDIAN  
AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOP-  
MENT

REF: Minutes of Proceedings and Evidence  
No. 3—Nov. 7, 1968

1. What did NCPC pay to YCGC for the distribution system in Dawson City?

The NCPC acquired the electric power distribution system, the water pumping plant and distribution system, serving the Dawson City Townsite, and an office building with living quarters, including storage and warehouse buildings, and several parcels of land, by purchasing the shares of the Dawson Electric Light Company, The Dawson City Water and Power Company Limited, and the Yukon Telephone Syndicate Limited, for \$102,000, distributed as follows:

Electrical distribution system, \$24,000;  
Water pumping and distribution, \$65,000;  
Office building and living quarters, \$10,000;  
Supplies and Materials inventory, \$3,000.

2. What portion of the purchased assets were incorporated in the present system?

Of the electrical distribution system, meters, transformers and portions of the power lines on the perimeter of Dawson City area have been utilized in the reconstructed electrical distribution system.

The Office Building and living quarters have been utilized for Administration of the electrical and water supply utilities and as a dwelling for the Plant Superintendent. These premises also serve as a vehicle garage, stockroom and electrical repair shop.

3. What did NCPC pay Discovery Mines for the three 250 KW diesel electric units moved from Carmacks to Dawson?

The NCPC paid LaForma Mines Ltd. \$50,000 for three 250 kw diesel generating units, control switchgear and miscellaneous plant equipment.

4. What were the costs to overhaul these units after they were moved to Dawson?

Answer—\$5,195.

5. Why has no interest or depreciation been charged to the Dawson Operations (i.e. in respect to the fiscal year 1967/68)?

Section 16 of the NCPC Act provides that interest on capital advances relative to a particular project shall be capitalized to the end of the fiscal year in which the project is declared completed.

The Dawson City electrical power generation and distribution system project was declared complete during the fiscal year 1967/68, consequently interest on capital advances for construction of the project was capitalized to March 31, 1968.

It is the policy of the Commission, in accordance with Section 10 of the NCPC Act, to charge as depreciation the annual repayment of capital invested in a given project, which, together with interest on capital outstanding, constituted the capital charges to be recognized in determining the rates for utility services supplied by the project in reference. Apart from repayment of principal, depreciation is charged also in respect to assets acquired out of earnings.

Since repayment of principal was not applicable during the fiscal year 1967/68, and there had been no acquisition of assets out of earnings in that year, and because interest on capital advances was capitalized to March 31, 1968 (in accordance with Section 16 of the NCPC Act), the omission of interest and depreciation in the Operating Statement for 1967/68 re the Dawson operation is in no way contrary to the provisions of the NCPC Act.

6. Explanation re comparison of sales to net income (re Mayo and Whitehorse).

Under normal circumstances the Commission endeavours to budget for a small surplus in respect to each plant, since there is currently no provision in the NCPC Act for interplant transfer of surplus and deficits. However, factors such as abnormal load growth with resultant revenue increase (and in some instances unexpected load and revenue decline) and unforeseeable maintenance expense (e.g. equipment breakdown, storm damage, etc.) can cause significant departures from the project budget. Consequently, the operating statements for a given year may reveal considerable variation from plant to plant in the ratio of net income to sales.

In the case of Mayo the rate for power supplied to the main mining load has been maintained at a level that was appropriate a few years ago when a significant surplus was accumulated due to consumption exceeding budget forecasts, but this rate is inadequate for current load and cost conditions; hence a

## APPENDICE K

RÉPONSES À DES QUESTIONS DEVANT  
LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU NORD CANADIEN.

Ref: Procès-verbaux et témoignages, fascicule 3, 7 novembre 1968.

1. Quelle somme la CENC a-t-elle versée à la YCGC pour le réseau de distribution de Dawson?

La CENC a acquis le réseau de distribution d'énergie électrique et l'usine de pompage et le réseau de distribution d'eau desservant le lotissement urbain de Dawson, ainsi qu'un bâtiment à bureaux avec logements, y compris des magasins en entrepôts, et plusieurs parcelles de terrain, en achetant les parts de la *Dawson Electric Light Company*, de la *Dawson City Water and Power Company Limited* et de la *Yukon Telephone Syndicate Limited*, pour la somme de \$102,000, répartie comme suit:

Réseau de distribution d'énergie électrique, \$24,000; Usine de pompage et réseau de distribution d'eau, 65,000; Bâtiment à bureaux avec logements \$10,000; Fournitures et matériel \$3,000.

2. Quels sont les matériels achetés qui ont été incorporés au réseau actuel?

Quelques compteurs, des transformateurs et certaines sections des lignes périphériques du réseau de distribution d'énergie électrique de Dawson ont servi à la reconstruction du réseau.

Le bâtiment mixte bureaux-logements a servi à abriter les services administratifs des eaux et de l'électricité et à loger le directeur de l'usine. On y a également installé un garage, un magasin et un atelier de réparation électrique.

3. Quel montant la CENC a-t-elle versé à la société «Discovery Mines» pour les trois groupes électrogènes diesel de 250 kW transportés de Carmacks à Dawson?

La CENC a payé \$50,000 à la société *La-Forma Mines Ltd.* pour trois groupes électrogènes diesel de 250 kW, un appareillage de commande et divers matériels.

4. A combien se sont élevés les frais de révision générale à leur installation à Dawson?

Réponse: \$5,195.

5. Pourquoi n'a-t-on pas imputé les intérêts ni les frais d'amortissements au compte

d'exploitation du réseau de Dawson, pour l'année financière 1967-1968

L'article 16 de la Loi sur la CENC prévoit que l'intérêt des avances en capitaux octroyées pour un projet donné doit être capitalisé jusqu'à la fin de l'année financière au cours de laquelle le projet en question est déclaré achevé.

Étant donné que le projet de production et de distribution d'énergie électrique de Dawson a été déclaré achevé au cours de l'année financière 1967-1968, l'intérêt des avances en capitaux octroyées pour son exécution a été capitalisé jusqu'au 31 mars 1968.

En règle générale, la Commission, en conformité avec l'article 10 de la Loi sur la CENC, inscrit au poste des frais d'amortissement, le montant remboursé annuellement sur le capital investi dans un projet donné, montant qui, avec l'intérêt du capital à percevoir, forme les frais d'établissement à prendre en considération dans la fixation des tarifs des services publics fournis par les installations objets du projet en question. Outre l'imputation au compte du remboursement du capital, des frais d'amortissement s'inscrivent aussi à l'actif acquis par les bénéficiaires.

Comme le remboursement du capital n'était pas possible au cours de l'année financière 1967-1968, et qu'il n'y a pas eu acquisition d'actif par les bénéficiaires cette même année, que d'autre part des avances en capitaux a été capitalisé jusqu'au 31 mars 1968 (en conformité avec l'article 16 de la Loi sur la CENC), l'omission de l'intérêt et des frais d'amortissement dans les comptes d'exploitation du réseau de Dawson pour 1967-1968 ne va pas du tout à l'encontre des dispositions de ladite Loi.

6. Analyse comparative des ventes et du revenu net (Mayo et Whitehorse).

Dans des conditions normales, la Commission tâche d'établir un budget légèrement excédentaire pour chaque usine, car la Loi sur la CENC ne contient pas ordinairement de disposition prévoyant le transfert des excédents et des déficits d'une usine à l'autre. Cependant, certains facteurs, par exemple une croissance anormale de la charge entraînant une augmentation des revenus (et, parfois, une charge inattendue associée à une baisse du revenu) et des dépenses d'entretien imprévues (dues, par exemple, à des pannes de l'installation, à des dégâts causés par les intempéries, etc.) peuvent aboutir à des écarts importants par rapport au budget proposé. En

deficit has been budgetted for this operation in a concerted policy of reducing the surplus but maintaining the rate pending a firm indication of the future life of the existing mine loads. Consequently, the Mayo operation showed a deficit of approximately \$60,000 for 1967/68.

In the case of the Whitehorse operation, load growth, not unforeseen, produced a surplus in 1967/68 of approximately \$130,000. However, load growth projections have lead to installation of additional generating capacity commenced in the 1967/68 fiscal year but which will not be reflected in the operating cost statement before 1969/70; consequently, there will be an accumulation of surplus for the yeas 1967/68 and 1968/69 pending realization of the effect of plant expansion as well as general operating cost escalation. Current forecasts indicate that the existing rate structure will be appropriate for 1969/70 and at least a few succeeding years, providing surplus accumulated prior to 1969/70 is applied to increase the contingency reserve account in recognition of expanded plant facilities, in accordance with policy adopted to conform with requirements of the Act.

7. Information re number of houses constructed for Indians and supplied with electricity in the Yukon, and total number of electrical service connections.

8. Was an offer made to sell the Bear Creek to Dawson City Transmission Line to the NCPC for \$11,000?

The Commission received an offer as stated, but the offer was not taken up because the sellor, or the sellor's agent, had a continuing requirement for power at Bear Creek which could best be supplied from Dawson over the said transmission line. If the Commission were to have purchased the transmission line in reference it would have had to adjust the rates for power supplied to Bear Creek to recognize the cost of the transmission line; however, it was difficult to determine how long the demand at Bear Creek might last. Arrangements were subsequently made whereby power is supplied to Bear Creek at the Dawson rates over the existing transmission line with no charge to the NCPC in respect to that line.

9. Number of homes and business premises in the Yukon heated by electricity?

Information from the Commission's own knowledge and procured from others is: Homes heated by electricity—7; Business premises heated by electricity—3.

The Whitehorse Hospital and associated premises are heated part time, i.e. during certain hours of the day and during summer months when surplus hydro capacity is available, by steam generated in electric boilers supplied from the Commission's Whitehorse Rapids hydro plant.

Community	Houses for Indians		Total Electricity Services
	Houses Built	Wired for Electricity	
Carcross.....	1	8	69
Carmacks.....	14	9	57
Carmacks under construction.....	2	2	
Haines Junction.....	13	13	79
Watson Lake.....	—	36	203
Watson Lake (2½ Mile Post).....	3	3	
Watson Lake under construction.....	1	1	
Teslin.....	25	22	68
Destruction Bay.....	—	15	}39
Burwash Landing.....	8	12	
Beaver Creek.....	2	2	25
Old Crow.....	6	23*	40
Upper Liard.....	12	8	23
Upper Liard under construction.....	3	3	
Lower Post.....	8	5	8
Stewart Crossing.....	Nil	Nil	6
Pelly Crossing.....	24	22	38
Ross River.....	21	17	49
Keno City.....	Nil	Nil	45

\*Several more being wired.

(Above information supplied by Department of Indian Affairs and Northern Development.)

conséquence, les comptes d'exploitation d'une année donnée peuvent présenter des différences considérables d'une usine à l'autre pour ce qui est du rapport revenu net-ventes.

Dans le cas de Mayo, le tarif du courant fourni au principal utilisateur minier a été maintenu à un niveau qui se justifiait il y a quelques années, époque où furent accumulés d'importants excédents en raison d'une consommation supérieure aux prévisions budgétaires, mais qui n'est plus suffisant pour les conditions actuelles de charge et de coût. Aussi a-t-on prévu un budget déficitaire pour l'exploitation du réseau de Mayo, l'idée générale étant de réduire les excédents sans changer le tarif, en attendant de connaître avec précision les besoins futurs des sociétés minières actuelles. En conséquence, cette exploitation a accusé, en 1967-1968, un déficit d'environ \$60,000.

Dans le cas de l'exploitation de Whitehorse, une augmentation non imprévue de la charge a entraîné, en 1967-1968, un excédent d'environ \$130,000. Cependant, en raison des prévisions touchant cette augmentation, on a été amené à accroître la puissance installée. Les travaux ont commencé dans l'année financière 1967-1968, mais leur incidence n'apparaîtra pas dans les comptes d'exploitation avant 1969-1970. Il y aura donc accumulation des excédents pendant les années 1967-1968 et 1968-1969 en attendant que se manifeste le contrecoup de l'agrandissement de la centrale et de l'escalade générale des frais d'exploitation. Selon les prévisions courantes, le régime actuel des tarifs restera valable en 1969-1970 et au moins quelques années encore, pourvu que les excédents accumulés avant 1969-1970

servent à augmenter le fonds de prévoyance, compte tenu des installations supplémentaires, conformément à la ligne de conduite adoptée pour satisfaire aux exigences de la Loi.

7. Renseignements sur le nombre de maisons construites au Yukon à l'intention des Indiens et pourvues de l'électricité, et sur le nombre total de branchements sur le réseau électrique.

8. A-t-on offert de vendre à la CENC la ligne de transport de courant reliant Bear Creek à Dawson City pour \$11,000?

La Commission a bien reçu une offre de ce genre, mais aucune suite n'y a été donnée du fait que le vendeur, ou son agent, avait toujours besoin de courant à Bear Creek et que c'est à partir de Dawson qu'il aurait pu être approvisionné dans les meilleures conditions par la ligne en question. Si la Commission l'avait achetée elle aurait dû reconsidérer les tarifs de l'énergie fournie à Bear Creek pour tenir compte de son prix de revient. Or, il était difficile de savoir combien de temps durerait la demande à Bear Creek. Il a été par la suite convenu d'approvisionner Bear Creek par la ligne existante aux tarifs de Dawson, sans rien facturer à la CENC pour ladite ligne.

9. Combien de logements ou de locaux commerciaux du Yukon ont le chauffage électrique?

Voici les renseignements obtenus de la Commission et d'autres sources:

Logements à chauffage électrique—7;  
Locaux commerciaux à chauffage électrique—3.

Localité	Maisons destinées aux Indiens		Total des branchements électriques
	Construites	Raccordées au secteur	
Carcross.....	1	8	69
Carmacks.....	14	9	57
Carmacks (en construction).....	2	2	—
Haines Junction.....	13	13	79
Watson Lake.....	—	36	203
Watson Lake (borne milliaire 2½).....	3	3	—
Watson Lake (en construction).....	1	1	—
Teslin.....	25	22	68
Destruction Bay.....	—	15	39
Burwash Landing.....	8	12	
Beaver Creek.....	2	2	25
Old Crow.....	6	23*	40
Upper Liard.....	12	8	23
Upper Liard (en construction).....	3	3	—
Lower Post.....	8	5	8
Stewart Crossing.....	Néant	Néant	6
Pelly Crossing.....	24	22	38
Ross River.....	21	17	49
Keno City.....	Néant	Néant	45

\*plusieurs autres en voie de raccordement.

(Renseignements fournis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien)

The United Keno Hill Mines business and residential quarters at Elsa, Yukon, are heated by steam produced in an electric boiler supplied from the Commission's Mayo River Hydro Plant.

10. Employment of Native Indians in NCPC operations at—  
Dawson—Nil; Mayo—1; Whitehorse—Nil.
- 11 & 12 Attached
13. Copy attached.

POWER AGREEMENT WITH PLAINS  
WESTERN GAS AND ELECTRIC  
(re Yellowknife, N.W.T.)

The original agreement for supply of power for distribution to consumers in the Yellowknife townsite was with the Yellowknife Power Company Limited. The Yellowknife Power Company was taken over by Plains Western Gas and Electric Company Limited in 1955.

A draft agreement was prepared in 1961 but was not executed because of certain administrative complications that had arisen in connection with the operation of a diesel standby plant that the Commission had constructed in Yellowknife. Since the intent of the draft agreement was that the Commission would supply the entire power demand of the Yellowknife area, and the cost at which power is supplied is controlled by the NCPC Act, there was no particular concern on the part of either Plains Western Gas and Electric Company or the Northern Canada Power Commission concerning the execution of a new agreement. Certain technical considerations concerning physical arrangements for transmission of power to the Plains Western Gas and Electric Company substation have been under review but difficult to resolve because of changing conditions in Yellowknife and have militated against the executing of a new agreement. The original agreement and a draft of the proposed new agreement, attached, are submitted to illustrate the basis on which power is supplied. The current rate for power supplied to Plains Western Gas and Electric Company Limited is 1.1c/kwhr for all power except that consumed by separately metered electric hot water tanks for which the rate is 1.0c/kwhr; this results in average

cost to the retailing company of approximately 1.07c/kwhr.

NORTHWEST TERRITORIES POWER  
COMMISSION

AGREEMENT BETWEEN

NORTHWEST TERRITORIES POWER  
COMMISSION AND  
YELLOWKNIFE POWER COMPANY  
LIMITED

DECEMBER 31st 1951.

(AMENDING AGREEMENT DATED  
JUNE 1st, 1949.)

THIS AGREEMENT made in duplicate this thirty-first day of December 1951.

BETWEEN:

THE NORTHWEST TERRITORIES  
POWER COMMISSION, a body corporate  
having its main office in the City of  
Ottawa, in the Province of Ontario,  
hereinafter called "the Commission"

OF THE FIRST PART

—AND—

YELLOWKNIFE POWER COMPANY  
LIMITED, of Yellowknife, Northwest  
Territories, hereinafter called the Com-  
pany"

OF THE SECOND PART

WHEREAS by agreement dated the 1st day of June 1949, (hereinafter called the "original agreement") the Commission agreed to reserve for and deliver to the Company a quantity of 8-phase electrical power from its Snare River hydro-electric power plant for a term ending the 11th day of September, 1951.

AND WHEREAS the original agreement provides that upon request of the Company the Commission will renew the original agreement for a further term of ten years ending September 11th, 1961, subject to renewal of the Commission's agreement with the Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited (hereinafter called Cominco) dated the 1st day of September 1948, pertaining to the transmission of power over Cominco's transmission line for delivery to the Company.

L'hôpital de Whitehorse et ses annexes sont chauffés à temps partiel, c'est-à-dire au cours de certaines heures de la journée et pendant les mois d'été, lorsqu'il y a puissance excédentaire, par la vapeur produite dans des chaudières électriques alimentées par la centrale hydro-électrique des rapides de Whitehorse, qui appartient à la Commission.

L'entreprise *United Keno Hill Mines* et les quartiers résidentiels d'Elsa (Yukon) sont chauffés par la vapeur produite dans une chaudière électrique alimentée par la centrale hydro-électrique de la rivière Mayo, qui appartient aussi à la Commission.

10. Nombre d'Indiens employés par la CENC à:

Dawson—Néant; Mayo—1;

Whitehorse—Néant.

11 et 12—Pièces jointes.

13. Pièce jointe.

ACCORD CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ  
PLAINS WESTERN GAS AND  
ELECTRIC POUR LA FOURNITURE  
D'ÉLECTRICITÉ

(au sujet de Yellowknife (T. N.-O.))

L'accord initial en vue de la fourniture d'électricité pour distribution aux usagers du lotissement urbain de Yellowknife a été passé avec la *Yellow Knife Power Company Limited*. Toutefois, en 1955, cette dernière société a été prise en main par la *Plains Western Gas and Electric Company*.

Un projet d'accord a été établi en 1961, mais il ne s'est pas réalisé, par suite de difficultés administratives relativement à l'exploitation d'une usine diesel de secours construite par la Commission à Yellowknife. Comme la Commission s'engageait, en vertu de ce projet d'accord, à alimenter en électricité toute la région de Yellowknife, le coût d'un tel service étant régi par la Loi créant cette Commission, ni la *Plains Western Gas and Electric Company* ni la Commission en question ne se sont intéressées particulièrement à la préparation d'un nouveau projet d'accord. On a examiné certains aspects techniques relatifs aux aménagements matériels de transmission d'énergie à la sous-station de la *Plains Western Gas and Electric Company*, mais les difficultés éprouvées ont milité contre la conclusion d'un nouvel accord. Afin d'illustrer la façon dont l'électricité est fournie, on trouvera ci-jointes une copie du texte de l'accord initial, ainsi qu'une copie de l'ébauche du nouvel accord proposé. Le tarif actuel de l'énergie fournie à la *Plains Western Gas and Electric Company* s'établit à 1.1¢/kWh pour tout genre d'énergie, à l'exception de celle que consomment les réser-

voirs d'eau chaude mus à l'électricité et dotés de compteurs distincts, dont le tarif s'établit à 1.0¢/kWh; il en résulte que le prix de revient moyen de la société distributrice est d'environ 1.07¢ kWh.

COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD  
CANADIEN

CONVENTION PASSÉE ENTRE  
LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU  
NORD CANADIEN ET

LA YELLOWKNIFE POWER COMPANY  
LIMITED,

LE 31 DÉCEMBRE 1951.

(ACTE DE MODIFICATION DATÉ  
DU 1<sup>er</sup> JUIN 1949.)

LA PRÉSENTE CONVENTION faite en double exemplaire ce 31<sup>e</sup> jour de décembre 1951

ENTRE:

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DES  
TERRITOIRES DU NORD-OUEST, orga-  
nisme constitué en société, ayant son  
siège en la ville d'Ottawa, dans la pro-  
vince d'Ontario, ci-après appelée «la  
Commission»

D'UNE PART

et

LA YELLOWKNIFE POWER COMPANY  
LIMITED, de Yellowknife (Territoires du  
Nord-Ouest), ci-après appelée «la  
Société»,

D'AUTRE PART

CONSIDÉRANT QUE, par une convention datée du premier jour de juin 1949 (ci-après appelée «la convention initiale»), la Commission a accepté de réserver pour la Société et de lui fournir, jusqu'au 11 septembre 1951, une quantité d'énergie électrique par courant triphasé, provenant de sa centrale hydro-électrique de la rivière Snare,

ET CONSIDÉRANT QUE, selon les dispositions de la convention initiale, la Commission renouvellera, sur demande de la Société, ladite convention pour une autre période de dix ans se terminant le 11 septembre 1981, sous réserve du renouvellement de l'accord conclu par la Commission avec la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited* (ci-après appelée la *Cominco*), en date du 1<sup>er</sup> jour de septembre 1948, au sujet de la transmission d'énergie par la ligne de transmission de la *Cominco*, pour fins de fourniture à la Société

AND WHEREAS in the said Agreement dated the first day of September, 1948, made with Cominco, it is provided that the said Agreement, dated the first day of September 1948, shall remain in force until the end of the 11th day of September 1951 and shall continue thereafter for further periods of one year unless twelve months notice of termination is given by either party, which notice may be given so as to terminate the Agreement on the 11th day of September 1951, or on the 11th day of September 1951, or on the 11th day of September of any year thereafter.

AND WHEREAS the Company has requested an extension of the original Agreement.

NOW THEREFORE THIS AGREEMENT WITNESSETH AS FOLLOWS:

1. Said Agreement dated the first day of June, 1949, between the Parties hereto is amended by the deletion of Paragraph 15 and by the substitution therefor of the following paragraph:

"15. This Agreement shall continue in force until the 11th day of September 1961, subject to termination by the Commission on eleven months' notice in writing. A registered letter or prepaid telegram to such effect, addressed to the General Manager of the Company, shall be good notice under this paragraph. If notice is given to the Company on the fourth day after mailing, or, if given by telegram on the day of the despatch of the said telegram."

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have executed this Agreement.

THE NORTHWEST TERRITORIES  
POWER COMMISSION

(sgd.) E.W. Humphrys

Witness

(sgd.) J.M. Wardle

Chairman

YELLOWKNIFE POWER COMPANY  
LIMITED

Witness

(sgd.) Frank J. Simington

(sgd.) S. R. Kaufman

CN Telegram

Messrs. Milner, Steer, Hyde & Co.,  
Royal Bank Chambers,  
Edmonton, Alberta.

The Northwest Territories Power Commission hereby consents to a deed of trust and mortgage made the first day of October nineteen fifty one between the Yellowknife Power

Company Limited and others and the Montreal Trust Company as trustees in so far only as the said deed trust and mortgage constituted an assignment of an agreement between the Northwest Territories Power Commission and Yellowknife Power Company Limited dated the first day of June nineteen forty nine reserving all rights powers and remedies save only the right to forfeit the same by reason of the making of the said assignment by way of mortgage subject to the rights or interest of any third party.

J. M. Wardle,

Chairman,

Northwest Territories Power  
Commission.

The above wording dictated by Mr. Mason, Departmental Solicitor and is identical to telegram dispatched by Department in regard to departmental interests.

"IS YOUR MESSAGE COMPLETE? EXTRA WORDS COST ONLY A FEW CENTS."

THIS AGREEMENT made in duplicate this first day of June, A.D. 1949.

BETWEEN:

THE NORTHWEST TERRITORIES  
POWER COMMISSION, a body corporate having its head office in the City of Ottawa, in the Province of Ontario, hereinafter called "the Commission"

OF THE FIRST PART.

—and—

YELLOWKNIFE POWER COMPANY  
LIMITED, of Yellowknife, Northwest Territories, hereinafter called "the Company"

OF THE SECOND PART.

WHEREAS the Commission is prepared to sell power at 33,000 volts, more or less, to the Yellowknife Power Company for use under the terms of its franchise in the town of Yellowknife in the Northwest Territories, and

WHEREAS the Company desires to purchase electrical power from the Commission.

NOW THEREFORE this Agreement witnesseth;—

1. The Commission agrees to reserve for the Company a quantity of 3-phase electrical power, at a pressure of approximately 33,000 volts and a frequency of approximately 60 cycles per second, up to 400 kilovolt amperes. The Commission further agrees, that if the Company requires more than 400 kilovolt

ET CONSIDÉRANT UE ladite convention passée avec la Cominco, le premier jour de septembre 1948, prévoit que l'accord demeurera en vigueur jusqu'à la fin du 11<sup>e</sup> jour de septembre 1951 et continuera par la suite d'être valide pour des périodes d'une année à la fois, à moins que l'une des deux parties ne donne avis à l'autre, au moins douze mois d'avance, de sa décision de mettre fin à la convention, avis qui pourra être donné de façon que la convention se termine le 11<sup>e</sup> jour de septembre 1951 ou le 11<sup>e</sup> jour de septembre de toute année subséquente

ET CONSIDÉRANT QUE la Société a demandé une prolongation de la Convention initiale.

IL EST CONVENU, PAR LA PRÉSENTE CONVENTION, DE CE QUI SUIT:

1. Ladite convention, datée du 1<sup>er</sup> jour de juin 1949, passée entre les parties en présence, est modifiée par la suppression de l'alinéa 15 et son remplacement par l'alinéa suivant:

«15. La convention en question demeurera en vigueur jusqu'au 11<sup>e</sup> jour de septembre 1961, sous réserve de résiliation par la Commission, au moyen d'un avis donné par lettre, il sera réputé avoir été présent alinéa, l'avis pourra être donné par lettre recommandée ou par télégramme payé d'avance envoyé au directeur général de la Société. Si l'avis est donné par lettre, il sera réputé avoir été remis à la Société le 4<sup>e</sup> jour suivant la mise à la poste et s'il est donné par télégramme, le jour même de l'envoi dudit télégramme.

EN FOI DE QUOI les parties en présence ont signé la présente convention.

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

(Signature) E. W. Humphrys

(Signature) J. M. Wardle

Président

YELLOWKNIFE POWER COMPANY

(Signature) Frank J. Simington

Témoin

(Signature) S. R. Kaufman

Commission d'énergie des  
Territoires du Nord-Ouest  
255, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)

MM. Milner, Steer, Hyde & Co.  
Royal Bank Chambers  
Edmonton (Alberta)

La Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest approuve par les présentes l'acte

de fidéicommis et d'hypothèques passé le premier jour d'octobre mille neuf cent cinquante et un, entre la *Yellowknife Power Company Limited* et autres personnes, ainsi que la *Montreal Trust Company* à titre de fidéicommissaires, dans la seule mesure toutefois où ledit acte de fidéicommis et d'hypothèque constitue une cession à l'égard d'une convention conclue entre la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et la *Yellowknife Power Company Limited*, en date du premier jour de juin mille neuf cent quarante-neuf, laquelle réserve tout droit, pouvoir et recours, sauf le droit de perdre ces privilèges par exécution de ladite cession par voie d'hypothèque au profit d'un tiers quelconque.

Le président,  
Commission d'énergie des  
Territoires du Nord-Ouest

J. M. Wardle

Le texte ci-dessus a été dicté par M. Mason, chef du contentieux du Ministère, et il est semblable au télégramme envoyé par le Ministère relativement aux droits de ce même Ministère.

LA PRÉSENTE CONVENTION faite en double exemplaire ce premier jour de juin 1949

ENTRE:

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, organisme constitué en société, ayant son siège social en la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, ci-après appelée «la Commission»,

D'UNE PART

et

LA YELLOWKNIFE POWER COMPANY LIMITED, de Yellowknife, (Territoires du Nord-Ouest), ci-après appelée «la Société»,

D'AUTRE PART

CONSIDÉRANT QUE la Commission est disposée à vendre à la *Yellowknife Power Company* 33,000 volts d'énergie électrique, plus ou moins, pour utilisation en vertu des modalités de la concession qu'elle possède dans la ville de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest,

ET CONSIDÉRANT QUE la Société désire acheter de l'énergie électrique à la Commission,

IL EST CONVENU, PAR LA PRÉSENTE CONVENTION, de ce qui suit:

1. La Commission consent à réserver à l'usage de la Société une quantité d'énergie électrique de courant triphasé, d'une tension approximative de 33,000 volts, d'une fré-

amperes from the Commission the Commission will supply such extra power as available. The supply of such extra power will be subject to the load capacity of the Consolidated Mining and Smelting Company's transmission line between its point of connection with the Snaro River power system and the points at which power is delivered to the Company.

2. Delivery of power shall be taken by the Company at the points where it is already taking power from Consolidated Mining and Smelting Company's transmission line, and at any such points as may be added.

3. Measurement of power shall be computed by the Commission from the meter records of the metering equipment installed at all points of delivery on the low tension side of the Company's step-down transformers, such metering equipment to be provided and maintained to the Commission's satisfaction at the Company's expense. The quantity of power deemed to be delivered by the Commission to the Company in any month shall be computed by deducting from the total number of kilowatt hours delivered to the Company, as indicated by meters installed at the points of delivery, the number of kilowatt hours represented by the 95 kilowatts of continuous power which the Consolidated Mining and Smelting Company Limited is entitled to deliver to the Company as set forth in the Agreement between the Company and the Consolidated Mining and Smelting Company, Limited, dated the 17th day of September 1941 A.D.

4. The Company shall pay for all power delivered to it by the Commission at the rate of two cents (2c) per kilowatt hour net as measured and computed in the manner outlined in section 3 hereof. *Payment shall be made monthly to the Commission at its office at Ottawa within 20 days after the Commission has rendered its account therefore, and cheques of the Company submitted in payment will be accepted at par.*

5. It is agreed that either the Commission or the Company may install at its own expense, check meters at any point of delivery referred to in section 2 hereof.

6. It is agreed that any metering equipment provided in accordance with section 3 hereof for the measurement of power delivered to the Company may, at the Company's instigation, or at the request of the Commission, be tested or calibrated by the proper officials of

the Department of Trade and Commerce of Canada. If the test is requested by the Commission and the metering equipment is found to be accurate within the limits specified from time to time by that Department, the expense of the test shall be borne and paid for by the Commission. If any metering equipment is found to be not accurate within the limits specified by the Department of Trade and Commerce it shall be corrected or replaced forthwith by equipment that is accurate, and the expense of the test and of correcting and replacing the meter shall be borne by the Company. The Commission shall not be responsible for the expenses of any tests conducted at the Company's instigation.

7. If the error in any metering equipment exceeds the prescribed limits, the accounts for power delivered by the Commission to the Company during the three (3) calendar months preceding the test shall be corrected as necessary to compensate for the error in the metering equipment. Such correction shall be accepted by both the Company and the Commission as settlement in full to the date of the test of all claim on account of the inaccuracy of the metering equipment.

8. If at any time there is a meter not in service it will be assumed that the amount of power delivered during that period by the Commission is the same as that delivered for the same period in the same month of the previous year.

9 (a) Except when necessary for the protection of life and property, the Company shall not permit any metering equipment referred to in section 3 hereof to be disconnected, removed, replaced or reconnected, without advance notification to the Commission or the Commission's authorized representative of the intentions and reasons for such action to be taken. Such notification must be given sufficiently in advance to permit the Commission's representative to read the meter or meters before being disconnected from or connected to the associated equipment.

9 (b) If any of the metering equipment herein referred to becomes damaged from any cause, or, for the protection of life or property, is removed from service without prior notification to the Commission, the Company shall, without delay, advise the Commission in full detail of the occurrence and the Company shall not permit any meter that is a part of such metering equipment to be shipped out of

quence d'environ 60 cycles par seconde et d'une intensité pouvant atteindre 400 kilovolts-ampères. De plus, la Commission s'engage à fournir à la Société une intensité d'énergie supérieure à 400 kilovolts-ampères, si cette Société le lui demande et si elle dispose d'une telle énergie. La fourniture de cette énergie supplémentaire se fera sous réserve de la capacité de charge de la ligne de transmission de la *Consolidated Mining and Smelting Company*, entre son poste de raccord au réseau électrique de la rivière Snare et les postes où l'énergie sera fournie à la Société.

2. La Société fournira son énergie à partir des postes de la ligne de transmission de la *Consolidated Mining and Smelting Company*, qu'elle utilise déjà, ainsi que de tout poste qui pourrait être ajouté.

3. La mesure de l'électricité sera effectuée par le Commission par le relevé des compteurs faisant partie du matériel de mesurage installé à tous les postes de fourniture, et la lecture se fera du côté des transformateurs réducteurs de tension de la Société où la charge est de faible intensité, un tel matériel devant être fourni et entretenu à la satisfaction de la Commission et aux frais de ladite Société. La quantité d'énergie réputée avoir été fournie à la Société par la Commission, au cours de tout mois donné, sera calculée en déduisant du nombre global de kilowatts-heures fournis à la Société, comme il apparaîtra aux compteurs installés aux divers postes d'alimentation, le nombre de kilowatts-heures assuré par les 95 kilowatts de pouvoir continue que la *Consolidated Mining and Smelting Company* est autorisée à fournir à la Société, comme il est établi dans la convention conclue entre la Société et la *Consolidated Mining and Smelting Company, Limited*, datée du 17<sup>e</sup> jour de septembre 1941.

4. La Société paiera un taux net de deux cents (2c.) par kilowatt-heure de tout genre d'énergie qui lui sera fournie par la Commission, cette énergie étant mesurée et évaluée de la façon énoncée à l'article 3 des présentes. *Remarque—Les paiements seront faits à la Commission, tous les mois, à son bureau d'Ottawa, dans les 30 jours suivant la réception du compte pertinent de ladite Commission, les chèques de la Société étant acceptés au pair.*

5. Il est convenu que soit la Commission soit la Société pourront installer, à leur propres frais, des compteurs de contrôle à tout poste de service dont il est question à l'article 2 des présentes.

6. Il est convenu que tout matériel de mesurage fourni conformément à l'article 3 des présentes, à l'égard de l'énergie fournie à la Société, pourra, à l'instigation de la Société

ou sur la demande de la Commission, être vérifié ou étalonné par les fonctionnaires appropriés du ministère du Commerce. Si l'examen de contrôle est demandé par la Commission et que l'on constate que le matériel de mesurage répond aux conditions spécifiées de temps à autre par le même Ministère, la Commission assumera les frais de son exécution. Si une partie quelconque de ce matériel ne répond pas à ces conditions, elle devra être corrigée ou remplacée immédiatement par du matériel précis, le coût de l'examen de contrôle, de la correction ou du remplacement devant être assumé par la Société. La Commission ne sera aucunement responsable à l'égard des frais occasionnés pour toute vérification effectuée à l'instigation de la Société.

7. Lorsqu'une erreur enregistrée par le matériel de mesurage dépasse les limites spécifiées, les comptes de l'électricité fournie à la Société par la Commission, au cours des trois (3) mois de l'année civile précédant l'examen de contrôle, devront être rectifiés en conséquence en guise de dédommagement pour cette erreur. Une telle rectification devra être considérée, tant par la Société que par la Commission, comme un règlement global jusqu'à la date de l'examen de contrôle et, partant, comme une renonciation à toute réclamation pour cause d'inexactitude du matériel de mesurage.

8. Si, à tout moment donné, un compteur ne fonctionne pas, on supposera que la quantité d'électricité que la Commission a fournie au cours de cette période est la même que celle qu'elle a fournie au cours de la même période, pendant le même mois, au cours de l'année précédente.

9a) Sauf lorsque la protection de la vie et de la propriété le justifie, la Société ne permettra pas que le matériel de comptage mentionné dans l'article 3 du présent document soit débranché, retiré, réinstallé ou rebranché sans que l'on ait d'abord prévenu la société ou le représentant autorisé de la Société des raisons qui justifient de telles mesures. Il faut avertir assez longtemps à l'avance pour permettre au représentant de la Commission de prendre le relevé du compteur ou des compteurs avant qu'on les sépare du matériel associé ou qu'on les y branche.

9b) S'il arrivait sans que la Commission ait été d'abord prévenue, que le matériel de comptage susmentionné soit endommagé ou qu'il soit mis hors de service pour une raison ou l'autre, ou lorsque la protection de la vie et de la propriété entrent en jeu, la Société prendra les mesures suivantes. Elle fera part sans délai de tous les détails à la Commission, et la Société ne permettra pas

Yellowknife or to be disposed of in any manner without first arranging for the Commission's representative to examine the meter for the purpose of recording the meter reading.

10. The Company agrees with the Commission that the Company will so regulate the load imposed on the Commission's power system that the power factor of the load will not be less than 85%; and that if the power factor falls below 85% and the Commission requests the Company to correct the same the Company will forthwith make the required correction; and that the Company will operate its electrical equipment, machinery, plant and works safely and properly and carry on its operations in a manner which will cause no undue disturbance to the Commission's power system.

11. The Company agrees with the Commission that the Company will not connect any motor or other electrical apparatus which uses power in excess of 10 H.P. to any transmission line or other part of the Company's distribution system without first notifying the Commission in writing.

12. The Company agrees with the Commission that at all reasonable times during the term of this agreement the Company will allow the Commission's employees or agents appointed for the purpose to enter in and upon the Company's buildings and premises for the purpose of inspecting the Company's electrical equipment, machinery, plant and works, and of reading the meters referred to in section 3 hereof.

13(a) The Commission shall exercise all diligence and care to deliver power without interruptions, but nevertheless, the Commission will not be liable for any loss or damage which may result from any interruptions whatsoever in the delivery thereof.

13(b) If at any time the delivery of power is interrupted by any cause reasonably beyond the Commission's control including (but without limiting the generality thereof) strike, lockout, riot, fire, explosion, the elements, insurrection, civil commotion, invasion, the King's enemies, Act of God, or any law or regulation affecting the delivery of power, then the Commission shall not be bound to deliver power during the interruption. In any such case the Commission shall be prompt and diligent in restoring the delivery of power and the Company shall take and pay for the same as provided for in this Agreement.

13(c) The Commission shall have the right at all reasonable times, giving notice to the Company whenever possible, to discontinue

the supply of power to the Company to the extent deemed necessary by the Commission for the purpose of safeguarding life or property or for the purpose of the operation, maintenance, replacement, or extension of the Commission's apparatus, equipment, or works, but all such interruptions shall be of the shortest possible duration and, when possible, shall be arranged for at a time least objectionable to the Company.

14. The liability of the Commission shall cease at the points of delivery as defined in paragraph 2 and the Company shall save the Commission harmless from and indemnify the Commission against all claims, demands, actions and suits for damage to property or injury to persons arising out of or in connection with the construction, maintenance or operation of the Company's transmission lines or distribution system.

15. The terms of this agreement shall be effective with the completion of the Commission's power line, and associated installations, connecting the Commission's Snare River Power System to the Consolidated Mining and Smelting Company's transmission line extending from Bluefish Lake through the town of Yellowknife, and shall terminate on the 11th day of September 1951; provided that, on the Company's request and subject to the renewal of the Commission's agreement with the Consolidated Mining and Smelting Company as applying to the transmission of power over the Consolidated Mining and Smelting Company's transmission line which expires on September 11th, 1951, the Commission will renew this agreement on the same terms as stated herein to September 11th, 1961.

16. This agreement shall enure to the benefit of and be binding upon the parties hereto and their respective successors and assigns.

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have executed these presents.

THE NORTHWEST TERRITORIES POWER  
COMMISSION

Witness

Marion E. Hay

Jim Wardle  
Chairman

YELLOWKNIFE POWER COMPANY  
LIMITED

G. McNeill  
Managing Director

Witness

J. R. Turner  
Secretary

qu'aucun compteur faisant partie du matériel de comptage soit expédié à Yellowknife ou écoulé de quelque façon que ce soit sans avoir pris des dispositions pour qu'un représentant de la Commission examine le compteur et en prenne le relevé.

10. La Société convient avec la Commission que la Société réglementera la charge imposée au réseau d'énergie de la Commission, afin que le facteur de puissance de la charge ne soit pas inférieur à 85 p. 100. Advenant que le facteur de puissance soit inférieur à 85 p. 100, si la Commission demande à la Société de corriger la situation, la société agira en conséquence. La Société exploitera son matériel électrique, les machines, l'usine et les travaux d'une façon sûre, l'exploitation devant se faire de manière à ne nuire aucunement au réseau d'énergie de la Commission.

11. La Société convient avec la Commission que la Société ne branchera aucun moteur ou autre appareil électrique utilisant plus de 10 HP à une ligne de transmission ou à tout autre secteur du réseau de distribution de la Société, sans avoir d'abord prévenu la Commission par écrit.

12. La Société convient avec la Commission qu'en temps opportun pendant la durée de cette entente, la société permettra aux employés de la Commission, ou aux agents nommés à cette fin, de pénétrer dans les bâtiments de la Société en vue d'inspecter le matériel électrique de la société, les machines l'usine et les travaux et afin de prendre le relevé des compteurs mentionnés dans l'article 3 du présent document.

13a) La Commission prendra toutes les précautions voulues pour fournir l'électricité sans interruptions. Néanmoins, la Commission ne se porte pas responsable des pertes ou des dommages pouvant résulter des interruptions.

13b) S'il advenait que l'électricité soit coupée à la suite d'événements échappant au pouvoir de la Commission, y compris (mais sans en limiter le caractère général) les grèves, les lock-out, les émeutes, les incendies, l'explosion, les éléments, les insurrections, l'agitation civile, les invasions, les ennemis du Roi, un cas de force majeure, ou toute loi ou règlement ayant des répercussions sur la distribution de l'électricité, la Commission ne sera pas tenue de fournir l'électricité pendant l'interruption. Dans tout cas de ce genre, la Commission s'empressera de rétablir le courant et la Société payera les services, comme le prévoit la présente entente.

13c). La Commission aura le droit, en temps opportun, autant que possible après avoir prévenu la Société, de cesser la distribution de l'énergie à la Société pour une période

jugée nécessaire par la Commission à des fins de protection de la vie ou de la propriété ou à des fins d'exploitation, d'entretien, de remplacement ou d'accroissement des appareils, du matériel ou des travaux de la Commission. Ces interruptions seront toutefois aussi brèves que possible et elles seront normalement prévues à des moments qui conviennent le mieux à la Société.

14. La responsabilité de la Commission cessera aux points de distribution, comme le définit l'article 2, et la Société garantira la Commission contre toutes les réclamations, exigences, actions et poursuites en justice résultant de dommages faits à la propriété ou de blessures corporelles subies lors de la construction, de l'entretien ou de l'exploitation des lignes de transmission de la Société ou du réseau de distribution.

15. Les conditions de la présente entente entreront en vigueur lorsqu'on aura achevé l'érection de la ligne d'énergie de la Commission, ainsi que les installations connexes reliant le réseau de distribution d'énergie de la rivière Snare, appartenant à la Commission, à la ligne de transmission de la *Consolidated Mining and Smelting Company*, qui va du lac Bluefish jusqu'à la ville de Yellowknife. Ces conditions cesseront d'exister le 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1951; sauf si, à la demande de la Société et grâce au renouvellement de l'entente de la Commission avec la *Consolidated Mining and Smelting Company* relativement à la transmission de l'énergie sur la ligne de transmission de la *Consolidated Mining and Smelting Company* qui expire le 11<sup>e</sup> jour de septembre 1951, la Commission renouvelle la présente entente, aux conditions mentionnées dans le présent document, pour une période se terminant le 11 jour de septembre 1961.

16. La présente entente entrera en vigueur à l'avantage des parties mentionnées et les liera, de même que leurs successeurs et mandataires respectifs.

Les parties ont signé les présentes devant témoins.

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DES  
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Témoin  
Marion E. Hay

Président  
Jim Wardly

LA COMMISSION D'ÉNERGIE  
DE YELLOWKNIFE

Témoin

Directeur  
G. McNeill

Secrétaire  
J. R. Turner

THIS AGREEMENT made in duplicate this day of September A. D. 1961.

BETWEEN:

THE NORTHERN CANADA POWER COMMISSION, a body corporate having its head office, in the City of Ottawa in the Province of Ontario, hereinafter called "the Commission"

OF THE FIRST PART

—and—

PLAINS WESTERN GAS AND ELECTRIC COMPANY LIMITED, having its head office in the City of Edmonton in the Province of Alberta, hereinafter called "the Company"

OF THE SECOND PART

WHEREAS the Commission is prepared to sell electrical power at 34,500 volts, more or less, to the Plains Western Gas and Electric Company Limited for use under the terms of its franchise in the town of Yellowknife in the Northwest Territories, and

WHEREAS the Company desires to purchase electrical power from the Commission.

NOW THEREFORE this Agreement witnesseth:

1. The Commission agrees to reserve for the Company a quantity of 3-phase electrical power, at approximately 34,500 volts and a frequency of approximately 60 cycles per second, up to 2000 kilovolt amperes. The Commission further agrees, that if the Company requires more than 2000 kilovolt amperes from the Commission the Commission will supply such extra power as available. The supply of such extra power will be subject to the load capacity of the transmission line used for delivering power to the Company.

2. Delivery of power shall be taken by the Company at existing points of delivery and any other such points as may be approved by the Commission.

3. Measurement of power shall be computed by the Commission from the meter records of the metering equipment installed at all points of delivery on the low tension side of the Company's step-down transformers, such metering equipment to be provided and maintained to the Commission's satisfaction at the Company's expense. The quantity of power deemed to be delivered by the Commission to the Company in any month shall be computed by deducting the total number of kilowatt hours represented by the 95 kilowatts of continuous power which the Consolidated Mining and Smelting Company Limited presently delivers to the Company.

4. The Company shall pay for all power delivered to it by the Commission at the rate of two cents (2¢) per kilowatt hour net as measured and computed in the manner outlined in Section 3 hereof. Payment shall be made monthly to the Commission at its office at Ottawa within 30 days after the Commission has rendered its account thereof, and cheques of the Company submitted in payment will be accepted at par.

5. It is agreed that either the Commission or the Company may install at its own expense, check meters at any point of delivery referred to in Section 2 hereof.

6. It is agreed that any metering equipment provided in accordance with Section 3 hereof for the measurement of power delivered to the Company may, at the Company's instigation, or at the request of the Commission, be tested or calibrated by the proper officials of the Department of Trade and Commerce of Canada. If the test is requested by the Commission and the metering equipment is found to be accurate within the limits specified from time to time by that Department, the expense of the test shall be borne and paid for by the Commission. If any metering equipment is found to be not accurate within the limits specified by the Department of Trade and Commerce it shall be corrected or replaced forthwith by equipment that is accurate, and the expense of the test and of correcting and replacing the meter shall be borne by the Company. The Commission shall not be responsible for the expenses of any tests conducted at the Company's instigation.

7. If the error in any metering equipment exceeds the prescribed limits, the accounts for power delivered by the Commission to the Company during the three (3) calendar months preceding the test shall be corrected as necessary to compensate for the error in the metering equipment. Such correction shall be accepted by both the Company and the Commission as settlement in full to the date of the test of all claim on account of the inaccuracy of the metering equipment.

8. If at any time there is a meter not in service it will be assumed that the amount of power delivered during that period by the Commission is the same as that delivered for the same period in the same month of the previous year multiplied by a factor determined by comparing the previous three months consumption of the previous and current year.

CETTE ENTENTE faite en double ce jour de septembre 1961

ENTRE

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN société constituée dont le bureau principal est situé dans la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, ci-après appelée «la Commission»

D'UNE PART

— et —

PLAINS WESTERN GAS AND ELECTRIC COMPANY, LIMITED dont le siège social est situé dans la ville d'Edmonton, dans la province d'Alberta, ci-après appelée «la Société»

D'AUTRE PART

VU que la Commission est disposée à vendre 34,500 volts d'électricité, plus ou moins, à la *Plains Western Gas and Electric Company, Limited*, qui s'en servira en vertu de son droit de cité dans la ville de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, et

VU que la Société désire acquérir l'énergie électrique de la Commission.

Il est convenu, par la présente entente, de ce qui suit:

1. La Commission consent à réserver pour le compte de la Société une quantité d'électricité en courant triphasé d'environ 34,500 volts et d'une fréquence d'environ 60 cycles par seconde, avec un ampérage pouvant atteindre 2000 kilovolts. La Commission accepte en outre de fournir à la Société, si celle-ci en a besoin et si la Commission peut le faire, une quantité d'énergie supérieure à 2000 kilovolts-ampères. La distribution de cette énergie supplémentaire dépendra de la charge utile de la ligne de transmission qui sert à fournir l'énergie à la Société.

2. La Société recevra l'électricité à des points de distribution déjà existants et à tout autre point que la Commission aura approuvé.

3. La Commission mesurera l'électricité au moyen de compteurs installés à tous les points de distribution, d'après le fonctionnement à basse tension des transformateurs réducteurs de la Société. Les compteurs seront fournis et entretenus selon les normes de la Commission, aux frais de la Société. La quantité d'énergie qui devrait être distribuée par la Commission à la Société pendant un mois quelconque sera calculée en déduisant le nombre total de kilowatt-heures auquel équivalent les 95 kilowatts de courant continu que la *Consolidated Mining and Smelting Company Limited* distribue présentement à la Société.

4. La Société payera toute l'électricité qui lui est distribuée par la Commission au taux de deux (2) cents le kilowatt-heure net, suivant le mode de mesurage et de calcul exposé dans l'article 3 du présent document. Les paiements seront versés mensuellement à la Commission, à son bureau d'Ottawa, 30 jours après que la Commission aura présenté son compte. Les chèques soumis en paiement par la Société seront acceptés au pair.

5. Il est convenu que la Commission ou la Société peuvent installer à leurs propres frais des compteurs de vérification à n'importe quel point de distribution mentionné dans l'article 2 du présent document.

6. Il est convenu que tout le matériel de comptage fourni, aux termes de l'article 3 du présent document, en vue de mesurer l'électricité fournie à la société, peut, à l'instigation de la Société ou à la demande de la Commission, être vérifié ou mesuré par des représentants compétents du ministère fédéral du Commerce. Advenant que la vérification soit demandée par la Commission, dans les limites mentionnées de temps à autres par le Ministère, la Commission veillera à payer les dépenses de vérification si le matériel de comptage donne un mesurage exact. S'il arrivait que le matériel de comptage ne mesure pas avec exactitude, compte tenu des limites stipulées par le ministère du Commerce, le matériel sera réparé ou remplacé sans délai par un matériel qui puisse mesurer avec exactitude, les dépenses de vérification ainsi que celles de la correction et du remplacement, étant alors payées par la Société. La Commission ne payera aucune dépense occasionnée par des vérifications effectuées à la demande de la Société.

7. Si l'erreur due au matériel de comptage excède les limites prescrites, les comptes relatifs à l'électricité fournie à la Société par la Commission pendant les trois (3) mois de calendrier précédant la vérification seront rectifiés de façon à compenser l'erreur due au matériel de comptage. Les rectifications de ce genre seront acceptées tant par la Société que par la Commission comme règlement de tout compte jusqu'à la date de vérification pour toute réclamation découlant de l'inexactitude du matériel de comptage.

8. Si, à un moment quelconque, un compteur n'est pas en service, on présumera que la quantité d'électricité fournie par la Commission pendant cette période est égale à celle qui a été fournie pendant la même période de l'année précédente, multipliée par un facteur établi en comparant la consommation des trois mois précédents de l'année précédente avec les trois mois précédents de l'année en cours.

9(a) Except when necessary for the protection of life and property, the Company shall not permit any metering equipment referred to in section 3 hereof to be disconnected, removed, replaced or reconnected, without advance notification to the Commission or the Commission's authorized representative of the intentions and reasons for such action to be taken. Such notification must be given sufficiently in advance to permit the Commission's representative to read the meter or meters before being disconnected from or connected to the associated equipment.

9(b) If any of the metering equipment herein referred to becomes damaged from any cause, or, for the protection of life or property, is removed from service without prior notification to the Commission, the Company shall, without delay, advise the Commission in full detail of the occurrence and the Company shall not permit any meter that is a part of such metering equipment to be shipped out of Yellowknife or to be disposed of in any manner without first arranging for the Commission's representative to examine the meter for the purpose of recording the meter reading.

10. The Company agrees with the Commission that the Company will so regulate the load imposed on the Commission's power system that the power factor of the load will not be less than 85%; and that if the power factor falls below 85% and the Commission requests the Company to correct the same the Company will forthwith make the required correction; and that the Company will operate its electrical equipment, machinery, plant and works safely and properly and carry on its operations in a manner which will cause no undue disturbance to the Commission's power system.

11. The Company agrees with the Commission that the Company will not connect any motor or other electrical apparatus which uses power in excess of 10 H.P. to any transmission line or other part of the Company's distribution system without first notifying the Commission in writing.

12. The Company agrees with the Commission that at all reasonable times during the term of this agreement the Company will allow the Commission's employees or agents appointed for the purpose to enter in and upon the Company's electrical equipment, machinery, plant and works, and of reading the meters referred to in section 3 hereof.

13(a) The Commission shall exercise all diligence and care to deliver power without interruptions, but nevertheless, the Commission will not be liable for any loss or damage which may result from any interruptions whatsoever in the delivery thereof.

13(b) If at any time the delivery of power is interrupted by any cause reasonably beyond the Commission's control including (but without limiting the generality thereof) strike, lockout, riot, fire, explosion, the elements, insurrection, civil commotion, invasion, the Queen's enemies, Act of God, or any law or regulation affecting the delivery of power, then the Commission shall not be bound to deliver power during the interruption. In any such case the Commission shall be prompt and diligent in restoring the delivery of power and the Company shall take and pay for the same as provided for in this Agreement.

13(c) The Commission shall have the right at all reasonable times, giving notice to the Company whenever possible, to discontinue the supply of power to the Company to the extent deemed necessary by the Commission for the purpose of safeguarding life or property or for the purpose of the operation, maintenance, replacement, or extension of the Commission's apparatus, equipment, or works, but all such interruptions shall be of the shortest possible duration and, when possible, shall be arranged for at a time least objectionable to the Company.

14. The liability of the Commission shall cease at the points of delivery as defined in paragraph 2 and the Company shall save the Commission harmless from and indemnify the Commission against all claims, demands, actions and suits for damage to property or injury to persons arising out of or in connection with the construction, maintenance or operation of the Company's transmission lines or distribution system.

15. The Commission is possessed of a stand-by diesel electric generating station located adjacent to the Company's No. 2 substation and is situated on the Company's leased land in the Municipal District of Yellowknife. The Company agrees to pay the costs of insurance coverage for fire and extended coverage valued at one hundred thousand dollars (\$100,000.00) labour and supplies, fuel, lubricating oil, etc. and general day to day running maintenance.

9a) Sauf lorsque la protection de la vie ou de la propriété le justifie, la Société ne permettra pas que le matériel de comptage mentionné dans l'article 3 du présent document soit débranché, retiré, remplacé ou rebranché sans que l'on n'ait d'abord prévenu la Commission, ou le représentant autorisé de la Commission, des raisons qui ont entraîné de telles mesures. Les avis doivent être donnés assez à l'avance, afin que le représentant de la Commission puisse prendre le relevé du compteur ou des compteurs avant que ceux-ci ne soient débranchés du matériel associé ou qu'ils y soient branchés.

9b) Si quelque partie du matériel de comptage mentionné dans le présent document subit des dommages pour une raison ou pour une autre, ou si une partie du matériel est retirée à des fins de protection de la vie ou de la santé, sans que la Commission ait d'abord été prévenue, la Société devra avertir sans délai la Commission en donnant tous les détails requis. La Société ne permettra pas qu'un compteur faisant partie du matériel de comptage soit expédié à l'extérieur de Yellowknife ou soit écoulé de quelque façon que ce soit, sans qu'on ait d'abord permis au représentant de la Commission d'examiner le compteur afin d'en prendre le relevé.

10. La Société convient avec la Commission que la Société régleront la charge imposée au réseau d'énergie de la Commission, de sorte que le facteur de puissance de la charge ne soit pas inférieur à 85 p. 100; et si, advenant que le facteur de puissance devienne inférieur à 85 p. 100, la Commission demande à la Société de remédier à la situation, la Société effectuera immédiatement la rectification requise; la Société exploitera le matériel électrique, les machines, l'usine et veillera aux travaux de façon à assurer la sécurité de tous et à ne pas déranger inutilement le réseau d'énergie de la Commission.

11. La Société convient avec la Commission que la Société ne branchera aucun moteur ou autre appareil électrique utilisant plus de 10 HP à une autre ligne de transmission ou à tout autre secteur du réseau de distribution de la Société sans avoir d'abord prévenu la Commission par écrit.

12. La Société convient avec la Commission que, pendant la durée de cette entente, la Société permettra aux employés ou aux agents de la Commission désignés à cette fin de pénétrer, en temps opportun, dans les bâtiments de la Société, afin d'inspecter le matériel électrique de la Société, les machines, l'usine et les travaux, et pour prendre le relevé des compteurs qui sont mentionnés dans l'article 3 du présent document.

13a) La Commission prendra toutes les précautions possibles afin de fournir l'électricité sans interruption. Néanmoins, la Commission ne se porte pas responsable des pertes ou des dommages qui pourraient résulter des interruptions.

13b) S'il advenait que l'électricité soit coupée à la suite d'événements échappant au pouvoir de la Commission, y compris (mais sans en limiter le caractère général) les grèves, les lock-out, les émeutes, les incendies, les explosions, les éléments, les insurrections, l'agitation civile, les invasions, les ennemis de la Reine, un cas de force majeure, ou toute Loi ou règlement ayant des répercussions sur la distribution de l'électricité, la Commission ne sera pas tenue de fournir l'électricité pendant l'interruption. Dans tout cas de ce genre, la Commission s'empressera de rétablir le courant et la Société continuera à payer pour les services fournis, comme le prévoit la présente entente.

13c) La Commission aura le droit, en temps opportun et autant que possible, après avoir prévenu la Société, de cesser la distribution de l'électricité à la Société dans la mesure où la Commission le juge nécessaire à des fins de protection de la vie ou de la propriété, ou à des fins d'exploitation, d'entretien, de remplacement, ou lorsqu'il s'agit soit d'augmenter l'importance des appareils et du matériel, soit d'intensifier les travaux de la Commission. Toutefois, toutes ces interruptions seront aussi brèves que possible et elles seront prévues à des moments qui conviennent le mieux à la Société.

14. La responsabilité de la Commission cessera aux points de distribution définis dans l'article 2, et la Société garantira la Commission contre toutes les réclamations, exigences, actions et poursuites en justice résultant de dommages faits à la propriété ou de blessures corporelles subies lors de la construction, de l'entretien ou de l'exploitation des lignes de transmission de la Société ou du réseau de distribution.

15. La Commission possède une centrale électrique diesel supplémentaire adjacente à la sous-station n° 2 de la Société et située sur des terres louées par la Société dans le district municipal de Yellowknife. La Société accepte de payer les frais d'assurance-incendie et les frais de protection supplémentaire s'élevant à cent mille dollars (\$100,000), couvrant les travaux et les fournitures, le combustible, les lubrifiants et le reste, ainsi que les frais généraux d'entretien et d'exploitation.

16. The terms of this agreement shall be effective on the 11th day of September 1961 for a period of one year. With the consent of both parties this agreement may be renewed annually until the 10th day of September 1971.

17. This agreement shall ensure to the benefit of and be binding upon the parties hereto and their respective successors and assigns.

IN WITNESS HEREOF the parties hereto have executed these presents.

THE NORTHERN CANADA POWER  
COMMISSION

Chairman

Witness

PLAINS WESTERN GAS & ELECTRIC  
COMPANY LIMITED

Witness

COMPARISON OF NORTHERN CANADA  
POWER COMMISSION AND INVESTOR  
OWNED UTILITY POWER RATES IN  
NORTHWEST TERRITORIES AND YUKON  
TERRITORY

Tables 1 and 2 (copies attached) compare fuel costs and power rates applicable to a number of small (under 800,000 kwhrs/annum) investor owned diesel plants in Northern Alberta (2) and the Yukon (4) with the Northern Canada Power Commission operation at Fort Resolution, N.W.T.

The figures quoted in Table 1 are not disputed but the monthly bills for various amounts of power at Fort Resolution are in error to the extent that the prompt payment discount has not been correctly computed. The correct charges are shown on the attached copy of Table 2.

The comparison per Table 1 is meaningful only to the extent that it indicates that the cost of fuel per kilowatt hour generated is, with one exception (Wabassa, Alberta—1.34) of the same order (2.0 to 2.4c./kwhr) at six of the sites mentioned. However, the cost of fuel is not the most important cost element in the operation of an individual diesel plant. Because the Commission does not have access to the detailed cost breakdown of the investor owned utilities it can only submit a breakdown with respect to its own operation at Fort Resolution, which for the year 1965-66 was as follows:

Cost Element	Total	Per KWHR Sold
Employee wages and accommodation.....	\$26,756	5.0¢/kwhr
Fuel.....	11,389	2.2
Capital Charges.....	8,617	1.6
Equipment Maintenance.....	2,307	.4
Miscellaneous.....	3,306	.6
	\$52,330	9.8¢
Administration, Supervision and General Overhead.....	4,150	.77
	\$56,480	10.57¢/kwhr
Surplus.....	5,178	.96
	\$61,658	11.53¢/kwhr

The above illustrates that the largest cost factor of the Fort Resolution operation is that relating to operating staff. The surplus of \$5,178 represented nearly 1c./kwhr sold, but in the light of escalating costs, it was not considered sufficient to permit a rate reduction at that time—subsequent events have shown this to be correct.

In comparing the costs, and hence the rates, of the Fort Resolution operation with those of the other communities listed in these two tables, it must be recognized that Fort Resolution is a very isolated community which, until recently, was accessible only twice (sometimes only once) per week via scheduled air service and water transport. In

consequence of self-sufficient full time staff of 3 has been maintained, this being the minimum that is considered compatible with the modern concept (and Federal government practice) of a 40 hour work week.

All of the six investor owned utility plants listed, except Ft. Chipewugan are accessible by year round road transport which should make for lower operating costs as compared with Fort Resolution, in that personnel can be moved to a plant for maintenance work and operator relief more readily and at lower cost.

Comparison of the charges for domestic power shows that the Fort Resolution volume or "run out" rate of 5c./kwhr is less than in the 6 investor owned localities, consequently

16. Les conditions de cette entente entreront en vigueur le 11<sup>e</sup> jour de 1961 pour une période d'un an. Moyennant le consentement des deux parties, l'entente pourra être renouvelée chaque année jusqu'au 10<sup>e</sup> jour de septembre 1971.

17. La présente entente sera à l'avantage des parties et les liera, ainsi que leurs successeurs et mandataires respectifs.

Les parties ont signé les présentes devant témoins.

#### LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

Témoin

Président

#### PLAINS WESTERN GAS & ELECTRIC COMPANY LIMITED

#### COMPARAISON DES TARIFS APPLIQUÉS PAR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN ET PAR LES PRODUCTEURS PRIVÉS POUR LA FOURNITURE DE COURANT AU YUKON ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Les tableaux 1 et 2 (pièces jointes) comparent les frais de combustible et les tarifs d'un

certain nombre de petites centrales diesel, qui produisent moins de 800,000 kWh par année, et qui appartiennent à des producteurs privés, dans le nord de l'Alberta (2) et au Yukon (4), et ceux de la Commission d'énergie du Nord canadien, à Fort-Resolution (T. N.-O.).

Les chiffres du tableau 1 ne sont pas contestés, mais la facturation mensuelle des différentes quantités d'énergie fournis à Fort-Resolution est erronée, en ce sens que la remise accordée pour règlement rapide n'a pas été correctement calculée. La facturation exacte figure au tableau 2 (pièce jointe).

La comparaison du tableau 1 n'est significative que dans la mesure où elle indique que le coût du combustible par kWh fourni est du même ordre dans six des localités mentionnées, c'est-à-dire de 2 à 2.4c. par kWh, sauf à Wabasca (Alb.), où il est de 1.34c. Le coût du combustible n'est cependant pas l'élément le plus important des frais d'exploitation d'une centrale diesel. Du fait que la Commission n'a pas accès à la ventilation détaillée d'exploitation des centrales privées, le seul relevé qu'elle peut présenter est celui de ses frais d'exploitation de Fort-Resolution, qui s'établit comme suit pour l'année 1965-1966:

Poste	Total	par kWh vendu
Salaire et logement des employés.....	\$26,756	5.0c./kWh
Combustible.....	11,389	2.2
Frais d'établissement.....	8,617	1.6
Entretien du matériel.....	2,307	.4
Divers.....	3,306	.6
	\$52,330	9.8c.
Administration, surveillance et frais généraux.....	4,150	.77
	\$56,480	10.57c./kWh
Excédent.....	5,178	.96
	\$61,658	11.53c./kWh

On voit ainsi que le poste le plus onéreux est celui qui concerne le personnel d'exploitation. L'excédent de \$5,178 correspond à presque 1c. par kWh vendu, mais, compte tenu de la hausse des prix de revient, il n'a pas été à l'époque jugé suffisant pour justifier une réduction des tarifs. Les faits ont par la suite confirmé ce jugement.

En comparant les coûts et les tarifs de Fort-Resolution avec ceux des autres localités énumérées dans les deux tableaux, on ne doit pas oublier que cette localité est très isolée et que, tout récemment encore, elle n'était accessible que deux fois, parfois même une seule fois, par semaine, par un service régulier aérien ou fluvial. En conséquence, on a mis en place un personnel autonome de trois

employés à plein temps, soit le minimum compatible avec le principe moderne, appliqué par le gouvernement fédéral, de la semaine de 40 heures.

Les six autres centrales privées énumérées, à l'exception de celle de Fort-Chipewagan, sont accessibles toute l'année par voie terrestre, ce qui devrait permettre des frais d'exploitation inférieurs à ceux de Fort-Resolution, du fait que le personnel peut être transporté à une centrale pour y effectuer des travaux d'entretien et assurer la relève plus rapidement et à moins de frais.

La comparaison des prix de vente de l'électricité domestique montre que le tarif global de 5c. du kWh à Fort-Resolution est moindre que dans les six localités à centrales privées.

domestic consumption in excess of 300 kwhrs per month costs less at Ft. Resolution than it does at the investor owned localities. In regard to the commercial service the indicated charge of \$128.40 for 800 kwhrs at Fort Resolution is incorrect; the correct figure is \$120.50. However, the Fort Resolution commercial rates are higher than the investor owned rates in these small communities, due to the fact that it is considered appropriate under "the ability to pay" principle (common throughout the utility industry) that commercial rates be not at a higher level than the rates for domestic service.

In the case of small communities such as those listed in Table 1, the amount of power being produced has a major bearing on the rates per kwhr. Fixed costs that are to a large extent independent of the amount of power produced tend to be higher in the more isolated communities because of cost of transportation, lack of private housing and restricted commercial activity. Hence only modest increase in consumption of power has a minor effect on the total costs but produces a significant reduction in the unit cost. Thus, in the case of Fort Resolution if power sales were to increase by 100,000 kwhrs per annum costs would increase by only \$2,200 but overall average cost would drop from 10.57c/kw/hr to 9.2c/kw/hr.

Since the Commission does not have access to the detailed cost of the investor owned utilities it cannot make any observation as to the extent that the small investor owned operations contribute to the general overhead and supervisory services that are provided by the parent company, which represents approximately  $\frac{1}{3}$ c/kw/hr in the Commission's Fort Resolution operation.

#### COMPARISON OF POWER RATES IN WHITEHORSE—YELLOWKNIFE—HAY RIVER WITH NCPD RATES IN FORT SMITH AND FORT SIMPSON

Tables 3 and 4 (copies attached) correctly tabulate the power rates and cost of various amounts of power in three communities served by investor owned utilities, Whitehorse, Yellowknife and Hay River, and in two communities supplied by the NCPD, namely Fort Smith and Fort Simpson.

In the case of Whitehorse and Yellowknife, the NCPD supplies hydro power on a wholesale basis to the investor owned utilities that distribute power in these localities, viz., Yukon Electrical Company Limited in the case of Whitehorse, and Plains Western Gas and Electric Company in Yellowknife. Plains

Western Gas and Electric Company has no generating facilities in the Yellowknife area. Approximately 10% of the load (KW) and 15% of the electric energy (KWRRS) consumed in the Whitehorse area is supplied by two small hydro plants owned by the Yukon Hydro Company Limited, a sister company of Yukon Electrical Company Limited. Both Yukon Electrical and Yukon Hydro are wholly owned subsidiaries of the large Alberta based electrical utility company, Canadian Utilities Limited (Head Office Edmonton) which in turn is approximately 72% controlled by International Utilities Limited. Hay River, N.W.T., is supplied by Northland Utilities Limited who also supply a number of locations in northern Alberta; this company is a wholly owned subsidiary of International Utilities Limited and is managed by Canadian Utilities Limited, Edmonton.

The figures shown in these two tables are correct, but it is quite invalid to conclude from comparison of the rates and charges at those 5 locations, that investor owned utilities provide service at lower cost than the NCPD. The mere comparison of rate schedules can be very misleading because of the very large differences in amount of power being distributed at the different localities and in the basic cost as between hydro and diesel supply.

Yellowknife and Whitehorse are comparatively large urban centres each having several hundred more consumers than there are in the two communities where the NCPD distributes power, viz., Fort Simpson and Fort Smith. Hay River and Fort Simpson are the only two of the five locations listed that are supplied by diesel generation, the other three (Yellowknife, Whitehorse and Fort Smith) being supplied by hydro power.

To illustrate the comparative size of these 5 utility operations the number of domestic consumers in each locality is of the following order of magnitude:

Whitehorse—2150; Yellowknife—1000;  
Fort Smith—450; Hay River—375; Fort Simpson—125.

Power costs at Fort Smith as shown in Table 4 can only be compared with Yellowknife and Whitehorse since those three communities are supplied with hydro power, but Fort Smith is a very much smaller operation in respect to number of consumers and the amount of power (kwhrs per annum) distributed. However, despite the all important difference in the amount of power distributed

Ainsi, une consommation domestique de plus de 300 kWh par mois coûte moins cher à Fort-Resolution que dans ces localités. Pour ce qui est de l'électricité industrielle, le prix de vente de \$128.40 pour 800 kWh indiqué pour Fort-Resolution est faux: le chiffre exact est \$120.50. Les tarifs industriels de Fort-Resolution n'en restent pas moins supérieurs à ceux des centrales privées des autres petites localités, car il est considéré comme juste, en vertu du principe de l'«aptitude à payer» (reconnu par toutes les entreprises d'utilité publique), de fixer les tarifs industriels à un niveau plus élevé que les tarifs domestiques.

Dans le cas de petites localités comme celles qui sont énumérées au tableau 1, la quantité d'énergie produite a une grande portée sur le tarif par kWh. Les charges fixes qui, dans une grande mesure, ne dépendent aucunement de la quantité d'énergie produite, tendent à être plus élevées dans les localités isolées en raison des frais de transport, du manque de logements et du caractère réduit de l'activité commerciale. Ainsi, une augmentation modeste de la consommation d'énergie influe peu à elle seule sur le total des charges, mais réduit sensiblement le coût unitaire. Si donc, dans le cas de Fort-Resolution, les ventes d'énergie augmentaient de 100,000 kWh par an, les charges ne seraient majorées que de \$2,200, mais le coût moyen global tomberait de 10.57c. le kWh à 9.2c. le kWh.

Étant donné que la Commission n'a pas accès au détail des charges des centrales privées, elle ne peut rien dire sur la part prise par leurs frais d'exploitation dans les frais généraux et les frais de surveillance indiqués par la société mère, part qui représente environ 3/4c. par kWh dans le cas de l'installation de la Commission à Fort-Resolution.

#### COMPARAISON DES TARIFS APPLIQUÉS À WHITEHORSE, À YELLOWKNIFE ET À HAY RIVER ET DE CEUX DE LA CENC À FORT-SMITH ET À FORT-SIMPSON

Les tableaux 3 et 4 (pièces jointes) donnent le chiffre exact des tarifs et des prix de revient relatifs aux différentes quantités d'énergie fournies dans trois localités desservies par l'entreprise privée (Whitehorse, Yellowknife et Hay River) et dans deux localités desservies par la CENC (Fort-Smith et Fort-Simpson).

Dans le cas de Whitehorse et de Yellowknife, la CENC fournit l'énergie hydro-électrique au prix du gros aux entreprises privées qui se chargent de sa distribution dans ces localités: la *Yukon Electrical Company Limited*, à Whitehorse, et la *Plains Western Gas and Electric Company*, à Yellowknife. Cette dernière société n'a pas de centrale dans la région de Yellowknife. Environ 10 p. 100 de la

charge, en kW, et 15 p. 100 de l'énergie électrique, en kWh, consommée dans cette région proviennent de deux petites centrales hydro-électriques appartenant à la *Yukon Hydro Company Limited*, société soeur de la *Yukon Electrical Company Limited*, toutes deux filiales à part entière de la grande entreprise électrique d'utilité publique de l'Alberta, la *Canadian Utilities Limited*, dont le siège social est à Edmonton et qui appartient dans une proportion de 72 p. 100 à l'*International Utilities Limited*. Hay River (T. N.-O.) est desservie par la *Northland Utilities Limited*, qui alimente aussi un certain nombre de localités du nord de l'Alberta. Cette société est une filiale à part entière de l'*International Utilities Limited* et est gérée par la *Canadian Utilities Limited*.

Les chiffres des deux tableaux sont justes, mais il serait tout à fait faux de conclure de la comparaison des tarifs et des prix de revient de ces 5 localités que les centrales privées fournissent un service moins coûteux que celui de la CENC. La seule comparaison du barème des tarifs peut être très trompeuse en raison de la différence considérable qui existe entre les quantités d'énergie distribuées dans les diverses localités et entre le prix de revient de base de l'énergie hydro-électrique et celui de l'énergie produite par des groupes diesel.

Yellowknife et Whitehorse sont des centres urbains relativement grands et dans chacune desquelles le nombre des consommateurs est supérieur de plusieurs centaines à celui des deux localités desservies par la CENC, c'est-à-dire Fort-Simpson et Fort-Smith. Hay River et Fort-Simpson sont, sur les cinq localités énumérées, les deux seules à être alimentées par des groupes diesel, les trois autres, c'est-à-dire Yellowknife, Whitehorse et Fort-Smith, l'étant par des centrales hydro-électriques.

Pour illustrer l'importance relative de ces 5 installations, nous donnons ci-dessous le nombre approximatif de consommateurs domestiques et chacune de ces localités:

Whitehorse—2150; Yellowknife—1000;  
Fort-Smith—450; Hay River—375; Fort-Simpson—125;

Les prix de revient de l'énergie à Fort-Smith qui figurent au tableau 4 ne peuvent se comparer qu'avec ceux de Yellowknife et de Whitehorse, étant donné que ces trois localités sont desservies par des centrales hydro-électriques. En revanche, Fort-Smith a une importance bien moindre quant au nombre de consommateurs et à la quantité d'énergie (kWh par an) distribuée. Cependant, malgré la différence si grande existant entre les quantités d'énergie distribuée, le prix de

the charge for residential power in Fort Smith is only slightly higher than in the two much larger centers (Whitehorse and Yellowknife), where hydro power is distributed by investor owned utilities, (there is some variation at various levels of consumption due to peculiarities of the individual rate structures—also Yellowknife enjoys a very low domestic rate achieved at the expense of the commercial consumers). However, *in the general commercial service category the cost is in every instance less at Fort Smith than in both Yellowknife and Whitehorse.* The basic or wholesale cost of hydro power supplied to all three distribution systems is similar for each locality, i.e. 4¢/kwhr or less. Furthermore, the Fort Smith retail rates have been unavoidably influenced by the selection of Yellowknife as the Capital of the Northwest Territories with consequent decline in the growth factor as it pertains to consumption of power in the Fort Smith area. When these factors are taken into consideration it is quite apparent that the NCPC rates in Fort Smith compares very favourably indeed with those of the investor owned utilities distributing hydro power (producer by the NCPC) in the much larger communities of Whitehorse and Yellowknife.

In comparing the diesel supplied communities of Fort Simpson and Hay River both of which are much smaller than Yellowknife or Whitehorse, it must be recognized that Hay River is a much larger and more commercial type community than Fort Simpson. Hay River is located on the Mackenzie Highway whereas Fort Simpson is situated on the Mackenzie River over 200 miles northwest of Hay River. Whereas Hay River enjoys year round highway access as well as frequent scheduled air service, Fort Simpson is accessible only by twice weekly scheduled air service, water transport (from Hay River) and in recent years, a winter trucking road. All supplies for Fort Simpson (except fuel) must be shipped through Hay River or by air from Edmonton, personnel transport to and from Fort Simpson is by air only a considerably greater cost than applies for personnel movements to and from Hay River. Furthermore since the advent of the Great Slave Lake Railroad, Hay River has taken on increased importance as a transportation centre and the area has been experiencing an expanding commercial economy. Fort Simpson, on the other hand, is a relatively static educational and minor administrative community with minimum

commercial activity. Consequently, there has been an optimistic outlook in respect to increasing power consumption at Hay River, compared to a virtually static situation at Fort Simpson.

When these factors are taken into consideration, together with the fact that the number of power consumers in Hay River is over three times the number in Fort Simpson, the NCPC rates at Fort Simpson, though higher, compare very favourably with those at Hay River. The domestic rates are only slightly higher for the larger quantities (above 100 kwhrs/month) and the charge for small amounts of commercial power are lower at Fort Simpson than at Hay River. For larger blocks of commercial power the Hay River rates are lower than Fort Simpson, due to the Fort Simpson rates being designed to favour the domestic consumers in line with standard utility practice. There are now encouraging signs of increased commercial activity in the Fort Simpson area which may well blossom forth upon completion of the all weather highway scheduled for 1970; should this come about there is little doubt that it will lead to increased consumption of power and a consequent reduction in power rates to the extent of equating with or improving the indicated rates in the larger and more favourably located town of Hay River.

#### DAWSON POWER RATES

Table 5 (copy attached) tabulates the NCPC power rates at Dawson and the Yukon Electrical Company rates at Watson Lake, Yukon, and the rates that Yukon Electrical proposed in offering to supply power in Dawson. The tabulation is correct except that the NCPC commercial rates include a rate of 6¢/kwhr for power supplied to the Dawson water system for operation of the water pumps. This rate is less than the rate that would have applied under the Yukon Electrical Company's proposed rates for this service because the latter included a demand charge plus an average rate of 11¢/kwhr for the first 100 kwhrs per month per kw of demand; hence the proposed Yukon Electrical Company rates would have resulted in an increased cost for power to operate the water system of approximately \$400 per month, or nearly \$5,000 per annum, or approximately 14% more than the NCPC charge for power supplied to the water system.

vente de l'énergie domestique à Fort-Smith n'est que légèrement plus élevé que dans les deux plus grands centres (Whitehorse et Yellowknife), où l'énergie électrique est distribuée par l'entreprise privée (il existe certains écarts, à différents niveaux de consommation, dus aux particularités de chacun des régimes tarifaires, au fait aussi que Yellowknife jouit d'un tarif domestique très bas obtenu aux dépens des consommateurs industriels.) *Quoi qu'il en soit, dans l'ensemble des services industriels, le prix de revient est dans chaque cas moins élevé à Fort-Smith qu'à Yellowknife et à Whitehorse.* Le prix de revient de base ou celui de vente en gros de l'énergie hydro-électrique fournie à ces trois réseaux de distribution est semblable pour chacune des localités, c'est-à-dire de 1¼c. par kWh ou plus. En outre, les tarifs de détail de Fort-Smith ont inévitablement subi les répercussions du choix de Yellowknife comme capitale des Territoires du Nord-Ouest. Il s'en est suivi une baisse du facteur de croissance dans la consommation d'énergie de la région de Fort-Smith. Lorsque l'on tient compte de ces facteurs, il est tout à fait manifeste que les tarifs de la CENC, à Fort-Smith, se comparent tout à fait favorablement avec ceux des entreprises privées qui distribuent l'énergie électrique produite par la CENC, dans les grandes localités de Whitehorse et de Yellowknife.

En comparant les localités de Fort-Simpson et de Hay River, desservies par des centrales diesel et toutes deux beaucoup plus petites que celles de Yellowknife et de Whitehorse, on doit reconnaître que Hay River est une localité beaucoup plus grande et plus active que Fort-Simpson. Hay River se trouve sur la grande route du Mackenzie, tandis que Fort-Simpson est situé sur le fleuve Mackenzie, à plus de 200 milles au nord-ouest de Hay River. Alors que cette dernière est accessible par route toute l'année et est desservie régulièrement par des liaisons aériennes fréquentes, Fort-Simpson n'est accessible que par voie aérienne (deux liaisons hebdomadaires régulières), par voie fluviale (à partir de Hay River) et, depuis les dernières années, par une route ouverte aux camions en hiver. Tous les approvisionnements à destination de Fort Simpson (à l'exception du combustible) doivent transiter par Hay River ou être expédiés par voie aérienne d'Edmonton. Le transport du personnel, à destination ou en provenance de Fort-Simpson, ne s'effectue que par voie aérienne, à bien plus grands frais que celui du personnel à destination ou en provenance de Hay River. De plus, depuis l'apparition du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, Hay River a pris une importance plus grande comme centre de transport et sa région a connu une économie en expansion. Par con-

tre, Fort Simpson, centre scolaire et centre administratif secondaire, a relativement peu évolué et son activité commerciale est minime. En conséquence, les perspectives d'augmentation de la consommation d'énergie ont été plus optimistes pour Hay River que pour Fort-Simpson, où la situation est restée pratiquement inchangée.

Quand on tient compte de ces facteurs, du fait aussi que le nombre de consommateurs d'énergie de Hay River est plus de trois fois supérieur à celui de Fort-Simpson, les tarifs de la CENC à Fort-Simpson, quoique plus élevés, soutiennent très favorablement la comparaison avec ceux de Hay River. Les tarifs domestiques ne sont que légèrement plus élevés pour les quantités supérieures (au-dessus de 100 kWh par mois) et les prix de vente pour les petites quantités d'énergie industrielle sont moins élevés à Fort-Simpson qu'à Hay River. Pour les quantités supérieures d'énergie industrielle, les tarifs de Hay River sont inférieurs à ceux de Fort-Simpson, du fait que les tarifs de cette dernière localité sont fixés de façon à favoriser les consommateurs domestiques, conformément à la règle générale appliquée aux services d'utilité publique. L'expansion de l'activité commerciale de la région de Fort-Simpson, dont les symptômes actuels sont encourageants, a de bonnes chances de s'épanouir dès l'achèvement, prévu pour 1970, de la nouvelle route toute saison. Si ces espoirs se réalisent, il est peu douteux que la consommation d'énergie augmentera et que les tarifs diminueront en conséquence, pour atteindre un niveau égal ou même inférieur à celui des tarifs indiqués pour Hay River, ville pourtant plus grande et mieux située.

#### TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À DAWSON

Le Tableau 5 (dont un exemplaire est joint à la présente) donne le tarif de la C.E.N.C. pour Dawson, celui de la *Yukon Electrical Company* pour Watson Lake (Yukon), de même que le tarif auquel cette dernière société propose de fournir l'électricité à Dawson. Le tableau est exact, à cette exception près que le tarif commercial de la C.E.N.C. comprend un taux de 6¢/kwh dans le cas de l'électricité fournie pour le fonctionnement des pompes à eau du service d'eau de Dawson. Ce tarif est inférieur à celui que propose la *Yukon Electrical Company*, car ce dernier comprendrait un montant calculé selon la demande, ainsi qu'un taux moyen de 11¢/kWh pour les 100 premiers kWh de chaque mois, établi selon le nombre de kWh de demande; ainsi, l'application d'un tel tarif accroîtrait le coût de l'électricité nécessaire au fonctionnement du service d'eau d'une

The domestic and commercial rates proposed in the Yukon Electrical Company's offer to supply power in Dawson, are lower than the Commission's current rates for the same categories of service because of the special nature of the NCPD operations in Dawson.

The Commission's power plant in Dawson is closely integrated with the domestic water system, which the Commission operates on behalf of the Yukon Territorial Government. The power plant established by the Commission houses an oil fired boiler to heat the city water supply in the winter months and, in addition, waste heat from the diesel plant is recovered and made available to the water system thereby reducing the amount of fuel oil required for water heating purposes. Operation of the water system pumping and heating equipment is controlled and monitored by the power plant staff. The security of the water system in cold weather is dependent upon the continuous circulation of water and supply of adequate heat, consequently it is deemed mandatory to maintain 24 hour operator attendance in the power plant to ensure, as near as it is humanly possible to do so, continuous power supply to the pumps and surveillance of the pumping and water heating system. However, because the operating staff is also required in connection with operation of the power plant the full cost of the plant operating staff is charged to the power plant.

The rates that were proposed by the Yukon Electrical Company would produce about \$12,000 per year less revenue than the Commission's current rates, which could be made up by charging the water system for a share of the costs of the plant operating staff, and for heat supplied from the diesel plant to the

water system, but such action would only serve to increase the operating costs of the water system and would be reflected in increased charges to the water system customers, who are essentially the same people as the power consumers—or to the Yukon Government who meets the deficit in respect to the water system (revenue at normally accepted rates for water service as applied in Dawson, is not sufficient to meet all costs of the water system).

The Commission has no information as to how much general overhead expense would have been carried by the Dawson power operation under private ownership at the rates that were proposed. It is also to be noted that while the Yukon Electrical Company offered to operate the water system the proposal did not advance any basis on which this would be done nor a willingness to take over and renovate the then existing water system, whereas the Commission shouldered the responsibility of taking over both the power supply and water system and arranged for the necessary renovation of the water system, integrating the equipment with the power plant, as outlined above.

The Yukon Electrical Company offer *did not* contain an undertaking to maintain rates at the proposed level for a period of 20 years. It is standard practice for franchise agreements to contain provision for review and adjustment of rates should operating experience at the maximum rates specified in the agreement prove unfavourable to the operator. It is reasonable to suppose that had Yukon Electrical Company offer re Dawson been accepted the consequent franchise agreement would have contained the usual rate review clause.



## I—COMPARISON OF REVENUE AND FUEL COSTS FOR THE YEAR 1965-1966

Location	Capacity	KWH Gen. × 1000	KWH Sold × 1000	Revenue \$	Fuel Cost c/KWH Gen.	Revenue c/KWH Sold
Fort Resolution.....	325	592	537	61,658	2.0	11.5
Fort Chipewyan.....	375	782	630	50,159	2.1	8.0
Haines Junction.....	400	650	643	50,934	2.1	8.9
Teslin.....	450	715	585	44,816	2.1	7.7
Destruction Bay.....	500	756	513	43,877	2.2	8.6
Beaver Creek.....	310	576	541	48,294	2.4	8.9
Wabasca.....	450	573	456	40,618	1.3	8.9

II—RATE COMPARISON  
(Small Diesel Plants)

	Monthly Bill				
	25 KWH	50 KWH	100 KWH	150 KWH	300 KWH
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Residential</b>					
Fort Resolution (NCPC).....	4.40	8.40	14.25	17.25	24.75
Fort Chipewyan (Canadian Utilities, Ltd.).....	3.50	6.40	10.40	14.40	24.40
Haines Junction—Teslin—Destruction Bay—Beaver Creek (Yukon Electrical).....	4.00	7.40	12.40	17.40	30.40
Wabasca (Northland Utilities Ltd.).....	3.50	6.40	10.40	14.40	24.40
	Monthly Bill				
	200 KWH	400 KWH	800 KWH		
	\$	\$	\$		
<b>Commercial (4 KWH Load)</b>					
Fort Resolution (NCPC).....	32.40	64.40	128.40		
Fort Chipewyan (Canadian Utilities, Ltd.).....	24.00	40.00	72.00		
Haines Junction—Teslin—Destruction Bay—Beaver Creek (Yukon Electrical).....	28.50	48.50	80.50		
Wabasca (Northland Utilities Limited).....	24.00	40.00	72.00		
<i>Correct Figures re Fort Resolution:</i>					
Domestic.....	4.25	8.00	13.00	15.50	23.00
Commercial.....	30.50	60.50	120.50		

I—ÉTAT COMPARATIF DU REVENU RÉALISÉ ET DES FRAIS DE COMBUSTIBLE  
POUR L'ANNÉE 1965-1966

Localité	Capacité	Production de kWh × 100	N. de kWh vendus × 100	Revenus \$	Coût du combustible en ¢/kWh produit	Revenus en ¢/kWh vendu
Fort Resolution.....	325	592	537	61,658	2.0	11.5
Fort Chipewyan.....	375	782	630	50,159	2.1	8.0
Haines Junction.....	400	650	643	56,934	2.1	8.9
Teslin.....	450	715	585	44,816	2.1	7.7
Destruction Bay.....	500	756	513	43,877	2.2	8.6
Beaver Creek.....	310	576	541	48,294	2.4	8.9
Wabasca.....	450	573	456	40,618	1.3	8.9

II—COMPARAISON DES TARIFS  
(Petites usines diesel)

	Coût mensuel				
	25 kWh	50 kWh	100 kWh	150 kWh	300 kWh
	\$	\$	\$	\$	\$
Tarif résidentiel					
Fort Resolution (C.E.N.C.).....	4.40	8.40	14.25	17.25	24.75
Fort Chipewyan ( <i>Canadian Utilities, Ltd.</i> ).....	3.50	6.40	10.40	14.40	24.40
Haines Junction—Teslin—Destruction Bay—Beaver Creek ( <i>Yukon Electrical</i> ).....	4.00	7.40	12.40	17.40	20.40
Wabasca ( <i>Northland Utilities Ltd.</i> ).....	3.50	6.40	10.40	14.40	24.40

	Coût mensuel		
	200 kWh	400 kWh	800 kWh
	\$	\$	\$
Tarif commercial (Consommation de 4 kWh)			
Fort Resolution (C.E.N.C.).....	32.40	64.40	128.40
Fort Chipewyan ( <i>Canadian Utilities, Ltd.</i> ).....	24.00	40.00	72.00
Haines Junction—Teslin—Destruction Bay—Beaver Creek ( <i>Yukon Electrical</i> ).....	28.50	48.50	80.50
Wabasca ( <i>Northland Utilities Limited</i> ).....	24.00	40.00	72.00

Chiffres exacts au sujet de Fort Resolution:

Résidentiel.....	\$4.25	8.00	13.00	15.50	23.00
Commercial.....	\$30.50		60.50		120.50

TABLE 3—MONTHLY RATE SCHEDULES

*Fort Simpson—Residential:*

1 to 10 KWH at \$2.22 (min)  
 11 to 75 KWH at 8.88¢  
 Over 75 KWH at 5.55¢  
 Discount 10% for p.p.

*General Service:*

1 to 20 KWH at \$3.33 (min)  
 Over 20 KWH at 8.88¢  
 Discount 10% for p.p.

*Fort Smith—Residential:*

1 to 10 KWH at \$2.22 (min)  
 11 to 75 KWH at 6.0¢  
 76 to 200 KWH at 3.33¢  
 201 to 500 KWH at 2.22¢  
 Over 500 KWH at 3.33¢  
 Discount 10% for p.p.

*General Service:*

1 to KWH at \$3.33 (min)  
 21 to 100 KWH at 6.0¢  
 101 to 500 KWH at 4.44¢  
 Over 500 KWH at 3.33¢  
 Discount 10% for p.p.

*Yellowknife—Residential:*

First 25 KWH at 1.25  
 Next 25 KWH at 4.2¢  
 Next 50 KWH at 2.4¢  
 All over 100 at 1.7¢  
 Min. \$2.00

*Commercial:*

D.C. each .5 KW at \$1.75  
 25 KWH/.5 KW included in D.C.  
 Next 50 KWH/.5 KW at 3.0¢  
 Next 7500 KWH at 2.7¢  
 Excess KWH at 2.3¢

*Water heating (separate meter)*

All KWH used at 1.3¢/KWH  
 Min. charge \$2.00

*Power:*

D.C. \$1.00 per KW  
 Up to 20,000 KWH at 3.75¢  
 Excess KWH at 2.75¢

*Hay River—Residential, Rate 115:*

First 10 KWH \$2.50 (min)  
 Next 20 KWH at 8.0¢  
 Next 50 KWH at 6.0¢  
 Excess KWH at 4.0¢

*General Service Rate 206:*

D.C. first KW at \$2.00 add'l at 50¢  
 First 50 KWH/KW at 10.0¢  
 Next 50 KWH/KW at 7.0¢  
 Excess KWH at 5.0¢  
 Min \$3.50

*Gen. Serv. Over 20 KW Rate 331:*

D.C. each KW at \$2.00  
 First 100 KWH/KW at 5.25¢  
 Next 200 KWH/KW at 4.25¢  
 Excess KWH used at 3.25¢

*General Service Rate 210:*

D.C. \$1.00/KW  
 First 30 KWH/KW at 8.0¢  
 Next 30 KWH/KW at 6.0¢  
 Next 40 KWH/KW at 5.0¢  
 Excess KWH at 4.0¢

December 28, 1967.

TABLE 4—COMPARISON OF HAY RIVER RATES WITH OTHER NORTH COMMUNITIES

		10 KWH	25 KWH	55 KWH	100 KWH	150 KWH	300 KWH
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Residential</i>							
	Hay River.....	2.50	3.70	5.60	7.90	9.90	15.90
	Fort Simpson.....	2.00	3.20	5.60	8.45	10.95	18.45
	Fort Smith.....	2.00	2.81	4.43	6.26	7.76	11.26
	Yellowknife.....	2.00	2.00	3.17	4.25	5.10	7.65
	Whitehorse.....	2.50	2.50	2.53	4.10	5.85	10.10
<i>General Service</i>							
		H. River	Ft. Simp.	Ft. Smith	Y'Knife	W.H.	
		\$	\$	\$	\$	\$	
Load	KWH						
5	500 .....	46.50	41.40	23.32	25.00	24.00	
	1000 .....	71.50	81.40	38.32	39.25	44.00	
	1500 .....	96.50	121.40	53.32	52.75	56.50	
10	1000 .....	72.00	81.40	38.32	50.00	48.00	
	2000 .....	112.00	161.40	68.32	78.50	88.00	
	3000 .....	152.00	241.40	98.32	105.50	113.00	
25	2500 .....	181.25	201.40	83.32	118.75	120.00	
	5000 .....	287.50	401.40	158.32	212.50	220.00	
	7500 .....	393.75	601.40	233.32	306.25	282.50	

TABLEAU 3—LISTE DES TARIFS MENSUELS

<b>Fort Simpson—Résidentiel:</b>		<b>Service général:</b>	
de 1 à 10 kWh: \$2.22 (min.)		de 1 à 20 kWh: \$3.33 (min.)	
de 11 à 75 kWh: 8.88¢		Plus de 20 kWh: 8.88¢	
plus de 75 kWh: 5.55¢		Remise de 10 p. 100 pour paiement anticipé.	
Remise de 10 p. 100 pour paiement anticipé.			
<b>Fort Smith—Résidentiel</b>		<b>Service général:</b>	
de 1 à 10 kWh: \$2.22 (min.)		de 1 à 20 kWh: \$3.33 (min.)	
de 11 à 75 kWh: 6.0¢		de 21 à 100 kWh: 6.0¢	
de 76 à 200 kWh: 3.33¢		de 101 à 500 kWh: 4.44¢	
de 201 à 500 kWh: 2.22¢		Plus de 500 kWh: 3.33¢	
plus de 500 kWh: 3.33¢		Remise de 10 p. 100 pour paiement anticipé.	
Remise de 10 p. 100 pour paiement anticipé.			
<b>Yellowknife—Résidentiel:</b>		<b>Commercial:</b>	
Les premiers 25 kWh à 1.25		Chaque .5 kW en C.C. à \$1.75	
les 25 suivants à 4.2¢		25 kWh/.5kW compris en C.C.	
les 50 suivants à 2.4¢		Les 50 suivants à 3.0¢	
plus de 100 kWh: 1.7¢		Les 7,500 kWh suivants à 2.7¢	
Min.: \$2.00		Le supplément à 2.3¢	
<b>Chauffage de l'eau (compteur distinct)</b>		<b>Énergie électrique:</b>	
Pour chaque kWh utilisé: 1.3¢/kWh		\$1.00 par kW en C.C.	
Frais minimums: \$2		Jusqu'à 20,000 kWh: 3.75¢	
		Le supplément de kWh à 2.75¢	
<b>Hay River—Résidentiel. Tarif 115:</b>		<b>Service général. Tarif 206:</b>	
Les premiers 10 kWh: \$2.50 (min.)		Les premiers kW en C.C. à \$2.00 et les suivants à 50¢	
les 20 suivants à 8¢		Les premiers 50 kWh/kW à 10.0¢	
les 50 suivants à 6¢		Les 50 suivants à 7.0¢	
le supplément à 4¢		Le supplément de kWh à 5.0¢	
		Min.: \$3.50	
<b>Service général. Plus de 20 kW. Tarif 331:</b>		<b>Service général. Tarif 210:</b>	
Chaque kW de C.C.: \$2.00		\$1.00/kW en C.C.	
Les premiers kWh/kW: 5.25¢		Les premiers 30 kWh/kW à 8.0¢	
Les 200 suivants à 4.25¢		Les 30 suivants à 6.0¢	
Le supplément par kWh utilisé: 3.25¢		Les 40 suivants à 5.0¢	
		Le supplément de kWh à 4.0¢	

TABLEAU 4—COMPARAISON DES TARIFS DE HAY RIVER AVEC CEUX D'AUTRES AGGLOMÉRATIONS SEPTENTRIONALES 23 DÉCEMBRE 1967

	10 kWh	25 kWh	55 kWh	100 kWh	150 kWh	300 kWh
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Résidentiel</b>						
Hay River.....	2.50	3.70	5.00	7.90	9.90	15.90
Fort Simpson.....	2.00	3.20	5.60	8.45	10.95	18.45
Fort Smith.....	2.00	2.81	4.43	6.26	7.76	11.26
Yellowknife.....	2.00	2.00	3.17	4.25	5.10	7.65
Whitehorse.....	2.50	2.50	2.53	4.10	5.85	10.10
<b>Service général</b>						
	Hay River	Fort Simpson	Fort Smith	Yellowknife	Whitehorse	
	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Consommation en kWh</b>						
5	500.....	46.50	41.40	23.32	25.00	24.00
	1000.....	71.50	81.40	38.32	39.25	44.00
	1500.....	96.50	121.40	53.32	52.75	56.50
10	1000.....	72.00	81.40	38.32	50.00	48.00
	2000.....	112.00	161.40	68.32	78.50	88.00
	3000.....	152.00	241.40	98.32	105.50	113.00
25	2500.....	181.25	201.40	83.32	118.75	120.00
	5000.....	287.50	401.40	158.32	212.50	220.00
	7500.....	393.75	601.40	233.32	306.25	282.50

TABLE 5—DAWSON CITY

Y.E. Co. Proposed Rates	N.C.P.C. Existing Rates	Watson Lake Rates
Residential	Residential	Residential
First 40 KWH at 12.0¢/KWH	First 10 KWH at 20¢/KWH	First 40 KWH at 8.0¢/KWH
Next 100 KWH at 8.0¢/KWH	Next 99 KWH at 12¢/KWH	Next 100 KWH at 6.0¢/KWH
Next 400 KWH at 6.0¢/KWH	Next 100 KWH at 10¢/KWH	Next 400 KWH at 4.0¢/KWH
Excess KWH at 4.0¢/KWH	Excess KWH at 6¢/KWH	Excess KWH at 3.5¢/KWH
Minimum \$2.50	Minimum \$2.50	Minimum \$2.50
Commercial and General Service	Commercial and General	Commercial and General
Demand Charge		Demand Charge
First 1 KW—\$1.50	Nil	First 1 KW—\$1.50
Add'l. KW—\$. 50		Add'l. KW—\$. 50
Energy Charge	Energy Charge	Energy Charge
First 50 KWH/KW used—12.0¢/KWH	First 20 KWH at 20.0¢/KWH	First 50 KWH/KW at 12.0¢/KWH
Next 50 KWH/used—10 ¢/KWH/KW	Next 80 KWH at 15.0¢/KWH	Next 200 KWH/KW at 10.0¢/KWH
Excess KWH/KW used—6.0¢/KWH	Next 200 KWH at 12.0¢/KWH	Excess KWH at 5.0¢/KWH
	Next 700 KWH at 10.0¢/KWH	
	Excess KWH at 8.0¢/KWH	
Minimum—The Demand Charge but not less than \$2.50	Minimum—\$4.00	Minimum—The Demand Charge but not less than \$2.50

Power supplied to Dawson Water System  
All energy—6¢/kwhr.

TABLEAU A—COMPARAISON DES TARIFS DE HAUT RIVER AVEC CEUX D'ALBERTA

AGGREGATIONS ENTREPRISES ET GÉNÉRALISÉES

Y.E. Co. Proposed Rates	N.C.P.C. Existing Rates	Watson Lake Rates
Residential	Residential	Residential
First 40 KWH at 12.0¢/KWH	First 10 KWH at 20¢/KWH	First 40 KWH at 8.0¢/KWH
Next 100 KWH at 8.0¢/KWH	Next 99 KWH at 12¢/KWH	Next 100 KWH at 6.0¢/KWH
Next 400 KWH at 6.0¢/KWH	Next 100 KWH at 10¢/KWH	Next 400 KWH at 4.0¢/KWH
Excess KWH at 4.0¢/KWH	Excess KWH at 6¢/KWH	Excess KWH at 3.5¢/KWH
Minimum \$2.50	Minimum \$2.50	Minimum \$2.50
Commercial and General Service	Commercial and General	Commercial and General
Demand Charge		Demand Charge
First 1 KW—\$1.50	Nil	First 1 KW—\$1.50
Add'l. KW—\$. 50		Add'l. KW—\$. 50
Energy Charge	Energy Charge	Energy Charge
First 50 KWH/KW used—12.0¢/KWH	First 20 KWH at 20.0¢/KWH	First 50 KWH/KW at 12.0¢/KWH
Next 50 KWH/used—10 ¢/KWH/KW	Next 80 KWH at 15.0¢/KWH	Next 200 KWH/KW at 10.0¢/KWH
Excess KWH/KW used—6.0¢/KWH	Next 200 KWH at 12.0¢/KWH	Excess KWH at 5.0¢/KWH
	Next 700 KWH at 10.0¢/KWH	
	Excess KWH at 8.0¢/KWH	
Minimum—The Demand Charge but not less than \$2.50	Minimum—\$4.00	Minimum—The Demand Charge but not less than \$2.50

TABLEAU 5—DAWSON

Tarifs proposés par la <i>Y. E. Co.</i>	Tarifs actuels de la C.E.N.C.	Tarifs de Watson Lake
Résidentiel	Résidentiel	Résidentiel
Les premiers 40 kWh à 12.0¢ chacun Les 160 suivants à 8.0¢. Les 400 suivants à 6.0¢. Le supplément à 4.0¢/kWh Minimum: \$2.50	Les premiers 10 kWh à 20¢ chacun Les 90 suivants à 12¢ Les 100 suivants à 10¢ Le supplément à 6¢/kWh Minimum: \$2.00	Les premiers 40 kWh à 8.0¢ chacun Les 160 suivants à 6.0¢ Les 400 suivants à 4.0¢ Le supplément à 3.5¢/kWh Minimum: \$2.50
Tarif commercial et service général	Commercial et service général	Commercial et service général
Coût suivant la demande		Coût suivant la demande
Premier kW: \$1.50 kW supplémentaire: \$1.50	Néant	Premier kW: \$1.50 kW supplémentaire: 50¢
Coût de l'énergie	Coût de l'énergie	Coût de l'énergie
Les premiers 50 kWh/kW utilisés: 12.0¢/kWh Les 50 suivants à 10¢/—kWh Le supplément à 6.0¢/kWh Minimum: le coût suivant la demande (frais minimums de \$2.50)	Les premiers 20 kWh à 20¢ chacun Les 80 suivants à 15.0¢ chacun Les 200 suivants à 12.0¢ chacun Les 700 suivants à 10.0¢ chacun Minimum de \$4.00	Les premiers kWh/kW à 12.0¢/kWh Les 200 suivants à 10.0¢/kWh Le supplément de kWh à 5.0¢/kWh Minimum: le coût suivant la demande (frais minimums de \$2.50)

Énergie fournie pour le service d'eau de Dawson  
Tout genre d'énergie: 6¢/kWh







OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

First Session

Première session de la

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

vingt-huitième législature, 1968-1969

STANDING COMMITTEE

COMITÉ PERMANENT

ON

DES

**INDIAN AFFAIRS  
and  
NORTHERN DEVELOPMENT**

**AFFAIRES INDIENNES  
et du DÉVELOPPEMENT  
du NORD CANADIEN**

*Chairman*

IAN WATSON

*Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS  
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET  
TÉMOIGNAGES

**No. 12**

MONDAY, MARCH 10, 1969

LE LUNDI 10 MARS 1969

TUESDAY, MARCH 11, 1969

LE MARDI 11 MARS 1969

*Respecting*

*Concernant*

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

Prévisions budgétaires—Affaires  
indiennes et Nord canadien.

WITNESSES—TÉMOINS

*(See Minutes of Proceedings)*

*(Voir Procès-verbaux)*

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

OFFICIAL BILINGUAL ISSUE  
 HOUSE OF COMMONS  
 First Session  
 Twenty-eighth Parliament, 1988-89

---

COMITÉ PERMANENT  
 DES  
 STANDING COMMITTEE ON INDIAN  
 AFFAIRS AND NORTHERN  
 DEVELOPMENT  
 COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
 INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT  
 DU NORD CANADIEN

<p>Chairman Vice-Chairman</p>	<p>Mr. Ian Watson Mr. Paul St-Pierre</p>	<p>Président Vice-président</p>
and Messrs.	et Messieurs	
<p>Borrie Buchanan Cullen Deakon Dinsdale Duquet Givens</p>	<p>Gundlock Laprise Kaplan Marchand (Kamloops- Cariboo) Nielsen O'Connell</p>	<p>Orlikow Simpson Southam Thomson (Battleford- Kindersley) Yewchuk (20)</p>

Le secrétaire du comité,  
 Michael B. Kirby,  
 Clerk of the Committee.

LE LUNDI 10 MARS 1989  
 LE MARDI 11 MARS 1989  
 MONDAY, MARCH 10, 1989  
 TUESDAY, MARCH 11, 1989

Concernant  
 Prévisions budgétaires—Affaires  
 indiennes et Nord canadien  
 Respecting  
 Indian Affairs and Northern  
 Development Estimates

WITNESSES—TÉMOINS  
 (See Minutes of Proceedings)  
 (Voir Procès-verbaux)

ORDRE DE RENVOI

THURSDAY, February 20, 1969.

*Ordered*,—That Votes 1, 5, 10, 20, 25, 30, 33, 34, 35, 40, L40, L45, L50, L55, L60, L65, L70, L75, L80, L85 and L90 relating to the Department of Indian Affairs and Northern Development; and

Vote 45 relating to the National Battlefields Commission be referred to the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development.

ATTEST:

*Le Greffier de la Chambre des communes,*

ALISTAIR FRASER

*The Clerk of the House of Commons.*

ORDRE DE RENVOI

Le JEUDI 20 février 1969

*Il est ordonné*,—Que les crédits n<sup>os</sup> 1, 5, 10, 20, 25, 30, 33, 34, 35, 40, L40, L45, L50, L55, L60, L65, L70, L75, L80, L85 et L90 concernant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; et

Le crédit n<sup>o</sup> 45 concernant la Commission des champs de bataille nationaux soient renvoyés au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

ATTESTÉ:

*M. Corbin et Burton,*

*ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (Conservation); M. J. I. Nicol, directeur, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. P. H. Bennett, directeur adjoint (Lieux historiques), Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. P. B. Lesaux, chef de la Division de l'exploitation, Service des lieux historiques nationaux, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. B. H. Robinson, directeur régional, région de l'Atlantique, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques.*

*A 4 h. 36 de l'après-midi.*

*Le Comité passe à l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970. Le président met en délibération le crédit 25—Parcs nationaux, lieux et monuments historiques, conservation et mise en valeur des ressources fauniques, y compris l'exécution de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.*

*M. Gordon fait une déclaration et répond, ainsi que ses collègues, à des questions. Il est ensuite en délibération le crédit 45—Commission des champs de*



## MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, March 10, 1969.

(12)

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 3.50 p.m. The Chairman, Mr. Watson, presided.

*Members present:* Messrs. Borrie, Cullen, Dinsdale, Givens, Gundlock, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, O'Connell, Simpson, Southam, St-Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson (14).

*Also present:* Messrs. Corbin and Burton.

*Witnesses: From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Mr. J. H. Gordon, Senior Assistant Deputy Minister, (Conservation); Mr. J. I. Nicol, Director, National and Historic Parks Branch; Mr. P. H. Bennett, Assistant Director (Historic Parks), National and Historic Parks Branch; Mr. P. B. Lesaux, Chief, Operations Division, National Historic Sites Services, National and Historic Parks Branch; Mr. L. H. Robinson, Regional Director, Atlantic Region, National and Historic Parks Branch.

At 4.30 p.m.:

The Committee proceeded to examine the estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70. The Chairman called Vote 35 relating to National Parks, Historic Sites and Monuments, Wildlife Resources Conservation and Development including Administration of the Migratory Birds Convention Act.

Mr. Gordon made a statement and he and his officials were questioned. It was agreed that Vote 35 stand.

The Chairman called Vote 45 relating to the National Battlefields Commission and

## PROCÈS-VERBAUX

(Traduction)

Le LUNDI 10 mars 1969.

(12)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit cet après-midi à 3 h. 50, sous la présidence de M. Watson, président.

*Présents:* MM. Borrie, Cullen, Dinsdale, Givens, Gundlock, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, O'Connell, Simpson, Southam, Saint-Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson—(14).

*De même que:* MM. Corbin et Burton.

*Témoins: Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J. H. Gordon, sous-ministre adjoint senior (Conservation); M. J. I. Nicol, directeur, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. P. H. Bennett, directeur adjoint (Lieux historiques), Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. P. B. Lesaux, chef de la Division de l'exploitation, Service des lieux historiques nationaux, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques; M. L. H. Robinson, directeur régional, région de l'Atlantique, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques.

A 4 h. 30 de l'après midi:

Le Comité passe à l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970. Le président met en délibération le crédit 35—Parcs nationaux, lieux et monuments historiques, conservation et mise en valeur des ressources fauniques, y compris l'exécution de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

M. Gordon fait une déclaration et répond, ainsi que ses collègues, à des questions. Il est convenu de réserver le crédit 35.

Le président met ensuite en délibération le crédit 45—Commission des champs de

after questions, it was agreed that Vote 45 be allowed to stand.

On motion of Mr. Givens, at 5.50 p.m. it was Agreed—That the Committee adjourn until Tuesday, March 11, 1969.

TUESDAY, March 11, 1969.

(13)

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 11.15 a.m. The Chairman, Mr. Watson, presided.

*Members present:* Messrs. Borrie, Cullen, Deakon, Givens, Kaplan, Nielsen, O'Connell, Orlikow, Simpson, St-Pierre, Thomson (Battleford-Kindersley), Watson, Yewchuk (13).

*Witnesses:* Mr. Arthur Solomon; *From the Department of Indian Affairs and Northern Development;* Mr. J. W. Churchman, Director, Indian Eskimo Economic Development Branch, Economic Development Program; Mr. V. Vokes, Senior Program Development Officer, Arts and Crafts, Small Business Services Division, Economic Development Program.

The Chairman called Item I—Departmental Administration, of the Estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70 so as to allow the Committee to consider Handicrafts as ordered by the Committee on Monday, March 10, 1969.

The Chairman introduced Mr. Solomon, who, made a statement and was questioned. After questioning the Chairman thanked the witness.

The Chairman invited Mr. Churchman to make a statement after which he and Mr. Vokes were questioned.

Later it was

Agreed—that Item I—Departmental Administration of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70 be allowed to stand.

bataille nationaux, et, après des questions, il est convenu de réserver le crédit 45.

Sur la proposition de M. Givens, à 5 h. 50 de l'après-midi,

Il est convenu—Que le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 11 mars 1969.

(Traduction)

Le MARDI 11 mars 1969.

(13)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 11 h. 15, sous la présidence de M. Watson, président,

*Présents:* MM. Borrie, Cullen, Deakon, Givens, Kaplan, Nielsen, O'Connell, Orlikow, Simpson, St-Pierre, Thomson (Battleford-Kindersley), Watson, Yewchuk—(13).

*Témoins:* M. Arthur Solomon; *Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J. W. Churchman, directeur, Direction de l'expansion économique (Indiens-Esquimaux), Programme d'expansion économique; M. V. Vokes, agent senior de programmation, Arts et artisanat, Division des petites entreprises, Programme d'expansion économique.

Le président met en délibération le crédit 1—Administration centrale—des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970, afin de permettre au Comité d'étudier la question de l'artisanat, comme il avait été prévu le lundi 10 mars 1969.

Le président présente M. Solomon, qui, après avoir fait une déclaration, répond à des questions. L'interrogatoire terminé, le président remercie le témoin.

Le président invite M. Churchman à faire une déclaration, puis ce dernier répond, ainsi que M. Vokes, à des questions.

Il est convenu—Que le crédit 1—Administration centrale du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année 1969-1970 soit réservé.

On motion of Mr. St-Pierre, at 1.00 p.m. it was

Sur la proposition de M. St-Pierre, à 1 h. de l'après-midi,

Agreed—that the Committee adjourn to the call of the Chair.

Il est convenu—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

(Recorded by Electronic System) (Enregistré par le système électronique)

Monday, March 10, 1969

Le lundi 10 mars 1969

**Le secrétaire du Comité,**  
**Michael B. Kirby**  
**Clerk of the Committee.**

The Chairman: I would like to call items 35 and 43 of the Estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70.

Le président: Je voudrais mettre en délibération les crédits 35 et 43 des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970.

**DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS  
AND NORTHERN DEVELOPMENT**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU NORD  
CANADIEN**

*Conservation Program*

*Programme de conservation*

**Vote 35—National Parks, Historic Sites and Monuments, Wildlife Resources Conservation and Development including Administration of the Migratory Birds Convention Act—Administration, Operation and Maintenance including expenditures on works, buildings and equipment on other than federal property and grants as detailed in the Estimates, and authority to make expenditures on the proposed new national park in the area of Kejikukuk Lake in Nova Scotia.**  
Total Vote 35: \$23,056,600

**Crédit 35—Parcs nationaux, lieux et monuments historiques, conservation et mise en valeur des ressources fauniques, y compris l'exécution de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs—Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses à l'égard de bâtiments, ouvrages et matériel situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, des subventions, selon le détail des affectations, et l'autorisation d'engager des dépenses pour l'aménagement projeté du nouveau parc national dans la région du lac Kejikukuk, en Nouvelle-Écosse.**  
Total du crédit 35: \$23,056,600

**B—NATIONAL BATTLEFIELDS  
COMMISSION**

**B—COMMISSION DES CHAMPS DE  
BATAILLE NATIONAUX**

**Vote 43—To authorize payments to the National Battlefields Commission for the purposes and subject to the provisions of an Act respecting the National Battlefields at Quebec (Chapter 57, Statutes of 1958, as amended) (12)**  
Total Vote 43: \$255,000

**Crédit 43—Autorisation de faire des paiements à la Commission des champs de bataille nationaux aux fins et sous réserve des dispositions d'une loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec (le 57 modifié, Statuts de 1958).**  
Total du crédit 43: \$255,000

I would like to comment that these estimates are the first ones we have considered in the six years I have been a member of Parliament where we are considering spending money before it is actually spent. I am happy with this development and I trust you are.

J'aimerais signaler que ces prévisions budgétaires sont les premières depuis six ans que je suis député, pour lesquelles nous envisageons des dépenses avant de les avoir déjà faites. J'en suis très heureux, et je suis certain qu'il en est de même pour vous.

Mr. Dinsdale: I presume we are only dealing with one aspect of item 35, Historic Sites.

M. Dinsdale: Je suppose que nous n'allons étudier qu'une partie du crédit 35, les lieux historiques.

The Chairman: Yes, Mr. Dinsdale is correct, we are dealing with the Historic Sites.

Le président: Oui, M. Dinsdale a raison. Nous n'étions que le section relative aux lieux



[Texte]

**EVIDENCE**

(Recorded by Electronic Apparatus)

**Monday, March 10, 1969**

• 1626

**The Chairman:** I would like to call Items 35 and 45 of the Estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70.

**DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS  
AND NORTHERN DEVELOPMENT**

*Conservation Program*

Vote 35—National Parks, Historic Sites and Monuments, Wildlife Resources Conservation and Development including Administration of the Migratory Birds Convention Act—Administration, Operation and Maintenance including expenditures on works, buildings and equipment on other than federal property and grants as detailed in the Estimates, and authority to make expenditures on the proposed new national park in the area of Kejimikujik Lake in Nova Scotia

Total Vote 35: \$23,056,600

**B—NATIONAL BATTLEFIELDS  
COMMISSION**

Vote 45—To authorize payments to the National Battlefields Commission for the purposes and subject to the provisions of an Act respecting the National Battlefields at Quebec (Chapter 57, Statutes of 1908, as amended) . . . . .(12)

Total Vote 45: \$335,000

I would like to comment that these estimates are the first ones we have considered in the six years I have been a member of Parliament where we are considering spending money before it is actually spent. I am happy with this development and I trust you are.

**Mr. Dinsdale:** I presume we are only dealing with one aspect of Item 35, Historic Sites.

**The Chairman:** Yes. Mr. Dinsdale is correct, we are dealing with the Historic Sites

[Interprétation]

**TÉMOIGNAGES**

(Enregistrement électronique)

**Le lundi 10 mars 1969**

**Le président:** Je voudrais mettre en délibération les crédits 35 et 45 des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU NORD  
CANADIEN**

*Programme de conservation*

Crédit 35—Parcs nationaux, lieux et monuments historiques, conservation et mise en valeur des ressources fauniques, y compris l'exécution de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs—Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses à l'égard de bâtiments, ouvrages et matériel situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, des subventions, selon le détail des affectations, et l'autorisation d'engager des dépenses pour l'aménagement projeté du nouveau parc national dans la région du lac Kejimikujik, en Nouvelle-Écosse

Total du crédit 35 \$23,056,600

**B—COMMISSION DES CHAMPS DE  
BATAILLE NATIONAUX**

Crédit 45—Autorisation de faire des paiements à la Commission des champs de bataille nationaux aux fins et sous réserve des dispositions d'une loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec (c. 57 modifié, Statuts de 1908).

Total du crédit 45: \$335,000

J'aimerais signaler que ces prévisions budgétaires sont les premières, depuis six ans que je suis député, pour lesquelles nous envisageons des dépenses avant de les avoir déjà faites. J'en suis très heureux, et je suis certain qu'il en est de même pour vous.

**M. Dinsdale:** Je suppose que nous n'allons étudier qu'une partie du crédit 35: les lieux historiques.

**Le président:** Oui. M. Dinsdale a raison. Nous n'étions que la section relative aux lieux

*[Text]*

section of Item 35 in the Estimates of Indian Affairs and Northern Development. It is found on page 175 of the Blue Book on Estimates. I will ask Mr. Gordon to make a general statement on this item.

**Mr. Gordon:** Thank you, sir. I thought it might be helpful, Mr. Chairman, if I spoke very briefly and in an introductory way on the National Historic Sites Service, its purpose and objectives, and said something about the Minister's advisory board acting on matters of national historic significance.

The powers of the Board are defined in the Historic Sites and Monuments Act and it is, as I stated, the Minister's advisory body, while the National Historic Sites Service is the Minister's operational arm.

The National Historic Sites Service of the National and Historic Parks Branch is one of the three elements of the Department charged with major responsibilities in the important field of conservation of national resources. The other two elements are the National Parks Service and the Canadian Wildlife Service. Interestingly enough, this conservation program in the historic field is about 50 years old this year. It was on March 1, 1919, that the first Commissioner of Dominion Parks addressed to his Minister, the Minister of the Interior, a memorandum which led to the birth of the Historic Sites and Monuments Board of Canada. It might be interesting if I read an extract from the memorandum:

In my opinion not every so-called historic site should be protected by the Federal Government as there will doubtless be claims advanced for the protection of sites which are only locally interesting from an historic standpoint.

To overcome the difficulty of determining which sites are truly of Dominion wide concern, I would suggest that an honorary board or committee be appointed, composed of men from all parts of the country who are authorities on Canadian history, to advise the Department in the matter of preserving those sites which preeminently possess country wide interest...

This proposal was accepted by the Honourable Arthur Meighen, then Minister of the Interior, and on October 28, 1919, the Historic Sites and Monuments Board, then consisting of seven members, held its first meeting in Ottawa.

*[Interpretation]*

historiques du crédit 35 des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce crédit se trouve à la page 175 du Livre bleu du Budget. Je vaiss demander à M. Gordon de faire une déclaration d'ordre général.

**M. Gordon:** Je vous remercie, monsieur. J'ai jugé qu'il serait bon, monsieur le président, de vous dire quelques mots d'introduction rapides quant au Service des lieux historiques nationaux, à sa fonction et à ses objectifs, et de vous parler de la commission consultative du Ministre chargée des questions d'importance historique nationale. Les pouvoirs de la Commission sont prévus dans la Loi sur les lieux et monuments historiques et, comme je l'ai dit, la Commission est l'organisme consultatif du Ministre, tandis que le Service des lieux historiques nationaux de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques est l'un des trois services du Ministère chargés de l'important domaine de la conservation des ressources naturelles. Les deux autres sont le Service des parcs nationaux et le Service de la faune du Canada.

Il est intéressant de noter que ce programme de conservation dans le domaine historique aura 50 ans cette année. C'est le 1<sup>er</sup> mars 1919 que le premier commissaire des parcs fédéraux a adressé à son ministre, le ministre de l'Intérieur, un memorandum qui a donné naissance à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Il serait peut-être intéressant que je vous lise un extrait du memorandum, où l'on dit

que tous les lieux dits historiques ne devraient pas être protégés par le gouvernement fédéral, étant donné qu'il y aura certainement des demandes en vue de la protection de lieux qui ne présentent qu'un intérêt local du point de vue historique. On y dit aussi que, pour surmonter la difficulté qu'il y a à déterminer quels sont les lieux qui présentent vraiment un intérêt fédéral, on propose la création d'une commission ou d'un comité honoraire, composé de spécialistes d'histoire canadienne de tout le pays, et qui conseillerait le Ministère quant à la préservation des lieux qui présentent réellement un intérêt à l'échelon national.

Cette proposition a été acceptée par l'honorable Arthur Meighen, qui était alors ministre de l'Intérieur, et le 28 octobre 1919, la Commission des lieux et monuments historiques, qui comptait alors sept membres, a tenu sa première réunion à Ottawa.

## [Texte]

The Board now consists of 13 members, with two members from Ontario and Quebec, as has previously been explained. It can and does—in addition to the expertise the Board members provide—draw freely through the

• 1630  
National Historic Sites Service on expert historical, archaeological and architectural advice in formulating its recommendations to the Minister, but in the end these recommendations have to be based on the best and fairest possible assessment of the historical evidence.

This Board is amongst the most hard-working of federal boards and its workload is continually increasing as the interest of Canadians in their history increases. At its last meeting it dealt with an agenda of 56 items and read background agenda papers totalling 700 pages before dealing with them. It now has to meet three times yearly and it has five committees: Inscriptions, Thematic Studies, Fur Trade and Indian Tribes, Historic Buildings and Criteria.

The National Historic Sites Service, which implements recommendations of the Board accepted by the Minister, is responsible for developing and operating a system of parks and sites that stretches from St. John's in the east to Vancouver Island in the West, and from Niagara and Amherstburg in the south to Churchill and Dawson City in the North. It is not just an Ottawa-centred Service, and its responsibilities and activities embrace the whole of Canada. The principal objective is to commemorate major events, persons, places and structures of truly national historic significance in such a way that history is brought alive for Canadians, students and adults alike. It operates interpretation centres—not museums—and it is beginning to make use of live animation for this purpose, for example at Lower Fort Garry and at Signal Hill. Live animation will be increasingly used where appropriate, and as staff and budget considerations permit.

Standards of restoration and interpretation are high and this implies a considerable period of research at each new park before any development can begin. Examples of the quality of restoration and interpretation at which the Service is aiming are represented for example by Bellevue House, Sir John A. Macdonald's house in Kingston, Lower Fort Garry outside Winnipeg, and the Fortress of Louisbourg. The latter is believed to be the biggest single historical restoration ever

## [Interprétation]

La Commission compte maintenant 13 membres, l'Ontario et le Québec en ayant chacun deux, comme on l'a déjà expliqué.

En plus des connaissances spécialisées que fournissent ses membres, la Commission demande librement conseil au Service des lieux historiques nationaux sur des questions d'histoire, d'archéologie et d'architecture en vue de formuler ses recommandations au ministre, mais en fin de compte, ces recommandations doivent se fonder sur une évaluation aussi bonne et aussi juste que possible des preuves historiques.

Cette Commission est l'une des commissions fédérales qui travaillent le plus, et son travail ne cesse d'augmenter, étant donné que les Canadiens s'intéressent de plus en plus à leur histoire. Lors de sa dernière réunion, elle avait 56 questions au programme, et elle a lu des documents de base totalisant 700 pages avant d'aborder ces questions. Elle doit maintenant se réunir trois fois par an, et elle compte cinq comités: comités des inscriptions, des études thématiques, des tribus indiennes et du commerce des fourrures, des édifices historiques et, enfin, des critères.

Le service des lieux historiques qui applique les recommandations de la commission acceptées par le ministre est chargé d'exploiter un système de lieux et de parcs nationaux qui s'étendent depuis St-Jean dans l'Est jusqu'à l'île de Vancouver dans l'Ouest, de Niagara au sud à Churchill et Dawson City au nord. Il ne s'agit pas seulement d'un service centralisé à Ottawa, mais qui enveloppe tout le Canada. Le principal objectif est de commémorer les principaux événements qui représentent une importance historique nationale dans la mesure où cela est commémoré pour tous les Canadiens, qu'ils soient jeunes ou adultes, et ils commencent à utiliser de plus en plus l'animation à ce sujet.

L'animation sera de plus en plus utilisée dans la mesure des limites budgétaires, les normes de conservation et d'interprétation sont très élevées et cela implique beaucoup de travaux de recherche chaque fois qu'un projet peut être appliqué. Des exemples de la qualité des restaurations et de l'interprétation que recherche ce service est représenté par la maison de Sir John A. MacDonald et d'un certain nombre d'autres. On considère qu'il s'agit là de la plus grande restauration histo-

[Text]

undertaken anywhere, and will, when fully operational in 1972, be comparable in every way or in almost every respect, with Colonial Williamsburg. The U.S. National Park Service, I am proud to say, is amongst a number of organizations and agencies in Canada and other countries that have expressed their favourable impression with the quality of research, reconstruction and interpretation going on at Louisbourg.

It should also be noted that well-restored and interpreted national historic parks and sites are also becoming major tourist attractions, as the recent striking increases in attendance at National Historic Parks indicate. Further, studies conducted by the Canadian Government Travel Bureau show that historic sites are one of the major interests of U.S. tourists in Canada.

An important milestone in the work of the Historic Sites and Monuments Board and of the Service was reached last year when the National Historic Sites Policy Statement was tabled in the House by the then Minister of this Department, almost exactly a year ago today. This Statement is no doubt familiar to many of you, but in case it is not I have brought along copies for all members of the Committee. This Statement, which was recommended to the Minister by the Board, has already proved to be of great assistance to the Board in its deliberations, and is the guide which the National Historic Sites Service follows in its development program.

Reference is made in the Statement to the need for a system of parks and sites which is better balanced, both from thematic and geographic viewpoints, and I would like to touch on this very briefly. In the past our system has tended to stress military aspects of Canadian history and to be concentrated in certain provinces. This is now changing. A five-year program designed to achieve a proper balance has been drawn up, and a number of recent and imminent new additions will already provide a more satisfactory balance both thematically and geographically.

Finally, I would like to draw your attention to the statistics sheet which you will find clipped to your copy of the Policy Statement. The figures and information I believe speak for themselves and, I believe, show clearly how the public demand for the recent strong growth of this part of the Department's conservation program has developed.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Gordon. Mr. O'Connell, have you any questions?

[Interpretation]

rique qui ait jamais été entreprise, et en 1972, lorsqu'elle sera restaurée complètement, on considérera qu'il s'agit de quelque chose de la même importance que Williamsburg. Il faut reconnaître que notre service participe à un certain nombre de réunions comprenant des représentants des services des parcs nationaux des États-Unis et que l'on apprécie la qualité de la restauration effectuée à Louisbourg. De même il faut reconnaître que ces lieux historiques restaurés représentent un attrait touristique de plus en plus grand. Des études ultérieures de l'Office du tourisme du Canada montrent que ces lieux et monuments historiques représentent un ensemble d'intérêt touristique pour les Américains.

L'année dernière la déclaration de la politique des lieux et monuments historiques a été déposée à la Chambre, il y a presque exactement un an jour pour jour. Vous connaissez tous cette déclaration sans aucun doute, mais au cas où ça ne serait pas le cas, j'en ai apporté avec moi un exemplaire à l'intention de tous les membres du comité. Cette déclaration représente déjà un outil très utile pour notre service.

Maintenant, dans la déclaration, on parle du besoin qu'il y a de mieux équilibrer les services des lieux et monuments historiques, du point de vue thématique comme du point de vue géographique, et je voudrais aborder la question très brièvement. Dans le passé, notre système a surtout insisté sur l'histoire militaire de notre passé. Cela maintenant est en train de changer grâce à un programme quinquennal qui a pour but de mieux équilibrer et les thèmes et les lieux géographiques. Finalement, j'aimerais attirer votre attention sur les données statistiques ci-jointes. Les chiffres et les renseignements, je pense, parlent d'eux-mêmes, et je pense que cela explique la raison pour laquelle ce ministère s'est fortement développé.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur le ministre. Monsieur O'Connell, avez-vous une question?

[Texte]

• 1635

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I would like to ask a series of questions with respect to the plaques that are placed on historic sites. All of them relate to Indian affairs, basically. Could we have some idea of how many historical plaques there are on historical sites?

**Mr. Bennett:** Yes; there are 600.

**Mr. O'Connell:** Could you make a rough guess—which I suppose it would have to be—whether very many of them relate to contacts between European and Indian civilizations?

**Mr. Bennett:** This would have to be a guess. It would take a little time to break it down in this way. We do have the themes of the plaques broken down to a considerable extent, but not in the particular way that you have asked for. My guess would be that somewhere between 40 and 60 plaques deal with the subject to which you refer.

**Mr. O'Connell:** Thank you. Is there any policy of review of the inscriptions on these plaques? Could you elaborate if there is?

**Mr. Bennett:** Yes, there is, very definitely. A number of these inscriptions were drawn up as long as 40 years ago and since then more historical research has been done which, in some cases, has made the information on the plaques out of date. The plaques are being reviewed constantly with a view to updating them where this is desirable.

The Inscriptions Committee of the Historic Sites and Monuments Board is the Committee primarily responsible for drawing up the information that goes on these plaques, and as out-of-date plaques are drawn to its attention by the Service it reviews the inscriptions and recommends changes to the Minister.

**Mr. O'Connell:** I do not wish to generalize from a single example, but at least the plaque at the Fish Creek battleground does appear to be inaccurate. As I say, I do not wish to generalize but I think it would be sound proceedings for the Committee to review all of the inscriptions that relate to contacts between the Indians and others in Canada. In that respect, I notice in your policy statement that is being distributed on page 2 that:

the Board has adopted the valuable device of special committees to expand and intensify its work.

Could you say whether any of those committees include Indians and Eskimos in their

[Interprétation]

**M. O'Connell:** Monsieur le président, j'ai une série de questions qui concernent les plaques placées sur les monuments et lieux historiques. Pouvez-vous nous dire combien il y a de plaques sur les monuments et lieux historiques?

**M. Bennett:** Oui, 600.

**M. O'Connell:** Pouvez-vous me dire combien de plaques relatent la rencontre des civilisations européennes et indiennes?

**M. Bennett:** Eh bien, cela est assez difficile à fixer. Il faudra un certain temps pour répartir les choses de cette sorte. Nous avons déjà un certain nombre de thèmes qui ont été répartis, mais pas dans l'ordre que vous avez indiqué, mais disons que je pourrais dire que 40 à 60 plaques concernent le sujet dont vous avez parlé.

**M. O'Connell:** Merci. Est-ce que vous envisagez de modifier les inscriptions de ces plaques?

**M. Bennett:** Eh, bien oui. Il y a effectivement un programme de révision. Un grand nombre de plaques ont été placées il y a quelque 40 ans. Depuis lors, on a fait beaucoup de travaux de recherches et bien sûr, cela a rendu un peu désuet les renseignements figurant sur ces plaques et ces plaques sont sans cesse réétudiées afin de les mettre à jour lorsque cela est souhaitable.

Le comité des inscriptions de la Commission des lieux et monuments historiques est le comité qui est chargé de rédiger les renseignements, les informations qui figurent sur ces plaques et au fur et à mesure où on attire son attention sur les éléments démodés et périmés, il procède aux modifications nécessaires.

**M. O'Connell:** Je ne voudrais pas généraliser à partir d'un exemple particulier, mais au moins la plaque de la bataille de Fish Creek semble être assez inexacte, je ne voudrais pas non plus généraliser, mais je pense qu'il serait bon que le comité passe en revue toutes les inscriptions qui portent sur les rapports entre Indiens et autres Canadiens. A ce sujet, je remarque dans votre document à la page 2 de la version anglaise,

que l'on dit que la commission a adopté la recommandation du comité visant à identifier ces travaux.

Est-ce que vous pouvez nous dire si ces comités comprennent des Indiens et des Esqui-

[Text]

membership so that some input could be derived from that source?

**Mr. Bennett:** The committees consist only of members of the Board. There are no outside members on these Committees. The list of Board members is, of course, available to you.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mr. Chairman, I have a supplementary question. I do not quite follow you, sir, in regard to his question. What do you mean by "no outside members"?

**Mr. Bennett:** The members of the Historic Sites and Monuments Board each serve on several committees of the Board, but all these committees are made up from within the Board structure.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Thank you. That is fine.

**Mr. Gordon:** Mr. Chairman, perhaps I could interject here and say that, as I mentioned in my statement, one of the subcommittees of the Board deals with the fur trade, and "Indian Tribes" is the name they have selected for themselves. We would be delighted, Mr. Chairman, to speak to the Board and to this committee in particular to see if there is some way in which they can indeed, in their recommendations, find some method of securing an Indian or Eskimo point of view or, indeed, possibly Metis in certain situations.

• 1640

**The Chairman:** Are you finished, Mr. O'Connell?

**Mr. O'Connell:** Yes, I think so. I just feel it is particularly important to review the inscriptions in those kinds of cases. I know there is a good deal of Indian interest in those inscriptions, particularly in some of them and, indeed, such is the inaccuracy I think of the one at Fish Creek that the Royal Regiment of Canada is concerned, too, since it has that battle on its battle honours and...

**Mr. Bennett:** If I may interject here, Mr. Chairman, this particular inscription is very definitely under active review and we hope to come up with a new one very shortly.

**The Chairman:** Mr. Dinsdale?

**Mr. Dinsdale:** Mr. Gordon has stated that there is a considerable increase in interest in the preservation of Canada's historic sites and monuments, and I notice in the statistical statement that has been presented that from 1963-64 until 1968-69 the number of projects

[Interpretation]

maux pour que l'on puisse retirer quelque chose, de ces contacts.

**M. Bennett:** Les comités comprennent tous des membres de la commission. Autrement dit, il n'y a pas de membres extérieurs aux commissions. La liste des membres vous pouvez bien sûr l'obtenir.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Qu'est-ce que vous voulez dire par aucun membre de l'extérieur.

**M. Bennett:** Les membres de la Commission des lieux et monuments historiques siègent à plusieurs comités de cette commission. Autrement dit, les comités appartiennent à la structure même de la commission.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Merci.

**M. Gordon:** Monsieur le président, je pourrais peut-être intervenir et dire comme je l'ai indiqué dans le document, c'est que l'une des activités de la commission porte sur les tribus indiennes et sur les fourrures. C'est le nom qu'il s'est donné et qui parle de lui-même. Pour notre part, nous serions très heureux, monsieur le président, de trouver ici ou à la commission un moyen, en fait, de recommander une méthode permettant de connaître le point de vue des Esquimaux ou des Indiens au sein de ces comités.

**Le président:** Est-ce que vous avez fini, monsieur O'Connell?

**M. O'Connell:** Oui, je crois. Je pense qu'il est particulièrement important d'étudier les inscriptions qui figurent. Je sais qu'il y a beaucoup d'intérêt de la part des Indiens envers ces inscriptions et, en fait, l'inexactitude de celle de Fish Creek est telle que le régiment royal du Canada y est même impliqué étant donné que c'est sa bataille, c'est son combat.

**M. Bennett:** Si je peux me permettre, monsieur le président, cette inscription particulière est effectivement à l'étude et elle sera révisée très prochainement.

**Le président:** Monsieur Dinsdale.

**M. Dinsdale:** Monsieur Gordon a déclaré qu'il y a une augmentation considérable de l'intérêt public pour la préservation des lieux et monuments historiques parmi les Canadiens et j'ai remarqué dans les statistiques que l'on nous a données que de 1963-1964 jusqu'à 1968-

[Texte]

under development has gone up from 23 to 44. These are entirely new developments. How many of those would be considered major developments? Now, there are no additional Louisbourgs, Fort Garrys or Dawson Cities on.

**Mr. Gordon:** I will have to ask Mr. Bennett whether he can supply information on this.

Perhaps Mr. Dinsdale, if you will permit, with the Chairman's concurrence, we could go over the list of historic sites which we have if you could give us a few minutes, and perhaps go on to another question and then come back to this. Of that list which you are just picking up now, sir,...

**Mr. Dinsdale:** We have 44 here.

**Mr. Gordon:** Right.

**Mr. Dinsdale:** The reason I am interested is because it states from 1963-64 to 1968-69 there has been an increase of 23 to 44 under development. Does that mean that the total at 44 is under active development now?

**Mr. Bennett:** If I may comment, Mr. Chairman, with one or two exceptions these are under active development. The exceptions refer to sites such as York Factory which we have taken over in order to stabilize it and preserve it until such time as public access is possible, at which stage it will certainly be part of our development program. In the case of very remote sites, such as York Factory, this is strictly a holding operation on which we have embarked.

**Mr. Dinsdale:** Yes, that was the one I had my eye on and I think Mr. Simpson also has his eye on it because it is one of the great historic sites in Manitoba which, unfortunately, has been vandalized and ransacked to a considerable degree in recent years, particularly by hunters who are now able to fly into that area in their hunting excursions. I noticed there was a press release to the effect that the deeds to York Factory were accepted by the Minister at Lower Fort Garry last July 11. What action is being taken to prevent further vandalism and theft of artifacts which have been disappearing at an alarming rate?

• 1645

**Mr. Bennett:** We have done several things to preserve York Factory. First of all, a party

[Interprétation]

1969, le nombre de projets en cours est passé de 23 à 44. Ce sont des projets absolument nouveaux. Combien peut-on en considérer comme étant des projets importants? Est-ce qu'il y a d'autres «Louisbourg», «Fort Garry», ou «Dawson City»?

**M. Gordon:** Eh bien, je vais devoir demander à M. Bennett s'il peut nous fournir des renseignements à ce sujet.

Peut-être, monsieur Dinsdale, si vous me permettez, avec l'accord du président, pourrions-nous laisser de côté notre liste des lieux historiques, si vous avez quelques minutes.

Nous pourrions peut-être passer à une autre question, puis revenir à cette liste que vous venez de prendre, monsieur...

**M. Dinsdale:** Nous en avons 44 ici. La raison...

**M. Gordon:** En effet.

**M. Dinsdale:** La raison pour laquelle je m'intéresse à ce genre de choses, c'est que de 1963-1964 à 1968-1969, ils sont passés de 23 à 44 projets. Est-ce que cela veut dire que les 44 sont actuellement en cours d'exécution?

**M. Bennett:** Si je peux me permettre une remarque, monsieur le président, il y a une ou deux exceptions, mais ils sont tous en cours. Comme exceptions, nous avons par exemple la *York Factory* que nous avons pris en charge afin de la stabiliser et de la remettre en état jusqu'à ce que le public puisse y avoir accès. A ce moment-là, cela fera partie de notre projet de remise en état. Mais, en dehors de cela, dans le cas des sites très éloignés, comme York Factory, il s'agit surtout d'une opération de conservation.

**M. Dinsdale:** Oui, c'est exactement ce que je voulais dire, tout comme M. Simpson, parce qu'il s'agit là d'un des lieux historiques d'importance pour le Manitoba, mais malheureusement il a été pillé, des vandales l'ont saccagé au cours des récentes années, notamment des chasseurs qui peuvent se rendre dans la région en avion pendant leurs expéditions de chasse. J'ai remarqué qu'un communiqué précisait que le ministre avait accepté les titres de York Factory, le 11 juillet dernier, à Lower Fort Garry. Alors, je voudrais savoir ce que l'on pourrait faire pour empêcher les vols et autres détériorations, ainsi que les disparitions d'objets historiques comme cela s'est produit récemment.

**M. Bennett:** Il y a plusieurs façons de protéger York Factory. D'une part, un groupe a

[Text]

has gone in—it went in last summer—and has removed any easily portable artifact...

**Mr. Dinsdale:** That is left.

**Mr. Bennett:** ... that is left. We do have a lead on where some of these artifacts are and we have every reason to believe that in some instances the present owners of the artifacts will be willing to return them to York Factory at such time as York Factory is developed and opened to the public. We have also, with the aid of Indian work parties, cut all the brush around York Factory to try to minimize the fire hazard. This year we are planning to send in a team to help to stabilize the buildings.

In one place the foundation needs attention as does the roof. This year we are also going to make working drawings of York Factory to record it as it is now. We are still looking for one or two Indian families that we hope we can encourage to stay at York Factory during the spring, summer and fall in order to try to cut down the vandalism to which you refer.

**Mr. Dinsdale:** Does the Department expect to proceed with a major restoration in due course along the Louisbourg line, or is this something that is far in the future?

**Mr. Gordon:** Well, on that, sir, I think I can say that the main objective at York Factory at the moment is stabilization and protection of the site. Plans for actual development of the site, because of its remote locality and the difficulty of communications, are still some time in the future.

**Mr. Dinsdale:** According to the statistics the attendance figures are moving forward quite dramatically, up over a million in the last five years. I presume if we had the figures for 1967 they would be even greater than those that are presented for 1968-69—this was Centennial Year. Has there been a drop since that year or has it been...

**Mr. Bennett:** These figures, Mr. Chairman, do represent the 1967-68 figures. That figure of \$2,518,788—there is a bracket directly below it—is the 1967-68 figure. We have not yet received complete information about the 1968-69 attendance.

**Mr. Dinsdale:** Now, obviously the historic sites and monuments are becoming a very integral part of our tourist industry. Are there any plans afoot to organize tours as they do in the United States, which would include visits to historic sites on an organized basis, retracing the history of Canada, par-

[Interpretation]

visité le lieu l'été dernier et a retiré tous les objets transportables...

**M. Dinsdale:** Qu'on y avait laissés.

**M. Bennett:** ... qu'on y avait laissés, bien sûr. Nous avons la liste de tous ceux qui ont disparu et nous avons de bonnes raisons de penser que les possesseurs actuels seront parfaitement disposés, dans certains cas, à les restituer dès que cet établissement sera remis en état et rendu au public. Avec l'aide d'Indiens, nous avons aussi réussi à couper les broussailles autour de York Factory pour essayer de minimiser les risques d'incendie. Cette année, nous prévoyons y envoyer une équipe afin d'aider à stabiliser cet édifice.

A un endroit, il faut réparer les fondations, de même que le toit. Aussi, cette année, nous allons établir les plans de York Factory pour les inscrire tels qu'ils se trouvent maintenant. Nous cherchons toujours une ou deux familles indiennes qui, nous l'espérons, nous pourrions encourager à habiter York Factory pendant le printemps, l'été et l'automne, afin de mettre fin au vandalisme dont vous avez parlé.

**M. Dinsdale:** Est-ce que le ministère s'attend à ce que l'on fasse les travaux de restauration, éventuellement suivant les travaux faits à Louisbourg, ou si c'est quelque chose de très éloigné.

**M. Gordon:** Je pense pouvoir vous dire en réponse, monsieur, que le principal objectif à York Factory, en ce moment, est de stabiliser la situation et de protéger les lieux. Le programme de développement de ces lieux, vu l'éloignement de la localité et les difficultés de communications, est encore reporté assez loin.

**M. Dinsdale:** Suivant les statistiques, le nombre des visites augmente de façon assez rapide, soit plus d'un million au cours des cinq dernières années. Alors, j'imagine que si nous avions les chiffres de 1967, ce serait encore plus élevé que ceux que nous avons pour 1968-1969. Ce fut l'année du Centenaire. Est-ce qu'il y a eu une baisse depuis lors?

**M. Bennett:** Ces chiffres, monsieur le président, représentent les données de 1967-1968. Ce chiffre de \$2,518,788—il y a un crochet dessous—est celui de 1967-1968. Nous n'avons pas encore obtenu tous les renseignements à l'égard de 1968-1969.

**M. Dinsdale:** Donc, les lieux et les monuments historiques deviennent partie intégrante de notre industrie touristique. Est-ce qu'on songe alors à organiser des tournées comme on le fait aux États-Unis tournées qui incluraient les lieux historiques et des visites organisées, afin de retracer l'histoire du

[Texte]

ticularly in the Maritime region where there are a good many interesting historic sites? Is this contemplated as a tie-in with Canada's Travel Bureau?

**Mr. Gordon:** Yes, sir; we have had discussions with the Travel Bureau on this precise point. I paid my first visit to the historic sites in the Maritimes with Mr. Robinson who is here and certainly there is, as you suggest, a very happy interlocking of very interesting sites which, because of their location, would provide an opportunity for a cycle tour and some of this is happening spontaneously; that is, a visit to one site leads automatically to a visit to another and I think this needs to be interpreted and publicized in this way.

**Mr. Dinsdale:** What is the policy with respect to admissions to historic sites?

**Mr. Gordon:** We plan the introduction of fees at certain of the sites. We are not introducing these this year, but we have a fee structure which we propose to recommend to the Minister for consideration and which will probably be implemented in the next year.

• 1650

**Mr. Dinsdale:** I presume these would begin in your animated sites.

**Mr. Gordon:** Not necessarily so. Certainly, the animation does add to the costs and adds to the interest, but some of the sites that are static warrant at the present time, I think, a fee structure of some kind.

**Mr. Dinsdale:** Would you consider a fee schedule similar to those at Upper Canada Village or Fort Henry?

**Mr. Gordon:** I cannot really give particulars at the moment, but at the present time, at least, we are not proposing to recommend fees that are quite as high as those that are being charged at upper Canada Village.

**Mr. Dinsdale:** In other words, it would be nominal so as not to discourage Canadians and tourists from visiting these historic sites, and yet...

**Mr. Gordon:** We do not intend to make the fees prohibitive, but we do intend to charge a reasonable fee for the service we provide.

**Mr. Dinsdale:** Will Louisbourg be animated when completed?

[Interprétation]

Canada, surtout dans la région des Maritimes, où vous avez bon nombre de lieux historiques des plus intéressants? Est-ce que vous songez à un rattachement à l'Office de tourisme du gouvernement canadien?

**M. Gordon:** Oui. Nous avons eu des entretiens avec l'Office à cet égard. J'ai d'abord visité les lieux historiques des Maritimes, avec M. Robinson; ces lieux constituent un ensemble très intéressant et il y aurait possibilité d'y avoir une tournée, si les choses se produisaient de façon spontanée: on visite d'abord un premier lieu, et ensuite on veut se rendre au deuxième, et on fait notre publicité de cette façon.

**M. Dinsdale:** Quelle est votre politique pour ce qui est de l'admission aux lieux historiques?

**M. Gordon:** Là-dessus, monsieur le président, nous prévoyons exiger des frais d'admission pour certains des lieux historiques. Nous ne le faisons pas cette année, mais nous prévoyons faire une telle recommandation auprès du Ministre pour fins d'étude, ce qui sera sans doute mis en vigueur au cours de la prochaine année.

**M. Dinsdale:** J'imagine que ce sera pour les lieux où il y a reconstitution.

**M. Gordon:** Non, pas nécessairement. L'aspect reconstitution ajoute aux frais et à l'intérêt que l'on peut porter, mais certains des lieux statiques, même en ce moment, devraient exiger des frais d'admission.

**M. Dinsdale:** Quelque chose d'analogue à ce que vous avez à Upper Canada Village ou au Fort Henry?

**M. Gordon:** Je ne saurais vous apporter les détails en ce moment, mais nous n'avons pas l'intention d'avoir des frais aussi élevés en ce moment, qu'à Upper Canada Village.

**M. Dinsdale:** Autrement dit, ce serait simplement pour ne pas décourager les Canadiens et les touristes de visiter ces lieux historiques, et...

**M. Gordon:** Nous n'avons pas l'intention d'exiger des frais d'admission très élevés, mais quelque chose de juste et raisonnable pour les services que nous assurons.

**M. Dinsdale:** Est-ce qu'il y aura des reconstitutions historiques à Louisbourg lorsque ce sera terminé?

[Text]

**Mr. Gordon:** We have hopes for animation of Louisbourg, sir. Yes, indeed we have.

**Mr. Dinsdale:** You mentioned animation at Fort Garry. I have not seen Fort Garry since this animation began. What is the nature of the living museum presentation at Lower Fort Garry.

**Mr. Bennett:** At stated hours of the day a force artillery group do drill and come out and fire a cannon outside the river gate of Lower Fort Garry. It seems to be extremely effective and always draws large crowds. We are going to have to put up a notice this year to warn people to be ready for the bang. It always fascinates me the way tourists jump about ten feet, with their cameras, when the cannon goes off. I do not know what kind of results they get.

**Mr. Dinsdale:** Who provides the animation, the students on summer jobs or local people?

**Mr. Bennett:** They are partly students, partly local militia, and we arrange with this a local group in Winnipeg.

**Mr. Dinsdale:** I would presume too that in animating Batoche and so forth you would rely mostly on students employed in summer jobs.

**Mr. Gordon:** As a matter of policy, Mr. Chairman, we have two hopes with regard to our animation program. We hope, first of all, to be able to involve local groups in connection with this, as has happened at Fort Garry and, secondly, the opportunity of course of using students is a very real one and very worthwhile—although in some areas where you are working in pockets of deprivation or poverty the animation may well take place outside of the student body itself.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Did I understand you to say that you are going to animate Batoche.

**Mr. Gordon:** No, I did not say that, sir. I think the question was whether we proposed to use students primarily and it was that part of the question I was discussing.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I see, You are not going to have someone marching around at Batoche replaying the scene.

**Mr. Gordon:** No, I was not answering the question of Batoche, I was answering the other question.

**Mr. Dinsdale:** I raised the point of Batoche, Mr. Chairman. I think it has good prospects. For example, it would provide summer

[Interpretation]

**M. Gordon:** Oui, nous espérons pouvoir le faire lorsque ce sera terminé.

**M. Dinsdale:** Vous avez parlé de reconstitution au Fort Garry. Je n'ai pas vu Fort Garry depuis qu'on a commencé cette présentation animée. De quel genre de reconstitution s'agit-il?

**M. Bennett:** A des heures données, les groupes d'artillerie font des exercices, tirent un canon à l'extérieur de la porte donnant sur la rivière; cela semble attirer bon nombre de visiteurs et, cette année, nous essaierons d'aviser les touristes, de se préparer, disons, à recevoir ce bruit, parce qu'ils sautent toujours une douzaine de pieds, avec leurs appareils photographiques, lorsque le canon tonne, je me demande quelles photos ils obtiennent.

**M. Dinsdale:** Est-ce que ce sont des étudiants ou des gens du pays qui font l'animation?

**M. Bennett:** Des étudiants et la milice locale, nous prenons des dispositions avec le groupe local de Winnipeg.

**M. Dinsdale:** J'imagine que pour la récréation de l'action de Batoche et autre vous devez compter essentiellement sur des étudiants employés pour l'été.

**M. Gordon:** Pour ce qui est du programme d'animation notre politique est de réaliser 2 objectifs. Nous espérons, tout d'abord, utiliser des groupes locaux, comme cela se fait à Fort Garry. Deuxièmement, avoir recours au service des étudiants est quelque chose de vraiment méritoire et de valable, bien que dans certaines régions où vous avez des secteurs de pauvreté, cette animation peut se faire à partir de cadres extérieurs à celui des étudiants.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** A cet égard, si j'ai bien compris, vous allez animer Batoche?

**M. Gordon:** Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je pense, que la question était de savoir si nous avions l'intention d'avoir recours essentiellement au service des étudiants.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je vois. Donc, vous n'avez pas l'intention d'avoir une récréation de Batoche?

**M. Gordon:** Non, je ne répondais pas à la question portant sur Batoche, je répondais à l'autre question.

**M. Dinsdale:** J'ai soulevé la question de Batoche, monsieur le président, parce que les perspectives sont excellentes. Cela donnerait

[Texte]

employment for some of our Indian students if they re-enacted the battles there. I am advised we could still get Chief Bear MacLean to do it in person. If so this is all the more important. If we had an historic figure identified or associated with an historic site it would have tremendous appeal.

**Mr. Gordon:** We would like to animate, Mr. Chairman, in as many places as it is appropriate. It is subject of course to costs, to staff and to priorities. I would like to just add in parenthesis here that as we add sites to our program we automatically build up the continuing level of our costs in terms of operation and maintenance, and these show a progressive rise. This is inevitable as you add sites to your program. We are hoping in animation, again, through the use of local groups, volunteer groups and so on who have a legitimate interest in the tourist attraction that this offers. It provides an opportunity for local groups to make a contribution without

• 1655

inflating unduly the operational and maintenance costs related to these various sites.

**Mr. Dinsdale:** I do not see George Island in this list. Is there anything going on at George Island in Nova Scotia?

**Mr. J. I. Nicol (Director, National and Historic Parks Branch, Department of Indian Affairs and Northern Development):** Not at the moment, Mr. Chairman. There are in the Halifax defence complexes a number of separate units, of which George Island is one. We are working at the Halifax defence complex as a unit on a planned program basis, and we will get to George Island within the program period.

**Mr. Dinsdale:** There is some animation on Citadel Hill. What sort of animation is that?

**Mr. Bennett:** We mention, Mr. Chairman, Signal Hill as an example, of the kind of animation program we have, where a small-scale tattoo is put on each summer at stated periods with the aid of the local militia.

**Mr. Dinsdale:** There is nothing at Citadel Hill in Halifax?

**Mr. L. H. Robinson (Regional Director, Atlantic Region, National and Historic Parks Branch, Department of Indian Affairs and Northern Development):** No there is not except that this summer, sir, we are attempting to arrange with the local militia some

[Interprétation]

des emplois d'été à certains des étudiants Indiens, par exemple, s'ils représentaient ces batailles. On m'a dit que l'on pourrait avoir le chef Bear MacLean en personne. Si c'est vrai ce serait extraordinaire. L'association d'un site et d'une personnalité historiques créerait un engouement extraordinaire.

**M. Gordon:** Nous aimerions bien faire cette animation, dans bien des endroits, là où c'est approprié de le faire, mais il nous faut tenir compte des priorités, du personnel et du coût. Je voudrais simplement ajouter entre parenthèses que, alors que nous ajoutons des lieux à notre programme, nous augmentons le niveau de nos coûts pour ce qui est des opérations, de l'entretien et de l'administration. Et, ils augmentent de façon progressive, c'est inévitable lorsque le programme s'élargit. Nous espérons beaucoup de l'animation et de nouveau, par l'intermédiaire de groupes locaux, de groupes bénévoles, et autres qui s'intéressent vraiment à l'attrait touristique. Cela fournit à ces groupes locaux l'occasion de participer sans augmenter indûment les frais d'exploitation.

**M. Dinsdale:** Je ne vois pas du tout Georges Island dans cette liste. Est-ce qu'on prévoit quelque chose à Georges Island en Nouvelle-Écosse?

**M. J. I. Nicol (Directeur, Service des parcs nationaux et historiques, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Pas en ce moment. Il y a à Halifax un certain nombre d'unités distinctes, et Georges Island en est une. Nous travaillons au centre des défenses d'Halifax, comme sur un tout avec un programme planifié et nous en arriverons à Georges Island éventuellement.

**M. Dinsdale:** Il y a animation à Citadel Hill? Quel genre d'animation avez-vous là?

**M. Bennett:** Nous donnons là l'exemple de programme d'animation que nous avons, il y a une petite parade militaire, présentée l'été avec l'aide de la milice locale.

**M. Dinsdale:** Il n'y a rien de ce genre à Halifax à Citadel Hill.

**M. L. H. Robinson (Directeur régional, Région atlantique, Service des Parcs nationaux et historiques, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Non, sauf que cet été, nous essayerons d'organiser, avec la milice locale, une sorte de cérémonie de

[Text]

kind of a guard-changing ceremony—something on a small scale at the militia's expense.

**Mr. Dinsdale:** They were trying that some years ago. I think it would be a good challenge to the militia. Is any further restoration contemplated for Dawson City as an historic site? It was declared an historic site or a community, and I think it is the first of its kind in Canada.

**Mr. Gordon:** That is right, sir. It is in the process of the final stages of a feasibility study at the present time. We expect an announcement before too long.

**Mr. Dinsdale:** This Committee was in the Yukon recently and—we did visit Dawson City. It would seem that Dawson City's chief economic asset is going to be as a tourist attraction. It would appear, too, that the auditorium-theatre is the nucleus now of this tourist interest, as well as the S.S. Keno. There is a problem with respect to the old administration building being used now as a museum. There is some concern whether it would survive the construction of a new hospital. I do not know whether this is in the hands of the Historic Sites and Monuments Board of Canada but it would seem to me that to demolish the old administration building would result in the loss of a very important historic aspect of the gold-rush city.

**Mr. Nicol:** The problem, Mr. Chairman, with the administration building is that it will almost have to be taken down and put up again. It is on a very unstable foundation and there is some question in the minds of people there right now whether it should be occupied at all. The Historic Sites and Monuments Board met last summer in Dawson City and have made certain recommendations to the Minister, which are under study now, in connection with this matter of the historic complex at Dawson City itself. We are working, as Mr. Gordon said, on a feasibility study of how we can best meet the Board's recommendations.

**Mr. Dinsdale:** I understand that the daughter of Robert Service is interested in doing something with the Robert Service cabin. Would this have to be done through the Historic Sites and Monuments Board now that the department is in charge of Dawson City as an historic site or could they work through a local committee? If an individual person

• 1700

wanted to assist in a specific restoration, how could this be done? Would it have to be done through the government, through the Board or could it be done through a local committee of the community—the local council for instance?

[Interpretation]

relève de la garde; quelque chose de peu important, aux frais de la milice.

**M. Dinsdale:** Ils ont déjà essayé cela il y a quelques années. Je pense que c'est intéressant pour la milice. Est-ce qu'il y a d'autres travaux de restauration d'envisagés pour Dawson City. Ce fut déclaré lieu historique ou collectivité historique, et je pense que c'est la première de ce genre au Canada.

**M. Gordon:** C'est juste. Nous sommes en train de terminer les dernières étapes des études. Nous espérons pouvoir annoncer quelque chose d'ici peu.

**M. Dinsdale:** Ce Comité s'est rendu au Yukon récemment et nous avons visité la ville de Dawson. Il semble que le principal avoir de la ville de Dawson c'est l'attrait touristique. Il semble aussi que le théâtre auditorium est maintenant le noyau de cet intérêt touristique avec le S. S. Keno, mais il y a un problème qui se pose pour ce qui est de l'ancien édifice de l'administration, qui sert maintenant de musée. On se demande s'il pourra survivre aux travaux de construction du nouvel hôpital. Je ne sais pas si la Direction des sites historiques a été saisie de l'affaire, mais je pense que si on démolissait l'ancien édifice de l'administration nous perdriions un aspect historique des plus importants, de cette ville de la ruée vers l'or.

**M. Nicol:** Le problème, monsieur le président, pour ce qui est de l'édifice de l'administration, c'est qu'il faudrait pratiquement le démolir et le reconstruire. Il se trouve sur une fondation peu stable et certains se demandent même si on devrait l'occuper. La Direction des sites historiques s'est réunie l'été dernier à Dawson City, a formulé certaines recommandations au ministre, recommandations qui sont à l'étude maintenant, à l'égard de cette question du complexe historique de la ville de Dawson. Nous travaillons comme l'a dit M. Gordon, sur une étude des possibilités, pour voir comment edosser les recommandations de cette Direction.

**M. Dinsdale:** Si je comprends bien, la fille de Robert Service s'intéresse à faire quelque chose avec la maison de Robert Service. Est-ce que ce serait fait avec la collaboration de la Direction des sites historiques et des monuments historiques, ou est-ce qu'elle pourrait le faire par l'entremise d'un comité local? Si une personne désire, disons, venir en aide dans un travail donné de restauration, comment peut-on procéder? Est-ce qu'on doit le faire par l'entremise du gouvernement, de la Direction, d'un comité local ou du Conseil local?

[Texte]

**Mr. Nicol:** I think in this regard you have to understand first, Mr. Chairman, that the Historic Sites and Monuments Board selected certain buildings throughout the townsite, and the Service cabin was one, which would form the historic building complex. We have not tried to preserve the whole town because there are large sections in the town that are not really historic in that sense. Now, as a department we have to acquire the buildings that we consider in keeping with the Board's recommendation. Until we acquire them, of course they are still in the control of the present owners. If and when we acquire the Service cabin we would certainly very much like to work with her.

**Mr. Dinsdale:** So it is possible for a private citizen to participate in restoration. I think Williamsburg was entirely a private operation, was it not?

**Mr. Nicol:** It certainly was. It was the Rockefeller Foundation Board.

**Mr. Dinsdale:** What sort of co-ordination do you have with provinces working in the same field? Ontario has been very active, as indicated by Fort Henry and Upper Canada Village and other major restorations of that kind. Is there any co-ordination between Ottawa's activities and the provincial activities? If so, how is this co-ordination carried out?

**Mr. Gordon:** Perhaps, sir, before that question is answered and with respect to the other question you were addressing yourself to immediately prior to it, I shall draw your attention to section 3(b) of the Act as to whether this can be done, that is, to work through persons, if I may read it to you.

The Minister may make agreements with any persons for marking or commemorating historic places pursuant to this Act and for the care and preservation of any places so marked or commemorated;

So it is not only a matter of policy but it is specifically provided for in the Act.

**Mr. Dinsdale:** Has Robert Service's daughter approached the department?

**Mr. Bennett:** Not that I am aware of.

**Mr. Nicol:** If I may proceed with the next question, Mr. Chairman, we work quite closely with the provincial departments which are working in the same field, and in the case of

[Interprétation]

**M. Nicol:** Je pense qu'ici tout d'abord, il nous faut bien comprendre, monsieur le président, que la Direction des sites historiques et monuments historiques a choisi certains édifices dans cette ville et la maison de Service en était une, et cela constitue un ensemble des édifices historiques. Nous n'essayons pas de préserver toute la ville, parce qu'il y a de grandes sections dans cette ville qui ne sont pas vraiment de nature historique. En tant que service, il nous faut acheter les édifices, les constructions, suivant les recommandations de la Direction. Jusqu'à ce que nous en fassions l'achat, ils sont toujours sous le contrôle de leur propriétaire. Et, lorsque nous nous porterons acquéreurs de la cabine de Service, si nous le faisons, nous aimerions beaucoup travailler avec la fille de celui-ci.

**M. Dinsdale:** Alors, un simple citoyen peut très bien participer au travail des restaurations. Je pense qu'à Williamsburg, ce fut à peu près exclusivement une affaire privée.

**M. Nicol:** C'est la Fondation Rockefeller qui l'a fait.

**M. Dinsdale:** Quel genre de coordination avez-vous avec les provinces qui s'engagent dans ce même domaine? L'Ontario a fait beaucoup de travail, comme on peut le voir au Fort Henry, l'*Upper Canada Village*. Est-ce qu'il y a une coordination entre les travaux entrepris par le gouvernement fédéral et ceux entrepris par les provinces? Et alors, comment cette coordination s'exerce-t-elle?

**M. Gordon:** Avant d'y répondre, pour ce qui est de cette autre question que vous avez posée avant, je vous signalerai l'article 3 b) de la Loi afin de voir les possibilités, soit de travailler par l'entremise des personnes. Et je cite:

Le premier ministre peut convenir avec une personne pour commémorer les lieux historiques en vertu des dispositions de cette Loi pour le soin et la préservation des endroits ainsi indiqués ou pour la commémoration.

Ce n'est pas simplement une question de politique, mais c'est prévu dans la Loi.

**M. Dinsdale:** Est-ce que la fille de Robert Service a communiqué avec le ministère?

**M. Bennett:** Non, pas que je sache.

**M. Nicol:** Pour ce qui est de l'autre question, nous travaillons en étroite collaboration avec les services provinciaux qui exercent des activités connexes. Pour ce qui est de

[Text]

Ontario, we have a pretty general agreement on those things which we will do and those things which they will do. In addition, the branch and the Historic Sites service work with local historical societies throughout the country and we try to keep in regular contact with these.

In the case of Dawson City, for instance, we are working quite closely with the Dawson City Historical Society. Again in the case of Ontario, we work very closely with the Ontario Heritage Foundation through shared cost programs. We subsidize this under the joint program.

**The Chairman:** Mr. Thomson.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mr. Chairman, will we be considering these estimates tomorrow too?

**The Chairman:** No, this is not planned, Mr. Thomson. We would like, if it is possible, to finish items 35 and 45 on the National Battlefields Commission. These are pretty restricted areas of our total estimates and unless we limit ourselves there is just no hope of considering them properly.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Any way I was to participate in a private member's bill but I had one or two comments in reference to Batoche and animating this and other scenes, for example Cut Knife Hill, which is in my constituency. If any members of the Indian Affairs Committee are out looking at any of the reserves—and there are five in this area: the Poundmaker, Sweetgrass, Little Pine and so on, and Cut Knife Hill is

• 1705

on the edge of these—certainly it might be worthwhile to call and see the area where Colonel Otter, of the Queen's Own Rifles from Toronto, and I believe some Ottawa units at the time, too, were involved in the actual battle. There is a certain amount of underemployment among the Indians in this area and if something even on a short-term basis were to be done to animate in connection with the North Battleford fair or something like this, a pageant if you will, I think that I or anyone else could round up some of the descendants of Poundmaker and his braves and probably participate in anything of this nature. I did want to make that comment.

Is it proper at this time, Mr. Chairman, to ask about the tents policy in Prince Albert National Park?

[Interpretation]

L'Ontario, nous avons une entente générale quant à ce que nous ferons et ce qu'ils feront. De plus, la Direction et le Service des lieux historiques travaillent en collaboration avec les sociétés historiques locales dans tout le pays, et nous essayons de nous maintenir en contact avec elles.

Ainsi, dans le cas de Dawson City, nous travaillons en étroite collaboration avec la Société historique de Dawson City. Et pour revenir à l'Ontario, je dirais que nous travaillons étroitement avec l'*Ontario Heritage Foundation* au moyen de programmes à coûts partagés. Le tout est subventionné grâce au programme conjoint.

**Le président:** Monsieur Thomson.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur le président, est-ce que nous étudierons ces crédits de nouveau demain?

**Le président:** Non, ce n'est pas prévu. Si c'est possible, nous aimerions terminer l'étude des crédits 35 et 45, la Commission des champs de bataille nationaux. Ce sont des domaines assez restreints de notre budget et à moins que l'on se restreigne, on ne pourrait jamais oser espérer les étudier convenablement.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je devais participer à un bill d'intérêt privé, mais je voulais faire un commentaire ou deux au sujet de Batoche et de la reconstitution qu'on peut en faire, ainsi que d'autres scènes, comme *Cut Knife Hill* qui se trouve dans ma circonscription. Si des membres du Comité des Affaires indiennes se rendent dans les réserves, et il y en a cinq dans cette région, ce serait une excellente idée de d'aller voir l'endroit où le Colonel Otter du *Queen's Own Rifles* de Toronto et quelques unités d'Ottawa ont participé à cette bataille. Il y a une insuffisance d'emplois dans cette région pour les Indiens, et si, même à court terme, on pouvait faire quelque chose afin d'organiser la reconstitution de la foire de North Battleford, je pense qu'il serait possible de retrouver certains des descendants de Poundmaker et de ses hommes qui pourraient participer à de tels événements. Je tenais à faire ce commentaire.

Est-ce qu'il serait approprié, à ce moment, monsieur le président, de demander pourquoi on a adopté cette politique à l'égard des tentes dans le Parc national de Prince-Albert?

[Texte]

**The Chairman:** You are asking a question with regard to national parks. This is not a national historic site.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** That is right. It is a national park. May I ask it another time?

**The Chairman:** Yes. We will be dealing with national parks later.

Thank you, Mr. Thomson. Mr. Simpson is next, and Mr. Gundlock.

**Mr. Simpson:** Mr. Chairman, several questions that I had have been touched upon and several have been covered fairly completely. I did want to ask—and I think this has partially been answered—whether the Board does meet from time to time in different areas of Canada and not always at Ottawa.

**Mr. Gordon:** That is correct.

**Mr. Simpson:** Someone mentioned that they met on three occasions last year. Is that correct?

**Mr. Gordon:** Mr. Bennett will correct me if I am wrong but the Board has been meeting twice a year normally. However, the workload has now reached the point where three meetings are contemplated. Moreover they have formed these various subcommittees and empowered them to take certain defined decisions on behalf of the Board as a whole.

**Mr. Simpson:** Mr. Dinsdale asked several questions in regard to York Factory and, of course, coming from Northern Manitoba that is one in which I am quite interested. I have over the last number of years been asking quite a number of questions in the House on that. I was very pleased to hear the statement that some of the artifacts that had disappeared have possibly been located and may be returned. I am glad to hear this because I know that there are a number of the artifacts still in the general area.

The ones I know of are in good hands. Some of them are in the hands of churches, which would be only too willing to return them. I am told they took them merely because if they had not taken them someone would have, so we may be fortunate in getting some of these back. I would like to ask whether the Board or the staff employed by the Board are making the necessary inquiries of outfits such as the Hudson's Bay archives.

[Interprétation]

**Le président:** Vous posez une question qui se rapporte aux parcs nationaux. Ce n'est pas un lieu historique national.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** C'est exact. Il s'agit d'un parc national. Puis-je reposer la question plus tard?

**Le président:** Oui. Nous aborderons ce sujet plus tard. Merci, monsieur Thomson. M. Simpson, et ensuite M. Gundlock.

**M. Simpson:** Monsieur le président, bon nombre de questions que je voulais poser ont déjà été posées et d'autres ont fait l'objet de réponses assez précises. Je voulais vous demander, je pense qu'on y a répondu en partie, si la Direction se réunit de temps à autre dans différentes régions du Canada ou est-ce toujours à Ottawa?

**M. Gordon:** C'est exact.

**M. Simpson:** Quelqu'un a parlé de trois réunions l'année dernière. Est-ce exact?

**M. Gordon:** M. Bennett pourra me reprendre si je me trompe, mais il y a habituellement deux réunions par année. Toutefois, le travail est maintenant tel, que nous en sommes rendus au point où nous songeons à avoir trois réunions par année. Différents sous-comités ont d'ailleurs été formés qu'on autorise à prendre certaines décisions bien précises au nom de la Direction.

**M. Simpson:** M. Dinsdale a posé plusieurs questions au sujet de York Factory, et vu que je viens du nord du Manitoba, je m'intéresse beaucoup à la question. Au cours des dernières années, j'ai posé un certain nombre de questions à la Chambre là-dessus. J'ai été fort heureux d'entendre que certains des articles historiques qui avaient disparu ont peut-être été retrouvés et pourraient être retournés. Je suis fort aise d'entendre une telle déclaration parce que je sais qu'il y a encore un certain nombre de ces articles dans la région.

Ceux dont j'ai entendu parler sont entre bonnes mains. Certains sont dans des églises qui se feraient un plaisir vraiment de vous les rendre. On me dit qu'ils les ont pris simplement parce que, s'ils ne les avaient pas pris, quelqu'un d'autre les aurait pris. On peut peut-être se compter chanceux de pouvoir en récupérer quelques-uns. Je voudrais demander si la Commission ou le personnel à l'emploi de la Commission fait les enquêtes voulues auprès des entreprises telles que les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

[Text]

I imagine that the Hudson's Bay Company archives must have a pretty fair inventory of actually what artifacts were left there when they pulled out some twelve years ago and I am hoping that the staff of the Board are in close consultation at all times with Hudson's Bay to find out just what was there and what may have to be replaced when this is reconstructed or refitted. Is this being done?

• 1710

**Mr. Bennett:** Yes, Mr. Chairman, it is being done. We have a very close and friendly working relationship with the Hudson's Bay Company and in particular with their archives department, and they are being very helpful to us not only in connection with York Factory but in connection with a number of the other fur trade posts that we have under development.

**Mr. Simpson:** That is good. As I say, I am probably being very naive when I ask a question like that but I am curious to know. I can also understand your difficulties in getting caretaker assistance at York Factory as it is isolated. I guess the nearest group of Indian people are at Shamattawa and I can understand that if you did move some in they might go back to Shamattawa the next day. But I hope you do realize that it is imperative that during certain times of the year, particularly in the few months of summer they have there, every effort should be made to get caretakers. An awful lot of stuff has disappeared now and there is some left which will disappear if it is not looked after or possibly, as you say, taken and stored somewhere.

**Mr. Bennett:** We are working very actively to try to find caretakers, I can assure you. As you yourself say, it is not easy.

**Mr. Simpson:** Within the last few years doors have been sawed up, locks have been sawed out of the doors, flooring has been taken, windows have been taken, and as you know it was certainly one of our greatest historical sites.

Well, that is fine on York Factory. Mr. Dinsdale asked a number of questions about Dawson City. Can you tell me what the status of the Robert Service Cabin is at this time? Does it belong to private individuals, or has it been taken over by the town?

**Mr. Bennett:** It belongs, I think, Mr. Simpson, to the Dawson City Historical Society.

[Interpretation]

J'imagine que les archives de la compagnie de la Baie d'Hudson ont un assez bon inventaire des articles qui s'y trouvaient lorsqu'ils s'y en sont retirés il y a douze ans. J'espère alors que le personnel de la Commission entretient d'étroites consultations avec la Compagnie de la Baie d'Hudson afin de voir ce qui s'y trouvait, ce qu'il nous faudra remplacer, voir ce qui sera aménagé à nouveau. Est-ce que vous le faites actuellement?

**M. Bennett:** Oui, monsieur le président. Nous avons d'excellents rapports avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, surtout avec leur service des archives. Ils nous ont été très serviables non pas seulement en ce qui concerne York Factory, mais pour un bon nombre d'autres postes du commerce de la fourrure que nous sommes en train de réaménager.

**M. Simpson:** C'est excellent. Donc, je suis peut-être un peu naïf de poser une telle question, mais enfin je suis curieux. Je comprends très bien que vous éprouviez des difficultés à obtenir des services d'entretien à York Factory qui est un poste isolé. Le groupe d'Indiens le plus rapproché est à Shamattawa, et si vous les déménagez à York Factory, ils retourneront probablement à Shamattawa le lendemain. J'espère que vous vous rendez compte qu'il est essentiel à certaines périodes de l'année, surtout pendant les quelques mois d'été, qu'on s'efforce vraiment d'avoir un concierge. Car tant d'articles disparaissent, et ceux qui y sont encore pourront éventuellement aussi disparaître si on ne les surveille pas. Il serait peut-être bon de les entreposer ailleurs.

**M. Bennett:** Nous essayons vraiment de trouver un concierge. Comme vous le dites vous-même, ce n'est pas facile.

**M. Simpson:** Au cours des quelques dernières années seulement, on a scié les portes, enlevé les serrures, les planchers, les fenêtres. C'était un des principaux lieux historiques.

Voilà tout ce que j'ai à vous demander sur York Factory. M. Dinsdale a posé un certain nombre de questions sur Dawson City. Pourriez-vous me dire quel est la situation de la cabine de Robert Service en ce moment? Et aussi est-ce la propriété d'un certain particulier ou encore est-ce que ce fut acheté par la ville?

**M. Bennett:** Je pense que c'est la propriété de la Société historique de Dawson City.

[Texte]

**Mr. Simpson:** That is a local group?

**Mr. Bennett:** That is a local group.

**Mr. Simpson:** You will undoubtedly be as well informed on this as I am, but when we were up there as a Committee last year they told us as they probably told you, that they are very short of funds and are even concerned about keeping the place brushed out so that fire will not take it away. I understand the Robert Service Cabin is in its original shape, right now.

Perhaps I should ask you to consider giving the local people sufficient funds at least to take care of buildings such as this, which you may wish to renovate in the future. Perhaps the Board should take that into consideration.

**The Chairman:** Mr. Simpson, as a supplementary on that, there must be a local historical society in Dawson City. Is there not some way of subsidizing this? I take it you are suggesting giving a subsidy to this local historical society to do precisely this.

**Mr. Simpson:** For specific projects which the Board feels, in its wisdom may now be taken over by them, or may be desired by them at a later stage.

**Mr. Nicol:** Mr. Chairman, in the Department there is provision for the joint venture of the acquisition and restoration of sites of national historic importance. In this particular case we have not considered this course of action because the other feasibility study is under review and should be available shortly; and we make our decision on whether or not to acquire. I think we probably will.

• 1715

**Mr. Simpson:** In conclusion on this subject, may I again say that I think it would be money well spent if National Historic Sites and Monuments Board of Canada were able, through their terms of reference, to give some financial assistance so that such buildings as the Robert Service Cabin could be maintained, especially if it is just a question of a little money.

I wish to raise one further matter, relative to York Factory. Is the Board aware of the fact that, as I understand it, a group of stu-

[Interprétation]

**M. Simpson:** Donc des groupes locaux?

**M. Bennett:** Oui, des groupes locaux.

**M. Simpson:** Vous êtes sans doute aussi bien renseigné que moi là-dessus. Mais lorsque nous nous y sommes rendus l'année dernière, en tant que Comité, ils nous ont dit, tout comme ils ont dû vous le dire, d'ailleurs, qu'ils n'ont pas suffisamment de fonds et qu'il ne leur est pas facile de maintenir l'endroit en assez bon état pour éviter les risques d'incendie. Si je ne me trompe, la «Robert Service cabin» est encore dans sa forme originale.

Je devrais peut-être vous prier d'allouer à ces gens-là suffisamment de fonds pour qu'ils puissent entretenir et maintenir des bâtiments de ce genre, que vous aimeriez restaurer à l'avenir. La Commission pourrait peut-être prendre cette requête en considération.

**Le président:** M. Simpson, une question complémentaire à ce sujet. Il devrait y avoir une société historique locale à Dawson City. N'y a-t-il pas moyen de la subventionner? Je crois comprendre que vous voulez parler de subventions, qui seraient versées à cette société historique locale pour ne faire que ce travail.

**M. Simpson:** Oui, c'est-à-dire pour les projets dont la Commission pense en toute sagesse, pouvoir se charger tout de suite ou plus tard.

**M. Nicol:** Monsieur le président, le ministre dispose de mesures qui lui permettent d'entreprendre, conjointement avec d'autres, l'acquisition et la restauration de lieux d'importance historique. Dans ce cas particulier, nous n'avons pas encore envisagé de le faire, parce que, la rentabilité de l'autre projet est à l'étude et devrait nous parvenir sous peu; c'est alors que nous déciderons si nous devons l'acquérir ou pas. Je crois que nous l'obtiendrons.

**M. Simpson:** Comme conclusion, permettez-moi de dire, une fois de plus, que ce serait, à mon avis, de l'argent bien placé si la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pouvait par l'entremise de ses attributions accorder une certaine aide financière pour que des lieux tels que la cabine de «Robert Service» puissent être entretenus, surtout s'il est question d'un petit montant d'argent.

J'aimerais soulever une autre question concernant notamment York Factory. J'aimerais savoir si la Commission est au courant du

[Text]

dents from the University of Manitoba is interested in doing some digging in the York Factory area this summer? I am not against this. In fact, I have been trying to find them some assistance in the way of grants to do this, although I have not yet managed it.

Is this contrary to the turning over of the site by the Hudson's Bay Company to the National Historic Sites and Monuments Board of Canada? Does that automatically preclude groups going in and digging? They may not be digging on the actual York Factory property; they may just be doing their studies in the vicinity.

**Mr. Bennett:** Mr. Chairman, we are aware of this request. When we develop a site, we do set the highest possible standards in archeology, as elsewhere, and we like to have complete control of the research that is undertaken on it.

We have advised the University of Manitoba that we feel it is premature at this time to start archeological work of this kind, because unless one is prepared to follow up with some kind of immediate stabilization and possible reconstruction the work has to be done all over again later.

In view of the fact that York Factory is not likely to be accessible to the general public in the near future, we believe that archeological work, as well as other development work at the site, should be deferred at least for the time being.

**Mr. Gordon:** There is one other point, Mr. Chairman. An archeological dig and the exposure of structures, and so forth, to the air involves expenditures in protecting these from the elements. This has also to be considered. Therefore, when you are ready to pursue this seriously is the best time to involve the universities or whoever may be interested in the archeology. But a dig has to be rather carefully controlled, and we have to be prepared to follow up on whatever we may expose.

**Mr. Simpson:** That is fine. I take it, therefore, that through discussions with the university they may decide not to do that; or if they were going to do it in an area in which

[Interpretation]

fait que, d'après ce qu'on m'a dit, un groupe d'étudiants de l'Université du Manitoba, si je comprends bien, voudraient effectuer quelques fouilles dans cette région pendant l'été. Personnellement, je ne m'y oppose certainement pas. En fait, j'aimerais qu'ils puissent obtenir une certaine aide, sous forme de subventions mais malheureusement je n'y suis pas encore parvenu. Je voudrais savoir si cela n'est pas contraire au transfert de l'endroit par la Compagnie de la Baie d'Hudson à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Cela exclut-il automatiquement des groupes d'aller et d'y effectuer des fouilles? Il se peut qu'ils ne fassent pas de fouille dans la région même, mais simplement aux environs. Je ne sais pas exactement.

**M. Bennett:** Monsieur le président, nous sommes au courant de cette demande. Lorsque nous mettons en valeur un lieu historique, nous fixons des normes des plus élevées en matière d'archéologie, comme ailleurs, et nous préférons avoir le plein contrôle des travaux de recherche qui ont lieu sur le terrain.

Nous avons informé l'Université du Manitoba que nous pensons que, pour le moment, il est prématuré d'entreprendre des travaux archéologiques de cette nature parce que, à moins d'être disposé à poursuivre ces travaux avec une sorte de stabilisation ou peut-être de reconstitution, on sera forcé de reprendre le travail plus tard. Étant donné que York Factory ne sera probablement pas accessible au public dans l'avenir immédiat, nous pensons que les activités archéologiques et autres devraient être remises à plus tard, du moins pour l'instant.

**M. Gordon:** Une autre question, monsieur le président. Il faut considérer qu'une fouille archéologique ainsi que l'exposition à l'air libre des structures et autres parties entraînent nécessairement des dépenses pour protéger ces objets contre les éléments. Par conséquent, lorsque le moment viendra pour entreprendre sérieusement ces travaux, il serait bon de faire intervenir les universités et autres organismes qui s'intéressent à l'archéologie. Mais une fouille archéologique doit être étroitement surveillée et nous devons être en mesure de nous occuper des objets découverts.

**M. Simpson:** C'est très bien. J'en conclus que l'université peut décider de ne pas participer aux travaux; ou bien, si elle décidait d'entreprendre des fouilles dans un secteur

[Texte]

they had to have permission of the Board then they are being prevented.

My next point did not come from anyone in charge of that group, but from one of the students. What happens if a group of archeological students decides to come in from the United States and starts digging around there? Would they have to have permission from someone in the Manitoba government to do this? I do not think they would.

**Mr. Gordon:** This has been declared a historic site and the Act does provide the means of control. We certainly would not favour a group of students from an American university. We would hope to involve one of our own universities, if at all possible.

• 1720

**Mr. Dinsdale:** Mr. Chairman, I have a supplementary. Is there not legislation now to prevent the theft of historical artifacts by archeologists operating from outside Canada?

**Mr. Nicol:** Not really; the legislation is pretty cloudy. We do not think there is adequate protection.

The protection that we have, of course, is ownership of the property, and we can prevent anybody from entering unless we so wish. This is a matter that has been of some concern to the Federal-Provincial Conference on Historical Resources Development, which is a conference of officials of the provinces and the federal government.

**Mr. Dinsdale:** But in actual fact there could be prosecution for trespass on property. I know that many very valuable artifacts are disappearing in this way. I was under the impression that action had been taken to stop the loss.

**Mr. Bennett:** I am afraid there is very little, Mr. Chairman, that I can add to what Mr. Nicol has said. The existing legislation is cloudy and does not give the protection we would like to have. It is particularly difficult to enforce in an area as remote as York Factory. We can control this in sites closer to centres of communication where we have staff on hand. But in these very remote sites it is almost impossible to control, until we bring in caretakers.

**Mr. Dinsdale:** But some of the losses were not in the remote sites. Parties were coming

[Interprétation]

qui requiert l'autorisation de la Commission, on les empêche de le faire. Mon prochain argument ne provient pas d'une personne chargée de ce groupe, mais bien d'un des étudiants. Que se passerait-il si un groupe d'étudiants archéologues venait des États-Unis, et commençait à entreprendre des fouilles autour des bâtiments? Est-ce qu'ils devraient avoir l'autorisation du gouvernement du Manitoba pour le faire? Je pense que non.

**M. Gordon:** Ce lieu a été déclaré lieu historique et la loi prévoit des moyens de surveillance. Nous ne favoriserions certainement pas un groupe d'étudiants d'une université américaine, nous préfererions que ce soit une université canadienne, si jamais c'est possible.

**M. Dinsdale:** Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire. Est-ce qu'il n'y a pas actuellement une loi qui empêche le vol d'objets historiques par des archéologues venant de l'extérieur?

**M. Nicol:** Monsieur le président, pas exactement. La loi est assez vague: nous ne pensons pas qu'il y ait une protection suffisante actuellement. La seule protection que nous avons c'est la possession, bien sûr, de la propriété du terrain et nous pouvons empêcher quiconque d'y entrer si nous le voulons. Mais, c'est là une question qui a beaucoup intéressé la conférence fédérale provinciale sur la mise en valeur des lieux historiques qui est une conférence réunissant les fonctionnaires des provinces et du gouvernement fédéral.

**M. Dinsdale:** Mais, ou pourrait réellement poursuivre quiconque pénètre illégalement ces propriétés. Je sais qu'un grand nombre d'objets de valeur historique disparaissent de cette façon et je croyais qu'on avait pris des mesures pour empêcher ces pertes.

**M. Bennett:** Je crains qu'il y ait très peu à ajouter à ce que M. Nicol a dit. La loi actuelle est très floue et n'offre pas la protection que l'on voudrait avoir, et il est particulièrement difficile de l'appliquer dans des régions aussi éloignées que York Factory. On pourrait surveiller des lieux plus proches des moyens de communications, lorsque nous avons du personnel à proximité. C'est dans ces lieux très éloignés qu'il nous est difficile de faire quoi que ce soit, tant que nous n'aurons pas un responsable sur place.

**M. Dinsdale:** Mais certaines de ces pertes ne sont pas survenues dans les régions éloi-

[Text]

in and digging at random, having a merry old time, and running off with all the artifacts.

Could I ask a legal question? I do not know whether any of you gentlemen are lawyers. Whose jurisdiction is this, the province or Ottawa?

**Mr. Gordon:** Well, if the site has been declared a national historic site, then through the federal Act we have control. Otherwise the legislation is provincial, I believe, and it is on the provincial statutes that we must rely.

**Mr. Dinsdale:** And not all provinces have moved to protect themselves.

**Mr. Gordon:** I understand that Newfoundland has legislation. But of course, over and above the legislation itself in the more remote areas there is the problem of policing this matter.

**Mr. Gundlock:** A supplementary question, Mr. Chairman. Regardless of provincial and federal jurisdiction, certainly property is property. Is it not properly protected, regardless of jurisdiction?

**Mr. Gordon:** I could not disagree with that principle. I think there is a problem...

**Mr. Gundlock:** Well, I am just asking a question.

**Mr. Gordon:** Yes. It is a question of ownership here, sir, and the ownership of this...

**Mr. Gundlock:** Have you not complained?

**Mr. Gordon:** Well, again I have to go back to the property, which federally we own. If in our liaison with the provinces we find there has been despoliation or plundering of sites...

**Mr. Gundlock:** Which you know has been done.

**Mr. Gordon:** ...which has been done, then we have an avenue here of representation to the provincial authorities, and normally they are prepared to do whatever their legislation permits.

**Mr. Gundlock:** This is what I asked. Have you not complained?

**Mr. Gordon:** With respect to which site?

**Mr. Gundlock:** The site we are talking about.

[Interpretation]

gnées. Il suffit tout simplement d'arriver, de faire des fouilles, de bien s'amuser et de partir avec des objets historiques.

Est-ce que je pourrais vous poser une question juridique? Je ne sais pas si vous êtes des juristes, Messieurs, mais est-ce que cela relève de la compétence de la province ou du gouvernement fédéral?

**M. Gordon:** Si l'endroit a été déclaré lieu historique national, nous en avons le contrôle en vertu de la Loi fédérale, autrement la loi est d'ordre provincial, et c'est en fonction des lois des provinces que nous devons agir.

**M. Dinsdale:** Et les provinces n'ont rien fait pour se protéger?

**M. Gordon:** Certaines l'ont fait. Je crois savoir que Terre-Neuve l'a fait. Mais bien sûr, en dehors des questions de législation, il y a dans les régions les plus éloignées une question de police, de surveillance.

**M. Gundlock:** Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire. En dehors des questions de compétence fédérale et provinciale, un bien est un bien. Est-ce qu'il n'est pas correctement protégé, quelle qu'en soit la juridiction?

**M. Gordon:** Je ne voudrais pas aller contre ce principe. En fait, il s'agit d'une question...

**M. Gundlock:** Je pose seulement une question.

**M. Gordon:** Oui. Il s'agit ici d'une question de propriété, monsieur, et la propriété de...

**M. Gundlock:** Mais est-ce que vous n'avez pas déposé des plaintes?

**M. Gordon:** Encore une fois, il faut revenir à ce lieu que nous possédions, en vertu de la loi fédérale. Si, avec les provinces, nous découvrons qu'il y a eu vol ou pillage sur des lieux...

**M. Gundlock:** Dont vous connaissez l'existence.

**M. Gordon:** ...nous pouvons alors nous adresser aux autorités provinciales, et, normalement, elles sont disposées à faire tout ce que leurs lois les autorisent à faire.

**M. Gundlock:** C'est pourquoi j'ai demandé: vous n'avez jamais déposé de plaintes?

**M. Gordon:** A l'égard de quel lieu?

**M. Gundlock:** De celui dont on parle.

[Texte]

**Mr. Gordon:** York Factory?

**Mr. Gundlock:** Yes.

**Mr. Gordon:** Well, apart from the difficulty of the limitations in provincial legislation, there is the problem of policing this at the present time. This is now a historic site, of course.

**Mr. Gundlock:** In respect to policing, have you not put forth a complaint to the people who have the proper jurisdiction?

• 1725

**Mr. Gordon:** Most of the plundering of York Factory went on prior to our acquiring it as a national historic site.

**Mr. Gundlock:** Yes, but after that, have you made no complaint?

**Mr. Gordon:** I would have to ask the...

**Mr. Bennett:** Mr. Chairman, we took over this site only last July, and as has already been stated, we have not been able to get caretakers in there on a permanent basis. We are not aware of any vandalism or plundering since last July. Until that time the site was owned by the Hudson's Bay Company, and it was really up to them, because they owned it, to try and keep control of their own assets.

**Mr. Gundlock:** Have you asked for protection of the site and property?

**Mr. Bennett:** We are trying to provide our own by finding Indian caretaker families to move in, but it is extremely difficult to find them. And unless we can find a caretaker family to move in, the site is so remote that it is almost impossible to give protection of the kind you are suggesting.

**Mr. Gundlock:** Oh, no. As I understand these things, if you had asked for protection or complained, you would have it.

**Mr. Gordon:** Mr. Chairman, one of the important reasons for acquiring this as a national historic site was to enable us to provide protection and stabilization.

**Mr. Gundlock:** Where did that part of the agreement come from?

[Interprétation]

**M. Gordon:** York Factory?

**M. Gundlock:** Oui.

**M. Gordon:** En dehors des limites de la loi provinciale, il y a un problème supplémentaire. C'est le problème de la surveillance. C'est maintenant un lieu historique, bien sûr.

**M. Gundlock:** Maintenant, pour cette question de surveillance précisément, avez-vous déposé une plainte auprès des gens qui sont responsables?

**M. Gordon:** Dans la plupart des cas, le pillage de York Factory a eu lieu avant que cela nous appartienne comme lieu historique.

**M. Gundlock:** Mais après, est-ce que vous n'avez pas déposé une plainte?

**M. Gordon:** Eh bien, il faudrait que je demande à ..

**M. Bennett:** Monsieur le Président, nous n'avons pris possession du lieu qu'en juillet dernier et, comme on l'a déjà dit, nous n'avons pas encore pu trouver de responsables sur place, en permanence. Nous ne sommes pas au courant d'actes de vandalisme ou de pillage, depuis juillet dernier. Avant, l'endroit appartenait à la compagnie de la Baie d'Hudson, et c'était à elle de faire toute la surveillance.

**M. Gundlock:** Est-ce que vous avez demandé un service de protection de ces lieux?

**M. Bennett:** Nous cherchons à fournir notre propre service de surveillance en cherchant une famille indienne, mais cela est très difficile à faire. A moins de trouver une famille indienne, l'endroit est tellement éloigné qu'il est presque impossible de trouver une protection semblable à ce que vous voulez dire.

**M. Gundlock:** Oh, non! D'après ce que je crois comprendre, si vous demandiez une protection ou si vous déposiez une plainte, vous obtiendriez satisfaction.

**M. Gordon:** Monsieur le président, je dois dire ici que l'une des raisons importantes pour lesquelles on acquiert un terrain comme cela pour en faire un lieu historique national, c'est d'en assurer la restauration et la protection.

**M. Gundlock:** D'où vient cette partie de l'accord?

[Text]

**Mr. Gordon:** It was a recommendation of the Historic Sites and Monuments Board after representations had been made to it.

**Mr. Gundlock:** Well, you are beside the point here in a discussion of protection of property. A recommendation of the Board...

**Mr. Gordon:** Well, I think all I can say...

**Mr. Gundlock:** ...has nothing to do with protection of property regardless of whether the Crown owns it or a private individual owns it, or anyone else. Whether you find native people to look after it—I do not think that is the point, Mr. Chairman, in all deference.

**The Chairman:** Mr. Gundlock, you had another question which you indicated you wanted to ask.

**Mr. Gordon:** Well, I would like to have one more answer on this.

**Mr. Gordon:** Well, sir, perhaps I could just say this. I understand your concern is with respect to what could well be presumed to be an important and significant site...

**Mr. Gundlock:** Well, even if it is a small one.

**Mr. Gordon:** ...and where it comes to our attention federally that this site is being despoiled and plundered by unauthorized persons. If it lies within a province, our avenue of approach here would be to speak to our friends in the province and draw it to their attention if they did not already know of it, because the competence lies within provincial legislation and provincial enforcement, and I am sure they would do whatever they could to protect the site. Not only are the federal and provincial governments involved, but there are local historical societies who are very acute and alive to this kind of thing.

Nevertheless, I have to say that in the more remote areas it is very difficult, because of lack of policing, to keep control over this, and as was said previously, the legislation itself, from a legal point of view, is a little cloudy in this matter.

**Mr. Gundlock:** This is the point, Mr. Chairman. Whether it is remote or not, we are still entitled to protection from the law.

**The Chairman:** Perhaps, Mr. Gundlock, we can ask a supplementary question of Mr. Gordon. Has any consideration been given to amending the Criminal Code to make it a

[Interpretation]

**M. Gordon:** C'était à la suite d'une recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques, après qu'on eut fait des représentations auprès de la Commission.

**M. Gundlock:** Vous vous écarterez du sujet en parlant de protection de la propriété. Une recommandation de la Commission...

**M. Gordon:** Tout ce que je peux dire...

**M. Gundlock:** ...n'a rien à voir avec la protection des biens, qu'ils appartiennent à la Couronne ou à un individu; que vous trouviez des indigènes pour les surveiller, là n'est pas la question, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Gundlock, vous avez une autre question à poser, semble-t-il?

**M. Gundlock:** Eh bien, j'aimerais que l'on me donne une autre réponse à ce sujet.

**M. Gordon:** Monsieur, je crois comprendre que vous vous préoccupez d'un lieu historique important ou présumé important...

**M. Gundlock:** Même s'il est petit.

**M. Gordon:** ...et lorsqu'on nous en parle au niveau fédéral, c'est-à-dire lorsqu'on nous dit que cet endroit est pillé ou saccagé, notre manière de procéder serait alors de nous mettre en contact avec les responsables provinciaux et d'attirer leur attention, si ce n'est déjà fait, parce que la loi est une loi provinciale et l'application de cette loi relève de la compétence de la province. Et je suis convaincu qu'ils prendraient toutes les mesures possibles pour protéger ce lieu. Non seulement s'agit-il là des gouvernements provinciaux et fédéral, mais il y a aussi des sociétés historiques locales qui sont très intéressées par ces questions.

Mais il n'en reste pas moins que, dans les régions les plus éloignées, je dois vous avouer qu'il est très difficile, en raison du manque de surveillance, de contrôler cela, et, comme je l'ai déjà dit, au point de vue juridique, la loi est assez vague à ce sujet.

**M. Gundlock:** Monsieur le président, que la région soit éloignée ou non, nous devons bénéficier malgré tout de la même protection, en vertu de la loi.

**Le président:** Monsieur Gundlock, nous pourrions peut-être poser une question supplémentaire à M. Gordon. Est-ce que l'on a envisagé par exemple de modifier le Code

[Texte]

criminal offence to remove artifacts from the national historic site areas?

**Mr. Gundlock:** I can answer that, Mr. Chairman. No amendments are necessary.

• 1730

**An hon. Member:** We have to catch them though.

**Mr. Gundlock:** You are not going to catch them if you do not ask someone to look for them.

**Mr. Dinsdale:** Could I ask a supplementary question, Mr. Chairman. I would presume that since the Department has taken this York Factory site over, you are now displaying large formidable signs saying that it is prohibited to remove artifacts, and you will be hung from the high tower if you are caught, and so forth?

**Mr. Bennett:** I can say, Mr. Chairman, having visited the site myself in July, that such a sign is up there. I found in July that the best possible protection was the swarms of deer flies and mosquitoes.

**Mr. Dinsdale:** Is that sign displayed in Eskimo and Indian, French and English?

**Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo):** They do not steal.

**Mr. Dinsdale:** Touché.

**Mr. Simpson:** I have taken up too much time of the Committee already, but on this one point, I would suggest that particularly during the recognized open goose-hunting season, every effort be made to have a caretaker there because I know people who go in there, and I hear of things that certain crews have taken out. That is one particular time of the year.

I have no knowledge of vandalism by any industrial outfits working in that area, but there is a lot of exploration going on for oil in the area; in fact, one of the main camps was supposed to have been located near York Factory but I think they changed their plans.

I would hope that the movements and setting up of camps in that area would be kept in mind, and possibly a very nice letter written to the oil people in charge of the exploration asking them to keep their eyes on it for the National Historic Sites.

[Interprétation]

criminel afin de rendre délit criminel le vol d'objets historiques d'un lieu historique national?

**M. Gundlock:** Monsieur le président, je peux vous répondre simplement en vous disant qu'il n'est pas nécessaire de modifier la loi.

**Une voix:** Il suffit d'attraper les coupables.

**M. Gundlock:** Vous ne les attraperez pas à moins de demander à quelqu'un de les rechercher.

**M. Dinsdale:** Puis-je poser une question complémentaire, monsieur le président? Je suppose que, étant donné que le ministère a pris possession de York Factory, vous devez avoir d'immenses panneaux qui indiquent clairement qu'il est interdit d'enlever des objets et que toute personne qui le fera sera pendue, et ainsi de suite.

**M. Bennett:** Après avoir visité cet endroit en juillet, je puis dire qu'il y a une affiche de ce genre; mais je dois dire que j'ai alors constaté que la meilleure protection possible contre ce lieu historique, c'était les mouches noires et les maringouins.

**M. Dinsdale:** Est-ce que cette affiche est rédigée en français, en anglais, en esquimau, en indien?

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Ils ne volent pas.

**M. Dinsdale:** Touché!

**M. Simpson:** J'ai pris trop de temps déjà, mais je voudrais également dire que, particulièrement pendant la saison de chasse à l'oie, il faudrait faire tout ce qui est en votre pouvoir pour y mettre un gardien, et moi je connais des gens qui vont sur place et des équipes entières qui se sont installées là-bas.

Il y a d'autres époques de l'année où il n'y a pas de vandalisme de la part des entreprises industrielles qui travaillent dans la région. Et il se fait beaucoup de recherches pétrolières dans cette région. D'ailleurs, le camp principal devait être installé près de York Factory mais ils ont changé d'idée.

J'espère qu'on tiendra compte du mouvement et de l'érection des camps dans la région et, peut-être écrire une lettre gentille aux sociétés pétrolières chargées de ces forages afin de leur demander de tenir compte des lieux historiques.

[Text]

**Mr. Gordon:** You will be happy to know, sir, that we have, in fact, done this in a number of instances where we know that oil and mineral exploration generally is going in. Where it is adjacent to historic sites we have asked for the co-operation of the company.

**The Chairman:** Mr. Gundlock, did you have a further question?

**Mr. Gundlock:** I do not want to seem facetious Mr. Chairman, but listening a while ago about the close liaison and co-ordination between the branch of tourism and Historic Sites, it takes me back—I never want to forget it, as a matter of fact—to a conversation with Senator Mansfield from Montana, a U. S. Senator, who said: "Well, why do you people not pave the Alaska Highway and trade a corridor from Whitehorse to the ocean?", and I mentioned this in Whitehorse.

In talking about historic sites it would probably be the greatest one that Canada ever saw and probably would promote tourism greater than any other. It is worth a thought and I just want to put it on record, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Gundlock. Mr. Marchand?

**Mr. Marchand (Kamloops-Cariboo):** I just have a very short question, Mr. Chairman. They are talking about hiring students this summer and there is a lot of concern about hiring university students now. Last year was a particularly lean year for students trying to find employment. I wonder how many students will be hired by the National Historic Sites people this year compared with last year? Does the employment picture look a little better?

• 1735

**Mr. Nicol:** I think, Mr. Chairman, the answer is that probably the picture will be exactly the same as last summer. Many of the students are hired locally through the Manpower centres, so we do not have a complete picture of all the students that are working for us in the field at the beginning of the summer. There is certainly nothing in our budget of our operation for the coming summer that is going to change things drastically from last summer.

**Mr. Dinsdale:** I have one further question, Mr. Chairman. In connection with the fundamental research that goes on before development takes place, the policy statement indi-

[Interpretation]

**M. Gordon:** Vous serez heureux d'apprendre, monsieur, que nous avons fait cela à plusieurs reprises lorsque nous savions que des forages pétroliers, des explorations de minéraux étaient en cours. Lorsqu'ils étaient près de sites historiques, nous avons fait tout ce qu'il fallait pour les prévenir.

**Le président:** Monsieur Gundlock, est-ce que vous avez une autre question à poser?

**M. Gundlock:** Je ne voudrais pas faire de l'esprit, monsieur le président, mais en entendant parler de liaison et de coordination étroite entre le service touristique et le service des sites historiques, cela me ramène en arrière. Je ne veux jamais l'oublier d'ailleurs. Cela me rappelle une conversation que j'avais eu avec le sénateur Mansfield des États-Unis, le sénateur du Montana, qui disait: «Pourquoi est-ce que vous ne pavez pas la route de l'Alaska afin de l'échanger contre un couloir entre Whitehorse et l'océan?»

En parlant de lieux historiques, je pense que ce serait le plus important au Canada et favoriserait plus le tourisme que tout autre au Canada. Je pense que c'est une chose dont il faudrait tenir compte et indiquer au compte rendu, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Gundlock. Monsieur Marchand.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Une question très brève, monsieur le président, en ce qui concerne le recrutement des étudiants cet été. On se préoccupe beaucoup, en ce moment, d'embaucher les étudiants universitaires. L'année dernière a été particulièrement mauvaise pour les emplois d'été des étudiants. Je voudrais savoir le nombre d'étudiants qui seront embauchés par les services des lieux et monuments historiques cette année par rapport à l'année dernière? Est-ce que les perspectives sont meilleures?

**M. Nicol:** Monsieur le président, je pense que la situation sera exactement la même que l'été dernier. Beaucoup d'étudiants sont embauchés localement par l'entremise des Centres de main-d'œuvre, de sorte qu'on n'a pas une idée complète du nombre d'étudiants qui travaillent pour nous sur les lieux au début de l'été. Certainement, il n'y a rien dans notre budget ni dans notre activité estivale qui changera vraiment la situation par rapport à l'été dernier.

**M. Dinsdale:** Encore une autre question, monsieur le président. Dans le cadre des recherches fondamentales qui ont lieu actuellement avant d'entreprendre les travaux d'a-

[Texte]

cates that this research involves documentary, architectural and archaeological research. There has been a shortage of professional people in all these categories in Canada. How are you finding these experts in order to carry out the research that is necessary before a historic site is proceeded with?

**Mr. Nicol:** I think the answer to that, Mr. Chairman, is the shortage continues. As the interest of Canadians and certainly our visitors from the south increases every year, we are competing not only with the provinces but with foundations and other organizations for the necessary research staff. It is not possible for the Branch to recruit sufficient research officers to do all of the research that is required, not only for the Board papers but also for our own operational requirements.

Therefore, where we cannot obtain sufficient researchers on the staff—and this is caused by some people's reluctance to work for the government as well as the availability of the people—we are contracting with departments of universities and university staff themselves in order to supplement the staff that we have on the organization full-time.

Now, in some cases it has been necessary—and it seems it is going to continue for some time—to obtain researchers from the American universities, especially in the field of archaeology, because there are just not enough Canadians available.

**Mr. Dinsdale:** And the United Kingdom?

**Mr. Nicol:** And the United Kingdom.

**Mr. Dinsdale:** Have you access to the archaeological resources of the museums? They have archaeologists on their staffs. Is there any co-ordination between these two branches of government?

**Mr. Nicol:** I think the answer there, Mr. Chairman is that the head of our research division works very closely with Dr. Taylor. They have their programs which at times they have difficulty staffing too, but we do not find ourselves bidding for the same people, trying to outbid each other. Mention was made earlier of the close co-ordination; this is one example of it.

**Mr. Dinsdale:** Do you have access to all the data that they have?

**Mr. Nicol:** That is right.

[Interprétation]

ménagement, la politique établie indique qu'il s'agira de travaux archéologiques, documentaires et architecturaux. On manque en général de cadres dans tous ces services. Je voudrais savoir comment vous pouvez obtenir les experts nécessaires pour faire les recherches qui sont nécessaires sur un site historique?

**M. Nicol:** Monsieur le président, je pense que pour répondre on peut dire que la pénurie se poursuit au fur et à mesure que l'intérêt des Canadiens et de nos visiteurs du sud augmentent chaque année, non seulement nous rivalisons avec les provinces mais également avec les fondations et d'autres organisations pour obtenir les chercheurs nécessaires. Il n'est pas possible que la Direction puisse recruter tous les chercheurs nécessaires, non seulement pour les études du Conseil, mais également pour nos propres activités.

Par conséquent, lorsque nous ne pouvons pas obtenir suffisamment de chercheurs en permanence, soit parce que certains hésitent à travailler pour l'État ou bien parce qu'il n'y en a pas, nous passons un contrat avec les facultés universitaires et avec les professeurs de l'université eux-mêmes afin de compléter notre personnel.

Dans certain cas, il a été nécessaire, et il semble que ce sera le cas pendant un certain temps, d'obtenir des chercheurs d'universités américaines, notamment en archéologie, parce qu'il n'y a pas suffisamment de Canadiens pour le faire.

**M. Dinsdale:** Et au Royaume Uni?

**M. Nicol:** Oui, au Royaume Uni aussi.

**M. Dinsdale:** Est-ce que vous pouvez disposer des ressources archéologiques des musées? Ils ont des archéologues parmi leur personnel. Est-ce qu'il y a une coordination entre ces deux services d'État?

**M. Nicol:** Eh bien, je pense que la réponse c'est que le chef de notre service de recherches travaille en étroite collaboration avec le Dr Taylor. Ils ont leurs programmes pour lesquels ils ne trouvent pas suffisamment de personnel, mais nous n'avons pas les mêmes besoins, de sorte qu'on n'entre pas en concurrence. On a parlé déjà précédemment d'étroite collaboration et voilà ce dont je voulais parler.

**M. Dinsdale:** Autrement dit, vous avez accès aux mêmes données qu'eux?

**M. Nicol:** C'est exact.

[Text]

**Mr. Dinsdale:** Or you might be able to use them. If you were researching at a certain site would you have access to their services?

**Mr. Nicol:** Yes, where this is practical, but you must remember that The National Museums of Canada concentrate more on prehistoric archaeology, whereas we are interested mainly in historic archaeology.

**Mr. Gordon:** I think it is true to say, sir, nevertheless that the availability of researchers is very definitely one of the limitations which we have to take into account in establishing priorities. There has been an increase in the availability of these staffs and we have tapped the U.K. and the U.S. market as well, but nevertheless it is a limitation. They are increasing but the demand for these people similarly is going up.

**Mr. Dinsdale:** Is there any university in Canada that is preparing people in these fields?

**Mr. Bennett:** Yes, Mr. Chairman; there are several universities. I cannot tell you exactly how many, but certainly I know that the University of Toronto, the University of Manitoba, the University of Calgary and also, I think, the University of British Columbia have archeological degree courses and I am sure there are others. I cannot tell you, I am afraid, without checking exactly what others there are, but I know of those.

• 1740

**Mr. Dinsdale:** I suppose if you can get hold of a graduate student in these fields you will hire him for the summer in the hope that he will be persuaded to stay on.

**Mr. Bennett:** Correct.

**The Chairman:** Mr. Borrie, do you have a question?

**Mr. Borrie:** Yes, Mr. Chairman. Does the Historic Sites Service also assist in the acquisition and maintenance of artifacts? Perhaps I could explain this a little further. From mile zero on the Alaska Highway in to the Whitehorse area there is a group that has concerned itself with obtaining artifacts from the old Alaska Highway and from the trails through there. They are very interested in acquiring assistance for the housing of the artifacts as well as their acquisition and maintenance. Is any assistance possible through the Department for this purpose, or does it have to be an historical site before any recognition is given?

[Interpretation]

**M. Dinsdale:** Et vous pourriez même vous en servir. Si vous entreprenez des recherches à un site donné, pourriez-vous bénéficier de leurs services?

**M. Nicol:** Oui, si c'est pratique. Mais n'oubliez pas que les Musées nationaux du Canada se centrent davantage sur l'archéologie préhistorique, alors que nous nous intéressons surtout à l'archéologie historique.

**M. Gordon:** Je pense que malgré tout on peut dire, monsieur, que les chercheurs sont en nombre très limité et qu'il faut tenir compte de ce fait lorsqu'on établit les priorités. Il y a une augmentation du nombre de ces spécialistes disponibles et nous nous sommes également tourné vers le Royaume Uni et les États-Unis, mais c'est néanmoins une limitation. Leur nombre croît, mais la demande augmente également.

**M. Dinsdale:** Est-ce qu'il y a des universités au Canada qui préparent des spécialistes dans ces domaines?

**M. Bennett:** Oui, monsieur le président, il y a plusieurs universités. Je ne peux pas vous dire exactement combien, mais je sais que l'Université de Toronto, l'Université du Manitoba, l'Université de Calgary et je crois également l'Université de la Colombie-Britannique offrent des cours en archéologie. Et je suis certain qu'il y en a d'autres. Je ne peux pas vous dire exactement; je vérifierai, mais je sais qu'il y en a certainement d'autres.

**M. Dinsdale:** Je suppose que si vous pouviez vous assurer les services d'un diplômé qui vient de terminer ses études en ces domaines, pour l'été, vous tenteriez par la suite de le persuader de rester, n'est-ce pas?

**M. Bennett:** Oui.

**Le président:** M. Borrie, une question?

**M. Borrie:** Oui, monsieur le président. Est-ce que le service des lieux historiques participe également à l'acquisition et à l'entretien des objets historiques? Si vous voulez, je peux vous expliquer un peu plus. Disons qu'à partir du premier mille de la route de l'Alaska jusqu'à Whitehorse, un groupe se serait chargé d'acquérir un certain nombre d'objets historiques et qu'ils voudraient obtenir de l'aide pour les entreposer, les conserver et les acquérir. Est-ce que vous croyez qu'ils peuvent s'adresser à votre service ou qu'il faudrait qu'il s'agisse d'un lieu historique avant d'être admissible?

[Texte]

**Mr. Nichol:** I think the answer to that, Mr. Chairman, is that there has to be an historic site of national significance involved before our terms of reference permit us to participate.

**Mr. Borrie:** I see; yes.

**Mr. Gordon:** It seems, sir, that this might be a little closer to the kind of activity that the National Museum might be able to help with.

**Mr. Borrie:** Thank you.

**Mr. Dinsdale:** I have a supplementary, Mr. Chairman. The old Buffalo jump in Alberta was before the Historic Sites and Monuments Board a number of years ago, which is one of the great places where the Indians slaughtered the buffalo; there is also the stock mound in Manitoba where they uncovered all sorts of interesting Indian artifacts—it was an Indian burial ground. Are they not regarded as suitable for classification as historic sites and monuments?

**Mr. Bennett:** Mr. Chairman, these certainly are, particularly the Buffalo jumps. We have been examining two alternative Buffalo jump sites in Alberta on the recommendation of the Historic Sites and Monuments Board of Canada. At the moment, we are in discussions with the Alberta government so that we can try to develop one or other of the sites. I can assure you that we are extremely interested in the prospects of developing a buffalo jump site, but certain problems relative to underground rights have to be cleared up first.

**An hon. Member:** How are you going to animate that?

**Mr. Bennett:** And I do not mean underground Indian rights, either.

**Mr. Gundlock:** Do you mean mineral rights?

**Mr. Gordon:** Relative to what Mr. Borrie and Mr. Dinsdale asked, as I understood it on mile zero up to Whitehorse there is a whole series of artifacts over a very broad geographic span.

**Mr. Borrie:** To be gathered in.

**Mr. Gordon:** That is right.

**Mr. Borrie:** To be brought into one central point.

**Mr. Gordon:** In the case of these buffalo jump sites they are focused right in on a

[Interprétation]

**M. Nicol:** Eh bien, pour répondre à votre question, il faut dire qu'il est nécessaire qu'il s'agisse d'un lieu historique d'importance nationale avant que notre mandat nous permette d'y participer.

**M. Borrie:** Je vois; oui.

**M. Gordon:** Il semblerait que ce serait là quelque chose qui relèverait plutôt du Musée National.

**M. Borrie:** Merci.

**M. Dinsdale:** Une question complémentaire, si vous le permettez, monsieur le président. Le vieux saut des bisons en Alberta a été soumis au Conseil des lieux et monuments historiques il y a quelques années. C'était un des principaux endroits où les Indiens abattaient les bisons. Il y a également le monticule au Manitoba où l'on a découvert toutes sortes d'objets historiques. Il s'agissait d'un cimetière indien. Est-ce que vous ne croyez pas que des endroits comme ceux-là peuvent être considérés comme des lieux historiques?

**M. Bennett:** Monsieur le président, ils le sont certainement, notamment le saut des bisons. Nous avons étudié deux autres sauts des bisons en Alberta. Nous sommes en train de discuter de la question avec le gouvernement de l'Alberta afin de chercher à aménager l'un ou l'autre de ces lieux. Nous sommes désireux d'aménager ces lieux, mais il y a malgré tout des questions de droits miniers qu'il faut régler.

**Une voix:** Comment allez-vous reconstitué cela?

**M. Bennett:** Je ne veux pas parler de droits indiens au sous-sol.

**M. Gundlock:** Vous parlez de droits miniers?

**M. Gordon:** D'après ce que j'ai cru comprendre, au premier mille de la route de l'Alaska, jusqu'à Whitehorse il y a toute une collection d'objets répartis un peu partout.

**M. Borrie:** Qu'il faut récupérer.

**M. Gordon:** C'est exact.

**M. Borrie:** A recueillir dans un endroit.

**M. Gordon:** Dans le cas des sauts des bisons, il s'agit d'un endroit géographique

[Text]

specific area which is of primary importance in a national sense; and the others can be related to this.

**Mr. Borrie:** There is no possibility that the National Historic Sites and Monuments Board of Canada has ever made such a concession previously, is there? If the precedent has been set I would like to pursue it.

**The Chairman:** Gentlemen, do you have an answer to Mr. Borrie's question?

**Mr. Nicol:** The answer, Mr. Chairman, is that no such precedent has been set. Where a site is of national significance we will participate in the acquisition and restoration of it, and it is then operated under agreement with the Department for a period of usually 35 years or more; but there is no contribution to the operation and maintenance of that site. The contribution is 50 per cent of the acquisition and restoration costs, and where a museum is involved, or a collection of artifacts to form a museum, this is outside the terms of reference of the Department.

• 1745

**Mr. Borrie:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** I have one question, which I propose to direct to Mr. Nicol. I have been interested in the site of the Battle of Chateaugay, situated between Howick and Ormstown in Chateaugay County. Under what item in Vote 35 of the Estimates would funds for acquisition of additional land appear? Would it be at the bottom of page 175:

Payments to individuals or groups in accordance with agreements...

**Mr. Nicol:** No; the site of the Battle of Chateaugay, Mr. Chairman, has already been declared a national historic site. The proposal here is to expand the site. Therefore, the acquisition will come under Vote 40.

**The Chairman:** It would come under National Parks, then?

**Mr. Nicol:** No; in Vote 40 there is provision for acquisition of land.

**The Chairman:** Of land for national historic sites?

**Mr. Nicol:** That is right.

**Mr. Gordon:** I might be able to clarify this. In the case of the operation and maintenance vote the Historic Sites portion is broken out as shown on pages 175 and 176. It is all part

[Interpretation]

précis, qui sont d'une haute importance pour le pays; les autres sont connexes.

**M. Borrie:** Il est impossible que la Commission nationale des lieux et monuments historiques ait déjà par le passé accordé des concessions de ce genre, n'est-ce pas? Si un tel précédent a déjà été créé, j'aimerais le répéter.

**Le président:** Messieurs, avez-vous une réponse à donner à M. Borrie?

**M. Nicol:** Je pense que la réponse que je peux donner à M. Borrie, c'est qu'il n'existe pas de précédents. Lorsqu'un lieu présente une importance historique, nous contribuons à son acquisition et à sa remise en état, et ensuite il est exploité en vertu d'un accord s'étendant en général, sur trente-cinq ans ou plus. Mais aucune contribution n'est apportée à l'entretien du lieu. Cette contribution représente 50 p. 100 des frais d'acquisition et de restauration. Lorsqu'il s'agit d'un musée ou d'une collection d'objets, il s'agit de quelque chose qui ne relève pas de notre compétence.

**M. Borrie:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** J'avais une question à poser à M. Nicol. Comme vous le savez, je suis intéressé au site de la bataille de Chateaugay entre Hawick et Ormstown dans le comté de Chateaugay. Alors je voulais savoir en vertu de quel poste du crédit 35 des prévisions budgétaires, trouve-t-on les crédits prévus pour l'acquisition de nouvelles terres? Est-ce que ce serait au bas de la page 175?

Paiements à des particuliers ou à des groupes conformément aux ententes.

**M. Nicol:** Non, le lieu de la bataille de Chateaugay, monsieur le président, a déjà été déclaré lieu historique. Ce que nous proposons ici, c'est de l'agrandir. L'achat paraît donc au crédit 40.

**Le président:** Cela relève des parcs nationaux?

**M. Nicol:** Non. Au crédit 40, on prévoit l'achat de terres.

**Le président:** Pour des lieux historiques nationaux?

**M. Nicol:** C'est exact.

**M. Gordon:** Je pourrais préciser que, pour l'administration de l'entretien nous avons une ventilation des postes destinés aux lieux historiques à la page 175 et 176. Tout cela

[Texte]

of the Conservation Program, however, and is combined in the case of the capital vote. Such a question could be discussed when we look at the capital vote.

**The Chairman:** We will have to stand Vote 35 because it contains some items which we have not discussed today. We will not come back, however, to the subject of historic sites.

The other vote we were to consider today was Vote 45, National Battlefields Commission. Have you any special statement on that, Mr. Gordon?

**Mr. Gordon:** No, sir; but we will be happy to answer any questions the Committee has.

**The Chairman:** Are there any questions gentlemen, on Vote 45, National Battlefields Commission:

To authorize payments to the National Battlefields Commission for the purposes and subject to the provisions of an Act respecting the National Battlefields at Quebec . .

I understand this deals only with battlefields in Quebec city?

**Mr. Gordon:** That is right, sir.

**Mr. Dinsdale:** Is it not possible to integrate the work of the National Battlefields Commission with that of the National Historic Sites and Monuments Board of Canada? It seems to me that there is an overlapping of services here; and inasmuch as the Historic Sites and Monuments Board of Canada deals with battlefields at Stoney Creek, and Batoche and other places in Canada, why is it not possible for it to have over-all responsibility for this particular phase of historic commemoration?

**Mr. Gordon:** Mr. Chairman, I should mention that we have had discussions with the Commissioner of the National Battlefields Commission, Mr. R. St. Laurent, relative to the functioning of the Commission and what changes might be necessary to better suit modern conditions. I cannot forecast what might arise from this, but some changes may be necessary.

**Mr. Dinsdale:** I can suggest a change, Mr. Chairman. We might retire the National Battlefields Commission and declare them an historic institution!

[Interprétation]

fait partie du programme de conservation toutefois, et paraissent ensemble au crédit des capitaux. Cette question serait à discuter lorsque nous en serons au crédit des capitaux.

**Le président:** Nous devons réserver le crédit 35 parce qu'il comprend certains postes que nous n'avons pas étudié aujourd'hui. Nous ne reviendrons pas toutefois à la question des lieux historiques.

L'autre crédit que nous devons étudier aujourd'hui est le crédit 45, soit la Commission des champs de bataille nationaux. Auriez-vous une déclaration à faire à cet égard, M. Gordon?

**M. Gordon:** Non, mais nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

**Le président:** Auriez-vous des questions à poser au sujet du crédit 45, la Commission des champs de bataille nationaux:

autorisation de faire des paiements à la Commission des champs de bataille nationaux aux fins et sous réserve des dispositions d'une loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec . .

Est-ce que cela s'applique seulement aux champs de bataille de la ville de Québec?

**M. Gundlock:** C'est exact.

**M. Dinsdale:** Serait-il possible d'intégrer le travail de la Commission des champs de bataille nationaux au travail de la Direction des lieux et monuments historiques? Il semble y avoir un chevauchement de service ici et puisque la Direction des lieux et monuments historiques s'occupe du champ de bataille de Stoney Creek, de Batoche et d'autres endroits au Canada, pourquoi ne serait-il pas possible de lui donner la responsabilité de l'ensemble des commémorations historiques à cet égard ?

**M. Gordon:** Nous avons eu des entretiens avec le Commissaire, de la Commission des champs de bataille nationaux, M. R. St. Laurent pour ce qui est de l'administration de cette commission et des modifications qu'il faudrait apporter, afin d'être mieux adapté aux conditions actuelles. Je ne peux prévoir ce qui pourra en découler, mais nous pourrions y apporter certaines modifications.

**M. Dinsdale:** Je pourrais proposer une modification, monsieur le président. On pourrait mettre la Commission des champs de bataille nationaux à la retraite et la déclarer une institution historique!

[Text]

They have been in service since 1908. I notice the expenditure is \$335,000, and it has been going up every year. The substantial part of that expenditure is in salaries and wages, and I suspect that a good deal of that goes on wages for the Commission rather than for the maintenance of the battlefields.

**The Chairman:** What percentage relates to wages?

**Mr. Dinsdale:** It is \$229,000 as compared with \$100,000.

**Mr. Gordon:** I am told that two-thirds of this amount is devoted to staff salaries. These are the salaries of those who maintain the grounds and not of the Commissioners.

**The Chairman:** And one-third to the Commissioners is this right?

**Mr. Gordon:** No, no.

**The Chairman:** Let us get this on the record.

**Mr. P. B. Lesaux (Chief, Operations Division, National Historic Sites Service, National and Historic Parks Branch):** Of the total budget of the National Battlefields Commission, two-thirds relates to salaries and wages. The remaining one-third goes towards the purchase of materials, supplies and other equipment necessary for the upkeep. The Board is an honorary board, not in receipt of any salary or wage.

**Mr. Dinsdale:** I think we should declare it an historic site.

**The Chairman:** Mr. Borrie, you had a question. I believe.

**Mr. Borrie:** No; mine was along the same line.

**The Chairman:** This will end our consideration of Vote 45, but we will stand it until we consider Vote 40, National Parks.

**Mr. Simpson:** Mr. Chairman, would the Committee agree that these discussions with the National Battlefields Commission should continue to see if some changes could be made?

**The Chairman:** May I have a motion to adjourn the meeting until tomorrow, March 11?

**Mr. Borrie:** I so move.

**The Chairman:** Tomorrow we will be discussing handicrafts.

Meeting adjourned.

[Interpretation]

Elle fonctionne depuis 1908 déjà, et je vois que les dépenses de \$335,000 augmentent chaque année. Les salaires et traitements représentent une bonne partie des dépenses. Je crois qu'une bonne partie des salaires est versée à la Commission plutôt qu'à assurer l'entretien des champs de bataille.

**Le président:** Quel est le pourcentage qui est versé en salaires?

**M. Dinsdale:** \$229,000 par rapport à \$100,000.

**M. Gordon:** On me dit que les deux tiers sont consacrés au salaire de personnes préposées à l'entretien des champs de bataille et non pas aux commissaires.

**Le président:** Et un tiers aux commissaires?

**M. Gordon:** Non, non.

**Le président:** Pourrions-nous peut-être consigner cela au compte rendu?

**M. P. B. Lesaux (Chef de la Division de l'exploitation, Service des lieux historiques nationaux, Direction des Parcs nationaux et des lieux historiques):** Du budget total de la Commission des champs de bataille nationaux, le deux tiers est affecté aux salaires et traitements. L'autre tiers sert à l'achat des approvisionnements, du matériel et de l'équipement requis pour l'entretien. Cette Commission est une commission honoraire qui ne comporte pas d'émoluments.

**M. Dinsdale:** Je crois qu'il faut en faire un lieu historique.

**Le président:** M. Borrie, je crois que vous aviez une question.

**M. Borrie:** Non, c'était une question du même genre.

**Le président:** Cela met donc fin à notre étude du crédit 45, et nous allons le réserver jusqu'à ce que nous ayons terminé l'étude du crédit 40 relatif aux parcs nationaux.

**M. Simpson:** Monsieur le président, si le Comité est d'accord, je crois que nous devrions discuter davantage avec la Commission pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer les choses.

**Le président:** Quelqu'un voudrait-il présenter une motion pour qu'on lève la séance jusqu'à demain le 11 mars?

**M. Borrie:** Je présente une motion en ce sens.

**Le président:** Nous parlerons de l'artisanat demain.

La séance est levée.

[Texte]

[Interprétation]

[Texte]

[Texte]

Tuesday, March 11, 1969

Le mardi 11 mars 1969

• 1113

**The Chairman:** Gentlemen, I see a quorum. I would like to announce that a subcommittee meeting will be held immediately following this meeting.

As you are aware, gentlemen, by special order of the Committee on Monday, March 10, Handicrafts is the subject before the Committee today and to deal with this problem I call Item 1 of the 1969-70 Estimates for the Department of Indian Affairs and Northern Development.

Having done that, I have the pleasure of introducing to you Mr. Art Solomon who is at present a resident of Garson, Ontario near Sudbury.

He is originally from Killarney, Ontario. He is on contract with the Department of Indian Affairs and is an expert on the subject of Indian crafts. He has been involved in Indian crafts all his life and has a number of fairly strong opinions on the subject, and in the opinion of your steering committee it would be advantageous to the Committee to have Mr. Solomon's evidence.

• 1115

We are very happy to have you with us today, Mr. Solomon. Will you proceed with your brief?

**Mr. Art Solomon (Handicraft Development Officer, Northern Ontario, Department of Indian Affairs and Northern Development):** Thank you very much, Mr. Chairman.

It is a privilege to have this kind of opportunity. It is quite a way from here to the bush where I started. If possible, Mr. Chairman, I would like to pass around some of the things I have brought with me for Committee members to look at.

While that is going on I suppose I had better make this presentation. I have to apologize for the kind of think I have written in the sense that it was done in a tremendous hurry without anything to work with. I landed in Ottawa the other day with an empty head and an empty pocket, so this is the best I was able to do. I finished writing this last night and got it typed this morning and brought it over here, so here it is.

Without going into any great amount of detail I have these things to say: From the time that man first existed on this earth, he has needed to make things for his own use. As they became more decorative, they

**Le président:** Messieurs, nous sommes en nombre. Une réunion du sous-comité aura lieu immédiatement après la séance du Comité.

Comme vous le savez, messieurs, par ordre spécial du Comité, lundi le 10 mars, nous parlerons aujourd'hui de l'artisanat. Et pour commencer, je voudrais donc mettre en délibération le poste n° 1 des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai maintenant le plaisir de vous présenter M. Art Solomon qui habite actuellement Garson (Ontario), près de Sudbury.

Il est originaire de Killarney (Ontario). Il travaille sous contrat pour le ministère des Affaires indiennes et se spécialise dans l'art indien dont il s'occupe depuis toujours. Il a des opinions très arrêtées sur cette question. Et, de l'avis de votre comité de direction, la présence de M. Solomon parmi nous sera des plus avantageuse pour le comité. Heureux de vous avoir avec nous ce matin. Voulez-vous commencer votre exposé?

**M. Art Solomon (officier, Handicraft Development Northern Ontario):** Merci, monsieur le président. C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de me présenter devant vous. J'en ai fait du chemin depuis mes débuts. Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais faire circuler un certain nombre d'objets que j'ai apportés pour montrer aux membres du Comité.

Pendant que nous faisons circuler ces objets, je pense que je ferais mieux de donner lecture de mon exposé. Je dois m'excuser de la façon dont cet exposé a été rédigé; je l'ai préparé en toute hâte sans disposer du matériel nécessaire. Je suis arrivé à Ottawa l'autre jour, les poches vides et la tête vide... donc ne vous attendez pas à un chef-d'œuvre. J'ai fini de rédiger ceci la nuit dernière et je l'ai fait dactylographier ce matin. Donc nous y voilà.

Sans trop entrer dans les détails, voici ce que j'ai à dire.

Depuis sa création, l'homme devait fabriquer les objets dont il avait besoin. Plus il les

## [Text]

required more skill to make and they became more closely involved in the spiritual and aesthetic needs of man. They went on through great mutations and transformations from there.

For a craftsman to make something with his hands, something of beauty and value, is the essence of being somebody, on which the mantle of self respect rests comfortably and securely without the need to *compete* with anyone.

There are so many intangible realities in handcraftsmanship that it is all but impossible to articulate; just like trying to articulate the mysteries of life. Craftsmanship is of humanity. For the craftsmen who are yet unspoiled by what so many choose to call this North American civilization, craftsmanship is a source of joy because it is human expression in visible form.

Craftsmanship is the most primitive, the most modern and the most excellent means of self expression available to men, for those who make and for those who enjoy.

Crafts development is only a small but very significant part of *total human development*. It was a very essential part of the development of every other nation in the world, and instead of diminishing now in this age of modern technology, it is a need that is expanding and being met in such a way that in a few short years it will become one of the vital life factors of our times, unless we succeed very well in destroying ourselves first.

Over the years I have listened to those who have said "These good Indian Arts are disappearing and that is so tragic". During those same years, especially the past five years, I have also watched the people in the market place wring their hands and say, "Where can we get good, dependable supplies of Indian crafts? We can sell hundreds of dollars worth".

The craftsmen in the bush say, "Where can we sell? We have the need and we have the capabilities", and they add "without being exploited to death". That is where most of the Indian craft development has been for so long—at the door of death. What is needed is

• 1120

an organization, a pool if you like, into which the craftwork can flow at its own free rate and from which the shopkeepers can draw as their needs dictate from what is available.

## [Interpretation]

voulait décoratifs, plus il devait faire appel à son habileté et à son imagination. Ces objets devenaient plus étroitement liés à tout ce qu'il voulait de beau, de spirituel. Dès lors, ils ont connu d'énormes changements et transformations.

Un artisan ne ressent son importance, ne jouit confortablement du respect de soi sans rechercher le besoin de disputer son talent avec qui que ce soit, que lorsqu'il a créé, façonné de ses propres mains quelque chose de beau, de précieux, de sublime.

Les réalités intangibles de l'artisanat sont tellement nombreuses qu'il est impossible de les distinguer; comme si vous essayiez de découvrir les mystères de la vie. L'artisanat c'est l'expression des sentiments humains. Pour les artisans qui n'ont pas encore été influencés par ce qu'on appelle «civilisation nord-américaine», l'artisanat est une source de joie, de bonheur car il constitue l'expression humaine sous une forme palpable.

L'artisanat est à la fois le plus ancien, le plus moderne et le plus excellent des modes d'expression dont dispose l'homme, pour ceux qui créent et pour ceux qui admirent et qui jouissent.

La mise en valeur de l'art n'est qu'une petite partie mais bien significative du développement complet de l'homme. C'est une des parties extrêmement importantes de toutes les autres nations du monde, et loin d'accuser un recul en cette ère de technologie moderne, ce développement constitue un besoin qui s'étend et qui est accueilli avec tant d'ardeur que dans quelques années il constituera un des plus importants facteurs de vie contemporaine, à moins que nous arrivions à nous détruire en premier lieu.

Depuis des années, j'ai écouté ceux qui disaient «Ces fameux arts indiens sont en voie de disparition et comme c'est tragique». Durant ces mêmes années, surtout les cinq dernières, j'ai aussi observé ceux qui sur la place du marché, se tordaient les mains de désespoir et disaient: «Où pouvons-nous trouver de bons objets d'art indien» nous pouvons en vendre par centaines de dollars.

L'artisan de la brousse dit: «Où pouvons-nous vendre? Nous avons le besoin et les capacités». Puis ils ajoutent: «Sans être saignés à blanc»; voilà où en était, depuis bien longtemps, le développement de l'art indien. «Au seuil de la mort». Ce que nous avons le plus besoin c'est une organisation, un pool, si vous voulez, auquel nous acheminerions les objets d'art à un taux libre et duquel pool les boutiquiers pourraient s'alimenter au fur et à mesure de leurs besoins.

## [Texte]

If there is to be a real craft development it must be freed from the cold, clammy hands of government. This is the business of the people in the country and it must be returned to them. It is not the business of government to do for people what they can best do for themselves. People must be involved in their own affairs; they must have the opportunity to deal effectively with their fellow humans. The present course is economic slavery and human stagnation, and stagnation leads only to rot. In that sense every one of us is diminished and every one of us its a loser.

What I have advocated for so long is an investment in people. We invest in all manner of natural resources often widely. If we can only think in terms of a return on our investment, are we too timid or too short sighted to see that a realistic development on proper terms in the capabilities of our craftsmen and the needs of the market is a good one? I sort of drew that one out and dragged it on. However, I think you will know what I meant.

I have long said that the market for good Indian crafts is absolutely unlimited. We must not think of Indian crafts as being only beaded moccasins and mukluks and snowshoes and such tings. We must think in terms of their ability to make an absolutely unlimited variety of beautiful and useful things to suit the needs of every-day shoppers, as well as the most sophisticated and demanding ones. Art is essentially a living thing; it is an essential need; when it stagnates we stagnate; if it dies, we will quickly follow. A craft development scheme must have two points of reference. It must meet the needs of the craftsmen on *their terms* and It must meet the needs of the market on *its terms*.

There are no similarities between craft production and factory production, except that they both require working materials and both produce finished goods. One reason that so many craft programs have failed is because of the impossibly stupid assumptions of some people that they are one and the same, and when they look at a failure it is equally impossible for them to understand the nature of the destruction they have wrought. There can be no sentiment involved in building a craft development. It must be done in practical, everyday terms and in terms of the realities of the craftsmen and the market place.

## [Interprétation]

Si nous voulons vraiment mettre en valeur l'artisanat, nous devons le libérer de la mainmise du gouvernement.

L'artisanat appartient au peuple; il faut donc le lui restituer. L'état n'a pas à nous dire comment gérer nos propres affaires. Les gens doivent prendre une part plus active dans leurs propres affaires, on doit les encourager à traiter plus efficacement avec leurs problèmes. Le cours actuel des choses nous ramène vers l'esclavage économique et la stagnation humaine, et la stagnation, à son tour, mène à la pourriture, en ce sens que chacun de nous est amoindri et par conséquent nous serons tous perdants.

Ce que j'ai toujours préconisé c'est de faire confiance aux gens. Bien souvent, nous dépensons sans compter pour valoriser nos ressources naturelles. Si seulement nous pouvions penser et agir en fonction du résultat de nos investissements; sommes-nous trop timides ou trop bornés pour nous apercevoir qu'une politique de mise en valeur réaliste fondée sur des conditions raisonnables et tenant compte des aptitudes de nos artisans et des besoins du marché. Je crois que vous comprenez ce que je veux dire.

J'ai longtemps prétendu que le marché pour l'artisanat indien était absolument sans limite. Ils font autre chose que des mocassins ornés de perles, des mukluks, des raquettes à neige etc. Nous devons nous dire qu'ils peuvent faire un nombre extraordinaire de choses belles et utiles propres à satisfaire tout le monde, même les clients les plus exigeants. L'art est essentiellement vivant, c'est un besoin essentiel, lorsqu'il est en marasme, nous aussi, si l'art meurt, nous mourrons aussi. Un programme de développement des arts doit donc satisfaire à deux besoins. (1) Il faut satisfaire l'artisan. (2) Il faut aussi satisfaire le marché. Dans les deux cas il faut satisfaire et l'artisan et le marché à leur propre condition.

Les produits d'usine et les produits artisanaux n'ont rien en commun, sinon, qu'on travaille sur une matière brute pour en faire un produit fini. Une des raisons pour lesquelles tant de programmes d'artisanat échouent, c'est parce que certaines gens supposent stupidement qu'elles sont toutes identiques et lorsqu'il y a un échec, elles ne peuvent en comprendre la nature.

Il ne faut pas laisser ici libre jeu aux sentiments, il faut aborder toutes ces questions d'artisanat d'un point de vue absolument pratique en tenant compte des réalités des artisans et des besoins du marché.

## [Text]

About a year ago today, I began a test program at Kasabonika and Webequie in the belief that the craftsmen there wanted an opportunity to better themselves. I carried the test through three phases which consisted of three trips into the communities. I then recommended a development program based on their request to continue.

I re-started the work in October after a lapse of three months. I spent a total of about 50 days in the two communities. I conducted what I called development workshops, based on native materials, for about 12 to 15 of those days and out of that has come what I believe is a fantastic development of numerous new ideas and new products, and we have barely scratched the surface of the capabilities of the people and the new things that can be made.

For an independent reference concerning this development and the needs of the people I refer you to Mr. Vic Vokes of the Indian Affairs Branch here in Ottawa who had a first-hand look at those communities just three weeks ago. He may also still have a fair-sized display of some of the work. If it were not for the support of Vic Vokes during this past year, I could not have done any of this.

I have a whole litany of impossibilities that were imposed on me by various people in the Indian Affairs Branch, particularly the craft center. They were imposed, no doubt, with good logical reasons. Their effect would have been absolutely stultifying if I had not dammed them into the limbo where they belong and carried the work on to the success that it is ready to blossom into now.

In terms of dollars and cents, on my first buying trip to Kasabonika in March I left about \$1,200 in the community in three days of buying. On the second trip, I left about \$800 and on the third trip about \$600 and this in spite of the fact that I was obliged by the crafts centre to buy less and less of the work that they were skilled at, such as moccasins, and so on, and to ask for things they had never done before or done very little of, or for which they had no materials available.

## • 1125

It was in April that I sat with the people of Kasabonika and we estimated that under their present circumstances, without changing anything, they could earn at least \$2,000 a month and they desperately wanted the opportunity. It was in April that I bought the first piece of diamond willow abstract from one of the trappers. Other people began carving the abstracts. There are at least 20 women carvers now at Kasabonika. A good

## [Interpretation]

Il y a environ un an aujourd'hui j'ai lancé un projet pilote à Kasabonika et Webequie. Je croyais que les artisans là-bas voulaient s'améliorer eux-mêmes. Mon projet pilote comprenait trois stades, c'est-à-dire trois voyages dans ces localités. J'ai donc recommandé la mise sur pied d'un programme de développement car on m'avait demandé de poursuivre mon expérience.

J'ai recommencé mon travail en octobre après un arrêt de trois mois. J'ai passé environ 50 jours dans ces deux localités. J'ai dirigé ce que j'appellerais des ateliers de perfectionnement où on a travaillé des matières premières d'origine locale durant 12 à 15 jours; il en est sorti un nombre incalculable de nouvelles idées et de nouveaux produits et ce n'était pourtant qu'un tout petit commencement.

Vous pourrez consulter à ce sujet M. Vic Vokes, Division des Affaires indiennes ici à Ottawa, qui a pu voir ces localités, il y a trois semaines à peine. Il est très possible d'ailleurs qu'il puisse vous présenter des échantillons assez importants de ce travail. Sans l'appui de M. Vic Vokes, depuis un an, je n'aurais rien pu faire.

Diverses personnes de la Division des Affaires indiennes, et surtout du Centre d'artisanat, m'ont communiqué toute une série d'impossibilités. Il y avait sans doute à cela de bonnes raisons logiques, mais cela aurait complètement arrêté mon travail si je ne m'étais pas moqué complètement de ces objections, et poursuivi mon travail de façon à connaître la réussite qui l'attend.

Mais de mon premier voyage à Kasabonika au mois de mars, j'y ai laissé environ \$1,200. en trois jours d'achat. La deuxième fois, j'y ai laissé environ \$850. Le centre d'artisanat m'a obligé à acheter de moins en moins d'objets pour lesquels ils étaient qualifiés, des moccasins par exemple, et a demandé des articles pour lesquels ils n'avaient pas les matières premières qu'il fallait, ou qu'ils n'avaient jamais faits.

Au mois d'avril, je me suis entretenu avec la population de Kasabonika et nous avons estimé que, vu les circonstances actuelles, et sans rien changer, il leur serait possible de gagner \$2,000. par mois. La population ne demande que la chance de le faire. Au mois d'avril, j'ai acheté d'un trappeur le premier morceau d'une esquisse de saule-diamant (c'est de la moelle d'un arbre qui sert à faire des sculptures). Il y a également une vingtaine

[Texte]

deal of the work was rejected at first by me; many pieces had to be worked on time and again before they were acceptable and in desperation to help the people make acceptable work new and better things evolved. For instance, in order to hide unacceptable bases on which a good carving was fastened, I had them covered with buckskin, which was an instant success in the market. That is just one item.

The willow abstracts so far produced have created a demand which the craftsmen can not meet because they have the crudest tools I have ever seen and there is no production in earnest, for the simple reason that we never know from one day to the next whether we can go ahead or not. In other words, we can not plan one logical step after the other because the power to say we will do this or that does not rest in our hands.

In one instance a boy of 17 years carved the most beautiful abstract that has ever come from the bush, the best of any work I have ever seen. It was his first carving without anyone to teach him. It was said three weeks ago that these abstracts are the equal of Henry Moore's and much more acceptable. One trapper in January quit trapping and turned to carving because he says he can make a better living at it.

One of the remarkable things that has happened is the tremendous improvement in the quality of traditional leather goods now produced, simply by restoring to the craftworkers their good design which they had abandoned for religious symbols and designs to suit the whims of teachers and tourists. All they needed was good factual information and advice.

That is all I have to say.

**The Chairman:** Do you wish us to ask questions now Mr. Solomon, or would you prefer to make a few additional comments?

**Mr. Solomon:** No, I would be happy to answer any questions.

**The Chairman:** Mr. Deakon?

**Mr. Deakon:** Mr. Chairman, Mr. Solomon was speaking about the various crafts that are being made by the Indians in their communities. What is the population of this particular community of Kasabonika?

**Mr. Solomon:** About 300 people.

[Interprétation]

de femmes sculpteurs à Kasabonika. J'ai rejeté pour commencer une bonne partie de ces œuvres, il a fallu les reprendre plusieurs fois de façon à ce qu'elles deviennent satisfaisantes.

Dans un cas, afin de dissimuler la base inacceptable d'une bonne sculpture, je l'ai fait recouvrir de cuir, ce qui a connu un succès instantané. Cela n'est qu'un exemple.

Dans un cas, un garçon de 17 ans autodidacte, a sculpté la plus belle œuvre abstraite qui ne soit jamais sortie de la forêt, la plus belle œuvre que j'aie jamais vue.

Les sculptures de saule ont créé une demande que ne peut satisfaire l'artisan dont les outils sont primitifs et qui n'est pas enclin à produire en l'incertitude des marchés. Nous ne pouvons pas prévoir d'une étape à l'autre car nous ne savons pas ce qui va arriver. C'était sa première œuvre et pourtant ce garçon était un véritable autodidacte. On disait, il y a trois semaines, que ses sculptures sont égales en qualité à celles d'Henry Moore et sont beaucoup plus acceptables. Un trappeur au mois de janvier a abandonné la chasse et est devenu sculpteur car il peut mieux gagner sa vie, paraît-il, de cette façon.

Une des choses les plus remarquables, c'est l'amélioration extraordinaire et récente de la qualité des produits de cuir. Depuis les artisans sont revenus aux dessins primitifs qu'ils avaient abandonnés autrefois en faveur de symboles religieux et autres pour satisfaire professeurs et étudiants. Ils n'avaient besoin que de renseignements et de conseils. C'est tout.

**Le président:** Voulez-vous que nous posions des questions, avez-vous des remarques supplémentaires à faire?

**M. Solomon:** Non, non, pas du tout. Je répondrai aux questions.

**Le président:** Monsieur Deakon.

**M. Deakon:** Monsieur le président, M. Solomon parlait de ces divers objets fabriqués par les indiens dans les diverses localités. Quelle est la population de Kasabonika?

**M. Solomon:** Environ 300 personnes.

[Text]

**Mr. Deakon:** How many men and how many women?

**Mr. Solomon:** I do not know; I suppose they are half and half. Honestly I do not know, because I never bothered to count.

**Mr. Deakon:** There are children there too, are there not?

**Mr. Solomon:** Yes, there are children, but altogether there is a total of about 285 people, including men, women and children. That is my understanding.

**Mr. Deakon:** I see. Now are these crafts that they make sold by the Indians directly to the people who visit these areas?

**Mr. Solomon:** Well, the odd time—Kasabonika is one of those dead-end places—when people get there they buy. For instance, there was a crew there last October 11 to make a program for *This Hour Has Seven Days*, and some of the people from the crew bought a few things. Once in a while a person goes in there. Sometimes they buy and sometimes they do not, but in this case I am using government money to buy and for that reason I have to ship to the craft centre.

Now, there was the test program that I outlined, three trips into the area, and this test program was for the purpose of proving what the capabilities were, what the possibilities were and also to prove whether I was right or wrong in my assumptions. In the beginning I was not an experienced buyer and so I shoved the thing right to the limit in favour of the craftsman, but I still exercised as much care as I could to try to buy what was reasonable or what seemed to be reasonable, but I had no guidelines to go by.

The second time around I had a letter from the craft centre saying: "I do not want this, I do not want that and I do not want the other thing" which left me almost nothing to buy. At one point I had to make the decision: Am I going to go into the bush and make a report to these people of these realities, or am I going to go home and cancel the whole program? There is no point in spending government money to travel into the area and then not buy anything. There is no point in going to a craftsman unless I can deal with him realistically. That is the way the game has been going.

• 1130

**Mr. Deakon:** Mr. Solomon, who sets the price that you pay the craftsman for these articles?

[Interpretation]

**M. Deakon:** Combien d'hommes et combien de femmes?

**M. Solomon:** Je ne sais pas, à peu près moitié moitié? Je ne les ai jamais comptés.

**M. Deakon:** Il y a des enfants aussi?

**M. Solomon:** Il y a environ 285 personnes en tout et pour tout, hommes, femmes et enfants, du moins c'est ce que je crois comprendre.

**M. Deakon:** Est-ce que ces objets qui sont fabriqués là-bas sont vendus directement par les Indiens aux gens qui visitent ces régions?

**M. Solomon:** Kasabonika est un endroit très isolé. Il arrive assez rarement qu'on y reçoive des étrangers. Ceux-ci achètent volontiers lorsqu'ils s'y trouvent. Le 11 octobre on y a préparé un programme pour l'émission *This Hour Has Seven Days*. De temps en temps, il arrive là-bas des étrangers. Parfois ils achètent, parfois pas, mais dans ces cas j'utilise l'argent du gouvernement pour acheter des articles que j'envoie au centre d'artisanat.

Le projet pilote a donc été lancé par moi comme on l'expliquait. Je suis donc retourné trois fois dans cette région pour évaluer les possibilités qui y existaient. Il s'agissait de prouver si j'avais tort ou raison dans mes hypothèses. Au début, je n'étais pas un acheteur expérimenté et j'ai donc favorisé l'artisan tant que j'ai pu. Néanmoins je me suis montré aussi soigneux que possible pour faire des achats qui m'ont paru originaux et raisonnables. Seulement je n'avais pas de principes pour me guider.

La deuxième fois, j'ai reçu une lettre du centre d'artisanat, me disant: «Nous ne voulons pas ceci, nous ne voulons pas cela, nous ne voulons rien qui ressemble à ceci ou à cela» Je n'avais donc presque plus rien à acheter. Je me suis donc demandé si je devais retourner dans la forêt pour dire à mes indiens qu'il n'y avait plus de possibilité pour eux dans ce sens, ou retourner chez moi et tout annuler. Il n'y a aucune espèce de raison pour nous d'aller dans ces régions, sans acheter. Il n'y a aucune raison d'aller chez un artisan si l'on ne peut traiter avec lui. Voilà comment s'est joué le jeu.

**M. Deakon:** Qui fixe le prix de ces articles?

[Texte]

**Mr. Solomon:** Actually, the prices were very hard to set. I did not have any guidelines in the beginning, except a sort of catalogue which was produced by the craft centre and which I got by accident. I went by those prices and I adjusted them as I went along. Everyone told me I was going to get into a hell of a jackpot because if you pay \$5 for a pair of moccasins this time you are going to have to pay \$5 the next time, and I just damn well proved that this was not so.

I had to deal with the people in sensible, realistic terms. If I thought a pair of moccasins was only worth \$4 that is what I offered. The person could then say: "No, I do not want to sell them to you."

**Mr. Deakon:** One of the reasons I asked that Mr. Solomon is because on our last trip to the Yukon and the Northwest Territories, we had opportunities of visiting with the Indians and I have also seen the same commodities sold on these Indian settlements, in the cities in the Yukon and also in Calgary, Alberta. The range in price differential was fantastic. What I really want to know is what financial benefit the Indian derives from the commodity he produces?

I will give you an example of the mark-up in prices. I was specifically interested in moccasins because I wanted to buy them for my family. In one of the Indian Settlements at Fort Rae they were around \$9, \$10 or \$11; when we got into Yellowknife they were \$19, \$20 and \$21; in Dawson City they were \$29 and \$30; and when we got into Calgary they were \$45 at the Hudson's Bay Company.

Is somebody along the line taking the "gravy" from what the Indian should obtain for his work? This is the point I would like to make.

**Mr. Solomon:** This is the kind of jackpot we have all across Canada. It is to prevent this kind of thing, or to bring some sense and order into it that I advocate a different way of doing things, at least to give some of the craftsmen an opportunity. The moccasins that I would pay \$5 for are normally supposed to sell on the market for \$10.

**Mr. Deakon:** Do they, to your knowledge? Have you checked whether they do, or do not?

**Mr. Solomon:** I have bought mukluks that I had to ship, or had to work with through the craftsman, to bypass the impossible situation that I found at the Craft centre. As I said, there are no doubt good, logical reasons for her not wanting mukluks and moccasins, and that I do not argue with. As I could not

[Interprétation]

**M. Solomon:** Il est extrêmement difficile de fixer des prix. Au début, je n'avais rien pour me guider. Une espèce de catalogue a été produit par le centre d'artisanat et je me le suis procuré par hasard. Je me suis fondé sur ces prix-là. J'ai modifié au fur et à mesure les prix, tout le monde m'a dit: «Ceci va vous faire beaucoup de tort», car si vous payez \$5. une paire de mocassins cette fois-ci, vous allez être obligé de payer \$5. la prochaine fois, mais la pratique m'a montré que ce n'était pas exact. J'ai dû traiter directement avec les gens d'une façon absolument rationnelle et pratique. Si les mocassins me semblaient valoir \$4, c'est ce que j'offrais. L'artisan pouvait alors refuser de me les vendre.

**M. Deakon:** Une des raisons pour lesquelles j'ai posé la question c'est que lors de notre dernier voyage dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons eu l'occasion de voir les Indiens et nous avons vu ces choses qui étaient vendues dans les réserves indiennes, dans les villes du Yukon et à Calgary en Alberta. Les écarts de prix étaient extraordinaires. Ce que je voudrais surtout savoir, c'est quels sont les avantages financiers retirés par les Indiens et quelle partie du prix de vente touchent les Indiens.

Par exemple, je voulais acheter des mocassins pour ma famille. Dans un des établissements indiens à Fort Rae, ils coûtaient à peu près \$9, \$10 ou \$11. Une fois rendus à Yellowknife, ils coûtaient \$19, \$20 ou \$21. A Dawson City, de \$29 à \$30. A Calgary, à la Compagnie de la Baie d'Hudson, ils coûtaient \$45. Il y a certainement quelqu'un en chemin qui se graisse aux dépens de l'Indien.

**M. Solomon:** Voilà exactement ce qui se passe d'un bout à l'autre du Canada. C'est pour mettre un peu d'ordre là-dedans que je propose un autre moyen de procéder de façon à donner une certaine chance aux artisans. Les mocassins que je paierais \$5 se vendraient sur le marché pour \$10.

**M. Deakon:** Est-ce que c'est exact? Est-ce que c'est ce qui se passe?

**M. Solomon:** J'ai acheté des mukluks que j'ai dû envoyer. J'ai dû travailler d'ailleurs avec l'artisan directement pour tourner la difficulté soulevée par le centre d'artisanat. Comme je l'ai dit, il y a certainement une bonne raison pourquoi le centre d'artisanat n'achète pas de mukluks et de mocassins. Je

[Text]

buy these mukluks and moccasins for her, I said to the craftsman: Do you want to ship directly to the market? "I will help you with it." I did that. In one of the shops here in Ottawa that sell mukluks, those on which the craftsman had put a price of \$10, \$11 or \$12 were doubled in price. That is the normal practice all over.

**Mr. Deakon:** I can see your point. Everybody wants to make a dollar out of them, but surely not to the extent of quadrupling the original price?

**Mr. Solomon:** These craftsmen are dealt with in very many ugly ways, and they are always at a disadvantage. They are always sort of distress-selling.

In one case two women worked for about a month and a half or two months making beautiful work, you know the little porcupine quill box, which is not from that area up there—they had made work the equal of that and that comes from the same community. They hired a truck and went to the French River and sold their work. They owed the truck driver when they were finished.

**Mr. Deakon:** Who runs these craft centres?

**Mr. Solomon:** Individual people.

**Mr. Deakon:** Have they any connection with the Department of Indian Affairs and Northern Development?

• 1135

**Mr. Solomon:** I made a mistake. It is individuals who buy these things, and they buy at whatever prices they want to pay. There is one in Little Current, a person who has bought from the craftsmen over many, many years. She always got the credit for maintaining Indian crafts on the Island. She was maintaining herself, not the craft.

**Mr. Deakon:** Mr. Solomon have you ever considered publicizing these crafts in big cities such as Metropolitan Toronto so that people there who may desire some of these crafts can obtain them directly from the source by writing to the community, or whatever it may be, where these crafts are produced?

**Mr. Solomon:** That is very nice, but it does not work. I have tried for two years to make that kind of thing work. I know, as a crafts-

[Interpretation]

n'ai pas pu acheter ces mukluks et ces moccasins directement de la personne qui les faisait. Je lui ai demandé s'il voulait les expédier directement sur le marché et que si c'était le cas je serais prêt à l'aider. C'est ce qui s'est passé. Dans un des magasins ici à Ottawa, il y a des mukluks, par exemple, dont l'artisan a fixé le prix à \$10, \$11 ou \$12 et qui ont doublé. C'est ce qui se passe d'ailleurs habituellement.

**M. Deakon:** Je comprends votre point de vue. Chacun veut prendre son bénéfice, mais il ne faudrait tout de même pas quadrupler le prix primitif?

**M. Solomon:** Les artisans ne sont pas toujours bien traités. Ils sont toujours désavantagés. Ils sont toujours obligés de vendre très vite. Je songe ici à deux femmes qui ont travaillé six semaines ou deux mois pour faire des choses très très jolies; le travail était aussi bien fait que la petite boîte en piquants de porc-épic que je vous ai montrée. Elles ont loué un camion, sont allées à la Rivière-aux-Français, ont vendu leur travail et quand elles sont rentrées chez elles, elles devaient encore de l'argent au camionneur.

**M. Deakon:** Mais qui dirige ces centres d'artisanat?

**M. Solomon:** Diverses personnes.

**M. Deakon:** Est-ce qu'elles ont un rapport quelconque avec le ministère?

**M. Solomon:** J'ai fait erreur. Il y a toutes sortes d'acheteurs. Ces gens-là achètent ces objets au prix qu'ils veulent bien payer. Il y a une personne à Little-Current qui achète depuis des années des objets aux artisans. On lui a toujours attribué le mérite d'avoir empêché la disparition des arts indiens dans l'île mais au fond c'est elle qu'elle faisait vivre, pas l'artisan.

**M. Deakon:** Avez-vous déjà songé à faire de la publicité à ces arts populaires auprès des grandes villes comme Toronto, par exemple? Il est très possible que ces gens qui désirent acheter ces objets pourraient les obtenir directement en écrivant à la communauté indienne par exemple.

**M. Solomon:** J'ai bien essayé. Voilà deux ans que j'essaie mais cela ne marche pas. Je sais ce que cela suppose pour l'artisan. Je

[Texte]

man, what it means to ship and I have a better opportunity, as a craftsman, than they have.

Many times they ship things out and do not get their money for them. In the case of one woman, as I was just mentioning, she made a quill box and sent it to the United States. It cost her the time to make it and the materials, and so on. The woman is crippled and is in a wheel chair. She got a letter back about a month later saying, "The box was broken. I am not going to pay for it." This kind of thing goes on all the time.

**Mr. Deakon:** Why not mail it COD? I would not just send it to...

**Mr. Solomon:** I know. It is all very well to talk about that kind of thing in Ottawa, but when you get out in the bush and try to do that sort of thing it is another story.

**Mr. Deakon:** We should see to it that these problems are rectified. Thank you, Mr. Chairman.

**Mr. Simpson:** Mr. Solomon, I have a question relative to my own idea of the matter the member was trying to raise.

You were comparing the prices in the different places. Is it not also true that in many of the things we saw on our trip as members know, and as Mr. Solomon knows better than any of us—there is sometimes a vast difference in the quality of the work? If you were to try to order a pair of mukluks from any region in Canada where the Indian people make these, to try to get a pair like your neighbour's, who had been into that area, it would be very, very difficult to do; and you may not be quite satisfied by just ordering them by request. You would almost have to have a sample of the actual article you wanted.

**Mr. Solomon:** Even that would not work, because there is no quality-control whatsoever.

**Mr. Simpson:** No; I realize that; and the number of people working on it, I suppose, would have a big bearing on the relative cost.

**Mr. Solomon:** The quality of work and the design and so on all matter a tremendous lot. You can look at a good pair of mocassins or mukluks and say, "I would like to have a pair like that", and try to get a pair. You just try it.

**Mr. Simpson:** I realize that.

**Mr. Solomon:** It is all but impossible. The dealers only want these things for a period

[Interprétation]

suis moi-même artisan. Je connais bien la question. Il arrive souvent que les artisans qui ont expédié directement leurs objets n'ont jamais été payés. Je connais le cas d'une femme, par exemple, qui avait fait une boîte en piquants de porc-épics pour envoyer aux États-Unis. Elle est infirme et cela lui a pris du temps à confectionner cette boîte. Elle a reçu une lettre lui disant: La boîte est brisée, je ne veux pas la payer. Ce sont des choses qui se passent tout le temps.

**M. Deakon:** Vous pourriez l'envoyer payable sur livraison.

**M. Solomon:** Sans doute, on peut parler ainsi lorsqu'on est à Ottawa, mais lorsqu'on est dans la forêt c'est autre chose.

**M. Deakon:** Nous devons voir à ce qu'il soit mis un terme à cela. Merci beaucoup, monsieur le président.

**M. Simpson:** M. Solomon, j'ai une question. Voici ce que je pense de ce à quoi on voulait en venir. Si on compare les prix dans différents endroits. N'est-il pas vrai que bon nombre de ces objets que nous avons vus pendant notre voyage au Yukon, il y a, comme vous le savez et comme M. Solomon le sait bien mieux que nous, une différence quant à la qualité. Si vous essayez de commander une paire de mocassins ou de mukluks dans une région du Canada où ces personnes fabriquent ces mocassins pour essayer d'obtenir une paire comme celle de votre voisin qui est allé dans cette région, ce sera très difficile à obtenir. Vous ne serez peut-être pas aussi satisfait que celui qui les a achetés sur place. Il vous faut pratiquement un échantillon de ce que vous voulez.

**M. Solomon:** Même cela ne fonctionne pas parce qu'il n'y a aucun contrôle de la qualité...

**M. Simpson:** Je m'en rends compte. Et de nombreuses personnes travaillent à ces objets. Je suppose que cela a un effet important sur les coûts.

**M. Solomon:** La qualité et le dessin du travail, sont des questions qui importent beaucoup. Si vous voulez une bonne paire de mocassins, vous n'avez qu'à l'essayer.

**M. Simpson:** C'est ça.

**M. Solomon:** Bien souvent c'est impossible. Les détaillants ne veulent ces objets que pour

[Text]

from about May 1 until the end of November. The rest of the year is dead so far as the craftsmen are concerned, and that is their best time to produce during the winter time.

**Mr. Orlikow:** Mr. Chairman, I have one question of Mr. Solomon. I do not know whether he will be able to answer it, but perhaps we could discuss it at some point.

I understand there is a co-operative organization, which was initiated by the government, which helps sell craft goods produced by the Eskimos. I am pretty certain they keep an eye on the sale at the retail level as compared to the price at which the craftsman sold it, so that there has to be some relationship.

Would the Department think of setting up the same kind of organization to help promote craft material produced by Indians, and to see that they got a fair price?

There certainly cannot be much equity when the local resident has to sell to somebody near the reserve, because they are going to buy it—it is very natural—as cheaply as possible and sell at as high a price as possible. Could we discuss that at some point.

• 1140

**The Chairman:** Mr. Orlikow, we had intended to have Mr. Mitchell of Canadian Arctic Producers Ltd. with us today. However, he had scheduled a trip to Yellowknife before we arranged this meeting and he could not come. We have with us today Mrs. Houston of Canadian Arctic Producers. She is not prepared, and is not authorized, to make a presentation on behalf of CAP today but perhaps Mrs. Houston might be available, after we have questioned Mr. Solomon further, for some direct questions. Mr. Solomon, perhaps you could tell us what your relationship is with CAP. Do you deal with them at all or, if you do not, what are your complaints or your problems?

**Mr. Solomon:** I have no dealings with CAP whatsoever, Canadian Arctic Producers Ltd., except that most of the members of CAP are friends of mine; people like Mrs. Houston, Eric Mitchell, and so on, but I do not have dealings with them in any way.

**The Chairman:** Mr. Borrie has a question.

**Mr. Borrie:** I wonder, Mr. Solomon, if you could go into some detail with respect to where you say the government should get its clammy hands out of the business and that

[Interpretation]

une période allant du 1<sup>er</sup> mai à la fin de novembre. Pour ce qui est du reste de l'année, il y a très peu de clients pour ces produits. C'est pourtant la saison d'hiver qui est la plus favorable à la production.

**M. Orlikow:** J'aimerais pouvoir parler de la question parce que si je comprends bien, il y a une organisation de coopératives soutenues par le gouvernement qui aide à vendre les objets d'artisanats produits par les Esquimaux. Je suis sûr que le gouvernement exerce une surveillance sur la vente au détail en ce qui a trait aux prix. Le ministère ne pourrait-il pas songer à constituer les mêmes cadres coopératifs afin d'encourager les artisans indiens afin de s'assurer qu'ils obtiennent un juste prix. Sûrement, ce n'est pas d'un grand rapport quand les gens de la bande doivent vendre leurs objets aux alentours de la réserve. Car quiconque essaiera de les acheter au plus bas prix possible et de les revendre au meilleur prix. Est-ce qu'on ne pourrait pas parler de cette question?

**Le président:** Monsieur Orlikow, nous avons l'intention d'entendre M. Mitchell, de la Canadian Arctic Producers, mais il avait prévu un voyage à Yellowknife, avant que nous puissions arranger cette séance, ainsi, il n'a pu se rendre à notre convocation. Madame Houston de la Canadian Arctic Producers, est avec nous aujourd'hui. Elle n'est pas autorisée à témoigner au nom de cette association aujourd'hui, mais, après que nous aurons terminé notre période de questions directes avec M. Solomon, peut-être pourrait-elle répondre à des questions. Monsieur Solomon, peut-être pourriez-vous répondre et nous dire quel rapport avez-vous avec cette association. Est-ce que vous traitez avec eux? Sinon, quelles sont vos plaintes? Quels sont vos problèmes?

**M. Solomon:** Je n'ai rien à voir avec «Canadian Arctic Producers», (les Producteurs Canadiens de l'Arctique) excepté que la plupart des membres du PCA sont mes amis, M<sup>me</sup> Houston, M. Eric Mitchell, etc. Je ne traite pas avec ces gens-là, pas du tout.

**Le président:** M. Borrie a une question.

**M. Borrie:** Je me demande, monsieur Solomon, si vous pourriez entrer dans les détails de la question? Vous dites que l'État ne devrait pas poser sa main preneuse dans ces

[Texte]

you would shunt some of their mandates into limbo. What are you getting at there?

**Mr. Solomon:** What I am getting at is that we produced a study and proposals for the Department of Indian Affairs, and Mr. Penner suggested to Mr. Watson that this Committee look into those proposals. As far as I am concerned it was killed by the people in the regional office of Indian Affairs in Toronto and by the other regional offices throughout the country.

**Mr. Borrie:** What sort of proposals are you talking about?

**Mr. Solomon:** This was a proposal to set up a limited company—it was a special kind of thing, something I am not familiar with—that is, the matter of setting up a company and doing business, and Dr. Martin O'Connell is aware of this and he has gone through it, but there are many considerations. However, this would have set up a company which was not a co-operative but it would be operated in the interests of the craftsmen.

For instance, when they want to buy materials such as thread and beads, and so on, they have to pay tremendous prices for them to the free trader or the Hudson's Bay Company. They pay double the price for beads at the Hudson's Bay Company compared to what I was selling the same beads for that I got from Indian Affairs.

There is no profit involved in Indian Affairs. Also, there is a particular kind of cloth which I believe they call shroud, as well as various other kinds of cloth, which the Hudson's Bay Company sells at a price of something like \$10 a yard to the craftsmen, and they are in such a fix that they can only buy narrow strips of the stuff for their particular use, and this company would have bought this kind of material and sold it to the craftsmen at cost price. They would not lose money, but the idea is to sell it to them at a reasonable price and simply get a return on their money.

**Mr. Borrie:** How much is a reasonable price?

**Mr. Solomon:** For instance, a reasonable price for what Indian Affairs now has to sell, which as far as I am concerned is unsuitable, and this is a cloth that is used in making mukluks. It is unsuitable because when the bead decorating is put on it it is almost lost because the material is too furry. That material is sold for \$6.15 a yard, or something like that, and I sold some of it last

[Interprétation]

affaires et que vous mettriez à certaines instructions des fonctionnaires dans l'ombre. Où voulez-vous en venir?

**M. Solomon:** Nous avons produit une étude et des propositions pour le ministère des Affaires indiennes. M. Penner avait donné à entendre à M. Watson qu'il serait bon que le présent Comité examine ces propositions. Autant que je sache, les fonctionnaires du Ministère des Affaires Indiennes les avait affichées au bureau régional de Toronto et dans d'autres bureaux régionaux.

**M. Borrie:** De quel genre de propositions s'agissait-il?

**M. Solomon:** Il s'agissait de créer une société à responsabilité limitée, dotée de pouvoirs que je connais mal. Mais, il se serait agi d'établir une société et de faire des affaires. M. Martin O'Connell connaît cette question et il vous en a parlé. La question, évidemment, est compliquée. Il se serait agi de créer une société qui n'aurait pas été une coopérative, mais qui aurait travaillé dans l'intérêt de l'artisan.

Par exemple, lorsqu'on veut acheter des matières premières, comme du fil, des perles, etc. on les paye très, très cher de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou des fournisseurs de ces régions. Le prix demandé par la Compagnie de la Baie d'Hudson est deux fois plus que ce que je demandais moi-même lorsque je vendais les mêmes perles que j'avais eues à cette fin des Affaires indiennes.

On ne fait pas de profit aux Affaires indiennes. Et il y a également du tissu qu'on appelle la shroud et diverses autres sortes de tissus, que la Compagnie de la Baie d'Hudson vend dix dollars la verge aux artisans. Ils sont tellement mal pris qu'ils ne peuvent en acheter que des bandes assez étroites pour leur propre usage. Cette compagnie dont je parle aurait acheté ce tissu et l'aurait vendu à l'artisan au prix coûtant. Il ne se serait pas agi pour elle de perdre de l'argent. Il se serait agi pour elle de vendre à l'artisan à prix raisonnable et de récupérer simplement son argent.

**M. Borrie:** Un prix raisonnable, c'est combien?

**M. Solomon:** Par exemple, un prix raisonnable pour ce que les Affaires indiennes ont à vendre, et que je ne trouve pas convenable, c'est un tissu qui est sensé servir à la fabrication des mukluks mais ça ne convient pas à cet usage, parce que quand on le décore avec des perles, cela ne paraît pas car le tissu est trop velu. J'en ai vendu un peu l'hiver dernier, seulement à \$6.75 la verge, je pense. A

[Text]

winter, but if they go to the Hudson's Bay Company to buy that cloth they will have to pay around \$10 a yard for practically the same thing.

**Mr. Borrie:** There is nothing in the Act, though, that prevents any group of craftsmen

• 1145

in a particular area or region from developing a company, and being able to purchase and sell through this company, is there?

**Mr. Solomon:** I do not quite understand.

**Mr. Borrie:** The craftsmen can form a company of their own.

**Mr. Solomon:** They are free to do that.

**Mr. Borrie:** And this could be done without interference from the Department of Indian Affairs.

**Mr. Solomon:** It would be ideal if it could be done, but if we waited for that I think we would have to wait until hell freezes over.

**Mr. Borrie:** Who are you asking to take the initiative, the Department of Indian Affairs or the craftsmen? This is what I am getting at.

**Mr. Solomon:** No. I am asking that the federal government look into the possibilities and this Committee examine whether this is a good idea or not, and if what I am saying is of value, that you go on from here. I have suggested that perhaps you could talk to Mr. Vokes to obtain an independent opinion on what he saw three weeks ago in these same areas. If these ideas are valid, I would like this Committee to look into them and to go beyond what we now have.

**Mr. Borrie:** One further question, Mr. Chairman, and then I will pass to someone else. Mr. Solomon, what do you think about the Arts and Craft Centre? Do you believe it is serving its purpose?

**Mr. Solomon:** As far as I am concerned it does not serve its purpose. It cannot possibly serve its purpose when you have one person who sits there who is not realistic as far as craft development is concerned.

**Mr. Borrie:** You mean expanding the development of crafts?

**Mr. Solomon:** If you are going to make shoes you have to get out and sell the shoes. In any kind of business you have to sell, and

[Interpretation]

la Compagnie de la Baie d'Hudson, il leur faudrait payer exactement le même tissu \$10 (dix dollars) la verge.

**M. Borrie:** Est-ce qu'il y a quelque chose dans la Loi qui empêche un groupe quelcon-

que d'artisans dans une région particulière de se former en Société qui puisse leur permettre de vendre et d'acheter?

**M. Solomon:** Je ne comprends pas très bien.

**M. Borrie:** Mais est-ce que les artisans ne pourraient pas former leur propre société?

**M. Solomon:** Oui, mais ils sont libres de le faire.

**M. Borrie:** Mais cela peut se faire sans l'intervention du ministère.

**M. Solomon:** Sans doute, ce serait l'idéal, mais s'il fallait attendre que cela se fasse, il faudrait attendre la semaine des quatre jeudis.

**M. Borrie:** Mais qui doit prendre l'initiative, le Ministère ou les artisans eux-mêmes? C'est ce à quoi je veux en venir.

**M. Solomon:** Je voudrais que le gouvernement fédéral examine cette possibilité. Je voudrais que le Comité étudie la valeur de cette idée en partant de ce que je dis. Vous pourriez peut-être parler à M. Vokes, qui vous donnera librement son opinion de ce qu'il a vu il y a quelques semaines dans ces mêmes régions. Si ce sont des idées valables, je voudrais que le Comité les examine pour aller au-delà des idées actuellement en cours.

**M. Borrie:** Une autre question, monsieur le président, et je laisserai la parole à un autre. M. Solomon, qu'est-ce que vous pensez du Centre d'artisanat lui-même? Pensez-vous qu'il remplit bien son but?

**M. Solomon:** Pour autant que je sache, il ne le fait pas. Il est impossible qu'il réussisse dans son entreprise tant qu'il sera dirigé par quelqu'un qui n'a pas, sur le développement des arts populaires, des idées nettes.

**M. Borrie:** Vous voulez dire augmenter le développement de l'artisanat?

**M. Solomon:** Si on fabrique des chaussures, il faut les vendre. Dans tout genre d'affaires, il faut vendre et c'est précisément ce que

[Texte]

this is exactly what we have provided for in this kind of company, that we would sell the stuff, we would go to the craftsman and buy the articles and we would exercise the kind of quality control that is necessary in the marketplace.

We would also provide the materials to the craftsmen at cost in order to facilitate their work. However, I wanted to go beyond that and develop new ideas in the community. This is what I have been able to do in this work that I have done.

**Mr. Borrie:** Thank you very much, Mr. Solomon.

**The Chairman:** Any questions? Mr. Simpson.

**Mr. Simpson:** Mr. Solomon, am I right in assuming that as far as the retailing of these products is concerned the Department of Indian Affairs, or any branch of the government, has no outlet of their own. You spoke about the craft shop. As you said before, these are all...

**Mr. Solomon:** The Arts and Craft Centre.

**Mr. Simpson:** The Arts and Craft Centre. Where is the Arts and Craft Centre?

**Mr. Solomon:** The Arts and Craft Centre is at 290 Palace Street in Ottawa.

**Mr. Simpson:** This is the one you are talking about?

**Mr. Solomon:** That is right.

**Mr. Simpson:** And this is the only one that is referred to as the Arts and Craft Centre in Canada, as far as the Department of Indian Affairs is concerned?

**Mr. Solomon:** As far as I know the only Indian Affairs Arts and Craft Centre in Canada is in Ottawa.

**Mr. Simpson:** This is what I was wondering about. There is just the one in Ottawa. I am certainly not being critical because I am all in favour of the idea of this Committee looking into the aspects of a better system for getting these goods on the market. How many programs do you know of that the Department of Indian Affairs is carrying on like the one you are operating, where you go out into certain areas and buy handicrafts with government funds to send to the Arts and Craft Centre? In how many areas is this being done in Canada? Is it being done in each province?

[Interprétation]

nous cherchions à faire en créant cette société. Nous voulions vendre ces objets, nous voulions acheter des choses de l'artisan et exercer le contrôle de la qualité qui est nécessaire sur le marché.

Nous allons aussi fournir des matières premières à l'artisan au prix coûtant de façon à rendre son travail plus facile. Mais je voulais aller encore au-delà pour créer des nouvelles idées dans la localité. C'est, du reste, ce que j'ai pu faire par mon travail.

**M. Borrie:** Merci beaucoup, monsieur Solomon.

**Le président:** D'autres questions? Monsieur Simpson.

**M. Simpson:** M. Solomon, ai-je raison de croire, pour ce qui est de la vente au détail, que le ministère des Affaires indiennes ou tout autre service du gouvernement n'a pas de débouché? Vous avez parlé des ateliers d'artisanat. Comme vous l'avez dit déjà, ces...

**M. Solomon:** Le Centre d'artisanat.

**M. Simpson:** Le Centre d'artisanat. Où se trouve-t-il ce Centre d'artisanat?

**M. Solomon:** Il se trouve au 290, rue Palace, à Ottawa.

**M. Simpson:** C'est celui dont vous parlez?

**M. Solomon:** C'est cela.

**M. Simpson:** C'est le seul qui porte ce nom au Canada, en autant que le ministère des Affaires indiennes est concerné?

**M. Solomon:** Pour autant que je sache, il n'y en a qu'un seul au Canada et il se trouve à Ottawa.

**M. Simpson:** C'est ce que je me demandais. Il n'y en a qu'un seul, à Ottawa. Je ne veux pas critiquer parce que je suis tout à fait favorable à ce que le présent Comité étudie les aspects afin d'établir un meilleur système pour acheminer ces produits vers les marchés. Combien connaissez-vous de programmes comme le vôtre mis en application par le ministère des Affaires indiennes de places où vous allez acheter à même les fonds publics, pour acheminer ces produits vers le Centre d'artisanat? Dans combien de régions cela se fait-il au Canada? Cela se fait-il dans chaque province?

[Text]

**Mr. Solomon:** No. As far as I am aware there is Team Products, which began as an individual effort and then it got a grant of money from the federal and the Alberta governments in order to operate. I think it was something like a grant of \$110,000 over a period of three years.

Whether they have been successful or not I do not know. Apart from that the only buying that has been done that I am aware of has been through the agency offices, and it is often done by people who have no idea what kind of quality control should be imposed or implemented. These are people who really do not know what they are doing; it is really a sideline and usually they do not like it.

**Mr. Simpson:** And do a lot of the crafts that we see in agency offices on reserves when we go throughout Canada that have been purchased normally find their way to the Arts and Craft Centre in Ottawa?

**Mr. Solomon:** I suppose they do, but God knows what they are. To me it is like putting

• 1150

a Band-Aid on a cancer, that sort of thing. It is really sort of an afterthought as far as I am concerned.

At the Geraldton agency office a fellow bought a coat from a woman for \$65. This money then belongs to the agency, and God knows what will become of it. He has been trying to sell this one jacket direct to someone. There are other articles they have bought and tried to sell directly to a dealer.

**Mr. Simpson:** When the Arts and Crafts Centre here take things from you, do they immediately pay back into the fund you are using, or do they take things on consignment?

**Mr. Solomon:** There was \$3,000 set up for me to operate with. It was supposed to have been a fund that would have been replenished as it was used, subject to my giving an account of what I had done. That ran into quite a problem, but the point is that the money was there. It is government money. Then I shipped in turn for the Arts and Crafts Centre. I was supposed to be under the direct control of the Arts and Crafts Centre. This is the logical way to operate.

I saw that it was impossible to operate this way in the beginning and say, "Here is a test program; you can have it. You can take it or

[Interpretation]

**M. Solomon:** Non, je connais les Produits Team, petite industrie qui a été commencée par l'effort d'un particulier, et qui a, par la suite, obtenu une subvention du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Alberta afin de fonctionner. Je pense que la subvention était de l'ordre de cent dix mille dollars (\$110,000) pour une période de trois ans.

S'ils ont réussi ou pas, je n'en sais rien. A part cela, les seuls achats qui aient été faits se sont faits par l'entremise des bureaux des agences, et ils se font souvent par des personnes qui ne savent pas du tout quel genre de contrôle de qualité il faut imposer ou exercer. Ce sont des personnes qui ne savent pas vraiment ce qu'ils font. C'est un à-côté. Habituellement, ils n'aiment pas faire ce travail.

**M. Simpson:** Et bon nombre de ces objets d'artisanat que nous voyons dans les bureaux d'agence, dans les réserves, lorsque nous parcourons le Canada, et qui ont été achetés, sont-ils habituellement acheminés vers le Centre d'artisanat, à Ottawa?

**M. Solomon:** J'imagine. Mais enfin, Dieu c'est qui en retourne. C'est comme si on met-

tait un sparadrap pour soigner le cancer. C'est vraiment une sorte de réflexion après coup.

Au bureau de l'agence de Geraldton, un type a acheté un manteau d'une dame pour soixante-cinq dollars (\$65). Ce fut acheté avec l'argent de l'agence, mais qu'est-ce qu'on va en faire. Il a essayé de le vendre directement à quelqu'un, ce manteau—mais on a acheté d'autres articles qu'on a essayé de vendre directement au commerçant.

**M. Simpson:** Quand le Centre d'artisanat ici à Ottawa vous achète des articles, vous rembourse-t-il immédiatement ou prend-il les articles en consignment?

**M. Solomon:** On a prévu \$3,000 dollars pour mon travail. Ce devait être un fonds qui se renouvelerait au fur et à mesure, suivant les comptes que je rendrais pour le travail accompli. Cela a causé bien des problèmes, mais l'important, c'est que l'argent y était. C'est l'argent du gouvernement. Ensuite je me suis adressé au Centre d'artisanat. Je devais relever directement du Centre d'artisanat. C'est la façon tout à fait logique de fonctionner.

Dès le début, j'ai vu qu'il était impossible de procéder de cette façon et de dire: «Voici un projet d'essai; tout dépend de vous; fai-

[Texte]

leave it; do what you like with it." My part was to deal with them realistically. This way I went overboard. For one thing I did not have the knowledge as a buyer. I have the knowledge as a craftsman, but not as a buyer. I gradually acquired it—very quickly—and I tried to comply with Miss Gooden's regulations.

As I said, I restarted the program in October, and when I began this fall I had an order from Miss Gooden for three items. I do not have any record of what those things were. There was only one of those items that I recall that they could produce and that was the willow abstracts. Vern Gran and Tom Lee in Toronto said, "We think we are making real progress."

I said, "What the hell about all the other things that the people have skill and ability to make and materials to work with, and so on? What about those things? For these things they have nothing to work with almost. This is real progress." You know, this was a matter of almost stopping them completely.

**Mr. Simpson:** Can we take it, then, that all of these craft shops operated across Canada by individuals more or less do their own buying? Through this set-up that you have, you have no way of picking up materials or crafts which maybe the Arts and Crafts Centre does not want but which people are producing? You do not buy any of those and then turn them over to private outlets?

**Mr. Solomon:** I would not dare do that. For one thing, it would make such a jackpot that I could never handle it. And I am using their money; it is not right to do that kind of thing anyway. There is too much chance of loss in that sort of thing. Sometimes the dealers do not even pay for what they get. I am sure that when you listen to Canadian Arctic Producers Ltd. next week, when it comes to collecting the money for the stuff they have sold you will find what kind of difficulties they have.

**Mr. Simpson:** Then I have one necessary further question. When you turn articles over to the Arts and Crafts Centre do they immediately pay back into the fund or is there a credit basis?

**Mr. Solomon:** The money is there for me. How it gets there I am not concerned with, but it is there for me. I pay directly to the craftsman the price that I agree on with the

[Interprétation]

tes-en ce que vous voulez». Je devais alors procéder de façon réaliste, mais de cette manière je suis allé un peu trop loin. Je n'avais pas d'expérience en tant qu'acheteur; en tant qu'artisan oui, mais pas en tant qu'acheteur. Peu à peu, j'ai acquis cette expérience—très rapidement—et j'ai essayé de m'en tenir aux exigences de M<sup>lle</sup> Gooden.

Comme je vous l'ai dit, j'ai relancé le programme au mois d'octobre, et lorsque j'ai commencé, cet automne, j'avais une commande de 3 articles pour M<sup>lle</sup> Gooden; mais je n'ai aucun dossier pouvant m'indiquer la nature de ces articles. Si je me souviens bien, on ne pouvait produire qu'un seul de ces articles, les sculptures abstraites en bois de saule. Vern Gran et Tom Lee à Toronto m'ont dit: «A notre avis, nous faisons beaucoup de progrès».

Alors j'ai dit: «Que dire des autres choses que les personnes ont l'aptitude et l'habileté de faire et les matériaux pour les fabriquer, et ainsi de suite? Que dire de ces autres articles? Des articles pour lesquels ils n'ont presque rien pour travailler? Voilà un véritable progrès».

**M. Simpson:** Est-ce que tous les centres d'artisanat sont exploités dans le pays par des personnes, qui s'occupent plus ou moins de leurs propres achats? Avec votre système, vous ne pouvez pas recueillir les objets ou articles que le Centre d'artisanat ne désire peut-être pas, mais que les gens fabriquent? N'en achetez-vous pas pour les revendre ensuite à des boutiques privées?

**M. Solomon:** Non, je n'oserais pas faire cela. Tout d'abord, cela rapporterait tellement d'argent que je ne saurais qu'en faire. J'utiliserais leur argent. Il y a trop de risques et de pertes dans ce genre d'affaire, ce ne serait pas juste de procéder de cette façon. Parfois, les marchands ne paient même pas le prix de ce qu'ils achètent. La semaine prochaine, lorsque vous entendrez les Producteurs canadiens de l'Arctique Ltée, vous verrez la difficulté qu'ils rencontrent lorsqu'il s'agit de ramasser l'argent.

**M. Simpson:** Je n'ai qu'une autre question. Lorsque vous revendez des articles au Centre d'artisanat, est-ce qu'il vous paie immédiatement ou est-ce que vous lui faites crédit?

**M. Solomon:** L'argent est là. Comment il s'y trouve peu m'importe, mais il est là. Je paie directement à l'artisan le prix convenu. Si je pense qu'un article vaut un dollar,

[Text]

craftsman. If I think an article is worth \$1 I offer \$1. If I think it is worth \$10, that is exactly what I offer, and so on.

**Mr. Simpson:** Very good.

**Mr. Solomon:** I would like to enlarge on part of that. It seems to me you were asking how the crafts get to the markets, to the various marketplaces across Canada, to individual shops. This is excellently outlined in a proposal that we made which went to Indian Affairs. It has never been released to anybody and wherever I have gone that proposal has been accepted by Indian people.

• 1155

**Mr. Simpson:** Very good.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I want to follow a few of the themes that have already been developed with respect to producing and marketing crafts. Would Mr. Solomon comment on the kind of community, as he has found it, that seems most receptive to craft activity? Are they the isolated communities, are they large, small, close to other centres, and so on?

**Mr. Solomon:** Thank you very much for that excellent question. That is a very particular kind of question that has a great deal to do with craft development in Ontario. The diversions of non-Indian people, the beverage rooms and the television and all the other diversions that there are, tend to take away from a person's spare time and actually I feel that they are terribly destructive, socially destructive of the people; whereas if you get into the more remote communities, they are more close-knit and much more in harmony. With all of the differences there are in these communities, they are still whole communities. They do not tend to go to these kinds of things. They respect what they are, in other words, which is not so of the communities that are mixed up with the white men.

Metachewan is an excellent example of a place where some people simply destroy themselves socially.

**Mr. O'Connell:** If it is the general situation that it is the more remote communities that would go into craft production, it suggests that these people, too, lack information as to markets.

[Interpretation]

j'offre un dollar. Si je crois qu'il en vaut dix, c'est le prix que je lui offre, et ainsi de suite.

**M. Simpson:** Très bien.

**M. Solomon:** Je voudrais donner plus de détails sur une partie de ma réponse. Il me semble que vous avez demandé comment les objets d'artisanat parvenaient aux marchés d'un bout à l'autre du Canada, aux diverses boutiques. C'était très clairement indiqué dans une proposition que nous avons faite et adressée au ministère des Affaires indiennes. Elle n'a jamais été publiée, et, partout où je suis allé, cette proposition a été acceptée par les Indiens.

**M. Simpson:** Très bien.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je voudrais poser d'autres questions en ce qui concerne la production et la commercialisation des objets d'artisanat. Est-ce que M. Solomon pourrait nous dire dans quel genre de collectivité on semble s'intéresser le plus, d'après ce qu'il a remarqué, à l'artisanat? Est-ce dans les collectivités isolées ou proches des grands centres, dans les grandes ou les petites collectivités, etc.?

**M. Solomon:** Merci beaucoup, c'est une excellente question. En effet, cela est lié très étroitement aux progrès de l'artisanat dans l'Ontario. Les distractions offertes au non-Indiens, les bars, la télévision, et ainsi de suite, tendent à laisser moins de temps libre aux gens, et, à mon avis, elles sont extrêmement destructrices, du point de vue social; tandis que dans les endroits plus isolés, les collectivités sont beaucoup plus unies et en harmonie. Malgré les divergences qui peuvent opposer les gens, la collectivité demeure unie. Les gens ne cèdent pas à ce genre de tentation. Autrement dit, ils restent davantage eux-mêmes, ce qui n'est pas le cas dans les collectivités où les Indiens se mêlent aux Blancs.

Metachewan est un exemple typique d'endroit où certaines personnes causent purement et simplement leur propre destruction, du point de vue social.

**M. O'Connell:** Si, de façon générale, ce sont les collectivités isolées qui se lanceraient le plus facilement dans la production d'objets d'artisanat, cela donne à penser que ces gens-là aussi sont mal informés en ce qui concerne les marchés.

[Texte]

**Mr. Solomon:** Absolutely. All of them do, as far as that goes.

**Mr. O'Connell:** Then are you also saying that the present program, which seems to be built around a warehouse called the Arts and Crafts Centre, does not really develop a system of production and marketing that can be of any use to remote communities?

**Mr. Solomon:** It does not develop anything. For instance in Big Trout Lake, which is close to Kasabonika, about 55 miles away, I think it is Bill Houston who is the buyer for the Arts and Crafts Centre or for the agency office at Sioux Lookout. The people have written to me and they have sent petitions to me asking if I would go there and help them out. They have even hired a plane on two occasions. Two people have hired a plane at 50 cents a mile to come over and see me and I could not do anything for them. If they want my services, my help, that badly, surely the other service is not the kind of thing they need. They have said that very thing time and again.

**Mr. O'Connell:** Would you say that these people are prepared for some organization to come into the craft industry for purposes of expanding their production, or are they wishing to sort of deal in an unorganized way?

**Mr. Solomon:** The craftsman is most concerned, not with an organization of any kind, but that he will be able to sell his work and that he will be able to make whatever adjustments are necessary to make his work more suitable and thus more salable to bring more money into his pockets. That is the whole thing. If it means setting up an organization to facilitate this kind of thing, that is what it means.

**Mr. O'Connell:** Would they participate in an organization—a sort of Canadian Arctic Producers type of company?

**Mr. Solomon:** I think they would. They set up a craft guild in Kasabonika and in Webequie. I want them eventually to deal, and as soon as possible, with quality control so that they will be in a position to ship directly to the market. They should be free to do this kind of thing. The only thing is that it costs

• 1200

them not less than 15 cents a pound to ship these things out and if they get stuff in, it costs them the same price.

[Interprétation]

**M. Solomon:** C'est parfaitement exact. Le manque d'information est général.

**M. O'Connell:** Cela implique aussi, donc, que le programme actuel, qui semble être axé sur une espèce d'entrepôt que l'on nomme Centre d'artisanat, ne met pas vraiment sur pied un programme de production et de commercialisation qui puisse être de quelque utilité aux collectivités isolées?

**M. Solomon:** Non, en effet. Par exemple, Big Trout Lake, qui se situe à environ 55 miles de Kasabonika, c'est Bill Houston, je crois, qui est acheteur pour le Centre d'artisanat, ou pour le bureau régional de Sioux Lookout. Les gens de là-bas m'ont envoyé des pétitions par écrit sur place pour les aider. Deux fois, ils ont même loué un avion exprès. Deux personnes ont loué un avion, à 50 cents du mille, pour venir me voir, et je n'ai rien pu faire pour elles. Si ces gens-là ont tellement besoin de mes services et de mon aide, il faut en conclure que le service qu'on leur assure actuellement n'est pas satisfaisant. Ils l'ont d'ailleurs répété maintes fois.

**M. O'Connell:** Est-ce que vous pensez que ces gens sont disposés à accepter un certain degré d'organisation dans l'artisanat en vue d'augmenter leur production, ou qu'ils préfèrent rester inorganisés?

**M. Solomon:** Ce qui intéresse surtout l'artisan, ce n'est pas l'organisation, mais la possibilité de vendre le fruit de son travail et de le modifier, au besoin, pour qu'il soit mieux adapté au marché, et donc plus facile à vendre et plus rentable. C'est là ce qui lui importe. S'il faut pour cela une certaine organisation, il l'acceptera.

**M. O'Connell:** Est-ce qu'il accepterait de participer à une organisation—à une compagnie dans le genre de la *Canadian Arctic Producers Ltd*?

**M. Solomon:** Je pense bien que oui. A Kasabonika et à Webequie, les gens ont mis sur pied une association d'artisanat. Je veux qu'ils en arrivent à s'occuper eux-mêmes du contrôle de la qualité et ce, dès que possible, afin qu'ils puissent expédier leurs produits directement sur le marché. Ils devraient être libres de faire ce genre de choses. L'ennui c'est que, pour expédier leurs produits, cela leur coûte au moins 15 cents de la livre, et, s'ils reçoivent leurs matières premières d'ailleurs, cela leur coûte aussi 15 cents de la livre pour les faire venir.

[Text]

**Mr. Borrie:** If I understand you correctly— are you saying that you cannot sell directly to independent retailers? Does everything have to go through the Arts and Crafts Centre?

**Mr. Solomon:** I am using government money, and it is only logical and only sensible for me to send directly to the craft centre.

**Mr. Borrie:** This is for you personally, but for any other craftsmen?

**Mr. Solomon:** The other individuals can sell anywhere they like, in Canada or Europe or anywhere else. There are no restrictions.

**Mr. Borrie:** Your presentation is a little confusing to me because I really do not know what you are getting at. First of all, you are against the attitude of the Department of Indian Affairs with regard to the craft centre. Then you also state that you are concerned with the independent retailers who are not paying the bills to those who are buying from the craftsmen directly. Do you think this organization is going to prevent all this?

**Mr. Solomon:** The organization will buy directly from the craftsmen and will provide factual information. It would also provide them with materials at much better prices than they pay now. It would also provide them with the things they need, whether it be tools or whatever. It would be an independent organization which could sell anywhere in Canada. It could do a selling job, not only in Canada but in the United States and other countries. It would not be within the control of government. This is what the proposal says.

**The Chairman:** Mr. O'Connell.

**Mr. O'Connell:** I do not know that you would want any comments on that earlier proposal, and I have rather forgotten many of the details of it. But I think it does bear a little upon the thing we are grappling with here. It seemed to me that that particular proposal was good in that it wanted to build the craftsmen's influence into some kind of production and marketing structure. It wanted them to have some say in it.

At the same time, if I remember correctly, it was in two divisions. The first would be a non-profit corporation that would be interested in quality development, information, and creative development among the craftsmen, and somewhat controlled by them.

[Interpretation]

**M. Borrie:** Si j'ai bien compris, on ne peut pas vendre directement à des détaillants indépendants? Faut-il que tout passe par le centre d'artisanat?

**M. Solomon:** Dans le cas qui nous occupe, j'utilise l'argent du gouvernement. Il est parfaitement logique que j'envoie directement ces produits au centre d'artisanat.

**M. Borrie:** C'est vrai pour vous, mais en ce qui concerne les autres Indiens?

**M. Solomon:** Il n'y a pas de restrictions. Ils peuvent vendre où ils veulent, au Canada, en Europe ou ailleurs.

**M. Borrie:** Je ne comprends pas très, très bien où vous voulez en venir. D'abord, vous êtes contre l'attitude du ministère des Affaires indiennes en ce qui concerne le centre artisanal. Ensuite, vous venez de nous dire que vous vous préoccupez aussi de ce que les détaillants indépendants ne paient pas l'Indien pour ce qu'ils lui achètent. Est-ce que vous pensez que cette organisation pourra prévenir tout cela?

**M. Solomon:** L'organisation pourrait acheter directement de l'artisan et fournir les renseignements qu'il faut. Elle pourrait aussi fournir à l'artisan les matières premières à des bien meilleures prix que ce qu'il doit payer actuellement. Elle pourrait aussi, lui donner ce dont il a besoin, serait-ce des outils ou autre chose. La compagnie à laquelle nous songeons serait une organisation libre qui pourrait vendre n'importe où au Canada, et aussi aux États-Unis et dans le monde. Elle ne serait pas soumise au contrôle de l'État. Voilà ce que nous entendions dans notre proposition.

**Le président:** Monsieur O'Connell.

**M. O'Connell:** J'ai oublié certains détails en ce qui concerne cette première proposition. Mais cela a bien trait à la question dont nous nous occupons actuellement. Cette proposition, autant que je me souviens, était bonne en ce sens qu'on voulait faire valoir l'influence de l'artisan sur une structure d'organisation du marché. Elle voulait que l'artisan ait son mot à dire. En même temps, si je me souviens bien, cette compagnie était en deux parties, une société sans but lucratif qui s'intéresserait à l'information, à la qualité, à la production, etc., qui serait plus ou moins contrôlée par les artisans.

[Texte]

The other would be a commercial kind of operation that would be the economic arm and would be purchasing and selling in the market. But this second agency, a subsidiary of the first, would be rather substantially subsidized by government. It was there that I thought perhaps the thing had not been thought through fully, since if it is substantially subsidized, its purchase policies can be such that it undermines the other competitive channels that are already operating. Moreover, it might tend to pay too little for goods and not be concerned enough with the quality development side that the other body was working on. There seemed to be a contradiction. The more you subsidize, the more you might undermine the development of the industry.

I am not arguing against the proposal. I think it is an excellent basis for discussion. I think what we have now is obviously not doing the job. I suspect it is not doing the job because it is more of a warehousing facility than a market development type of facility. I hope there is some way—perhaps Mr. Solomon could comment on this—we could make a useful intervention here to get an effective non-profit production and marketing agency that has some direction from the craftsmen in it.

Mr. Solomon is stressing the non-government aspect. I like that very much. I suspect if it did not develop markets, it would be a subsidized operation and that has a whole host of difficulties involved in it. I do not know if that has been very useful.

• 1205

**Mr. Solomon:** I like that very well. Actually the proposal was to buy from the craftsmen at sensible prices according to what we could get for those products. There would be a period of dislocation and finding your way, a few months supposedly. There is always a period of confusion, it seems to me, in that sort of thing. But when we go into the community we would, of course, have a regular buyer and give him a particular area to work in. He would pay whatever seems to be at the moment realistic prices, considering what could be paid in the market, and what the craftsmen have a right to expect. Somewhere he has to find his way in that, the same as I have already done.

[Interprétation]

L'autre partie serait une société commerciale, en quelque sorte le bras économique de la première, qui s'occuperait d'acheter et de vendre sur le marché. La deuxième partie, une filiale de la première, serait elle, largement subventionnée par l'État. Et c'est là que peut-être on n'a pas pensé la chose à fond. Puisqu'elle serait subventionnée, elle pourrait faire une lutte peut-être pas très loyale aux autres acheteurs. De plus, elle tendrait peut-être aussi à ne pas payer assez sans se préoccuper suffisamment de la qualité sur laquelle l'autre branche fait porter son effort. Il y a ici une espèce de contradiction, plus on subventionne, plus on sape le développement possible de l'industrie.

Je ne dis pas que ce soit une mauvaise idée, c'est en tout cas, un point de départ pour une discussion éventuelle. Ce qui existe actuellement, je pense, n'est pas satisfaisant. J'imagine que ça ne remplit pas son rôle, en ce sens qu'il s'agit au fond simplement d'un dépôt plutôt que d'un service de mise en marché. J'espère qu'il y a une façon ou une autre de sortir de nos difficultés. Peut-être M. Solomon aurait-il lui-même quelques éclaircissements à nous donner là-dessus. Qu'est-ce que nous pourrions faire d'utile pour mettre au point une institution sans but lucratif pour la mise en marché et sur laquelle s'exercerait l'influence de l'artisan?

M. Solomon a fait état de la liberté d'action de cette compagnie qui serait indépendante de l'État. J'aime l'idée. Et pourtant, j'ai bien peur que si elle ne trouve pas assez de marchés elle sera subventionnée par l'État, ce qui suscite toutes sortes de difficultés. Et je ne sais si cela aura été utile.

**M. Solomon:** J'aime bien cette idée. Cette proposition visait à acheter directement à l'artisan, à des prix justes et raisonnables, suivant ce que nous pouvions obtenir pour ces produits. Il y aurait une certaine période de tâtonnement pendant laquelle il nous faudrait voir au juste ce qu'il en est, quelques mois, disons. Il me semble que dans ce genre de chose, il y a toujours une période de confusion. Mais, lorsque nous irions dans les différentes collectivités, nous aurions un acheteur, il aurait un territoire et il paierait, ce qui lui semble être, à ce moment-là, un prix réaliste, tenant compte de ce qui peut être obtenu sur le marché, et de ce à quoi l'artisan peut s'attendre. Il doit donc voir au juste ce qu'il en est, tout comme j'ai fait moi-même.

[Text]

If the craftsman chooses at any time to say to the buyer, "I do not like your prices; I will sell to somebody else", he is absolutely free to do it. The buyer could then say, "Okay, if you want to sell to somebody else and if you can double your price, that is fine. But if you want to do that all the time, then I am not going to sell you materials. I may not sell you these materials if you are going to sell your product to somebody else".

I am not saying that we would do this or that we would not. It is not likely, because usually the craftsman does not have any choice.

**Mr. O'Connell:** In a remote community he is not likely to have much choice.

**Mr. Solomon:** That is right. But the intention was that if the craftsman at any point had a chance to sell his product for even double what we could pay, that is his privilege. If we were not paying the prices, then obviously they would not sell to us, because there is no compulsion whatsoever. If Hudson Bay or a free trader or somebody else wanted to pay better prices, we would have to come up to it.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, could I ask Mr. Solomon another question? Would he see any possibility in developing the present craft centre into a more useful instrument? Could it be spun out a bit from the present departmental housing that it is in? Could it have a board of directors of some kind? Could it move some distance into a non-governmental area and absorb people from the industry, and get some kind of financing that might carry it on? I am not too sure of the history of Canadian Arctic Producers, but it is somewhat removed from government and yet I think it has financial support.

Could you see the present warehousing craft centre emerging as the kind of company you would like to see operating here?

**Mr. Solomon:** I am not sure how to deal with that question, to be honest with you. I am against this being in the hands of government, for one thing. I see it at a matter of absolute necessity to free this kind of thing, in order to deal in the marketplace effectively.

What was proposed was that we would set up an entirely new thing in Toronto, which from the point of view of those people who put together the financial and business end of it, was a more logical place since there is

[Interpretation]

Si l'artisan décide à un moment donné de dire à l'acheteur; «je n'aime pas tes prix, je vais vendre à quelqu'un d'autre», il est libre de le faire. L'acheteur peut alors dire: «bon, si tu veux vendre à quelqu'un d'autre, et si tu peux doubler tes prix, parfait» mais si tu veux toujours faire ça, je ne te vendrai plus les matériaux requis. «Je ne te vendrai peut-être pas ces matériaux si tu vends toujours à quelqu'un d'autre».

Je ne dis pas qu'on le ferait ou pas. Cela n'arriverait certainement pas, car habituellement, l'artisan n'a pas le choix.

**M. O'Connell:** Oui, dans les collectivités éloignées il n'a pas le choix.

**M. Solomon:** Oui, mais l'intention était que si à un moment donné l'artisan avait l'occasion de vendre ses produits le double du prix que nous pouvions payer nous-mêmes, alors, ce serait libre à lui de le faire. Si on ne payait pas le prix, ils ne nous vendraient rien, parce qu'il n'y a aucune obligation. Si la compagnie *Hudson Bay*, ou quelqu'un d'autre veut payer mieux, alors il nous faudra être au même niveau.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser une autre question à M. Solomon? Est-ce qu'il voit une possibilité de faire du centre artisanal un instrument plus utile? Est-ce qu'on ne pourrait pas, disons, élaborer un peu à partir du centre tel qu'il est en ce moment? Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un conseil d'administration qui pourrait, disons, sortir un peu de la sphère gouvernementale, inclure des gens de cette industrie, et obtenir un financement qui pourrait maintenir l'opération. Je ne suis pas sûr au juste de ce qu'il en est des producteurs de l'arctique canadien mais c'est quelque peu éloigné du gouvernement, et cependant, je pense qu'ils reçoivent l'appui financier du gouvernement.

Pourriez-vous concevoir le centre artisanal d'entreposage devenir éventuellement ce genre de société que vous aimeriez-avoir?

**M. Solomon:** Je ne sais pas trop comment répondre à cette question, pour être honnête. Je ne voudrais pas que cette organisation soit entre les mains de l'État. Il faudrait absolument qu'une organisation comme celle-ci soit libre, c'est une condition absolue si elle veut se mouvoir librement sur le marché.

La proposition voulait que nous créions une organisation absolument nouvelle à Toronto, ce qui du point de vue des gens qui mettraient de l'argent dans notre opération, était beaucoup plus logique. D'autant plus

[Texte]

more business done there, and there are more opportunities. There is more of a centre there than in Montreal, Winnipeg, Edmonton, or Vancouver.

Our products then would have gone by the salesmen to the Snow Goose, to other places, to all of the places. One of the essentials of a craft development is quality control, and this is what the buyer would exercise. I hope I have answered your question.

**Mr. O'Connell:** Yes, I think you have. I would like to ask one further question of the witness, Mr. Chairman. Would he know whether some of the leading craftsmen with whom he has been in touch have had opportunities to come out and actually look at the market in some way and see what is going on at the retailing end? Has there been any system to let them get a first-hand experience of the sort of thing that goes on in the market?

• 1210

**Mr. Solomon:** Thank you very much for that excellent question. Last summer it was suggested to me by friends in Ottawa that two persons should be selected from each community I was working in, Kasabonika, Webequie, Ogoki, Fort Hope and Lansdowne, and the question was asked, "What do you think of the idea of taking these ten persons out to the marketplace, show them Ottawa, show them the craft centre in Ottawa and how the thing operates, and thus get some knowledge of what it is all about". It was suggested that they be shown the operation at Curve Lake, which is an independent operation outside of government. It has, however, some government support in that they buy when the season is slack. Let these people see the marketplace in Toronto and so on. Let them get acquainted with it.

So I said, "Well I think it is an excellent suggestion." At my first opportunity I went to a colleague and I said, "I have this suggestion that it might be a good thing if I could take ten of these craft workers out of the bush and bring them down". And I said, "Could you do something about it?" He said "Where are we going to get the money?" It is another way of saying "no", and extremely effective.

**Mr. O'Connell:** I am finished.

**The Chairman:** I think Mr. Thomson has a question.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** First, Mr. Chairman, how long does this sitting go on?

[Interprétation]

que c'est là où se fait le plus d'affaires en ce domaine. Plus qu'à Montréal, Winnipeg, Edmonton ou Vancouver.

Nous aurions vendu des objets, par exemple à des établissements comme le «Snow Goose». L'essentiel pour faire progresser l'artisanat c'est de contrôler la qualité et c'est le rôle de l'acheteur. J'ai répondu à votre question. J'espère M. O'Connell.

**M. O'Connell:** Oui, je pense et je voudrais poser, monsieur le président, si vous le permettez une autre question au témoin. Est-ce que le témoin sait si certains des artisans les mieux connus, avec lesquels il a traité, ont eu des occasions de jeter un coup d'œil sur le marché pour voir ce qui se passe au niveau, par exemple du commerce de détail. Est-ce qu'on leur a permis de se faire une idée personnelle de ce qu'est le marché?

**M. Solomon:** Merci beaucoup de cette excellente question. L'été dernier, des amis à Ottawa m'ont dit qu'il serait peut-être bon de faire venir des personnes des endroits où je travaillais, Kasabonika, Webequie, Ogoki, Fort Hope et Lansdowne. La question fut posée «Que pensez-vous de l'idée de faire venir ici à Ottawa, dix personnes pour leur montrer le marché, leur montrer Ottawa, leur montrer le centre artisanal d'Ottawa, leur montrer à peu près comment les choses se passent». On a proposé de leur montrer ce qui se passe à Curve Lake une exploitation indépendante qui est appuyé par l'État, en ce sens que l'État achète durant la morte saison, mais qui est quand même autonome. Qu'on leur permette aussi de voir Toronto pour se mettre au courant des possibilités du marché.

J'ai donc dit: «Cette idée était excellente.» Je suis allé voir un de mes collègues et je lui ai dit: «on m'a proposé qu'il serait peut-être bon que je prenne une dizaine de ces Indiens pour les amener en ville. Je lui ai demandé s'il pouvait faire quelque chose. Il m'a répondu: «Où allons-nous trouver l'argent?» C'est une autre façon de dire non, mais une façon très efficace.

**M. O'Connell:** J'ai terminé.

**Le président:** M. Thomson a une question.

**M. Thomson:** Combien de temps va durer cette séance?

[Text]

**The Chairman:** We will go on to at least 12:30, and perhaps longer.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Are we expected to hear and interview these other people?

**The Chairman:** Mrs. Houston is not scheduled for today, but if you have some direct questions concerning CAP, she indicates she would be prepared to answer them.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** That is fine. I just wondered whether we had to hear another witness.

**The Chairman:** The Department has two people here today who are prepared to answer questions concerning the industry sections that deal with the problems Mr. Solomon has raised.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mr. Chairman, I saw a store at La Ronge run by an Indian co-operative, as I understand it. It was a Sunday and I did not get a chance to go in. But I would have liked to have gone in particularly in view of this line of questioning and the argument that is presented here. To start with, where is this craft centre in Ottawa?

**Mr. Solomon:** It is at 290 Palace Street. That is in Eastview (Vanier City).

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** In reference to provoking ideas or getting people to become involved in crafts, do you find that they have a prevalence or a surplus of ideas on their own, these people who produce the crafts? Or does someone have to introduce it? Is there a bubbling over of ideas?

**Mr. Solomon:** Well, not necessarily. Ideas are generated according to—for instance the kind of work that you saw this morning. I bring these things in; they are my own and I can do as I please with them. It is true of craftsmen and artists everywhere, that they are stimulated into creativity by the things they see and the needs that go with them.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** A further question with reference to marketing. Of the items that you passed around—and there were some things in particular that appealed to me, for example the nut bowl and a pair of house slippers—I can see myself buying these two items on the spot without any further consideration.

What I am saying is that beauty is in the eyes of the beholder, or appeal, if you will. I can see where those who produce the crafts

[Interpretation]

**Le président:** Jusqu'à 12 h 30 au moins.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Est-ce que nous sommes censés entendre ces autres personnes ce matin?

**Le président:** Madame Houston ne doit pas comparaître aujourd'hui. Toutefois, si vous avez des questions directes à poser en ce qui concerne la CAP, elle sera disposée à répondre.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Parfait, je comprends. Je me demandais si nous allions entendre d'autres témoins.

**Le président:** On a ici deux personnes du ministère qui sont disposées à répondre à vos questions en ce qui concerne les secteurs industriels touchés par les problèmes dont parle M. Solomon.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur le président, j'ai vu un magasin à La Ronge qui est un centre de co-opérative. C'était un dimanche, et je n'ai pas pu y pénétrer. Mais j'aurais voulu le faire vis les questions et l'argument qu'on me présente ici. Où est ce centre artisanal à Ottawa?

**M. Solomon:** 290, rue Palace à Vanier.

**M. Thomson (Battleford Kindersley):** Lorsqu'il s'agit d'encourager ces gens à faire de l'artisanat, est-ce que vous trouvez qu'ils ont beaucoup d'idées, de l'imagination? Ou est-ce que quelqu'un doit leur donner des idées? Y a-t-il une effervescence d'idées?

**M. Solomon:** Pas nécessairement. Les idées viennent, par exemple, vous voyez le genre d'objets que j'ai apporté ce matin. J'apporte ces objets qui m'appartiennent et je peux en faire ce que je veux. Tous les artisans et artistes sont encouragés à la production créatrice par ce qu'ils voient et les besoins qui existent.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Une autre question pour ce qui est de la commercialisation des objets que vous avez fait circuler ce matin. Certains objets me plaisaient énormément, notamment le bol pour les amandes, la paire de pantoufles. Je me verrais facilement les acheter à l'instant.

Autrement dit, la beauté de ces objets, leur attrait dépend de celui qui les regarde. Je comprends que ceux qui les produisent n'ont

[Texte]

may not necessarily have the same idea as the person who wishes to purchase, and there has to be some resolving of—I can see this conflict of interests, at any rate. You produce something which is nice, but which no one wants. I would think there should be some guidance given here to the people who produce these items.

**Mr. Solomon:** Well, that is where the buyer comes in. As soon as he finds out no one wants this kind of thing on the market, it is up to him not to buy it. That is where it stops.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I  
• 1215

take it that you rather object to any government intervention in this type of action. Is this true?

**Mr. Solomon:** Certainly.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** You are suggesting a co-operative?

**Mr. Solomon:** I am not suggesting a co-operative, not necessarily, but an organization that will facilitate the selling of the work of the craftsman in the marketplace and facilitate his personal growth.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Has the government made any effort in the past to involve itself in this area?

**Mr. Solomon:** As far as I am aware, all through the past there has been only this craft centre, and this has become more useful only in the last two or three years. Before that it was almost a dead issue, as far as I am concerned.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I have purchased some crafts in Saskatchewan on a relatively minor scale. I have one further question, Mr. Chairman. I have a friend in Saskatchewan, an Indian who paints pictures. I ordered some in advance, and I paid a deposit in advance. Do you have any problem in getting delivery on this type of thing? I have not received my pictures yet, and I wanted six.

**Mr. Solomon:** Sure, we have that kind of problem.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I just wondered what the situation was generally, not relating it to any one individual. This chap is quite a good artist, but a little bit slow. So I wondered what your viewpoint was on this.

[Interprétation]

peut être pas les mêmes idées que l'acheteur; il faut donc essayer de résoudre ce conflit d'intérêt qui pourrait se présenter. Il est possible de faire quelque chose de très joli, mais que personne ne veut acheter. Il faudrait donner une certaine orientation aux personnes qui les produise.

**M. Solomon:** C'est là le rôle de l'acheteur. S'il constate que personne ne veut acheter tel article, c'est à lui d'en décider pas l'acheter et tout s'arrête là.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je

pense que vous vous opposez à ce qu'il y ait une intervention de la part du gouvernement dans ce genre de mesure. Est-ce exact?

**M. Solomon:** C'est exact.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Vous proposez donc qu'on établisse une co-opérative?

**M. Solomon:** Non, pas nécessairement une co-opérative, mais un genre de structure qui facilitera la vente des objets de l'artisanat sur la place du marché et lui permette d'étendre son commerce.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Est-ce que le gouvernement a tenté par le passé, d'y participer?

**M. Solomon:** Pour autant que je sache, il n'y a eu que ce centre d'artisanat, et il n'est devenu utile que depuis deux ou trois ans. Avant c'était pratiquement au point mort.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** J'ai déjà acheté certains objets d'artisanat en Saskatchewan. Une autre question, monsieur le président. J'ai un ami en Saskatchewan, un Indien qui fait de la peinture. J'en ai commandé et lui ai versé des avances. Est-ce que vous éprouvez des difficultés à obtenir livraison? Je n'ai pas encore retenu mes tableaux et j'en avais commandé six.

**M. Solomon:** Nous avons certainement des problèmes de ce genre.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je me demandais simplement ce qu'il en était. Non pas pour ce qui est d'une personne, car c'est un excellent artiste, mais un peu lent. Je me demandais ce que vous en pensiez.

[Text]

**Mr. Solomon:** That is one of the problems and one of the reasons why it is better to deal directly for cash.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** After he has done them?

**Mr. Solomon:** After he has done them.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I see.

**Mr. Solomon:** Very often this happens. You have lost out personally perhaps, and you may never get your pictures, and that means you lose your money. Multiply that by many thousands of times, not the fact that someone has lost money, but the fact that you wanted the pictures. It is the same as someone who wants an article from a particular craftsman. Even if he has the name of the craftsman and his place of residence and so on, it still rarely works that he can get a satisfactory arrangement between himself and the craftsman.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** In this sense, you do not think that they could work on consignment? Do you think ordering ahead and giving a deposit works at all?

**Mr. Solomon:** You could, I suppose, as individuals. I know we have lost money now and again.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I am finished.

**The Chairman:** Mr. Solomon, I have a couple of questions. It would seem to me from the outline of your ideal organization that Canadian Arctic Producers Ltd. fits the bill fairly well. They are not directly controlled by the government; they do have some support from the government financially and I understand there is more on the way. What is your objection to dealing with Canadian Arctic Producers? They have merchandising experience. I understand they purchase articles on consignment and they have quality control for some Eskimo products. Could you see Canadian Arctic Producers developing in a way where they might have an Eskimo division and an Indian division?

**Mr. Solomon:** No, I cannot see that and I would not want to see it.

**The Chairman:** Why?

**Mr. Solomon:** This is difficult to articulate, and it seems to be for many people. Mr. Laing, when he was Minister, wanted to get this kind of fusion, but it has been bucked all along the way. And as far as I am con-

[Interpretation]

**M. Solomon:** C'est un problème, c'est une des raisons pour laquelle je trouve qu'il est préférable d'acheter comptant.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Une fois que l'œuvre est terminée?

**M. Solomon:** Oui.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je vois.

**M. Solomon:** Cela se produit assez souvent. Il est possible que vous avez subi une perte, vous n'avez pas eu vos tableaux, alors vous perdez votre argent. Si vous le multipliez par des milliers de fois, pas simplement le fait que vous ayez perdu de l'argent, mais le fait que vous vouliez le tableau, tout comme quelqu'un d'autre veut un article d'artisanat, d'un artisan en particulier. Même si vous avez le nom de cet artisan et son adresse, et ainsi de suite, il est rare que l'on puisse conclure une entente satisfaisante avec lui.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Vous ne croyez pas qu'ils pourraient accepter des commandes? Vous ne croyez pas que le système des commandes et des arrhes puisse fonctionner?

**M. Solomon:** Tout dépend de la personne, mais je sais que nous avons perdu de l'argent à l'occasion.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** C'est tout, monsieur le président.

**Le président:** J'aurais quelques questions à poser? Il me semble d'après votre présentation de l'organisation idéale que la *Canadian Artist Producers Ltd.* remplit toutes les conditions. Elle n'est pas directement contrôlée par l'État, mais ils reçoivent son appui financier. Pourquoi vous opposez-vous à avoir affaire à la CAP? Ils ont de l'expérience en commercialisation, et si je comprends bien, ils procèdent par commandes placées à l'avance et exercent certains contrôles de la qualité pour les produits esquimaux. Est-ce que vous prévoyez que la CAP pourrait un jour avoir un service pour les Esquimaux et un service pour les Indiens.

**M. Solomon:** Je ne le prévois pas et je ne voudrais pas que cela se produise.

**Le président:** Pourquoi?

**M. Solomon:** C'est assez difficile à mettre sur pied. Monsieur Laing, lorsqu'il était ministre, a voulu procéder à cette fusion mais on s'y est opposé de toutes parts. Et selon moi, on ne devrait jamais le faire. Il faudrait

[Texte]

cerned it should never be. Canadian Arctic Producers should be left alone to do their work. They should be helped to do a better job of what they are doing already before they even think of looking to the immediate needs of Indian people. These are immediate needs.

**The Chairman:** But if there is no other organization immediately available, would it not be better to deal with something that is already set up than to try to set up another organization that might take two or three years to get moving?

**Mr. Solomon:** First of all, I do not think they have the room to do it anyway. And I do not see why it should take two or three years to get something like this moving. It is a matter of the people in places of power and influence doing something about these things if they are worth doing. I think we can move fairly quickly if we have to, and if we want to.

We are concerned with regional development; we are concerned with poverty throughout the country. Surely we should start to meet those needs immediately, or at least we should make an attempt.

● 1220

**The Chairman:** Well, I want to get to the root of your objection to using Canadian Arctic Producers. There must be a reason for your objection that you have not expressed. We are here to find out. If you have objections, we would like to hear them.

**Mr. Solomon:** I have already said that they should be allowed to go ahead and be helped in doing a better job of what they are already doing; and I do not see any reason for their taking on this additional work when apparently their facilities are already taxed right to the limit. They have been in a tremendous turmoil in the last two years, or at least since they have begun, in trying to get enough space in which to work, and in many other things.

**The Chairman:** In effect, what you are saying is that your experience with Canadian Arctic Producers and your analysis of their operations to date do not encourage you to hope that they could deal effectively with the merchandising of Indian crafts. Is that right?

**Mr. Solomon:** However you put it, they are already over-burdened. Why should we impose another burden on them? Indian crafts and Eskimo crafts are two entirely different things, although they are both

[Interprétation]

laisser CAP faire son travail et essayer de leur faciliter le travail qu'ils font actuellement avant même de songer à voir aux besoins immédiats des Indiens. Ce sont là des besoins immédiats.

**Le président:** Mais s'il n'y a pas d'autres organisations disponibles, est-ce qu'il ne serait pas préférable d'avoir recours au service déjà en place plutôt que de mettre sur pied une autre organisation qui pourrait prendre deux ou trois ans avant de démarrer?

**M. Solomon:** Je ne crois qu'il soit possible de le faire. Et je ne vois pas pourquoi il faudrait deux ou trois ans pour faire démarrer une telle organisation. Tout dépend des personnes en place qui pourront user de leurs pouvoirs et de leur influence pour faire quelque chose s'ils jugent qu'il y a lieu. Je pense que l'on peut progresser assez rapidement, si nous le voulons.

Nous nous préoccupons du développement régional, de la pauvreté dans tout le pays. Nous devrions sûrement commencer à satisfaire ces besoins immédiatement, ou du moins essayer de le faire.

**Le président:** Je voudrais aller au fond de votre opposition à ce qu'on ait recours à la CAP. Vous devez avoir des raisons que vous n'avez pas données. Si vous avez des objections, nous aimerions bien les connaître.

**M. Solomon:** J'ai déjà dit qu'on devrait permettre à la Canadian Arctic Producers de continuer dans le même sens en améliorant son travail. Je ne vois vraiment pas pourquoi on lui imposerait ce fardeau supplémentaire à un moment où ses facilités de travail sont déjà insuffisantes. Depuis le début, c'est-à-dire depuis deux ans au moins, la CAP a eu énormément de mal à trouver de l'espace, des locaux, etc.

**Le président:** Bref, autant que vous le sachiez, la CAP, d'après l'analyse que vous en avez faite, ne travaille pas de façon telle qu'elle puisse espérer s'occuper de la commercialisation des objets d'artisanat indiens. N'est-ce pas?

**M. Solomon:** Si j'ai bien compris, le fardeau de la CAP est trop lourd; pourquoi alors augmenter le poids de ce fardeau? L'art esquimau et l'art indien sont très très différents. Évidemment, ce sont des objets d'arti-

[Text]

handcrafted, there is no question about it, and have many similarities.

**The Chairman:** Thank you. Mr. St-Pierre?

**Mr. St-Pierre:** Could the witness tell us the essential difference between the merchandising of Eskimo and Indian crafts?

**Mr. Solomon:** Thank you very much for your question.

**Mr. St-Pierre:** In terms of merchandising?

**Mr. Solomon:** This question, I think, can best be answered by the fact that if you are selling Eskimo carvings, and so on, you should know what you are talking about. This is a very essential matter when you come to sell to people. Very often you sell them a great deal more by being able to tell them what it is all about.

**Mr. St-Pierre:** This is simply a matter of buyer knowledge. Is there no other difference?

**Mr. Solomon:** I do not see that there is a great deal of difference. I have not been able to go into this kind of thing.

**Mr. St-Pierre:** I am still puzzled, Mr. Chairman, about why the witness feels so very strongly that Canadian Arctic producers cannot do the job. If their facilities are over-taxed they would presumably have to be extended. On the other hand, if a new company is set up to deal with Indians they would have to find facilities. In the long run, the amount of facility will have to be brought up to whatever the requirement is.

The witness seems to feel very strongly that Canadian Arctic Producers cannot do the job, but he has not explained to me why.

**Mr. Solomon:** I would like very much to have you ask that same question of Mrs. Houston and Bruce Pearson when you have the opportunity.

**Mr. St-Pierre:** Yes; but you are our witness at the moment. You are in the business, on behalf of the government, of selling Indian crafts. You have had some difficulties, and here is a government organization which you would prefer not to have assisting you. I am very anxious to know what are your reasons.

**Mr. Solomon:** I am afraid I lost that question. If you want the answer to why I object so strongly to this kind of thing, it is, as I stated, that these are the people of the business and it should be returned to the people.

[Interpretation]

sanat dans les deux cas, faits à la main, il y a des analogies, mais ils ne sont pas du tout pareils.

**Le président:** Merci. Monsieur St-Pierre?

**M. St-Pierre:** Quelle est la différence essentielle entre la commercialisation de l'art indien et de l'art esquimau?

**M. Solomon:** Je vous remercie d'avoir posé cette question.

**M. St-Pierre:** Du point de vue de la commercialisation?

**M. Solomon:** La meilleure façon de répondre à cette question, c'est de souligner le fait que, si on vend des sculptures esquimaudes, etc., on devrait savoir ce dont on parle. C'est un élément essentiel lorsqu'on doit vendre un article. Il arrive que l'on puisse activer la vente lorsqu'on peut expliquer de quoi il s'agit.

**M. St-Pierre:** Il s'agit simplement ici des connaissances de l'acheteur. Mais est-ce qu'il n'y a pas d'autres différences?

**M. Solomon:** Je ne crois pas. Mais je n'ai pas pu, évidemment, me renseigner à fond sur cette question.

**M. St-Pierre:** Je ne vois encore pas très bien monsieur le président, pourquoi le témoin s'oppose tellement à l'intervention éventuelle de la CAP. Si les moyens mis à la disposition de la CAP ne suffisent pas, il faudra peut-être leur en donner de nouveaux. D'autre part, si on constituait une nouvelle compagnie pour s'occuper des Indiens, il faudrait mettre à leur disposition de nouveaux moyens pour les mettre à la hauteur des exigences. J'ai l'impression que le témoin est persuadé que la Canadian Arctic Producers ne peut pas faire le travail, mais il n'a pas très bien expliqué pourquoi.

**M. Solomon:** Je voudrais bien que vous posiez la même question à M<sup>me</sup> Houston et à Bruce Pearson lorsque vous aurez l'occasion de le faire.

**M. St-Pierre:** Oui, mais c'est vous qui êtes le témoin actuellement. Vous devez vendre, pour le compte du gouvernement, des objets d'artisanat indiens. Vous avez eu des difficultés, mais vous ne voulez pas bénéficier du concours d'une autre organisation de l'État. Je suis très curieux de savoir pourquoi.

**M. Solomon:** Je n'ai pas très bien saisi votre question. Si vous voulez la réponse, si vous voulez savoir pourquoi je m'y oppose si vigoureusement, c'est que c'est une affaire qui appartient au peuple et il faudra que ce

[Texte]

It is the business of the people and not the business of government, first of all.

To set up a separate company to deal exclusively with Indian crafts is no different, it seems to me, from setting up Northern Electric and General Electric, and so on, to deal with specific kinds of things.

**Mr. St-Pierre:** Perhaps this should also be done for the Eskimos, then rather than having them deal through CAP—Canadian Arctic Producers.

**Mr. Solomon:** At the moment they have Canadian Arctic Producers.

**Mr. St-Pierre:** Yes; but if it is not good for the Indians why should it be good for the Eskimos?

**Mr. Solomon:** No one has said that it is good for the Eskimos. Actually, there is a great deal of discontent with it, as far as I am aware.

**Mr. St-Pierre:** Then, fundamentally, you feel that CAP cannot serve Indians or Eskimos as well as could another type of organization?

• 1225

**Mr. Solomon:** I do not want to be led into that kind of thing. CAP is CAP, and it is doing a job. That, as far as I am concerned, is where it ends. Whether it is satisfactory or not, I have not been directly concerned.

My dissatisfaction with having this thing in government, in Indian Affairs, is that many shopkeepers around the country, especially in Toronto, disagree with the buying and everything else about this craft centre.

**Mr. St-Pierre:** Can you expand on that for us? I am aware of the dissatisfaction.

**Mr. Solomon:** There is a Miss Margaret MacLean who has a shop on Yonge Street, *Canadian Crafts*, and she has said that there is not a more useless outfit than that craft centre. She will not do business with it, so far as I know—and this was just last January.

**Mr. St-Pierre:** Why?

**Mr. Solomon:** I do not know. She did not have time to explain what her reasons were. First of all, she objects very strongly to the woman who runs it, as being a very inept person.

[Interprétation]

soit le peuple qui s'en occupe. Il faudra que ce soit confié à des organismes qui ne sont pas des organismes de l'État.

Créer une compagnie pour s'occuper exclusivement des affaires indiennes n'est pas tellement différent, par exemple, que créer des compagnies comme Northern Electric, General Electric, etc. qui doivent s'occuper de certains domaines bien précis.

**M. St-Pierre:** Est-ce que les Esquimaux ne pourraient pas s'occuper de leurs propres affaires, plutôt que travailler par l'entremise de la CAP, la Canadian Arctic Producers?

**M. Solomon:** Mais la CAP existe déjà.

**M. St-Pierre:** Mais si ce n'est pas bon pour les Indiens, pourquoi est-ce que ce serait bon pour les Esquimaux?

**M. Solomon:** Mais il n'est pas sûr que ce soit bon pour les Esquimaux. A vrai dire, il y a beaucoup de mécontentement à ce sujet, pour autant que je sache.

**M. St-Pierre:** Alors, si je vous ai bien compris, ni la CAP, ni une autre organisation ne saurait, selon vous, servir les Indiens, ni les Esquimaux?

**M. Solomon:** Je ne veux pas me laisser entraîner sur ce terrain. La CAP est la CAP, et elle exerce ses fonctions. Pour moi, ça s'arrête là. Je ne sais pas si elle travaille d'une façon très satisfaisante. Je n'ai jamais été mis directement en cause.

Ce qui me déplaît en ce qui concerne l'idée de confier cela au gouvernement, au ministère des Affaires indiennes, c'est qu'il y a beaucoup de boutiquiers, à Toronto, par exemple, qui sont opposés à l'action de ce centre d'artisanat.

**M. St-Pierre:** Au sujet de ce mécontentement, pourriez-vous nous donner d'autres détails.

**M. Solomon:** M<sup>lle</sup> Margaret MacLean a une boutique, rue Yonge, appelée *Canadian Crafts*. Selon elle, ce centre d'artisanat est absolument inutile. Elle se refuse à traiter avec lui et cela remonte, si je ne m'abuse, au mois de janvier dernier.

**M. St-Pierre:** Mais pourquoi?

**M. Solomon:** Je ne sais pas. Elle n'a pas eu le temps de s'expliquer, mais d'abord, disons qu'elle est très hostile à la dame qui s'occupe de l'affaire. Pour elle, cette personne est absolument inepte.

[Text]

**Mr. St-Pierre:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Are there any further questions? Mr. Simpson?

**Mr. Simpson:** I have questions, but Mr. O'Connell has a statement he would like to make.

**Mr. O'Connell:** Mr. Simpson has kindly agreed that I might correct what may have been a false impression I left in talking about subsidies in terms of the proposals that have recently been made to Mr. Solomon's group.

I certainly feel that any kind of organization that develops will be in the area of subsidies for some time, but I consider this a developmental approach. I would draw a distinction between government control, or a government agency, which Mr. Solomon is objecting to, and some other kind of agency which might, nonetheless, require government subsidy.

I do not know whether Mr. Solomon is objecting to subsidy, or to a government agency, and I thought it would only be right to say that, as in CAP, which has to be subsidized—and possibly they will work their way out of that—I would see a need for subsidy for some time. I do not think it has injured CAP. In fact, I would say it is an underlying support. I hope Mr. Solomon would not extend his distaste for government activity to the extent of perhaps denying the role of developmental subsidies.

Thank you, Mr. Simpson.

**The Chairman:** Mr. Simpson?

**Mr. Simpson:** Getting back to the craft centre, Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Solomon whether the craft centre retails to the public as well as to private craft shops?

**Mr. Solomon:** So far as I am aware, there are about 400 dealers across Canada who buy from the craft centre. She does not sell otherwise to individuals, as far as I know.

**Mr. Simpson:** They do not actually retail?

**Mr. Solomon:** Perhaps to parliamentary wives, or something, like the couple they had last year.

**Mr. Simpson:** This is something I do not know about, and coming from an area with so much Indian handiwork attached to it possibly I am the one at fault for not knowing more about the crafts centre.

[Interpretation]

**M. St-Pierre:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Est-ce qu'il y a d'autres questions? Monsieur Simpson?

**M. Simpson:** J'ai des questions à poser, mais je crois que M. O'Connell a une déclaration à faire.

**M. O'Connell:** Je pense qu'on pourra me permettre de dissiper une fausse impression en ce qui concerne les subventions. Je songe ici, par exemple, aux propositions faites par le groupe de M. Solomon.

Pour moi, je suis persuadé qu'une organisation éventuellement mise sur pied sera subventionnée pour un certain temps. Je fais ici une distinction entre le contrôle gouvernemental, ou un organisme gouvernemental, auquel s'oppose M. Solomon, et un autre genre d'organisme qui n'aurait pas moins besoin de subventions.

Je ne sais pas si M. Solomon s'oppose aux subventions, ou à la création d'un organisme d'État, mais il faut faire une distinction entre ce qui est subventionné et ce qui appartient à l'État. La CAP, par exemple, reçoit des subventions, et il est très possible qu'elle n'ait pas à être subventionnée un jour. Mais le fait que la CAP ait touché jusqu'ici des subventions ne lui a fait aucun mal. Au contraire, cela a dû lui aider. J'espère que M. Solomon ne s'oppose pas au moins à ce que le gouvernement subventionne une institution comme celle à laquelle il pense. Merci, monsieur Simpson.

**Le président:** Monsieur Simpson?

**M. Simpson:** Pour en revenir au centre d'artisanat, monsieur le président, je voudrais demander à M. Solomon si le centre vend au détail au public, et aux boutiques d'artisanat?

**M. Solomon:** Pour autant que je sache, il y a quatre cents vendeurs, au Canada, qui achètent du Centre d'artisanat. On ne vend pas aux simples particuliers, pour autant que je sache.

**M. Simpson:** On ne fait pas la vente au détail?

**M. Solomon:** Peut-être aux femmes des députés, comme l'année dernière.

**M. Simpson:** Je n'en sais rien. Venant d'une région où il y a tellement d'artisanat indien, je suis peut-être responsable du fait que je ne sois pas mieux renseigné quant au Centre d'artisanat.

[Texte]

However, you mentioned a moment ago the cloth that is used in mukluks. I do not recall the name of it. You talked of this material and the beads that the Indian people naturally need for these handicrafts.

Did you or did you not, say that the program in which you are now involved allows you to have these items on hand for the craftsmen?

**Mr. Solomon:** No; I buy from the crafts centre in a very limited amount. Because it has been so uncertain all the way through I have deliberately dragged my feet in this kind of thing so that I would not get too far ahead of the craftsmen; I was always behind their needs. By doing that I would not have a great pile of materials and goods to carry around, as a kind of storekeeper. I did, however, buy from the crafts centre, and I have an order with it now for beads and hides. I sell this to the craftsmen for what it costs from the crafts centre.

• 1230

**Mr. Simpson:** Can these materials be bought by you at places other than the crafts centre? Can they not be bought from wholesalers, or factories?

**Mr. Solomon:** In the case of some of the materials, I have bought them as an individual out of my pocket and then resold them for whatever I paid for them. That would be possible on an expanded scale, but I do not see it being very practical, from the work I have done up to this point.

**Mr. Simpson:** I understand.

**Mr. Solomon:** If I were sure that I could deal from one day to the next, then I could think differently, I could act differently.

**Mr. Simpson:** Well, again I am not being critical. I am hoping that sometime this Committee will have time to hold a good discussion on this, to see what ideas we could come up with that might be helpful. You also mentioned that if you were taking materials into any one of the communities where they are making these handicrafts, and you found that a person wanted to buy from you and yet was anxious to sell to some other person at a better price, this is fine. Do you think that if a new system is devised, in that system there could be a place for an agency of the government, so that these materials are turned over to the Indian craftsmen regardless of who they may sell to, the underlying idea

[Interprétation]

Mais vous parliez, il y a quelques instants, de ces tissus qu'on utilise pour la fabrication des mukluks. Je ne me souviens pas du nom de ces tissus, mais enfin, vous parliez de ces tissus et des perles que les Indiens doivent se procurer pour faire ces objets d'artisanat.

Est-ce que vous avez dit vraiment que le programme auquel vous participez maintenant vous permet d'avoir ces choses pour les mettre à la disposition des artisans?

**M. Solomon:** Non. J'achète du centre d'artisanat en petites quantités, et vu qu'il y a eu une telle incertitude depuis le début, j'ai plutôt hésité, parce que je devais toujours attendre les besoins des artisans. Donc, je n'avais jamais tellement de matériaux en disponibilité, mais je pouvais acheter du centre d'artisanat. J'ai placé une commande auprès du centre d'artisanat pour obtenir ces tissus et ces perles que je vends par la suite aux artisans suivant le prix coûtant.

**M. Simpson:** Est-ce qu'il n'y a pas d'autres endroits où on pourrait acheter ces matériaux? Vous ne pouvez pas les acheter auprès des grossistes ou des manufacturiers?

**M. Solomon:** Pour ce qui est de certains matériaux, je les ai achetés en tant que particulier, et ensuite revendus suivant le prix que j'avais payé. Cela pourrait toujours être possible, à une grande échelle, mais ce n'est pas tellement pratique pour ce qui est du genre de travail que j'ai fait jusqu'ici.

**M. Simpson:** Je vois.

**M. Solomon:** Si j'étais sûr de pouvoir, d'un jour à l'autre, toujours faire ces ventes alors, je pourrais penser de façon différente, dans un autre contexte.

**M. Simpson:** Une fois de plus, je n'essaie pas de faire une critique, mais j'espère que ce Comité, à un moment donné, aura le temps voulu pour étudier vraiment la situation, afin de voir quelles suggestions nous pourrions faire pour vous aider. Mais, vous avez aussi parlé du fait que, si vous apportiez des matériaux dans ces collectivités, où on fabrique ces objets d'artisanat, que vous trouviez, disons, une personne voulant acheter des choses que vous aviez et désirant, disons, revendre à quelqu'un d'autre à un meilleur prix. C'est très bien. Mais ne croyez-vous pas, ou croyez-vous plutôt que, si on avait un nouveau système que dans un tel cadre, il y aurait possibilité de voir une agence du gou-

[Text]

being to maintain the idea of crafts among the Indian people?

What I am trying to get at is that when our Committee is thinking it over if we did come up with an acceptable suggestion on how your work could be assisted in your desire to help the Indian people, would we be wrong in trying to consider assistance to provide these materials for the Indian people without any strings attached as to who they sold to?

I think that this would encourage more Indian people to continue with the handicraft arts.

**Mr. Solomon:** I do not see any objection to that whatsoever. But I would like to outline what I would like to do in this particular area. As it is, I am tied down to one very small area, two communities, which I had said I wanted to specialize in for a limited time. But I also wanted to expand to four other communities so that they could begin thinking about developing new ideas and coming up to the standard and quality which I would insist on before I would buy from them. Given this preliminary kind of thing so that we do not go ahead and do the same stupid things that we did before, I would like to train somebody to take my place as quickly as possible in the community, and if necessary bring in somebody from another community who would act directly as a buyer. Then I could move on to another area. I am pinned down in one little area, and I cannot do very much.

If I am able to go ahead for the next six months, this kind of thing should show all the directions necessary about how this kind of operation should be.

**Mr. Simpson:** One further question. Do you find that in the field of mukluks, jackets, and other moosehide materials, there is a decrease in the availability of hides? Are they starting now to use, as they are in some places in my area, domestic hides instead of bushland hides?

**Mr. Solomon:** There seems to be quite a revival of this kind of thing, and there was a proposal to make jackets and mitts and all that sort of thing in the Fort William agency. And I asked where they were going to get all the hides, because this year the Ontario Department of Lands and Forests decided there will be fewer deer and fewer moose

[Interpretation]

vernement, distribuer ce matériel à l'artisan quel que soit son débouché pour écouler ses produits, mais simplement pour maintenir cette idée d'artisanat auprès des Indiens?

Enfin, ce à quoi je veux en venir, ce à quoi songe notre Comité, si, disons, nous en arrivions à mettre au point une suggestion acceptable quant à la façon de souder votre travail et, du fait que vous voulez vraiment aider les Indiens, est-ce que nous nous tromperions, disons, si nous songions à aider à ce que ces matériaux soient fournis aux Indiens, sans qu'ils ne soient liés quant à la vente de leurs objets d'artisanat? Ne croyez-vous pas que cela encouragera un plus grand nombre de personnes à maintenir cet artisanat?

**M. Solomon:** Je ne vois pas d'opposition à cela, mais, seulement, je voudrais expliquer si l'on veut bien me donner un instant pour le faire, ce que je voudrais faire à cet égard. Maintenant, je suis engagé dans un secteur restreint: deux collectivités. Je voulais me spécialiser, pour un temps plutôt limité, mais je voulais aussi prendre de l'expansion dans quatre autres collectivités pour qu'ils puissent commencer à songer, disons, à mettre au point de nouvelles idées et s'établir un niveau de qualité, sur lequel j'insiste, avant de leur acheter des produits afin de ne pas recommencer les mêmes erreurs que nous avons commises par le passé.

Il faudrait former quelqu'un qui puisse me remplacer le plus tôt possible dans ces collectivités. S'il le faut, amener quelqu'un d'une autre collectivité qui pourrait agir indirectement en tant qu'acheteur et, alors, je pourrais aller dans un autre secteur. Je dois agir dans un très petit secteur sinon je ne peux pas faire grand chose.

Si je peux continuer mon travail au cours des prochains six mois on devrait voir l'orientation voulue pour le type d'opération que nous devrions avoir.

**M. Simpson:** Une autre question, s'il vous plaît. Trouvez-vous que, pour les mocassins, les vestes en peau d'original, trouvez-vous que la disponibilité des peaux diminue ou qu'on utilise maintenant, comme on le fait dans ma région, des peaux d'animaux domestiques plutôt que la peau d'un animal de la forêt?

**M. Solomon:** Ces genres de choses semblent reprendre. On a songé à faire de telles vestes à l'agence de Fort William. Je leur ai demandé où ils prendraient toutes les peaux? Car le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario a décidé qu'il n'y aurait que 1235 originaux et chevreuils qui pourraient être tués, et seulement quelques peaux leur parvien-

[Texte]

• 1235

that can be shot, and only a few of those hides come in. We could have a great deal more hides if there was a hide collection program established. There is a kind of informal system now that does bring in some hides. But as I see it, there will be fewer and fewer hides, and there is a need to develop new ideas.

This is exactly what I have been able to do, to a very limited extent. This is the kind of thing that should happen, that we develop new ideas which are acceptable in the marketplace, and that is the only criteria. There would be less need of materials, and this is exactly what has happened with the whalebone in the Arctic, and those are excellent pieces of work.

We must go on to other new ideas, because this is not a static kind of thing.

**Mr. Simpson:** Do you notice any marked decline in the desire of the native people in these particular areas to continue on with their native handicrafts? What I am getting at is that in the communities I go into, I seem to see fewer women actually doing mukluk work, bead work, and things of that nature. They say the younger ones are not quite as interested as were the older generation. We see that happen.

**Mr. Solomon:** It is happening, but there is a good and logical reason, and every craftsman must have a good logical reason for producing crafts. If he cannot sell it, obviously he has got to have some reason for making it, for himself or for his neighbours, to trade with them or whatever. If there are not good logical reasons, they will not produce.

If it means bringing money to them and a better income, that is a good logical reason. That is all they need, and that is the whole thing that it hinges on.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Solomon, for a very interesting presentation. We will now call upon either Mr. Churchman or Mr. Vokes. I will leave it to you gentlemen to decide, but I have some questions on what the Department is doing about arts and crafts and the industrial division of this Department of Indian Affairs and Northern Development, whichever of your gentlemen wish to testify.

**Mr. St. Pierre:** May I ask a question, Mr. Chairman?

**The Chairman:** Yes.

[Interprétation]

ment. Nous pourrions avoir plus de peaux si on faisait la cueillette des peaux; disons, le faire sur un plan officieux.

Mais, tel que je conçois la chose, il y aura de moins en moins de peaux.

C'est précisément ce que j'ai pu faire jusqu'à un certain point, mais d'une façon très limitée, en offrant des matières de remplacement. Il faut au fur et à mesure mettre au point de nouvelles idées acceptables sur le marché, pour ce qui est de vendre des objets fabriqués avec des matières premières d'origine locale, exactement comme ce qui s'est passé dans l'Arctique où on a fabriqué des objets avec des os de baleines; c'est une excellente pratique. La situation évolue tout le temps; elle n'est pas statique.

**M. Simpson:** Fort bien. Une autre question. Est-ce que vous avez remarqué une diminution du désir des indigènes de ces régions de poursuivre leur travail d'artisanat? Voici à quoi je songe: dans les endroits où je suis allé, on trouve de moins en moins de femmes qui font ce travail, qui font des décorations en perles, etc. On nous dit que les jeunes sont beaucoup moins intéressés qu'ils ne l'étaient, par exemple, les générations précédentes; est-ce que c'est aussi ce que vous avez vu?

**M. Solomon:** C'est bien ce qui se passe, mais il doit avoir à cela une bonne raison logique. Si l'artisan ne peut pas vendre ses produits, il n'a plus envie d'en faire. Il ne peut pas en faire simplement pour les échanger avec ses voisins. S'il n'y a pas de bonne raison logique de produire ces choses-là, il n'en fera rien. Si l'artisanat peut lui rapporter quelque chose cependant, sous forme d'argent, il le fera. C'est ce que j'appelle une bonne raison logique.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur Solomon. Nous allons maintenant donner la parole à M. Churchman ou à M. Vokes? Vous êtes évidemment parfaitement libres de décider. J'ai des questions à poser en ce qui concerne l'action du ministère dans le domaine de l'artisanat, en ce qui concerne l'action de la direction industrielle du ministère.

**M. St-Pierre:** J'ai une question, monsieur le président.

**Le président:** Oui.

[Text]

**Mr. St. Pierre:** Are we now going to be dealing with Canadian Arctic Producers Ltd. in this meeting.

**The Chairman:** No, we are not going to deal with that, unless you have a particular direct question on it.

**Mr. St. Pierre:** No, I am looking at the clock and I realize that we do not have very much time left.

**Mr. J. W. Churchman (Director, Indian Eskimo Economic Development Branch, Economic Development Program, Department of Indian Affairs and Northern Development):** Mr. Chairman, we are happy to be here and hear the presentation this morning. We will do our best to answer any questions that members may like to ask.

**The Chairman:** Mr. Deakon.

**Mr. Deakon:** I have a question to ask that arises from statements of the previous witness. I would like to know something more about where the brief or representation made by Mr. Solomon to the Indian Affairs Department has been placed. Where is it? Can you gentlemen answer that question?

**Mr. Churchman:** Mr. Chairman, in the discussion there was no name given to the brief. Maybe I should ask Mr. Solomon about the brief he is referring to.

**Mr. Solomon:** This was a proposal. I do not know whether you have a copy of it. Canadian Indian Crafts Limited was the proposal. It was done by Canadian Consociates Limited.

**Mr. Deakon:** Where did the brief go? That is what I want to know.

• 1240

**Mr. Churchman:** Some few years ago, the Department commissioned a study by a group based, I believe, in Toronto, called Canadian Consociates Limited. They produced a report and it was received by the Department. It has been studied. We still have it. There are many excellent suggestions in it, and it is far from being shelved or dead. I would say it is a good report, and we like the things that are in it.

**The Chairman:** Are there any further questions, gentlemen?

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I did not see the report, and I wonder if there is any objection to making it available to Committee members if they wish to study it.

[Interpretation]

**M. St-Pierre:** Va-t-on parler de la *Canadian Arctic Producers*?

**Le président:** Non, nous n'en traiterons pas sauf si vous avez une question précise à ce sujet.

**M. St-Pierre:** Non, je voyais le temps passer et je me disais qu'il ne nous reste guère de temps.

**M. J. W. Churchman (Directeur de la Division de l'expansion économique des Indiens et des Esquimaux), (Programme d'expansion économique):** J'ai été heureux d'entendre ce qu'on vous a dit. Je répondrai volontiers aux questions que l'on voudra bien me poser.

**Le président:** Monsieur Deakon?

**M. Deakon:** J'ai une question à poser qui découle de ce qu'a dit le dernier témoin. Je voudrais bien savoir si le ministère a reçu la proposition, le mémoire, dont parlait M. Solomon tout à l'heure?

**M. Churchman:** Il n'était pas du tout question de ce mémoire dans le témoignage que nous avons entendu jusqu'ici, du moins on ne lui a pas donné de nom. M. Solomon pourrait peut-être nous dire de quoi il s'agit.

**M. Solomon:** On avait proposé de créer le *Canadian Crafts Limited*; cela avait été présenté par le *Canadian Consociates Limited*.

**M. Deakon:** Où est ce mémoire? C'est ce que je veux savoir.

**M. Churchman:** Il y a environ deux ans, le ministère avait demandé, commandé, si vous voulez, une étude à un groupe de Toronto appelé *Canadian Consociates Limited*. Cette firme a produit un rapport. Ce rapport a été reçu par le ministère. Le rapport a été étudié; nous l'avons toujours. On y trouve beaucoup de très bonnes idées, et il est loin d'être abandonné. C'est un excellent rapport et nous aimons beaucoup certaines des idées qu'on y trouve.

**Le président:** Est-ce qu'il y a d'autres questions? Monsieur O'Connell?

**M. O'Connell:** Verrait-on un inconvénient quelconque au dépôt du rapport?

[Texte]

**The Chairman:** We could perhaps ask...

**Mr. O'Connell:** I think we have all developed a very strong interest in it, and I think if the Department was prepared to either give us a digest, or make the report available...

**The Chairman:** I am not aware, gentlemen, whether or not this report is considered by the Department to be confidential. If it is not confidential I presume we could obtain copies. If it is confidential, then we could not.

**Mr. Churchman:** Well, Mr. Chairman, the copy that has just been handed to me is stamped "confidential". I did say previously that it was requisitioned by the Department. Fortunately, I did not say which Department. However, I see that it was submitted to the ARDA program.

**Mr. Deakon:** Has the Department any strong opposition to a proposal to have a company set up through private resources to carry on the marketing of these crafts that the Indians produce?

**Mr. Churchman:** No. I would say that to the best of my knowledge we have no strong objections. The fact that CAP is in existence and it is that type of a company, highly subsidized as one of the members mentioned this morning, would indicate that we are not opposed to that.

**Mr. Deakon:** What exactly are the functions of CAP? I am not too familiar with it. Could you please advise us?

**Mr. Simpson:** Are we not going to have a witness in that connection?

**The Chairman:** We are going to have a witness, or perhaps two, from CAP at another meeting.

**Mr. Deakon:** Thank you.

**The Chairman:** Mr. O'Connell.

**Mr. O'Connell:** Does the Department have any plans with respect to the Arts and Crafts Centre that might move it somewhat in the direction that the previous witness indicated he would like to see it move?

**Mr. Churchman:** We will just have to say at this point that the whole situation of handicrafts is under review and very serious consideration and that we hope that there will be some changes in the near future.

[Interprétation]

**Le président:** Nous pourrions peut-être demander à...

**M. O'Connell:** La chose nous intéresse tous, je pense. Est-ce que le ministère pourrait nous le soumettre sous une forme résumée ou pas?

**Le président:** Je ne sais, messieurs, si ce rapport est jugé confidentiel par le ministère. S'il n'est pas confidentiel, peut-être pourrions-nous en obtenir des copies. Mais s'il est confidentiel, nous ne le pourrions malheureusement pas.

**M. Churchman:** La copie qu'on vient de me montrer porte la mention «confidentiel». J'ai dit déjà que c'est une étude ordonnée par le ministère. Heureusement je n'ai pas dit quel ministère. Cependant, je remarque qu'elle a été soumise au programme ARDA.

**M. Deakon:** Le Ministère s'occuperait-il fortement à la création d'une société dotée de ressources privées pour faire la commercialisation de ces objets d'art que les Indiens produisent?

**M. Churchman:** Pas du tout. Autant que je sache, nous n'y voyons pas d'inconvénient sérieux. Le fait que CAP existe et qu'elle est justement le genre de compagnie que vous proposez et, fortement subventionnée comme on le disait tout à l'heure ici, indique que nous ne nous opposons nullement à une initiative de ce genre.

**M. Deakon:** Quelles sont les fonctions de CAP? Je n'en suis pas très au courant. Pourriez-vous nous entretenir à ce sujet?

**M. Simpson:** N'allons-nous pas entendre un témoin à ce propos?

**Le président:** Nous allons entendre un ou deux témoins de CAP à une autre réunion.

**M. Deakon:** Merci.

**Le président:** Monsieur O'Connell?

**M. O'Connell:** Que pense faire le Ministère à propos de Centre d'artisanat pour l'orienter dans la direction que le témoin précédent lui a voulu voir prendre?

**M. Churchman:** Toute la question de l'artisanat est actuellement en train d'être revue très sérieusement et nous espérons que certains changements pourraient bientôt intervenir.

[Text]

**Mr. O'Connell:** That is a very general kind of reply, but perhaps it is the only reply that the witness feels he can give at this time. But we have had some interest developed and I wonder if we could have any further indication of the lines along which the review is taking, what sort of considerations one has in mind, and what kind of options one is looking at? Would it be possible to have a reply along those lines?

**Mr. Churchman:** Mr. Chairman, I personally have no objection to discussing this aspect but there is the question whether or not we are getting into the policy end of it, and this I am not sure is my field.

**Mr. O'Connell:** Well, I would not think that a statement of the kind of options that are available is a matter of policy. I am not asking for an indication of what choices are being made but what kind of thing is being looked at, and what are the possibilities?

**Mr. Churchman:** On this basis, Mr. Chairman the options that I suppose are available or the things that we are looking at areas follows. There is the possibility of expanding the Arts and Crafts Centre as it is set up at the present time. Actually, it should probably be called a warehouse rather than a crafts centre because it is an entirely different operation to CAP. I am afraid I keep mentioning this, knowing that you are going to discuss CAP at a later time and go into more detail on it. But it is a different operation.

It was started a number of years ago to pick up the surplus material produced by Indian craftsmen that they could not sell anywhere else. It has operated on a very meagre budget. As a matter of fact, I think last year we only had about \$120,000 with which to purchase materials from the Indian, craftsmen. Now this could be expanded, and I think this is one of the alternatives. Another alternative of course is to go to an organization similar to CAP—again I keep coming back to this—an organization that Mr. Solomon was speaking of this morning, whereby you have a board of directors, outlets throughout Canada—I think he mentioned four major centres: Montreal, Toronto, Winnipeg, and Vancouver—a heavily subsidized section for the training of people in the craft industry to develop the standards and the quality products that Mr. Solomon spoke of.

This is highly important. One of the problems we have had at the craft shop or the Crafts Centre is that many times we have

[Interpretation]

**M. O'Connell:** C'est une réponse à caractère assez général, mais c'est sans doute la seule réponse que notre témoin pense pouvoir nous donner à l'heure actuelle. Néanmoins nous avons suscité quelque intérêt et je me demande si l'on pourrait nous dire à peu près le sens que prend cette révision. A quoi songe-t-on précisément et quels sont les choix qui se présentent? Pourriez-vous nous éclairer là-dessus?

**M. Churchman:** Monsieur le président, en ce qui me concerne, je ne m'oppose pas à discuter de cet aspect, mais je me demande si l'on n'est pas en train d'empiéter sur le côté politique de la question, ce qui, à mon avis, n'est pas de mon ressort.

**M. O'Connell:** Je ne crois pas vraiment qu'une déclaration visant le genre d'options disponibles soit une question de ligne de conduite. Je ne demande pas qu'on m'indique les choix qui sont faits, mais simplement les choix qui se présentent à l'étude, et les possibilités qu'ils comportent.

**M. Churchman:** Dans ce cas, monsieur le président, les choix qui se présentent et les possibilités qu'ils comportent sont les suivants: nous étudions la possibilité de développer le Centre d'artisanat, tout en maintenant ses structures actuelles. En fait, ce Centre devrait plutôt s'appeler «entrepôt», car ce Centre diffère complètement du CAP. Je ne fais qu'y revenir, sachant très bien que, plus tard, vous serez saisis de la question du CAP, qui est une opération tout à fait différente.

Elle fut créée, il a quelques années, pour disposer de l'excédent des objets produits par les Indiens et qu'ils ne pouvaient vendre ailleurs. Cet organisme disposait d'un budget plutôt maigre. En fait, je pense que l'année dernière, nous ne disposions que de \$120,000 pour acheter des objets d'art indiens. On pourrait agrandir cet organisme et ce serait là une des possibilités. Un autre choix serait de s'adresser à un autre organisme comme le CAP—une fois de plus j'y reviens—un organisme qui, comme M. Solomon disait ce matin, disposerait d'un conseil d'administration, de débouchés à travers tout le Canada, je pense qu'il a mentionné quatre centres principaux: Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, une section qui disposerait d'importants subsides pour la formation d'artisans pour développer au sein de l'industrie la qualité et les normes de production dont monsieur Solomon nous parlait.

Voilà qui est très important. Il nous est arrivé souvent d'acheter dans les ateliers et au Centre d'artisanat des objets de très mau-

[Texte]

purchased material of very low quality which was very difficult to dispose of.

So quality is very important. Personally, I do not think, from what I now about it that the industry itself—that is, if you set up an industry—could support the training and developing quality aspects of it. I think this has to be subsidized. Then, of course, you need the marketing end of it and you need an organized sales staff who are competent in the field to sell to the retail trade, if you are going to stick to the retail trade. And there is another option that you can retail yourself through major outlets or you can run a strictly wholesale business, and I guess you would need good buyers in the field—people who know what they are doing—because as Mr. Solomon so well pointed out this morning, you cannot go out with a price list showing Moccasins at \$5.

Just like the man in the outpost who buys fur, you have to know your product; you have to know whether it is a quality product or not.

These are some of the things that we are looking at. Another option I suppose is a co-operative type of organization whereby crafts guilds themselves formed at the production level develop their own wholesaling and retailing, operations.

• 1250

There is another factor, Mr. Chairman, that is coming into this. This is the fact that the provinces are becoming quite interested in this field. Mr. Solomon mentioned Team products this morning in Alberta. Now Team products in again a highly subsidized organization. It is subsidized by the provincial government of Alberta and by Indian Affairs, and they are endeavouring to do what I have already indicated is one of our options which is to produce better products and to find an outlet for them.

They are also endeavouring, with some success, to produce new products. Mr. Simpson has probably seen the leather dresses and garments which have met with considerable success. One young lady ordered one as a wedding dress just a little while ago.

I do not know that I have answered your question, sir, but...

[Interprétation]

vaise qualité qui étaient très difficiles à écouler.

Par conséquent, la qualité joue un rôle important. Personnellement, je ne crois pas que l'industrie elle-même, si un jour elle prend forme, puisse se charger des dépenses qu'entraînent la formation des artisans et l'amélioration de la qualité. Je crois que cet aspect doit être subventionné. Puis, vous avez, bien sûr, le côté commercialisation pour laquelle il faut disposer d'un personnel de ventes bien organisé, qui soit compétent sur le marché afin d'écouler la marchandise aux détaillants.

Il y a aussi une autre possibilité qui est celle d'écouler la marchandise par l'entremise d'importants débouchés, ou la possibilité d'exploiter une entreprise de vente en gros, et je suppose que vous auriez également besoin de bons acheteurs sur le marché, c'est-à-dire un personnel qui sait bien ce qu'il fait, car, comme M. Solomon l'a bien fait remarquer ce matin, vous ne pouvez vous présenter sur le marché avec une liste des prix indiquant des «moccasins» à \$5.

Tout comme celui qui achète les fourrures directement des trappeurs, vous devez bien connaître la qualité de vos produits; vous devez savoir si la marchandise est de bonne ou de mauvaise qualité. Voilà quelques-unes des possibilités que nous envisageons. Une autre serait une organisation coopérative ou des guildes d'artisanat formées au niveau de la production, qui mettraient au point leurs propres opérations de ventes en gros et en détail.

Il y a, monsieur le président, un autre facteur en cause. Il s'agit du fait que les provinces s'intéressent en ce moment de plus en plus à ce domaine. Ce matin, M. Solomon nous a parlé de la firme *Team Products* de l'Alberta qui est une organisation hautement subventionnée par le gouvernement provincial de l'Alberta et par les Affaires indiennes et ils essaient de faire ce qui est une de nos possibilités à laquelle nous songeons, soit d'assurer une meilleure production et d'y trouver des débouchés.

Ils essaient de même avec un certain succès de mettre au point de nouveaux produits. M. Simpson a sans doute vu les robes et vêtements en cuir, qui ont connu beaucoup de succès. Une jeune fille en a commandé une il n'y a pas longtemps pour sa robe de mariage.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Monsieur mais...

[Text]

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, that has been very helpful. I think it reinforces a good deal of what Mr. Solomon was saying about the crafts centre. I think it is generally agreed that it really is a sort of warehouse of last resort and that we should not consider we have a program around that kind of centre. It is not developmental and it is not in a position to be concerned with quality, and so on.

I think it reinforces, in another way, Mr. Solomon's plea that we consider something that is spun out some distance from government, because if it is to get into the commercial marketing fields it needs an autonomy somewhat similar to CAP's, though perhaps undoubtedly subsidized from a development point of view.

I think Mr. Churchman's comment has been useful in indicating just what are the limitations of that crafts centre.

Has the Department any estimate of the potential size of the market for Indian crafts in Canada, including export, crafts?

**Mr. Churchman:** Yes; but this, of course, is really difficult to estimate. However, we base it on the fact that at the moment—and again this is an estimate because we do not have receipts, of that type of thing—about \$1.5 million are being returned to the Indian people as a result of the crafts industry. We see this being multiplied at least three times, and perhaps quite a bit more, but with a potential of \$4 to \$4.5 million, at least. Eskimo arts are estimated at about \$1.75 million for the last year, and we estimate those of the Indians at about \$1.5 million, on present production. But, again, both can be expanded, the Indian one particularly—and the experts in the field say at least three times.

**Mr. O'Connell:** One would think so. That is all the more reason for a developmental policy being arranged through the Department to meet that potential. I think that is a very low estimate, but everybody is guessing in this field.

**Mr. Churchman:** We feel that even on that basis there is good reason to develop it and to support it.

**Mr. O'Connell:** Has the Department considered craft training schools? Has it taken any initiatives in this area?

[Interpretation]

**M. O'Connell:** Oui, cela fut très utile. Je pense que cela appuie vraiment ce que disait M. Solomon au sujet du Centre d'artisanat. Je pense qu'on en convient que c'est plutôt un entrepôt du dernier ressort et que nous ne devrions pas considéré avoir un programme autour de ce centre. Il ne sert pas au développement et il n'est pas en mesure de se préoccuper des questions de qualité, de production et ainsi de suite.

Je pense que cela appuie d'autant plus cet appel formulé par M. Solomon, soit que l'on puisse s'éloigner quelque peu du gouvernement, parce que, pour s'engager dans le domaine de la commercialisation, il faut une certaine autonomie à peu près semblable à celle du CAP, bien que sans aucun doute subventionné en vue du développement. Je pense que ce fut un commentaire des plus utile formulé par M. Churchman, soit de nous indiquer quelles sont les limitations de ces centres d'artisanat.

Est-ce que le ministère a des prévisions quant à l'envergure possible du marché pour l'artisanat indien au Canada, y compris l'artisanat d'exportation?

**M. Churchman:** Oui, mais suivant les directives que nous recevrons, il ne'st pas facile de faire de telles prévisions. Toutefois, nous les fondons sur le fait qu'en ce moment et ce n'est qu'une simple prévision parce que nous n'avons pas de reçus pour ces genres de choses mais, en ce moment, il y a environ un million de dollars et demi à retourner aux Indiens comme résultat de l'industrie de l'artisanat. Cela pourrait se multiplier au moins par trois, et peut-être même un peu plus, mais il y a possibilité de quatre millions et demi au moins pour cette industrie. Les arts esquimaux sont évalués à environ \$1,750,000 pour la dernière année, et ceux des Indiens à environ un million et demi. Mais on peut donner l'expansion aux deux surtout chez les Indiens. Certains des exportateurs prévoient une expansion qui serait triple.

**M. O'Connell:** Donc, d'autant plus on devrait prévoir au ministère la mise au point d'une ligne de conduite pour répondre à ces possibilités. C'est une évaluation plutôt conservatrice, mais c'est une simple prévision.

**M. Churchman:** Même à cela nous sommes d'avis qu'il y a d'excellents motifs pour le développer et l'appuyer.

**M. O'Connell:** Le ministère a-t-il songé à des écoles de formation artisanale? A-t-il pris des initiatives de ce côté?

[Texte]

**Mr. Churchman:** I think Mr. Vokes may have some knowledge of this area.

**Mr. Vokes:** Mr. Chairman, perhaps I might give a very brief rundown on the situation as it presently stands in Canada.

We estimate that there are about 6,300 Indian people presently active in craft programs. As Mr. Churchman has just mentioned, they are getting about \$1.5 million in return.

On Mr. O'Connell's question on the type of training schools, we have the teen program

• 1255

in Alberta, which started in 1966. This is both developmental and marketing, and a large number of training programs are on-going all the time. Incidentally, the teen program employs something like nine Indian and Eskimo people as full-time, paid employees.

In Saskatchewan there is a program going in La Ronge, supported by the federal government, which is managed by two Indian people, and they are carrying out training programs.

In British Columbia during the past year ten training programs were carried out, and nine Indian people were employed to conduct them. There is one in the Yukon which is on-going all the time. I believe some of the members mentioned their visit there recently.

In Manitoba we have somebody on staff who is also carrying out training programs in the Brandon area.

In Ontario Mr. Solomon has been employed by the Department to undertake this kind of work in Northern Ontario. And so the training program goes.

**Mr. Churchman:** Thank you, Mr. Chairman. That is all I have.

**The Chairman:** Gentlemen, it is now almost one o'clock. Perhaps we could have one more question.

We will invite you gentlemen to return when CAP is before the Committee.

**Mr. Simpson:** I assume, then, Mr. Chairman, that we are not passing the estimates in this particular area.

I have one question, though, on the statement about the work that is going on in the various provinces.

[Interprétation]

**M. Churchman:** M. Vokes pourrait peut-être répondre à la question.

**M. Vokes:** Monsieur le président, je pourrais peut-être vous donner une idée de la situation telle qu'elle se présente maintenant au Canada. Nous prévoyons qu'il y a environ six mille trois cents Indiens qui en ce moment font des travaux d'artisanat. Comme M. Churchman vient de le dire, ils obtiennent environ un million et demi de revenu de ces activités. Au sujet de la question de M. O'Connell quant au genre d'écoles de formation artisanale, nous avons le programme

«Teen» en Alberta, qui a été inauguré en 1966. Il s'agit de la commercialisation et de la formation et un grand nombre de programmes de formation sont constamment en marche. En passant, ce programme pour les jeunes emploie environ 9 Indiens et Esquimaux à plein temps.

En Saskatchewan, il y a un programme à la La Ronge appuyé par le gouvernement fédéral et administré par deux Indiens et ils conduisent des programmes de formation.

En Colombie-Britannique au cours de la dernière année, il y a eu dix programmes de formation et neuf Indiens ont travaillé à ces programmes. Il y en a un au Yukon, je pense que certains des députés ont dit qu'ils s'y étaient rendus récemment.

Au Manitoba, nous avons quelqu'un qui fait partie du personnel et qui assure des programmes de formation dans la région de Brandon.

En Ontario, M. Solomon est au service du ministère pour faire ce genre de travail dans le nord de l'Ontario. Et ainsi se déroule le programme de la formation.

**M. Churchman:** Merci beaucoup monsieur le président, c'est tout.

**Le président:** Messieurs, il est environ une heure. Nous pourrions peut-être permettre une autre question.

Nous vous inviterons à comparaître de nouveau au Comité lorsque nous aurons des représentants du CAP.

**M. Simpson:** Monsieur le président, j'en conclurais alors que nous n'adoptons pas ce poste des prévisions de dépenses. Il faudra y revenir.

Je voudrais simplement maintenant poser une question à l'égard de déclarations portant sur le travail qui se fait dans les différentes provinces.

[Text]

Is this set up at the suggestion of your regional offices, or is it set up on a handicraft policy in Ottawa? I knew before you mentioned it that there is a good one in Brandon, but why do we not have a little more activity in the northern part of Manitoba where the majority of the Indian people live?

**Mr. Churchman:** Primarily, Mr Chairman, it is the regional people who make the recommendations, and they are usually financed out of their budget. However, suggestions are made both ways. We try to keep a two-way communication with the regions. If we have suggestions we make them, and they do also.

Some of the initiatives of course, come from the Indian people and some from the Provinces.

At the moment we are having discussions with Manitoba on a proposal that they are—I was going to say “pushing”—putting forward, and we like it and are interested in it. We are trying to work out an arrangement with them whereby we get some more development along these lines.

One fact that we run into here is that it is not just Indian people who are band members or have treaty cards who produce Indian handicraft. Many people of Indian origin, or the Metis people, also produce. The provinces are very much interested of course, in this area, so we find that we can work together; and there is good reason to work together on this kind of program.

**Mr. Simpson:** I have one further question. I may not be able to be at the next Committee meeting when the witnesses appear. It was mentioned that roughly \$100,000 was allotted for purchasing by the crafts centre. How many people are actually employed at the crafts centre?

**Mr. Churchman:** There are six people at the crafts centre.

• 1300

**Mr. Simpson:** When the witnesses next appear could they have for the Committee a rundown on the amounts spent on purchasing back, say, to 1960, or for however long it has been going, but not more than for the last eight years, and the annual budget of the crafts centre over those years? We could then make some comparisons on how it is operating.

[Interpretation]

Cela est-il constitué à la suggestion de vos bureaux régionaux ou est-ce que cela est constitué suivant une politique établie à Ottawa, en matière d'artisanat? Je suis heureux de voir qu'il y en a un excellent à Brandon, que je connaissais avant que vous en parliez. Mais pourquoi n'a-t-on pas un peu plus d'activité dans la région du Nord du Manitoba, où se trouvent la plupart des Indiens?

**M. Churchman:** Essentiellement, monsieur le président, ce sont les gens du bureau régional qui formule les recommandations et, habituellement, c'est financé à partir de leur budget. Encore, il y a des suggestions qui viennent de part et d'autre. Nous essayons toujours de maintenir les communications avec les régions dans les deux sens, et si nous avons des suggestions à faire nous les formulons et de même en ce qui les concerne.

Une partie des initiatives viennent des Indiens et d'autres des provinces.

En ce moment, nous avons des entretiens avec le Manitoba pour ce qui est des propositions voulant qu'ils fassent un certain programme. Ils ont fait une suggestion et nous l'étudions. Nous aimons travailler avec eux.

Une des choses que nous avons éprouvées, ici, c'est le fait que pour ce qui est de ces Indiens qui sont membres d'une bande ou qui ont des cartes de traité, qui produisent des objets d'artisanat, il y a bon nombre d'Indiens ou de Métis qui font aussi des objets d'artisanat. Les provinces s'y intéressent beaucoup. Et, nous trouvons qu'on peut travailler ensemble pour un tel programme.

**M. Simpson:** J'ai une autre question. Je ne pourrai peut-être pas être ici à la prochaine réunion du Comité, lorsque les témoins seront là. On a mentionné que quelque \$100,000, étaient prévus pour les achats du centre d'artisanat. Combien de personnes sont présentement à l'emploi du centre d'artisanat?

**M. Churchman:** Il y en a six.

**M. Simpson:** Peut-être pour ce qui est de la prochaine réunion avec les mêmes témoins, pourriez-vous donner au Comité la ventilation des achats faits, disons, à partir de 1960 ou quelque chose du genre, ou enfin depuis le temps, disons, pour les 8 dernières années, pas plus, et le budget annuel du Centre d'artisanat pour ces années. Nous pourrions alors faire des comparaisons sur le fonctionnement.

[Texte]

**The Chairman:** Mr. Deakon, do you have a question?

**Mr. Deakon:** I think I had better pass.

Item 1 stood.

**The Chairman:** The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Interprétation]

**Le président:** Monsieur Deakon vous aviez une dernière question?

**M. Deakon:** Aussi bien céder le pas parce qu'il est une heure.

Le poste 1 est réservé.

**Le président:** Le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

---

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

M. Chabot: Je voudrais demander si on va avoir une réunion dans les prochains jours. Je voudrais savoir si on va avoir une réunion dans les prochains jours. Je voudrais savoir si on va avoir une réunion dans les prochains jours.

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

Une partie des initiatives viennent des artisans et d'autres des provinces.

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

Et ce moment, nous avons des entretiens avec le Ministère pour ce qui est des programmes. Ils ont fait une suggestion et nous voudrions leur montrer comment travailler avec eux.

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

Une des choses que nous avons éprouvées, c'est le fait que pour ce qui est de ces artisans qui sont membres d'une bande ou qui ont une carte de travail, qu'ils ont des objets d'artisanat. Il y a bon nombre d'artisans d'artisanat. Les provinces s'y intéressent beaucoup. Et nous voudrions qu'on peut travailler ensemble pour un tel programme.

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

M. Simpson: J'ai une autre question. Je ne pourrais peut-être pas être ici à la prochaine réunion du Comité, lorsque les témoins seront là. On a mentionné que quelque \$100,000 étaient prévus pour les achats du Centre d'artisanat. Combien de personnes sont présentement à l'emploi du Centre d'artisanat?

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

M. Chabot: Il y en a six.

[Texte]  
 The Chairman: Mr. Dawson, do you have any questions? sup-  
 Mr. Dawson: I think I have one question. I would like to know if the  
 committee is going to have a meeting in the future.  
 The Chairman: The meeting is adjourned.  
 nouvelle convocation du président.

M. Simpson: Peut-être pour ce qui est de la prochaine réunion avec les témoins, pourriez-vous donner au Comité la ventilation de ce budget, à partir de 1960 jusqu'à ce que quelque chose de ferme, en fait le budget, soit établi pour les prochaines années, pas plus de six mois? Le budget du Centre d'artisanat pour ces six mois pourrions-nous faire des comparaisons sur le fonctionnement.

OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

MASCICULE BILINGUE OFFICIEL

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

First Session

Première session de la

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

vingt-huitième législature, 1968-1969

STANDING COMMITTEE  
ON

COMITÉ PERMANENT  
DES

INDIAN AFFAIRS

AFFAIRES INDIENNES

and

et du DÉVELOPPEMENT

NORTHERN DEVELOPMENT

du NORD CANADIEN

*Chairman*

IAN WATSON

*President*

MINUTES OF PROCEEDINGS  
AND EVIDENCE

PROCES-VERBAUX ET  
TÉMOIGNAGES

No. 18

THURSDAY, MARCH 13, 1969

LE JEUDI 13 MARS 1969

*Respecting*

*Concernant*

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates

Prévisions budgétaires des affaires indiennes  
et du Nord canadien

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969



OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

First Session

Première session de la

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

vingt-huitième législature, 1968-1969

STANDING COMMITTEE

COMITÉ PERMANENT

ON

DES

INDIAN AFFAIRS

AFFAIRES INDIENNES

and

et du DÉVELOPPEMENT

NORTHERN DEVELOPMENT

du NORD CANADIEN

Chairman

IAN WATSON

Président

MINUTES OF PROCEEDINGS

PROCÈS-VERBAUX ET

AND EVIDENCE

TÉMOIGNAGES

No. 13

THURSDAY, MARCH 13, 1969

LE JEUDI 13 MARS 1969

*Respecting*

*Concernant*

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

Prévisions budgétaires des affaires indiennes  
et du Nord canadien.

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

STANDING COMMITTEE ON  
INDIAN AFFAIRS AND  
NORTHERN DEVELOPMENT

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT  
DU NORD CANADIEN

Chairman  
Vice-Chairman

Mr. Ian Watson  
Mr. Paul St-Pierre

Président  
Vice-Président

and Messrs.

et Messieurs

Borrie,  
Buchanan,  
Cullen,  
Deakon,  
Dinsdale,  
Duquet,  
Gundlock,

Kaplan,  
Laprise,  
Marchand (*Kamloops,*  
*Cariboo*),  
Nielsen,  
O'Connell,  
Orlikow,

Simpson,  
<sup>1</sup>Smerchanski,  
Southam,  
Thomson (*Battleford-*  
*Kindersley*),  
Yewchuk—(20).

*Le secrétaire du Comité,*  
Michael B. Kirby,  
*Clerk of the Committee.*

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

Conformément à l'article 65(4)b) du  
Règlement

<sup>1</sup> Replaced Mr. Givens on March 12, 1969. <sup>1</sup> Remplace M. Givens le 12 mars 1969.

LE JEUDI 13 MARS 1969

THURSDAY, MARCH 13, 1969

Concernant

Respecting

Prévisions budgétaires des affaires indiennes  
et du Nord canadien.

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

WITNESSES—TÉMOINS

(Voir Procès-verbaux)

(See Minutes of Proceedings)

(Text)

## MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, March 13, 1969.

(14)

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 7:45 p.m. The Chairman, Mr. Watson, presided.

*Members present:* Messrs. Cullen, Deakon, Dinsdale, Duquet, Gundlock, Kaplan, Nielsen, O'Connell, Orlikow, Simpson, Southam, Smerchanski, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson (14).

*Also present:* Messrs. Cadieu, Orange and Sulatycky.

*Witnesses: From the Northern Canada Power Commission:* Mr. J. A. MacDonald, Chairman and Mr. E. W. Humphrys, General Manager and Chief Engineer.

On motion of Mr. Simpson, it was

*Agreed:*—That reasonable travelling and living expenses be paid to Mr. Arthur Solomon who appeared before the Committee on Tuesday, March 11, 1969 and to Professor F. W. Anderson who will be appearing before the Committee on Tuesday, March 18, 1969.

On motion of Mr. Southam, it was

*Agreed:*—That the answers supplied by the Department of Indian Affairs and Northern Development to questions asked by Mr. Smerchanski at an earlier meeting, be printed as an appendix to the Minutes of Proceedings and Evidence of this day. (*See Appendix L*)

Mr. Simpson tabled a letter from Mr. Peter W. Elkington of Dawson City in the Yukon, which had attached to it, a summary of an Indian Housing Survey carried out in Dawson City, Yukon. (*See Exhibit II*)

The Chairman called Item L85—Advances to Northern Canada Power Commission—of the estimates of the Department of Indian Affairs and Northern

(Translation)

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 13 mars 1969.

(14)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce soir à 7 h. 45, sous la présidence de M. Watson, président.

*Présents:* MM. Cullen, Deakon, Dinsdale, Duquet, Gundlock, Kaplan, Nielsen, O'Connell, Orlikow, Simpson, Southam, Smerchanski, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson—(14).

*De même que:* MM. Cadieu, Orange et Sulatycky.

*Témoins: De la Commission d'énergie du Nord canadien:* M. J. A. MacDonald, président, et M. E. W. Humphrys, directeur général et ingénieur en chef.

Sur la proposition de M. Simpson,

*Il est convenu*—Que l'on rembourse, dans une mesure raisonnable, leurs frais de déplacement et de séjour à M. Arthur Solomon, qui a comparu devant le Comité le mardi 11 mars 1969, et au professeur F. W. Anderson, qui comparaitra devant le Comité le mardi 18 mars 1969.

Sur la proposition de M. Southam,

*Il est convenu*—Que les réponses fournies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à des questions posées par M. Smerchanski lors d'une séance précédente soient imprimées en appendice au procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice L*).

M. Simpson dépose une lettre de M. Peter W. Elkington, de Dawson City, dans le Yukon, à laquelle est joint le résumé d'une enquête sur le logement des Indiens effectué à Dawson City. (*Voir Pièce II*).

Le président met en délibération le crédit L85—Avances à la Commission d'énergie du Nord canadien—des prévisions budgétaires du ministère des Affaires in-

Development for the fiscal year 1969-70, so as to allow the Committee to consider the question of Electric Power in the North as ordered by the Committee on Monday, March 10, 1969.

The Chairman introduced the witnesses and they were questioned.

Later, on motion of Mr. Gundlock, it was

*Agreed*,—That the question of time limits to be placed on members of the Committee should be referred to the Subcommittee on Agenda and Procedure.

On the completion of questioning, the Chairman and members of the Committee thanked the witnesses.

At 10:20 p.m., on motion of Mr. Smerchanski, it was

*Agreed*,—That the Committee adjourn to Tuesday, March 18, 1969.

diennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970, afin de permettre au Comité d'examiner la question de l'énergie hydro-électrique dans le Nord, conformément à l'ordonnance du Comité du 10 mars 1969.

Le président présente les témoins, qui répondent ensuite à des questions.

Plus tard, sur la proposition de M. Gundlock,

*Il est convenu*—Que la question des limites de temps à imposer aux membres du Comité soit renvoyée au comité du programme et de la procédure.

L'interrogatoire terminé, le président et les membres du Comité remercient les témoins.

A 10 h. 20 du soir, sur la proposition de M. Smerchanski,

*Il est convenu*—Que le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 18 mars 1969.

*Le secrétaire du Comité,*  
Michael B. Kirby  
*Clerk of the Committee.*

Il est convenu—Que les réponses fournies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à des questions posées par M. Smerchanski lors d'une séance précédente soient imprimées en appendice au procès-verbal et témoignages de ce jour. (Voir Appendice I.)

M. Simpson dépose une lettre de M. Peter W. Elkington, de Dawson City, dans laquelle est joint le résumé d'une enquête sur le logement des Indiens effectuée à Dawson City. (Voir Pièce II.)

Le président met en délibération le projet d'annexer à la Commission d'enquête sur le développement du Nord canadien des prévisions budgétaires du ministère des Affaires

On motion of Mr. Southern, it was *Agreed*:—That the answers supplied by the Department of Indian Affairs and Northern Development to questions asked by Mr. Smerchanski at an earlier meeting be printed as an appendix to the Minutes of Proceedings and Evidence of this day. (See Appendix I.)

Mr. Simpson tabled a letter from Mr. Peter W. Elkington of Dawson City in the Yukon, which had attached to it a summary of an Indian Housing Survey carried out in Dawson City, Yukon. (See Exhibit II.)

The Chairman called Item I.85—Advances to Northern Canada Power Commission—of the estimates of the Department of Indian Affairs and Northern

[Text]

## EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, March 13, 1969

• 1944

**The Chairman:** Gentlemen, I now call the meeting to order.

I would like to receive a motion to pay the expenses of Mr. Solomon, who appeared before us as a witness at the last meeting, and also Professor Anderson, who will be appearing before us on Tuesday, March 18.

**Mr. Simpson:** I so move.

Motion agreed to.

**The Chairman:** I would also like to ask for the Committee's permission to table the answers to questions asked by Mr. Smerchanski at our meeting before Christmas and that these answers be printed as an appendix to the minutes of this meeting.

**Mr. Southam:** I so move.

Motion agreed to.

• 1945

**The Chairman:** I will now call Item L85.

**Mr. Simpson:** Mr. Chairman, on a point of order.

**The Chairman:** Yes.

**Mr. Simpson:** I have a letter here addressed to myself from a person in Dawson City and it contains information on a housing survey which was taken there by the chief. It is a very short letter and the writer expresses the hope that we find this information useful in the work of the Committee. I have made a copy of it and I would like to table it with the Clerk. I will acknowledge this letter and say that it has been turned over to the Committee.

**The Chairman:** Is the Committee agreed?

**Some hon. Members:** Agreed.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, perhaps it might be convenient for me to raise a question of privilege at this point. You will recall last Friday I indicated to the Steering Committee that I felt I would be compelled to raise this point at the first opportunity before

[Interpretation]

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 13 mars 1969

**Le président:** Messieurs, la séance est ouverte.

J'aimerais recevoir une motion pour nous permettre de rembourser les frais encourus par monsieur Solomon, qui a témoigné lors de la dernière séance et ceux de monsieur Anderson qui sera ici le mardi 18 mars.

**M. Simpson:** Je présente cette motion.

La motion est adoptée.

**Le président:** J'aimerais également obtenir la permission du Comité pour déposer les réponses aux questions posées par monsieur Smerchanski avant Noël et pour faire imprimer ces réponses en appendice aux témoignages de la présente séance.

**M. Southam:** Je propose la motion à cet effet.

La motion est adoptée.

**Le président:** Nous allons maintenant étudier le crédit 185.

**M. Simpson:** J'invoque le Règlement.

**Le président:** Je vous écoute.

**M. Simpson:** J'ai ici une lettre que m'a adressée personnellement une personne de Dawson City. Elle contient des renseignements sur une enquête relative au logement menée à cet endroit. Il s'agit d'une brève lettre et le signataire dit espérer que les détails qu'elle contient pourront être utiles au Comité. J'aimerais en déposer une copie auprès du secrétaire. J'accuserai réception de la lettre et avertirai le signataire qu'elle est maintenant entre les mains du Comité.

**Le président:** Le Comité est d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, peut-être serait-il pratique que je soulève une question de privilège maintenant. Vous vous souviendrez que j'ai averti le comité directeur, vendredi dernier, que je serais forcé de soulever cette question à la première occasion

[Text]

embarking on a continuation of our discussions with respect to the Northern Canada Power Commission and public versus private power in the North.

The Yukon's 230,000 square miles and the Northwest Territories' 1,300,000 square miles is a fairly large constituency to get around in during an election campaign. During the last election I requested—it was not offered—the use of an executive aircraft owned by the Yukon Electrical Company Limited, which is one of the main producers and distributors of power in the Yukon Territory. At the time I made that request, I did not think there was even the scintilla of a possibility of any conflict arising.

However, in subsequent conversations with the president of the Yukon Liberal Association—and a recent petitioner in proceedings which have been dismissed in the territorial courts of the Yukon Territory against myself—he informed me that he intended to use this circumstance against me and also that in raising these matters on behalf of Yukon Electrical before this Committee I was merely paying off a debt.

I deny that allegation completely and wish to point out to the Committee—I will not mention the circumstances where potential leaders of one of our national parties used executive aircraft fairly extensively recently—that this particular aircraft was offered to the candidate for the Liberal Party in the Northwest Territories, and because he had already made arrangements he informed Yukon Electrical that he could not use it but that the Liberal candidate in the riding of Athabasca could very well use it, and in fact he did use it fairly extensively.

I raise the matter now because of the fact that when I was confronted with this matter by the president of the Yukon Liberal Association I readily saw that it might consider there would be a conflict. I do not believe there is and I do not believe it interferes with the position I have taken with respect to my stand on private investor-owned utilities as opposed to government-owned utilities in the North.

I propose, unless a substantive objection is raised by some members of the Committee, to pursue that course notwithstanding the kind of confrontation I have explained to you, and I do not believe there is a conflict. That is my question of privilege, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Mr. Nielsen, I think the members of this Committee will accept your declaration in the spirit in which it was given, and we appreciate the frank way in which

[Interpretation]

avant de poursuivre nos discussions en ce qui concerne la Commission d'énergie du Nord canadien et les sociétés privées d'énergie électrique.

Les 230,000 milles carrés du Yukon et les 1,300,000 milles carrés des Territoires du Nord-Ouest représentent un vaste territoire à couvrir au cours d'une campagne électorale. Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai demandé qu'on me prête un avion appartenant à la *Yukon Electrical Company* qui est l'un des plus importants producteurs et distributeurs d'électricité du Yukon. Au moment où j'ai fait cette demande, je n'ai jamais pensé qu'il y avait la moindre possibilité de conflit d'intérêts.

Or, dans mes conversations subséquentes avec le président de l'Association libérale du Yukon, ce dernier m'a déclaré qu'il avait l'intention d'utiliser ce fait contre moi ajoutant qu'en soulevant certains points au nom de la *Yukon Electrical* devant ce Comité, je ne fais que m'acquitter d'une dette.

Je nie formellement ces allégations et désire souligner, bien que je n'aie pas l'intention de mentionner les circonstances dans lesquelles certains candidats possibles à la direction de l'un de nos partis nationaux ont pu jouir d'un avion privé récemment, que ce même appareil que j'ai utilisé a été offert au candidat libéral qui, parce qu'il avait pris d'autres dispositions, ne pouvait l'utiliser. Il a toutefois ajouté que le candidat libéral dans la circonscription d'Athabasca pourrait peut-être l'utiliser, ce qu'il a d'ailleurs fait.

Je soulève cette question parce que lorsque j'ai abordé ce point avec le président de l'Association libérale du Yukon, j'ai réalisé qu'on pourrait croire qu'il y avait conflit. Je ne crois pas qu'il y en ait et je ne crois pas non plus que ceci entre en ligne de compte dans la position que j'ai adoptée au sujet des entreprises privées d'utilités publiques par opposition aux entreprises publiques.

J'ai l'intention, à moins que certains membres de ce Comité n'y aient de forte objection, de continuer dans le même sens. Je ne crois pas qu'il y ait conflit. Voilà ce que j'avais à dire, monsieur le président.

**Le président:** Je pense, M. Nielsen, que les membres du Comité vont accepter votre déclaration. Nous sommes sensibles à la franchise avec laquelle vous nous l'avez exposée.

[Texte]

it was given. I do not think there is any other comment I need to make on it.

We are now on Item L85 of the estimates

• 1950

for the fiscal year 1969-70.

Northern Canada Power Commission

L85 Advances to the Northern Canada Power Commission for the purpose of capital expenditure in accordance with section 15 of the Northern Canada Power Commission Act—\$4,040,000

With respect to this item, we will have the opportunity tonight of questioning the president of the Northern Canada Power Commission, as well as the general manager and chief engineer, on any matters which may arise from the answers given by the Northern Canada Power Commission to questions asked by Mr. Nielsen and Mr. Smerchanski before Christmas. Mr. Nielsen, perhaps you could start off the questioning or, if you prefer, Mr. Smerchanski.

**Mr. Nielsen:** I will defer to Mr. Smerchanski.

**Mr. Smerchanski:** No, Mr. Nielsen, you can carry on. You have been up there.

**Mr. Simpson:** Mr. Chairman, on a point of order. I am not raising points of order to hold the meeting up, but I must say that although I am quite in agreement with the carrying on of the procedure we are undertaking, I was under the impression after speaking with you yesterday that tonight we would—and perhaps I got it wrong—deal with the CAP.

**The Chairman:** My apologies to you, Mr. Simpson.

**Mr. Simpson:** I am saying this because I have already notified two people in the room that that was what we were dealing with, I have now learned for the first time that we are not dealing with them first.

**The Chairman:** I owe you an apology, Mr. Simpson, because I did so inform you. Subsequent to my informing you we found out there were some fairly strong reasons for having NCPC before us tonight, and we also ran into some difficulties in getting the witnesses from Canadian Arctic Producers. We will simply have them appear before us at a later date. I intended to inform you on this today, Mr. Simpson.

**Mr. Simpson:** Thank you, Mr. Chairman.

[Interprétation]

Je ne pense pas qu'il y ait d'autres commentaires à faire.

Nous aborderons maintenant l'étude du crédit L85 des prévisions budgétaires pour l'année 1969-1970.

Commission d'énergie du Nord canadien

L85 Avances à la Commission d'énergie du Nord canadien au titre de dépenses en immobilisations conformément à l'article 15 de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien—\$4,040,000

A ce sujet, nous pourrions interroger, ce soir, le président de la Commission d'énergie du Nord canadien et le directeur général et ingénieur en chef sur tous les sujets qui pourraient vous venir à l'esprit par suite de la lecture des réponses que la Commission a données aux questions posées par messieurs Nielsen et Smerchanski avant Noël. Monsieur Nielsen pourrait peut-être poser les premières questions à moins qu'il ne désire laisser la parole à monsieur Smerchanski.

**M. Nielsen:** Je vais céder la parole à M. Smerchanski.

**M. Smerchanski:** Allez-y, plutôt, monsieur Nielsen.

**M. Simpson:** Monsieur le président, j'en appelle au Règlement. Je ne le fais pas pour retarder cette séance, mais je dois dire que, bien que je sois parfaitement d'accord avec la procédure que nous suivons, j'avais, pour ma part, l'impression, après vous avoir parlé hier, que nous traiterions ce soir de la *Canadian Arctic Producers*.

**Le président:** Je vous prie d'accepter mes excuses, monsieur Simpson.

**M. Simpson:** Je vous dis cela parce que je viens de dire à deux personnes dans la salle que c'était ce sujet que nous allions d'abord aborder, et je viens d'apprendre que tel n'est pas le cas.

**Le président:** Je vous fais des excuses, monsieur Simpson, parce que je ne vous ai pas averti plus tôt. Après notre conversation, nous avons réalisé qu'il serait préférable de recevoir la CENC, ce soir. De plus, il était difficile de faire venir les témoins de *Canadian Arctic Producers*. Par conséquent, ils viendront à un autre moment. J'avais l'intention de vous prévenir aujourd'hui, monsieur Simpson, je m'excuse.

**M. Simpson:** Merci.

[Text]

**The Chairman:** I am sorry. I offer the same explanation to the Committee.

**Mr. Orlikow:** Mr. Chairman, I am not worried about that, but I thought we were to have Professor Carr in attendance.

**The Chairman:** Professor Carr will be appearing before the Committee on Tuesday. He is with us tonight as an observer but he will be with us again on Tuesday.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, perhaps before asking my questions I should point out an error in the appendix which is attached to the letter from the Deputy Minister, Mr. MacDonald, to you of March 4. You will notice on page 4 of Appendix A there appears a list of communities in the Yukon that are...

**The Chairman:** Which paragraph, Mr. Nielsen?

**Mr. Nielsen:** At the bottom of page 4, Appendix A. I believe that appears on page 256 of issue No. 11 of the Minutes of Proceedings and Evidence of this Committee. In any event, in referring to the original page 4 of Appendix A, there appear to have been three communities in the Yukon which are served by Yukon Electrical Company which have been omitted from the list.

Those communities are Burwash Landing, Pelly River Crossing and Swift River. None of those communities on that list have been indicated as receiving power from the Yukon Electrical Company, when in fact they do. I request that perhaps an amendment could be made in the Minutes of Proceedings and Evidence, and I am sure that upon reflection Mr. MacDonald will agree that in fact those three communities should be listed.

• 1955

One other point, Mr. Chairman. On page 26 of the Minutes of Proceedings and Evidence of November 7, 1968, issue No. 3, Mr. MacDonald undertook to find out the amount of the loss in real terms that was suffered at Coppermine. That may be in the appendix that he has supplied to you, Mr. Chairman. I have not found it, but I have not studied it with meticulous care yet. It may be there, although I did not see it on first perusal.

Mr. Chairman, may I direct the attention of Mr. MacDonald to pages 3 and 4, where he is answering questions put to him by Mr. Smerchanski. He lists a number of plants that are operated by NCPD in the Northwest Territories. I would like to ask him whether any one or more of those several plants have been put

[Interpretation]

**Le président:** La même explication est valable pour l'ensemble du Comité.

**M. Orlikow:** Je pensais qu'on avait demandé au professeur Carr de venir.

**Le président:** Le professeur Carr va comparaître mardi. Il est avec nous ce soir à titre d'observateur, mais il sera avec nous mardi.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je devrais peut-être, avant de poser ma question, vous signaler une erreur qui s'est glissée dans l'appendice à la lettre que le sous-ministre, monsieur MacDonald, vous a adressée le 4 mars dernier. Vous remarquerez, à la page 4 de l'appendice A, la liste des municipalités du Yukon...

**Le président:** A quel endroit, avez-vous dit?

**M. Nielsen:** Au bas de la page 4, appendice A. Je crois que vous pourriez le retrouver à la page 256 du fascicule 11 des procès-verbaux et témoignages de ce Comité. Quoi qu'il en soit, à la page 4 du texte original de l'appendice A, on semble avoir oublié les noms de trois municipalités du Yukon qui sont desservies par la *Yukon Electrical Company*.

Il s'agit de Burwash Landing, Pelly River Crossing et Swift River. Aucune de ces collectivités n'a été portée sur la liste, alors qu'elles reçoivent effectivement l'électricité de cette compagnie. Je pense qu'il faudrait amender le texte des procès-verbaux et témoignages et je suis convaincu que monsieur MacDonald admettra que les noms de ces trois collectivités devraient être, en fait, indiqués.

Il y a également autre chose, monsieur le président. A la page 26 des procès-verbaux et témoignages du 7 novembre, il s'agit du fascicule 3, monsieur MacDonald s'est engagé à vérifier l'importance de la perte subie à Coppermine. Ce détail se trouve peut-être dans l'appendice qu'il vous a remis, monsieur le président, mais je ne l'ai pas trouvé. Il est vrai que je n'ai pas scruté le tout. Le détail y est peut-être même si je ne l'ai pas retrouvé à première vue.

Puis-je, monsieur le président, attirer l'attention de M. MacDonald sur les pages 3 et 4 où il répond aux questions de M. Smerchanski. Il donne la liste d'un certain nombre d'usines qui sont exploitées par la CENC dans les Territoires du Nord-Ouest. Est-ce qu'il pourrait nous dire si, parmi ces usines, il y

[Texte]

out—and he may have some difficulty here with his hats—to tender by the Department for operation by some person, firm or corporation other than NCPC or the Department.

**Mr. J. A. MacDonald (Chairman, Northern Canada Power Commission and Deputy Minister, Department of Indian Affairs and Northern Development):** No.

**Mr. Nielsen:** I notice that all of them are in fact being maintained by NCPC.

**Mr. MacDonald:** Yes, that is the policy.

**Mr. Nielsen:** Is the Department quite happy with the cost of the operation of all of those plants by NCPC?

**Mr. MacDonald:** Yes. We were operating in a high cost territory. The word "happy" may not be the happiest choice because we always like to see the costs brought down, but if by implication you mean do we feel the costs could be significantly lower, we have no such feeling.

**Mr. Nielsen:** Are any other electrical power producing plants operated in the North by any other agency or department of government other than those listed on pages 3 and 4 of Appendix A?

**Mr. MacDonald:** I was just double checking to make sure that we have not left out some other departments. To the best of my knowledge it is a comprehensive list.

**Mr. Nielsen:** That was not the question, though, Mr. MacDonald. To your knowledge are any other plants operated by any other department or agency other than the ones listed, which are either operated by the Department of Indian Affairs and Northern Development or NCPC in these areas?

**Mr. MacDonald:** The Department of National Defence operates plants, but I believe this covers DOT, does it not?

**Mr. E. W. Humphrys (General Manager and Chief Engineer, Northern Canada Power Commission):** Yes, it includes one DOT operation. There may be one or two others.

**Mr. MacDonald:** I think the largest exception would be the Department of National Defence.

**Mr. Nielsen:** Does the Department of National Defence operate plants in locations

[Interprétation]

en a qui ont fait l'objet d'appels d'offres de la part du ministère qui voudrait qu'elles soient exploitées par une personne, une compagnie ou une société autre que la CENC ou le ministère.

**M. J. A. MacDonald (président de la Commission d'énergie du Nord canadien et sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Non.

**M. Nielsen:** Toutes ces usines sont exploitées par la CENC.

**M. MacDonald:** Oui, telle est notre politique.

**M. Nielsen:** Est-ce que le ministère est satisfait du coût d'exploitation de toutes ces usines qu'exploite la CENC?

**M. MacDonald:** Oui, mais vous utilisez le mot «satisfait» qui n'est pas des plus satisfaisants, car nous aimons que les coûts soient les moins élevés. Mais si vous voulez me demander, par là, si ces coûts peuvent être réduits, et de façon importante, je répondrai dans la négative.

**M. Nielsen:** Est-ce qu'il y a d'autres compagnies d'électricité dans le Nord qui sont exploitées par d'autres agences gouvernementales en dehors de celles citées là?

**M. MacDonald:** Je suis en train de vérifier, pour m'assurer que nous n'avons pas oublié de ministères, mais je crois que la liste est complète.

**M. Nielsen:** Non, ce n'était pas la question. La question était de savoir s'il y a d'autres usines qui sont exploitées par d'autres ministères ou autres organismes gouvernementaux, en dehors de celles qui sont, d'après la liste, exploitées soit par le ministère des Affaires indiennes soit par la Commission d'énergie du Nord canadien?

**M. MacDonald:** Le ministère de la Défense nationale exploite des usines mais je crois que cette liste couvre le ministère des Transports.

**M. E. W. Humphrys (Directeur général et ingénieur en chef de la Commission d'énergie du Nord canadien):** Oui, elle inclut une usine exploitée par le ministère des Transports. Il y en a peut-être une ou deux autres.

**M. MacDonald:** Je crois que l'exception la plus importante est le ministère de la Défense nationale.

**M. Nielsen:** Est-ce que le ministère de la Défense nationale exploite des centrales, dans

[Text]

where either the Department or NCPC also operate plants?

**Mr. MacDonald:** I do not believe so, no.

**Mr. Nielsen:** Is it the intention of NCPC to take over these DND plants?

**Mr. MacDonald:** I think we would have to consider each case on its merits. That would be the policy if National Defence were withdrawn from it, but if it is a satisfactory operation and the consumption is entirely National Defence, it probably would not disturb that arrangement.

**Mr. Nielsen:** Has DND made any such request to NCPC or to the Department?

**Mr. MacDonald:** No.

**Mr. Nielsen:** There were attached as part of Appendix A certain agreements between the Northwest Territories Power Commission on the one hand and Yellowknife Power Company Limited—that was an agreement dated December 31, 1951—and in another instance an agreement dated June 1, 1949, between the Northwest Territories Power Commission and Yellowknife Power Company Limited. Was a third agreement dated December of 1961 between the Northern Canada Power Commission and Plains Western Gas and Electric Company Limited. Is it the policy of NCPC to enter into such agreements in areas where they are supplying power to the distributor?

**Mr. MacDonald:** Mr. Humphrys, would you elaborate on these agreements?

**Mr. Humphrys:** Under normal circumstances where there is a need for it, the Commission is prepared to enter into an agreement if other circumstances make it practicable to do so. In the case of the Plains Western Gas and Electric Company Limited agreement with Yellowknife, the original agreement was entered into at the very outset of the operations of the Commission, and it expired in 1961. There was then a move to enter into a new agreement, but for a varied number of reasons it was not done. There was no direct need for it at that particular time, although it was the sort of thing that is normally done in business practice.

Where the commission supplies power to private mining companies, it also endeavours to have an agreement, but in some instances it does not have an agreement. The question is what is the real value of an agreement in

[Interpretation]

des endroits où la CENC ou le ministère exploitent également des centrales?

**M. MacDonald:** Je ne le crois pas.

**M. Nielsen:** Est-ce que la CENC a l'intention de prendre charge de ces centrales?

**M. MacDonald:** Je pense qu'il faut étudier chaque cas sur ses propres mérites. Nous suivrions certes cette politique si le ministère de la Défense nationale décidait de se retirer de ce domaine, mais s'il s'agit d'une exploitation satisfaisante et que ce ministère consomme toute l'énergie produite, je ne vois pas pourquoi il faudrait modifier la situation.

**M. Nielsen:** Est-ce que le ministère de la Défense nationale a adressé des demandes en ce sens à la CENC ou au ministère?

**M. MacDonald:** Non, absolument pas.

**M. Nielsen:** On a joint d'une part à l'appendice A certains accords passés entre la CENC et la *Yellowknife Power Company Limited*, il s'agit d'accords intervenus le 31 décembre 1951, et d'autre part, un accord, en date du 1<sup>er</sup> juin 1949, entre la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et la *Yellowknife Power Company Limited*. Il y a eu un troisième accord, datant de décembre 1961, entre la Commission d'énergie du Nord canadien et la *Plains Western Gas and Electric Company Limited*. Est-ce que la Commission d'énergie du Nord canadien a pour politique de passer des contrats de ce genre dans les régions où elle fournit de l'énergie aux distributeurs?

**M. MacDonald:** Monsieur Humphrys, pourriez-vous donner des précisions au sujet de ces accords?

**M. Humphrys:** Dans des conditions ordinaires, et lorsque le besoin s'en fait sentir, la Commission est disposée à signer un accord, si les circonstances extérieures le permettent. Dans le cas de l'accord entre la *Plains Western Gas and Electric Company Limited* et Yellowknife, l'accord original a été conclu dès le début de l'exploitation de la Commission, et il a expiré en 1961. Il a alors été question de signer un nouvel accord, mais pour diverses raisons, on ne l'a pas fait. On n'a pas jugé cela comme absolument nécessaire de le faire à ce moment-là, bien que ce soit la façon de procéder normale en affaires.

Lorsque la Commission fournit de l'énergie à une société minière privée, elle cherche à obtenir un accord, mais elle n'en a pas partout. La question c'est de savoir quelle est la valeur réelle d'un accord dans le cas particu-

[Texte]

this particular case, and we have not felt a lack of an agreement was a serious handicap either to ourselves or to the customer. Therefore under normal business practice it would be the Commission's normal procedure to do so, but it does not have agreements in every instance.

**Mr. Nielsen:** Well, would it be fair to suggest, Mr. Humphrys, that it would be a desirable business practice to have an agreement where you have over \$500,000 worth of power being sold by the Commission to a distributor each year?

**Mr. Humphrys:** I do not think it is absolutely necessary if the Commission is confident that the distributor will pay the cost for power and he knows what the cost is going to be. I do not see that an agreement is really an essential document.

**Mr. MacDonald:** If I may just supplement that. I think an agreement becomes critical when you are contemplating new capital expenditures, and one wants to be certain of the amortization. But as I understand these, that issue does not arise.

**Mr. Nielsen:** Well would it not assist in crystalizing the plans, in your view, in terms of good business practice, the plans of the distributor with respect to its projected capital investments, if an agreement were in existence which defined clearly what both parties were expecting of each other?

**Mr. MacDonald:** I would suggest that the critical information is the projected loans for the future. This is where the planning element comes in and, of course, this could be covered by an agreement, or else it is simply a matter of good liaison. But I would repeat, that from

• 2005

our point of view I think we would be most concerned about an agreement when we are entering into large capital expenditures ourselves. Or conversely, the customer might want an agreement if there was some uncertainty about our ability to supply. I do not think that applies in this particular case.

**Mr. Nielsen:** Well, going to the Yukon instance specifically, Mr. MacDonald, I think it is fair to say that there is some kind of a partnership which exists between the investor-owned utility and NCPC in the Yukon. I am referring, for a specific example, to the figures which you gave in your submission to

[Interprétation]

lier en cause, et nous ne pensons pas que l'absence d'un accord constitue un désavantage sérieux, que ce soit pour nous-mêmes ou pour le client. Par conséquent, dans des conditions normales d'affaires, la Commission procède ainsi, mais il n'y a pas un accord dans tous les cas.

**M. Nielsen:** Serait-il juste de dire, monsieur Humphrys, qu'il serait souhaitable qu'un accord soit conclu dans tous les cas où la Commission vend à un distributeur pour plus de \$500,000 d'énergie par an?

**M. Humphrys:** Je ne pense pas que ce soit absolument indispensable, lorsque la Commission est certaine que le distributeur paiera l'énergie qu'on lui fournit et qu'il en connaît le prix. Je ne pense pas qu'un accord soit un document absolument essentiel.

**M. MacDonald:** Pourrais-je ajouter quelque chose? A mon avis, un accord devient essentiel lorsqu'on envisage de nouvelles dépenses en immobilisations, si l'on veut s'assurer de l'amortissement des frais. Mais, d'après ce que je comprends, la question ne se pose pas ici.

**M. Nielsen:** A votre avis, est-ce que l'existence d'un accord définissant clairement ce que les deux parties attendent l'une de l'autre n'aiderait pas à cristalliser les projets du distributeur relativement aux dépenses en immobilisations qu'il envisage de faire, ce qui constitue une bonne façon de procéder en matière d'affaires?

**M. MacDonald:** Je pense que le renseignement fondamental c'est la charge que l'on prévoit pour l'avenir. Bien sûr, c'est là que joue le facteur planification, et, bien sûr, cela peut être réglé par un accord ou simplement par une bonne liaison. Mais, je le répète, pour notre part, nous serions surtout désireux d'avoir un accord lorsque nous-mêmes nous lançons dans de grandes dépenses en immobilisations. Inversement, le client pourrait demander un accord lorsqu'il n'est pas certain que nous allons pouvoir fournir toute l'énergie demandée. Mais, je pense pas que ce soit le cas ici.

**M. Nielsen:** Monsieur MacDonald, dans le cas précis du Yukon, je pense qu'il est juste de dire qu'il y a un genre d'association entre le service qui est aux mains des investisseurs et la Commission d'énergie du Nord canadien dans le Yukon. Je veux parler, pour citer un exemple précis, des chiffres qui figurent dans

[Text]

the Chairman of the Committee with respect to Carmacks. For instance, I note that on page 4 of your Appendix A you again list the Carmacks supply being supplied by the Yukon Electrical Co., listing after a hyphen NCPF hydro supply in 1969. I presume that is an anticipated supply by NCPC as a result of the construction of the transmission line from Whitehorse to Anvil. Has any agreement been reached—in the absence of an over-all agreement between NCPC and Yukon Electric—with respect to the price at which the hydro power is going to be sold to Yukon Electric for distribution in Carmacks? Or has any other agreement been reached between the two of you in this regard?

**Mr. Hymphrys:** Not as yet.

**Mr. Nielsen:** Have you started negotiations?

**Mr. Humphrys:** Yes.

**Mr. Nielsen:** Is it your intention to enter into a firm written agreement?

**Mr. Humphrys:** If we can do so, yes.

**Mr. Nielsen:** I realize you can do it, but is it the intention of doing so?

**Mr. MacDonald:** I think we would have to state that it would depend upon the circumstances at the time.

**Mr. Nielsen:** What circumstances, Mr. MacDonald?

**Mr. MacDonald:** The circumstances that would be prevailing at the time. I, as a member of the Commission, would want to see what it is we were entering into agreement about, and what interest there was between the parties.

**Mr. Nielsen:** I do not want to split hairs here and I do not think I am doing so, but if the Commission is going to sell power to Yukon Electric, and if it is going to be sold at X cents per kilowatt hour, and if Yukon Electric is going to be expected to be obliged to pay this amount to NCPC, would it not be common business prudence to have them enter into a firm agreement to oblige themselves contractually to pay for the power than they get from NCPC?

**Mr. MacDonald:** That could be the desirable thing. On the other hand, I simply do not want to say right now, "Yes, we will enter into an agreement," because that might be thought to represent an agreement, and I should not like to be under that kind of com-

[Interpretation]

le mémoire que vous avez présenté au président du Comité au sujet de Carmacks. Je vois qu'à la page 4 de votre Appendice A, vous indiquez l'alimentation en énergie de Carmacks comme provenant de la *Yukon Electrical Co.* alimentée à son tour, en 1969, par l'usine hydro-électrique de la C.E.N.C. Je suppose que la C.E.N.C. prévoit de fournir cette énergie à la suite de la construction de la ligue de canalisation entre Whitehorse et Anvil. En l'absence d'un accord global entre la CENC et la *Yukon Electrical Co.* avez-vous conclu un accord relatif au prix auquel vous allez vendre de l'énergie électrique à la *Yukon Electrical Co.* pour que celle-ci la distribue à Carmacks ou quelque autre accord à cet égard?

**M. Humphrys:** Pas pour le moment.

**M. Nielsen:** Est-ce que des négociations ont été entamées?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Est-ce que vous avez l'intention de conclure un accord écrit ferme?

**M. Humphrys:** Si cela est possible, oui.

**M. Nielsen:** Je sais bien que vous pouvez le faire, mais en avez-vous l'intention?

**M. MacDonald:** Je pense devoir répondre que tout dépendrait des circonstances du moment.

**M. Nielsen:** De quelles circonstances, monsieur MacDonald?

**M. MacDonald:** Des circonstances qui prévaudraient à ce moment-là. En tant que membre de la Commission, je voudrais savoir sur quoi allait porter l'accord, et quel intérêt il y avait entre les parties en cause.

**M. Nielsen:** Je ne veux pas couper les cheveux en quatre, et je ne pense pas le faire, d'ailleurs. Mais si la Commission doit vendre de l'énergie à la *Yukon Electrical Co.*, qu'elle doive la vendre à X cents le kilowatt, et que la *Yukon Electrical Co.* doive payer cette somme-là à la C.E.N.C. est-ce que la prudence normale ne dicterait pas que l'on exige de cette société un accord ferme qui l'obligerait par contrat à payer l'énergie qu'elle recevra de la C.E.N.C.?

**M. MacDonald:** Peut-être serait-ce souhaitable. D'autre part, je ne veux pas dire dès maintenant que nous allons conclure un accord, car on pourrait considérer cela comme un engagement de ma part, et je ne voudrais pas être obligé de conclure un

[Texte]

pulsion until I see what it is we are agreeing about.

An agreement could provide the things that you were talking about. On the other hand, making power available for sale at the standard rates, with a willing buyer and a willing seller, could also cover it, as in fact it does frequently without the necessity of an agreement. I think if we have an agreement it will be because both parties consider that it is mutually advantageous to have an agreement.

**Mr. Nielsen:** I find that very hard to accept, Mr. MacDonald. I would suggest to you that it is only common ordinary business prudence and practice for one party when it sells something to another, particularly here where perhaps it exceeds \$500,000 a year, to oblige that other party to pay for it, and the other party to oblige NCPD to supply it.

**Mr. MacDonald:** I do not dispute the necessity to oblige the party to pay for it, Mr. Nielsen, but I am not at all convinced that it necessarily implies having an agreement.

**Mr. Nielsen:** For instance—perhaps Mr. Humphrys has the answer to this question—power is now supplied or has been supplied to Bear Creek community. Is that correct?

**Mr. Humphrys:** Yes.

**Mr. Nielsen:** Is this being billed now, or how is it being paid for? What arrangement exists for this?

**Mr. Humphrys:** It is being billed to the consumer at Bear Creek in the same fashion as any other consumer in the Dawson area, and he pays the bill.

**Mr. Nielsen:** And how does the power get out to Bear Creek?

**Mr. Humphrys:** By a transmission line.

**Mr. Nielsen:** Who owns the transmission line?

**Mr. Humphrys:** The Yukon Consolidated Gold Corporation.

**Mr. Nielsen:** Does the NCPD pay any rent on that line?

**Mr. Humphrys:** No, there is an agreement with the consumer that the transmission line would remain intact and he would be supplied with power at the Dawson rates. If they

[Interprétation]

accord tant que je ne saurai pas sur quoi va porter l'accord.

Un accord pourrait inclure les dispositions dont vous parlez. D'autre part, si l'on fournit de l'énergie à vendre au taux normal, et que le vendeur et l'acheteur soient consentants, cela peut suffire aussi, et suffit d'ailleurs souvent, sans que l'on ait besoin de conclure un accord. Si nous concluons un accord, ce sera, je pense, que les deux parties considéreront que cela est avantageux.

**M. Nielsen:** J'ai beaucoup de mal à accepter ce point de vue, monsieur MacDonald. Je dirai que c'est une question de prudence commerciale normale; la façon de procéder courante est que la partie qui vend à une autre partie, et tout particulièrement lorsqu'il peut s'agir, comme c'est le cas ici, d'un demi-million de dollars par an, oblige cette autre partie à payer, et que cette autre partie, à son tour, oblige la C.E.N.C. à fournir l'énergie demandée.

**M. MacDonald:** Je ne nie pas qu'il soit nécessaire d'obliger l'autre partie à payer, monsieur Nielsen, mais je ne suis pas du tout persuadé que cela suppose la conclusion d'un accord.

**M. Nielsen:** Par exemple—peut-être M. Humphrys a-t-il la réponse à cette question—on fournit actuellement, ou l'on a fourni de l'énergie à la collectivité de Bear Creek. Est-ce exact?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Est-ce que l'on envoie actuellement la facture, ou comment se font les paiements? Quelle est l'entente à cet égard?

**M. Humphrys:** La facture est envoyée au consommateur de Bear Creek comme à tout autre consommateur de la région de Dawson, et c'est lui qui paie la note.

**M. Nielsen:** Et comment envoie-t-on l'énergie à Bear Creek?

**M. Humphrys:** Par une ligne de canalisation.

**M. Nielsen:** A qui appartient cette ligne?

**M. Humphrys:** A la Yukon Consolidated Gold Corporation.

**M. Nielsen:** Est-ce que la C.E.N.C. paie la location de cette ligne?

**M. Humphrys:** Non, il y a accord avec le consommateur selon lequel cette ligne de canalisation restera intacte et l'on fournira à celui-ci de l'énergie au taux en vigueur à

[Text]

choose not to have the transmission line there then some other arrangements would have to be made. But it is in his interest to have power at the Dawson rates at the present time.

**Mr. Nielsen:** Well, let us leave the question of agreements for a moment. In dealing with those parts of the Appendix to your letter to the Chairman, Mr. MacDonald, which refer to Fort Resolution, are any calculations taken into account for federal income taxes when arriving at those conclusions, or for any other normal business overhead of such a nature?

• 2010

**Mr. MacDonald:** The answer to the income tax question is "no", and to the normal overhead "yes."

**Mr. Nielsen:** Does NCPD in fact pay any federal income tax?

**Mr. Humphrys:** No.

**Mr. Nielsen:** Do they pay any territorial taxes?

**Mr. Humphrys:** Yes, we pay a territorial fuel tax.

**Mr. Nielsen:** Fuel tax. Which is applicable only in the Northwest Territories. Is that correct?

**Mr. Humphrys:** That is correct.

**Mr. Nielsen:** There is no such fuel tax in the Yukon?

**Mr. Humphrys:** Correct.

**Mr. Nielsen:** Do NCPD pay any municipal taxes in any of these communities?

**Mr. Humphrys:** We pay a grant in lieu of taxes equal to the normal assessment and the normal tax rate of the community on executive and administrative property.

**Mr. Nielsen:** Does that mean on the homes?

**Mr. Humphrys:** Yes.

**Mr. Nielsen:** Because that is all there are.

**Mr. Humphrys:** New office property.

**Mr. Nielsen:** But the office property in the Yukon is not within the municipality, except in Dawson. Is that correct?

**Mr. Humphrys:** I think that is correct at the present moment, yes.

[Interpretation]

Dawson. Si l'on décidait de ne pas avoir cette ligne de canalisation, il faudrait conclure d'autres accords. Mais pour le moment, c'est dans l'intérêt du consommateur d'avoir de l'énergie au taux en vigueur à Dawson.

**M. Nielsen:** Laissons de côté un instant la question des accords. Monsieur MacDonald, dans les parties de l'appendice à votre lettre adressée au président qui ont trait à Fort Resolution, est-ce que l'on a tenu compte, pour en arriver à ces conclusions, du calcul de l'impôt fédéral sur le revenu ou de tous autres frais généraux normaux de cet ordre?

**M. MacDonald:** On a tenu compte des frais généraux, oui, mais pas de l'impôt sur le revenu.

**M. Nielsen:** En fait, est-ce que la C.E.N.C. paie un impôt fédéral sur le revenu?

**M. Humphrys:** Non.

**M. Nielsen:** Paie-t-elle des taxes territoriales?

**M. Humphrys:** Oui, elle paie une taxe territoriale sur le combustible.

**M. Nielsen:** Sur le combustible. Cette taxe ne vaut que dans les Territoires du Nord-Ouest. Est-ce exact?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Il n'y a pas de taxe sur le combustible dans le Yukon?

**M. Humphrys:** Non.

**M. Nielsen:** Est-ce que la C.E.N.C. paie des taxes municipales dans certaines de ces collectivités?

**M. Humphrys:** Elle paie une subvention en remplacement de l'impôt équivalente à la cote normale et au taux normal de l'impôt sur les biens immobiliers de l'administration et de la gestion.

**M. Nielsen:** Entendez-vous par là l'impôt sur les bâtiments?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** Parce que c'est tout ce qu'il y a.

**M. Humphrys:** Les nouvelles propriétés du Bureau.

**M. Nielsen:** Mais les propriétés qui constituent ce bureau ne se trouvent pas dans la municipalité, sauf à Dawson, n'est-ce pas?

**M. Humphrys:** C'est exact, en ce moment.

[Texte]

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, I do not want to take up the whole of the time of the Committee. Perhaps Mr. Smerchanski and others might wish to intervene at this time.

**The Chairman:** Mr. Smerchanski.

**Mr. Orlikow:** Mr. Chairman, I would like to raise a point of order. What is the procedure we are following, not just tonight, but what is the procedure we are following in our hearing? Are we agreed on a time period during which a member can ask questions?

**The Chairman:** We have not discussed this so far in the Steering Committee. It is my feeling that we should limit a member to a maximum of 15 minutes. After he has used up his 15 minutes, if all other members have had a chance to speak, then he would be allowed again. Perhaps if it is agreeable to the Committee, we could make this an order of the Committee now for the remainder of our hearings in this session. Is 10 or 15 minutes—?

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, may I speak to that point of order with your permission? I realize that my friends are perhaps impatient with one particular member taking up what appears to be an inordinately disproportionate amount of the time of the Committee. But here we are dealing with a Commission whose operations are confined to two specific areas in Canada with two exceptions, one plant in British Columbia and one in Alberta. And there are two members who are representing constituents who are vitally concerned. While all members are interested in these areas of Canada, I would suggest that there are two who have a very specific obligation and responsibility here, and they may take a little more time than perhaps members from the more southerly parts of Canada are prepared to admit is important.

**Mr. Orlikow:** Mr. Chairman.

**The Chairman:** On the same point?

**Mr. Orlikow:** Yes. I was not expressing any opposition to Mr. Nielsen taking time. It is a very simple matter. Other members of the Committee may have interests in other subjects. I, for example, am developing considerable interest and considerable doubts about the educational system in the northern parts of Canada. Now, if Mr. Nielsen or anybody else can take—can carry a ball for a whole evening, that is fine with me, providing some other time I can do the same thing.

I think your suggestion, Mr. Chairman, is quite fair and all I want is that we should

[Interprétation]

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je ne veux pas monopoliser le temps du Comité. Peut-être que M. Smerchanski, ou d'autres, voudraient prendre la parole?

**Le président:** Monsieur Smerchanski.

**M. Orlikow:** J'en appelle au règlement, monsieur le président. Quelle est la procédure que nous suivons en général? Quelle est la procédure de nos séances? Sommes-nous d'accord au sujet d'une allocation de temps à chaque député pour poser des questions?

**Le président:** Nous n'en avons pas discuté, au comité de direction. Il me semble que nous devons limiter chaque député à un maximum de 15 minutes. Après ses 15 minutes, si chaque député a eu l'occasion de parler, on peut lui permettre de parler de nouveau. Si le Comité est d'accord, nous pourrions adopter cette procédure pour le reste de la session. Est-ce que 10 ou 15 minutes...

**M. Nielsen:** Je voudrais parler au sujet de cet appel au règlement. Je comprends que mes amis sont impatients lorsqu'un député parle beaucoup plus longtemps que les autres. Mais on discute d'une Commission dont l'exploitation se limite à deux régions du Canada avec deux exceptions, une centrale en Colombie-Britannique et une autre en Alberta. Il y a deux députés qui représentent les comtés intéressés. Bien que tous les députés soient intéressés à ces régions du Canada, il y en a deux qui ont des responsabilités très particulières à l'égard de ces comtés et peut-être prendront-ils plus de temps que les députés des autres régions du Canada ne voudraient reconnaître l'importance.

**M. Orlikow:** Monsieur le président.

**Le président:** Sur la même question?

**M. Orlikow:** Oui. Je n'ai exprimé aucune objection à ce que M. Nielsen prenne tout le temps qu'il veut pour poser des questions. La question est très simple. D'autres membres du Comité peuvent s'intéresser à d'autres sujets; moi-même je m'intéresse énormément et je doute sérieusement du système d'enseignement dans les parties septentrionales du Canada. Si M. Nielsen ou quelqu'un d'autre veulent passer toute la soirée à poser des questions, je suis bien d'accord à condition que je puisse en faire autant une autre fois.

Je crois que votre proposition est juste, monsieur le président. Je voudrais que l'on

[Text]

adopt a procedure which is applicable at every meeting and equitable to every member. And I think your suggestion is quite fair.

**The Chairman:** Mr. Deakon.

**Mr. Deakon:** Mr. Chairman, I understand the concern of Mr. Nielsen who is the member from that particular area and I think we should amalgamate both ideas and adopt a policy such as you have recommended, subject to the consideration Mr. Nielsen brought up that these people should be entitled to speak longer than a 15-minute period.

**The Chairman:** Well, Mr. Deakon and Mr. Nielsen, I would expect that the Committee members present tonight would not have the same number of questions or want to occupy very much of the time, and I would expect that after the remaining members of the Committee have asked their questions, there will be plenty of time left for Mr. Nielsen.

• 2015

I do not think that Mr. Nielsen will run into a problem with time limit tonight. And I would expect that if similar occasions should arise in the future, members will act in the same manner. If somebody has a very specialized field of interest and that topic is before him, it would be likely that he would have more time than the others. But I think that for purposes of orderly procedure, we should adopt an order to this effect. We can perhaps discuss the length of time—10 minutes or 15 minutes—but I think 15 minutes is probably a fair maximum.

Mr. Kaplan.

**Mr. Kaplan:** Could you put the question? I wanted to suggest on a point of order that we settle it and have a vote and see whether or not it would be 15 minutes.

**Mr. Nielsen:** On a point of order. I think we are treading some very dangerous ground. Is it in order even to make such a motion? As I understand it, Mr. Chairman, the proceedings here are governed by the new rules that have been implemented in the House, and the rules of debate and time limits apply here equally as they do there. I think we would be setting a very dangerous precedent to...

**The Chairman:** Gentlemen, since it is not an issue tonight, because we are going to give Mr. Nielsen plenty of time tonight, would everyone agree that we refer this to the Steering Committee? We will make sure we do it in a legal manner, and we will come back at the next meeting with a properly prepared order. Agreed?

[Interpretation]

adopte une procédure qui sera valable à toutes les séances et qui serait juste envers tous les députés. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Deakon.

**M. Deakon:** Je comprends l'intérêt de M. Nielsen qui représente ces régions; il me semble qu'on devrait fondre les deux idées et adopter la politique que vous recommandez sous réserve que, comme le dit M. Nielsen, ces députés puissent parler plus que 15 minutes.

**Le président:** Monsieur Deakon et monsieur Nielsen, je crois que les membres du Comité présents ici ce soir n'ont pas autant de questions à poser et ne prendront pas autant de temps. J'espère que lorsque les autres députés auront posé leurs questions, il restera assez de temps pour que M. Nielsen puisse poser ses questions.

Je ne pense pas que M. Nielsen manquera de temps ce soir. J'espère que si des occasions semblables se présentent à l'avenir, j'espère que les députés agiront de la même façon. Si quelqu'un s'intéresse à une question en particulier, la question à l'étude, il est fort probable que ce député jouira de plus de temps que les autres. Mais afin d'assurer une procédure ordonnée, il me semble qu'on devrait adopter un règlement à cet effet. On pourrait discuter pour savoir s'il faut accorder 10 ou 15 minutes, mais il me semble que 15 minutes serait probablement acceptable. M. Kaplan?

**M. Kaplan:** Voulez-vous mettre la question aux voix? Je voudrais que l'on ait un vote, pour régler la question des 15 minutes.

**M. Nielsen:** J'en appelle au Règlement. Il me semble qu'on discute une question épineuse. Je ne sais même pas si une telle motion est recevable. Si je comprends bien, c'est le nouveau Règlement adopté par la Chambre qui gouverne notre procédure et limite les débats qui est en vigueur ici, autant qu'à la Chambre des communes. Je crois que ce serait un précédent dangereux, si...

**Le président:** Il ne s'agit pas d'une question à régler ce soir puisque nous accorderons à M. Nielsen tout le temps de parole qu'il désire ce soir. Est-ce que chacun est d'accord pour qu'on réfère cette question au Comité directeur?

Nous nous assurerons que tout soit dans les formes et à la prochaine réunion nous aurons un Règlement à vous soumettre. D'accord?

[Texte]

**Some hon. Members:** Agreed.**The Chairman:** Mr. Smerchanski.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, I have not had sufficient time to go over the tables. I would have liked to compare them with the tables supplied previously, which I am not able to do. However, I would like to find out what the reason is for the plants being owned by one department and being operated and maintained by another. To me it would seem that if the NCPG is supplying power, is it not customary to own those facilities themselves?

**Mr. J. A. MacDonald (Chairman, Northern Canada Power Commission):** Mr. Smerchanski, the situation is largely between the Department of Northern Development and the NCPG, and the basic reason, of course, is that the NCPG is designed primarily to be a commercial-type operation. It is designed to operate where there is a possibility of a revenue at a rate to cover the return on the costs, whereas the Department frequently has had to get into the provision of electricity on what might be called an uneconomic basis for social reasons in very small communities where the size of the plant, would hardly warrant the time of even one man. It is a part-time kind of operation. We sell the electricity at a standard rate of, I think 12 cents per kilowatt hour and the loss is in fact absorbed by the Department for the reasons I have indicated.

If and as these places grow, however, to the point where they might support somewhat more professional bases of maintenance and care, we try to have the Northern Canada Power Commission take them on. But even there, it is a transitional period, and we keep the equipment on the books of the Department, so to speak, to try to get the professional care and maintenance of the Northern Canada Power Commission to be applied to it.

**Mr. Smerchanski:** On page 4 you have the maintenance by NCPG. Do you take into maintenance the cost of operation and then do you in fact take any depreciation on this?

**Mr. MacDonald:** You refer now to the departmentally owned facilities?

**Mr. Smerchanski:** Yes.

**Mr. Humphrys:** No, there is no depreciation. The maintenance is done at cost, and I might add that this maintenance is for very small stations such as one supplying a school where the plant is normally run by the school teacher or somebody there, and the Commission technical staff from a neighbouring com-

[Interprétation]

**Des voix:** D'accord.**Le président:** M. Smerchanski.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je n'ai pas eu le temps d'étudier les tableaux. J'aurais voulu les comparer avec les tableaux qui nous ont été donnés précédemment, ce que je ne peux pas faire. Mais je voudrais savoir pourquoi les centrales sont la propriété d'un ministère et exploitées par un autre ministère? Il me semble que si la CENC fournit l'énergie, est-ce qu'il ne serait pas logique qu'elle en soit le propriétaire?

**M. J. A. MacDonald (président, Commission d'énergie du Nord Canadien):** Ceci est une question entre le ministère du Nord canadien et la CENC et la raison fondamentale en est que la Commission a été conçue selon les principes de l'entreprise privée. S'il y a possibilité de revenus, son exploitation se ferait à un taux qui permet de tirer un bénéfice, tandis que le ministère a souvent fourni, pour des raisons sociales, de l'énergie sur une base non économique à des collectivités très petites alors que la centrale n'offre pas suffisamment de travail pour un seul homme. C'est une exploitation à temps partiel. On vend l'énergie électrique à un taux normal de 12 cents le kilowatt-heure et la perte est absorbée par le ministère pour les raisons que je viens d'indiquer.

A mesure que ces collectivités s'agrandissent, au point où il y aurait lieu de mettre sur pied une organisation d'entretien et d'exploitation plus professionnelle, nous essayons de remettre ces centrales à la CENC. Mais, même là, c'est une période de transition, et le matériel de ces centrales demeure la propriété du ministère, pour ainsi dire, nous essayons d'en remettre l'entretien professionnel à la CENC.

**M. Smerchanski:** A la page 4, vous indiquez que l'entretien est fourni par la CENC. Est-ce que l'entretien comprend les frais d'exploitation? Et est-ce que vous comptez un amortissement à cet égard?

**M. MacDonald:** Vous voulez parler des installations qui appartiennent au ministère?

**M. Smerchanski:** Oui.

**M. Humphrys:** Non. Il n'y a pas d'amortissement. L'entretien est fait à contrat, et j'ajoute qu'il s'agit de centrales très petites, comme par exemple, celles qui alimentent une école, et c'est parfois l'instituteur ou un autre qui s'en occupe, et le personnel technique de la Commission dans une ville voisine,

[Text]

munity—in this instance it is generally Fort Simpson—make periodic visits to do the maintenance work.

**Mr. Smerchanski:** Am I correct in saying that where the Department owns the plant, the cost of operation, wages, personnel, fuel and the normal operating costs are the only items that are added to the cost of maintenance by NCPD?

• 2020

**Mr. Humphrys:** The cost of maintenance by NCPD is the actual cost of personnel and supplies and materials.

**Mr. Smerchanski:** Oh, I see. When you say maintenance you are including the cost of personnel and operation and everything else except depreciation?

**Mr. Humphrys:** Not of operation, no. Maintenance just means maintaining, repairing or conditioning. The operation is done by a person who lives in this community. It might be the school teacher, the Northern Service Officer or some one else.

**Mr. Smerchanski:** The cost of operating that plant is not included in these figures, then?

**Mr. Humphrys:** No.

**Mr. Smerchanski:** The other question I would like to ask, Mr. Chairman, is, when the Department of Transport, the Department of National Health and Welfare, the Hudson's Bay Company and an RCMP Detachment are at these locations do they usually avail themselves of the power that is generated by the Department-owned plants?

**Mr. MacDonald:** It would depend on the history of that particular site. It sometimes might have been a Department of Transport site from the beginning and they would have, as we would have done, started a plant themselves.

**Mr. Smerchanski:** Let us take specifically, Coppermine. What takes place there? Does the RCMP and/or the Hudson's Bay Company, the Department of Transport and/or the Department of National Health and Welfare use the power generated by the plant that is owned by the Department?

**Mr. Humphrys:** The plant is owned by the Northern Canada Power Commission now. It is operated as a Commission plant and it supplies all the power requirements of the community including all the departments.

[Interpretation]

Fort Simpson dans ce cas, qui le visite de temps à autre pour effectuer l'entretien nécessaire.

**M. Smerchanski:** Ai-je raison de dire que lorsque le ministère est propriétaire, les frais d'exploitation, de salaires et de personnel sont les seuls postes ajoutés aux frais d'entretien par la CENC?

**M. Humphrys:** Les frais d'entretien de la CENC sont les frais réels de personnel et de matériel.

**M. Smerchanski:** Lorsque vous parlez d'entretien vous employez les frais de personnel et d'exploitation, tout sauf l'amortissement?

**M. Humphrys:** Pas les frais d'exploitation. L'entretien comprend seulement l'entretien courant, les réparations et la remise en état. L'exploitation est faite par un résident de la Communauté. Ce peut être l'instituteur, le fonctionnaire du ministère du Nord canadien ou quelqu'un d'autre.

**M. Smerchanski:** Alors, le coût d'exploitation de la centrale n'est pas inclus dans ces chiffres?

**M. Humphrys:** Non.

**M. Smerchanski:** L'autre question que je voudrais poser est celle-ci: lorsque le ministère du Transport, le ministère de la Santé, la compagnie Hudson Bay et le détachement de la Gendarmerie royale sont installés à cet endroit, utilisent-ils l'énergie produite par les centrales du ministère?

**M. MacDonald:** Tout dépend de l'endroit. C'était peut-être au début une centrale du ministère des Transports. Peut-être avaient-ils mis la centrale sur pied eux-mêmes.

**M. Smerchanski:** Prenons un exemple concret, à Coppermine, qu'est-ce qui se passe? Est-ce que la Gendarmerie royale, Hudson Bay Company, le ministère des Transports et le ministère de la Santé utilisent l'énergie produite par la centrale qui est la propriété du ministère?

**M. Humphrys:** Cette centrale est la propriété de la Commission de l'énergie du Nord canadien. Elle est gérée comme une usine de la Commission et elle fournit toute l'énergie de la communauté, y compris les autres ministères.

[Texte]

**Mr. Smerchanski:** All the departments purchase it at the same rate of 12 cents and any deficit is absorbed by the Commission?

**Mr. Humphrys:** That is right. No, not by the Commission, by the Department.

**Mr. Smerchanski:** By the Department?

**Mr. Humphrys:** Yes.

**Mr. Smerchanski:** Do I understand then that the diesel plant at Coppermine is owned by the Department?

**Mr. Humphrys:** No, the one at Coppermine is owned by the Northern Canada Power Commission with the power supplied at 12 cents per kilowatt hour to all consumers. The deficit is billed to the Department of Northern Affairs.

**Mr. Smerchanski:** I see, so in other words, the power plant at Coppermine is operated by Northern Canada Power Commission and the power is sold at 12 cents, but anything that goes to a loss position is charged back to the Department?

**Mr. Humphrys:** That is correct.

**Mr. Smerchanski:** In fact then, the Department of Indian Affairs is subsidizing to a smaller or a greater extent the RCMP if they use the power, the Hudson's Bay Company if they use the power, the Department of Transport if they use the power and the Department of Health if they use the power.

**Mr. Humphrys:** That is correct.

**Mr. Smerchanski:** Do these four agencies, in fact, use power at Coppermine?

**Mr. Humphrys:** Yes, indeed, they do.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, I have one other question that I would like to have answered. Is there any reason why or has anything been done to find out from the Hudson's Bay Company whether or not they can operate, maintain or own these plants and resell the power on a more reasonable basis in some of these outlying points where they have an establishment than is being done by NCPC at the present time?

**Mr. MacDonald:** I do not think that has ever been said of the Hudson's Bay Company. I do not think we have ever inquired into that possibility.

**Mr. Humphrys:** I might add that they have been more than anxious to buy power if it were available, regardless of cost, rather than run their own plant in communities where we are operating.

[Interprétation]

**M. Smerchanski:** Tous les ministères l'achètent au tarif de douze sous, et le déficit est payé par la Commission?

**M. Humphrys:** C'est juste. Oh non pas par la Commission, par le ministère.

**M. Smerchanski:** Par le ministère?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Smerchanski:** Dois-je comprendre que la centrale diesel de Coppermine est la propriété du ministère?

**M. Humphrys:** Non, celle de Coppermine est la propriété de la Commission de l'énergie du Nord canadien et l'énergie est vendue 12 cents le kilowatt à tous les consommateurs. Le déficit est facturé au ministère du Nord canadien.

**M. Smerchanski:** Je vois, en d'autres termes, la centrale de Coppermine est exploitée par la Commission de l'énergie du Nord canadien et l'électricité est vendue douze cents le kilowatt, et tout le déficit est facturé au ministère.

**M. Humphrys:** C'est juste.

**M. Smerchanski:** En fait, alors, le ministère des Affaires indiennes subventionne, à plus ou moins grande échelle, la Gendarmerie royale, la compagnie Hudson Bay, le ministère des Transports et le ministère de la Santé, s'ils utilisent l'énergie produite.

**M. Humphrys:** C'est juste.

**M. Smerchanski:** Est-ce qu'à Coppermine, ces quatre groupes utilisent l'énergie?

**M. Humphrys:** Oui, ils l'utilisent.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, j'ai une autre question: A-t-on cherché à savoir si la compagnie Hudson Bay, là où elle est implantée, pourrait exploiter, entretenir ou posséder ces centrales et vendre l'énergie sur une base plus raisonnable que ne le fait la CENC?

**M. MacDonald:** Je ne pense pas qu'on ait dit cela. Je ne crois pas qu'on ait jamais étudié cette possibilité.

**M. Humphrys:** Je dois dire qu'ils ont toujours été prêts à acheter l'énergie, si nous en produisons, à n'importe quel prix, plutôt que d'avoir leur propre centrale.

[Text]

**Mr. MacDonald:** In most of these small communities, you know, the provision of power is more of a nuisance problem.

**Mr. Nielsen:** If you would permit me to interject, is the inference that we are to draw from the answers of both Mr. Humphrys and Mr. MacDonald that it just does not pay private entrepreneurs to get into the power business in the north?

**Mr. MacDonald:** In the small communities that we are speaking of the answer would be, yes. It would not pay and I doubt if it would pay anybody. When you have to run a plant with the parttime assistance of a teacher—

**Mr. Nielson:** The teacher operates it at Old Crow. Does this apply to Old Crow, Teslin, Burwash Landing, Beaver Creek and to all of these other communities in the Yukon with 40, 50 or 60 people?

**Mr. MacDonald:** Generally speaking, the problem is one of a classic nature. When you have a very small consumptive load the real cost of power is probably higher than most people in the community could afford to pay. I am not talking about commercial enterprises because they could afford whatever we had to charge but charging more for the goods in which the people in the communities

• 2025

were interested. So there is a powerful element of social need involved in this.

**Mr. Nielsen:** Is this why NCPC did not supply power to these smaller communities in the Yukon between 1948 and now?

**Mr. MacDonald:** I cannot give you the reason why NCPC did or did not do anything in that period of time. I know the history of the development of the Northern Canada Power Commission which originally was to supply power where private enterprise would not. There has been a gradual evolution of this policy under various governments.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, I would like to ask quite a few more questions, but I would like, as I said, to compare some of these costs which I, as yet, have not had a chance to do. I will come back later. Thank you.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, I have just one related question to the one raised by Mr. Smerchanski, concerning Coppermine. I left the impression previously that Mr. MacDonald had not answered my questions at a previous meeting concerning the element of

[Interpretation]

**M. MacDonald:** Dans la plupart de ces petites collectivités, fournir l'énergie est plutôt un ennui.

**M. Nielsen:** Permettez-moi d'intervenir, mais il semble ressortir des propos de MM. Humphrys et MacDonald qu'établir une centrale électrique dans le Nord ne permet pas de réaliser des bénéfices.

**M. MacDonald:** Dans les petites communautés dont nous parlons, oui. On ne peut faire de bénéfices, quel que soit l'exploitant. Lorsqu'il faut faire marcher une centrale avec l'instituteur...

**M. Nielsen:** C'est l'instituteur qui la fait marcher à Old Crow. Cela s'applique-t-il à Old Crow, Teslin, Burwash Landing, Beaver Creek et toutes ces collectivités du Yukon de 40, 50 ou 60 personnes?

**M. MacDonald:** Le problème est classique, lorsqu'il y a très peu de consommateurs, le coût de l'énergie est beaucoup plus élevé que ce que la plupart des consommateurs peuvent payer. Je ne parle pas des entreprises commerciales, car elles seraient disposées à payer ce que nous leur demandons, mais elles répercuteraient ce supplément de frais sur leurs marchandises. Donc, il y a là un aspect social.

**M. Nielsen:** Est-ce la raison pour laquelle la CENC n'a pas fourni d'énergie entre 1948 et maintenant à ces petites communautés du Yukon?

**M. MacDonald:** Je ne peux pas donner de raison pour laquelle la CENC n'a pas fourni d'énergie pendant cette période.

La Commission de l'énergie du Nord canadien a été instituée pour fournir l'énergie là où l'entreprise privée ne pouvait le faire. Cela a été la politique des divers gouvernements.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je voudrais poser quelques autres questions, mais je veux comparer les coûts, et je n'ai pas pu le faire jusqu'ici. Je redemanderais donc la parole plus tard. Merci.

**M. Nielsen:** Une question, à la suite de celle qui vient d'être soulevée par M. Smerchanski à propos de Coppermine. J'ai eu l'impression que M. MacDonald n'avait pas répondu à mes questions soulevées à la dernière séance, concernant les subventions à Coppermine. J'avais

[Texte]

subsidy at Coppermine and I was quite incorrect. The answers are set forth on page 7 of Appendix "A" and show the total revenues or, at least, the expenses of \$52,643 which were subsidized to the extent of \$29,000 by the Department of Indian Affairs and Northern Development. Is that accurate, Mr. MacDonald?

**Mr. MacDonald:** Yes.

**Mr. Nielsen:** I have a question which arises from that and it must take the form of a suggestion to stimulate the thoughts of the other members of the Committee. I know Mr. MacDonald can answer it. The suggestion is advanced here that because the Department pays \$29,000 of a \$52,000 expense, it is not operating in compliance with the terms of the Act which requires every station to be self-sufficient.

**Mr. MacDonald:** This is on the account of the Department which is not governed by the Northern Canada Power Commission Act.

**Mr. Nielsen:** But you are the Chairman.

**Mr. MacDonald:** I am the Chairman.

**Mr. Nielsen:** You are the Deputy Minister of the Department.

**Mr. MacDonald:** I am both, but in separate capacities. The Commission must operate in accordance with the Act. The Department of Northern Affairs operates under the Department of Indian Affairs and Northern Development Act and if we have sufficient authority under the latter Act to do what we have done and we think we have, then what we have done is, I think, quite proper.

**Mr. Nielsen:** This gives rise to the natural sequel to that question then, Mr. MacDonald. As a personal opinion, if you feel like advancing it, do you believe that the two positions should be separated and that there should be a Chairman of the Commission who is not connected with the Department?

**Mr. MacDonald:** Both as an official and as a personal opinion I can say, no, I do not think so, because the Northern Canada Power Commission is a very important instrument of economic development of the north and one of the main purposes of the Department of Northern Development is the economic development of the north. There is a very close interrelationship between these two elements. The capital required for the development and the possibility of hydro development in advance of need both demand the very

[Interprétation]

tort. Les réponses se trouvent à la page 7 de l'appendice A; on y indique le revenu en total, du moins les dépenses totales: 52,243 dollars, et une subvention de 29,000 dollars qui a été payée par le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Est-ce que c'est juste, monsieur MacDonald?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Nielsen:** J'ai une question qui relève de cela et elle doit prendre la forme d'une suggestion pour stimuler les membres du Comité. Je sais que M. MacDonald pourra répondre. J'avance que lorsque le ministère paie 29,000 dollars des 52,000 dollars de dépenses, il n'exploite pas en conformité avec la Loi qui demande que chaque centrale soit financièrement autonome.

**M. MacDonald:** Eh bien ça, c'est sur le compte du ministère qui n'est pas régi par la Loi sur la Commission de l'énergie du Nord canadien.

**M. Nielsen:** Mais vous êtes le président.

**M. MacDonald:** Je suis le président.

**M. Nielsen:** Vous êtes sous-ministre.

**M. MacDonald:** Je suis les deux, mais avec des pouvoirs séparés. La Commission doit fonctionner conformément à la Loi. Le ministère du Nord canadien obéit à la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien et nous avons suffisamment de pouvoir de par cette loi-là, pour faire ce que nous pensons être notre devoir. Et ce que nous avons fait est, me semble-t-il, parfaitement correct.

**M. Nielsen:** Monsieur MacDonald, personnellement est-ce que vous pensez que les deux postes devraient être séparés, et qu'il devrait y avoir un président de la Commission qui n'appartienne pas au ministère?

**M. MacDonald:** Eh bien, personnellement, et officiellement, je dois vous dire que non, je ne pense pas, parce que la Commission de l'énergie du Nord canadien est un instrument très important pour le développement économique du Nord et l'un des plus importants objectifs de ce ministère c'est le développement du Nord. Et par conséquent, il y a un rapport très étroit entre les deux. Il faut beaucoup de capitaux pour le développement et la possibilité de développement de l'énergie électrique en avance des besoins. Ces deux

[Text]

closest of collaboration and co-operation between the two elements.

**Mr. Nielsen:** Would that collaboration be deleteriously affected if the Chairman and the Deputy Minister were separate individuals?

**Mr. MacDonald:** I do not know, but I can tell you it is very much facilitated by the present arrangement.

**Mr. Nielsen:** You are not suggesting for a moment, of course, that private investment capital is not equally and perhaps even more important in the development of the north than is government capital?

**Mr. MacDonald:** I did not think I was talking about capital, Mr. Nielsen. I was talking about two entities and whether co-operation was served by having one man as head of both. On the subject of private capital, of course, I think you know we are doing our very best to solicit it and to facilitate it in every way possible and, I am happy to say, with a great deal of success, as you are well aware of what is happening in the north today.

**Mr. Nielsen:** Does our view with respect to the attraction of capital also hold true to the development of power in the north?

**Mr. MacDonald:** I think the Northern Canada Power Commission was created because Parliament and the government felt that that, in fact, was not forthcoming. I would think that this is likely to be the case again, given the circumstances in the north and the very high cost problems, but whether or not one

• 2030

can find some finite measurer or relative measurement I would not care to hazard a guess.

The Commission is able, I think, due to the fact that it is a public entity to receive the capital for investment in the facilities at the government's cost of borrowing, which is as favourable a cost if not a more favourable cost than anywhere else, and able to take periods of amortization for the return of the capital which is probably beyond what normal investors, I think, could do given all the range of alternative investments available to them.

So the likelihood is that in most instances you have a lower cost structure in so far as those elements are involved.

**Mr. Nielsen:** Let me put it very bluntly, then, Mr. MacDonald. Do you feel there is a place for investor-owned utilities in the

[Interpretation]

choses demandent beaucoup de collaboration et une coopération étroite entre les deux services.

**M. Nielsen:** Est-ce que cette collaboration serait beaucoup plus mauvaise si le président et le sous-ministre étaient distincts.

**M. MacDonald:** Je ne sais pas, mais je peux vous dire que la situation actuelle facilite bien les choses.

**M. Nielsen:** Vous ne voulez pas dire pour autant que les capitaux privés sont aussi nécessaires, sinon plus, pour le développement du Nord que les capitaux publics?

**M. MacDonald:** Je ne pensais pas parler de capitaux, monsieur Nielsen. Je parlais de deux entités et de la question de savoir si la coopération serait meilleure avec deux personnes plutôt qu'une seule. En ce qui concerne le capital privé, je pense que nous faisons tout ce que nous pouvons pour l'attirer, et je suis heureux de dire que nous y réussissons assez bien. Vous savez ce qui se passe dans le Nord actuellement.

**M. Nielsen:** Est-ce que cela est vrai aussi de l'aménagement électrique du Nord?

**M. MacDonald:** Je pense que la Commission de l'énergie du Nord canadien a été créée parce que le gouvernement et le Parlement pensaient que cela n'allait pas se produire. Je pense que cela se reproduira encore une fois, étant donné la situation dans le Nord, et le coût très élevé des choses, mais la question de mesurer, là, je ne peux pas faire une évaluation moi-même.

La Commission peut je pense, étant donné qu'il s'agit d'un organisme public, recevoir les capitaux d'investissement au taux d'emprunt du gouvernement, taux au moins aussi favorable qu'ailleurs et que l'on peut amortir sur de longues périodes, ce que l'investisseur ne peut se permettre.

Donc, il est probable que, dans la plupart des cas, vous obtenez une structure de coût inférieure.

**M. Nielsen:** Alors, je vais vous dire très directement, monsieur MacDonald, pensez-vous qu'il y ait dans le Yukon et dans les

[Texte]

Yukon and in the Northwest Territories? The two situations are different so I think, perhaps, they should be answered separately. Is there a place for investment-owned utilities in either of these jurisdictions?

**Mr. MacDonald:** I really think I am being driven closer and closer to the statement of government policy, Mr. Nielsen.

**Mr. Nielsen:** All right, if that embarrasses you I will stop.

**Mr. MacDonald:** I am trying to be as forthcoming as I possibly can.

**Mr. Nielsen:** I certainly do not want you to put anything on the record you would be sorry for. Do you feel if there is a place for investor-owned utilities in the North that their respective areas of jurisdiction and operation should be defined?

**Mr. MacDonald:** If I can go back to the point I was making about private capital in general, then we certainly would endeavour to make the total climate to capital known as clearly as possible because we recognize this is one of the factors affecting likely investment. Does that answer your question?

**Mr. Nielsen:** No, it does not. Do you not think it desirable for there to be an exact definition of the area in which government should be operating in this field in the North and the exact area in which investor-owned utilities should be operating? Let us take an example—and I am not suggesting this as policy—that government should produce the power and investor-owned utilities distribute it. Do you think there should be such an exact definition?

**Mr. MacDonald:** If you are asking me whether it is better if everybody knows what the score is in any situation I obviously have to answer yes. However, whether the score is the one you have indicated I could not, of course, answer without indicating policy.

**Mr. Nielsen:** No, and I am not holding it out as such either. I will defer, Mr. Chairman.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I will change the pattern of questioning now, Mr. Chairman. I was wondering if the Department of Indian Affairs and Northern Development had done any investigation in regard to

[Interprétation]

Territoires du Nord-Ouest, les possibilités pour les services appartenant à l'entreprise privée? Les deux cas ne sont pas pareils; par conséquent, je pense que vous devriez répondre à ces questions, une à la fois. Y a-t-il des possibilités d'investissements pour les services des entreprises privées dans ces endroits?

**M. MacDonald:** Monsieur Nielsen, je pense que je me sens poussé de plus en plus vers une déclaration portant sur la politique du gouvernement.

**M. Nielsen:** Très bien, si cela vous gêne, j'arrêterai.

**M. MacDonald:** J'essaie d'être aussi ouvert que je ne puis l'être.

**M. Nielsen:** Je ne veux certainement pas vous faire dire des choses que vous regretteriez. S'il y a de la place pour les services d'utilités appartenant à l'entreprise privée, croyez-vous que leurs domaines de compétence devraient être définis?

**M. MacDonald:** Eh bien, pour en revenir à ce que je disais précédemment sur les capitaux privés en général, certainement, nous essayerons de faire connaître la situation aux investisseurs car c'est l'un des facteurs qui affectent l'investissement éventuel. Cela répond-il à votre question?

**M. Nielsen:** Non, pas du tout. Ne pensez-vous pas qu'il soit souhaitable que l'on définisse exactement le secteur dans lequel le gouvernement devrait agir dans le Nord et la région que les services appartenant aux investisseurs privés pourraient exploiter? Je vais citer un exemple, et cela n'a rien à voir avec la politique, où le gouvernement pourrait produire l'énergie et laisser la distribution aux services d'investissements privés. Croyez-vous qu'il devrait y avoir une définition de ce genre?

**M. MacDonald:** Vous me demandez s'il est préférable que quelqu'un sache exactement à quoi s'en tenir; forcément je vous dirai oui. Cependant, si le résultat est bien celui que vous avez critiqué, je ne pourrais y répondre sans que ma réponse porte sur la politique du gouvernement.

**M. Nielsen:** Je cède mon tour, monsieur le président.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je vais changer la nature des questions. Monsieur le président, je voudrais savoir si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait enquêté sur l'utilisation du

[Text]

use of the air cushion vehicle—I cannot think of the same of it at the moment...

**Some hon. Members:** The hovercraft.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** The hovercraft in connection with transportation in the North, and if so, what type of reaction have they had from it?

**The Chairman:** Mr. Thomson, we are on the question of electrical power in the Yukon tonight and as long as your question touches on electrical power in the Yukon then you are in order, however, if it is in a different field altogether...

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I will pass, Mr. Chairman.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, I would like to come back and ask one other question.

**The Chairman:** Yes. Mr. O'Connell?

**Mr. O'Connell:** I did not mean to cut off Mr. Smerchanski.

**The Chairman:** You indicated that you want a little bit of time and there are two other members who have put their hands up.

**Mr. Smerchanski:** That is all right; I will hold back.

**The Chairman:** Mr. O'Connell, go ahead.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I would like to ask if we could get some idea of the trends in development of public power and the costs and average sale price in recent years in the North. I came in a little late; I do not know if these facts were covered, but if they were not could the witnesses give us some idea of the growth rate in the last five or six or more years in the production of power under the NCPC in the two territories?

**Mr. Humphrys:** We do have some figures, Mr. O'Connell, that in the year 1963-64 the Northern Canada Power Commission annual sales were 161 million kilowatt hours. This is for prime power, it does not include power that has been supplied to electric boilers at a

• 2035

special rate. In 1964-65 that increased to 176 million, the next year to 195 million, the next year to 240 million, and in 1967-68 it was 268 million. This indicates a growth rate in the

[Interpretation]

véhicule à coussins d'air, je ne peux me rappeler du nom ...

**Des voix:** L'aéroglossier.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** L'aéroglossier pour le transport dans le Nord et si c'est le cas, quelle en a été la réaction?

**Le président:** Monsieur Thomson, ce soir nous discutons de l'énergie électrique dans le Yukon, et dans la mesure où vos questions portent sur l'énergie électrique dans le Nord, elles seront conformes au règlement sinon...

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je retire la question, monsieur le président.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, j'aimerais revenir à ce sujet et poser une autre question.

**Le président:** Oui. M. O'Connell?

**M. O'Connell:** Je ne voulais pas interrompre monsieur Smerchanski.

**Le président:** Vous avez indiqué avoir besoin d'un peu de temps et il y a deux autres membres qui veulent parler.

**M. Smerchanski:** Ça va, j'attendrai.

**Le président:** Vous pouvez commencer, monsieur O'Connell.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je voudrais vous demander s'il serait possible d'avoir une idée des tendances d'aménagement des services publics en matière d'énergie électrique et les coûts ainsi que le prix de vente dans le Nord canadien au cours des dernières années. Je suis arrivé un peu en retard. Je ne sais pas si ces faits ont déjà été abordés, mais si ça été fait, les témoins pourraient-ils nous donner une idée du taux de croissance de la production d'énergie de la C.E.N.C. durant les cinq ou six dernières années dans les deux territoires?

**M. Humphrys:** Eh bien, nous avons certains chiffres, M. O'Connell qui indiquent qu'en 1963-1964 les ventes annuelles de la C.E.N.C. étaient de 161 millions de kWh. pour l'énergie garantie, cela ne comprend pas l'énergie vendue à un tarif spécial pour alimenter les chaudières électriques. En 1964-1965 ce chiffre est passé à 176 millions, l'année d'après 195 millions puis 240 millions et en 1967-1968 les ventes sont passées à 268 millions. Soit une augmentation de 10 p. 100 sauf en 1966-1967 où l'augmentation était de 23 p. 100.

[Texte]

order of 10 per cent except in the year 1966-67 when the increase was 23 per cent.

**Mr. O'Connell:** Do those figures cover the two territories combined, Mr. Humphrys?

**Mr. Humphrys:** Yes, that is the two combined territories.

**Mr. O'Connell:** Would you quote again the average rate of growth per annum; was it 10 per cent or so?

**Mr. Humphrys:** The order of 10 per cent except in 1966-67 when it was 23 per cent. In that particular year a new mine came into operation which accounts for the very large increment.

**Mr. O'Connell:** Would that indicate an average rate of growth in public power fairly consistent with the rates of growth in the provinces and elsewhere?

**Mr. Humphrys:** Yes, it is of the same magnitude but, I think you have to recognize that a good deal of this growth is very special because it comes in big amounts because of the addition of one mine. It does not represent a growth in the community to the same extent as it does in the provinces except in possibly the communities of Whitehorse and Yellowknife. As far as the territories at large are concerned, some have shown very little growth at all. In fact, there even have been some declines, and there has been a decline in some instances—such as Mayo—in the amount of power being used for mining purposes but it has been overshadowed by the new mines coming in.

**Mr. O'Connell:** Together with that growth in production could the witnesses indicate if the rates charged for power have trended in any particular direction and could they measure the change?

**Mr. Humphrys:** In the Yukon in 1961-62 with the only industrial consumer, one mine, the rate for industrial power was 2½ cents per kilowatt hour; that was dropped to 2.1 cents in 1963; to 2 cents in 1964 and in 1967-68 when there was an additional mining operation the average rate was 1.75 cents per kilowatt hour for the Yukon.

In the Northwest Territories in the 1960-61 period the rate was 1.53 cents; that fell to .9 cents in 1965; in the period of 1966 to 1968 it was 1.12 cents and it appears that in 1969 it is estimated at about just under .9 cents. This is industrial power I am speaking about now, power supplied to mines.

[Interprétation]

**M. O'Connell:** Est-ce que ces chiffres couvrent les deux territoires combinés, monsieur Humphrys?

**M. Humphrys:** Oui, oui. Les deux.

**M. O'Connell:** Est-ce que vous pourriez citer le taux moyen de croissance une nouvelle fois? Vous dites 10 p. 100?

**M. Humphrys:** Oui, 10 p. 100 sauf pour 1966-1967 où c'était 23 p. 100. Cela vient du fait qu'il y avait une nouvelle mine qui est entrée en service ce qui explique cette importante augmentation.

**M. O'Connell:** Cela indiquerait-il un taux moyen de croissance de l'énergie fournie à peu près semblable aux taux de croissance dans les provinces et ailleurs?

**M. Humphrys:** Oui, c'est à peu près la même chose, mais je pense qu'il faut reconnaître qu'une grande partie de cet accroissement est très particulièrement dû à l'ouverture d'une nouvelle mine. Ces chiffres ne représentent pas une croissance de la communauté dans la même proportion que celle des provinces à l'exception peut-être des communautés de Yellowknife et de Whitehorse. En ce qui concerne le reste des territoires, certaines communautés n'ont accusé qu'une très faible croissance. Il y a même eu quelques diminutions de croissances et dans certains cas pour ce qui est des exploitations minières, mais elles ont été contrebalancées par l'ouverture de nouvelles mines.

**M. O'Connell:** Avec cette croissance dans la production, messieurs les témoins peuvent-ils nous dire si les tarifs de l'énergie électrique ont varié et dans quel sens?

**M. Humphrys:** Au Yukon, en 1961 et 1962 avec seulement une mine comme consommateur industriel le tarif d'énergie industrielle était de 2½ cents par kWh. En 1963 c'est tombé à 2.1; puis à 2 cents en 1964 et en 1967-1968, avec l'augmentation de l'exploitation minière, le tarif moyen avait baissé à 1.75 cent le kWh. pour le territoire du Yukon.

En 1960-1961, dans les Territoires du Nord-Ouest, le tarif était de 1.53; c'est tombé à 0.9 en 1965. Dans la période 1966-1968, le tarif est remonté à 1.12 et il semble qu'en 1969 il baissera à un peu moins que ce 0.9 cent. Il s'agit du tarif industriel de l'énergie fournie aux mines.

[Text]

**Mr. O'Connell:** Oh, would you have any figures that might indicate the trends in the cost in the retail price of power to domestic users?

**Mr. Humphrys:** We do have some figures that are not separated as between the two territories. There is a composite figure that was compiled by the Dominion Bureau of Statistics which indicates that for domestic consumption in 1960-61 it was 5.21 cents per kilowatt hour; this declined over the years to an average of 3.46 cents in 1968. There is quite a progressive decline of 5.2, 5.1, 4.5, 4.0, 3.95, 3.8, 3.5 and 3.46.

**Mr. O'Connell:** As your production increased the prices tended to decline?

**Mr. Humphrys:** Yes, and I might say those figures are utility supplied and are weighted by the fact that the domestic consumption is predominantly in the two large communities of Whitehorse in the Yukon and Yellowknife in the Northwest Territories. This does not reflect the fact that there are many smaller communities in both territories where the rate is a good deal higher than what this indicates. Also, bear in mind these are average rates; that is, average of the total cost of the total kilowatt hours divided into the total dollars paid.

**Mr. O'Connell:** In that connection could you say whether the wholesale price of power in Whitehorse has risen or declined in the last five or so years?

● 2040

**Mr. Humphrys:** It has declined.

**Mr. O'Connell:** Could you measure the decline?

**Mr. Humphrys:** Yes. It has declined from 2½ cents per kilowatt hour down to the present 1.25 cents per kilowatt hour in so far as our supply to the retailer is concerned.

**Mr. O'Connell:** In that case—I hope I am reading you correctly—you are charging less than half for the power which you are supplying to Yukon Electrical Company from the beginning of the decade to the end.

**Mr. Humphrys:** Yes.

**Mr. O'Connell:** What has been the trend in the retail price?

**Mr. Humphrys:** I do not have the figures on that, but they have been down; and they

[Interpretation]

**M. O'Connell:** Auriez-vous des chiffres qui indiqueraient les tendances en ce qui concerne les prix de détail de l'énergie fournie aux consommateurs privés?

**M. Humphrys:** Le chiffre combiné donné par le Bureau fédéral de la statistique pour les deux territoires indique que la consommation domestique pour la période de 1960-1961 était de l'ordre de 5.21 cents le kWh; au cours des années ce tarif baissait graduellement pour atteindre 3.46 cents en 1968. Il passait progressivement de 5.2 cents à 5.1, 4.5, 4.0, 3.95, 3.8, 3.5 et à 3.46.

**M. O'Connell:** Par conséquent, dans la mesure où votre production augmentait le prix tendait vers la baisse, n'est-ce pas?

**M. Humphrys:** Oui, je dois dire que ces chiffres sont les tarifs des services fournis et sont compensés du fait que la consommation domestique est en majeure partie limitée à Whitehorse, dans le Yukon, et à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Cela ne tient pas compte du fait qu'il existe plusieurs petites collectivités dans les deux territoires où le tarif est plus élevé qu'il n'est indiqué ici. N'oublions pas non plus, que ce sont des tarifs moyens, c'est-à-dire une moyenne du coût total du nombre total des kilowatt-heures, divisés par le montant total de dollars payés.

**M. O'Connell:** A ce sujet, pourriez-vous nous dire si le prix de gros de l'énergie électrique à Whitehorse a augmenté ou diminué au cours des quelque cinq dernières années?

**M. Humphrys:** Oh, ça a baissé.

**M. O'Connell:** Dans quelle proportion?

**M. Humphrys:** Ça a baissé de 2½ cents le kWh, jusqu'à 1.25 cent le kWh, à l'heure actuelle, du moins pour ce qui est de nos fournitures au détaillant.

**M. O'Connell:** Dans ce cas, si je comprends bien, vous chargez moitié prix pour l'énergie que vous fournissez à la *Yukon Electrical Company*.

**M. Humphrys:** Oui.

**M. O'Connell:** Maintenant, pour le détail, pour la consommation domestique, quelle a été la tendance?

**M. Humphrys:** Je n'ai pas les chiffres, mais ils ont baissé. Et ils baissent de plus en plus

## [Texte]

were progressively downward as consumption increased.

**Mr. O'Connell:** I think those are all the questions I have, Mr. Chairman.

**Mr. Gundlock:** Mr. Chairman, just a few observations actually, and perhaps one slight criticism. I found at one point 2,000 miles north of home that had I been driving my automobile I could have bought gasoline twenty cents cheaper than I can at home.

We have listened to a lot of discussion, and my criticism is that I call them excuses and apologies, particularly with reference to the development of the north and Canada as a whole. May it not be time to make a reassessment of the cost in the north?

I mentioned gasoline being twenty cents cheaper in Norman Wells, for instance, than in Lethbridge. These, roughly speaking, are 2,000 miles apart. Carrying that a little further, would that not apply to the other sources of energy? I am only guessing, but applying that on a certain scale to diesel fuel and to natural gas in particular, my guess on natural gas would be that at the well-head it would be roughly three and a half cents on that scale.

What I am suggesting, Mr. MacDonald, is that perhaps we should have a reassessment and let the Canadian public know, and particularly this Committee and the House, what the real prices of energy are, if we really want to develop and attract private capital, as Mr. Nielsen spoke about a while ago.

I think this would be a very worthwhile study because the price of energy today is certainly the prime factor in the economic development of any area. It does seem to me, just thinking lightly on it for a moment, that that sort of price must be very, very attractive today.

Mr. Chairman, I am not sure how to do it, but could we not make a reassessment, within this Committee? I feel quite strongly about this. I think it would be quite proper for this Committee to do so, even on that one point.

**Mr. MacDonald:** Mr. Gundlock, I could give you some immediate responses and surveys, without any desire to discourage further study. We agree with you that energy, the supply thereof and its cost are the critical elements. There are two factors, which do, and will in an important way in the future, affect the development of the north, as they will any area. One is energy, supply and cost and the other is transportation.

## [Interprétation]

au fur et à mesure que la consommation augmente.

**M. O'Connell:** Voilà, je pense que c'est tout ce que j'avais à poser comme questions, monsieur le président.

**M. Gundlock:** Monsieur le président, simplement quelques remarques. Une simple critique, peut-être d'abord. Je constate que si j'avais conduit ma voiture, j'aurais pu acheter de l'essence à 2,000 milles de chez moi pour 20 cents moins cher que je la paie chez moi.

On a entendu beaucoup de discussions, ma critique, la voici: j'appelle cela des excuses, particulièrement en ce qui concerne l'aménagement du Nord et l'ensemble du Canada, dans le cadre du Nord canadien. Je me demande s'il ne serait peut-être pas bon maintenant de faire une réévaluation des coûts dans le Nord; je parlais de l'essence qui coûte 20 cents de moins à Norman Wells qu'à Lethbridge. Et il y a 2,000 milles de différence. Alors, si on va un peu plus loin, est-ce que cela ne peut pas s'appliquer à d'autres types d'énergie. Je demande cette question, mais si on applique ça sur une autre échelle, le mazout et le gaz naturel par exemple le gaz naturel à la sortie du puits coûterait 3.5 cents si l'on se base sur ce tarif.

Alors, ce que je voudrais proposer, monsieur MacDonald, c'est que l'on devrait réévaluer et peut-être même informer le public canadien, notamment, la Chambre, et le Comité de ce que sont les prix véritables de l'énergie. Et si on veut véritablement développer et attirer les capitaux privés, comme l'a dit M. Nielsen il y a un instant. Je pense qu'il serait très utile de faire cette étude, parce que le prix de l'énergie électrique aujourd'hui est certainement un élément fondamental pour le développement économique de toutes les régions. Et je pense qu'après avoir réfléchi à la chose, il me semble que ce genre de prix doit être très intéressant aujourd'hui.

Monsieur le président, je ne sais pas exactement comment il faut le faire, mais j'aimerais si c'est possible, que l'on nous fournisse une réévaluation. Et je suis très conscient que le Comité peut l'obtenir.

**M. MacDonald:** Eh bien! monsieur Gundlock, je ne pourrais pas vous donner une réponse immédiate. Je n'ai pas du tout envie de décourager une étude quelle qu'elle soit, parce qu'il y a deux objectifs que l'on doit suivre pour développer le Nord, comme n'importe quelle région. Le premier, c'est l'énergie, fourniture et coût et l'autre c'est le transport. En ce qui concerne l'énergie, vous avez parlé bien sûr de Norman Wells...

[Text]

On the subject of energy you refer, of course, to Norman Wells...

**Mr. Gundlock:** That was just an excuse to broach the subject.

**Mr. MacDonald:** On the other hand, it is a very special case.

**Mr. Gundlock:** If I had my car there I could not drive it anywhere anyhow.

**Mr. MacDonald:** The refining of petroleum products produces some very odd results. You get an imbalance between what you produce

• 2045

and what you can sell. Because there is no control on the distillation you produce so much of this and you have to get so much of the rest, and the market of supply and demand then takes over.

At the present moment the potential for energy in the north is very high, but at the moment it is still a potential. Natural gas is known to be there, but it is not flowing in commercial quantities. We are fairly confident oil is going to be there in vast quantities, and not only will it affect the economy of the north but we think it will affect Canada very beneficially. And of course we know that hydro power, the other large source of energy, is available in the Yukon particularly, as well as in the Northwest Territories.

Hydro power, however, is one of the trickiest things to develop. You will recall its basic problem is that again it comes on in one fell swoop. It cannot come in neatly like diesel, which you can put in the turbine plant and work it up.

If we go into developing some of the hydro potential in the Yukon, which is really quite vast, we will have to measure up a market; and the market for the kind of developments which could take place, with any probability, in the Yukon would go right down to California, and that would require federal, provincial, United States and state discussions. I can tell you that these kinds of discussions are going on at the present time. We are alive to this question. The future is pretty bright, but there is a gap in the realization of these things, in terms of lower energy cost.

Natural gas will probably be the first and most important element in an energy source at low cost, because it will probably be near several developments and is easily transportable by pipeline. If we happen to have some fortunate concurrences of the availability of gas and some mineral deposits we can probably have some very exciting developments.

[Interpretation]

**M. Gundlock:** C'était simplement une excuse pour aborder le sujet.

**M. MacDonald:** Mais c'est un cas très particulier.

**M. Gundlock:** Si j'avais ma voiture là-bas, je ne pourrais aller nulle part.

**M. MacDonald:** Et le raffinage du pétrole donne des résultats très bizarres. Vous avez un déséquilibre entre ce que vous produisez et ce que vous pouvez vendre. Il n'y a pas de contrôle de la distillation. Il faut en supprimer une telle quantité.

Mais, actuellement les possibilités énergétiques dans le Nord sont élevées, mais cela reste toujours des possibilités. Le gaz naturel, il y en a, mais il n'est pas encore produit en quantité rentable. Le pétrole, il y en a à revendre, et il va non seulement affecter l'économie du Nord mais certainement l'économie canadienne dans son ensemble, et cela de façon très favorable. Et nous savons également que les autres sources énergétiques, par exemple, l'énergie hydroélectrique dont le Nord possède un énorme potentiel, mais l'énergie hydroélectrique est un élément très spécial parce que l'énergie électrique non utilisée est perdue.

Mais nous allons développer et aménager le Yukon. Il faut pour cela évaluer le marché et toute étude de ce genre devrait englober la Californie. Et je dois vous dire que c'est sur cela que portent les discussions actuellement. Cependant nous nous en occupons activement.

L'avenir s'annonce bien, même si la réalisation de ces projets reste encore à combler. Le gaz naturel, le plus important et le premier élément du point de vue des sources énergétiques et du prix de revient. Avec certains travaux d'aménagements on pourra le transporter très facilement par gazoduc. Et il est bon que l'on ait en même temps des sources de gaz naturel et des gisements de minerais.

[Texte]

**Mr. Gundlock:** You mean developed together?

**Mr. MacDonald:** Yes; because one of our problems in the north is transportation. If we can get further beneficiation very close to site, then you transform the transportation problem—if you happen to have a fairly economical source of energy to produce this beneficiation—and gas is obviously the best candidate right now.

The question and the points you raise are valid. We agree with them and have them under constant study. We are pushing and following developments. If the Committee would like a paper, or an aide-mémoire, on this we would be more than happy to submit it.

**Mr. Gundlock:** Let me make myself clear, Mr. Chairman. I think there should be made available to the Committee, at least so that we could use it, the prices of energy at certain points wherever they are, and within what transportation distance. We were talking about electrical energy, for example. It is quite feasible for some of these diesel plants to burn tar paper, but they are burning highly refined fuel oil. I think the real basic price of energy should be made known, at least to this Committee.

**The Chairman:** Mr. Gundlock, on this point, Mr. MacDonald has offered to provide an aide-mémoire. I presume, Mr. MacDonald, that if the Minister is going over to Europe to try to encourage investment in the north he has figures to indicate the cost of electricity and the cost of fuel?

**Mr. MacDonald:** Yes.

**The Chairman:** Therefore, these figures are available to us?

**Mr. MacDonald:** These are the stuff with which we work all the time.

**Mr. Gundlock:** The very basic price and the cost per 100 miles in a pipeline—you know what I mean?

**Mr. MacDonald:** Yes.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, may I go back to Mr. O'Connell's line of questioning?

**The Chairman:** Mr. Nielsen, other two members have indicated that they have questions. Is this on a supplementary?

[Interprétation]

**M. Gundlock:** Vous voulez dire de les développer simultanément?

**M. MacDonald:** Oui, parce que, le principal problème du Nord est celui du transport; on pourra mieux profiter des transports sur place. Là, encore, vous allez transformer le réseau de transport. Si vous avez une source rentable d'énergie, vous pouvez avoir un transport suffisant pour les servir.

Par conséquent, la question que vous avez soulevée est très valable. Nous sommes parfaitement d'accord et je peux vous dire que nous étudions actuellement ce prix de revient et nous favorisons le développement de la région. Et si le comité veut un aide-mémoire à ce sujet, nous serions très heureux de vous le présenter.

**M. Gundlock:** Maintenant, que je me fasse comprendre clairement, monsieur le président. Je pense que le comité devrait au moins pouvoir disposer des prix de l'énergie électrique où que ce soit, et de l'énergie, compte tenu des distances et du transport, etc. Parce que, en fait, aujourd'hui, on parle d'énergie électrique, disons, eh bien, certaines centrales diesels consomment du carburant. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais disons que certaines centrales pourraient brûler du papier goudronné, en fait, alors qu'elles brûlent du pétrole parfaitement raffiné. Je pense que le coût de base de l'énergie devrait être indiqué au comité.

**Le président:** Monsieur Gundlock, à ce sujet, M. MacDonald a dit qu'il était parfaitement d'accord pour fournir un aide-mémoire. Je présume, monsieur MacDonald, que si le ministre va en Europe pour essayer d'encourager les investissements dans le Nord canadien, il va prendre des chiffres avec lui pour indiquer le coût de l'électricité, le coût des combustibles, etc.

**M. MacDonald:** Oui.

**Le président:** Donc, ils sont disponibles, on peut s'en servir?

**M. MacDonald:** Ah! oui, bien sûr. Voilà les chiffres que nous utilisons tous les jours.

**M. Gundlock:** Est-ce qu'on peut avoir le coût par 100 milles de gazoduc, par exemple?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Nielsen:** Puis-je revenir à la question de M. O'Connell?

**Le président:** Il y a deux autres personnes qui voulaient poser des questions. Est-ce une question supplémentaire?

[Text]

**Mr. Nielsen:** No; I am sorry.

**The Chairman:** Mr. Smerchanski and Mr. Cullen have indicated that they have questions.

**Mr. Nielsen:** There is plenty of time.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, I would like to know what percentage of the operators in these isolated areas are either local or native people?

**Mr. MacDonald:** Employees of the Commission?

**Mr. Smerchanski:** That is right. For example, how many operators at the plant at Coppermine are local people?

**Mr. Humphrys:** There are three operators at Coppermine, one of whom is a local man, a mechanic. He was within the Territories; he was not a resident in Coppermine when he was hired. And the superintendent was sent in from outside.

**Mr. Smerchanski:** In these isolated plant  
● 2050

locations would you say you had an across-the-board 25 per cent of local labour?

**Mr. Humphrys:** Yes; 25 per cent, to even higher than that; 50 per cent in some instances.

**Mr. Smerchanski:** What is the department doing to upgrade them to possibly 100 per cent local or native employment?

**Mr. MacDonald:** We covered this earlier, Mr. Smerchanski. We have the general educational program and we have had further specifics, such as the Churchill Vocational Centre and the Fort Smith heavy equipment training. We are trying to do as much as we can in the direction of motivation and skills training; not only for this particular purpose, of course, but for employers generally in the north.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, some of these plants have been in operation for longer than three, four and five years. Surely it would not take that long to train local native people to be fairly competent operators, would it?

**Mr. MacDonald:** And some have been.

**Mr. Smerchanski:** Is that a fact?

**Mr. Nielsen:** The fact remains, Mr. MacDonald, that NCPC in its whole system has one native employee; is that not correct?

[Interpretation]

**M. Nielsen:** Non, je m'excuse.

**Le président:** Il y a M. Smerchanski et M. Cullen qui veulent la parole.

**M. Nielsen:** Nous avons du temps devant nous.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je voudrais savoir combien d'employés à l'usine de Coppermine sont habitants de la localité?

**M. MacDonald:** Vous parlez des employés de la Commission?

**M. Smerchanski:** Oui. Prenez, par exemple, la centrale de Coppermine. Combien d'exploitants dans la centrale de Coppermine sont des indigènes?

**M. Humphrys:** Il y en a trois là-bas, sur place et il y en a un qui est indigène. Il vient des Territoires. Ce n'était pas un résident de Coppermine lorsqu'il a été embauché. Et il y a un contremaître qui vient de l'extérieur.

**M. Smerchanski:** Dans ces centrales isolées, est-ce que vous pouvez dire que vous avez 25 p. 100 de main-d'œuvre indigène?

**M. Humphrys:** Oui, 25 et même parfois 50 p. 100.

**M. Smerchanski:** Est-ce que le ministère fait le nécessaire pour faire passer ce chiffre à 100 p. 100, peut-être, dans l'emploi?

**M. MacDonald:** Nous avons abordé la question plus tôt, monsieur. Vous savez que nous avons un programme d'éducation à ce sujet. Et nous avons, notamment, l'École des arts et métiers de Churchill et il y a des écoles de formation pour l'apprentissage du fonctionnement du matériel lourd et nous faisons tout ce que nous pouvons pour former des employés et des techniciens.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, si certaines de ces centrales fonctionnent depuis trois, quatre ou cinq ans, certainement il ne faudrait pas aussi longtemps pour former des indigènes et en faire des employés très compétents.

**M. MacDonald:** Certainement, ça arrive.

**M. Smerchanski:** Est-ce un fait courant?

**M. Nielsen:** Le fait demeure, monsieur MacDonald, que la CENC, et tout son réseau, n'a qu'un seul employé indigène, n'est-ce pas?

[Texte]

**Mr. Humphrys:** No.

**Mr. Nielsen:** I thought that was what Appendix "A" said.

**Mr. Humphrys:** One Indian.

**Mr. Nielsen:** One Indian. I am sorry.

**Mr. Humphrys:** In the Yukon.

**Mr. Smerchanski:** But it does not include the Eskimo...

**Mr. Humphrys:** I could give you an example of where the Eskimos are available. Bear in mind that most of the Commission's plants are not in the area where the Eskimo is actually a resident, but at Frobisher Bay we employ 12 Eskimos.

**Mr. Smerchanski:** As against how many whites?

**Mr. Humphrys:** About 25 whites. At Aklavik there are three Eskimos and one Indian, and two whites. At Baker Lake there are two Eskimos and two whites, if you want to call them whites, two non-Eskimos. At Moose Factory we employ 15 Indians and two Eskimos—I said one—there are two there now. At Cambridge Bay we employ two Eskimos. Certainly wherever the Commission has an opportunity, if we can employ local people we will do so.

**Mr. Smerchanski:** In other words, Mr. Chairman, am I right in assuming that it is the Department's policy to try to use as many of the local native people as possible in the operation of these plants and the maintenance of the transmission lines and so forth?

**Mr. MacDonald:** Yes.

**Mr. Smerchanski:** The other question is, Mr. Chairman, does the NCPC send many of their maintenance engineers or supervising engineering personnel from Ottawa into various locations to do some supervision and maintenance?

**Mr. Humphrys:** Yes, on occasion, as required.

**Mr. Smerchanski:** And on what occasions? When you are making a major change-over or major repairs?

**Mr. Humphrys:** Yes generally where engineering technology is required.

**Mr. Smerchanski:** And is that charged to your maintenance costs as given on these tables?

[Interprétation]

**M. Humphrys:** Non.

**M. Nielsen:** Je croyais que c'était ce que disait l'annexe «A».

**M. Humphrys:** Un Indien.

**M. Nielsen:** Un Indien. Je regrette.

**M. Humphrys:** Au Yukon.

**M. Smerchanski:** Cela ne comprend pas les Esquimaux.

**M. Humphrys:** Je pourrais vous donner un exemple de la présence des Esquimaux, mais n'oubliez pas que la plupart des installations de la Commission ne se trouvent pas dans une région d'Esquimaux, mais à Frobisher Bay, nous employons 12 Esquimaux.

**M. Smerchanski:** Pour combien de Blancs?

**M. Humphrys:** Environ 25 Blancs. A Aklavik, il y a trois Esquimaux, un Indien et deux blancs. A Baker Lake, il y a deux Esquimaux et deux blancs, si vous tenez à les appeler «blancs», deux non-esquimaux. A Moose Factory, nous avons 15 Indiens et deux Esquimaux—j'ai dit un—il y en a deux maintenant. A Cambridge Bay, nous employons deux Esquimaux. De toute façon, chaque fois que la Commission a la possibilité de le faire, elle embauche des indigènes.

**M. Smerchanski:** Autrement dit, monsieur le président, j'ai raison de penser que la politique du ministère est de chercher à utiliser autant d'indigènes que possible pour l'exploitation de ces centrales, l'entretien des lignes de transmission, etc?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Smerchanski:** L'autre question que je voulais poser, monsieur le président, est la suivante: est-ce que la CENC envoie beaucoup de ces ingénieurs d'entretien ou surveillants, à partir d'Ottawa, dans différents endroits pour faire certains travaux de surveillance et d'entretien?

**M. Humphrys:** Oui, à l'occasion, selon les besoins.

**M. Smerchanski:** Et à quelles occasions? Lors d'une grosse réparation ou d'un important changement?

**M. Humphrys:** Oui. Lorsqu'il faut faire beaucoup de travaux techniques.

**M. Smerchanski:** Et cela est indiqué dans les frais d'entretien comme ceux qui figurent dans ces tableaux?

[Text]

**Mr. Humphrys:** Maintenance or capital charges, depending upon the nature of the work. It may be capitalized against the cost of the plant.

**Mr. Smerchanski:** But where it is in connection with maintenance it is charged as maintenance into these figures that you have published here.

**Mr. Humphrys:** That is right.

**Mr. Smerchanski:** Thank you.

**The Chairman:** I have a supplementary on Mr. Smerchanski's training question. Was there a training course in existence until quite recently for operators of diesel power units in the north, and was this program terminated recently? It seems to me that I heard something along these lines. My facts perhaps are a bit vague.

**Mr. MacDonald:** The only one I am familiar with is the heavy equipment operators' school at Fort Smith which we really just started.

**The Chairman:** So there is no training course for diesel electric or diesel power plant operators in the north.

**Mr. MacDonald:** I do not think so. We would send people out for that, really.

**The Chairman:** I put this to you. Would it not be a reasonable initiative for the Department of Indian Affairs and Northern Development to send a number of local native people out for such training? It would seem that there are a number of opportunities for this work in the north.

**Mr. MacDonald:** I cannot give you the answer specifically with respect to that particular kind of training but we do send a great number of people out. We are only training in the north where we happen to

• 2055

have the fortuitous combination of the demand at a particular moment in time and it applies to heavy duty equipment plant; otherwise we try to work with the provincial apprentice and vocational training schemes and/or private industry, in effect to buy the training. And this relates to our Indian program and our Eskimo program under the Department.

**The Chairman:** But this is one area, it would seem to me, where we could aim for almost 100 per cent operation, as Mr. Smer-

[Interpretation]

**M. Humphrys:** Dans les frais d'entretien ou d'immobilisations, cela dépend de la nature du travail. On peut les capitaliser dans les frais de la centrale.

**M. Smerchanski:** Mais pour l'entretien, c'est indiqué dans les chiffres que vous avez publiés.

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Smerchanski:** Merci.

**Le président:** J'ai une question complémentaire sur la question de la formation soulevée par M. Smerchanski. Est-ce qu'il y a eu un cours de formation qui était à la disposition des opérateurs de centrales diesel jusqu'à il y a peu de temps? Et est-ce que le programme a été terminé récemment? Il me semble que j'en ai entendu parler.

**M. MacDonald:** Le seul que je connaisse, c'est le cours de formation des opérateurs de matériel lourd, à Fort Smith, qui vient de commencer.

**Le président:** Autrement dit, il n'y a pas de cours de formation pour les opérateurs des centrales diesels ou électriques, dans le Grand Nord.

**M. MacDonald:** Je ne crois pas. Nous envoyons plutôt les gens à l'extérieur, pour suivre ces cours.

**Le président:** Est-ce que vous ne pensez pas qu'il serait bon que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien envoie plusieurs indigènes à l'extérieur pour qu'ils reçoivent une formation? Il semble y avoir beaucoup de possibilités d'emploi dans ce domaine, dans le Nord.

**M. MacDonald:** Je ne peux pas vous répondre directement pour ce genre de formation, mais nous envoyons beaucoup de gens à l'extérieur pour les former. Ceux que nous gardons dans le Nord, ce sont ceux qui peuvent être utilisés immédiatement sur place. Mais, en général, on passe par les provinces et par l'industrie pour les former; c'est cela que notre ministère fait depuis longtemps, dans le cadre de ses programmes pour les Indiens et les Esquimaux.

**Le président:** Il me semble que c'est là un domaine où nous pourrions chercher, au moins, à avoir 100 p. 100 du personnel qui

[Texte]

chanski said, by native personnel if there was an effort being made to train them specifically for this purpose.

**Mr. MacDonald:** We do train our own employees in the Northern Canada Power Commission. Mr. Humphrys might elaborate on that.

**Mr. Humphrys:** Yes, we always canvass and endeavour to obtain employees locally when we have to recruit new ones, and those who are promising at all are either in-house trained or, where a training program can be made available through the co-operation of the Department, these employees are sent out for training. We have a number of employees that have gone through a training program of this nature. As I say, we try to recruit in the Territories and one of the difficulties is to find enough people for this purpose. Quite frequently when we need someone he is not available because he is already fully engaged.

**The Chairman:** We had evidence last autumn that there was only one Indian employee of the NCPC in the Yukon and this would not indicate, to me anyway, that there was a very ambitious effort on the part of NCPC in the past to train local Indian youths in the Yukon for these purposes. Since our meeting last autumn when this was raised, has any effort been made to interest, either through the vocational school in Whitehorse, or otherwise, Indian youths in taking a diesel power plant operator course anywhere in Canada? I believe this is available only in Edmonton or somewhere, but has any specific effort been made along these lines?

**Mr. MacDonald:** There is a general on-going program in the Department itself in the field of vocational guidance, which is really what we are getting at here, to try to select youths in the latter stages of their educational process to take certain kinds of courses. There are people who also have related responsibilities, either themselves of through the Manpower Department, for job opportunities—to try to steer them in and motivate them to go into these things and then if they do, either we or the Department of Manpower will engage them in further training. So I cannot answer about the specific efforts that have been made since last year, but I can get that answer for you, to see if there has been any change or any response.

**Mr. Smerchanski:** I fell that on this business of training, surely in the past Canada has supplied a great deal of technicians through the apprentice training system and that is training on the job. Surely when we are told that Eskimo trainees have become

[Interprétation]

soit indigène, comme l'a dit M. Smerchanski, si on cherchait à les former à cet effet.

**M. MacDonald:** Nous formons nos propres employés, à la Commission d'énergie du Nord canadien. M. Humphrys pourrait vous répondre là-dessus.

**M. Humphrys:** Nous cherchons toujours sur place des employés et ces employés, si on ne les trouve pas sur place, avec des aptitudes nécessaires, on les envoie à l'extérieur dans le cadre du programme de formation. Nous cherchons, comme je vous le dis, à embaucher dans le territoire, mais ce qui est difficile, c'est de trouver un certain nombre de gens qui sont intéressés. Très souvent, lorsque nous rencontrons quelqu'un, eh bien, il ne peut pas le faire, parce qu'il est déjà embauché ailleurs.

**Le président:** L'automne dernier, nous avons eu des témoignages selon lesquels il y avait un seul employé indien à la C.E.N.C. au Yukon. Pour ma part, ce n'est pas un signe de bonne volonté pour utiliser les services des indigènes du Yukon. Est-ce que, disons depuis notre séance de l'automne dernier, lorsque cette question a été soulevée, est-ce que des efforts ont été faits pour intéresser, soit par les écoles professionnelles de Whitehorse, soit autrement, pour intéresser les jeunes Indiens à suivre un cours d'opérateur de centrales diesels, partout au Canada? Il n'y en a qu'une, je crois, à Edmonton. Est-ce que des efforts ont été faits à ce sujet?

**M. MacDonald:** Dans le domaine de l'orientation professionnelle, c'est ça, en fait, que l'on veut faire. Tout au long de leur éducation, on cherche à leur indiquer quel cours ils pourraient suivre, soit par l'intermédiaire du ministère de la Main-d'œuvre pour pouvoir remuer un peu, activer un peu la personne et l'inciter à aller suivre les cours. Ensuite, nous-mêmes, ou le ministère de la Main-d'œuvre, nous les poussons à continuer leur formation. Je ne peux pas parler de renseignements sur les efforts particuliers qui ont été faits depuis lors l'année dernière, mais je peux vous trouver la réponse, pour voir s'il y a eu du changement, ou si on a répondu à l'appel.

**M. Smerchanski:** Je pense que sur cette question de la formation, bien sûr, dans le passé, le Canada a fourni beaucoup de techniciens par le système d'apprentissage, c'est-à-dire de formation sur place, mais quand on nous dit maintenant que les stagiaires esqu-

[Text]

some of the better diesel operators on the CNR locomotive system into Pine Point, there must be something wrong with our approach in the Arctic in the Northwest Territories and in the Yukon in training the native people. I can appreciate that Manpower or some other agency is doing this, but I think that the main concern here is with the Department of Indian Affairs and Northern Development.

I do not know what the answer is, Mr. Chairman, but I think possibly somebody in the lower echelon should be told or instructed to use more efficiently the manpower that is available on these stations rather than to go through various government departments which are affiliated possibly through the training of personnel. My goodness, if these people have a grade 8, grade 9 or grade 10 education, it does not take very much imagination Mr. Chairman, to encourage them in the apprentice training system through the media of education and on-the-job training to become wonderful operators because the Eskimo is inherently mechanically inclined and he is a very competent individual.

We are missing a good bet here; we are going after another department, we are trying to bring in other people to train him, but we would give him a great deal of personal uplift and control of himself if we gave him the opportunity to go into the apprentice training system to work with the actual tools and ask somebody how to do it.

• 2100

Believe me, he will turn out to be a darn good operator. I would like to leave this suggestion with you, Mr. Chairman, because certainly from the few previous meetings we have had I got the impression that there is a lack of coordination and a lack of direct action here. We should be saying, "All right, we now have six positions available; let us fill them with local people". If we do not do that the local people are not going to be very enthused about any of our projects in the North. I do not think there would be anything nicer or better than getting them involved in it, getting enthused about it, and I think quite honestly in this department we can employ a great deal more of the local native population.

**The Chairman:** A supplementary, Mr. Gundlock?

**Mr. Gundlock:** Yes, just a short one, Mr. Chairman. As a matter of fact, I compliment you on raising this subject, and it is related.

[Interpretation]

maux sont devenus les meilleurs opérateurs de diesels du CN à Pine Point, depuis qu'ils ont été rencontrés, eh bien, on peut se dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans votre système de formation des indigènes dans l'Arctique, dans les territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Je comprends très bien les remarques selon lesquelles c'est la Main-d'œuvre, ou un autre organisme, qui s'en occupe, mais je pense, pour ma part, que ce qui nous intéresse ici, c'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je ne sais pas quelle est la réponse que l'on peut attendre, monsieur le président, mais je pense que quelqu'un, à l'échelon inférieur, a reçu pour instructions d'utiliser plus efficacement la main-d'œuvre disponible sur place plutôt que de passer par différents ministères gouvernementaux intéressés dans la formation du personnel. Mais bon sang, si ces gens ont une huitième, une neuvième, ou une dixième, il ne faut pas beaucoup d'imagination, monsieur le président, pour leur donner une formation sur place qui leur permettra de devenir de très bons opérateurs, car l'Esquimau est très compétent, et il a l'esprit mécanique et technique.

Nous perdons beaucoup ici, parce que nous allons chercher un autre ministère pour lui accorder cette formation, alors qu'il serait bon de lui donner la possibilité de se former sur place, d'utiliser sur place les outils, ce qui lui permettrait de demander comment faire.

Je vous assure qu'il fera un très bon conducteur de machines. Je voudrais que vous reteniez cette proposition, monsieur le président, parce que je pense que certainement, au cours des réunions antérieures, j'ai eu l'impression qu'il y a un manque de coordination et d'activité directe dans ce sens. On devrait dire, «bon, très bien, on a six postes de disponibles, qu'on peut confier aux gens qui sont sur place». Sinon les indigènes ne seront pas très emballés par nos projets dans le Nord. Il n'y a rien qui serait plus intéressant et de plus encourageant que de les voir participer. Je crois très honnêtement, que dans notre ministère, nous pourrions utiliser beaucoup plus d'indigènes.

**Le président:** Une question supplémentaire, monsieur Gundlock?

**M. Gundlock:** Je vous félicite d'avoir soulevé la question. Vous vous souviendrez, il y a quelque temps, lorsque ce comité s'est réuni

[Texte]

You will recall a very short time ago that as a Committee we met and visited many communities and almost invariably we ran into this same criticism.

I cannot recall one time that we did not meet up with the same matter that you have brought forth right now. They dislike—and when I say “they” I refer to the native people—having to send their children out to be educated. Again I come back to that same criticism; excuses and apologies were all we got from the departmental people. Their answer was that they have to be educated where the opportunities are. I think your point, Mr. Chairman, was brought forth extremely well; here is a real opportunity to educate these people where the job opportunities are, and I cannot emphasize that too strongly.

**Mr. MacDonald:** Mr. Chairman, the implication seems to have arisen—possibly from what I may have said, although I cannot recall it—that somehow this sort of training is not going on. I wonder if I may read to the Committee what I said to them on an earlier occasion when the subject was the question of training:

On March 31, 1968, vocational training accounted for 620 Eskimo and Indians who were undergoing training in courses ranging from aircraft mechanics to welding. A large number of these are taking their training outside the territories, but in the federal vocational schools in Yellowknife there are 177 northern students, at Churchill, 187 and at Inuvik 40 students are engaged in vocational pursuits.

This is part of the total problem of education in the North today. We are trying to do as much of it as possible in the North, and in particular skills we try to find training facilities within the provincial educational systems or wherever it is being done. The Chairman mentioned one place in particular. This is probably the one place in Canada where they have the plant and equipment to do it. There is no dispute or argument about this. This is what the whole educational program is about, vocational and special skills.

**The Chairman:** Mr. Dinsdale on a supplementary.

**Mr. Dinsdale:** On this point, is the Department still using the facilities of the Department of National Defence at Kingston for adults?

**Mr. MacDonald:** I think not, Mr. Dinsdale, I think that arrangement terminated and I

[Interprétation]

et a visité plusieurs collectivités et nous avons entendu presque partout les mêmes critiques.

Je ne me souviens pas d'une collectivité où nous n'avons pas entendu formuler les critiques à ce sujet. Ils, et je veux dire les indigènes, n'aiment pas envoyer leurs enfants en dehors de leur communauté pour les faire instruire. Je reviens à la même critique; tout ce que nous avons entendu de la part des fonctionnaires du ministère ce fut des excuses. Leur réponse était qu'il faut enseigner les enfants là où on peut. Monsieur le président, je pense que vous avez très bien exprimé votre point. Voici une excellente occasion d'instruire ces gens, là où se trouvent les occasions d'emploi. Je ne peux pas trop insister sur cet aspect.

**M. MacDonald:** Il semble que d'après ce que j'ai dit, on a conclu que cette forme d'apprentissage ne s'effectue pas. Permettez-moi de lire au Comité ce que j'ai dit il y a quelque temps au sujet de la formation:

Le 31 mars 1968, on comptait 620 Indiens et Esquimaux, qui suivaient des cours de formation professionnelle, de la mécanique des avions, de soudure, et ainsi de suite. Un grand nombre d'entre eux suivent des cours en dehors du territoire, mais dans les écoles de métier du gouvernement fédéral, il y a 177 étudiants des régions septentrionales à Yellowknife, 187 à Churchill, et 40 à Inuvik.

Cela fait partie de l'ensemble du problème actuel de l'enseignement dans le Nord. Nous essayons de fournir tous les services éducatifs possibles, et pour certains métiers, nous essayons de trouver des services de formation à l'intérieur du système d'éducation des provinces ou ailleurs. Le président a mentionné un endroit. C'est probablement le seul endroit au Canada où l'on trouve le matériel. Il n'y a pas de divergence d'opinions ou d'arguments à ce sujet. Voilà ce que tout notre programme d'éducation tourne autour, la formation technique et professionnelle.

**Le président:** Monsieur Dinsdale a une question supplémentaire.

**M. Dinsdale:** A ce sujet, est-ce que le ministère utilise encore les services du ministère de la Défense nationale pour la formation des adultes?

**M. MacDonald:** Je crois que non. Il me semble que ce système est révolu et qu'on

[Text]

believe at this time we are primarily relying on provincial systems.

**The Chairman:** Mr. Nielsen?

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, could we get back to power?

**Mr. Dinsdale:** If I may ask one supplementary and then we can get back to power. Is the reason for the shortage of native employment the lack of trained people, and particularly adults?

**Mr. MacDonald:** I think, Mr. Dinsdale, that is part of the answer. I think it also has to be honestly admitted that it is partly attitudinal, oversight, the lack of effective means of translating intent and desire into specific action. I think these are the aspects that are improving, but naturally, of course, there are skills.

**Mr. Dinsdale:** But the school at Kingston was doing good work.

**The Chairman:** Mr. Dinsdale, I should remind you that we got into this training aspect because we were talking about training for diesel and electric power plants.

• 2105

**Mr. Dinsdale:** This is a diesel training school. This is specifically for power plant operators.

**The Chairman:** Mr. Simpson?

**Mr. Simpson:** I have a supplementary, Mr. Chairman, particularly in the field of employment and specifically, I suppose, in relation to native employment. I understood it was mentioned that there were a total of 37 employees with NCPC at Frobisher. I would like to know how that compares with the number of employees of NCPC at Inuvik. Would you also inform me if these are two of the largest areas of employment by NCPC in their operations throughout the North?

**The Chairman:** I am not just clear if you want...

**Mr. Simpson:** How many employees are there at Inuvik?

**Mr. Humphrys:** There are 47 at Inuvik and 37 at Frobisher.

**Mr. Simpson:** Would Inuvik be the largest...

**Mr. Humphrys:** Yes, the largest single station.

[Interpretation]

dépend surtout des systèmes d'enseignement provinciaux.

**Le président:** Monsieur Nielsen.

**M. Nielsen:** Est-ce qu'on ne pourrait pas revenir à la question de l'électricité?

**M. Dinsdale:** J'ai une question supplémentaire. Nous pourrions revenir à l'électricité ensuite. Est-ce que la raison pour laquelle on n'emploie pas suffisamment d'indigènes, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de gens qualifiés, et des adultes en particulier?

**M. MacDonald:** Oui, en partie. Il y a peut-être eu aussi négligence de la part des autorités, qu'on n'ait pas pu traduire en œuvres l'intention et le désir des autorités. Ce sont tous les aspects du problème, mais il est évident qu'ils accroissent leur compétence.

**M. Dinsdale:** Mais l'école à Kingston a connu certains succès, n'est-ce pas?

**Le président:** Nous nous sommes embarqués dans la question de formation parce qu'on parlait de la profession professionnelle des employés des centrales à combustion internes et hydro-électriques.

**M. Dinsdale:** Mais c'est une école de formation pour mécaniciens diesels, destinée spécialement à la formation des opérateurs de centrales électriques.

**Le président:** M. Simpson?

**M. Simpson:** Je veux parler plus particulièrement de l'emploi des indigènes. Je pense qu'on a mentionné qu'à Frobisher Bay il y avait 37 employés de la CENC. Je voudrais savoir comment ce chiffre se compare avec le nombre d'employés à Inuvik. Je me demande si vous pourriez me dire s'il s'agit des deux régions où la CENC offre le plus grand nombre d'emplois.

**Le président:** Je ne sais pas au juste ce que...

**M. Simpson:** Combien d'employés avez-vous à Inuvik?

**M. Humphrys:** 47 à Inuvik et 37 à Frobisher Bay.

**M. Simpson:** Est-ce que Inuvik serait le centre d'emploi le plus important?

**M. Humphrys:** Oui, la centrale la plus importante.

[Texte]

**Mr. Simpson:** The largest single station. Is Frobisher second or...

**Mr. Humphrys:** Yes, Frobisher is the second largest.

**Mr. Simpson:** What other ones do we have that are in that relatively—

**Mr. Humphrys:** At Fort Simpson we have 31 employees.

At Moose Factory we have 23 and at Snare River we have 15.

**Mr. Simpson:** Going from Moose Factory back to Inuvik, what is the proportion of native people employed in respect to the total employment?

**Mr. Humphrys:** At the last reading there were 47 staff members at Inuvik. There was one Eskimo and five Métis. At Moose Factory there was a total staff of 23. There were 15 Indians and two local residents. They may have been non-Indians.

**Mr. Simpson:** Very good.

**Mr. MacDonald:** The Committee might be interested in a note that has been passed to me which will give you an example of the possibilities of skills over a period of time. Mr. John Evans who is a Métis in Fort Smith was trained by the Northern Canada Power Commission and he is now assistant superintendent of our largest hydro installation at Taltson. So, these people are beginning to show some progress.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, I wonder if I may ask a question supplementary to the one raised by Mr. O'Connell. In connection with the cost trends, Mr. Humphrys would you separate the figures that you have given and which you have said are applicable to the whole of the northern operations of NCPC so that the Committee members will know what the trend is in the Yukon and what the trend is in the Northwest Territories.

**Mr. Humphrys:** I did that, Mr. Nielsen, in respect to the industrial power. I cannot do it in respect to the domestic and commercial consumption of power because we only have the figures that were quoted by the Dominion Bureau of Statistics, and they were not separated before 1968.

**The Chairman:** Mr. Nielsen, if you would excuse me for a moment, Mr. Cullen indicated quite some time ago that he had a question, and he had been overlooked in all these supplementaries. Would you permit him to go ahead?

**Mr. Nielsen:** Certainly.

[Interprétation]

**M. Simpson:** Et celle de Frobisher Bay vient en deuxième lieu?

**M. Humphrys:** Oui, celle de Frobisher Bay vient en deuxième lieu.

**M. Simpson:** Et quelles autres centrales avons-nous?

**M. Humphrys:** Nous avons 31 employés à Fort Simpson, à Moose Factory, nous en avons 23, et à Snare River nous en avons 15.

**M. Simpson:** Pour revenir à Inuvik, quelle est la proportion d'employés indigènes comparativement au nombre total d'employés?

**M. Humphrys:** A Inuvik, sur les 47 membres du personnel, il y avait un Esquimau et cinq métis. A Moose Factory, sur 23 membres du personnel, il y avait quinze Indiens et deux autres personnes de la région. Je ne sais pas si c'étaient des Indiens.

**M. Simpson:** Bien.

**M. MacDonald:** Le Comité serait peut-être intéressé aussi à savoir à titre d'exemple, ce qu'on vient de me remettre, quant aux acquisitions de compétence sur une période de temps. M. John Evans, de Fort Smith, est un Métis. Il a été formé par le CENC et il est maintenant surintendant adjoint de notre plus grande centrale hydro-électrique à Taltson. C'est donc dire que nous obtenons certains résultats.

**M. Nielsen:** Je voudrais poser une question supplémentaire à celle de M. O'Connell, relative à la conjoncture des coûts. M. Humphrys, est-ce que vous pouvez ventiler les chiffres que vous nous avez donnés et qui visent l'ensemble des exploitations de la CENC dans le Nord afin que les membres du Comité puissent savoir quelle est la conjoncture au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

**M. Humphrys:** Je l'ai fait au sujet de la consommation industrielle. Je ne peux pas le faire au sujet de l'énergie consommée par les particuliers et les entreprises parce que nous n'avons que les chiffres cités par le Bureau fédéral de la statistique, qui n'étaient pas ventilés avant 1968.

**Le président:** Monsieur Nielsen, excusez-moi un instant. Monsieur Cullen a indiqué il y a un certain temps qu'il y avait une question à poser, il a été oublié avec toutes ces questions supplémentaires qui ont été posées. Lui permettriez-vous de poser sa question?

**M. Nielsen:** Certainement.

[Text]

**Mr. Cullen:** I think Mr. Nielsen will be happy to know that I am coming back to the electrical part of the Yukon. I think you are too easy with us, Mr. Chairman. I think when we get off the topic you should tell us to stop. The agenda tonight, as I see it, deals with electric power. I only have a couple of questions. The first one is in connection with the market. We had an indication of roughly a 10 per cent increase on an average basis in either production or consumption, and I assume production and consumption would be the same thing here, and you have indicated that a good portion of this growth would be in Whitehorse. What dictates where you go for expansion in so far as markets are concerned? Is it the finding of a mine or the development of a community? What dictates that to the Committee?

**Mr. MacDonald:** I am sure you are aware

• 2110

the characteristic of the North is its heavy reliance on the extractive industries and, as the general manager mentioned earlier, this affects the curve of the growth. It is unlike, for example, a large metropolis which might show an expansion heavily weighed by domestic consumption, which is rather more even in its growth. We are likely to come on stream with great chunks and our growth will be affected by the discovery of an extractable resource which private capital has decided to bring into production, and in the process of so doing will be in discussion with us as to the availability of power, roads and many other things. As the population in the North grows there will be in certain of these areas such as Yellowknife and Whitehorse a certain built-in growth which we can presume will take on more significance that it had in the past, but I still think that primarily we see these large increments coming as a characteristic of our growth.

**Mr. Cullen:** Then are you saying that in the first instance you react rather than act? Do you react to a development or do you encourage it by going into a small community that might develop?

**Mr. MacDonald:** This is where the inter-relationship between the Department and the Northern Canada Power Commission becomes evident. We act because we have a whole system of incentives, communication and liaison, and with possible potential capital, inventory and explanation resources for the building of roads which are designed to open up territories that have high resource potential. All of this, of course, is designed to bring

[Interpretation]

**M. Cullen:** Vous serez heureux, M. Nielsen, de savoir que je reviens à la question de l'électricité au Yukon. Vous êtes trop poli, monsieur le président. Lorsque nous nous écartons du sujet, vous devriez nous en aviser. La question à l'ordre du jour est celle de l'électricité. Je n'ai que quelques questions. Au sujet du marché, vous nous avez dit qu'il y avait eu une augmentation d'à peu près 10 p. 100 en moyenne soit de la production ou de la consommation, et je crois que la production et la consommation dans ce cas sont une et même chose puisque vous avez indiqué que ce serait à Whitehorse que l'on constate la majeure partie de cette augmentation. Qu'est-ce qui explique l'augmentation du marché, la découverte d'une mine, l'expansion d'une ville, ou quoi?

**M. MacDonald:** Comme vous le savez, le Nord dépend énormément des industries d'extraction ce qui affecte beaucoup la courbe de croissance. Ce n'est pas comme une grande métropole où il y aurait une forte expansion des marchés à cause de la consommation domestique, et donc une courbe de croissance plus régulière. Notre croissance est influencée par les découvertes d'une ressource minière que les investisseurs privés ont décidé d'exploiter, et dont l'exploitation comportera des discussions relatives à l'énergie disponible, les routes, et ainsi de suite. Au fur et à mesure qu'augmentera la population du Nord, il va y avoir dans certaines de ces régions, comme Yellowknife et Whitehorse, une expansion intérieure qui, nous le supposons, va prendre plus d'importance qu'elle n'en avait autrefois. mais je pense, malgré tout, que ces fortes augmentations proviennent de notre croissance.

**M. Cullen:** Voulez-vous dire que, tout d'abord, vous réagissez plutôt que vous n'agissez? Réagissez-vous à l'expansion ou l'encouragez-vous en vous installant dans une petite collectivité qui a des chances d'expansion?

**M. MacDonald:** C'est là que le rapport entre le Ministère et la CENC devient évident. Nous agissons parce que nous avons toute une série de stimulants, les communications et la liaison, et, avec un capital possible, les ressources connues et les ressources à explorer; ces stimulants nous encouragent à construire des routes en vue d'ouvrir à l'exploitation les territoires qui ont d'importantes ressources en réserve. Tout cela, bien sûr, a

[Texte]

about development. One then has to react to the success of these things. If in fact an exploitable mineral is discovered such as happened, for example, recently at Anvil, then there is the process of that particular capital formation trying to work out the combination of production costs, transportation, markets—which are world markets—and contracts for that over the duration of the time that is required for the recovery of the very large kinds of capital—in this case something of the order of \$60 million to \$80 million—and in that process the question of power, the source of energy, is one of the elements. It is hard to say just where action and reaction comes about.

**Mr. Cullen:** You have indicated this is where the Commission works for the Department. Are you in competition with private enterprise, and do you have the added advantage of working in conjunction with the Department?

**Mr. MacDonald:** I do not think there is much competition for the provision of the large capital sums of money that are required for the development of power in the North. There may be competition for the retailing of it.

**Mr. Cullen:** I am thinking of a situation where a development like Thompson, Manitoba, might take place in the Northwest Territories where you would have what would obviously be a ripe market, and there would be encouragement. This is a market that in essence could be productive and economical. Would there be competition there?

**Mr. MacDonald:** Competition to supply the capital to build a large installation for the production of power?

**Mr. Cullen:** And then to ultimately produce and make a profit, of course.

**Mr. MacDonald:** On what, on the metals or only on the power?

**Mr. Cullen:** On the power.

**Mr. MacDonald:** I do not think there is such competition. I am not aware of large sums of capital eager to flow in to provide this kind of investment. Most of the capital investment we are familiar with wants to go into the production end of the metals, or oil. That is where capital is flowing.

Take the case of Anvil or Cypress Mines as an example. They are seeking the maximum amount of public investment in the infrastructure. From their point of view the power and the roads are side issues. It only ties up

[Interprétation]

pour objet d'amener l'expansion. Il faut donc réagir devant le succès de ces efforts. Si, en fait, on découvre un minerai exploitable, comme cela s'est produit récemment, par exemple, à Anvil, il y a le processus de cette formation particulière de capital, où l'on cherche à combiner les coûts de production, le transport, les marchés—qui sont des marchés mondiaux—et les contrats pour cela durant toute la période nécessaire du recouvrement des capitaux très importants—dans ce cas-ci, cela va chercher dans les 60 ou 80 millions de dollars; et l'énergie est l'un des éléments de ce processus. Je ne sais pas au juste où l'action et la réaction entrent en jeu.

**M. Cullen:** Vous avez dit que c'est là que la Commission travaille pour le Ministère. Êtes-vous en concurrence avec l'entreprise privée, et avez-vous de plus l'avantage de travailler en collaboration avec le ministère?

**M. MacDonald:** Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de concurrence lorsqu'il s'agit de fournir les capitaux importants nécessaires pour la mise en exploitation de l'énergie dans le Nord. Il y a peut-être de la concurrence lorsqu'il s'agit de la vente.

**M. Cullen:** Je songe à la possibilité d'avoir, dans les territoires du Nord-Ouest, une mise en exploitation dans le genre de celle de Thompson, au Manitoba; il y aurait, de toute évidence, un marché tout prêt, et l'encouragement nécessaire. Il s'agit d'un marché qui, en essence, pourrait être productif et économique. Est-ce qu'il y aurait alors de la concurrence?

**M. MacDonald:** De la concurrence pour fournir les capitaux nécessaires à la construction d'une grande centrale de production d'énergie?

**M. Cullen:** Et pour finalement produire et retirer des bénéfices, bien sûr.

**M. MacDonald:** De quoi? Des métaux, ou seulement de l'énergie?

**M. Cullen:** De l'énergie.

**M. MacDonald:** Je ne pense pas qu'une telle concurrence existe. Il n'y a pas, à ma connaissance, de vastes capitaux que l'on soit prêt à fournir pour ce genre d'investissement. La plupart des capitaux disponibles sont orientés vers la production de métaux, ou vers le pétrole. C'est là que vont les capitaux.

Prenez par exemple le cas d'Anvil, ou de Cypress Mines. C'est pour l'infrastructure que l'on recherche le plus les investissements privés. On considère l'énergie et les routes comme des questions secondaires, car elles ne

[Text]

their capital. They are very pleased to see this coming from the public sector, and we of course think it is a very proper relationship.

**Mr. Cullen:** That is fine for the industry that is operating there, a mine or something like that, but I am thinking of someone like— for want of a better company—Yukon Electric who might want to move in there in co-operation with the company that is already there. I am not talking about competing with the mine that is already there that wants to produce its own power. I am thinking more of a private enterprise outfit that is solely engaged in producing power. Would you be in competition with them for that market?

**Mr. MacDonald:** I guess so.

**Mr. Cullen:** Thank you.

**Mr. MacDonald:** Because we think it is our job to provide power at the lowest possible cost.

**Mr. Dinsdale:** Could you tell us the formula that was used at Pine Point? That was a pretty big power development in the Territories.

**Mr. Humphrys:** What development, sir?

**Mr. Dinsdale:** The formula for Pine Point power. It is not quite as big as Thompson but it is pretty big.

**Mr. MacDonald:** You may recall, Mr. Dinsdale, that the provision of power was one of the essential elements to encourage the company to go forward with the development.

• 2115

There were two elements, transportation—the railway—and the availability of power, and in Penhold the Crown undertook to guarantee this in the case of the transportation.

**Mr. Humphrys:** The power was provided as a federal government investment on a 40-year amortization basis on the understanding that the company would contract to purchase power for 20 years.

**Mr. Dinsdale:** There was no interest in private power in that particular project?

**Mr. MacDonald:** As I say, I am not aware of any large capital formation that wants to go in and invest on anything on a 40-year amortization period.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, may I just refer Mr. MacDonald to appendix A, which is attached to his letter to you, when he says he

[Interpretation]

font qu'immobiliser des capitaux. On est très satisfait que ces capitaux viennent du secteur privé; et pour notre part, bien sûr, nous estimons que c'est une très bonne chose.

**M. Cullen:** C'est très bien pour l'industrie qui est déjà installée sur place, une mine, par exemple; mais je pense à une société comme, disons, faute de mieux, la *Yukon Electrical Co.* qui pourrait vouloir s'installer là-bas et travailler en collaboration avec la société qui est déjà sur place. Je ne parle pas de concurrence avec la mine qui est déjà sur place et qui veut sa propre énergie. Je pense plutôt à une entreprise privée qui ne produit que de l'énergie. Seriez-vous en concurrence avec elle pour ce marché?

**M. MacDonald:** Je suppose que oui.

**M. Cullen:** Merci.

**M. MacDonald:** Car nous estimons de notre devoir de fournir de l'énergie à un prix aussi bas que possible.

**M. Dinsdale:** Pourriez-vous nous dire quelle formule on a adoptée à Pine Point? C'est là une importante centrale électrique, que l'on a installée dans les territoires.

**M. Humphrys:** Quelle centrale, monsieur?

**M. Dinsdale:** Celle de Pine Point. Elle n'est pas aussi grande que celle de Thompson, mais elle est tout de même assez importante.

**M. MacDonald:** Vous vous souviendrez peut-être, monsieur Dinsdale, que l'alimentation en énergie était l'un des facteurs essentiels pour encourager la société à faire cette mise en exploitation. Il y avait deux éléments: les transports—le chemin de fer—et la disponibilité de l'énergie; et à Penhold, la Couronne s'est engagée à garantir les transports.

**M. Humphrys:** L'énergie a été fournie grâce à un investissement du gouvernement fédéral, avec un amortissement étalé sur 40 ans, à la condition que la société s'engage par contrat à acheter de l'énergie pendant 20 ans.

**M. Dinsdale:** Aucune entreprise privée d'énergie ne s'intéressait à ce projet?

**M. MacDonald:** Je le répète, nul, à ma connaissance, n'est prêt à investir des capitaux importants pour une période d'amortissement de 40 ans.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, puis-je renvoyer M. MacDonald à l'Appendice A à la lettre qu'il vous avait adressée, lorsqu'il dit

[Texte]

is not aware of any capital that is prepared to come in.

I infer from his appendix, where he sets forth the corporate structure of Yukon Electric, International Utilities, Canadian Utilities, and so on, that here is a fairly large corporate structure with all sorts of capital that is ready, willing and able to come along. I throw that out as a suggestion and ask the direct question if the Department or NCPC has ever taken the trouble to find out? For instance, was Yukon Electric, International or Canadian Utilities invited to tender on the Anvil project?

**Mr. MacDonald:** I think I made a careful distinction, Mr. Nielsen, in my earlier remark between the production of power and the retailing of it. I think there are a lot of people who would like to come into the retailing end of it, but I repeat that I am not aware of anybody who is prepared to put in 40-year money.

**Mr. Nielsen:** On the Anvil project specifically, was private enterprise invited to submit a proposal?

**Mr. MacDonald:** No, they were not.

**Mr. Nielsen:** Why not?

**Mr. MacDonald:** For the reasons I have just indicated. There was no belief on our part that we could hope to secure capital on a 40-year amortization basis.

**Mr. Nielsen:** But how would you know unless you asked?

**Mr. MacDonald:** And secondly, it was the decision of the government department that it would be provided by Northern Canada Power as one of our undertakings to the Anvil Mining Corporation Ltd.

**Mr. Nielsen:** Is it not fair, Mr. MacDonald, to say that the letter reason is the governing reason?

**Mr. MacDonald:** I think that is quite fair, yes.

**Mr. Nielsen:** In other words, in that particular project—and since it was raised by Mr. Cullen I am sure he will be interested in the answer—the decision was that the government was going to do it and private enterprise was not going to do it.

**Mr. MacDonald:** As a matter of fact, it was one of the commitments we made to Anvil to bring Anvil into existence. This is one of the things they wanted. They wanted the federal

[Interprétation]

qu'à sa connaissance, nul n'est prêt à investir des capitaux là-bas.

Je conclus de cet appendice, où il décrit la structure de la *Yukon Electrical Co.*, de l'*International Utilities*, de la *Canadian Utilities*, etc., qu'il y a là une structure assez importante, avec toutes sortes de capitaux que l'on est prêt à investir. C'est une idée que je vous propose, et je vais vous poser une question directe: le Ministère ou la CENC se sont-ils jamais donné la peine d'explorer cette possibilité? Par exemple, est-ce que l'on a invité la *Yukon Electrical Co.*, l'*International Utilities* ou la *Canadian Utilities* à faire des offres pour le projet d'Anvil?

**M. MacDonald:** Je pense avoir bien fait la distinction, monsieur Nielsen, entre la production de l'énergie et sa distribution. Il y a beaucoup de gens, je crois, qui s'occuperaient volontiers de la distribution de l'énergie, mais, je le répète, je ne connais personne qui soit disposé à investir des capitaux pour 40 ans.

**M. Nielsen:** Mais, dans le cas particulier du projet d'Anvil, est-ce que l'on avait invité l'entreprise privée à soumettre des offres?

**M. MacDonald:** Non.

**M. Nielsen:** Pourquoi?

**M. MacDonald:** Pour les raisons que je viens de donner. Nous n'estimions pas avoir des chances d'obtenir des capitaux avec un amortissement de 40 ans.

**M. Nielsen:** Mais comment pouviez-vous le savoir sans même avoir demandé?

**M. MacDonald:** De plus, c'était le Ministère qui avait décidé que la Commission d'énergie du Nord canadien fournirait l'énergie, et cela devait faire partie de ses engagements envers l'*Anvil Mining Corporation Ltd.*

**M. Nielsen:** N'est-il pas juste, monsieur MacDonald, de dire que cette dernière raison était la raison majeure?

**M. MacDonald:** Si, en effet.

**M. Nielsen:** Autrement dit, dans le cas de ce projet particulier—et je suis certain que ceci intéressera M. Cullen, puisque c'est lui qui avait posé la question—on avait décidé que le gouvernement allait s'en occuper, et non l'entreprise privée.

**M. MacDonald:** De fait, c'était l'un des engagements que nous avons pris avec Anvil pour provoquer sa création. C'était l'une des requêtes: que le gouvernement fédéral et la

[Text]

government and Northern Canada Power Commission to undertake the supply of power.

**Mr. Nielsen:** Surely you are not suggesting that they did not want private enterprise to do it?

**Mr. MacDonald:** They did not ask for it.

**Mr. Nielsen:** Was it part of the government's condition with respect to the Anvil agreement that unless NCPG supplied the power as a part of the package they would not get their road, they would not get their bridge, they would not get their townsite and they would not get any other federal investment?

**Mr. MacDonald:** Not at all. This never entered into the discussion. It was quite the reverse. Quite frankly, Anvil wanted the weight and backing of the federal government on these vital utilities. You might like to ask them about it. I think, to be perfectly honest, they preferred it.

**Mr. Nielsen:** I see. You say they asked the government to do it in preference to private enterprise?

**Mr. MacDonald:** They certainly wanted the federal government to do it.

**Mr. Nielsen:** I do not know if we are on the same wavelength. Did they ask the government to do it in preference to private enterprise?

**Mr. MacDonald:** From their point of view and from our point of view the question never occurred to them because they were aware of the problems of raising capital as well. All they wanted from us...

**Mr. Nielsen:** Is my question that difficult?

**Mr. MacDonald:** Not at all.

**Mr. Nielsen:** Did they ask the federal government in preference to private enterprise to supply power at Anvil?

**Mr. MacDonald:** I do not know about the latter but the answer to the first part is yes. The question of preference never arose. They did not raise it and we did not raise it.

**Mr. Nielsen:** All right. This leads to my next line of questioning. This is very important to the whole of the NCPG system in the Whitehorse area, and I would draw to the attention of the members who have been asking questions along these lines that by trans-

[Interpretation]

Commission d'énergie du Nord canadien s'engage à fournir l'énergie.

**M. Nielsen:** Vous ne voulez tout de même pas dire qu'ils ne voulaient pas que l'entreprise privée s'en charge?

**M. MacDonald:** Ils ne l'ont pas demandé.

**M. Nielsen:** Est-ce que l'une des conditions imposées par le gouvernement dans l'accord avec Anvil était qu'à moins que la C.E.N.C. ne fournisse l'énergie, Anvil n'aurait ni sa route, ni son pont, ni son lotissement urbain, ni d'autres investissements du gouvernement fédéral?

**M. MacDonald:** Non, pas du tout. Cela n'est jamais entré en ligne de compte. Bien au contraire, je vous assure qu'Anvil voulait l'appui du gouvernement fédéral pour ces services essentiels. Vous pourriez peut-être le leur demander. Je pense, honnêtement, qu'ils préféreraient que les choses soient ainsi.

**M. Nielsen:** Je vois. Vous soutenez qu'ils ont demandé au gouvernement fédéral de s'en occuper, plutôt qu'à l'entreprise privée.

**M. MacDonald:** Ils voulaient assurément, que le gouvernement fédéral s'en occupe.

**M. Nielsen:** Je ne sais pas si nous sommes branchés sur la même longueur d'ondes. Est-ce qu'ils ont demandé au gouvernement de s'en occuper plutôt qu'à l'entreprise privée?

**M. MacDonald:** Ni pour eux ni pour nous, la question ne s'est jamais posée, car ils auraient eux aussi conscience de la difficulté qu'il y aurait à obtenir des capitaux. Tout ce qu'ils voulaient de nous...

**M. Nielsen:** Est-ce que ma question est si difficile à comprendre, monsieur MacDonald?

**M. MacDonald:** Non, pas du tout.

**M. Nielsen:** Est-ce qu'ils ont demandé au gouvernement fédéral, plutôt qu'à l'entreprise privée, de fournir l'énergie à Anvil?

**M. MacDonald:** Pour ce qui est de la dernière partie de votre question, je ne sais pas. Mais pour ce qui est de la première partie, la réponse est «oui». La question de la préférence ne s'est jamais posée. Ils ne l'ont pas soulevée, et nous non plus.

**M. Nielsen:** D'accord. Cela m'amène à mon autre série de questions. Ceci est très important pour tout le réseau de la C.E.N.C. dans la région de Whitehorse, et je voudrais porter à l'attention des membres du Comité qui ont posé des questions dans ce sens, le fait que,

[Texte]

• 2120

mission line Anvil is—and Mr. Humphrys will correct me if I am wrong—some 270 miles from Whitehorse.

**Mr. Humphrys:** It is 225 miles.

**Mr. Nielsen:** It is 225 miles from Whitehorse, and it is contemplated as being a user of some 9,300 kilowatts. Is that right? There is going to be a line-loss on that 225 miles. Would that be in the neighbourhood of 1,000 kilowatts?

**Mr. Humphrys:** Yes.

**Mr. Nielsen:** And the townsite is going to require supplying. What would be your demand there?

**Mr. Humphrys:** Of the order of 500 kilowatts.

**Mr. Nielsen:** So we are speaking about something close to 11,000 kilowatts.

**Mr. Humphrys:** Right.

**Mr. Nielsen:** And it was in anticipation of the Anvil demand, to say nothing of New Imperial Mines Limited and the increasing user because of the influx of population and industrial development of Whitehorse, that the 8,000 kilowatt unit was to be installed as a third unit in the Whitehorse plant. How is an 8,000 capacity unit going to look after an almost 11,000 demand?

**Mr. Humphrys:** There is also a 9,000 kilowatts of diesel capacity being installed.

**Mr. Nielsen:** Was private enterprise asked to take over any portion of this extra burden that was being placed on the Whitehorse facility?

**Mr. MacDonald:** No, we had ample capacity.

**Mr. Nielsen:** The impression is also left in Appendix A of the material you submitted with your letter particularly on page 4, that Whitehorse is supplied by the Yukon Electrical Company as a distributor with the NC supplying the hydro, and I think for the purpose of clarification for the other members of the Committee that you would agree that Yukon Electrical Company also, through its own hydro facilities in Whitehorse, supplies a fair chunk of that power. Is that not correct?

**Mr. Humphrys:** It was stated in the information that Yukon Electrical Company does...

[Interprétation]

par la ligne de canalisation, Anvil est situé à—et M. Humphrys me corrigera si je me trompe—270 milles de Whitehorse.

**M. Humphrys:** 225 milles.

**M. Nielsen:** 225 milles de Whitehorse, et l'on envisage que sa consommation sera de 9,300 kilowatts environ. Est-ce bien cela? Il va se perdre de l'énergie, sur ces 225 milles—dans les 1,000 kilowatts?

**M. Humphrys:** Oui.

**M. Nielsen:** La ville aura aussi besoin de services électriques. Quels seront les besoins?

**M. Humphrys:** De l'ordre de 500 kilowatts.

**M. Nielsen:** Donc nous parlons de quelque chose de l'ordre de 11,000 kilowatts.

**M. Humphrys:** Exact.

**M. Nielsen:** Et c'était en anticipant la demande de Anvil pour ne pas mentionner New Imperial Mines Limited le développement industriel de Whitehorse et l'augmentation de la population, que l'unité de 8,000 kilowatts devait être construite comme troisième unité de la centrale de Whitehorse. Comment une centrale de 8,000 kW pourrait-elle fournir à une demande de 11,000 kw.

**M. Humphrys:** On installe également une centrale diesel de 9,000 kilowatts.

**M. Nielsen:** Est-ce qu'on a demandé à l'entreprise privée si elle ne pourrait pas prendre à charge une partie de ce fardeau additionnel?

**M. MacDonald:** Non, nous avons la capacité voulue.

**M. Nielsen:** On a l'impression en lisant l'appendice A de ce que vous avez soumis avec votre lettre, à la page 4, que Whitehorse est fourni par Yukon Electrical Company à titre de distributeur, avec le CENC fournissant l'Hydro-electric. Et je pense que pour éclaircir la question, vous seriez d'accord que Yukon Electrical, grâce à ses propres services à Whitehorse, fournit une grande partie de l'énergie. Est-ce exact?

**M. Humphrys:** Dans les renseignements on dit que la compagnie Yukon Electrical...

[Text]

**Mr. Nielsen:** It is later on. But the bare figures leave one with that impression, and most of us read very quickly and very scantily these things.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I think we read it very carefully.

**Mr. Nielsen:** I have one further question that arose out of the questioning by Mr. Cullen. You will recall he was asking Mr. MacDonald with respect to the competition of NCPG with investor-owned utilities in the Yukon—and I believe you were on the subject of Anvil—and you agreed with him that there was a competition. Your words were, and I think I have them down here correctly, "because we figured our job was to provide power at the lowest possible cost." Are you asking the members of the Committee to take from that that private enterprise or investor-owned utilities cannot supply power at a lower cost than NCPG?

**Mr. MacDonald:** I do not think they could supply it at a lower cost, no, for the reasons I indicated at an earlier point in my remarks—the cost of borrowing and the length of amortization in what is one of the most highly capital intensive industries in the whole matrix.

**Mr. Nielsen:** All right, Mr. MacDonald, but I think you will agree that investor-owned utilities do not get the federal income tax concession that NCPG gets, and that is an added cost to their overhead. And what really struck me, when we are speaking of costs, are the figures on page 5 of your appendix. You just told my friend, Mr. Simpson, that there are 47 employees at Inuvik, 37 employees at Frobisher Bay—and I invite the Committee members to compare the generating capacity of these two plants—31 employees at Fort Simpson, which produces approximately one-fifth, in terms of capacity, of either one or the other two plants. There are two questions arising out of this, Mr. Humphrys. What is the explanation for what appears to be a gross incongruity between Fort Simpson producing 615 kilowatts with 31 employees as opposed to a plant at Inuvik producing some 2,500 kilowatts with 47 employees.

• 2125

**Mr. MacDonald:** Are you forgetting, Mr. Nielsen, that at Inuvik we are running a water and sewage plant?

**Mr. Nielsen:** No, I am not forgetting that at all but I assume, Mr. MacDonald, that the

[Interpretation]

**M. Nielsen:** Plus tard, mais les chiffres nous laissent cette impression; nous lisons tous très vite ces choses-là, évidemment.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je pense que nous les lisons sérieusement.

**M. Nielsen:** Une autre question qui découle des questions posées par M. Cullen. Il a demandé à M. MacDonald s'il y avait de la concurrence entre la CENC et les sociétés privées au Yukon, je crois que vous parliez d'Anvil et vous avez admis qu'il y avait concurrence. Vous avez dit, je pense que je vous cite correctement: «Parce que nous pensons que c'est de notre devoir de fournir l'énergie au prix le moins élevé possible.» Est-ce que vous demandez aux membres du comité d'en conclure que l'entreprise privée ne peut pas fournir d'énergie à meilleur compte que la CENC.

**M. MacDonald:** Je ne pense pas qu'ils pourraient fournir d'énergie à meilleur compte pour les raisons que j'ai indiquées. A savoir, à cause du coût d'emprunt, de la durée de l'amortissement dans une des industries qui demande le plus de capitaux.

**M. Nielsen:** Vous serez d'accord que les sociétés privées n'ont pas les avantages fiscaux consentis à la CENC et que ceci s'ajoute à leurs frais généraux. Ce qui m'a frappé, lorsqu'on parle de coût ce sont les chiffres de la page 5, de votre appendice. Vous venez de dire à mon ami, M. Simpson, qu'il y a 47 employés à Inuvik et 37 à Frobisher Bay et j'invite les membres du Comité à comparer la capacité de production de ces deux centrales, comparée à celle de Fort Simpson qui a 31 employés. Cette dernière produit à peu près un cinquième de l'une ou l'autre de ces deux centrales. Comment expliquez-vous cette disparité entre Fort Simpson qui produit 615 kilowatts avec 31 employés, et Inuvik qui produit 2,500 kilowatts avec 47 employés?

**M. MacDonald:** Oubliez-vous M. Nielsen qu'à Inuvik, nous avons les services d'égoûts et d'eau?

**M. Nielsen:** Non je ne l'oublie pas, mais il me semble que le même raisonnement s'appli-

[Texte]

same reasoning would apply at Inuvik as you have outlined with respect to Dawson—that the same plant personnel would be taking care of it.

**Mr. Humphrys:** It is an entirely different operation.

**Mr. MacDonald:** You are seizing upon 47 employees and the production of electricity whereas at Inuvik the think that is dominant there is the heating and water. We are running a utility system besides the electric power plant.

**Mr. Nielsen:** Okay. I am no power expert but most of the Committee members have seen, for instance, the plant at Watson Lake. In terms of kilowatts, Mr. Humphrys, how much does that produce?

**Mr. Humphrys:** I have not the figures.

**Mr. Nielsen:** I believe it is something in the order of 1,000 kilowatts, but I may be wrong in that. I think there are three employees at Watson Lake with the same generating capacity as Fort Simpson with 31 employees. How come?

**Mr. Humphrys:** At Fort Simpson we operate a central heating plant to heat the school and hostels, we operate our water and sewer system, we do all the maintenance for the government housing and the school and hostel building. The power plant is really a small part of the operation at Fort Simpson. As I say, there are four distinct operations there.

**Mr. MacDonald:** These are all separately costed and allocated to each of these functions.

**Mr. Nielsen:** Do you mean to tell me that NCPC personnel operate the heating plant in the hostel at Fort Simpson as opposed to departmental personnel?

**Mr. Humphrys:** Right.

**Mr. Nielsen:** Is this the practice elsewhere?

**Mr. Humphrys:** We do this in several places. That is why we have to staff at Inuvik. We operate a central heating plant that supplies bulk of the community. At Fort Simpson we operate a central heating plant that supplies the hostels and schools. At Fort McPherson we do this. At Frobisher Bay we do it. At Moose Factory we do it.

**Mr. Nielsen:** This then leads to my next question. Is it the intention of the Department or NCPC—the policy is getting kind of mixed

[Interprétation]

querait à Inuvik comme à Dawson, c'est-à-dire que le personnel pourrait s'en occuper.

**M. Humphrys:** Dans une usine différente.

**M. MacDonald:** Vous utilisez les chiffres de 47 employés et de la production d'électricité, tandis qu'à Inuvik, ce qui prédomine, c'est le chauffage et le service d'eau. Nous avons un système de service public, à côté de la centrale électrique.

**M. Nielsen:** Je ne suis pas un expert, mais la plupart des députés ont vu la centrale à Watson Lake. En termes de kilowatts, combien est-ce que vous produisez là?

**M. Humphrys:** Je n'ai pas les chiffres.

**M. Nielsen:** Je crois que c'est de l'ordre de 1,000 kW. Il y a trois employés à Watson Lake qui produisent la même énergie qu'à Fort Simpson avec 31 employés. Comment expliquez-vous cela?

**M. Humphrys:** A Fort Simpson, nous avons une centrale de chauffage pour l'école et les hôtels, un système d'égoût et d'eau, nous faisons tout l'entretien des locaux du gouvernement, de l'école et des hôtels. La centrale n'est qu'une petite partie des services que nous fournissons à Fort Simpson. Comme je l'ai dit nous avons quatre opérations différentes.

**M. MacDonald:** Nous avons une comptabilité séparée pour chaque opération.

**M. Nielsen:** Vous voulez dire que la CENC s'occupe du chauffage de l'hôtel à la place du personnel du ministère?

**M. Humphrys:** Exact.

**M. Nielsen:** Est-ce l'habitude?

**M. Humphrys:** Nous faisons ceci à plusieurs endroits. C'est pourquoi notre personnel se trouve à Inuvik. Nous avons un système de chauffage central qui dessert la majorité de la communauté. A Fort Simpson il y a un système de chauffage central qui dessert les écoles et les hôtels. A Fort MacPherson aussi. A Frobisher Bay aussi. A Moose Factory aussi.

**M. Nielsen:** Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministère ou le C.E.N.C., je ne sais pas très bien, désire prendre en main le chauffage

[Text]

up here—to take over the operation of the heating plants, for instance, of the two hostels in Whitehorse and other such installations?

**Mr. MacDonald:** No.

**Mr. Nielsen:** Is it not more logical to have the departmental people doing this than NCPC people?

**Mr. MacDonald:** Where, at Inuvik?

**Mr. Nielsen:** In any of these places.

**Mr. MacDonald:** No. It is quite a sensible arrangement when you have an organization such as NCPC, which is in the business of maintenance and handling power plant, to take on, as agent—just as any private enterprise frequently undertakes—a contract service for the carrying out of certain specific jobs.

**Mr. Nielsen:** I submit though to members of the Committee, through you, Mr. Chairman, that what this is doing is increasing the cost of electricity to the consumer. And what we in the Yukon are even more concerned about—I am sorry I cannot get the separation domestically because of the explanations given by Mr. Humphrys—is the comparatively greater trend in the Yukon with respect to user. I contend, because of the figures shown on the last balance sheet of the Commission, that the users in the Yukon are paying, in effect, for what should not be but is an equalization of rates throughout the North—which I think is a very bad and very uneconomic thing for us, at any rate.

**Mr. MacDonald:** I am not sure just how that happens.

**Mr. Nielsen:** For instance, we are paying in the \$130,000 worth of profit. Let us call it that and not call it a surplus as it was called in Appendix A with respect to \$5,100. In effect, it is a profit.

**Mr. MacDonald:** A contingency fund.

• 2130

**Mr. Nielsen:** We do not have a contingency fund according to the evidence that was produced last fall.

**Mr. MacDonald:** Yes, we do.

**Mr. Nielsen:** But what is happening is that these profits are being used to pay the wages of somebody looking after a boiler at Fort Simpson.

**Mr. MacDonald:** I am sorry, Mr. Nielsen, that is not correct. I will give you the assur-

[Interpretation]

des deux hôtels de Whitehorse et autres installations?

**M. MacDonald:** Non.

**M. Nielsen:** Est-ce qu'il ne serait pas plus logique que le personnel du ministère s'en occupe plutôt que le personnel de la CENC?

**M. MacDonald:** Où, à Inuvik?

**M. Nielsen:** N'importe où.

**M. MacDonald:** Non. A Inuvik, c'est très raisonnable, puisque la Commission agit à titre d'agent pour l'entretien et la gestion de la centrale, elle pourrait comme une entreprise privée souscrire des contrats pour certains travaux.

**M. Nielsen:** Les membres du Comité voudront prendre en considération que ceci augmente les tarifs de l'électricité payé par le consommateur. Ce qui nous inquiète, et c'est dommage que ne puisse avoir la ventilation des chiffres de frais d'électricité au consommateur c'est que les utilisateurs du Yukon paient pour une péréquation des taux dans tout le Nord. Il me semble que ce n'est pas du tout logique économiquement.

**M. MacDonald:** Je ne sais pas au juste ce que vous voulez dire.

**M. Nielsen:** Par exemple, nous payons \$130,000.00 de bénéfices. Appelons-le ainsi plutôt que l'appeler un excédent comme on l'a dénommé dans l'appendice «A» excédent de \$5,100; en effet c'est un bénéfice.

**M. MacDonald:** Un fonds de contingentement.

**M. Nielsen:** Nous n'avons pas de fonds de contingentement comme le prouve les chiffres fournis l'automne dernier.

**M. MacDonald:** Si, nous en avons un.

**M. Nielsen:** Mais, ce qui arrive, c'est que ces bénéfices sont utilisés pour payer les gages du personnel qui s'occupe de la chaudière à Fort Simpson.

**M. MacDonald:** Je m'excuse M. Nielsen, c'est inexact ces dispositions sont vérifiées et

[Texte]

ance that these arrangements are meticulously costed and if the Committee wants to look at a sample cost allocation on our books this can easily be done. Let me give you the straight assurance that what you suggest does not, in fact, occur. The power costs are segregated. People are allocated, overhead is allocated, just as it is done in any multi-activity of any large corporation, and if you wish to examine the cost accounting we will allow you to do so.

**Mr. Nielsen:** Mr. MacDonald, I may be uneducated in this respect but I do not know of any other power company that hires personnel to look after heating plants in hostels and to do what apparently is a very wide range of functions unconnected, really, with the generation and distribution of power, which NCPD is doing.

**Mr. MacDonald:** They are not quite as unrelated as might seem to be when you use it that way. What we are talking about are the skills and capacities needed for the maintenance of large plants in an area where these skills are very scarce, namely the North, because of the lack of density of the population. In one case it might be a diesel or steam generation or a hydro plant, in another it is steam generation for heating, and at Inuvik it is allied to water and sewer services because, you know, the utilidor concept relates to heating and the other two.

It was a policy decision on the part of the Department and of the territorial government now that the most effective way of coping with this problem was to have the Northern Canada Power Commission act as the agent of the Department or the territorial government to carry out this function—because in that northern country they happen to have a very high proportion of the kind of skills that are required for this sort of job. But in so doing it, the cost accounting is very carefully allocated and available for scrutiny.

**Mr. Nielsen:** Why do it at all? Why does the Department not do it, as they do in the Yukon?

**Mr. MacDonald:** Because it would certainly be my judgment as the Deputy Minister that the Northern Canada Power Commission have more skills at doing this.

**Mr. Nielsen:** Well then, one must again—we have gone full circle—come to the conclusion that the Department intends to do it in the Yukon as well because they are more skillful.

[Interprétation]

si le Comité veut examiner nos comptes, je vous les passerai. Mais, disons clairement que ce que vous suggérez ne se passe pas. Les coûts de l'énergie sont indiqués très exactement par secteurs. Le personnel, les frais généraux, sont calculés par secteurs ainsi que dans toutes grandes sociétés qui s'occupent de plusieurs services et si vous voulez vérifier vous pouvez.

**M. Nielsen:** M. MacDonald, je ne suis peut-être pas suffisamment renseigné, mais je ne connais pas d'autres cas de société hydro-électrique qui s'occupe du chauffage central et autres services de ce genre, qui ait une variété de fonctions aussi différentes que celles de la CENC.

**M. MacDonald:** Ce n'est peut-être pas aussi éloigné l'un de l'autre que vous semblez l'imaginer. Ce dont nous parlons c'est du personnel qualifié requis pour l'entretien de grandes usines, dans une région où le personnel qualifié est très rare; à savoir le Nord parce que la population n'est pas suffisamment dense, cela peut être une centrale électrique une autre fois une centrale de chauffage et comme à Inuvik alliée à un service d'eau et d'égouts.

En fait, disons que le ministère et le gouvernement territorial avaient admis que la meilleure façon de procéder, était de se servir de la Commission de l'énergie du Nord canadien comme agent du ministère ou du gouvernement territorial pour remplir ce rôle parce que dans cette partie du pays il est nécessaire de pouvoir compter sur un nombre de gens qualifiés pour effectuer ce genre de travail. Les coûts sont bien départagés et peuvent être facilement vérifiés.

**M. Nielsen:** Mais pourquoi le faites-vous? Pourquoi le ministère ne le ferait-il pas, comme au Yukon?

**M. MacDonald:** Parce que je pense que la Commission a plus de moyens de le faire que nous.

**M. Nielsen:** On tourne en rond. Il faudrait conclure que le ministère entend faire de même au Yukon parce qu'il est plus habile en ce domaine.

[Text]

**Mr. MacDonald:** No. In Whitehorse you have what is developing as a fairly large urban area, a concentration of population.

**Mr. Nielsen:** It has always been done this way in Whitehorse, Mr. MacDonald, as you know. NCPD has never done this in Whitehorse since 1948.

**Mr. Humphrys:** There is one point that should be recognized in this, Mr. Nielsen, in that at Fort Simpson it is a separate heating plant that supplies three different large structures. It is not like the hostels at Whitehorse that have a built-in heating plant. At Fort Smith, for example, they have a hostel and school with a built-in heating plant and that is operated by its own staff. It is only where there are these separate power plant structures.

**Mr. Nielsen:** Well, Mr. Chairman, I merely wanted to expose that area for the Committee members. I have my own feelings on it. I have one last question, and it has to deal with surplus power, particularly at Whitehorse. I think I know now what Mr. Humphrys was talking about, at least Mr. Humphrys, when he spoke of surplus power at our last meetings.

Surplus power appears to be power available in the Yukon operations only to the Department of National Health and Welfare for the operation of their electric boilers. Is there anything wrong with the policy of including that surplus power, as is the practice in utilities elsewhere, in the availability to the distributor for the purposes of enabling the distributor to sell potential industrial users this power at off-peak times so as to encourage industrial development and the establishment of industrial plants? These are springing up in various areas, as Mr. MacDonald knows. If you made that surplus power available, would that not encourage industrial development? And on the other hand, if you do not make it available, is it not an element which discourages industrial development?

**Mr. Humphrys:** Surplus power of this nature must be withdrawable if it is to be sold at a low rate. In the case of Whitehorse, the surplus power that is sold to the National Health and Welfare hospital is supplied at a rate that is competitive with the cost of burning oil in an oil-fired boiler for heat, and this power must be withdrawable on demand when it is required to meet the prime load of the system. It must be handled in a fairly blocky chunk so that you can take it back at a moment's notice.

[Interpretation]

**M. MacDonald:** Non. A Whitehorse la concentration de la population devient de plus en plus importante.

**M. Nielsen:** Les choses se sont toujours déroulées ainsi à Whitehorse, comme vous le savez sans doute. La CENC n'a pas agi ainsi à Whitehorse depuis 1948.

**M. Humphrys:** Vous devez remarquer monsieur Nielsen qu'à Fort Simpson ce n'est pas la même chose puisqu'une usine séparée de chauffage alimente trois édifices différents. Ce n'est pas la même chose qu'à Whitehorse où le système de chauffage est incorporé à l'hôtellerie. A Fort Smith, par exemple, il y a une hôtellerie et une école et le système de chauffage construit à même tombe sous leur propre responsabilité.

**M. Nielsen:** Je voulais seulement soulever cet aspect, monsieur le président, pour le bénéfice des autres membres du Comité. Personnellement mon opinion est déjà arrêtée. Maintenant une dernière question concernant l'énergie de surplus, principalement à Whitehorse. Je vois maintenant ce que M. Humphrys voulait dire lorsqu'il parlait d'excédent d'énergie.

L'excédent d'énergie semble être l'énergie disponible uniquement pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour ses chaudières électriques. Est-ce que il serait mauvais de faire entrer cet excédent d'énergie, comme c'est le cas ailleurs, dans les quantités disponibles pour les distributeurs, afin de permettre aux distributeurs, de vendre cette énergie à des utilisateurs éventuels lorsque la demande n'est pas élevée, afin d'encourager le développement industriel et l'implantation de nouvelles industries? Si on mettait cette énergie à la disposition des distributeurs, est-ce que cela n'aiderait pas au développement de la région? Dans le cas contraire, est-ce qu'il ne s'agit pas d'un élément propre à décourager les éventuels investisseurs?

**M. Humphrys:** Pour que cet excédent d'énergie puisse être vendu à prix réduit il faut qu'il puisse être retiré. A Whitehorse, l'excédent d'énergie vendu au ministère de la Santé l'est à un prix qui concurrence le prix qu'il en coûterait pour utiliser une chaudière à l'huile et de plus, cette énergie doit pouvoir être retirée sur demande. Il doit s'agir également d'une quantité importante d'énergie pour qu'elle puisse être retirée à un moment d'avis.

[Texte]

**Mr. Nielsen:** Okay Mr. Humphrys. If that is logical, then it is just as logical to say that if the oil-fired boilers go on the fritz, power that was surplus before the oil-fired boilers went on the fritz now becomes demand power and therefore users should pay demand prices for it and not surplus prices. Is that is the nature of logic you are applying?

**Mr. Humphrys:** If that were a continuing proposition, yes.

**Mr. Nielsen:** This is not what is happening.

**Mr. Humphrys:** No.

**The Chairman:** Mr. Kaplan.

**Mr. Kaplan:** Thank you, Mr. Chairman. I would like to continue in the area Mr. Nielsen

• 2135

was investigating before he turned to the surplus power question, which I confess I do not entirely understand. Mr. Nielsen indicated that he exposed an area where there was some irregularity in the practice of the NCPC, but it struck me, listening to the evidence, that he had exposed an area in which it was clearly demonstrated that the NCPC served a function that private industry perhaps could not serve. I would like to explore that for a moment.

You indicated that the personnel of the NCPC are available to do other important services in the community where they have technical skill. Are extra people hired for that purpose? Or is it a matter of personnel who you require who have some unused capacity in their workday, and to make an efficient utilization of their services you take on extra jobs for them?

**Mr. MacDonald:** Primarily it is the economies that could be achieved by grouping them in one body of employees who can be deployed effectively against a variety of tasks.

**Mr. Kaplan:** I see. And Mr. Nielsen has indicated that no private power company would ever do that, which demonstrates to me that in the area you have described anyway there is a good role for a public power company.

**Mr. MacDonald:** We would feel that if the Northern Canada Power Commission had not been available to take on these responsibilities, we might have been rather hard pressed.

**Mr. Kaplan:** And that the costs of that community's economic life would be higher, I suppose, because there would be another person there doing that job and some unused capacity in the system.

[Interprétation]

**M. Nielsen:** Bon, très bien. Si ce que vous venez de dire est logique, il est aussi logique de dire que lorsque les chaudières à l'huile font défaut, cette énergie qui était excédentaire jusqu'alors devient nécessaire et ceux qui la désirent devraient payer en conséquence. Est-ce la logique que vous appliquez?

**M. Humphrys:** S'il s'agissait d'une situation permanente, oui.

**M. Nielsen:** Ce n'est pas ce qui se produit.

**M. Humphrys:** Non.

**Le président:** Monsieur Kaplan.

**M. Kaplan:** Merci, monsieur le président. J'aimerais continuer dans le domaine qu'a soulevé M. Nielsen avant de passer à la question de l'excédent d'énergie. Ça j'avoue que je n'y connais pas grand chose. Il a parlé d'irrégularité dans les pratiques de la CENC mais il semble qu'il a été démontré, en même temps, que la Commission joue un rôle que l'industrie privée ne pourrait peut-être pas jouer. Vous avez dit que le personnel de la CENC est chargé de certaines autres tâches, là où il se trouve, lorsqu'il le peut. Embaucher-vous plus de personnel à cette seule fin? Ou s'agit-il de personnel dont vous avez besoin, qui peut avoir certains moments de libres et à qui vous confiez d'autres tâches afin de mieux utiliser leurs capacités?

**M. MacDonald:** Nous songeons d'abord aux économies qui peuvent être effectuées en réunissant ces personnes en un seul groupe et en leur confiant divers tâches.

**M. Kaplan:** Monsieur Nielsen a dit qu'aucune société privée ne le ferait, ce qui veut dire que dans cette région, il y a place pour une société publique d'électricité.

**M. MacDonald:** Si la CENC n'avait pas été là pour assumer ces responsabilités, la situation aurait pu être plus critique.

**M. Kaplan:** Et le coût de la vie économique de cette agglomération aurait été plus élevé, je suppose, parce qu'il aurait fallu recourir aux services d'une autre personne pour effectuer ce travail alors que certaines capacités demeureraient inutilisées.

[Text]

**Mr. MacDonald:** I think that would follow, yes.

**Mr. Kaplan:** Well then, let me move on to a more general area for a moment. I am far from an expert in any of these questions. I have only begun to think about the North very recently, but it strikes me that one of the great differences between private and public power is that public power should be prepared to operate for purposes other than a profit, and that you do not consider the necessity of making a profit when you decide to go into an area to perform your service. You consider other objectives.

**Mr. MacDonald:** We think the primary objective is the economic development of the North at the most rapid rate possible, for economic and social reasons.

**Mr. Kaplan:** I see. When you set your rates in areas where you feel you can perform a service that private industry cannot provide, do you set it to earn a profit?

**Mr. MacDonald:** No.

**Mr. Kaplan:** Do you set it either to break even, or to provide at a loss a service at a rate that people can afford to pay?

**Mr. MacDonald:** We try to hit it at the break-even point, although it might be at a deficit in some years. We have to average it out, and that is why we develop a small surplus at times.

**Mr. Kaplan:** What do you do with those surpluses? Do you recompute them into the rate as a subsidy for the users at some subsequent period?

**Mr. MacDonald:** They are used. They have to be, under our statute, confined to that particular project, and if we accumulate a surplus it has to be re-invested in the capital upkeep or repair or replacement of equipment, or rate stabilization.

**Mr. Kaplan:** Well, is not this question of whether or not you pay income tax really a red herring? If you were subject to the Income Tax Act, there would in fact be no profit on which to pay taxes because you do not organize your rates to produce profit.

**Mr. MacDonald:** There is no profit.

[Interpretation]

**M. MacDonald:** Je le crois.

**M. Kaplan:** Bon, alors passons maintenant à un domaine plus général, pendant un instant. Je suis loin d'être expert en la matière. Je n'ai commencé à m'intéresser au Nord que récemment, et ce qui me frappe c'est que l'une des grandes différences entre les Sociétés privées et les sociétés publiques en matière d'électricité, c'est que la société publique serait prête à ne pas réaliser de bénéfices, et que vous ne pensez pas aux profits, aux bénéfices lorsque vous allez, dans une région donnée, offrir vos services. Vous avez d'autres objectifs à l'esprit.

**M. MacDonald:** Notre premier objectif c'est le développement économique du Nord, au rythme le plus rapide possible, pour des raisons économiques et des raisons sociales . . .

**M. Kaplan:** Lorsque vous fixez vos tarifs dans une région où vous pensez que vous pouvez rendre un service que ne peut pas rendre l'industrie privée, est-ce que vous fixez votre tarif pour réaliser un bénéfice?

**M. MacDonald:** Non.

**M. Kaplan:** Est-ce que vous le fixez de façon à joindre les deux bouts ou si vous songez plutôt à offrir un service, même à perte, à un taux que peut aborder la population?

**M. MacDonald:** Nous essayons en général d'équilibrer les choses, bien que parfois, il y ait un déficit. Il nous faut tenter d'en arriver à une moyenne, c'est pourquoi nous réalisons certains profits, à l'occasion.

**M. Kaplan:** Que faites-vous de ces surplus? Est-ce que vous en faites bénéficier les clients?

**M. MacDonald:** D'après nos statuts, il nous faut utiliser ce surplus sur place. Il peut être réinvesti, ou être utilisé pour l'entretien ou le remplacement de l'équipement, ou pour stabiliser les taux.

**M. Kaplan:** Est-ce que cette question relative au fait que vous devriez ou non payer des impôts n'est pas tout simplement superflue? Si vous étiez assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* vous n'auriez aucun profit à déclarer sur lequel payer des impôts puisque vous ne vous organisez pas pour réaliser de profits.

**M. MacDonald:** Il n'y a pas de profit.

[Texte]

**Mr. Kaplan:** So that you are not taking away. In a sense you are not taking away...

**Mr. MacDonald:** It is not a factor that enters into cost.

**Mr. Kaplan:** That is right, so that whether or not you have to pay income tax does not really bear on whether or not...

**Mr. MacDonald:** It would not affect the rate structure.

**Mr. Kaplan:** I see. There is an indication that there might be some other facilities or advantages that you receive for which you do not pay, the use of some departmental services or the failure to depreciate your equipment that is owned by the department, or items of that nature. I cannot see how that injures the people to whom you render your service.

**Mr. MacDonald:** No. In those situations where that applies we are dealing with a very small consumption load and therefore a very high cost area. These failures to depreciate and to charge in effect ameliorate what would otherwise be a most difficult high-cost situation.

**Mr. Kaplan:** I see. One of Mr. Nielsen's other observations was that you had a number

of big customers with whom you did not have written agreements. Are these customers asking for written agreements?

**Mr. Humphrys:** Not at the present time.

**Mr. Nielsen:** Surely you are not saying that Yukon Electric has never asked for an agreement.

**Mr. Humphrys:** They have made inquiries for an agreement, yes, and this has been under discussion. I was thinking of direct customers of mining companies and so on.

**Mr. Kaplan:** Written agreement with some of your customers but not with others, is that the point?

**Mr. Humphrys:** Yes, that is right.

**Mr. MacDonald:** But as I mentioned earlier, these usually arise in connection with our having to undertake large capital expenditures. We want commitments with respect to consumption, naturally.

**Mr. Kaplan:** That brings me, Mr. Chairman, to the last subject I would like to take up and it is in a sense a subject on the other

[Interprétation]

**M. Kaplan:** En d'autres mots, vous ne...

**M. MacDonald:** Ce facteur n'entre pas dans le coût de revient.

**M. Kaplan:** Donc, le fait que vous ne payiez pas d'impôts, n'a absolument rien à voir...

**M. MacDonald:** Ça ne change rien à la structure de nos taux.

**M. Kaplan:** Je vois. En outre, on a indiqué qu'il y aurait peut-être d'autres facilités ou avantages dont vous bénéficiez gratuitement, par exemple, l'utilisation de certains services du ministère, ou la non-dépréciation d'un matériel qui appartient au ministère, etc. Je ne vois pas en quoi cela peut nuire à ceux à qui vous rendez ces services.

**M. MacDonald:** Non. Dans les cas où cela s'applique, la consommation est minime et, par conséquent, les coûts élevés. En fait, cette façon d'agir améliore une situation qui risque, autrement, d'être peu intéressante.

**M. Kaplan:** Monsieur Nielsen a également noté le fait que vous avez certains gros clients avec lesquels vous n'avez passé aucune entente écrite. Est-ce qu'ils ne réclament pas d'entente écrite?

**M. Humphrys:** Non. Pas en ce moment.

**M. Nielsen:** Vous ne pouvez pas dire que la *Yukon Electrical Company* n'a jamais demandé à signer un contrat avec vous.

**M. Humphrys:** Oui, cela a été demandé, mais c'est à l'étude. Je songeais plutôt à des clients directs.

**M. Kaplan:** Autrement dit, il y a des contrats avec certains et pas avec d'autres, c'est ça?

**M. Humphrys:** Oui, c'est ça.

**M. MacDonald:** Comme je l'ai dit précédemment, ces situations surviennent lorsqu'il nous faut investir de fortes sommes d'argent. Il est évident que nous désirons qu'on s'engage à nous acheter telle ou telle quantité d'électricité.

**M. Kaplan:** Donc, monsieur le président, cela m'amène à la dernière question que je voudrais soulever parce que vous avez men-

[Text]

side, because you indicated that the cost of capital in your operation was less than the cost of capital to private industry and I disagree with that. I think it has historically been true that governments have been able to raise money cheaper, if you like, than the private sector, but I do not think that is true any longer.

I think private enterprise has alternative methods of raising money to borrowing on the market. A Company like Yukon Electric, for example, has retained earnings; it has the option of offering stock to shareholders; it can offer warrants, conversion rights on bonds and all kinds of things that the government cannot do.

When the government wants to raise money has to impose taxes or has to borrow it. I think the rate that the government pays is probably higher than the effective rate that you would find industry "paying" for the capital it uses because it has, as I have indicated, all manner of other ways of obtaining capital that are not available to the government. Would you comment on that?

**Mr. MacDonald:** With respect, I still say that cost to borrow to the government is the lowest form of borrowing of anybody.

**Mr. Kaplan:** Yes, if you restrict it to borrowing, but I say that. . .

**Mr. MacDonald:** Even allowing for the alternative means of borrowing that you describe, with special comment on the subject of retained earnings, obviously if an entity is able to generate sufficient earnings to avoid having to borrow, its theoretical cost at borrowing is, therefore, zero but, in fact, that is not the true cost of borrowing. You must always take it in terms of opportunity cost, and opportunity cost is what you could lend that money to somebody else for.

Therefore, the cost is going to be an equation of the ordinary capital cost of borrowing elsewhere, and I come back full circle to my point that they have to borrow at a cost higher than that for which the federal government can borrow.

**Mr. Kaplan:** In that case let me deal not with the argument about the cost of capital, but just the availability of capital. I think there may be a limit to the amount of money that it is desirable for a government to borrow in an

[Interpretation]

tionné que les frais d'immobilisation dans le cas de votre exploitation étaient inférieurs aux frais d'immobilisation de l'industrie privée et je ne suis pas d'accord avec cela. Je pense qu'historiquement il est vrai que les gouvernements ont pu réunir des fonds à meilleur compte, si vous voulez, que ne pouvait le faire le secteur privé mais je crois que ce n'est plus le cas maintenant. Je pense que l'entreprise privée a d'autres moyens de réunir des fonds que de l'emprunter sur le marché. Une compagnie comme la Yukon Electric, par exemple, a des bénéfices non distribués; elle a le choix d'offrir des dividendes en actions aux actionnaires; elle peut offrir des coupons de dividendes, des droits de conversion d'actions, et faire nombre de choses que le gouvernement ne peut pas faire.

Quand le gouvernement a besoin de fonds il doit lever des impôts ou emprunter. Je crois que le taux que le gouvernement paye est probablement plus élevé que le taux régnant payé par l'industrie pour le capital dont il se sert parce qu'elle dispose comme je l'ai indiqué, toutes sortes d'autres moyens qui ne sont pas à la disposition du gouvernement de se procurer des capitaux. Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**M. MacDonald:** Avec tout le respect que je vous dois, je maintiens que le coût de l'argent pour le gouvernement est moins élevé que pour tout autre emprunteur. . .

**M. Kaplan:** Oui, si vous vous en tenez à l'emprunt, mais ce que je dis. . .

**M. MacDonald:** Même en concédant les autres moyens d'emprunt que vous avez mentionnés, avec une remarque particulière au sujet des bénéfices non distribués, il est évident que si une entreprise est en mesure de produire des bénéfices suffisants, les frais d'emprunt sont théoriquement inexistantes, mais en réalité, cela ne représente pas les frais véritables de l'emprunt. Vous devez toujours calculer en termes des occasions qui vous seraient offertes, c'est-à-dire de ce que vous pourriez réaliser en prêtant l'argent à un autre.

Le coût sera donc une équation du prix de revient initial et ordinaire d'un emprunt fait ailleurs et je fais un tour complet pour revenir au point que j'avance, que l'entreprise privée doit emprunter à un coût plus élevé que celui qui est accessible au gouvernement fédéral.

**M. Kaplan:** Bon, alors je voudrais discuter maintenant non pas sur le coût de l'argent, mais plutôt sur la disponibilité des capitaux. Je pense qu'il y a des limites à la quantité d'argent optimale qu'un gouvernement peut

[Texte]

economy. Am I taking you out of an area of your competence and...

**Mr. MacDonald:** No, no; it is an area I would love to go into but I do not know whether that is...

**Mr. Kaplan:** Many people in Canada feel that the government is too much in the borrowing market and that we ought not to go into the market to borrow money for projects that private enterprise can take on at a cost only marginally different.

**Mr. MacDonald:** That becomes a social and political judgment in society today. There is nothing intrinsically true economically about that proposition. That is a matter for judgment by Parliament, by people, by electorates, and so on, but there is nothing intrinsically so in economic terms.

Theoretically they put it this way; the Government of Canada, let us say, if it were the only government could do all the borrowing in the country and that would have very little significance economically. It is all a matter of what kind of country it is, that is all.

**Mr. Kaplan:** I see, thank you.

**The Chairman:** Mr. Smerchanski?

**Mr. Smerchanski:** At Inuvik you have a diesel steam generating unit, and then you have a steam generating unit to go into the electrical generator. Is that right?

**Mr. Humphrys:** At Inuvik the power is generated primarily by diesel, but we do have one steam turbine that is what is called a back pressure turbine, in that the steam is passed through the turbine to operate it to make electricity and then the exhaust from the turbine goes into the central heating system.

**Mr. Smerchanski:** At Frobisher Bay you have direct diesel electrical combinations; is that it?

**Mr. Humphrys:** All the generation is by diesel electric, although Frobisher Bay does have steam boilers for the heating purposes too.

**Mr. Smerchanski:** Then, Mr. Chairman, in those two places with similar conditions more or less on the basis of capacity, and so forth, why in one instance is there a total cost of 4.6 as against 6.75 at Frobisher which is a differ-

[Interprétation]

emprunter dans les cadres de son économie. Est-ce que je m'éloigne du champ de votre compétence?

**M. MacDonald:** Non, non, c'est un domaine dans lequel j'aimerais beaucoup m'engager mais je ne sais pas si cela...

**M. Kaplan:** Beaucoup de gens au Canada pensent que le gouvernement figure trop souvent sur le marché des emprunts, et que le gouvernement ne devrait pas s'occuper d'emprunter d'argent sur le marché des emprunts pour des projets que l'entreprise privée pourrait entreprendre à un coût qui serait seulement légèrement différent.

**M. MacDonald:** Cela devient un jugement social et politique de la société aujourd'hui. Il n'y a rien d'intrinsèquement vrai du point de vue économique dans cette affirmation. C'est une question qui doit être jugée par le Parlement, par la population, par l'électorat et ainsi de suite. Mais au plan économique cela ne correspond à absolument rien. En théorie les gens font l'exposé suivant: le gouvernement du Canada, à supposer qu'il soit le seul gouvernement, pourrait contracter tous les emprunts au pays, et, en termes économiques, ce procédé aurait très peu de significations. Tout dépend de la sorte de pays qui est en cause. C'est tout...

**M. Kaplan:** Je vois. Merci.

**Le président:** M. Smerchanski.

**M. Smerchanski:** Une courte question. A Inuvik vous avez une génératrice de vapeur qui doit faire partie d'un générateur électrique, n'est-ce pas?

**M. Humphrys:** Bien, disons qu'à Inuvik l'énergie est produite principalement par diesel, mais nous avons une turbine à vapeur, c'est ce qui s'appelle une turbine à contre-vapeur, du fait que la vapeur passe par la turbine pour lui faire produire de l'électricité et ensuite l'échappement de la turbine s'en va dans le système de chauffage central.

**M. Smerchanski:** Et à Frobisher Bay, vous avez un ensemble direct diesel-électricité, n'est-ce pas?

**M. Humphrys:** C'est ça, oui. A Frobisher Bay toute la génération se fait par diesel-électricité, bien que Frobisher Bay n'ait pas de chaudières à vapeur pour le chauffage.

**M. Smerchanski:** Alors, monsieur le président, comment se fait-il que dans ces deux endroits qui sont pourvus d'installations plus ou moins semblables pour ce qui est de la capacité et ainsi de suite, dans un cas vous

[Text]

ence of close to 50 per cent? Is there a suggestion there that possibly at Inuvik the other shared costs or contract services carry part of this capital cost?

• 2145

**Mr. Humphrys:** They help a little bit. This is one factor that helps to carry some of the cost. There are other factors; the cost of wages is higher at Frobisher. Frobisher is a higher-cost area to operate in than Inuvik and the cost of fuel is appreciably lower at Inuvik than at Frobisher Bay.

**Mr. MacDonald:** At Inuvik we benefit enormously from Norman Wells that Mr. Gundlock was talking about earlier.

**Mr. Smerchanski:** In both places, though, the fuel cost is only one cent a gallon.

**Mr. Humphrys:** Well, it is 1.12 cents at Inuvik and 1.6 cents at Frobisher Bay.

**Mr. Smerchanski:** Unless I am reading incorrectly, I have here that the fuel cost at Inuvik is 17 cents a gallon as against 18 cents per gallon at Frobisher.

**Mr. Humphrys:** I am sorry; I was giving you figures per kilowatt hour.

**Mr. Smerchanski:** There is only one cent a gallon difference in fuel cost, which only amounts to one-twentieth, whereas your increase in cost between the two places in your final total cost is close to 50 per cent.

**Mr. Humphrys:** Well, fuel is only one factor. If you are looking at it on a breakdown per kilowatt hour basis per power generator in those two plants, at Inuvik the plant, staff, wages and benefits amounts to 1.75 cents per kilowatt hour whereas at Frobisher Bay it is 2.6 cents; fuel is 1.12 versus 1.6; capital charges is just under one cent, .96 versus 1.76; maintenance costs are higher at Inuvik, last year they were .41 cents versus .27; miscellaneous charges were .24 versus .16; administration overhead expense worked out to .12 at Inuvik and .36 at Frobisher. That is a reflection of some of the benefits of the other work that we do.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, would you say that this is because of your contract service, or shared cost basis, that you are giving other services in Inuvik which you are implying carry part of the cost of the electrical service?

[Interpretation]

avez un coût total de 4.6 en regard de 6.75 à Frobisher. Devons-nous déduire qu'il est possible que dans le cas de Inuvik les autres frais partagés défraient une partie du prix de revient?

**M. Humphrys:** Bien, disons qu'ils aident un peu. C'est là un facteur qui aide à défrayer une partie du coût. Il y a d'autres facteurs. Les salaires sont plus élevés à Frobisher. C'est une région où les frais d'exploitation sont plus coûteux qu'à Inuvik et le prix du carburant est sensiblement plus bas à Inuvik qu'il ne l'est à Frobisher.

**M. MacDonald:** Ah oui, à Inuvik nous bénéficions énormément des Norman Wells que M. Gundlock a déjà mentionnés.

**M. Smerchanski:** Aux deux endroits toutefois, le prix du carburant est seulement d'un cent le gallon.

**M. Humphrys:** C'est 1.12 cents à Inuvik et 1.6 cents à Frobisher Bay.

**M. Smerchanski:** Eh bien, à moins que je ne me trompe, le coût véritable que j'ai ici pour Inuvik est 17 cents le gallon contre 18 cents à Frobisher Bay.

**M. Humphrys:** Je m'excuse. Les chiffres que je vous ai donnés étaient pour un kilowatt-heure.

**M. Smerchanski:** Il n'y a qu'une différence d'un cent par gallon ce qui ne représente que 20 p. 100 alors que votre augmentation des frais entre les deux endroits dans votre coût total définitif est d'environ 50 p. 100.

**M. Humphrys:** En fait, le carburant n'est qu'un facteur. Si on étudie le détail, on s'aperçoit qu'à Inuvik le coût du salaire représente 1 $\frac{3}{4}$  cent alors que c'est 2 6/10 cents à Frobisher Bay, le carburant 1.2 contre 1.6, les capitaux coûtent un peu moins de 1 cent, 9.6 contre 1.76; l'entretien est plus élevé à Inuvik; l'an dernier c'était 4.1 contre 2.7; les frais divers: .24 contre .16; les frais généraux étaient .12 à Inuvik et .36 à Frobisher. Voilà une réflexion de quelques-uns des bénéfices émanant du travail que nous faisons.

**M. Smerchanski:** Eh bien, monsieur le président, diriez-vous que cela dépend de votre service par contrat ou des frais partagés si vous assurez d'autres services à Inuvik qui, comme vous le laissez entendre, défraient une partie du coût du service d'électricité.

[Texte]

**Mr. MacDonald:** There are efficiencies to be gained when you can combine an operation; the sharing of overhead and some other factors such as a more effective deployment of staff.

**Mr. Smerchanski:** Let me ask you this: Are the costs of these contract services, or shared services, competitive? I have no way of knowing, but are they competitive with what free enterprise would give you on a contract basis under similar conditions?

**Mr. Humphrys:** I would say they are less than that because they are done at cost. There is no profit motive in it; we charge the actual labour cost.

**Mr. Smerchanski:** Including the proper amortization, maintenance, depreciation, and so forth?

**Mr. Humphrys:** It is essentially a labour cost item and we charge the true cost of the labour.

**Mr. Smerchanski:** But would the capital charges that you show distributed here be taken in on your contract service or shared service?

**Mr. Humphrys:** That capital charge is in respect of the generating plant, the power plant only.

**Mr. Smerchanski:** Yes, I appreciate that, but concerning your shared costs for the contract services, have you made capital allowance costs in your cost of operation?

**Mr. Humphrys:** Not in the contract operation because there is no capital involved; it is purely a labour and material purchase.

**Mr. Smerchanski:** Am I to understand, then, that you charge the entire capital cost of the plant installation to the electrical facility?

**Mr. Humphrys:** That is right. In the case of...

**Mr. MacDonald:** Only for the electrical plant. There is no depreciation on the Utilidor system or central heating or sewage plants. That is not depreciated.

**Mr. Smerchanski:** No, Mr. Chairman, but it makes a very big difference in cost. In the electrical facility you have a capital cost in terms of your total cost of operation. Part of

[Interprétation]

**M. MacDonald:** On gagne en efficacité quand il est possible d'intégrer une exploitation; le partage des frais généraux et de certains autres facteurs comme une répartition plus efficace du personnel.

**M. Smerchanski:** Alors, je vais vous poser la question suivante: est-ce que les coûts de ces services par contrat ou services à frais partagés sont concurrentiels? Je n'ai aucun moyen de le savoir; sont-ils concurrentiels avec ce que l'entreprise privée pourrait offrir sous contrat dans des conditions semblables.

**M. Humphrys:** Je dirais que les coûts sont inférieurs parce que tout se fait au prix coûtant. Il n'y a pas de but lucratif; nous imputons le coût véritable de la main-d'œuvre.

**M. Smerchanski:** Compte tenu de l'amortissement approprié; l'entretien, la dépréciation etc.? Donc, c'est surtout un coût de main-d'œuvre?

**M. Humphrys:** C'est essentiellement une question de coût de la main-d'œuvre et nous imputons le coût véritable de la main-d'œuvre.

**M. Smerchanski:** Mais, les frais de capitaux dont vous indiquez la répartition ici seraient-ils imputés au service par contrat ou au service partagé?

**M. Humphrys:** Les frais de capitaux se rapportent à la centrale d'énergie, la centrale seulement.

**M. Smerchanski:** Oui, je le comprends mais pour ce qui est des frais partagés touchant les services par contrat avez-vous fait des déductions pour amortissement dans vos frais d'exploitation?

**M. Humphrys:** Non, pas dans le cas du contrat parce qu'il n'y a pas de capital engagé. Il s'agit simplement de payer la main-d'œuvre et les capitaux.

**M. Smerchanski:** Est-ce que je dois comprendre que, alors, que vous imputez tout le coût des capitaux de la centrale à l'installation électrique?

**M. Humphrys:** C'est exact. Seulement dans le cas de...

**M. MacDonald:** Seulement dans le cas de la centrale électrique. Il n'y a pas de dépréciation dans le cas du système Utilidor ou de la centrale de chauffage ou d'égouts.

**M. Smerchanski:** Non mais, monsieur le président, cela fait une énorme différence dans le prix de revient. Dans l'installation électrique vous avez un coût de capital au

[Text]

this capital plant is used for electrical generation and part of it is used for these contract services. Now, is the entire depreciation for this plant carried in as a cost towards the electrical generation?

**Mr. Humphrys:** Well, the entire cost of the electrical plant that is used for generation of electricity is capitalized; there is a capital expense for that, but in the case of the Inuvik plant, where the plant is a combined central heating and power generation plant, no capital charge is made for the central heating aspect, and this is not reflected in the rate charged for central heat in this particular operation.

**Mr. Nielsen:** But related to that, Mr. Humphrys, the \$65,000 for the water pumping and distribution system in Dawson is included as capital in your last balance sheet as part of the electrical purchase of assets.

**Mr. Humphrys:** That is as it stood at the time it was purchased; it had not yet been distributed. The water system there is a complete contract operation.

**Mr. Nielsen:** Yes, but you are still costing it against the...

**Mr. Humphrys:** Not against the electrical part, no.

• 2150

**Mr. Smerchanski:** Then are you suggesting that in your contract service, or shared service cost, you are not making any allowance for the capital cost of your equipment—that service, that phase of the plant? Is that correct?

**Mr. Humphrys:** There is no capital equipment involved, Mr. Smerchanski, except in the case of vehicles and we do charge a vehicle rate.

**Mr. Smerchanski:** Let me come back, then. In other words, are you saying that the depreciation of the entire capital cost of this plant is charged against the electrical facility?

**Mr. Humphrys:** Only to the extent that the plant generates electricity.

**Mr. MacDonald:** Only that portion of the plant related to the generation of electricity is charged to the electrical rate.

[Interpretation]

niveau de votre coût total d'exploitation. Une partie de cette centrale essentielle sert à la production d'électricité et une autre partie sert à ces services par contrat. Est-ce que l'amortissement entier de cette centrale est imputé comme frais de génération d'électricité.

**M. Humphrys:** Eh bien, le coût entier de la centrale électrique qui sert à la production d'électricité est capitalisé; il y a une dépense de capital à cet effet, mais dans le cas de la centrale d'Inuvik qui est une centrale intégrée de chauffage central et de production d'énergie, il n'y a aucun frais de capital imputé au poste de la génération d'énergie, et ceci n'apparaît pas dans le tarif exigé pour le chauffage central dans cette exploitation particulière.

**M. Nielsen:** Mais, dans la même usine les 65 mille dollars, pour le pompage et le réseau de distribution de Dawson apparaît comme capital sur votre dernier bilan, comme faisant partie de l'achat d'actifs se rapportant à l'électricité.

**M. Humphrys:** C'était le cas au moment où ils ont été achetés; la répartition n'avait pas été faite. Le système d'eau est une exploitation faite entièrement par contrat.

**M. Nielsen:** Oui, mais vous en imputez encore le coût...

**M. Humphrys:** Non pas à la partie électrique, non.

**M. Smerchanski:** Alors vous dites que dans votre service par contrat, ou frais de service partagés, vous ne faites aucune déduction pour amortissement se rapportant à votre équipement qui dessert ce secteur de la centrale, n'est-ce pas?

**M. Humphrys:** Il n'y a pas d'équipement important d'engagé. M. Smerchanski, sauf dans le cas des véhicules, et nous demandons un tarif pour les véhicules.

**M. Smerchanski:** Permettez-moi de revenir... Vous voulez dire que le coût complet des biens d'équipement, l'amortissement complet de la centrale, est considéré comme un amortissement des installations électriques.

**M. Humphrys:** Dans la mesure seulement où l'usine fabrique de l'électricité.

**M. MacDonald:** Seulement cette partie de l'usine qui participe à la production d'électricité.

[Texte]

**Mr. Smerchanski:** Now what do you do with the capital depreciation of the other portion of the plant?

**Mr. MacDonald:** We do not.

**Mr. Smerchanski:** You do not put it anywhere.

**Mr. MacDonald:** Right.

**Mr. Smerchanski:** How do you work your costs? Do you just write it off as \$1?

**Mr. MacDonald:** It is written off, it is absorbed in the accounts of the Government of Canada, where it was first charged.

**Mr. Smerchanski:** In other words, when it is initially charged it is taken as a government grant and then written off completely.

**Mr. MacDonald:** In that particular case, that was the history of it. The NCPC was asked to take it on as agent.

**Mr. Smerchanski:** Are you satisfied that the proportional capital cost allocation to the electrical generating facility at Inuvik was a proper one?

**Mr. Humphrys:** Yes, as nearly as we can possibly determine.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, I cannot agree with this reason completely because, truly, when you have a 50 per cent differential in costs, when your oil costs are both the same with similar conditions, the question arises of why Frobisher is not at a lower cost. This is purely academic. I did not appreciate the difference in these two plant costs until it was brought in that there were contract services and shared cost services—and now of course I am more surprised to find that the capital cost of the contract service and shared service was not depreciated into the cost of operations.

The next question follows. Why do you not do the same thing with your capital cost of the electrical facilities?

**Mr. MacDonald:** Because the decision with respect to the heating portion of the plant and the water and sewage was a policy decision at the time and it was decided not to charge it in the rate because of the problem of the high cost of this facility. It was a policy decision.

**Mr. Nielsen:** Mr. MacDonald, I have one last question...

**The Chairman:** Mr. Simpson has indicated he has a question.

[Interprétation]

**M. Smerchanski:** Alors qu'est-ce que vous faites avec l'amortissement des capitaux de l'autre partie de l'usine?

**M. MacDonald:** Rien.

**M. Smerchanski:** Vous ne le mettez nulle part?

**M. MacDonald:** En effet.

**M. Smerchanski:** Alors, comment est-ce que vous fixez vos coûts? Vous les amortissez comme un dollar?

**M. MacDonald:** On les amortit; ils sont incorporés aux comptes du gouvernement canadien, où ils étaient d'abord imputés.

**M. Smerchanski:** Autrement dit, lorsqu'on le perçoit au début, c'est simplement une subvention du gouvernement, et ensuite, c'est terminé?

**M. MacDonald:** C'est ce qui s'est produit dans ce cas-ci. On a demandé à la C.E.N.C. de le faire.

**M. Smerchanski:** Êtes-vous certain que la part de l'allocation du coût des immobilisations revenant à l'installation électrique d'Inuvik était celle qui lui revenait vraiment?

**M. Humphrys:** Oui. Pour autant qu'il est possible de le déterminer.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je ne suis absolument pas d'accord avec cet argument parce que, en fait, lorsque vous avez une différence de coût de 50 p. 100, alors que le pétrole coûte le même prix dans les mêmes conditions, la question se pose de savoir pourquoi il ne coûte pas moins cher à Frobisher Bay. C'est une discussion purement abstraite et théorique, mais je n'ai pas vu la différence qu'il y avait entre ces deux coûts avant qu'on les mentionne dans les services à frais partagés, et je m'aperçois alors qu'il n'y a pas eu d'amortissement de fait pour les services. Donc ma question est la suivante: pourquoi ne faites-vous pas la même chose avec le coût des immobilisations des installations électriques?

**M. MacDonald:** Parce que la décision portant sur le chauffage, l'eau et les égouts, était une question de politique qui était de ne pas prélever de tarifs, de ne pas le porter sur le tarif en raison du coût élevé de cette installation. Il s'agissait d'une décision de principes.

**M. Nielsen:** Monsieur MacDonald, j'ai une dernière question...

**Le président:** M. Simpson a indiqué qu'il avait une question à poser.

[Text]

**Mr. Nielsen:** ...and I promise I will not ask another one tonight.

If this is such a non-profit organization—and I will not even refer to the other instances in your last balance sheet—why do we see here on the first page of Appendix B a \$5,178 surplus, as it is called?

**Mr. MacDonald:** Because, Mr. Nielsen—and I think you will find that across many of our areas—we are required to operate at cost in all instances and it is impossible to do this every single calendar or fiscal year. Now we may get a growth of load in an area—we talk of projection of our present structure—that will in fact produce a surplus; but we do not, for example, immediately lower rates because we may well have a concurrent trend which shows increasing costs. There is no point in reducing rates and then having to raise them within two years.

**Mr. Nielsen:** Yes, but it is a profit, is it not?

**Mr. MacDonald:** No.

**Mr. Nielsen:** What would private industry call it, a surplus or a profit?

**Mr. MacDonald:** No. A profit, you distribute; this, we cannot distribute. This can only go in two places.

**Mr. Nielsen:** Let us put it this way then: it is revenue over expenses.

**Mr. Kaplan:** May I ask a supplementary question?

**Mr. Nielsen:** More revenue than expenses.

**Mr. MacDonald:** I would more appropriately call it a contingency fund which, by statute, can only be applied to reinvestment in the capital in that area or used to avoid having to raise rates. We do this quite frequently now. We have two or three situations running right now where we have accumulated a surplus, we should be raising rates but we are using the surplus to avoid...

• 2155

**Mr. Nielsen:** But you said last fall that NCPC does not have a contingency fund.

**Mr. MacDonald:** Oh yes, we do.

**Mr. Humphrys:** We have a contingency fund for every plant except in some instances

[Interpretation]

**M. Nielsen:** ... je promets de ne pas en poser d'autres ce soir.

Si c'est véritablement une organisation sans but lucratif—je ne veux pas me reporter à votre dernier bilan—si c'est une organisation sans but lucratif, pourquoi est-ce que, à la première page de l'annexe B, nous voyons un excédent de \$5,178?

**M. MacDonald:** Parce que, monsieur Nielsen, et vous verrez cela dans bien des cas, on nous demande d'exploiter au prix coûtant, et il est impossible de le faire avec précision pour chaque année civile ou financière. On peut peut-être avoir une augmentation de charges dans une région qui, d'après la projection de notre système actuel, nous permettra de fournir un service. On ne va pas immédiatement abaisser le tarif parce qu'il est alors possible de voir que, peut-être, il y aurait une augmentation des coûts. Il serait stupide de baisser le tarif, puis de le remonter dans les deux ans qui suivront.

**M. Nielsen:** Oui, mais c'est un profit, n'est-ce pas?

**M. MacDonald:** Non.

**M. Nielsen:** Alors, comment est-ce que l'industrie privée appellerait cela, surplus ou profit?

**M. MacDonald:** Non. Un profit que l'on distribue; mais nous ne pouvons distribuer cela. Cela ne peut aller qu'à deux places.

**M. Nielsen:** Autrement dit, les revenus excèdent les dépenses.

**M. Kaplan:** Puis-je poser une question supplémentaire?

**M. Nielsen:** Plus de revenus que de dépenses.

**M. MacDonald:** Disons que c'est un fonds de réserve qui, d'après la loi, ne peut être réinvesti que dans le capital, ou utilisé pour éviter d'augmenter les tarifs. Et on le fait souvent maintenant. Nous avons deux ou trois situations maintenant où nous avons accumulé un excédent; nous devrions élever les tarifs, mais nous avons recours à l'excédent pour éviter...

**M. Nielsen:** Mais vous avez dit l'automne dernier que la C.E.N.C. n'avait pas de fonds de réserve.

**M. MacDonald:** Mais bien sûr qu'il y en a un.

**M. Humphrys:** Nous avons un fonds de réserve pour chaque usine, sauf dans certains

[Texte]

there have not been enough funds developed to create a contingency fund.

**Mr. MacDonald:** If there is no surplus, if we are in a rising cost curve, we cannot accumulate when we do not have a surplus.

**Mr. Nielsen:** Well, you sure have one in Whitehorse.

**Mr. MacDonald:** The Whitehorse situation is very clear. We have a growth of load which is producing a surplus. But that is precisely what I referred to a moment ago; we see concurrently a rising cost curve because of the need to put incremental loads in it. We could reduce rates right now but we would probably have to put them again in two years.

**The Chairman:** Mr. Kaplan indicated that he had a supplementary on this.

**Mr. Kaplan:** This is a supplementary to Mr. Nielsen's question. I am sorry I do not have the material that shows those figures, but what percentage of revenue does that \$5,000 represent in the period in question?

**Mr. Humphrys:** That particular year it was almost exactly 10 per cent. But I might say that the next year it operated at a deficit, and the second year it operated at a deficit because of the rising cost factor with virtually no increase in consumption in this particular community.

**Mr. Kaplan:** Are there any areas in which you compete with private enterprise, side by side as it were, offering the same service?

**Mr. Humphrys:** No.

**The Chairman:** Mr. Simpson?

**Mr. Simpson:** Mr. Chairman, I would like to get back to a subject I spoke of a moment ago. In relation to employment we were told that there were some 37 employees at Frobisher and I think it was 47 at Inuvik. However, the explanation was that in these two places certain extra services were performed by NCP. Now do such services as the operation of heating plants for the hostels and water and sewage plants generally demand a less skilled employee than some of the other operations?

**Mr. Humphrys:** Well, that depends. At Inuvik a number of these extra employees are steam engineers who are much more highly skilled. You need one highly skilled man in

[Interprétation]

cas, où il n'y avait pas assez de fonds pour créer un fonds de réserve.

**M. MacDonald:** S'il n'y a pas de surplus, et que le coût augmente, nous ne pouvons pas accumuler.

**M. Nielsen:** Vous en avez sûrement un à Whitehorse.

**M. MacDonald:** La situation à Whitehorse est très claire. Nous avons une augmentation de la charge qui entraîne un excédent. Mais c'est précisément ce dont j'ai parlé il y a un instant. Nous voyons en même temps une augmentation de la courbe du coût, parce qu'il serait possible peut-être maintenant de baisser les tarifs. Mais il faudrait probablement les remonter dans deux ans.

**Le président:** M. Kaplan voulait poser une question supplémentaire.

**M. Kaplan:** C'est une question complémentaire à celle de M. Nielsen. Je m'excuse de ne pas avoir le document qui indique ces chiffres mais en ce qui concerne ces \$5,000, est-ce que je pourrais demander ce que cela représente comme pourcentage des recettes?

**M. Humphrys:** Eh bien, cette année-là, cela a représenté exactement 10 p. 100. Mais je dois dire que l'année suivante, c'était un déficit, et l'année suivante encore, c'était un déficit, à cause de l'augmentation du facteur coût, sans augmentation de la consommation, dans cette localité donnée.

**M. Kaplan:** Est-ce qu'il y a des régions où vous faites concurrence à l'entreprise privée, autrement dit, où vous entrez en concurrence en offrant le même service?

**M. Humphrys:** Non.

**Le président:** Monsieur Simpson?

**M. Simpson:** Monsieur le président, j'aimerais revenir à une question que j'avais soulevée il y a un instant, en ce qui concerne l'emploi. On nous a dit qu'il y avait quelque 37 employés à Frobisher et je ne suis pas certain si c'était 47 à Inuvik, mais je crois que c'était cela. Or, l'explication qui a été donnée est que, à ces deux endroits, il y avait certains services supplémentaires fournis par la CENC. Or, ces services, comme, par exemple, l'exploitation du chauffage central pour les hôtels, ou des égouts modernes, est-ce que tout cela demande en général des employés moins qualifiés que d'autres?

**M. Humphrys:** Cela dépend. A Inuvik, il y a parfois des ingénieurs de chaudière qui sont des gens particulièrement compétents. Ils doivent être très compétents. Certains employés,

[Text]

the water system, virtually a laboratory technician. Then a number of these employees at Inuvik are tradesmen—appliance repairmen, welders, electricians and plumbers. We do all the electrical-mechanical maintenance in Inuvik, including refrigeration, except painting and carpentry.

**Mr. Simpson:** Are skilled men required for the maintenance of the Utilidor System?

**Mr. Humphrys:** Yes, pipefitters and welders. There will be a few labourers involved, too, but essentially we do have to have skilled trades.

**Mr. Simpson:** Are the native people employed generally confined to a labouring class of work at those two points?

**Mr. Humphrys:** No, they are advanced. If they show aptitude they, certainly are advanced. At Inuvik, for instance, we have a native man who is assistant on the electrical distribution system—you might call him the assistant foreman.

**Mr. Simpson:** The reason I am asking is that in earlier meetings, when NCPC were before the Committee, many members were quite concerned about the small number of native people employed by NCPC. I think a lot of the members were quite critical of the fact that there were not too many native people employed. Now that we find out that NCPC have these additional duties, I am wondering just how many of the very few native people who are employed are actually in the labouring class.

**Mr. MacDonald:** On the point you made about there being very few employed, I would refer to my earlier testimony. Of the total number of permanent staff, namely 213, 83 are indigenous to the region.

**Mr. Nielsen:** What do you mean by "indigenous"?

• 2200

**Mr. MacDonald:** Indiens—27, Métis—24, Eskimos—16, Northern residents—people born in the North for whom we had to take the count as well—16, for a total of 83. So I do not think it is accurate to say, as seems to be the growing tendency, that very few are employed by the Northern Canada Power Commission. Again, I have given you individual instances of individuals rising through to the supervisory levels as they develop these skills. Certainly it is the policy to do this.

[Interpretation]

à Inuvik, sont soudeurs, plombiers, électriciens. Nous faisons tout l'entretien mécanique et électrique à Inuvik, y compris la réfrigération, sauf la peinture et la menuiserie.

**M. Simpson:** Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir des gens particulièrement compétents pour l'entretien du système «Utilidor»?

**M. Humphrys:** Oui, il faut des plombiers et des soudeurs. Il y a évidemment quelques manœuvres, mais en gros, il faut avoir des gens compétents.

**M. Simpson:** Je voudrais savoir si les indigènes qui sont employés ne sont généralement que des manœuvres, dans ces deux domaines?

**M. Humphrys:** S'ils ont d'autres aptitudes, on peut certainement les envoyer dans un autre secteur. Par exemple, à Inuvik, nous avons un indigène qui est le contremaître adjoint pour le système de distribution d'électricité.

**M. Simpson:** Je pose cette question parce que, lors des séances précédentes, lorsque la CENC a témoigné devant le Comité, beaucoup de membres du Comité s'inquiétaient du peu d'Indiens employés par la CENC, et je pense que beaucoup de membres critiquaient le fait qu'il n'y avait pas beaucoup d'indigènes. Et je me demande si, maintenant qu'on s'aperçoit que la CENC a fixé ses conditions, je voudrais savoir combien d'Indigènes dans les quelques personnes employées sont des manœuvres?

**M. MacDonald:** Pour ce qui est du petit nombre, je vous renvoie à mon témoignage précédent. Sur l'effectif permanent, soit 2-3 personnes, 83 sont des Indigènes.

**M. Nielsen:** Que voulez-vous dire par «Indigène»?

**M. MacDonald:** Indiens: 27, Métis: 24, Esquimaux: 16, résidents du Grand Nord, c'est-à-dire les personnes nées là et dont il faut tenir compte: 16, pour un total de 83. Alors, je ne crois pas qu'il soit juste de parler d'une tendance selon laquelle la Commission d'énergie du Nord canadien emploie peu d'Indigènes. Je vous ai cité en exemple certains Indigènes qui ont atteint le niveau de surveillant grâce à leur compétence. C'est là notre politique.

[Texte]

**Mr. Simpson:** I think I am quite correct in saying that in earlier meetings some of us were quite critical of the fact that there were not too many employed.

**Mr. MacDonald:** This is what I am a bit puzzled about because I had given this evidence.

**Mr. Simpson:** Well in Appendix A on page 3 we have shown employment of native Indians in NCPD operations. At Dawson the figure is nil, one at Mayo, and at Whitehorse—nil.

**Mr. MacDonald:** Yes, but I have given you the global figures—27 Indians employed by the Commission; 24 Métis; 16 Eskimos; and 16 people born in the North—83 out of a total of the 213 which is, given the length of time the educational system has been in process and the problems of social adjustment and the technical problems that the Canada Power Commission faces in this area, I think, if not the best record in the world, at least certainly progress.

**Mr. Simpson:** I am wondering if we could find out just how many of them, out of these 83, are actually in the labouring class where no great skill is required.

**Mr. Humphrys:** I do not think I have that breakdown, Mr. Simpson, but I would have to say that the majority are in the labouring class because they have not advanced.

But there are some cases, as Mr. MacDonald mentioned earlier, such as this man Mr. Evans. He was a Métis at Fort Smith who had been trained and with the Commission a number of years. He has advanced to the position of assistant superintendent. We had another Metis who became the superintendent of a plant and he was actually moved out of the Northwest Territories to Field, B.C. We have linemen and assistant linemen. We have two or three Eskimos at Frobisher Bay who are linemen, which is a skill trade, and who are working at the top of the poles, but I cannot give you an actual number by number breakdown as to what they are. I do not have it in that detail.

**Mr. Simpson:** The reason I am asking is that I know the Committee members are vitally interested in the opportunities, particularly the opportunities that we feel that corporations such as NCPD should provide, not only to hire but to train native Eskimo and Indian people to be able to accept better positions with the Corporation.

**The Chairman:** Does that complete your questioning.

[Interprétation]

**M. Simpson:** Je pense que lors d'une séance précédente, certains d'entre nous ont critiqué le fait qu'il n'y avait pas beaucoup de personnes employées parmi les Indigènes.

**M. MacDonald:** Ce qui me surprend un peu, car j'ai démontré le contraire.

**M. Simpson:** A l'annexe A, à la page 3, nous avons donné le nombre d'Indiens employés par la C.E.N.C. A Dawson: zéro, à Mayo: un, Whitehorse: zéro.

**M. MacDonald:** Je vous ai donné les chiffres dans leur ensemble. Vingt-sept Indiens employés par la Commission, 24 Métis, 16 Esquimaux et 16 personnes nées dans le Nord, c'est-à-dire 83 personnes sur un total de 213. Depuis le temps qu'il y a un service d'enseignement et les problèmes techniques et sociaux auxquels nous faisons face dans le Nord, je pense que, même si ce n'est pas un record, nous avons certainement fait du progrès.

**M. Simpson:** Je me demande si nous ne pourrions pas établir combien d'entre eux sont vraiment des gens qui n'ont aucune vraie formation?

**M. Humphrys:** Je ne sais pas si j'ai les chiffres mais la majorité sont certainement des ouvriers.

Il y a des cas comme M. Evans qui était un Métis à Fort Smith, comme M. MacDonald l'a mentionné plus tôt, qui a été formé par la Commission et il est maintenant surveillant adjoint. Nous avons un autre Métis qui est devenu surveillant d'une Centrale et a été envoyé à Field, en Colombie-Britannique. Nous avons des poseurs de lignes et des assistants. Nous avons 2 ou 3 Esquimaux à Frobisher Bay qui sont des hommes spécialisés dans les réparations des lignes de transmission. Je ne peux pas vous dire le nombre exact.

**M. Simpson:** La raison pour laquelle je pose cette question c'est que je sais que les membres du Comité sont très intéressés aux emplois, surtout aux emplois que nous pensons qu'un organisme telle que celui-ci devrait fournir aux Esquimaux et les Indiens.

**Le président:** Est-ce que votre question est finie, M. Simpson?

[Text]

**Mr. Simpson:** I have a short question—well, it may not be so short. Mr. Nielsen in a number of his questions tonight tried to get an answer from the management of NCPC on whether or not they felt they could supply electric power less expensively to the people of the Yukon than could privately owned utilities in the Yukon and I gathered that the answer was that you felt that you could supply power at an equivalent rate.

**Mr. MacDonald:** At less cost, I think, Mr. Chairman.

**The Chairman:** You felt it was at less cost.

**Mr. MacDonald:** For the reasons I mentioned earlier, the cost of capital.

**The Chairman:** My question is this. Since the distribution of the power in many parts of the Yukon is being carried on by the Yukon Electric Company, do you feel that if this distribution were done by the NCPC it could be done at a cost equivalent to what it is now? Or could you do it less expensively, or would it cost more, or do you have any answer to that question?

**Mr. MacDonald:** I think on the distribution end of it it would probably be pretty close because we are not entering into the question of the large capital requirement.

**Mr. Nielsen:** How about the cost of that line to Anvil? How many millions did that cost?

**Mr. MacDonald:** Oh, that is a capital cost. In that case I think it would be cheaper under public auspices than under private, again for the reason of the cost of borrowing

• 2205

and the length of amortization, but in the distribution field the capital formations are less significant.

**The Chairman:** So do you feel there would be any appreciable difference between the two costs or do you feel that given the alleged efficiencies of private enterprise they could do it perhaps slightly less expensively than a publicly owned distribution system?

**Mr. MacDonald:** There would be so many factors which would enter into it, including the relative efficiencies of the institutions you would argue about, and this would be a matter of judgment. In theory at least I think the combination of the wholesaling and retailing functions should permit you to sell it, even on the retail side, somewhat more cheaply.

[Interpretation]

**M. Simpson:** J'ai une question très brève à poser. Monsieur Nielsen, ce soir, dans la plupart de ses questions a essayé d'obtenir une réponse à une question qu'il avait posé à la direction aux fins de savoir s'il était possible de fournir de l'énergie électrique à un taux moins élevé à la population du Yukon que ne pourrait le faire l'entreprise privée et la réponse avait été, je crois, que vous pouviez fournir le courant à un taux équivalent, est-ce que c'est exact?

**M. MacDonald:** A un coût moindre, M. le président.

**Le président:** Vous pensez que cela est fait à un coût moins élevé?

**M. MacDonald:** Pour les raisons que j'ai indiquées, plus tôt, le coût du capital.

**Le président:** Ma question est celle-ci: Vu que la distribution du courant dans un grand nombre d'endroits du Yukon est sous la responsabilité de la Yukon Electric Company, êtes-vous d'avis que si la distribution était effectuée par le C.E.N.C., les coûts seraient équivalents au coût actuel, ou est-ce que vous pourriez le faire à un tarif moins élevé, ou plus élevé? Avez-vous une réponse à cette question?

**M. MacDonald:** Du point de vue de la distribution, cela serait probablement semblable, car, nous ne tenons pas compte des énormes capitaux investis.

**M. Nielsen:** Mais le coût d'une ligne pour Anvil? Combien de millions coûte la ligne?

**M. MacDonald:** Oh, ceci correspond à une immobilisation. Dans ce cas-là, la dépense serait moindre si c'était une dépense gouvernementale, plutôt que privée à cause du taux d'intérêt des emprunts et la durée de l'amortissement. Mais dans le domaine de la distribution les besoins en capital jouent un rôle de moins important.

**Le président:** Y aurait-il une différence appréciable entre les coûts selon un système ou l'autre, ou bien étant donné l'efficacité de l'entreprise privée, pensez-vous qu'elle pourrait le faire à un coût moins élevé que ne pourrait le faire une entreprise publique?

**M. MacDonald:** Il y a tellement de facteurs à étudier, y compris l'efficacité des deux institutions et il s'agirait d'une question de jugement. En théorie du moins. Il me semble que la combinaison gros-détail devrait vous permettre de vendre un peu moins cher par l'entremise d'un service public.

[Texte]

**The Chairman:** Than the public system?

**Mr. MacDonald:** Yes.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, I take it from that answer—just to make sure I have it right because this is the kind of answer I was trying to get before—that Mr. MacDonald is saying that NCPC can both generate and distribute more cheaply than private enterprise.

**Mr. MacDonald:** I think the combination of both, Mr. Nielsen, would probably let you do it more cheaply because of the spread of overheads in the organization.

**The Chairman:** In one of your answers, Mr. MacDonald, you indicated that you felt that the two functions of President of NCPC and Deputy Minister of Indian Affairs and Northern Development were useful in combination because one of the objectives of the Department of Indian Affairs and Northern Development was the economic development of the North and that you felt that the NCPC was a useful tool in achieving this economic development.

Would it be an even more useful tool or would it affect its effectiveness as a tool for the economic development of the North to have both the production of electricity and the distribution of electricity combined in one publicly owned utility, or am I getting into government policy?

**Mr. MacDonald:** Well, I can only state that this is in fact what we have done in Anvil and it has certainly been a great help to be able to make total commitments with respect to the production and sale of power when we were negotiating with Anvil to bring them into the kind of investment that they eventually made.

**The Chairman:** So you feel that if the two items were combined and you had simply one organization handling all the electricity, production and distribution, in the Yukon, this would be an even more useful instrument, in your view in promoting the economic development of this territory.

**Mr. MacDonald:** I think it would certainly be no less effective than the present system, and possibly more effective.

**Mr. Smerchanski:** Mr. Chairman, if I may ask one supplementary question.

With all these discussions going on and our not being able to have all the facts precisely laid out because when you ask a question there is some other circumstance or condition that seems to affect the answer—that the

[Interprétation]

**Le président:** Que les services publics?

**M. MacDonald:** Oui.

**M. Nielson:** Je voudrais m'assurer que j'ai bien compris parce que c'est le genre de réponse que j'ai essayé d'obtenir auparavant. M. MacDonald dit que le C.E.N.C. peut produire et distribuer à des frais moins élevés que l'entreprise privée.

**M. MacDonald:** Je pense que oui. Parce que le coût des frais généraux est moins élevé.

**Le président:** Dans une de vos réponses, Monsieur MacDonald, vous avez indiqué que vous étiez d'avis que les deux fonctions de président de C.E.N.C. et de sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien était une combinaison de poste utile, parce que le but de votre ministère était de développer le Nord du point de vue économique et vous étiez d'avis que le C.E.N.C. serait un instrument utile à ce sujet.

Serait-il un outil encore plus utile, ou est-ce que son efficacité serait multipliée si la production d'énergie et la transmission du courant étaient réunies en une seule société d'État? Ou est-ce que je reviens à une question de politique du Gouvernement?

**M. MacDonald:** C'est ce que nous avons fait à Anvil et cela nous a beaucoup aidé en cherchant à établir quels seraient les engagements. Lorsque nous avons négocié avec Anvil et cela a obligé la Compagnie à investir, ce qu'ils ont fait dans cette région-là.

**Le président:** Vous êtes d'avis alors qu'ils ont réuni dans une seule organisation la production et la distribution du courant dans le Yukon, et que ce système serait encore plus efficace dans le développement du Nord?

**M. MacDonald:** Non moins efficace que le système actuel et probablement plus efficace.

**M. Smerchanski:** Monsieur le président, je voudrais poser une autre question supplémentaire.

Au cours de toutes ces discussions, et parce que tous les faits ne sont pas soumis au Comité, lorsqu'on pose une question on entrevoit qu'une autre circonstance peut affecter la réponse, on s'aperçoit que les coûts sont

[Text]

costs are not segregated or they may be involved with something else and it is made on an arbitrary decision but otherwise it is made on a clear-cut basis—I would like to leave the suggestion, and I think possibly this should be done in the not-too-distant future, that an outside private consulting firm should make a very detailed study of the power situation in the Yukon. I think that this could be done on the basis of complete cost of engineering from generation to power line distribution without bringing in any economic conditions, but a straight engineering cost and I think that this would be a very simple one. It would not have to cost too much money and I think it would clear the air to a great extent in the minds of the members of this Committee and certainly as far as the Department is concerned. Mr. Chairman, has such an engineering cost study ever been made by a private consultant and, if not, could it be made?

**The Chairman:** Perhaps I could suggest something to you, Mr. Smerchanski—that you direct this question to Mr. MacDonald. He may have an answer to it now, but it would be an interesting question to direct to Professor Anderson. Professor Anderson was responsible for the electrical recommendation contained in the Carr Report and he will be with us on Tuesday. You could perhaps go into this with him but perhaps Mr. MacDonald has answer to that now.

**Mr. MacDonald:** No, I do not believe any such study has been made although there may have been varying elements of one. We have commissioned a study on the hydro power potential of the Yukon, which may not be quite what you have in mind.

**Mr. Smerchanski:** What I had in mind, Mr. Chairman, is strictly a study and a report made on what has been expended, what has been developed, what has been amortized, the state of the equipment, its useful life in the near future, and do away with all speculation in the realm of economic development and so forth but go strictly on the basis of the cost and what it does. Can free enterprise do the same type of work compared to the government and, if it can, what is the difference in cost?

**Mr. MacDonald:** I think that is a different kind of study.

**The Chairman:** Mr. Nielsen indicated that he had a question, Mr. Kaplan.

**Mr. Kaplan:** I only wanted to make an observation, not to ask a question, and that is—this is an age-old question—can private

[Interpretation]

englobés dans un autre système de comptabilité ou quelque chose comme ça. Je voudrais proposer, je pense que dans un avenir assez rapproché une société privée fasse une étude visant l'énergie dans le Yukon, établissant quels sont les coûts, quelle est la distribution par les lignes de transmission etc... Et il devrait y avoir une étude des coûts pour le génie. Ça ne devrait pas coûter trop cher et je pense qu'on aurait un meilleur aperçu de la question. Les députés seraient plus en mesure de juger. Est-ce qu'on a fait une étude de ce genre et est-ce qu'une société privée pourrait entreprendre ce genre d'étude?

**Le président:** Je vais vous proposer quelque chose. Poser cette question à M. MacDonald. Il serait intéressant de diriger la question au professeur Anderson. Le professeur Anderson est responsable des recommandations quant à l'énergie électrique qui se trouve englobée dans le rapport. Et vous pourriez discuter de la question avec lui. Mais, peut-être que M. MacDonald peut vous répondre.

**M. MacDonald:** Non, je ne pense pas qu'on ait entrepris une étude de ce genre, mais une étude dans sa totalité n'a jamais été faite. Nous avons demandé qu'une enquête soit faite sur le potentiel de l'énergie électrique dans le Yukon, mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

**M. Smerchanski:** Je songeais plutôt à un rapport au sujet de ce qui a été développé, de ce qui a été dépensé, ce qui a été amorti, car les conditions de l'équipement sont sans considération aucune au sujet du possible développement économique. Quels sont les coûts dans ce domaine? Est-ce que l'entreprise privée peut remplir les mêmes fonctions que les services publics? Et si oui, quelles sont les différences de coût.

**M. MacDonald:** C'est un différent genre d'études.

**Le président:** M. Nielsen a une question. M. Kaplan.

**M. Kaplan:** Je veux simplement faire une observation, et non poser une question. C'est-à-dire que c'est une question aussi

[Texte]

enterprise operate cheaper than can the government? I doubt if any investigation would yield an answer that would be satisfactory to everybody because doctrine is involved, and ideology, and it becomes a very hard question to really satisfy yourself about.

The question I recommend we ask is whether private enterprise is capable of providing electricity at reasonable prices, and I think my approach would be to ask private enterprise that question from time to time. Can you provide this service at a reasonable price in this area, and if they can do it my inclination would be to let the government do something else with its resources.

Certainly in the North there are enough things to do that we do not have to go around doing things that private enterprise can do at reasonable prices, but if we wanted to deal with and seriously direct ourselves to the question of whether free enterprise is better—and I suppose that is what we are after—than government activity I do not think we would get anywhere.

**Mr. Southam:** Mr. Chairman, just as a supplementary observation to what Mr. Kaplan has said, I think the statement he made of free enterprise plus government intervention so far as the provision of these services is concerned would be true here in the more urbanized and highly industrialized areas. However, in thinking of the North I can understand governments over the years setting up a policy where the government would have to mother the development of the North, but I think there comes a time when we will be developed enough up there that we would feel that perhaps private enterprise could take over in a private enterprise nation like we have.

I am very interested in Mr. Smerchanski's suggestion that possibly this is the time for an economic engineering study to see if we have reached the stage in the development of the North where we should encourage private capital to come in and carry on these services rather than have the government involved in them.

I am disappointed to hear still a sort of tendency on the part of the government to feel that they still supersede; that is, their efficiency in providing capital and developing and providing these services still supersedes the benefits of private capital.

**The Chairman:** We are in discussion now and I believe we still have a couple of questions indicated, one from Mr. Thomson.

[Interprétation]

vieille que le monde. L'entreprise privée peut-elle offrir à moindre frais les mêmes services offerts par le gouvernement? Je doute que l'enquête puisse nous donner une réponse qui satisfasse tout le monde parce qu'il y a l'idéologie et la doctrine qui entre en jeu et vous pouvez difficilement parvenir à une opinion qui soit vraiment satisfaisante.

La question que nous devrions poser est celle-ci: est-ce que l'entreprise privée peut fournir l'énergie électrique à des taux raisonnables, et me semble, que l'on devrait, de temps à autre, poser cette question à l'entreprise privée. Pouvez-vous fournir ce service à des prix raisonnables pour ce secteur et s'ils peuvent le faire, je laisserais le gouvernement utiliser ses ressources d'une autre façon.

Certes il y a dans le Nord suffisamment à faire sans aller accomplir des tâches que l'entreprise privée peut faire à des prix raisonnables, mais si nous voulons sérieusement essayer de savoir si l'entreprise privée est plus efficace que le gouvernement, et je pense que c'est là notre objectif, nous ne parviendrons jamais à quelque chose de concret.

**M. Southam:** Monsieur le président, j'aimerais commenter ce que Monsieur Kaplan vient de dire. Il me semble que la déclaration qu'il a faite à propos de l'entreprise privée et de la collaboration du gouvernement en ce qui concerne les mesures prises pour assurer ces services serait urbanisés et hautement industrialisés. Cependant, lorsque je songe au Nord, je comprends très bien que les gouvernements aient établi au cours des années une politique qui oblige le gouvernement à parrainer la mise en valeur du Nord, mais il arrive un jour où le Nord sera assez mis en valeur pour inviter l'entreprise privée de jouer son rôle dans le Nord.

Et je note la suggestion de M. Smerchanski, que le moment est peut-être venu pour entreprendre une étude économique, pour établir si oui ou non, nous en sommes arrivés au point, où nous devrions encourager le capital privé à venir fournir ces services plutôt que de laisser ces services sous la direction du gouvernement. Je suis déçu de savoir qu'il y a eu tendance de la part du gouvernement de croire qu'ils peuvent mieux que les autres; c'est-à-dire de croire que leur aptitude à fournir le capital et à mettre en valeur et assurer ces services peut remplacer les avantages offerts par le capital privé.

**Le président:** Nous sommes en pleine discussion et je crois que nous avons encore quelques questions, Monsieur Thomson (Battleford-Kindersley)?

[Text]

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mr. Chairman, I have deliberately not spoken on this particular section because I felt there were some who were much closer to the problem than I am. However, from this last particular bit of discussion I think in connection with the power development in the North, as anywhere else, you might have cheaper power if you produced it for Whitehorse, but I could see some of the smaller fringe areas paying a whole lot more.

I live on a farm miles from anywhere in Saskatchewan and I could not see anyone ever producing power at a profit to farms situated in the same way as mine, and this will go on forever.

• 2215

At the same time, I do not see any reason why the people, shall we say in Saskatoon, who are allowed to live there because I purchase machines and goods and services and what not should pay less, and I think the same thing would apply any place. This is true particularly in a new and developing area. In the Niagara peninsula where there is a lot of industry, and so on, you have another argument altogether, but unless there is something wrong with the operation of this particular item, I think that we have doing an exercise in semantics.

In effect, the people in the fringe areas are going to pay more than they can afford for power, and those in the cities or the larger centres will get it at a cheap rate. I think that if you could sort of average it out it would be much fairer to everyone.

**The Chairman:** Mr. Nielsen?

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, might I be permitted just a moment here with respect to the observations made of Mr. Thomson, Mr. Kaplan and Mr. Smerchanski?

On page 256 of Issue Number 11 of the Committee's Proceedings you will see a number of communities listed, all in the Yukon. Apart from the community of Whitehorse and the supply to Carcross, Mayo and Dawson, every community in the Yukon is supplied with power generated by the investor-owned utilities and not by Northern Canada Power Commission.

I think it is important for Committee members to know that in looking at this letter to you, Mr. Chairman and Appendix A—I think it could be Appendix B; I cannot

[Interpretation]

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur le président, j'ai délibérément passé sous silence cette partie de la question parce qu'il me semblait qu'il y en avait, d'autres, qui étaient plus au courant du problème que moi-même. Mais, sur ce dernier chapitre, il me semble qu'en ce qui concerne la mise en valeur de l'énergie dans le Nord, tout comme ailleurs, vous pouvez produire de l'énergie à meilleur compte si vous la produisiez uniquement pour Whitehorse, mais je comprends que des collectivités avoisinantes doivent obtenir cette énergie en payant beaucoup plus.

Moi-même je vis dans un village très isolé dans la Saskatchewan et je ne peux croire que l'entreprise privée puisse me fournir de l'énergie et en même temps faire des bénéfices. Je ne vois pas pourquoi ceux auxquels on a permis d'habiter Saskatoon car je connais la place parce que j'y achète des machines, des marchandises et autres, devraient payer moins cher, et à mon avis, le même raisonnement devrait s'appliquer n'importe où il y a énormément d'industries ailleurs. C'est ce qui arrive surtout dans un nouveau secteur qui se développe. Dans la péninsule du Niagara où l'on voit de nombreuses industries, la situation est tout à fait différente, mais à moins que quelque chose ne cloche dans cette question, je crois que tous nos efforts auraient été futiles.

A vrai dire, les gens des régions isolées devront payer plus qu'ils ne peuvent payer pour obtenir l'énergie tandis que ceux qui demeurent dans les villes paieront toujours un tarif moins élevé. Ce serait bien plus juste pour tout le monde si nous établissons un tarif moyen.

**Le président:** Monsieur Nielsen?

**M. Nielsen:** Permettez-moi, Monsieur le président, d'ajouter quelque chose aux déclarations faites par M. Thomson, M. Kaplan et M. Smerchanski. Vous remarquerez à la page 256 du fascicule 11 du Compte rendu du Comité une série de collectivités qui se trouvent tous dans le Yukon. Exception faite de la communauté de Whitehorse et de la fourniture d'énergie à Dawson, Carcross et Mayo, toutes les autres collectivités dans le Yukon, reçoivent l'énergie produite par les services de l'entreprise privée et non par la C.E.N.C., et je pense qu'il importe que les membres du Comité soient au courant de cela lorsqu'ils examineront la lettre qui vous a été adressée Monsieur le président, ainsi que l'appendice A ou B; M. MacDonald dit que c'est au tout

[Texte]

turn it up right now—Mr. MacDonald says that the responsibility for generating power in the North was assigned to Northern Canada Power Commission on its inception.

NCPC is a relatively modern concept compared with investor-owned utilities in the Yukon which were incorporated in 1901, at which time the Legislative Council there assigned the responsibility for generating power in that territory to that company, and it is because of the initiative of that company that all of these smaller communities of 30, 40 or 50 people are being supplied, as opposed to a government-owned utility which was set up for the specific purpose of supplying power to these communities and failed to fulfil that objective.

We have heard, Mr. MacDonald say today—and I do not mean any unfriendly criticism of him in this connection—as he has said in the past that NCPC was set up for the purpose of going in where private capital was either unwilling or unable to go to provide these facilities, but they did not fulfil that function in the Yukon.

Private enterprise stepped in and did fulfil it, and I think it is closer, Mr. McDonald, to \$100 million rather than \$60 million or \$80 million when this kind of development takes place at Anvil, at New Imperial, at Arctic, at Venus, at Mount Manson and these other areas of mining development in the Yukon. When these developments are taking place, suddenly NCPC becomes interested, so you can see the squeeze there is.

My own observation is that all private enterprise wants to know is whether their money is welcome for the generation of this facility in the North, and if it is not they want to get out and put it somewhere else—but they want to know. It is as simple as that. Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you, Mr. Nielsen. If there are no further questions the meeting is adjourned until Tuesday morning at 11 a.m.

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, may I just thank Mr. MacDonald and Mr. Humphrys, not only for the help that they have been to us, but for their tolerance of my sometimes rather pointed questioning.

**Mr. MacDonald:** It is good clean fun.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mr. Chairman, may I ask Mr. MacDonald a question which I asked previously? Have you done any experimental work with the hovercraft?

29969—5½

[Interprétation]

début de la C.E.N.C. qu'a été confiée la tâche de produire l'énergie dans le Nord.

La C.E.N.C. est une organisation relativement moderne, comparée aux services de l'entreprise privée dans le Yukon qui ont été constitués en 1901 date à laquelle le Conseil législatif a chargé cette compagnie de produire de l'énergie pour ce territoire, et c'est grâce à l'initiative de cette compagnie que toutes ces petites collectivités de 30, 40 ou 50 personnes reçoivent de l'énergie contrairement aux services publics propriétés de l'État qui furent établis spécialement pour fournir l'énergie à ses collectivités et qui y ont échoué.

Nous avons entendu M. MacDonald dire aujourd'hui—sans aucune intention de le critiquer à ce sujet—ainsi qu'il l'a déclaré dans le passé que la C.E.N.C. avait été fondée dans le but de s'établir là où l'entreprise privée ne voulait pas ou ne pouvait pas fournir ces services, mais qu'elle n'avait pas rempli cette tâche dans le Yukon. L'entreprise privée s'est introduite et a effectivement révolu les services requis, Monsieur MacDonald, que c'est plus près de 100 millions de dollars lorsqu'il s'agit de travaux de ce genre à Anvil, New Imperial, Arctic, Venus, Mount Mason et ces autres secteurs d'exploitations minières dans le Yukon. Lorsque des situations de ce genre se présentent, la C.E.N.C. s'intéresse soudainement; ainsi vous pouvez vous imaginer la pression là-bas. D'après mes propres observations, tout ce que l'entreprise privée veut, c'est de savoir si leurs fonds sont bienvenus pour promouvoir ces services dans le Nord et sinon, ils veulent quitter et investir leurs capitaux ailleurs, mais de toute façon ils veulent savoir à quoi s'en tenir. C'est aussi simple que ça. Merci Monsieur le président.

**Le président:** S'il n'y a pas d'autres questions, la séance est ajournée jusqu'à mardi matin à 11 heures.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je veux remercier M. MacDonald et M. Humphrys, non seulement pour l'aide qu'ils nous ont fournie, mais aussi pour leur tolérance envers mes questions un peu agressives.

**M. MacDonald:** On a eu du plaisir.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur le président, puis-je poser à Monsieur MacDonald la même question que j'ai posée précédemment? Avez-vous entrepris des expériences avec les aéroglisseurs?

[Text]

• 2220

**Mr. MacDonald:** Yes, we have; we have supported the trials at Churchill. We have learned a lot of lessons. We have done this with other departments as well who are interested in the North. We feel it has certain utility, but it has not come across strong in its present configuration. We think the larger one that is coming along now may have more significance.

The meeting is adjourned.

[Interpretation]

**M. MacDonald:** Oui. Nous avons subventionné les essais à Saint-Jean et nous en avons tiré beaucoup de leçons et nous avons fourni les résultats de ces expériences à d'autres ministères intéressés dans le Nord. Il peut-être très utile, mais la conception actuelle ne nous a pas tellement impressionné. Nous croyons que le nouvel aéroglesseur dont les dimensions sont plus grandes nous intéressera bien plus.

La séance est levée.



## APPENDIX "L"

Mr. Smerchanski:

(i) Information as to what plants are owned by other Departments:

Plants owned by NCPC in Northwest Territories:

Snare River—2 Hydro Stations.....	Supplies mines in Yellowknife area, and Rae and Yellowknife townsites
Fort Smith Distribution System.....	Supplied by NCPC Taltson Hydro
Fort Simpson.....	Diesel
Inuvik.....	Diesel and Steam
Frobisher Bay.....	"
Ft. McPherson.....	"
Ft. Resolution.....	"
Cambridge Bay.....	"
Coppermine.....	"
Taltson.....	Hydro—Supplies Ft. Smith and Pine Point townsites and Pine Point Mining area.
Pine Point townsite distribution system	
Chesterfield Inlet.....	Diesel
Baker Lako.....	"
Norman Wells.....	Gas Turbine
Ft. Good Hope.....	Diesel (1969—previously Dept. of Transport).

Plants owned by other Departments:

Aklavik.....	Dept. land	Operated and maintained by NCPC	
Rae.....	"	"	—Supplied by
Ft. Liard.....	"	Snare River Hydro Plant.	
Ft. Norman.....	"	Maintained by NCPC	
Jean Marie River.....	"	"	
Lac La Mantre.....	"	"	
Nahanni Butte.....	"	"	
Wrigley.....	"	"	
Arctic Bay.....	"	Bathurst Inlet.....	Dept. IAND
Broughton.....	"	Cape Perry.....	"
Cape Dorset.....	"	Fort Franklin.....	"
Clyde River.....	"	Gjoa Haven.....	"
Grise Liard.....	"	Holman Island.....	"
Hall Beach.....	"	Pelly Bay.....	"
Igloolik.....	"	Reindeer Station.....	"
Lake Harbour.....	"	Sachs Harbour.....	"
Padloping.....	"	Spence Bay.....	"
Pengnertung.....	"	Tuktoyaktuk.....	"
Pond Inlet.....	"	Resolute.....	D.O.T.
Coral Harbour.....	"	Hay River.....	Northland Utilities
Eskimo Point.....	"	Providence.....	"
Rankin Inlet.....	"	Enterprise.....	"
Repulse Bay.....	"	Yellowknife.....	Plains Western Gas and Elec. Ltd. (supplied by NCPC Snare River Hydro).
Whale Cove.....	"		

Communities in Yukon:

Community

Community	Supplied by:
Whitehorse.....	Yukon Electrical Co.—NCPC Hydro supply
Mayo.....	NCPC—Hydro
Dawson.....	NCPC—diesel
Keno City.....	Yukon Electrical —NCPC hydro supply
Watson Lake.....	diesel
Beaver Creek.....	"
Carmacks.....	"
Destruction Bay.....	NCPC hydro supply 1969
Haines Junction.....	diesel
Carcross.....	"
Stewart Crossing.....	NCPC hydro supply
Ross River.....	diesel
Teslin.....	"
Upper Liard.....	"
Old Crow.....	"

## APPENDICE «L»

## M. Smerchanski

## (i) Renseignements sur les centrales appartenant à d'autres ministères

## Centrales de la C.E.N.C., situées dans les Territoires du Nord-Ouest

Rivière Snare—2 usines hydro-électriques.....	Alimentent des mines de la région de Yellowknife ainsi que les lotissements urbains de Rae et de Yellowknife.
Réseau de distribution de Fort Smith.....	Alimenté par l'usine hydro-électrique de Talston, de la C.E.N.C.
Fort Simpson.....	Usine diesel
Inuvik.....	Usine diesel et à vapeur
Frobisher Bay.....	Usine diesel et à vapeur
Fort McPherson.....	“ “
Fort Resolution.....	“ “
Cambridge Bay.....	“ “
Coppermine.....	“ “
Talston.....	Usine hydro-électrique qui alimente les lotissements urbains de Fort Smith et de Pine Point, ainsi que la région minière de Pine Point.
Réseau de distribution du lotissement urbain de Pine Point	
Chesterfield Inlet.....	Usine diesel
Baker Lake.....	“
Norman Wells.....	Usine par turbine à gaz
Fort Good Hope.....	Usine diesel (depuis cette année; appartenait auparavant au ministère des Transports).

## Centrales appartenant à d'autres ministères:

Aklavik.....	Min. des A.I. et N.C.	Exploitée et maintenue par la C.E.N.C.
Rae.....	“	“
Fort Liard.....	“	Alimentée par l'usine hydro-électrique de la rivière Snare.
Fort Norman.....	“	Maintenue par la C.E.N.C.
Rivière Jean-Marie.....	“	“
Lac La Mantre.....	“	“
Nahanni Butte.....	“	“
Wrigley.....	“	“
Arctic Bay.....	“	Bathurst Inlet..... Min. des A.I. et N.C.
Broughton.....	“	Cape Perry..... “
Cape Dorset.....	“	Fort Franklin..... “
Rivière Clyde.....	“	Gjoa Haven..... “
Grise Liard.....	“	Holman Island..... “
Hall Beach.....	“	Pelly Bay..... “
Igloodik.....	“	Reindeer Station..... “
Lake Harbour.....	“	Sachs Harbour..... “
Padloping.....	“	Spence Bay..... “
Pangnertung.....	“	Tuktoyaktuk..... “
Pond Inlet.....	“	Resolute..... Min. des Transports
Coral Harbour.....	“	Hay River..... Northland Utilities
Eskimo Point.....	“	Providence..... “
Rankin Inlet.....	“	Enterprise..... “
Repulse Bay.....	“	Yellowknife..... Plains Western Gas and Elec. Ltd. (Alimentée par l'usine hydro-électrique de la rivière Snare, de la C.E.N.C.)

## Agglomérations du Yukon:

## Agglomération

Whitehorse.....	Yukon Electrical Co.—Alimenté par l'usine hydro-électrique de la C.E.N.C.
Mayo.....	C.E.N.C.—usine hydro-électrique
Dawson.....	C.E.N.C.—usine diesel
Keno City.....	Yukon Electrical—Alimenté par l'usine hydro-électrique de la C.E.N.C.
Watson Lake.....	“ usine diesel
Beaver Creek.....	“ usine diesel
Carmacks.....	“ Alimenté en 1969 par l'usine hydro-électrique de la C.E.N.C.
Destruction Bay.....	“ usine diesel
Haines Junction.....	“ usine diesel
Carcross.....	“ Alimenté par l'usine hydro-électrique de la C.E.N.C.
Stewart Crossing.....	“ usine diesel
Ross River.....	“ usine diesel
Teslin.....	“ usine diesel
Upper Liard.....	“ “
Old Crow.....	“ “

## Fournisseur

- (ii) It is not practicable to provide a comparison of the cost of power produced by thermal (diesel) generation and hydro for every location in the North, because many of the small communities are remote from feasible hydro sites or are so small that hydro supply from any available hydro site, developed or projected, would not be economically practical. The following is offered to indicate the range of cost experience (1968) and to illustrate the effect of size and location, and the magnitude of the various cost factors that make up the total cost of power:

Location	Ft. Resolution	Ft. Simpson	Coppermine	Inuvik	Frobisher	Snare River
Type of Plant.....	Diesel	Diesel	Diesel	Diesel/Steam	Diesel	Hydro
Capital Cost.....	\$190,000	\$415,000	\$314,000	\$2,900,000	\$2,300,000	\$10,000,000
Installed Capacity.....	450 KW	1,300 KW	600 KW	4,460 KW	4,300 KW	15,000 KW
Firm Capacity.....	250 KW	700 KW	400 KW	3,460 KW	2,800 KW	8,000 KW
Peak Demand.....	205 KW	615 KW	150 KW	2,420 KW	1,740 KW	13,000 KW
Kwhrs Generated.....	722,000	2,535,000	775,000	11,070,000	10,141,000	63,902,000
Kwhrs Sold.....	660,000	2,175,000	725,000	9,435,000	9,095,000	58,215,000
Fuel Cost.....	22.7c/gal.	18.3c/gal.	52.4c/gal.	17c/gal.	18c/gal.	N/A
Unit Cost—Cents per KWHr.						
Plant Staff Wages Benefits..	6.0	3.8	6.9	1.75	2.6	.23
Fuel and Lubricants.....	1.9	1.5	4.8	1.12	1.6	N/A
Capital Charges.....	1.8	1.1	3.3	.96	1.76	.65
Maintenance.....	.6	.7	.5	.41	.27	.01
Miscellaneous.....	.4	.3	1.25	.24	.16	.03
Admin. and Overhead.....	10.7	7.4	16.75	4.48	6.39	.92
	.9	.5	1.1	.12	.36	.08
Total Cost.....	11.6	7.9	17.7	4.6	6.75	1.0*
Est. Distribution Cost*						1.0 — 1.5
						2.0 — 2.5

\*NOTE. Snare River Hydro costs include transmission (90 miles) to Yellowknife but do not include local distribution costs. A range of 1.0 to 1.5c/kwhr has been added to represent distribution costs and thereby make the Snare River hydro example comparable with the other five examples, all of which include local retail distribution costs.

The above table illustrates that in the smaller operations wages and associated costs, and to a lesser extent fuel are the most significant cost items, and charges in respect to invested capital are of lesser significance. In the larger diesel operations wages, fuel and capital charges came more nearly into balance but wages remain predominant. The effect of volume is illustrated by the hydro example where the kilowatt hour volume is such that the unit cost is low despite the magnitude of the investment; however, if the output were to be reduced by 50%, hydro cost would be doubled and with the addition of retail distribution the difference between hydro and large scale diesel operations would be greatly reduced.

Fuel supply to NCPC plants in the Northwest Territories with the exception of Frobisher Bay, Baker Lake and Chesterfield Inlet, is from Norman Wells Oil Refinery via tanker barge.

Baker Lake and Chesterfield Inlet are supplied from Churchill, Manitoba, by tanker barge.

Frobisher Bay is supplied by ocean tanker from Aruba supply being arranged in conjunction with other fuel requirements for this area.

In most instances NCPC provides bulk storage as part of the plant facilities but in certain locations bulk storage facilities are provided by government departments or by private vendors.

In the Yukon, fuel is supplied to bulk storage in Whitehorse from California via ocean tankers to Skagway, thence pipeline to Whitehorse. From Whitehorse supply is via tanker truck—e.g. to Dawson City. A small quantity of fuel is supplied to the Whitehorse area by tanker truck.

Fuel costs are as follows:

*Yukon:*

Whitehorse—24.5c/gal. delivered to NCPC bulk storage at Plant.

Dawson City—33.1c/gal. delivered to bulk storage at NCPC auxiliary diesel plant.

- (ii) Il n'est pas facile d'établir une comparaison à l'égard du coût de production d'énergie par usine thermique (diesel) ou hydro-électrique, pour chaque localité du Nord, car bon nombre des petites agglomérations qui s'y trouvent sont éloignées des emplacements éventuels d'installations hydro-électriques, ou sont si petites qu'il serait trop onéreux de les approvisionner en énergie hydro-électrique à partir de tout emplacement susceptible d'aménagement à de telles fins. Le tableau ci-après donne la gamme des prix de revient (pour 1968); il montre aussi l'importance de l'ampleur et du lieu des installations, tout en illustrant l'ordre de grandeur des divers facteurs qui constituent le prix de revient global de l'énergie produite.

Lieu	Fort Resolution	Fort Simpson	Coppermine	Inuvik	Frobisher	Rivière Snare
Type d'usine.....	Diesel	Diesel	Diesel	Diesel et à vapeur	Diesel	Hydro-électrique
Frais d'établissement.....	\$190,000	\$415,000	\$314,000	\$2,900,000	\$2,300,000	\$10,000,000
Capacité installée.....	450 kW	1,300 kW	600 kW	4,460 kW	4,300 kW	15,000 kW
Capacité assurée.....	250 kW	700 kW	400 kW	3,460 kW	2,800 kW	8,000 kW
Consommation maximale.....	205 kW	615 kW	150 kW	2,420 kW	1,740 kW	13,000 kW
N. de kWh produits.....	722,000	2,535,000	775,000	11,070,000	10,141,000	63,902,000
N. de kWh vendus.....	660,000	2,175,000	725,000	9,435,000	9,095,000	58,215,000
Coût du combustible.....	22.7c-gal.	18.3c-gal.	52.4c.gal.	17c.gal.	18c.gal.	Sans objet
Coût unitaire en cents par kWh						
Prestations à l'égard des salaires du personnel des usines.....	6.0	3.8	6.9	1.75	2.6	23c.
Combustibles et lubrifiants.....	1.9	1.5	4.8	1.12	1.6	Sans objet
Frais d'établissement.....	1.8	1.1	3.3	.96	1.76	.65
Entretien.....	.6	.7	.5	.41	.27	.01
Divers.....	.4	.3	1.25	.24	.16	.03
	10.7	7.4	16.75	4.48	6.39	.92
Administration et frais généraux.....	.9	.5	1.1	.12	.36	.08
Coût global.....	11.6	7.9	17.7	4.6	6.75	1.0*
Coût estimatif de distributions*.....						1.0 — 1.5
						2.0 — 2.5

\*REMARQUE—Les frais de l'usine hydro-électrique de la rivière Snare comprennent les frais relatifs à la transmission d'énergie à Yellowknife (distance de 90 milles), mais excluent les frais locaux de distribution. Un montant, établi à un taux variant de 1.0 à 1.5c.-kWh, a été ajouté pour ces frais de distribution, ce qui permet de faire une juste comparaison entre les frais relatifs à l'usine en question et ceux des cinq autres usines citées, qui comprennent tous les frais de distribution aux usagers.

Le tableau ci-dessus montre que, pour les petites exploitations, les salaires et les frais connexes et, dans une moindre mesure, le combustible, sont les principaux postes de dépenses et que les frais d'établissement sont de moindre importance. Dans les exploitations plus importantes, les salaires, le combustible et les frais d'établissement s'équilibrent davantage, mais les salaires l'emportent encore. Le cas de l'usine hydro-électrique montre l'importance de l'ampleur des installations, car le nombre de kilowatts-heure produits est tel que leur prix de revient unitaire est faible, malgré l'importance de l'immobilisation effectuée; toutefois, si la production de l'usine devait être réduite de 50 p. 100, son prix de revient doublerait, de sorte qu'en lui ajoutant le montant des frais de distribution aux usagers, la différence entre les frais de cette usine et ceux des grandes exploitations diesel serait grandement réduite.

L'approvisionnement en combustible des usines de la C.E.N.C., situées dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'exception de celles de Frobisher Bay, de Baker Lake et de Chesterfield Inlet, se fait depuis la raffinerie d'huile de Norman Wells, au moyen de chalands-citernes.

Les localités de Baker Lake et de Chesterfield Inlet sont approvisionnées depuis Churchill (Manitoba), de la même façon.

Quant à l'établissement de Frobisher Bay, il est approvisionné par pétroliers long-courrier, depuis le centre d'approvisionnement d'Aruba, dans le cadre d'arrangements conclus avec ce centre à l'égard d'autres besoins en combustible de la région où il se trouve.

La plupart du temps, la C.E.N.C. assure, avec ses usines, les installations d'entreposage en vrac; toutefois, en certains endroits, ce sont des ministères fédéraux ou des fournisseurs privés qui assurent de telles installations.

Le combustible du Yukon est transporté par pétroliers long-courrier de Californie à la localité de Skagway, puis, il est amené par pipe-line aux installations d'entreposage en vrac de Whitehorse. De cette ville, il est distribué par camions-citernes, notamment à Dawson. Une faible quantité de combustible est distribuée de la même façon dans la région de Whitehorse.

Le prix de revient des combustibles s'établit comme il suit:

*Yukon:*

Whitehorse—24.25c.-gal., livré aux installations d'entreposage en vrac de l'usine de la C.E.N.C.

Dawson—33.1c.-gal., livré aux installations d'entreposage en vrac de l'usine diesel de secours de la C.E.N.C.

*Northwest Territories:*

The following plants are supplied from Norman Wells:

	F.O.B. N.W.	Frts.	NWT Tax	Total
<i>Inuvik:</i>				
Bunker.....	6.0	7.2	3.0	16.2c/gal.
Heavy X.....	9.6	6.9	3.0	19.5
Light Diesel.....	18.1	6.5	3.0	24.6
<i>Aklavik:</i>				
Med. Marine.....	12.9	6.4	3.0	22.3
<i>Ft. McPherson:</i>				
Heavy X.....	9.6	6.0	3.0	18.6
Light Diesel.....	18.1	5.65	3.0	26.8
<i>Ft. Simpson:</i>				
Bunker.....	6.0	5.6	3.0	11.6
Heavy X.....	9.6	5.4	3.0	15.0
Light Diesel.....	18.1	5.2	3.0	26.3
<i>Ft. Resolution:</i>				
Heavy X.....	9.6	10.0	3.0	22.6
<i>Coppermine:</i>				
Light Diesel.....	18.1	27.6	3.0	48.9
<i>Cambridge Bay:</i>				
Light Diesel from Vendor.....		62c	3.0	65.0
Heavy X, from Norman Wells.....	9.6	33.5	3.0	46.1
<i>Baker Lake and Chesterfield Inlet:</i>				
	14.7	5.3	3.0	23.0
	(F.O.B. Churchill)			
Frobisher Bay.....	14.5		3.0	17.5
	(F.O.B. Frobisher Bay)			

NOTE: All fuels referenced above, except light diesel, require heating and cannot be handled readily in cold weather, consequently it is not practicable to use the heavier (temperature sensitive) fuels in smaller plants due to the problems and expense involved in handling comparatively small quantities of such fuels. Bunker fuel from Norman Wells is suitable only for use in heavy slow speed diesel engines as steam boiler fuel and requires preheating for proper combustion.

*Coppermine Subsidy:*

Operations for 1967-68 encompassed only five months, December 1967 to March 1968 inclusive. During this period revenue from sales at 12c/kwhr totalled \$39,339 versus expense of \$52,643; the shortfall or deficit for this period was thus \$13,254 which was billed to the Department of Indian Affairs and Northern Development, as per agreement. For the full twelve month period of 1968-69 the deficit is estimated at \$29,000.

Le prix de revient des combustibles s'élevait comme il suit:

Whitson—24.50c—gal. livré aux installations d'entreposage en vue de l'usine de la C.E.N.C.  
 Dawson—33.10c—gal. livré aux installations d'entreposage en vue de l'usine diesel de secours de la C.E.N.C.

La compagnie de Yukon est transportée par pipelines long-courrier de Californie à la centrale de Whistler. Il est destiné, mais il est attendu par que les aux installations d'entreposage en vue de Whistler. De cette ville, il est distribué par camions-tracteurs, notamment à Inuvik. Une faible quantité de combustible est distribuée de la même façon dans la région de Whistler.

Plant à vapeur de la C.E.N.C. en regard de la centrale de Whistler.

Quant à l'établissement de Frobisher Bay, il est approvisionné par pipelines long-courrier depuis le centre d'approvisionnement d'Arctic Bay. Le même approvisionnement est effectué par pipelines à partir de la centrale de Cambridge Bay.

La plupart du temps, la C.E.N.C. agit, avec ses usines, les installations d'entreposage et les pipelines en vertu de certains contrats, ce sont des ministères fédéraux ou des fournisseurs privés qui assurent de telles installations.

Le pipeline de Baker Lake et de Chesterfield Inlet sont approvisionnés par pipelines long-courrier depuis le centre d'approvisionnement de Cambridge Bay.

*Territoires du Nord-Ouest*

Les usines énumérées ci-après sont approvisionnées depuis la localité de Norman Wells:

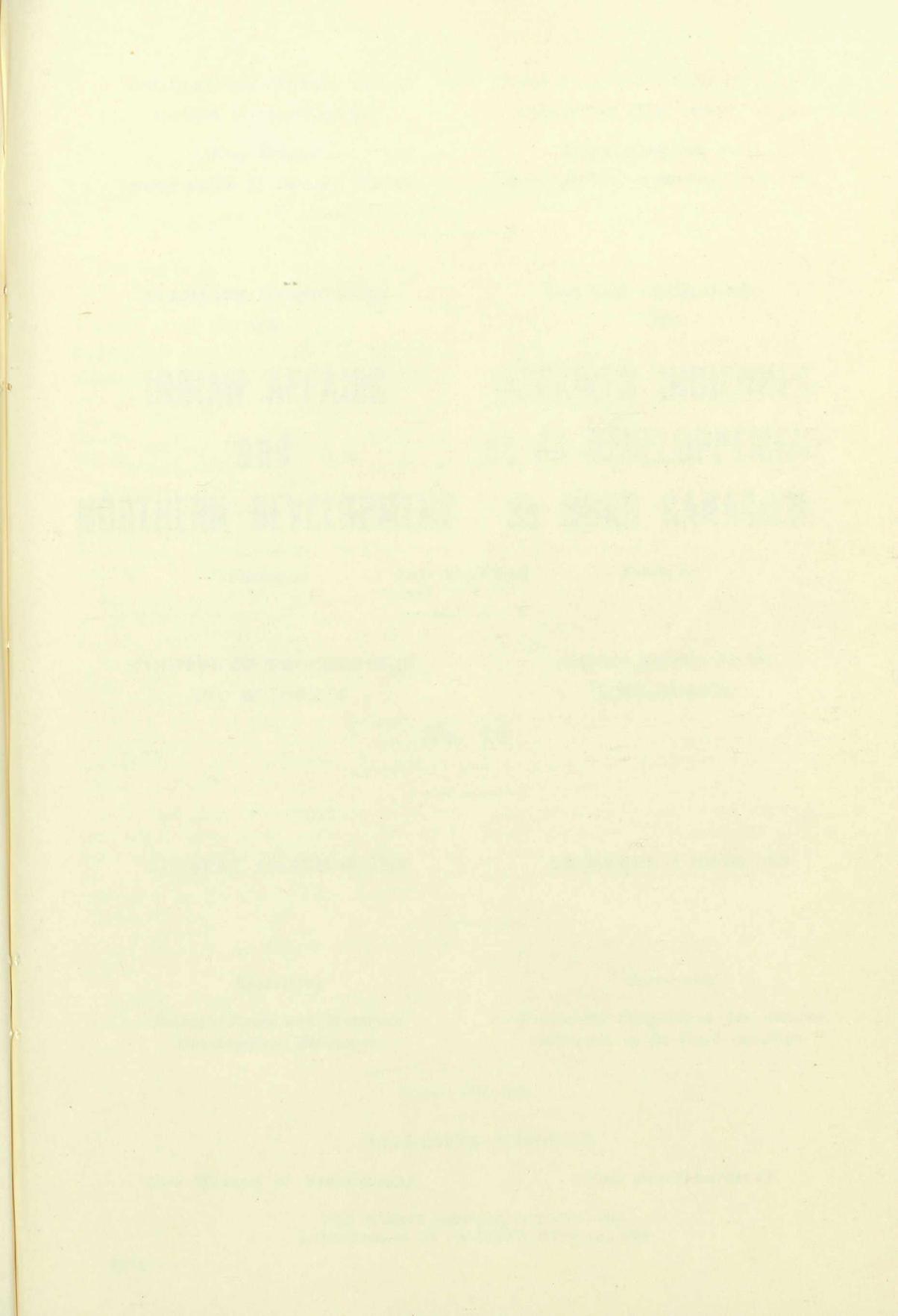
	F.O.B. pour les T.N.-O.	Transport	Impôt territ.	Total
<i>Inuvik</i>				
Soutes.....	6.0	7.2	3.0	16.2c.-gal.
Combustible lourd X.....	9.6	6.9	3.0	19.5
Combustible léger pour diesel.....	18.1	6.5	3.0	24.6
<i>Aklavik</i>				
Huile marine semi-fluide.....	12.9	6.4	3.0	22.3
<i>Fort McPherson</i>				
Combustible lourd X.....	9.6	6.0	3.0	18.6
Combustible léger pour diesel.....	18.1	5.65	3.0	26.8
<i>Fort Simpson</i>				
Soutes.....	6.0	5.6	3.0	11.6
Combustible lourd X.....	9.6	5.4	3.0	15.0
Combustible léger pour diesel.....	18.1	5.2	3.0	26.3
<i>Fort Resolution</i>				
Combustible lourd X.....	9.6	10.0	3.0	22.6
<i>Coppermine</i>				
Combustible léger pour diesel.....	18.1	27.6	3.0	48.9
<i>Cambridge Bay</i>				
Combustible léger pour diesel, provenant d'un fournisseur.....	62c.		3.0	65.0
Combustible lourd X, provenant de Norman Wells	9.6	33.5	3.0	46.1
<i>Baker Lake et Chesterfield Inlet</i>				
	14.7	5.3	3.0	23.0
	(F.O.B., à Churchill)			
Frobisher Bay.....	14.5		3.0	17.5
	(F.O.B., à Frobisher Bay)			

REMARQUE: Tous les combustibles dont il est question ci-dessus, à l'exception des combustibles légers pour diesel, ont besoin d'être chauffés et sont d'emploi difficile par temps froid. Aussi, il n'est pas pratique d'utiliser des combustibles lourds, à cause de leur sensibilité à la température et, partant, des dépenses et problèmes nombreux qu'ils occasionnent. Les soutes de Norman Wells, qui ne peuvent servir que pour les lourds moteurs diesel à régime lent comme alimentation des chaudières à vapeur, doivent être chauffées d'avance pour donner une bonne combustion.

*Subvention à la localité de Coppermine*

L'exploitation de 1967-1968 n'a porté que sur cinq mois, soit de décembre 1967 à mars 1968 inclusivement. Au cours de cette période, les revenus provenant des ventes, au tarif de 12c.kWh, se sont élevés à \$39,389, les dépenses ayant atteint \$52,643. Le déficit de \$13,254 a été comblé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, par suite d'un accord à cet effet. Pour les douze mois de l'année 1968-1969, le déficit est estimé à \$29,000.







OFFICIAL BILINGUAL ISSUE  
HOUSE OF COMMONS

First Session  
Twenty-eighth Parliament, 1968-69

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL  
CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la  
vingt-huitième législature, 1968-1969

STANDING COMMITTEE  
ON

INDIAN AFFAIRS

and

NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman

IAN WATSON

COMITÉ PERMANENT  
DES

AFFAIRES INDIENNES

et de DÉVELOPPEMENT

du NORD CANADIEN

Président

MINUTES OF PROCEEDINGS  
AND EVIDENCE

PROCES-VERBAUX ET  
TÉMOIGNAGES

No. 11

TUESDAY, MARCH 18, 1969

LE MARDI 18 MARS 1969

Respecting

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

Concernant

Prévisions budgétaires des affaires  
indiennes et du Nord canadien.

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings)

(Voir Procès-verbaux)

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969



OFFICIAL BILINGUAL ISSUE  
HOUSE OF COMMONS

First Session  
Twenty-eighth Parliament, 1968-69

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL  
CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la  
vingt-huitième législature, 1968-1969

STANDING COMMITTEE  
ON

**INDIAN AFFAIRS  
and  
NORTHERN DEVELOPMENT**

*Chairman*

IAN WATSON

COMITÉ PERMANENT  
DES

**AFFAIRES INDIENNES  
et du DÉVELOPPEMENT  
du NORD CANADIEN**

*Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS  
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET  
TÉMOIGNAGES

**No. 14**

TUESDAY, MARCH 18, 1969

LE MARDI 18 MARS 1969

*Respecting*

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

*Concernant*

Prévisions budgétaires des affaires  
indiennes et du Nord canadien.

WITNESSES—TÉMOINS

*(See Minutes of Proceedings)*

*(Voir Procès-verbaux)*

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

STANDING COMMITTEE ON  
INDIAN AFFAIRS AND  
NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman  
Vice-Chairman

and Messrs.

Borrie,  
Buchanan,  
Cullen,  
Deakon,  
Dinsdale,  
Duquet,  
Gundlock,

Kaplan,  
Laprise,  
Marchand (*Kamloops-  
Cariboo*),  
Nielsen,  
O'Connell,  
Orlikow,

*Le secrétaire du Comité,  
Michael B. Kirby,  
Clerk of the Committee.*

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT  
DU NORD CANADIEN

Président  
Vice-Président

et Messieurs

Simpson,  
Smerchanski,  
Southam,  
Thomson (*Battleford-  
Kindersley*),  
Yewchuk—20.

## MINUTES OF PROCEEDINGS

(Text)

TUESDAY, March 18, 1969.  
(15)

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 11:15 a.m. The Chairman, Mr. Ian Watson, presided.

*Members present:* Messrs. Borrie, Cullen, Deakon, Dinsdale, Duquet, Gundlock, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, O'Connell, Orlikow, Simpson, Southam, St. Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), and Watson (16).

*Witnesses:* Dr. D. W. Carr of D. Wm. Carr and Associates Ltd.; Professor F. W. Anderson, Chairman of the Department of Economics, University of Saskatchewan, Regina.

The Committee continued consideration of Item L85—Advances to the Northern Canada Power Commission—of the Estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70 which had been called so as to allow the Committee to consider the question of Electric Power in the North as agreed by the Committee on Monday, March 10, 1969.

The Chairman introduced the witnesses and after each had made a statement, they were questioned. On the completion of the questioning, the Chairman and members of the Committee thanked the witnesses.

At 1:00 p.m., on motion of Mr. Cullen, it was

*Agreed*,—That the Committee adjourn to Thursday, March 20, 1969.

*Le secrétaire du Comité,*  
Michael B. Kirby,  
*Clerk of the Committee.*

## PROCÈS-VERBAL

(Traduction)

Le MARDI 18 mars 1969.  
(15)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se réunit ce matin à 11 h. 15, sous la présidence de M. Ian Watson.

*Présents:* MM. Borrie, Cullen, Deakon, Dinsdale, Duquet, Gundlock, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), Nielsen, O'Connell, Orlikow, Simpson, Southam, St. Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Watson—(16).

*Témoins:* M. D. W. Carr, de la D. Wm. Carr and Associates Ltd., et le professeur F. W. Anderson, chef du département d'économie, Université de la Saskatchewan, Regina.

Le Comité poursuit l'examen du crédit L85—Avances à la Commission d'énergie du Nord canadien—des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année 1969-1970, crédit qui avait été mis en délibération afin de permettre au Comité d'étudier la question de l'énergie électrique dans le Nord, comme le Comité a convenu le lundi 10 mars 1969.

Le président présente les témoins, qui, après avoir fait chacun une déclaration, le président et les membres du Comité remercient les témoins.

A 1 h. de l'après-midi, sur la proposition de M. Cullen,

*Il est convenu*—Que le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 20 mars 1969.



## EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday 18 March 1969

• 1110

[Texte]

**The Chairman:** We are pleased to have with us today Dr. D. W. Carr, who is the author of the Carr Report on the Yukon. There are copies of the report at the back of the room if any of you wish them. We are also pleased to have with us today Professor Fred Anderson who is a member of the staff of the Carr Commission and who is also prepared to give us some testimony.

Without any further introduction I will ask Dr. Carr to perhaps summarize. Dr. Carr, as you were with the Committee at the last meeting you know the areas that we were touching on, so perhaps you could concentrate on those areas.

**Dr. D. W. Carr (Dr. D. William Carr and Associates):** Thank you, Mr. Chairman. I want to say, first of all, that we are pleased to meet with you here and we will be honoured if we can assist you in any way, Mr. Chairman. We presume, Professor Anderson and myself, that we have been invited to come before this Committee in connection with our studies of the Yukon, primarily, with particular attention to power.

I might say that Professor Anderson and I were joint authors of the main report and he has assisted in a great many ways. Professor Anderson is Chairman of the Department of Economics and Associate Dean of Arts at the University of Saskatchewan in Regina. While he was on sabbatical leave last year he acted as a special consultant with us on this study. He was also Director of Research, you may recall, for the MacPherson Royal Commission on Transportation. Transportation, power and related services have been a special field of study for Professor Anderson.

Perhaps it would be most helpful to you if we provided a little perspective on the background of the Yukon study for the discussion of this aspect. The Yukon economic studies were sponsored jointly by the Department of Indian Affairs and Northern Development and the Government of the Yukon Territory. There were 14 background studies prepared in addition to the final report which, I believe, already has been distributed to members and of which there are copies avail-

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 18 mars 1969

[Interprétation]

**Le président:** Nous avons l'honneur aujourd'hui d'avoir le docteur D. W. Carr, qui est l'auteur du Rapport Carr sur le Yukon. Il y a des exemplaires de ce rapport à l'arrière, si vous voulez en avoir. Nous avons aussi l'honneur d'avoir comme témoin le professeur Fred. Anderson qui est membre du personnel de la Commission Carr et qui est aussi prêt à témoigner ce matin.

Je n'ai pas d'autres présentations à vous faire. Je demanderais au docteur Carr de bien résumer. Vous étiez avec le comité la dernière fois. Peut-être que vous pourriez reprendre le sujet où nous l'avons laissé et vous en tenir à cela.

**M. D. W. Carr (Dr. D. William Carr and Associates):** Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais dire d'abord que nous sommes heureux d'être ici ce matin. Nous espérons vous être utiles de quelque façon, monsieur le président. Nous supposons, le professeur Anderson et moi-même, que nous avons été invités au sujet de nos études sur le Yukon, surtout au sujet de l'énergie électrique.

Je dois ajouter que le professeur Anderson et moi-même avons contribué au rapport principal, et lui-même m'a beaucoup aidé. Il est directeur du Département de l'économique et vice-doyen de la Faculté des Arts à l'université de la Saskatchewan, à Régina. Lorsqu'il était en congé d'étude, l'année dernière, il a été conseiller spécial au sein de notre Commission d'enquête. Il a aussi été directeur de la recherche avec la Commission royale d'enquête MacPherson sur les Transports. Les études du professeur Anderson portent surtout sur les transports, l'énergie et les services connexes.

Peut-être serait-il utile que nous vous donnions un aperçu de l'historique de l'étude sur le Yukon, avant de passer à la discussion qui nous intéresse. Cette étude économique était sous les auspices conjointes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du gouvernement du Yukon. On a préparé 14 études de références en plus du rapport définitif, qui a déjà été distribué, je crois, aux députés et dont il y a des exemplaires ici. Le premier volume constitue un résumé du

[Text]

able. Volume I is the summary report and the report that was prepared, particularly, for distribution.

In these studies of the Yukon our concern was primarily with economic development and with the public and private investment necessary to promote sound economic development. The Yukon is presently at a rather unique stage for economic development and I just might point out a few of these facets or considerations in this stage of development.

• 1115

First of all, the Yukon economy has been brought to a new plateau in economic potential by initial public expenditures for roads and other improvements including power.

Secondly, new mineral technologies as well as the discovery of new ore bodies in the Yukon combined to offer a new development potential. I might say that one of the new mineral technologies was the flotation process which enabled minerals to be concentrated by a flotation process when the percentage of minerals was still quite low.

Thirdly, effective economic development of the Yukon would have to recognize that in the Northern territories there are now two economic regions with boundaries that are not closely related to the present political boundaries. I might just suggest on the map here what these boundaries are. The economic boundary might be roughly at the 110th meridian here and comprehend the Yukon and this part of the Mackenzie District. This is the area where almost 90 per cent—I believe it is 85 per cent—of the population lives and almost all of the mineral resources and such are in this region. For this purpose our consideration was of the Yukon as a part of this region which comprehended Northern Alberta and British Columbia, Eastern Alaska and the Western part of the Mackenzie District.

You can see that this does not necessarily follow the political boundaries. As you may know, the boundary between the Yukon and the Northwest Territories was drawn in 1896 at a time when they wanted to establish quite immediately an administrative unit to take care of the developing Klondike goldrush. The Klondike goldrush did not start until 1897, but the indications were in 1896 that the mineral development would require such a boundary, so it follows the height of land

[Interpretation]

rapport et a été préparé exprès pour des fins de diffusion.

Dans cette étude portant sur le Yukon, nous nous sommes intéressés surtout à l'expansion économique et à l'investissement public et privé nécessaire pour promouvoir l'expansion économique de ce secteur. Le Yukon, à l'heure actuelle, est à un stade unique d'expansion économique, et je devrais signaler quelques-uns des aspects du stade actuel de développement.

En premier lieu, le Yukon a atteint un nouveau plateau de potentiel économique grâce aux dépenses du secteur public dans le domaine de la voirie, et en vue d'autres améliorations, y compris le domaine de l'énergie.

Deuxièmement, de nouvelles techniques d'extraction ont été mises au point, et on a découvert de nouveaux gisements au Yukon. Tout cela constitue un nouveau potentiel économique pour ce secteur. Je devrais dire que l'une des nouvelles découvertes technologiques a été le procédé de flottation. Cette méthode nous a permis de concentrer le minerai, dans les cas où le pourcentage de minerai était déjà très bas.

Pour réaliser une expansion économique au Yukon, on doit reconnaître que dans les territoires du nord, il y a deux régions économiques dont les frontières ne sont pas reliées très étroitement aux frontières politiques. Par exemple, sur la carte, je puis indiquer ces frontières... La frontière économique se trouverait ici, grosso modo, et comprendrait le Yukon et cette partie du district de MacKenzie. Voilà la région où presque 85 ou 90 p. 100 de la population se trouve concentrée, et la plupart des ressources minérales et autres se trouvent dans ce secteur. Pour cette fin, notre étude portait sur le Yukon en tant que partie de ce secteur, comprenant le Nord de l'Alberta et la Colombie-Britannique, l'est de l'Alaska et la partie occidentale du district de MacKenzie.

On constatera que cela ne correspond pas nécessairement aux frontières politiques. La frontière entre le Yukon et les territoires du Nord-Ouest a été établie en 1896 alors qu'on voulait établir immédiatement une unité administrative pour s'occuper de la ruée naissante vers l'or du Klondyke. Cette ruée n'a commencé qu'en 1897, mais on a établi que la découverte de minerai en 1896, nécessiterait une telle frontière qui suit les hautes terres entre les deux bassins, celui du MacKenzie et

[Texte]

between the two river basins of the Mackenzie and the Yukon and has little relation to economic considerations.

The fourth point on this is that effective economic development of the Yukon potential would be enhanced by a systematic and co-ordinated development approach. For many years we have been faced with an ad hoc approach—a special case—when something was needed it was considered on its separate merits.

However, the Yukon is now at a stage where perhaps the only effective kind of development must be a co-ordinated approach of a great many services and developed with progressive planning that will ensure they will be available when required.

The fifth point is that the potential for economic development in the Yukon is quite substantial. We have estimated it will rise from about \$40 million to \$50 million in gross output in 1967 to perhaps \$470 million by 1985. This would involve a gross total increase over these 18 years of about \$3.8 billion. Perhaps this is a sufficient increase to warrant a fairly substantial public and private investment in its development. That is a very substantial potential and it will require very large investment to bring it about. Our estimate was that it would require \$8 to \$9 million of public investment and \$4 million to \$5 million of private investment.

• 1120

At the same time, and this is the last point in this group of points respecting development in the Yukon, investment in these services, public or private, will not ensure a continuity of economic development in the Yukon, primarily because in this economy they are so dependent on minerals and other nonrenewable resources for their economic development.

This applies in the whole northwest region of Canada. As a consequence the potential stability and continuity of these economies and this region must always be in doubt. This is a very important consideration in terms of public versus private investment. That gives some of the special features about or considerations in regard to Yukon economic development.

There are many others that might be mentioned, but we will not go into that much detail here.

In addition to these economic considerations there is, however, an important political factor to be considered; that is, if Canada is to maintain effective sovereignty in the North

[Interprétation]

du Yukon, et qui n'a aucun rapport avec les facteurs d'ordre économique.

Quatrièmement, l'expansion économique efficace du potentiel du Yukon sera facilitée par une approche systématique et coordonnée. Depuis des années, nous avons dû utiliser une méthode spéciale. Lorsqu'il y a un besoin spécial à satisfaire, chaque cas est étudié en particulier.

Le Yukon est maintenant rendu à un stade où la seule expansion efficace doit être faite au moyen de services nombreux et coordonnés et réalisée grâce à une planification progressive qui en assurera la disponibilité lorsque nécessaire.

Cinquièmement, le potentiel économique du Yukon est très grand. Nous avons estimé qu'il grimpera de 40 ou 50 millions de production en 1967 à peut-être 425 millions vers les 1985, ce qui voudrait dire, en 18 ans, une augmentation de 3.8 billions de dollars. C'est une hausse qui justifie un gros investissement de la part des secteurs publics et privés. Voilà un potentiel très appréciable dont l'exploitation exigera un fort investissement. Nous avons estimé qu'il faudra 8 ou 9 millions d'investissements du secteur public et 4 ou 5 du secteur privé.

En même temps, et c'est la dernière question que je veux soulever à propos du développement du Yukon, l'investissement public ou privé dans ces services n'assureront pas la continuité de l'expansion économique du Yukon, surtout parce que, dans cette économie, tout dépend des minerais et autres ressources non renouvelables, pour son expansion économique.

Cela s'applique à toute la région nord-ouest du Canada. Par conséquent, la stabilité potentielle et la continuité de ces économies et de cette région doit toujours rester plus ou moins douteuse. Voilà un facteur très important pour ce qui est de l'investissement tant public que privé. Voilà les points saillants des facteurs relatifs à l'expansion économique du Yukon.

Il y en a bien d'autres, sûrement, qu'on pourrait mentionner, mais nous n'entrerons pas dans les détails aujourd'hui.

À part ces éléments économiques, il y a aussi un important facteur politique qu'on doit prendre en considération, c'est-à-dire si le Canada doit conserver une véritable souve-

[Text]

it will be necessary to expand permanent transportation, power, administrative and other services in the North. This, I think, has been emphatically brought home to us in recent weeks by the plan of the *S.S. Manhattan* voyage into the Arctic project and by persistent support by the U.S. financed Arctic Institute for development in the North.

Thus, Canada is going to be forced to strengthen her public services, including power services in the North, if she wishes to maintain her authority there. This extension of services applies to the Yukon, especially to the northern Yukon. I am speaking of the special services required for sovereignty, for maintaining authority. It applies in particular to the northern Yukon and to most of the Northwest Territories.

With this background, let me point out several features of the Yukon studies. They were concerned first of all with economic development and the most effective way of getting that economic development including both private and public investment. We have dealt with power in three separate places. First of all, we had a background study prepared by CBA Engineering Ltd., of Vancouver as a background for our approach. This was primarily a descriptive study of the present situation.

Second, in the report are two chapters. Chapter 8 where we dealt with the alternatives choices in terms of types of power: thermo power, hydro power, nuclear power and so on. Chapter 8 includes the recommendations for improving and developing the power resources and the power services in the Yukon.

The second chapter is Chapter 15. I might say that in Chapter 15 Professor Anderson dealt with the economic and public issues concerned with providing these basic services of power and transportation. I might also say that I wrote most of Chapter 8, and Professor Anderson wrote Chapter 15 but I think we would stand together behind both chapters.

• 1125

In these studies we were not concerned with advocating private power or public power and we are not concerned with it here. It may be obvious from the report that we are protagonists of neither private nor public power; neither Northern Canada Power Commission nor Yukon Electrical Company, but rather we are protagonists of the services necessary for economic development. If these

[Interpretation]

raineté dans le Grand Nord, il est nécessaire qu'il donne de l'expansion à ses services de transport, d'administration, d'électricité, etc. dans le Grand Nord. Voilà justement ce que l'on a souligné, ces dernières semaines, après le voyage du *S.S. Manhattan* dans l'Arctique, et l'appui constant de l'*Arctic Institute*, des États-Unis, pour le développement du Grand Nord.

Le Canada sera donc obligé de renforcer ses services publics, y compris ses services d'électricité dans le Grand Nord, s'il veut maintenir son autorité dans ce secteur. Cette extension des services s'applique au Yukon, surtout dans la partie nord. Je parle des services spéciaux requis pour le maintien de la souveraineté, de l'autorité. Cela s'applique en particulier à la partie nord du Yukon, et à la plupart des Territoires du Nord-Ouest.

Avec ces renseignements, permettez-moi de souligner quelques aspects saillants de notre étude du Yukon. Elle porte avant tout sur l'expansion économique et le meilleur moyen de la promouvoir, notamment les investissements publics et privés. Nous avons traité de l'électricité à trois différents endroits. Premièrement, nous avons fait effectuer une étude préliminaire par la CBA Engineering Ltd., de Vancouver, étude qui nous a servi de documentation. Il s'agissait surtout d'une étude descriptive de la situation actuelle.

Deuxièmement, le rapport compte deux chapitres. Il y a le chapitre 8 où nous avons parlé des options quant au genre de service d'électricité: énergie hydraulique, énergie thermique, énergie nucléaire, etc. Ce chapitre 8 comporte des recommandations pour l'amélioration et la mise en valeur des ressources hydrauliques et des services d'électricité au Yukon.

Le deuxième chapitre est le chapitre 15. Je dois dire que dans le chapitre 15, le professeur Anderson a parlé de l'aspect économique de la fourniture des services fondamentaux, c'est-à-dire l'électricité et les transports. Je devrais aussi ajouter que j'ai écrit la majorité du chapitre 8, et que le professeur Anderson a écrit le chapitre 15. Mais je crois que, tous deux, nous appuyons ces deux chapitres.

Dans ces études, ce qui nous intéressait ce n'était pas de préconiser le pouvoir public ou privé, ce n'est pas notre objet. Il ressort de notre rapport que nous ne préconisons ni l'un, ni l'autre, ni la Commission d'énergie du Nord canadien, ni la Yukon Electrical Company. Nous préconisons surtout les services nécessaires à l'expansion économique. Si ces services exigent beaucoup de participation

[Texte]

services require much public participation it is because of the particular nature of the development problems in the Yukon and the North.

We are concerned with taking into account all the facets of Yukon economic development and appraising them in terms of the economic advantage to both the people of the Yukon and the people of Canada as a whole. If Canada as a whole has financed much of the investment in the North then Canada as a whole should be given some consideration in the benefits.

It is important also to recognize that electrical power alone is not the answer for economic development in the Yukon. Power is only one part of a whole range of services necessary for economic development and most of these services, roads, airfields, communications and such, must be provided by public funds.

Finally, we should be thinking of power being supplied at a cost of perhaps 6 to 10 mills rather than at a cost of 6 to 10 cents a kilowatt. Yet to provide power at these lower costs requires very large capital investments, although the Yukon will soon be ready for such a power supply. Such investments also require much co-ordinated development planning and for this we have recommended a special planning authority in our recommendations in volume one.

I would like to thank you for your attention. Professor Anderson has a few points to make on the approach to the supply of power and we will be most happy to answer any questions that you may have on the subject. Thank you.

**The Chairman:** Thank you very much Dr. Carr. Gentlemen, with your permission we will proceed now with the testimony from Professor Anderson and then we will ask questions.

**Professor F. W. Anderson (University of Saskatchewan):** Thank you, Mr. Chairman. What I have to say is in many respects generally applicable on the basis of economic principles, but it is particularly concerned with the studies that we did with the Yukon territory. I would not pretend that what we had to say about the Yukon and its need for power, transportation and other services can be universally applicable over the whole wide range of the Northwest Territories where the political considerations of sovereignty as well as economic development may indeed, and I think will, call for policies quite different from those which are in my opinion now applicable in the Yukon.

[Interprétation]

publique, c'est surtout à cause du caractère particulier des problèmes de développement du Yukon et du Grand Nord.

Ce qui nous intéresse, c'est de tenir compte de tous les aspects de l'expansion économique du Yukon et de les évaluer en fonction des avantages économiques pour les habitants du Yukon et tous les Canadiens. Si le Canada a fait une grande partie des investissements dans le Grand Nord, on doit alors en tenir compte quant aux avantages qui en résulteront.

Il importe aussi de reconnaître que l'énergie électrique seule ne peut contribuer au développement économique du Yukon. Elle n'est qu'un élément des services nécessaires à l'expansion économique, dont la plupart, c'est-à-dire les routes, les aéroports, les communications, doivent être fournis grâce à des fonds publics.

Enfin, il faudrait que l'électricité soit fournie à un coût de peut-être 6 à 10 millièmes, plutôt qu'à un coût de 6 à 10 cents le kilowatt. Mais pour fournir l'électricité à un prix aussi modique, il faut un investissement de capital très élevé, quoique le Yukon sera bientôt prêt à recevoir un tel service. Il faudra aussi une planification coordonnée du développement et pour cela, nous avons recommandé, dans le volume un, un pouvoir spécial de planification.

Je vous remercie de votre attention. Je sais que le professeur Anderson a aussi certaines observations à faire au sujet du problème de la fourniture d'électricité, et tous deux, nous serons très heureux de répondre à toutes vos questions à ce sujet. Je vous remercie.

**Le président:** Merci beaucoup, docteur Carr. Avec votre permission, messieurs, nous allons maintenant écouter le témoignage du professeur Anderson, et passer ensuite aux questions.

**Le professeur F. W. Anderson (Université de la Saskatchewan):** Merci, monsieur le président. Ce que j'ai à vous dire s'applique, à bien des égards, en vertu de principes économiques, mais a trait plus particulièrement aux études que nous avons faites dans le territoire du Yukon. Je ne prétends pas que ce que nous avons à dire à l'égard du Yukon, soit ses besoins en matière d'énergie, de transport et autres services, peut s'appliquer à l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest, où les considérations d'ordre politique sur la souveraineté, de même que le développement économique, peuvent exiger, et exigeront en fait, des lignes de conduite bien différentes de celles qui, à mon avis, peuvent actuellement s'appliquer au Yukon.

[Text]

It would seem to me, to emphasize a little point made by Dr. Carr, that the eastern Arctic and the high Arctic will for some time be an administrative and political concern of Canada. When economic development does occur there, when minerals are discovered, when oil is discovered, whatever the resource base should be, I submit that the developmental direction will be quite different from that which will occur—whether we do anything about planning or not—in the Yukon.

• 1130

The Yukon in my considered opinion now is not really Canada's North. The Yukon is much more logically an extension of the moving frontier of development in northern Alberta and northern British Columbia.

It is ready to be brought within the orbit of development we have seen and experienced in many parts of our northern frontier in the last 20 years, and it is ready now to become much more closely integrated into the mainstream of Canadian economic growth.

I reiterate that the eastern and high Arctic are quite different. These studies undertaken under certain limitations of time and budget dealt particularly with extant reports and knowledge as well as some supplementary studies which were undertaken as Dr. Carr has outlined. The projections which we have used are based on the presence, particularly, of power and transport, but in addition to those two services the existence of the whole multifaceted set of institutions and services we lump under the term infrastructure. We, in more developed parts of Canada, benefit from an infrastructure which is so pervasive and so diverse that we are often guilty of forgetting the contribution of the infrastructure to economic development. The projections that we have made are based upon the existence of at least the basic kinds of infrastructure necessary for the primary industries, the secondary and tertiary service industries that we have come to associate with maturing economic development.

Within this infrastructure power is a necessary condition, but to echo Dr. Carr again, it is not a sufficient condition for development. The existence of power at competitive rates in the Yukon or in any other part of the country in itself is not sufficient to ensure development. I want to say, particularly in this Committee because of your wider interests in northern development, that power is considered as just one part and an important

[Interpretation]

Il me semble que, pour reprendre un point soulevé par le D<sup>r</sup> Carr, l'Arctique de l'Est et les régions circumpolaires, pendant un certain temps, seront une préoccupation d'ordre administratif et politique pour le Canada. Lorsque le développement économique se produira, lorsque nous découvrirons des minéraux, ou du pétrole, quelles que soient les autres ressources qui s'y trouveront, l'orientation du développement sera bien différente de celle qui se produira alors, que l'on fasse quelque chose, ou non, quant à la planification, au Yukon.

Donc, le Yukon, à mon avis, n'est pas vraiment le Nord du Canada. Le Yukon est beaucoup plus l'extension de la frontière variable du développement du Nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Elle doit être mise dans l'ensemble du développement que nous avons vu et expérimenté dans plusieurs parties de la frontière du Nord au cours des vingt dernières années, et on peut maintenant l'intégrer beaucoup plus étroitement aux grands courants de la croissance économique du Canada.

Je répète donc que l'Est de l'Arctique et les régions circumpolaires sont bien différents. Les études faites dans ces limites de temps et les limites budgétaires traitent plus particulièrement de rapports et de connaissances existants ainsi que d'autres études que le docteur Carr a résumé. Les extrapolations que nous avons utilisées sont fondées sur la présence, en particulier, de l'énergie et du transport, mais en plus de ces deux services, de l'existence même de tout cet ensemble de services et d'institutions que nous groupons sous infrastructure. Dans les régions plus développées du Canada, nous avons une infrastructure tellement étendue et diversifiée, que bien souvent nous oublions l'apport de cette infrastructure au développement économique. Les extrapolations que nous avons faites sur l'existence de ces infrastructures essentielles aux industries primaires, et les industries secondaires et tertiaires de service, que nous rattachons habituellement à un développement économique en pleine maturité.

Au sein même de cette infrastructure, l'énergie est un élément essentiel, mais pour me faire le porte-parole du docteur Carr une fois de plus, ce n'est pas une condition suffisante pour assurer le développement. Le fait d'avoir de l'énergie à un tarif concurrentiel au Yukon ou dans n'importe quel autre région du pays, n'est pas, en soi, suffisant pour assurer ce développement. Je veux dire, plus particulièrement à ce Comité, vu l'intérêt que vous

[Texte]

part of this infrastructure development needed for growth.

In creating an infrastructure a society will provide privately or publicly certain kinds of services which will never have any direct return. We ordinarily think of providing these services—schools, hospitals, drains, civic administration and amenities of all kinds—on humanitarian grounds and this is valid, but there is also an economic rationale for the provision of such services; that without these services development by capital working with people does not take place or takes place under very difficult situations.

Those of you who have experience in the North have seen the kinds of difficulties which attend the thinness of the service infrastructure, so my first point, then, is there are many aspects of the infrastructure which do not yield any direct return, but to the extent that they enhance opportunities for development, for the gaining of income, quite apart from the humanitarian reasons, they do yield returns to the economy.

• 1135

There are some parts of the infrastructure which can be made to yield a partially direct return. For example, certain services may have a charge associated with them and in the bookkeeping sense the charge associated with the service yields some kind of direct return to whoever provides the services, public, private or whoever it is, but even though there is a partially direct return, the indirect returns throughout the society that we are talking about are still present so that the society, the culture, the economy, if you like, does gain benefits which may be greater than the direct return which can be charged for the service.

It is the submission of our report that in a developing area transportation and power fall within this category; that there are benefits to the economy from the provision of power at competitive rates—the competitive rate compared to some other developmental areas, say, in Canada, not necessarily the same rate. Competitive does not mean the same, as I am sure you realize, it means a rate which taken together with all of the other mix of costs permits development to go ahead—which become then a yielder of private investment which yields in its turn incomes and employ-

[Interprétation]

portez au développement du Nord, que l'énergie est considérée simplement comme un élément, un élément important du développement de l'infrastructure nécessaire à l'expansion.

En constituant cette infrastructure, la société assure certains services privés au public qui n'auront jamais vraiment de rendements directs. On songe habituellement à assurer ces services, écoles, hôpitaux, égouts, administration civique, et autres services du genre, simplement pour des motifs humains, ce qui est tout à fait valable, mais il y a aussi les motifs économiques pour lesquels on assure ces services. C'est que sans ces services, le développement assuré par les capitaux de concert avec l'élément humain ne se produit pas ou se fait simplement dans des situations bien difficiles.

Ceux d'entre vous qui êtes allés dans le Nord se sont rendu compte des difficultés qui se présentent avec cette infrastructure de services plutôt mince. Mon premier point est donc qu'il y a bon nombre d'aspects de cette infrastructure qui ne donnent pas de rendements directs, mais dans la mesure où ils multiplient le nombre d'emplois, et les occasions d'obtenir un revenu, en plus de ces motifs humanitaires, ils apportent toujours un rendement à l'économie.

Il y a certaines parties de l'infrastructure qui peuvent donner un rendement partiellement direct. Certains services peuvent comporter des frais et en termes de comptabilité, les frais donnent un rendement direct à qui-conque offre le service, le secteur public ou privé, mais même s'il y a un rendement direct partiel, les effets indirects sur la société dont nous parlons existent toujours de sorte que la société, la culture, l'économie, si vous voulez, en bénéficie peut-être plus que par les rendements directs qu'on peut réclamer pour le service.

Dans le rapport que nous avons préparé, nous prétendons que dans une région en voie de développement, le transport et l'énergie se trouvent dans cette catégorie. Il y a des bénéfices pour l'économie à fournir de l'énergie à un tarif concurrentiel, c'est-à-dire le taux concurrentiel comparativement à d'autres régions du Canada, et pas nécessairement le même taux. Le taux concurrentiel ne veut pas nécessairement dire un taux analogue mais un taux qui, en tenant compte de tous les autres coûts et éléments, permet le développement, qui engendre alors des bénéfices sur

[Text]

ment opportunities which may be larger than the actual charge for the power.

I now come to what I really regard as the crux of my remarks to the Committee, Mr. Chairman, that in the jargon of economics there are multiplier effects from certain kinds of economic activity. Power, since that is our main concern, will be the example. If, indeed, the providers of power insist, either by public policy or by private requirements, that their full costs will be recovered directly from the provision of the service—this is the legitimate calculus of the private sector, no argument about that and no complaint—but if the charge has to cover as the economy develops the full costs—recover directly from the users—associated with the provision, then I submit the charges are apt to be at a level higher than necessary to encourage optimum rates of development, that is the charge will be higher than a competitive rate where the consumption is much greater. In engineering terms and in economic terms these are sometimes referred to as the economies of scale.

Now, the economies of scale deal not with a pricing phenomenon, but with a cost phenomenon. As you produce more units of power from large installations the unit costs of power fall. Never mind what the price is, the cost of producing them will fall and I am sure you are all aware of this very simple economic example.

However, there economies of sale as well as economies of scale and the private calculus necessary to get an adequate return for private investment can only look at the direct return, that is the returns from the sale of the unit, whereas the total economy gets advantages or gains from the provision of power at competitive rates a multiple effect of this in enhanced incomes, enhanced employment opportunities, the installation of secondary, tertiary and service industries through this competitive pricing. I suppose in the private calculus what it means is the public sector can recoup through higher personal income taxes, through higher corporate profit taxes, through royalty imposts and a whole range of ways, investment costs for the provision of essential services.

[Interpretation]

les investissements du secteur privé qui, en retour, créent des emplois ou des revenus qui sont peut-être plus grands que les frais réclamés pour le service.

Et j'en arrive maintenant au point essentiel de mes remarques à ce comité, monsieur le président, c'est que dans le jargon économique, il y a des effets multiplicateurs qui découlent de certains genres d'activités d'ordre économique. L'énergie sera notre exemple vu que c'est là notre principale préoccupation. Si vraiment ceux qui fournissent cette énergie, soit en vertu d'une politique officielle, soit à cause des exigences privées, insistent pour que l'ensemble des immobilisations soient récupérés directement de l'utilisation de ce service et, c'est là le calcul légitime du secteur privé, sans arguments et sans plaintes, mais si, au fur et à mesure que l'économie se développe, le taux doit s'étendre à l'ensemble des frais, les récupérer directement des utilisateurs, tous les frais qui découlent du service, alors selon moi, les frais seront plus élevés que nécessaire pour encourager un taux optimal de développement, c'est-à-dire que le taux sera plus élevé qu'un taux concurrentiel si la consommation est beaucoup plus forte. C'est ce que, en termes techniques ou économique on qualifie souvent d'économie d'échelle.

Cette économie d'échelle n'a pas trait à un phénomène de prix, mais de coût. Au fur et à mesure que vous augmentez le nombre d'unités d'énergie produite dans de grandes centrales, le coût par unité d'énergie baisse. Quel qu'en soit le prix, le coût de production baisse. Je suis certain que vous savez tous ce principe économique très simple.

Mais il y a des économies de vente tout aussi bien que des économies d'échelle. Le calcul privé nécessaire pour obtenir un rendement adéquat d'un investissement privé ne peut que considérer le rendement direct provenant de la vente de cette unité, alors que l'ensemble de l'économie bénéficie de la mise sur pied d'un service d'énergie à un taux concurrentiel, et les effets multiplicateurs de cela sont d'accroître les revenus, le nombre d'emplois, et les installations des industries de services secondaires et tertiaires, à la suite des prix concurrentiels. J'imagine que ce que cela signifie dans le calcul privé, c'est que le secteur public peut récupérer par des impôts plus élevés sur le revenu des particuliers, sur le revenu des corporations, les droits d'auteur, et enfin toute cette gamme de possibilités qui permet au secteur public de récupérer ses frais d'immobilisations pour un service essentiel.

[Texte]

• 1140

You do not recoup them in the Yukon. You do not recoup them in any particular area of the country and particularly not in extractive areas. Where Canada as a whole and the public accounts recoup these kinds of investment expenditures is in higher corporation taxes, higher personal taxes in Ontario, in Quebec, in British Columbia, wherever the spillover from development of the North comes to rest and here I would like to draw a distinction between development in the north and development of the North. Our report has been particularly and primarily concerned with development "of" the North, not development "in" the North.

We have taken this position because development "in" the Yukon depends upon development "of" the Yukon. It would be possible to go ahead with a whole range of public welfare policies to develop the Yukon without in effect developing development "of" it.

This is in a very small measure what our public policies have been up until now. We have had welfare services, we have had a whole range of provision of services which have had the effect of development "in" the Yukon, but they have not been development "of" the Yukon. It is our position taken here that Canada in her over-all interest may choose to encourage the development "of" the Yukon, which will, incidentally, have a significant influence on the development "in" the Yukon.

I should like to conclude my remarks Mr. Chairman, by saying that this is in no sense a comparative study. We have not said here Canada ought to develop the Yukon ahead of developmental programs anywhere else. We do not know that. This study did not go into the pay-out in development in the Yukon as against pay-out, say, in developing northern Ontario, or Labrador or some other place. This simply was not in our terms of reference.

I do not know whether the benefits which will come to the whole of Canada from the development of the Yukon will be greater than from similar sums of money spent somewhere else. All we have attempted to do in this report is to say, if Canada wants to develop the Yukon, this is what we think the potential is if this kind of seed investment takes place.

Now perhaps, Mr. Chairman, some of the members will have been disappointed that I

[Interprétation]

On ne peut pas les récupérer au Yukon ni dans une région donnée du pays et surtout pas dans une région minière. Le Canada dans son ensemble et les comptes publics se trouvent à récupérer ce genre d'immobilisations par des impôts plus élevés sur le revenu des particuliers et des corporations, en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique, là où le développement du Nord produit des effets secondaires. Je voudrais ici faire une distinction entre le développement dans le Nord et le développement du Nord. Notre rapport touche surtout et principalement au développement «du» Nord et non pas au développement «dans» le Nord.

Nous avons établi une telle ligne de conduite parce que le développement au Yukon dépend du développement du Yukon. Il serait possible d'avoir tout un ensemble de politiques de bien-être social pour développer le Yukon sans de fait, en accroître le développement.

C'est, dans une très faible mesure, ce dont nos politiques officielles ont été capables jusqu'à maintenant. Nous avons eu des services de bien-être social, nous avons eu toute une gamme de services qui ont eu un effet de développement «dans» le Yukon, et non pas «du» Yukon. Et ici nous maintenons que le Canada, dans son intérêt général, peut décider d'encourager le développement «du» Yukon, ce qui, incidemment, aura une influence marquante sur le développement «dans» le Yukon.

Je voudrais terminer mes observations, monsieur le président, en vous disant que ce n'est pas du tout une étude comparative que nous avons faite. Nous n'avons pas déclaré ici que le Canada devrait développer le Yukon avant la mise au point de programmes de développement ailleurs. Nous ne connaissons pas cela. Cette étude n'a pas étudié cet aspect des avantages que découleraient du développement dans le Yukon en comparaison, disons, du développement du nord de l'Ontario, du Labrador ou d'autres endroits. Cela ne faisait pas partie de nos attributions.

Je ne sais pas si les avantages que tirera l'ensemble du Canada du développement du Yukon seront plus grands que les résultats obtenus à la suite d'investissements ailleurs. Tout ce que nous disons dans ce rapport, c'est que si le Canada désire développer le Yukon, voilà, à notre avis, quelles sont ces possibilités si ce genre, si de tels investissements ont lieu.

Alors, monsieur le président, peut-être que certains de vos membres seront déçus du fait

[Text]

did not get into comparative rates for power and all the rest of it. I claim no particular competence in that.

My main point is that for certain kinds of basic services, public investment has a way of recouping the investment in indirect fashions which can never be tallied in the balance sheet but which are supported by modern economic theory wherever you turn.

The general enhancement of employment opportunities and rising incomes will assist not only the people who work in the Yukon, but everyone in Canada who has in any small way a role to play in the development of the Yukon will see his standard of living enhanced, will see his ability to pay higher taxes to the public revenues, higher imposed royalties or whatever it may be, enhanced.

It is for this reason, Mr. Chairman and gentlemen, that I have concluded, and Dr. Carr concurs, that in the provision of the basic services, such as power, public investment has a different kind of calculus than a private producer must of necessity adopt. Thank you for your patience.

**The Chairman:** Thank you very much Professor Anderson. Mr. St. Pierre has indicated he has a question.

**Mr. St. Pierre:** Thank you, Mr. Chairman. I would like to congratulate these two witnesses, if I may, Mr. Chairman, on giving us a great deal of information in a very short time; very clear and lucid statements to me at least.

I would like to question Dr. Carr about one matter which he raised; that is the question of Arctic sovereignty. I judged from his remarks that he has same doubt that we have sufficiently established our sovereignty in the Arctic.

**Dr. Carr:** No. There are questions, as you are aware, involved in actions such as this *S. S. Manhattan* project. There are considerations there. No, I do not think so. I think we just simply have to keep moving in the direction of ensuring our sovereignty. I did not mention that the factors that tend to assist the encroachment on our sovereignty are improvements in transportation, air transport, under-sea transport and various new developments in technology. We saw the evidence when the Ski-doo's travelled to the North Pole. They were Canadian, but any other country could

[Interpretation]

que je n'ai pas parlé des taux comparatifs pour l'énergie et autres. Je ne suis pas qualifié pour le faire.

Voici la principale observation: c'est que pour certains genres de services fondamentaux, l'investissement du secteur public peut ainsi récupérer ses investissements de façons indirectes qu'on ne peut jamais contrôler dans le bilan, mais qui sont appuyées de tous côtés par des théories modernes d'ordre économique.

La multiplication des occasions d'emplois et l'augmentation des revenus aideront non pas simplement les personnes qui travaillent au Yukon, mais toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, au Canada, ont un rôle à jouer dans le développement du Yukon, verront, rehaussés leur niveau de vie, leurs possibilités de payer des impôts plus élevés au revenu public, des redevances plus élevées, ou que sais-je encore.

C'est pour cette raison, monsieur le président et messieurs, que j'ai conclu, et le docteur Carr est d'accord, que si on assure des services fondamentaux tel que celui de l'énergie, l'investissement du secteur public doit utiliser une méthode de calcul différente de celle que doit adopter, de toute nécessité, un investisseur du secteur privé. Merci beaucoup de votre attention.

**Le président:** Merci beaucoup, professeur Anderson. Monsieur St-Pierre aurait une question à poser?

**M. St-Pierre:** Merci, monsieur le président. Je voudrais féliciter ces deux témoins—si on veut bien me le permettre, monsieur le président—de nous avoir fourni en peu de temps un très grand nombre de renseignements, de déclarations très claires et très précises. Je voudrais poser une question à M. Carr sur un point dont il a parlé, soit la souveraineté dans l'Arctique. A la suite de ces observations, j'en conclus qu'il éprouve certains doutes quant à notre souveraineté dans l'Arctique.

**M. Carr:** Non. Comme vous le savez, il y a des questions impliquées dans certains actes comme ce projet *S.S. Manhattan*. Il y a là des choses à examiner. Non, je ne crois pas. Je pense plutôt qu'il faut toujours nous acheminer dans cette voie pour assurer cette souveraineté du Canada. Je n'ai pas parlé des facteurs qui peuvent aider à l'empiétement sur notre souveraineté, soit l'amélioration des services de transport, le transport aérien, le transport sous-marin et les diverses découvertes nouvelles en technologie. Nous en avons eu la preuve lorsque les motos-neige ont pu

[Texte]

come in and do this and we might not even know it was being done.

In those vast spaces, it would not be difficult for other countries to set up study or research units here and there and eventually obtain squatter's rights and move on. The point I do make is that we must be more energetic and do more in terms of services for the North now than we used to have when it was so difficult to reach the North.

**Mr. St. Pierre:** There could be a threat to our sovereignty in future by other nations taking a sort of squatter's right on the lands?

**Dr. Carr:** These always raise questions unless the nation has established some surveillance that can prevent this.

**Mr. St. Pierre:** Now specifically on the S. S. Manhattan project...

**The Chairman:** Gentlemen, we are getting a little bit away from the hydro question in the Yukon. Mr. St. Pierre I just...

**Mr. St. Pierre:** Just one more question, and I will desist, Mr. Chairman, I know I am off the main subject. In your opinion, Dr. Carr, is it important for Canada to be represented in the S. S. Manhattan project?

**Dr. Carr:** I appreciate that I am speaking without adequate information on the territorial waters question, but if we wish to have headland to headland rights then I should think so.

**Mr. St. Pierre:** Thank you.

**Mr. Cullen:** The thing that concerns me about this area, Dr. Carr, you seemed to indicate you were not taking a stand on public versus private, yet I more or less glean from Professor Anderson that the tendency is to lean towards the public. I think you said the public involvement here has a different calculus. I would interpret that to mean the public investment here has an advantage. This seems to me to come out of the comments we have heard this morning. Am I interpreting you correctly on that Professor?

**Professor Anderson:** Yes, sir. The members are as aware as I am of the kinds of pricing policy which private investment must invoke in their responsibility to their investors. They

[Interprétation]

se rendre au pôle Nord—c'était des motos-neige de fabrication canadienne—et tout autre pays pourrait le faire, et ne nous en ferait sans doute pas part.

Avec ces grands espaces, il serait assez facile pour d'autres pays d'établir des installations d'études et de recherche ici et là et d'obtenir, éventuellement, des droits d'occupants. Mais, seulement, je dis qu'il nous faut faire preuve de plus d'énergie et faire beaucoup plus en fonction des services à assurer maintenant dans le Nord qu'on n'assurait pas lorsqu'il était si difficile d'avoir accès au Nord.

**M. St-Pierre:** Est-ce que d'autres nations pourraient menacer, disons, notre souveraineté en prenant une sorte de droit d'occupants?

**M. Carr:** Cela soulève toujours des questions à moins que la nation n'ait établi une certaine surveillance pour prévenir cela.

**M. St-Pierre:** Pour ce qui est du projet S.S. Manhattan...

**Le président:** On s'éloigne quelque peu de la question de l'énergie hydroélectrique au Yukon. Monsieur St-Pierre je...

**M. St-Pierre:** Une seule autre question, et je me désisterai, monsieur le président. Je sais que je me suis quelque peu éloigné du sujet principal. Mais pour ce qui est du projet Manhattan, à votre avis docteur Carr, il serait important que le Canada y soit représenté.

**M. Carr:** Je parle sans être vraiment bien renseigné sur la question des eaux territoriales, mais si nous voulons établir des droits de cap en cap, je pense que ce serait important.

**M. St-Pierre:** Merci beaucoup.

**M. Cullen:** Ce qui me préoccupe, monsieur Carr, c'est que vous semblez indiquer que vous n'avez pas pris position pour le secteur public contre le secteur privé. Mais, je crois saisir, d'après le professeur Anderson, que vous penchez plutôt vers le public. Je crois que vous avez dit que la participation publique ici représente une théorie bien différente. Alors, à mon avis, cela signifierait que de tels investissements présentent un avantage, d'après les commentaires que nous avons entendus ce matin. Est-ce que j'ai bien interprété vos paroles, professeur?

**M. Anderson:** Oui, monsieur. Les députés sont tout aussi bien renseignés que moi quant au genre de politique d'établissement des prix que le secteur privé de l'investissement se

[Text]

must secure through the life of the investment, and not delay the return too long, a return at least as good as that kind of investment could get in other endeavours.

Consequently, as the need for power develops, or the need for a system of power rather than simply individual plants supplying small—not necessarily small—individual mining operations or individual townsites, as long as that was the nature of the supply of power I doubt that I would have gone to the trouble to make this kind of a proposal.

I see no reason why, for instance, a mine which has its own townsite and is in relative isolation should necessarily have a public power diesel generator there. I just do not think that it matters that much. To that one industry, it is not anything like its most significant cost.

• 1050

I do not make an ideological issue for power on these grounds. However, where as I have suggested, the frontier is moving to the North with a whole range of kinds of activities which go with the moving frontier then the need soon arises—that is now in my opinion—for the beginnings of a grid system to economize on peaking capacity and the whole range of technical things which go with the provision of power to an economy in distinction to separate little economic activities. I am not suggesting that low priced power is in any respect a direct subsidy to the users of the power, but that the spillover effects of the kind of development which competitively priced power and other services yield is garnered by the nation as a whole.

This is the substance of my position and incidentally, to remind members of something that they, I am sure, know, the rationale of this kind of public posture is spreading wherever development spreads, for instance, Alaska.

There is not any question in Alaska about the provision of power. It is a public responsibility and moreover and incidentally, the power authority in Alaska has been given ways in which it becomes the guiding and driving force behind a great deal of economic activity, not that it takes part in it directly, but it has ways of stimulating this kind of thing.

**Mr. Cullen:** Perhaps your answer to my first question has answered my second ques-

[Interpretation]

doit d'invoquer à l'égard de ses responsabilités envers ses investisseurs. Ils doivent donc, tout au cours de la période de l'investissement, ne pas attendre trop longtemps pour que le rendement soit aussi bon que ce genre d'investissement pourrait obtenir dans d'autres cercles d'activité.

Donc, au fur et à mesure où le besoin d'énergie se présente, ou le besoin pour avoir un réseau d'énergie plutôt que simplement des usines individuelles pour approvisionner des exploitations minières individuelles ou des lotissements urbains individuels, aussi longtemps que c'était la nature de ce service de l'énergie, je doute fort que j'aurais fait de telles propositions.

Je ne vois pas pourquoi, par exemple, une mine qui a son propre lotissement urbain et qui se trouve assez isolée, se doive nécessairement d'avoir une génératrice diesel. Peu importe, je ne crois pas que ce soit si important. Pour cette industrie, ce n'est pas comparable à ses frais les plus importants.

Quant à l'énergie, je n'en fais pas, pour ces motifs une question sur le plan idéologique. Mais, lorsque la frontière se déplace de plus en plus vers le Nord avec toute cette gamme d'activités qui s'y rattache, le besoin se fait alors bientôt sentir—il se fait sentir maintenant, à mon avis—pour avoir un système de réseaux en vue d'économiser sur cette capacité et tous les aspects techniques rattachés à la fourniture d'énergie à une économie comparativement à des îlots d'activités économiques. Je ne dis pas que l'électricité à bas prix constitue un subsidé aux usagers, mais que les effets secondaires de ce développement qui résulte de prix compétitifs de l'électricité et d'autres services se trouvent à être un élément dont bénéficie tout l'ensemble de la population.

Voilà donc l'essentiel de ma ligne de conduite et aussi, pour rappeler aux honorables députés quelque chose dont ils sont vraiment au courant c'est-à-dire qu'une telle attitude de la part du public se retrouve là où le développement se fait sentir, en Alaska par exemple.

On ne se pose pas de question à propos de ces services. C'est une responsabilité d'ordre public et de plus les responsables des services d'énergie en Alaska ont eu l'occasion de devenir la force de direction et d'orientation d'un grand nombre d'activités d'ordre économique non pas en vertu d'une participation directe, mais en encourageant de telles activités.

**M. Cullen:** En répondant à ma première question vous avez peut-être répondu à la

[Texte]

tion, that the kind of industry or economy we have in the North is a kind of suicide-type economy. If you have a mine, you mine it, work it out—take the minerals out—and then it is a dead issue. You have been talking in figures of \$8 million to \$9 million public funds and \$4 million to \$5 million private funds. Now, what in your opinion as an economist comes first? Do we send the explorers, the miners and people like that in there first to determine where we are going to spend the money? How do we justify, for example, spending a fortune to help some miner in the northern part of the Yukon only to find that in 10 years' time or 25 years' time it has been mined out? What comes first, the chicken or the egg? In this sense which is the chicken?

**Professor Anderson:** Yes, I was about to ask if you could tell me which was the chicken. It is difficult to talk about the provision of power in isolation. If our minerals consultants had demonstrated to us a pattern of mineralization in the Yukon which was simply a series of widely spaced and discrete ore bodies, I suspect that a continuation of our present policies might be feasible. But, indeed, of course, we now have evidence of great belts of mineralization so that every single venture which begins with the assistance of transport, power or whatever has opened the prospect of a continuing developmental activity there for as far as we can see, even the world-wide increasing demand for the resources of the Yukon. These resources are becoming in short supply in other areas. I am not going to suggest that the minerals of the Yukon are just all that unique, but they could join in the world supplies given the cost structures which make them somewhat competitive.

• 1115

**Mr. Nielsen:** Mr. Chairman, I have a compelling appointment which is going to take me away from the meeting and I thought perhaps members might permit me to say very briefly that this report concerns itself with the Yukon—Professor Anderson has pointed that out—and not the North generally. I think that should be borne in mind throughout our questioning.

My second point is in the form of a question to either Dr. Carr or Professor Anderson. When the study was made by CBA of Vancouver, the engineering firm that was requested by the Commission to bring forward the basis upon which these recommendations largely were made, were either you, Dr. Carr, or Professor Anderson aware that no one, either from or on behalf of that firm,

[Interprétation]

deuxième, c'est-à-dire que le genre d'industrie ou d'économie qu'il y a dans le Grand nord est une économie-suicide. Lorsque vous avez une mine, vous l'exploitez à fond, en extrayez les minéraux et, lorsqu'ils sont épuisés, il ne reste plus rien. Huit à neuf millions d'investissements publics, et quatre à cinq millions d'investissements privés sont en cause. A titre d'économiste, selon vous, qu'est-ce qui doit venir en premier? Envoyons-nous d'abord prospecteurs et mineurs pour établir où nous allons investir? Comment justifier la dépense d'une fortune pour aider un mineur dans le nord du Yukon et pour découvrir 10 ou 25 ans plus tard que le secteur a déjà été exploité? Qu'est-ce qui vient en premier? La poule ou l'œuf? Et que faut-il considérer comme la poule?

**M. Anderson:** J'allais demander la même chose. Il est difficile de parler de la fourniture d'énergie électrique dans les secteurs isolés. Si nos experts-conseils en exploitation minière avaient pu nous prouver la présence d'un mode de minéralisation au Yukon, constitué d'une série de petits gisements séparés, je crois que nous pourrions poursuivre notre politique actuelle. Mais je crois savoir maintenant que nous avons la preuve de la présence de grandes zones de gisements, chaque entreprise mise en branle par une aide au transport, à l'énergie, etc., a donné naissance à des perspectives d'expansion continue dans ce secteur, même dans le domaine de la demande mondiale croissante de produits du Yukon. Et ces ressources deviennent de plus en plus rares dans d'autres secteurs. Je ne veux pas dire que les ressources minérales du Yukon sont tellement uniques, mais elles pourraient s'intégrer à l'offre mondiale, compte tenu de la structure des prix qui les rendrait compétitifs.

**M. Nielsen:** J'ai un autre rendez-vous qui me force à m'absenter, mais j'aimerais dire très brièvement que ce rapport à trait surtout au Yukon et non au Grand nord en général. Je crois qu'il faut toujours s'en rappeler.

Deuxièmement j'ai une question à poser, soit au docteur Carr, soit au professeur Anderson. Lorsque l'étude a été faite par la C.B.A. de Vancouver, bureau d'ingénieurs à qui la Commission a demandé d'établir les bases sur lesquelles sont fondées ces recommandations, savez-vous, docteur Carr ou professeur Anderson si quelqu'un, au nom de ce bureau d'ingénieur, a visité le Yukon afin de

[Text]

visited the Yukon in order to compile the information upon which these recommendations were made?

**Dr. Carr:** Yes, we were aware that there was just one quick trip made. It was understood in the beginning that the information should be compiled primarily from secondary material.

**Mr. Nielsen:** I am sorry to interrupt. Are you suggesting that someone from that firm did go to the Yukon?

**Dr. Carr:** It was my understanding that they went, yes.

**Mr. Nielsen:** That is not the case, Dr. Carr.

**Dr. Carr:** Well, in any case, I do not think it relates to the matter. They were employed to do a study of the information available. As you know, there have been quite a few studies done of various parts, the Rat, the Peel, the Yukon and the study of surrounding rivers—the Ingledow Report just recently completed. The task was to draw these together and there was no advantage in going to the Yukon to do this. It was not an engineering study of any particular point. The only thing they had to do was to gather together, analyze and combine the information that was already available. We took the responsibility ourselves of interviewing the people in connection with that—Professor Anderson and I.

**Mr. Nielsen:** Thank you, Mr. Chairman. I meant no disrespect when I contradicted you, Dr. Carr. I think you are misinformed on that point.

**Dr. Carr:** I may be, yes. I had understood that someone had gone.

**The Chairman:** Do you have further questions, Mr. Nielsen?

**Mr. Nielsen:** No, thank you, I must go. I am very sorry, but this appointment was made quite some time ago. I am sure, however, the other members will question the two witnesses very thoroughly.

**The Chairman:** Do you have a comment on Mr. Nielsen's remark, Professor Anderson?

**Professor Anderson:** With your permission, I would put a statement on the record respecting this special report that was made. The policy conclusions drawn in the final report are the responsibility of the witnesses you have before you. Such policy conclusions were not the responsibility of the people that

[Interpretation]

compiler les renseignements sur lesquels se sont basées les recommandations?

**M. Carr:** Nous savions qu'il y a eu une visite assez brève dans cette région. Il était convenu que les renseignements, au départ, devraient être compilés à partir de matériel secondaire.

**M. Nielsen:** Est-ce que vous dites que quelqu'un est allé au Yukon?

**M. Carr:** Je crois savoir que oui.

**M. Nielsen:** Je ne crois pas.

**M. Carr:** Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que cela a trait à la question en cause. On a embauché ces gens pour faire l'étude d'après les renseignements disponibles. Comme vous le savez, il y a eu un certain nombre d'études dans divers secteurs de la Rat et de la Peel—le Yukon et l'étude des cours d'eau environnants—le rapport Ingledow qui vient d'être terminé. Il s'agissait, en fait, de réunir tous ces rapports et il n'y avait aucun avantage à se rendre au Yukon pour le faire. Il ne s'agissait pas d'une étude technique. La seule chose qu'il fallait faire c'était de réunir la documentation, de l'analyser et de compiler les renseignements. Nous avons pris la responsabilité d'interviewer les gens en cause, c'est-à-dire le professeur et moi-même.

**M. Nielsen:** Merci, monsieur le président. Je ne voulais pas vous contredire, monsieur Carr.

**M. Carr:** Oui, j'avais compris que quelqu'un y était allé.

**Le président:** Vous avez d'autres questions monsieur Nielsen?

**M. Nielsen:** Non, mais je dois partir. Je suis sûr que les autres députés auront des questions à poser aux témoins.

**Le président:** Voulez-vous commenter la remarque de M. Nielsen, professeur Anderson.

**M. Anderson:** Avec votre permission, j'aimerais consigner une déclaration au sujet du rapport spécial qui a été fait. Les conclusions de principe tirées dans le dernier rapport sont la responsabilité des témoins. Ces conclusions ne découlent pas des gens qui avaient cette tâche précise et, très briève-

[Texte]

we gave a specific task to and if you wish, I can outline very briefly the kinds of recommendations which they made, but I will forbear since the documents are available.

**The Chairman:** Thank you.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Dr. Carr, what was the name of that report Mr. Nielsen mentioned?

**Dr. Carr:** It was by CBA Engineering. It was a reference study on power—Volume 6 of our report.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** But, in effect this was some of your basic material?

**Dr. Carr:** This was some of the source material, yes.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Thank you, that is what I wanted to know.

**Dr. Carr:** The list of studies is in Appendix D in the reference and it is included.

**The Chairman:** For the information of the Committee, I believe, Dr. Carr, that the procedure was that all the basic material for Volume I was printed at the same time, but was not sent out to the people who received Volume I. It is available to members through the Library here.

• 1200

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Could I just ask a further question? You gentlemen did not go to the Yukon and sort of put your hands on the...

**Professor Anderson:** We were there many times.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Yes, this is what I wanted to make clear, thank you.

**Dr. Carr:** I was making clear to Mr. Nielsen that in the course of our interviews in the Yukon—we made eight or ten trips there all together—we interviewed the people concerned with power at that time.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mr. Chairman, we are not discussing anything but power this morning.

**The Chairman:** The matter before the Committee is the power question. Now, if we get through the power question completely, and if all members agree, then perhaps we can question Dr. Carr and Professor Anderson

[Interprétation]

ment, je peux vous donner un compte rendu des recommandations qu'ils ont formulées, mais je vais m'abstenir car nous avons les documents.

**Le président:** Je vous remercie monsieur Nielsen.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Quel était ce rapport, qu'a mentionné M. Nielsen?

**M. Carr:** Il s'agit du rapport de la C.B.A. Une étude sur les besoins énergétiques du Yukon. Volume 6 de notre rapport.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Cela vous a servi de base?

**M. Carr:** Il s'agissait de documents de référence.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Merci. C'est ce que je voulais savoir.

**M. Carr:** On trouvera la bibliographie à l'appendice D.

**Le président:** Pour la gouverne du Comité, je crois, docteur Carr, que le matériel de références pour le premier volume a été imprimé en même temps mais non envoyé à ceux qui ont reçu le Volume I. Cette documentation est disponible dans la bibliothèque.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Vous n'êtes pas allé vous-mêmes au Yukon pour mettre en sorte la main à la pâte?

**M. Anderson:** Nous y sommes allés maintes fois.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** C'est justement ce que je voulais élucider.

**M. Carr:** Comme je l'ai dit à M. Nielsen, au cours de nos entrevues au Yukon, nous avons fait de huit à dix tournées et nous avons interviewé les gens qui s'occupaient des ressources énergétiques, à cette époque.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Nous ne parlons de rien d'autre que de l'énergie ce matin.

**Le président:** La question que doit étudier le Comité est celle des besoins énergétiques. Si nous terminons complètement l'étude de cette question, et que tous les membres du Comité soient d'accord, nous pourrions peut-

[Text]

generally on the economic side of the Yukon. Mr. Kaplan had a question.

**Mr. Kaplan:** Mr. Chairman I am surprised I say this without meaning any disrespect to the witnesses, that it has not been possible for them, in the course of their studies, to recommend either the use of private or public power for the development of the North and I want to ask a couple of questions about that.

I am grateful for your more general remarks than those remarks about power. You talked for a moment about the economic unit that is composed of the Yukon and the District of Mackenzie portion of the Northwest Territories. Can we take it that your view is that is really one area for the purposes of development? Might there be some political advantage from treating the Mackenzie territory and the Yukon as one? There are political facts that we face. We cannot take British Columbia. We cannot take Alaska. But it is within our power, I suppose, as the federal government, to create a political unit of the Mackenzie territory and the Yukon. So before we come to power that I would like to talk about for a minute, may I ask if you think there is merit in that kind of political unit?

**Dr. Carr:** We have emphasized in the first three chapters, perhaps, the fact that if there is to be effective development it ought to be treated as a region. We see no reason why the political boundaries should interfere with this economic development in terms of economic services.

**Mr. Kaplan:** Well it may not if both territories are administered by the federal government, but if one or the other were to become a sovereign province then it might make a difference.

**Dr. Carr:** I do not think that it needs to. Certainly the development that already has been going north through British Columbia and Alberta in terms of highways, the Pine Point Railway, and the P.G.E. Railway are going north with the object of providing services on a remunerative basis. It is all part of the kind of development that we are visualizing only it is probably more co-ordinated and not piecemeal, even for Alaska. The people in that whole region are rather desperate for economic development at this time and Alaska would be most happy to co-operate in many respects. They lean towards those as-

[Interpretation]

être poser des questions générales au professeur Anderson et à M. Carr sur l'économie du Yukon. M. Kaplan avait une question à poser.

**M. Kaplan:** Monsieur le président, je suis surpris, sauf le respect que je dois aux témoins, qu'il leur ait été impossible, au cours de leurs études, de recommander l'usage de l'énergie fournie soit par le secteur public soit par le secteur privé, et j'aimerais poser deux ou trois questions à ce sujet.

Je suis heureux que l'on puisse faire des observations plus générales que celles qui ont trait à l'énergie. Vous avez parlé un instant de l'entité économique qui se compose du Yukon et, dans les Territoires du Nord-Ouest, du District de Mackenzie. Doit-on comprendre que, selon vous, il ne s'agit là que d'une seule région, pour ce qui est de l'expansion économique? Est-ce qu'il serait avantageux, du point de vue politique, de traiter le Yukon et le District de Mackenzie comme étant un seul territoire? Il y a des réalités politiques auxquelles nous devons faire face. Nous ne pouvons pas prendre la Colombie-Britannique, nous ne pouvons pas prendre l'Alaska. Mais nous pouvons, je pense, en tant que gouvernement fédéral, grouper en une seule unité politique le territoire de Mackenzie et le Yukon. Donc, avant que nous ne passions à la question de l'énergie, dont j'aimerais parler un instant, pourriez-vous me dire si à votre avis une telle entité politique présenterait quelque avantage?

**M. Carr:** Nous avons insisté, dans les trois premiers chapitres, peut-être, sur le fait que si ce secteur doit connaître une expansion réelle, il faudrait le considérer comme une entité. Il n'y a aucune raison pour que les limites politiques gênent l'expansion économique en ce qui concerne les services.

**M. Kaplan:** Cela peut ne pas être un obstacle si les deux territoires sont administrés par le gouvernement fédéral, mais cela pourrait être important si l'un ou l'autre devenait une province souveraine.

**M. Carr:** Je ne pense pas que ce soit nécessaire. Assurément, il se fait une expansion vers le Nord, en passant par la Colombie-Britannique et par l'Alberta, pour ce qui est des services de voirie, des chemins de fer de Pine Point et du P.G.E., et l'on monte vers le nord dans le but d'assurer des services sur une base rémunératrice. Tout cela fait partie du genre d'expansion auquel nous songeons, mais c'est sans doute mieux coordonné et non morcelé, même en Alaska. Les habitants de toute cette région souhaitent avidement une expansion économique en ce moment, et même l'Alaska serait très heureux de collabo-

[Texte]

pects where most of the activity is in Alaska. However, there are other aspects, such as the proposed extension of the railway from Dawson to Fairbanks. It would be almost an automatic development in Alaska. A great deal of the benefit would return to Canada through transported goods from all over the United States to Alaska.

● 1205

I do not think the political boundaries need be a problem. They can be. I think I would agree, however, with your implication that at least it probably would be more effective if there were fewer and I do not disagree with that. It is not going to be very long until the people in the Yukon and in the western part of Mackenzie District have to make a decision on this. Certainly the advantages today are all toward larger regions. We see the disadvantages in the Maritimes and other areas of too small regions. Here we have something that we ought to be able to think cogently about from the beginning.

**Mr. Kaplan:** Well I am glad to have your view about that. Turning for a moment to the problem of power, I was hoping on our recent trip to the North that I would be able to make a decision on the basis of what I had seen about whether private power did have a role to play in the development of the North. It is discouraging in view of the work that went into the preparation of this Report that it was apparently impossible for experts to come to some conclusion in that area.

**Dr. Carr:** I do not know whether you have read Chapter 8 or not; I hope you have. I thought our position was quite clear in there. As Professor Anderson and I have been saying, public interest in the North is rather extensive. The returns to public development may be much more easily gained through public development than private. In a region such as the North that is so dependent on public measures, public services for development, surely there is a role for each. Certainly there cannot be much question that if there is to be development it probably must largely stem from public initiative and public finance. I might just read this paragraph on page 170.

Accordingly, it is recommended that a new power authority be established for the northwest region of the Territories; that such an authority be created either by extending the role and organization of

[Interprétation]

rer sous bien des aspects. On tend vers les aspects où la majeure partie de l'activité se situe en Alaska. Toutefois, il y a d'autres aspects, comme l'extension projetée du chemin de fer de Dawson à Fairbanks. Ce serait presque une expansion économique automatique de l'Alaska. Mais le Canada en bénéficierait beaucoup, grâce au transport vers l'Alaska de marchandises venant de toutes les régions des États-Unis.

Je ne pense pas que les limites politiques constituent forcément un problème; elles pourraient en être un. Mais je dirais, comme vous, que l'expansion serait probablement plus efficace s'il y avait moins de limites politiques. J'en conviens parfaitement. Dans peu de temps, les habitants du Yukon et de la partie ouest du District de Mackenzie vont devoir prendre une décision à ce sujet. De nos jours, on a toujours avantage à avoir des régions plus grandes. On s'aperçoit, dans les Maritimes et ailleurs, des inconvénients des régions trop petites. Il y a là un problème qu'il faudrait arriver à bien penser dès le départ.

**M. Kaplan:** Je vous remercie de m'avoir donné votre opinion à ce sujet. Pour ce qui est de la question de l'énergie, j'espérais, lors de notre récent voyage dans le Nord, pouvoir parvenir à une décision, d'après ce que nous avons vu, sur le rôle possible de l'énergie du secteur privé dans l'expansion du Nord. Il est décourageant de constater que, malgré tout le travail nécessaire à la préparation de ce rapport, les experts n'aient pu parvenir à une conclusion à ce sujet.

**M. Carr:** J'ignore si vous avez lu le chapitre 8 ou non; j'espère que vous l'avez lu. Je pense que nous y exprimons notre attitude très clairement. Comme le professeur Anderson et moi-même l'avons dit, le grand public s'intéresse beaucoup au Nord. Les avantages pour le public de la mise en valeur sont beaucoup plus facilement atteints grâce à la mise en valeur publique que grâce à la mise en valeur privée. Dans une région comme le Nord, dont l'expansion dépend tellement des mesures et des services publics, chacun des deux secteurs a certainement un rôle à jouer. Il ne fait aucun doute que la mise en valeur doit résulter en grande partie de l'initiative et des finances du secteur public. Je pourrais vous lire ce paragraphe, à la page 150:

En conséquence, il est proposé qu'un nouvel organisme pour l'énergie électrique soit constitué pour le Nord-Ouest des Territoires, soit en étendant le rôle et l'organisation de la Commission d'énergie

[Text]

the Northern Canada Power Commission or by establishing a new agency responsible for power in the northwest region of the Territories; that it be effectively authorized, organized, staffed, located, and equipped to carry out fully the responsibilities as agent of the federal government, for planning, developing, coordinating, and operating, where necessary, the power services suitable for the effective economic development of the Yukon and the rest of the northwest region of the Territories.

**Mr. Kaplan:** Well, that is fine, however, the question I asked was whether you thought there was a role for private power in the North. Perhaps I might then focus on the expression "where necessary". What do you think would make it necessary in a particular situation for public power to be used? Do you think that private power ought to be the first preference where it can function economically or is there some other criterion?

**Dr. Carr:** I think this fits in with what Professor Anderson has been talking about and I will let him answer this.

**Professor Anderson:** Mr. Chairman if I could revert for a moment, when we made the initial statement on not deciding about public and private, I am sure it should have been stated in the context that we do not regard the present function and role of Yukon Electrical Company as the only function and role for private power. Also, that we do not regard NCPC, Northern Canada Power Commission, as an example of public power that is necessarily to be extended. I tried to deal with this in the economic construction of it; that there may be a role if northern communities decide that the distribution facilities, even some of the production facilities, might well belong to the private sector.

One of the great needs in the Yukon as in any region where you look to regional development—not simply independent, sporadic, atomistic activities—is a scale of uniform rates or nearly uniform rates, interconnecting grids, so that peaking and all these other factors can be taken into account and the technical factors which I do not pretend to be expert in but have read with some care respecting the annual flows, limitations of

[Interpretation]

du Nord canadien, soit en créant un nouvel organisme chargé de l'approvisionnement en énergie du Nord-Ouest des Territoires. Il est proposé également que cet organisme soit muni des pouvoirs, de l'organisation, du personnel, des installations et de tous les éléments nécessaires pour remplir toutes les obligations qui lui incomberont en sa qualité d'organisme fédéral: planification, développement, coordination et exploitation, s'il y a lieu, des services d'électricité nécessaires à la croissance économique du Yukon et du Nord-Ouest des Territoires en général.

**M. Kaplan:** Tout cela est très joli, mais ce que je vous ai demandé, c'est si l'énergie du secteur privé avait un rôle à jouer dans le Nord. Je pourrais peut-être insister sur l'expression «s'il y a lieu». Selon vous, qu'est-ce qui pourrait rendre nécessaire, dans une situation particulière, l'utilisation de l'énergie du secteur public? Pensez-vous que l'on devrait donner la préférence au secteur public lorsqu'il peut fonctionner de façon économique, ou y a-t-il d'autres critères?

**M. Carr:** Je pense que cela a trait à ce dont a parlé le professeur Anderson, aussi vais-je le laisser répondre à cette question.

**M. Anderson:** Monsieur le président, si vous me permettez de revenir en arrière un instant, lorsque nous avons déclaré, au début, ne pas avoir tranché la question entre le secteur public et le secteur privé, je suis certain qu'il aurait fallu préciser dans le contexte que nous n'envisagions pas la fonction et le rôle actuel de la *Yukon Electrical Company* comme étant la seule fonction et le seul rôle possibles pour l'énergie du secteur privé. Nous aurions dû dire aussi que nous ne considérions pas la C.E.N.C., la Commission d'énergie du Nord canadien, comme un exemple de l'énergie du secteur public qui doive s'étendre. J'ai essayé de préciser cela du point de vue économique: c'est-à-dire qu'il peut y avoir un rôle à jouer si les collectivités du Nord décident que les installations de distribution, et même certaines des installations de production, pourraient fort bien appartenir au secteur privé.

Mais, l'un des grands besoins dans le Yukon, comme dans toutes les régions où l'on envisage l'expansion régionale, pas simplement l'activité sporadique, c'est d'avoir une échelle de tarifs uniforme ou quasi uniforme, la création de réseaux qui tiennent compte de tous ces facteurs, et ces éléments techniques, (je ne prétends pas être expert, mais que j'ai lus avec soin) c'est-à-dire les fluctuations annuelles, les restrictions de l'énergie hydroé-

[Texte]

hydro, thermo, even nuclear power—where all of the technical advantages of these various modes can be integrated to give to the grid system the kind of service we have come to expect in other places.

If, indeed, there is any validity to the idea of uniformity of rate depending upon consumption factors, and so on, I ask myself as an economist how can the private sector survive with a rate structure designed to encourage development; designed to produce electricity while the consumption is not at the highest possible load; designed to produce electricity because the indirect stimulations which come from it are picked up by the public sector somewhere else? How can the private sector, the private operator, amortize his costs for the sake of his owners on that kind of rate structure because he can only recoup directly; that is, right straight out of the rate?

There is a rôle if it should be chosen for distribution facilities where you buy the power from the grid and distribute it with the necessary markup because even though it were provided publicly the same kind of distribution costs would occur and these costs are ordinarily directly recouped. These are not amortized. The things that are amortized and provide the possibility for lower rates and recouping indirectly are the heavy construction costs for big thermo plants, for big hydro plants, and not necessarily the distribution of facilities.

Indeed, I said in my earlier remarks where you find isolated activities there is no reason why the owner of the mill should not run the power. I cannot see any reason why he should not—and that is private power—and supply his own town-site and all the rest of it. It is more economical to do that as long as he is not tied to a grid. If he is tied to a grid you work on a power exchange system of some kind with a price differential. It might be a plus differential if he has excess power for the grid.

What is needed in my opinion is a policy of power tied to and structured into public provision of the most important—that is, largest and longest—scale types of projects. One of the good examples of this is the situation in the Western United States 20 or 30 years ago compared with now. Immense federal power installations went in well ahead of demand and a great proportion of the California economy is possible because of those early steps.

[Interprétation]

lectrique atomique et nucléaire où tous ces modes d'énergie électrique peuvent être intégrés pour assurer au réseau le genre de service auquel on s'attend dans d'autres régions.

Par conséquent, si vraiment l'idée de l'uniformité des tarifs établis en fonction de la consommation est tant soit peu valable, je me demande à titre d'économiste comment le secteur privé peut-il survivre alors que les tarifs sont sensés encourager la mise en valeur, l'énergie électrique pendant que la consommation n'est pas élevée, produire de l'électricité étant donné que la stimulation indirecte qu'elle fournit est recueillie par le secteur public quelque part ailleurs? Comment les administrateurs du secteur privé peuvent-ils amortir leur coût si une telle structure de tarifs est envisagée?

Bien sûr, il y a aussi un autre rôle où l'on peut acheter l'énergie à partir du réseau et la distribuer avec cette augmentation prévue, car même si cette énergie était distribuée directement au public, il y aurait les mêmes frais de distribution qui seraient, d'ordinaire, directement récupérés. Ils ne sont pas ainsi amortis. Les frais qui sont amortis et qui permettent d'établir des taux moins élevés et d'être indirectement récupérés sont les coûts d'aménagement trop élevés des centrales thermonucléaires, hydroélectriques, et pas nécessairement la distribution de l'énergie électrique.

Je l'ai déjà dit plus tôt, lorsque vous avez dans un secteur des consommateurs isolés, je ne vois pas pourquoi le propriétaire de l'usine ne doit pas exploiter sa propre source d'énergie. C'est plus rentable, c'est plus économique aussi longtemps qu'il n'est pas lié à un réseau. Mais s'il est lié à un réseau, vous avez, en quelque sorte, un système d'échange d'énergie, comportant un prix différentiel. S'il dispose de l'énergie excédentaire pour le réseau, ce pourrait être au prix différentiel en plus.

Mais ce dont nous avons besoin, à mon avis, c'est une politique, en matière d'énergie, rattachée à une structure où se trouvent inclus ces aspects particuliers des projets d'envergure à courte et à longue échéance. Un des meilleurs exemples est celui de la situation dans l'Ouest des États-Unis d'il y a 20 ou 30 ans, comparativement à ce qu'il en est maintenant. D'immenses aménagements hydro-électriques y ont été installés avant qu'il n'y ait eu de demande et une bonne partie de l'économie de la Californie a été rendue possible grâce à ces mesures prévoyantes.

[Text]

The rates were certainly not rated to cover cost in those early years but they are now, indeed, returning to the public sector very handsomely because of the stimulative effects.

**Mr. Kaplan:** I have a concluding general question, not specifically related to power. Do you think that the experience in the development of the north of some other countries might be useful and relevant to the development of the North of our country, such as socialist or communist countries or the experiences in Alaska?

• 1215

**Dr. Carr:** Oh yes, indeed. One thing we have found is that so many of the disadvantages of development in the North can be overcome over time by working and developing technology for them; for example, protection against the cold, and so on.

It used to be that there was very little activity, especially in construction or even in mining, above ground during the winter in the Yukon.

Today they have diesels equipped to protect them from the cold; they have special oils that are suitable for running day in and day out and year in and year out, and a great many things that enable operators to carry on very much the same as anywhere else in Canada and at a relatively small cost.

The experience in other countries fits very much into this pattern. In fact, it would be a very excellent type of comparative study to have the technology that has been developed in other countries compared and conjoined with that of the Canadian North.

**Mr. Kaplan:** Has there been such a study?

**Dr. Carr:** There have been a great many visits and this sort of thing, I believe, but not on this detailed comparative basis. Might I just revert briefly to your question on public versus private power? I think if I might put it in a nutshell we have tried to say that where it is economically sound there should be public power and where it is economically sound there should be private power.

I think each one can be determined on that basis except for where you come to the massive undertakings which impose a burden almost always upon the public investment, and this is what we are saying—if the Yukon remains a region of isolated mines there

[Interpretation]

Les tarifs n'étaient certainement pas calculés de façon à couvrir les frais dans ces années-là, mais c'est aujourd'hui que le secteur public en ressent les effets de cette prévoyance.

**M. Kaplan:** J'ai une suggestion qui ne se rattache pas nécessairement à l'énergie. Croyez-vous que l'expérience, pour le développement du Nord dans d'autres pays, pourrait être pertinente et utile au développement des régions septentrionales de notre pays, comme le développement dans les pays socialistes, communistes ou autres, ou encore l'expérience de l'Alaska?

**M. Carr:** Oui, certainement. Une des choses que nous avons constatées c'est que les inconvénients du développement du Nord peuvent être surmontés à la longue par le travail et la technologie; ainsi, par exemple, la protection contre le froid qui autrefois était tel qu'il y avait très peu d'activité surtout dans la construction, ou même dans l'exploitation minière au-dessus du sol, pendant les mois d'hiver, au Yukon.

Aujourd'hui, ils ont du matériel diesel pour les protéger du froid; ils ont aussi du pétrole spécial qui peut être utilisé jour après jour et d'année en année, et d'autres facilités qui leur permettent et qui nous permettent de maintenir l'activité tout comme n'importe où ailleurs au Canada et à des coûts relativement peu élevés.

Et l'expérience d'autres pays cadrent même très bien avec ce qui en est ici et ce serait un excellent genre d'étude de comparer et d'associer la technologie mise au point dans d'autres pays, à celle du Nord canadien.

**M. Kaplan:** Y a-t-il eu une telle étude?

**M. Carr:** Non, il y a eu bon nombre de visites, d'échanges mais non pas une telle étude comparative détaillée. Permettez-moi, maintenant, de me reporter brièvement à la question que vous avez posée et qui portait sur l'énergie dans le secteur public et dans le secteur privé. Je me permets de la résumer en disant que nous avons essayé de dire que, dans la mesure où il est rentable de le faire sur le plan économique, on devrait confier la production de l'énergie au secteur privé ou au secteur public.

Je pense que c'est sur cette base que le choix doit se faire, sauf lorsqu'il s'agit d'importants travaux qui imposent presque toujours un fardeau aux investissements publics, et c'est ce que nous disons: si le Yukon demeure toujours une région d'exploitations

[Texte]

probably is no role for public power, but we are saying that the Yukon has reached a point today where there is scope for a grid, for a larger scale power output, so this makes it a different situation.

It is the same as in all provinces where you have a power commission or crown corporation; they do not cover all the isolated points in the northern part of the province but for the vast body they are the responsible authority.

**Mr. Kaplan:** Thank you.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I would just like to make a comment in this respect in reply to Mr. Kaplan's question. In effect, the big populated centres or heavy demand centres for electricity have electricity at reasonable cost, but the poor little fellow or the outlying regions where there is not much demand either do not get any or they pay two prices for it. I think it is as simple as that and I speak from experience.

This is just what happened to the outlying areas in the Prairie Provinces before we had a public power. The cities had it at a reasonable price. The rural areas—particularly some rural areas—did not have it all and they fought with a lighting plant or something like that.

**The Chairman:** Are you finished with your questions, Mr. Kaplan?

**Mr. Kaplan:** Yes, thank you.

**Mr. Borrie:** Mr. Chairman, my questions are not on power so perhaps you would like to carry on on that subject.

**The Chairman:** Mr. Simpson?

**Mr. Simpson:** Dr. Carr, in the report you mentioned that the resources for hydro electric potential should be more fully established and that the most favourable hydro electric sites should be investigated again. Assuming that hydro electric power is pretty well an absolute necessity for development in the mining industry, from your studies could either of you gentlemen say whether there is any evidence that resource development up to this time has been hindered or held back in the Yukon for lack of power?

What I mean is, if resource development were discussed with the Commission I am sure that power would in some way come into the picture and be negotiated, but have there

[Interprétation]

minières isolée, il n'y aura probablement pas de rôle pour l'énergie publique, mais nous soutenons qu'on en est rendu aujourd'hui à un point où il existe au Yukon un potentiel qui justifie l'établissement de tout un réseau pour une exploitation sur une vaste échelle, tout comme dans une province où vous avez une commission de l'énergie, ou une société de la Couronne; ces sociétés ne couvriraient pas tous les points isolés dans les régions du Nord de la province, mais pour l'ensemble, elles constitueraient l'autorité responsable.

**M. Kaplan:** Merci.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je voudrais simplement faire une observation en réponse à la question de M. Kaplan. En fait, là où il y a une très grande demande en matière d'électricité, l'électricité se trouve à un coût raisonnable, mais dans les régions périphériques où la demande est moins grande, soit que vous n'en ayez pas où que le prix soit très élevé. C'est ce qui se produisait dans les régions périphériques des provinces des Prairies, avant que le secteur public de l'énergie électrique ne s'y installe. Les villes disposaient de l'énergie à un prix raisonnable et certaines des régions rurales, n'en avaient pas et devaient se contenter d'une petite installation pour avoir un peu d'électricité.

**Le président:** Avez-vous fini de questionner, monsieur Kaplan?

**M. Kaplan:** Oui, merci monsieur le président.

**M. Borrie:** Monsieur le président, mes questions ne portent pas sur l'énergie, vous pourrez donc continuer sur le même sujet.

**Le président:** Monsieur Simpson?

**M. Simpson:** Monsieur Carr, vous aviez mentionné dans votre rapport qu'il fallait bien déterminer le potentiel de l'énergie hydroélectrique et que les emplacements les plus appropriés pour l'aménagement des usines devaient faire l'objet d'une seconde étude plus approfondie. En supposant que cette énergie est une nécessité fondamentale pour le développement de l'industrie minière, pourriez-vous en vous basant sur les études que vous avez faites nous dire si vous avez réussi à démontrer que la mise en valeur des ressources a été jusqu'ici gênée ou retardée au Yukon pour manque d'énergie?

Voici ce à quoi je veux en venir. Si l'on discutait de la mise en valeur des ressources avec la Commission, je suis sûr qu'à un moment donné, il sera question d'énergie

[Text]

been any large entrepreneurs who wished to go into the Yukon and, say, have been discouraged, to your knowledge, because power would not be ready for them for X number of years and therefore they decided to look somewhere else?

• 1220

**Dr. Carr:** I do not know that it was quite as extreme as that. However, several issues arose even during the course of our investigation that indicated that there was a great deal of uncertainty about the future supply of power and about its adequacy for particular enterprises.

Certainly the policy, which I believe is established by legislation, is that power should be supplied on the basis of particular demands, in effect, and that when it is supplied it is supplied at remunerative rates.

We are suggesting that this is not adequate and it may be poorer economics to do it on this basis. If there is adequate potential for economic development, then it can be promoted on the basis that eventually you will more than recoup or at least recoup your investment and will be able to distribute power at a substantially lower cost than on the basis of paying remunerative rates from the beginning when the volume taken is quite small and, of course, costs are relatively high.

**Mr. Simpson:** This may not be quite the question that you would wish to answer, or be in a position to answer, but all of the members here are vitally concerned with and interested in the operation of NCPC, and I am wondering whether you have come across any instances in your studies where interested investors have shown a desire to go into the Yukon and have not been able to get sufficient encouragement from NCPC that power would be available at any time they wished to go.

**Dr. Carr:** I am afraid we did not investigate this aspect. We were concerned with the resources and with the firms that were there; we were not concerned with seeking out firms for development.

**Mr. Simpson:** I am not being critical when I say this because there are instances in provincial jurisdictions where the public sector has been assisted by the industry themselves in the capital construction of power developments for their eventual use. I was just wondering if NCPC were always in a position

[Interpretation]

électrique et que cette énergie ferait l'objet de négociations, mais savez-vous s'il y avait eu des entrepreneurs de calibre qui désiraient s'installer dans le Yukon et qui en furent découragés, vu qu'ils ne disposeraient pas de l'énergie nécessaire à leur entreprise avant un certain nombre d'années, et qu'ils ont donc décidé de s'adresser ailleurs?

**M. Carr:** Je ne crois pas que la situation ait été telle; toutefois, bon nombre de questions ont été soulevées même au cours de notre enquête, qui nous ont indiqué qu'on était inquiet quant à l'approvisionnement en énergie et à sa suffisance pour les entreprises qui voudraient s'y établir.

Cette politique qui, je crois, a été établie par une mesure législative, stipule que l'énergie doit être fournie si on en fait la demande et que si elle est fournie, qu'elle le soit à un taux rémunérateur.

Nous disons que ce n'est pas suffisant et que ce n'est pas de bonne guerre, sur le plan économique, de procéder ainsi. S'il y a possibilité de développement économique, alors, on peut l'encourager en se fondant sur le fait qu'éventuellement, vous vous trouverez au moins à récupérer, sinon plus, votre investissement et vous pourriez faire la distribution de cette énergie à un prix moins élevé en payant dès le début un taux rémunérateur, que lorsque le volume est assez limité et les taux assez élevés.

**M. Simpson:** Ce n'est peut-être pas la question à laquelle vous désirez fournir une réponse ou peut-être serez-vous en mesure de le faire, mais tous les honorables députés ici s'intéressent et dépendent de la NCPC. Je me demande alors si vous avez, au cours de vos études, trouvé des exemples où des investisseurs se sont intéressés à aller s'établir au Yukon et n'ont pas été en mesure d'être suffisamment assurés par le NCPC que l'énergie serait disponible dès qu'ils voudraient s'y rendre.

**M. Carr:** Nous n'avons pas étudié cet aspect de la question. Nous avons plutôt fait enquête auprès des sociétés qui s'y trouvaient, sur les ressources disponibles, on n'a pas essayé de se faire le porte-parole d'un tel genre de développement.

**M. Simpson:** Je ne critique pas quoi que ce soit lorsque je parle ainsi, parce qu'il y a des cas de compétence provinciale où le secteur public a reçu de l'aide de l'industrie elle-même dans de tels travaux d'immobilisation pour la mise au point d'un service énergétique. Je me demandais si cet organisme était

[Texte]

to say at any given moment to an industry, "Well, we can supply you power within a year and a half or two years and that is it, and here are the rates", or whether they have maybe not been in the position and therefore discouraged industry from going into the Yukon.

**Dr. Carr:** Well, I might say that there has not been any evidence that there was a supply of power to be available for industry or service plants or such that might come along. I do not think that power has ever been supplied particularly with the view of promoting new development, except for a special case.

**The Chairman:** Are there any further questions on power, gentleman? I have a couple here myself.

Professor Anderson, you have mentioned the need for a good system in the Yukon. Do you foresee a linking-up of this with the B.C. hydro grid system? Would this be immediately advantageous in your view?

• 1225

**Professor Anderson:** I have to bend a little towards my not very profound understanding of the technology of electrical transmission. If you have power loads of certain sizes, you can transmit power over varying distances. With the gradual build-up of indigenous power sources in the Yukon—we are not talking here about the immediate creation of all the power potential that might ever be needed in the Yukon, but rather a developmental program to advance these—and as the activity in the Tintina Trench moves forward, I see that interprovincial and even international power grids are becoming important. A regional power grid would undoubtedly develop, made administratively much more practicable if you are dealing with one power authority rather than a series of independent power producers.

There are vast blocks of power potential on the upper Liard River that B.C. has already put into its priority list, and it will go ahead. With the vigor of the people of British Columbia, there is no doubt about it. And this is an obvious supply for the whole of the southeastern region of the Yukon, extending towards the northwest as the Tintina Trench builds up, which would then be linked through the existing power lines into the whole Whitehorse complex.

[Interprétation]

en mesure de dire à une industrie: «Nous pouvons vous fournir l'électricité dans un an et demi ou deux, à ce tarif.», ou encore, ils n'ont peut-être jamais été en mesure de le faire et ont par conséquent découragé les industries à s'y établir?

**M. Carr:** Rien n'a été prouvé portant que cette énergie serait disponible pour les industries ou les services ou autres qui pourraient s'y installer. Je ne crois pas que l'énergie ait jamais été fournie d'une façon plus particulière en vue d'encourager de nouveaux développements sauf, disons, dans un cas spécial.

**Le président:** Est-ce que vous auriez d'autres questions à poser sur l'électricité? J'en aurais quelques-unes à poser moi-même. Professeur Anderson, vous parlez de la nécessité d'avoir un excellent réseau au Yukon. Est-ce que vous prévoyez que ce serait rattaché, disons, au réseau électrique de la Colombie-Britannique? Est-ce que cela présenterait des avantages immédiats à votre avis?

**M. Anderson:** Je dois avouer que je ne comprends pas tout à fait l'aspect technique de la transmission électrique. Si vous avez, disons, des charges électriques d'une certaine importance, vous pouvez transporter de l'énergie électrique sur des distances variées. Avec l'accumulation graduelle de ces ressources d'énergie au Yukon—on ne parle pas ici de la création dans l'immédiat de toutes ces ressources d'énergie dont nous aurons éventuellement besoin au Yukon, mais plutôt d'un programme de développement pour suivre les progrès—à la suite de ces activités dans la tranchée tontina, je vois que les réseaux électriques interprovincial et même international deviennent de plus en plus importants. Un réseau électrique régional serait mis au point, de façon beaucoup plus pratique sur le plan administratif si vous devez traiter simplement avec une seule commission de l'énergie plutôt qu'avec plusieurs sociétés indépendantes de l'énergie.

Il y a bon nombre de sources d'électricité en amont de la rivière Liard que la Colombie-Britannique a déjà mis sur sa liste de ses priorités. Et avec la vitalité des habitants de la Colombie-Britannique, j'imagine que cela se réalisera. Cela alimenterait toute la région du sud-est du Yukon qui se prolonge vers le Nord-ouest jusqu'à la tranchée de Tontina, qui pourrait être reliée par les lignes électriques qui existent déjà dans tout le réseau de Whitehorse.

[Text]

**The Chairman:** Do you see any immediate use in the Yukon of nuclear power, or in the foreseeable future, in 10, 15 or 20 years?

**Professor Anderson:** Our consultants looked into this and they expect that sometime over the next decade or perhaps 20 years, there will be improved technology of nuclear power to the point where relatively small plants—relative to the sizes that are now needed—could, indeed, become a valuable source of power.

But at the moment, I understand, technology is not prepared to put any date or size to such an economic unit. There are technical limitations to the use of power from nuclear sources. It needs to be tied in with conventional sources for peaking, standby, all of the other things. At the moment, at least, nuclear power does not stand as a single applicable source of power.

**Dr. Carr:** I might say, Mr. Chairman, that this is one reason we recommended that the use of coal be investigated. Coal is available and it would fit in with the immediate needs and also fit in well with the future needs in terms of either a hydro or a nuclear development, to support either of those at a later time.

**Professor Anderson:** It should be pointed out, and it was raised by one of the questioners, that in the present state of knowledge hydro sites are known, but the engineering feasibility of any one of these sites is not known. That is, the actual cost of producing so much power from a given site depends upon the structure underneath so that you can anchor your dam, and there is a whole range of things that have to be investigated site by site, by drilling, by engineering investigations, before the specific cost of capturing a certain number of horsepower from a given hydro site could be known. This is not known in the Yukon. The sites are known, but not the engineering studies necessary to know how to rank these in terms of priority for cost versus potential output.

The same thing is true of coal, even though coal has been known and has been used in the Carmacks Region. Whether or not the coal resources of that region will support a good-sized thermal generating station simply is not yet known.

[Interpretation]

**Le président:** Croyez-vous qu'on puisse utiliser d'ici peu l'énergie thermo-nucléaire au Yukon ou dans un avenir rapproché, dans 10, 15 ou 20 ans?

**M. Anderson:** Suivant nos experts-conseils qui ont étudié la question, on s'attend que d'ici les dix prochaines années ou peut-être les vingt prochaines années, il y aura une technique améliorée de l'énergie nucléaire à un tel point que des centrales plutôt petites en raison de leur dimension, qui sont nécessaires actuellement, pourraient en effet devenir une source valable d'énergie.

Mais en ce moment, la technologie n'est pas encore au point pour fixer une date ou une dimension à des unités économiques de ce genre. Il y a des limitations sur le plan technique en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie provenant des sources nucléaires. Il faut que ce soit rattaché aux sources conventionnelles des ressources de pointe. Pour l'instant, du moins l'énergie nucléaire ne peut être la seule source d'énergie utilisable.

**M. Carr:** C'est une des raisons pour lesquelles nous avons recommandé que l'on étudie l'utilisation du charbon. Le charbon est disponible et il répondrait aux besoins immédiats et cadrerait très bien avec les besoins éventuels, soit pour le rattacher au perfectionnement des systèmes hydrauliques ou nucléaires, pour aider l'un ou l'autre à un autre moment.

**M. Anderson:** Il nous faut signaler un fait qui a été soulevé par un des interrogateurs qu'étant donné l'ordre actuel des choses, les emplacements hydrauliques sont connus mais la possibilité technique de tels aménagements ne l'est pas encore. Qu'est-ce qu'il en coûtera pour engendrer telle quantité d'énergie à partir d'un tel emplacement? Tout dépend de notre infrastructure pour l'aménagement du barrage. Donc, il faut faire enquête, sur un grand nombre de choses, emplacement par emplacement, en faisant des forages, en faisant des études techniques, avant de pouvoir savoir ce qu'il en coûtera au juste, pour produire un certain nombre d'années de kilowatts. Ces détails ne sont pas connus au Yukon. Les emplacements sont connus mais les études techniques requises pour l'établissement des priorités par rapport au coût et au rendement possible n'ont pas été faites.

La même observation vaut pour le charbon. Même si le charbon est connu et a été utilisé dans la région des Carmacks. Que les ressources en charbon de ces régions puissent alimenter ou non une station thermique génératrice d'une bonne dimension, nous ne le savons pas encore.

[Texte]

• 1230

**The Chairman:** It has been suggested, professor, that prices for hydro in the Yukon should be deliberately maintained at a higher level outside the centres, outside Whitehorse and the other major centres in the Yukon, simply because it is more efficient and desirable to have people living in as few number of centres as possible in order to give them adequate services, other adequate services as well. What do you think about this suggestion?

**Professor Anderson:** This is the first time I have heard of it and, frankly, I do not think much of it.

**Dr. Carr:** There are probably enough other features of the environment there that cannot force them to avoid isolation.

**Professor Anderson:** It brings in the question of cross-subsidization. If you do not have a power grid but do indeed have a series of power production points, whether it be hydro, diesel, gas turbine, or whatever, and these are not interconnected it would be possible, as was suggested by one of the members—and this occurred in the Province of Saskatchewan—to have the organization such that you would have a uniform power structure regardless of the independent costs at any one point, a cross-subsidization, so that the people who happen to live close to the cheaper power would find it cheaper not because it was cheaper to install but because the installation measured against the load factor gives a low unit cost. It is simply because Whitehorse people, in short, do not gain all of the benefits of their fortuitous location.

Another way to achieve much the same thing, and it has technical advantages as well, is to interlink most of these points with a grid so that power exchanges can go on which could also lead to a uniform power pricing policy. It would have economies of scale because you would not have enough power and standby power in each of these places to supply it, the grid could supply it.

So, it is possible to have an administrative device for uniform power policy without having a physical grid, but the physical grid, granting that you have minimal power consumption to warrant the construction, would economize in the total productive capacity of the area because of the interchange and the peaking economies, and so on. There are

[Interprétation]

**Le président:** Il a été proposé que les prix d'électricité au Yukon devraient être délibérément maintenus à un niveau élevé en dehors des centres, tels que Whitehorse, et les autres grands centres dans le Yukon, uniquement parce que ce serait plus efficace et souhaitable que les gens vivent autant que possible dans quelques centres; de façon à recevoir des services satisfaisants et aussi d'autres services appropriés. Que pensez-vous de cette proposition?

**M. Anderson:** C'est la première fois que j'en entends parler et à vrai dire, je n'en pense pas grand-chose.

**M. Carr:** Il y a plusieurs autres caractéristiques du milieu qui ne peuvent les empêcher d'éviter l'isolement.

**M. Anderson:** Cela nous emmène à la question de la subvention mixte. Si nous n'avons pas de réseau électrique, mais une série de points de production électrique que ce soit hydraulique, diesel, turbine à gaz ou autre et que ceux-ci ne sont pas liés, il serait possible, comme l'a proposé un des membres du Comité, et c'est ce qui s'est produit en Saskatchewan, d'avoir une structure uniforme d'énergie sans tenir compte aux frais en chacun de ces points, une subvention mixte. Les gens qui sont près des centres d'énergie les moins dispendieux non pas parce que l'installation était moins chère mais parce que l'installation déterminée en fonction du facteur charge donne un prix unitaire modique. C'est simplement parce que la population de Whitehorse ne retire pas tous les bénéfices d'un emplacement avantageux.

Une autre façon d'arriver à peu près aux mêmes résultats et qui présente aussi des avantages techniques, c'est de lier la plupart de ces points par un réseau de sorte que les échanges d'énergie électrique peuvent se faire et amener aussi à une structure uniforme des tarifs d'électricité, le facteur entraînerait des économies d'importance parce que vous n'auriez pas besoin d'avoir suffisamment d'énergie électrique et d'énergie de réserve dans chacune de ces localités, pour alimenter ces endroits car le réseau pourrait le faire.

Il est donc possible d'avoir un appareil administratif pour répondre à une politique uniforme en matière d'énergie électrique, sans pour autant avoir un réseau concret d'installations. Mais celui-ci, admettant que vous faites une consommation minimale d'électricité pour garantir la construction, ferait économiser sur le plan de la capacité totale de

## [Text]

administrative devices which are just as effective economically as some physical devices.

**The Chairman:** To change the subject slightly, Dr. Carr, the tenor of your report as I understand it is that you now feel that the Yukon is about to take off; that with investments, among other things, we should be directing public investment into power facilities in the Yukon and you feel that the benefits to all of Canada from this will more than make up for the public investment which would be involved in order to give momentum to the forces that are already having an effect in the Yukon.

The other day I heard a comment which I believe was made by the head of the Canadian Transport Commission, Mr. Pickersgill. I do not want to misquote him, but I gathered from what he said that he felt we should wait another 10 or 15 years before we start pouring money into the North. That there are people waiting in the Maritimes and that we should be paying attention to them and not pouring this money up there.

I do not agree with this position, and I hope I have not misquoted his position. I would like to know what you feel about this. Do you feel it is now more advantageous for the Canadian economy generally that we invest money in an area such as the Yukon that is likely to produce a very high return on the investment dollar?

• 1235

**Dr. Carr:** First of all, to go back to your earlier statement, I do not think we have quite gone to the extent of recommending. As Professor Anderson has suggested, we have not made a comparative study of the returns per investment dollar. We have said that here in our estimation is the potential of growth and it is primarily in minerals and with the services the output will probably move from \$50 million to \$470 million a year.

However, we have not appraised all the costs of this development. As you may know, they are currently appraising the investment costs for a railway to go through northern British Columbia and the Yukon, which fits in very well with the kinds of recommendations we make. The other costs for power, highways, and such, are very substantial. We have just not made any comparison with other regions.

## [Interpretation]

la production dans la région, à cause des économies de jonction et des économies de pointe et ainsi de suite. Il y a des moyens administratifs qui sont tout aussi efficaces sur le plan économique, que certains moyens matériels.

**Le président:** Je vais changer un peu de sujet. Monsieur Carr, d'après le contenu de votre rapport, vous croyez que le Yukon est sur le point de connaître une expansion, qu'il a besoin entre autres d'investissements et que nous devrions intéresser la population à y investir dans les installations électriques et vous croyez que les avantages pour tous les Canadiens compenseront de beaucoup l'investissement du secteur public, qui sera nécessaire pour assurer la mise en valeur du Yukon.

L'autre jour, j'ai entendu une observation qui, je crois, a été faite par le président de la Commission canadienne des transports, M. Pickersgill. Je n'aimerais pas commettre d'erreur en le citant mais il a dit qu'il croyait que nous devrions attendre dix à quinze ans avant d'investir dans le Grand Nord canadien. Pendant que les gens attendent dans les maritimes, nous devrions nous intéresser à eux et non pas investir cet argent dans le Grand Nord.

Personnellement, je ne partage pas son opinion et j'espère ne pas avoir mal interprété ce qu'il a dit. J'aimerais bien savoir ce que vous en pensez. Croyez-vous qu'il soit plus avantageux pour les Canadiens en général d'investir dans une région comme le Yukon, qui va, semble-t-il donner en retour des avantages financiers assez considérables?

**M. Carr:** Tout d'abord, pour revenir à votre première déclaration, je ne crois pas que j'irais jusqu'à faire une proposition. Comme le professeur Anderson l'a fait remarquer, nous n'avons pas fait une étude comparative des avantages reçus par dollar investi. Mais, selon nous, voici le potentiel de croissance qui s'appuie d'abord sur les mines, et avec les services la production ira probablement de 50 millions de dollars à 470 millions de dollars par an.

Nous n'avons pas toutefois estimé tous les coûts de la mise en valeur. Comme vous le savez peut-être, il y a une évaluation constante des coûts d'investissement pour le réseau des chemins de fer qui traverse la Colombie-Britannique et le Yukon, qui cadre très bien dans le genre de recommandations que nous formulons. Les autres coûts pour l'électricité, les routes, etc., sont très élevés. Nous n'avons pas fait de comparaison avec d'autres régions.

[Texte]

If I might refer to Mr. Pickersgill, he also suggested that he was not questioning our estimates because we had not made any comparisons, and I think he said that this is what was needed to be done. We quite agree. We agree it is a matter of public policy to decide which area or region should be developed, and sometimes there are political considerations.

Right now I believe, as you do, that the North requires some special attention for this reason. In terms of economic gain alone this is a question that needs study. There is a vast region, however, involved here.

If you look at the resources in this whole region you will see that the potential is rather tremendous, especially with respect to minerals, oil, as such. In many respects this is the last great frontier for development that we have in Canada, and quite a few of us know the great benefits from exploiting our frontier. We have had quite a few in Canada, and it is beneficial to the rest of Canada to have such a frontier developed.

**The Chairman:** I would like to pin you down a little bit more than this, Dr. Carr, if I may. Do you feel that dollars invested in the Yukon—we will stick to the Yukon for the moment—by the Canadian public through its government will return to the Canadian public, by way of the many ancillary benefits which you mentioned in your earlier remarks, a more substantial return than you would get, for example, from investing in public services in the Maritime Provinces?

**Dr. Carr:** It happens that we have done a bit of study on the Maritimes and I believe that in the long pull the returns would certainly be greater. I must qualify this by saying that we have not appraised the costs. We hope that the development of a railroad through northern British Columbia to the Yukon border can be supported by the traffic in forest and mineral products in British Columbia. However, that has not been verified yet. If there were going to be excessive investment costs, and such, over the revenues for a railway like that it would perhaps be a continuing burden, or one could visualize it as being a continuing burden on the rest of Canada for all time. I am not sure what the situation on this would be.

These are the kinds of things, because of the vast distances that are involved in trans-

[Interprétation]

Si je puis faire allusion à la déclaration de monsieur Pickersgill, je crois qu'il a aussi dit qu'il ne doutait pas à toutes nos prévisions de défense parce que nous n'avions établi aucune comparaison et je pense qu'il a dit que c'était ce qui devait être fait. Nous sommes tout à fait d'accord. Nous convenons, bien sur, que c'est une question de politique, c'est-à-dire qui décidera du Territoire ou de la région à développer. Et parfois, il faut aussi tenir compte de certaines considérations politiques.

Pour l'instant, je crois, tout comme vous, que le Grand Nord demande une attention spéciale pour la raison suivante. Pour l'avantage économique seulement; c'est une question qu'il faut examiner. Il y a assurément une grande région en cause.

Si on regarde les ressources de toute cette région, vous vous rendez compte qu'il y aura une richesse incroyable, pour le pétrole, les minéraux, etc. Et sur bien des aspects, c'est la dernière grande frontière à mettre en valeur au Canada et plusieurs d'entre nous connaissent bien les grands avantages à retirer de la mise en exploitation de notre frontière. Nous en avons eu plusieurs au Canada et dans l'intérêt du public, il est bon de faire cette exploitation.

**Le président:** J'aimerais que vous précisiez un peu plus monsieur Carr. Croyez-vous que l'argent investi dans le Yukon—nous nous intéressons au Yukon pour l'instant—par le public canadien, par l'entremise de son gouvernement, offrirait des bénéfices à ce même public sous la forme des nombreux avantages accessoires que vous avez parlé tantôt, un profit plus important que l'argent investi, par exemple, dans les services publics des provinces Maritimes?

**M. Carr:** Nous avons fait une étude sur les Maritimes et je crois que les avantages dans l'ensemble y seraient certainement plus élevés. Je dois mettre sous réserve le fait que nous n'avons pas fait l'évaluation des coûts. Nous espérons que l'installation d'un chemin de fer du nord de la Colombie-Britannique jusqu'à la frontière du Yukon, pourrait être appuyée par la circulation routière et les produits minéraux en Colombie-Britannique. Mais cela n'a pas encore été vérifié. S'il devait y avoir aux frais d'investissement excessifs, qui dépasseraient les recettes d'un tel réseau ferroviaire ce serait peut-être un fardeau continu et on pourrait même imaginer un poids permanent pour le reste du Canada. Je ne suis pas sûr de ce que serait la situation à ce sujet.

Ce sont des éléments dont il faut tenir compte lorsque le transport doit se faire sur

[Text]

portation services, that one has to consider. Perhaps Professor Anderson has something to add on this point as well.

**Professor Anderson:** In response to your question, Mr. Chairman, I would like to make what I suppose would be a statement, and I do not bind my colleague, Dr. Carr, in this; it is a personal statement. One of the reasons that I am here is that I have an immense respect for the political processes in a democratic country—and that is not just a platitude. As an economist I would hate to think that all decisions in this country were subjected solely to an economic calculus or a financial calculus.

The report that you referred to, a speech made by the President of the Canadian Transport Commission also said this: that the same sum of money, that is the money that we have said it will take to develop the Yukon as we see its potential, could also build some 65,000 single-family dwellings and might finance the construction of many times that number. As an economist who did a study in the Yukon it is not my responsibility but it is your responsibility, as parliamentarians, to decide whether Canada needs 65,000-plus dwellings with this kind of money or whether Canada, in its longer term, will be better off to have invested this kind of money, publicly and privately—we are not just sticking to the public sector because private investment is also involved—in the Yukon for a return which we feel relatively confident is justified—\$1.4-plus billion private and public should yield buying things which we cannot calculate over not too long a time something of the order of half a billion dollars addition to the gross national product in Canada and, indeed, the multiplier effects of that will be even greater.

But, gentlemen, you know better than do I that this will not solve the problems of urban congestion and urban deprivation and pollution and all of these other things. I beg to defer to you; I will give you to the extent of my professional knowledge the best information I can give you about relative projects but in the final analysis, the political process in this country must decide on these questions.

**The Chairman:** A supplementary, Mr. Dinsdale, and Mr. Borrie.

**Mr. Dinsdale:** I am sorry I have not been able to get into this discussion earlier. I have been attending to cultural frontiers in the Broadcasting, Films and Assistance to the Arts Committee but I want to say by way of

[Interpretation]

une très grande distance. M. Anderson pourrait peut-être ajouter quelques mots à ce sujet.

**M. Anderson:** En réponse à votre question, monsieur le président, j'aimerais faire une déclaration, mais je n'engage pas mon collègue. C'est une opinion bien personnelle. En fait, j'ai beaucoup de respect pour les méthodes politiques dans un pays démocratique et ce n'est pas une niaiserie. En tant qu'économiste, je ne voudrais pas que toutes les décisions dans ce pays soient assujetties seulement à des calculs économiques ou financiers.

Le compte rendu auquel vous vous êtes reporté, le discours du président de la Commission canadienne des Transports, indique également que le même montant d'argent, c'est-à-dire celui qu'il faut pour mettre en valeur le Yukon d'après les ressources que nous y voyons, pourrait aussi construire environ 65,000 habitations unifamiliales et financer la construction d'un nombre plusieurs fois plus grand. En tant qu'économiste, qui a fait une étude sur le Yukon, il ne revient pas à moi mais à vous, en tant que membres du Parlement, le soin de décider si le Canada a plus besoin de 65,000 habitations ou si, à long terme, il ne serait pas préférable d'investir cet argent, que ce soit de façon publique ou privée. Nous ne nous en tenons pas au secteur public parce que l'investissement privé est aussi impliqué dans le Yukon, en vue d'un profit que nous croyons tout à fait justifié—c'est-à-dire 1.4 milliard de dollars qui devraient rapporter—pour acheter des articles qu'on ne peut calculer sur une période trop longue, quelque chose comme un demi-milliard de dollars qui s'ajoutent au produit national brut du Canada. Évidemment les effets multiplicateurs en seront encore plus importants.

Mais, messieurs, vous savez mieux que moi que cela ne résoudra pas les problèmes de la pollution, de l'encombrement urbain, etc., mais, au meilleur de ma connaissance, je vous donnerai tous les renseignements que je tiens à ce sujet, mais en fin de compte ce sont les parlementaires eux-mêmes qui doivent trancher la question.

**Le président:** D'autres questions, monsieur Dinsdale et monsieur Borrie.

**M. Dinsdale:** Je regrette de n'avoir pu participer à la discussion auparavant. J'étais au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts où on étudiait les barrières culturelles dans le domaine de la

[Texte]

preface that I heartily agree with the optimistic flavour of the discussion that is taking place here thus far and in particular the comments of Professor Anderson. The point that our Chairman raised I think is an important point with reference to transportation facilities in the North because our friend, Mr. Pickersgill, had precisely the same attitude towards the Pine Point Railway.

**Mr. St. Pierre:** And Roberts Bank.

**Mr. Dinsdale:** And Roberts Bank, yes. I think the thesis that has just been outlined by Professor Anderson, applied in that instance, was borne out. Transportation is important in all parts of the North and I am wondering if the witnesses would care to comment on the desirability of further rail transportation within the North, particularly to bring into production the rich iron ore deposits up in the Northwest Territories, the Yukon border and the Pelly River area. Would you compare that in its economic impact with the Pine Point in the Great Slave Lake area, for example?

• 1245

**Dr. Carr:** I would like Professor Anderson to speak on this too but we investigated this quite thoroughly because they are large volumes and it would make quite a difference on the traffic involved in railway transportation.

We found that under present technology and present market conditions the discoveries of iron ore in Australia have had a tremendous impact on the prices that are available for this. But it could not quite be economic and the companies themselves have concluded this under the present conditions of technology, and this is reaching rather far toward beneficiation of the ore—up to 85 per cent or this sort of thing—so it is a rather pure iron content compared to most ore. But we did not include this in our estimate projection of the mineral potential.

**Mr. Dinsdale:** Could an extension of the railway into that territory be integrated with the existing White Pass and Yukon Route railway? Its narrow gauge is a special problem. For example, would containerization resolve that difficulty to any great extent?

**Dr. Carr:** I might mention that the main body of minerals is in Tintina trench, the vicinity which runs from about Watson Lake. It is an extension of the Rocky Mountain trench, of course—the Tintina trench up through Pelly River and Dawson and on,

[Interprétation]

radiodiffusion. J'aimerais pourtant dire, en guise de préface, que j'approuve de tout cœur l'allure optimiste de la discussion et en particulier les commentaires du professeur Anderson. La question que monsieur le président a soulevée est fort importante en ce qui concerne les moyens de transport dans le Nord. Je crois que monsieur Pickersgill avait précisément la même attitude à propos du chemin de fer Pine Point.

**M. St-Pierre:** Et de Roberts Bank.

**M. Dinsdale:** Aussi. Je crois que la thèse que vient d'élaborer le professeur Anderson, et appliquée dans ce cas, était justifiée. Les moyens de transport sont importants dans tout le Grand Nord et je me demande si les témoins pourraient parler de l'avantage d'un autre réseau ferroviaire dans le Grand Nord surtout aux fins d'accélérer la production des riches mines de fer dans les Territoires du Nord-Ouest, la frontière du Yukon et la région de la rivière Pelly. Pourriez-vous comparer son incidence économique à celle du Pine Point dans la région du Grand Lac des Esclaves, par exemple?

**M. Carr:** J'aimerais que le professeur Anderson en parle aussi. Nous avons approfondi cette question parce qu'ils sont nombreux et cela pourrait faire une grande différence sur le trafic ferroviaire.

Nous avons constaté que dans l'état de la technologie actuelle et des conditions du marché, la découverte de gisements de fer en Australie a beaucoup influencé le prix de ce minéral. Il ne pourrait pas être économique et les compagnies elles-mêmes en ont décidé, dans la conjoncture actuelle, de concentrer les minerais jusqu'à 85 p. 100, ce qui représente un fer assez pur par rapport aux autres minerais. Nous n'avons pas tenu compte de ces faits dans nos extrapolations sur les minerais.

**M. Dinsdale:** Croyez-vous que le prolongement du chemin de fer dans ce territoire puisse être intégré au chemin de fer actuel *White Pass and Yukon Route*? Son gabarit étroit pose un problème spécial. Est-ce que la mise en récipient résoudrait la difficulté, dans une certaine mesure?

**M. Carr:** J'aimerais indiquer que le principal gisement de minéral se trouve dans la tranchée Tintina, région voisine de Watson Lake. C'est un prolongement de la tranchée des Montagnes rocheuses—la tranchée Tintina jusqu'à la rivière Pelly et Dawson et au-

[Text]

whereas the main iron ore is up in this vicinity and would still have quite a substantial distance to travel through rather rugged mountainous country. As you may know, a study has been made of the possibilities of running a railway from there down through Whitehorse and connecting on; in fact, running it right to Skagway because the White Pass and Yukon Route railway was considered inadequate for the volumes that would be carried. It was possible but the cost of this and the cost of transportation were considered to be excessive.

**The Chairman:** Mr. Borrie has a supplementary.

**Mr. Borrie:** Mr. Chairman, a moment ago we were talking about people with various ideas of where our priorities lie, and my question is to either one of the witnesses. Do you feel that more self-determination by the legislative body in the Yukon would, in fact, assist with the orderly development of the Yukon, or does it have to stay entirely under the wing of the federal government? Would such a legislative body encourage development of the Yukon much more?

**Dr. Carr:** This was not a part of our special study.

**Mr. Borrie:** No, I realize this.

**Dr. Carr:** We found there is a good deal of emphasis in briefs put on these questions, however, but in the main the one that pays the piper must call the tune, I think. So long as the great dominance of financing is from the federal government, then of necessity the distribution of responsibility must be in relation to that. The other problem, of course, is the size of the entity, which is a great handicap in terms not only of gross output but in population and such.

• 1250

**Mr. Borrie:** Either that or else go along with the proposal of economic regions of Premier Bennett and Premier Strom—extension of the provincial boundary.

**Dr. Carr:** We have not made a choice among those yet.

**Professor Anderson:** I was going to offer something in response to your question which might prohibit me from ever getting back into the Yukon safely. I have reservations, based on my earlier remarks, about something approaching provincial status.

[Interpretation]

delà—vu que le principal gisement de fer se trouve dans cette région et qu'il y aurait encore une grande distance à parcourir à travers une contrée de hautes montagnes, on a fait une étude sur la possibilité d'aménager un chemin de fer qui irait jusqu'à Whitehorse et où il y aurait jonction. En fait, en allant jusqu'à Stagway parce que la compagnie de chemin de fer White Pass and Yukon Route était impropre à transporter en si grande quantité le minerai. La chose était réalisable, mais le coût de la construction du transport a été jugé excessif.

**Le président:** Monsieur Borrie a une question supplémentaire.

**M. Borrie:** Monsieur le président, il y a un instant nous parlions de gens qui avaient différentes opinions au sujet des priorités. J'aimerais demander à un des témoins: Croyez-vous qu'une plus grande autodétermination du corps législatif dans le Yukon pourrait aider au développement ordonné du Yukon ou doit-il rester sous l'aile protectrice du gouvernement fédéral? Est-ce qu'un tel corps législatif au Yukon stimulerait plus le développement de cette région?

**M. Carr:** Cela ne faisait pas partie de notre étude.

**M. Borrie:** En effet, je le constate.

**M. Carr:** Nous avons constaté que certains mémoires ont beaucoup mis l'accent sur ces questions mais, pourtant, celui qui paie a bien le droit de choisir. Aussi longtemps que le gouvernement fédéral sera la principale source de financement, le partage des responsabilités doit alors être en rapport avec cet état de choses. L'autre problème, bien sûr, c'est la grandeur de ce territoire qui constitue un fort handicap non seulement pour la production mais aussi pour la population.

**M. Borrie:** Est-ce que vous convenez des propositions relatives aux régions économiques faites dans un autre rapport des premiers ministres Bennett et Stran au sujet de l'extension des limites provinciales?

**M. Carr:** Nous n'avons pas encore apporté une réponse à cette question.

**M. Anderson:** J'étais pour répondre à votre question d'une manière qui m'empêcherait peut-être de revenir en toute sécurité au Yukon. J'apporte quelques réserves basées sur mes observations antérieures concernant quelque chose qui s'approche du statut provincial.

[Texte]

This is an extractive economy. It will always be based on extractive processes of large scale. This means that in terms of population and in terms of the whole range of other kinds of activity which we normally associate with a province, there will likely not be that kind of development. All of the activity will be mineral oriented or service oriented to the people who are mineral oriented, and I suspect that population growth will be very modest. Let me say quite frankly that I worry about representatives of the people elected by constituencies as small as 500 to 1500 sitting down to work out a minerals deal in the board rooms of California. I do not know what kind of a deal can be made under those circumstances. Frankly, I worry about the benefits of Canadian resources going in an undue fashion outside the country.

**Mr. Dinsdale:** Have either of these witnesses been invited to the Northern Resource Conference in Whitehorse? Are you going in?

**Mr. Borrie:** If I might finish this off, on page 319 there was impressive evidence of general enthusiasm and so forth that the top enterprise people at the Yukon had attracted and held. I asked this question because of the high regard you appeared to have for the people involved in the development of the Yukon. Now does this not apply in respect of the Territorial Legislative Council as well?

**Dr. Carr:** Is that a fair question?

**Mr. Borrie:** No, it is not really a fair question, Mr. Chairman, and I will withdraw it.

**The Chairman:** Mr. Southam indicated he had a question.

**Mr. Southam:** Mr. Chairman, I realize we are running out of time, but I would like to join with other members of the Committee in expressing the thought that we have had a very useful discussion here this morning on development of the North. I have been very happy to hear Dr. Carr and Professor Anderson's comments.

I would like to ask a couple of relative questions that perhaps have been touched on. Of course the discussion is based around the pros and cons of a great deal of social capital versus private capital. I was interested in Professor Anderson's remarks regarding the infrastructure of a developing area. Of course, this is a very important factor in an area like the North where the population is

[Interprétation]

Il s'agit d'une économie fondée sur l'extraction—d'ailleurs elle le sera toujours—sur une grande échelle—ce qui signifie que pour la population mais aussi pour toute la gamme des activités généralement liées à une province, il n'y aurait probablement pas cette sorte d'évolution. Toute l'activité sera toujours centrée sur les mines et les services seront orientés de façon à répondre aux personnes qui vivent dans ce milieu, et la croissance de la population, pour moi, sera assez modeste. Je dirais même franchement que je m'inquiète au sujet des représentants du peuple élus par des circonscriptions dont la population n'est que de 500 à 1,500, qui vont s'asseoir dans les salles de conseil en Californie pour traiter d'affaires de minéraux. Je ne sais pas, au juste, ce qu'on peut trancher dans de telles réunions. Voilà ce qui me préoccupe; ce qui pourrait arriver, c'est que nos ressources canadiennes bénéficient à des étrangers.

**M. Dinsdale:** Est-ce que l'un ou l'autre des témoins a été invité à la Conférence des ressources septentrionales à Whitehorse? Y allez-vous?

**M. Borrie:** Si vous voulez bien me permettre de terminer, à la page 319, il y a une preuve impressionnante de l'enthousiasme et ainsi de suite que les principaux entrepreneurs au Yukon ont attiré et retenu. J'ai demandé cette question à cause de la grande estime que vous semblez porter aux gens qui s'intéressent au développement du Yukon. Est-ce que cela ne s'applique pas tout autant au Conseil législatif du Territoire?

**M. Carr:** Cette question est-elle équitable?

**M. Borrie:** Non, je ne crois pas que ce soit une question équitable et je la retire, monsieur le président.

**Le président:** M. Southam a indiqué qu'il avait une question.

**M. Southam:** Monsieur le président, je réalise qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je voudrais souscrire à l'opinion des autres membres du Comité, voulant que la discussion ce matin ait été fort utile quant à la mise en valeur du Grand Nord, et je suis très heureux d'entendre le professeur Anderson et monsieur Carr, commenter à ce sujet.

J'aimerais poser deux questions relatives qui ont peut-être été abordées auparavant. Bien entendu, la discussion porte sur le pour et le contre d'une grande quantité de capital social contre le capital privé. Je me suis intéressé à la remarque du professeur Anderson au sujet de l'infrastructure d'une région en développement. Bien entendu c'est une chose fort importante dans une région telle que le

[Text]

so sparse. Would it be fair to infer, Professor Anderson, that it would be more practical for the time being to continue development by social capital input rather than private capital input in order to accelerate that development? I know that you have not specifically answered that question, but this is the inference I get from the tenor of the remarks this morning. In other words, it takes a vast amount of capital—and private capital sometimes does not have it available—to develop an area with the infrastructure that we have there.

**Dr. Carr:** As we suggest, there is room for half a billion of private capital, in our estimate, as against about \$900 million of public capital, but this public capital is basically for the infrastructure to provide the foundation that Professor Anderson was speaking about.

**Mr. Southam:** Then I have not taken the right inference from your remarks regarding infrastructure. In other words, there is a vast difference in infrastructure, as you refer to it in the North, compared with a saturated population area like Ontario.

**Dr. Carr:** That is why so much public capital needs to go in at the beginning, but afterwards it will be more private capital.

**Mr. Southam:** Coming back again to the survey of potential power sites, you mentioned a vast potential there but that there has not been any actual engineering surveys in depth showing the cost of developing these power sites. Would you recommend that this be done and that government policy should dictate that it be done as soon as possible in order to further develop the economic possibilities of that area?

**Dr. Carr:** We would probably give priority to exploring the potential for coal—thermal plants. These could go hand in hand; for that matter, they should go hand in hand.

**Mr. Southam:** My question is based on the normal assumption that power and communication are of course two of the basic essentials to development in any area and that we should have all the best information available ahead of time in this respect.

Mr. Dinsdale questioned regarding the development of the railway. Now as a member of the Committee which went into the North I fully appreciate, and I think other members

[Interpretation]

Grand Nord où la population est si dispersée. Serait-il juste de conclure, professeur Anderson qu'il serait plus pratique pour le moment de continuer la mise en valeur en attirant le capital social plutôt que le capital privé pour accélérer le développement de ce secteur? Je sais que vous n'avez pas tout à fait tranché la question, mais c'est ce que j'ai cru comprendre de vos remarques, ce matin. Autrement dit, il faut beaucoup de capitaux du secteur privé, et celui-ci n'en dispose pas toujours pour établir les infrastructures nécessaires.

**M. Carr:** Comme nous le suggérons, il pourrait y avoir un investissement de 0.5 milliards venant du secteur privé au regard de 900 millions de dollars venant du secteur public, mais la part du secteur public est fondamentalement destinée à l'infrastructure qui fournira la base dont parle le professeur Anderson.

**M. Southam:** Comme cela, j'ai peut-être mal interprété vos propos au sujet de l'infrastructure. Autrement dit, il y a beaucoup de différence entre l'infrastructure dans le Grand Nord et l'infrastructure dans une région peuplée telle que l'Ontario.

**M. Carr:** Bien sur, c'est justement pourquoi la part du secteur public doit être si importante, par rapport à la part du secteur privé, qui viendra à augmenter.

**M. Southam:** Pour en revenir à la question d'énergie électrique et l'étude des emplacements hydrauliques, vous avez mentionné un fort potentiel dans cette région, mais qu'il n'y a pas eu d'études techniques approfondies quant au coût d'aménagement de ces emplacements. Est-ce que vous recommandez que cela soit fait et que le gouvernement le fasse le plus tôt possible pour accélérer l'expansion économique de ce secteur?

**M. Carr:** Nous donnerions probablement la priorité à l'exploration du potentiel des centrales thermiques au charbon. Ces études pourraient sans doute être faites côte à côte; comme question de fait elles devraient être faites côte à côte.

**M. Southam:** Ma question se fonde sur la supposition normale que l'électricité et les communications sont des choses essentielles pour le développement, et que nous devrions disposer de renseignements les plus précis possibles à ce sujet. Pour ce qui est de la question posée par M. Dinsdale, quant à l'aménagement des services ferroviaires. Je fais partie d'un Comité qui s'est rendu dans le Grand Nord, et j'ai pu me rendre compte,

[Texte]

do too, that although the extractive industry is basic the second of major importance is the tourist industry. This brings up the question of the further development of the Alaska Highway and the paving of it to encourage people to go up into that area and spend their tourist dollars. There is a terrific potential up there for the tourist industry as well. Was any consideration given by your committee in this respect, or was it just dealing with power?

**Dr. Carr:** No, we covered all resources including the tourist industry. Our recommendation on the Alaska Highway was for progressive improvement, starting with dust control, progressively paving those more difficult parts, and so on.

**Mr. Southam:** I understand from talking with people who have pioneered trips up past the area that was paved and further north into Alaska that they have nothing but acclaim for the beauty of the country and its tourist potential but they would not want to make a return trip under present conditions because of roads and wear and tear on cars. Here, again, is an area that we should be thinking very seriously of. As mentioned by Mr. Pickersgill, the completion of the paving of this road would represent quite an investment in dollars. However, I think that the capital and potential return to the economy of that area and to the general economy of Canada would be terrific. It is something that we should be giving serious consideration to and I just wondered what your opinion was on that particular point.

**Dr. Carr:** There was a special study made of this by the Stanford Research Institute in 1966-67 and it concluded that it was not justified.

I think our recommendations are probably more economically sound in that regard. We recommend a rather slower rate of paving but the use of binders to cut the dust down. The gravel road is not too difficult if the dust is laid. Of course we found also that the binders would prevent the gravel being thrown off and would save more than the binders probably would cost in terms of gravel and maintenance costs. This is something that would be feasible and could progress in this direction.

**Mr. Borrie:** Mr. Chairman, my observation on that is that the cost of paving the Alaska Highway runs between \$200 million and \$300 million and that there is a very extensive

[Interprétation]

comme bien d'autres députés, je crois, que l'industrie de l'extraction est fondamentale; elle est suivie par l'industrie touristique. Peut-être faudrait-il moderniser et paver la route de l'Alaska pour inviter les touristes à venir dans cette région et y dépenser leur argent. Les possibilités y sont formidables pour l'industrie touristique. Votre Comité a-t-il considéré cette possibilité, où s'est-il simplement intéressé à l'énergie électrique?

**M. Carr:** Non, nous avons étudié toutes les ressources, y compris l'industrie touristique et notre recommandation portait justement sur le réseau routier de l'Alaska; nous avons proposé qu'il soit amélioré progressivement, à partir du contrôle de la poussière, qu'il soit pavé progressivement aux endroits les plus difficiles, etc.

**M. Southam:** D'après les gens qui ont fait œuvre de pionniers et se sont aventurés au-delà de la partie qui est pavée et plus au nord en Alaska, ils n'ont que de l'admiration pour la beauté du pays et ses possibilités touristiques, mais ils ne voudraient pas y retourner à cause du présent état des routes et des dommages à leurs voitures. Je répète, nous avons là une région qu'il faut considérer très sérieusement. Comme l'a déclaré M. Pickersgill, l'achèvement du pavage de cette route représente un investissement considérable en dollars. Toutefois, je crois que les bénéfices en capitaux et en possibilités pour l'économie de la région et du Canada tout entier seraient formidables. C'est une question qu'il nous faut considérer sérieusement et je me demandais quelle était votre opinion à ce sujet.

**M. Carr:** Il y a eu une étude spéciale faite à ce sujet en 1966 et 1967 par le Stanford Research Institute; cette étude a conclu qu'il n'était pas justifié. Notre recommandation, je crois, est probablement plus valable sur le plan économique. Nous recommandons le pavage à un rythme plus ralenti, mais aussi l'usage d'agrégats pour réduire la poussière. Une route en gravier n'est pas si mal si la poussière est réduite. Bien entendu, nous avons aussi constaté que les agrégats empêcheraient le gravier d'être poussé dans les champs et économiseraient plus d'argent que leur coût, si on considère le coût du gravier et de l'entretien. C'est une chose qui est possible et progressive.

**M. Borrie:** Monsieur le président, j'aimerais souligner que le coût du pavage de la route de l'Alaska s'élève aux environs de 200 à 300 millions de dollars et que le ministère des

[Text]

program of binding going on this year by the Department of Public Works.

**The Chairman:** It is now 1 o'clock. Before asking for a motion for adjournment I would like to draw members' attention to the CBC Festival program coming up next Wednesday, March 26th. Paul St. Pierre is the author of a play called "Sister Balonika" which will be on for the full 90 minutes of the Festival program.

The subject is an Indian school in the Yukon and the star is Nancy Sandy, a Shuswap Indian. She played Phyllistine in an award-winning play some years ago called, "The Education of Phyllistine".

May I have a motion for adjournment?

**Mr. Cullen:** I move the meeting adjourn.

[Interpretation]

Travaux publics poursuit cette année un programme poussé d'agrégation.

**Le président:** Il est maintenant une heure. Avant de demander une motion d'ajournement, qu'il me soit simplement permis de signaler, à l'attention des membres du Comité, l'émission Festival de Radio-Canada du mercredi 26 mars. Paul Saint-Pierre est l'auteur d'une pièce intitulée «Sister Balonika»; elle sera reprise dans le cadre de l'émission «Festival», qui durera 90 minutes.

L'action se passe dans une école indienne au Yukon; le rôle vedette sera incarné par Nancy Sandy, indienne Shuswap, qui joua le rôle titre dans une pièce primée, il y a quelques années, appelée *L'Éducation de Phyllistine*.

Nous sommes saisis d'une motion d'ajournement.

**M. Cullen:** Je propose que la séance soit levée.

OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

PUBLICULE BILINGUE OFFICIEL

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

First Session

Première session de la

Twenty-ninth Parliament, 1964-65

XXXIX<sup>e</sup> législature, 1964-1965

STANDING COMMITTEE

COMITÉ PERMANENT

ON

DES

INDIAN AFFAIRS

AFFAIRES INDIENNES

and

et du DÉVELOPPEMENT

NORTHERN DEVELOPMENT

du NORD CANADIEN

Chairman

IAN WATSON

Président

MINUTES OF PROCEEDINGS  
AND EVIDENCE

PROCES-VERBAUX ET  
TÉMOIGNAGES

No. 15

THURSDAY, MARCH 26, 1965

LE JEUDI 26 MARS 1965

Respecting

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

Concerning

Présentation budgétaire des affaires  
indiennes et du Nord canadien.

WITNESSES—TÉMOINS

(See Minutes of Proceedings.)

(Voir Procès-verbaux.)

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1965  
L'IMPRIMERIE DE LA REINE, OTTAWA, 1965



OFFICIAL BILINGUAL ISSUE

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

First Session

Première session de la

Twenty-eighth Parliament, 1968-69

vingt-huitième législature, 1968-1969

---

STANDING COMMITTEE

COMITÉ PERMANENT

ON

DES

INDIAN AFFAIRS

AFFAIRES INDIENNES

and

et du DÉVELOPPEMENT

NORTHERN DEVELOPMENT

du NORD CANADIEN

*Chairman*

IAN WATSON

*Président*

---

MINUTES OF PROCEEDINGS  
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET  
TÉMOIGNAGES

**No. 15**

---

THURSDAY, MARCH 20, 1969

LE JEUDI 20 MARS 1969

---

*Respecting*

*Concernant*

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

Prévisions budgétaires des affaires  
indiennes et du Nord canadien.

---

WITNESSES—TÉMOINS

(*See Minutes of Proceedings*)

(*Voir Procès-verbaux*)

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

STANDING COMMITTEE ON  
INDIAN AFFAIRS AND  
NORTHERN DEVELOPMENT

Chairman  
Vice-Chairman

Borrie,  
Buchanan,  
Cullen,  
Deakon,  
Dinsdale,  
Duquet,  
Gundlock,

Mr. Ian Watson  
Mr. Paul St-Pierre  
and Messrs.  
et Messieurs

Kaplan,  
Laprise,  
Marchand (*Kamloops-  
Cariboo*),  
Nielsen,  
O'Connell,  
Orlikow,

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT  
DU NORD CANADIEN

Président  
Vice-Président

Simpson,  
Smerchanski,  
Southam,  
Thomson (*Battleford-  
Kindersley*),  
Yewchuk—(20).

*Le secrétaire du Comité,*

Michael B. Kirby,

*Clerk of the Committee.*

No. 15

LE JEUDI 20 MARS 1969

THURSDAY, MARCH 20, 1969

Prévisions budgétaires des affaires  
indiennes et du Nord canadien.

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

WITNESSES—TÉMOINS

(Voir Procès-verbaux)

(See Minutes of Proceedings)

## MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, March 20, 1969.  
(16)

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 11:20 a.m. The Vice-Chairman, Mr. St. Pierre, presided.

*Members present:* Messrs. Borrie, Cullen, Deakon, Dinsdale, Gundlock, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), O'Connell, Orlikow, Simpson, Southam, St. Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Yewchuk—(14).

*Witnesses: From Canadian Arctic Producers Ltd.:* Mr. Eric Mitchell, General Manager, and Mr. Bruce Pearson, Economic Consultant; *From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Mr. J. W. Churchman, Director, Indian-Eskimo Economic Development Branch.

The Vice-Chairman called Item 1—Departmental Administration—of the estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70 so as to allow the Committee to deal with the subject Handicrafts.

The Vice-Chairman introduced the witnesses and after each had made a statement, they were questioned.

During questioning,

On motion of Mr. Simpson, it was

*Agreed.*—That the Brief by Canadian Arctic Producers Ltd. be printed as an appendix to the Minutes of Proceedings and Evidence of this day. (*See Appendix M*)

Later, it was

*Agreed.*—That Item 1—Departmental Administration—of the estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70, be allowed to stand.

At 1:10 p.m., on motion of Mr. Dinsdale, it was

*Agreed.*—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

*Clerk of the Committee.*

Michael B. Kirby,

*Le secrétaire du Comité,*

## PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 20 mars 1969.  
(16)

(Traduction)

Le Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord Canadien se réunit à 11h. 20 ce matin sous la présidence de M. St. Pierre, vice-président.

*Présents:* MM. Borrie, Cullen, Deakon, Dinsdale, Gundlock, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), O'Connell, Orlikow, Simpson, Southam, St. Pierre, Thomson (*Battleford-Kindersley*), Yewchuk—(14).

*Témoins: de la Canadian Arctic Producers Ltd.:* MM. Eric Mitchell, directeur général, et Bruce Pearson, conseiller économique; *du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J. W. Churchman, directeur de la Direction du développement économique des Indiens et des Esquimaux.

Le vice-président met à l'étude le Crédit 1—Administration, du budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien pour l'année financière 1969-1970, de façon à permettre au comité d'étudier la question de l'artisanat.

Le vice-président présente les témoins et après l'exposé de chacun, on les interroge.

Durant la période de question, sur une motion de M. Simpson,

*il est convenu*, d'imprimer le mémoire de la *Canadian Arctic Producers Ltd.* en annexe du compte rendu d'aujourd'hui. (*voir l'Annexe M*)

*Il est aussi convenu* que le Crédit 1—Administration, du budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970 soit réservé.

A 13h.10, sur une motion de M. Dinsdale,

*il est convenu* que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.



[Texte]

## EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, March 20, 1969

• 1115

**The Vice-Chairman:** Gentlemen, I see a quorum.

I now call Item 1 of the Estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for 1969-70.

Department of Indian Affairs and Northern Development

1 Departmental Administration including Northern Scientific Research, and Grants as detailed in the Estimates, \$6,465,900

This will allow the Committee to consider the subject of handicrafts, gentlemen.

We are to have two witnesses before us this morning, although one of them has been held up by fog in Toronto.

The witness who is present is Mr. Eric Mitchell, General Manager of Canadian Arctic Producers. It may interest the Committee to know that Mr. Mitchell is a former Hudson's Bay post manager of several operations in the Arctic. He has been here since 1965, and his present position is General Manager of Canadian Arctic Producers.

Our second witness—if he comes through the fog of the day—will be Mr. Bruce Pearson. I will introduce him when and if he arrives.

Mr. Mitchell, would you like to make a general statement?

**Mr. Eric Mitchell (General Manager, Canadian Arctic Producers):** Gentlemen of the Committee, we submitted a written brief which you may, or may not, have at this point, but I would like to take this opportunity more or less to emphasize some of the items that have been outlined in the written brief.

There became apparent about 1963 the need of a central marketing organization to handle the production of Indian and Eskimo arts and crafts for the Northwest Territories. The various co-ops that existed at that time had neither the resources nor the ability to develop a market for themselves, or to establish a market price for their products.

[Interprétation]

## TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 20 mars 1969

**Le vice-président:** Messieurs, nous avons le quorum. Nous allons étudier le crédit 1 du budget du ministère pour 1969-1970.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

1 Administration centrale, y compris, des recherches scientifiques sur le Grand Nord et des subventions selon le détail des affectations, \$6,465,900.

Cela permettra au Comité d'étudier l'artisanat.

Nous devons avoir deux témoins ce matin, quoique l'un ait été retardé par le brouillard à Toronto.

Le témoin présent est M. Eric Mitchell, gerant général de la «Canadian Arctic Producers». Ce qui intéressera peut-être le Comité, c'est de savoir que M. Mitchell est un ancien gerant de comptoir de la compagnie Hudson's Bay dans l'Arctique. Il est là depuis 1965 et son poste actuel est gerant général de la «Canadian Arctic Producers».

Notre second témoin, s'il parvient à venir, sera M. Bruce Pearson. Il se présentera lorsqu'il arrivera.

M. Mitchell est-ce que vous désirez faire une déclaration?

**M. Eric Mitchell (gerant général, Canadian Arctic Producers):** Messieurs, nous avons présenté un mémoire par écrit que peut être vous avez en mains en ce moment. J'aimerais profiter de cette occasion pour faire ressortir les points saillants du mémoire.

Il est devenu apparent vers 1963 qu'il fallait établir une organisation centrale de commercialisation des produits de l'artisanat indien et esquimau dans les territoires du nord-ouest. Les diverses co-opératives qui existaient à l'époque, n'avaient ni les ressources, ni les capacités pour développer un marché pour ces produits, ni pour établir un prix

## [Text]

To assist in this matter, the Department of Northern Affairs, as it was then called, created Canadian Arctic Producers in October 1965. The object of the company was to establish and maintain a viable dealer network and a market for the products of northern Eskimos and Indians.

The company hoped to contribute, as its objective, to the economic independence of the various Arctic communities which it services.

The organization of Canadian Arctic Producers is broken down into two parts. One segment, the fine arts division, handles the art objects, and the second division handles all craft items. The reason for this is that there are two distinctive markets. There is a fine arts market and there is a crafts market.

The policy in the company for handling these products became one of very wide distribution, to establish a very broad market, both in the arts and crafts field, through high-quality outlets. In this way the company has in three years increased its sales volume from approximately \$60,000 to the present \$800,000 that it now handles; and we are budgeting this year for \$1 million.

We have established an international market of some 700 dealers in 11 countries. Nevertheless, the sales in Canada still represent the bulk of our market. Seventy-four per cent of all our sales are in Canada; 22 per cent in the United States; and 4 per cent in Europe.

## • 1120

As a marketing organization we function essentially in a passive role. In other words, we have no control over the product, the price, the quality, or the delivery, of the items we endeavour to sell. These factors are in the hands of the people in the field, who are responsible for production.

Another problem we have is that we are indeed marketing a product which has little utilitarian function. Essentially our market is based on aesthetic appeal both with regard to the fine arts as well as the crafts. It is an emotional type of market and we are in competition with art from various other nations in the world, except in the case of the Eskimo-designed clothing.

Another problem we are faced with is the economics of pursuing this venture. There are great distances involved from the producer sources to the market agency in the south. Our collection area covers a range of approximately one million square miles. Freight costs

## [Interpretation]

de commercialisation de ces produits. Pour aider dans ce domaine, le ministère du Nord canadien a créé la «Canadian Arctic Producers» en octobre 1965. Il s'agissait d'établir un réseau viable de détaillants et un marché pour les produits des Esquimaux et des Indiens du nord.

La compagnie espérait contribuer à l'autonomie économique des habitants du Grand Nord.

L'organigramme de la «Canadian Arctic Producers» se divise en deux parties. La première est la division des objets d'arts et la seconde est la division qui s'occupe des objets d'artisanat. La raison de cela, c'est qu'il y a deux marchés distincts. Un marché des objets d'art et un marché des produits de l'artisanat.

La politique de la compagnie est d'obtenir une vaste diffusion pour élargir le marché, à la fois dans le domaine de l'art et celui de l'artisanat, par l'implantation de magasins sérieux. De cette façon, la compagnie a accru son volume de vente de \$60,000 environ à \$800,000. Nous croyons avoir cette année un budget de 1 million de dollars. Nous avons établi un marché international de quelques 700 détaillants dans 11 pays. Néanmoins, les ventes au Canada représentent toujours le gros de notre marché. 74 pour cent de nos ventes se font au Canada, 22 p. 100 aux États-Unis et 4 p. 100 dans les autres pays.

En tant que commercialisatrice notre organisation fonctionne essentiellement de façon passive. Autrement dit, nous n'avons aucun contrôle sur le produit, sur le prix, la qualité ou la livraison des produits que nous essayons de vendre. Ces éléments sont entre les mains des gens qui, sur place, sont responsables de la production. L'autre problème, c'est que nous essayons de commercialiser des produits qui ont peu de valeur utilitaire. Il s'agit essentiellement de débouchés fondés sur l'esthétique dans les secteurs des arts et de l'artisanat. C'est un marché que l'on pourrait qualifier d'émotionnel. Il y a beaucoup de concurrence avec les produits artistiques de divers autres pays, sauf évidemment dans la confection des vêtements esquimaux.

Un autre problème auquel nous devons faire face est l'aspect économique de l'entreprise. Les distances sont grandes entre les producteurs et les marchés du sud. Notre région de ventes s'étend sur à peu près 1,000,000 de milles carrés. Les prix sont

## [Texte]

are high and this necessarily brings about the fact that as an economic, viable venture it can only be economical in one of its main functions. It can be economical for the producer providing the marketing agency is subsidized in some manner and it can be economical for the marketing agency providing the producer is subsidized in a like manner.

The thing that amounts to the main problem of the organization is the fact that the company operates on a 10 per cent commission. We have no capital except the initial \$5 share capital. All inventories are on a consignment basis. The company is permitted to charge 10 per cent for its efforts. This is 10 per cent of the invoice price of our produce which we sell to the market. The balance of the operating cost is contracted to the government in the form of payments to make up the deficit of the operating budget.

One of the most severe handicaps of the company is that it has no capital to take advantage of current market potentials. Therefore, to alleviate this problem, we have submitted to government a proposal for capitalization, in which case the company would be capitalized to the extent that it would be able to pay its accounts receivable, purchase its inventories and carry on operations on a markup basis.

## • 1125

I think the future of the company is very favourable. Essentially we are trying to utilize all the inherent skills of the Eskimo and Indian people; all of these things that permitted them to survive in the country in which they live. Take the Eskimo parka as an example. The Eskimo parka is not a compulsion to style and it is not a product of the imagination; it is something that the forces of nature have shaped upon men living in a cold environment. Our approach to the market is that we have something that is fundamental to the Eskimo and Indian people, it has no parallel anywhere, and we endeavour to the best of our ability to sell these things that the people created for their own survival, and these skills which are used in the creation of these things evolved through an educational process several thousands of years old. We endeavour to bring this to the market and to tap the already inherent skills of the people to exploit the southern market in such a way that a greater economic return will be returned to the north.

Briefly, that is essentially what we are all about. We have outlined this in greater detail in the submission that you have before you. I

## [Interprétation]

élevés, ce qui, bien sûr, entraîne nécessairement, du point de l'économie, une entreprise qui n'est rentable que dans ses fonctions principales. L'entreprise n'est rentable pour le producteur que si l'agence de commercialisation, de quelque manière que ce soit, réussit elle-même à être subventionnée, de même que l'entreprise sera rentable si elle est aussi subventionnée.

Les principaux problèmes que rencontre notre organisation viennent du fait que notre société opère d'après une commission de 10 p. 100 et qu'elle n'a pas de capital sauf le capital initial provenant des parts à \$5.00. L'inventaire se fait par consignation. La société a l'autorisation de prélever 10 p. 100 pour ses efforts, c'est à dire 10 p. 100 du prix de facture au marché. Le reste des coûts d'exploitation est affirmé auprès du gouvernement sous la forme de versements qui permettent d'éliminer nos déficits.

Un des problèmes les plus graves de notre société est qu'elle n'a aucun capital pour profiter des marchés actuels. Pour atténuer ses problèmes, nous avons proposé au gouvernement un régime de capitalisation selon lequel notre société serait capitalisée dans la mesure où elle pourrait payer ses comptes à recevoir, acquérir ses stocks, et poursuivre ses opérations à profit.

L'avenir de la compagnie, à mon avis, est très prometteur. Essentiellement, nous essayons d'utiliser tous les talents des Esquimaux et des Indiens, tout ce qui leur a permis de survivre dans le pays où ils demeurent. Prenons par exemple le parka esquimau: ce vêtement n'affiche pas un style particulier, ne vient pas de l'imagination, il est conçu pour les gens qui vivent dans un milieu très froid. Voici comment nous abordons le marché: nous possédons un vêtement qui est fondamental chez les esquimaux et les indiens et n'a pas son équivalent ailleurs dans le pays et nous essayons, dans la mesure du possible, de vendre ces articles que les indigènes ont créé et d'employer les mêmes talents entrant dans la confection de ces vêtements, talents d'ailleurs déjà anciens; nous essayons donc de faire valoir ces talents sur les marchés afin d'exploiter les débouchés du sud de façon que la chose devienne rentable pour le Nord.

Voilà essentiellement et en bref nos objectifs; vous les trouverez en plus de détails dans le mémoire que vous avez devant vous.

[Text]

think at this point if there are any questions that members feel are pertinent, we will be quite happy to listen to them.

**The Vice-Chairman:** Thank you, Mr. Mitchell. Perhaps with the Committee's permission we could next hear from Mr. Pearson before going on to questioning. Mr. Bruce Pearson, who has just joined us, is a former general manager of CAP and he now their economic consultant. There are two other gentlemen I should introduce to the Committee. Mr. J. W. Churchman is the Director, Indian Eskimo Economic Development Branch, Economic Development Program, of the Department of Indian Affairs. Mr. John Evans is in charge of handicrafts. These gentlemen are not here as witnesses but they are available to assist the Committee this morning.

Mr. Pearson, would you now like to speak for a few moments?

**Mr. Bruce Pearson (Economic Consultant and former General Manager, Canadian Arctic Producers):** Thank you, Mr. Chairman. I really have very little to say other than to apologize to you and the Committee for being late. If this was a standing committee on Air Canada or on the wisdom of our forefathers in settling in Toronto where they did, we could go into it in more detail.

I would first like to perhaps emphasize what Mr. Mitchell has said. The prime concern, of course, of Canadian Arctic Producers at this juncture is the future and the necessity for independence, if you will, in terms of our ability to buy products. This in essence is the submission that we have put to government at this particular stage. Of course, this would enable us to carry on in a more businesslike fashion. I would also like to emphasize the fact that Canadian Arctic Producers is a business with particular objectives—and I think Mr. Mitchell has mentioned these objectives—and inasmuch as these objectives are consistent with the social good, if you will, of the Indian and Eskimo people, then I think to that extent Canadian Arctic Producers is really a social type of organization. We endeavour as closely as we can to run it as a business because we feel in so doing we will get efficiencies and we will optimize, if you will, on the sales potential that is available, and this is the kind of result we seek.

I think with those two comments, if I may, Mr. Chairman, I will turn the meeting back to you.

**The Vice-Chairman:** Thank you, Mr. Pearson. Mr. Deakon?

[Interpretation]

S'il a des questions à se sujet, je suis prêt à les entendre.

**Le vice-président:** Merci, Monsieur Mitchell. Si le Comité le permet, nous pourrions maintenant entendre M. Pearson avant de passer aux questions. Monsieur Bruce Pearson, qui vient tout juste de se joindre à nous, est un ancien gérant général de la société et il y est maintenant conseiller économique. Il y a deux autres messieurs que je devrais présenter. Monsieur J. W. Churchman, qui est le directeur des affaires indiennes au ministère des affaires indiennes et M. John Evans qui s'occupe de l'artisanat. Ils ne sont pas témoins ici, mais ils pourront aider le Comité ce matin.

Monsieur Pearson, à vous la parole.

**M. Bruce Pearson (conseiller économique et ancien gérant général de la Canadian Arctic Producers):** Merci, monsieur. J'ai très peu de choses à dire, sauf de m'excuser pour mon retard ce matin. S'il s'agissait d'un Comité permanent sur Air-Canada, nous pourrions entrer dans plus de détails, ou s'il s'agissait d'un Comité qui étudie le bien fondé d'avoir installé la ville de Toronto où elle est à l'origine de la colonie.

J'aimerais faire ressortir ce que M. Mitchell a dit. Nous essayons évidemment de rendre la société autonome, en ce sens que nous voulons pouvoir acheter des produits; voilà essentiellement le but du mémoire que nous avons présenté au gouvernement. Cette autonomie nous permettrait d'avoir une opération plus rentable. J'aimerais aussi faire ressortir que notre société est une entreprise d'affaires qui a des objectifs particuliers; je crois que M. Mitchell les a mentionnés. Dans la mesure où ces objectifs sont logiques et compatibles avec le bien public des esquimaux et des indiens, je crois que c'est là la mesure dans laquelle notre organisation peut se dire sociale. Nous essayons autant que possible de la faire rentable car nous croyons qu'ainsi nous deviendrons efficaces. Aussi, nous pourrions optimiser sur notre potentiel de vente et c'est là le résultat que nous désirons. Ces deux observations faites, monsieur le président, je vais vous remettre la parole.

**Le vice-président:** Merci, monsieur Pearson. Monsieur Deakon?

[Texte]

• 1130

**Mr. Deakon:** Thank you, Mr. Chairman. I notice that Canadian Arctic Producers is mainly controlled by the Co-Operative Union of Canada. Who are the members of the Co-Operative Union of Canada.

**Mr. Pearson:** I am afraid I do not know all the members of the Co-Operative Union of Canada. It is a co-operative of co-operatives, if I understand it correctly. Interprovincial Co-operatives, I believe, and Federated Co-operatives in the West are two that I know of that are members. Their particular role I expect is to foster co-operative movement but then again I do not know.

**Mr. Deakon:** What I really wondered, Mr. Chairman, is whether these co-operatives have membership of the Eskimo group. Does the white man control these co-operatives or are the Eskimos involved in these co-operatives?

**Mr. Pearson:** To a large extent, the original intent, which still is the intent, was that the various independent co-operatives of Eskimo people in the North, north of the 60th parallel, would form into three federations and these in turn would confederate, if you will. Eventually CAP would be part of that confederation. The CUC itself I believe is primarily a white co-operative, but someone may correct me on this.

**Mr. Deakon:** That is precisely my question and it follows with this question. Have the Eskimos any representatives on the Canadian Arctic Producers Limited?

**Mr. Mitchell:** Not at this time. This again, hopefully, through restructuring of the company in which their submission has been placed closer to government, will result in Eskimo representation on the board of directors. We employ Eskimo people in the operation of the company but at the moment there is no representation on the board.

**Mr. Deakon:** Does the Canadian Arctic Producers Limited have any representatives in Europe or the United States of America? I know that you are branching out your operation but have you any representatives in these areas?

**Mr. Mitchell:** Yes, we have a representative in Bonn, Germany, and we have an agent in Atlanta, Georgia. We also have an associated group in Ann Arbor, Michigan. These are basically marketing functions in efforts to develop the foreign markets.

[Interprétation]

**M. Deakon:** Merci, monsieur le président. Je constate que la société est contrôlée surtout par la *Co-operative Union of Canada*. Quels sont les membres de cette société?

**M. Pearson:** Je crains fort que je ne connaisse pas tous les membres de la CUC. Il s'agit d'un ensemble de coopératives canadiennes; les coopératives inter-provinciales et celles de l'ouest en font partie, à ma connaissance.

**M. Deakon:** Ce que je veux savoir, monsieur le président, c'est si ces coopératives ont des membres au sein des sociétés esquimaudes, ou est-ce seulement les Esquimaux qui sont membres de votre société?

**M. Pearson:** L'intention première, c'est qu'il y ait diverses coopératives d'Esquimaux et d'Indiens dans le Grand nord. Et depuis la mise en vigueur de cette mesure, nous essayons de les intégrer. On pourra peut-être me corriger en ce moment, mais je crois qu'en ce moment il s'agit avant tout d'une coopérative blanche.

**M. Deakon:** Voilà justement quel était le sens de ma question. Y a-t-il des représentants esquimaux au sein de la société Canadian Arctic Producers Limited?

**M. Mitchell:** En ce moment, non. Encore une fois, nous espérons qu'il sera possible selon nos nouvelles structures d'avoir des représentants esquimaux au sein du Conseil d'administration de notre société. Nous employons des Esquimaux en ce moment. Mais à l'heure actuelle, aucun n'est représenté au sein de notre administration.

**M. Deakon:** Est-ce que la société a des représentants en Europe et aux États-Unis? Je sais que vous essayez de diversifier vos opérations. Comptez-vous de tels représentants?

**M. Mitchell:** Oui, nous avons des représentants à Bonn en Allemagne. Nous avons des représentants à Atlanta, en Georgie. Nous avons aussi un groupe associé à Ann Arbor au Michigan. Il s'agit simplement de bureaux de commercialisation pour développer des débouchés à l'étranger.

[Text]

**Mr. Deakon:** Have you a contract of any kind with any advertising agency?

**Mr. Mitchell:** No, we do our own advertising.

**Mr. Deakon:** Do the buyers who purchase these articles from you come to you from all parts of Canada and all parts of the world, or do you ship the merchandise to where they are located?

**Mr. Mitchell:** Actually it is about a 50-50 type of operation. Approximately 50 per cent of our buyers buy by inspection by coming to our premises here in Ottawa. I hope that at some point perhaps the members will take the time to come down and see our operations on Catherine Street. The other half is done through correspondence communication and through establishing exhibitions of Eskimo art abroad, and from these exhibitions usually dealers are contacted and arrangements are made for establishing business communications and trade.

**Mr. Deakon:** Has there been any attempt, to your knowledge, to contact costume jewelers and see if the Eskimos could supply them with anything that they would be able to place on the market?

**Mr. Mitchell:** No. The function of the company is, as I mentioned earlier, a very wide distribution and very high quality outlets. In this way we prevent the proliferation of commodities in any one area. At the same time we maintain a high price structure. We are rather careful in our selection of dealers. We are responsible for the viability in the long run of this market. We must do all we can to prevent it from degenerating into a purely souvenir trade. I think in this respect we have been successful. Our problem is not one of marketing at the moment. Our problem is one of getting sufficient material to market.

• 1135

**Mr. Deakon:** In that case I presume you have made surveys of the marketing demands, of the demands of the public, for these various crafts, have you not?

**Mr. Mitchell:** Oh, yes.

**Mr. Deakon:** And you find the demand is great, is that correct?

**Mr. Mitchell:** The demand is exceedingly great, far beyond our ability to supply.

[Interpretation]

**M. Deakon:** Est-ce que vous avez des contrats quelconques avec des agences de publicité?

**M. Mitchell:** Non, nous nous en occupons nous-mêmes.

**M. Deakon:** Est-ce que les acheteurs viennent de toutes les parties du Canada, de toutes les parties du monde, ou est-ce que vous leur expédiez cette marchandise?

**M. Mitchell:** Disons que c'est à peu près moitié moitié. Soit les gens viennent sur les lieux ici, à Ottawa, pour se rendre compte et acheter; soit les affaires sont conclues par correspondance; on établit des expositions d'art esquimau à l'étranger. Nous organisons ces expositions qui permettent d'établir des contacts utiles pour faire des affaires.

**M. Deakon:** Est-ce qu'on a tenté, à votre connaissance, de se mettre en rapport avec des bijoutiers pour leur fournir de l'art esquimau ou des biens qu'ils pourraient mettre sur le marché, par exemple?

**M. Mitchell:** La fonction de la compagnie, comme je le mentionnais plus tôt, c'est de voir à la distribution et à la haute qualité du produit. De cette façon, nous empêchons la prolifération des objets dans une région en particulier et nous permettons d'établir une haute structure de prix.

Nous choisissons soigneusement nos vendeurs, nous sommes responsables de nos vendeurs. Nous voulons éviter que cela dégénère en simple vente de souvenirs. Ce n'est pas un problème de commercialisation auquel nous avons à faire face actuellement. Nous avons un problème quant au stockage d'une quantité suffisante d'articles nécessaires pour la vente.

**M. Deakon:** Est-ce que vous avez fait des enquêtes sur les demandes du public?

**M. Mitchell:** Oh oui.

**M. Deakon:** Oui. La demande est grande, est-ce vrai?

**M. Mitchell:** Oui, la demande dépasse nos capacités de production.

[Texte]

**Mr. Deakon:** What have you done to satisfy this demand?

**Mr. Pearson:** Kept marking up prices, for one thing.

**Mr. Mitchell:** As I say, we have to play a passive role in this organization. We have no control over production, quality or delivery. We can relate our needs to the field and beyond that it is usually up to the people in the North to endeavour to fill them.

**Mr. Deakon:** Have you conveyed to the Eskimo people up north that the demand for their art is very, very great to encourage them to produce more of this?

**Mr. Mitchell:** We never encourage the Eskimos to produce more carvings. This would be a retrograde step. The minute you start mass-producing a thing that has artistic merit the quality drops, the value drops and so does your market. We realize that the company cannot expand its operation based on Eskimo art. We have to look for other sources of industry to expand upon. We must look for production that will permit the greatest number of people to participate, and in this respect we endeavour to promote very heavily Eskimo-designed clothing. Here is a function that most of the women in the Arctic can participate in.

Our expansion is based on this and various other handicraft items that do not require artistic skill or great craftsmanship. We cannot push the production of Eskimo carvings; otherwise, they would end up in drug stores and cigar stores at a very low price level competing with imports from Japan and various places like this.

**Mr. Deakon:** Mr. Chairman, I am thinking more along the lines of Mexico, for example, where you get the Aztec art. It is well known all around the world. They certainly cannot say they mass produce it, but they produce it as the demand requires. You distribute it all over the world and the world is still a big place, although it has shrunk because of our transportation systems, but you should be able to bring in a certain amount of revenue and give a certain amount of prestige to these Eskimos. I do not think personally that a person in a hotter climate is going to wear Eskimo clothing but he will probably want a carving or something.

[Interprétation]

**M. Deakon:** Et qu'est-ce que vous faites pour satisfaire la demande?

**M. Pearson:** Nous continuons à accroître les prix.

**M. Mitchell:** Nous jouons un rôle passif dans la production. Nous n'avons aucun contrôle de la production. Tout ce que nous pouvons vérifier, c'est la qualité. Nous pouvons dire aux gens du Grand nord quels sont nos besoins, et ils font leur possible pour nous permettre de faire face à nos demandes.

**M. Deakon:** Cela met en cause les Esquimaux? Vous leur dites que leurs pièces d'art sont très belles et qu'elles pourraient bien se vendre s'ils en fournissaient plus?

**M. Mitchell:** Nous encourageons les Esquimaux à produire plus de sculpture. Dès que vous commencez à faire de la production en masse, je crois qu'au point de vue artistique, la qualité diminue. C'est pourquoi nous n'encourageons guère les Esquimaux à faire de la production en masse. Il ne s'agit pas d'inonder le marché. Nous nous rendons compte que la société ne peut pas prendre de l'expansion seulement en se fondant sur l'art esquimau. Elle doit trouver d'autres ressources pour prendre de l'expansion. Elle doit voir à la production pour permettre au plus grand nombre de gens de participer, et à cet égard, nous tentons de promouvoir la vente des vêtements fabriqués par les Esquimaux. C'est une fonction que les femmes de l'Arctique remplissent très bien et c'est une activité à laquelle elles se livrent.

Il y a la question des artisanats qui n'exigent pas de très haute compétence artistique. Nous ne pouvons donc pas pousser la production de l'art esquimau pour essayer de fournir des souvenirs à bas prix aux pharmacies, aux marchands de souvenirs, aux bazars, où nos produits entrent en compétition avec les produits japonais.

**M. Deakon:** Monsieur le président, je pense par exemple à l'art aztèque qui est connu à travers le monde. Mais sans produire en masse, est-ce qu'on ne peut pas essayer de produire davantage? Cela est distribué à travers le monde. Vous devriez être en mesure de tirer un certain revenu et apporter aussi un certain prestige pour les Esquimaux en faisant cela. Je ne sais pas si un amateur vivant sous des ciels plus cléments portera un vêtement esquimau tandis qu'il achèterait fort probablement une sculpture.

[Text]

**Mr. Mitchell:** This is right. We have done this. We have brought this thing from \$60,000 a year to a budget of \$1 million this year. There are only 12,500 Eskimos.

**Mr. Deakon:** Yes, but would you not agree with me that if you can do it at \$1 million, you could do it at \$10 million if you wanted?

**Mr. Mitchell:** This is the ultimate aim.

**Mr. Deakon:** The majority of that money would go to the Eskimos.

**Mr. Mitchell:** This is right. This is what we are trying to do, but we cannot do it through Eskimo carvings without ruining the market for Eskimo carvings.

**Mr. Pearson:** If I might add to that for a moment there are two things that we are attempting to expand. One is to develop new areas where there is not much carving being done. We do not attempt to push the output of individuals who are presently producing to a fairly great extent already, but rather where there are not many carvings coming in.

A great deal of this, of course, has to do with the financial end too. If money were available to buy more carvings, for example—Eskimo people are like so many of us in that they like to get paid immediately for what they produce.

**Mr. Deakon:** I have more questions to ask but I think, Mr. Chairman, some of the other members of the Committee should take the floor.

**The Vice-Chairman:** Mr. Kaplan, you are next on my list.

• 1140

**Mr. Kaplan:** Thank you, Mr. Chairman. I just have a few questions. A few weeks ago I visited the Smithsonian Institute in Washington and they had a beautiful display of Eskimo sculpture for sale. One remarkable piece was selling for \$325 U.S. What would be the return to the Eskimo who carved that particular work?

**Mr. Mitchell:** We supply the Smithsonian Institute with quite a lot.

**Mr. Kaplan:** It is absolutely first rate, not just Eskimo craft but art as far as I am concerned.

[Interpretation]

**M. Mitchell:** Cela est très juste. Nous avons fait passer le chiffre des sculptures de 60 mille dollars par année à 1 million de dollars, et pourtant le nombre d'Esquimaux n'a guère augmenté.

**M. Deakon:** Vous pourriez bien faire passer ces chiffres à 10 millions, si vous le vouliez.

**M. Mitchell:** C'est notre but principal.

**M. Deakon:** Les Esquimaux en retireront la majeure partie.

**M. Mitchell:** Oui, c'est ce que nous tentons de faire. Mais nous ne pouvons pas le faire uniquement en nous fondant sur les sculptures esquimaudes.

**M. Pearson:** Je crois que les sculptures sont des choses auxquelles nous tentons de donner de l'expansion. L'une des idées c'est de développer de nouvelles régions où on ne fait guère de sculptures et de promouvoir la sculpture dans ces régions, d'encourager les individus, les personnes qui actuellement fournissent déjà des sculptures à en produire davantage. Dans les cas où il n'y a pas beaucoup de sculptures qui sont produites, nous tentons d'en faire produire davantage.

Il y a des problèmes financiers en cause ici, car si des sommes étaient disponibles pour acheter plus de sculptures, par exemple. Les Esquimaux, comme la plupart d'entre nous, aiment à être payés immédiatement pour ce qu'ils produisent. C'est donc aussi une question de pénurie de fonds.

**M. Deakon:** J'aurais d'autres questions, monsieur le président, mais j'y reviendrai plus tard.

**Le vice-président:** Monsieur Kaplan.

**M. Kaplan:** Je n'ai que quelques questions. Il y a quelques semaines, j'ai visité l'Institut Smithsonian à Washington. Ils ont un bel exhibit de sculptures esquimaudes, et une de ces pièces se vendait \$325.00 en dollars américains. Combien l'Esquimau qui a sculpté cette pièce recevra-t-il?

**M. Mitchell:** C'est nous qui fournissons les objets d'art qui sont en vente à l'Institut Smithsonian.

**M. Kaplan:** C'était de l'art sous sa forme la plus pure, c'était de l'art de qualité, non pas seulement de l'art esquimau mais de l'art de première qualité.

[Texte]

**Mr. Mitchell:** The retail mark-up on Eskimo art is approximately 50 per cent of the selling price or 100 per cent of our cost selling price. The bulk of supply comes from Eskimo co-operatives. We remit to the Eskimo co-operatives 90 per cent of our selling price so if that carving was selling for \$300 it was purchased for approximately \$150, and we remitted back to the Eskimo co-operative \$135.

**Mr. Kaplan:** And when would the Eskimo get the money?

**Mr. Mitchell:** Well this is the bind that we are in. This is the whole object of endeavouring to be capitalized. From the time a co-operative is financed, say for \$5,000 or \$10,000, it proceeds with a purchasing program from the community. It may spend \$2,000, \$3,000 or \$4,000 in a month. It takes three weeks, a month or perhaps two months to get this product to the marketing agency. It may sit in our warehouse a number of days before it is opened. It is then opened, re-assessed for market value, put on the shelves and if it is good it sells quickly. Then there is a lapsed time of collection. We have to wait until we ourselves collect on the sale of these carvings. This period could be from 30 to 60 to 90 days.

Consequently, from the time that the co-op purchased that shipment you may have an elapsed time of three to four months.

**Mr. Kaplan:** This is not your area, but who funds the co-ops? Is it the community itself that funds them or does the government do that?

**Mr. Mitchell:** There are some co-ops that are self-funded. I believe that most of them are through Eskimo loan funds.

**Mr. Pearson:** That is government Eskimo loan funds?

That lapsed time of three or four months that might take place is in respect of the co-operative or the organization, but the actual carver would get his money immediately from the co-op.

**Mr. Kaplan:** Would you, in your judgment, say that this cash flow problem restricts the amount of art that is produced?

**Mr. Pearson:** We are certainly told so by the co-operatives.

**Mr. Kaplan:** In other words, if they had more funds they could be producing more work.

**Mr. Pearson:** Yes, if they could turn their working capital over faster, they would produce more.

[Interprétation]

**M. Mitchell:** Le prix de vente est à peu près 50 p. 100 au-dessus du coût. Nous remettons à la Coopérative esquimaude 90 p. 100 du prix de vente; soit, sur une sculpture d'à peu près \$300.00, à peu près \$135.00 que nous remettons à la Coopérative esquimaude.

**M. Kaplan:** Et quand les Esquimaux recevront-ils cette somme?

**M. Mitchell:** C'est le problème auquel nous tentons de faire face actuellement. Au moment où une coopérative se finance, disons de \$5,000 à \$10,000, elle établit un programme d'achat dans la collectivité. Elle peut dépenser \$2,000 ou \$3,000 dans un mois. Il lui faut à peu près trois semaines, un mois ou deux mois pour que le produit soit livré à l'agence qui s'occupe de la mise en marché. Il peut rester un certain nombre de jours dans nos entrepôts avant que les marchandises ne soient débarrassées, placées sur les étagères et si le produit est jugé bon, il se vend assez vite. Puis on doit attendre un certain temps pour encaisser le produit de vente des sculptures. Ça peut prendre de 30, à 60 à 90 jours.

Par conséquent, à partir du moment où la coopérative a acheté le produit, il passera de trois à quatre mois.

**M. Kaplan:** Ce n'est pas votre domaine, mais savez-vous qui fournit les fonds à la coopérative? Est-ce que c'est la collectivité qui la finance ou si c'est le gouvernement?

**M. Mitchell:** Certaines coopératives se suffisent à elles-mêmes, mais je crois que la plupart reçoivent de l'aide du gouvernement.

**M. Pearson:** Oui, ce sont des fonds de prêts aux Esquimaux. La période de trois ou quatre mois qui s'écoule entre la vente et l'encaissement concerne uniquement la coopérative ou l'organisation, car le sculpteur reçoit son argent immédiatement de la coopérative.

**M. Kaplan:** D'après vous, ce problème d'argent réduit-il la quantité de pièces sculptées?

**M. Pearson:** C'est ce que les coopératives prétendent.

**M. Kaplan:** En d'autres termes, s'ils avaient plus de fonds, ils pourraient produire plus d'objets d'art.

**M. Pearson:** Oui, s'ils avaient un roulement de fonds plus rapide, ils produiraient plus.

[Text]

**Mr. Kaplan:** Do you think it can be turned over faster in the normal marketing process, or is it just a matter of having to put more money in? From what you said, I cannot really see that the process could be carried out much more quickly.

**Mr. Pearson:** Well if we could rebate to the co-operative on receipt of goods we would cut down by at least one-half the elapsed time. In other words, as soon as we received a shipment we would open it and repay in a week, say, rather than having to wait through the inventory cycle and the accounts receivable cycle.

**Mr. Kaplan:** What is the present status of your submission.

**Mr. Pearson:** When last heard of, I understand it had reached some level fairly high up—the Treasury Board or something of this nature. Perhaps these gentlemen could help us out with that, I really do not know.

**Mr. Kaplan:** There is one other area that I would like to get into. Is yours the only agency that markets the crafts of the north, or do co-operatives have other opportunities to go directly to the market?

**Mr. Mitchell:** There is an agency in Lévis, Quebec which handles the northern Quebec co-operatives groups. The Hudson's Bay Company sells Eskimo carvings. The co-ops themselves are free to use whatever methods or means at their disposal to market their produce. They are not compelled to ship to Canadian Arctic Producers, they may ship direct to dealers, if they so wish. Basically, there are three groups active in this field: la fédération des Co-opératives du Nouveau-Québec at Lévis; the Hudson's Bay Company and Canadian Arctic Producers.

**Mr. Kaplan:** It struck me, from what you said, that there is a serious gap in the whole process of bringing crafts to market and the relationship, let us say, that the craftsman has with his customer. You indicated that you do not have any control over quality or supply at the level of production, yet you are the agency that has or should have the skill and the knowledge which would be very useful to the craftsman to know what he should be producing, what products he should be concentrating on and what quantities of particular products he should be producing. Just to conclude, do you think there would be some

[Interpretation]

**M. Kaplan:** Croyez-vous que le roulement de fonds se ferait plus rapidement dans un processus de commercialisation normal ou s'agit-il d'investir plus de fonds? Par ce que vous venez de nous dire, je ne vois pas comment le roulement pourrait se faire plus rapidement.

**M. Pearson:** Si nous pouvions payer les co-opératives sur réception des marchandises, nous réduirions le temps nécessaire au moins de moitié. En d'autres termes, dès la réception d'un envoi, nous pourrions ouvrir les marchandises et régler le montant dans un délai d'une semaine au lieu d'attendre la fin de l'inventaire.

**M. Kaplan:** Où en est votre proposition à l'heure actuelle?

**M. Pearson:** Si je comprends bien, elle se trouve quelque part au Conseil du Trésor. J'espère que ces messieurs pourront nous donner un bon coup de main.

**M. Kaplan:** Il y a un autre domaine dont je voudrais parler. Est-ce que vous êtes le seul organisme qui s'occupe de commercialisation des œuvres d'art du Nord ou est-ce qu'il y a des coopératives qui peuvent aller directement sur le marché vendre leurs produits?

**M. Mitchell:** Il y a à Lévis, (Québec), un organisme qui représente des groupes de co-opératives du Nord du Québec. Il y a aussi la Compagnie de la baie d'Hudson qui vend des sculptures esquimaudes. Les coopératives peuvent s'adresser .. utiliser la façon qu'ils désirent pour vendre leurs produits. Ils ne sont pas obligés de faire parvenir à la «*Canadian Arctic Producers*» leurs produits. Ils peuvent choisir la méthode qu'ils veulent. Les trois groupes qui s'occupent de la commercialisation sont: La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, à Lévis, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la «*Canadian Arctic Producers*».

**M. Kaplan:** D'après ce que vous dites, il me semble qu'il y a une sérieuse lacune dans tout le processus de commercialisation et dans les relations qui existent entre les producteurs et le client. Vous avez mentionné que vous ne détenez aucun contrôle sur la qualité et la fourniture au niveau de la production. Et cependant, c'est vous l'organisme qui a ou qui devrait avoir la compétence et les connaissances qui seraient utiles aux artisans, de savoir qu'est-ce qu'ils devraient produire, sur quels produits ils devraient se concentrer, quels articles ils devraient produire. Pour terminer, croyez-vous qu'il y aurait des avantages à

[Texte]

advantage in providing a greater feed-back from the level of retail consumption to the craftsman?

• 1145

**Mr. Pearson:** Yes, I would say that there would be some benefits as these developed. As the co-operatives begin operating in a wider range of areas our feed-back is reasonably good to them. For example, on every shipment there is a comment that goes back as to the quality and so on.

**Mr. Kaplan:** Do they know very promptly what goods they have shipped remain sitting on the shelf and what was taken up the day it arrived?

**Mr. Pearson:** Oh, yes, they have a monthly report on inventory sales, their accounts receivable position of the individual co-op and so on every month.

**Mr. Kaplan:** And it indicates to them what particular items have moved?

**Mr. Pearson:** No, not what particular items have moved. It indicates their inventory position. They would have a report on a shipment on what the assessment of quality was and of course they would also see the price that we marked it up to, if you will. We reprice when it comes in. So they would see the difference between what their price was when they sent it down to us and what we ultimately sold it for or were asking for it, and then we would rebate the difference.

**Mr. Kaplan:** Can I take it then that the craftsman has absolutely no way of knowing anything about future trends in the market, he does not hear from people who survey the market and try to ascertain what the public taste is, whether moccasins are in or out or whether beaded purses would sell?

**Mr. Pearson:** No, I do not think we can say that. Trends in new product development that we may think of or what we may see there is need for in the market are related back. At this juncture the Department is responsible for the level of organization in parts of the Arctic and, in other parts of the Arctic, the territorial government is essentially responsible for the production end.

**Mr. Mitchell:** We relate back to the co-op itself, not to the individual Eskimo. We

[Interprétation]

fournir un plus grand nombre de renseignements du niveau de la vente en détail jusqu'à l'artisan?

**M. Pearson:** Je le crois, oui. Je crois qu'il y aurait des avantages par cela au fur et à mesure que cette industrie se développe. Comme les coopératives commencent à fonctionner dans un plus grand nombre de secteurs, les renseignements que nous renvoyons leur sont très utiles. Sur tout envoi de marchandise que nous recevons, nous leur envoyons nos commentaires quant à la qualité, etc.

**M. Kaplan:** Est-ce que vous leur dites promptement quels sont les articles qui se vendent dès leur arrivée et ceux qui ne bougent pas des tablettes?

**M. Pearson:** Oh oui, ils reçoivent un rapport mensuel sur le chiffre de ventes, les comptes recevables de leurs coopératives et autres renseignements.

**M. Kaplan:** Ces rapports indiquent-ils aussi les articles qui ne se sont pas vendus?

**M. Pearson:** Non, peut-être pas chaque article en particulier, mais leur donne un aperçu de notre inventaire. Ils reçoivent un rapport sur les envois de marchandises, ce qui leur permet d'avoir une idée de l'évaluation qui a été faite au sujet de la qualité. Enfin, ils peuvent aussi s'en rendre compte par la façon dont nous fixons le prix des articles. Ils nous l'envoient en nous indiquant leurs prix et ils s'aperçoivent ensuite du prix auquel nous avons réussi à le vendre ou nous avons tenté de le vendre.

**M. Kaplan:** Dois-je comprendre que l'artisan n'a aucune façon de savoir quelles seront les tendances futures du marché par exemple. Il n'entend pas parler des gens qui étudient le marché de façon à savoir quel est le goût du public, et de savoir si les moccasins sont en vogue ou non, ou si les porte-monnaie garnis de perles se vendent bien ou non?

**M. Pearson:** Non, je ne pense pas que nous puissions dire cela. Les renseignements sur les tendances, sur le développement d'un nouveau produit, sur les produits qui à notre avis pourraient bien se vendre ou qui sont exigés par le marché leur sont transmis. Dans ces circonstances, c'est le Ministère qui est responsable dans certaines parties de l'Arctique, le gouvernement des Territoires se charge surtout de la production.

**M. Mitchell:** Nous transmettons les renseignements directement à la coopérative et non

[Text]

endeavour to give the different co-ops a production figure each year which we feel we could sell in the utilitarian field, for instance garments and things like that. We place orders with the co-ops for these items. We communicate directly with the co-ops in regards to trends, to price, quality and delivery. Now it is up to the co-op at that level to communicate—

**Mr. Kaplan:** Well that is sort of *ex post facto* and—

**Mr. Mitchell:** Yes.

**Mr. Kaplan:** —they can draw conclusions from that, but would it not be better if someone would tell them for example that beaded purses are very popular this season, if they are.

**Mr. Pearson:** Well we place an order for beaded purses, if they are popular.

**Mr. Kaplan:** Oh, you do.

**Mr. Pearson:** Yes, definitely. We will place an annual order or we will place orders at any time for that item.

**Mr. Kaplan:** Thank you very much, Mr. Chairman.

**The Vice-Chairman:** Mr. Gundlock, you are next.

**Mr. Gundlock:** I am sorry, Mr. Chairman, that I was called out. However, it was a very happy occasion because a retailer from Waterton Lakes Park who sells much of this handicraft called me from the CAP office here in Ottawa. He is down here looking things over and expecting to order for next year's business. It tied in very well. I said: "I am here and you are there, and we are talking about it right now."

• 1150

I would like to make a point that I have been trying to make for many years here in Ottawa. Rather than perhaps CAP I would suggest an organization that would bring together native crafts from other sources as well. In particular, I am thinking of the southern Indians. Would the witness comment on what his thoughts would be in this connection?

I note from the report that we have before us that it seems to be a very successful opera-

[Interpretation]

pas à l'esquimau en particulier. Nous essayons de fournir chaque année aux diverses coopératives nos prévisions concernant la vente dans le domaine des produits utilitaires tels que les vêtements et d'autres articles du même genre. Nous commandons ces articles des coopératives auxquelles nous communiquons les tendances du marché, les prix, la qualité et la livraison.

C'est aux coopératives, à ce niveau-là, de communiquer.

**M. Kaplan:** Ils peuvent tirer des conclusions à partir de ces faits.

**M. Mitchell:** Oui.

**M. Kaplan:** Ils peuvent en tirer les conclusions mais est-ce que ce ne serait pas mieux que quelqu'un leur dise, par exemple, que telle chose est très populaire cette saison.

**M. Pearson:** Si les petits porte-monnaie sont populaires, nous en commandons.

**M. Kaplan:** Vraiment.

**M. Pearson:** Oui, certainement. Nous leur plaçons une commande annuelle ou à un moment donné nous leur disons: Ceci se vend très bien alors nous en voulons une très forte quantité. Cela leur indique qu'est-ce qui se vend bien à ce moment-là. C'est exact.

**M. Kaplan:** Merci beaucoup, monsieur le président.

**Le vice-président:** Monsieur Gundlock.

**M. Gundlock:** Je regrette, monsieur le président, d'avoir dû quitter. C'était une occasion très heureuse. Un détaillant de Waterloo Lakes et qui vend de grandes quantités d'articles de ce genre m'a appelé du bureau de la «Canadian Arctic Producers» ici à Ottawa. Il est ici pour faire des commandes pour l'année prochaine. Je lui ai dit: Je suis ici, vous êtes là-bas, et nous en parlons maintenant.

Il s'agirait peut-être d'une observation que je voulais formuler depuis plusieurs années à Ottawa. J'aimerais proposer l'établissement d'une organisation qui assemblerait des objets d'art indigène provenant d'autres sources aussi. Je pense surtout aux Indiens du Sud. Le témoin voudrait-il nous donner son point de vue à ce sujet? A la lecture du rapport que nous avons en mains, il semble que cette entreprise connaisse beaucoup de succès. Il faut d'autres sources mais, selon moi, il faut

[Texte]

tion. There is a need for other sources and to me there is also a need for amalgamation, shall we say. It comes from the Department as a whole or in general, in other words, and there are many sources like the example I have just mentioned. I would like to discuss this a little. It may be somewhat out of line, Mr. Chairman, but I would like to have your ideas on that.

**The Vice-Chairman:** Perhaps one or both of you gentlemen might like to answer this.

**Mr. Mitchell:** I think perhaps we both can contribute something to answer this question. First of all, the CAP was set up solely as an agency for the Northwest Territories and not for the southern Indians. We do handle Indian craft work from the Mackenzie River but we are not permitted to offer our services to the southern Indian groups that are involved in craft productions.

**Mr. Gundlock:** I appreciate this, Mr. Chairman, but what I am trying to say really—and I may as well be frank about it—is, would you consider a proposition like this to make it a native thing? We all know in public relations and in sales there is sometimes a psychological block—it may be Arctic in particular—but perhaps there is something else that they want, or they do not want to look at Indian-Eskimo-Metis. Frankly, I would like your opinion on that.

I have, as I say Mr. Chairman, for many years pushed this very thing; to get rid of—to speak quite frankly—the “Indian-Eskimo-Metis” and bring it down to Canadian native; native of Canada.

**Mr. Pearson:** Yes, I can . . .

**Mr. Gundlock:** It would broaden the scope; it would delete, shall we say, certain sections. If you do not want something from the Arctic, you can have it from the South; if you do not want something from the South, you can have it from the Arctic—the material itself.

**Mr. Pearson:** This has been considered to some extent. The problem of using Canadian Arctic Producers at this particular juncture is that we have to remember that it is a very young organization and it has grown at a tremendous rate. I happen to believe that organizations have to develop over a period of time. At this juncture I think the Indian arts and crafts problem is a very serious one. There is a much more complex and wider market where the production sources are far more varied, both geographically and in content, and there is little organization.

[Interprétation]

aussi amalgamer, si je puis dire. Il y a d'autres sources, j'en ai donné un exemple. Ce n'est peut-être pas tout à fait recevable, monsieur le président, mais je voudrais avoir votre opinion sur la question.

**Le vice-président:** Peut-être que l'un d'entre vous, messieurs, pourrait répondre à cela.

**M. Mitchell:** Nous pourrions peut-être répondre tous les deux à cette question. D'abord, le CAP a été établi pour les Territoires du Nord-Ouest et non pas pour les Indiens du Sud. Nous vendons les articles d'artisanat indien du Fleuve Mackenzie, mais nous n'avons pas le droit d'offrir nos services aux autres groupes indiens du Sud qui se livrent à l'artisanat.

**M. Gundlock:** Je vous remercie, monsieur le président, mais je veux tout simplement dire, et cela en toute franchise, je veux vous demander si vous seriez prêt à en faire une chose indigène? Nous savons tous qu'il y a certains obstacles psychologiques, mais ne pourrait-on pas essayer de mettre fin à cette division entre les Indiens, Esquimaux et Métis? Franchement, je voudrais connaître votre point de vue?

Comme je l'ai dit, monsieur le président, depuis plusieurs années, j'ai réclamé précisément cela; j'aurais voulu qu'on se débarrasse de cette distinction entre les Indiens, les Esquimaux et les Métis, pour utiliser les mots indigènes canadiens, indigènes du Canada.

**M. Pearson:** Oui, je peux . . .

**M. Gundlock:** Cela élargirait l'optique; ceci permettrait de faire disparaître certaines distinctions. Si vous ne voulez pas quelque chose de l'Arctique, vous pouvez l'obtenir du Sud, et réciproquement.

**M. Pearson:** On y a songé dans une certaine mesure. La question d'avoir recours à Canadian Arctic Producers oblige à se rappeler que cette organisation est encore très jeune et qu'elle s'est développée à une vitesse extrêmement élevée. Je pense que les organisations doivent pendre le temps de grandir. Le problème de l'artisanat indien, est un problème assez grave. Il y a un marché plus complexe et plus large si les sources de production sont plus variées, tant du point de vue géographique que du point de vue de leur contenu, il y a très peu d'organisation.

[Text]

Indeed, I would have to say that if we wanted to describe it we would say we have chaotic market situation among Indian arts and crafts. There is no question about that. All the power rests with the buyer, the retailer and so on because he can trade one small Indian group off against another. To dump that total set of problems on CAP at this particular juncture in my opinion would be to risk unduly the ability of CAP to absorb it organizationally, financially and in every other way.

• 1155

I think there is more efficiency to starting an organization to handle Indian arts and crafts at this juncture. Possibly in the future, as it develops and gets more experience and so on, they could amalgamate. But I think if you just push these total problems on to CAP and its existing organization and management you run the risk of its being able to survive as an organization.

**Mr. Gundlock:** I appreciate that very much, as a matter of fact. I am trying to compliment you upon your arriving where you have in such a short time. Really looking into the future, an organization such as yours that has been so successful apparently—I am not saying now—I just wonder whether this could not be considered.

**Mr. Pearson:** In the future—the longer run—it definitely could be considered. In the short run I feel that a small and flexible organization such as CAP is the answer to the very complex kinds of problems. It can adjust very quickly, it can move very readily, and you are not risking undue amounts of money or effort by making mistakes. The mistakes are small at the start and the marketing organization sort of builds as you make some sense out of the production resources you have. This was, in a sense, what CAP had.

I would not recommend that CAP take over the southern Indian arts and crafts marketing program. But certainly I think that CAP would look upon any such endeavour as a sister organization, if you will, give it the benefit of any experience we have and certainly give it the benefit of any merchandising know-how that we have developed or have experienced. We have offered to do this on many occasions.

**Mr. Gundlock:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Vice-Chairman:** Mr. Cullen, you are next on my list.

**Mr. Cullen:** Thank you, Mr. Chairman. I know, gentlemen, that you are interested in

[Interpretation]

En fait le marché actuel, de l'art et de l'artisanat indien, est plus chaotique. Ce sont les acheteurs, les détaillants et autres qui ont tous les pouvoirs, car ils peuvent se servir d'un petit groupe d'indiens contre un autre. Rejeter tous ces problèmes sur le CAP à ce moment-ci, ce serait risquer de compromettre la capacité de CAP de prendre en charge cette fusion des différents groupes de production.

Je crois qu'il vaudrait mieux mettre sur pied une organisation pour s'occuper de l'artisanat indien, puis avec le temps et l'expérience, les deux organisations pourraient fusionner. Mais, si vous rejetez tous ces problèmes sur le CAP, son organisation et sa direction, vous risquez de mettre sa survivance en danger.

**M. Gundlock:** Je me rends compte de cela. Et j'essaie de vous féliciter pour ce que vous avez fait en si peu de temps. Si l'on regarde l'avenir, une organisation comme la vôtre, qui a connu tant de succès pourrait peut-être envisager cette possibilité?

**M. Pearson:** A la longue, c'est possible. Mais, toutefois, à brève échéance, je crois qu'une organisation aussi souple que le CAP est la réponse à une foule de problèmes. Cette organisation peut s'adapter rapidement et en faisant des erreurs, on ne risque pas de sommes considérables d'argent et d'efforts. Les erreurs ne sont pas tellement considérables au début et l'organisation de commercialisation au fur et à mesure que vos ressources augmentent. C'est un peu ce qu'a fait le CAP.

Je ne crois pas que CAP doive s'occuper de l'artisanat des Indiens du Sud. Mais il est certain que CAP serait prêt à jouer un rôle de coopération auprès d'une organisation semblable. Nous pourrions leur faire partager notre expérience dans le domaine de la commercialisation. C'est ce que nous avons offert à plusieurs reprises.

**M. Gundlock:** Merci, monsieur le président.

**Le vice-président:** Monsieur Cullen, vous êtes le suivant sur ma liste.

**M. Cullen:** Je vous remercie, monsieur le président. J'ai noté que vous ne voulez pas

[Texte]

not flooding the market with Indian art. I am just wondering whether these other sources of marketing in Lévis, Quebec, and Hudson Bay are having that effect. Do they go in for the mass-produced type of art?

**Mr. Mitchell:** They do to a degree. Their marketing functions are orientated somewhat differently from ours. They wholesale to wholesalers who in turn develop markets to all and sundry. For instance, you can go up to Shoppers City in Ottawa and find Eskimo carvings. You will find them at Kresge's and places like that. Their technique is one of selling purely for a short run game.

We tend to think in the long term, to maintain the viability of the market for Eskimo things. In order to do this we have to maintain prestige, and you cannot maintain prestige by selling to grocery stores items which are essentially art objects or hand-crafted objects of quality.

**Mr. Cullen:** Then in your opinion, is the producer getting a better deal by dealing through your marketing procedures in the long run, or would they get a better deal in the short run from the others and in the long run from you, or would they get a better deal over all from CAP?

**Mr. Mitchell:** I think he is getting a better deal from us. We have maintained quality outlets where we can get high prices and this is really what we try to maintain—a high price structure. In order to maintain a high price structure we have to do certain things. We must maintain a prestige level of retailers where Eskimo and Northern Indian products are in association with other items that are of comparable quality and prices.

• 1200

We cannot look upon this as a quick buck this year and we do not know what will happen next year. We want to look upon it as an exercise that is going to continue over the years and we feel that our method is the best guarantee to maintain a viable market over the long haul.

**Mr. Pearson:** If I may interject, I think we can answer your question by saying that we believe our strategy is definitely the best, both in the long and the short run. Speaking very frankly, this is the basic strategy.

We say to ourselves, all right, this is what we estimate the production will be. I am talking about the fine art market, for example. We ask ourselves what it is going to be over the next three years. Our feeling generally is that it takes about three years to develop a

[Interprétation]

inonder le marché d'art indien. Je me demande seulement si les autres sources de commercialisation à Lévis (Québec) et à Hudson Bay poursuivent le même but. Ne visent-ils pas la production de masse?

**M. Mitchell:** Jusqu'à un certain point, oui. Ils procèdent de façon quelque peu différente. Ils vendent en gros à des grossistes qui vendent ensuite à des détaillants divers. On en trouve jusqu'à Shopper's City à Ottawa; ou chez Kresge, ou ailleurs. Leur technique est une technique de vente en vue de gains à court terme. Nous songeons plutôt aux gains à long terme. Il faut conserver le prestige de l'art esquimau. Il est certain qu'on ne peut pas conserver ce prestige en vendant dans des épiceries, des objets supposés être de qualité, sculptés à la main, etc. . .

**M. Cullen:** Donc, à votre point de vue, est-ce que le producteur fait mieux de traiter avec vous à long terme ou est-ce qu'il ferait mieux de traiter avec les autres à court terme et avec vous à long terme, ou est-ce que de toute façon, le mieux pour eux, c'est CAP?

**M. Mitchell:** Je crois qu'il vaut mieux qu'il traite avec nous. Nous avons conservé des magasins de luxe là où nous pouvons obtenir des prix élevés, et c'est ce que nous essayons de conserver une structure de qualité. Il faut que les détaillants qui vendent des produits indiens et des produits esquimaux bénéficient d'une réputation de prestige.

Nous ne pouvons pas envisager un profit rapide une année et Dieu sait quoi l'année suivante. Il s'agit d'une expérience qui doit se prolonger pendant des années et nous croyons que notre méthode est la meilleure pour conserver un marché viable pendant longtemps.

**M. Pearson:** Si je peux ajouter une observation. En réponse à votre question, nous croyons que notre stratégie est la meilleure tant à long terme qu'à court terme. Pour être tout à fait honnête, c'est la stratégie de base.

Nous nous disons: «voilà donc ce que sera la production». Je parle du marché des beaux-arts. Nous tentons d'établir qu'elle sera la production pendant les trois prochaines années. Nous croyons en général qu'il faut environ trois ans pour établir un nouveau

[Text]

new market. If we want to move into the southwestern U.S. market, it takes about three years to do this. First of all you have to get your galleries to accept Eskimo art as an art form. Then you perhaps have to get a few of the private collectors to accept this work in their private collections. You are then in a position to line up the good dealers.

Our first objective is to sell volume, but to sell it at the highest possible price, so we are consequently moving up the price. We try to keep one step ahead of the development of production, thereby creating an artificial scarcity, and we add geographic markets in other countries as we forecast the production going up. We want the demand to constantly exceed the supply because that allows us to push the prices up. That is the name of the game, to get the highest price we can possibly get.

**Mr. Cullen:** I would like to pursue, two other areas, Mr. Chairman. I noted your comment that you have 700 dealers in all countries, but I noticed in your summary later that your market here is 74 per cent, it is 22 per cent in the United States and 4 per cent in Europe. Seemingly your only agency in Europe is in Bonn. Are you trying to develop other outlets? I would think there would be a great market in Great Britain.

**Mr. Pearson:** Yes. The agent in Bonn is a gentleman who was with the foreign service, I think, serving in this country. When he retired he volunteered his services and asked if he could be of any help to us in the matter of promotion. That is why he is called an agent. We indeed have dealers in England, and in many other parts of Europe, and we hold a great number of exhibitions in Europe through these dealers. The product is available on a very wide scale. This chap is an agent inasmuch as he helps to sort of generally promote to the European market, and, in this way he gets us some publicity. He is fairly well connected in that respect.

**Mr. Cullen:** There is one final area that I would like to pursue. You mentioned environment and you referred to groups that have an interest, I suppose you might say, in the culture of the native peoples, and so on. Is this much of a deterrent in your market, is this a real handicap in that you are sort of supersensitive, or are you supersensitive to these people?

**Mr. Pearson:** We may be supersensitive. I expect we are very much like you gentlemen. There are constant sources of advice, people

[Interpretation]

marché. Si nous voulons nous rendre dans le sud-ouest des États-Unis, par exemple, cela prend environ trois ans. Il faut d'abord que les galeries acceptent l'art esquimau.

Il faut ensuite que certains collectionneurs acceptent d'ajouter ces œuvres à leur collection. Et à ce moment-là, on peut s'adresser aux bons vendeurs.

Mais, nous ne voulons pas vendre des grandes quantités, mais, nous voulons vendre des quantités raisonnables au prix le plus élevé possible. Nous tentons de créer une pénurie artificielle et nous ajoutons de nouveaux marchés au fur et à mesure que nous avons plus d'œuvres à écouler. Nous voulons donc obtenir le prix le plus élevé qu'il est possible d'obtenir.

**M. Cullen:** Vous dites que vous avez 700 vendeurs dans bien des pays, mais vous avez 74 p. 100 de vos marchés ici, 22 p. 100 aux États-Unis et 4 p. 100 en Europe, où votre seule agence se trouve à Bonn. Est-ce que vous tentez de trouver d'autres débouchés? La Grande-Bretagne offre un vaste marché.

**M. Pearson:** Oui, notre agent à Bonn est un ancien membre du service extérieur qui, lorsqu'il a pris sa retraite, s'est offert à nous aider. Nous l'appelons agent pour cette raison. Nous avons des vendeurs en Angleterre et ailleurs. Nous avons tenu des expositions en Europe par l'entremise de ces marchands et le produit est donc disponible. Et la personne en question est un agent parce qu'elle aide à nous donner une certaine publicité et qu'elle est très compétente.

**M. Cullen:** Vous avez parlé du milieu, vous avez parlé des groupes qui ont des intérêts dans la culture des indigènes. Est-ce que cela constitue un handicap, êtes-vous très sensibles à ces questions?

**M. Pearson:** Nous y sommes peut-être trop sensibles, nous recevons des conseils constamment, cela ne nous inquiète pas tellement,

[Texte]

are constantly offering us advice. That does not concern us too much but we do get a great deal of criticism from various pressure groups and probably we have been unable to explain our position. For example, when I said we tried to get the highest price, we get many complaints from people—through government, perhaps through their member or through the Minister, or something like that—saying that we are charging exorbitant prices for the carvings. We have to go back through those channels and say that that is what we are in business for, that is our duty.

• 1205

We are also fairly actively criticized for exporting sort of a national heritage in the form of art, and again we have perhaps not been able to explain our position on this well enough, which is essentially that it is not our role to guard the national heritage. If people decide they want to put more money into purchasing art through the various museums across the country, then they can do so, but we must sell to the highest bidder, so to speak. If we can sell higher in the United States we will do so.

I acted as sort of interim general manager and at least 50 per cent of our time was spent in this kind of activity, justifying our existence to people in the art world, people in government or to parliamentarians who were perhaps concerned that some retail shop in their constituency was not getting a fair shake. This just creates a great shortage of management time. If the Northwest Territories government wants you to go up there and attend a meeting you have to go and you have to send your top man. We just do not have that management resource. We are working on 10 per cent and everything else, gentlemen, we have to get through Treasury Board and I am sure they would not look kindly upon us if we put in a budget for a public relations man at this juncture. We cannot do it, we do not have the money. That is the problem. It is the consumption of management time in trying to justify ourselves to these various groups.

**Mr. Cullen:** Have you made a pitch?

**Mr. Pearson:** To whom?

**Mr. Cullen:** To Treasury Board for a public relations man? I might add that members of Parliament could also use one.

**Mr. Pearson:** Is that right? Well, if you have a good one...

[Interprétation]

mais plusieurs groupes exercent des pressions et nous n'avons pas pu exposer suffisamment notre situation. Lorsque j'ai dit que nous cherchions à obtenir le prix le plus élevé, certains se plaignent, par l'entremise de leur député ou de leur ministre, du fait que nous demandons des prix exorbitants pour les œuvres d'art esquimaudes. Et il faut répondre que c'est notre devoir.

On nous critique également parce que nous exportons notre héritage national du point de vue artistique. Et nous n'avons pas pu tellement exposer notre point de vue. Essentiellement, c'est que notre rôle n'est pas de conserver l'héritage national. Si les gens veulent dépenser plus d'argent et acheter ces œuvres pour les musées, ils peuvent le faire, mais il faut tout de même vendre aux meilleurs acheteurs.

J'ai agi en qualité d'administrateur provisoire et au moins 50 p. 100 de notre temps est consacré à ce genre de justification. Nous devons justifier notre existence à tout le domaine artistique vis-à-vis le gouvernement, vis-à-vis les parlementaires qui s'inquiètent. On parle également de notre emplacement à Ottawa et ceci nous place dans une situation délicate, nous n'avons pas assez le temps. Et si nous devons assister à une réunion du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, nous n'avons pas le temps d'y aller. Nous devons réaliser des profits de 10 p. 100, nous devons passer par le Conseil du Trésor, et nous n'avons pas l'argent nécessaire pour engager quelqu'un qui tenterait de justifier à notre place ce qui en est. Voilà le problème. Nous perdons beaucoup de temps à nous justifier.

**M. Cullen:** Avez-vous essayé?

**M. Pearson:** Avec qui?

**M. Cullen:** Est-ce que vous avez demandé au Conseil du Trésor de vous donner un agent de relations publiques? Les députés pourraient aussi en avoir un.

**M. Pearson:** Vrai? Si vous en connaissez un bon...

[Text]

**Mr. Cullen:** Have you tried—and I am serious about this—to increase your budget or to increase the expenditure in order to secure someone who would fill the role?

**Mr. Pearson:** We took one step at a time on this. Perhaps that was not the right way to do it, but that is the way we played it. Our first step was to try to get the funds to travel to the North and see the people who produce for us. We were not capable of doing this for the first two years of our existence because we had no money. That was our first step. Last year Mr. Mitchell spent a good deal of time in getting around to see our people to tell them what CAP was all about, what it was trying to do, what its problems were and actually trying to relate to these people. He is fluent in Eskimo, so this is fairly easy for him to do. That was our first step. The second step, of course, is to get capitalization. Perhaps next year we will go after public relations.

**Mr. Cullen:** You have made your pitch with respect to capitalization. I am sorry, I did not mean to take up so much time, Mr. Chairman.

**The Vice Chairman:** Mr. Gundlock, I believe you have a supplementary?

**Mr. Gundlock:** Thank you, Mr. Chairman. I had one point in mind that I forgot to mention earlier having to do with representation of the native people. The Northwest Territories have an Indian and an Eskimo member on their council and I think the Yukon has an Indian member on its council. I am wondering if they could not be included—even in an honorary way—in your organization?

**Mr. Pearson:** We would hope they would be.

**Mr. Gundlock:** Have you considered that? Have you asked them?

**Mr. Pearson:** Both Eric and I know Simone, for example. We are a company and we have a board of directors, and they are the people, who have to make that kind of a decision. We are sort of at the management level and we are not members of the board.

**Mr. Gundlock:** Could you consider this sort of thing?

**Mr. Pearson:** Yes, definitely.

**Mr. Mitchell:** We have requested it.

**Mr. Gundlock:** You have requested it?

**Mr. Pearson:** Yes.

[Interpretation]

**M. Cullen:** Est-ce que vous avez essayé—et je suis sérieux à ce sujet—d'accroître votre budget, ou vos dépenses, pour en obtenir un?

**M. Pearson:** Pour s'assurer les services de quelqu'un, nous avons fait un pas à la fois. C'est ce que nous avons fait jusqu'ici. Nous avons d'abord tenté d'obtenir les fonds nécessaires pour voyager dans le Nord. Nous n'avons pas pu le faire au cours des deux premières années. C'était donc la première étape. Et l'année dernière, M. Mitchell a passé beaucoup de temps à rencontrer les gens du CAP, on a tenté d'exposer quelle était la nature des problèmes, et on a également tenté de communiquer avec les gens, les Indiens et les Esquimaux.

Et c'était donc ce que nous avons fait au début. L'année prochaine, nous tenterons d'obtenir les capitaux nécessaires. L'année prochaine, nous pourrions peut-être nous occuper également de relations extérieures.

**M. Cullen:** Vous avez essayé d'obtenir des capitaux, je crois. Je m'excuse, monsieur le président, d'avoir pris autant de temps.

**Le vice-président:** Monsieur Gundlock, je crois que vous avez une question supplémentaire à poser?

**M. Gundlock:** Merci, monsieur le président. Je voulais poser une question que j'ai oubliée plus tôt. Elle porte sur les représentations de la population aborigène ou indigène. Au sein du conseil des Territoires du Nord-Ouest il y a des Indiens, de même que dans le conseil du Yukon, je me demande si ces membres ne pourraient pas faire partie à titre honoraire de votre organisation?

**M. Pearson:** Nous l'espérons.

**M. Gundlock:** Avez-vous songé à cela, les avez-vous pressentis?

**M. Pearson:** Eric et moi-même connaissons Simone. Nous sommes une société, nous avons un conseil d'administration et c'est le conseil d'administration qui doit prendre ces décisions. Mais nous ne faisons pas partie du conseil d'administration.

**M. Gundlock:** Pouvez-vous envisager cette possibilité?

**M. Pearson:** Oui, certainement.

**M. Mitchell:** Nous l'avons fait.

**M. Gundlock:** Vous l'avez demandé?

**M. Pearson:** Oui.

[Texte]

**Mr. Gundlock:** Have you received an answer?

**Mr. Pearson:** I think it is part of capitalization, which also includes a restructuring to some extent, and it is my understanding, although I do not know the status of that proposal, that along with this will go a new board of directors, if you will, with Eskimo representation on it.

• 1210

**Mr. Gundlock:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Vice Chairman:** Mr. Thomson?

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mr. Chairman, some of the questions I had in mind have been answered. I would first like to make a comment in regard to the Co-operative Union which Mr. Deakon raised earlier. Eskimo co-operatives can also be members of the Co-operative Union?

**Mr. Pearson:** Yes.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** But because of their small number they obviously would not have a big voice in the purposes of the Union but they do have a democratic voice in the Co-Op Union. I just wanted to make sure that this was on the record and understood, and I think Mr. Deakon understands this too.

In reference to capitalization, did you consider borrowing money?

**Mr. Pearson:** We did very definitely consider borrowing money, and on bended knee. We are told that we are dedicated to losing money as a company. They say, "You only have \$5.00 invested capital, how about \$2.50 borrowings?" You see, we have nothing to support it.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I was thinking perhaps from government.

**Mr. Pearson:** We have discussed this with credit unions, private sources such as banks and so on and they say there is really no way they can justify it because we have no ability to pay them back.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I thought you were going to suggest that you might ask some other co-operative to sign or back your note.

**Mr. Pearson:** We have also been to our mentors, the CUC, who certainly control the majority of our board, a number of times requesting funds but that does not seem to be their business either.

[Interprétation]

**M. Gundlock:** Est-ce que vous avez eu une réponse?

**M. Pearson:** Je crois que cela fait partie de nos projets de capitalisation qui impliquent la restructuration de l'organisation, et si je comprends bien, d'après cette proposition, nous aurons un nouveau conseil d'administration qui comptera des représentants esquimaux.

**M. Gundlock:** Merci, monsieur le président.

**Le vice-président:** Monsieur Thomson?

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur le président, quelques-unes des questions que j'avais à l'esprit ont été répondues. Mais, j'aimerais faire une observation au sujet de la Co-operative Union dont M. Deakon a fait mention plus tôt. Les Esquimaux peuvent faire partie de cette Union?

**M. Pearson:** Oui.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mais vu leur petit nombre ils n'auraient pas grand voix au chapitre de cette union, mais tout de même, ils peuvent participer démocratiquement. Je voulais simplement m'assurer que tout cela était compris. Mais pour ce qui est de la capitalisation, est-ce que vous avez envisagé d'emprunter de l'argent?

**M. Pearson:** Bien sûr, nous avons certainement envisagé la question d'un emprunt. On dit que la société est vouée à perdre de l'argent. On nous dit: «vous n'avez que cinq dollars de capital investi, pourquoi pas emprunter \$2.50.» Nous n'avons rien comme garantie.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mais peut-être pouvez-vous l'obtenir du gouvernement.

**M. Pearson:** Bien sûr. Un syndicat ou une banque pourraient nous offrir un prêt. Nous en avons d'ailleurs discuté avec eux, mais il n'y a aucun moyen pour nous de garantir un prêt.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je pensais que vous auriez proposé qu'une autre coopérative soit co-signataire ou garantisse l'emprunt.

**M. Pearson:** Nous avons aussi parlé aux administrateurs de la CUC, qui contrôlent notre conseil, et nous leur avons demandé des fonds à plusieurs reprises, mais cela ne semble pas les occuper.

[Text]

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** It was just a suggestion. Returning to Eskimos and this million dollar business, approximately what percentage of this amount would the Eskimos receive?

**Mr. Pearson:** It is \$900,000, but we do not differentiate between the co-operative and the individual. It is his organization and it is their problem after that.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Mr. Churchman, just what relationship have you and the development branch to CAP? Do you have any authority or do you deal with them at all?

**Mr. Churchman:** Mr. Chairman, we are the subsidizers—we pick up the debts of the operation.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** You would not consider loaning them some money too?

**Mr. Churchman:** I would not say we would not consider loaning money. It has already been mentioned that they need re-capitalization and re-structuring, and this is under active consideration right now. A proposal has been put to us which we have passed on because it is one of those things beyond our capacity to approve. Consideration is being given right at the moment to a re-capitalization which, if it was accepted in full, would take care of the needs put forward by management at the present time.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I just wanted to hear you say it.

**Mr. Churchman:** I wanted to get on record on that one.

**Mr. Pearson:** We have asked for more than debt, by the way. We do not want the debt load to carry.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** I wish you well. In looking at Eskimo art I notice that my tastes seem always to run to the highest priced piece. Believe me, they seem to be quite high—at this end anyway.

**Mr. Pearson:** If I may interject on a note of levity, we have a very unusual pricing practice. All art is priced by about three people in the organization. We do not average this or anything like that. We take the highest on the basis that there must be somebody else in the world that has the same remote taste as that individual has. It is high—it is very high.

[Interpretation]

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Ce n'était qu'une proposition. Maintenant parlons des Esquimaux. On parle d'un chiffre d'affaires d'un million de dollar. Quelle proportion serait la part des Esquimaux?

**M. Pearson:** A peu près \$900,000. Nous ne faisons aucune distinction entre la coopérative et les particuliers.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Une autre question monsieur Churchman: quel est le lien entre votre ministère et la CAP. Faites-vous affaire avec elle, exercez-vous un certain contrôle?

**M. Churchman:** Monsieur le président, nous subventionnons le déficit de l'exploitation.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Est-ce que vous envisageriez de leur faire un prêt?

**M. Churchman:** Nous ne l'envisageons pas. On a déjà proposé, de restructurer la CAP et de refaire sa capitalisation, mais ce ne sont pas des choses que nous envisageons maintenant. Nous avons pris connaissance de cette proposition. Voilà une chose qui dépasse notre compétence. Nous étudions cette question de recapitalisation et si elle est acceptée, elle répondra aux besoins de la société, besoins exprimés par sa direction.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je voulais justement que vous le disiez.

**M. Churchman:** Je voulais que cette question soit versée au dossier.

**M. Pearson:** Nous ne voulons pas prolonger la dette, en effet.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** A ce sujet, monsieur le président, pour ce qui est de l'art esquimaux, j'ai noté que mes goûts semblent toujours se porter aux objets très dispendieux. Croyez-moi, il me semble que les prix sont très élevés.

**M. Pearson:** Puis-je simplement dire que nous avons un régime de prix inusité, mais enfin tous les prix sont fixés par trois personnes dans l'organisation, et nous prenons toujours le prix le plus élevé, sans faire la moyenne, car nous croyons qu'il y a quelqu'un, quelque part, qui voudra payer ce prix pour satisfaire son goût. Bien sûr, le prix est élevé, très élevé.

[Texte]

• 1215

**Mr. Mitchell:** It is a case of trying to find the market. Three years ago we practised a common form of business called merchandising. We went into the art galleries of the country and found out that where the laws of nature had worked molten bronze into a certain shape that object carried a price of \$2,000. We felt that we had something compatible, if not better, and why not a price of \$2,000 for a piece of this preconceived, excellently executed work. We took the Eskimo art out of the shop and put it into the art gallery and the art world, which functions through the art galleries, accepted it.

This has brought about a lot of complaints from a number of dealers who say there are no more good Eskimo carvings, that they are all over-priced and of poor quality. This is not necessarily so. It just means that in the last three years the good pieces are no longer to be found in the shops. The good pieces are now where they belong and where we can get a proper price for them. They compete as contemporary pieces of sculpture in the art market. We have people who come to us and say, "look, my students can no longer buy Eskimo carvings because they are too high priced". That is too bad for the students, but how about the Eskimos? This is truly how we look upon it. We ourselves do not make the money. We retain only ten per cent and try to remit as much as we can back to the North.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Well, I have to compliment you on your success in this respect.

Mr. Chairman, I wonder about the address of the office here in Ottawa.

**Mr. Pearson:** We would be delighted to have anybody come down. We have a showroom and the warehouse and you can spend all the time you want. The address is 141 Catherine Street.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** Thank you.

**The Vice-Chairman:** Mr. O'Connell.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, quite a few questions I had prepared have been answered, but I would like to ask a number of questions in the financial area.

To begin with, could we have the figures of the deficit being covered by the department in each of the years and those deficits in relation to sales?

[Interprétation]

**M. Mitchell:** Il faut trouver un débouché. Il y a quelques années, nous nous sommes adressés à des galeries d'art, et dans certains cas, il y avait des objets façonnés par le hasard, sans conception préalable, qu'on faisait passer pour des objets d'arts, au prix de \$2,000. Mais nous croyions que nos objets étaient beaucoup mieux, et qu'il était ridicule de demander deux mille dollars pour un objet comme ceux-là. Nous avons pris les sculptures esquimaudes, nous les avons exposés dans des galeries d'art, et le monde artistique les a acceptées.

Cela a suscité plusieurs plaintes de la part des détaillants qui disaient qu'il n'y avait plus de bonnes sculptures esquimaudes, qu'elles étaient trop chères et de mauvaise qualité. Ce qui n'est pas nécessairement vrai. Cela veut dire que les objets de qualité ne se trouvent plus dans les magasins depuis trois ans. Ces objets sont maintenant placés là où ils peuvent se vendre, et à bon prix, là où ils doivent être. Comme sculptures contemporaines, ils concurrencent dans le marché de l'art. Il y a des gens qui disent: «Les étudiants ne peuvent plus acheter de sculptures esquimaudes! C'est trop cher!» C'est dommage, mais nous pensons aux esquimaux aussi. Nous-mêmes, nous ne faisons pas d'argent. Nous ne retenons que 10 p. 100 des profits de l'entreprise, dont nous essayons de rapatrier la plus grande partie possible vers le Nord.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Je vous félicite de vos succès.

Monsieur le président, quelle est l'adresse des bureaux à Ottawa?

**M. Pearson:** On sera heureux de vous y accueillir. Il y a une salle d'exposition et un entrepôt qui se trouve à 141, rue Catherine, à l'ouest d'O'Connor.

**M. Thomson (Battleford-Kindersley):** Merci.

**Le vice-président:** Monsieur O'Connell.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, on a répondu à plusieurs questions que j'avais déjà préparé. J'aimerais poser certaines questions dans le domaine financier. Tout d'abord, pourrions-nous avoir des précisions quant au déficit couvert par le ministère, pour chacune des années d'exploitation, et comparer ces chiffres au chiffre de vente?

[Text]

**Mr. Mitchell:** I have here last year's deficit and the proposed deficit for the year 1969-70. Our total deficit for the year 1968-69 was \$157,600, based on \$800,000 sales volume. Our proposed deficit for 1969-70, starting on April 1, based on a sales volume of \$1 million, is \$180,000.

**Mr. O'Connell:** Can you go back one year before that?

**Mr. Pearson:** It runs roughly about the same percentage.

**Mr. O'Connell:** 18 to 20 per cent. Yes, about that. We calculate that it costs about 30 per cent to operate.

**Mr. O'Connell:** That is ten per cent commission and twenty per cent deficit.

**Mr. Pearson:** That is about it.

**Mr. O'Connell:** That makes roughly 30 per cent.

**Mr. Pearson:** Somewhere between 28 and 32. Hopefully it is on the declining swing as our volume increases.

**Mr. O'Connell:** That is what I was trying to get at.

**Mr. Pearson:** Yes.

**Mr. O'Connell:** Is the trend to a decreasing deficit as sales increase.

**Mr. Pearson:** Yes. It is. It will not decrease a great deal. About 25 to 28 per cent will be about as low as it probably will get in the foreseeable future of sales increases. It is a very expensive product to merchandise.

• 1220

**Mr. Mitchell:** Part of the high operating cost is because the company is committed to an Eskimo training program. We are committed to Arctic travel. We are committed to market development, promotion and advertising publications. The high cost of Arctic travel is not usually encountered by organizations in the South.

They are not committed to Eskimo training programs. We cannot operate the company on Eskimos alone. We must have a back-up staff of competent people and, hopefully, as we train Eskimos they will fulfil their functions. But we cannot operate on a training program, we must operate with a competent staff. These are costs that are not normally encountered in usual business practices.

[Interpretation]

**M. Mitchell:** L'an dernier, le déficit était de \$157,000 environ pour des ventes de \$800,000. Et pour 1969-1970, d'après un volume de vente prévu d'un million de dollars, le chiffre est de \$180,000.

**M. O'Connell:** Pourriez-vous remonter une année de plus en arrière?

**M. Pearson:** C'est à peu près le même pourcentage, de 18 à 20 p. 100. Nous avons calculé qu'il nous faut une marge de 30 p. 100 pour pouvoir exploiter l'entreprise.

**M. O'Connell:** Donc, 10 p. 100 pour la commission et 20 p. 100 de déficit.

**M. Pearson:** A peu près.

**M. O'Connell:** Cela revient à peu près à 30 pour cent.

**M. Pearson:** C'est environ de 28 à 32 p. 100. Nous espérons réduire ce pourcentage à mesure que nos ventes augmentent.

**M. O'Connell:** C'est justement ce que je voulais dire.

**M. Pearson:** Bon.

**M. O'Connell:** Le déficit baisse-t-il à mesure qu'augmentent les ventes?

**M. Pearson:** Oui, le déficit ne tombera pas beaucoup. Il n'ira jamais plus bas que 25 p. 100 dans un avenir prévisible. C'est une exploitation très coûteuse.

**M. Mitchell:** Le coût élevé de l'exploitation découle du fait que nous avons un programme de formation des Esquimaux. Il ya aussi les déplacements, la promotion des marchés, la publicité dans des revues. Les frais élevés de déplacement dans l'Arctique n'existent pas dans le sud.

Les organismes du sud n'ont pas à former les Esquimaux. Nous pouvons réussir notre exploitation à l'aide seulement des Esquimaux. A mesure que nous formons les indigènes, ils pourront remplir leurs fonctions. Nous ne pouvons fonctionner seulement avec un programme de formation: il nous faut un personnel compétent. Ce sont là des frais que les autres entreprises n'ont pas à subir.

[Texte]

**Mr. Pearson:** You will also recognize, of course, that our inventory fluctuations are very wide. We have to take things in very heavily at certain times of the year, like at the sea-lift time, and carry those over.

**Mr. O'Connell:** Would you say that the shortage of working capital adds to the cost of the operation? Or if I put it around the other way, would substantial infusion of working capital tend to reduce the deficit requirement?

**Mr. Mitchell:** Yes, I think so.

**Mr. O'Connell:** Could you try to indicate how, and perhaps measure it?

**Mr. Pearson:** I do not think that it is going to...

**Mr. Mitchell:** In the accounting, of course.

**Mr. Pearson:** Yes, it will reduce our accounting cost. We now have to run about 28 to 30 little businesses in order to cover accounts receivable, and account for accounts receivable in inventory, of course. It probably will not reduce it substantially because that will be partially offset by the cost of capital that we have to absorb as an organization. The question as to what our deficit is depends really, I suppose, on the government's policy as to how much subsidization of Eskimo and Indian people they want. In other words, if they want to over-pay for production, then that is the government's business. We tell them essentially what we require. We give them a full report of our budgets and our forecasts and where all the money is being spent, and then we say we will take 10 per cent mark-up or we will take 15 per cent mark-up, or whatever. It is possible to be self-sufficient, but then the one who pays for it, of course, is the co-operative or the carver.

**Mr. O'Connell:** Yes, that was the point I was going to come to. If you had the working capital you would be paying as you purchase the goods, presumably, rather than taking on consignment. What additional power or influence would this therefore give you over the production process? Would you be paying that kind of price that would lead to a break-even point, or would you be paying that kind of price which was being set by the co-operative in view of the fact that it has perhaps other outlets too? Is the situation competitive enough, given working capital, that the price paid to the producer would not be lowered by the fact of your working capital?

[Interprétation]

**M. Pearson:** Vous remarquerez que notre inventaire fluctue beaucoup, qu'à un certain moment, il est très élevé. Nous devons entreposer les objets à certaines époques de l'année, notamment jusqu'à la saison de la navigation, avant de pouvoir les transporter.

**M. O'Connell:** Diriez-vous que la pénurie de fonds de roulement ajoute aux frais d'exploitation? Or, si vous voulez un fonds de roulement plus élevé, pourrait-il réduire le déficit?

**M. Mitchell:** Oui, je crois.

**M. O'Connell:** Pourriez-vous nous indiquer dans quelle mesure?

**M. Pearson:** Je ne crois pas qu'il va...

**M. Mitchell:** Au point de vue comptabilité, bien sûr.

**M. Pearson:** Je ne crois pas que cela réduirait notre déficit comptable, bien sûr, pour acquitter nos comptes payables etc. Cela ne réduirait pas sensiblement notre déficit à cause des frais de capitalisation que nous devons absorber. Il s'agit de déterminer quel est notre déficit. Je suppose que la politique gouvernementale est de voir dans quelle mesure il faut subventionner les Esquimaux, dans ce domaine. Par conséquent, si le gouvernement veut payer un prix plus fort, pour la production, c'est son affaire. Ce que nous voulons, pour boucler notre budget, c'est d'établir quelles sont nos dépenses et de calculer un profit quelconque, 10 ou 15 p. 100. Il est possible que notre entreprise soit rentable, mais celui qui doit payer, bien sûr, c'est la coopérative ou le sculpteur.

**M. O'Connell:** C'est justement la question que je voulais soulever. Si vous aviez les fonds de roulement nécessaires, vous acquitteriez les objets à mesure qu'ils sont produits? Quelle autorité ou quelle influence vous faudrait-il pour accroître cette procédure? Est-ce que vous paieriez ces prix si vous vouliez obtenir la rentabilité, vu que les coopératives ont d'autres débouchés, d'ailleurs, est-ce que la situation est concurrentielle? Supposant que vous ayez plus de fonds de roulement, ne croyez-vous pas que les prix versés aux producteurs pourraient être moins élevés en ce cas-là?

[Text]

**Mr. Pearson:** Again, I think it is up to the government to decide whether they want to continue a policy of subsidizing the Eskimo co-operatives through CAP. They could perhaps subsidize them directly. I really do not know. I do not think there is any question that we could compete on a break-even proposition.

**Mr. O'Connell:** Would you be better off if you had a budget financed by the Department for training and developmental purposes that was not in any way connected with your marketing arrangements?

**Mr. Pearson:** This is another area which we have proposed, and my understanding is that the Department is giving it consideration. Where we are involved in activities which are not normal business activities in a competitive business sense, we would ask for contract support, in other words contracts from the Department for performing these activities.

**Mr. O'Connell:** I would think that would be a very sound move in that the components of a subsidy would therefore be pointed out and clearly identified and budgeted for in annual appropriations.

• 1225

**Mr. Pearson:** Yes, and indeed they are now, because these can be pulled out of the contracts proposals that we put in, which are very detailed. They go down to salary budgets and everything else.

**Mr. O'Connell:** Would you care to estimate what proportion of the sales volume, in order to put it closer into the deficit if you like, would actually be accounted for by these extra activities, the training and developmental activities?

**Mr. Pearson:** I would not, off the top of my head. That is probably not the place to talk from.

**Mr. O'Connell:** You would do a great deal more if you could, presumably?

**Mr. Pearson:** Do a great deal more? We could spend more money?

**Mr. O'Connell:** Yes.

**Mr. Pearson:** Oh, definitely.

**Mr. O'Connell:** In that area, I would add.

**Mr. Pearson:** Very definitely, with little trouble. I would think about one-third. Our present deficit is...

[Interpretation]

**M. Pearson:** Encore une fois, je crois qu'il appartient au gouvernement de décider s'il veut poursuivre sa politique de subventions aux Coopératives esquimaudes, par l'entremise de notre Société. Il pourrait peut-être les subventionner directement? Je l'ignore vraiment, mais il est sûr que nous ne pouvons faire la concurrence et être rentable.

**M. O'Connell:** Les choses iraient-elles mieux si vous aviez un budget financé par le ministère pour la formation du personnel? Et qui serait tout à fait en dehors des travaux de commercialisation?

**M. Pearson:** On l'a déjà proposé et, si je comprends bien, le ministère a cette proposition à l'étude. Notre activité, en elle-même, n'est pas essentiellement commerciale. Jusqu'à un certain point, nous aimerions qu'on appuie nos contrats, c'est-à-dire qu'un ministère voit à ce que les choses se fassent.

**M. O'Connell:** Je crois que ce serait la meilleure chose à faire, de voir à ce que nos besoins soient clairement identifiés et qu'on les inclue dans le budget.

**M. Pearson:** Aujourd'hui, cela est tiré des propositions que nous avons faites, qui sont très détaillées et il est question du budget des salaires, etc.

**M. O'Connell:** Pourriez-vous estimer quelle portion du volume des ventes, ou, si vous voulez, plus précisément, serait comptable à partir de ces activités supplémentaires, de la formation, etc.?

**M. Pearson:** Je ne voudrais pas parler en ignorance de la chose. Ce n'est probablement pas le moment d'en parler.

**M. O'Connell:** Vous aimeriez faire beaucoup plus, si vous le pouviez?

**M. Pearson:** Beaucoup plus? Nous pourrions dépenser plus d'argent?

**M. O'Connell:** Oui.

**M. Pearson:** Certainement.

**M. O'Connell:** Dans ce domaine, devrais-je ajouter.

**M. Pearson:** Très certainement, avec un peu d'ennuis. Je dirais que c'est environ le tiers. Notre déficit actuel est...

[Texte]

**Mr. O'Connell:** It could be attributable to those...

**Mr. Pearson:** Yes. A very high percentage, at this particular juncture, is in Arctic travel.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I do not have very much more in the way of questions except perhaps to make a comment, if you would permit me, at the end. I had a question, but it may have been answered. I wanted to ask what is the size of the 10 per cent commission related to the sales volumes? Is it 10 per cent of the figure that you quote here, this \$100,000?

**Mr. Pearson:** Yes. If we stand to sell a million dollars, then we retain \$100,000, 10 per cent of our selling price.

**Mr. O'Connell:** That is what you relate here as your invoice price?

**Mr. Pearson:** That is right.

**Mr. O'Connell:** Before I come to the comment, I have one other question. You refer on page 9 to a restructuring of the organization, and presumably this is related to capitalization. Could you indicate what was in your mind concerning the restructuring of the organization?

**Mr. Pearson:** How we would get the government to put equity money into an operation was one of the things that was very definitely in mind. What kind of a corporate structure would they require in order to fulfil their obligations, presumably in the spending of public funds or whatever it is? That was one of the major ones. The second one was, of course, to get a better representation, as has already been brought up, of Northern Indian and Eskimo people on our Board and also perhaps a better representation of the business community or people who could be of active use to us, as a board of directors.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, the comment I was going to make is perhaps premature owing to the fact that we have not seen the proposal for a new financial structure that CAP is presenting to the government. But it would seem to me reasonable that the Government of Canada would take a larger equity position than 5%. It would seem to me it ought to be in the nature of perhaps \$200,000 of equity capital, something in that order, say 20 per cent of sales, and that would then put the company in the position to go into the commercial markets to borrow on the basis of a modest equity position, if it wished to. If the company is operating quite successfully

[Interprétation]

**M. O'Connell:** On pourrait l'attribuer à ces...

**M. Pearson:** Oui. Dans la conjoncture actuelle, une grande partie de nos frais vont aux déplacements dans l'Arctique.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je n'ai plus d'autres questions à poser. Si vous me permettez une observation; oui, j'ai une question que j'ai omis de demander, mais on y a peut-être répondu. Au sujet de la commission de 10 p. 100 concernant le volume des ventes, s'agit-il de 10 p. 100 des chiffres que vous venez de citer, ces \$100,000?

**M. Pearson:** Oui, si nous vendons pour un million de dollars, nous retenons \$100,000, soit 10 p. 100 de notre prix de vente.

**M. O'Connell:** Ce que vous appelez ici le prix de facture?

**M. Pearson:** En effet.

**M. O'Connell:** Avant de passer à mon observation, j'ai une autre question à poser. Si on fait allusion, à la page 9, à la restructuration de l'organisation, je suppose qu'il est question de la capitalisation? Qu'envisagez-vous, à ce moment-là, en fait de restructuration?

**M. Pearson:** Vous voulez que le gouvernement vous accorde des fonds à votre exploitation, mais quelle genre de structure le gouvernement demanderait-il pour l'acquiescement des obligations? Justement, c'est une des choses principales. La deuxième chose, c'est d'avoir une représentation plus élevée de la population esquimaude et indienne et aussi une représentation plus élevée de la collectivité industrielle, qui pourrait nous être utile, au sein de notre conseil d'administration.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, mon observation est peut-être trop hâtive, car nous n'avons pas vu les propositions au sujet de la restructuration financière proposée devant le gouvernement, mais il me semble que le gouvernement pourrait accroître ces facilités de financement, il pourrait peut-être fournir \$200,000, mettons 20 p. 100 des ventes, par exemple, ce qui permettrait à la Société d'être en mesure d'affronter les marchés commerciaux et de contracter un prêt. Si la Société le veut, et je ne vois pas si la Société est assez rentable, si le déficit est plus ou moins instable, par rapport aux ventes, mettons 20 p. 100, je ne vois pas pourquoi le

[Text]

and the deficit seems to have some stability to it in relation to sales, say 20 per cent, I do not see why the Department could not advance monies in the beginning of the year rather than covering the deficit at the end of the year. The financial situation appears to have stabilized somewhat.

**Mr. Pearson:** Yes. The Department does not advance us money on a subsidy basis. They pay us money on the basis of a contract that we propose to them. We say that here is what we forecast our sales levels to be, here is what it is going to cost to operate, here is what we can get as a result of our 10 per cent commission position. Here is our cash flow, and therefore this is when we will require funds in the business. We operate very close to a zero cash position by month, so that they do pay us in advance. In other words, they will pay us on quarterly instalments in advance.

• 1230

**Mr. O'Connell:** Where does your working capital requirement come in?

**Mr. Pearson:** Where do we require working capital?

**Mr. O'Connell:** Yes.

**Mr. Pearson:** To finance inventory and accounts receivable.

**Mr. O'Connell:** Is that not in your contract with the Department?

**Mr. Pearson:** No. Our contract is only to cover operating costs, that is, salaries, rents...

**Mr. O'Connell:** So you need permanent capital which is...

**Mr. Pearson:** All our furniture, fixtures, and warehouse equipment is rented.

**Mr. O'Connell:** If you had some permanent equity capital of a few hundred thousand dollars from the government you would still presumably need more than that for working capital, would you not? What is your estimate of working capital today?

**Mr. Pearson:** I think we would have to go into the whole thing. It will run probably as high as \$600,000, or so, at certain times of the year, if we follow a policy of prompt repayment.

You have to remember that the receipt of goods from the Arctic is not even. Inventories

[Interpretation]

ministère ne pourrait pas avancer des fonds au début de l'année plutôt que de couvrir le déficit à la fin de l'année. La situation financière paraît plus ou moins stabilisée.

**M. Pearson:** Oui, mais le ministère n'avance pas d'argent sous forme de subventions, il acquitte le coût des contrats que nous lui proposons. Nous lui disons: «Voici les prévisions de nos ventes, voici ce qu'il nous en coûte pour exploiter notre entreprise, voici ce qu'il nous faut pour avoir notre commission de 10 p. 100, voici notre chiffre d'affaires, voici ce que nous exigeons». Et, en fait, nous exploitons l'entreprise avec plus ou moins d'argent en caisse. Par conséquent, le gouvernement pourrait nous payer des versements trimestriels.

**M. O'Connell:** Mais quelles sont vos exigences en fait de fonds de roulement?

**M. Pearson:** Quand avons-nous besoin de fonds de roulement?

**M. O'Connell:** Oui.

**M. Pearson:** Pour financer l'inventaire et les comptes à recevoir.

**M. O'Connell:** N'est-ce pas précisé dans le contrat que vous avez passé avec le ministère?

**M. Pearson:** Non. Le contrat ne porte simplement que sur les frais d'exploitation, c'est-à-dire les traitements, les loyers...

**M. O'Connell:** Vous avez donc besoin d'un capital permanent qui...

**M. Pearson:** Tous nos meubles, nos accessoires et notre matériel d'entrepôt sont loués.

**M. O'Connell:** Si vous disposiez d'un capital permanent de quelques cent mille dollars venant du gouvernement par exemple, vous auriez besoin de plus que cela comme fonds de roulement? Quel est selon vous le montant de fonds de roulement que vous devez avoir aujourd'hui?

**M. Pearson:** Je crois que nous aurions à étudier toute l'affaire. Le montant s'élèvera à près de \$600,000 à certains moments de l'année, si nous suivons une politique de remboursement rapide. Vous devez vous rappeler que l'arrivage des marchandises en provenance de l'Arctique n'est pas régulier. Les

[Texte]

are extremely high in the fall, when the sea lift comes in, so that it is very easy to have \$300,000 to \$400,000 dropped on your doorstep with inventory.

**Mr. Thomson (Battleford-Kindersley):** On a supplementary, Mr. Pearson, if you had, shall we say, \$400,000 you could borrow a little?

**Mr. Pearson:** Oh, yes.

**Mr. O'Connell:** What you need is equity capital so that you can go and borrow from commercial sources—five dollars being insufficient?

**Mr. Pearson:** The \$5 is not departmental money or government money, by the way.

**The Vice-Chairman:** Does that complete your questioning, Mr. O'Connell?

**Mr. O'Connell:** Yes.

**Mr. Simpson:** Mr. Chairman, Mr. O'Connell has covered a number of the questions I intended to ask, but this brief has been handed to me. I assume it is an up-to-date brief, and I see it mentions that the Board has a staff of 22. Is that current?

**Mr. Mitchell:** That is as of today.

**Mr. Simpson:** You mentioned that you had a representative, or an agent, in Bonn, and that you had dealers in other countries. Do the 22 include agents outside Canada? Are they on staff?

**Mr. Mitchell:** No; they work on a straight percentage basis, on sales volume.

**Mr. Simpson:** They work on a straight percentage. Therefore, the 22 are pretty well all employed here in Ottawa?

**Mr. Mitchell:** All employed in Ottawa.

**Mr. Simpson:** I notice you say, "CAP was founded in 1965 as a central marketing agency for the arts and crafts program of the Department of Northern Affairs and Natural Resources". Can you say whether it was an idea of the Department, or did a group of people approach the Department with this idea?

[Interprétation]

inventaires sont extrêmement élevés à l'automne quand le convoi par mer arrive. Aussi est-il très facile d'avoir \$300,000 ou \$400,000 d'objets en inventaire.

**M. Thomson (Battleford-Kinderley):** Question supplémentaire. Disons que vous avez \$400,000, vous pourriez emprunter un peu?

**M. Pearson:** Oh oui, exactement.

**M. O'Connell:** Ce dont vous avez besoin, c'est du capital action qui vous permette d'emprunter des établissements commerciaux, cinq dollars étant insuffisant.

**M. Pearson:** Si le \$5 n'est pas de l'argent du ministère ou du gouvernement.

**Le vice-président:** Est-ce que cela complète les questions que vous vouliez poser M. O'Connell?

**M. O'Connell:** Oui.

**M. Simpson:** Monsieur le président, M. O'Connell a traité de certains sujets que je voulais aborder moi-même mais le mémoire qu'on nous a présenté, je présume que c'est un document à jour. Il mentionne en particulier que l'on a un personnel de 22. Est-ce en ce moment?

**M. Mitchell:** Oui, c'est à compter d'aujourd'hui.

**M. Simpson:** Vous mentionnez que vous avez un représentant ou un agent à Bonn et que vous avez des vendeurs dans d'autres pays. Est-ce que le 22 comprend les agents à l'extérieur du Canada? Font-ils parti du personnel?

**M. Mitchell:** Non, ils ne sont pas compris dans le personnel; ils travaillent sur une base de pourcentage, selon le volume de leurs ventes.

**M. Simpson:** Ils travaillent donc au pourcentage. Donc les 22 sont presque tous employés ici à Ottawa?

**M. Mitchell:** Oui, tous sont employés d'Ottawa.

**M. Simpson:** Je remarque que vous déclarez que la SPA a été fondée en 1965 comme organisme central de commercialisation pour le programme des œuvres d'art et d'artisanat esquimaux. Le programme mis en œuvre par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Est-ce que cela est une idée du ministère ou si c'est un groupe de personnes qui est venu voir votre ministère pour y proposer cela?

[Text]

**Mr. Mitchell:** I believe the concept of the central marketing organization for arts and crafts arose out of a cooperative conference at Frobisher Bay in 1963 or 1964; I cannot remember which.

**Mr. Simpson:** How has the staff increased over the years? I assume one, or possibly both, of you gentlemen have been with CAP...

**Mr. Pearson:** I am retired.

• 1235

**Mr. Simpson:** Mr. Mitchell, have you been with CAP...

**Mr. Mitchell:** Yes, from the founding of the company. The staff has increased in proportion to the expansion of the operation.

CAP started off with four people. We had a part-time, half-day secretary-cum-book-keeper and eventually we had a full-time secretary, and so on. As the sales volume increased the company went through various forms of expansion.

When the company started there was a fenced-up demand for Eskimo arts and crafts. This demand was met after the first eighteen months of operation. To expand it was essential that new demand must be created, that we must get out into more geographically remote markets and create new demands. To do this required sales staff, and we increased the sales and all relative functions that are connected with usual business operations. Therefore, in the course of three years we have gone from four people, doing something like \$100,000 worth of business, to our present volume which requires 22 people.

**Mr. Simpson:** Without intending to pry, or be at all personal in this, I am interested in the make-up of this organization. At the beginning, who appointed you? I ask that because I am going to follow up with a question on how you recruit your staff at this particular stage of the operation. In the beginning, how was the organization formed in relation to the original employees, or the general manager at the time?

**Mr. Mitchell:** It is quite a story.

**Mr. Pearson:** It is very long and involved. None of these things happen easily. The company was formed mostly, or in good part, through the auspices of the department, and they agreed to assist it financially.

Mr. Mitchell was available and he had the characteristics, of course, that everyone was

[Interpretation]

**M. Mitchell:** Je crois que le concept d'un organisme central de commercialisation pour les œuvres d'art et d'artisanat a pris naissance lors d'une conférence sur les coopératives à Frobisher Bay, en 1963 ou 1964, je ne me rappelle pas de la date exacte.

**M. Simpson:** Combien de personnel s'est-il accru au cours des années? Je présume que vous deux peut-être, messieurs, avez fait partie de CAP.

**M. Pearson:** Moi, je suis à la retraite.

**M. Simpson:** M. Mitchell, avez vous fait partie de CAP?

**M. Mitchell:** Oui, je suis avec la compagnie depuis sa fondation. Le personnel s'est accru en fonction de l'expansion de l'entreprise. Au début, il y avait trois ou quatre personnes. Nous avions une secrétaire à temps partiel, qui travaillait aussi comme comptable; nous avons eu ensuite une secrétaire à plein temps. Avec l'accroissement des ventes la société a connu diverses formes d'expansion.

Quand la société a commencé il y avait une demande restreinte d'objets d'art esquimaux. Elle a satisfait à cette demande après 18 mois de fonctionnement. Pour assurer un accroissement continu il était important de créer de nouveaux marchés, et de chercher des marchés dans les endroits géographiquement plus éloignés pour créer ces demandes. On avait besoin de vendeurs et on a augmenté les ventes et toutes les fonctions connexes au monde des affaires ordinaires. Par conséquent, au cours de trois ans il y a eu une augmentation de 4 personnes, faisant des affaires d'une valeur de \$100,000, au volume actuel qui nécessiterait 22 personnes.

**M. Simpson:** Sans être indiscret ou trop personnel je voudrais connaître la structure de cette organisation. Au début, qui vous a nommés? Cela m'intéresse parce que je poserai une question complémentaire à ce sujet. Comment recrutez-vous votre personnel à ce moment en particulier. Au début, quelle était la formation des premiers employés et du gérant général à ce moment-là?

**M. Mitchell:** C'est une longue histoire.

**M. Pearson:** C'est une longue histoire en effet. Ces choses ne se font pas facilement. La société a été créée, en bonne partie sous les auspices du ministère, qui a consenti à lui apporter l'aide financière.

M. Mitchell est venu nous prêter main forte. Il avait bien sûr toutes les qualités

[Texte]

looking for—one of the major ones being that he knew the North and was fluent in Eskimo.

Now, of course, the staff is hired as in any other business. If we require a warehouseman, or an accounting clerk, or a secretary, or someone of this nature, we go out on the job market and retain them. To get management people and senior sales people is more difficult, and we hope that capitalization restructuring will help this along.

It is difficult to get a manager to stay with an organization that has a one year's duration. It is very difficult to convince them they have a career there. Once I think it becomes permanent, in terms of capitalization, this will be much easier. At this juncture we have a very good staff.

**Mr. Simpson:** I take it therefore, that the employees of CAP are not employees of the department? They are not civil servants?

**Mr. Pearson:** No; with one exception, and this was an extremely good sales person—a lady who was with the Department in their craft operations a long time ago, or when it was operating for Northern Development. She came with us, but because of her seniority in the civil service she was unwilling to break those ties, so the Department has loaned her to us since. I think that is the arrangement we have now. This is quite understandable. She has long service, and she is extremely good for us. But no one else is departmental.

• 1240

On the odd occasion, if a particular project comes along and we have to do something about it, we will beg, borrow and steal from the Department anything that we can get our hands on—including people, if they happen to have someone. It may be for some design work, or for some particular promotional activity that we just cannot staff.

**Mr. Simpson:** But normally, though, if your workload increases you...

**Mr. Pearson:** We retain our own employees. They are all our own employees, with this one exception.

**Mr. Simpson:** You go into the normal market to get your own employees?

**Mr. Pearson:** Yes; we advertise in the newspapers and select on that basis.

[Interprétation]

requis dont on avait besoin, dont le Nord et les esquimaux qu'ils connaissait bien. Maintenant, le personnel est embauché comme dans toute autre entreprise commerciale. Si nous avons besoin d'un employé d'entrepôt, d'un aide-comptable ou d'une secrétaire etc., nous les recrutons sur le marché du travail.

L'embauche devient plus difficile, quand il s'agit des cadres ou des personnes du service des ventes, et nous espérons que la nouvelle structure de la capitalisation nous permettra de remédier à ce problème.

Il est difficile de trouver un gérant qui restera dans une telle organisation d'une durée d'un an, et de le convaincre qu'il s'agit d'une carrière. Une fois que cela sera permanent du point de vue du capital, l'embauche sera plus facile aussi. A ce moment là nous aurons un personnel très efficace.

**M. Simpson:** Donc, les employés de la SPA ne sont pas des employés du ministère? Ce ne sont pas des fonctionnaires?

**M. Pearson:** Non, à l'exception d'une très bonne vendeuse qui a travaillé pour le ministère dans le Service de l'artisanat il y a longtemps, et plus tard pour le Développement du Nord. Elle nous a joint mais à cause de ses longues années de service dans la fonction publique elle n'était pas disposée à rompre. C'est pour cette raison que le ministère nous l'a prêtée depuis. Je pense que c'est l'arrangement actuel et c'est compréhensible. Elle a des longues années de service et elle nous rend des services incommensurables. Mais il n'y en a aucun autre qui soit du ministère.

De temps à autre si nous voulons réaliser un projet particulier, nous allons essayer de demander, d'emprunter et même de voler tout ce que nous pouvons du ministère y compris des employés, si cela est possible. Parfois il s'agit d'un travail de projet ou d'une certaine publicité pour lesquels nous ne disposons pas de personnel suffisant.

**M. Simpson:** Supposons que votre travail s'accroît...

**M. Pearson:** Oui, nous garderons nos employés à l'exception de cette personne en particulier.

**M. Simpson:** Est-ce que vous recrutez sur le marché du travail?

**M. Pearson:** Oui, nous mettons des annonces dans les journaux et nous choisissons l'employé sur cette base.

[Text]

**Mr. Simpson:** How many of your staff would be classed as purchasers, or buyers?

**Mr. Pearson:** None as buyers, or purchasers, as such. We have one particular individual whom we classify as a pricer. She has quite a background in arts and crafts with the Canadian Handicraft Guild, and her job is to do the initial pricing. Our prices bear no relationship to those that are on the object when it comes down. We forget that and try to price to the market.

**Mr. Simpson:** Perhaps instead of my asking you one or two further questions you could just give me a brief rundown on how you actually obtain the Eskimo art. You said in reply to one of the members that if beaded purses were in demand you would instruct your people to put in an order for them.

**Mr. Pearson:** Yes; we would put in an order.

**Mr. Simpson:** Do you order Eskimo art, or do you make periodic trips up to see what is there and purchase what you want?

**Mr. Pearson:** No; you do not order Eskimo art in that sense, of course.

**Mr. Simpson:** No.

**Mr. Pearson:** You identify it by areas, and you can give advice, or blanket types of orders, and say, "We can purchase from you \$100,000 worth of good quality art," if the people are interested in producing that much.

Our representatives travel around in the North to attempt to improve the actual price that the co-operative gives to the carver himself, talk to them about their art and also advise them on their little organization and how they can do this; and what problems we have had with the kinds of products they are shipping out.

But where the product is parkas, for example, we will order, because there you have a size problem and you have to order certain sizes, or they will all come down size 13; or if you order mukluks, the same thing often hap-

[Interpretation]

**M. Simpson:** Combien de membres de votre personnel étaient autrefois des acheteurs pour vous?

**M. Pearson:** Nous n'avons pas d'acheteur dans ce sens. Nous avons une personne à laquelle nous avons donné le titre de préposée à l'établissement des prix. Il s'agit d'une femme qui a déjà une bonne expérience dans le domaine de l'artisanat et de l'art, ayant travaillé pour la *Canadian Handicraft Guild*; c'est elle qui fait le premier établissement des prix. Nos prix n'ont aucun rapport avec les prix qui sont inscrits sur les objets quand nous les recevons. Nous fixons les prix en fonction du marché, ignorant le prix indiqué.

**M. Simpson:** Me permettez-vous de poser une seule question à laquelle j'aimerais avoir une brève réponse, plutôt que deux questions. Comment faites-vous actuellement pour obtenir des œuvres d'art esquimaudes? Vous avez mentionné, en réponse à la question d'un des députés, que lorsqu'on vous demande par exemple, des sacoches ornées de grains vous faites faire des commandes par votre personnel.

**M. Pearson:** Oui, c'est exact.

**M. Simpson:** En ce qui concerne les œuvres d'art esquimau, faites-vous des voyages périodiques pour voir qu'est-ce qu'ils ont produit et ce que vous voulez acheter?

**M. Pearson:** Non. Dans le cas des œuvres esquimaudes, on ne commande pas de cette façon.

**M. Simpson:** Non.

**M. Pearson:** Nous reconnaissons les régions où nous pouvons donner des conseils ou des genres de commandes en blanc, disant que nous pouvons acheter pour \$100,000. Si les gens sont intéressés à produire la quantité qu'il nous faut. Les agents de notre société font beaucoup de voyages dans les régions du Nord pour tenter d'améliorer les prix que le sculpteur reçoit de la coopérative. Les agents leur parlent de leur art, leur donnent des conseils quant à l'organisation, nous leur disons quels sont les problèmes que nous avons eus avec le genre de produits qu'ils expédient. Dans le cas que je viens de mentionner il y a des problèmes de grandeur.

Cependant, dans le cas de parkas, par exemple, nous devons les commander à cause du problème de taille; autrement, ils seraient tous faits à la même taille; la même chose s'applique aux mukluks.

[Texte]

pens; you get size—oh, fantastic things. You have to order certain sizes and tell them whether they are men's, women's or children's.

**Mr. Simpson:** Yes; I am sure we all can understand that you cannot order in the field of art.

How many times a year do your representatives have to tour the various places in the North?

**Mr. Pearson:** The maximum is once, and not always every year to all areas, by any stretch of the imagination. We could not afford it. They ship us everything they make; or if we are the agency they have selected they will just pack it up in crates and ship it down. Then it is up to us to price it and to sell it for them.

**Mr. Simpson:** My next, and possibly final, question is just to clarify a point. You mentioned in reply, I think, to Mr. Thomson, that you might be confronted with a \$300,000 shipment of art coming in at one time when the shipping was being done at a certain period of the year and that you have to have money available. Perhaps I do not understand this correctly, but it is mentioned that you are obliged to take your goods on consignment.

• 1245

**Mr. Pearson:** Yes; my statement that we would have to pay for it related to our being permitted to pay for it through capitalization. We would then have to have a policy relative to repayment.

The co-operative would expect to get their money in a given period of time, and we would have to guarantee that within a week, or two weeks, or something like, we would remit the money to their bank or send it by mail—whatever they wanted. At this juncture, this is not a problem, simply because we own neither the inventory nor the accounts receivable.

**Mr. Simpson:** At the moment, then, as I understand it, it is all on consignment.

**Mr. Pearson:** That is right.

**Mr. Simpson:** It takes a certain period of time before the money actually arrives back after the goods are sold.

**Mr. Pearson:** Yes. If we have to ship a piece of sculpture to a show in, say, Amsterdam and they display it for two weeks and

[Interprétation]

Il faut expliquer qu'il y a des tailles pour les hommes, pour les femmes, pour les enfants, et leur commander ces grandeurs.

**M. Simpson:** Nous voyons très bien que vous ne pouvez pas passer de commande de cette façon dans le cas des œuvres d'art. Combien de fois par année êtes-vous obligé, vous-même ou votre personnel, de vous rendre dans les différents endroits du grand Nord?

**M. Pearson:** Au maximum une fois par année et même pas toutes les années et dans toutes les régions. Cela serait trop dispendieux. En fait, les Esquimaux nous expédient tout ce qu'ils fabriquent; si nous sommes l'organisme qu'ils ont choisi pour la vente, ils nous envoient tout ce qu'ils produisent dans des caisses et c'est-à nous de fixer les prix et de le vendre pour eux.

**M. Simpson:** La prochaine question, qui sera peut-être la dernière, vise à obtenir des éclaircissements. Vous avez dit, en réponse à une question de M. Thomson je crois, que vous pourriez recevoir \$300,000 d'œuvres d'art à certaines périodes de l'année où l'on fait les expéditions et que vous devez avoir les fonds pour satisfaire à l'offre. Je n'ai peut-être pas bien compris, mais on dit ici que vous êtes obligés de prendre les objets en consignation.

**M. Pearson:** Nous aurions à payer pour cela, je l'ai dit, grâce à la capitalisation. Il nous faudrait établir une politique de remboursement. Les coopératives voudraient avoir leur argent dans un certain délai; il nous faudrait leur garantir qu'en dedans d'une semaine ou deux semaines, ou trois, nous pourrions verser à leur compte, ou faire parvenir par la poste, l'argent qui leur est dû, selon leur préférence. Ce n'est pas un très grand problème, parce que nous n'avons pas ni les stocks, ni les moyens.

**M. Simpson:** Alors tout se fait actuellement en consignation, si je comprends bien.

**M. Pearson:** C'est exact.

**M. Simpson:** Il leur faut un certain temps avant que l'argent revienne après la vente.

**M. Pearson:** Disons que nous prenons une sculpture, nous l'expédions à Amsterdam pour une exposition, qui dure deux semaines,

[Text]

someone buys it, we have to get it back and get the money in, and so on. It is quite a long cycle.

**Mr. Simpson:** Did I understand you to say that one of your outlets is the Hudson's Bay Company?

**Mr. Pearson:** Yes.

**Mr. Simpson:** All across Canada, I suppose.

**Mr. Pearson:** Some of them prefer to buy for themselves, from their own wholesalers, but we sell to quite a number of Hudson's Bay stores.

The Hudson's Bay Company have not really gone into the Eskimo art field. They will ship in case lots, if you are a retailer and want to buy, or one of their stores does, but you may end up with a case of small walrus, which would take quite a long time to sell. We, of course, for a retailer would make a selected shipment that included a variety of different articles to appeal to the different tastes of their customers. This, of course, is why some of the Bay stores use us.

**Mr. Simpson:** That is what I was going to follow up with. Do you make the selection when the goods come in here and ship them out to retailers, or do many of them send buyers?

**Mr. Pearson:** Many send buyers in. We had a buyer in from Montreal a couple of days ago, for example. We will then set up in our showroom an exhibition for that buyer. We have some experience of him and know his taste. He will perhaps spend a whole morning just sitting there looking at things and then towards afternoon he will make his selections. That is how it goes.

**Mr. Simpson:** These are all my questions.

**The Vice-Chairman:** Mr. Southam, you have a question?

**Mr. Southam:** Mr. Chairman, I apologize for being a little late. I was attending the Committee on Agriculture and it overlapped yours. Stop me if any of my questions are repetitive.

Getting back to the origin of Canadian Arctic Producers, it was established, I understand, with the blessing of the Department of Indian Affairs and Northern Development, to correlate the development of Indian and Eskimo art, the quality of production and the marketing of it. Is your association, or organi-

[Interpretation]

et qu'on achète la sculpture, il faudra alors reprendre l'œuvre, et aussi l'argent; les complications sont nombreuses.

**M. Simpson:** Vous avez dit que l'une des compagnies qui font de la vente est la Compagnie de la Baie d'Hudson?

**M. Pearson:** Oui.

**M. Simpson:** Partout au Canada, je suppose.

**M. Pearson:** Certains préfèrent acheter les objets eux-mêmes, mais nous en vendons beaucoup aux magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La Compagnie de la Baie d'Hudson ne s'est pas lancée dans le domaine des œuvres d'art esquimau. Elle vend quand même des œuvres d'art en lots aux détaillants, mais il se peut qu'on obtienne une caisse chargée uniquement de petits loup-marins, par exemple, qui prennent du temps à vendre. Quant à nous, nous ferons des expéditions sélectionnées pour les vendeurs, nous choisirons des objets en fonction des goûts et des besoins de leurs clients. Voilà d'ailleurs pourquoi les magasins de la Compagnie font affaire avec nous.

**M. Simpson:** C'est justement la question que j'allais poser. Faites-vous une sélection quand la marchandise arrive pour ensuite les expédier aux vendeurs, ou bien les détaillants délèguent-ils des acheteurs?

**M. Pearson:** On nous envoie parfois un acheteur. Par exemple, nous en avons justement eu un de Montréal il y a deux jours. Dans ces cas, nous aménageons notre salle de montre et étalons tous les objets que nous avons. Nous connaissons l'acheteur et ses goûts. Celui-ci passera la matinée entière à examiner les objets et fera son choix.

**M. Simpson:** Voilà toutes les questions que je voulais poser.

**Le vice-président:** Monsieur Southam, vous avez une question?

**M. Southam:** Monsieur le président, veuillez excuser mon retard, mais j'assistais à la réunion du Comité de l'agriculture. Je voudrais que vous m'arrêtiez si mes questions semblent répéter ce qui a déjà été dit. La Société des producteurs de l'Arctique a été établie avec la bénédiction du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour coordonner le développement de l'art esquimau et indien et aussi améliorer les qualités de la production et assurer la commercialisation de cet art. Est-ce que votre organisation

[Texte]

zation, independent from the Department of Indian Affairs, or is it in the form of a Crown corporation?

**Mr. Pearson:** No; it is a private company.

**Mr. Southam:** It is a private company?

**Mr. Pearson:** Under federal charter.

**Mr. Southam:** In the wholesaling sphere, more or less, I take it?

**Mr. Pearson:** Yes.

**Mr. Southam:** That being the case, the success of your endeavour should follow the concept of what is in the mind of the Department of Indian Affairs and Northern Development, that is, to further enhance the general Eskimo and Indian economy. That is right, I would presume.

I notice that you have grown from \$60,000 in sales up to an estimated \$1 million in the year 1969-70. Is that correct?

**Mr. Pearson:** Yes.

**Mr. Southam:** What effort, if any, is put into the promotion of your sales—I am thinking here of the advertising media such as newspapers, radio and TV—to increase or encourage the demand for Eskimo and Indian art, not only in the minds of potential Canadian customers but those in other parts of the world?

• 1250

**Mr. Mitchell:** We do this through publications of brochures and catalogues, of which there are several types. We have catalogues for the art market and for the winter sports field, in the way of garments, boots, mitts and things of that kind. We put out several publications each year and distribute them throughout Canada and abroad.

**Mr. Southam:** What percentage of your present total budget would be devoted to this particular field of advertising? I have been in business myself, as have many members of the Committee, and the success or failure of any endeavour in this modern day and age is dependent to a great extent on the proper use of the advertising spheres. Are you satisfied that you are utilizing enough of your capital reserve in this field?

**Mr. Mitchell:** For sales development promotion this year, we are estimating an expenditure of \$30,000. Approximately \$10,000, which is 1 per cent of a million, is going into actual advertising and promotion material. This

[Interprétation]

est indépendante du ministère ou est-elles un genre de société de la Couronne?

**M. Pearson:** Non. C'est une compagnie privée.

**M. Southam:** C'est une compagnie privée?

**M. Pearson:** Qui a une charte fédérale.

**M. Southam:** Dans le domaine de la vente en gros surtout, je suppose . . .

**M. Pearson:** Oui.

**M. Southam:** Votre entreprise a du succès dans la mesure où vous suivez le concept du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, soit de faire avancer l'économie des Indiens et des Esquimaux. C'est ce que vous faites, n'est-ce pas?

Je remarque que vous êtes passés de \$60,000 de ventes à près d'un million en 1969-1970, à peu près. Est-ce vrai?

**M. Pearson:** Oui, c'est exact.

**M. Southam:** Quelle méthode, s'il en est, utilisez-vous pour la réclame? Faites-vous de la publicité dans les journaux, à la radio, à la télévision pour encourager ou accroître la demande pour les œuvres d'art esquimaudes et indiennes, non seulement auprès des consommateurs canadiens, mais dans le monde.

**M. Mitchell:** Nous publions des catalogues et différents types de brochures pour le marché de l'art, nous avons des catalogues pour les vêtements des sports d'hiver et les choses de ce genre. Nous publions divers ouvrages durant l'année que nous diffusons par tout le Canada et à l'étranger.

**M. Southam:** Quelle proportion de votre budget est dépensée pour la publicité? J'ai été en affaires moi-même comme d'autres personnes ici, et je sais que, de nos jours, la réussite d'une entreprise dépend dans une grande mesure du sage emploi de la publicité.

Êtes-vous d'accord que vous exigez suffisamment de votre capital dans ce domaine?

**M. Mitchell:** Des dépenses pour la promotion de l'amélioration des ventes sont estimées à \$30,000 cette année. Environ \$10,000 ce qui représente 1 p. 100 d'un million seraient investis dans la publicité et dans la documen-

[Text]

material includes illustrations and literature, and we participate in trade shows, gift shows, exhibitions and things of this nature throughout North America and Europe.

**Mr. Southam:** Do you feel it is being fruitful?

**Mr. Mitchell:** Oh yes. It is only this last year that we have had enough finances to embark effectively in the promotional field. It has been very fruitful. It enables us to get the word across the country and abroad that we have something worthwhile to sell, and by fairly wide distribution of sales material we do have effective response.

**Mr. Southam:** I am glad to hear you say that because even though the figure of \$1 million sounds fairly impressive, it is still relatively small for what I consider to be the over-all potential of this particular line of art in world markets.

Do you people, either in conjunction with the Department of Indian Affairs and Northern Development or by yourselves, put any effort into special training programs among the Indians and Eskimos to meet the particular quality of artifacts that you find there is a market for? We have had a number of people in the North who were really artists in their own way, but more or less what we would refer to as amateur artists, because they had no special training. It was just a natural aptitude which they had developed from experience. On the other hand they had people working with them in these co-operatives who possibly could stand to be trained to improve the quality.

You can get an analogy going back to Walt Disney, who was an artist in his own right in the production of cartoons. He would come up with the original idea, but he trained other artists to fit into his work force and to do subsidiary parts of the work. Yet it helped in the overall, not only to enhance his art work, but to create a bigger production, a greater volume of his product for the world market.

I am thinking this same concept should apply to Indians and Eskimos if and where we have key people in the production of original art of that kind. Are you people involved in this type of a training program, or giving any encouragement along that line?

**Mr. Mitchell:** This actually has been gone into earlier, and I could answer by saying that Eskimo art—this is what we are talking about—is not something that we taught the

[Interpretation]

tation publicitaire, y compris les publications, les brochures et la participation à certaines expositions commerciales, de nouveautés, etc., en Amérique du Nord et en Europe.

**M. Southam:** Vous croyez que cela réussit bien?

**M. Mitchell:** Oui. C'est seulement l'année dernière que nous pouvions nous permettre financièrement de nous engager dans ce domaine de la publicité. Cela a eu beaucoup de succès. Cela nous permet de le faire connaître dans tous les pays et outre-mer la qualité de ce que nous avons à vendre, et la distribution assez répandue de nos articles de vente a été bien accueillie par le public.

**M. Southam:** Même si le chiffre d'un million de dollars est assez impressionnant, c'est tout de même une somme assez peu élevée si l'on tient compte de toutes les possibilités de ce genre d'objets d'art sur les marchés mondiaux.

Est-ce que vous avez établi de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien des programmes particuliers de formation des indiens et des esquimaux pour faire valoir des œuvres d'art de qualité qui répondent aux exigences du marché? Un bon nombre de personnes dans le Grand-Nord étaient réellement des artistes qui avaient plus ou moins un certain talent d'amateurs faute d'une certaine formation. Ils ont une habileté naturelle formée par l'expérience. D'autre part, les gens qui travaillent avec eux dans les coopératives pourraient être formés pour améliorer leur qualité.

Vous trouverez la même chose, par exemple avec Walt Disney qui était lui-même un artiste pour la production des dessins animés. C'est lui qui avait des idées brillantes mais il a formé d'autres artistes qui se sont adaptés à son travail et ont effectué des petits travaux de l'ensemble du travail. Cela a rehaussé la conception des œuvres de Walt Disney, tout en accroissant la production et la quantité de sa production sur le marché international. Et je crois que le même concept pourrait être appliqué aux œuvres d'art indiennes et esquimaudes si l'on initiait des personnes compétentes à l'art primitif de ce genre. Est-ce que vous avez déjà pris des initiatives pour établir un programme de formation et pour encourager sa mise au point.

**M. Mitchell:** Nous en avons déjà parlé, mais je dirais que l'art esquimau, dont nous parlons maintenant n'est pas quelque chose que l'on enseigne aux esquimaux. C'est quel-

[Texte]

Eskimos. It is a product of the Eskimos' peculiar environment. It is the product of several thousands of years of living under given conditions, of the Eskimo's ability to live by his intelligence and his powers of observation. This is what Eskimo art is. Eskimo art got where it is today not from anything that anybody taught them. In fact, when you start teaching Eskimos art, this is where Eskimo art is reduced to something that is no longer Eskimo art.

• 1255

What we are trying to do here is to develop the inherent skills and abilities of people. We are not trying to teach them anything. They already have it. If we tried to impose something, it would be only our standards that we would impose. The people who work with us most are trying to encourage and to assist in the expression of what is already there. We are not giving them something. They are giving us something.

**Mr. Southam:** I appreciate that, but even in our own white society we find that young people may be exposed to art or they may have these inherent abilities, but we take some pains to train them, to help improve their techniques through training. This is where we get our Canadian artists from among the whites. I am just wondering if there has been special consideration given to this with regard to the aptitudes of Eskimo and Indian people, who should be encouraged if they have these special aptitudes.

Naturally every Indian and Eskimo does not have the aptitude for art. These are only a few people. Is there any special training program for them? It may not be in your field at all, but I am interested in this because I think it would enhance the general economy of our Eskimo and Indian people in the North if this type of program was conducted.

If I have heard correctly, a while ago in answer to another question you said your people were trying to—I would not say curtail the prices or the expansion of this industry—feed it to the market in such a way and pricing it in such a way that you maintain a price level. Does this, do you think, enhance the opportunity for the majority of your people in the Indian and Eskimo areas to make the maximum contribution?

**Mr. Mitchell:** Yes, this is right. All Eskimos, as you say, are not artists. Some are craftsmen of varying ability. Some actually should not be carving at all. But we have established markets for all levels. Our func-

[Interprétation]

que chose qui est particulier à l'environnement esquimau, qui existe depuis des milliers d'années d'un mode de vie dans certaines conditions, découlant des talents de survivance de l'esquimau par son intelligence et son pouvoir d'observation. C'est que c'est l'art esquimau, ce qui est devenu l'art esquimau sans que l'on leur ait appris quoi que ce soit. Si l'on commençait à enseigner cet art, on en diminuerait la valeur et ce ne serait plus l'art pur.

Nous tâchons de mettre en valeur les talents et les aptitudes indigènes et de ne pas leur apprendre cet art, car ils l'ont déjà. Si nous tâchions de leur imposer quelque chose, ce ne serait que nos propres normes. Les gens qui travaillent avec nous essayent d'encourager et de prêter concours à ce qui existe déjà. Nous ne leur apportons rien, car ce sont eux qui nous apportent quelque chose.

**M. Southam:** Je suis bien d'accord avec vous, mais même dans notre société blanche, nous nous rendons compte que les jeunes sont exposés à l'art, ils peuvent afficher certains talents, mais il faut tout de même les former, les aider à améliorer leurs techniques par une certaine pratique. C'est comme cela que l'on forme nos artistes canadiens parmi notre société. Je me demande si l'on en a vraiment tenu compte à l'égard des aptitudes des indiens et des esquimaux pour les encourager, s'ils sont vraiment doués. Bien sûr, tous ne le sont pas, il n'y en a que quelques-uns. Y a-t-il un programme de formation pour eux? Ce n'est peut-être pas de votre ressort, mais ce qui m'intéresse, à ce sujet, c'est que cela pourrait rehausser l'économie esquimaude et indienne dans le Grand Nord, si un tel programme était réalisé. En réponse à une autre question, j'ai eu l'impression que vous essayez de mettre ces œuvres sur le marché et de fixer les prix d'une telle manière qu'il soit possible—de ne pas réduire les prix ou l'expansion de cette industrie—mais de maintenir le niveau des prix. Croyez-vous que c'est la meilleure façon de donner le plus de perspectives possibles aux esquimaux pour qu'ils fournissent un effort maximal?

**M. Mitchell:** Comme je l'ai dit, tous les esquimaux ne sont pas des artistes. Certains montrent un certain talent d'artisanat, d'autres pas du tout. Mais nous avons des marchés établis pour tous les niveaux. Notre

[Text]

[Interpretation]

tion here is to distinguish the levels of excellence or acceptance, in which case we have a market for those who have little or no artistic ability and markets for those who have.

In answer to your other question, the development of talent in individuals, this has been done and is being done. In fact there is an Eskimo at an art school in Toronto at the moment. They are not teaching him art. He can express himself better than most southern artists can. What they are teaching him is technique. How to use different materials like stone and metal, and this actually is being done and will be done to a greater extent in the future.

**Mr. Southam:** One last question. Your pricing formula, the attitude you take towards the maintenance of these pricing levels, you do not think deters from the general over-all development of this?

**Mr. Mitchell:** No.

**Mr. Southam:** I would not say you people are in a monopolistic position, but I do not think there are any other organizations in Canada in the same endeavour that you are in.

**Mr. Pearson:** Yes, there are other organizations in Canada in the same endeavour that we are in, the Hudson's Bay Company being one, and another being the Quebec co-operative group in Lévis. They certainly are in competition directly. But there is a tremendous market for good Eskimo art, fine art, and indeed it is probably a situation where anyone who has more training in economics than I have can explain—the higher the price the more you sell. It is a reverse demand type of thing.

**Mr. Southam:** You say the Hudson's Bay Company are also in the wholesale field. They gather in the art from the various co-operatives and so on, and they are in strict competition with you people.

**Mr. Pearson:** Yes.

**Mr. Southam:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Gentlemen, Mr Dinsdale is next. I noticed our time is running out, and there is one thing perhaps I should have asked for earlier and that was a motion to append this brief by Canadian Arctic Producers to the Minutes. May I have a motion to that effect?

**Mr. Simpson:** I so move.

fonction c'est de distinguer ce qui est excellent et ce qui est acceptable de la production. De cette façon, nous avons un marché pour ceux qui n'ont que peu ou n'ont pas de talent artistique et des marchés pour ceux qui n'en ont pas. En ce qui concerne l'autre question, le développement du talent est quelque chose qui a déjà été fait. Il y a d'ailleurs un esquimau à l'école des beaux-arts à Toronto, en ce moment. On ne lui enseigne pas de l'art. Il peut s'exprimer peut-être mieux que certains d'autres artistes du Sud. On lui enseigne la technique de l'emploi de certains matériaux, comme de la pierre, du métal. On en fait et en fera dans une plus grande mesure à l'avenir.

**M. Southam:** Une dernière question en ce qui concerne les prix. Votre opinion sur la stabilité de ces niveaux de prix ne découragera-t-elle pas le développement général?

**M. Mitchell:** Non.

**M. Southam:** Je ne dirais pas que vous êtes dans une situation monopoliste, mais je ne pense pas qu'il y ait d'autres organisations canadiennes qui font les mêmes efforts que vous.

**M. Pearson:** Oui, bien sûr, il y a d'autres organisations au Canada qui œuvrent dans le même domaine, la société de la Baie d'Hudson et une coopérative québécoise à Lévis qui sont certainement en concurrence directe avec nous, mais il y a beaucoup de débouchés pour les œuvres d'art esquimaudes qui sont excellentes. C'est probablement ce que les économistes appelleraient plus le prix est élevé, plus on en vend. C'est l'inverse de la demande normale sur le marché.

**M. Southam:** Vous dites que la société de la Baie d'Hudson est aussi dans le secteur de la vente en gros. Ils achètent les différents types d'arts des coopératives et sont quand même en concurrence avec vous.

**M. Pearson:** Oui.

**M. Southam:** Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Dinsdale est le suivant. Je m'aperçois qu'il nous reste très peu de temps. Il y a une question que j'aurais peut-être dû demander plus tôt, c'est de présenter une motion concernant l'appendice du mémoire de la Société PAC. Puis-je présenter cette motion?

**M. Simpson:** Je le propose.

[Texte]

**Mr. Dinsdale:** I am trespassing on time. I am in the unfortunate position of covering two committees simultaneously, and I am vitally interested in this so I will not trespass on your patience any further. I will ask one or two short questions.

• 1300

Are imitations still a problem? Cheap imitations, very credible imitations. How do you cope with them?

**Mr. Pearson:** It is a problem, but perhaps not as great a problem as some people think. In the fine arts field I do not believe it is nearly as great, anymore than a copy of the Mona Lisa is a substitute for the Mona Lisa itself. As Eskimo art has become more and more accepted people are really looking for the real thing, so that in that field, no. In the more craft-like field it becomes more of a problem and one of the ways we try to deal with it is that we police our retailers, our dealers. If we find dealers handling those kinds of goods it is very difficult for them to retain their dealership in that sense.

**Mr. Dinsdale:** So the educational program to establish a brand for these fine carvings has pretty well been accepted now by the public. Are the Japanese in the market?

**Mr. Pearson:** No, as far as we know, no. Most of the competition of this type comes from Canadian suppliers. They were at one time but they voluntarily withdrew and I suppose they still refrain. They were very co-operative.

**Mr. Mitchell:** Actually I had a call from the Japanese Trade Commission. We appeared on a television program last year. In fact two of us sat on the public affairs programs "The Way It is" and "W5". The Japanese Trade Commission got hold of us and asked us if we had any evidence on Japanese fake Eskimo carvings and we said no, we did not. There were five companies producing it in Canada—five Canadian companies. They also requested that if we did at any time in the future come across evidence to this effect we immediately notify them for the reason that they are trying to build an image in the electronic industry, in equipment and machinery and what

[Interprétation]

**M. Dinsdale:** Je dépasse le temps. Je fais partie de deux Comités en même temps, et je m'intéresse beaucoup à ce problème. Je ne veux pas abuser de votre patience plus longtemps, j'ai seulement une ou deux petites questions. La question des imitations, constitue-t-elle encore un problème? Des imitations bon marchées, bien pauvres et comment comptez-vous résoudre ce problème?

**M. Pearson:** Bien sûr, que cela nous cause des difficultés, mais peut-être pas autant que certains pensent. Dans le domaine artistique, je ne pense pas qu'il soit tellement important, tout comme la copie de la *Mona Lisa* n'est qu'une contrefaçon. L'art esquimau est de plus en plus accepté. Les gens cherchent ce qui est authentique, alors je ne pense pas qu'il y ait de l'imitation dans ce domaine.

Dans certains domaines d'artisanat, le problème est beaucoup plus épineux et une des façons de régler le problème est de surveiller nos détaillants, nos vendeurs. S'il y en a qui vendent ces articles, il devient très difficile pour eux de conserver leur permis en ce sens.

**M. Dinsdale:** Le public a donc accepté maintenant le programme d'éducation afin d'établir une marque pour ces belles sculptures. Est-ce que les Japonais sont dans ce marché?

**M. Pearson:** A ma connaissance, non. La concurrence dans ce secteur vient surtout des fournisseurs canadiens. Les Japonais en ont déjà fait partie mais ils se sont retirés volontairement et je suppose qu'ils s'en abstiennent toujours. Ils sont très coopératifs.

**M. Mitchell:** J'ai reçu un appel de la commission commerciale du Japon. Nous avons paru à la télévision l'année dernière. De fait, deux d'entre nous ont participé à deux programmes d'affaires publiques, «*The Way it Is*» et «*W-5*». L'attaché commercial japonais a demandé s'il y avait des imitations japonaises de sculptures esquimaudes et nous avons dit que nous n'avions aucune preuve qu'elles existaient. Il y avait cinq sociétés qui en fabriquaient au Canada, cinq sociétés canadiennes. Ils ont aussi demandé que s'il y avait des imitations japonaises sur le marché, qu'ils en soient avertis immédiatement car ils tentent d'établir une réputation dans l'industrie

[Text]

not, and they do not want to be associated with cheap souvenirs; and they are very careful about this.

**Mr. Dinsdale:** Do you have a special association with the Eskimo co-operatives or do they dispose...

**Mr. Mitchell:** No, the Eskimo co-operatives are really our suppliers.

**Mr. Dinsdale:** This is your main source of supply.

**Mr. Mitchell:** This is our main source of supply. About 60 per cent of our supply comes from co-ops.

**Mr. Dinsdale:** So they supply exclusively through your organization?

**Mr. Mitchell:** Most of them. Some do deal independently as well as supply us. But I think we are the main recipient.

**Mr. Dinsdale:** How many co-ops are there now? Are they expanding?

**Mr. Mitchell:** In the Northwest Territories, all together there must be about 28.

**Mr. Dinsdale:** Does your group provide any of the know-how in the operation of the co-ops?

**Mr. Pearson:** Not officially.

**Mr. Dinsdale:** This is through the department, I suppose.

**Mr. Pearson:** Yes, but if we are travelling up there, we spend a fair amount of time trying to help them, and we certainly do from down here.

**Mr. Dinsdale:** I will not go any further at this stage.

**The Vice-Chairman:** Thank you, Mr. Dinsdale. I find myself with no questions left. I had one in my mind all day and Mr. Dinsdale asked it at the last moment, concerning Japanese imitations.

Item 1 stood.

I would like to thank our witnesses very much and we now adjourn to the call of the Chair.

[Interpretation]

électronique, l'outillage et la machinerie, et je ne sais quoi, et ne veulent pas être associés avec des objets souvenirs de peu de valeur; ils sont très soigneux de leur renommée.

**M. Dinsdale:** Avez-vous une entente spéciale avec les coopératives esquimaudes ou est-ce qu'elles disposent...

**M. Mitchell:** Non, les coopératives sont vraiment nos fournisseurs.

**M. Dinsdale:** C'est votre principale source.

**M. Mitchell:** Oui, bien sûr, 60 p. 100 de nos fournitures nous viennent des coopératives.

**M. Dinsdale:** Elles écoulent donc leurs produits exclusivement par l'intermédiaire de votre organisme?

**M. Mitchell:** La majorité. Il y a certains esquimaux qui sont indépendants et qui font aussi affaire avec nous. Nous sommes leur principal distributeur, je pense.

**M. Dinsdale:** Combien y a-t-il de coopératives en ce moment? Sont-elles en expansion?

**M. Mitchell:** Dans les Territoires du Nord-Ouest il doit y avoir environ 28 coopératives en tout.

**M. Dinsdale:** Est-ce que votre groupe fournit des renseignements quant au fonctionnement des coopératives?

**M. Pearson:** Pas de façon officielle.

**M. Dinsdale:** Par l'intermédiaire du ministre, je suppose.

**M. Pearson:** Oui, mais lorsque nous voyaillons dans ces régions, nous passons beaucoup de temps à les aider, et nous les aidons certainement d'ici.

**M. Dinsdale:** Je n'irai pas plus loin en ce moment.

**Le vice-président:** Merci monsieur Dinsdale. Je n'ai plus de question à poser. J'en avais une à l'esprit et c'est monsieur Dinsdale qui l'a posée, au sujet des imitations japonaises. Le poste 1 est réservé. Oui. Je remercie les témoins.

La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

## APPENDIX M

BRIEF ON CANADIAN ARCTIC  
PRODUCERS LIMITED

## BACKGROUND

Canadian Arctic Producers Limited (CAP) was founded in October 1965 as a central marketing agency for the arts and crafts programme of the Department of Northern Affairs and Natural Resources. Its purpose was to market the handcrafted production of the northern Indian and Eskimo people, both on behalf of individual groups such as co-operatives and on behalf of the Department's own project areas. CAP was incorporated under the Canada Corporations Act with five \$1.00 par common shares being issued. The company is controlled by the Co-Operative Union of Canada, four member of the Board being appointees of the Co-Operative Union and one member being appointed by the Department. The senior offices of President, Vice-President, and Secretary are held by Co-Operative Union members.

On an operational level, CAP has a full-time General Manager responsible to the Board and a staff of 22. The company operates from premises in Ottawa which include offices, showrooms, and warehouse facilities. There are essentially two operating divisions, one to handle the Eskimo fine arts and the other crafts. Because the company's capital is limited to the original \$5.00 investment, it has few assets; space, equipment and furniture have had to be rented wherever possible. The company has also had to operate without working capital as it has had neither the earnings nor invested capital to support debt. All products must be held on a consignment inventory basis and all accounts receivable must be financed by individual suppliers. CAP, therefore, has custodial responsibility for some 30 supply groups in terms of both their inventory and accounts receivable.

The company is budgeted to a breakeven cash position on an annual basis, makes no profit, or retained earnings. To finance its own internal operations, CAP relies on two sources of operating funds. A 10% commission is charged all suppliers on the company's invoice price. All revenues beyond this 10% commission are rebated to the suppliers. The company has been given an annual support contract by the Department of Indian Affairs and Northern Development to finance the

## APPENDICE M

MÉMOIRE SUR LA «CANADIAN  
ARCTIC PRODUCERS LIMITED»

## HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ

La société *Canadian Arctic Producers Limited* [CAP] a été fondée en octobre 1965 à titre d'agence commerciale pour le programme d'art et d'artisanat du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Son but est de trouver des débouchés aux produits d'art et d'artisanat des collectivités indiennes et esquimaudes du Nord, pour le compte tant de groupes particuliers, comme les coopératives, que des entreprises du Ministère. La CAP a été constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes par l'apport de cinq actions ordinaires au pair de \$1. La société, qui relève de l'Union coopérative du Canada, est dirigée par un conseil d'administration composé de quatre membres nommés par l'Union coopérative et d'un membre désigné par le Ministère. Les postes de président, de vice-président et de secrétaire sont occupés par des membres de l'Union coopérative.

Au niveau de l'exploitation, la CAP comprend un directeur général employé à plein temps et comptable au conseil d'administration, ainsi qu'un personnel de 22 employés. Le siège social, qui se trouve à Ottawa, renferme les bureaux d'administration, des salles d'exposition et des installations d'entreposage. La société compte deux divisions administratives, l'une s'occupant des œuvres d'art esquimaudes, l'autre des produits d'artisanat. Le capital-action étant limité à la mise de fonds de \$5, les biens de la société sont peu nombreux; il a fallu louer les locaux, le matériel et l'équipement. La société doit aussi s'administrer sans fonds de roulement ni capital fixe lui permettant de soutenir le crédit. Tous les produits doivent être gardés en consignation et toutes les dettes actives doivent être acquittées par les fournisseurs. La CAP remplit donc les fonctions de surveillance du double point de vue de l'entreposage et des dettes actives pour quelque 30 fournisseurs.

La société ne fait aucun profit ni excédent d'exploitation, et son budget est établi annuellement selon un point d'équilibre. Pour financer son administration interne, la CAP compte sur deux sources de fonds d'exploitation. Premièrement, elle demande à ses fournisseurs une commission de 10 p. 100 du prix de sa facture. Tout revenu dépassant la commission de 10 p. 100 est remis aux fournisseurs. Deuxièmement, elle reçoit du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

operating deficits which is in excess of the revenue produced by the 10% commission. This grant is made on the basis of an annual forecast of sales and a projected operating budget.

Since its inception in October 1965, the company has increased the annual sales volume from approximately \$60,000 to \$800,000. Forecasted sales for the Government fiscal year 1969-70 are \$1,000,000.

The company operates on an international scale and although its principal market is still Canada, significant strides have been made in both the American and European market areas. The company is also seeking to expand into other world markets. Over the past three years, the company has built up a network of some 700 dealers in 11 countries. Indicative of the scope of the marketing effort is the fact that over the past three years the company has had, on average, an exhibition or trade show every eight days.

#### THE ENVIRONMENT IN WHICH CANADIAN ARCTIC PRODUCERS OPERATES

Essential to an understanding of CAP's objectives and operations is the recognition of the rather complex environment in which it must work. The company's suppliers are located over an immense geographical area which creates severe problems both in the transportation of product and, perhaps more importantly, in the communications so necessary for supplier-agency relations. In addition, as its suppliers are Indian and Eskimo people who are frequently not familiar with many of the customs and systems of the business community, and in many cases speak neither English nor French, CAP has had to develop particular empathy and understanding. It has had to devise systems and means of communication which are meaningful to these people. The company has also had to develop very close relation with Government at both the Federal and Territorial level, not only because of its financial dependency but also because its activities are a function of policies and programmes instituted by both Governments. As a consequence, a great deal of management time and effort must be devoted to communication with the Government.

It must also be noted that the company must operate in an area which is sensitive to various interest groups of the general public. The Canadian art community is decidedly interested in both Eskimo arts and crafts and, therefore, in the company's operations. A number of public groups have been formed who are vitally interested in conditions among Indian and Eskimo people and who

un contrat d'appui annuel lui permettant de combler le déficit d'exploitation, c'est-à-dire les frais dépassant les revenus assurés par la commission de 10 p. 100. La subvention est calculée d'après les prévisions annuelles des ventes et des frais d'exploitation.

Depuis sa création en octobre 1965, la société a porté ses ventes annuelles de \$60,000 environ à près de \$800,000. On prévoit que pour l'année financière 1969-1970, les ventes atteindront un million de dollars.

La société a une exploitation d'envergure internationale car, même si le Canada reste son principal client, elle a trouvé d'importants débouchés, tant aux États-Unis qu'en Europe, et compte en découvrir d'autres sur le marché mondial. Au cours des trois dernières années, elle a établi un réseau de vente composé de 700 dépositaires répartis dans 11 pays. Le fait qu'elle ait tenu une exposition ou une foire commerciale tous les huit jours, en moyenne, au cours des 36 derniers mois, donne un aperçu des efforts déployés.

#### LE MILIEU DE TRAVAIL

Pour bien comprendre les objectifs et les modalités d'exploitation de la CAP, il faut se représenter le milieu plutôt complexe dans lequel elle travaille. Les fournisseurs se trouvent dans une vaste région géographique qui présente de sérieux problèmes pour le transport des produits et surtout pour les communications, élément si important dans les relations entre fournisseurs et agents. De plus, comme ces fournisseurs sont des Indiens et des Esquimaux qui, pour la plupart, ne connaissent pas les rouages administratifs, et qui, dans bien des cas, ne parlent ni l'anglais ni le français, la CAP a dû adopter une attitude de bienveillance et de compréhension particulières. Elle a dû élaborer des modes de communication qui ont du sens aux yeux des autochtones. Elle doit, en outre, entretenir des relations très étroites avec les gouvernements fédéral et territorial non seulement en raison de son état de dépendance du point de vue financier, mais aussi parce que son activité est fonction des lignes de conduite et des programmes de ces deux gouvernements. Par suite, il lui faut consacrer beaucoup de temps et de travail à ces relations.

Il faut aussi se rappeler que la société doit œuvrer dans un domaine qui suscite des craintes au sein de divers groupes du public en général. Les artistes canadiens s'intéressent évidemment aux produits d'art et d'artisanat esquimaux et, partant, à l'activité de la société. Il existe, en outre, un certain nombre d'associations publiques qui se préoccupent des conditions de vie des collectivités indien-

fear that CAP may be exploiting its suppliers. Still another special interest group is interested in the preservation of the Nation's cultural heritage and is concerned by the exports of Indian and Eskimo arts and crafts. This is some indication of the complexity of the environment in which CAP must operate.

It is essential to note that CAP is a business dedicated to certain economic objectives. While the company believes that objectives involving Indian and Eskimo people, CAP has neither the resources nor the qualifications to truly judge such overall social objectives, policies and programmes. It therefore attempts to make clear to all what its operating goals and objectives are and to seek advice on how these could be changed to better serve its Indian and Eskimo suppliers.

#### THE OPERATING OBJECTIVES OF CANADIAN ARCTIC PRODUCERS

Two basic operating objectives have been established for the company. The first is that the company must seek to optimize long run sales of products produced by northern Indian and Eskimo people. It must seek to do this, not only in terms of the physical number of items it sells, but also in terms of the revenue per item which it gets in the market place. It must not, however, sacrifice the long run potential of the market for short run gain. The second objective of the company is that it must attain the maximum level of operating efficiency given the sales objectives which it has. In so doing, it must utilize the most effective tools of business.

As indicated earlier, the company is not dedicated to make a profit, but in essence is dedicated to return the optimal amount of money to its northern suppliers with the minimal operating cost to the company. The extent to which this is a meaningful and important set of objectives in the overall welfare of northern Indian and Eskimo people must be left to others to judge.

#### MARKETS

Given that the best interests of its Indian and Eskimo suppliers are served by the above-stated operating objectives the critical element in the company's operation becomes that of the market. Ultimately, it is the market which must provide the purchasing power which will permit increasing sales of Indian and Eskimo products. In essence, this market can be divided into two principal segments. The first of these embraces the fine arts products and the second includes all other craft items.

nes et esquimaudes et qui craignent que la CAP n'exploite ses fournisseurs. Une autre partie de la population désire conserver le patrimoine culturel du pays et s'inquiète des conséquences de l'exportation des produits d'art et d'artisanat des Indiens et des Esquimaux. Tout cela n'offre qu'un aperçu de la complexité du milieu dans lequel la CAP doit agir.

Il importe de souligner que la CAP est une entreprise qui veut atteindre certains objectifs économiques. La société se rend bien compte que ces objectifs concernent les collectivités indiennes et esquimaudes, mais n'a ni les ressources ni la compétence voulues pour apprécier efficacement les programmes, les lignes de conduite et les objectifs sociaux pertinents. Elle tâche donc de préciser clairement ses objectifs et de trouver des moyens de les modifier, de manière à mieux servir les fournisseurs indiens et esquimaux.

#### LES OBJECTIFS

La société s'est fixé deux objectifs: créer des débouchés durables pour les produits des Indiens et des Esquimaux du Nord, en insistant à la fois sur le nombre d'articles vendus et sur le revenu par article mis sur le marché, sans sacrifier pour autant des débouchés durables en vue d'un gain éphémère. Le deuxième objectif consiste à élaborer un mode d'exploitation efficace, en tenant compte des objectifs de vente; à cet égard, la société doit avoir recours aux moyens les plus sûrs.

Comme nous l'avons dit plus haut, la société est une entreprise sans but lucratif; elle cherche plutôt à obtenir les sommes les plus élevées possibles pour ses fournisseurs, tout en maintenant ses frais d'exploitation au niveau le plus bas possible. Il appartient à d'autres de juger de l'importance de ces objectifs pour le bien-être des collectivités indiennes et esquimaudes du Nord.

#### LES DÉBOUCHÉS

Étant donné que les objectifs susmentionnés sont conçus en fonction des intérêts bien compris des fournisseurs indiens et esquimaux, l'aspect le plus épineux de l'administration de la société est celui des débouchés. Ce sont les débouchés qui assureront le pouvoir d'achat qui permettra d'augmenter les ventes des produits des Indiens et des Esquimaux. Dans l'ensemble, on peut diviser les débouchés en deux parties: le marché des œuvres d'art et le marché des produits d'artisanat.

Consider first the fine arts markets. A sculpture or print has little utilitarian value. Its appeal must be esthetic and the company is, therefore, dealing in a market where it is very difficult to define buying behaviour. It is a sensitive and, to some extent, volatile market in which the products of the northern Indian or Eskimo artist do not only compete with other "so-called" native art, but with all other forms of art. It is essentially an international type of market in which paintings from Europe and prints from Japan and sculpture from our North are in competition. It is a market which relies heavily on opinion leaders—institutions or individuals who are recognized authorities in the field. To gain acceptance for Eskimo art in New York or London, for example, it is essential to gain acceptance in certain public and private collections—New York, the Metropolitan Art Museum; in London, the Tate Gallery. In such collections, Eskimo art is judged on its artistic merits and must compete on these merits. It is an unfortunate fact that the art market appears to be little dependent on Eskimo art whereas many Eskimo artists are highly dependent on the art market. To be successful in this field necessitates not only articles of high artistic merit, but a very planned and careful strategy to market these in the right places.

The craft market is not unlike the fine arts market. It too must appeal to the aesthetic if it is to command the price levels required and to make production economically viable. There is no question that a parka can, in terms of its utilitarian benefits, be produced and sold more economically by southern manufacturers. The marketer must therefore build an appreciation for the handcrafted, for the craftsmanship and artistry of an Indian or Eskimo handcrafted parka. He must convince the market that the additional cost is justified by aesthetic values. Most critical, he must be capable of assuring the market that a constant supply of high quality, handcrafted products will be available. The dealer is, after all, a businessman. He is dependent on not the sale of one article but on the sale of many. He is unwilling to stock a line unless he is confident that this line will be available to him when his customers require it.

All too often in the past, and indeed in the present, Canadian Indian and Eskimo crafts have not been able to meet this requirement. Craftsmen have gained a reputation for inconsistent quality and for not being able to supply a dealer once he has developed a mar-

Envisageons d'abord le marché des œuvres d'art. Une sculpture ou une estampe, qui n'ont pas d'intérêt utilitaire, doivent susciter l'attrait par leurs valeurs esthétiques; la société doit donc traiter sur un marché où il est très difficile de prévoir le comportement des acheteurs. Il s'agit d'un marché instable sur lequel les produits des artistes indiens et esquimaux du Nord doivent soutenir la concurrence aussi bien des œuvres d'art dites indigènes que de toutes les autres formes d'art. C'est un marché international sur lequel les peintures d'Europe, les estampes du Japon et les cultures du Nord canadien se font la lutte, un marché dominé par l'influence des forces qui orientent l'opinion: associations ou particuliers que l'on reconnaît comme des autorités en la matière. Pour stimuler les ventes d'œuvres d'art esquimaudes à New-York où à Londres par exemple, il importe de les faire accepter par certaines collections publiques ou privées (comme le *Metropolitan Art Museum* de New-York et la *Tate Gallery* de Londres). Dans ces collections, l'œuvre d'art esquimaude est jugée d'après ses valeurs artistiques et ne doit soutenir la concurrence qu'à cet égard. Il est malheureux que le marché de l'art s'alimente si peu à l'art esquimau, alors que les artistes esquimaux dépendent en grand nombre de ce marché. Le succès exige que les articles, en plus d'avoir une très grande valeur artistique, soient lancés dans les secteurs prometteurs du marché selon une technique aussi prudente que méthodique.

Le marché de l'artisanat présente les mêmes difficultés. Pour justifier le prix exigé et pour que la production soit rentable, l'article d'artisanat doit aussi susciter l'attrait par ses valeurs esthétiques. Il va s'en dire que du point de vue utilitaire, un parka peut être fabriqué et vendu d'une façon plus économique par les confectionneurs des régions méridionales. C'est pourquoi, dans le cas d'un parka confectionné par un Indien ou un Esquimau, il faut tenir compte de l'aspect artisanal et artistique, convaincre le marché que le prix plus élevé répond aux valeurs esthétiques du produit, et, ce qui est plus important, pouvoir assurer les vendeurs qu'ils seront continuellement approvisionnés en produits de qualité. Le vendeur est avant tout un homme d'affaires qui s'intéresse à la vente non pas d'un seul article, mais d'un grand nombre d'articles du même genre. Il ne consent à écouler un produit que s'il est sûr de pouvoir répondre à la demande de ses clients.

Malheureusement, il est arrivé et il arrive trop souvent que l'offre ne suffise pas à la demande. On croit souvent avoir affaire à des artisans qui ne peuvent produire des articles de qualité égale et qui ne peuvent approvisionner régulièrement les vendeurs.

ket. This has tended to create a chaotic market and in a chaotic market no one really benefits, least of all the craftsmen for so frequently he is forced to sell to dealers with large buying power at extremely low prices. It has essentially been CAP's ability to understand these problems within the market place, to adjust its strategy to a sensitive market, and to build a reputation for quality, continuity of supply, and realistic business practices which has enabled it to increase its sales more than tenfold in roughly three years.

#### CAP'S LONG RUN OPERATING STRATEGY

Realizing that the full economic potential of northern communities cannot be realized through the production of art objects alone, and in order to utilize the inherent skills of indigenous people of the north, other areas of production must be exploited. In this respect, the company has embarked on a programme designed to expand the product and market areas in which it is involved. It is constantly seeking new products and service opportunities in the market place. In essence, the company is endeavoring to bridge the gap between the productive resources of the northern Indian and Eskimo people and the market opportunities in southern Canada and other areas of the world. CAP seeks, therefore, to provide not only the marketing skills and resources required to sell products, but also advice on the technological requirements, sources of raw material supply, and managerial assistance to small Indian and Eskimo enterprises wishing to capitalize on these opportunities.

In line with this overall policy and programme for expanding the product and market base for its suppliers, CAP has submitted a proposal to Government for a general restructuring of the company's organization and for permanent capitalization. Again within the specific constraints and direction of its objectives, this proposal, if accepted, will permit CAP that flexibility required to meet the opportunities within the market for its suppliers. More important, it will enable CAP to overcome the critical problem which presently exists in terms of payment to its suppliers. Once capitalized, CAP would be able to pay on receipt of goods within normal business terms. This would, of course, greatly improve the working capital position of its supply groups. It would also overcome another serious difficulty which, while perhaps is

une fois que ces derniers ont activé les ventes. Cette situation a contribué à établir un marché discontinu, dans lequel personne ne retire de réels avantages, les artisans étant même réduits à laisser leurs articles à un prix dérisoire aux vendeurs qui jouissent d'un gros pouvoir d'achat. La CAP a peu heureusement compris ces problèmes, adapter ses techniques à un marché instable, acquérir une réputation de fournisseur régulier de produits de qualité, et adopter des pratiques commerciales réalistes, grâce auxquelles, en trois ans à peine, elle a décuplé les ventes.

#### LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION

Comme les possibilités économiques des localités du Nord ne peuvent être réalisées par la seule production d'objets d'art, il faut, pour utiliser les qualités intrinsèques des autochtones des régions septentrionales, exploiter d'autres secteurs de production. A cet égard, la société a institué un programme destiné à étendre les débouchés et répandre les divers produits qui l'intéressent. Elle recherche constamment, sur le marché, de nouveaux produits et des occasions de service. En gros, la société tâche de combler le handicap qui existe entre les moyens de production des collectivités indiennes et esquimaudes du Nord, d'une part, et les débouchés des régions méridionales du Canada et des autres pays du monde, d'autre part. La CAP s'efforce donc non seulement de fournir les compétences et les ressources voulues pour vendre les produits, mais aussi de donner des conseils sur les exigences techniques, d'assurer les sources d'approvisionnement en matériaux à l'état brut et d'accorder une aide administrative aux petites entreprises indiennes et esquimaudes qui désirent profiter de ces débouchés.

En conformité de cette ligne de conduite et du programme destiné à multiplier les produits et les débouchés à l'intention de ses fournisseurs, la CAP a présenté au gouvernement une proposition prévoyant la réorganisation générale de la société et assurant une capitalisation permanente. Si cette proposition est acceptée, la CAP aura la souplesse voulue, compte tenu de ses limites et de ses objectifs, pour permettre à ses fournisseurs de profiter de toutes les possibilités du marché. Bien plus, elle pourra résoudre le problème épineux que pose actuellement le paiement des sommes dues aux fournisseurs. Une fois capitalisée, la société pourra payer les articles sur livraison, selon les pratiques normales. Cette mesure améliorerait sensiblement la situation du fonds de roulement des fournisseurs; elle permettrait aussi de surmonter une autre

not as apparent as shortage of capital, is equally important to the long run future of northern Indian and Eskimo producers. It would permit CAP and its suppliers to plan for the long term and to design programmes which are more than of one year's duration. At present, CAP must live from year to year on the basis of its annual support contract from Government.

In conclusion, CAP is dedicated to meaningful operating objectives to serve certain of the economic needs of northern Indian and Eskimo individuals and groups. It does this by searching for profitable market opportunities which can be exploited by the productive resources of its suppliers. As such, CAP is and must continue to be a business operation and it must protect its image and reputation in the market place for herein lies the economic future, not only for CAP, but also of all its suppliers.

difficulté, tout aussi importante bien que moins manifeste, relativement à l'avenir des producteurs indiens et esquimaux du Nord. En effet, la CAP et ses fournisseurs pourraient établir une planification à long terme et élaborer des programmes d'une durée de plus d'un an. Actuellement, elle doit vivre d'année en année, en comptant sur le contrat d'appui annuel du gouvernement.

En conclusion, la CAP vise d'importants objectifs, cherchant à satisfaire à certains besoins économiques des Indiens et des Esquimaux du Nord, tant sur le plan collectif qu'à titre individuel. A cette fin, elle recherche des débouchés profitables qui peuvent être exploités en utilisant les ressources productives de ses fournisseurs. De ce point de vue, la CAP est une entreprise commerciale qui doit continuer de fonctionner en tant que telle; elle doit en outre veiller à sa bonne réputation sur le marché, condition indispensable de réussite économique, tant pour elle-même que pour ses fournisseurs.

OFFICIAL BILINGUAL ISSUE  
HOUSE OF COMMONS

First Session  
Twenty-eighth Parliament, 1968-69

FASCICULE BILINGUE OFFICIEL  
CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la  
vingt-huitième législature, 1968-1969

STANDING COMMITTEE  
ON

**INDIAN AFFAIRS  
and  
NORTHERN DEVELOPMENT**

*Chairman*

IAN WATSON

COMITÉ PERMANENT  
DES

**AFFAIRES INDIENNES  
et du DÉVELOPPEMENT  
du NORD CANADIEN**

*Président*

MINUTES OF PROCEEDINGS  
AND EVIDENCE

PROCÈS-VERBAUX ET  
TÉMOIGNAGES

**No. 16**

TUESDAY, MARCH 25, 1969

LE MARDI 25 MARS 1969

*Respecting*

Indian Affairs and Northern  
Development Estimates.

*Concernant*

Prévisions budgétaires—Affaires  
indiennes et Nord canadien.

WITNESSES—TÉMOINS

*(See Minutes of Proceedings)*

*(Voir Procès-verbaux)*

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

STANDING COMMITTEE ON INDIAN  
AFFAIRS AND NORTHERN  
DEVELOPMENT

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU DÉVELOPPEMENT  
DU NORD CANADIEN

*Chairman*  
*Vice-Chairman*

Mr. Ian Watson  
Mr. Paul St-Pierre

*Président*  
*Vice-président*

and Messrs.  
et Messieurs

Borrie,  
Buchanan  
Cullen  
Deakon  
Dinsdale  
Duquet  
Gundlock

Laprise  
Kaplan  
Marchand (*Kamloops-  
Cariboo*)  
Nielsen  
O'Connell  
Orlikow

Simpson  
Smerchanski  
Southam  
Thomson (*Battleford-  
Kindersley*)  
Yewchuk (20)

*Le secrétaire du comité,*

Michael B. Kirby,

*Clerk of the Committee.*

LE MARDI 23 MARS 1969

TUESDAY, MARCH 23, 1969

Concernant  
Prévisions budgétaires—Affaires  
indiennes et Nord canadien

Respecting  
Indian Affairs and Northern  
Development Estimates

WITNESSES—TÉMOINS

(Voir Procès-verbaux)

(See Minutes of Proceedings)

THE QUEEN'S PRINTER, OTTAWA, 1969  
L'IMPRIMERIE DE LA REINE, OTTAWA, 1969

## MINUTES OF PROCEEDINGS

[Text]

TUESDAY, March 25, 1969  
(17)

The Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development met this day at 9:50 a.m. The Chairman, Mr. Watson, presided.

*Members present:* Messrs. Buchanan, Deakon, Dinsdale, Duquet, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), O'Connell, Orlikow, Simpson, Southam, St. Pierre, Watson (12).

*Witnesses: From the Department of Indian Affairs and Northern Development:* Mr. J.-B. Bergevin, Assistant Deputy Minister (Economic Development); Mr. A. D. Hunt, Director, Northern Economic Development Branch (Economic Development); Dr. H. Woodward, Chief, Oil and Gas Division, Development Branch (Economic Development).

The Chairman read the Fourth Report of the Subcommittee on Agenda and procedure, as follows:

Your Subcommittee recommends that the Committee meet on the following dates to hear and consider the following:

April 15, 1969—Subject: Arctic Boundaries. Witness: Dean Maxwell Cohen, of McGill University Law School.

April 17, 1969—Subject: Friendship Centers. Witnesses: Mr. Walter Dieter, President of the National Indian Brotherhood; Rev. Adam Cuthand, President, Canadian Metis Society; Mr. Walter Currie, president of the Indian-Eskimo Society.

April 22, 1969—Subject: Arctic Boundaries.

April 24, 1969—Subject: Electric Power, Witness: Mr. R. H. Choate, General Manager of Yukon Electrical Co. Ltd.

April 29, 1969—The Minister of Indian Affairs and Northern Development.

## PROCÈS-VERBAL

[Traduction]

Le MARDI 25 mars 1969  
(17)

Le Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien s'est réuni aujourd'hui à 9 heures 50 du matin, sous la présidence de M. Watson, président.

*Présents:* MM. Buchanan, Deakon, Dinsdale, Duquet, Kaplan, Marchand (*Kamloops-Cariboo*), O'Connell, Orlikow, Simpson, Southam, St-Pierre, Watson—(12).

*Témoins: Du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:* M. J.-B. Bergevin, sous-ministre adjoint (expansion économique); M. A. D. Hunt, directeur, Direction de l'expansion économique du Nord, (expansion économique); M. H. Woodward, chef, Division du pétrole et gaz, Direction du développement, (expansion économique).

Le président lit le quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, ainsi qu'il suit:

Votre sous-comité recommande que le Comité siège aux dates suivantes afin d'entendre et d'étudier les sujets suivants:

Le 15 avril 1969—Sujet: Les frontières de l'Arctique. Témoins: M. le doyen Maxwell Cohen, de la faculté de droit de l'Université McGill.

Le 17 avril 1969—Sujet: Les centres communautaires. Témoins: M. Walter Dieter, président de la Fraternité nationale des Indiens; Rév. Adam Cuthand, président de la Société des Métis canadiens; M. Walter Currie, président de l'Association Indiens-Esquimaux.

Le 22 avril 1969—Sujet: Les frontières de l'Arctique.

Le 24 avril 1969—Sujet: L'énergie électrique. Témoin: M. R. H. Choate, directeur général de la Yukon Electrical Co. Ltd.

Le 29 avril 1969—Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On motion of Mr. Orlikow, it was  
*Agreed*,—That the Fourth Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure be concurred in.

On motion of Mr. St. Pierre, it was  
*Agreed*,—That reasonable travelling and living expenses be paid to Mr. Bruce Pearson who appeared before the Committee on March 20, 1969.

The Committee then proceeded to consider item 20—Administration, Development program—of the estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70.

The Chairman introduced the witnesses and after Mr. Bergevin and Mr. Hunt had made statements, the witnesses were questioned.

Later, it was  
*Agreed*,—That item 20—Administration, Development Program—of the estimates of the Department of Indian Affairs and Northern Development for the fiscal year 1969-70, stand.

At 12:30 p.m., on motion of Mr. O'Connell, it was

*Agreed*,—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

*Le secrétaire du Comité,*

Michael B. Kirby,

*Clerk of the Committee.*

M. Orlikow propose,  
*Qu'il soit convenu*,—Que le quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Sous la proposition de M. St-Pierre,  
*Il est convenu que*:—Que des frais de voyages et les frais de subsistance soient payés à M. Bruce Pearson, qui a témoigné devant le Comité le 20 mars 1969.

Le Comité procède ensuite à l'étude du crédit 20—Administration, programme d'expansion—des prévisions budgétaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970.

Le président introduit ensuite les témoins et après les déclarations de M. Bergevin et de M. Hunt les témoins sont soumis à des questions.

*Ensuite il a été convenu*,—Que le crédit 20—Administration, programme d'expansion—des prévisions budgétaires des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1969-1970 soit réservé.

Sur la proposition de M. O'Connell,

*Il est convenu*,—Que le Comité s'ajourne à 12 heures 30 jusqu'à nouvel avis.

[Texte]

## EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, March 25, 1969

• 0949

**The Chairman:** Gentlemen, I will now call the meeting to order.

I would first like to report the results of the Steering Committee meeting which was held yesterday.

(For text of the report see Minutes of Proceedings)

**The Chairman:** May I have a motion of concurrence in this report of the Steering Committee?

**Mr. Orlikow:** I so move.

Motion agreed to.

**The Chairman:** May I also have a motion, gentlemen, that Mr. Bruce Pearson, who appeared before the Committee on Thursday, March 20, 1969, be paid reasonable living and travelling expenses with regard to his appearance before our Committee on that day?

**Mr. St. Pierre:** I so move.

Motion agreed to.

**The Chairman:** I will now call Item 20 of the Department of Indian Affairs and Northern Development.

## DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

### *Development Program*

20 Administration, Operation and Maintenance including expenditures on works, buildings and equipment on other than Federal property; grants as detailed in the Estimates, and contributions; authority to make recoverable advances for services performed on behalf of the Governments of the Northwest Territories and the Yukon Territory; authority to make contributions to Provincial Governments or other groups or authorities pursuant to agreements entered into with the approval of the Governor in Council respecting natural resources management; authority to sell electric power, fuel oil and services

[Interprétation]

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 25 mars 1969

**Le président:** Messieurs à l'ordre.

Premièrement, j'aimerais donner rapport de la réunion du Comité de direction qui s'est tenue hier.

(Pour le texte du rapport, voir procès-verbal des délibérations.)

**Le président:** Puis-je avoir une proposition d'adoption du rapport du Comité de direction?

**M. Orlikow:** Je propose l'adoption du rapport.

Adopté.

**Le président:** J'aimerais entendre aussi une proposition messieurs pour que le témoin qui s'est présenté le 20 mars, M. Bruce Pearson, soit remboursé raisonnablement de ses dépenses de voyage et de subsistance inhérentes à sa comparution devant le Comité, ce jour-là.

**M. St-Pierre:** Je propose.

Adopté.

**Le président:** Je passe maintenant au crédit 20 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

### *Programme de développement*

20 Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses à l'égard de bâtiments, ouvrages et matériel situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral; subventions, selon le détail des affectations, et contributions; autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard de services rendus pour le compte des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon; autorisation de faire des contributions à des gouvernements provinciaux ou à d'autres groupes ou autorités en conformité d'accords conclus avec l'approbation du gouverneur en conseil; autorisation de

[Text]

incidental thereto together with usual municipal services to private consumers in remote locations when alternative local sources of supply are not available in accordance with terms and conditions approved by the Governor in Council and to provide the same to Departments and agencies of the Government of Canada operating in the Northwest Territories; and authority to provide, in respect of Indian and Eskimo commercial activities, for the instruction and supervision of Indians and Eskimos, the furnishing of materials and equipment, the purchase of finished goods and, notwithstanding any other Act, the sale of such finished goods—\$27,690,600.

Our witnesses today are Mr. J. B. Bergevin, Assistant Deputy Minister of Economic Development; Mr. A. D. Hunt, Director, Northern Economic Development Branch and Dr. H. Woodward, Chief, Oil and Gas Division, Development Branch.

• 0955

Mr. St. Pierre has indicated he has a number of questions that he would like to direct to the witnesses.

**Mr. Simpson:** On a point of order, Mr. Chairman, I wonder, in view of the difficulty we have had in attendance this morning, as well as at other times, if we could not consider some way in which the chairmen of the meetings could possibly arrange to have a meeting among themselves to try to arrange a somewhat more orderly calling of the meetings.

I understand this morning there are six Committee meetings slated for 9.30. I am not sure just how many are set down for 11 o'clock, but there are not too many. I am sure it is quite evident that six committees meeting at one time is going to create quite a lot of overlapping. It is very difficult to get our members here. I just checked with someone from our Whip's office and I was told that with one exception the rest of the members who are on this Committee are attached to other committees that are meeting at this time.

**The Chairman:** I believe there is also a problem because of an agricultural meeting that is being held in Ottawa today. Is that not correct?

[Interpretation]

vendre, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, de l'énergie électrique, du mazout et les services connexes ainsi que les services habituellement fournis par les municipalités, aux consommateurs privés d'endroits éloignés où il n'existe pas d'autres sources d'approvisionnement, et de fournir ces mêmes services aux ministères et organismes du gouvernement fédéral qui fonctionnent dans les Territoires du Nord-Ouest; et autorisation d'assurer, en ce qui a trait à l'activité commerciale des Indiens et des Esquimaux, l'instruction et la surveillance nécessaires, l'approvisionnement en matières premières et en matériel, l'achat de produits finis et, nonobstant toute autre loi, la vente de ces produits finis—\$27,690,600.

Nos témoins aujourd'hui sont le sous-ministre adjoint du Développement économique, M. J.-B. Bergevin; le directeur du développement économique du Nord canadien, M. A. D. Hunt; et le chef de la Division du pétrole et gaz, Direction du développement, M. H. Woodward.

Monsieur St-Pierre nous a dit qu'il avait un certain nombre de questions à poser aux témoins.

**M. Simpson:** En appel au Règlement, monsieur le président, vu que nous éprouvons des difficultés à avoir le quorum ce matin et à d'autres occasions, ne pourrait-on pas envisager que les présidents des comités prennent des dispositions pour tenir des réunions entre eux, pour qu'il y ait un peu plus d'organisation dans la convocation des comités.

Si je comprends bien, il y a 6 réunions de comités ce matin à 9 heures et trente (9h.30) et je me demande combien il y en a à 11 heures? Mais je crois qu'il n'y en a pas beaucoup. Il est très évident, je crois, que six réunions de Comités en même temps peuvent créer du chevauchement. J'ai vérifié au bureau de notre leader en Chambre et l'on m'a dit que tous les députés qui siègent au présent comité, sauf un, siègent également à d'autres comités qui se réunissent à l'heure actuelle.

**Le président:** Je crois qu'il y a aussi un congrès agricole ici, à Ottawa, en ce moment et que certains députés y participent. N'est-ce pas exact?

[Texte]

**Mr. Simpson:** That is right, but I wondered if something could not be arranged whereby we could stagger these meetings a little more during the day in order to try to get a better attendance.

**The Chairman:** I believe that the Procedure and Organization Committee, which Mr. Deachman is the co-ordinator of, are trying to work out a more adequate system. I will bring to his attention again today the fact that we are having attendance problems. The way is open to this Committee, if it should choose to do so at a later meeting by way of resolution, to authorize the Chairman to hold meetings and to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present. We could do this formally by way of a motion at some later meeting if we have unanimous agreement. Perhaps we could discuss this in the Steering Committee if we get unanimous agreement to do something along this line.

**Mr. Simpson:** Very good.

**The Chairman:** Before proceeding with questions from members of the witnesses, Mr. Bergevin has indicated he has a statement he wishes to make.

**Mr. J. B. Bergevin (Assistant Deputy Minister (Development), Department of Indian Affairs and Northern Affairs):** Thank you, Mr. Chairman.

Although oil and gas exploration and development activities have been carried out in the Yukon and Northwest Territories since 1919, with the exception of Norman Wells little was done before the middle 1950's, and it is only now almost 15 years later that the true potential of this northern natural resource is receiving widespread recognition.

Today it is apparent that the pulse is quickening and we are, therefore, most happy to have this opportunity to appear before this Committee, and hope that we will be able to elaborate on the encouraging prospects and explain the Department's approach to the situation.

There are now under exploration permit in the Yukon, Northwest Territories and offshore in the Beaufort Sea and Arctic Islands Channel in excess of 380 million acres—the highest figure for active exploration to date. Last year over \$30 million was spent on exploration by the oil industry and we are predicting at least \$40 million this year. The Pointed Mountain gas field in the southwest Northwest Territories and possible extension of the Beaver River gas field into the adja-

[Interprétation]

**M. Simpson:** C'est exact, mais je me demande si on ne pourrait pas prendre les dispositions voulues pour alterner les réunions de comités, pendant la journée pour qu'il y ait plus de députés présents?

**Le président:** Je crois que le Comité de la procédure et de l'organisation, dont M. Deachman est le coordinateur, essaie d'établir un système plus approprié. J'appellerai de nouveau son attention, aujourd'hui, sur le fait que nous avons des problèmes relatifs à la présence aux Comités. Le Comité peut, s'il choisit de le faire à une réunion ultérieure par voie de résolution, autoriser le président à tenir des réunions, et à recevoir les témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il n'y a pas quorum. Nous pouvons le faire officiellement par voie de proposition à une réunion ultérieure, si nous avons le consentement unanime. Peut-être que nous pourrions discuter de la chose au Comité de direction, si nous avons le consentement unanime pour agir dans ce sens.

**M. Simpson:** Très bien.

**Le président:** Avant de passer aux questions des députés aux témoins, M. Bergevin aurait une déclaration à faire.

**M. J.-B. Bergevin (sous-ministre adjoint (Développement) ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président. Bien que des travaux d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, se soient faits depuis 1919, sauf à *Norman Wells*, il s'est fait peu de choses avant le milieu des années 1950, et ce n'est que maintenant, soit 15 ans plus tard, que le véritable potentiel de cette ressource naturelle du Nord est tout à fait reconnu.

Il est évident, aujourd'hui, que le pouls, s'accélère. Nous sommes très heureux de comparaître ici devant le Comité, et nous espérons que nous pourrions vous faire voir en détail les perspectives encourageantes et expliquer l'attitude du ministère à ce sujet.

Il y a, à l'heure actuelle, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, et au large de la mer de Beaufort et dans le chenal des îles de l'Arctique, plus de 380 millions d'acres explorées en vertu de permis, le plus grand chiffre d'exploration active jusqu'ici. L'an dernier, l'industrie pétrolière a dépensé plus de 30 millions de dollars pour l'exploration et nous prévoyons que le chiffre atteindra 40 millions de dollars cette année. Vu la présence d'un champ gazéifère à *Pointed Mountain*, dans le sud-ouest des Territoires, et l'extension possi-

## [Text]

cent area in the Yukon from British Columbia make it probable that the first gas pipeline will be extended into the Territories within one or two years.

The Panarctic project is now well underway and we expect the first well to commence drilling early next month.

As a result of the Prudhoe Bay discovery on the north slope of Alaska, the region in the area of the Mackenzie Delta and the western Arctic Islands has become attractive and is the scene of extensive land acquisition activity.

## • 1000

In January of this year the Department sold by tender offshore exploration permits which brought in undertakings to carry out exploration work in excess of the required minimum, totalling over \$15 million. There can be no doubt that the Prudhoe Bay discovery is extremely large and there are those who claim it is the largest oil field in the North American Continent. There are others who say that it may exceed some of the larger Middle East oil fields. However, perhaps the absolute size is not so important as the significance for other similar discoveries. While we are most hopeful that another Prudhoe Bay will be discovered—this time in Canada—and while the geology of the two regions is reasonably similar, we believe a word of caution is required. A second Prudhoe Bay in Canada is by no means guaranteed and simply working on the basis of probabilities of finding fields of this size, the chances might be considered to be pretty slim. However, whether we can expect a monster size oil field or not, we think we are all reasonably confident that fairly large oil deposits will be discovered in Canada's north. Nevertheless, until they have been discovered, we should remind the Committee that in spite of extensive drilling since the discovery of the relatively small Norman Wells oil fields, there have been no oil discoveries of any significant size. Care must be taken, therefore, lest a point of view develops that is based on the assumption we can rely on having a Prudhoe Bay in Northern Canada.

During the past decade the Government has followed a policy of foregoing immediate revenues in order to attract the oil industry to the North for the purpose of explorations. During this period there was really very little reason why companies having good prospects and immediate markets in front of them in Western Canada should come north. However, the government saw the oil resource of the North not only as a means to expanding

## [Interpretation]

ble du champ gazéifère de la rivière Beaver, de la Colombie-Britannique jusque dans la région adjacente au Yukon, il est probable que le premier pipeline sera prolongé jusque dans les Territoires, d'ici un ou deux ans.

Le projet panarctique est maintenant en cours et nous croyons que les premiers travaux de forage débiteront le mois prochain.

Depuis la découverte de pétrole à *Prudhoe Bay*, sur la pente nord de l'Alaska, la région du Delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique de l'Ouest sont devenues attrayantes pour les spéculateurs qui s'y procurent beaucoup de terrains.

En janvier de cette année, le Ministère a vendu par appel d'offres des permis d'exploration qui ont entraîné des engagements d'exécuter les travaux d'exploration en excédent du minimum requis, totalisant plus de 15 millions de dollars. Il ne fait aucun doute que la découverte à Prudhoe Bay est très considérable et il y en a même qui prétendent que c'est le plus grand champ pétrolier sur le continent nord-américain. D'autres, disent qu'ils dépassent les champs pétroliers du Moyen-Orient. Néanmoins, quelle que soit l'ampleur, son importance est moindre que d'autres découvertes et nous pensons qu'il y a tout lieu d'être prudent. Rien ne garantit un second Prudhoe Bay au Canada et travailler dans cette optique serait imprudent. Cependant, que nous puissions ou non espérer un champ pétrolier géant, nous pensons qu'il est raisonnable d'espérer découvrir des gisements assez importants dans le Nord canadien. Néanmoins, tant qu'ils n'ont pas été découverts, nous ne pouvons que rappeler au Comité qu'en dépit de forages intensifs, aucun gisement important n'a été découvert depuis le faible gisement de Norman Wells. Il faut donc prendre garde, de peur que ne se développe l'idée que nous sommes sûrs d'avoir un second Prudhoe Bay dans le Nord canadien.

Pendant les dix dernières années, le gouvernement a oublié toute idée de profits immédiats pour pouvoir attirer l'industrie pétrolière dans le Nord à des fins de prospection. Pendant cette période, elle n'avait aucune raison de venir vers le Nord, puisqu'elle avait de grandes espérances et des marchés immédiats dans l'ouest canadien. Cependant, le gouvernement a vu les ressources pétrolières du Nord, non seulement

[Texte]

the resource potential of Canada, but as a means to developing local economy and, in particular, contributing towards the effective occupation of these vast and relatively uninhabited regions.

This view was confirmed in an independent study undertaken by the Department in 1961 by Dr. David Quirin. He, in particular, not only pointed to the need to encourage exploration but to the need to forego immediate short-term and what would be relatively small revenues in the interest of achieving oil production at a cost that would be competitive throughout the world. He pointed out very clearly that northern oil markets would, in the main, have to be international and in order to be able to compete in these markets northern oil could not afford to pay the government premiums that the higher prices prevailing within the protected North American market allow. However, there is no doubt that there is no situation static and that the northern oil situation is at the moment undergoing its most active period of change to date.

The Department has had the current disposal policies under review for some time now and intends to refrain from making any more rights available by permit sale until this review has been completed and any changes thought desirable have been implemented.

At this point, Mr. Chairman, we could proceed in one or two ways as the Committee may desire. Either my colleagues and I could answer questions from the Committee or we could ask Mr. A. D. Hunt to review in some detail the present disposition methods and policy thinking which led to this adoption. I believe we would cover the subject quite effectively using either method and we are, therefore, at the disposal of the Committee. Thank you.

**The Chairman:** Mr. St. Pierre, you have indicated you have some questions.

**Mr. St. Pierre:** I would first like to hear from Mr. Hunt, Mr. Chairman, if I may suggest that, and perhaps he will review it in more detail.

**Mr. A. D. Hunt (Director, Northern Economic Development Branch, (Economic Development), Department of Indian Affairs and Northern Development):** Thank you, Mr. Chairman. The regulations which are presently in force, which provide for the disposal of oil and gas rights, were developed roughly a decade ago and I think it might be useful to review the situation at that time.

[Interprétation]

comme le moyen d'accroître le potentiel de ressources du Canada, mais aussi comme un moyen de développer l'économie locale et en particulier, de contribuer au peuplement des vastes régions pratiquement désertes.

C'est ce que confirmait une étude indépendante faite par le ministère en 1961, par David Quirin. Il n'a pas seulement insisté sur le besoin d'encourager l'exploration, mais aussi sur la nécessité d'oublier le profit immédiat et ce qui seraient des revenus très faibles pour encourager la production de pétrole à un prix compétitif sur le marché mondial. Il fit savoir très clairement que les marchés pétroliers du nord devraient être internationaux, de façon à pouvoir être compétitifs à l'extérieur. Le pétrole du nord ne pourrait supporter les impositions gouvernementales que permettent les plus hauts prix du marché intérieur protégé de l'Amérique du Nord. Cependant, aucune situation n'est fixe et l'industrie pétrolière du nord est dans une situation où elle subit les changements les plus rapides.

La politique du ministère est actuellement à l'étude et celui-ci a l'intention de n'attribuer aucun droit par vente de permis avant que les résultats de l'étude ne soient connus et que les changements souhaitables n'aient été faits.

A ce stade, monsieur le président, nous pouvons procéder de deux façons, selon ce que désire le Comité. Mes collègues ou moi-même pourront répondre aux questions de messieurs les députés et nous pourrions demander à M. A. D. Hunt de nous donner des détails sur les dispositions actuelles et sur la politique qui a conduit à cette adoption. Je pense que nous pouvons couvrir effectivement le sujet en utilisant l'une ou l'autre des méthodes et nous sommes, en conséquence, à la disposition du Comité. Merci.

**Le président:** M. St. Pierre, vous avez indiqué que vous aviez quelques questions.

**M. St-Pierre:** Monsieur le président, je préférerais d'abord entendre M. Hunt, peut-être nous donnerait-il plus de détails.

**M. A. D. Hunt (Directeur, Direction du développement économique du Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Merci, monsieur le président. Les règlements actuellement en application qui autorisent l'attribution des droits d'exploitation du pétrole et du gaz ont été édictés il y a environ dix ans et je pense qu'il pourrait être utile de revoir la situation.

[Text]

• 1005

In the late 1950s something like an average of \$5 million a year was being spent on exploration and the scene of interest was restricted to a small area in the region just north of the 60th parallel. The potential for oil and gas in the Northwest Territories, the northern Yukon and the Arctic Islands was recognized to some extent in that it was known there was a large sedimentary basin extending along the Mackenzie Valley and swinging around into the Arctic Islands. Generally the potential was recognized partly because of the discovery at Norman Wells and also from the vast volume of sediment that had been indicated by work of a geological survey in the first place, which was followed by the more detailed work of the oil companies, but exploration was not proceeding at a very fast rate. Also, in those days the economic situation did not appear to be particularly attractive. It was clear from looking at any map that the oil and gas would either have to move long distances over land by pipe line or, if we were thinking of the Arctic Islands, it would have to move out in some method which at that time was technically unknown. So, I think it was fairly clear in those days that the great requirement was to encourage industry to begin exploration because, after all, until you have oil you have very little on which to base any revenue return.

This led to a review of the policies in force at that time. Perhaps I might remind the Committee that at that time permits were acquired by staking and the permittee, after maintaining the permit for approximately nine years, could select 35 per cent of the permit under lease, but in one block.

In 1959-60 the regulations were amended, first of all to provide for filing on permits by map grid, which was much more effective and, secondly, to change the lease selection pattern somewhat along the lines the system which is found in the Prairies, that is, on the grid basis of 50 per cent selection, which was higher than that which was allowed before but it was done in such a way that 50 per cent on a checkerboard basis would be returned to the Crown. At that time the term of the lease was set at 21 years—it had always been 21 years—and I think this was also standard in Alberta, British Columbia and Saskatchewan at that time, so that the disposal provisions were somewhat similar to those prevailing in Western Canada, although there were significant differences. The size of the permits and the amount of permit acreage available was larger because it was felt that in order to attract industry they would have

[Interpretation]

Vers la fin des années 50, une moyenne de \$5 millions étaient dépensés chaque année pour l'exploration et encore celle-ci était-elle réduite à une petite zone immédiatement au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. Les ressources potentielles en pétrole et en gaz, dans les Territoires du Nord-ouest, le nord du Yukon et les îles arctiques, étaient connues dans la mesure où l'on savait qu'il y avait un très grand bassin sédimentaire s'étendant le long de la vallée du fleuve Mackenzie et autour des îles arctiques. Généralement, les possibilités furent reconnues par la découverte de Norman Wells et par l'énorme quantité de sédiments révélés par les travaux des missions géologiques d'abord, par les travaux de détail des compagnies pétrolières ensuite; mais l'exploration n'avancait pas vite. A cette époque, la situation économique ne paraissait pas non plus très brillante. Une étude de n'importe quelle carte montrait que le pétrole et le gaz devraient être transportés sur de longues distances par oléoduc ou gazoduc ou dans le cas des îles arctiques par d'autres moyens qui à l'époque n'étaient pas connus. Il était donc très clair dès cette époque qu'il fallait d'abord encourager l'industrie à commencer l'exploration, car après tout, tant qu'il n'y a pas de pétrole, vous n'avez rien pour produire des revenus.

Ceci me conduit à une étude de la politique en application à cette époque. Il n'est peut-être pas inutile que je rappelle au Comité qu'à cette époque les permis étaient acquis par jalonnage et les détenteurs de permis après neuf ans pouvaient choisir de louer 35% du permis, mais en un bloc.

En 1959-60 les règlements furent amendés, d'abord pour permettre d'enregistrer les permis selon le quadrillage de la carte, ce qui était beaucoup plus efficace, deuxièmement pour changer le type de sélection du bail, selon des normes similaires à celles utilisées dans les prairies, c'est-à-dire sur la base de 50% de la surface quadrillée, ce qui était supérieur à la surface minimum autorisée préalablement. Mais cela a été fait de sorte que 50% de cette sorte d'échiquier revienne à la Couronne. A cette époque, les baux étaient pour 21 ans, ça avait toujours été 21 ans et je crois que c'était également la norme en Alberta, en Colombie-Britannique et dans la Saskatchewan, les conditions étaient donc assez semblables à celles qui régnaient dans les provinces de l'ouest, avec cependant quelques différences. L'importance des permis et la surface attribuable était beaucoup plus grande, car on avait réalisé que pour attirer

[Texte]

to have the opportunity to acquire fairly large holdings. The royalty was set at a slightly lower level than the average in the Western provinces, and particularly in Alberta.

However, in order to understand this I think I should go into a little detail. In Alberta, for example, the royalty is around 8 per cent and 16 $\frac{2}{3}$  per cent but the average paid, because this is a sliding scale depending on the rate of production, now works out to around 12 per cent. Some 10 years ago I believe the average paid worked out to around 11 per cent and, of course, there has been an adjustment of royalty in that interim period. The royalty set in the North was a flat

• 1010

10 per cent. Mind you, for the first three years it was set at 5 per cent in recognition of the much higher exploration and development expenditures and, of course, everything we have seen to date would indicate that these higher costs have indeed been borne out, and it costs several times the amount it does in the Prairies to bring a well into production. Exploration, of course, is also a great deal more expensive. So, there is certainly a difference between the royalty rates in the North and the royalty rates to the south, but it is not extremely large when it is worked out in practice.

Dr. Quirin suggested that it would be unwise at too early a stage in the oil business to charge or, if you like, optimize short-term revenues. In other words, to charge high rentals and try to get high returns by cash sales of exploration rights. Following this line of thinking, no rentals are charged on exploration permits. However, once the permit is converted to lease—that is, a lease which allows for production—a standard rental of \$1 an acre is charged. This is fairly standard, I think, in many parts of the North American continent.

In addition to there being no rentals for permits, the thought is that in the north any individual company would have just so much money to budget for oil exploration, and if it had to spend money for rental it would, of course, carry out less exploration. I think this is fairly well established as a result of discussions with industry.

The refraining from charging rental is also, of course, supported by many of the incentive programs of the Department in road building, road assistance building and airstrip assistance building, and so on, all again pointing towards the one idea of trying to channel all the money that is available for northern oil

[Interprétation]

l'industrie, il fallait lui consentir des surfaces suffisamment importantes. Les redevances furent fixées à un taux légèrement inférieur à celui des provinces de l'ouest, notamment en Alberta.

Cependant, pour bien faire comprendre cela, je crois que je devrais donner plus de détails. En Alberta par exemple, les redevances varient entre 8 % et 16 $\frac{2}{3}$  %, mais la moyenne, du fait que l'échelle dépend de la production se situe aux alentours de 12 %. Il y a dix ans, je pense que la moyenne des redevances était de l'ordre de 11 %, il y a eu évidemment depuis cette époque, une remise à jour des taux de redevance. Le taux des redevances dans le nord avait été fixé uniformément à 10 %. Cependant, il était seulement de 5 % pendant les trois premières années, pour compenser pour le coût plus élevé de l'exploration et de l'exploitation. Et en fait, il faut bien constater que le coût de mise en exploitation d'un puits est plusieurs fois plus élevé ici que dans les prairies. L'exploration, elle aussi est évidemment beaucoup plus chère. Il y a donc une différence à faire entre les redevances dans le Nord et les redevances plus au sud, mais en pratique, la différence n'est pas si considérable.

Le docteur Quirin a indiqué qu'au début, il serait maladroit de demander des redevances trop élevées, ce serait si vous voulez une recherche malvenue de revenus à court terme. En d'autres termes, imposer des redevances élevées. Par conséquent, les permis d'exploration sont gratuits. Toutefois, une fois qu'un permis devient une concession, c'est-à-dire qui autorise la production, nous chargeons un dollar l'acre. Je crois que c'est le prix courant sur le continent nord-américain.

Outre la gratuité des permis, toute société a un budget fixe pour l'exploration; si elle doit en plus payer les frais de location, elle dépensera moins pour l'exploration. C'est ce que nous avons établi lors de nos entretiens avec l'industrie. Le fait d'émettre des permis d'exploration gratuits, en plus des nombreux programmes entrepris par le ministère, pour la construction de routes, de pistes d'atterrissage et autres ont tous pour objet de canaliser tous les fonds disponibles pour la recherche pétrolière dans l'exploration, plutôt que dans des opérations à but lucratif.

[Text]

risk—search—into the exploration activity and not into a revenue-producing operation.

The term of the permit is also somewhat longer than to the south. It is a minimum of nine years in the area immediately north of the 60th parallel, and it increases to 12 years in and around the Arctic Islands and north of the 70th parallel. This was set in recognition of what was expected to be a very long period between the initiation of exploration and the likelihood of, first of all, discovery, and secondly, of course, the development of markets. I suggest that to some extent we are still facing that situation, with the exception, as Mr. Bergevin mentioned, of some gas in the extreme southwest corner of the Northwest Territories.

Unfortunately, we have not experienced to date any further, or any other large-scale, discoveries of either gas or oil, and there is, of course, often a very long period between discovery and the marketing of the output.

Relative to leases, the term, as I have suggested, is set at 21 years. Again, this was set in recognition of the fact that it might well be a long time before an oil company making a discovery of gas or oil would be likely to deliver it to market.

I should point out that in the existing regulations there is a provision in the lease term under which the Minister may require oil companies to drill two wells, the first one after a period of three years and the second

• 1015

one a year following that. This was similar to a standard provision in the Western Provinces, and the purpose, of course, was to make sure that companies did not just simply pay their \$1 an acre rental and hold on to their leases. This provision was utilized in Alberta to speed up exploration and as a means of reducing the lease term from 21 years to 10 years not very long ago. Once exploration has resulted in extensive oil and gas discoveries in the north I think a similar approach would, of course, be open to the Minister in this northern region.

Therefore, I suggest that at the moment the term of 21 years is not entirely irrevocable and that it is a required incentive, in view of the still remote areas that we are dealing with.

Relative to the Crown reserve, if I might use that term—this is the checkerboard pattern of the 50 per cent of the permit acreage that is returned—the government has an option, of course, on how to dispose of this under the regulations, and it was thought best at the

[Interpretation]

Les permis sont de durée plus longue que dans le Sud. Ils sont valables pour une durée de neuf ans dans le secteur se trouvant immédiatement au nord du 60° parallèle, et d'une durée de 12 ans dans les îles de l'Arctique et au nord du 70° parallèle. On avait établi cette durée, en prévision d'un long délai nécessaire entre le début de l'exploration, et la découverte et la mise en valeur de ces découvertes. D'ailleurs, ce problème se présente encore aujourd'hui, à l'exception, comme l'a dit M. Bergevin, des champs de gaz dans l'extrémité sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest.

Malheureusement, nous n'avons pas encore découvert d'importants champs de gaz ou de pétrole, et, bien sûr, il peut s'écouler beaucoup de temps entre la découverte d'un puits et la commercialisation de la production.

Pour en revenir aux concessions, la durée en est de 21 ans, comme je l'ai dit tantôt, et nous voulions par là reconnaître qu'il pouvait y avoir un long délai entre la découverte d'un champ pétrolier par une société et la commercialisation de la production.

Je dois signaler que dans le règlement en vigueur maintenant, il y a des dispositions dans la concession en vertu desquelles le Ministre peut demander aux sociétés pétrolières de forer deux puits, l'un après trois ans et le second l'année suivante. Ces dispositions sont analogues à celles qui sont en vigueur dans l'Ouest, et leur but est de s'assurer que les sociétés ne se contentent pas simplement de payer un dollar l'acre pour les frais de location pour conserver leurs concessions. Dernièrement on s'est servi de ces dispositions en Alberta pour accélérer l'exploration et, comme moyen de réduire la durée de la concession de 21 à 10 ans. Une fois que l'exploration donne lieu à des découvertes intenses de pétrole ou de gaz dans le Nord, le ministère pourra adopter la même attitude dans le Grand Nord.

Par conséquent, je dirais qu'en ce moment la durée de 21 ans n'est pas tout à fait irrévocable, et que ce n'est qu'un stimulant nécessaire à l'égard des régions éloignées qui nous préoccupent. Pour ce qui est des restrictions imposées par la Couronne, on a trouvé qu'il y a 50 p. 100 de superficie sous permis, le ministère peut, à sa discrétion, en disposer comme il veut; on a jugé bon à l'époque de prévoir que l'octroi se ferait par ce qu'on appelle des concessions de redevances supplé-

## [Texte]

time to provide that the method of disposal would be by what is termed additional royalty leases at the option of the original permittee.

This was introduced with the desire, again, to avoid what I might call extensive front-end loading of the costs of developing oil and gas in the north. Under the system that is available to the permittee to select these additional royalty leases, depending on the rate of production that may be attained, these additional leases will be granted for the payment of the usual terms—the basic rental, the basic royalty, plus an additional royalty that may be up to 40 per cent of gross; and, of course, 40 per cent of gross represents a very large proportion, and generally a greater proportion, of net and would be likely to result in the government's receiving the lion's share of the net revenue on these additional royalty leases.

The sliding scale for this additional royalty was calculated so that it should produce—and I do not say it will in every case—on average the same amount of return to the Crown, over a longer period, of course, as would the Crown cash bonus system. But it has this added advantage, that instead of the company, which normally would make the cash bid, having to get a return on that cash bid at the time, it pays for its lease, if you like, or pays for its cash bonus, out of current production. This allows the company actually to work on a lower profit margin because it does not have to make a profit on the money it has invested to buy the lease as well as make a profit on the money it has invested in the production facility. Therefore, from an economic point of view, it should provide lower cost oil.

According to Dr. Quirin and I emphasize that we feel very much the same—northern oil is going to have to compete in international markets and, as such, I do not think the word "cheap" oil is correct, but I think the word "low-cost" oil must be a desirable objective. It is one thing, I suggest, to talk about returns from oil within a protected market, but it is quite another thing to try to make sure that the well-head price of oil can be low enough that this northern oil can compete in international markets.

## • 1020

We, of course, cannot be sure what the net back is likely to be, but, given the higher cost of exploration, the higher costs of development and operating and probably—and this we are not sure of, of course,—the higher cost of transportation, it is certain, I think,

## [Interprétation]

mentaires au choix du détenteur original de permis en valeur dans le Grand Nord pour le pétrole et le gaz.

Nous voulions encore une fois éviter ce que j'appellerai des frais excessifs de mise en valeur du pétrole et du gaz dans le Nord. En vertu de ce régime, selon le taux de production qui est atteint, ces concessions supplémentaires seront accordées au prix ordinaire des frais de location, outre les redevances supplémentaires qui peuvent être 40 p. 100 du revenu brut, ce qui est une forte proportion en général et beaucoup plus élevée que le revenu net, et résulterait probablement à ce que le gouvernement reçoive la part du lion.

L'échelle descendante pour les redevances supplémentaires a été calculée de telle sorte, je ne dirais pas qu'il en sera toujours ainsi dans chaque cas, qu'elle produise en moyenne le même montant de revenus au cours d'une plus grande période, comme le ferait le système de bonus comptant de la Couronne. Mais il y a cet avantage supplémentaire que la société, au lieu d'avoir des revenus sur ces redevances, elle paie ses concessions, ou si vous le voulez, ses primes à même la production courante. Ceci, en fait, permet à la société d'opérer pour une faible marge de bénéfices parce qu'elle n'est pas obligée de faire un profit sur l'argent investi dans l'achat des concessions ainsi que sur l'argent investi dans les opérations et les installations. Par conséquent, du point de vue économique, ce système devrait permettre d'extraire du pétrole à bon marché.

D'après ce que dit M. Quirin, et je dois souligner que nous éprouvons le même sentiment, la *Northern Oil* se verra obligée de rivaliser sur le marché international, et je ne crois pas que le terme «pétrole à bon marché» soit de mise, mais je pense que l'on devrait plutôt dire «pétrole à bas prix».

Je crois que c'est une chose de parler de revenus provenant du pétrole dans le cadre d'un marché protégé, et c'est une tout autre affaire que d'essayer de s'assurer que le prix du pétrole peut être assez bas pour qu'il puisse soutenir la concurrence internationale.

Évidemment, nous ne pouvons pas être certains du revenu net, mais, étant donné le coût de plus en plus élevé de l'exploration et les frais de la mise en valeur et d'exploitation, et probablement, même si nous n'en sommes pas certains, le coût plus élevé du transport, il

[Text]

that the northern oil must be relatively low-cost in total; and this is not going to be easy to achieve if the revenues to the government are set at too high a level initially.

The approach, I think, has been to feel the way gradually to try to determine what these returns might be and how they might be increased. As Mr. Bergevin has indicated, we are now reviewing the disposal provisions to see whether, in the light of the rapidly changing situation, there should be changes. I think I have covered the main aspects of the disposal policy, Mr. Chairman.

**Mr. Chairman:** Mr. Orlikow?

**Mr. Orlikow:** It is going to sound like heresy, but as I listened to the two witnesses I wondered why we seem to be in such a hurry. I understood you to say that at the moment the cost of a pipe line over the very long distance we would have to move the oil would be very great. Is that correct?

**Mr. Hunt:** The cost of pipe line transmission could be somewhat higher than elsewhere on the continent because of the longer distance; mind you, a very large volume might offset this to some extent.

**Mr. Orlikow:** There is at the moment no other known feasible method of transportation? In other words, at the moment there is no proven experiment in moving oil by ship so that it could move in a regular manner, and so on?

**Mr. Hunt:** I think, sir, one would have to look at the point of origin; this is the problem. If we are thinking of the southern territories, say around Fort Liard—if we are looking at the area just immediately north of the 60th parallel we have to think in terms of a pipe line without doubt.

If we are looking at the mouth of the Mackenzie and the Mackenzie Delta, it could either be a pipe line delivering oil, say, to the mid-continent region, or it could be by either surface or submarine tanker through the Northwest Passage, and this is one of the things that is changing so rapidly today.

**Mr. Orlikow:** But at the moment neither Canada nor any other country that we know of has been successful in moving oil by tanker or by submarine in a commercial way?

[Interpretation]

apparaît évident que le pétrole des régions du Nord doit dans l'ensemble être relativement bon marché; ce qui ne sera pas facile à réaliser si les revenus au gouvernement sont fixés à un niveau trop élevé dès le début.

Je pense que la perspective dans laquelle on abordait la chose consistait à procéder graduellement pour voir quelles pouvaient être ces redevances et comment on pouvait les augmenter. Comme l'a dit M. Bergevin, nous sommes en train de réviser dans le moment les dispositions d'utilisation des rebus et voir s'il y a lieu de faire des changements à la lumière d'une situation très changeante. Je pense que je vous ai donné un tableau d'à peu près tous les aspects de la politique, monsieur le président.

**Le président:** Merci, Monsieur Orlikow?

**M. Orlikow:** Je pense, monsieur le président, que ceci va avoir l'air un peu hérétique, mais en écoutant parler les deux témoins, je me demandais pourquoi nous sommes si pressés? J'ai cru comprendre que vous disiez que dans le moment le coût d'un pipeline sur une longue distance pour le transport de l'huile, serait très élevé. Est-ce que c'est exact?

**M. Hunt:** Le coût du transport par pipeline pourrait être un peu plus élevé qu'ailleurs sur le continent parce que les distances sont plus longues. Naturellement, si vous avez un fort volume, vous pouvez toujours contrebalancer les frais dans une certaine mesure.

**M. Orlikow:** Et dans le moment il n'y a pas d'autres moyens connus de transport dont on peut se servir? Autrement dit, on n'a pas fait d'expériences concluantes que déplacer le pétrole par bateau peut se faire de façon régulière.

**M. Hunt:** Je pense que le point d'origine est le problème. Si vous pensez aux territoires du Sud, Fort Liard par exemple, si vous regardez à la région juste au nord du soixantième parallèle, je pense qu'il faut certainement penser à un pipeline.

Maintenant si vous prenez le Mackenzie et le delta Mackenzie, vous pouvez avoir soit un oléoduc qui desservirait, disons le milieu du continent, ou bien vous pouvez avoir un pétrolier sous-marin ou en surface qui passerait par le passage Nord-Ouest, et c'est une des choses qui changent si vite aujourd'hui.

**M. Orlikow:** Mais dans le moment ni le Canada ni aucun autre pays que nous connaissons n'a réussi à transporter du pétrole par un pétrolier ou un sous-marin de façon commerciale?

[Texte]

**Mr. Hunt:** No; in fact, in any way really, in that region.

**Mr. Orlikow:** In view of that, Mr. Chairman, and in view of the difficulties we are already having in selling the oil we have in Alberta, for example, on the U.S. market, which apparently will be made more difficult by the discovery at Prudhoe Bay—and perhaps this is something that should be taken up with the people in Trade and Commerce rather than the people in Northern Affairs—I just wonder about the common sense of following a policy of making more and more concessions to companies which at the moment, because of the apparent surplus of

• 1025

oil all over the world, would not go into the North unless you make these kind of concessions.

I just wonder about the common sense of making these kind of concessions and virtually giving the oil away over millions of square miles of this country when, unless we do so, they are not interested. Perhaps this is not the time to push for it; perhaps we should hold it in reserve until there is a need for oil or until some technical breakthroughs in transportation methods make the oil there more mobile. I just wonder whether Mr. Bergevin would like to make any comments on the advisability of a crash policy of getting the companies to go in there when there is no real need, and when you have to give them these tremendous concessions before they will move in.

**Mr. Bergevin:** You seem to imply that the high transportation cost of oil is the key element. I am of the opinion that it is the production of oil, not the transportation, which will be a key element. Right now, granted that Alberta Oil has to appeal to a protected market which is a Canadian market, but as Mr. Hunt pointed out in his exposé a minute ago he was talking about low-cost oil.

Perhaps the system we have developed in Canada until now has produced high-cost oil. Correct me if I am wrong, but I do not think we can say there is an oversupply of oil on the world market right now, and the potential market for low cost Canadian oil, I say again, is rather encouraging.

**Mr. Orlikow:** If I gave the impression that I thought transportation was the only prob-

[Interprétation]

**M. Hunt:** Non. D'aucune façon, en fait, dans cette région.

**M. Orlikow:** Eh bien, monsieur le président, à la lumière de cette réponse et étant donné les difficultés que nous avons déjà pour vendre le pétrole que nous avons en Alberta, par exemple, sur le marché américain, ce qui sera apparemment encore plus difficile après la découverte de la baie Prudhoe, on pourrait peut être discuter de cette question avec les représentants de l'Industrie et du Commerce plutôt qu'avec les représentants des affaires du Nord, mais je pensais que le bon sens de suivre une politique consistant à faire de plus en plus de concessions aux sociétés qui, pour

le moment, étant donné l'excédent de pétrole dans le monde, n'iraient pas dans le Nord si ce n'était des concessions.

Je me demande s'il y a du bon sens à faire ce genre de concessions et virtuellement de donner le pétrole sur une surface de milliers de milles carrés de ce pays, alors qu'ils ne sont pas intéressés, si nous ne le faisons. Ce n'est peut-être pas le moment de pousser cette mesure; je pense que peut-être le mieux serait de conserver nos réserves jusqu'à ce que nous ayons un besoin de pétrole ou d'attendre qu'il y ait des découvertes techniques dans les moyens de transports pour que l'huile qui est là soit plus mobile. Je me demande si monsieur Bergevin voudrait faire quelques commentaires sur l'opportunité d'avoir une politique d'après laquelle les sociétés iraient là-bas lorsqu'on n'a pas un réel besoin de pétrole et lorsqu'il faut leur faire des concessions, parce qu'autrement ils ne sont pas intéressés.

**M. Bergevin:** Vous avez l'air de laisser entendre que le coût élevé du transport du pétrole constitue le facteur clé. Je suis d'avis que c'est la production d'huile, pas le transport, qui serait l'élément clé. Dans le moment, reconnaissant que le pétrole de l'Alberta doit faire appel à un marché protégé, le marché canadien, mais comme M. Hunt l'a dit tout à l'heure dans son exposé, il parlait de pétrole à bas prix.

Peut-être le système que nous avons mis au point au Canada jusqu'ici a produit du pétrole à coût très élevé. Corrigez-moi si j'ai tort mais je ne pense pas que dans le moment on puisse dire qu'il y a un excédent de pétrole dans le marché mondial et je répète que le marché possible d'un pétrole canadien à bas prix est assez encourageant.

**M. Orlikow:** Si j'ai donné l'impression que je pensais que c'était le transport qui était le

[Text]

lem, that was an exaggeration of what I meant. We have a national oil policy whereby the oil needs for Canada east of the Ottawa River are supplied by importation of oil from South America, and so on. Oil from Alberta, Saskatchewan and British Columbia, and a very small amount from the Virden field in Manitoba, is used in Canada from British Columbia to the Ottawa River, and a good deal is exported to the United States.

That is under constant review by the Americans. They have their own problems; they have their own pressures from American producers and from American companies that have sources other than Canada, and it can and has been cut.

Now, it just seems to me that if we think we should have a policy of supplying all of Canada from Canadian sources—in other words, building a pipe line to Montreal and even east of Montreal—I do not see the point of this push to have more and more oil production in Canada. I question what we are going to do with it.

**Mr. Hunt:** I wonder, sir, if I might put it in a slightly different way? Might I interpret your remarks to suggest that Northern oil must necessarily compete in the same markets as Western Canadian oil? I do not think this is really the case. I would suspect that Northern oil—and it is going to have to be found in large quantities—if it is found in quantities which will allow it to be low cost, will compete I would think on international markets, particularly in Europe.

For example, from the Mackenzie Delta, let us say, to Chicago it is roughly about 3,000 miles by pipe line; it is 3,600 miles by sea to

• 1030

Europe from roughly the same point or perhaps a little to the east in the Arctic Islands. Assuming that we can deal—and this is a question, I realize—with the Arctic ice, I think the Northern oil would be far more likely to seek an outlet in Europe than in Chicago, for example.

**Mr. Orlikow:** That is a large assumption you are making, is it not, that we can deal with Northern ice?

**Mr. Hunt:** Yes.

[Interpretation]

problème, c'est exagérer ce que je voulais dire. Nous avons une politique nationale du pétrole d'après laquelle les besoins en pétrole pour la partie du Canada qui s'étend à l'est de l'Outaouais sont comblés par des importations d'Amérique du Sud et d'ailleurs. Tandis que dans l'Ouest, on a le pétrole de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, et une très petite quantité du Manitoba pour le territoire qui va de la Colombie-Britannique jusqu'à l'Outaouais, et une bonne partie est exportée aux États-Unis.

Cela fait l'objet de révisions constantes aux États-Unis. Les Américains ont leurs propres problèmes; ils subissent les pressions des producteurs américains et des sociétés américaines qui ont d'autres sources à part le Canada, et le pétrole peut être coupé et il l'a déjà été.

Maintenant, il me semble que si nous pensons que nous devons avoir une politique consistant à fournir au Canada entier le pétrole provenant de sources canadiennes, c'est-à-dire construire un pipe-line jusqu'à Montréal et peut-être jusqu'à l'est de Montréal, et je ne vois pas du tout l'argument qui justifie cette tendance à avoir de plus en plus de production pétrolière au Canada. Je me demande ce que nous allons en faire.

**M. Hunt:** Permettez-moi d'aborder la question dans une perspective légèrement différente. J'interprète ce que vous avez dit: vous avez dit que le pétrole du Nord doit nécessairement faire concurrence sur les mêmes marchés que le pétrole de l'Ouest et je ne crois pas que c'est véritablement le cas. Je suppose que le pétrole du Nord, et il faut en trouver en grandes quantités, si on en trouve en quantités telles qu'il sera peu coûteux, alors je pense qu'il pourrait soutenir la concurrence des marchés mondiaux, surtout en Europe.

Pour vous citer un exemple, du delta du Mackenzie à, disons, Chicago, la distance est d'environ 3,000 milles par pipe-line, alors qu'elle est de 3,600 milles par mer jusqu'à l'Europe, en partant d'à peu près le même point, peut-être un peu plus à l'est dans les îles de l'Arctique. Supposons que nous pouvons—et ici évidemment je comprends que c'est une question que je pose—supposons que nous pouvons régler le problème des glaces dans l'Arctique, je suppose que le pétrole du nord aurait des débouchés plus facilement en Europe qu'à Chicago?

**M. Orlikow:** Oui, mais régler le problème des glaces est une hypothèse assez grave que vous posez là, n'est-ce pas?

**M. Hunt:** En effet.

[Texte]

**Mr. Orlikow:** My point is that perhaps we would be better off, instead of spending money directly in building roads and other facilities in the North, to invest money in research to beat the ice problem—and if we could beat the ice problem perhaps we could make a much better deal with the oil companies.

**Mr. Hunt:** May I take you up on two things? Is this all right?

**The Chairman:** Yes.

**Mr. Hunt:** One, I think, is an assumption that, shall we say, the terms of disposal are really a give-away. I suppose this is of course a matter of opinion but I would like to emphasize, if I might, that the royalty is not significantly lower than in western Canada. Perhaps I did not emphasize that the additional royalty leases will by no means cover all those leases of that category. There will be many many cases where companies will refrain and have indeed already refrained from selecting such leases and they then are available for the normal cash bonus sale.

I would suggest that the revenues in the long term from northern oil will not be significantly reduced from anywhere else on the continent. It is just the time at which they are taken and the method in which they are taken that differs. They try to fit in with the situation. However, admittedly, until we have production and can prove it, it is a matter of opinion.

On the transportation aspect, as a result of Prudhoe Bay Humble Oil Company will be sending the SS *Manhattan*, a 115,000 ton tanker, through the Northwest Passage this coming summer in an attempt to determine whether this is a feasible method. We have had discussions with the Electric Boat Division of the General Dynamic Corporation who have done a lot of research on submarine tankers and they tell us that they are moving towards being in a position to design and develop what they think would be a commercial submarine tanker. In other words, I really do not think that the technology of getting the oil out of this area is lagging very far behind.

One thing at least Prudhoe Bay will do for Canada, I would suggest, is give an impetus to this research and to the necessary technological advancement. I would suspect that it may indeed result in one method or another of moving the oil from that far northern region to markets both from the point of view of Prudhoe Bay to the east coast of North

[Interprétation]

**M. Orlikow:** Ce serait peut-être préférable, au lieu de dépenser de l'argent, directement pour la construction de routes et d'autres installations dans le nord, d'investir dans la recherche pour voir comment on peut régler le problème de la glace. Si nous pouvons régler ce problème-là, nous pourrions certainement avoir un meilleur marché avec les compagnies de pétrole.

**M. Hunt:** J'aimerais vous parler de deux choses si vous me le permettez, monsieur le président.

**Le président:** Oui, bien sûr.

**M. Hunt:** Je prends l'hypothèse de la cession à bon marché ou presque gratuite du pétrole. Je vous signale que les redevances ne sont pas beaucoup moins élevées que dans l'Ouest du Canada. Je n'ai peut-être pas insisté sur le fait que les baux supplémentaires visent tous les cas où bien des compagnies s'abstiendraient de sélectionner des baux, qui peuvent être ainsi vendus comptant. Permettez-moi de vous dire que les revenus qui proviendront du pétrole du Grand-Nord ne seront pas de beaucoup inférieurs aux revenus du reste du continent. Cela dépendra du moment où l'on fera l'exploitation, tout simplement et de circonstances. Mais, naturellement, tant que nous n'aurons pas de production et que nous ne pourrions pas le prouver, c'est une affaire d'opinion.

Sur le plan du transport, Humble va envoyer le SS *Manhattan*, pétrolier de 35 mille tonnes à travers le Passage du Nord-Ouest, cet été pour voir si cette méthode est réalisable ou non. Nous avons aussi eu des entretiens avec la *Electric Boat Division* de la *General Dynamic Corporation* qui effectue des recherches considérables sur les sous-marins pétroliers. Et, cette compagnie nous annonce qu'elle sera bientôt en mesure de concevoir et de faire fonctionner ce qui sera un futur pétrolier commercial.

Alors, sur le plan technique, je pense que l'on n'est pas tellement en retard pour le transport du pétrole.

Le pétrole de la Baie Prudhoe sera pour le Canada tout entier un élan vis-à-vis de la recherche et des découvertes technologiques. J'ai l'impression, qu'éventuellement, on pourra en tirer des méthodes de commercialisation, par exemple, de Prudhoe Bay jusqu'à la Côte est de l'Amérique du Nord, des îles de l'Arctique jusqu'au nord de l'Europe.

[Text]

America and from the point of view of the delta on the Arctic Islands to Europe.

**Mr. Orlikow:** Yes but one of the other things it may very well do is to say to the Americans, now that we have this tremendous source of oil in Alaska which we want to sell in the continental United States, perhaps we do not need all this oil coming in from Alberta to the midwestern and western states of the United States. Then, in that case, we would have an immediate tremendous surplus of oil without finding all this extra oil which there probably is in the northern part of Canada. It just seems to me, Mr. Chairman—and I will end on this note because there are other members who want to ask questions—that the place to attack this whole question is in the trade and commerce committee. We are attacking this whole question of oil in bits and pieces with no real thought to the total needs of Canada internally or to the need of Canada to sell surplus oil outside Canada.

• 1035

**Mr. Dinsdale:** A supplementary, Mr. Chairman.

**Mr. Orlikow:** We are again proceeding in such a manner that the left hand does not know or does not care what the right hand is doing.

**The Chairman:** Mr. St. Pierre is next on the list. You have a supplementary.

**Mr. Dinsdale:** In connection with the oil supply situation, Mr. Bergevin in his statement referred to the Quirin report, the independent two volume study, as I recall, which was a very detailed examination of the oil prospects in Northern Canada. It would indicate that the Department was quite concerned that they should move forward in a carefully planned and co-ordinated way because the Department commissioned this study.

Dr. Quirin anticipated that by 1975 we would be reaching a point in world production, according to the present prospects, where there might be an oil shortage because of the astronomical growth and consumption, particularly as the under-developed parts of the world become industrialized, and also because, from the standpoint of the best information available at the time, of the pros-

[Interpretation]

**M. Orlikow:** Oui, mais une des autres choses qui pourrait bien arriver serait de dire aux Américains, maintenant que nous avons cette ressource de pétrole considérable en Alaska que nous voulons vendre aux États-Unis, peut-être que nous n'aurons pas tout ce pétrole en provenance de l'Alberta qui actuellement, est livré aux États du Midwest et de l'Ouest américain. Et alors il arrivera dans ce cas que nous aurions immédiatement un surplus énorme de pétrole sans l'avoir réellement découvert dans ce qui est actuellement le Nord du Canada. Il me semble, monsieur le président, et je veux finir sur ce point, car je sais qu'il y a d'autres membres du Comité qui désirent poser des questions, que l'endroit où il faudrait attaquer toute cette question serait au Comité des finances, du commerce et des questions économiques. Nous sommes en train d'attaquer la question générale du pétrole, morceau par morceau, sans réellement considérer l'ensemble des besoins du Canada à l'intérieur ou l'ensemble des ressources que le Canada veut vendre à l'étranger.

**M. Dinsdale:** Une question supplémentaire, monsieur le président.

**M. Orlikow:** Nous sommes de nouveau en train d'agir de telle manière que la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite ou ne s'occupe pas de ce que la main droite fait.

**Le président:** Monsieur St-Pierre, vous êtes le prochain nom sur ma liste. Vous avez une question supplémentaire.

**M. Dinsdale:** En ce qui concerne la situation de l'approvisionnement en pétrole, M. Bergevin dans sa déclaration, s'est référé au rapport Quirin, cette étude indépendante en deux volumes, qui, si je me le rappelle bien, est une étude très détaillée des prospections futures de pétrole dans le Grand nord canadien. Ce dernier rapport indique que le ministère était foncièrement préoccupé des problèmes puisqu'il a subventionné cette étude afin de trouver une formule planifiée et coordonnée.

M. Quirin croyait que, en 1975, nous atteindrions un point dans la production mondiale de pétrole, selon les prospections actuelles, où la production de pétrole serait déficitaire. Ceci particulièrement à cause de la croissance astronomique de l'économie et de la consommation, particulièrement à cause du développement des pays jusqu'à présent sous-développés et qui passent au stage industriel; et

[Texte]

pects for oil exploration and discovery. Do you feel that the Quirin findings still stand?

**Dr. H. Woodward (Chief, Oil and Gas Division, Development Branch (Economic Development), Department of Indian Affairs and Northern Development):** I will attempt to comment here but perhaps it will not be in as much detail as you would like. The Quirin report, based on the 1960-1961 study of markets throughout the world and sources of oil, made these forecasts. But, as you know, many dramatic things happen which even economists cannot forecast. The oil from North Africa, from Nigeria, from Australia, even Prudhoe Bay as of the middle of last year comes in. These are the things that are difficult to assume. No one even can predict on the basis of population explosions and so on what the demand requirements are going to be. It is pretty difficult to watch the forecast of supply conditions which come in rather dramatically from time to time. As a consequence, Quirin's supply forecasts are considerably in error, but his demand forecasts are still reasonable and are based on good assumptions.

**Mr. Dinsdale:** Did he not anticipate discoveries in the North?

**An hon. Member:** That was one of the main purposes of the study.

**Mr. Hunt:** What he said was that if discoveries in the North were of sufficient size to allow for an economy of scale that is necessary or found, if that size of discovery is found, the constantly increasing world demand should allow northern oil to find an outlet. In other words, it would not have to displace oil supplies that are already established on established patterns because the annual increase in demand is such that we should be able to find a place for northern oil on international markets. He did suggest certainly that there might be a shortage in the late 1980's. I think from that point of view that perhaps he was being a little conservative and, as Dr. Woodward has said, the discoveries in North Africa, Australia, the North Sea and so on do tend to indicate that we are not going to run out of oil.

[Interprétation]

aussi à cause du temps d'arrêt marqué dans les meilleurs renseignements disponibles à cette époque sur les prospections et les explorations de pétrole ainsi que sur les découvertes. Pensez-vous que le rapport Quirin est encore d'actualité?

**M. H. Woodward (Chef, de la Division du pétrole et gaz, Direction du développement, (Expansion économique) ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien):** J'aimerais faire un commentaire en ce moment, mais peut-être qu'il ne sera pas aussi détaillé que ce à quoi vous vous attendez. Le rapport Quirin, qui s'est basé sur l'étude des marchés de l'année 1960-1961, à l'échelle mondiale, et visant les ressources de pétrole a fait ces prévisions. Mais comme vous le savez, plusieurs choses très importantes se sont produites que les économistes n'avaient pas prévu: le pétrole en provenance de l'Afrique du Nord, de la Nigeria, de l'Australie, et même de la Baie Prudhoe, au cours de l'an passé. Ce sont des phénomènes qui sont difficiles à prévoir. Personne ne peut prévoir même ce que sera l'explosion de la population et son effet sur les besoins. Il est très difficile de vérifier les prévisions des conditions d'approvisionnement qui changent d'une façon souvent considérable de temps à autre. C'est pourquoi le rapport Quirin, en ce qui concerne les prévisions d'approvisionnement, s'est trompé sur une large échelle. Cependant, ces prévisions des besoins restent malgré tout raisonnables car ils sont basés sur des présomptions solides.

**M. Dinsdale:** N'avait-il pas prévu des découvertes dans le Grand nord?

**Une voix:** C'était le principal sujet de l'étude.

**M. Hunt:** Tout ce qu'il a dit, c'était que si des découvertes se produisaient dans le Grand nord, et qu'elles étaient d'une importance suffisante pour les exploiter d'une façon économique, l'augmentation constante des besoins mondiaux pourrait permettre à ce pétrole du Grand nord de trouver un débouché. En d'autres mots, il n'y aurait pas eu besoin de déplacer les approvisionnements de pétrole actuels de leur trajet déjà établi car l'augmentation annuelle des besoins serait telle qu'il serait facile de trouver un débouché pour le pétrole du Grand nord sur les marchés internationaux. Il a certainement fait mention qu'il y aurait un manque de pétrole à l'échelle mondiale à la fin des années 1980. A ce point de vue, je pense qu'il a été un petit peu trop conservateur et comme le docteur Woodward l'a dit, les découvertes d'Afrique du Nord, de l'Australie, du Grand nord, et de la mer du Nord nous démontrent que nous ne sommes pas prêts à manquer de pétrole.

[Text]

**Mr. Dinsdale:** I think he anticipated political instability in the Middle East too?

**Mr. Hunt:** Yes he did. Whether that means the oil will not be available is another matter.

**Mr. St. Pierre:** Mr. Chairman, my questions really centre on the old conundrum of the balance between offering enough incentive to bring countries into the North and at the same time ensuring that the government is going to get a fair share of the returns. From what both witnesses have said today, of course, I realize how difficult a balance this is

• 1040

to strike. In any case Mr. Hunt has given us a pretty full description of the present system and of the thinking which led to it.

The map which has been supplied the Committee today indicates that everything beyond the Pre-Cambrian Shield in the Mackenzie basin and in the Arctic Islands is already leased, which perhaps would make any discussion of the terms of our present leases of no purpose—if the leasing is complete as this map indicates.

**Mr. Hunt:** Mr. Chairman, perhaps I might answer that question in two parts. The first one is a very simple yes. Most of the areas of the thicker sediments—in other words those areas having reasonable prospects for oil and gas—are now under oil and gas permit.

Perhaps I might take the liberty of trying to maintain the difference here between permit and lease, because there is a significant difference in the details. However, we fully expect that not all this vast area is going to be retained under permit. We have gone through, I would suggest now, about two major cycles of very rapid acquisition of permit rights held during the low-cost period, the five-cent-per-acre work requirement period, and then they are surrendered. I always go back to the situation in Alberta on this where, I believe—I should not mention the company's name—a company was drilling very close to the Leduc reef and pulled off, saying that they did not think there was any oil around there. It was followed the next year by Imperial who very nearly quit but kept on drilling a little longer. There are all sorts of tales about this in the town of Leduc.

In other words, companies look at areas with one point of view in mind, they do not see anything attractive, they surrender, and it

[Interpretation]

**M. Dinsdale:** Je crois qu'il a aussi prévu l'instabilité politique du Moyen-Orient?

**M. Hunt:** Oui, c'est cela. Mais savoir que ce pétrole ne sera pas disponible, ça c'est un autre problème.

**M. St. Pierre:** Monsieur le président, ma question revient au vieux problème de l'équilibre entre offrir des conditions attrayantes afin d'amener certains pays à exploiter le Grand nord et en même temps s'assurer que le gouvernement recevra une rémunération convenable à même les revenus. D'après ce que les deux témoins ont dit, je réalise combien l'équilibre est difficile à obtenir. En tout cas, M. Hunt nous a donné une description très complète du système actuel et de la ligne de conduite qui l'a déterminé.

La carte qui a été remise au Comité aujourd'hui, indique que toute la région au-delà du bouclier canadien, dans le bassin du Mackenzie, et dans les îles de l'Arctique est déjà affermée, ce qui peut-être, rend toute discussion sur la forme des baux actuels hors de propos, si les baux ont été complétés tel que la carte nous l'indique...

**M. Hunt:** Monsieur le président, je pourrais faire une double réponse à cette question. La première est un très simple oui. La plupart des régions aux couches sédimentaires épaisses, soit en d'autres mots, les régions où il y a des chances raisonnables de découvrir du pétrole et du gaz sont actuellement déjà cédées en vertu d'un permis sur le pétrole et le gaz.

Peut-être devrais-je prendre la liberté de soutenir qu'il y a une différence ici entre un permis et un bail car, la différence se trouve particulièrement dans les détails.

Toutefois, nous sommes confiants que cette vaste région ne sera pas retenue en entier par des permis. Je dirais que nous avons connu environ deux cycles d'acquisition rapide de droits d'exploration pendant la période où les exigences étaient moindre (5 c. par acre) et ces droits ont été abandonnés ensuite. Je reviens à la situation en Alberta où une société, dont je devrais taire le nom, a fait des forages très près du gisement de Leduc et s'est ensuite retirée, disant qu'il n'y avait pas de pétrole dans cet endroit. *L'Imperial* s'y est rendu l'année suivante, a presque abandonné mais a continué à forer pour un certain temps. Toutes sortes d'histoires circulaient dans la ville de Leduc à propos de ces forages.

En d'autres mots, les sociétés voient les terrains dans une optique bien précise: si elles ne trouvent rien d'intéressant, elles abandon-

[Texte]

goes through the cycle again. So I would suggest that it is by no means too late to examine the terms and to plan for the future.

**Mr. St. Pierre:** Thank you. I understand that by our checkerboard system, one half of a lease returns to the government on a discovery. I do not know if I am putting this in correct terms. The company has the prior choice in the checkerboard pattern of half the property, and the other half returns to the government. I believe in the south this would then be auctioned by the government, while in the north we have allowed the original discoverer an option of buying the entire area at—are these set prices or a scale?

**Mr. Hunt:** A scale. It is what is called an additional royalty and perhaps I might illustrate it here. It gets a little bit technical. First of all, if I might outline a permit, permits vary between about 40,000 acres and 80,000 acres. They are based on the geodetic latitude and longitude and, because of the convergence of the meridian, they get smaller as you go north. But say 50,000 acres for a permit.

And at the end of the exploration period, either 9 or 12 years, the company must take out leases. It can take out leases prior to that period if it so wishes, at any time, and it is allowed to select these leases—and I will try it on a grid square pattern again—in such a way that it ends up with about 50 per cent of the area under its lease term, 21-year lease. Ten per cent royalties, that is the first three years, and \$1.00 an acre rental.

It can, within 60 days of making this selection, select this area for additional royalty lease. And this additional royalty is on a sliding scale. It goes by zones starting at the highest zone at the 60th parallel and decreasing towards the north. However, this is entirely at the Minister's discretion and can be changed at any time. So I do not think it would be betraying anything if I said that we are reassessing these zones to see whether in the light of Prudhoe Bay and in the light of the activity trying to find the Northwest Passage, we are correct in maintaining zones that decrease northwards. Maybe the Delta is going to be far more accessible perhaps than . . .

[Interprétation]

nent l'exploration et le cycle reprend. Je crois donc qu'il n'est pas trop tard pour examiner cette question et pour faire des projets pour le futur.

**M. St. Pierre:** Merci. D'après notre système de damier, une moitié de la concession est rendue au gouvernement lorsqu'il y a découverte. Je ne sais pas si j'emploie les termes exacts. La société a le premier choix sur la moitié de la concession qu'elle désire garder; l'autre partie est cédée au gouvernement. Dans le Sud, cette partie rendue serait vendue aux enchères par le gouvernement, tandis qu'au nord, le découvreur du gisement peut acheter la région entière. Est-ce que l'achat se fait à un prix fixe ou selon une échelle de prix?

**M. Hunt:** Il y a une échelle de prix. C'est ce qu'on appelle une redevance additionnelle et j'aimerais illustrer ce point. On tombe dans un domaine tant soit peu technique. D'abord, il faut préciser qu'un permis couvre un territoire variant de 40,000 acres à 80,000 acres environ. Les limites de ces permis sont établies selon les lignes de latitude et de longitude, de sorte que les territoires octroyés par les permis dans le nord se rapetissent à cause de la convergence des méridiens au nord. Disons qu'un permis couvre un territoire de 50,000 acres en moyenne.

À la fin de la période d'exploration, qui peut être de 9 ou 12 ans, la société doit obtenir une concession. Elle peut obtenir des concessions avant, si elle le désire, et elle a le droit de choisir ces concessions de sorte qu'elle se réserve environ 50 p. 100 du territoire entier avant la fin de la concession de 21 ans. Les redevances s'élèvent à 10 p. 100 pendant les premiers trois ans et la location est de \$1 l'acre.

La société peut, dans les 60 jours de son choix, délimiter le territoire qu'elle désire pour les redevances supplémentaires. Ces redevances sont établies selon une échelle mobile.

Les redevances sont les plus élevées vis-à-vis le 60<sup>e</sup> parallèle et elles diminuent à mesure qu'on monte vers le nord. Toutefois, ces redevances sont fixées par le ministre et elles peuvent changer n'importe quand. Je ne crois pas faire d'erreur grossière en disant que nous réévaluons ces zones pour déterminer si, à la lumière de ce qui se passe à la baie Prudhoe ou des efforts pour retrouver le passage du Nord-Ouest, nous devons maintenir des zones qui diminuent d'étendre vers le nord. Peut-être que le delta sera beaucoup plus facilement accessible que . . .

[Text]

• 1045

**The Chairman:** A supplementary question. Is this the only thing that is open to change, the sliding scale? Or is there any other aspect of this additional royalty lease that is subject to change at the Minister's discretion? Could he eliminate it?

**Mr. Hunt:** Yes. He could eliminate it.

**The Chairman:** Without breaking the agreement.

**Mr. Hunt:** Yes. That is right. I would want to emphasize very strongly that these Crown reserve areas are available for disposal by the government under any terms it wishes to set, and there is no prior commitment to the industry. The moment, we have what is called a land order which sets out the intent of how these will be disposed of as long as that order is in effect. But it is in no way a contractual commitment or even, I think, a long-term commitment to the industry to maintain that method of disposal. In fact the order itself says that the royalty sliding scale rates will be reviewed from time to time, and at least every five years.

**Mr. St. Pierre:** Has the industry expressed satisfaction with this? They do not feel that they are being asked to move in this expensive area without sufficient guarantee?

**Mr. Hunt:** No, they have recognized that it is a basic principle that 50 per cent returns to the Crown for disposal as the Crown wishes. They have said that they like to have the rules of the game set out as clearly as possible. And this is what the order attempted to do.

I will show you in a diagram the economic theory behind this method. This is a present value profile with discount rates down at the bottom here. And what we have really said—this is zero—what we have really said is that we have taken the likely or range of size of oil fields and we have said that roughly 50 per cent of that oil field will return to the Crown, and would be available for sale as proven oil reserve. What would it be worth? And you then work out its present value today, that is, after taking away from the total value of the oil that is to be produced in the future, the cost of development. And you clock it on a graph at different rates of discount, like that.

Then you can say, if you are discounting the future returns to present value at, say, 10 per cent,—and this is in millions of dollars going up here—this would be its value today.

[Interpretation]

**Le président:** Est-ce que cette échelle mobile est le seul élément susceptible de changer? Y a-t-il d'autres éléments de ces redevances supplémentaires qui sont susceptibles de changer selon la volonté du ministre? Pourrait-il l'enlever complètement?

**M. Hunt:** Oui, certainement.

**Le président:** Sans briser l'entente?

**M. Hunt:** Exactement. Je voudrais souligner que le gouvernement peut disposer à sa guise de ces régions qui appartiennent à la Couronne et qu'il n'a aucune obligation envers l'industrie privée à cet égard. Pour l'instant, nous avons ce qu'on appelle un arrêté gouvernemental sur les terres qui précise les intentions du gouvernement pour l'utilisation de ces terres. Mais ce n'est pas du tout son engagement contractuel, ni même, je pense, un engagement à long terme envers l'industrie.

L'arrêté dit que l'échelle mobile des redevances sera révisée de temps en temps, tous les 5 ans au moins.

**M. St-Pierre:** Est-ce que l'industrie en est satisfaite? Est-ce qu'on n'est pas réticent à s'aventurer dans cette région où la vie est chère, sans avoir des garanties suffisantes?

**M. Hunt:** Non, les industries ont reconnu que c'était un principe fondamental que 50 p. 100 revienne à l'État qui en dispose à sa discrétion. Nous avons dit qu'ils aiment à connaître les règles du jeu et qu'elles soient le plus clair possible. C'est ce que l'arrêté a tenté d'établir.

Je vais vous montrer à l'aide d'un diagramme la théorie économique sur laquelle repose cette méthode.

Voici un aperçu de la valeur actuelle avec les taux d'escompte ici, en bas. Ce qu'effectivement nous avons dit—ici vous avez zéro—c'est que nous avons pris les dimensions des champs de pétrole et nous avons dit qu'en gros, 50 p. 100 de la production de ce champ de pétrole reviendra à l'État et sera mis en vente comme réserve de pétrole confirmée. Quelle en serait la valeur? Vous calculez alors sa valeur actuelle, c'est-à-dire en retranchant la valeur totale du pétrole qui doit être produit dans l'avenir, le coût de l'exploitation. Vous le reportez sur un graphique à différents taux d'escompte, comme ceci.

Vous pouvez ensuite dire, si vous faites l'escompte des revenus à venir de la valeur actuelle, à, disons, 10 p. 100—et ceci est exprimé en millions de dollars, en haut ici—

[Texte]

And by taking various size oil fields was how we got this sliding scale. Taking this method we have worked out, allowing the industry a fairly low rate of return on various size oil fields—because, after all, they bid in the provinces at a fairly low rate of return on proven oil—we have worked out what the present value should be and we have set the additional royalty so that it should return that present value plus the allowance for having to get the return over a period of years rather than immediately.

So, if I might suggest, I think the question is, should the Crown insist on immediate revenue rather than get its equivalent over a longer period? If we insist on immediate revenue, it increases the total investment the industry has to make and therefore it increases the rate of return the industry has to get. The actual profit has to go up.

**Mr. St-Pierre:** And therefore increases the cost of the oil.

**Mr. Hunt:** That is right. As a matter of judgment, it is very difficult, I think, to prove a case one way or the other, but as I emphasize, I think it will be an international market.

• 1050

**Mr. Simpson:** Mr. Chairman, I wonder if the witness could tell the...

**The Chairman:** Is that a supplementary, Mr. Simpson, on this block question?

**Mr. Simpson:** It relates to the block question.

I would like to ask Mr. Hunt, actually what rights do the people have under permit? I mean, what surface rights do they have? I realize, and we all know, that 99 per cent of the area is uninhabited. But actually what rights do the oil people have, surface rights, in relation to nomadic people moving around the area or camping? What rights do they actually have? What is the extent of their rights?

**Mr. Hunt:** The rights they have give them the right to go on unoccupied Crown lands and perhaps I should define unoccupied Crown lands as lands which have not been formally disposed of by lease or by sale or by some reservation of easement or granting of easement; in other words, the open areas of the Northwest Territories. They can go on those lands for the purposes of their explora-

[Interprétation]

ceci donnerait la valeur aujourd'hui. C'est en prenant des champs de pétrole de différentes dimensions que nous en sommes arrivés à cette échelle décroissante. Au moyen de cette méthode nous avons déterminé, en accordant à l'industrie un taux de revenu assez bas sur divers champs de pétrole—parce qu'après tout elle fait des offres dans les provinces à des taux passablement bas sur le pétrole éprouvé—nous avons déterminé, dis-je quelle devrait être la valeur actuelle et nous avons établi la redevance supplémentaire pour en recevoir le revenu sur une période de trois ans plutôt que sur le champ.

Alors, je dirais que la question est celle-ci: est-ce que la Couronne devrait insister pour avoir des revenus immédiats ou bien recevoir l'équivalent sur des périodes plus longues? Si nous exigeons un revenu immédiat, cela augmente l'investissement total que l'industrie doit faire et cela augmente donc le taux du revenu que l'industrie doit réaliser. Le profit réel doit augmenter.

**M. St-Pierre:** Et, par conséquent, augmente le coût du pétrole.

**M. Hunt:** C'est exact. Alors, il est difficile évidemment de trancher une question tellement hypothétique dans un sens ou dans l'autre, mais comme je le souligne, je crois que ce sera un marché international.

**M. Simpson:** Monsieur le président, le témoin pourrait-il nous dire si...

**Le président:** Est-ce une question supplémentaire, monsieur Simpson sur cette affaire de bloc.

**M. Simpson:** Cela se rapporte au bloc.

Je voudrais demander à M. Hunt quels droits ont les gens et quels droits a-t-on en vertu d'un permis? Quels droits de surface ont-ils? on sait que 99 p. 100 du terrain est inhabité. Mais quels droits ont les explorateurs de pétrole, à la surface, par rapport aux peuples nomades?

**M. Hunt:** Les droits de ces sociétés leur permettent d'occuper les terres de la Couronne non occupées; ce sont des terres qui ne sont pas cédées officiellement par voie de concession ou de permis, ou dont le droit d'usage n'a pas été réservé ou accordé; autrement dit, les régions désertes des Territoires du Nord-Ouest. Ces terrains peuvent être utilisés à des fins d'exploration. Ces

[Text]

tion. They do not have any overriding authority to displace anyone else. If they go in an area where other people hold similar rights, say mining or forestry rights, they have to seek a settlement between the two. Perhaps you are thinking of northern residents, their hunting rights and that sort of thing. The oil companies are able to go over the same areas as the people who are living there and undertake their seismic work or their geologic work, but they are, of course, not allowed to displace the people or interfere with whatever they are doing.

**Mr. Simpson:** That is actually what I wanted to know. I am not in any way indicating that the companies may tell people to move along, but if it came to a point of that nature, they would not have any authority, as you say, to displace people or even to tell them that they must move along because they have that land under lease.

**Mr. Hunt:** If they have that land under any form of grant they have no authority whatsoever. They then have to go to a magistrate in the district and post a bond which the magistrate thinks is reasonable to compensate for whatever damage they might do. They do have the right in common with the Prairie Provinces of going on to leased or privately-held land for exploration purposes, but it can only be done under very controlled conditions, with proper compensation and with the situation having been viewed by a magistrate of the district to make sure that they behave in a proper manner. I do not think any magistrate would allow them, shall we say to move someone's house or to interfere with a dwelling.

**Mr. Simpson:** That is fine. I asked the question because I noticed that some of the islands—I am not sure of the ones I am looking at but Melville Island and some of the others—seem to be pretty well under some type of permit. I am thinking of the hunting rights, for instance, of the people living in the area.

**Mr. Hunt:** Mr. Chairman, this brings up a point that is of concern. Perhaps in fairness I might elaborate on it a little. I think there is some concern with respect to the manner in which the activities of the oil companies might interfere with the environment; the manner in which vehicles passing over the very delicate tundra may create drainage channels, may upset the surface and so on. This is a difficult question and we are now looking very carefully at developing, shall I say regulations which would provide, hopefully, for reasonable protection of the envi-

[Interpretation]

siétés n'ont pas le pouvoir de déplacer quelqu'un. Si elles vont dans une autre région où des gens détiennent des droits analogues, miniers ou forestiers par exemple, les Sociétés doivent s'entendre entre elles. Ces droits ne doivent pas entrer en conflit avec les droits des autochtones par exemple, les droits de chasse. Elles ont le droit d'aller dans ces régions où vivent les gens et faire des travaux géologiques mais elles n'ont pas le droit de les déplacer ou de gêner leur activité.

**M. Simpson:** Voilà justement ce que je voulais savoir. Je ne voudrais pas que la Société soit en mesure de dire aux gens de se déplacer. Si les choses en venaient à ce point, elles n'ont pas l'autorité, comme vous le dites, de déplacer les gens ou même de leur dire de déménager parce qu'elles doivent faire des travaux.

**M. Hunt:** Si elles ont le droit d'usage des terrains, elles n'ont aucune autorité à ce sujet. Elles doivent s'adresser à un magistrat dans le district et donner une caution jugée raisonnable par le juge pour dédommager les habitants. Elles ont le droit toutefois de concert avec les provinces des Prairies d'utiliser des terrains particuliers à des fins d'exploration, mais cela doit se faire de façon très contrôlée. Le magistrat doit voir à ce que tout se fasse de façon raisonnable. Je ne pense pas qu'un juge permettrait à une société de prendre possession d'une maison de particulier ou de gêner son activité.

**M. Simpson:** Très bien. J'ai posé ma question parce que j'ai constaté que quelques-unes de ces îles—je ne sais pas trop lesquelles mais l'île Melville et quelques autres en particulier—semblent concédées en vertu des permis d'un genre particulier. Je pense en particulier aux droits de chasse des habitants de cette région.

**M. Hunt:** Je crois devoir souligner monsieur le président, que cela soulève une question inquiétante sur la manière dont l'activité de la société pétrolière pourrait altérer le milieu. Par exemple, l'emploi de véhicules dans la toundra pourrait créer des canaux de drainage et briser la surface, etc. Voilà une question technique assez difficile et nous étudions minutieusement la possibilité de mettre au point un règlement qui assurerait la protection raisonnable du milieu tout en permettant les travaux courants d'exploration. Je crois qu'en général nous essayons d'en venir à un

[Texte]

ronment while at the same time allowing the normal exploration programs to proceed. Generally, we are trying to reach a com-

• 1055

promise between preventing unnecessary damage and at the same time preventing exploration because of unreasonable limitations. We are looking at that very carefully right now.

**Mr. Simpson:** Thank you.

**The Chairman:** Mr. St. Pierre, do you have a supplementary? Mr. O'Connell?

**Mr. O'Connell:** As time is passing, I will hold my line of questioning if I might have a little time later.

**Mr. St. Pierre:** I would like to pursue this question of the delicate balance in providing incentive. I wonder, Mr. Chairman, if the witnesses could tell us about the American system in neighbouring Alaska; whether the American oil companies were offered more incentive, better terms than we are offering in the North, or approximately the same. Have they been as active in the North as our oil companies have been, or have they been less active and extremely fortunate in finding Prudhoe Bay?

**Dr. Woodward:** I am afraid we cannot respond to that query in detail. In general in Alaska exploration is done actually directly in the lease stage. The land is leased to begin with. There is no exploratory permit stage where one can do preliminary assessment with the idea of detailing prospects and then taking leases. These leases are obtained either from the federal government or, of course, recently in Alaska, through the state. Only parts of the area have been leased to date and the Prudhoe Bay discovery, of course, is on such a lease, as I am indicating. Another lease sale will be coming up this summer which will be a cash type situation.

**Mr. Hunt:** I think that there is no doubt that the terms of disposal in Alaska are more rigorous than in northern Canada. I think, however, we have to look at the fact that any oil found in Alaska has available to it the protected market of the United States at considerably above world prices and it has immediate entree to that market, as has already been demonstrated by the Cook Inlet area and is now being demonstrated by the planned pipeline from Prudhoe Bay to the south coast of Alaska. The oil will then be taken down to the Puget Sound area and to the California market. There is already talk—

[Interprétation]

compromis entre les deux pour éviter toute destruction inutile et pour ne pas gêner l'exploration à cause de restrictions déraisonnables. Nous étudions la question très attentivement.

**M. Simpson:** Je vous remercie.

**Le président:** Monsieur St-Pierre, vous avez une question? Monsieur O'Connell?

**M. O'Connell:** Je crois que je vais réserver ma question pour plus tard car le temps passe.

**M. St-Pierre:** J'aimerais revenir à cette question délicate des encouragements. Je me demande, monsieur le président, si le témoin pourrait nous parler du système américain en Alaska. Est-ce que les sociétés pétrolières américaines offrent plus d'encouragements, de meilleures conditions que nous dans le Grand Nord ou est-ce à peu près la même chose? Les Américains sont-ils aussi actifs dans le Grand Nord que nos propres sociétés ou ont-ils été moins actifs et extrêmement fortunés de faire la découverte à Prudhoe Bay?

**M. Woodward:** Je crois que nous ne pourrions répondre à la question. En général, dans l'Alaska, l'exploration se fait sous forme de concession, il n'y a pas de permis d'exploration en vertu duquel on peut faire des relevés préliminaires pour se faire une idée des possibilités et prendre ensuite une concession. Ces concessions s'obtiennent auprès du gouvernement fédéral et en Alaska, auprès de l'État, et certaines régions ont été mises sous concessions et la Baie de Prudhoe en est une en particulier. Il y aura une vente de concessions cet été, c'est-à-dire une vente au comptant.

**M. Hunt:** Je crois que les conditions de disposition en Alaska sont plus rigides que les nôtres mais je crois que le pétrole découvert en Alaska jouit d'un marché protégé aux États-Unis particulièrement au niveau des prix et d'un accès immédiat à ce marché, comme cela a été prouvé dans la région du Cook Inlet et maintenant par le projet de pipeline de Prudhoe Bay et le sud de l'Alaska. Le pétrole sera transporté vers Puget Sound et ensuite vers la Californie. On parle déjà d'un pipeline de Seattle ou les environs jusqu'à Chicago. Leur pétrole a donc un marché garanti et elles peuvent exiger un prix plus

[Text]

I am not sure how firm—of a pipeline from Seattle, or in that neighbourhood, across to Chicago. Therefore, they have a guaranteed market available to them and of course can in return ask much higher terms for their leases. They do not have to compete in world markets.

**Mr. St. Pierre:** Perhaps we might seek a comparison with other oil-producing nations. I do not know how difficult these comparisons may be to make. How attractive is it for the companies to operate in the Middle East or Venezuela in comparison with what we are offering in the Arctic of Canada and the subarctic?

**Mr. Hunt:** Perhaps I could answer that in two steps. Some time ago—and I think this would be borne out by the Canadian Petroleum Association—an assessment was made, a comparison was made, shall we say between the terms or the actual payments by the industry through rental, royalty, cash bonus and the federal income tax in Canada, because I think one has to look at the total charge, neglecting for a minute some of the other charges on taxes, indirect taxes, import duties on machinery and so on. Nowadays in the Middle East a fairly common arrangement is a profit split—between 50 per cent and 75 per cent profit split.

**Mr. St. Pierre:** Seventy-five for whom?

**Mr. Hunt:** Seventy-five for the Middle East government involved and 25 per cent for the company. It gets as high as that. Not all deals are on that basis even today. It was worked out in the West, as I say, as near as one can get it, and it appeared that there was about a 75-26 profit split. I would expect, therefore, that there would be a slightly lower profit

• 1100

split in Northern Canada at this moment under the present requirements, but not significantly lower. So much depends on the costs, the size of the field you are dealing with and so on, but I think you have to take into account all the sources of government revenue when you are comparing with the Middle East.

**Mr. St. Pierre:** Just one final question, Mr. Chairman. Does it follow from the evidence we have heard so far that if the Canadian market were reserved for Canada alone, that is, if we had a national policy obliging Eastern Canada to buy available Canadian oil before importing any oil from outside, automatically the government's return from any discoveries in the Arctic would be high-

[Interpretation]

élevé pour leurs concessions parce que les sociétés n'ont pas à livrer une concurrence pour obtenir les marchés.

**M. St-Pierre:** On pourrait faire une comparaison avec d'autres pays qui produisent du pétrole. Je sais que c'est assez difficile. Quels sont les avantages pour une compagnie à opérer au Moyen-Orient ou au Vénézuéla par rapport à ce que nous offrons dans les régions arctiques et sud-arctiques?

**M. Hunt:** Je pourrais répondre à cette question en deux étapes. Il y a quelque temps—et je crois que cela peut être vérifié auprès de la *Canadian Petroleum Association*—on a comparé par exemple les paiements effectués par l'industrie en termes de redevances de primes, de dégrèvements fiscaux, etc. Je crois qu'il faut envisager la chose globalement, en oubliant un instant les autres taxes, les taxes indirectes, les taxes d'importation sur l'outillage, etc. Au Moyen-Orient à l'heure actuelle, on partage les profits dans une proportion de 50 à 75 p. 100.

**M. St-Pierre:** 75 p. 100 pour qui?

**M. Hunt:** 75 p. 100 pour le gouvernement du Moyen-Orient en cause et 25 p. 100 pour la compagnie. Cela a été établi dans l'Ouest et il semble que ce soit là aussi un partage à 75 p. 100. Je croirais donc que le partage des profits dans le Nord du Canada sera un peu plus bas pour répondre aux exigences actuelles, mais pas tellement plus bas. Cela dépend du champ pétrolifère en question évidemment, des coûts, etc. Je dirais qu'il faut tenir compte de toute la source de revenus du gouvernement lorsqu'on fait une comparaison avec le Moyen-Orient.

**M. St-Pierre:** Une dernière question, monsieur le président. Est-ce qu'il s'ensuit, des témoignages que nous avons entendus jusqu'ici, que les marchés canadiens ne seraient que pour le Canada? Autrement dit que nous avons une politique qui oblige l'Est du Canada à acheter notre propre pétrole avant d'en importer. Les profits que retirerait le gouvernement de toute découverte dans le

[Texte]

er, as is now the case in Alaska with Prudhoe Bay?

**Mr. Hunt:** I think it would be clear, of course, if we assume that northern oil were to, shall we say, be delivered into the Maritimes that it would be delivered into a higher priced market, so that presumably the returns available to the companies would be higher. The problem—and I am sorry to seem to qualify the situation again—is that the volume available by serving Eastern Canada although significant is not the sort of volume that we would hope could eventually be developed in the North and we would then be facing the very difficult problem which they are now facing in Prudhoe Bay of whether there should be a dual price structure. There has been thought given to the fact, of course, that Prudhoe Bay oil could be used to serve the Pacific rim, and particularly Japan, but to do this a dual price structure would have to be developed, and it would need a lot more thought to answer you.

**Mr. St. Pierre:** Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Mr. Dinsdale.

**Mr. Dinsdale:** My questioning will have to be foreshortened, Mr. Chairman, because I have to go to another committee. However I would like to ask just one or two brief questions concerning the validity of the northern oil regulations as they operate at the present time. There has been a considerable upsurge in interest in the prospects of northern oil particularly since Prudhoe Bay.

How do our regulations compare with the American regulations in the Alaska area. Is it possible to answer that briefly? Have we influenced them or have they influenced us. Their problems are somewhat the same as ours; getting capital to flow into the northern regions.

**Mr. Hunt:** I think from our discussions at the official level that we have tended to influence their thinking rather than anything else, although this is not apparent in their actual regulations. As Dr. Woodward indicated, their only disposal method, really, is by lease and they are 2,200 acre leases. Mind you, you can get quite a number of them right off at \$1 an acre rental. They do not have the permit stage.

Perhaps I might assess how they have approached this situation. You must remember that the majority of these lands were lands administered by the Bureau of Land Management of the U.S. federal government, and they are administering areas off Louisiana,

[Interprétation]

Grand Nord, ne serait-ils pas plus élevés que dans l'Alaska à la Baie Prudhoe?

**M. Hunt:** Il est clair, si nous supposons que le pétrole du Grand Nord est livré aux Maritimes, qu'il serait livré sur un marché dont les prix sont plus élevés. Par conséquent, les profits probables pour les sociétés seraient plus élevés. Je m'excuse d'apporter une réserve, mais le problème c'est le volume disponible en desservant l'Est du Canada. Bien qu'il soit important, ce n'est pas le même volume qu'on prévoit obtenir dans le Grand Nord. Nous ferions alors face au problème qui se pose maintenant à la Baie Prudhoe, c'est-à-dire, celui d'un double régime de prix. Le pétrole à la Baie Prudhoe pourrait desservir la région du Pacifique, mais il faudrait établir un double régime de prix. De toute façon, il faudra approfondir la question.

**M. St-Pierre:** Merci monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Dinsdale.

**M. Dinsdale:** Je devrai abrégier ma question, monsieur le président, car je dois me rendre à un autre comité. J'aimerais poser une ou deux brèves questions au sujet de la validité du règlement concernant le pétrole à l'heure actuelle. Il y a eu regain d'intérêt dernièrement à l'égard des perspectives du pétrole du Grand Nord surtout depuis la découverte de la Baie Prudhoe.

Comment notre règlement se compare-t-il avec celui qui est appliqué dans l'Alaska par le gouvernement américain? Est-il possible de répondre à cette question brièvement? Les avons-nous influencés ou nous ont-ils influencés? Leur problème est fondamentalement le même que le nôtre, c'est-à-dire, créer un influx de capitaux dans les régions nordiques.

**M. Hunt:** Je crois que, lors de nos entretiens officiels avec eux, nous les avons influencés même si cela ne se reflète dans leur règlement. Comme le docteur Woodward l'a mentionné, leur seul véritable moyen de disposition c'est la concession et il y a 2,200 acres sous concession. Ils n'ont pas de permis dans cette région.

J'aimerais évaluer leur méthode d'approche. Disons d'abord que la plupart des terrains sont administrés par le Bureau fédéral des terres du gouvernement américain, qui s'occupe de régions dans la Louisiane, au Texas, en Californie, par tout le pays. Ils ont

[Text]

na, Texas, California, all over, and they have applied the same terms, the same approach, nationally and they have not attempted to use their oil or their natural resource potential in Alaska as a means of developing the region as

• 1105

such. I think they have said that it is there if you want to go after it; we have an extensive oil industry throughout the country and it is up to you which part of the country you carry out your exploration. They have not provided any positive incentives in the north slope so far as I know.

**Mr. Dinsdale:** Has there been more exploration activity or even more leasing activity in the Alaska area than there has been in the Canadian Arctic and the high Arctic. Also, do you know what the difference would be in capital investment between these two regions. In other words, was Prudhoe a lucky strike or was it the result of more intensive exploration?

**Mr. Hunt:** Yes, it was the result of more intensive drilling. There has been a great deal more drilling on the north slope of Alaska in the petroleum reserve to the west and outside it than in our Delta area, for instance. I was informed—I could not vouch for this, of course—that just prior to that the companies which made the Prudhoe strike—and this is common in the industry—were becoming somewhat discouraged with the expenditures they had made. I do not have the figures available, but we could obtain them. They were wondering whether they should indeed continue their exploration program. However, several dozen wells or so have been drilled in the region of the north slope of Alaska. So far as we are concerned, one well was drilled in the Mackenzie Delta a couple of years ago, two are drilling now and there are three wells in the Arctic Islands. So, there has really essentially been no drilling whatsoever in Canada's far north, and I think it is fair to say that the level of exploration activity prior to Prudhoe Bay was significantly lower in Canada than it was in Northern Alaska.

**Mr. Dinsdale:** Is there any attempt in the American regulations to discourage foreign investment and to encourage American investment?

**Mr. Hunt:** Yes. There are requirements in the federal leasing that the applicant for a federal lease must be a U.S. citizen, and although I would have to double check this I believe that where a corporation is involved it must be a U.S. corporation and it must

[Interpretation]

appliqué les mêmes conditions et la même méthode d'approche au palier national et ils n'ont pas tenté de se servir du potentiel en pétrole et en ressources naturelles de l'Alaska en vue de mettre en valeur cette région. Ils savent que le potentiel existe mais comme ils ont une industrie pétrolière extensive par tout leur pays, ils laissent chacun libre de choisir sa région d'exploration et n'ont pas encore offert de stimulant dans le Grand Nord.

**M. Dinsdale:** Est-ce qu'il y a eu plus de travaux d'exploration ou a-t-on donné plus de concessions dans l'Alaska que dans les régions arctiques du Canada? Savez-vous quelle est la différence entre les capitaux investis dans chacune de ces deux régions? Autrement dit, est-ce que la découverte de la Baie Prudhoe est tout simplement une chance ou est-ce le résultat de l'exploration?

**M. Hunt:** Elle est le résultat de forages intensifs dans cette région. Il y a eu une exploration beaucoup plus intensive sur la côte nord de l'Alaska dans la réserve de pétrole à l'ouest et juste à l'extérieur de celle-ci, que dans notre région du delta par exemple. On m'a dit—je n'ai pu le corroborer—que les sociétés qui ont découvert le champs à la Baie Prudhoe étaient sur le point de se décourager parce qu'elles ont beaucoup dépensé dans cette région. Je n'ai pas les chiffres en main mais je pourrais les obtenir. Elles se demandaient si elles devraient poursuivre leurs travaux d'exploration. Il y a des douzaines de puits qui ont été forés dans cette région, sur la côte nord de l'Alaska. Un seul puits a été foré il y a deux ans dans le Delta du Mackenzie. Deux autres sont en forage actuellement dans cette région et trois autres dans les Îles de l'Arctique. Il n'y a vraiment pas eu de forage dans le Grand Nord du Canada et il est juste de dire que notre activité dans le Grand Nord était beaucoup moins importante qu'en Alaska avant la découverte de Prudhoe Bay.

**M. Dinsdale:** A-t-on tenté dans le règlement américain, de restreindre les investissements étrangers et d'encourager les investissements américains?

**M. Hunt:** Oui. Il y a des exigences dans les concessions fédérales, selon lesquelles le requérant doit être citoyen américain. Je devrai le vérifier mais je crois, dans le cas d'une société, qu'elle doit être une société américaine et doit démontrer que la majorité

[Texte]

indeed be demonstrated that the majority of the directors of that corporation, I believe, are U.S. citizens. I am not 100 per cent sure on that last point.

**The Chairman:** I have a supplementary. How does this compare with our...

**Mr. Dinsdale:** That was going to be my next question, although I was going to put it in slightly different terms. Our Canadian regulations are much more generous with respect to foreign capital.

**Mr. Hunt:** To some extent, yes. First of all, they do not apply during the permit stage. As I mentioned, they do not have that stage in Alaska, which is what we are talking about. In the lease stage, which is the comparable stage, if it is an individual the holder of a lease must be a Canadian citizen, so it is exactly the same there. If it is a corporation it must be a Canadian corporation, so it is exactly the same there as well. However, I think it might be fair to say that the requirements regarding the control of the corporation are not quite the same. If it is a private corporation it must be held by Canadian citizens to the extent of at least 51 per cent. If it is a public corporation the only requirement is that it be listed on a Canadian stock exchange. One further technical difference is where a wholly-owned subsidiary is involved it must also be a Canadian corporation, but if its parent is listed on the Canadian stock exchange this allows qualification.

**Mr. Dinsdale:** Could the witness say, Mr.

• 1110

Chairman, if there is any feeling that the Canadian regulations have been a deterrent to American or other foreign investment in mineral exploration and development, and particularly with respect to the current interest in involving French capital in the high Arctic.

**Mr. Hunt:** It is always very difficult, Mr. Chairman, to demonstrate a negative. In other words, there may have been some companies particularly, I think, rather than individuals in this case that have been discouraged from entering the Northern oil play because they felt they could not comply with what I might call the Canadian participation requirements. Of course, no one is going to really come forward and tell us this. That may have been one minor factor in some cases out of many. The economic assessment up until today may have been far more important than any Canadian participation requirement.

[Interprétation]

de ses directeurs sont des citoyens américains. Mais, je n'en suis pas sûr.

**Le président:** J'ai une question supplémentaire. Comment se compare ce règlement avec notre...

**M. Dinsdale:** J'étais pour le demander de façon différente. Le règlement canadien est-il beaucoup plus généreux par rapport aux investissements étrangers?

**M. Hunt:** Dans une certaine mesure, oui. Premièrement, il ne s'applique pas au stade du permis, qui n'existe pas en Alaska. Au stade de la concession, qui est le stade comparable, si le requérant est un particulier, il doit être un citoyen canadien, ce qui est la même chose qu'aux États-Unis. Dans le cas d'une société, ce doit être une société canadienne; c'est encore la même chose. Il est juste de dire que les exigences concernant le contrôle de la société ne sont pas tout à fait les mêmes. Dans le cas d'une société privée, elle doit appartenir à des Canadiens dans une proportion d'au moins 51 p. 100. Dans le cas d'une société publique, la seule exigence est qu'elle figure à la Bourse. Une autre différence d'ordre technique veut que s'il y a une filiale, elle soit aussi canadienne. Mais si la maison mère figure à la Bourse, les conditions sont remplies.

**M. Dinsdale:** L'un des témoins me dira-t-il, monsieur le président, si l'on croit que le règlement canadien a découragé les investissements américains et étrangers dans l'exploration et la mise en valeur minières et surtout l'intérêt actuel des investisseurs français dans les îles de l'Arctique?

**M. Hunt:** Il est toujours très difficile, monsieur le président, de mettre en évidence quelque chose de négatif. Autrement dit, il y a peut-être certaines sociétés, je pense, plutôt que des particuliers qu'on a découragées à entrer dans le marché pétrolière du Grand-Nord parce qu'ils croyaient qu'ils ne pourraient pas se conformer à ce qu'on pourrait appeler les conditions canadiennes de la participation. Bien sûr, personne ne viendra nous le dire, cela a pu être un élément d'importance secondaire dans certains cas. Les facteurs économiques peuvent avoir été jusqu'à maintenant, beaucoup plus importants que les conditions de participation canadienne.

[Text]

From the point of view of different countries the requirements apply in different ways, and I think they are most difficult with respect to United States, which has a particular set of tax laws, I believed designed to encourage overseas investment by U.S. corporations. They are charged income tax on their world-wide operations but they are allowed to deduct from that income tax liability the tax paid in other countries and also to deduct from that liability exploration costs incurred in other countries, so as you can appreciate they might be making a very large profit, say, on operations in the United States and they can then direct that money, say, into Canada and take back that exploration tax credit to the United States. The Canadian incorporation requirements essentially make this very difficult, or prohibit it entirely. For that reason, one might suppose that if the corporations of any countries have been affected or discouraged it might be U.S. corporations. With respect to French corporations, I believe this is not so. I am not that familiar with the corporate tax structure in France, but I believe it is much the same as in Canada and there is not this sort of internationality of income and therefore not the same extent of possible discouragement.

**Mr. Dinsdale:** In the review that is taking place with respect to the Canadian regulations, is there any thought of changing the Canadian participation features?

**Mr. Hunt:** I really think the best way to answer that is to say that the review is still going on. The review is centred primarily, I think, on the disposal terms and I am really not in a position to answer that.

**Mr. Dinsdale:** We will reserve that one for a later time.

**The Chairman:** Mr. Simpson?

**Mr. Simpson:** I just have one or two questions, Mr. Chairman, because some of mine already have been brought up and answered. However, I have a question concerning royalties.

It has been pointed out that from time to time—and in other meetings this has been pointed out also—these are reviewed and new policies, of course, set. I am looking at the map in front of us and the areas acquired prior to this particular year. Do the same royalties apply generally, or is there a significant difference for the people who took out permits four or five years ago compared with those applying now for permits? Would the royalties be the same across the board or would there be a different system?

[Interpretation]

Pour différents pays, les exigences s'appliquent de diverses façons et je pense que l'application par les États-Unis est la plus difficile, parce qu'ils ont une législation fiscale assez singulière, qui, je crois, est conçue pour encourager les investissements outre-mer des sociétés américaines. Elles paient des impôts, pour toutes leurs exploitations, mais elles peuvent déduire l'impôt qu'elles paient à l'étranger et aussi les frais d'exploration à l'étranger. Par conséquent, des sociétés peuvent dire, réaliser de grands bénéfices aux États-Unis et, par exemple, se servir de ces profits au Canada et déduire leurs frais d'exploration dans ces autres pays. Les conditions canadiennes pour les sociétés rendent cela très difficile ou l'interdisent tout à fait.

Pour cette raison, on pourrait supposer que les sociétés des pays, qui auraient été découragées seraient les sociétés américaines. Pour ce qui est des sociétés françaises, je ne crois pas que ce soit ainsi. Je ne connais pas trop l'armature fiscale de la France, mais je crois qu'elle est la même qu'au Canada. Il n'y a pas ce genre d'universalité du revenu et par conséquent pas la même possibilité de découragement.

**M. Dinsdale:** Pour ce qui est de l'étude qui a trait aux règlements canadiens, est-ce qu'il est question de modifier les caractères de la participation canadienne?

**M. Hunt:** Je pense que la meilleure réponse, c'est de dire que la révision se poursuit. Elle est concentrée en fait sur les conditions de cession, mais pour le moment je ne suis pas en mesure de me prononcer.

**M. Dinsdale:** Je pense qu'il faudrait réserver cela à plus tard.

**Le président:** Monsieur Simpson.

**M. Simpson:** J'ai seulement une ou deux questions monsieur le président, parce que d'autres ont déjà été soulevées et ont reçu une réponse. Mais toutefois, j'ai une question à poser au sujet des redevances.

On a signalé de temps à autre et à d'autres comités que les redevances font l'objet d'une révision et de nouvelles lignes de conduite sont naturellement instaurées. Je regarde la carte que nous avons sous les yeux, et les régions que nous avons acquises avant cette année. Je voudrais savoir si les redevances s'appliquent toujours ou s'il y a une différence importante entre les gens qui ont pris des permis il y a quatre ou cinq ans et ceux qui font maintenant une demande. Est-ce que les redevances seraient les mêmes dans toutes

[Texte]

**Mr. Hunt:** The basic royalty would be the same. There would be no difference.

• 1115

**Mr. Simpson:** I suppose there is no policy whatever in relation to the eventual discovery of oil and what any company may decide to do with it. Could they, for instance, just cap a well and that would be it, and still retain their lease for a long period of years?

**Mr. Hunt:** There are two aspects to this. If a company made a discovery and either had its lease already or went to lease—this would not matter too much—the Minister may direct the company to continue drilling new wells until he is satisfied the company has delineated the field.

In other words, the Minister may press the company to make a large investment in development and there would then of course be a very heavy economic pressure on the company to obtain a return on that investment. Therefore, I think from a practical point of view it is unlikely that a company could sit on oil if it were discovered if, shall we say, the government or the Minister felt they were doing this.

Now there will, of course, be cases I am sure such as we have in the northern Yukon now, where there are discoveries of a little oil and some gas, but they are so small that there is not enough reserve to warrant building a pipe line to the distant market. In this case I think everyone really will agree that the company has no alternative but to sit, and this was part of the reason for the long lease that is in the regulations at the moment; it was recognized that the time between discovery and market might be lengthy.

In addition, while the company could sit on its shut-in well, if you like—or shut-in field if it were forced to develop a field—for 21 years or for whatever part of that 21-year lease yet remained, the lease is only renewable, shall I say, automatically if the company is in production. Therefore, if it ran itself down to the 21 years and still had not gone into production the Minister could decline to renew the lease. There are those two aspects.

**Mr. Simpson:** That is the question I wanted to get at. I was going to follow it up by

[Interprétation]

les circonstances ou est-ce qu'il y aurait un système différent?

**M. Hunt:** Les redevances de base seraient les mêmes. Il n'y aurait pas de différence.

**M. Simpson:** Je suppose qu'il n'y a pas de politique relative à la découverte éventuelle de pétrole et concernant ce qu'une compagnie aurait l'intention de faire après une découverte. Par exemple, pourraient-elles recouvrir un puits et conserver leur concession pendant un grand nombre d'années?

**M. Hunt:** Il y a deux aspects à cette question. Une compagnie fait une découverte et avait déjà une concession ou n'avait pas de concession, cela n'a pas tellement d'importance, mais à ce moment-là, le ministre peut ordonner à la compagnie de continuer à creuser d'autres puits jusqu'à ce qu'il soit certain que le terrain ait été tracé.

En d'autres termes, le ministre peut insister pour que la compagnie fasse un gros investissement pour l'exploitation, et à ce moment-là, évidemment, il y aurait une pression économique très lourde pour la compagnie pour jouir d'une ristourne sur cet investissement. Par conséquent, je crois, d'un point de vue pratique, qu'il est peu probable qu'une compagnie n'explore pas ce puits s'il l'a découvert, si, pourrions-nous dire, le gouvernement ou le ministre avait l'impression qu'ils agissent ainsi.

Il y aura des cas, comme dans le moment au nord du Yukon, où on découvre un peu de pétrole et un peu de gaz, mais en des quantités tellement petites que cela ne justifie pas la construction d'un pipe-line jusqu'au marché éloigné. Je pense qu'alors tout le monde reconnaîtra avec moi que la compagnie n'a pas le choix, et que c'est une des raisons qui explique une concession pour une si longue période de temps qui figure aux règlements pour l'instant; on a reconnu que le temps qui sépare la découverte du marché peut être long.

De plus, pendant que la compagnie pourrait rester sur son puits pétrolifère ou, si vous aimez, sur le terrain qu'il est forcé d'exploiter, pendant 21 ans ou pendant l'écart de temps qui reste sur ses 21 ans, la concession est renouvelable presque automatiquement, si la compagnie a une production, c'est-à-dire que si dans l'espace de 21 ans elle n'a pas encore commencé à produire, le ministre peut lui refuser de renouveler la concession. C'était les deux aspects de la question.

**M. Simpson:** C'est exactement ce à quoi je voulais en venir. J'allais vous demander

[Text]

asking what is the maximum length of these leases. I believe it was mentioned at a prior meeting, but is it actually 21 years that they can hold land under lease and then either have to apply for renewal or automatically get renewal if they are in production? Is that it?

**Mr. Hunt:** The lease term is for 21 years. I should mention that there is a cost of holding these leases of a dollar an acre, which may not seem very much on one lease or so, but for a company to hold several million acres under lease would not be unusual, I think, in the future in the North. This is going to be a several million dollars a year rental bill, so there will be quite a pressure on companies to get on with the job of exploring leases that are not known to be productive.

With respect to a productive lease, presumably the company would hold it for the full 21 years. Then, as I have said, if they are in production they have the option of extending it for another 21 years; any further renewals are entirely at discretion. I think the general principle has been that once a company made a discovery, and provided it did everything reasonable to market its discovery and to develop it properly, that company would be allowed to continue producing from that lease.

I think this has been the principle in Canada in mining and in oil. In other words, I do not think there has been any thought that the lease would be terminated under those conditions.

• 1120

**Mr. Simpson:** No, I would not assume that anybody would expect that leases should be terminated if the corporation is in production, but I did want to get information about the length of time a leaseholder could hold a known field without going into production.

**Mr. Hunt:** Well, I suppose the maximum would be 21 years.

**Mr. Simpson:** Then you mentioned from time to time "a dollar an acre". Is this an annual fee?

**Mr. Hunt:** Yes, payable in advance. It is not, I think, a significant amount for a producing lease, but it is very significant for leases that have yet to be explored and there will be a large number of leases with permits of

[Interpretation]

quelle était la durée maximum de ces concessions. Je pense qu'on l'a mentionné lors d'une réunion antérieure, mais en fait, ils peuvent jouir du terrain pendant 21 ans en vertu de la concession et ensuite, demander un renouvellement de la concession ou obtenir automatiquement ce renouvellement s'il y a production. Est-ce exact?

**M. Hunt:** La durée de la concession est de 21 ans. Je signale en même temps que pour conserver cette concession, il faut payer \$1 l'acre, ce qui peut ne pas paraître tellement pour une concession mais à l'avenir, il ne sera pas rare pour une compagnie d'avoir une concession pour plusieurs millions d'acres surtout dans le Nord, cela représente plusieurs millions de dollars par année simplement pour les frais de location, de sorte qu'il y aura beaucoup de pressions exercées sur les compagnies pour qu'elles commencent à faire de l'exploration, qui n'est pas reconnue pour être productive.

Quant aux concessions en exploitation, la compagnie pourrait, semble-t-il, garder la concession pendant les 21 années. Ensuite, comme je l'ai déjà dit, si elles produisent, elles ont toujours la possibilité de prolonger la concession pour une autre période de 21 ans. Tout autre renouvellement est naturellement laissé à la discrétion de la compagnie. Le principe général est le suivant: Une fois qu'une compagnie a fait une découverte et qu'elle a essayé de la révéler et de la mettre en exploitation, cette compagnie devrait pouvoir continuer sa production en vertu de cette concession. Je crois que c'est le principe que le Canada a appliqué dans le secteur minier et pétrolier. Autrement dit, je ne pense pas qu'on ait jamais cru que la concession prendrait fin en vertu de ces conditions.

**M. Simpson:** Non, je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à ce qu'une concession arrive à terme lorsque la compagnie produit mais je ne voulais pas avoir des renseignements sur la période de temps pendant laquelle le détenteur d'une concession peut jouir d'un terrain connu sans commencer à produire.

**M. Hunt:** Je crois que ce serait 21 ans.

**M. Simpson:** Vous avez mentionné de temps en temps «\$1 l'acre». Est-ce un taux annuel?

**M. Hunt:** Oui, payable à l'avance. Ce n'est pas un montant important, je pense, pour une concession en exploitation mais c'est très important pour les concessions dans le cas des territoires qui restent à explorer et j'imagine

[Texte]

even 9 or 10 years duration because of the shorter exploration season in the North and the great difficulty of exploring. Time goes by very fast, and now, from the first big upsurge of permanent acquisition in the early 1960's we are finding that companies are converting their permits to lease, but to what I would term exploration lease because they certainly in most cases have not found anything on them.

**Mr. Simpson:** Mention has been made of the experiment that is going to be attempted with the *SS Manhattan*. Can you say what the actual planned course of this manœuvre is? Where are they going to launch from and where are they going to arrive at, eventually?

**Mr. Hunt:** The *SS Manhattan* is an oil tanker owned by Humble Oil and Refining Company, an affiliate or I believe a subsidiary of Standard Oil Company of New Jersey, and of course therefore connected with Imperial Oil Company Inc. It is going to originate on the eastern seaboard of the United States. It is now in dry dock, I believe, being refitted. It is having a type of ice-breaking prow fitted to it, and of course it is being strengthened to withstand the external pressure that it might encounter from passing through the ice.

It was hoped, I believe, that this tanker would head for Davis Strait in May. I believe that the refit has taken longer than expected and it may not be until June or July that it reaches Arctic waters.

The project aims at making a passage through Melville Sound, Lancaster Sound, and probably down M'Clure Strait—it will depend—around Banks Island one way or the other, the north or the east coast of Banks Island, and then heading for Prudhoe Bay. Accompanying the *SS Manhattan*, it is planned as we understand it that there will be a U.S. icebreaker. And arrangements also have been made for a Canadian icebreaker to accompany the ship.

Arrangements have also been made, as far as I am aware, for ice reconnaissance, both by Canadian and U.S. organizations. And certainly there will be many representatives from the Canadian Government and Canadian industry along on the Canadian icebreaker to observe the trail.

**Mr. St-Pierre:** A supplementary question, Mr. Chairman. Can any of these witnesses tell us if Panarctic will be taking part in this experiment, officially?

[Interprétation]

qu'il va y avoir un grand nombre de beaucoup dans cette concessions avec des permis de 9 ou 10 années, à cause des saisons d'exploration qui sont plus courtes dans le Nord et des grandes difficultés d'exploitation. Le temps passe très vite, et nous voyons déjà qu'après la première poussée d'acquisitions de permis dans les années soixante, les sociétés convertissent leurs permis en concessions, mais pour ce qui est des concessions d'exploration à terme, en général, je dois dire qu'on n'a fait aucune découverte importante.

**M. Simpson:** On a mentionné l'expérience qu'on va tenté avec le *S.S. Manhattan*. Pouvez-vous nous dire en quoi consistera exactement cette opération? Pouvez-vous nous dire exactement quel est le point de départ et quelle est l'objectif?

**M. Hunt:** Le *S.S. Manhattan* est un bateau-citerne de la *Humble Oil and Refining Company*, qui est une filiale de *Standard Oil Company of New Jersey*, et par conséquent, jouir d'une certaine relation avec *Imperial Oil, Company Ltd.* L'opération sera lancée à partir du littoral est des États-Unis. Je crois comprendre qu'on est en train d'effectuer certains aménagements au navire en cale sèche. C'est-à-dire qu'on lui prépare une proue de brice-glace et qu'on le renforce pour soutenir les pressions de la glace.

Je crois que ce bateau-citerne devrait se diriger vers le Détroit de Davis au mois de mai. Je pense que les travaux de remise en état ont été plus longs qu'on avait pensé, et je pense qu'il n'atteindra l'Arctique que vers le mois de juin ou de juillet.

Les prévisions sont de se frayer un passage par Melville Sound, Lancaster Sound, et probable par le détroit de McClure, tout dépendra, en contournant l'île Banks, d'un côté ou de l'autre, et ensuite se diriger vers la Baie Prudhoe. Si nous avons bien compris, le *S.S. Manhattan* sera accompagné d'un brise-glace américain. Et on a pris également certaines dispositions pour qu'un brise-glace canadien accompagne le navire.

On prévoit aussi des services de reconnaissance de l'état des glaces offerts par des organisations canadiennes et américaines. Et il y aura certainement aussi plusieurs représentants de l'État et de l'industrie canadienne sur le brise-glace canadien pour observer les travaux.

**M. St-Pierre:** Les témoins peuvent-ils nous dire si Panarctic va participer officiellement à l'opération?

[Text]

**Mr. Hunt:** Panarctic would have the opportunity of taking part in this experiment as, I understand it, any other oil company has from the payment of a participating fee or contribution. The experiment is a \$20 million to \$30 million experiment, in that a \$20 million ship is being committed to it. Of course, if the ship comes back out of it, I do not think it is going to cost that much, but if the ship is lost it would work out to that much.

Several alternative schemes for participation have been discussed. The latest one of which we are aware, and which I believe is the one now available to any oil company, is a payment of an initial fee of \$500,000, in return for which all technical details would be provided and I presume there would be an opportunity for full observation.

• 1125

In addition, if a participating company uses the information to design its own tankers, it would pay a further royalty fee or whatever it is of \$2 million. Those are the terms that I understand now, and I believe that is open to Panarctic or any other oil company.

**Mr. St-Pierre:** May I ask a second supplementary question, Mr. Chairman?

**Mr. Simpson:** Yes, go ahead.

**Mr. St-Pierre:** As a result, if no Canadian companies took part in this, we could see the situation this summer of an American vessel doing scientific research in Canadian waters and obtaining information which would be lost to us and retained by them.

**Mr. Hunt:** I would not paint it quite like that, because the very extensive participation of the Canadian coast guard and the direct exchange the Canadian coast guard has had with Humble Oil. It is my understanding—and of course Admiral A. H. Storrs of the coast guard could fill you in better—that there will indeed be a fair return of information to Canada because of this.

However, I also understand that perhaps this would not involve all the technical details, but perhaps I should not speak for Admiral Storrs. He could fill in the situation a lot better.

**Mr. St. Pierre:** Thank you, Mr. Chairman.

**Mr. Simpson:** You mentioned that they would endeavour to continue on to Prudhoe Bay. From there would they be returning to the east coast or would they be going through the Bering Strait?

[Interpretation]

**M. Hunt:** Panarctic aura l'occasion de participer à cette opération tout comme les autres sociétés de pétrole, moyennant le paiement d'une cotisation de participation ou d'une contribution. L'expérience coûtera de \$20 à \$30 millions, étant donné qu'on y utilise un vaisseau de \$20 millions. Évidemment, si le vaisseau revient, cela ne coûtera pas aussi cher, mais si on le perd, le coût sera de cet ordre.

Différentes solutions possibles ont été proposées quant à la participation. Et je pense que celle qu'on retient dans le moment, et qui est offerte à toute les sociétés de pétrole, c'est de verser un droit initial de \$500,000, en retour de quoi on communiquera tous les détails d'ordre technique et, j'imagine qu'on permettra une observation complète.

De plus, si les sociétés participantes se servent des renseignements acquis pour convoier leurs propres bateaux-citernes, elles devront payer encore d'autre redevances de \$2 millions. Ce sont les conditions offertes à l'heure actuelle, et je pense que cette option est offerte à Panarctic comme à toutes les autres sociétés.

**M. St. Pierre:** Puis-je poser une deuxième supplémentaire, monsieur le président?

**M. Simpson:** Oui.

**M. St Pierre:** Donc, si aucune société canadienne ne participe à cette opération, ce qui peut arriver, cet été, c'est qu'un vaisseau américain fera des recherches scientifiques dans les eaux canadiennes et obtiendra des renseignements qui seraient perdus pour le Canada et conservés par ces explorateurs.

**M. Hunt:** Je pense que je ne peindrais pas un tableau aussi sombre, à cause de la participation très extensive de la garde côtière canadienne et les échanges directs entre la garde côtière et Humble Oil. Je crois comprendre, et l'amiral A. H. Stork pourra vous renseigner mieux que moi, que d'assez bons renseignements seront fournis au Canada à la suite de cette exploration.

Je crois comprendre aussi qu'on ne donnera pas tous les détails d'ordre technique, mais l'amiral Stork pourra certainement vous renseigner mieux que moi.

**M. St-Pierre:** Merci, monsieur le président.

**M. Simpson:** Vous avez dit qu'ils essaieraient de se rendre jusqu'à Prudhoe Bay. A partir de là, est-ce qu'ils reviendraient par la côte est ou est-ce qu'ils passeraient par le Détroit de Béring?

[Texte]

**Mr. Hunt:** Generally the Bering Strait is considered to be too shallow for some of these super-tankers, and the attempt as I understand it, assuming they arrive in one piece, would be to turn around and either this fall or next summer, depending upon ice conditions and the performance, return again through the North West Passage. The objective is clearly to develop a North West Passage that can be used if not all the year, at least most of the year in order to move Prudhoe Bay oil to the eastern seaboard of the U.S. This is what the company wants to do, as I understand it, and they have made this quite clear as their objective.

**Mr. Simpson:** Did I understand you to say that at the present time it looks as though this would probably not be until June or even later?

**Mr. Hunt:** June or July is my understanding, but I think this depends upon the speed of the refit.

**Mr. Simpson:** Just one final question on that particular matter. Would the Canadian participation in the form of icebreakers and such be in the convoy for the entire voyage? Are the plans firmed up enough that they know whether the Canadian participation is going to stay with the convoy for the entire journey?

**Mr. Hunt:** I believe so, but I am not firm on that.

**The Chairman:** A further supplementary. Will there be a Canadian government representative on the *SS Manhattan* itself?

**Mr. Hunt:** I have no information on that at the moment. I believe that this whole aspect is now under consideration, and I would expect some plans will be laid either in favour of or against in the near future.

**The Chairman:** Mr. O'Connell.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I would like to go back to the question of the incentive royalties, because I would like to thoroughly understand that area. Many of us appear to be concerned, as certainly I am, that the public interest is fully observed, in the light of these very generous exploration incentives. It would seem to me that the fixed royalty is one of the areas where the public interest would have to be studied since the oil in the North may turn out to be the cheapest oil produced. That may seem strange, but if the Prudhoe Bay find is indeed 10 billion barrels, and very rich oil, then that may be the cheap-

[Interprétation]

**M. Hunt:** Le Déroit de Béring est considéré comme trop haut de fonds pour ces super-bateaux-citernes. Je crois, que s'ils se rendent tout d'une pièce, ils prévoient faire demi-tour, et soit cet automne ou l'été prochain, suivant les conditions de la glace et le comportement du vaisseau, revenir par le passage du Nord-Ouest. L'objectif est de tracer un passage dans l'Arctique qui soit praticable pendant la majorité de l'année afin de pouvoir transporter le pétrole de la Baie Prudhoe jusqu'à la côte est des États-Unis. C'est ce que la société veut réaliser, et je crois comprendre que c'est l'objectif qui nous a été exposé.

**M. Simpson:** Vous dites que selon la conjecture actuelle ce ne sera pas avant le mois de juin, au plus tard?

**M. Hunt:** Oui, si j'ai bien compris, en juin ou en juillet, mais cela dépend naturellement du radoub.

**M. Simpson:** Encore une question. Est-ce que les brise-glaces canadiens ou autres navires vont accompagner le *SS Manhattan* pendant toute la durée du voyage? Est-ce que la participation canadienne est suffisamment certaine pour savoir si elle accompagnera les explorateurs pendant tout le trajet?

**M. Hunt:** Je crois que oui, mais je n'en suis pas certain.

**Le président:** Une autre question supplémentaire. Est-ce qu'il y aura un représentant canadien de l'État sur le *S.S. Manhattan*?

**M. Hunt:** Je n'ai aucun renseignement là-dessus pour l'instant. Je crois comprendre cependant qu'on est en train d'étudier toute cette question, et j'imagine qu'on décidera pour ou contre d'ici peu.

**Le président:** Monsieur O'Connell.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, j'aimerais revenir à la question des redevances d'encouragement, si vous me permettez, parce que je ne comprends pas très bien. Beaucoup d'entre nous sont inquiets, du moins je le suis, de ce qu'on respecte complètement l'intérêt public, à la lumière de ces simulants très généreux à l'exploration. Je pense que les redevances fixes sont un des domaines où il faudrait tenir compte de l'intérêt public car le pétrole du Nord peut fort bien devenir le pétrole le plus économique qui soit. Cela peut paraître étrange, mais si le gisement de la Baie Prudhoe représente effectivement 10

[Text]

• 1130

est oil per acre and per production costs that we have on the continent.

I would like to go back over that royalty picture again in its relationship to Crown reserves, if you would not mind. Also, could you give more detail as to what the sliding scale looks like and what it amounts to?

**Mr. Hunt:** Perhaps I should first of all simply let you know what the sliding scale amounts to. It varies for oil and gas. I have already emphasized that this is subject to review and can be very easily changed. On the map you have before you the 60th and 70th parallels are marked. Norman Wells is at about the 65th parallel. Between parallels 60 and 62 which, of course, is almost half way to Norman Wells, the sliding scale for oil at the moment is from 5 to 40 per cent gross royalty. The gross royalty would apply to wells producing something in excess of 2,000 barrels a day; in other words, we start from zero to about 100 barrels a day at 5 per cent additional gross royalty, and so we go on up.

As I explained, this was worked out on the basis of the relationship between the investment needed to produce the field and your return on that investment; and, generally, the investment required to produce a barrel of oil, if you are producing at low rates, is much higher than the investment, as you have said, at Prudhoe Bay, where you may have very high production rates per well and your investment per productive barrel is so much lower that you can afford a much higher royalty.

The next region, parallels 62 to 65, for oil is starting at 5 per cent additional royalty and increasing to 30 per cent gross.

The next region, parallels 65 to 68—again almost half way between Norman Wells and the 70th parallel—is 5 to 20 per cent; and in parallels 68 to 70 it is between 5 and 10 per cent.

In the area north of the 70th parallel it has increased again 5 to 20 per cent. That is all the Arctic islands lying off-shore.

If I may comment on that, the thinking at the time was that mainland oil would have to travel south by pipeline either to seaboard, say through the Yukon, or to continental markets, and we therefore had to recognize the decreasing net-back at the well-head because of transportation costs. The some-

[Interpretation]

millions de barils de pétrole d'une très haute qualité, c'est peut-être le pétrole le plus économique par acre et par coût de production que nous ayons en Amérique du Nord.

Et je voudrais revenir à ces questions des redevances par rapport aux terres de la Couronne, si vous me le permettez. Est-ce que vous pourriez nous expliquer davantage le mécanisme de l'échelle mobile.

**M. Hunt:** Je devrais peut-être en tout premier, vous faire connaître simplement à quoi équivaut l'échelle mobile. Elle varie pour l'huile et le pétrole. J'ai déjà insisté sur le fait que les chiffres peuvent être révisés et modifiés très facilement. Sur la carte que vous avez sous les yeux, le 60° et le 70° parallèles sont indiqués. Norman Wells est environ au 65° parallèle. Entre le 60° et le 62° parallèle, qui, naturellement, est à mi-chemin jusqu'à Norman Wells, l'échelle mobile pour le pétrole en ce moment est de 5 à 40 p. 100 de redevances brutes. Les redevances brutes s'appliqueraient pour des puits produisant environ un peu plus de 2,000 barils par jour, ce qui fait qu'on va de 0 à environ 100 barils par jour à 5 p. 100 de redevances brutes additionnelles, et nous continuons à monter ainsi. Comme je vous l'ai expliqué, on a calculé ces chiffres en se fondant sur les relations évidemment entre les investissements requis pour produire une nappe pétrolière et le revenu dû à l'intérêt de l'investissement; et en général, l'investissement requis pour produire un baril de pétrole, si vous produisez à des taux très bas, est beaucoup plus élevé que l'investissement, avez-vous dit, à Prudhoe Bay, où vous pouvez avoir des taux de production très élevés par puits et où l'investissement par baril reproductif est tellement plus bas que vous pouvez vous permettre une redevance beaucoup plus élevée.

La région pétrolière suivante, comprise entre le 62° et le 65° parallèle, débute à 5 p. 100 en redevances additionnelles et s'élève jusqu'à 30 p. 100, en redevances brutes. La région suivante, comprise entre le 65° et le 68° parallèle, encore une fois presque à mi-chemin entre Norman Wells et le 70° parallèle, est de 5 à 20 p. 100; et entre le 68° et le 70° parallèle, c'est entre 5 et 10 p. 100. Au nord du 70° parallèle, vous avez encore une augmentation de 5 à 20 p. 100. Ce sont toutes les îles de l'Arctique au large du continent.

Maintenant, si vous me permettez de faire quelques commentaires à ce sujet, le raisonnement à cette époque était qu'il fallait envoyer le pétrole de l'intérieur du continent vers le sud par oléoduc soit jusqu'au littoral, disons, en passant par le Yukon, ou jusqu'aux marchés continentaux, de sorte que nous

[Texte]

what higher rate in the Arctic islands was based on the fact that we felt that at least some of the eastern Arctic islands at that time would be accessible for at least part of the year by tanker, with a much lower transportation cost.

• 1135

**Mr. O'Connell:** I would also like to be clear, Mr. Chairman, about to what the additional royalties apply. In relation to the 10 per cent fixed royalty, could you just differentiate again, please?

**Mr. Hunt:** The 10 per cent fixed royalty applies to the gross value of the oil at the well-head; in other words, the well-head price. The additional royalty applies in the same way, but it is over and above the fixed royalty.

**Mr. O'Connell:** I mean in acreage. To what acreages do the two apply?

**Mr. Hunt:** The two of them?

**Mr. O'Connell:** Yes.

**Mr. Hunt:** We have this little diagram here, if you can see it. The fixed basic royalty applies both to the initial leases, if you like, and to the Crown reserve. The additional royalty applies to the Crown reserve only.

**Mr. O'Connell:** I see; so that if a developer chooses to hold land which otherwise would go back to Crown reserve he has his 10 per cent additional, depending on the zone in which he is operating?

**Mr. Hunt:** Yes, that is right.

**Mr. O'Connell:** And would you confirm again that the choice of the land above the 50 per cent that is allocated to the developer is strictly a choice made by the Minister?

**Mr. Hunt:** No. As long as this land order, shall we say, is in effect and expresses a policy intent—perhaps that would be the way to put it—the developer has the option to apply for these additional royalty leases within 60 days of applying for his basic lease, and he would expect, of course, that the Minister would grant such additional royalty leases.

There is no absolute obligation on the Minister to grant such lease, and the Minister is free at any time to revoke the order; but I would say that as long as it is in effect it

[Interprétation]

avons dû reconnaître une espèce de décroissance de revenu net à la tête de puits à cause du coût de transport. Dans les îles de l'Arctique, le taux quelque peu plus élevé se fonde sur le fait que l'Est de la région serait accessible pendant au moins une partie de l'année aux bateaux-citernes, ce qui entraînerait des coûts de transport moins élevés.

**M. O'Connell:** Je voudrais savoir, monsieur le président, exactement à quoi s'appliquent les redevances additionnelles. Pour ce qui est des redevances fixes de 10 p. 100, pourriez-vous faire la différence encore une fois, s'il vous plaît?

**M. Hunt:** La redevance fixe de 10 p. 100 s'applique évidemment à la valeur brute du pétrole, au puits même, c'est-à-dire le prix sur place. La redevance additionnelle s'applique de la même façon, mais elle est au-delà de la redevance fixe.

**M. O'Connell:** Je veux dire en superficie. A quelles superficies les deux redevances s'appliquent-elles?

**M. Hunt:** Les deux?

**M. O'Connell:** Oui.

**M. Hunt:** Nous avons un petit graphique ici, si vous pouvez le voir. La redevance fixe fondamentale s'applique aux baux initiaux, si vous voulez, et aussi aux terrains de la Couronne. Les redevances additionnelles s'appliquent seulement aux terrains de la Couronne.

**M. O'Connell:** Je vois; donc, si une compagnie d'exploitation décide d'exploiter des terres qui, autrement, reviendraient à la Couronne, elle aurait son 10 p. 100 supplémentaire suivant la zone où elle exploite?

**M. Hunt:** Oui, c'est exact.

**M. O'Connell:** Et confirmeriez-vous de nouveau que le choix du terrain supérieur au 50 p. 100 qui est alloué aux exploitants est fait par le ministre seulement?

**M. Hunt:** Non. Tant que cette commande de terrain, disons, est en vigueur et exprime un énoncé de principe—peut-être serait-ce la façon de l'exprimer—l'exploitant a le choix de demander ces concessions de redevances supplémentaires dans les 60 jours de sa première demande de concession fondamentale, et il s'attendrait évidemment à ce que le ministre accorde ces concessions de redevances supplémentaires. Il n'y a pas d'obligation absolue de la part du ministre de les concéder bien sûr, et le ministre est libre de révoquer

[Text]

presumably expresses what the Minister intends to do.

**Mr. O'Connell:** It is a policy intention.

**Mr. Hunt:** That is right.

**Mr. O'Connell:** Registered in some kind of order.

**Mr. Hunt:** That is right. It is really public notice of policy intent.

**Mr. O'Connell:** That brings me to the size of these blocks which may come under the . .

**The Chairman:** There is a supplementary from Mr. Deakon on this question, and I also have one myself.

**Mr. Deakon:** Yes, Mr. Chairman, if I may interrupt.

If there is an increase in recoverable oil in the area can you foresee in the near future any increase in the price of any new concessions to these companies?

**Mr. Hunt:** We, of course, are reviewing the whole of the disposal policy, which means looking at the work requirements of the permits, looking at whether or not it would be opportune to introduce permit rentals now, looking at the lease terms and looking at the royalties. This could very possibly result in recommendations for a change, which presumably would be an increase rather than a decrease, and this can be done. It would not, of course, affect any holdings already granted.

**Mr. Deakon:** Thank you.

**The Chairman:** This basic 10 per cent royalty applies not only to the section of the block which is staked out by the company but also to the Crown reserve. It provides that we continue with the declared intent of the government so far, to turn over this Crown reserve or to lease it upon demand?

• 1140

**Mr. Hunt:** Yes.

**The Chairman:** On the other hand if another policy were decided upon by the government then this 10 per cent obviously would not extend to this section, would it?

**Mr. Hunt:** No.

**The Chairman:** Or does this result in problems there?

[Interpretation]

l'ordre en tout temps. Mais, tant qu'il est en vigueur, c'est une déclaration d'intention de la part du ministre.

**M. O'Connell:** C'est une déclaration de principe.

**M. Hunt:** C'est exact.

**M. O'Connell:** Consacrée par quelque ordonnance.

**M. Hunt:** C'est cela. C'est un avis public de déclaration d'intention.

**M. O'Connell:** Alors, passons donc à la superficie de ces parties qui peuvent être sous . . .

**Le président:** Il y a une question supplémentaire de la part de M. Deakon à cet égard, et de ma part aussi.

**M. Deakon:** Oui, monsieur le président, si je puis vous interrompre. S'il y a une augmentation de l'huile récupérable dans la région, est-ce que vous pouvez prévoir pour bientôt une augmentation de prix de toutes nouvelles concessions à ces sociétés?

**M. Hunt:** Naturellement, voici ce que nous faisons. On est en train de reviser toute la politique de dispositions; on tient compte des problèmes qu'imposent les permis, savoir s'il serait opportun d'introduire des locations par permis maintenant, en considérant et les conditions du bail et les redevances. Il se peut fort bien qu'il y ait des recommandations tendant à des changements qui favoriseraient évidemment une augmentation plutôt qu'une diminution des frais. Évidemment, tout changement ne toucherait pas aux permis déjà accordés.

**M. Deakon:** Merci.

**Le président:** Alors, pour ce qui est de cette redevance de base de 10 p. 100, qui s'applique d'après vous non seulement à la partie d'une tranche qui est prise par la compagnie, mais aussi à la réserve de la Couronne, est-ce qu'on va continuer avec cette politique du gouvernement, de faire des concessions sur demande de la réserve de la Couronne?

**M. Hunt:** Oui.

**Le président:** Mais si on changeait de politique, n'est-ce pas que ce 10 p. 100 ne s'appliquerait pas aux conditions changées?

**M. Hunt:** Non.

**Le président:** Est-ce que cela crée des problèmes ici?

[Texte]

**Mr. Hunt:** No, at the moment it does. Perhaps I should more or less quote the regulation. It says that the Minister may dispose of the Crown reserve on terms and conditions that he sets. And it is always assumed that the terms and conditions are in addition to the standard conditions for a standard lease. In other words, the regulations really imply that the terms will be the same in the areas where they are appropriate, such as 21 years, 5 to 10 per cent and a dollar an acre; and then the terms and conditions that the Minister may set are in addition to that. Perhaps members are looking at it from this point of view.

Once a permit is issued, the permit grants to the permittee the right to carry on exploration. It also grants to the permittee the exclusive option to select his 50 per cent leases under the terms and conditions already set out, but it does not guarantee him that the Crown reserve will be made available under any particular terms. So the basic royalty on the Crown reserve or on 50 per cent of all the lands already issued could be adjusted.

**Mr. O'Connell:** I would like to pursue that one step further, Mr. Chairman. If indeed the Crown reserve did not go to the developer or the permittee who is going to lease, and was put up for auction, would the royalty applicable to it be 10 per cent maximum?

**Mr. Hunt:** In accordance with the regulations now, yes. But the regulations could be changed.

**Mr. O'Connell:** If they are not changed, there is a very strong tendency, a very strong pressure on the Minister to allocate to the permittee, since the royalty would be higher by so doing. So when you say there is no absolute need that he do so, the economics and the finances of the situation are such that he almost invariably will do so if he is maximizing the public revenues.

**The Chairman:** I do not quite follow you, Mr. O'Connell.

**Mr. O'Connell:** All right, if he does not accept the application of the permittee for the Crown reserve portion, then presumably it is available for auction. But if it is sold on lease, the maximum royalty that may obtain upon it is 10 per cent, as opposed to what he might have had, 40 per cent.

**Mr. Hunt:** Oh yes, certainly, but of course the cash paid at the auction supposedly should

[Interprétation]

**M. Hunt:** Je vais vous citer le règlement. Le ministre a le droit de disposer des réserves de la Couronne dans les conditions qu'il choisit. On présume que ces modalités sont en plus des modalités standards de la concession normale. Les modalités, ici, dans cette tranche, seront les mêmes; d'autre part, viennent s'ajouter à cela, les conditions établies par le ministre. Peut-être que les députés considèrent cela sous cet aspect-ci. Une fois que le permis est émis, il confère à son détenteur le droit d'entreprendre l'exploration. Il lui confère aussi la faculté exclusive de choisir les 50 p. 100 de ses concessions en vertu des conditions déjà établies, mais il ne lui garantit pas que les terrains de la Couronne lui seront disponibles quelles que soient les conditions. Ainsi, les redevances de base pour les terrains de la Couronne ou pour les 50 p. 100 de toutes les terres déjà distribuées pourraient être ajustées.

**M. O'Connell:** Je voudrais poursuivre cette question, si je peux, monsieur le président. Si, vraiment, la réserve de la Couronne n'allait pas au concessionnaire ou au détenteur de permis qui compte affirmer une concession, et si elle était mise aux enchères, les redevances applicables seraient-elles de 10 p. 100 au maximum?

**M. Hunt:** D'après les règlements actuels, oui. Évidemment, ces règlements pourraient être changés.

**M. O'Connell:** Mais s'ils ne sont pas changés, il est fort possible que le Ministre soit l'objet de fortes pressions pour les allouer aux concessionnaires, puisque la redevance serait ainsi plus élevée. Par conséquent, lorsque vous dites que ce n'est vraiment pas nécessaire de le faire, les fatteurs économiques et financiers de la situation doivent être tels qu'il sera presque invariablement forcé de le faire, s'il veut porter au maximum les revenus publics.

**Le président:** Je ne vous comprends pas très bien, monsieur O'Connell.

**M. O'Connell:** Alors, je vous dis que s'il n'accepte pas la demande du concessionnaire en vue d'obtenir la portion des terrains de la Couronne, on peut supposer que ces terrains seront mis aux enchères. Mais si c'est vendu en concession il y a un maximum de 10 p. 100, contre la possibilité d'avoir 40 p. 100.

**M. Hunt:** Oui certainement, mais les montants reçus lors des enchères devraient cen-

[Text]

make up for what the Crown would have received by way of additional royalty.

**Mr. O'Connell:** It may and it may not.

**Mr. Hunt:** Oh yes. This is a very difficult thing to work out.

**Mr. O'Connell:** What I am really getting at is, I am pleased to see that the sliding scale royalty is available as a matter of public policy to vary it, and incidentally if one said for example the additional royalty—let us say it comes to 20 per cent—on that portion of the lease there is a total of 30 per cent.

**Mr. Hunt:** That is right.

**Mr. O'Connell:** Is that variable in the future or has it been fixed for the term of the lease?

**Mr. Hunt:** It would be fixed for the term of the lease.

**Mr. O'Connell:** Is it fixed in the same sense as the 10 per cent is fixed?

**Mr. Hunt:** Once the Crown actually enters into a lease for a specific portion of land, on that specific portion of land there is then really a contractual relationship between the Crown and the company. And the additional royalty, yes, would be fixed for the term of the lease. I think I see what you are getting at, sir. It would be possible to build into the lease, into the additional royalty lease, provision for review of the additional royalty. Yes, this could be done. I am sorry. I was behind you there in thinking.

• 1145

**Mr. O'Connell:** I think that is what I was getting at.

**Mr. Hunt:** It is not at the moment, but it could be done.

**Mr. O'Connell:** But that provision cannot be built into the basic royalty.

**Mr. Hunt:** No, this is correct. I think one can always look at these things in hindsight, and I think if one looks back now one might say that if one had it to do over again, one might not have tied the royalty to the basic lease for such a long period. But I think it must be remembered too, that there was a desire to achieve other objectives, the development of the North, effective occupation, and so on, and this was a tool to achieve this objective.

[Interpretation]

sément compenser ce que la Couronne aurait reçu sous forme de redevance supplémentaire.

**M. O'Connell:** Ça se peut, mais ce n'est pas nécessairement le cas.

**M. Hunt:** Oui, évidemment. C'est très difficile à réaliser.

**M. O'Connell:** Ce à quoi je veux en venir c'est que je suis heureux de constater que cette redevance variable est disponible en tant que principe public pour apporter des variations, et incidemment si on ajoutait les redevances supplémentaires, disons de 20 p. 100, à cette partie de la concession, il y aurait un total de 30 p. 100.

**M. Hunt:** C'est exact.

**M. O'Connell:** Ces redevances sont-elles variables ou sont-elles fixes pour la durée de la concession?

**M. Hunt:** Elles seraient fixes jusqu'à l'expiration de la concession.

**M. O'Connell:** Est-ce qu'elles sont fixes dans le même sens que le 10 p. 100?

**M. Hunt:** Dès que la Couronne accorde une concession pour une certaine étendue de terre, il y a véritablement un rapport contractuel entre la Couronne et la compagnie. Et toute la redevance additionnelle serait fixée pour la durée de la concession. Je vois ce que vous voulez dire. Il serait possible de prévoir dans la concession supplémentaire, des dispositions pour reviser les redevances supplémentaires. Oui, cela pourrait se faire. Je m'excuse je n'avais pas compris au début.

**M. O'Connell:** C'est ce que je voulais dire.

**M. Hunt:** Pour l'instant, ce n'est pas le cas, mais ça pourrait être le cas dans l'avenir.

**M. O'Connell:** Pour l'instant, on ne peut pas insérer une telle condition dans les modalités de base.

**M. Hunt:** Non. Ce que vous dites est juste. Si l'on considère cet aspect retrospectivement, et si c'était à refaire, on n'aurait peut-être pas lié les redevances aux concessions de base pour une si longue période. Mais il faut se rappeler aussi qu'on voulait tellement atteindre d'autres objectifs, la mise en valeur des territoires du Nord, l'occupation efficace, ainsi de suite, et c'était là un instrument pour atteindre ces objectifs.

[Texte]

**Mr. O'Connell:** Yes, I realize that, and I think these hearings have brought that out. I think there has been a very difficult balance to strike. But if there is this review going on, and if there is legislation to come forward, I at least would like to put in a plea that the basic royalty not be placed in such a rigid posture where it is outside review from time to time, particularly in view of the length of these leases.

The other question I want to ask is about the size of these leases, the potential size. The Prudhoe Bay discovery indicated there may be very large pools in the North. Could you say whether there are limitations on the size of permits that may be held contiguous to each other?

**Mr. Hunt:** No. A company may acquire, first of all by filing, of course, any permits that are available to any extent and number that it so wished. We found, and this was found in the provinces too, that a limitation tended to limit only the smaller organization and the less astute operator. It was found in the Western Provinces that limitations simply resulted in the incorporation of a plethora of associated and affiliated companies for the purpose of holding up to the maximum allowable per individual company.

**Mr. O'Connell:** I think perhaps that is a sound decision, but it keeps bearing back upon the fixed 10 per cent royalty. I think that very large pools might fall into the hands of single holders, and then their costs of development and so on are certainly going to be lower.

**Mr. Hunt:** I do not think there need be any concern about one oil field falling into the hands of one developer, provided the returns to the government are appropriate.

**Mr. O'Connell:** Yes, that is what I am saying.

**Mr. Hunt:** Yes, and I would have to agree with you that an oil field could be owned by one company. This would avoid problems of unitization and should lead to the optimum development of the field. However, the terms of the basic leases are set. This is true.

**Mr. O'Connell:** Thank you. Could I move to a few other areas of interest, Mr. Chairman? The first one is a minor point, perhaps, but could you tell us a little about the Continental Shelf? Has it been defined in the Arctic? Are there leases or permits being issued that are out under the water? And together with those

[Interprétation]

**M. O'Connell:** Oui, je comprends cela et je crois que ces audiences ont bien mis cela en évidence. C'était un équilibre difficile à trouver. Mais si cette étude doit se poursuivre et si l'on devait régler cette question, j'aimerais proposer que la redevance de base ne soit pas établie de façon si rigoureuse qu'il soit impossible de la réviser de temps à autre, surtout si l'on considère la durée des concessions. La découverte de la Baie Prudhoe porte à croire à l'existence d'importants gisements dans le Nord. Pourriez-vous nous dire si l'étendue des concessions contiguës fait l'objet de restrictions?

**M. Hunt:** Non, une compagnie peut acquérir, tout d'abord en déposant la demande, tous permis qui sont disponibles et autant qu'elle en veut. Nous avons découvert, tout comme les provinces d'ailleurs, que les restrictions touchaient uniquement les petites organisations et les exploitants les moins visés. On s'est aperçu que dans les provinces de l'Ouest, les restrictions ont eu pour conséquence la fusion d'une pléthore de sociétés associées et affiliées dans le but de détenir le maximum de concessions permis pour chaque compagnie.

**M. O'Connell:** La décision est peut-être bonne, mais on ne cesse de revenir à la redevance de 10 p. 100. Je pense à la possibilité que d'importants gisements pourraient tomber dans les mains de compagnies particulières, ce qui réduirait les frais de mise en valeur et d'exploitation.

**M. Hunt:** A mon avis, cela ne devrait pas nous préoccuper, pourvu que le gouvernement reçoive sa part des revenus.

**M. O'Connell:** Oui, c'est ce que je dis.

**M. Hunt:** Oui, et je devrais convenir avec vous qu'un champ de pétrole peut appartenir à une seule compagnie, ce qui réduirait le nombre des concessionnaires et devrait mener à la mise en valeur maximum du champ pétrolifère. Cependant, les conditions régissant les concessions de base sont établies.

**M. O'Connell:** Merci. Pourrais-je passer à quelques autres questions d'intérêt, monsieur le président. Le premier point est de seconde importance, mais pourriez-vous nous dire quelque chose au sujet du Plateau continental? Est-ce qu'il a été délimité dans l'Arctique? Est-ce qu'on émet des permis pour les

[Text]

questions, may I ask if drilling could take place from sea ice in the Arctic?

**Mr. Woodward:** Perhaps I can answer your second question first. As you see from the diagram, there are 220 million acres under permit now, north of the mainland, and about 100 million of that would be on the island areas. So there are approximately 120 million acres in the inter-channel areas and other marine areas of the Arctic Ocean and the Beaufort Sea.

• 1150

Some of those permits now are in water depths of better than 1,000 feet. The 200-meter line, 600 feet, is not too far north from the northernmost island outlined, and comes down about half way through the permit areas as they exist off the Mackenzie Delta. As far as the Continental Shelf is concerned, you know that the Geneva Convention does provide access to the mineral resources to the nation adjoining the Continental Shelf out to the depths which may be exploited within the technology available today. The fact that these companies have taken exploration permits in these waters, even though they be ice covered, indicates their expectation that they can be explored with current technology and hopefully—if not today, somewhere not too far down the road—could actually be exploited. There are a number of companies already looking at the possibility of bringing drilling ships into the channel areas of the Arctic Islands with the idea of mooring these in ice and drilling from them. It would be our expectation that within the next two years we will see such attempts made.

Mr. Bergevin mentioned in his introductory comments work bonus blocks and of \$15 million being bid in extra work commitments. These were offshore blocks immediately off the Delta, some of them in 600 feet of water. In fact, from the size of the work bonus bid we can determine that there are two and possibly three wells committed within the anticipated expenditures behind the amount which has been tendered by these companies. In addition to that, Hunt Oil Company has worked into a farm-out deal with Dome Petroleum Limited for lands 50 miles offshore and are committed to drill a well within the next four to five years. So really what I am indicating here is that in addition to the normal intent of companies holding this vast amount of offshore acreage there are at least three wells committed to be drilled within the next six years by way of bonus guarantees. To the Crown it is exactly that—they have to put down a deposit and if they do not fulfil

[Interpretation]

gisements au large de la Côte? Est-ce que le forage pourrait être effectué là où il y a une couche de glace maritime dans l'Arctique?

**M. Woodward:** Je vais essayer de répondre à votre deuxième question. Vous verrez sur le plan qu'il y a 220 millions d'acres accordés sous forme de permis au nord du continent, dont 100 millions seraient situés dans les régions des îles. Par conséquent, il y a environ 120 millions d'acres constitués par les détroits et les secteurs maritimes de l'océan arctique ainsi que la mer Beaufort.

Certains de ces permis couvrent des régions recouvertes d'eaux de plus de mille pieds de fond. La ligne de 200 mètres ou 600 pieds n'est pas trop loin au nord de l'île la plus au nord, et redescend presque à mi-chemin à travers les concessions telles qu'elles existent au-delà du delta du Mackenzie. Alors, pour ce qui est du plateau continental, vous savez que la convention de Genève prévoit l'accès aux ressources minérales aux pays contigus à ce plateau jusqu'aux profondeurs permises par la technologie actuelle. Le fait que ces sociétés se sont fait délivrer des permis de prospection dans ces eaux malgré la glace révèle qu'on espère pouvoir les explorer grâce à la technologie moderne et même dans un avenir rapproché pouvoir les exploiter. Il y a un bon nombre de sociétés déjà qui considèrent la possibilité d'amener des bateaux de forage dans les régions du chenal des îles de l'Arctique avec l'intention de faire des forages à partir des bateaux amarrés dans les glaces. Nous nous attendons à ce que pareilles tentatives se fassent en dedans des deux prochaines années.

M. Bergevin a mentionné dans son commentaire du début les primes de travail et \$15 millions en engagements pour travaux supplémentaires. Il s'agissait des branches au large de la Côte, certains à plus de 600 pieds de fond. Alors, du montant de la prime on peut déterminer qu'il y a peut-être deux ou trois puits déjà engagés dans les provisions de dépenses. En plus de cela, la société *Hunt International Petroleum Co. of Canada* a élaboré une entente d'affermage avec *Dome Petroleum Limited* pour les terres à 50 milles au large et elles se sont engagées à forer un puits d'ici quatre ou cinq ans. Donc ce que je vous dis réellement c'est qu'en plus de l'intention normale des sociétés possédant cette grande quantité de territoire au large, il y a au moins trois puits qui doivent être forés au cours des six prochaines années moyennant les garanties de primes. A la Couronne, ils doivent faire un dépôt et s'ils ne complètent pas leur programme de prospection, y com-

[Texte]

their exploration program which contemplate drilling a well the bonus is forfeited. In the case for the farm-out deal it is a firm commitment by contractual agreement to drill that well.

So there is much land then on the Continental Shelf which is now in permit form. There are guaranteed commitments that much of it must be explored geologically, scientifically and there are at least three wells firmly committed. This should all evolve then within a maximum of six years. I am sure we will see much activity in the next two and three years.

**The Chairman:** Has there been any questioning whatsoever of Canadian jurisdiction to grant permits in this entire area outlined on the map by any American oil company or by the French companies which are government controlled and interested in the North?

**Dr. Woodward:** Not by nations per se. As you know, there is...

**The Chairman:** Or by any companies?

**Dr. Woodward:** No, not by any companies.

**Mr. Hunt:** I think the answer is an unequivocal no, and from our administrative point of view we are still puzzled about how the press story got around that it had been questioned. We have never been able to run it to earth or to find out where it originated.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I have two other questions, one relates to how the Department of Energy, Mines and Resources fits into this picture and the other has to do with some legislation which I understand may be coming. I would like to ask a few questions in these areas.

First of all, could we determine how it is that one department is administering energy, resources and development plans in the North and another one, generally, for Canada. Could you describe the relationships between the two?

• 1155

**Mr. Hunt:** I think, sir, that this exemplifies sometimes the problems one has between looking at various responsibilities and how they should be carried out. I have tried to indicate that the encouragement of development of oil and other natural resources in the North has, shall we say, not solely as its objective just producing more oil or producing more minerals, it has as its objective the development of the northern economy. A very important reason for that is of course to make available to the residents of the North, par-

[Interprétation]

pris le forage d'un puits, la prime est perdue. Dans le cas de cette entente, il y a un engagement ferme de par l'accord contractuel de forer ce puits.

Alors, une bonne partie des terres sur le plateau continental est couverte par des permis. Il y a des engagements garantis qu'il faudra en faire une exploration géologique et scientifique et il y a trois puits formellement promis. Tout cela se fera d'ici six ans au grand maximum. Je suis certain qu'il y aura beaucoup d'activité dans les deux ou trois prochaines années.

**Le président:** Est-ce que des sociétés pétrolières américaines ou françaises qui sont dirigées par l'État et intéressées dans le Nord ont mis en doute la compétence du Canada de délivrer des permis pour toute la région indiquée sur la carte?

**M. Woodward:** Pas pour les pays eux-mêmes. Comme vous le savez, il y a...

**Le président:** Ou par des sociétés?

**M. Woodward:** Aucune société.

**M. Hunt:** Je pense que la réponse est un non catégorique, et au point de vue administratif, nous sommes toujours perplexes au sujet du reportage de la presse. Nous ne savons pas au juste quelle en est la source.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, j'ai deux autres questions; la première a trait à comment le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources entre dans la situation actuelle et la deuxième à la législation que l'on prévoit à ce sujet. J'aimerais poser quelques questions à cet égard.

D'abord, peut-on déterminer comment un ministère peut s'occuper de l'énergie, des ressources et du développement du Nord et un autre pour l'ensemble du Canada? Pourriez-vous décrire les rapports entre les ministères?

**M. Hunt:** Je crois que cela est un exemple des problèmes qu'il y a entre considérer diverses responsabilités et la façon de les résoudre. J'ai essayé de montrer que l'encouragement de la mise en valeur du pétrole et des ressources du Nord ne se consacre pas simplement à la production accrue de pétrole et de minéraux mais il s'agit aussi de développer l'économie du Nord. La raison principale, bien sûr, c'est de fournir aux habitants du Nord, surtout les Indiens et les Esquimaux les occasions, s'ils le veulent, d'améliorer leur

[Text]

ticularly the Indian and the Eskimo residents, opportunities, if they so desire to avail themselves of them, for improving their standards of living and for achieving within reason, having regard to the location and distance, an essentially similar quality of life to that available in Southern Canada.

Therefore I believe it seemed to our Minister appropriate that if he has this responsibility—and perhaps I am being a little presumptuous here in speaking on behalf of the Minister, but I think I can convey the sense—for the Northern residents and for developing Northern Canada, it would be very difficult to do this unless he had the tools with which to do it; and the natural resources of the North are really the tools with which any significant advance is going to be made in developing the North.

On the other hand I believe it seemed appropriate that where, shall we say, other federal resources were involved that these should be administered together in one organization. Of course, the Department of Energy, Mines and Resources is responsible not only for administering, shall we say, the oil and mineral rights offshore from the provincial areas in Canada, but also for water policy and water development to the extent that this is a federal responsibility. Of course it has a long history of research in geological areas and that sort of thing. So one might say that the general intent was of course to put all resource administration in one department, but then this special requirement for the North became apparent and led to the division.

**Mr. O'Connell:** Are there any difficulties with respect to promotion of development, say, on the Atlantic and Pacific coasts in contrast with the North? Are the terms and conditions that might be worked out through one department significantly different from those in your own? Are the incentives and so on different on the Pacific from the North? What I am getting at is whether there is a broad consistency between the approaches to development in each of the two departments?

**Mr. Hunt:** Yes, because they use and administer exactly the same set of regulations. There are slight differences in permit terms but the lease terms are exactly the same. At the moment the additional royalty terms are exactly the same.

**Mr. O'Connell:** So from the point of view of Northern development, you feel at no disadvantage because of any policies and development regulations in the other department.

[Interpretation]

niveau de vie et de réaliser de manière raisonnable, en tenant compte de l'emplacement et la distance, une qualité de vie analogue à celle que l'on trouve dans le Sud.

Par conséquent, je crois que notre ministre s'il a cette responsabilité, peut-être supposai-je trop de choses en parlant au nom du ministre, mais il lui semble qu'ayant cette responsabilité, à l'endroit des habitants du nord, et pour ce qui est du développement de cette région, la chose lui sera très difficile s'il n'a pas les moyens de le faire. Or, les ressources du Grand Nord sont ces instruments qui sont indispensables à l'avancement de cette région.

D'autre part, il me semble approprié que d'autres ressources fédérales soient en jeu et que ces dernières soient administrées par une seule organisation. Bien sûr, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est responsable non seulement de l'administration des droits miniers au large des côtes provinciales du Canada, mais aussi de la politique à l'égard de l'eau dans la mesure où elle relève de la compétence fédérale. Il y a déjà longtemps qu'on fait de la recherche dans les endroits géologiques et autres de ce genre. Je dirais donc que l'intention générale était de réunir en un ministère toute l'administration des ressources, mais les besoins spéciaux du Nord ont amené la formation de la division.

**M. O'Connell:** Est-ce qu'on rencontre des difficultés à l'égard de la promotion du développement sur les côtes Atlantique et Pacifique par rapport au Grand Nord. Est-ce que les conditions qui peuvent être établies par un ministère seraient sensiblement différentes de celles de votre ministère? Est-ce qu'il y a des différences entre les primes pour le Pacifique et pour le Nord. Si je le demande, c'est qu'il semble y avoir une certaine logique dans la façon d'aborder le développement dans les deux ministères.

**M. Hunt:** Oui, justement, parce qu'ils se servent des mêmes règlements. Il y a bien quelques divergences à l'égard des permis mais pour les concessions et pour les redevances, les conditions sont exactement les mêmes.

**M. O'Connell:** Par conséquent, pour le développement du Grand Nord, vous ne vous sentez pas désavantagés à cause des politiques et des règlements de l'autre ministère.

[Texte]

**Mr. Hunt:** No. We co-operate very closely together. Maybe oil will be found off one of the other coasts of Canada before it is found in the North, but this will be one of the facts of life we will have to deal with at that time.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, my other questions are related to the fact that the regulations exist as orders in council and I understand there is to be legislation to give them a statutory base. Could the witnesses confirm that, or is that a policy matter?

**Mr. Hunt:** I think we could comment on it. There are two sets of regulations in force now. There is the Canada Oil and Gas Land Regulations which are made pursuant to the Territorial Lands Act and the Public Lands Grants Act. So far as I am aware, these regu-

• 1200

lations are in full force and effect, they have proper statutory base and there would be no change contemplated.

I think the legislation to which you refer has been given some consideration already. This would provide for the control of oil production and, if you like, conservation of oil productions, and in that it would provide for the control of drilling operations.

There are in existence today what we call Canada Oil and Gas Drilling and Production Regulations, and it would be the policy intent, I think, once this other piece of legislation has received approval and is in force, to make these regulations pursuant to this new legislation rather than to continue them under the Territorial Lands Act as at the moment. But this contemplated legislation really has no bearing whatever, I suggest, on disposal policies which are provided for under the Territorial Lands Act and the pursuant regulations.

**Mr. O'Connell:** There were two matters with respect to legislation that I was particularly interested in and they may still relate to the existing ones, then, if not to the new ones. Are conservation measures being contemplated—you have mentioned them earlier in the hearings—in relation to a disturbance in the ecology which is very delicate in the North, and, the control of environmental pollution that might come from the wildcat wells and so on? There has been a great deal of difficulty in this area off the Pacific Coast. Do we have adequate protection in those two areas of general conservation and pollution control?

[Interprétation]

**M. Hunt:** Non, nous collaborons étroitement. On pourrait peut-être trouver du pétrole au large des autres côtes avant d'en trouver dans le Grand Nord, mais c'est une éventualité dont nous aurons à nous occuper alors.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, mon autre question se rapporte au fait que les règlements sont des décrets du conseil et je crois qu'il y aura une loi pour leur donner un fondement légal.

Est-ce que les témoins pourraient le confirmer? Ou s'agit-il d'une politique ministérielle?

**M. Hunt:** Nous pouvons en parler. Il y a deux genres de règlements en vigueur. Le Règlement sur les terres pétrolifères et gazières du Canada est conforme à la Loi sur les terres territoriales et à la Loi sur les concessions de terres publiques. A ma connaissance, ces règlements sont en vigueur, ils sont statutaires et on n'envisage aucun changement. Pour ce qui est des lois auxquelles vous faites allusion, je crois qu'on a déjà envisagé de les modifier afin de contrôler la production pétrolière et si vous voulez la conservation des productions de pétrole; en ce sens ce contrôle s'appliquerait aux opérations de forage.

Il existe aujourd'hui ce que nous appelons le Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz, et la politique vise, je crois, une fois que cette loi aura été adoptée et mise en vigueur, à rendre ce Règlement conforme à cette nouvelle loi, plutôt que de le laisser relever de la Loi sur les terres territoriales. Mais ce projet de loi n'a rien à voir avec les politiques que prévoit la Loi sur les terres territoriales et le Règlement afférent.

**M. O'Connell:** Deux aspects de la loi m'intéressent particulièrement et se rattachent au Règlement existant, sinon au nouveau. Envisage-t-on de prendre des mesures de conservation—vous en avez déjà parlé au début de la séance—concernant le bouleversement écologique, dans le Grand Nord et le contrôle de la pollution du milieu, que peuvent causer les puits forés au hasard? On a éprouvé beaucoup de difficultés au large de la côte du Pacifique. A-t-on prévu une protection suffisante pour la conservation générale et le contrôle de la pollution?

[Text]

**Mr. Hunt:** From the point of view of general conservation, at the moment the protection we have achieved has been on a voluntary basis by the oil and mining industries. The Department is now looking very carefully at the need for developing conservation regulations, if I might so term them, from the point of view of environmental control. It certainly is our hope that we will be able to forward some suggestions in this regard for the consideration of our Minister and the government in the near future. We hope that if they are proceeded with and if the need is apparent they will prove adequate.

From the point of view of pollution resulting from production, this would be one of the main purposes of the proposed new legislation.

It would seek statutory authority for very close control of all drilling and producing operations to ensure that so far as is humanly possible there would be no opportunity for pollution of the air, water or surrounding land.

**Mr. O'Connell:** Mr. Chairman, I thank you for letting me go on. I have just one other question and that has to do with this continuing problem and, I think, concern about native entitlements and land rights in the North. We do know that in Treaty Areas 8 and 11 there is a land entitlement of nearly a half million acres. If that were taken up as a land entitlement, might the mineral rights that pertain to the reserves therefore set aside?

Apart from that specific, since the development in the North is all in the same Department where Indian and native affairs are involved, what steps are being taken to look at the whole question of aboriginal rights—native land rights; Eskimo and Indian—in the light of the leases that are being issued now and the revenue provisions that are being built into them? What is being done in this area?

• 1205

**Mr. Hunt:** I think it would be fair to state that we are proceeding administratively, of course, on the basis that the whole of the area with the exception, say, of certain reserves for government purposes and the Thelon Game Sanctuary and one or two other areas, is available for mineral leasing—oil or other minerals or even for the renewable natural resources—and that we are ensuring to the extent possible that a reasonable return will accrue to the Crown.

I suggest if it is deemed desirable in the future for this return to be allocated to any

[Interpretation]

**M. Hunt:** Pour ce qui est de la conservation, à l'heure actuelle, ce sont les industries pétrolières et minières qui assurent volontairement la protection. Le ministère étudie de près la possibilité de faire un Règlement sur la conservation, si on peut l'appeler ainsi, au point de vue du contrôle de la pollution du milieu. Nous espérons pouvoir soumettre quelques recommandations, à ce sujet, à notre ministre et au gouvernement, dans un avenir rapproché. Nous espérons que si on l'adopte, il se révélera, au besoin, efficace.

Au point de vue de la pollution causée par la production, ce serait là l'un des premiers objectifs de la nouvelle loi.

Ce Règlement aura une autorité statutaire pour exercer un contrôle serré des opérations de forage et de production pour faire en sorte que, dans toute la mesure du possible, il n'y ait pas de risque de pollution de l'air, de l'eau ou du sol.

**M. O'Connell:** Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir laissé continuer. J'ai une dernière question à poser au sujet de ce problème insoluble que posent les droits des indigènes et les droits fonciers, dans le Grand Nord. Nous savons que dans les régions sous traités 8 et 11, il y a une section de terrain de près d'un demi-million d'acres. S'il en est tenu compte dans la cession des droits miniers, est-il possible qu'on nie les droits miniers des réserves?

A part cette disposition précise, vu que le développement du Grand-Nord se fait dans le même ministère que les Affaires indiennes, quelles mesures prend-on pour étudier ces droits des autochtones, des Esquimaux et des Indiens, les droits fonciers des héritiers, à la lumière des concessions qui sont délivrées actuellement, et des dispositions concernant les revenus, que fait-on à ce sujet?

**M. Hunt:** On pourrait dire à bon droit, je crois, qu'au point de vue administratif nous estimons que toute la région, à l'exception bien sûr des réserves indiennes, et des réserves zoologiques, que tous les terrains pourraient faire l'objet de concessions, même au point de vue des ressources renouvelables. Nous nous assurons, bien sûr, dans la mesure du possible, que la Couronne retirera un profit raisonnable de ces opérations.

A mon avis, il serait souhaitable à l'avenir que ces profits soient accordés à un groupe

[Texte]

special group of citizens that this, of course, could be done, but no special provision is being made at this time in that connection.

**Mr. O'Connell:** I would like to find some assurance that the question is being looked at. For example, is there any input at all into policy and administration by the two territorial councils? Are discussions being conducted with native groups in the North with respect to this question? I am sure the witnesses are aware that in Alaska leasing was actually held up for some time while the question of native land rights was being considered by Congress. I am concerned because if we do not look at this question while we are in the early developmental phase it might come to plague us at some later date.

**Mr. Hunt:** With respect to the first question, the Commissioners of both the Yukon and the Northwest Territories are kept, I think one can say, reasonably well informed of current developments in the natural resource field—oil, minerals, forest and water—but there is no consultative process with the territorial councils as such.

As I understand the situation, of course, there was a very clear distinction of responsibility here; the federal government being responsible for natural resource administration and development in the North and, of course, this involves quite an extensive capital investment in incentive programs, in roads, in support, in infrastructure.

I am afraid I do not have the figures with me today, but if one tries to calculate the total federal government investment in resource development in the North and compares it with the direct returns, including income tax—and this, of course, has to be done on an assessment basis—there is at the moment quite a disproportion. There is about \$1 return for every \$6 in the Yukon and it is about \$1 return for every \$4 or \$5 in the Northwest Territories.

I say that because I have heard on many occasions people express the view that the direct revenues, including income tax, both corporate and personal, from resource development in the North far exceeds the federal government's investment in resource development. This, frankly, is just not so at the moment; it may be, of course, some day in the future and I think everyone hopes it will be. At the moment there is not, shall I say, any excess of direct revenue for distribution anywhere.

On the other aspect of your question, as I think I have already indicated, this is per-

[Interprétation]

particulier de citoyens, et la chose pourrait se faire. Mais, en ce moment, il n'y a aucune disposition spéciale à cet effet.

**M. O'Connell:** Je voudrais qu'on me rassure au sujet de cette question. Par exemple, est-ce que les deux conseils territoriaux participent aux politiques et à l'administration? Y a-t-il des entretiens au niveau des autochtones à ce sujet? Je suis sûr que les témoins savent que les concessions en Alaska ont été retenues jusqu'à ce que la question des droits miniers soit tranchée par le Congrès. Ce qui me préoccupe, si nous n'envisageons pas cette question dès maintenant, c'est que, plus tard, nous pourrions avoir des ennuis.

**M. Hunt:** Pour ce qui est de votre première question, les Commissaires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont assez bien informés de la mise en valeur de leurs ressources naturelles dans leur région, mais il n'y a pas d'appareil consultatif avec les Conseils des territoires.

Il y a une distinction bien claire entre les responsabilités; le gouvernement fédéral doit s'occuper des richesses naturelles, du développement du Grand-Nord, et en quelques mots, je dirais que cela implique un fort investissement de capital, un programme intensif de voirie et de construction.

Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais si l'on tente de calculer la participation fédérale dans son ensemble pour la mise en valeur des ressources du Grand-Nord et qu'on la compare aux revenus fiscaux, y compris l'impôt sur le revenu—et, bien sûr, on doit faire cela d'après une évaluation—il y a, à l'heure actuelle, une bonne disproportion. Pour un profit de \$1, il y a \$6 d'investis dans le Yukon, et dans les Territoires du Nord-Ouest, not portion devient de \$1 pour \$4 et peut-être de \$1 pour \$5.

J'ai entendu dire à maintes reprises que les revenus directs, y compris les impôts, provenant de la mise en valeur des ressources dans le Grand-Nord éclipsaient de beaucoup les investissements fédéraux. En fait, ce n'est pas du tout la situation présente, mais on espère, bien sûr, que cela viendra. Mais, à l'heure actuelle, il n'y a certainement pas d'excédent de revenus directs dans ce domaine. D'autre part, pour revenir à votre seconde question, j'ai déjà dit, je crois, qu'il s'agit d'une question de principe et on ne nous a pas donné l'ordre de l'approfondir.

[Text]

haps a matter of policy, and as yet we have not been instructed to give any extensive consideration to this problem.

**The Chairman:** I have several questions. I hope the interpreters will be patient for another few minutes. Approximately how many acres were leased at the January sale of this year?

**Dr. Woodward:** It would be 4.5 million.

**The Chairman:** These were generally offshore permits.

**Dr. Woodward:** Not generally; about 1.5 million were offshore permits.

**The Chairman:** Was the January sale the cut-off date? You are not going to have any more until you have had a review of your policy?

**Dr. Woodward:** Yes.

**The Chairman:** Could you indicate approximately how many acres—permits—are held in the Northwest Territories and the Yukon by the companies which are controlled by the government of France—Aquitaine and also Elf Oil?

**Dr. Woodward:** Elf Oil Exploration and Production Company is the main French company in the—Oh, I am sorry...

I do not know precisely without checking figures. It would be 5 to 6 million acres held by Elf. Aquitaine have very little. They have been involved only recently. At one time Elf carried the exploration north of 60° and Aquitaine, the French involvement, south of 60°. It has only been recently that Aquitaine has come into the North also. It has very little acreage on its own.

**Mr. Hunt:** I think we have to be careful here not to overlook a factor, though. Aquitaine has extensive holdings in Hudson Bay and, of course, this is subject to the administration at least of the Department of Energy, Mines and Resources. So I do not have the exact figures.

**The Chairman:** You cannot give us even a rough estimate of the acreage?

**Mr. Hunt:** Not if you include Hudson Bay. I am afraid not. We could supply it. There is always a problem. It is perhaps inadvisable to quote gross figures. In other words, a company may have a 10 per cent interest in some

[Interpretation]

**Le président:** J'ai plusieurs questions et j'espère que l'interprète patientera quelques minutes. Combien y a-t-il d'acres qui ont fait l'objet de concession lors de la vente de janvier dernier, environ?

**M. Woodward:** Je dirais quelque 4 millions et demi.

**Le président:** Il s'agissait ordinairement de permis visant des concessions au large des côtes?

**M. Woodward:** Non, généralement pas; environ un million et demi d'acres visaient des concessions au large des côtes.

**Le président:** La vente de janvier était la date limite, il n'y aura pas d'autres ventes avant la révision de votre politique?

**M. Woodward:** C'est exact.

**Le président:** Pourriez-vous me dire approximativement combien il y a d'acres détenues sous permis par des sociétés françaises, comme la Société française des pétroles d'Aquitaine et ELF Oil?

**M. Woodward:** La Société d'exploration et de production pétrolière E.L.F. est la principale compagnie française dans le... Oh! je suis désolé... Je ne sais pas au juste, mais je dirais qu'il s'agit de 5 à 6 millions d'acres qui sont détenus par la Société ELF. La Société Aquitaine a très peu de terrain car elle ne s'intéresse à la chose que depuis peu. La Société ELF a prospecté surtout au nord du 60° parallèle, tandis que la Société Aquitaine a été surtout au-dessous du 60° parallèle; c'est seulement depuis ces derniers temps qu'elle s'intéresse à la région au-dessus.

**M. Hunt:** Il ne faut pas oublier, je crois que l'Aquitaine a des avoirs importants dans la Baie d'Hudson, et, bien sûr, cela tombe sous l'administration du ministère de l'Énergie et des ressources. Je n'ai donc pas les chiffres exacts.

**Le président:** Par conséquent, vous ne pouvez pas nous donner une idée même approximative?

**M. Hunt:** Non, si vous comprenez la Baie d'Hudson. Nous pourrions fournir les chiffres. Mais il y a toujours un problème. Il ne faudrait peut-être pas donner les chiffres bruts. Si on donne des chiffres bruts il faut aussi

[Texte]

area and you need to quote the gross and the net to get an idea.

**The Chairman:** Are the leases automatic after an exploration permit has been exercised, lived up to by the party which originally took out the permit? Is there a contractual obligation on the part of the government to proceed with the granting of a lease once the party to the permit has lived up to his obligations under that permit?

**Dr. Woodward:** That is correct.

**The Chairman:** There is a contractual obligation?

**Dr. Woodward:** It is a term of the permit that they have access to leases encompassing 50 per cent of the permit.

**Mr. Hunt:** There is one qualification and that is that they have to comply with the Canadian participation requirements.

**The Chairman:** You indicated earlier that according to your calculations, when all our taxes, provincial and federal, are taken into consideration, that is, in southern Canada, we tend to receive approximately 75 per cent out of companies taking out oil leases. Have you come to any conclusion as to what the percentage would be if the Panarctic venture were to succeed in finding oil and were to produce oil in substantial quantities? Have you any idea whether there would be much additional percentage accruing to the government as such, another 5 or 10 per cent?

**Dr. Woodward:** There are two aspects here. The government has a 45 per cent equity in it and, of course, it would share in revenues derived from the Panarctic operation in the same way as any other shareholder. Then separate from that—wearing the other hat, if you will—we have the same relationships to Panarctic as we have to any other company in the North and would benefit by the special royalties, taxes and so on. So really we benefit by participation in the project as well as by government-industry relationship.

• 1215

**Mr. Hunt:** We would get simply 45 per cent of whatever was left after paying all normal charges.

**The Chairman:** So that in the case of any company in the Northwest Territories producing oil we would get the 10 per cent basic royalty and perhaps these additional royalties plus 51 per cent of the profit in the form of

[Interprétation]

donner les chiffres nets si une compagnie a un intérêt de 10 p. 100 dans une région donnée.

**Le président:** Pour ce qui est des concessions, sont-elles automatiques après qu'un permis d'exploration a été utilisé? Le gouvernement s'engage-t-il par contrat à céder la concession, une fois que les détenteurs du permis ont acquitté leurs obligations?

**M. Woodward:** Oui.

**Le président:** Il s'agit d'un engagement contractuel?

**M. Woodward:** Une des conditions du permis leur donne droit à des concessions allant jusqu'à 50 p. 100 du permis.

**M. Hunt:** Il y a une réserve: il faut respecter les exigences canadiennes de participation.

**Le président:** Vous avez dit plus tôt que, selon vos calculs, nous recevons environ, en fait d'impôts provinciaux, fédéraux, etc., 75 p. 100 des sociétés qui détiennent des concessions. Avez-vous tiré quelques conclusions quant à ce que serait le pourcentage si l'entreprise pan-arctique était couronnée de succès et que du pétrole pouvait être produit en quantité? Avez-vous une idée du pourcentage des revenus supplémentaires que retirerait le gouvernement, 5 ou 10 p. 100?

**M. Woodward:** Il y a deux aspects à considérer ici. Le gouvernement a certains intérêts dans cette entreprise et il en partagera les revenus de la même façon qu'un autre actionnaire ordinaire; et, nous avons les mêmes rapports avec la Pan-Arctic qu'avec les autres sociétés dans le Grand Nord, c'est-à-dire les redevances particulières, les impôts, etc. Nous profiterons donc de cette participation et des rapports industrie-gouvernement.

**M. Hunt:** Nous ne retirerons que 45 p. 100 de ce qui restera après avoir payé toutes les dépenses.

**Le président:** Par conséquent, pour toute société qui exploite du pétrole dans le Grand Nord, nous aurions les redevances de base de 10 p. 100, peut-être des redevances supplémentaires, plus 51 p. 100 des profits sous

[Text]

income tax. Therefore, we would get probably in the vicinity of 60 or 65 per cent and not 75 per cent.

**Mr. Hunt:** If I might caution here, the income tax would be lower because of depletion. The depletion allowance really brings the effective rate of income tax down to about 33½ per cent. But in addition to that 10 per cent gross, of course, is a far higher percentage of the net. It is very difficult to work out exactly how much it is worth but may I give an example.

Let us say you have oil that is selling at \$2 a barrel at the well-head and that the costs of producing and transporting it to market are something like \$1.50, so your net is going to be 50 cents a barrel. Your 10 per cent of gross is 10 per cent of \$2, which is 20 cents; so that is 40 per cent of net.

**The Chairman:** So your calculations would indicate that this would run fairly close to the Alberta figures?

**Mr. Hunt:** I should have made it clear that the Alberta figures run somewhere between 68 and 74 per cent and that the northern figures—and this is very much a personal opinion because we have not any actual experience to go on in cost of production, cost of transportation—I suppose would be in excess of 60 per cent and hopefully heading up towards 70 per cent.

**The Chairman:** So that theoretically at least, the Panarctic profit, if it were to accrue to the people of Canada, could increase by a few percentage points anyway, perhaps 10 per cent.

**Mr. Hunt:** Well, it would be 45 per cent of whatever was left if we took, let us say, 70 per cent. So there is 30 per cent left for the company to split amongst the stockholders.

**The Chairman:** The figure of 75 in the Middle East is 75 per cent of net. They do not work out, I presume, to be actually about 90 per cent of net, do they? If they were to be 75 per cent of gross, I presume they would end up being about 90 or 95 per cent of net, would they not?

**Mr. Hunt:** No. They are 75 per cent of net. However, again this is not easy to arrive at because—net based on what? Some of the deals have pegged the price and allowed the oil companies to sell the oil at a lower price. When working out the share it has to pay the appropriate government, it has to work it on the theoretical price, not on the actual. But again, perhaps offsetting that, by no means

[Interpretation]

forme d'impôts. Par conséquent, nous aurions environ 60 à 65 p. 100 et non 75?

**M. Hunt:** Je dirais que l'impôt serait plus bas à cause du tarif d'épuisement, ce qui baisse le taux réel d'imposition à 33½ p. 100 environ. Mais, avec 10 p. 100 brut c'est une proportion beaucoup plus élevée que le profit net. Il est difficile d'établir une valeur précise. Je vous donnerai un exemple.

Si vous avez du pétrole qui se vend à \$2 le baril, et supposons que les coûts de production et de transport s'établissent à \$1.50, le net est donc \$0.50 par baril. Votre 10 p. 100 du brut est 10 p. 100 de \$2.00, c'est-à-dire 0.20, soit 40 p. 100 du profit net.

**Le président:** Selon vos calculs, cela serait plus ou moins correspondant aux chiffres en Alberta?

**M. Hunt:** Oui, mais je dois préciser que les chiffres en Alberta s'établissent à 68 et 74 p. 100 et je suppose que les chiffres pour le Grand Nord, et c'est mon opinion personnelle parce que nous n'avons pas eu d'expérience réelle, jusqu'ici, des frais de production, etc., seront supérieurs à 60 p. 100 et dépasseront même 70.

**Le président:** De sorte que les profits de la Panarctic qui reviendront à la population du Canada augmenteraient de l'ordre de 10 p. 100 environ?

**M. Hunt:** Je pense que cela serait 45 p. 100 de ce qui resterait si l'on prend disons 70 p. 100. Il resterait 30 p. 100 à la compagnie, qui les distribuera à ses actionnaires.

**Le président:** Les chiffres de 75 p. 100 qu'on a pour le Moyen-Orient représentent 75 p. 100 du net. On ne s'arrange pas pour arriver à 90 p. 100 du prix net, n'est-ce pas? Si on avait 75 p. 100 brut, je suppose que ça nous amènerait à 90 ou 95 p. 100 du net?

**M. Hunt:** Non. C'est 75 p. 100 du net. C'est difficile de décider parce que le net, vous l'établissez en vous basant sur quoi? Les compagnies de pétrole sont libres de vendre à un prix inférieur. Lorsqu'elles établissent la part à donner au gouvernement, cela doit se faire d'après le prix théorique et non pas en fonction du prix réel. Si l'on ne tient pas compte de cela, on peut dire que les arrangements au

[Texte]

all the deals—all the arrangements, I should perhaps say—in the Middle East are 75 per cent. There are still many existing arrangements at 50 per cent of net.

**The Chairman:** I believe the Venezuelan arrangements are about 80 per cent. Is that not correct?

**Dr. Woodward:** I think they vary a great deal. Many of these arrangements are still under rather moderate terms arrived at 10 or 15 years ago and some of the concession terms exist right through until about 1980 and like our own are not amenable to quick change.

**The Chairman:** How do the percentages which the Canadian people receive in the Alberta situation, and presumably will receive in the Arctic situation, compare with what happens in the United States now with their very high depletion allowances? Do the American people through their government receive a 75 per cent amount or 50 per cent amount or less? Do you have any figures at all on this?

• 1220

**Dr. Woodward:** We have no direct comparisons. Generally one would assume that the U.S. in total in all the taxes associated with industry, royalties, etc. does not gain as much back as the Canadian government does, mainly because behind a great number of U.S. policies...

**The Chairman:** It is to leave sufficient within the hands of industry to actually venture internationally.

**Dr. Woodward:** This is government policy so indeed they probably do not take away as much as does the Canadian government.

**Mr. Hunt:** Their depletion allowance applies in a somewhat different way and has the effect of reducing the actual tax burden.

Also, I think it might be appropriate to indicate that other than the offshore area inside the three mile limit dealt with by the States and beyond this by the United States federal government, and perhaps other extensive areas in Alaska, there are many States such as Texas where there are essentially very few public lands—they are all privately held or endowed lands. So certainly without exception from the point of view of oil, at least in the north, the rights are held by the government.

**Mr. Chairman:** In respect of the block system, Mr. Hunt, that you talked about earlier and the 50 per cent which the permit holder

[Interprétation]

Moyen-Orient avoisinent les 75 p. 100. Il y en a encore plusieurs à 50 p. 100.

**Le président:** Je suppose qu'au Venezuela c'est 80 p. 100, n'est-ce pas?

**M. Woodward:** Cela varie beaucoup. Je pense qu'un bon nombre sont basés sur des dispositions prévues il y a quelques années. Quelques concessions sont valides jusqu'en 1980 et, comme les nôtres, ne peuvent être modifiées rapidement.

**Le président:** Les Canadiens, en Alberta, et probablement dans l'Arctique, en comparaison de ce qui arrive aux États-Unis, avec une forte allocation d'épuisement, recevront combien? Est-ce que les Américains prévoient 75 p. 100, 50 p. 100 ou moins? Avez-vous des chiffres?

**M. Woodward:** Non, pas de comparaison directe, sauf ceci. Généralement, on peut supposer qu'au total, les États-Unis ne reçoivent pas autant que le gouvernement canadien, surtout à cause de politiques diverses et nombreuses.

**Le président:** Cela, c'est pour permettre à l'industrie d'entreprendre des travaux internationaux.

**M. Woodward:** C'est une politique du gouvernement qui ne retire probablement pas autant que le gouvernement canadien.

**M. Hunt:** Leur allocation d'épuisement aux États-Unis monte de façon différente, et cela diminue le fardeau fiscal.

Je pourrais peut-être en profiter pour dire que les régions au large des côtes, c'est-à-dire au large de la limite de trois milles dont parle les États, et plus loin pour le gouvernement fédéral des États-Unis et peut-être encore plus loin en Alaska, il y a des États, comme le Texas, où il y a très peu de terres publiques. En général, ils appartiennent à des particuliers ou à des successions. Donc, de ce point de vue, sans exception dans le cas du pétrole, du moins dans le Nord, c'est le gouvernement qui détient les ressources.

**Le président:** Dans le système de blocs dont vous avez parlé un peu plus tôt, monsieur Hunt, et des 50 p. 100 que le titulaire d'un

[Text]

is entitled to choose, can he choose it at random within the 50,000 acres or is that 50,000 acre block in turn sectioned off into smaller squares?

**Mr. Hunt:** It is sectioned off into 80 or 100 squares, as close to a square mile as we could come on a geodetic basis; then he is limited in his choice and he may take a maximum of three by five and four by four.

**Mr. Chairman:** So that it would be rather difficult, if any kind of a major discovery were made, for a permit holder, with the initial allotment, to retain useful control of the entire oil field for himself initially.

**Dr. Woodward:** Each one of these small squares is kitty-cornered, but if they are adjacent they have to be separated by a square of a mile distance. So there is a corridor acreage on each one of these.

**Mr. Hunt:** I think you are right. There might be the occasional situation where a field happens to lie on the corner of four permits and in that situation he could select a lease in any one of the four areas I am indicating. Even so, it is unlikely that would cover the whole of the field. One thing against him is that the leasing requirements prevent him from drilling in certain places. Suppose he drills a discovery well where I am indicating on the map. Now the Minister, in his discretion, can indicate to that developer that he may not drill another well within another four and a half miles before he goes to lease. So he is in a bit of a quandary what to do

It does mean that he will probably have to make his lease selection without knowing fully the extent, the shape or the configuration of the field. So that, on the one hand, if he is near a boundary there is something in his favour; on the other the very leasing requirements work against him. While I would not say that on average we would expect, say, a whole 50 per cent of the reserves of any field, I think it would be at least 14 plus.

**Mr. Chairman:** You indicated the Minister still has the power, without breaking any contractual arrangements presently in existence with any of the permit holders, to do what he likes with the Crown reserves. And when I say "what he likes" I mean that irrespective of any order to date, for example, he could, turn the Crown reserve over to a Crown oil corporation, a national development corporation or a Panarctic-type venture and that there would be nothing which, contractually or legally, would prevent the

[Interpretation]

permis peut choisir, est-ce qu'il choisit au hasard dans les 50,000 acres ou est-ce qu'ils sont divisés en parcelles?

**M. Hunt:** Ils sont divisés en 80 ou 100 carrés qui sont à peu près un mille carré, et il peut choisir un maximum de trois carrés sur cinq ou de quatre carrés sur quatre.

**Le président:** De sorte que ce serait assez difficile s'il y avait une découverte majeure, pour le détenteur du permis, avec la parcelle qui lui est consentie initialement, de conserver un contrôle utile de la nappe pétrolière pour lui seul?

**M. Woodward:** Chacun de ces petits carrés est jalonné, mais s'ils se touchent ils doivent être séparés par un espace d'un mille. Il y a donc un corridor tout autour.

**M. Hunt:** Je pense que vous avez raison. De temps à autre, il pourrait arriver qu'une nappe se trouve au coin de quatre zones appartenant à des détenteurs de permis. Dans ce cas, il peut choisir une de ces quatre concessions. Mais il est peu probable qu'il puisse obtenir tout le gisement. Une chose qui joue contre lui, c'est que les conditions du bail ne lui permettent pas de forer partout. Supposons qu'il fore et qu'il découvre un puits à l'endroit que j'indique sur la carte. Le ministre, à sa discrétion, peut indiquer à cet exploitant qu'il n'a pas le droit de faire un autre forage dans un rayon de 4 milles et demi avant d'obtenir son bail. Donc, il ne sait pas très bien que faire. Il devra probablement faire son choix de concession sans savoir exactement quelles seront l'étendue et la forme du champ. De sorte que si, d'une part, il est près d'une frontière, il est avantage, mais, d'autre part, il y a certaines exigences du bail qui sont à son désavantage. Je ne dirai pas que, dans l'ensemble, on pourrait attendre 50 p. 100 des réserves, mais ce serait au moins 14 p. 100.

**Le président:** Vous avez dit que le ministre avait toujours le pouvoir, sans enfreindre la moindre disposition contractuelle actuelle avec aucun des détenteurs de permis, de faire ce qu'il veut avec les terres de la Couronne?

Et, lorsque j'ai dit «peut faire ce qu'il veut», je veux dire qu'indépendamment de tout ordre antérieur, il pourrait, par exemple, céder les terres de la Couronne à une société pétrolière de la Couronne, ou une société nationale de développement ou une entreprise genre Panarctic, et il n'y aurait rien, dans le

[Texte]

Minister from following such a course now under the present regulations.

• 1225

**Mr. Hunt:** That is correct. I think perhaps I just might read the actual regulation on this. This is the section dealing with the disposal of Crown reserve leases. It says that an oil and gas lease granted pursuant to this section may be granted upon such terms and conditions as the Minister may order.

**Mr. Chairman:** Obviously, there would be some reasons from industry, but even from the point of view of your department would there be a strong argument against such a suggestion that Crown reserves might be used in this manner?

**Mr. Hunt:** I think that one would have to assess this very carefully and assess its likely impact on the industry. The industry has been used to working in North America, particularly in Canada, on the basis that they would have the competitive opportunity of acquiring Crown reserve.

Therefore they gauge their programs to this. Of course they undertake extensive seismic and drilling operations. And this is all with the thought that they would get 50 per cent of whatever they find—or, if they are clever, a bit more—plus the opportunity of competing for the other 50 per cent. Now I am fairly confident in my discussions with industry that to take away this opportunity of competing for the other 50 per cent would cause very grave concern. Of course I could not forecast what the outcome would be, but they would regard it as limiting their opportunity and decreasing the incentive.

**Mr. Chairman:** But since, Mr. Hunt, it is evident to everyone now that the regulations have not so far resulted in the permits, for example, being taken out by Canadian-controlled companies, this conceivably could be used as a means of pressuring companies which wish to develop these Crown reserves to expand their ownership to include a percentage, to be decided upon, of Canadian ownership? Is this not an opening that could be used since the present regulations do not appear to be that effective?

**Mr. Hunt:** Yes. Perhaps I should indicate that the Canadian participation provisions, however effective they might be, do apply particularly to the Crown reserve acreage and no one may bid unless they can comply with the Canadian participation requirements. So

[Interprétation]

contrat ou juridiquement, qui empêcherait le ministre de suivre une telle ligne de conduite dans les circonstances actuelles.

**M. Hunt:** C'est exact. Permettez-moi de vous lire le règlement actuel. Il s'agit de la partie relative aux concessions des terres de la Couronne. Il est dit que l'octroi d'une concession pétrolière en vertu de cet article est soumis aux conditions précisées par le ministre.

**Le président:** Évidemment du côté de l'industrie il y aurait, des raisons, mais même du point de vue du ministère, est-ce qu'il y aurait un argument très fort contre une suggestion pareille d'utiliser les réserves de la Couronne à de telles fins?

**M. Hunt:** Je pense qu'il faudrait étudier soigneusement cette situation et les répercussions probables sur l'industrie. Les industries travaillent en Amérique du Nord, particulièrement au Canada, en espérant acquérir de façon concurrentielle, des terres de la Couronne.

Les programmes sont donc organisés en fonction de cela. Ils entreprennent donc beaucoup de recherches par voie de forage et de seisme. Et tout cela en pensant qu'ils vont obtenir 50 p. 100 de ce qu'ils vont découvrir, ou un peu plus s'ils sont intelligents, en plus de l'occasion d'entrer en concurrence pour obtenir le 50 p. 100 qui reste. Après avoir eu des entretiens avec les représentants de l'industrie, je suis convaincu que, si on essaie d'enlever les possibilités d'acquérir ce 50 p. 100 qui reste, on soulèvera beaucoup d'inquiétudes. Je ne sais pas exactement quelles seraient les conséquences, mais aux yeux des entreprises ce serait restreindre les opportunités et leurs stimulants.

**Le président:** Mais, monsieur Hunt, étant donné qu'il est évident pour chacun que les règlements jusqu'ici n'ont pas amené les sociétés canadiennes à s'assurer les permis, on pourrait se servir de cette situation pour exercer des pressions sur les sociétés qui désirent exploiter ces terres de la Couronne pour qu'elles acquièrent d'autres propriétés afin d'augmenter leur pourcentage de propriétés canadiennes. Est-ce que ce n'est pas un levier dont on pourrait se servir étant donné que les règlements actuels ne semblent pas tellement efficaces?

**M. Hunt:** Oui. D'abord, je devrais peut-être indiquer que les dispositions de participation canadienne, aussi efficaces qu'elles soient, s'appliquent particulièrement aux superficies des terres de la Couronne, et personne ne peut faire d'offres à moins de se conformer à

[Text]

that at least to that extent those requirements do lead to effective Canadian ownership.

• 1230

**Mr. Chairman:** I presume this is also under reconsideration at the moment, because the very fact that a company is listed on a Canadian stock exchange is no indication whatsoever of its ownership.

**Mr. Hunt:** They have regulations with respect to the extent of listing rather than to the extent of the nationality of the stockholder. This is true.

I wonder if I could revert just on this idea. I think the Panarctic project has indicated quite clearly that industry has really no concern about government direct participation in the exploration business and does not feel threatened from its competitive position, if that participation is on the same basis that industry has to deal with. But if you give a government an inside track I am sure there would be far greater concern, and it would be a case of balancing one off against the other.

As Mr. Bergevin indicated earlier, exploration expenditures are expected this year to approach \$40 million and we look forward, given success in the future, to this increasing, say, to \$50 million. This is the sort of thing you have to balance off. Fifty million dollars is really very little to spend on exploring the North; it still is only scratching the surface.

After all, \$100 million was spent in Alberta alone on some 30 million acres. We have 10 times the area; in theory at least we should be spending 10 times that, or \$1 billion a year. The question then is where you are going to get these funds, and the care you have to take, whether to encourage them or discourage them.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Hunt, Mr. Bergevin and Dr. Woodward for staying with us, and also a word of thanks to the staff for hanging on so late.

Vote 20 stood.

[Interpretation]

ces exigences. Dans cette mesure, du moins, ces exigences entraînent donc la propriété réelle par des Canadiens.

**Le président:** Je suppose que vous êtes en train de réétudier la question en ce moment, car le fait d'être inscrite à la Bourse canadienne n'indique absolument pas qui en est le propriétaire.

**M. Hunt:** Non, il y a des règlements au sujet du nombre d'actionnaires, mais pas sur leur nationalité. Vous avez raison.

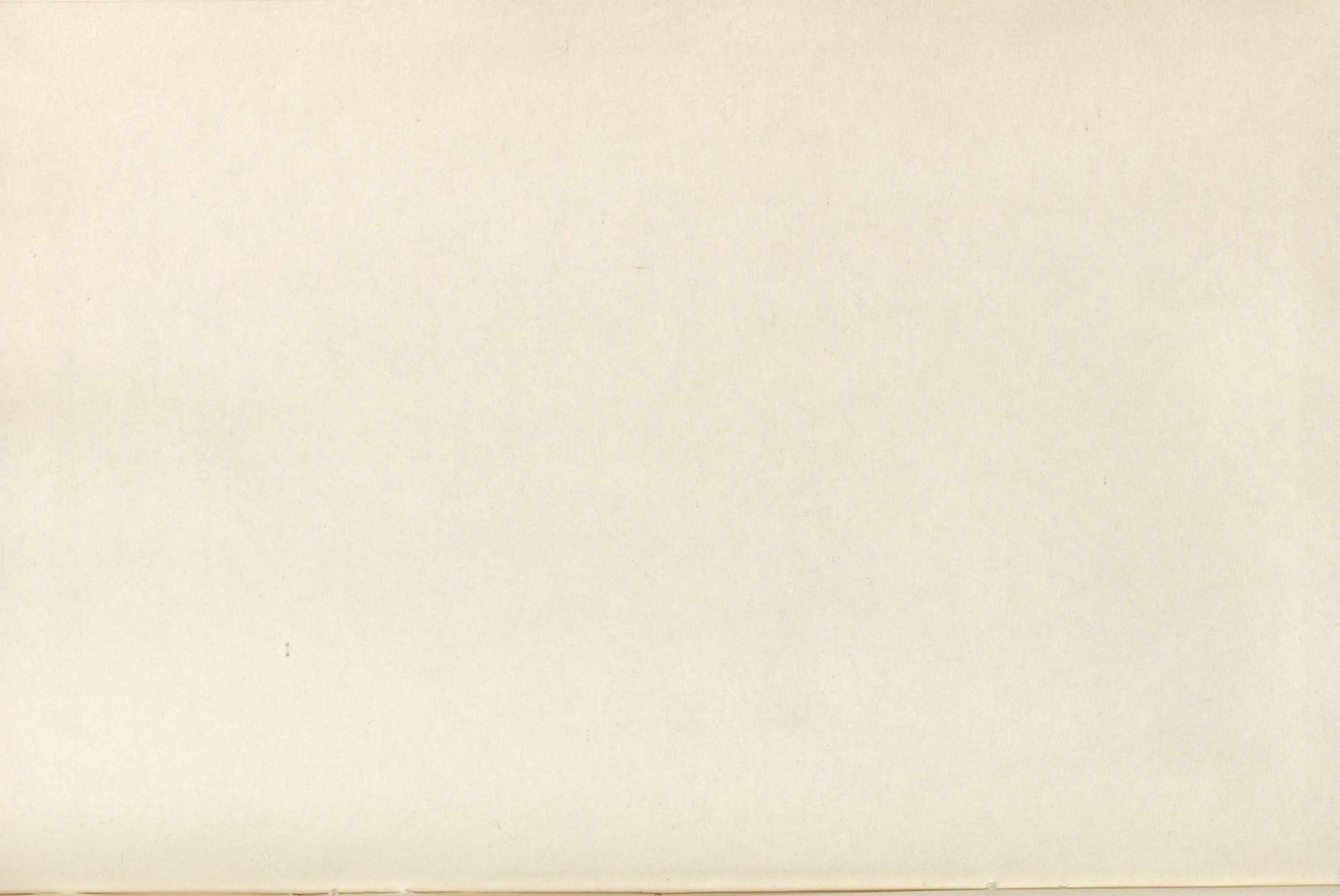
Je me demande si je pourrais revenir encore sur cette idée. Je pense que le projet Panarctic a indiqué bien clairement que l'industrie ne s'inquiète pas vraiment de la participation directe de l'État dans le domaine des explorations et ne sens pas sa position concurrentielle menacée, s'il participe sur le même pied. Mais si vous donnez à l'État passe-droit, il y aurait lieu, je crois, de s'inquiéter; il s'agit de compenser l'un contre l'autre.

Comme l'a dit M. Bergevin, on s'attend à ce que les dépenses d'exploration atteignent presque 40 millions de dollars cette année et on espère atteindre 50 millions de dollars l'an prochain. C'est le genre de chose qu'il faut équilibrer. \$50 millions c'est en fait très peu dépenser pour l'exploration du Nord; en fait, on ne fait que gratter la surface.

Après tout, on a dépassé \$100 millions de dollars en Alberta pour explorer 30 millions d'acres. Alors que nous avons une superficie au moins dix fois plus grande, nous devrions dépenser peut-être dix fois plus, soit \$1 milliard. Il s'agit alors de savoir exactement où on va trouver les fonds, et les soins à prendre, quelles entreprises encourager ou décourager.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup messieurs Hunt, Bergevin, et Woodward d'avoir bien voulu rester aussi longtemps. Je remercie aussi les membres du personnel qui ont bien voulu rester à leur poste aussi tard.

Le crédit 20 est réservé.



...the ... ..

Your ... ..

(The President)

...the ... ..

The ... ..



